

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x																			
										<input checked="" type="checkbox"/>									
	12x		16x		20x		24x		26x		28x		30x		32x				

COMMISSION ROYALE

J
103
P1
1886
T779
A12
4

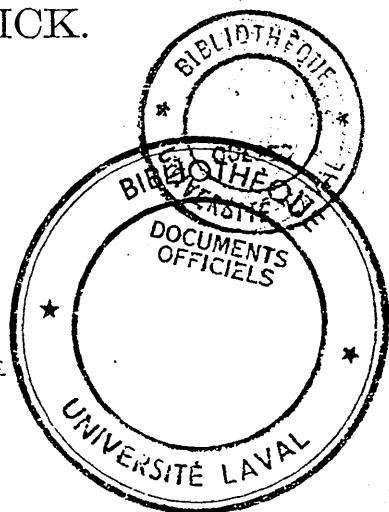
ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS

QUI EXISTENT ENTRE

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

AU CANADA.

NOUVEAU-BRUNSWICK.



OTTAWA:
IMPRIMÉ POUR L'IMPRIMEUR DE LA REINE ETC.

A. SENÉCAL, SURINTENDANT DES IMPRESSIONS.

1889.

COMMISSION ROYALE

ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS

QUI EXISTENT ENTRE

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

SAINT JEAN, N. B. 19 mars 1888.

JAMES PENDER, fabricant de clous de fer à cheval, appelé et assermenté.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans la fabrication des clous de fer à cheval dans cette ville ? R.—Je suis dans cette fabrication de clous de fer à cheval depuis le mois d'août 1887.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous à présent dans vos ateliers ? R.—Quinze hommes, y compris cinq ou six garçons.

Q.—Combien d'ouvriers employiez-vous d'abord quand vous avez commencé ce genre de fabrication ? R.—Au début, j'employais quatre hommes.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires que vous payez à vos ouvriers ? R.—Il y en a qui font \$2.50 par jour ; d'autres, \$3.25.

Q.—Ce sont là vos principaux ouvriers, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les plus petits salaires que vous donnez à vos ouvriers ? R.—Nous payons nos ouvriers aux pièces, tous ceux qui sont vraiment ouvriers travaillent à la pièce, de sorte que leur salaire dépend du nombre de jours qu'ils travaillent par semaine. L'an dernier, nous avons travaillé pendant quarante-neuf semaines, et les ateliers sont restés fermés trois semaines. Sans compter les heures supplémentaires de travail, je trouve que la moyenne des gages des ouvriers et des enfants, mis l'un dans l'autre, a été de \$8.02 par semaine, pendant ces quarante-neuf semaines.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les salaires que vous avez donnés aux enfants, indépendamment de celui des hommes ? R.—Le moins que nous donnions aux enfants est 60 centins par jours.

Q.—Quel est le prix le plus élevé que vous donniez aux enfants ? R.—Une piastre par jour.

Q.—Est-ce que, règle générale, vos hommes travaillent chaque année autant de semaines qu'ils le firent l'an dernier ? R.—Depuis deux ou trois ans, ça été la même moyenne.

Q.—Où trouvez-vous à écouler tous les clous que vous fabriquez ? R.—L'an dernier, nous avons exporté hors du Canada notre produit de quatre mois ; tout le reste, nous l'avons écoulé dans le Canada même.

Q.—Quels sont les pays où vous trouvez vos principaux marchés pour les produits de votre usine que vous exportez ? R.—Nous envoyons la plus grande partie de nos produits en Australie. L'an dernier, nous en avons expédié une grande partie en Irlande. Nous en avons écoulé aussi dans les Indes occidentales, à Terre-Neuve et dans l'Amérique du Sud.

Q.—Où prenez-vous votre fer ? R.—En Suède.

Q.—Entièrement ? R.—Tout à fait.

Q.—Les enfants sont-ils engagés par les ouvriers à titre d'aides, ou bien sont-ils employés directement par vous ? R.—Je prends à mon service le garçon qui alimente la machine à finir, mais il lui faut payer son propre aide. Nous le payons au taux de tant par cent pour tout ce qu'il finit ; mais il a à payer lui-même les enfants qu'il engage.

Q.—Quel est l'âge de ce garçon qui emploie les autres garçons ? R.—Environ seize ou dix-sept ans.

Q.—Savez-vous quels salaires il donne aux autres garçons qu'il emploie ? R.—Non, je ne pourrais le dire au juste.

Q.—Avez-vous une idée quelconque de ce que gagnent les autres garçons par semaine ? R.—De \$2. à 2.50.

Q.—Vos ouvriers reçoivent-ils une paie supplémentaire pour le travail fait en dehors des heures régulières ? R.—Nous les payons aux mêmes taux.

Q.—Payez-vous les mêmes taux pour le travail de nuit que pour celui du jour ? R.—Oui, pour le travail à la pièce.

Q.—Est-il arrivé quelque accident dans vos ateliers ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous soutenir la concurrence des Etats-Unis dans les Indes Occidentales et dans l'Amérique du Sud ? R.—Nous le pouvons et nous la soutenons ; autrement, nous ne pourrions pas écouler nos produits ; nous leur faisons avec succès la concurrence.

Q.—Votre commerce avec l'étranger augmente-t-il ou diminue-t-il ? R.—Dans quelques contrats, il augmente ; dans d'autres il ne change pas ; mais là où il reste tel quel, ce n'est pas par suite de la concurrence des Etats-Unis, mais bien de celui d'Europe, principalement de la Norvège et de la Suède.

Q.—Est-ce que le fer de la Nouvelle-Ecosse ne fera pas d'aussi bons clous que celui de la Suède ? R.—Non. On n'a pas encore découvert en Amérique, pas même aux Etats-Unis, du fer qui avec tous les procédés qu'on a pu imaginer pour le travailler, soit aussi bon que celui de Suède pour notre genre de fabrication. Nous exportons probablement 10,000 tonnes à \$1.10 ; avant 1884, tout le fer employé à cette fabrication était importé.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos ouvriers sont-ils payés à la semaine ou par quinzaine ? R.—Chaque semaine.

Q.—Leur retient-on une partie de leur salaire ? R.—Aucune.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous des sujets de plaintes quelconques à faire contre vos ouvriers ? R.—Nous n'avons jamais eu aucun désagrément avec nos ouvriers.

Q.—Avez-vous quelque autre plainte à faire, relativement au arif ou à tout autre sujet ? R.—La seule objection que j'aie à faire contre le tarif est, je crois, que les droits sur ces verges à clous devraient être abolis, puisqu'on ne peut pas en fabriquer au Canada. Selon moi, on devrait les laisser entrer en franchise, parce qu'on ne peut pas trouver dans ce pays du fer pareil à celui-là. Nous ne pouvons pas nous procurer au Canada de matière première qui convienne à

notre travail, bien qu'on ait fait plusieurs essais dans cette direction. Ce fer vient dans une forme qui le rend impropre à tout autre genre de fabrication et qui peut être facilement définie. C'est pourquoi nous sommes d'opinion que ces verges à clous devraient pouvoir entrer en franchise, parce que, par là, on aiderait le développement de notre fabrication d'exportation, et l'on procurerait un débouché pour l'extension de ce commerce.

Q.—Ne pouvez-vous pas obtenir le remboursement du droit pour ce que vous exportez ? R.—Nous l'obtenons, en partie du moins ; mais pas suffisamment. Le gouvernement nous rembourse une proportion égale à environ les deux tiers de ce que nous avons payé. Mais, à cause de la quantité de matériel qui se gaspille, le gouvernement ne peut pas, au moyen d'une remise nous traiter avec équité. Le seul moyen serait de laisser entrer les verges exemptes de droits ou bien de nous donner quelque chose qui ressemblât à une prime. Mais comme les primes ne sont pas populaires à présent, nous n'osons pas en demander.

Par M. WALSH :—

Q.—Pouvez-vous nous dire, à peu près, quelle est la quantité proportionnelle qui se gaspille en faisant les clous de fer à cheval ? R.—Je puis vous le dire à une fraction près ; j'ai fait des calculs à ce sujet pendant trois ans et je les ai envoyés au gouvernement. J'ai trouvé que pendant ce temps le gaspillage avait été de 25 par cent.

Q.—N'utilisez-vous pas ces déchets ? R.—Les deux tiers de ces débris consistent en morceaux de fer que l'on peut vendre et qui nous ont rapporté jusqu'à 70 centins les 100 livres. L'augmentation des droits d'entrée n'a pas amené l'augmentation du prix des débris. Nous avons vendu ces débris à la Compagnie des Fers de la Nouvelle-Ecosse. Lorsque les droits sur le fer ont été élevés, nous pensions que les débris devaient valoir davantage ; c'est pourquoi nous demandâmes à la compagnie un centin la livre pour ce fer ; mais elle nous répondit qu'elle ne pouvait pas nous donner ce prix ; et pas plus tard que la semaine dernière, elle nous a informés qu'elle ne pouvait plus nous donner le prix qu'elle avait payé jusqu'alors.

Q.—Pensez-vous que ce serait juste que, dans votre cas, le gouvernement vous accordât un remboursement proportionné au montant que vous obtenez pour ces débris ? R.—Non, parce que si les verges entraient en franchise, les débris auraient toujours la même valeur qu'à présent ; le gaspillage serait toujours le même, si les verges étaient exemptes de droits. Le gouvernement ne nous accorde rien pour les déchets. Aux Etats-Unis le gouvernement américain paie aux fabricants un remboursement sur le poids de la matière employée pour produire l'article exporté ; tandis qu'ici on nous fait payer un droit *ad valorem* et un droit spécifique. Là-bas on aide les fabricants en leur permettant d'ajouter 25 pour cent aux poids du produit exporté, de sorte qu'aux Etats-Unis les fabricants obtiennent en remboursement vingt-cinq pour cent de plus que nous.

Q.—De sorte que vous ne pensez pas que vous devriez payer de droit sur la matière inutilisée ? R.—Nous prétendons que nous ne le devrions pas ; et que nous devrions avoir un remboursement égal à la franchise des verges. Nous demandons au Gouvernement un remboursement de $\frac{1}{2}$ centin la livre. Le droit a été augmenté, l'an dernier, de 25 pour cent. Le prix d'une tonne de verges est à présent d'environ \$42, et le droit, au taux de 20 pour cent, serait de \$8.40. D'après le système de perception du droit, les débris paient environ un tiers du total de ce droit. Si vous prenez du vieux fer à \$42, sans droits, et y ajoutez la somme nécessaire pour couvrir le gaspillage, vous trouverez que le prix de ce qui resterait serait égal au coût primitif. En prenant un tiers et en l'ajoutant aux \$42, prix d'une tonne de verges, cela donnerait \$50, si la franchise du droit était accordée. Si l'on prend la même quantité de fer à \$42 et qu'on y ajoute 20 pour cent pour les droits, cela fait encore \$50. Le droit payé sur les débris serait

égal à un tiers, soit à environ \$16.80, si le fer payait 20 pour cent ; de sorte que, bien que le fabricant reçoive chaque centin de droit qu'il a payé, il perd encore la valeur des débris. Aussi il n'y a pas de remboursement qui le couvre de sa perte aussi complètement que si les verges entraient en franchise. Nous concluons de ce fait que le plus simple moyen pour le gouvernement de régler cette affaire serait de mettre les verges dans la liste des articles exempts de droits. Toutefois, si l'on ne peut pas faire cela, nous serons contents qu'on nous accorde un $\frac{1}{2}$ centin.

Q.—Avez-vous jamais eu l'occasion d'expliquer tout cela au gouvernement ?

R.—Non ; pas personnellement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel jour payez-vous vos hommes ? R.—Le samedi.

Q.—Préfèrent-ils avoir le jour de paie le samedi que tout autre jour de la semaine ? R.—Ils n'ont jamais manifesté aucune préférence pour toute autre jour ; c'est pourquoi nous les avons toujours payés ce jour-là.

T. S. SIMMS, fabricant de brosses et de balais, à Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Quelle classe de personnes employez-vous ? R.—J'emploie des hommes, des femmes et des garçons.

Q.—Les ouvriers que vous employez doivent-ils être compétents, ou bien des hommes sans aucun apprentissage peuvent-ils faire votre ouvrage ? R.—La plupart de nos ouvriers doivent être compétents.

Q.—Quel est la moyenne du salaire d'un ouvrier qui travaille à la semaine chez vous ? R.—Nous fabriquons des balais et des brosses ; un ouvrier habile dans la fabrication des brosses gagnerait de \$10 à \$15 par semaine ; une bonne moyenne serait de \$14 par semaine.

Q.—Et quelle serait la bonne moyenne pour un ouvrier qui fait des balais ? R.—Environ \$9. Probablement, en moyenne, les ouvriers qui travaillent aux brosses feraient environ \$12. Leurs gages sont de \$10 à \$15.

Q.—Quelle peut être la moyenne de l'âge des enfants employés par vous ? R.—Le plus jeune garçon a douze ans.

Q.—Y a-t-il au Nouveau-Brunswick une loi relative à l'âge auquel les garçons et les filles peuvent aller travailler dans les fabriques ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Combien d'heures par jour ces enfants travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Le travail auquel ils sont employés est-il pénible ? R.—Tous les garçons sont employés à un travail facile. Nous n'avons pas deux ou trois garçons-tout jeunes.

Q.—Combien un garçon, de douze ans, gagne-t-il par jour quand il commence ce genre de travail ? R.—Une piastre vingt-cinq centins par semaine.

Q.—Combien de temps travaillent-ils à ce prix, avant d'avoir une augmentation ? R.—Nous ne suivons pas de règle ; ils travaillent, disons, trois mois.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—À la semaine.

Q.—Combien de temps ont-ils à travailler avant de passer au rang d'ouvrier ? R.—En grandissant, les enfants deviennent ouvriers à la longue, et nous les poussons vers ce rang aussi vite que le travail le permet.

Q.—Les enfants restent-ils avec vous, lorsqu'ils ont grandi, ou vous quittent-ils, ou bien leur accordez-vous les gages des ouvriers quand ils ont grandi ? R.—Tous les ouvriers de nos ateliers, à l'exception d'un seul, ont grandi en faisant ce travail.

Q.—Quel peut-être l'âge de la plus jeune fille employée par vous ? R.—La

plupart des ouvriers sont des femmes faites. La plus jeune que j'emploie peut avoir quinze ans.

Q.—Combien les payez-vous quand elles commencent à travailler? R.—Elles sont aux pièces.

Q.—Combien les payez-vous quand elles commencent à travailler? R.—Elles gagnent environ \$1. par semaine.

Q.—Au bout d'un an, quels gages leur donnez-vous? R.—Elles peuvent faire de \$3 à \$5 par semaine.

Q.—Travaillent-elles toutes le même nombre d'heures?—Elles travaillent neuf heures par jour, de huit heures à six.

Q.—Travaillent-elles le même nombre d'heures l'été et l'hiver? R.—Oui; elles travaillent aux pièces; mais en hiver, elles ne se mettent pas au travail avant neuf heures.

Q.—Les filles que vous employez restent-elles généralement avec vous ensuite? R.—Elles restent d'ordinaire avec moi jusqu'à ce qu'elles se marient ou que quelque chose arrive.

Q.—Eprouvez-vous quelque difficulté à trouver tous les garçons et toutes les filles qu'il vous faut pour votre travail? R.—Nous pourrions en remplir nos ateliers, si nous en avions besoin.

Q.—Souffrez-vous de la concurrence des articles faits dans les prisons? R.—Oui.

Q.—Cela vous oblige-t-il à baisser vos prix? R.—Oui.

Q.—Le salaire de vos ouvriers dépend-il en quelque manière des prix que vous obtenez de vos produits? R.—Pas considérablement. En général, nous donnons, chaque année, à nos ouvriers, les mêmes salaires.

Q.—A quelles époques payez-vous vos ouvriers? R.—Toutes les semaines.

Q.—Les payez-vous en argent? R.—Oui.

Q.—Leur donnez-vous leur salaire en entier? R.—Oui.

Q.—Les salles dans lesquelles les ouvriers travaillent sont-elles chaudes en hiver? R.—Oui.

Q.—Sont-elles raisonnablement ventilées en hiver? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il au nombre des machines que vous employez, quelque pièce dangereuse. R.—Il y en a d'aussi dangereuses que dans tous les autres ateliers où l'on travaille le bois.

Q.—Est-il jamais arrivé des accidents dans votre usine? R.—Oui.

Q.—Quand il y est arrivé des accidents, indemnisez-vous ceux qui ont été blessés? R.—Dans ces cas, nous avons toujours payé les victimes jusqu'à leur rétablissement.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les hommes et pour les femmes? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un inspecteur d'usine dans le Nouveau-Brunswick? R.—Non, pas que je sache.

Par M. McLEAN:—

Q.—Souffrez-vous de la concurrence des Provinces de l'Ouest? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous donner de meilleurs salaires, si vous n'aviez pas à luté contre le travail fait dans les prisons des Provinces de l'Ouest? R.—A cause du coût de fret qui est ajouté au prix des produits qui viennent de Toronto, nous pouvons réaliser un profit sur nos propres produits. Si ce n'était ce fret, nous pourrions à peine faire quelque profit. Je crois que nous pourrions trouver tous les ouvriers dont nous avons besoin aux prix actuels; mais cela ne serait pas nécessaire à présent.

Q.—Il ne serait pas nécessaire à présent d'augmenter le nombre de vos employés? R.—Nous pourrions employer plus d'ouvriers, si ce n'était la concurrence des Provinces de l'Ouest.

Q.—Combien de plus pourriez-vous en employer ? R.—Nous avons à présent douze personnes, hommes ou garçons, nous pourrions probablement y en ajouter trois ou quatre de plus.

Q.—Vous voulez dire à la condition de ne pas avoir à lutter contre la concurrence des Provinces de l'Ouest ? R.—Oui.

ALEXANDER CHRISTIE, fabricant de portes, de châssis et de boiseries, à Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. WALSH:—

Q.—Combien de temps avez-vous été dans la fabrication des portes et des châssis ? R.—J'y suis depuis 1865 ; voilà donc vingt-trois ans.

Q.—Avez-vous trouvé que votre commerce a beaucoup plus grandi qu'à cette époque ? R.—Le commerce est à présent aussi limité qu'il l'a été pendant longtemps, plus petit même. Naturellement, nous eûmes une reprise considérable, après le grand incendie de 1877 ; mais autrement, cette industrie a été très en souffrance.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Nous avons eu vingt ouvriers, l'année dernière.

Q.—Est-ce là votre nombre moyen ? R.—C'est là à peu près notre moyenne. Quand la demande était considérable, nous avons eu jusqu'à cinquante employés ; mais depuis un an ou deux, notre moyenne a été de vingt.

Q.—Ne fabriquez-vous rien qui sorte de la province du Nouveau-Brunswick ? R.—Pas considérablement ; parfois, nous faisons quelques articles pour Québec ; mais c'est principalement dans cette Province que nous vendons nos produits.

Q.—Quels salaires donnez-vous en moyenne à vos hommes ? R.—De \$8 à \$12 par semaine.

Q.—Donnez-vous davantage à votre contre-maitre ? R.—Nous lui donnons \$12. Il y a dans l'atelier deux ouvriers qui gagnent autant ; les autres font \$8, \$9 et \$10 par semaine.

Q.—Employez-vous beaucoup d'enfants ? R.—Très peu. Nous n'avons à présent que deux garçons.

Q.—Quel est leur âge ? R.—Le plus âgé a environ dix-huit ans.

Q.—Quels salaires ces petits garçons reçoivent-ils ? R.—Ils commencent à \$2 par semaine et ils vont jusqu'à \$4 quand leur apprentissage est terminé !

Q.—Combien de temps trouvez-vous qu'ils aient à travailler pour devenir de bons ouvriers. R.—Quatre ans.

Q.—Les liez-vous pour leur apprentissage ou bien considérez-vous cet apprentissage comme une affaire de simple volonté ? R.—Nous avons l'habitude de les lier ; mais à présent nous les prenons d'ordinaire sur leurs propres promesses.

C.—Ces garçons restent-ils avec vous à la fin de leur apprentissage ? R.—La plupart restent avec nous.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver tous les ouvriers qu'il vous faut ? R.—Non. On trouve toujours assez d'hommes disposés à travailler.

Q.—Le travail est-il à présent peu en demande en cette ville ? R.—C'est à peine si l'on trouve à présent un homme qui demande du travail !

Q.—Y a-t-il à présent des employés désœuvrés dans la place ? R.—Pas dans notre genre d'affaires. Je n'en connais pas qui soient sans ouvrage dans notre industrie, à l'exception des mois de janvier et de février ; mais lorsqu'arrive le mois de mars, ces ouvriers trouvent à s'employer de nouveau.

Q.—En ce cas, votre travail commence au mois de mars ? R.—Oui, nous sommes tous passablement occupés à présent.

Q.—Avez-vous jamais eu des tracas au sujet de la question du travail, avec vos ouvriers? R.—Je n'ai jamais eu aucun tracas avec mes employés.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous dans votre usine? R.—Dix heures par jour.

Q.—Serait-ce de 7 heures du matin à 6 heures du soir? R.—Oui, en hiver, nous travaillons le plus souvent neuf heures.

Q.—Quel jour payez-vous vos employés? R.—Le samedi.

Q.—Combien de fois les payez-vous? R.—Une fois par semaine.

Q.—Ne trouvez-vous pas que le samedi est le meilleur jour de paiement pour vos ouvriers? R.—Je n'en sais rien; nous n'avons jamais eu de plainte à ce sujet. Ça été notre habitude pendant des années de payer notre moule le samedi.

Q.—Tout votre outillage est-il protégé contre les dangers, ou bien avez-vous eu dans vos ateliers des accidents causés par vos machines? R.—De temps à autre, il y a un accident dans les ateliers.

Q.—Sont-ce des accidents graves? R.—Rien de plus qu'une blessure faite par une scie à rotation.

Q.—Avez-vous des gardes à ces scies, pour empêcher les accidents? R.—Il n'y en a pas.

Par le PRESIDENT :—

Q.—Y a-t-il de vos ouvriers qui soient les propriétaires des maisons qu'ils occupent? R.—Oui, trois de mes ouvriers possèdent leurs propres résidences.

Q.—Savez-vous s'ils ont économisé sur leurs salaires le capital nécessaire pour bâtir ces maisons, ou bien l'ont-ils obtenu d'autre source? R.—Je crois qu'ils l'ont économisé sur leurs salaires.

Q.—Pensez-vous qu'un homme qui travaille aux taux dont vous avez parlé, peut, s'il a une grande famille, économiser assez d'argent pour se bâtir une maison? R.—S'il a une grande famille, il ne le peut pas; mais s'il n'a qu'un ou deux enfants, il peut économiser un peu chaque jour.

Q.—Avez-vous quelque idée s'il y a bien des ouvriers dans cette ville qui se bâtissent des demeures? R.—Pas tout dernièrement; mais, il y a quelques années, il y en eut un assez grand nombre qui se bâtirent des maisons.

Q.—Avaient-ils alors de meilleurs salaires? R.—Je crois qu'ils étaient plus régulièrement employés; mais depuis le grand incendie de 1877, les affaires sont bien tombées, et nos ouvriers n'ont pas autant à faire qu'autrefois.

Q.—Croyez-vous que les temps fussent alors meilleurs pour les ouvriers qu'ils ne le sont à présent? R.—Je le crois.

Q.—Les terrains ont-ils augmenté en valeur depuis lors? R.—La propriété foncière est bien dépréciée depuis lors.

Q.—En ce cas, un homme qui veut acheter un terrain peut l'avoir à un prix raisonnable? R.—Oui; je crois qu'il peut l'avoir pour la moitié de ce qu'il lui aurait coûté avant l'incendie de 1877. Les immeubles n'ont jamais été si bas à St.-Jean qu'à présent.

Par M. WALSH :—

Q.—En moyenne les vivres sont-ils plus ou moins chers à présent qu'il y a dix ans? R.—Je crois que la plupart des vivres sont moins chers à présent que pendant bien des années précédentes.

Q.—Les loyers ont-ils augmenté depuis cette époque? R.—Non; ils ont diminué, au contraire. Dans mon opinion, l'ouvrier de St.-Jean est, en proportion des salaires qu'il reçoit, dans d'aussi bonnes conditions à présent qu'il n'a jamais été. Les salaires sont d'une bonne moyenne et il faut aussi peu cher pour vivre à présent qu'à aucune autre époque précédente. A présent l'homme

qui est régulièrement employé et payé, n'a aucune peine à vivre et peut même faire quelques épargnes.

Par M. ARMSTRONG :—

P.—La somme de \$8 par semaine peut-elle être considérée comme celle des gages des ouvriers et des aides ? R.—Il y en a de ces derniers qui reçoivent tout autant.

Q.—Combien de bons ouvriers, bien habiles peuvent-ils gagner ici ? R.—De \$10 à \$12 par semaine.

Q.—Faites-vous quelque ouvrage en dehors de l'atelier ? R.—Oui, nous en faisons beaucoup au dehors.

Q.—Les hommes qui travaillent au dehors reçoivent-ils le même salaire que ceux qui sont à l'atelier ? R.—A peu près le même.

Q.—Les ouvriers reçoivent-ils le même salaire tout le long de l'année, l'hiver comme l'été ? R.—Oui; ils reçoivent le même. La seule différence est qu'ils travaillent moins de temps en hiver; mais ils reçoivent la même paie par heure.

Q.—Ces petits garçons que vous employez, sont-ils apprentis ou assistants ? R.—Quelques-uns sont des apprentis : et les autres, des assistants.

Q.—Les liez-vous par un contrat ? R.—Non, je n'ai fait de contrat avec aucun d'eux depuis plusieurs années.

Q.—Eprouvez-vous des difficultés à garder ces garçons sans avoir fait de contrat d'apprentissage ? R.—Non. En général ils restent; car ils savent que leurs gages iront en augmentant. s'ils restent, et c'est là, nous l'avons appris, la meilleure forme de contrat.

JAMES M. LOGAN, fabricant de savon à St.-Jean du N. B., appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps fabriquez-vous du savon ? R.—Mon père est dans ce genre d'industrie depuis quarante ans.

Q.—Quelles qualités spéciales de savon fabriquez-vous ? R.—Des savons de blanchisserie.

Q.—Quels peuvent être les gages d'un bon ouvrier de savonnerie ? R.—De \$15 à \$25 par semaine.

Q.—Et combien donnez-vous aux hommes qui travaillent comme assistants dans vos ateliers ? R.—\$6, \$7 et \$8.

Q.—Employez-vous des tabletiers ? R.—Nous faisons nos propres caisses; mais les ouvriers y travaillent entre temps.

Q.—Employez-vous des garçons dans votre usine ? R.—Oui, deux.

Q.—A quoi ces garçons sont-ils employés ? R.—A envelopper les savons, à coller les étiquettes et à peindre les adresses sur les caisses.

Q.—Avez-vous quelque machine pour mouler le savon enfermé ? R.—Nous avons une presse pour presser le savon dans les caisses.

Q.—Ces presses sont-elles mises en mouvement par des hommes ou par des garçons ? R.—Par des hommes.

Q.—Faites-vous des savons de fantaisie ? R.—Non; seulement des savons de blanchisserie.

Par M. WALSH :—

Q.—Combien de personnes avez-vous en tout ? R.—Neuf.

Q.—Combien y a-t-il de garçons sur ce nombre ? R.—Deux.

Q.—Combien donnez-vous à ces hommes, en moyenne? R.—De \$6 à \$8 par semaine.

Q.—Combien payez-vous votre contre-maitre? R.—Nous donnons à notre contre-maitre \$20 par semaine. C'est un savonnier émérite.

Q.—Où trouvez-vous d'ordinaire à écouler votre savon? R.—Dans les Provinces Maritimes, à Terre-Neuve et dans la Province de Québec.

Q.—La production de votre usine a-t-elle augmenté depuis cinq ans ou depuis un plus grand nombre d'années? R.—Oui, elle est plus grande.

Q.—Trouvez-vous qu'elle augmente chaque année? R.—Oui.

Q.—Eprouvez-vous des difficultés à écouler vos marchandises? R.—Aucune.

Q.—Le marché est-il plus profitable pour vous à présent qu'autrefois? R.—Il est à peu près le même, je n'y vois pas beaucoup de différence.

Par M. ARMSTRONG:—

Q.—Vous livrez-vous à un autre genre d'industrie qu'à la fabrication du savon? R.—Non.

JOHN D. HOWE, fabricant de meubles à Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. WALSH:—

Q.—Combien de temps y a-t-il que vous êtes dans la fabrication des meubles? R.—J'ai mon usine actuelle depuis 1878, l'année qui suivit l'incendie. Mais mon frère et moi, nous étions les associés de M. Lordly depuis 1869. Avant 1877, nous faisons des affaires sur une petite échelle.

Q.—Trouvez-vous que vos affaires sont plus considérables à présent qu'elles ne l'étaient alors? R.—Nous faisons alors plus d'affaires qu'à présent. De 1875 à 1878 nos affaires étaient plus considérables, parcequ'elles se font en la place même. Les conditions dans laquelle la ville se trouvait alors contribuaient à augmenter nos affaires; il y avait entr'autres la construction des bâtiments et d'autres industries qui étaient florissantes.

Q.—Avez-vous un atelier attenant à votre établissement? R.—Non. Nos ateliers sont à l'extrémité est de la rue Union, et nos magasins et nos salles de peinture sont dans la bâtisse du marché, dans la rue Germain.

Q.—Combien de garçons employez-vous? R.—Environ vingt-cinq.

Q.—Est-ce à dire que vous avez vingt-cinq petits garçons dans vos ateliers? R.—Non, je veux dire tous ensemble, hommes et enfants.

Q.—Combien de ces hommes sont ouvriers du métier? R.—Nous avons, je crois, environs cinq apprentis; et il y en a trois autres qui viendront probablement travailler chez nous, lorsqu'ils auront fini leur temps.

Q.—Des hommes sans instruction spéciale pourraient-ils travailler pour vous à des prix réduits? R.—Pas à notre satisfaction.

Q.—Quels salaires donnez-vous à ces hommes que vous considérez comme des ouvriers capables? R.—De neuf à dix dollars par semaine.

Q.—Que donnez-vous aux hommes ordinaires? R.—Nous avons des employés ordinaires qui gagnent de \$6 à \$7; mais il y en a très peu; la plupart de nos employés gagnent \$9 par semaine.

Q.—Avez-vous un contre-maitre à votre atelier? R.—Pas à présent, je remplis moi-même les fonctions de contre-maitre.

Q.—Quels gages donnez-vous aux garçons? R.—Nous les prenons à \$1.50 par semaine, et nous les engageons pour un service de cinq ans; ensuite, nous augmentons leurs salaires de 50 centins par semaine, tous les ans.

Q.—Trouvez-vous que, règle générale, les petits garçons restent avec vous

près qu'ils ont fini leur apprentissage? R.—Règle générale, ils restent avec nous. C'est une exception quand ils n'y restent pas. Nous ne les lions point, ils sont parfaitement libres de nous quitter, si les conditions ne leur conviennent pas; et nous sommes tout aussi libres de les renvoyer si nous le trouvons convenable.

Q.—Les garçons s'en vont-ils d'ordinaire? R.—Non; généralement, ils restent avec nous après que leur temps est fini.

Q.—Quelles sont vos heures de travail? R.—Dix heures par jour.

Q.—Durant toute l'année? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour en hiver? R.—Oui, pendant plusieurs années, nous n'avons jamais travaillé moins de dix heures.

Q.—Toute l'année? R.—Oui.

Q.—Faites-vous du travail de tapissier dans vos ateliers; tout votre travail est-il sur le bois? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des machines qui fonctionnent dans votre établissement? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu des accidents causés par vos machines? R.—Dans le cours de vingt ans, nous n'avons pas eu un seul accident provenant du fonctionnement de nos machines, si ce n'est qu'une foi, un petit garçon perdit le bout du pouce.

Q.—(Croyez-vous qu'il soit nécessaire de placer des gardes à ces machines? R.—Nous trouvons que bien que nous ayons pris toutes les précautions pour empêcher les accidents, nous ne pouvons pas obtenir des hommes qui maintiennent auprès des machines les gardes ou toute autre chose imaginable dans ce genre; car ils disent que tout les gêne pour travailler et est dans leur chemin.

Q.—Avez-vous des difficultés avec vos ouvriers, ou bien sont-ils tout le temps passablement intelligents et tempérants? R.—Je puis dire en toute vérité que pendant ces vingt années, nous n'avons eu que trois hommes qui ne fussent pas tempérants.

Q.—Savez-vous s'il y a de vos ouvriers qui aient acquis en aucune manière une propriété, ou une maison quelconque? R.—Oui; il y en a qui en ont. Un ou deux de nos ouvriers ont des intérêts dans des propriétés. D'autres ne sont pas propriétaires; mais je sais qu'ils ont des épargnes.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés à cause du travail ou des grèves parmi vos ouvriers? R.—Nous n'avons jamais eu de grève ou de difficulté au sujet du travail avec aucun de nos ouvriers.

Par M. ARNSTROM :—

Q.—Vos ouvriers sont-ils aux pièces ou à la journée? R.—Très-peu d'entre eux travaillent aux pièces; notre ouvrage étant d'une nature mixte. Nous n'avons dans tout notre établissement qu'un employé qui soit aux pièces et celui-là emploie d'ordinaire un ou deux aides.

Q.—Quel genre de travail fait-il? R.—Celui des chaises.

Q.—Emploie-t-il des enfants pour l'aider? R.—D'ordinaire, il emploie un petit garçon.

Q.—Combien lui donne-t-il? R.—L'an dernier, il donnait au petit garçon qu'il employait \$3 par semaine.

Q.—Vous ne pouvez pas le contrôler je suppose, au sujet de la paie qu'il donne aux enfants? R.—Nous pouvons le contrôler sous certains rapports; mais non relativement à l'ouvrage. Toutefois, nous avons le droit de renvoyer ces enfants.

Q.—Votre maison est-elle responsable des gages des petits garçons? R.—Oui.

WILLIAE GREIG, de l'Usine maritime des Plombs et des scies, appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Fabriquez-vous toute espèce de scies ? R.—Oui, à l'exception des scies à la main.

Q.—Employez-vous bien des hommes à ce travail ? R.—Dans les ateliers des scies nous avons dix hommes ; dans ceux des plombs, cinq. Nous avons de plus deux apprentis dans les ateliers aux scies. Dans ce nombre, je ne compte pas les commis de magasin, ni aucune autre personne de cette classe.

Q.—Quels sont les salaires que gagnent les bons ouvriers dans l'atelier des scies ? R.—Le moins élevé est \$11 par semaine ; notre contre-maître reçoit \$25 par semaine.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils à la journée ou aux pièces ? R.—A la journée. Nous travaillons de 7 heures et demie du matin à midi et demi ; et de 1 heure et demie à 6 h. et demie ; et le samedi de 7 h. à 7, tout le long de l'année. Du mois de Décembre au mois de Mars, nous travaillons cinq jours par semaine, de 7 et demie à 5 et demie. Naturellement les ouvriers sont payés en entier, parfois le contre-maître aussi.

Q.—Quels gages les garçons reçoivent-ils ? R.—Deux piastres pour commencer et une augmentation de 50 centins par semaine chaque année de son apprentissage.

Q.—Combien d'années, leur apprentissage dure-t-il ? R.—Cinq années.

Q.—Au bout de ce temps sont-ils devenus de bons ouvriers ? R.—Ils devraient l'être.

Q.—Quel genre de plomb employez-vous principalement ? R.—Principalement du plomb pur, parce qu'il est à meilleur marché qu'autrefois ; quand il se vendait de 8 à 10 centins la livre, nous employions un article frelaté ; mais à présent nous nous servons de l'article pur.

Q.—Faites-vous aussi des peintures ? R.—Oui ; toutes espèces de peintures et d'huiles.

Q.—Quel salaire payez-vous dans l'usine des huiles ? R.—De \$7 à \$15 la semaine.

Q.—Que donnez-vous à l'homme qui mêle les couleurs ? R.—De \$7 à \$8 la semaine.

Q.—Employez-vous des ferblantiers ? R.—A proprement parler, non. Nous faisons, en hiver notre ferblanterie, parce que l'ouvrier est sous la main.

Q.—Expédiez-vous vos huiles en boîtes ou en barriques ? R.—Principalement en boîtes.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il de vos hommes qui sont les propriétaires des maisons où ils demeurent ? R.—Oui ; le contre-maître ; un autre possède une ferme, je crois.

Q.—La plupart de vos hommes ne peuvent-ils pas économiser assez pour se bâtir des maisons, s'ils le veulent ? R.—Je crois qu'ils devraient pouvoir faire quelque chose de ce genre.

Q.—Savez-vous si ceux qui ne font pas d'épargnes sont dans des conditions confortables ? R. Je crois bien qu'il y en ait qui ne ramassent pas grand chose.

Q.—Où vous procurez-vous vos feuilles pour les scies ? R.—En Angleterre, principalement.

Q.—Y sont-elles à meilleur marché qu'elles ne le sont ici ? R.—Oui ; nous ne tenons pas à acheter aux concurrents.

Q.—Préparez-vous des peintures toutes prêtes ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que ces plombs déposent au fond, de sorte que vous avez à les pulvériser de nouveau ? R.—Je n'ai jamais entendu dire cela de nos plombs.

J'aurais à me plaindre de Dicton ; il lui est permis d'importer ses scies à un taux de droits d'entrée qui rendent sa concurrence presque injuste. Si nous n'avions à lutter contre Dicton, nous pourrions doubler notre chiffre d'affaires et employer deux fois plus d'ouvriers.

Q.—Quels sont les droits de douane sur les scies ? R.—On m'a dit que Dicton se fait déduire 5 pour cent, et puis 10 et 5. Les droits sur les scies sont de 30 pour cent.

Q.—Quel est le droit sur les feuilles pour scies ; n'y en a-t-il pas ? R.—Il y a un droit de 5 pour cent sur les scies de Dicton. Nous avons à payer 30 pour cent sur l'huile de graine de lin que nous employons en grande quantité dans le mélange des couleurs, et comme nous n'avons qu'une protection de 30 pour cent, nous ne sommes guère protégés par cet arrangement.

Par M. WALSH :—

Q.—Où éconlez-vous vos scies ? R.—Dans les provinces maritimes ; nous avons aussi des dépôts dans celles de l'Ouest, ainsi qu'à Montréal. Nous n'intervenons nullement dans leurs affaires ; mais nous nous réservons les trois provinces d'en bas.

Q.—Votre production augmente-t-elle ? R.—Oui ; elle augmente.

Q.—Je suppose que vos scies sont considérées sous tous les rapports comme de première qualité ? R.—Nous ne faisons jamais rien d'inférieur.

Q.—Avez-vous jamais reçu de plaintes à ce sujet ? R.—Nous avons reçu des plaintes ; mais je crois que nous faisons d'aussi bonnes scies que n'importe qui. Notre contre-maître vient de chez Speare & Jackson. C'est là une des meilleures maisons du monde.

Par M. FREED :—

Q.—Recevez-vous quelques faveurs au sujet du frêt par chemin de fer, dans vos expéditions à l'Ouest ? R.—Nous n'y envoyons rien ; nous nous limitons aux provinces d'en bas. Je crois que nos scies sont aussi bonnes que celles de Dicton, qui ne se préoccupe guère des marchés de l'Ouest, mais qui fait chez nous une concurrence ruineuse et règne dans le marché sous ce rapport.

Q.—Connaissez-vous dans le Canada des fabricants qui puissent produire une scie aussi bonne que Dicton pour les charpentiers ? R.—Je ne suis pas prêt à vous répondre ; mais je sais que nous pouvons garantir nos scies comme valant celles de Dicton ou toute autre ; et je crois que Smith, de Ste. Catherine, fait également un aussi bon article.

Q.—Savez-vous si l'huile de grain de lin faite au Canada vaut celle des Etats-Unis ? R.—Je ne sais pas ce qu'il en est, ne m'étant jamais servi de cette dernière.

Q.—L'huile canadienne n'est-elle pas aussi bonne que l'anglaise ? R.—Elle n'est pas meilleur marché, au contraire, elle est plus cher.

Par M. McLEAN :—

Q.—Combien de temps faudrait-il à un artisan rangé pour économiser un capital suffisant pour se procurer une bonne demeure confortable ? R.—Beaucoup dépendrait du nombre des membres de sa famille.

Q.—Eh bien ! supposez lui trois enfants ? R.—Beaucoup dépendrait encore de la femme qu'il aurait. C'est là une question à laquelle il est bien difficile de répondre ; je crois qu'un homme pourrait, sans se priver du confortable nécessaire, se bâtir une petite maison en dix ans ; mais il faut pour cela qu'il ne boive pas de spiritueux et qu'il ne fume pas souvent des cigares.

Par M. ARMTRONG :—

Q.—Quels sont les salaires de ces hommes qui sont arrivés à se bâtir une maison ? R.—Il y en a un qui gagne \$11 par semaine, et un autre \$25.

Q.—Croyez-vous qu'un homme à la tête d'une famille de trois personnes, puisse, en vivant économiquement, mettre beaucoup de côté, sur un salaire de \$7 à \$8 la semaine ? R.—Il ne le peut pas.

Q.—Combien de loyer un homme aurait-il à payer dans cette ville, dans une localité respectable ? R.—Je dirais pas moins de \$10 à \$12 par mois.

ADAM H. BELL, fabricant de cigares, à St. Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans la fabrication des cigares ? R.—Quarante personnes.

Q.—Employez-vous des garçons et des filles ? R.—Oui.

Q.—Combien de garçons ou de filles employez-vous ? R.—J'emploie quinze filles ; quant au nombre des garçons je ne saurais le dire. Ils font un apprentissage de trois ans avant d'avoir achevé leur temps ; mais quand un garçon a passé un an et demie à ce travail, il y est assez au fait et il peut travailler de manière à ce que son patron y trouve du profit.

Q.—A quel travail les filles sont elles employées ? R.—A mettre les cigares en boîtes, à écôter et à remplir les moules.

Q.—Quels gages vos écôteuses gagnent-elles ? R.—Je n'ai jamais engagé d'écôteuses ; en quelque sorte ceci est une nouvelle industrie à St. Jean. J'ai engagé une fille et je lui ai appris à écôter et elle gagne \$3 par semaine. Elle écôte les capes seulement ; mais j'ai d'autres filles qui gagnent de \$5 à \$6 par semaine.

Q.—Travaillent-elles aux moules ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous vos employés aux pièces ou par semaine ? R.—Nous les payons aux pièces.

Q.—Quels gages les filles reçoivent-elles quand elles commencent à travailler ? R.—Elles ne reçoivent rien les deux premières semaines ; je ne donne rien aux garçons ni aux filles pendant ce temps ; mais le premier mois, elles ont \$2 ; le suivant, \$4 ; le troisième, \$6. J'ai des apprentis qui travaillent à l'atelier et auxquels je donne \$3.50 par semaine ; et il y en a un de ceux-là qui n'a été qu'un an à faire ce travail. Quelques fois j'ai pris de ces employés pendant trois mois pour voir comment ils réussiraient ; mais généralement ils deviennent peu soigneux.

Q.—Vos ouvriers sont-ils payés au mille ? R.—Oui ; je paie jusqu'à \$10 le mille quelques marques de cigares.

Q.—Quel salaire donnez-vous à un bon ouvrier bien capable ? R.—De \$18 à \$20 par semaine.

Q.—Quels gages payez-vous aux garçons ? R.—Quand ils écôtent, les garçons ne reçoivent pas autant que les filles, bien qu'ils ne me quittent pas si soudainement. J'ai eu des filles qui ont passé deux ans et demie chez moi puis elles se marient ; mais les garçons restent généralement fidèles au travail.

Q.—Ces garçons travaillent-ils aux bancs ? R.—Quelques uns y travaillent ; d'autres travaillent aux capes.

Q.—Apprennent-ils bien le métier ? R.—Ils apprennent à faire le cigaré, à le manier et à le mouler.

Q.—Combien de temps ont-ils à vous donner pour devenir ouvriers? R.—Trois ans.

Q.—A quel âge prenez-vous ces garçons pour les faire travailler? R.—No us les prenons à l'âge de quatorze à dix-huit ans.

Q.—Ainsi vous n'avez point par ici d'ouvriers de quatorze ans? R.—Non; mais nous en avons de vingt ans.

Q.—Est-ce que les hommes et les femmes travaillent dans le même atelier? R.—Notre usine a 75 pieds de long sur 40 de large. Une extrémité est exclusivement réservée aux filles et l'autre aux hommes et aux garçons.

Q.—Vos lieux d'aisance sont-ils séparés pour les garçons et pour les filles?

R.—Je ne suis pas le propriétaire de la construction dans laquelle est mon usine; et lorsque je m'y installai, j'eus à y faire moi-même des lieux d'aisance. Il y en a un à l'étage supérieur, dont les hommes et les filles se servent également. Il y a certaines heures de la journée où les hommes s'y rendent, et d'autres réservées pour les filles.

Q.—Ainsi, il n'y a qu'un de ces lieux à l'étage supérieur pour tous les employés de l'atelier? R.—Oui, il n'y en a qu'un, bien qu'ils s'en trouvent un second à l'étage inférieur, à la cave; mais comme mon frère, qui fait le commerce des liqueurs en gros, est à cet étage et comme j'ai surpris des garçons qui prenaient un coup en montant ou en descendant, j'ai été obligé de clouer la porte qui y donnait accès; j'avais une autre raison pour en agir ainsi, c'était dans un but de propreté, parce qu'ils n'avaient pas grand soin de ces lieux.

Q.—Avez-vous bien des cigares mal faits? R.—Non; pas un grand nombre. (Montrant un de ces cigares mal faits,) voilà un cigare de la Havane qui est mal fait; pourtant il a été fait par un bon cigarier, par un ouvrier capable.

Q.—Quand les cigares sont mal finis, sont-ils payés à l'homme ou à la femme qui les a faits? R.—Oui, nous ne déduisons jamais, je suis moi-même un fumeur forcené et généralement je fume tous ces cigares.

Q.—Où est votre salle à mettre en boîtes? R.—Je n'ai pas de très grande salle pour la mise en boîtes. Cette salle est dans l'usine même, je suis moi-même metteur en boîtes, et j'ai une demoiselle à qui j'enseigne cet ouvrage. Je lui montrai moi-même ce qu'elle sait, et elle gagnait \$5 par semaine, quand elle me quitta soudainement; à présent j'ai le fils de mon associé qui apprend à mettre les cigares en boîtes, ainsi qu'une demoiselle. Elle gagne \$2 par semaine, et lui \$5. La jeune fille n'a été à ce travail que trois ou quatre mois; elle ne peut pas encore faire les paquets; elle ne fait que mettre en boîtes.

Q.—Y a-t-il dans vos ateliers des employés mis à l'amende pour quelque faute? R.—Quelque fois j'ai menacé de frapper d'une amende ceux qui ne faisaient pas bien leur besogne. Quand la tâche n'était pas bien pénible, j'ai pu dire: "Je vous garderai ici jusqu'à ce que vous ayez fini votre travail."

Q.—Avez-vous quelque cachot où vous enfermez vos ouvriers? R.—Non, monsieur.

Q.—Etes-vous obligé de les fouiller avant qu'ils quittent l'atelier? R.—Non. En été, je leur donne des vacances le samedi, dans l'après-midi.

Q.—Leur payez-vous cette après-midi? R.—Oui.

Q.—Comment vont les affaires à présent? R.—Ce mois-ci a toujours été considéré comme celui où les affaires se ralentissaient.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de cigares un bon ouvrier peut-il faire en une semaine de soixante heures? R.—Il pourrait être ouvrier capable et néanmoins ne pas être expédiitif.

Q.—Mais combien de cigares un ouvrier capable et actif peut-il faire pendant ce temps? R.—Quinze cents, au taux de 250 par jour. J'ai connu des ouvriers qui faisaient jusqu'à 400 cigares en un jour.

Q.—Payez-vous \$10 le mille tous les cigares que vous fabriquez? R.—Non; nous ne payons pas ce prix. Le cigare que je vous ai montré est un de ceux que nous payons \$8; il vaut à peine ce prix; mais la concurrence de Montréal fait baisser les prix. Nous avons des cigares que nous vendons \$13 le mille.

Q.—D'où ces cigares de \$13 viennent-ils? R.—De Montréal. Une personne me dit qu'à Trois-Rivières on lui avait offert des cigares à \$12.65 le mille.

Par M. FRED :—

Q.—Est-ce que la loi Scott gêne le commerce des cigariers? R.—Oui; et elle continuera à le gêner pendant quelque temps.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—La loi Scott n'a-t-elle point pour effet de jeter sur le marché un article inférieur? R.—Je crois qu'elle a cet effet; car elle porte à fumer des cigares faits par des gens de peu d'expérience.

Q.—Pouvez-vous nous dire la différence entre les cigares faits par les enfants et ceux qui sont faits par des ouvriers à Montréal? R.—Il y a une très-grande différence.

Q.—En quoi consiste-t-elle? R.—J'ai appris mon métier à Montréal, et je sais que, grâce au travail des enfants, les fabricants de cette ville peuvent faire faire à raison de \$1.65 le mille des cigares qui nous coûtent à nous, faits par des hommes, \$4. Ces mêmes cigares nous coûteraient à nous, ici, de \$4 à \$1.50.

Q.—Combien, par mille, les ouvriers capables recevaient-ils pour faire ce genre de cigares, avant l'introduction du travail des enfants à Montréal? R.—Quatre dollars, le mille.

Q.—Savez-vous s'il y a une classe d'articles supérieurs fabriqués par ces enfants? R.—Je sais qu'ils ne font pas de cigares d'une qualité supérieure; du moins, je n'en ai jamais vu. Il ne leur est pas possible, avec des ouvriers de quatorze ans de faire des cigares de qualité supérieure. Le malheur ici, c'est que nous avons à soutenir la concurrence de ce travail d'enfants de Montréal.

Q.—Votre commerce est-il dans la localité seulement? R.—Nous envoyons nos produits aux Provinces maritimes, à la Nouvelle-Ecosse et à Québec; mais dans cette dernière province, le commerce n'est pas satisfaisant. Nos articles sont supérieurs à ceux des provinces de l'Ouest. Nous importons notre Sumatra directement d'Amsterdam. J'allai moi-même à la Havane, l'automne dernier, et j'y achetai des feuilles que j'envoyai ici et que j'ai préparées. Nous faisons nos cigares avec des capes de Sumatra; mais grand nombre de gens ne savent pas faire la différence entre la cape de Sumatra et celle du Connecticut; Il y a pourtant une très-grande différence entre les deux. La feuille du Connecticut ne nous coûte que \$2 et l'autre, \$4. Nous fabriquons plus d'articles supérieurs qu'on n'en fait dans les Provinces de l'Ouest.

Par M. McLEAN :—

Q.—Ce cigare inférieur qui se vend mieux que votre article supérieur, ce serait plutôt la faute du débitant que du consommateur? R.—Oui; c'est dû à l'ignorance du débitant.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous des femmes qui fassent le cigare à la main? R.—Nous n'en avons pas. Avec toute ma connaissance du métier, je n'ai vu qu'une seule femme qui pût faire un bon cigare. Elles n'ont pas le jugement nécessaire pour cela; c'est peut-être parce qu'elles ne fument pas.

Q.—Vos hommes sont-ils constamment employés? R.—Nous n'avons perdu que deux mois en quatre ans. Quelquefois nous sommes déçus à cause du

retard de la matière première, et nous avons perdu ainsi un jour ou deux. J'ai vérifié ce fait dans le registre du revenu et je me suis assuré que nous n'avons perdu que deux mois en quatre ans.

A. J. LORDLY, fabricant de meubles, à Saint Jean, N. B., appelé et mis sous serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Fabriquez-vous des meubles? R.—Oui, j'en fabrique en société avec mon fils.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous à présent? R.—Environ dix-huit.

Q.—Quel genre de meubles faites-vous? R.—La meilleure qualité.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils aux pièces ou à la journée? R.—A la journée.

Q.—Quel est salaire des meilleurs ébénistes? R.—De \$8 à \$12 par semaine.

Q.—\$8 est-ce le plus bas prix pour les ouvriers? R.—Oui, ce serait le plus bas.

Q.—Prenez-vous des apprentis dans ce métier? R.—Nous en avons justement quatre à présent.

Q.—Avez-vous de la difficulté à faire rester les garçons après qu'ils ont appris leur métier? R.—Pas d'ordinaire.

Q.—Le nombre des bons ébénistes, capables, est-il égal à la demande? R.—A peine égal. Il nous faudrait à présent un ou deux ouvriers de plus et nous ne pouvons pas nous les procurer.

Q.—Est-il difficile de se procurer de bons ouvriers dans votre métier? R.—Il y a quelque difficulté. Grand nombre de nos jeunes gens, après l'incendie de 1877, s'en allèrent aux Etats, et ils s'y sont établis; c'est ce qui fait que nous ne pouvons pas les faire revenir. Plusieurs de ceux-là étaient d'excellents ouvriers dans tous les métiers. Notre population est décidément conservatrice et n'est pas disposée à engager des étrangers; elle préfère les gens du pays.

Q.—Quel est en général le salaire que reçoivent les apprentis quand ils apprennent le métier? R.—Nous les prenons pour cinq ans, et nous leur donnons \$2.50 la première année; \$3, la seconde; \$4, la troisième; et \$5, la cinquième. A la fin de ce temps, nous leur donnons \$30 pour s'acheter des outils.

Q.—Trouvez-vous de la difficulté à vous procurer des garçons pour apprendre le métier? R.—Aucune espèce de difficulté.

Q.—Y a-t-il plus de demandes de places que vous ne pouvez en donner? R.—Oui; il y a grand nombre de garçons qui voudraient se placer et que nous ne pouvons pas prendre.

Q.—Avez-vous à Saint-Jean les moyens de permettre aux garçons de recevoir une instruction technique pendant qu'ils apprennent leur métier? R.—A proprement parler, il n'y en a point. M. Howe a formé, je crois, une classe dans l'Association Chrétienne des Jeunes Gens pour apprendre le dessin. Je suis membre de l'Institut des ouvriers et j'avais l'idée de former une classe de ce genre pour ces jeunes gens.

Q.—Croyez-vous que ce serait d'un grand secours pour eux? R.—Oui, si le Gouvernement de la Puissance voulait donner quelque chose comme \$1,000.

Q.—Croyez-vous qu'une partie de cette institution technique pourrait être donnée aux garçons dans les écoles publiques? R.—Je serais disposé à le croire. Je crois qu'on pourrait enseigner le dessin à la main; mais le dessin linéaire pourrait être assez difficile.

Q.—Préféreriez-vous que les garçons reçussent cette instruction en même temps que leurs autres leçons à l'école, ou bien pendant qu'ils apprennent leur

métier? R.—Je crois qu'il vaudrait mieux qu'ils reçussent cette instruction séparément, car, en ce cas, ils y apporteraient plus d'attention. Il me semble qu'il est absolument nécessaire aux garçons qui apprennent le métier de charpentier et d'autres métiers d'avoir appris cet art auparavant.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous une bibliothèque attachée à l'Institut des ouvriers? R.—Oui.

Q.—Est-elle libre? R.—Elle ne l'est pas entièrement, bien que la bibliothèque le soit pour tous les membres qui paient \$6 par an, pour un cours de conférences qui comprend l'accès à la bibliothèque. Ces conférences sont gratuites pour trois membres de la même famille.

Q.—L'Institut des ouvriers est-il bien patronné par les artisans et par la classe ouvrière? R.—Depuis quelques années, il ne l'a pas été. L'élévation du prix des billets de conférences, de \$3 à \$5, est loin d'avoir fait du bien à l'Institut, à présent c'est plutôt une institution littéraire; mais depuis quelques semaines, nous nous efforçons d'intéresser les ouvriers à ces cours. Je sais que pendant ce temps, j'ai eu quarante-neuf nouveaux membres, et nous allons essayer de garder l'Institut par les artisans.

Q.—Croyez-vous que si le prix des billets de l'Institut était réduit à \$3 ou à \$4, il serait bien patronné? R.—Je crois qu'il le serait beaucoup plus, et que les garçons et les filles le mettraient à profit et iraient y étudier, si l'on y formait une classe de dessin à la main. Grand nombre d'apprentis mettraient à profit une semblable école, si les prix étaient réduits à \$3 ou à \$4 par an.

Par M. WALSH :—

Q.—Les artisans de cette ville sont-ils généralement dans des conditions aisées? R.—Je le pense.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers de cette ville qui possèdent soit des maisons; soit toute autre propriété? R.—Je n'en connais aucun.

Q.—Savez-vous quel loyer les ouvriers paient en général pour les maisons qu'ils occupent? R.—De \$80 à \$100 par an.

Q.—Ont-ils à ce prix des maisons raisonnablement confortables? R.—On a eu dans ces derniers temps beaucoup de difficultés à trouver des logements à ce prix. Je connais plus d'un individu qui cherche une maison de ce genre et qui n'en trouve pas. Nous rencontrons de grandes difficultés, nous voulons des maisons convebles et d'un loyer moins élevé. Si l'on construisait des maisons de cette classe, je crois que ce serait une entreprise profitable.

Q.—Exportez-vous une grande quantité de vos meubles? R.—Non; nous travaillons pour le commerce de la place.

Q.—Trouvez-vous à écouler toute votre production? R.—Nous trouvons que nos affaires augmentent tous les ans.

Q.—D'où viennent la plupart des bois que vous employez? R.—Notre noyer et notre acajou viennent des Indes Occidentales et de Demerara. Nous prenons souvent le bois rouge et le noyer à Boston.

Q.—Pouvez-vous avoir des bois ici? R.—Oui, nous recevons de la Nouvelle-Ecosse de l'excellent chêne.

Q.—Pouvez-vous vous procurer du sapin ici? R.—Nous en avons ici en abondance.

Q.—Est-ce que le tilleul et le bois blanc croissent dans cette Province? R.—Le tilleul croît en grande abondance, principalement en avant de la rivière Saint-Jean; mais il y en a qui croît au Nord. Quant au bois blanc nous l'importons.

SAMUEL LANE, Tanneur, à Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il bien des hommes employés dans les tanneries à Saint-Jean ?

R.—Pas autant qu'il y en avait autrefois. Il n'y a qu'une seule tannerie à St-Jean.

Q.—Quels gages les tanneurs reçoivent-ils ici ? R.—Je puis à peine vous le dire, ne sachant pas quels gages les autres reçoivent.

Q.—Ne pourriez-vous pas nous donner quelque idée de ce que sont leurs gages ? R.—Il y en a qui travaillent pour \$5.50 par semaine ; ce sont là les ouvriers ordinaires. Naturellement, il y a des garçons qui ne gagnent pas autant et il y a des hommes faits qui, je crois, ne gagnent pas même cela.

Q.—Ce sont là des ouvriers capables ? R.—Je connais un homme qui travaille avec moi et qui gagne \$5.50. Cet homme n'est pas un ouvrier capable ; ce n'est qu'un aide dans l'atelier.

Q.—Avez-vous quelque idée de ce qu'un ouvrier capable peut gagner ici à ce métier, je veux dire un homme qui s'entend bien à la besogne ? R.—Je connais bien le métier, car j'y ai travaillé de vingt-sept à vingt-huit ans, et je gagne \$8 par semaine.

Q.—Quels sont les gages des corroyeurs ? R.—Il y a dans l'atelier des hommes appelés corroyeurs qui y sont venus comme aides ; mais je ne sais pas s'il y en a un ou deux de ceux-là qui pourrait se charger d'une partie quelconque de l'ouvrage.

Q.—Ainsi, le prix de \$5.50 à \$6 pourrait être considéré comme la moyenne des gages des hommes employés sous vous dans cet atelier ? R.—Oui, je crois que ce serait à peu près cela.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix.

Q.—Reçoit-on autant en hiver qu'en été ? R.—Le même taux et les mêmes heures tout le long de l'année.

Q.—Les constructions sont-elles confortables et chaudes en hiver ? R.—Elles sont faites pour être chaudes ; mais là où les peaux sont tannées, il fait parfois bien froid en hiver. On a mis de grands poêles : mais on ne peut pas les tenir chauds et confortables tout le temps. La tonnerrie a trois étages et à ceux du haut, il y a partout des appareils de chauffage et il y fait bon.

Q.—Ainsi la tannerie est généralement confortable ? R.—Oui, en prenant le tout ensemble.

Q.—Les affaires dans la tannerie sont-elles ici en décadence ? R.—Elles se sont ralenties l'hiver dernier ; mais il y a une grande quantité de matière première qui n'est pas finie. Mais j'ai vu dans les temps passés, les peaux vendues on commandées à l'avance ; même avant qu'elles fussent sorties des fosses.

Q.—Pourriez-vous dire pour quelle raison l'ouvrage n'a pas été aussi considérable cette année ? R.—Je ne le sais pas : il y a du ralentissement dans tous les métiers à St-Jean, à ce qu'il paraît. Je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres localités.

Q.—Faites-vous toute espèce de cuirs ? R.—Du cuir de semelle, du cuir de harnais et du cuir de fourreau.

Q.—Donnez-nous quelque idée de ce que coûte les vivres ici, du prix des provisions ? R.—Je ne sais pas au sûr ce que vaut le pain, si c'est 6 ou 7 centins ; mais un pain est supposé peser deux livres, et il se vend 7 centins, je crois.

Q.—A quel prix pouvez-vous acheter de l'assez bonne viande ? R.—Samedi soir, j'ai entendu ma femme dire que la viande était de 10 à 12 et à 14 centins, la viande pour le rôti.

Q.—Quel serait ici le loyer raisonnable d'un logement comme les ouvriers en occupent généralement ? R.—Je puis vous assurer qu'il y en a qui vivent dans des logements à bien bon marché. Je paie \$72 de loyer par an pour le logis que j'occupe.

Q.—Prenez la moyenne de ce genre de maisons, un logis avec quatre ou cinq chambres? R.—Je crois que le loyer serait de \$50 à \$52 par an; mais il y a des maisons encore à meilleur marché, mais au-dessus de ces prix, ce serait trop.

Q.—Ainsi les loyers des maisons sont raisonnables ici? R. Oui, ils le sont.

Par M. WALSE.—

Q.—Avez-vous quelque idée du nombre de peaux qu'on tanne en une année dans cet établissement? Quelle quantité d'ouvrage produit-on? R.—Je crois que nous faisons environ 6,000 peaux pour cuir de semelle en un an; mais je n'en ai jamais tenu aucun compte; le cuir de semelle est notre principale production.

Q.—Votre tannerie est-elle la seule ici où l'on fasse le cuir de semelle? R.—Oui, à présent; je n'en connais pas d'autre.

DAVID MILLER, mécanicien, St.-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous mécanicien d'une machine stationnaire? R.—Je remplis les fonctions de mécanicien; mais je ne suis pas un vrai mécanicien.

Q.—Vous avez la charge d'une machine? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque idée du salaire des mécaniciens dans cette ville de Saint-Jean, s'ils sont des ouvriers capables? R.—A vrai dire, je ne sais pas quel est le salaire que des mécaniciens d'expérience recevraient.

Q.—Donnez-nous une idée de ce que sont les gages des hommes rompus au métier qui ont la charge de machines? R.—Je crois que c'est de \$8 à \$10 par semaine.

Q.—Savez-vous s'il y a bien des hommes à Saint-Jean qui ont la charge de machines, sans être des mécaniciens véritables? R.—Cela, je ne puis vous le dire. Je sais qu'il y en a deux ou trois dans ce cas.

Q.—Savez-vous s'il y a dans cette ville un système quelconque d'inspection de chaudières? R.—Non, je ne sais pas s'il y en a.

Q.—Pourriez-vous nous donner quelque idée des intervalles auxquelles les chaudières devraient être inspectées? R.—Je ne le sais pas. La chaudière dont j'ai la charge a servi pendant environ douze ans sans être soumise à d'autre inspection que celle qu'on fait en s'en servant.

Q.—Savez-vous combien d'années une chaudière peut servir sans danger sans être inspectée? R.—Cela dépendrait beaucoup du soin qu'on en prendrait et si on la tenait proprement.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour? R.—Dix heures.

Q.—Videz-vous vous-même la chaudière? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous dix heures, en été seulement? R.—L'engin doit fonctionner dix heures.

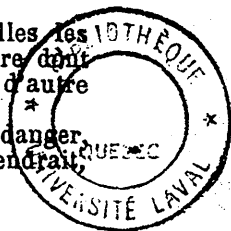
Q.—Je voudrais savoir combien d'heures par jour la chaudière et la machine sont à servir? R.—Je crois qu'on pourrait dire environ onze heures.

Q.—Vous vous y rendez de meilleure heure le matin? R.—Oui.

Q.—Qu'avez-vous à dire au sujet des feux la nuit? R.—En été, je l'éteins; mais en hiver, je le conserve.

Q.—Dans quelle espèce d'établissement faites-vous marcher cette machine? R.—Dans un atelier de corroyeur et un magasin de cuir de semelle.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire des corroyeurs? R.—Je crois que le patron paie ses ouvriers de \$7 à \$8 par semaine.



Par M. WALSH :—

Q.—Est-il jamais arrivé des accidents dans votre établissement ? R.—Non ; pas depuis que j'ai la charge de la machine.

Q.—Combien de fois nettoyez-vous vous-même votre chaudière ? R.—A peu près toutes les huit semaines.

Q.—Avez-vous jamais reçu quelque instruction dans une fabrique de chaudières ? R.—Non ; pas dans un atelier de chaudières. Lorsque je pris la charge de cette machine, il y eut un mécanicien qui vint et qui passa quelque temps avec moi, pour me donner les renseignements dont j'avais besoin.

Q.—Je suppose qu'il vous donna des instructions au sujet du règlement de l'indicateur et de tout le reste ? R.—Oui, voilà quatre ans que je suis à cette occupation et pendant tout ce temps, il n'est jamais rien arrivé à la machine.

Q.—Savez-vous qu'il n'est pas toujours bien sûr de se fier à l'indicateur des chaudières ? R.—Oui, je le sais.

Q.—Vous n'êtes pas guidé par cela seulement ? R.—Assurément, non.

Q.—Vous êtes guidé par votre expérience plus encore que par l'indicateur ? R.—Il faut dire que généralement je fis l'épreuve tous les matins, pour m'assurer que les deux tuyaux ne sont pas obstrués.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez vous s'il y a des chaudières dans cette ville dont les robinets n'ont pas laissé couler l'eau pendant la dernière année ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez entendu parler d'aucun de ces cas ? R.—Non.

Saint-Jean, N.-B., 20 mars, 1888.

GEORGE KETCHEM, directeur de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Coldbrook, appelé et assermenté.

Par M. FRED :—

Q.—Quelles affaires faites-vous ? R.—Je suis le directeur de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Coldbrook.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans cette usine ? R.—A notre dernier rôle de paie, la semaine passée, nous avions 116 hommes.

Q.—Quelle qualité de fer employez-vous dans votre usine ? R.—Nous faisons du fer de première qualité et du commun, des feuilles d'acier, du fer à clous et un peu de fer à moulins.

Q.—Faites-vous des feuilles d'acier avec les rails de fer ? R.—Nous les faisons presque toutes de fragments d'acier importé.

Q.—Quels gages les meilleurs ouvriers gagnent-ils dans votre usine ? R.—Les meilleurs ouvriers gagnent \$4.50 par jour.

Q.—Combien gagnent les aides ? R.—Ils ont \$1.40 par jour.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent vos employés ? R.—Un certain nombre de chaudes comprend une journée ; nous appelons sept chaudes une journée d'ouvrage ; quelques fois nous terminons à 4.30 heures de l'après-midi, tandis que d'autres jours nous terminons entre cinq et six heures. Les hommes commencent à travailler à 7 heures, et ils ont généralement terminé leur ouvrage au plus tard à 5.30 heures du soir.

Q.—Travaillez-vous toute l'année, ou fermez-vous durant l'été ? R.—Nous fermons quelques jours l'été, afin de faire des réparations temporaires, et en janvier pour faire l'inventaire.

Q.—Ainsi vous ne fermez pas durant les chaleurs de l'été ? R.—Non.

Q.—Employez-vous quelques garçons? R.—Nous en employons quelques-uns; sept garçons.

Q.—Ces garçons apprennent-ils à devenir lamineurs? R.—On leur donne l'occasion d'apprendre.

Q.—Les hommes les moins habiles, acquièrent-ils graduellement assez de connaissance de l'ouvrage pour les rendre capables de gagner les plus hauts gages? R.—Ils n'acquièrent pas assez de connaissances pour gagner les plus hauts gages, mais ils font assez de progrès à la longue, pour occuper la position après le chef, c'est-à-dire, celui qui a la charge des hommes.

Q.—Coupez-vous des clous? R.—Nous ne coupons pas les clous nous-mêmes; nous fournissons les verges pour clous, et nous payons tant, pour les faire couper, alors nous les fournissons aux usines.

Q.—Savez-vous quels gages gagnent les cloutiers? R.—Je ne le sais pas.

Q.—De quel fer vous servez-vous? R.—Nous nous servons de débris de fer et de rails qui ont déjà servi.

Q.—Faites-vous du puddlage? R.—Non.

Q.—Où vendez-vous votre fer ordinairement? R.—Nous vendons la plus grande partie de notre fer dans les Provinces Maritimes et à Québec; le fer que nous vendons à Québec va principalement à Montréal.

Q.—Importez-vous vos barres? R.—Non.

Q.—Trouvez-vous que vos affaires prospèrent? R.—Nous trouvons que les affaires augmentent plutôt qu'autrement.

Q.—Avez-vous jamais eu des embarras pour le travail avec vos hommes? R.—Nous n'avons jamais eu de tracas avec nos hommes autant que je me le rappelle.

Q.—Vous ont-ils demandé de plus fort salaires? R.—Non, pas que je sache. Mon contre-maître pourrait mieux vous répondre à ce sujet que moi-même, mais je ne l'ai jamais entendu se plaindre des hommes.

Q.—Le montant des salaires est-il fixé par vous-mêmes ou par une entente entre la compagnie et les hommes? R.—Il est fixé par nous-mêmes, nous avons un taux de salaires que nous payons pour les différentes espèces d'ouvrages que nous faisons. Le taux est pour l'année entière, et n'est jamais changé.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous des hommes employés dans votre usine qui gagnent \$1.40 à \$2.50 par jour? R.—Nous en avons quelques-uns.

Q.—Quels gages reçoivent-ils? R.—Nous avons quelques hommes qui gagnent \$1.75; quelques-uns \$2, d'autres \$2.25 et d'autres enfin qui gagnent \$2.50.

Q.—Quel est l'ouvrage principal auquel ils sont employés? R.—Ce sont principalement les hommes qui sont employés aux fournaies et qui voient au chauffage du fer, ayant soin qu'il le soit convenablement pour les rails; il y a aussi les contre-maîtres qui ont la charge de la machine aux feuilles et qui peuvent gagner \$2 par jour.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée, prenant une semaine dans l'autre, quel serait le gain moyen des hommes qui travaillent aux fournaies? R.—Les hommes qui travaillent aux fournaies peuvent gagner, je crois, \$2.50 par jour.

Q.—Cela serait-il une moyenne. l'un dans l'autre? R.—Cela serait une bonne moyenne, l'un dans l'autre.

Q.—Quel serait une bonne moyenne des gages des hommes qui travaillent aux laminoirs? R.—L'homme qui a charge des laminoirs, en a la charge complète, excepté pendant le mois où nous fermons pour réparations, et durant ce temps il est employé à réparer ses propres laminoirs, ainsi il ne perd que trois semaines dans l'année.

Par M. FREED :—

Q.—Fabriquez-vous vos propres laminoirs ? R.—Non, nous importons nos laminoirs ; mais nous avons un tourneur de laminoirs pour les tenir en ordre.

NEVIL SHAW, (Price and Shaw, carossiers) Saint-Jean, N.-B., appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—De quelles affaires vous occupez-vous ? R.—Je suis carossier, associé de la maison de commerce Price et Shaw, qui font affaires dans la ville de Portland.

Q.—Y a-t-il plusieurs hommes employés dans l'industrie carrossière dans la ville de Saint-Jean et ses environs ? R.—Ils sont en grand nombre.

Q.—Quels gages de bons forgerons gagnent-ils dans la carrosserie. R.—De \$1.50 à \$2.50.

Q.—Les hommes qui gagnent \$1.50 sont-ils de bons forgerons ? R.—Oui, un homme qui gagne ce salaire est un bon forgeron.

Q.—Quels sont les gages des hommes employés dans les ouvrages en bois ? R.—Ils reçoivent de \$1.35 à \$2.10.

Q.—Que gagnent les hommes employés dans les ouvrages en cuir. R.—Tous les ouvrages en cuir sont faits aux pièces, et un homme employé à cet ouvrage peut gagner de \$2.50 à \$3 par jour, suivant la quantité d'ouvrage qu'il a à faire.

Q.—N'y en a-t-il pas qui gagnent moins que cela ? R.—Nous avons un garçon apprenant son métier qui gagne moins que cela.

Q.—Mais un bon artisan peut gagner \$2.50 par jour ? R.—Il peut gagner de \$2.50 à \$3 par jour.

Q.—Quels gages les peintres de voitures gagnent-ils ? R.—Ils reçoivent de \$1 à \$2.50.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous dans votre fabrique ? R.—Nous travaillons, généralement, dix heures.

Q.—Combien de semaines dans l'année pouvez-vous donner de l'emploi à vos hommes, une année dans l'autre. R.—Notre fabrique est ouverte toute l'année, et nos hommes y sont employés tout le temps, excepté de temps en temps lorsque nous travaillons trois quarts de jour ; je suppose que nous avons travaillé un mois à trois quarts de jour, l'année dernière.

Q.—Prenez-vous des apprentis dans votre métier ? R.—Quelquefois. Nous en avons généralement cinq ou six.

Q.—Quels gages les apprentis ont-ils quand ils commencent à travailler avec vous ? R.—Ils commencent à \$1.50 par semaine.

Q.—Combien d'années doivent-ils servir ? R.—Quatre ans.

Q.—Apprennent-ils plus d'une branche du métier. R.—Une seulement ; soit à forger, soit le travail du bois, ou la partie du tapissier ou enfin la peinture, à leur choix.

Q.—Quels gages reçoivent les apprentis, la dernière année de leur temps ? R.—Quatre piastres et cinquante centins par semaine.

Q.—Quand les apprentis finissent leur temps, sont-ils généralement employés chez vous ? R.—La plus grande partie vont aux Etats-Unis. Il est bien rare qu'un apprenti reste avec nous après qu'il a fini son temps, plus d'un an ou deux.

Q.—Est-ce qu'ils vous disent qu'ils gagnent plus aux Etats-Unis qu'ici ? R.—Ils disent qu'ils gagnent plus.

Q.—Où vendez-vous le plus de voitures ? R.—En partie à Saint-Jean ; nous en vendons dans les Provinces Maritimes ; et nous en avons vendu même dans l'Ontario.

Q.—Trouvez-vous de la concurrence, dans votre ligne, dans les provinces de l'ouest ? R.—Oui, nous en trouvons beaucoup dans les ouvrages à bas prix.

Q.—D'où viennent ces voitures qui entrent en concurrence avec les vôtres?
R.—Presque toutes de Guelph.

Q.—En vient-il de n'importe quelle partie de la Province de Québec? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Les affaires de la carrosserie augmentent-elles, ou décroissent-elles à Saint-Jean? R.—Il se faisait plus d'affaires à St-Jean dans notre commerce, il y a dix ou douze ans, qu'à présent.

Q.—A quelle cause attribuez-vous la diminution des affaires? R.—Le manque d'hommes est la principale cause, je suppose, et aussi le manque d'argent.

Q.—A quel âge recevez-vous les plus jeunes apprentis? R.—Quatorze ans est l'âge le plus jeune auquel nous les prenons, quoi qu'il en soit entrés comme apprentis à dix-huit ans.

Q.—Vos ateliers sont-ils confortables pour travailler? R.—Oui, ils doivent l'être, car nos hommes ne pourraient pas y travailler.

Q.—Sont-ils chauds en hiver? R.—Oui; il faut qu'ils le soient car les hommes n'y pourraient pas travailler.

Q.—Est-ce qu'il y a une inspection de manufactures à St. Jean? R.—Pas que je sache.

Q.—Serait-il un avantage pour vos apprentis, et vos ouvriers, s'il était établi des écoles pour donner de l'instruction technique? R.—Oui, ce serait un grand avantage pour eux.

Q.—Aussi vous seriez heureux de voir de telles écoles établies dans cette ville? R.—Oui Monsieur, l'instruction technique aurait dû être enseignée dans nos écoles publiques, il y a des années.

Q.—Pensez-vous que l'instruction technique devrait être enseignée dans les écoles publiques ou dans des classes formées à ce dessein séparément? R.—Je pense que de telles classes devraient être formées dans nos écoles publiques, excepté dans les grandes villes, où des classes de ce genre pourraient être formées le soir; de telles classes, je pense, seraient un bénéfice pour les apprentis; parce que dans l'état actuel des choses, il n'y a de chance pour personne d'obtenir de telles connaissances en cette ville.

Q.—L'instruction technique serait elle avantageuse au patron, aussi bien qu'à l'employé? R.—Je suis d'opinion qu'il en serait ainsi.

Par M. HEAKES:—

Q.—Pensez-vous, prenant un jour dans l'autre, que vos tapissiers gagnent en moyenne \$2.50, par jour? R.—Il est possible que non; mais je pense plutôt qu'ils les gagnent.

Q.—Ont-ils constamment de l'emploi? R.—Oui.

Q.—Les peintres de voitures sont-ils constamment employés à \$2.50 par jours? R.—Oui.

Q.—Est-ce que le prix de \$2.50 par jour est raisonnable pour le meilleur peintre de voiture? R.—Je le pense.

Q.—Quel serait le gain ordinaire des peintres? R.—Le gain ordinaire de nos employés, dans nos ateliers de peinture, ne dépasse pas \$2.25.

Q.—Est-ce là un bon prix pour les tapissiers? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes parmi les ouvriers qui travaillent le bois peuvent gagner plus de \$2 par jour? R.—Quelque fois deux ou trois peuvent gagner plus; s'ils travaillent aux pièces, ils peuvent gagner d'avantage.

Q.—Pensez-vous que, généralement il vaut mieux travailler à la journée qu'à la pièce? R.—Généralement, nous travaillons à la journée.

Q.—Trouvez-vous que cela fasse de la différence dans la qualité de l'ouvrage, s'il est fait à la journée ou à la pièce? R.—Je n'ai jamais remarqué que cela fit aucune différence.

Q.—Combien d'heures vos hommes travaillent-ils ? R.—Généralement, dix heures.

Q.—Hiver et été ? R.—Oui ; il y a un mois de l'hiver durant lequel nous travaillons moins ; cela dépend comment va l'ouvrage. L'automne dernier nous avons travaillé, pendant deux mois, onze ou douze heures par jour ; ensuite, au mois de janvier nous avons travaillé trois quarts de jours seulement ; mais comme, durant deux mois, nous avons travaillé onze heures par jour, les hommes peuvent compter en moyenne, avoir travaillé leur temps entier.

Q.—Comprennez-vous les tapissiers parmi les finisseurs ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Où prenez-vous votre bois ? R.—Nous prenons le noyer principalement aux Etats-Unis et le chêne aussi ; le frêne vient principalement de là et tout notre bois blanc vient des Etats.

Q.—Est-ce qu'on ne pourrait transporter avec profit quelques uns de ces bois de Québec ou d'Ontario ou du Nouveau Brunswick ? R.—Ils n'y sont pas beaucoup cultivés.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand payez-vous vos hommes ? R.—Chaque quinzaine.

Q.—Les hommes ont-ils jamais demandé à être payés plus souvent ? R.—Non, Monsieur,

ROBERT BARNES. Imprimeur et Relieur de St. Jean, N. B. appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quels ouvriers employez-vous ? R.—Des hommes et des femmes ; d'habiles ouvriers.

Q.—A quelle occupations les employez-vous ? R.—A l'imprimerie et la reliure.

Q.—Vos compositeurs sont-ils payés à la pièce ou à la semaine ? R.—A la semaine.

Q.—Que gagne un bon imprimeur ? R.—Eh bien l'union des imprimeurs a fixé cela pour nous, ils reçoivent dix piastres par semaine.

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillent-ils soixante heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous plusieurs apprentis pour composer ? R.—Nous en avons deux.

Q.—Y a-t-il quelques restrictions sur le nombre d'apprentis que doit avoir un contre-maître dans son établissement ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait maintenant, mais quand l'union des ouvriers était en vigueur, je crois qu'il y avait un article dans leur constitution qui en marquait le nombre.

Q.—Employez-vous des femmes comme compositeurs ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y en a d'employées dans les imprimeries de St. Jean ? R.—Je n'en suis pas certain, mais je crois qu'au bureau du *Christian Visitor*, on a employé des femmes pendant un temps. Si on le fait ou non, maintenant, c'est ce que j'ignore. Je n'ai aucune connaissance personnelle si on le fait ou non, mais je l'ai entendu dire.

Q.—Quels gages donnez-vous à votre imprimeur ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Quels gages, vos ouvriers et les hommes employés à la reliure reçoivent-ils ? R.—Nous avons quatre relieurs ; deux reçoivent \$12, un \$10, et l'autre \$9 par semaine.

Q.—Quels gages payez-vous aux filles qui cousent et plient ? R.—Elles reçoivent de \$3 à \$5 par semaine, suivant leur capacité.

Q.—Quels gages reçoivent-elles quand elles commencent à travailler ? R.—Je crois qu'elles reçoivent une piastre par semaine ; mais leurs gages augmentent rapidement et bientôt elles nous sont utiles. Pendant un temps, nous avons imprimé un grand nombre de livres d'école ; les filles travaillaient à la pièces, et une ou deux d'entre elles ont fait jusqu'à \$3 par semaine.

Q.—Y avait-il plus de livres d'écoles, imprimés à St. Jean, autrefois, qu'il y en a à présent ? R.—Il n'y en a guère d'imprimés à présent.

Q.—Quelle est la cause de cette diminution ? R.—Quand la présente loi des écoles devint en force, le surintendant choisit à l'usage des écoles des livres qui avaient des droits d'auteurs dans le vieux pays et dans la Nouvelle Ecosse. Le Nouveau Brunswick est la seule province de la Puissance qui n'avait pas même ses premiers livres d'écoles imprimés dans ses limites, les livres sont tous importés.

Q.—De quel pays sont importés ces livres ? R.—Les *Royal Readers* sont importés d'Edimbourg ; Telson et compagnie en ont les droits d'auteurs, en conséquence personne ne peut les imprimer qu'eux mêmes.

Avez-vous dans votre établissement, des lieux d'aisance séparés, pour les femmes et les hommes ? Oui, les lieux d'aisance pour les hommes sont dans la cave, et pour les filles ils sont dans leur propre salle. Elles ont une chambre de toilette, à part leur chambre où elles changent d'habits et leurs lieux d'aisance sont là.

Q.—A quel étage est votre atelier de reliure ? R.—Au second. L'atelier est au premier et l'atelier de reliure au second, et les imprimeurs sont en haut, tout à fait.

Q.—De quelle largeur sont les escaliers qui conduisent à cet atelier ? R.—Ils sont très larges.

Q.—Les portes du dehors s'ouvrent-elles en dehors, ou en dedans ? R.—Nous n'avons pas de porte en haut, excepté la porte du magasin ; les escaliers sont tous ouverts, et les ouvriers, et les femmes viennent droit en bas.

Q.—Quel moyen de sortie ont vos employés pour le cas d'incendie dans le magasin ? R.—Nous avons une entrée de derrière par un passage, en arrière du rez de chaussée où est l'atelier de reliure. Il n'y a aucune possibilité que le feu prenne dans notre magasin, parce que nous n'avons qu'un seul feu dans la bâtisse, et il est pour la chaudière au second.

Q.—Quand vos apprentis, de reliure ou d'imprimerie, finissent leur temps restent-ils avec vous, ou s'en vont-ils ? R.—Ils restent avec nous quelque temps, mais finalement ils s'en vont.

Q.—Où vont-ils ? R.—La plus grande partie vont aux Etats-Unis. Ils demeurent avec nous un peu de temps ; mais généralement ils partent pour les Etats-Unis. Nous avons un homme qui a fini son temps, et qui travaille dans notre établissement, il est avec nous depuis six ou sept ans. Il alla aux Etats-Unis, mais il revint et demanda de l'ouvrage de suite. Il y a plusieurs imprimeurs, et relieurs aux Etats-Unis qui feraient tout aussi bien ici sinon mieux.

Par M. CLARKE :—

Q.—Cela ferait-il beaucoup de différence dans votre métier, si les livres d'école étaient imprimés ici ? R.—Cela donnerait plus d'ouvrage ici.

Q.—Combien d'hommes de plus pourriez-vous employer alors ? R.—Je n'ai pas assez étudié la question, pour pouvoir répondre.

Q.—Est-ce que l'achat des livres serait aussi dispendieux pour les familles

qu'à présent ? R.—Ce ne serait pas aussi dispendieux puisqu'il y a cinq pour cent de droit sur les livres à 25 pour cent meilleur marché qu'à présent ; je suis sûr de cela. Le comité d'éducation est composé de membres du gouvernement local, et d'un surintendant. Le gouvernement actuel cherche à faire quelque chose à ce sujet. Je sais qu'il y a eu, une députation envoyée par l'union des imprimeurs, à Frédérickton pour attirer leur attention à ce sujet, et depuis je sais qu'ils ont adopté une arithmétique pour les écoles, qui est publiée pour les écoles par Mr. Hall, de Frédérickton, et McMillan et Cie., je crois, publient la meilleure qualité de cahiers d'écriture.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous vos compositeurs à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée. Notre établissement est plutôt un atelier de livres et de commandes qu'une imprimerie ordinaire.

Q.—Payez-vous un bon ouvrier de commandes \$10 par semaine ? R.—\$10 par semaine.

Q.—Les ouvriers pour livres ont-ils autant ? R.—Ils ont \$12 quand nous ne pouvons nous en passer. Quand l'union était en force, elle fixa le taux des gages ; mais avant ce temps, si un homme venait et nous demandait une augmentation, nous la lui donnions s'il la méritait ; sinon, nous ne la lui donnions pas.

Q.—Mais vous avez toujours payé le taux fixé ? R.—Nous sommes obligés de le faire.

Q.—Combien de temps les apprentis servent-ils à Saint-Jean ? R.—Généralement le temps qu'ils désirent, il n'y a pas de terme fixé pour le temps des apprentis ici. Aussitôt qu'ils sont capables de faire quelque chose, ils s'en vont et trouvent des places aux Etats.

Q.—Dans quelle partie des Etats Unis vont-ils ? R.—A Boston d'ordinaire.

Q.—Quelle est la différence des gages donnés aux relieurs, à Boston et à Saint-Jean ? R.—Je ne crois pas que les gages soient meilleurs là qu'ici, je n'en suis pas sûr, mais je le pense. L'ambition de la plupart de nos imprimeurs est d'être employés dans les ateliers des journaux quotidiens, où ils peuvent gagner de forts gages ; mais je ne crois pas qu'en moyenne ils gagnent plus de \$10 à \$12 par semaine ; telle est mon opinion.

Q.—Au temps où Nelson et Cie., obtinrent le contrat de ces livres d'école, y avait-il à Saint-Jean, d'autres imprimeurs capables de faire cet ouvrage ? R.—Il y en avait. Nelson et Cie., n'obtinrent pas le contrat d'impression de ces livres. Ils furent choisis par le surintendant des écoles, et comme Nelson en avait le droit d'auteur, ils étaient les seuls qui pussent les fournir. S'il y avait pu avoir de la concurrence pour ces livres, notre maison ou celle de McMillan aurait pu les fournir. Quand la série précédente des livres d'école était en usage la série de l'assemblée irlandaise, c'est-à-dire avant que la présente loi des écoles fût en force chacun pouvait imprimer ces livres, et plusieurs de nous, à Saint-Jean, le faisons. Est-ce que quelques unes des géographies, dont on fait usage dans les écoles, sont publiées à Saint Jean ? R. Il n'y en a pas.

Q.—Qui les publient. R.—Elles sont publiées soit à Glasgow soit à Edimbourg.

Q.—Après avoir examiné ces livres, ne pensez-vous pas que la jeunesse de ce pays serait beaucoup mieux instruite au sujet de l'histoire de cette province, si ces livres étaient imprimés ici ? R.—Je le crois. Nous avons laissé cette ligne d'ouvrage depuis 1887 ; ainsi je ne suis pas très-bien renseigné sur ce sujet, mais je crois qu'il y avait un livre, je ne suis pas sûr, si c'est un *Royal Reader* ou non qui décrivait Saint-Jean comme un village de pêcheurs, et qui disait que l'on faisait descendre le bois de construction, dans la rivière Saint-Jean depuis

Frédéricton jusqu'à Hochelaga. Les *Royal Readers* sont une bonne série de livres; ils sont bien imprimés et reliés.

Q.—Pensez-vous que si ces livres étaient imprimés au Nouveau-Brunswick et qu'il pût y avoir concurrence, ils pourraient être achetés à meilleur marché? R.—A beaucoup meilleur marché, en vérité.

Q.—Et le public en aurait-il le bénéfice? R.—Oui, il y aurait au moins 25 pour cent de bénéfice, car il y a 15 pour cent, de droits, outre les frais de l'importation.

WM. F. BUNTING, Président du comité des cotiseurs, Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. FREED:—

Q.—Combien de cotiseurs y a-t-il pour la ville de Saint-Jean? R.—Trois.

Q.—Sur quel principe évalue-t-on les propriétés afin de les taxer, à Saint-Jean? R.—Nous évaluons les propriétés, d'après ce que nous considérons être leur valeur commerciale.

Q.—Alors vous n'êtes pas guidés du tout dans vos évaluations, par le loyer que la propriété rapporte ou rapportera? R.—Pas dans tous les cas. Si la propriété est louée en vertu d'un bail qui peut se renouveler, nous prenons cela comme une base de sa valeur; mais quand elle se loue d'année en année, nous ne pouvons pas le faire aussi bien.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la valeur moyenne des maisons habitées par les ouvriers à Saint-Jean? R.—Il est assez difficile de répondre à cette question, car il y a bien peu de maisons à Saint-Jean qui soient entièrement habitées par des artisans. Règle générale, il y a peut-être deux ou trois familles, qui vivent sous le même toit.

Q.—Combien de chambres une famille d'ouvriers occupe-t-elle? R.—Deux, trois, quatre ou cinq.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers qui demeurent dans un logement de deux chambres à St. Jean? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—Ne pourriez-vous le dire d'après les taxes? R.—Ceci est une question qui n'est pas du tout de notre ressort; je pourrais vous dire sur quel chiffre nous taxons les ouvriers.

Q.—Que serait ce chiffre? R.—Trois cents dollars par an. Notre loi taxe les hommes selon leur gain, et nous taxons un bon ouvrier d'après un revenu de \$300.

Q.—Est-ce qu'il y a plusieurs hommes à St. Jean taxés d'après un revenu au-dessus de \$300? R.—Il y en a un certain nombre.

Q.—Pourriez-vous nous donner une idée du nombre d'ouvriers taxés d'après un revenu au-dessous de \$300? R.—Je ne pourrais pas le dire présentement.

Q.—Pourriez-vous, sans de trop grandes difficultés, avoir cette information? R.—Il serait presque impossible d'avoir cette information de suite. Maintenant c'est la saison de notre travail; nous faisons nos évaluations.

Q.—Pensez-vous qu'il y en a un grand nombre? R.—Il n'y en a pas beaucoup, à moins qu'ils ne soient en mauvaise santé, ou sans ouvrage. La plus grande partie des ouvriers sont taxés à \$400.

Q.—Je suppose que la taxe est plutôt au-dessous qu'au-dessus de leur revenu? R.—Elle est plutôt au-dessous.

Q.—Pourriez-vous donner une idée du nombre de mécaniciens et d'ouvriers qui possèdent à St. Jean la maison où ils demeurent? R.—Je ne le pourrais pas exactement.

Q.—Pourriez-vous dire qu'en proportion du nombre de mécaniciens et de

journaliers s'il y en a très peu qui vivent dans leur propre maison? R.—Il y en a très peu.

Q.—Pensez-vous qu'il serait possible pour un mécanicien d'acheter une maison, qui lui revint à aussi bon marché qu'il lui serait possible de loger dans une maison à loyer? R.—Il ne pourrait pas avoir une maison, pour l'intérêt de son argent. Il faudrait qu'il ait une maison occupée par lui seul, et il y en a très peu à St. Jean. Il y en a quelques unes dans la rue St. Patrick et la rue Erin.

Q.—Vous pensez que le loyer qui serait payé par un mécanicien serait plus élevé que l'intérêt de l'argent placé sur une de ces maisons, y compris les taxes, l'assurance et les réparations, nécessaires? R.—Je ne pense pas.

Q.—Ainsi il vivrait aussi économiquement dans un logement à loyer qu'en achetant une maison? R.—Oui; les propriétés à St. Jean sont à bien bas prix présentement. Personne ne cherche à acquérir de propriété à moins qu'on n'en ait besoin réellement. On n'achètera pas pour placement, car on semble craindre de placer son argent sur des immeubles, quoique ces craintes soient sans fondement.

Q.—Est-ce que la taxe d'eau est payée par le locataire ou par le propriétaire? R.—Ceci n'est nullement de mon ressort; la charge de la taxe d'eau est confiée à un commissaire.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de l'état sanitaire des maisons des ouvriers, à St. Jean? R.—Je sais qu'il y en a qui laissent à désirer à ce sujet; mais je ne crois pas que St. Jean soit pire qu'aucune autre place, d'un égal chiffre de population.

Q.—Est-ce que les maisons communiquent généralement avec les égouts? R.—Elles communiquent.

Q.—Sont-elles pourvues de lieux d'aisance à l'intérieur? R.—Elles ne le sont pas, je ne crois pas; ces lieux d'aisance sont sous la surintendance de la commission de l'eau et des taxes. Les cotiseurs de la Cité n'ont rien à faire avec cela. Vous pourriez avoir ces informations des ingénieurs de la commission de l'eau.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est le taux de la taxe sur le revenu à Saint Jean? R.—(Montrant un papier). Nous taxons au même taux le revenu et la propriété.

La proportion en 1887 était de \$1.25, et c'est la plus haute que nous ayons jamais eue. Ceci fut causé par les pertes qu'occasionnèrent la faillite de la Banque Maritime, et parce que la Banque du Nouveau-Brunswick réduisit son capital de \$1,000,000, à \$500,000. Alors il y eut quelques faillites qui diminuèrent la valeur de nos propriétés personnelles, mais notre taux, l'année dernière, était de \$1.25, au lieu de \$1.20 l'année précédente; ainsi il n'augmenta que de cinq centins.

Q.—Si un ouvrier ne peut pas payer ses taxes, saisissez-vous ses effets? R.—S'il ne paye pas ses taxes, il est exposé à être traité de la sorte.

Q.—Taxez-vous le revenu de chacun? R.—Nous taxons toutes les personnes qui gagnent quelque chose à mois qu'un homme ne soit hors d'état de travailler.

Q.—Avez-vous de la difficulté à connaître le montant du revenu des personnes autres que les ouvriers? R.—Non, nous obtenons nos informations des manufactures et des places d'affaires qui montrent le montant de gages qu'elles paient.

Q.—Ne pouvez-vous pas nous donner des informations plus détaillées sur les journaliers? R.—Non.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver le montant du revenu des personnes qui ne travaillent pas? R.—Nous sommes autorisés d'après notre loi, à taxer le marchand qui dispose de son fonds de commerce. Nous taxons ses marchandises, à leur valeur complète, et nous le taxons lui-même d'après ce que nous

considérons que ses affaires doivent rapporter. Naturellement, les hommes de profession, les commis qui font un travail d'esprit, nous ne pouvons trouver leur revenu qu'à peu près.

Q.—Pensez-vous que la taxe sur le revenu, soit une taxe juste, et qu'elle pèse moins lourdement sur les pauvres gens et les veuves qui ont deux ou trois enfants à soutenir? R.—Nous ne taxons pas les femmes d'après leur revenu.

Q.—Prenez un ouvrier qui gagne moins de \$300, pensez-vous qu'il puisse économiser assez pour payer les taxes? R.—Il n'y a pas de doute que dans ce cas la loi ne soit un fardeau pour lui.

Q.—Est-ce que vos taxes sont plus également réparties, que si votre base d'évaluation était placée sur les immeubles et le revenu exempté? R.—Je ne crois pas que dans un pays comme le nôtre où il y a tant de lots vacants, la taxe sur l'immeuble serait un bon système. Si un pays est entièrement colonisé et toutes les terres occupées alors c'est différent, et l'on doit prendre des mesures différentes pour taxer le peuple; mais dans un pays nouveau je ne crois pas que la taxe sur la propriété foncière seule soit une bonne chose.

Q.—Savez-vous quelles sont les exemptions de taxes personnelles dans les autres provinces? R.—Je ne puis pas vous le dire.

Par M. McLEAN :

Q.—Quand vous voulez taxer le salaire d'un ouvrier, comment connaissez-vous ce qu'il gagne par année? R.—Nous obtenons ces informations des fabricants; nous leur donnons un questionnaire qu'ils doivent remplir, et où ils nous donnent les noms de leurs employés, ainsi que le montant qu'ils gagnent.

Q.—Croyez-vous que ce soit un bon moyen d'obtenir ces informations? R.—Je sais que c'est notre loi.

Par M. GIBSON :

Q.—Supposez qu'un homme ne travaille que six mois dans l'année comment connaissez-vous ce cas? R.—Je suppose que dans ce cas ses patrons marqueraient ce qu'il gagne réellement.

Q.—En fixant les taxes actuelles, taxez-vous pour l'année précédente ou pour l'année courante? R.—Nous taxons pour l'année qui vient. Toutes les taxes pour l'année prochaine seront fixées le 1er Avril prochain.

Q.—Comment un maître peut-il vous donner le montant des gages d'un ouvrier, avant qu'il les ait reçus? R.—La taxe pour l'année qui vient est basée sur les gages de l'année précédente.

Q.—Cela n'est-il pas une injustice, vous taxez d'après ce qu'un homme n'a pas encore gagné? R.—Nous ne pouvons pas dire ce qu'un homme gagnera dans l'année qui vient; c'est une chose que personne ne peut dire. Nous le taxons sur une certitude, sur ce qu'il a déjà gagné, pour payer ses dépenses de l'année courante.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—S'il y avait une taxe imposée sur la propriété foncière seule, pensez-vous que bien des immeubles seraient acquis, comme ils le sont, à présent, dans le but de spéculer? R.—Il n'y a pas de propriétés possédées, dans la ville de St. Jean, dans un but de spéculation; il y a peut-être une ou deux personnes qui possèdent des propriétés dans ce but, mais ce n'est pas généralement le cas. Les propriétés à St. Jean sont bien divisées. Il n'y a que trois ou quatre individus dans cette ville qui possèdent un grand nombre de propriétés.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-ce que les terrains vacants sont taxés à leur valeur complète? R.—Nous les taxons à ce que nous considérons être leur valeur commerciale.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est la règle générale par laquelle vous connaissez le revenu des classes professionnelles ? R.—Nous en avons des rapports.

Q.—Recevez-vous ces rapports d'eux mêmes ? R.—Oui ; et la loi nous autorise à exercer notre jugement. Si nous ne pouvons avoir ces informations de celui là même qui paie la taxe, nous faisons du mieux que nous pouvons pour juger d'après les apparences et les informations que nous pouvons avoir d'autres sources. Cette classe n'est pas très-nombreuse, et il nous est facile d'obtenir les renseignements nécessaires.

Q.—Les taxes sont-elles collectées en bloc ou par versements ? R.—Le collecteur est censé les percevoir en bloc.

Q.—Combien de jours de grâce est-il accordé avant que la saisie des effets ait lieu ? R.—L'exécution doit avoir lieu trente jours après que le *Chamberlain* a donné avis, il peut faire exécuter une saisie trente jours après qu'il a donné avis.

Q.—Pensez-vous que sous ce rapport l'égalité soit maintenue entre la classe ouvrière et la classe riche ? R.—Je ne sais pas quelle ligne de conduite le *chamberlain* adopte à ce sujet.

Q.—Avez-vous jamais pensé à la publication de la liste des taxes avant que les taxes soient payées, afin que chacun sut comment son revenu est taxé ? R.—Je ne puis dire l'avoir fait.

Q.—Pensez-vous que ce serait une bonne chose d'agir ainsi ? R.—Il n'y a pas de doute que cela empêcherait un grand nombre de malentendus, car alors ceux qui paient les taxes pourraient examiner la liste eux-mêmes et en juger.

Q.—Et la fraude serait plus vite reconnue ? R.—Probablement.

Par M. GIBSON :

Q.—Les taxes sont-elles bien payées, ou y a-t-il un déficit à la fin de l'année. R.—Il y a toujours un déficit, car, il est très difficile de faire payer les taxes à moins que les gens n'y soient forcés.

Q.—Règle générale, sont-ce les classes ouvrières qui sont en arrière dans le paiement de leurs taxes ? R.—Ceci n'est pas dans mon département, je n'ai aucun moyen de le savoir. Si le trésorier était ici il pourrait vous renseigner à ce sujet.

Par M. WALSH :

Q.—Savez-vous quel fut le montant du gain des ouvriers, à Saint-Jean, l'année dernière. R.—Je ne sais pas quel en fut le montant.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous reçu des plaintes de ce que les grandes propriétés n'étaient pas taxées à leur valeur complète aussi bien que les petites ? R.—Je ne sais pas que de telles plaintes aient jamais été faites. On reçoit beaucoup de plainte ; mais il faut s'y attendre.

Q.—Ne s'est-on jamais plaint que la propriété n'est pas évaluée suffisamment ? R.—Je ne le pense pas.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous le nombre des propriétés à Saint-Jean, qui ne sont pas taxées ? R.—Il y en a environ pour \$3,000,000, autant que je puisse me le rappeler ; toutes les propriétés que possède le gouvernement, les églises, les institutions de charité, en sont exemptes.

Q.—Est-ce là la classe des propriétés exemptes? R.—Oui, et toutes les propriétés de la corporation de la Cité aussi. La corporation possède un grand nombre de terres, qui lui furent données quand Saint-Jean fut incorporé. Elle possède une grande quantité de propriétés ici. Les églises, les institutions de charité et les écoles, sont toutes exemptes de taxes, et cela se monte à plus de \$3,000,000 de valeur. Ceci est une jolie proportion à enlever. La propriété immobilière ici serait évaluée à un peu plus de \$8,000,000, (passant des papiers au président.) Je ne savais pas à quelles questions vous voudriez que je réponde, c'est pourquoi j'ai préparé un papier relatif aux taxes de dix ans, cela vous donnera le chiffre des taxes personnelles et de ceux qui n'en paient pas.

DONNÉES PRISES DES LIVRES DES COTISEURS DE SAINT-JEAN, N.B.

CÔTÉ EST DU PORT

Année.	Cotes personnelles.	Ne payant pas de cote personnelle.	Propriété foncière		Propriété foncière		Revenu		Taxes de comté		Taxe de ville		Taxes totales	
			\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
1878.....	5,123	1,117	10,235,300	00	7,398,100	00	1,921,600	00	66,660	11	190,039	24	256,699	35
1879.....	4,653	1,136	10,878,300	00	6,262,700	00	1,726,900	00	70,689	60	170,259	30	239,748	90
1880.....	3,951	1,167	8,243,800	00	5,483,100	00	1,236,980	00	72,670	23	161,222	86	233,803	09
1881.....	3,906	1,168	8,307,000	00	5,349,700	00	1,101,600	00	71,900	89	161,249	60	233,150	49
1882.....	4,219	1,174	8,377,300	00	8,148,100	00	2,503,100	00	69,575	35	160,706	00	230,281	35
1883.....	4,430	1,203	8,413,700	00	8,886,200	00	2,567,700	00	70,644	10	177,734	60	248,378	70
1884.....	4,446	1,206	8,519,800	00	8,811,600	00	2,486,000	00	75,472	40	163,467	72	233,945	12
1885.....	4,270	1,233	8,470,700	00	8,587,200	00	2,324,300	00	72,781	64	169,412	26	242,193	90
1886.....	4,237	1,288	8,452,900	00	8,394,000	00	2,374,300	00	72,177	69	168,009	96	240,187	65
1887.....	4,270	1,368	8,493,800	00	2,453,500	00	2,373,200	00	74,359	50	164,297	25	238,656	75

CÔTÉ OUEST DU PORT

Année.	Cotes personnelles.	Ne payant pas de cote personnelles.	Propriété foncière		Propriété mobilière		Revenu		Taxes de comté.		Taxe de ville		Taxes totales	
			\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
1878.....	1,208	233	745,000	00	212,300	00	274,500	00	3,796	70	11,269	24	15,065	94
1879.....	1,122	234	743,600	00	158,900	00	232,300	00	3,995	70	10,912	80	14,908	60
1880.....	1,038	245	609,200	00	130,700	00	151,600	00	4,000	25	9,523	50	13,553	75
1881.....	956	260	613,300	00	122,200	00	130,000	00	3,705	25	5,953	70	13,658	96
1882.....	1,038	224	595,500	00	354,600	00	334,700	00	3,086	06	9,784	80	12,870	86
1883.....	1,047	241	606,600	00	371,000	00	346,400	00	3,174	55	10,038	00	13,212	55
1884.....	1,079	241	602,200	00	341,700	00	347,900	00	2,853	35	10,167	16	13,020	51
1885.....	1,021	236	600,000	00	320,300	00	336,200	00	3,271	09	10,720	40	13,991	49
1886.....	963	227	589,800	00	267,800	00	335,900	00	2,872	93	11,304	40	14,177	36
1887.....	969	233	591,000	00	236,000	00	329,100	00	3,016	89	11,208	86	14,225	75

W. F. BUNTING, *Président de la Commission des Cotiseurs.*

Q.—Est-ce que les taxes sont imposées par vous des deux côtés du port ?
 R.—Les taxes de l'autre côté, Carleton, sont prélevées pour leur propre utilité et le taux est différent. Leur taux est de \$1.

Par M. FREED :

Q.—Mais ceci ne comprend pas Portland ? R.—Nous n'avons rien à faire avec Portland. La valeur des immeubles taxés a été de \$8,493,800, les propriétés mobilières \$7,455,500, et le montant total des taxes de \$238,350.

—
 SAINT-JEAN, N. B., 20 mars, 1888.

S. L. T. BURNHAM, fabricant de meubles, Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans le commerce des meubles ?
 R.—Il y a sept ans que je suis dans les affaires.

Q.—Mais la maison de commerce à laquelle vous appartenez est depuis plus longtemps en existence ? R.—Mon père commença les affaires en 1853, il y a trente-cinq ans.

Q.—Votre commerce a-t-il augmenté ou diminué pendant ce temps ? R.—Il a augmenté et diminué successivement. Il augmentait quand nous fabriquions sur une grande échelle ; mais depuis quatre ans nous avons cessé de fabriquer en grand ; nous fabriquons maintenant sur une petite échelle. Nous faisons plutôt un commerce de détail.

Q.—Pouvez-vous donner une idée, si le commerce de meubles, à Saint-Jean, s'est accru ou non ? R.—Je crois qu'on fabrique aujourd'hui, moins de meubles à Saint-Jean, qu'on ne le faisait il y a dix ans.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Nous en employons seulement douze maintenant.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-ce là, le nombre d'hommes que vous employez en moyenne ? R.—Ceci est notre moyenne depuis les deux ou trois dernières années.

Par M. WALSH :

Q.—Faites-vous toutes sortes d'ouvrages, la partie du tapissier et la peinture ? R.—Nous avons six tapissiers, trois peintres et trois ébénistes.

Q.—Quels gages donnez-vous à vos hommes ? R.—Nous payons les meilleurs tapissiers \$11 et \$12 par semaine ; les ébénistes \$9 et les peintres \$8.

Q.—Ces hommes sont tous censés être habiles dans leur métier ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des femmes dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des garçons employés dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils apprentis ? R.—Nous en avons trois, un dans chaque département.

Q.—Ces garçons sont censés être apprentis ? R.—Oui ils apprennent tous leur métier.

Q.—Avez-vous des contrats avec quelques uns d'entr'e eux ? R.—Non, nous n'avons aucun écrit à leur sujet.

Q.—Pensez-vous qu'il vaudrait mieux avoir un contrat avec vos apprentis ? R.—Je crois que cela vaudrait mieux, les apprentis viendraient alors chez nous dans l'intention de travailler tout leur temps. Comme les choses sont mainte-

nant, lorsqu'ils ont travaillé deux ou trois ans avec nous, ils nous quittent et s'en vont au moment où ils nous seraient de quelque utilité.

Q.—Pensez-vous qu'un contrat serait un meilleur moyen de garder vos apprentis? R.—Je crois que cela serait mieux que le présent système, car si un garçon reste à la même place, tout le temps, cela vaut mieux et il apprend beaucoup plus qu'en changeant.

Q.—Dans votre établissement, les garçons qui travaillent comme apprentis, apprennent-ils toutes les branches du métier? R.—Ils apprennent seulement la branche pour laquelle ils sont entrés.

Q.—Règle générale, trouvez-vous que vos ouvriers sont industriels et sobres? R.—Nous trouvons que les nôtres le sont.

Q.—Autant que vous connaissez vos hommes, sont-ils en général d'un bon caractère? R.—Oui.

Q.—Quelques uns de vos hommes sont-ils avec vous depuis longtemps? R.—Oui, quelques uns sont avec nous depuis neuf ans, je crois.

Q.—Quelques uns des garçons qui ont fait leur apprentissage chez vous, sont-ils demeurés avec vous? R.—Oui, nous avons trois hommes qui ont fait leur apprentissage chez nous.

Q.—Quels gages donnez-vous à vos apprentis? R.—Ils commencent à \$1 50 par semaine dans l'ébénisterie et le département de peinture, et augmentent de cinquante centins chaque année. Dans le département des tapissiers, ils travaillent cinq ans et ont une augmentation de \$1 par semaine chaque année.

Q.—Trouvez-vous que les affaires sont aussi bonnes cette année que les deux dernières, ont-elles augmenté? R.—Oui, nos affaires sont meilleures, cette année que l'année dernière, et l'année dernière, elles étaient meilleures que l'année précédente.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour? R.—Dix heures.

Q.—Travaillez-vous plus que cela quelquefois? R.—De temps en temps; quelquefois au printemps et lorsqu'il y a de l'ouvrage spécial.

Q.—Que donnez-vous à vos hommes pour ce temps? R.—Nous les payons en sus, nous faisons des prix particuliers avec chaque homme mais c'est toujours plus que nous ne payons à la journée.

Q.—Où écoutez-vous vos produits? R.—Notre commerce est principalement local.

Q.—Achetez-vous tout le bois, dont vous faites usage, en Canada? R.—Non, nous importons le noyer, le bois blanc et le cérisier; mais nous prenons le merisier ici.

Q.—Vendez-vous des meubles que vous ne faites pas? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Où prenez-vous les meubles que vous ne faites pas? R.—Nous les obtenons principalement d'Ontario; mais nous en avons aussi de la Nouvelle-Ecosse.

GEORGE McAVITY. (T. McAvity et Fils fondeurs de cuivre), appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelles sortes de marchandises fabriquez-vous? R.—Tout ce qui est nécessaire aux plombiers et à ceux qui posent les tuyaux de gaz.

Q.—Combien d'hommes employez-vous? R.—Je crois que nous en employons environ 110 ou 115 actuellement.

Q.—Sont-ils tous d'habiles ouvriers? R.—Non.

Q.—Quels gages donnez-vous aux ouvriers habiles ? R.—En moyenne, de \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Et combien ceux qui ne sont pas habiles reçoivent-ils ? R.—Selon ce qu'ils valent, nous avons toujours un grand nombre d'apprentis et ils commencent à \$1.50 par semaine, après qu'ils ont travaillé deux ou trois ans, ils ont des gages d'hommes. Nous avons quelques garçons qui travaillent pour nous depuis deux ans seulement et qui gagnent \$8 par semaine, et d'autres qui travaillent depuis cinq ans et qui ne gagnent pas autant. Nous employons tant de machines, maintenant dans notre genre de travail que nous n'avons pas besoin d'autant d'habiles ouvriers, qu'il y a quelques années.

Q.—A quel âge prenez-vous ces apprentis ? R.—A quatorze ou quinze ans.

Q.—Et que gagne un ouvrier qui n'est pas très habile ? R.—Une piastre et soixante-quinze centins par jour. Nous pourrions avoir des hommes pour prendre soin des fournaies à un peu meilleur marché, mais nous leur donnons le même prix. Nos hommes travaillent cinquante deux semaines dans l'année.

Q.—Avez-vous quelques ouvriers peu habiles qui gagnent moins de \$1.75 par jour ? R.—Nous avons plusieurs ouvriers peu habiles qui gagnent seulement \$1 ou \$1.25.

Q.—Votre métier est-il regardé comme malsain ? R.—Je crois qu'oui ; mais je ne pense pas qu'il le soit. La coutume de considérer ce travail comme malsain vient du fait que les fonderies étaient conduites d'après le vieux système anglais, où les ateliers de moulure et ceux où l'on termine l'ouvrage ne sont pas séparés. Ici, aux Etats-Unis et au Canada, les ateliers de moulure sont séparés de ceux où l'on finit l'ouvrage.

Q.—Est-ce le cas dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Où vendez-vous vos marchandises, d'ordinaire ? R.—Nous vendons, la plupart de nos marchandises dans Ontario.

Q.—Le frêt d'ici là, n'est-il pas très élevé ? R.—Le frêt est très élevé ; mais en compensation, nos dépenses sont moindres ici. Après le grand incendie de 1877, la seule question qui nous occupât était, si nous demeurerions ici, ou si nous irions à Ontario.

Q.—Qu'est-ce qui vous détermina à rester ici ? R.—Le prix du charbon, l'absence d'embaras pour le travail, et le matériel convenable. Nous pouvons acheter pour un plus gros montant de vieux matériel ici, que nous ne le pourrions dans Ontario.

Q.—Quel prix payez-vous pour le charbon déposé à Saint-Jean ? R.—A la mine nous payons 75 centins la tonne de charbon cassé ; c'est 75 ou 85, je ne sais lequel ; les taux sont arrêtés, là, par la compagnie ; mais je crois que c'est 85 centins pour la petite tonne.

Q.—Les gages sont-ils moindres à Saint-Jean que dans Ontario, dans votre métier ? R.—Je crois que nous pourrions avoir plus aisément des hommes ici, que là-bas.

Q.—Vos ouvriers étaient-ils tous des hommes de Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Donnez-vous de l'instruction à la plupart de vos hommes ? R.—Oui.

Q.—Quand un garçon finit son temps, lui donnez-vous de l'emploi, dans sa branche ? R.—Quand un garçon finit son apprentissage dans sa branche, nous pouvons lui donner de l'emploi ; mais presque tous, après que leur temps est terminé, s'en vont aux Etats. Chaque année nous en avons une demi-douzaine qui nous quittent ainsi.

Q.—Quelques uns de ces garçons, qui vont aux Etats-Unis, ne reviennent-ils pas vous retrouver ? R.—Un assez grand nombre le font.

Q.—Quelle raison donnent-ils de leur retour ? R.—Eh bien, quelques uns disent qu'il fait trop chaud en été pour eux ; d'autres se plaignent que l'ouvrage est trop dur, et d'autres qu'ils voulaient revenir au pays. Un homme nous est revenu la semaine dernière, qui avait été absent pendant dix ans.

Q.—S'est-il conduit comme s'il était content d'être revenu ? R.—Eh bien, il devait être content, après avoir été si longtemps absent.

Q.—Quels gages, un tel homme, gagne-t-il aux Etats-Unis ? R.—Deux piastres par jour.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il bien des travailleurs, disposés à refuser un travail de \$2.50, pour un autre de \$1.50, ou de \$2 ? R.—Un homme peut vivre ici à meilleur marché qu'aux Etats-Unis.

Q.—Y a-t-il \$1 par jour de différence dans le coût de l'existence ? R.—Comme je n'ai jamais travaillé hors du pays, je ne saurais le dire.

Q.—Quels gages paie-t-on aux mouleurs à Saint-Jean ? R.—De \$2.25 à \$2.75 pour les mouleurs sur cuivre.

Q.—Quels gages gagnent ceux qui finissent l'ouvrage ? R.—Un homme habile aura à peu près \$2 par jour ; cela dépend de l'homme.

Q.—Ces finisseurs, je suppose, ajustent rarement ce qu'ils font ? R.—Très rarement, chaque homme ajuste son propre ouvrage, plus ou moins.

Q.—Faites-vous du moulage en fer ? R.—Nous n'en faisons pas nous-mêmes ; mais nous fournissons le fer, et les ouvriers en fer en font pour nous.

Q.—Quels sont les gages des mouleurs en fer ? R.—Ils ont à peu près, \$1.75 par jour.

Q.—Vos hommes sont-ils employés toute l'année ? R.—Oui : ils travaillent tout le temps : c'est-à-dire qu'ils travaillent cinquante-neuf heures par semaine, comme nous fermons à cinq heures du soir le samedi.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous vos hommes chaque semaine ? R.—Nous payons nos ouvriers toutes les semaines.

JOHN H. PARKS directeur de la manufacture de coton, de St. Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Dans quelle genre d'affaires êtes vous ? R.—Je suis le président, et le directeur de la manufacture de coton, de St. Jean et aussi de celle du Nouveau-Brunswick.

Q.—Combien d'hommes employez-vous, en tout et partout ? R.—Je crois que nous en employons 500 dans les deux usines. Il y en a, à peu près 300 dans la fabrique du Nouveau-Brunswick, et 200 dans celle de St. Jean.

Q.—Combien d'adultes avez-vous parmi vos ouvriers ? R.—Il me serait impossible de vous le dire.

Q.—Combien parmi eux sont des enfants, ou de jeunes personnes ? R.—Je ne pourrais pas répondre à cette question très exactement. Il pourrait s'y en trouver peut-être un quart. Il est possible que la proportion soit d'un quart ou d'un tiers.

Q.—Quel est le montant des gages que vous payez à vos plus jeunes employés ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—Quel est l'âge des plus jeunes enfants employés dans vos usines ? R.—Il n'est pas permis d'en prendre au dessous de douze ans.

Q.—Est-ce qu'il y a eu une loi pas-ée au Nouveau Brunswick à cet effet ? R.—Il n'y a pas de loi à ce sujet, mais c'est notre règle ; on a fait, l'an dernier une loi relative aux fabriques ; mais elle n'est pas encore en vigueur.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos ouvriers? R.—Ils reçoivent de \$6 à \$30 ou \$40 piastres par semaine.

Q.—Quels gages payez-vous aux hommes? R.—Ils ont de \$8 à \$10, par semaine; le contre-maitre reçoit de \$10, à \$40.

Q.—Que gagnent les femmes? R.—L'ouvrage des femmes est principalement à la pièce, et dépend de leur habileté; mais je crois que de \$3, à \$4 c'est le moins qu'elles ont; quelque unes d'elles gagnent \$7, à \$8, par semaine, et d'autres ont un peu plus.

Q.—Quels gages payez-vous aux enfants? R.—Eh bien; ils gagnent tout le temps de \$1.50, à \$4, selon leur habileté.

Q.—N'avez-vous jamais eu de difficulté au sujet du travail, avec vos ouvriers? R.—Je n'ai jamais eu de difficulté.

Q.—Imposez-vous des amendes dans votre usine à ceux qui négligent leur devoir? R.—Certainement.

Q.—Pourriez-vous nous dire dans quels cas vous imposez de ces amendes? R.—Je ne pourrais pas vous le dire très bien; c'est une affaire qui n'est pas sous mon contrôle, ce sont toutes de légères amendes, imposées pour des retards, et pour un ouvrage médiocre; mais elle ne se montent pas à grand chose. Dans une usine où l'on emploie un grand nombre d'ouvriers on doit avoir une sévère discipline. J'exige dans ma fabrique que tout soit fait systématiquement; mais je n'ai jamais entendu de plaintes, au sujet des amendes.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler de mauvais traitements qu'on fait subir aux enfants, dans votre atelier? R.—Je n'ai jamais entendu de semblables plaintes.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler des mauvais traitements qu'à fait subir aux enfants celui qui en a la direction? R.—Je n'ai jamais rien su de ce genre; si cela était arrivé je suis sûr que je le saurais, parce que je suis toujours à l'usine et prêt à justifier quoi que ce soit qu'on ait fait de dur ou d'injuste. En réalité je n'ai jamais rien entendu de la sorte dans ma fabrique. Nos contre-maitres sont ceux qui sont responsables; si les ouvriers ne font pas comme ils le doivent et conformément aux ordres des contre-maitres, ils ne restent pas avec nous.

Par M. GIBSON :—

Q.—Pouvez-vous me dire comment l'on dispose des amendes? R.—Je ne pourrais pas vous le dire; toutes les amendes reçues ne se montent qu'à une très légère somme.

Par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous nous faire un compte-rendu de l'emploi que l'on fait de l'argent reçu des amendes en séparant celles qui ont été reçues pour un ouvrage médiocre de celles entourées pour mauvaise conduite? R.—Je ne sais pas si je le pourrais, ou non.

Q.—Voulez-vous essayer? R.—Je le veux bien.

Q.—Combien de métiers une femme peut-elle surveiller? R.—Un bien bon tisserand, homme ou femme, peut en surveiller six; un tisserand très ordinaire en surveille deux. Si un tisserand ne peut en surveiller qu'un, ce n'est pas la peine qu'il vienne travailler.

Q.—La femme qui surveille six métiers gagne-t-elle trois fois autant que celle qui n'en surveille que deux? R.—Oui, plus que cela même.

Q.—Les tisserands sont ils payés à la pièce? R.—A la verge.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous dans vos usines? R.—Soixante heures par semaine.

Q.—Fermez vous le samedi? R.—Les gages sont payés le samedi, et nous fermons à midi ce jour-là.

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler le matin ? R.—A six heures et demie.

Q.—A quelle heure fermez-vous le soir ? R.—A six heures et quart.

Q.—Les ouvriers qui apportent leur lunch à la fabrique mangent-ils dans la chambre où ils travaillent ? R.—Je n'en sais rien ; c'est à leur choix.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les hommes et pour les femmes ? R.—Dans la fabrique du Nouveau-Brunswick il y a des lieux d'aisance séparés ; je ne sais pas s'ils le sont à l'usine de St-Jean.

Q.—S'il y en a à un étage, est-ce que les femmes d'un autre étage peuvent y aller ? R.—Je ne puis rien dire à ce sujet.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Je les paye le samedi à midi.

Q.—Pour la semaine, qui finit alors ? R.—Non, pour la semaine qui finit le mercredi précédent.

Q.—Avez-vous de la difficulté à payer vos hommes à la semaine ? R.—Non, je crois que cela doit être ainsi. Cela cause peu d'embarras à l'office, un commis peut le faire en très peu de temps. Je crois que tous les ouvriers doivent être payés à la semaine et j'aimerais à voir ce principe mis en force dans la loi des manufactures.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous des règles affichées dans votre manufacture, pour régler la conduite des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Marque-t-on dans ces affiches les offenses pour lesquelles les ouvriers sont mis à l'amende ? R.—Je ne puis le dire, je n'ai pas examiné ces choses dernièrement.

Q.—Demande-t-on aux ouvriers de signer un contrat avant de travailler ? R.—Non, nous l'exigions autrefois ; mais nous avons mis cette coutume de côté.

Q.—Une partie des gages des ouvriers serait-elle retenue, dans le cas où ils quitteraient la fabrique sans en donner avis ? R.—Oui, s'ils quittent sans donner deux semaines d'avis, leurs gages sont retenus.

Q.—Donnez-vous deux semaines d'avis aux ouvriers, avant de les renvoyer ? R.—Généralement nous le faisons, mais quelquefois, il est nécessaire de les renvoyer subitement.

Q.—Pourriez-vous nous dire le nombre d'ouvriers que vous avez renvoyés l'année dernière ? R.—Je ne le pourrais pas.

Q.—Votre contre-maitre pourrait-il nous donner ce renseignement ? R.—Je crois qu'il le pourrait.

Par M. McLEAN :—

Q.—Appartenez-vous à l'association des fabriques ? R.—Oui, la Compagnie appartient à l'Association de Coton de la Puissance.

Q.—L'Association est-elle en rapport avec les fabriques des États-Unis ? R.—Non.

“ MANUFACTURE DE COTON DU NOUVEAU-BRUNSWICK ”

“ SAINT-JEAN, N. B. 22 Mars, 1888. ”

“ Monsieur.—Je demande par la présente à faire un rapport au sujet des amendes, des gages confisqués ou non réclamés, dans les deux fabriques possédées par cette compagnie, qui emploie en moyenne 500 ouvriers, pendant les six mois qui finissent le 1er mars, 1888.

Dans la fabrique de Saint-Jean, je vois que les amendes s'élevaient, pendant les six mois, à \$1383. Ceci est tout pour de l'ouvrage mal fait ou médiocre et

n'est aucune compensation pour la compagnie, car ce montant déculpé ne pourrait couvrir les pertes pour lesquelles ce petit montant a été donné. Ces amendes sont entièrement dans les intérêts des employés, car s'il n'y avait aucune restriction contre leur négligence, les tisserands ne feraient pas de progrès dans cet ouvrage, et alors, ils ne seraient pas en état de gagner de meilleurs gages que ceux qu'ils ont en commençant.

“ Dans la fabrique du Nouveau-Brunswick, les amendes, pour les six mois qui ont fini le 1er mars 1888, s'élèvent à \$9.75. Cette somme a été donnée presque entièrement par les ouvriers payés à la pièce, pour avoir été en retard. Ceci, on le verra aisément, est une restriction absolument nécessaire. Le montant compris sous le titre de gages non-réclamés et confisqués, s'élève, pour les six mois qui ont fini le 1er mars 1888, disons aussi exactement qu'on peut dire, pour gages non réclamés, à \$40.68, et pour gages confisqués à \$13.57. Total, \$54.25. Le montant de gages non-réclamés, doit être remis à ceux à qui ils appartiennent. S'ils le réclament, les gages confisqués vont aux fonds de la compagnie.”

“ Respectueusement soumis,

“ ARTHUR WRIGHT,

“ Secrétaire-trésorier.

“ JEAN H. PARKS, Ecr.

“ Président de *William Parks et Fils, (limitée).*”

“ FABRIQUE DE COTON NOUVEAU-BRUNSWICK.

SAINT-JEAN, N. B., 28 Mars, 1888.

“ Monsieur.—J'accuse réception de la vôtre du 27 courant. Le montant des gages payés dans les usines de coton pendant les six mois auquel les amendes s'appliquent, et dont notre Président a parlé devant la Commission, s'élève à la somme de \$49,920.

“ Espérant que ceci répondra à votre désir, je suis

“ Votre obéissant serviteur,

ARTHUR WRIGHT.

Secrétaire-trésorier.

“ A. H. BLACKERY, Ecr.,

“ Secrétaire de la Commission royale du Travail.”

P. L. CONNOR (T. Connor et Fils), fabricants de cordes, Saint-Jean, N. B.; appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre corderie ? R.—Environ 110.

Q.—Depuis combien de temps votre corderie existe-t-elle sur le pied actuel ? R.—Mon père commença les affaires, il y a environ trente ans.

Q.—Vos affaires ont-elles toujours augmenté depuis lors ? R.—Oui.

Q.—Quelle sorte de marchandise faites-vous dans votre corderie ? R.—Nous faisons une grande quantité de haussière, de corde de manille, de corde à pêche.

et toutes sortes de ficelle. Nous envoyons beaucoup de ficelle à Ontario et au Manitoba.

Q.—Quels gages donnez-vous aux ouvriers compétents que vous employez ?

R.—Nous les payons de \$5 à \$9 par semaine.

Q.—Quels gages donnez-vous aux contre-maitres des différents départements ?

R.—Ils ont environ \$10 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—Soixante heures par semaine.

Q.—Avez-vous beaucoup de garçons employés dans votre manufacture ?

R.—Un bon nombre.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon que vous avez comme employé ?

R.—Je crois qu'ils ont de treize ans à un âge plus avancé.

Q.—Combien de garçons avez-vous dans votre manufacture ? R.—Nous devons en avoir environ cinquante.

Q.—Employez-vous des filles ? R.—Nous employons des filles.

Q.—Dans quel département employez-vous les filles ? R.—Dans la filature.

Q.—Employez-vous de très jeunes filles ? R.—Nous en avons qui sont âgées de treize ou quatorze ans.

Q.—En avez-vous plusieurs ? R.—A peu près quinze.

Q.—Quels salaires reçoivent-elles ? R.—Elles gagnent de \$1.50 à \$3.50 par semaine ; ce sont les plus âgées qui gagnent \$3.50.

Q.—Quels salaires payez-vous aux jeunes garçons ? R.—Le plus bas salaire que nous leur payons est \$2 par semaine.

Q.—Et le salaire augmente suivant l'âge ? R.—Oui ; jusqu'à \$4 par semaine.

Q.—Imposez-vous des amendes ? R.—Nous avons affiché dans la fabrique des règles au sujet des amendes, mais règle générale, nous n'imposons pas d'amendes. Nous avertissons l'ouvrier plusieurs fois et finalement nous le renvoyons si son ouvrage n'est pas satisfaisant.

Q.—Combien de filles employez-vous dans la chambre des rouets ? R.—Treize à peu près.

Q.—Quel salaire gagnent-elles ? R.—A peu près \$3.50 par semaine.

Q.—Quelques-unes reçoivent-elles plus que cela ? R.—Elles reçoivent toutes à peu près le même salaire.

Q.—Eprouvez-vous de la difficulté à vous procurer des ouvriers ? R.—Non.

Q.—Vos employés sont-ils en général assez intelligents ? R.—Je crois qu'ils le sont.

Q.—Et font-ils du bon ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils assidus à l'ouvrage ? R.—En général ils sont assez assidus.

Q.—Et actifs ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des employés qui sont depuis longtemps à votre service ?

R.—Oui, quelques-uns sont depuis longtemps à notre service.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos employés possèdent des propriétés ?

R.—Je ne sais.

Q.—Continuez-vous à employer les jeunes gens après qu'ils ont servi leurs temps d'apprentissage ? R.—Oui ; lorsqu'ils sont bien au fait de leurs départements.

Q.—Ces jeunes gens sont-ils considérés comme apprentis ? R.—Nous ne les considérons pas comme tels ; les machines améliorées que nous avons depuis quelques années dispensent aujourd'hui d'employer un aussi grand nombre d'ouvriers habiles. Six ou huit de ces derniers nous suffisent dans notre fabrique.

Q.—Alors vous ne considérez pas ces jeunes gens comme apprentis ? R.—Non.

Q.—Mais s'ils deviennent bons ouvriers vous leur donnez de l'ouvrage ?

R.—Oui.

Q.—Et vous suivez la même règle quant aux filles ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos employés? R.—Non, rien de bien sérieux.

Par M. HEAKES :

Q.—Faites-vous travailler vos employés toute l'année? R.—Oui; l'ouvrage dure toute l'année.

Q.—Les chiffres de salaires que vous nous avez donnés sont-ils la moyenne pour toute l'année? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers sont-ils obligés de travailler les jours de fêtes? R.—Quelquefois, lorsque nous avons beaucoup d'ouvrage, nous travaillons généralement les jours de fête.

Q.—Ceux qui ne travaillent pas les jours de fêtes subissent-ils quelque punition? R.—Non, nous n'imposons aucune punition.

Q.—Lorsque vous voulez que vos ouvriers travaillent un jour de fête quel avis leur donnez-vous? R.—Nous les avertissons le soir et leur demandons de venir travailler le lendemain matin.

Q.—Faites-vous quelquefois travailler vos employés le soir? R.—Oui.

Q.—Les enfants travaillent-ils le soir? R.—Oui.

Q.—De combien d'heures alors se compose la journée du travail pour les enfants? R.—De quatorze heures.

Q.—Cela arrive-t-il souvent? R.—Le printemps.

Q.—Pendant combien de jours de suite un enfant est-il obligé de travailler quatorze heures par jour? R.—Peut être trois jours par semaine.

Q.—Pendant combien de semaines? R.—A peu près douze semaines.

Q.—Payez-vous plus cher aux enfants pour le travail de nuit? R.—Non; le tarif est le même que pour l'ouvrage de jour.

Q.—Payez-vous plus cher aux adultes pour le travail de nuit? R.—Non, le tarif est le même que pour le travail du jour.

Par M. WALSH :

Q.—Quel temps accordez-vous pour le souper lorsque vos employés travaillent le soir? R.—Nous leur accordons trois quarts d'heure.

Q.—Combien de jours de fêtes observez-vous pendant l'année? R.—Règle générale, nous observons les jours de fête publique. Nous travaillons à l'anniversaire de la naissance de la Reine, mais nous observons le jour d'action de grâces et l'anniversaire de la Confédération.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Beaucoup d'enfants apportent-ils leur repas à la fabrique? R.—Oui.

Q.—Où le mangent-ils? R.—Dans la pièce où il travaillent.

Q.—Beaucoup de ces enfants savent-ils lire et écrire? R.—Oui; quelques uns savent lire et écrire, car ils ont été à l'école avant d'entrer à la fabrique.

Par M. WALSH :

Q.—La plus grande partie d'entre eux ont fréquenté l'école, je suppose, avant d'entrer dans votre fabrique? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Permettez-vous aux filles de s'asseoir pendant leur travail? R.—Non.

Q.—La nature de leur travail les en empêche-t-elles? R.—Il leur faut se tenir debout près des rouets "Jennies" afin de voir si l'ouvrage se fait bien.

Q.—Ne pourraient-elles pas travailler à ces rouets aussi bien assises que debout? R.—Oui, elles le pourraient.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les avez-vous jamais entendu se plaindre d'être obligées de se tenir debout? R.—Je ne les-ai jamais entendues se plaindre.

Par M. CLARKE :

Q.—Où vendez-vous vos produits? R.—Dans tout le Canada.

Q.—En vendez-vous à l'ouest d'Ontario? R.—Nous envoyons au Manitoba du fil pour les relieurs.

Par M. FREED :

Q.—Le prix du fil à reliure a-t-il augmenté ou diminué pendant l'année?

R.—Il est un peu plus cher, cette année, que l'année dernière, en conséquence de la hausse sur la matière première; le prix de cet article suit toujours celui de la matière première sur les marchés étrangers.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les prix actuels et ceux d'il y a cinq ou six ans? R.—Les prix sont à peu près les mêmes.

Q.—Le fil à reliure que vous fabriquez soutient-il avantageusement la comparaison avec celui des Etats-Unis? R.—Il soutient la comparaison avec le meilleur fil fabriqué aux Etats-Unis, et est supérieur à celui de plusieurs filatures. Nous avons les meilleures machines pour faire le fil à reliure; nous avons les meilleurs rouets améliorés.

Q.—Les Etats-Unis vous font-il une forte concurrence? R.—Non; pas beaucoup.

Q.—Votre plus grande concurrence vient des fabriques canadiennes? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Payez-vous vos employés toutes les semaines? R.—Non; tous les quinze jours.

Q.—Préfèrent-ils être payés de cette façon qu'être payés toutes les semaines?

R.—Nous préférons les payer ainsi, parceque cela nous fait moins d'ouvrage dans les livres.

Q.—Avez-vous jamais songé que les familles de vos employés souffraient ainsi des inconvénients en étant quinze jours sans argent? R.—Nos employés paraissent être satisfaits de ce mode de paiement.

Q.—Vous ont-ils jamais demandé d'être payés plus souvent? R.—Quelques uns nous demandent de temps à autre quelques piastres en acompte sur leur salaire, et nous ne les refusons jamais.

Q.—Payez-vous un intérêt à vos employés sur la semaine de salaire que vous leur retenez? R.—Non.

Q.—Quelle somme payez-vous en salaires tous les quinze jours? R.—A peu près \$800.

WILLIAM KANE, tailleur de pierre, appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous le marbre et la pierre? R.—Notre maison est établie depuis quinze ans.

Q.—Avez-vous agrandi ou diminué votre commerce? R.—Nous l'avons augmenté très peu.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous généralement? R.—Nous travaillons la pierre de toutes façons, et dans l'été, lorsque la construction des maisons va bien, nous employons environ quinze ou seize tailleurs de pierre; en hiver nous n'en employons que sept ou huit.

Q.—Taillez-vous beaucoup de granit pour la construction des maisons ? R.—Non.

Q.—La pierre de taille est-elle beaucoup en usage ici pour les maisons ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—C'est la brique que l'on emploie ici ? R.—Oui.

Q.—A quel usage emploie-t-on le granit ? R.—Pour des épitaphes et monuments.

Q.—Employez-vous aussi le marbre pour le même objet ? R.—Oui.

Q.—Où l'achetez-vous ? R.—A Boston.

Q.—Avez-vous du granit dans cette partie du pays ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Quelle qualité de marbre employez-vous généralement ? R.—Nous employons le marbre du Vermont et le marbre Italien.

Q.—Lequel employez-vous en plus grande quantité ? R.—Le marbre du Vermont.

Q.—Je suppose qu'il convient mieux au climat ? R.—Les marchands de marbre au Vermont prétendent que ce marbre résiste mieux au climat, et je le crois réellement.

Q.—Quels salaires en moyenne payez-vous à vos ouvriers ? R.—La moyenne du salaire est de \$2.50 par jour.

Par M. HEAKES :—

Q.—Pour les tailleurs de marbre ou de granit ? R.—Pour les tailleurs de marbre et de granit.

Par M. WALSH :—

Q.—Employez-vous des jeunes gens ? R.—Nous employons généralement un ou deux garçons.

Q.—Les considérez-vous comme des apprentis apprenant le métier ? R.—Oui.

Q.—Vous et votre contre-maitre, enseignez-vous le métier d'année en année à ces apprentis ? R.—Oui, nous le leur enseignons tous deux.

Q.—Ces apprentis restent-ils avec vous jusqu'à ce qu'ils aient fini d'apprendre leur métier ? R.—Oui, généralement, un ou deux ont fait exception à cette règle. Nous en avons un à notre emploi depuis dix ou onze ans.

Q.—Ces apprentis deviennent-ils de bons ouvriers ? R.—J'en suis très satisfait.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos apprentis ? R.—Nos apprentis commencent à \$1.50 par semaine, et reçoivent cinquante centins d'augmentation tous les ans à l'exception de la dernière année, où leur salaire est augmenté de \$1.

Q.—Combien d'années dure l'apprentissage ? R.—Quatre ans.

Q.—Eprouvez-vous quelquefois de la difficulté à vous procurer les ouvriers dont vous avez besoin ? R.—Non, très peu.

Q.—Règle générale, vos employés sont-ils des gens sobres et actifs ? R.—Oui ; nous avons cependant quelques ivrognes.

Q.—Quelques uns de vos employés sont-ils propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Non.

Q.—Les logements sont-ils éloignés du centre des affaires ? R.—Pas plus qu'à dix minutes de marche.

Q.—Le prix des loyers pour logements d'ouvriers augmente-t-il à Saint-Jean ? R.—Règle générale, ils ont diminué.

Q.—Quel est à peu près le prix d'un logement pour un ouvrier et sa famille ? R.—A peu près \$6 à \$7 par mois.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien gagnent les polisseurs dans votre métier? R.—A peu près \$1 par jour, et nous leur donnons de l'ouvrage toute l'année.

Par M. WALSH :—

Q.—Employez-vous des femmes à cette besogne. R.—Non.

J. R. WOODBURN, Confiseur, St. Jean, N. B. appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Confiseur.

Q.—Faites vous depuis longtemps ce commerce? R.—Depuis 1873.

Q.—Votre commerce a-t-il augmenté depuis ce temps là? R.—Il a probablement doublé.

Q.—Combien d'employés avez-vous généralement? R.—J'ai à mon emploi a peu près huit ou neuf hommes, et trois ou quatre garçons.

Q.—Quels salaires payez-vous en moyenne à vos ouvriers? R.—De \$1.40 à \$2.00 par jour.

Q.—Et aux jeunes gens? R.—De \$2 à \$4 par semaine.

Q.—Considérez-vous ces jeunes gens comme apprentis? R.—Non. J'ai à mon service des ouvriers qui travaillent chez moi depuis treize ans.

Q.—Vous ne considérez pas les jeunes gens comme apprentis, mais vous les employez à votre besogne à mesure qu'ils se développent? R.—Oui.

Q.—Combien employez vous de filles? R.—Nous en avons onze actuellement.

Q.—Y en a-t-il de très jeunes dans le nombre? R.—Non, il n'y en a pas de très jeunes.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune? R.—Seize ans.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon? R.—Seize ou dix-sept ans.

Q.—Quels salaires donnez-vous aux filles? R.—De \$2.50 à \$6 par semaine.

Q.—Aux plus jeunes? R.—\$1.50 par semaine, pour commencer.

Q.—Votre métier est-il favorable ou nuisible à la santé? R.—Je le crois favorable à la santé.

Q.—Vos employés sont-ils actifs et sobres? R.—Oui; quelquefois nous avons un homme adonné à la boisson.

Par M. HEAKES :—

Q.—La ventilation est-elle bonne dans votre fabrique? R.—Oui: il y a plusieurs lucarnes dans le toit et nous laissons les fenêtres ouvertes tout l'été.

Q.—Combien d'étages a votre fabrique? R.—Trois et un soubassement

Q.—Avez-vous un élévateur et est-il entouré? R.—Nous en avons un, et il est entouré par un garde-corps à tous les étages.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ou vendez-vous principalement les produits de votre fabrique? R.—Depuis Québec en descendant jusqu'à la mer.

Par M. HEAKES :—

Q.—La province d'Ontario vous fait-elle concurrence? R.—Oui beaucoup.

Q.—Le prix du sucre a-t-il augmenté ou diminué dernièrement? R.—Il a diminué un peu pendant le mois dernier.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avant cela, comment les prix se tenaient-ils ? R.—Il était très bon marché, il y a deux ans. Il a alors haussé et s'est tenu à un prix élevé jusqu'à il y a un mois, lorsqu'il a baissé de quelques centins.

Par M. GIBSON :—

Q.—Le prix du sucre a-t-il augmenté ou diminué pendant les dix dernières années ? R.—Il a diminué.

Par M. FREED :—

Q.—Trouvez-vous une différence entre le sucre de canne et le sucre de betterave ? R.—Oui, il y a une différence. Le grain du sucre de canne n'est pas aussi dur que celui du sucre de betteraves, et comme pour faire certains bonbons il nous faut détruire le grain du sucre, nous choisissons en conséquence le sucre de canne vu que le grain est plus facile à détruire.

Q.—Alors vous préférez le sucre de canne ? R.—L'emploi de l'un ou de l'autre nous fait peu de différence pourvu que les ouvriers connaissent quel sucre ils ont à travailler. A chaque jour il leur faut faire un essai du sucre pour voir s'il est bien battu et si le grain est détruit.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Importez-vous quelques qualités particulières de sucres pour faire certains bonbons ? R.—Non, pas depuis l'établissement de la Politique Nationale.

Q.—Le sucre fabriqué en Canada est-il aussi bon que le sucre étranger pour faire les bonbons ? R.—Il est meilleur aujourd'hui, je crois, qu'il avait habitude d'être. Quelques années avant l'établissement de la Politique Nationale nous avions du sucre américain qui contenait beaucoup de glucose, et nous avions beaucoup de difficulté à le mettre en grains ou à le pulvériser.

Q.—N'employez-vous pas la glucose dans la fabrication des bonbons ? R.—Il y a certains bonbons que nous ne pouvons fabriquer sans glucose.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le sucre écossais et le sucre canadien ? R.—Le sucre écossais fait très bien pour les bonbons, mais il y a peu de différence avec le sucre canadien. Le point le plus important c'est d'avoir un bon sucre clair, car il nous est toujours plus facile de le brunir que de l'éclaircir.

JOSIAH FOWLER, Fabricant d'outils tranchants, Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Vingt environ.

Q.—En combien de classes les divisez-vous ? R.—En fabricants de haches, d'outils, et de ressorts.

Q.—Quels sont leurs salaires ? R.—Les fabricants de haches ont le salaire le plus élevé.

Q.—C'est un métier qui demande plus d'habileté ? R.—Il est très difficile d'avoir de bons fabricants de haches.

Q.—Faites-vous d'autres espèces d'outils à part les haches ? R.—Oui, nous faisons toutes espèces d'outils et aussi des essieux.

Q.—Vous faites des ressorts ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous à ceux qui font les ressorts ? R.—Nous payons \$2 aux forgerons, et \$9 ou \$10 par semaine aux tourneurs.

Q.—Les haches sont-elles faites au tour ou au marteau? R.—Au marteau.

Q.—Combien gagnent les aides-forgerons? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Les fabricants de ressorts ont-ils un aussi bon salaire que les fabricants de haches? R.—Oui.

Q.—Faites-vous des machines en fer? R.—Non, nous ne faisons aucun ouvrage en fer.

Q.—Combien d'heures par jour vos hommes travaillent-ils? R.—Dix heures par jour.

Q.—Ont-ils de l'ouvrage tout le long de l'année? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver des ouvriers habiles dans votre métier? R.—J'ai avec moi depuis plusieurs années quelques ouvriers que je serais très en peine de remplacer s'ils me quittaient.

Par M. GIBSON :—

Q.—Fabriquez-vous ces essieux à la machine? R. Oui, au tour; mais je ne fais aucun ouvrage en fer.

Q.—Avez-vous des apprentis? R.—Oui, j'ai actuellement un jeune homme qui travaille pour moi depuis quelques années. Je prends mes apprentis lorsqu'ils sont jeunes et s'ils font mon affaire et qu'ils se plaisent avec moi, ils y restent longtemps s'ils le désirent.

Q.—Vendez-vous beaucoup de vos produits à l'ouest du Nouveau-Brunswick? R.—J'en vends jusque dans Montréal et Québec, principalement des essieux et des ressorts. J'en vends aussi dans l'Etat du Maine, dans le comté d'Arroostook.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous des ressorts pour toutes sortes de voitures? R.—Oui, et aussi des ressorts pour les chars.

Q.—Ceux qui achètent de vous achètent-ils aussi des ressorts des Etats-Unis? R.—Je n'ai pas vu un ressort américain en Canada depuis vingt ans.

WILLIAM ROGERS, employé dans la fabrique de balais de Simms, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—La fabrication des balais constitue-t-elle une industrie considérable à Saint-Jean? R.—Oui cette industrie est assez considérable ici.

Q.—A peu près combien de personnes y sont-elles employées? R.—Douze à treize personnes à peu près, hommes et enfants.

Q.—Dans quelle proportion sont les hommes et les enfants? Dites-nous la moyenne pour l'année, car vous pouvez n'employer que dix personnes en hiver et trente ou quarante en été? R.—Nous employons sept ou huit hommes en moyenne.

Q.—Et combien d'enfants? R.—A peu près le même nombre.

Q.—Quel est le salaire de ces hommes en moyenne? R.—A peu près \$9 ou \$10 par semaine.

Q.—Et pour les enfants? R.—Le salaire moyen des enfants n'est pas aussi facile à établir; nous les payons suivant leur habileté.

Q.—A la journée? R.—Oui.

Q.—Et les hommes sont payés à la pièce? R.—Oui.

Q.—Combien donnez-vous en commençant aux apprentis ? R.—De \$1.25 à \$1.50 par semaine.

Q.—Les engagez-vous comme apprentis, c'est-à-dire doivent-ils rester avec vous jusqu'à ce qu'ils sachent complètement leur métier ? R.—Quelques-uns demeurent avec nous et apprennent le métier ; il en a été ainsi pour la plus grande partie, jusqu'à présent.

Q.—Mais vous n'avez aucun système régulier d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé de ces apprentis ? R.—Quelques-uns de ces jeunes gens gagnent de \$5 à \$6 par semaine.

Q.—Employez-vous des machines dans la fabrication des balais, c'est-à-dire des machines pour presser ? R.—Nous avons deux machines à coudre mises en mouvement par la vapeur.

Q.—Ces machines sont-elles quelquefois la cause d'accidents ? R.—Je n'ai jamais eu connaissance d'aucun accident, du moins dans la partie où je travaille.

Q.—D'où faites-vous venir la plus grande partie de la matière première ? R.—Des Etats-Unis.

Q.—Quelle partie faites-vous venir des Etats-Unis, et quelle partie achetez-vous en Canada ? R.—Nous achetons les manches en Canada, mais nous ne pouvons nous procurer au pays le maïs.

Q.—Achetez-vous le fil de fer en Canada ? R.—Je ne puis dire au juste si le fil de fer est acheté aux Etats-Unis ou en Canada. Je crois qu'on l'achète aux Etats-Unis.

Q.—La fabrique où vous travaillez est-elle plus considérable maintenant qu'elle était autrefois ? R.—Elle a augmenté quelque peu ; elle augmente de temps à autre. Quelquefois nous n'avons pas autant d'ouvrage qu'en d'autres temps ; c'est suivant la commande.

Q.—Fabriquez-vous plus de balais maintenant que lorsque vous êtes entré dans le métier—depuis combien de temps êtes-vous dans le métier ? R.—Il y aura bientôt quatorze ans.

Q.—Et la fabrication a-t-elle augmenté depuis ? R.—Oui elle a augmenté ces dernières années.

Q.—Rencontrez-vous beaucoup de concurrence dans ce commerce ? R.—Oui, nous avons de la concurrence.

Q.—Concurrence par le travail des prisons ? R.—Non, pas dans les environs.

Q.—Quel est votre jour de paie ? R.—Le samedi.

Q.—Une fois par semaine ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Avez-vous des filles dans votre métier ? R.—Pas dans ma partie.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Blanchissez-vous vous-même votre maïs ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous le blanchissage dans une partie à part de la fabrique ? R.—L'endroit où l'on blanchit le maïs ?

Q.—Oui. R.—Le blanchissage se fait dans la fabrique même.

Q.—Employez-vous du soufre ? R.—Oui nous employons du soufre.

Q.—Avez-vous constaté que le soufre avait un mauvais effet sur la santé des employés ? R.—Je ne puis dire cela. Quelques-uns sont de cette opinion, mais je travaille dans la fabrique depuis longtemps et le soufre n'a jamais eu de mauvais effet sur ma santé.

Q.—Pourriez-vous blanchir le maïs dans une pièce séparée de la fabrique ? R.—Je suppose que cela pourrait se faire : nous pourrions construire un édifice spécial n'importe où nous voudrions, mais nous aimons généralement à blanchir le maïs à l'endroit le plus rapproché de la fabrication des balais.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous jamais tenté l'exportation de vos balais ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous réussi ? R.—Vous parlez de l'exportation en dehors du Nouveau-Brunswick ?

Q.—Oui ? R.—Nous avons exporté des balais à la Nouvelle-Ecosse, à l'Île du Prince-Edouard, et à Terre-neuve—dans les provinces voisines. Nous n'exportons pas dans les provinces supérieures, c'est-à-dire, Québec et Ontario. Nous rencontrons là une grande concurrence, trop forte pour nous.

Par M. FREED :—

Q.—Exportez-vous à l'étranger ? R.—Non.

Q.—L'ouvrage est-il assez régulier toute l'année ? R.—Oui assez régulier, à l'exception de quelques mauvaises années.

Q.—La fabrique ferme-t-elle pour quelque temps dans l'année ? R.—La fabrique fermera peut-être un mois dans l'année et dans d'autres années, deux mois.

Par M. CLARKE :—

Q.—Cela comprend-il les jours de fête et tous les chômages, ou fermez-vous à part cela, pendant un certain temps, pour faire les réparations à la fabrique ? R.—Nous avons fermé quelquefois pour permettre de faire les réparations à la fabrique et en d'autres années parce que nous avions peu d'ouvrage. Il y a deux ans, nous avons eu une forte concurrence d'Ontario, ce qui nous a tenu sans ouvrage assez longtemps.

Par M. FREED :—

Q.—Et vous avez en conséquence fermé la fabrique ? R.—Nous avons eu plusieurs moments de loisir.

Par M. WALSH :—

Q.—Savez-vous de quelle partie d'Ontario cette concurrence est venue ? R.—Je ne pourrais dire exactement de quelle partie.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais pensé que cette concurrence pouvait vous venir de la Prison Centrale de Toronto ? R.—Si je ne me trompe pas, je crois que l'on est venu vendre ici des balais fabriqués à la Prison Centrale de Toronto.

Q.—Savez-vous si les balais fabriqués à la Prison Centrale peuvent être vendus moins cher à Saint-Jean que ceux que vous fabriquez ici ? R.—Je ne connais rien de cela, car je n'ai jamais eu aucune occasion de connaître les prix des balais.

Par M. WALSH :—

Q.—Vous n'aurez plus à souffrir de ce côté-là, car la fabrication des balais à la Prison Centrale est arrêtée. Avez-vous quelque autre communication à faire à la commission ? R.—J'ai souvent entendu parler de ce système qui permettait aux fabricants de balais de porter leur mais à la prison et d'y faire faire leurs balais par les prisonniers à 50 centins par jour. Je ne trouve pas juste d'empêcher ainsi de bons ouvriers libres d'avoir de l'ouvrage. On devrait faire travailler les prisonniers à d'autres besognes comme l'on fait en Angleterre. Ce qu'il y a de pire dans tout cela c'est que les provinces d'en haut ont souvent ainsi des avantages sur nous, et si nous n'avions pas ici un homme très

entreprenant pour leur tenir tête je ne crois pas que nous fabriquerions beaucoup de balais ; surtout si notre patron était comme certains fabricants de chaussures ici.

JOHN CULLINAN, Président de l'Union des charretiers, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le nombre des charretiers est-il considérable à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Font-ils tous partie de l'union ? R.—Non, pas tous.

Q.—Quels tarifs la cité accorde-t-elle aux charretiers par ses règlements ? R.—Elle accorde 25, 28, 30, 33, 35, 37, 40 et 42 centins, pour le charroyage d'un voyage de charbon.

Par M. CLARKE :—

Q.—Ce sont les prix pour différents districts ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ces prix différent-ils de ceux fixés par l'Union ? R.—Ils sont les mêmes.

Q.—Ces prix sont pour le charroyage dans la ville ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous plus cher des étrangers à la ville, par exemple lorsque vous déchargez les vaisseaux ? R.—C'est de cet ouvrage que je parle actuellement.

Q.—Êtes-vous obligés de payer pour un permis de la municipalité ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix du permis ? R.—Deux piastres.

Q.—Êtes-vous obligés de vous tenir à certains endroits désignés par le conseil de ville ? R.—Oui, s'ils pouvaient être respectés.

Q.—Les règlements sont-ils justes à votre égard ? R.—Oui.

Q.—D'où viennent les empêchements alors ? R.—La première difficulté vient d'abord de ce que nous payons \$2 pour le privilège de nous tenir sur le carré, et que le maire et les gardiens de la paix peuvent nous en chasser s'ils le veulent ; ils en ont le droit.

Q.—Lorsqu'ils vous chassent du carré vous assignent-ils un autre endroit dans la ville ? R.—Non, le règlement leur permet de nous faire livrer la place à d'autres lorsqu'il y a besoin.

Par M. WALSH :—

Q.—N'y a-t-il pas d'autre endroit où vous pourriez vous tenir à part celui-là ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les charretiers sont-ils obligés d'avoir un numéro ? R.—Oui.

Q.—Que dit le règlement à ce sujet ; les numéros doivent-ils être mis sur le cheval ou sur la voiture ? R.—Sur la voiture.

Q.—Quelle est l'amende si vous ne vous conformez pas à cette règle ? R.—La plus petite amende est de \$2 ; je ne sais pas à combien s'élève la plus forte.

Q.—Vous n'êtes jamais allé jusque-là ? R.—Non.

Q.—L'ouvrage est-il abondant ? R.—Non pas à présent.

Q.—Pouvez-vous dire combien gagne un charretier en moyenne ? R.—Parlez-vous du charretier qui a le plus d'ouvrage, ou de celui qui en a le moins ?

Q.—Combien gagne un cheval et une voiture seuls ? R.—Je pourrais difficilement vous le dire, parce que nous pouvons avoir plus d'ouvrage cette année

que nous en avons eu l'année dernière, l'ouvrage varie suivant la consommation du charbon et le nombre de vaisseaux qui viennent ici.

Q.—Les chemins de fer vous font-ils concurrence dans le déchargement du fret ? R.—Oui, dans le déchargement du charbon.

Q.—Dites-nous quelle est la nature de cette concurrence ? R.—Nous avons habitude auparavant de prendre le charbon sur le quai et de le transporter jusqu'à la plaque tournante (round-house); mais aujourd'hui les chars transportent leur charbon du quai jusque dans les hangars ; ils le rendent sous les hangars à charbon et le déchargent eux-mêmes, de sorte que nous n'avons plus d'ouvrage de ce côté-là.

Q.—Les compagnies de chemin de fer ont-elles des chevaux et voitures pour transporter leur fret dans les différentes parties de la ville ? R.—Non.

Q.—Vous avez alors le privilège de décharger le fret aux gares de chemins de fer et de le transporter dans la ville ? R.—Oui.

Q.—Les chemins de fer ici n'ont pas encore adopté le système de transporter leur fret dans la ville ? R.—Je ne parle ici que des charretiers, et nous ne charroyons rien autre chose que du bois et du charbon.

Par M. WALSH :—

Q.—Mais vous est-il permis de transporter autre chose ? R.—Nous ne pourrions pas transporter de farine dans nos voitures, qui sont faites à bascule. Il y a des voitures spéciales, des cabrouets, pour transporter la farine.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre union ne contient-elle pas d'autres classes de charretiers que ceux qui ont des voitures à bascule ? R.—Elle n'en contient pas d'autres.

Par M. WALSH :—

Q.—Il y a d'autres charretiers alors pour transporter les autres effets ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Sont-ils formés en union ? R.—Non, ils sont peu nombreux.

Q.—Savez-vous si ces charretiers ont la permission de charroyer le fret des chars ? R.—Je ne pourrais dire.

Par M. WALSH :—

Q.—Auriez-vous la permission de conduire une de ces voitures si vous en aviez une ? R.—Non, je n'ai droit de conduire qu'une voiture à bascule ; je pourrais cependant avoir un permis pour en conduire plus d'une, mais non pas un cabrouet (slover).

Q.—Est-ce au conducteur ou à la voiture que le permis s'applique ? R.—C'est au conducteur de la voiture. Si nous avons plus d'une voiture et plus d'un conducteur, il nous faut amener le conducteur au bureau du maire pour avoir le permis.

Q.—Un charretier qui a plus qu'un cheval et une voiture, ne pourrait-il pas conduire ses chevaux et voitures sans payer pour double permis ? R.—Non.

Q.—Supposant qu'il conduirait une de ses voitures lui-même et qu'il ferait suivre l'autre sans conducteur ? R.—Dans ce cas je ne sais pas quelle est la règle.

M CLARKE : Je ne crois pas que la ville lui permettrait d'avoir ainsi dans des rues un cheval et voiture sans conducteur.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les charretiers trouvent-ils que l'Union leur est avantageuse ? R.—Oui.

Q.—Dites-nous, s. v. p., quelques-uns des avantages qu'elle leur procure ?

R.—J'en mentionnerai un tout d'abord. Nous n'avions autrefois que huit centins par charge pour mettre le charbon dans un clos, aujourd'hui nous avons 15 centins.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre union a-t-elle un fonds de secours ? R.—Non.

Q.—Pas de fonds pour les malades ? R.—Nous avons accordé des secours quelquefois, par exemple lorsqu'un charretier perd son cheval, nous souscrivons généralement l'argent pour lui en acheter un autre.

Q.—Votre union est simplement une union ouvrière ? R.—Oui.

Par M. WALSH :—

Q.—Combien êtes-vous de membres ? R.—De 100 à 120.

Q.—L'union augmente-t-elle en nombre ? R.—Non.

Q.—L'union comptait-elle plus de membres lorsqu'elle s'est formée ? R.—

Oui.

Q.—Depuis combien de temps est-elle fondée ? R.—Six ans.

JAMES MURRAY, charretier Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Vous avez entendu la déposition du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—La corroborez-vous dans toutes ses parties ? R.—Je ne me rappelle pas tout ce qu'il a dit, et je n'aimerais pas à me prononcer.

Q.—Mais en substance autant que vous vous rappelez, la déposition est-elle exacte ? R.—Oui, autant que je puis me rappeler.

Q.—Désirez-vous ajouter quelque chose ? R.—L'on n'a posé aucune question au témoin au sujet des steamers qui diminuent notre ouvrage. Il y a six ou sept ans nous gagnions de \$15 à \$20 pour lester les navires, tandis que nous ne pouvons gagner \$5 à cet ouvrage maintenant. Cela est dû à ce que les steamers ont remplacé ici les navires à voiles.

Q.—Et vous gagnez en conséquence beaucoup moins ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous dire combien vous gagnez en moyenne par bonne journée de travail ? R.—Quatre piastres.

Q.—Gagnez-vous cela tous les jours ? R.—Non.

Q.—Gagnez-vous \$3 tous les jours ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous gagner \$2.50 par jour à l'année, vous et votre cheval ? R.—Il y a des années où j'ai gagné cela, mais pas depuis quatre ou cinq ans.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien vous coûte l'entretien d'un cheval par semaine ? R.—Il me coûte à peu près \$3.50 par semaine pour la nourriture et la ferrure du cheval, ainsi que pour les réparations aux attelages.

Par M. WALSH :—

Q.—Pour l'étable et autres dépenses ? R.—Tout cela coûte un peu plus de 50 centins par jour.

Par M. FREED :—

Q.—Cela ne représenterait pas l'intérêt de votre placement ? R.—Ce chiffre couvre les dépenses du cheval seulement, pas de la voiture ou aucune autre chose—du cheval seul.

Par M. HEAKES :—

Q.—Le coût de l'entretien d'un cheval a-t-il augmenté depuis deux ans ? R.—Je ne le crois pas. Le foin et l'avoine sont moins cher cette année que l'année dernière.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quel est actuellement le prix du foin et de l'avoine ? R.—Dans les environs où je demeure deux ou trois charretiers ont acheté du foin par deux, trois et quatre tonnes à la fois, et l'ont payé en moyenne \$10 la tonne, cet hiver ; l'avoine se vend en détail 42 et 45 centins le minot.

Par M. WALSH :—

Q.—Est-ce là le prix ordinaire du foin ? R.—Non l'hiver dernier, nous avons payé aussi cher que \$16 la tonne pour du foin en bottes sur le marché. (Volontairement) Autrefois la municipalité faisait gagner les taxes aux charretiers, mais aujourd'hui nous avons à nous plaindre que depuis quatre ou cinq ans, la corporation fait faire ses travaux par contrat.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous faisiez le charroyage pour la municipalité qui retenait sur votre salaire le montant des taxes ? R.—Oui.

Q.—Et quelle est la pratique aujourd'hui ? R.—L'ouvrage est donné par contrat.

Q.—L'entrepreneur est-il un charretier payant un permis ? R.—Non.

Par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous droit de faire des soumissions pour l'ouvrage ? R.—Oui, mais les entrepreneurs ont leurs chevaux et ne paient pas de permis comme charretiers ; ceux qui ont le contrat pour les rues peuvent avoir autant de chevaux et voitures qu'ils veulent sans payer de permis, tandis que nous y sommes tenus.

Q.—Tout citoyen peut-il faire cela ? R.—Oui et avoir autant de chevaux qu'il pourra.

Par M. CLARKE :—

Q.—L'entrepreneur peut-il louer d'autres voitures, les vôtres par exemple ? R.—Il n'y fera aucun profit car il lui faudrait nous payer les prix du tarif.

Par M. WALSH :—

Q.—Ces entrepreneurs peuvent-ils travailler pour d'autres que pour la ville ? R.—Oui, et ils l'ont fait ; ils nous ont enlevé de l'ouvrage.

JOHN C. MYLES, artiste, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous fait une certaine étude de la question de l'enseignement technique ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous étudié au Canada seulement, ou avez-vous étudié aussi en d'autres pays ? R.—J'ai commencé mes études à Boston.

Q.—Croyez-vous qu'une école technique pourrait être établie avec succès à Boston ? R.—Qu'entendez-vous par école technique ; que comprendrait cette école ?

Q.—On enseignerait dans cette école les rudiments des métiers : le dessin à main levée, et peut-être les mathématiques, enfin les branches d'enseignement qui peuvent être utiles aux artisans ? R.—Pas une école de technologie ?

Q.—Pas dans le sens accordé à ce mot dans les Etats-Unis ? R.—Oui, je crois qu'une école de ce genre peut réussir si les professeurs sont compétents.

Q.—Vous croyez que l'on trouverait suffisamment d'élèves dans Saint-Jean ? R.—Je vous ferai part du peu d'expérience que j'ai, et à ce sujet je veux rectifier une déposition qui a été donnée ici, hier, touchant les écoles gratuites. On a dit que la seule école gratuite dans la ville était celle qui est sous les auspices de l'association *Young Men's Christian Association*, mais ce témoin a évidemment fait un oubli, et en faisant cette remarque je ne veux jeter aucun louche sur son caractère car je le connais bien et sais qu'il ne songeait pas à mal, mais je désire faire savoir que je tiens une école gratuite depuis quatre ans. J'enseigne le dessin à main levée, et j'enseignerais aussi le dessin mécanique si j'avais les instruments nécessaires, mais n'ayant pas les moyens de me les procurer, et non plus que les élèves qui assistent à mes classes, je ne puis en conséquence enseigner ce dessin. Mon fils, cependant, donne deux leçons par semaine, à 25 cents par leçon.

Q.—Quelqu'un vous rembourse pour cet enseignement ? R.—On ne me rembourse pas du tout ; je le donne volontairement. J'avais pour cela plusieurs raisons dont la principale est celle-ci. Le nombre de mes élèves à l'école du jour augmentait beaucoup, et je n'avais pas les moyens de me procurer les modèles en nombre suffisant. Sachant que l'Institut des artisans avait eu en présent du Musée de Kensington un certain lot de modèles qui ne leur servaient pas depuis quelques années, j'en fis la demande et je déclarai dans ma demande que je tiendrais pour cela une classe du soir gratuite, et à cette condition on me donna les modèles. Je sais que l'Académie Royale des arts, dont je suis membre, reçoit une subvention annuelle de \$15.000 du gouvernement fédéral pour encourager les arts, et j'écrivis au président, M. O'Brien, que vous connaissez peut-être, pour avoir une partie de ce fonds, mais il me répondit qu'il ne pouvait m'en faire aucune part ; que ce fonds fourni par Ottawa était divisé, une part à Québec ou à Montréal, et l'autre part à Toronto, et que je ferais mieux de m'adresser à la législature provinciale, car la législature d'Ontario accorde \$3,000 à la Société des Artistes d'Ontario. Je m'adressai à la législature provinciale et on me répondit qu'il n'y avait pas de fonds. La chose en resta là jusqu'à ce que je vis quelques députés et M. Crockett le surintendant des écoles à Frédérickton. Celui-ci me conseilla de préparer une pétition, de la faire signer par plusieurs personnes, et que le gouvernement considérerait la demande. Voilà la dernière phase de mon école gratuite des arts. J'ai exposé des travaux exécutés par mes élèves de l'école gratuite à l'Exposition Royale du Canada à Londres et à l'Albion, et j'ai vu dans la presse que de tous les travaux exposés ceux de mes élèves prouvaient que j'étais arrivé le plus près de tous de l'enseignement technique. Je crois que M. Payne, rédacteur du *Daily Sun*, se rappelle cela. (M. Payne : c'est exact). Le témoin montre à ce moment un dessin exécuté par un de ses élèves, et aussi une photographie des travaux qu'il a

exposés.) Ce dessin a été fait d'après un modèle en plâtre, ouvrage de mon fils. Mes dessins sont faits d'après des modèles en cônes, cubes, cylindres, pyramides et ainsi de suite, toutes des figures mécaniques, et j'explique à mes élèves pourquoi je les fais dessiner d'après des cubes, des cônes ou des boules, suivant le cas. M. Bryonner, employé aux Archives à Ottawa, est venu me voir à son passage à Saint-Jean, et m'a dit qu'ils n'avaient pas ce genre d'enseignement à Ottawa. Je crois que je suis le premier qui ait pratiqué cet enseignement en Canada.

Q.—Avez-vous beaucoup d'apprentis dans vos classes? R.—Un bon nombre; j'en ai eu jusqu'à 105; la moyenne est de trente environ.

Q. Savez-vous si quelques patrons ont constaté que cet enseignement aidait à leurs apprentis dans leur métier? R.—M. Howe, fabricant de meubles, m'a souvent parlé des avantages de cet enseignement pour les apprentis et m'a dit que je méritais d'être encouragé et devrais être aidé, mais malheureusement, rien ne vient.

Q.—Combien faudrait-il d'argent pour établir une école de technologie à Saint-Jean? R.—Je ne crois pas qu'une école de technologie telle que je la comprends, pourrait être fondée à Saint-Jean, mais il pourrait y en avoir une pour tout le Canada. Une école de ce genre demande plusieurs professeurs, un grand édifice, des machines dans chaque département, et de plus, elle n'est pas nécessaire dans Saint-Jean. Ce qu'il nous faut ici, ce sont les rudiments des sciences techniques.

Q.—Combien faudrait-il pour couvrir les dépenses nécessaires dans votre école? R.—Depuis l'exposition de Londres, j'ai reçu des brochures illustrées, des livres et dessins pour des écoles semblables à la mienne, modèles de machines, de ponts et autres choses de ce genre, mais je n'en puis dire la valeur. Cependant je crois qu'une somme de \$500 couvrirait la dépense pour deux ans et je pourrais conduire mes classes avec succès pendant ce temps.

Par M. WALSH :—

R.—Vous enseignez le dessin d'après l'échelle? R.—Oui; je puis, si vous venez visiter mes salles, vous montrer des dessins à main levée d'intérieurs d'églises—ce qui est très difficile à faire comme vous le savez—tracés au fusin sur papier jaune; ceci est une preuve que mes élèves travaillent d'après les principes du dessin, tels que je les leur enseigne. Je tiens à donner aux élèves des connaissances pratiques et non pas seulement un moyen de s'amuser.

Q.—Ce dessin sur papier teinté a-t-il été fait par un de vos élèves? R.—Oui par une jeune fille, et cet autre par un jeune garçon.

Par M. FREED :—

Q.—Cette école ne comprend pas l'enseignement des métiers, mais seulement celui du dessin? R.—Mon fils, qui a charge de ce département, pourra vous expliquer cela.

FREDÉRIC H. MYLES, artiste, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Enseignez-vous les principes des métiers? R.—Le dessin mécanique seulement.

Q.—Vous ne donnez pas d'autre enseignement technique que celui-là? R.—Non.

Q.—Dans quelle proportion sont les apprentis ou ouvriers dans vos classes? R.—Presque tous, c'est-à-dire dans la classe des garçons.

Q.—A quels métiers appartiennent-ils principalement? R.—Ce sont principalement des menuisiers, des ébénistes, des peintres et des graveurs.

Q.—Vos élèves terminent-ils le cours généralement, ou s'ils se fatiguent et quittent avant? R.—Ceux qui ont du goût pour le dessin complètent leur cours.

Q.—Les élèves qui paient portent-ils plus d'intérêt à leurs études que ceux qui assistent aux classes gratuites? R.—La plupart des élèves qui paient sont des filles qui apprennent le dessin comme un passe-temps; d'autres qui se proposent d'enseigner à leur tour, ou enseignent actuellement suivent le cours complet d'une année ou deux, et quelques-unes ont remporté des prix aux différentes expositions.

Q.—Quelques élèves ont-ils exprimé le désir de recevoir un enseignement plus technique? R.—Oui.

Q.—Et vous croyez qu'ils le suivraient si on le leur offrait? R.—Je n'en ai aucun doute; la seule raison pour laquelle nous ne poussons pas plus loin l'enseignement technique, c'est que nous n'avons pas les modèles pour travailler. Ces modèles sont absolument nécessaires; actuellement nous ne pouvons procéder que par le dessin.

Par M. WALSH :

Q.—Les jeunes ouvriers lorsqu'ils arrivent dans vos classes ont-ils des connaissances de mesurage et autres du même genre? R.—Très peu possèdent ces connaissances. Je leur enseigne la géométrie en même temps que le dessin, c'est-à-dire les premiers éléments et très simples. J'enseigne d'après une méthode qui m'est particulière, tirée de différents ouvrages auxquels j'ai ajouté ma propre expérience.

Q.—Avez-vous constaté que la plus grande partie de vos élèves ont appris à faire les croquis d'après l'échelle à proportion? R.—Je crois que c'est l'enseignement suivi ici dans les écoles publiques.

Q.—Enseigne-t-on le dessin à main levée dans les écoles publiques? R.—Oui, les instituteurs l'enseignent d'après les livres.

Q.—Les instituteurs doivent-ils savoir eux-mêmes ce dessin pour l'enseigner? R.—Je crois qu'on leur fait subir un examen à l'école normale de Fredericton, mais on ne leur enseigne pas d'après nature mais seulement d'après des copies, mode inutile dans l'enseignement du dessin.

Q.—Avez-vous quelques élèves qui promettent beaucoup comme talent pour l'avenir? R.—J'en ai un ou deux qui suivent les classes annuellement et qui feront leur marque s'ils peuvent poursuivre leurs études, mais ils n'ont pas d'argent, si nous avions une école gratuite ici, nous verrions plusieurs talents parmi les ouvriers. J'ai deux ou trois élèves qui suivent mes classes depuis deux ans et qui sont ouvriers; l'un d'eux travaille chez Burnham et un autre est fils de M. Lordly, qui est venu déposer devant la commission hier. Il suit le même métier que son père, je crois.

Q.—Croyez-vous que le dessin mécanique pourrait être enseigné aussi bien dans les écoles publiques que dans une classe spécialement adaptée pour cet objet? R.—Non, le temps manque dans les écoles publiques pour cet enseignement. On ne pourrait pas enseigner le dessin d'après nature dans les écoles publiques.

EDOUARD STEPHENSON, machiniste, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Travaillez-vous le fer ou le bois ? R.—Le fer.

Q.—Les machinistes sont-ils nombreux à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnez-vous dans votre métier ? R.—Un assez bon ouvrier gagne de \$9 à \$11 par semaine.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage toute l'année ? R.—Il y a des temps où il y a moins d'ouvrage, bien que dans les dernières années le métier a été assez actif.

Q.—Quels genres d'ouvrages faites-vous principalement à Saint-Jean dans les ateliers de machinistes ? R.—Presque tous les genres d'ouvrages dans notre ligne.

Q.—Ouvrages pour la marine, les moulins et l'agriculture ? R.—Pas autant pour l'agriculture qu'autrefois, car il ne se fait pas actuellement beaucoup d'instruments pour l'agriculture dans Saint-Jean.

Q.—Construit-on beaucoup de machines à vapeur à St-Jean ? R.—Pas autant que dans certaines villes d'Ontario avec lesquelles nous ne pouvons entrer en concurrence. Nous ne faisons pas ici une spécialité de la construction des machines à vapeur comme dans certaines villes d'Ontario.

Q.—Travaillez-vous beaucoup pour les moulins et scieries ? R.—Oui, quelques ateliers font beaucoup de travaux pour les scieries dont il y a un grand nombre dans les environs de Saint-Jean.

Q.—Est-ce que \$9 ou \$11 par semaine est le salaire moyen d'un machiniste ici ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Très peu gagnent moins de \$9 par semaine ? R.—J'en connais qui gagnent moins, car un contre-maitre d'un des plus grands établissements de Saint-Jean, me disait, il y a quelques jours, que quelques-uns de ses ouvriers n'avaient pas plus de \$7 ou \$7.50 par semaine.

Q.—Ces ouvriers sont-ils des machinistes habiles ou simplement des aides dans l'atelier des machinistes ? R.—Ces ouvriers sont habiles dans certaines parties, mais ne peuvent faire tous les ouvrages qui se présentent.

Q.—Avez-vous beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Oui beaucoup.

Q.—Quelle est la proportion des apprentis par rapport aux ouvriers ? R.—Je ne puis donner la proportion exacte pour les grands ateliers, mais je le pourrais dans le mien qui est plus petit.

Q.—Quelle serait approximativement la proportion dans les grands ateliers ? R.—Je ne sais pas, je n'ai jamais travaillé dans les grands ateliers.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage ? R.—La moyenne est de quatre années maintenant, je crois.

Q.—Les patrons ont-ils de la difficulté à garder leurs apprentis ? R.—Oui, plusieurs s'en vont aux Etats-Unis lorsqu'ils ont travaillé deux ou trois ans parce qu'ils ont là de meilleurs salaires.

Q.—Ceux qui ont servi leurs quatre années d'apprentissage font-ils, règle générale, de bons ouvriers ? R.—Oui, s'ils ont le talent nécessaire pour le métier.

Q.—Plusieurs demeurent-ils ici après avoir fini leur apprentissage ? R.—Plusieurs s'en vont.

Q.—Pour avoir de meilleurs salaires ? R.—Oui.

Q.—Les machinistes sont-ils organisés en union ouvrière à Saint-Jean ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Ceux qui partent reviennent-ils pour travailler de nouveau ? R.—Non, je ne crois pas ; quelques-uns reviennent, mais pas la majorité.

Q.—Croyez-vous que si les salaires étaient plus élevés ici, il y en aurait

beaucoup qui s'en iraient? R.—Je crois qu'ils ne s'en vont que pour avoir de meilleurs salaires; s'ils pouvaient avoir de l'ouvrage aux mêmes salaires, ils ne s'en iraient pas.

Q.—On enseigne à un apprenti toutes les parties du métier? R.—Oui, ici à Saint-Jean.

Par M. WALSH :—

Q.—Construit-on des machines à vapeur à Saint-Jean? R.—Oui; l'on y construit des locomotives, des machines à vapeur stationnaires et pour les bateaux.

Q.—Vous ne faites pas ces travaux vous-mêmes? R.—Non, mon ouvrage se borne aux réparations.

Par M. HEAKES :—

Q.—A quel âge généralement un jeune homme entre-t-il en apprentissage? R.—Vers l'âge de 15 ans, je crois, peut-être un peu plus jeune, 14 ans.

Par M. WALSH :—

Q.—A quel salaire commence-t-il? R.—Généralement ils commencent à \$2 par semaine.

Q.—A mesure qu'ils progressent quelle augmentation leur donnez-vous par année? R.—Peut-être \$1 par semaine; mais cela dépend beaucoup des aptitudes de l'apprenti.

Par M. GIBSON :—

Q.—Ne croyez-vous pas que le manque d'ouvrage porte aussi les jeunes gens à aller travailler ailleurs? R.—Oui.

Q.—Le manque d'ouvrage ne les chasse-t-il pas autant que les petits salaires? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Alors un machiniste qui vient ici peut trouver de l'ouvrage? R.—Parfois. Il y a d'autres temps où il n'en pourrait avoir. Il n'y a pas beaucoup de manufactures ici, à l'exception de la fabrique de chars, et en conséquence la demande pour les ouvriers n'est pas aussi grande que dans les grands centres manufacturiers.

FRÉDÉRIC MARVIN, fabricant de clous à fer à cheval, Saint-Jean N.-B., appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Fabriquez-vous les clous à la journée? R.—Oui, à la journée et à la pièce; j'ai des ouvriers qui travaillent sous moi.

Q.—Etes-vous le contre-maitre dans la fabrique de clous? R.—Je suis le contre-maitre d'une partie.

Q.—Avez-vous des jeunes garçons travaillant dans votre département? R.—Non.

Q.—Quels sont les salaires des hommes qui travaillent sous votre direction? R.—Je ne pourrais le donner exactement, car ils travaillent à la pièce.

Q.—Dites-nous ce qu'ils gagnent en moyenne par semaine? R.—Je ne pourrais que faire une supposition. Je crois que les chiffres que M. Pender vous a donnés sont aussi exacts que ceux que je pourrais vous fournir moi-même—de \$8 à \$9 par semaine; quelques-uns peut-être pourront gagner plus; mais en moyenne je crois que c'est une évaluation, assez juste, je parle de ceux qui fournis-

sent le fer à la machine ; l'un d'eux m'a dit avoir gagné \$12 par semaine pendant six mois de l'année, mais tous ne travaillent pas aussi fort que cet ouvrier et ne gagnent pas autant.

Par M. WALSH :—

Q.—Cet homme est-il un ouvrier connaissant sa besogne ? R.—Oui ; il ne faut pas de temps pour apprendre cette besogne, car ce n'est pas un métier.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ces hommes travaillent aux machines ? R.—Oui, ils alimentent les machines.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qui a été dit ici, hier ? R.—Je ne crois pas avoir rien à ajouter.

Par M. HEAKES :—

Q.—Ceux qui travaillent à la pièce engagent-ils eux-mêmes leurs aides ? R.—Ils n'ont pas d'aides. Il n'y a qu'un homme pour alimenter chaque machine.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Vous ne parlez que des ouvriers dans votre département ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vos ateliers sont-ils bien ventilés, favorables à la santé ? R.—Je les trouve assez salubres ; il y a peut-être parfois un peu de gaz le matin, mais nous n'y entrons que lorsque la ventilation s'est faite. Nos ateliers sont aussi salubres que les ateliers de ce genre peuvent être.

Par M. WALSH :—

Q.—Quelle sorte de charbon employez-vous pour le chauffage ? R.—Du charbon dur.

JOHN GORDON, fabricant de clous à chevaux et machiniste, Saint-Jean N.B., appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Etes-vous dans la même fabrique ? R.—Oui je travaille pour M. Pender dans le département des finisseurs.

Q.—N'avez-vous rien à contredire dans la déposition de M. Pender concernant le nombre d'employés et leurs salaires ? R.—Non je n'ai rien à contredire, car je crois que l'état qu'il a fourni est exact ; et de fait je ne pourrais pas parler avec autant de connaissance de cause que lui sur ce sujet. Je n'ai même jamais calculé combien je gagnais par année.

Q.—Quant à la perte du fer, savez-vous si le chiffre de 25 pour cent qui a été donné ici est exact ? R.—Autant que je sache la perte de fer se tient entre 22 et 25 par cent. (M. Marvin, —je crois qu'elle n'a pas été moindre que 24 pour cent pendant quatre années ; une année elle a même été de 26).

Q.—Je ne mets aucunement en doute le témoignage de M. Pender, mais je veux simplement voir si vous confirmez sa déclaration ? R.—La déclaration de M. Pender est à peu près exacte. Il a donné une bonne moyenne je crois en la fixant à 25 pour cent.

Q.—Les renseignements qu'il nous a donnés concernant la fabrication des

clous à chevaux sont aussi complets qu'on peut les désirer. Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous dans vos ateliers un garçon de 17 ans qui en engage d'autres pour travailler pour lui ? R.—Dans mon département, il y a un jeune homme qui conduit une machine à finir et qui engage ses aides ; l'un de ces aides est son beau-frère plus jeune que lui, et l'autre est un jeune homme plus grand et plus fort que lui et probablement plus âgé.

Q.—M. Pender est-il responsable du salaire de ces jeunes gens ? R.—Je crois que M. Pender se rendrait lui-même responsable, c'est-à-dire qu'il veille à ce qu'ils soient payés. Je ne sais pas s'il sait combien ces jeunes gens reçoivent de celui qui les engage, mais je crois qu'il veille à ce qu'ils soient payés.

SAINT-JEAN N.-B., 21 mars 1888.

CHARLES L. NELSON, fabricant de papier, Saint-Jean N. B., appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelles qualités de papier fabriquez-vous ? R.—Nous fabriquons le papier manille, le papier brun, et le papier feutre.

Q.—Où est située votre fabrique ? R.—A Springdale.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Quarante dans la fabrique.

Q.—Sur ce nombre combien y en a-t-il qui sont de véritables ouvriers ? R.—Il y a le mécanicien, le contre-maître qui veille à la fabrication du papier, deux hommes aux machines et deux fabricants de pulpe.

Q.—Quel salaire donnez-vous à ceux qui travaillent aux machines ? R.—Quelles machines ?

Q.—Quelles machines avez-vous ? R.—Les machines Fardiner.

Q.—Eh bien, quel salaire payez-vous à ceux qui conduisent ces machines ? R.—\$2.33 $\frac{1}{2}$ par jour.

Q.—Quel salaire gagnent ceux qui font la pulpe ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Sont-ils obligés de travailler longtemps avant de connaître ce métier ? R.—Je le crois, bien que je ne le sache pas, car je ne suis propriétaire de la fabrique que depuis six ans environ.

Q.—Leur faut-il travailler aussi longtemps qu'un artisan ordinaire ? R.—Je ne crois pas que ce soit le cas pour les ingénieurs préposés à la fabrication de la pulpe.

Q.—Employez-vous des ouvriers inexpérimentés ? R.—Quelques-uns.

Q.—Quel salaire ont-ils ? R.—Environ \$1.25 par jour.

Q.—Employez-vous un grand nombre de jeunes garçons ? R.—Quelques-uns, mais aucun n'a moins que dix-sept ans.

Q.—Employez-vous des femmes ou des filles ? R.—J'en ai à mon service.

Q.—Combien gagnent-elles ? R.—Environ 40 cents par jour ; c'est-à-dire les filles.

Q.—Exigez-vous des femmes adultes pour ces travaux ? R.—Non.

Q.—Quel âge peut avoir la plus jeune des filles que vous employez ? R.—Je ne crois pas que nous ayons dans notre fabrique des filles au dessous de dix-sept ans, ni de jeunes enfants.

Q.—Le coût de la vie est-il moins élevé à Springdale qu'à la ville ? R.—Certes oui. Nous sommes propriétaires des maisons qu'occupent nos ouvriers,

et ces gens peuvent vivre à meilleur marché que dans tout logement ordinaire pris à loyer. De fait, ils peuvent vivre à très bon marché.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver des ouvriers? R.—Non.

Q.—Vos employés restent-ils longtemps à votre service? R.—Je n'ai eu à remplacer aucun de mes hommes depuis quatre ans; c'est-à-dire les bons ouvriers. Il arrive parfois que les journaliers s'en vont.

Q.—Avez-vous des appartements séparés pour les hommes et les femmes à votre service? R.—Oui, mais nous ne sommes pas renfermés comme dans les fabriques de ville et les ouvriers ont la grande campagne où ils peuvent errer.

Q.—Les maisons que vous louez à vos employés sont-elles louées simplement dans l'intérêt de vos ouvriers, ou les avez-vous achetées par spéculation? R.—Nous les avons achetées simplement dans l'intérêt de nos ouvriers. De fait nous ne saurions nous en passer. Nous ne demandons aux ouvriers qu'un loyer insignifiant, et, je vais vous dire la vérité, quelques-uns ne paient rien du tout. Les maisons à cet endroit coûtent peu de chose.

Q.—Savez-vous ce que peut coûter la construction de ces maisons? R.—Je puis difficilement répondre à cette question, car ces maisons étaient construites lorsque j'achetai la propriété. Je ne pense pas qu'elles puissent coûter au-delà de \$250 ou \$300.

Q.—Combien de pièces contiendrait une maison coûtant de \$250 à \$300. R.—Elle aurait deux ou trois chambres à coucher, une salle et une cuisine.

Q.—Ce sont des maisons en bois je suppose? R.—Oui.

Q.—Sont-elles bien protégées contre les intempéries? R.—Ce sont de bonnes maisons en bois. Elles sont lambrissées en bois et couvertes en bardeaux.

Q.—Sont-elles de bonnes maisons pour vos employés? R.—J'ai demeuré moi-même dans de pires que celles-là.

Q.—Où vendez-vous la plus grande partie de votre papier? R.—Dans les provinces maritimes.

Q.—En vendez-vous dans l'ouest de la province d'Ontario? R.—Je ne pense pas. Nous avons une forte concurrence à soutenir; surtout d'Ontario.

Q.—Pouvez-vous exporter à l'étranger la qualité de papier que vous faites? R.—Je ne connais pas très bien les prix des différentes espèces de papier en dehors de notre marché, mais je sais que nous n'avons pu l'exporter en Angleterre ni aux États-Unis. Pour ce qui est de l'Amérique du Sud et des Indes Occidentales je dois avouer que je ne suis pas bien renseigné.

Q.—Quelles espèces de livres faites vous? R.—Nous ne faisons pas de livres du tout; nous faisons du papier et des sacs de papier.

Q.—En faites-vous en grande quantité? R.—Nous faisons environ 7.000.000 de sacs par année.

Q.—Les imprimez-vous? R.—Nous les faisons imprimer en dehors.

Q.—Quel salaire reçoivent vos colleurs? R.—Ils gagnent environ 60 cents par jour, je crois. Ils ne sont pas payés à la journée, mais à la pièce, et ils rentrent et sortent quand ils le veulent. Quelques-uns arrivent pour travailler vers dix heures, le matin, et retournent chez eux à cinq heures et demie.

Q.—Quel âge ont les filles les plus jeunes à votre emploi? R.—La plus jeune a dix-sept ans.

Q.—Leur travail est-il tout fait à la main? R.—Tout, excepté le défilage qui se fait à la machine.

Q.—Faites-vous des enveloppes? R.—Non.

Q.—Si la plus habile de vos femmes travaillait dix heures par jour que gagnerait-elle? R.—J'ai eu à mon service une fille qui a gagné à plusieurs reprises de \$6 à \$7 par semaine; mais les ouvriers de ce genre sont très rares. Pour gagner ce montant d'argent il faut être habile et travailler sans perdre un seul instant.

Q.—Serait-elle obligée de travailler plus que dix heures par jour? R.—Elle

ne le pourrait pas, car nous ouvrons le magasin à sept heures et demie le matin et nous le fermons à six heures précises.

Q.—Ne travaillez-vous jamais le soir ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est ce que tous les employés de votre fabrique demeurent dans vos maisons ? R.—Non ; il y en a deux je crois qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ; ils les ont achetées depuis qu'ils travaillent là.

Q.—Est-il dit dans les termes de l'engagement entre vous et vos ouvriers que ces derniers devront habiter vos maisons tant qu'ils travailleront pour vous ? R.—Non.

Q.—Vos machines sont-elles tout à fait à l'épreuve de tout accident sérieux ? R.—Nous avons exactement les mêmes machines qui sont en usage dans toutes les autres fabriques. Toutes nos machines doivent être simples pour que les ouvriers puissent s'en servir. Nous avons la machine *Fardiner*. Le préposé à cette machine doit continuellement travailler autour.

Q.—N'est-il jamais arrivé quelque accident sérieux près de vos machines ? R.—Il est arrivé un accident, je suis peiné de le dire, avant hier, un des jeunes garçons était allé huiler un des engins, et cela contrairement aux ordres qu'il avait reçus, lorsqu'il fut pris dans les courroies. Ce jeune homme était assistant mécanicien.

Q.—Quel âge a-t-il ? R.—Il est âgé de dix-sept ans.

Q.—Combien de temps a-t-il été à votre service comme assistant mécanicien ? R.—Je crois qu'il a été sur le rôle de paie environ deux ans.

Q.—Était-il apprenti mécanicien ? R.—Oui ; il était apprenti, mais il n'était lié par aucun engagement.

Q.—Est-ce le devoir du garçon de huiler les machines, ou est-ce le devoir du mécanicien ? R.—C'est le devoir de l'assistant mécanicien.

Q.—Était ce le devoir de ce garçon-là, ou du mécanicien ? R.—Dans toutes les fabriques que je connais c'est le devoir de l'assistant mécanicien de huiler les machines ; c'est une affaire très simple.

Q.—Avez-vous dans vos règlements quelque disposition relative à vos employés qui sont blessés par accident dans vos ateliers ? R.—Je ne sache pas qu'il existe de semblable disposition.

Q.—Si cette machine eût été entourée jusqu'à une certaine hauteur, ce garçon aurait-il pu se trainer à travers les courroies ? R.—Je ne le crois pas ; mais les courroies ne peuvent être emboîtées ; car de la manière dont nous nous servons de la machine cela est tout-à-fait impossible.

Q.—Ne pouvez-vous pas placer des garde-fous autour de ces courroies afin de protéger la vie de vos employés ? R.—Je ne pense pas que nous puissions facilement faire cela ; la machine est d'une telle nature que nous devons l'atteindre de tous côtés et en tout temps. Nous ne pouvons l'emboîter, car alors elle ne nous serait plus d'aucune utilité.

Q.—Vos employés ne font-ils jamais le travail de nuit ? R.—Dans toutes les fabriques de papier, règle générale, les machines n'arrêtent pas, mais tout l'été dernier, et cette année, jusqu'à présent, nous n'avons travaillé que le jour.

Q.—Combien vos fabricants de papiers travaillent-ils d'heures par jour ? R.—Chacun est supposé travailler douze heures par jour.

Q.—Les jeunes garçons et les filles sont-ils supposés travailler douze heures ? R.—Non ; ils sont libres de travailler ou non.

Q.—Travaillent-ils douze heures par jour ? R.—Je ne le crois pas ; ils peuvent parfois travailler douze ou quatorze heures ; il se peut qu'ils travaillent quelquefois une partie de la nuit pour terminer leur ouvrage.

Q.—Lorsque ces enfants sont obligés de travailler plus que le temps ordinaire, reçoivent-ils des gages additionnels ? R.—Oui.

Q.—Pour le travail de nuit, reçoivent-ils plus que le salaire d'une journée ordinaire ? R.—Je ne le pense pas ; je crois qu'ils reçoivent le même salaire que pour le travail du jour. Depuis deux ans nous avons pu faire tout notre travail de jour.

Q.—Avant d'entrer à votre service vos employés sont-ils tenus de signer un engagement ? R.—Ce n'est pas obligatoire ; le dernier mécanicien a signé avec moi un engagement pour un an.

Q.—Y a-t-il des affiches dans vos ateliers, des règlements qui servent de guide à vos employés ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait. La fabrique est petite, et les ouvriers qui y travaillent ont presque grandi là ; quelques-uns y étaient lorsque j'ai acheté et ils la connaissent parfaitement.

Q.—Imposez-vous des amendes à vos employés lorsqu'ils commettent des fautes ? R.—Non.

SAMUEL GARDNER, Agent d'immigration, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté :

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé comme agent d'immigration, à Saint-Jean ? R.—Depuis le mois de mars, 1888 ; j'ai été nommé le 14 février, mais je ne suis entré en fonction que le 1er mars.

Q.—Le nombre d'immigrants qui arrivent à Saint-Jean chaque année est-il plus considérable qu'à l'époque de votre nomination ? R.—Oui, il ne n'en venait presque pas alors, mais depuis, le nombre a augmenté chaque année.

Q.—Est-il débarqué beaucoup d'immigrants à Saint-Jean, l'année dernière ? R.—J'en ai reçu 477, mais par les différents ports il en est arrivé beaucoup plus, près de 1.700.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans toute la province ? R.—Oui.

Par M. WALSH :—

Q.—Tous ces gens dont vous parlez sont-ils restés dans la province ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Sont-ils venus avec la ferme intention de rester dans la province ? R.—Oui.

Q.—Quelle classe d'immigrants était-ce ? R.—La majorité se composait de garçons entre quatorze et dix-sept ans. Je vois que partout dans la province, les cultivateurs ont besoin de garçons ou d'ouvriers de ferme.

Q.—Sont-ce là les seuls immigrants qui soient venus l'an dernier ? R.—Nous en avons eu de différentes classes mais la majorité se composait de garçons et d'ouvriers de ferme. Le gouvernement n'offre des avantages qu'à cette classe d'immigrants.

Q.—Ces garçons étaient-ils partis de l'endroit d'où ils viennent en destination pour ici ? R.—Ils étaient envoyés par diverses institutions de Bristol ; des écoles de cette ville.

Q.—Quelles sont ces écoles ? R.—Les écoles industrielles.

Q.—Y en avait-il parmi eux qui pouvaient être appelés des immigrants pauvres ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Avez-vous trouvé de l'emploi pour tous ? R.—J'aurais pu en trouver pour un plus grand nombre encore.

Q.—Croyez-vous que parmi les immigrants venus dans cette province, il y avait plusieurs commerçants ? R.—Je ne crois pas ; il en vient parfois, mais en

petit nombre. On ne leur a offert aucun avantage pour les déterminer à immigrer ici.

Q.—Alors ce sont surtout les garçons et ouvriers de ferme qui viennent dans le pays ? R.—Oui ; ils viennent avec l'intention d'acheter des fermes.

Q.—Savez-vous si ces garçons une fois sortis de vos mains demeurent avec les gens chez qui ils ont été placés ? R.—Oui, je le sais positivement. J'ai quelque fois l'occasion de les visiter et je vois que 95 sur cent de ceux qui viennent ici, font bien.

Q.—Et restent dans la province ? R.—Oui ; je leur ai demandé s'ils aimeraient à retourner dans leur pays, et ils me répondent tous "Oh non, monsieur". Le but en les envoyant ici c'est d'en faire des cultivateurs.

Q.—A quelle condition les cultivateurs engagent-ils ces garçons ? R.—Je les place dans des familles respectables où ils restent pendant les douze premiers mois pour leur nourriture et leurs vêtements. A la fin de la première année tout dépend d'eux-mêmes. Il n'y a personne dans le pays qui tienne à se faire passer pour étranger de sorte que tout dépend de la manière dont ces garçons font valoir leurs talents.

Q.—Les gens qui les emploient agissent-ils de bonne foi avec eux ? R.—Du moment qu'ils manquent à leur engagement, les garçons sont changés de place.

Q.—Vient-il aussi des jeunes filles ? R.—Oui.

Q.—Par quelle institution sont-elle envoyées ? R.—Jusqu'à présent il en est venu de l'école de Bristol, et d'autres d'Ecosse.

Q.—Cette école a-t-elle un nom particulier ? R.—Celle d'Ecosse est appelée "Mary Hill School."

Q.—Trouvez-vous aussi des situations pour ces filles ? R.—Oui.

Q.—Chez les cultivateurs également ? R.—Oui.

Q.—Quelques-unes restent-ils dans la ville ? R.—Je trouverais 100 situations pour chacune.

Q.—Pouvez-vous dire, d'après vos connaissances personnelles, que ces filles sont d'un bon caractère et donnent satisfaction ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Est-il de votre devoir de les diriger ? R.—Oui.

Q.—Et de faire rapport ? R.—Je leur fais comprendre à toutes que j'agis comme leur gardien.

Q.—Les cultivateurs où elles vont semblent-ils contents d'elles ? R.—Oui, elles ne sont pas assez nombreuses selon eux.

Q.—Et agissent-ils de bonne foi envers elles ? R.—Oui.

Q.—Ces filles peuvent-elles faire elles-mêmes leur engagement avec les particuliers où elles vont après la première année ? R.—Elles peuvent agir ainsi dès leur arrivée ici.

Q.—Combien y en a-t-il qui réussissent ? R.—Je puis dire 99 sur cent.

Q.—Et vous auriez encore des situations si elles venaient en plus grand nombre cette année ? R.—Oui.

Q.—Serait-il nécessaire de faire venir au Nouveau-Brunswick une autre classe d'immigrants que celle dont vous parlez ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Les immigrants dont vous parlez peuvent trouver de l'emploi ? R.—Oui, je crois que le pays offre de grands avantages aux cultivateurs. Les immigrants au lieu de rester ici quatre ou cinq ans peuvent dès le commencement économiser \$150 et aller ensuite dans les forêts se créer un chez-eux. Le gouvernement local donne gratis 100 acres de terre et si ces ouvriers de ferme viennent ici, ils peuvent grâce à ces concessions se créer une position, indépendante.

Q.—Quelques-uns de ces ouvriers de ferme ne retournent-ils pas à la ville l'automne et l'hiver pour là devenir à charge à la société ? R.—Non, monsieur ; on en a besoin dans les bois durant l'hiver, je puis vous fournir les données depuis 1880 jusqu'à aujourd'hui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Que coûtent ces garçons et ces filles après leur arrivée ici ? R.—Le gouvernement fédéral a, jusqu'à présent, payé leurs dépenses ; le gouvernement local a refusé de faire quoi que ce soit pour eux, sous prétexte que la législature du Nouveau-Brunswick n'a accordé aucune subvention à cet effet, ainsi donc le gouvernement fédéral a pourvu à leur transport et leur nourriture, mais cette subvention n'existera plus après la prochaine session du Parlement.

Q.—Qui voit à défrayer les dépenses de ces enfants une fois qu'ils sont placés chez les cultivateurs ? R.—Il n'y a alors aucune dépense encourue.

Q.—De ceux qui viennent à Saint Jean combien y en a-t-il que vous croyez n'être pas utiles ? R.—Je n'en ai pas vu, pour qu'il vaille la peine d'en parler, qui n'aient pas réussi, cependant, comme je l'ai déjà dit, environ 95 pour cent réussissent.

Q.—Avez-vous ici plusieurs garçons du district de Londres ? R.—Nous en avons eu, mais pas récemment ; nous en avons eu un certain nombre, une année, des régions est de Londres, ils m'ont causé beaucoup d'ennuis.

Q.—Vous est-il déjà venu des jeunes gens de l'institution "Red House Reformatory of England" ? R.—Non.

Q.—Ces jeunes gens venus de la partie est de Londres ont-ils réussi ? R.—Ils sont placés à des endroits où il leur est impossible de se mal conduire, mais je ne saurais dire que c'est une bonne classe d'immigrants pour le Nouveau-Brunswick. Nous avons un bon pays ici, et un homme ou un jeune garçon ont peu d'occasion de mal faire. La grande difficulté dans le cas de ces jeunes garçons, c'est qu'on leur a trop aidé. Il n'y a pas de meilleur pays à développer que le Nouveau-Brunswick et s'ils se décident de travailler sérieusement—travailleur ou meurs—ils feront de bons citoyens.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Trouvez-vous que la demande de jeunes filles comme servantes augmente dans cette province ? R.—Elles sont en grande demande.

Q.—Cette demande est-elle plus grande ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ces jeunes filles après avoir servi viennent dans les villes pour s'engager dans les fabriques ? R.—Aucune ; il y en a eu qui sont allées travailler dans des fabriques qu'elles ont quittées ensuite pour aller à la campagne. La raison est que dans ces derniers endroits elles sont traitées comme des membres de la famille et mangent à la même table.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous une idée du nombre de personnes qui quittent le pays ? R.—Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier la chose. J'ai porté beaucoup d'attention aux immigrants mais peu aux émigrants ; cependant dans ce dernier cas, j'ai toujours remarqué que pour ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, chaque hiver bon nombre de personnes vont aux États-Unis et en reviennent de ce pays. La chose peut se chiffrer en moyenne à 8,000 par année—3,000 femmes et 5,000 hommes.

Q.—Dans quelle direction le courant est-il plus fort ? R.—En autant que je sache, la plupart voyagent par chemin de fer.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du nombre qui voyagent par bateaux ? R.—Oui ; je puis vous le dire également ; je puis vous donner un état des bateaux qui arrivent ici et qui en partent.

Q.—Avez-vous cette statistique ? R.—Oui.

Q.—Et voulez-vous nous la soumettre ? R.—Oui.

TOTAL des immigrants arrivés et établis au Nouveau-Brunswick.

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT

ST-JEAN, N. B., 22 mars 1888.

Pour 1880 :—

Bureau de Saint-Jean.....	370
Comté de York.....	200
Charlotte.....	42
Northumberland.....	23
Carleton.....	2
Victoria.....	9
	<hr/> 646

Pour 1881 :—

Bureau de Saint-Jean	174
Charlotte.....	80
Carleton.....	26
Victoria.....	24
(Aucun autre rapport)	<hr/> 304

Voyage :—

	ENTRÉS.	SORTIS.
Par la ligue I. S. S.....	15,571	14,431
Par le chemin de fer Saint-Jean et Maine.....	26,934	24,666
(Pour onze mois seulement. Tous les rapports ne sont pas arrivés)		

Pour 1882 :—

Bureau de Saint-Jean.....	301
Charlotte.....	130
Northumberland.....	12
Restigouche.....	4
Victoria.....	25
Carleton.....	92
	<hr/> 564

(Tous rapports reçus. Cent trente Canadiens revenus)

Voyage :—

	ENTRÉS.	SORTIS.
Par la ligne I. S. S.....	19,024	12,287
Par le chemin de fer Saint-Jean & Maine.....	25,958	31,777

Pour 1883 :—

Bureau de Saint-Jean.....	367
Autres parts.....	257
	<hr/> 624
Charlotte.....	112
Carleton.....	116
Victoria.....	29
(La plupart, des Canadiens revenus.)	<hr/> 257

1883 :—

Voyage :—	ENTRÉS.	SORTIS.
Par la ligne I. S. S.....	18,734	12,347
Par le chemin de fer Saint-Jean & Maine.....	11,655	13,347
(Les rapports du chemin de fer Saint-Jean & Maine pour quatre mois seulement. Depuis janvier jusqu'à avril.)		

1884 :—

Bureau de Saint-Jean.....	568
Autres parts.....	880
	—1,448
York (y compris la jonction McAdam)	500
Charlotte.....	148
Carleton.....	159
Northumberland	50
Victoria	23
	— 800

(Sur ces 800 une grande majorité de Canadiens revenus.)

Voyage :—	ENTRÉS.	SORTIS.
Par la ligne I. S. S.....	13,555	8,176
(Vu le changement de nom, la Compagnie St. John et Maine en Cie de chemin de fer du Nouveau-Brunswick, nous n'avons pu avoir de rapports.)		

1885 :—

Bureau de Saint-Jean.....	364
Carleton.....	191
Northumberland	13
Victoria.....	65
Restigouche.....	93
York.....	500
Kent.....	1
Sunbury	14
Charlotte.....	169
	— 1,420

Voyage :—	ENTRÉS.	SORTIS.
Par la ligne I. S. S.....	14,340	12,671
(Pas de rapports de la Cie N.-B., cette année.)		

1886 :—

Bureau de Saint-Jean.....	377
Autres ports.....	1,776
	— 2,154
Northumberland.....	44
Charlotte	239
Carleton.....	189
York.....	1,150
Victoria	70
Restigouche	12
Westmoreland	73
	— 1,777

Voyage :—	ENTRÉS.	SORTIS.
Par la ligne I. S. S.....	19,864	14,303
Par la Cie de chemin de fer N. B.....	15,178½	17,629
(Rapports de onze-onze mois.)		

1887:—

Bureau de Saint-Jean.....	474
Autres ports.....	1269
	— 1,743
Comté d'Albert.....	7
Charlotte	120
Carleton.....	218
Northumberland	50
Restigouche.....	80
York.....	794
	— 1,269

Ceci ne comprend pas les rapports réguliers des différents bureaux de douanes qui donnent : pour 1885, 992 ; 1886, 782.

Les rapports de l'officier de McAdam dit que 5,000 hommes et 3,000 femmes vont aux États-Unis et en reviennent chaque année.

Je serai heureux de fournir de plus amples renseignements si cela est nécessaire.

Votre, etc.,

S. GARDNER.

Commission du travail maintenant en session à SAINT-JEAN, N. B.

JAMES LEE, fabricant de tuiles et briquetier, Saint-Jean, N.-B., est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Employez-vous plusieurs hommes dans votre briqueterie? R.—J'en emploie environ cinquante-deux durant l'été.

Q.—Quel salaire gagnent les briquetiers? R.—Ils gagnent depuis \$1 jusqu'à \$1.50 par jour.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous? R.—Dix heures, excepté le samedi, jour où nous travaillons une heure de moins.

Q.—Ces hommes font-ils le moulage? R.—Nous ne suivons pas ce mode là ici; nous faisons usage de machines.

Q.—Les hommes qui gagnent le salaire que vous dites plus haut sont-ils les hommes préposés aux machines? R.—Oui, ils enlèvent les briques et les préparent pour la cuite.

Q.—Combien gagnerait un homme pour faire tourner les machines? R.—Environ \$1.40 par jour.

Q.—N'est-ce pas là ce que l'on considère comme le plus dur travail dans votre briqueterie? R.—C'est un travail difficile mais ce n'est pas le plus difficile.

Q.—Combien gagneraient les hommes préposés à l'étendage? R.—Ils reçoivent environ \$1.40 par jour.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons dans votre briqueterie? R.—Nous en avons un.

Q.—Que fait-il? R.—Il fait ce que nous appelons "faire glisser le moule." Il introduit le moule dans la machine puis retire la brique. Ce moule pèse environ six ou sept livres. Ce garçon a environ douze ou seize ans, généralement. Il peut laisser l'ouvrage pendant une semaine ou une journée, durant l'été, mais nous n'avons aucune difficulté à le remplacer lorsqu'il nous quitte. Nous ne voulons pas d'un jeune garçon au-dessous de douze ans.

Q.—Vos ouvriers sont-ils payés à la journée ou au mille ? R.—A la journée, c'est-à-dire les briquetiers.

Q.—Quel est le salaire des briquetiers ? R.—Les mêmes ouvriers qui travaillent à la brique travaillent aux tuiles.

Q.—Ont-ils les mêmes heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Pour la cuite de la brique les hommes reçoivent-ils un salaire additionnel ? R.—Ils ne reçoivent rien de plus.

Q.—Les mêmes hommes travaillent-ils le jour et la nuit, pour la surveillance des fourneaux ? R.—Les mêmes hommes travaillent le jour et la nuit. Les bons ouvriers peuvent faire ce travail, et ils aiment à le faire. Quelques-uns de ceux qui font les fourneaux préfèrent surveiller eux-mêmes la cuite.

Q.—Avez-vous quelque difficulté à vous procurer la terre glaise pour la brique ? R.—Nous avons dans ce pays la meilleure terre glaise pour la brique, du moins de ce côté-ci de Eastport.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Perdez-vous beaucoup de briques par suite des tempêtes en automne ? R.—Nous en perdons beaucoup à cause du froid. Je me souviens qu'une année nous en avons perdu 200,000 ou 300,000 par la gelée.

Q.—Avez-vous un marché en dehors de votre province pour écouler votre brique ? R.—Nous avons la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard ; nous faisons la brique nécessaire pour la construction des maisons dans ces provinces. Nous faisons une brique aussi bonne que celle que l'on fait dans l'Etat du Massachusetts—c'est-à-dire la brique rouge— mais nous la vendons surtout dans les environs de notre province.

Q.—Vos affaires augmentent-elles ? R.—Non, elles ont diminué depuis deux ans.

Q.—Ce sera à cause du feu de 1877 ? R.—Oui, après ce feu la ville s'est rebâtie trop vite et une bonne partie de l'ouvrage a été faite par les étrangers qui naturellement enlevèrent le bénéfice. Les fabricants maintenant font bien peu de choses. A cette époque le droit sur la matière première fut enlevé, ce qui admit sur notre marché la brique en grande quantité et d'autres articles qui sont pour nous une nuisance depuis cette époque. Je sais qu'une compagnie américaine envoya ici 20,000,000 de briques qui furent vendues à bon marché, et comme nos vaisseaux n'étaient pas très occupés, ils la transportèrent pour \$2 du mille.

Q.—Que rapporte votre brique dans cette province, comparativement à la brique des autres provinces ? R.—La nôtre est à meilleur marché que celle fabriquée aux Etats-Unis. Huit de nos briques ont un pied cube et ainsi sont plus grosses et meilleures. Dans d'autres endroits il en faut vingt ou vingt-quatre pour faire un pied cube, je puis dire que vingt-deux est une bonne moyenne.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver la main-d'œuvre habile qu'il vous faut ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il longtemps que vos hommes sont à votre service ? R.—Quelques-uns ont toujours été avec nous, et il y a de leurs enfants qui sont maintenant à notre service. Ce sont tous des hommes qui connaissent le métier.

Q.—Vos employés, en général, sont-ils industriels et sobres ? R.—Oui, ce sont tous des hommes sobres. Il peut y en avoir un ou deux qui sortent de temps à autre mais en somme ce sont tous de bons hommes.

Q.—Vous n'avez qu'un jeune garçon à votre service ? R.—Un seul.

Q.—Vous n'avez pas d'apprentis ? R.—Nous n'en avons pas pris depuis que nous faisons usage des machines, il y a seize ou dix huit ans.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est la grandeur moyenne des briques dans le Nouveau-Brunswick ?

R.—Il n'y a pas de grandeur légale. Les nôtres mesurent 18 sur 2 et $\frac{2}{3}$ sur $3\frac{1}{4}$; dix-huit font un pied cube. Ce sont les plus grandes qui soient faites dans cette province, mais je ne connais rien en dehors, dans les autres provinces.

Par M. FREED :—

Q.—Vos hommes ont-ils quelqu'autre emploi durant l'hiver? R.—Nous les envoyons dans les forêts couper du bois de chauffage pour nous.

Q.—Cela les tient-il suffisamment occupés durant l'hiver? R.—Cela les aide tout simplement.

Q.—Quel salaire ont-ils pour ce travail? R.—Quelques-uns d'entre eux peuvent couper une corde et demie par jour.

Q.—Combien ont-ils pour une corde? R.—De 70 à 80 cents. La bonne épulette vaut 80 cents; quelquefois ils reçoivent \$1 pour la couper. Tout ce qu'ils gagnent à ce travail suffit simplement à les faire vivre jusqu'au printemps à l'ouverture de nos briqueteries.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelques-uns de vos employés ont-ils des maisons dont ils sont propriétaires? R.—Deux d'entre eux en ont.

Q.—Les ont-ils achetées au moyen de leurs économies? R.—Oui, à un d'entre eux cette propriété coûte vingt années de travail.

Q.—Quelle espèce de tuiles faites-vous? R.—En parlant de tuiles je veux dire les grandes tuiles servant aux égouts. C'est la seule espèce que nous fabriquons.

Par M. HEAKES :—

Q.—Fabrique-t-on dans le Nouveau-Brunswick des tuyaux d'égout vernis? R.—Aucun.

THOMAS A. RANKINE, (T. Rankine et Fils, biscuits), Saint-Jean, N.-B., est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans le commerce que vous faites actuellement? R.—Notre établissement existe depuis 1826. Nous datons de cette époque notre établissement actuel; mais mon père s'engagea dans des affaires, à Saint-Jean, l'année précédente.

Q.—Combien d'hommes employez-vous? R.—Nous en avons actuellement trente.

Q.—Est-ce là le nombre que vous avez toute l'année, ou en employez-vous plus quelquefois? R.—Nous en avons plus quelquefois.

Q.—En avez-vous déjà employé moins? R.—Pas souvent.

Q.—Alors, quelle serait votre moyenne? R.—Ce serait trente, car tout nombre moindre n'est que momentané.

Q.—Combien avez-vous d'ouvriers habiles parmi ces trente? R.—Sur ce nombre il n'y en a pas plus que trois ou quatre qui ont fait un apprentissage régulier.

Q.—Combien employez-vous de jeunes garçons? R.—Le chiffre que je vous ai donné comprend le nombre total de nos ouvriers au mois de juin dernier. Dix environ d'entre eux sont des jeunes garçons.

Q.—Combien de filles ou jeunes filles, selon leur âge, employez-vous? R.—Il y en a, je suppose, sept ou huit.

Q.—Quel salaire reçoivent vos bons ouvriers? R.—Le plus haut salaire est de \$2 par jour.

Q.—Est-ce la moyenne de ce que gagnent vos bons ouvriers? R.—Ce n'est pas une moyenne car il n'y a que deux hommes qui aient ce salaire, dans notre établissement.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé qui vient ensuite? R.—Le suivant au-dessous est \$1.60 par jour.

Q.—Sont-ce des hommes qui reçoivent ce salaire? R.—Un homme reçoit \$1.60.

Q.—Combien donnez-vous aux ouvriers que vous appelez jeunes garçons? R.—Ils commencent à 25 cents par jour.

Q.—Ne prenez-vous jamais d'apprentis? R.—Nous en avons pris.

Q.—Quel salaire peut gagner une personne qui a fait son apprentissage—ou que gagne-t-elle pendant son apprentissage? R.—Nous avons un de ces jeunes garçons qui gagne \$1.10 par jour, un autre gagne \$1 et un troisième 75 cents par jour. Des deux qui ont \$2 par jour, un est un de nos garçons, c'est-à-dire qu'il a appris le métier chez nous.

Q.—Est-ce que ces garçons, règle générale, restent avec vous lorsqu'ils ont terminé leur engagement? R.—Quelques-uns, mais ils sont peu nombreux.

Q.—Quel salaire payez vous aux jeunes filles? R.—De 40 à 50 cents par jour.

Q.—Avez-vous des femmes de comptoir? R.—Nous en avons une.

Q.—Quel peut être, en moyenne, le salaire des employés de votre boulangerie? R.—Nous les payons tel que je l'ai déjà dit.

Q.—Pendant combien d'heures vos ouvriers sont-ils sensés travailler? R.—Dix heures par jour, quelquefois en hiver moins que cela.

Q.—Faites-vous quelquefois le travail de nuit? R.—Non, nous avons parfois, après l'heure régulière du travail, un fourneau qui se trouve plein de biscuits, mais l'homme préposé à cette besogne est payé en sus de son salaire. Dans ces cas, généralement, il est payé pour une demi-heure de travail.

Q.—Quel est votre marché pour les biscuits que vous fabriquez? R.—Le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et Terre-Neuve; nous en vendons peu, cependant, à ce dernier endroit.

Q.—Vos affaires augmentent-elles? R.—Le genre de commerce que nous faisons est sujet à des variations. Je vous donnerai une idée de la chose en vous soumettant un état de la consommation de farine que nous avons faite depuis onze ans:—

	Brls.
1877.....	3,311
1878.....	4,320
1879.....	3,578
1880.....	5,014
1881.....	5,025
1882.....	7,059
1883.....	6,706
1884.....	5,736
1885.....	5,712
1886.....	5,355
1887.....	5,602

L'an dernier nous avons consommé les articles suivants : 43 tonnes de sucre, 51 tonnes de beurre et de saindoux, 9 tonnes de raisin de corinthe et raisins, 12,260 nouvelles boîtes. C'est le nombre de nouvelles boîtes dont nous avons fait usage, aussi toutes les vieilles boîtes que nous avons pu trouver.

Q.—Fabriquez-vous toutes sortes de gâteaux et de biscuits? R.—Oui.

Par M. FEEED :—

Q.—Avez-vous quelque connaissance, d'après les capitaines de navires ou autres de la valeur qu'ils attachent au biscuit canadien comparativement à ce qu'ils obtiennent dans d'autres pays ? R.—Je ne puis répondre parfaitement à cette question, mais je sais qu'auparavant, lorsque nous avions une ligne de navire appelée "Black Ball Line" faisant le service entre ici et Liverpool, nous fournissions à ces navires assez de biscuits pour leur voyage aller et retour.

Q.—Où achetez-vous la plus grande partie de votre farine ? R.—Nous nous servons exclusivement de la farine canadienne.

Q.—Trouvez-vous la farine du Nord-Ouest meilleure que celle dont vous vous serviez auparavant ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que la farine du Manitoba soit la meilleure ? R.—Nous ne faisons pas usage de cette farine, elle ne sert qu'aux boulangers.

Q.—Alors vous n'avez pas besoin d'une farine aussi forte ? R.—Non.

Q.—Où vendez-vous vos marchandises ? R.—Notre principal marché est le Nouveau-Brunswick.

Q.—Est-ce chose possible d'expédier à l'étranger les articles que vous fabriquez ? R.—Cela dépend si l'Angleterre a accès sur les marchés.

Q.—Pouvez-vous avantageusement exporter toutes sortes de biscuits aux Indes Occidentales ou à l'Amérique du Sud ? R.—Nous n'avons pu soutenir la concurrence avec le marché anglais ; nous n'avons pu rivaliser contre le sucre, le saindoux et le beurre en franchise.

Q.—Avez-vous le contrôle absolu de vos marchés, je veux dire le Nouveau-Brunswick ? R.—Non, monsieur ; nous ne l'avons pas.

Q.—D'où vous vient surtout la concurrence ? R.—D'Ontario et de Québec.

Q.—Ces provinces peuvent-elles envoyer du biscuit ici et le vendre à des prix que vous êtes forcés de demander ? R.—Nous sommes forcés d'adopter leurs prix. Elles envoient ici du biscuit qu'elles sacrifient à des prix moins élevés que ceux qu'elles obtiennent sur leur marché. Elles vendent à des prix bien inférieurs à ceux de leur marché.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Travaillez-vous la nuit dans votre fabrique ? R.—Pas du tout.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux boulangers à Saint-Jean ? R.—Je n'ai aucune connaissance des salaires que l'on paie aux boulangers dans tout autre établissement que le nôtre.

Q.—Et vous dites que vous payez 40 et 50 cents par jour à vos filles ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des jeunes filles auxquelles vous payez un salaire moins élevé ? R.—Non.

EDWIN C. FOSTER, fabricant de clous, Saint-Jean, N. B., appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Dans quel genre d'affaires êtes-vous engagé ? R.—Je suis fabricant de clous et de broquettes.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Quarante personnes en tout.

Q.—Comment sont répartis ces employés, quant aux garçons et aux filles ? R.—Un tiers se compose de jeunes gens ; un tiers de garçons de seize à dix-huit ans.

Q.—Avez-vous à votre emploi des garçons au-dessous de huit ans. R.—Nous avons un garçon qui suivant moi est âgé de quatorze à quinze ans.

Q.—Quel travail fait-il ? R.—Il est préposé à la machine à polir.

Q.—Quel est le salaire des mécaniciens à votre service ? R.—Nous leur donnons \$12 par semaine.

Q.—Quel salaire reçoivent les employés de la classe suivante ? R.—Ce serait ceux que vous appelez les pourvoyeurs de machine, et ils gagnent de 6 à 9 piastres par semaine. Nous leur donnons tant du cent.

Q.—Quel travail font les garçons de seize ou dix-sept ans ? R.—Ils sont préposés aux machines qui s'alimentent d'elles-mêmes, et ils sont payés à la pièce.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Ils gagnent de \$3, \$5 ou \$6 par semaine.

Q.—Lorsque ces garçons deviennent habiles dans le métier sont-ils promus ? R.—Tous nos ouvriers ont commencé chez nous et vieilli avec l'établissement.

Q.—Quel genre de marchandises faites-vous tout particulièrement ? R.—Nous fabriquons toutes sortes de broquettes, clous à soulier, et toutes sortes de grands et petits clous.

Q.—Fabriquez-vous des chevilles ? R.—Non.

Q.—Vous vous bornez aux clous et aux broquettes ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous des femmes à votre service ? R.—Oui.

Q.—À quoi travaillent-elles ? R.—Elles empaquettent les clous et les broquettes dans du papier ou des boîtes.

Q.—Font-elles les boîtes ? R.—Elles font les anciennes mais non les nouvelles.

Q.—Quel est l'âge de ces femmes ? R.—Elles ont, je crois, de dix-huit à vingt ans.

Q.—Quel salaire gagnent-elles ? R.—De \$3 à \$6 par semaine.

Q.—Vos heures de travail sont-elles les mêmes toute l'année ? R.—En hiver elles travaillent généralement environ huit heures. Elles ne sont tenues de travailler aucun temps limité, elles sont payées à la pièce.

Q.—Quelles sont les heures régulières de votre fabrique ? R.—Dix heures par jour.

Q.—L'été et l'hiver ? R.—En hiver nous faisons beaucoup de travail additionnel, nous travaillons parfois trois nuits dans une semaine, lorsque nous sommes pressés.

Q.—Y a-t-il un salaire additionnel pour le travail de nuit, c'est-à-dire, le salaire est-il plus élevé que pour le travail du jour ? R.—Nous leur payons le même taux, mais ils semblent avoir plus d'ambition pour le travail de nuit, et, en proportion du temps, ils gagnent plus que le jour.

Q.—Quand vous faites le travail de nuit quel temps accordez-vous aux ouvriers pour leurs repas ? R.—Ceux qui travaillent à la pièce choisissent le temps qui leur convient.

Q.—Mais vous n'arrêtez pas les machines ? R.—Oui, pendant vingt minutes environ lorsque durant le jour, les ouvriers vont prendre leurs repas. Les ouvriers à la pièce sont alors revenus et continuent le travail.

Q.—Constatez vous que vos affaires augmentent ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous assez de demandes pour vos marchandises ? R.—Oui.

Q.—Vendez-vous de vos marchandises en dehors de la province du Nouveau-Brunswick ? R.—Oui.

Q.—En expédiez-vous dans l'ouest ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous soutenir avec succès la concurrence des fabricants étrangers ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous concurrence aux fabricants de clous dans l'Ouest ? R.—Nous soutenons la concurrence dans notre province même. Notre production est consommée dans les provinces maritimes, et ainsi nous n'avons pas à chercher un marché ailleurs.

Q.—Fabriquez-vous les boulons ? R.—Non.

Q.—Fabriquez-vous les boulons d'étain ? R.—Non.

Q.—Fabriquez-vous les boulons de cuivre ? R.—Oui.

Q.—De toutes sortes ? R.—Oui.

JAMES KENNEDY, président de la Compagnie de Charbon Phenix, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Où vos mines sont-elles situées? R.—Dans la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Combien employez-vous d'hommes? R.—Nous en employons 150 dans le moment.

Q.—Combien avez-vous de jeunes gens à votre service? R.—Environ 8 ou 10 je crois. Nous avons 70 ou 80 mineurs.

Q.—Ce sont tous des hommes, je suppose? R.—Oui.

Q.—Combien ces ouvriers travaillent-ils d'heures par jour, règle générale? R.—Ils font l'ouvrage à la pièce et généralement ils travaillent environ dix heures.

Q.—Quel peut être leur salaire? R.—Quelques-uns sont meilleurs ouvriers que d'autres, et plus laborieux. Je crois que \$1.50 est une bonne moyenne; bien que quelques-uns d'entre eux gagnent au-dessus de \$2 par jour, c'est-à-dire, prenant le salaire au mois.

Q.—Employez-vous plusieurs ouvriers inexpérimentés? R.—Nous en avons environ 50 ou 60, je suppose. Ce sont les hommes qui travaillent à l'extérieur.

Q.—Quel salaire gagnent-ils? R.—Ils doivent gagner entre \$1 et \$1.50.

Q.—Sont-ils constamment employés? R.—Ils le seront à l'avenir. Notre mine n'est en communication avec le chemin de fer Intercolonial que depuis le premier de l'an. Auparavant nos mines étaient fermées durant quatre mois de l'année, par suite du défaut de navigation. A cause de cela nous ne pouvions pas communiquer avec la mine depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril; mais nous avons construit un embranchement de chemin de fer depuis les mines jusqu'à Maccan, N. E., de sorte que les hommes ne perdront plus de temps et travailleront toute l'année.

Q.—Quelle est l'épaisseur de la couche de charbon de votre mine? R.—Environ 6 pieds. Vers le milieu il y a un lit de terre glaise. La couche est de 3½ et 2½ pieds avec un lit de terre glaise entre. Ce lit de terre-glaise a un pied d'épaisseur.

Q.—Vos hommes ont-ils l'espace suffisant pour travailler? R.—Oui.

Par M. WALSH:—

Q.—Quelle longueur a l'embranchement de Maccan aux mines? R.—Environ trente milles.

Q.—Y a-t-il plusieurs rampes sur ce chemin? R.—Il n'y en a qu'une, après avoir traversé la rivière Hébert; mais le chemin suit en grande partie le terrain bas depuis les mines jusqu'à Maccan; il y a plus de rampes en allant à la mine.

Q.—Y a-t-il là plusieurs maisons pour vos mineurs? R.—Oui.

Q.—Ces maisons appartiennent-elles à la compagnie? R.—Nous possédons, c'est-à-dire la compagnie possède, la plupart de ces maisons.

Q.—Réalisez-vous un profit sur ces maisons, ou les louez-vous au prix coûtant? R.—Nous demandons un loyer peu élevé.

Q.—Quel est ce loyer en moyenne? R.—\$2 ou \$2.50 par mois.

Q.—Avez-vous une idée de ce qu'il en coûte pour construire ces maisons? R.—Une maison à un seul logement peut coûter \$300; quelques-unes de celles à deux logements ont pu coûter \$400 ou \$600.

Q.—De combien de pièces se compose un de ces logements? R.—Il peut consister en une cuisine et une ou deux chambres; en vérité je n'y suis jamais entré.

Q.—Pouvez-vous nous donner les dimensions de la maison? R.—Non, car je ne les ai jamais prises.

Par M. WALSH :—

Q.—Elles sont je suppose sur une ligne droite ? R.—Je n'ai jamais vu l'intérieur.

Q.—N'avez-vous pas entendu les gens s'en plaindre ? R.—Je ne les ai jamais entendus se plaindre. Les chambres à coucher sont à l'étage supérieur.

Par M. FREED :—

Q.—Trouvez-vous des provisions de bouche près de vos mines, ou êtes-vous obligés d'aller au loin ? R.—Nous les faisons venir, en général, de Saint-Jean.

Q.—Ces provisions coûtent-elles plus cher à la mine qu'à Saint-Jean ? R.—Non. En été on les transporte par eau et il n'y a pas une grande différence dans le prix ; il n'y a qu'un léger fret en plus.

Q.—Y a-t-il des cultivateurs dans les environs de votre mine ? R.—Oui ; il y a de belles fermes dans les environs. Le chemin de fer traverse un beau pays.

Q.—Les cultivateurs de ce pays ne pourraient-ils pas vous fournir les vivres nécessaires ? R.—Oui ; mais la farine nous vient de Saint-Jean et les marchands de cette ville tirent profit de leur placement. La compagnie n'a pas de magasin à la mine. L'automne dernier les hommes ont ouvert un magasin qu'ils soutiennent eux-mêmes, et ils achètent généralement leurs marchandises en gros.

Q.—Savez-vous s'ils sont contents de leur entreprise ? R.—Je ne sais pas ; je n'en ai pas entendu parler. Il n'y a pas assez longtemps que la chose existe pour en parler avec certitude. Je sais qu'ils achètent leur farine par char.

Q.—Ne vendent-ils qu'aux actionnaires ou à tout chaland ? R.—Ils vendent à tout chaland, je crois.

Q.—Savez-vous si leurs prix sont moins élevés que dans les magasins locaux ? R.—Je ne saurais le dire, car je n'ai jamais rien acheté d'eux, et je ne me suis nullement informé de la chose.

Q.—Vous ne croyez pas que l'entreprise existe depuis assez longtemps pour savoir si ça réussit ? R.—Cette entreprise a pour but de bénéficier aux hommes. Il y a beaucoup de choses dans la direction de ces affaires. Quant à savoir si cela peut payer, je ne vois pas pourquoi il en serait autrement, si la chose est bien conduite ; seulement ça n'existe pas depuis assez longtemps pour permettre de se faire une idée juste sur le succès futur.

Q.—Quel âge peuvent avoir les plus jeunes des jeunes gens employés à la mine ? R.—Environ quinze ans, je suppose.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Quelques-uns ont 65, d'autres 75 et d'autres 90 cents par jour.

Q.—Leurs écoles sont-elles à proximité de la mine ? R.—Il y a une école et deux églises. C'est une bonne école ; une nouvelle église a été construite l'an dernier.

Q.—Les mineurs n'aiment-ils pas à faire travailler aussitôt que possible leurs enfants à la mine ? R.—Oui.

Q.—Ne sont-ils pas portés à les engager avant qu'ils aient reçu une bonne éducation anglaise ? R.—Je ne pense pas, car un travail de ce genre demande un garçon assez avancé. Nous n'avons pas d'emploi à donner aux enfants. Il faut qu'un garçon ait quinze ou seize ans pour entrer chez-nous.

Q.—Les enfants reçoivent-ils une aussi bonne éducation là qu'ailleurs dans le pays ? R.—Je ne pense pas qu'il puisse en être autrement.

Q.—Alors vous avez une société prospère et assez intelligente ? R.—Oui.

Q.—Et depuis la construction du chemin de fer cette prospérité promet-elle d'augmenter ? R.—Oui.

Q.—Et vos affaires se développent ? R.—Oui.

Q.—Où vendez-vous la majeure partie de votre charbon ? R.—Depuis l'inauguration du chemin nous l'avons vendu à l'Intercolonial ; c'est-à-dire le charbon rond ; le petit charbon, nous l'expédions à Saint-Jean, en en expédie

aussi jusqu'à Québec. Le charbon mou, nous en avons beaucoup vendu à M. Parks pour ses fabriques de coton et nous en avons aussi vendu en grande quantité à d'autres particuliers.

Par M. WALSH :—

Q.—Les particuliers, à Saint-Jean, qui achètent le charbon de vous n'ont-ils pas des intérêts dans la mine ? R.—M. Parks n'en a aucun.

JOHN THOMPSON (MM. Thompson & Cie, Saint-Jean, N. B., propriétaires de navires et agents) est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les intérêts maritimes, à Saint-Jean, gagnent-ils ou perdent-ils de l'importance ? R.—Ils subissent une dépression.

Q.—Quels sont les navires qui deviennent rares ? R.—Les gros navires ; les gros voiliers, les navires de 500 tonneaux et au-dessus. Sans doute nous en construisons encore, par exemple les goëlettes de 50 à 300 tonneaux (de registre). Je ne crois pas que nous en construisions autant qu'il y a quelques années.

Q.—Le total du fret est-il moindre qu'il y a cinq ans ? R.—Nous expédions en plus grande quantité aux États-Unis, mais notre exportation en Angleterre et sur le continent européen est tombée de 220,000,000 ou 240,000,000, à 150 ou 160,000,000. Certainement notre commerce n'est pas plus que les deux tiers de ce qu'il était il y a cinq ans.

Q.—Le commerce annuel ? R.—Oui.

Q.—Les steamers ont-ils, jusqu'à un certain point, remplacé ces gros voiliers ? R.—Cela est bien difficile à dire. L'année dernière il est venu ici 17 ou 18 steamers ; l'année précédente il n'en était venu que 10 et l'année avant 40 ou 50. La raison est que les prix du fret ont diminué et ces steamers ne viendront pas ici s'ils trouvent du fret ailleurs. Une autre raison de cette diminution, c'est que les associations ouvrières élèvent le taux des salaires.

Q.—A part cette question du travail, à quoi attribuez-vous cette dépression du commerce dans le port de Saint-Jean ? R.—Cela est dû, je crois, au fait que la Baltique produit de si grandes quantités de sapin, puis le développement de petites villes dans la Nouvelle-Ecosse, le Golfe St-Laurent et Québec, autant d'endroits qui exportent chaque année le sapin en Europe.

Q.—Alors vous croyez que le commerce n'a pas diminué mais qu'il est répandu par tout le pays ? R.—Je crois que la vieille province exporte le sapin plus que jamais, mais non Saint-Jean.

Q.—Quelle différence existe-t-il entre Québec et Saint-Jean ? R.—Québec expédie plus de bois que nous ; nous n'exportons sur le vieux continent que le bouleau et le pin, tandis que Québec exporte toutes sortes de bois. Je crois que le fret sur le sapin de Québec donne depuis 5 s. jusqu'à 2 s. 6 d. de plus que le nôtre.

Par M. WALSH :—

Q.—C'est là un taux établi ? R.—Oui.

Q.—Cette différence détermine-t-elle ou non les navires à venir de préférence à Saint-Jean ? R.—Je crois qu'ils préfèrent venir ici plutôt que d'aller à Québec, vu que les dépenses sont un peu moins fortes ici.

Q.—Quel serait le taux des prix de Québec ? R.—\$1.25 sur 250 tonnes.

Q.—Pour combien faisait-on charger les navires l'année dernière, à Québec ? R.—Je ne pourrais pas vous dire. Je crois que cela coûtait environ \$1. Je sais qu'il y a quelques années nous payions \$1.75 pour droit de magasinage.

Q.—Sur les steamers ? R.—Non ; les voiliers. Il y a trois ans, à Saint-Jean, nous payions de \$3.50 à \$5 pour la main d'œuvre, sur les steamers, pour une journée de neuf heures. L'année dernière la main d'œuvre avait réduit le prix à \$3.

Q.—Les ouvriers demandent-ils plus cher pour les steamers que pour les voiliers ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi demandent-ils plus cher pour charger le sapin sur les bateaux à vapeur que sur les voiliers ? R.—Je crois que cela est dû en grande partie au préjugé. Ils disent qu'un steamer charge 800,000 sapins en huit ou dix jours tandis qu'un voilier prend trois semaines pour faire son chargement. Ils prétendent en outre que le steamer fait usage du treuil ; ce qui les expose à perdre la vie. Deux hommes ont été tués l'été dernier ayant été frappés par ces machines.

Q.—Faudrait-il plus de temps pour charger un steamer qu'un voilier ? R.—Le steamer prend une plus grande quantité de sapins mais deux hommes font plus d'ouvrage sur ce navire que sur le voilier. Il faut le double d'ouvriers pour charger un voilier.

Q.—Quelle est la différence des prix entre les voiliers et les steamers ? R.—L'année dernière les prix étaient de 85 cents pour les voiliers et \$1.25 pour les steamers.

Q.—N'avez-vous jamais essayé de charger les navires par contrat ? R.—Oui ; souvent.

Q.—Préférez-vous le charger à la journée ? R.—Cela peut revenir à la même chose.

Q.—Quelle est la différence ? R.—Oh ! c'est à peu près la même chose ; cela dépend de la grosseur du navire. Un navire qui charge paie cinq cents de plus pour l'évitage extérieur. Nous avons chargé des navires en tenant compte du temps des hommes et cela nous a coûté de $2\frac{1}{2}$ à 5 cents de plus qu'avec l'arrimeur.

Q.—Avez-vous déjà entendu les hommes se plaindre que les arrimeurs avaient plus qu'ils ne devaient avoir ? R.—Ils s'en plaignent pour les steamers, mais non pour les voiliers.

Q.—Est-ce l'habitude à Saint-Jean de charger les navires par contrat ? R.—Certains marchands ont cette habitude ; d'autres ont confiance dans l'arrimeur auquel ils donnent \$40 ou \$50. Ils paient les hommes et ils tiennent le temps. Quelques-uns font le chargement par contrat mais de quelle que manière que ce soit c'est à peu près la même chose. Je crois qu'il vaut mieux payer un arrimeur de première classe et le laisser faire.

Q.—Combien les travailleurs reçoivent-ils pour charger le sapin ? R.—\$2.50 par jour sur les voiliers et \$3 sur les steamers. Ce sont-là les prix à partir du 1er d'avril jusqu'au 1er novembre, mais durant les mois d'hiver le prix est uniforme, c'est \$2.

Q.—Pourquoi cette différence en hiver ? R.—Parce que la plupart des moulins sont fermés et la main d'œuvre travaille à bon marché alors. En outre la pêche est peu rémunérative et les pêcheurs travaillent au chargement des navires.

Q.—Ces hommes sont-ils aussi capables que les travailleurs qui font d'habitude cette besogne ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Croyez-vous qu'ils méritent le même salaire que les travailleurs expérimentés ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ne croyez-vous pas que le travail est plus pénible en hiver qu'en été ? R.—Oui, je sais qu'ils travaillent moins en hiver. Ils commencent à huit et terminent à quatre ; en été ils travaillent de six heures du matin à cinq heures du soir.

Q.—Alors, en hiver, ils sont payés pour les trois quarts du temps ? R.—Ils

sont payés au taux de \$2 par jour. Je parle de l'année dernière, car c'est la première fois qu'il y a eu entente entre les marchands et les ouvriers. Avant cette époque les associations ouvrières chargeaient \$3.50 par jour en hiver, et quelquefois \$5 en été, pour les steamers. Alors une majorité des ouvriers intelligents et bien pensants se rencontrèrent avec les marchands et les propriétaires de navires et convinrent que les hommes devraient avoir \$3.50 en été et \$2 en hiver. Cet arrangement est encore en vigueur, et les ouvriers en sont plus satisfaits qu'auparavant.

Q.—Croyez-vous que \$3 par jour soit un prix trop élevé pour charger les steamers, en tenant compte du risque qu'ils courent ? R.—Les ouvriers ont réduit de \$2 le taux concernant les steamers, soit \$3 au lieu de \$5, et ils n'ont réduit que de 50 cents le taux relatif aux voiliers. Je comprends que le sentiment existait chez les ouvriers qu'ils devaient charger 40 cents de l'heure sur les steamers, ce qui ferait \$3.60 par jour ; mais ils décidèrent de conserver le même prix que l'année dernière. Il existait chez eux une forte disposition à l'effet de l'élever à 40 cents de l'heure ; mais ils décidèrent finalement de ne rien changer aux prix de l'an dernier.

Q.—Alors, durant l'été il n'y a pas une grande différence entre les prix d'ici et ceux de Québec ? R.—Non.

Par M. KIRWIN :—

Q.—Y-a-t-il eu un arrangement à cet effet entre les ouvriers et les constructeurs de navires ? R.—Il y en a eu un à la dernière saison, mais c'était le premier qui avait lieu.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien de marchands à Saint-Jean sont propriétaires ou co-propriétaires de navires ? R.—Il n'y en a pas qui soient propriétaires de navires—c'est-à-dire de navires océaniques.

Q.—Je vois qu'il coûte moins cher de charger un voilier qu'un steamer. Sont-ce les propriétaires ou les ouvriers qui ont imaginé cela ? R.—Les ouvriers.

Q.—Combien de marchands, à Saint-Jean, sont propriétaires de voiliers ? R. Je crois que toutes les familles ont plus ou moins d'intérêt dans les voiliers. L'opinion générale parmi les ouvriers—et je crois qu'elle s'est répandue dans toutes les classes de la société—c'est que les prix pour le chargement d'un voilier devraient être moins élevés que pour le chargement d'un steamer, et que tous les avantages qui pourraient être concédés devraient être accordés aux voiliers.

Q.—Les ouvriers ont-ils consenti à ces prix élevés pour les steamers ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi ? R.—En partie parce qu'il faut moins de temps pour charger les steamers et en partie parce que c'est plus dangereux.

Q.—Est-ce plus dur de charger un steamer qu'un voilier ? R.—Les ouvriers ne sont pas traités aussi durement sur un voilier que sur les steamers.

Q.—Le prix normal du chargement de madiers sur les steamers est de \$1.25 et de 85 cts à l'étafon sur les voiliers. Qui reçoit ces prix ? R.—C'est l'arrimeur. Il reçoit plus en proportion que tous les autres.

Q.—Employez-vous des bateaux à vapeur pour le remorquage ? R.—Nous avons notre propre remorqueur et nous disons au capitaine de faire telle ou telle chose et nous le payons pour ses services. Avec les autres remorqueurs nous passons un contrat. Nous avons payé 85 cts, en vertu d'un contrat, l'an dernier. L'an dernier on ne payait que 65 cts pour le chargement d'un voilier et 85 cts pour un steamer.

Q.—C'est l'arrimeur qui profite de tout l'argent qui est mis au crédit d'un navire pour payer le travail ? R.—Oui, à moins qu'il ne se fasse payer par le

capitaine. Quand un navire entre dans le port, le courtier n'a rien à y voir. L'arrimeur se rend à bord et fait lui-même ses arrangements avec le capitaine. Quelque fois un steamer paie \$2.25 ; je sais qu'il en était ainsi il y a deux ans, et ce capitaine peut obtenir une réduction sur ce prix, suivant le cas. A présent les prix sont de \$1.25 et \$1.50.

Q.—En travaillant pour un arrimeur étranger les ouvriers sont-ils certains d'être payés ? R.—Les arrimeurs sont membres de l'association des journaliers. La situation ici est toute spéciale. Les marchands ont promis de donner aux hommes les gages qu'ils demanderaient. L'an dernier il n'y a eu aucune plainte d'injustices commises ; mais auparavant, bien que les prix fussent nominale-ment de \$3 pour les voiliers et \$5 pour les steamers, le journalier était souvent obligé de travailler pour beaucoup moins, de 15 cts à \$1 de moins que le prix régulier, et c'est pour cela que les plus intelligents parmi les journaliers ont approuvé l'arrangement fait entre eux et les marchands. Autrefois le journalier n'avait pas toujours ses \$5 par jour, car il était obligé de faire une réduction à l'arrimeur.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques autres renseignements ? R.—L'opinion, dans le port de Saint-Jean, c'est que les affaires vont de plus en plus mal. Les agents qui chargeaient autrefois \$6 font maintenant des chargements pour \$3. Ils ont tenu une réunion et l'arrangement qui existait entre eux a été rompu. Les agents et les propriétaires remorquent un navire aujourd'hui pour la moitié du prix qu'ils auraient chargé l'an dernier. Les propriétaires de quais avaient aussi formé une combinaison entre eux et avaient élevé les prix ; mais quelques uns d'entre eux trouvèrent les prix trop élevés et les diminuèrent de moitié. La conséquence de tout cela, c'est que les dépenses ordinaires d'un navire, à Saint-Jean, qui étaient, il y a une couple d'années, de \$2.25 par étalon, sont maintenant réduites à \$1.50.

Par M. KERWIN :—

Q.—Vient-il beaucoup de steamers à Saint-Jean, durant l'été ? R.—Nous en avons eu dix-sept l'an dernier, sans compter ceux des lignes Furness et Donaldson. La ligne Furness est une ligne régulière et subventionnée.

Q.—Avez-vous beaucoup de steamers de la ligne "Red Star," ici, en été ? R.—Ils ne viennent pas ici en été. La ligne Furness y vient toute l'année.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le fait pour les marchands et les journaliers de se rencontrer et de conclure des arrangements a-t-il eu pour résultat de créer de bons sentiments ? R.—Oui ; ils se considèrent les uns et les autres comme faisant de leur mieux pour l'avantage commun.

Q.—Les marchands s'engagent-ils à n'employer personne autre que les membres de l'Union des journaliers ? R.—Oui.

Q.—Les arrimeurs tiennent-ils généralement cet engagement ? R.—Ils y sont obligés, car les marchands sont tenus de n'employer que des arrimeurs qui s'engagent à ne pas prendre de journaliers n'appartenant pas à l'Union. Ils sont donc obligés de tenir leurs engagements envers les marchands, sans quoi ils n'auraient plus d'ouvrage. Ces conditions ne s'appliquent qu'aux steamers océaniques et aux grands voiliers. Tout le monde peut travailler au chargement d'une goëlette.

Q.—Pouvez-vous dire quels sont les gages moyens d'un journalier dans le port de Saint-Jean ? R.—Quelques-uns prétendent gagner \$300 par an ; un homme habile peut gagner \$400 ; d'autres ne gagnent pas plus de \$225 ; je crois que \$300 est à peu près la moyenne.

Q.—Dans les déboursés des navires, avez-vous déjà vu des dépenses qui ne devraient pas s'y trouver ? Q.—Il peut y en avoir dans le compte de l'arrimeur, tel que des extras pour arrimer, etc.

Par M. KERWIN :—

Q.—Savez-vous ce que coûte le déchargement d'une cargaison générale ? R.—Parlez-vous d'un voilier ou d'un steamer ?

Q.—D'un steamer ? R.—Je ne puis par répondre complètement à cette question ; mais pour un voilier, le déchargement du charbon coûte 15, 17 et 20 cents la tonne en hiver et 23 et 24 cts en été.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous dire le taux de la commission et du courtage ? R.—Ce taux n'est pas moins de $1\frac{1}{2}$ pour 100 et quelquefois il atteint 5 pour 100. Cette commission de 5 pour 100 est partagée en trois : un tiers pour le navire, un tiers pour le courtier et l'autre tiers pour l'arrimeur.

Q.—Y a-t-il beaucoup de concurrence parmi les courtiers ? R.—Il y en a passablement.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelles sont les charges du port ici ? R.—Elles sont de \$1.50 par tonneau sur les voiliers. Si vous incluez le remorquage pour entrer et sortir, le pilotage, le déchargement, les frais de déplacement et le quaiage, vous verrez que cela arrive à \$1.50 le tonneau. Cela ne comprend pas le transport de l'équipage.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce le même prix pour décharger du charbon bitumineux que du charbon anthracite ? R.—Je crois que oui.

Q.—Sans la marée, les charges seraient-elles moins lourdes qu'à présent ? R.—Je le crois ; on pourrait alors travailler avec plus d'avantage, car le navire serait plus élevé et on pourrait le charger plus facilement.

Par M. CLARKE :—

Q.—Le chargement d'un navire est-il limité à Saint-Jean ? R.—Il y a une loi concernant le chargement sur le pont. En vertu de cette loi vous ne pouvez pas mettre plus de quatre pieds de madriers sur le pont, du 1er octobre au 11 mars. Après cette date vous pouvez en mettre autant que vous voulez.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'agents de navires à Saint-Jean qui vont à l'étranger pour obtenir des clients ? R.—Cela se fait très rarement ; il y a quelques années, lorsque les navires à vapeur commencèrent à venir ici, quelques-uns de nos agents sont allés en Angleterre pour tâcher d'avoir les navires, mais ils ne vont jamais aux Etats-Unis. Il se construit très peu de navires ici maintenant et chaque propriétaire de navire a ses amis à qui il envoie son navire et les charge d'en avoir soin.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pourquoi ne construit-on plus de navires de bois ici, à présent ? R.—Principalement parce qu'on construit plus de navires en fer et à vapeur. Ces navires font trois fois et demie plus d'ouvrage.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre un navire en fer et un navire en bois, lors-

qu'ils sont prêts à prendre la mer ? R.—Un navire en bois prêt à prendre la mer coûte £8 et un navire en fer de £9 à £10. Je suppose qu'à Liverpool et Glasgow un navire en fer coûte £10, pendant que sur la côte est de l'Angleterre vous pouvez l'avoir pour £8 10 s. ou £9.

Par M. HEAKES :—

Q.—C'est le prix par tonneaux ? R.—Oui.

Par M. WALSH.—

Q.—Les navires en fer portent-ils autant de cargaison que les navires en bois de la même capacité ? R.—Un navire en bois porte plus.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'augmentation dans la construction des navires en fer a-t-elle eu pour effet de supprimer les calfats et les gréeurs ? R.—Tous les expéditeurs ou agents considèrent la navigation du port de Saint-Jean comme ruinée. Je ne crois pas qu'il s'en construise un seul autre dans le port de Saint-Jean ; et un homme serait bien fou de le faire. Tout l'ouvrage que les charpentiers peuvent trouver consiste dans la réparation des navires. Beaucoup de ces réparations se font à Saint-Jean, maintenant que les charges du port ont été diminuées.

Par M. CLARKE :—

Q.—Le navire en fer peut-il lutter contre le navire en bois pour faire le commerce dans tous les ports du monde ? R.—Nous ne craindriions pas les navires en fer, s'il n'y avait pas la vapeur, car les compagnies d'assurances nous donnent la préférence.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est la capacité d'un navire en fer comparée à celle d'un navire en bois de la même grandeur ? R.—Nos navires en bois peuvent porter plus. Prenez les exportations de San Francisco pour voir la quantité de marchandises expédiée par les navires en bois et les navires en fer, et vous verrez que les navires en bois portent beaucoup plus. Ils sont plus légers et portent sept fois et demie plus que les navires américains—c'est-à-dire que nos navires en bois portent plus que les navires américains. Ces derniers sont construits en chêne et les nôtres en épinette, de sorte qu'ils sont plus légers. Mais il se construit tous les ans des navires en fer, avec toutes les améliorations modernes telles que des machines d'échappement qui permettent d'employer le même charbon plusieurs fois ; ce sont là nos plus redoutables concurrents ; et il est inutile de prétendre les vaincre. De fait, les jours des navires en bois sont comptés ; ce n'est plus qu'une question de deux ou trois ans.

GILFORD FLEWELLING (G. & G. Flewelling, fabricants de boîtes et d'allumettes) de Saint-Jean N. B., est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle sorte d'allumettes fabriquez-vous ? R.—Toutes sortes d'allumettes en bois.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—En hiver 75 ou 80 et en été de 90 à 100.

Q.—Sur ce nombre, combien d'hommes ? R.—Les trois quarts.

Q.—Employez-vous des femmes ou des filles? R.—Généralement dix filles.

Q.—Employez-vous beaucoup de garçons? R.—Tous les autres sont de jeunes garçons; il y en a 10 ou 12 environ; mais nous n'en avons jamais beaucoup.

Q.—Quel âge ont-ils? R.—De 15 à 18 ans. Nous avons rarement de jeunes garçons.

Q.—Combien un garçon peut-il gagner en commençant à travailler? R.—Nous leur donnons généralement de \$2 à \$3 par semaine.

Q.—Que gagnent les filles en commençant? R.—Elles travaillent toutes à la pièce.

Q.—Que peuvent-elles gagner en moyenne, en commençant? R.—Cela ne dépasse pas 15 cts par jour.

Q.—Après avoir travaillé cinq ou six ans que gagnent-elles? R.—De 60 cts à \$1 par jour, suivant l'agilité de leurs doigts.

Q.—Quels sont les gages les moins élevés que vous donnez aux hommes peu habiles? R.—A celui qui porte le bois nous donnons une piastre par jour.

Q.—Que gagnent vos ouvriers habiles? R.—De \$1.25 à \$1.50 par jour; quelque-uns \$2.

Q.—Employez-vous des garçons pour clouer les boîtes? R.—Non, des hommes seulement; nous trouvons qu'il revient meilleur marché de n'employer que des ouvriers habiles pour clouer les boîtes, car ils font plus et de meilleur ouvrage.

Q.—Où vendez-vous vos allumettes principalement? R.—Dans cette province et l'île du Prince Edouard; avec de petites quantités aux Bermudes et à Cuba.

Q.—Quels sont vos principaux concurrents aux Antilles? R.—Je ne les connais pas; tout ce que je sais c'est que lorsque nous recevons des commandes nous expédions la marchandise.

Q.—Vous n'avez fait aucune tentative particulière pour agrandir votre commerce? R.—Non.

Q.—Avez-vous beaucoup de concurrence à subir de la part d'Ontario? R.—Non; de Québec seulement.

Q.—Ne vient-il pas ici des allumettes de Hull? R.—Elles viennent continuellement ici et à Halifax.

Q.—Vos employés restent-ils assez constamment à votre emploi? R.—Oui; très constamment.

Q.—Savez-vous si quelques-uns d'entre eux s'achètent des maisons? R.—Plusieurs ont acheté des terrains et se sont construits des maisons.

Q.—Croyez-vous qu'ils ont payé ces maisons avec leurs gages? R.—Ils ne possédaient pas d'autres moyens. Quelques-unes sont toutes payées et d'autres ne le sont pas.

Q.—Vos affaires augmentent-elles ou diminuent-elles? R.—Elles ont beaucoup augmenté depuis trois ans.

Q.—Avez-vous des accommodations séparées pour les hommes et les femmes? R.—Oui.

Q.—Existe-t-il un système d'amendes dans vos ateliers? R.—Non.

Q.—Etes-vous bien précautionnés en cas d'incendie; avez-vous des échelles de sauvetage pour les ouvriers? R.—Notre fabrique d'allumettes n'est qu'à un seul étage et il y a une porte de chaque côté. Notre fabrique de boîtes est tout au côté et n'a que deux étages.

Par M. WALSH :—

Q.—Existe-t-il une bonne ventilation dans votre fabrique ou vos ouvriers sont-ils exposés à respirer les fumées du soufre? R.—Nous possédons un bon

système de ventilation ; il y a un courant produit par un ventilateur qui fait circuler l'air dans l'appartement et en chasse la fumée.

Par M. HEAKES :—

Q.—Votre chambre aux allumettes est-elle séparée des autres parties de la fabrique ? R.—Oui.

Par M. CLARKE ;—

Q.—Quelle sorte de boîtes faites-vous ? R.—Toutes sortes de boîtes à emballer, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes.

Q.—Faites-vous des boîtes à oignons ? R.—Oui.

Q.—Où les vendez-vous ? R.—Aux Bermudes.

Q.—Les vendez-vous toutes là ? R.—Oui.

Q.—En expédiez-vous beaucoup à cet endroit ? R.—De cinquante à deux cent mille par an.

Q.—De quel bois sont faites ces boîtes à oignons ? R.—D'épinette et de sapin.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous les ouvriers qui font les boîtes à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée principalement.

Q.—Combien gagnent par jour ceux qui font les boîtes ? R.—Très peu font moins d'une piastre par jour ; quelques-uns font \$1.25 et 1.50. Comme je l'ai déjà dit nous employons des ouvriers habiles dans presque toutes les sections, car nous trouvons que cela revient moins cher à la fin, ils font plus de travail et de meilleur ouvrage pour ce que nous leurs payons.

Q.—Vos boîtes sont-elles clouées à la main ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Où avez-vous acheté les machines dont vous vous servez ? R.—Notre machine à fraiser est importée.

Q.—Où avez-vous eu votre machine à faire les allumettes ? R.—Nous l'avons fabriquée nous-mêmes.

Q.—Avez-vous des brevets pour vos machines ? R.—Oui, nous avons deux ou trois brevets pour les machines servant à la fabrication des allumettes.

Q.—Sont-elles en usage ailleurs ? R.—Nous en avons vendu à Boston, Mass., et dans le Maine.

Q.—En règle générale vos employés jouissent-ils d'une bonne santé ; le souffre ne leur cause-t-il aucune influence délétère ? R.—Je ne le crois pas, nous n'avons eu aucune plainte ; je crois que nos ouvriers sont généralement en bonne santé.

Par M. CARSON :—

Q.—Combien de temps ceux qui plongent les allumettes dans le souffre sent-ils restés à votre emploi ? R.—Nous n'en avons qu'un et il y a quatorze ans qu'il est à notre service.

Q.—Quels gages lui payez-vous ? R.—\$2.50 par jour ; c'est-à-dire qu'il gagne à peu près cela ; il est payé à la pièce.

Par M. HEAKES.

Q.—Que payez-vous à celui qui mélange les ingrédients ? R.—C'est celui qui plonge les allumettes qui fait cela ; il a un homme pour l'aider.

FRANK LANE, ébéniste, Saint-Jean N B. est appelé et prête serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dites-nous quels gages reçoit un ébéniste à Saint-Jean ? R.—De \$6 à \$10 par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne la plus probable entre \$6 et \$10 ? R.—Environ \$8.

Q.—Les ébénistes trouvent-ils de l'ouvrage toute l'année à ces prix ? R.—Oui.

Q.—Aurait-on besoin ici de plus d'ébénistes qu'il y en a ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Vous croyez qu'il y a assez de ces ouvriers pour répondre aux besoins ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures par jour, excepté le samedi qui est une journée de neuf heures.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ou à la journée ? R.—A la journée dans l'atelier où je suis employé.

Q.—Savez-vous si c'est la coutume de donner la fabrication des chaises à la pièce ? R.—C'était la coutume dans la manufacture où je travaillais il y a trois ou quatre ans, c'étaient des chaises communes ; les chaises de salon se font à la journée et quelquefois à la pièce. Dans la manufacture où je suis on a abandonné l'ouvrage à la pièce.

Q.—Y prend-on des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps dure l'apprentissage ? R.—Il n'y a pas de temps déterminé, mais je crois que c'est ordinairement quatre ans.

Q.—Les garçons, en règle générale, servent-ils tout le temps de leur apprentissage ? R.—Nous n'en avons pas depuis quelque temps ; mais quand nous en avions quelques-uns faisaient tout leur apprentissage et d'autres partaient avant.

Q.—Quels gages reçoivent les apprentis ? R.—Ils commencent à \$1.50 ou \$2.00 ; moi j'ai commencé à \$1.50.

Q.—Ces gages augmentent-ils tous les ans ? R.—Oui.

Q.—Cinquante cents par semaine chaque année ? R.—C'était le premier arrangement, mais cela a été changé. Je crois que c'est 50 cts par semaine pour les trois premières années et \$1 pour la dernière.

Q.—Ces apprentis, après avoir fini leur temps restent-ils généralement à Saint-Jean ? R.—Non, la plupart s'en vont ; plus tard quelques-uns reviennent mais les autres jamais.

Q.—Savez-vous si plusieurs de ceux qui partent reviennent s'établir ici ? R.—La plupart ne reviennent pas.

Q.—Savez-vous où ils vont le plus généralement ? R.—Aux Etats-Unis ; je n'en ai connu qu'un qui s'en allait dans les provinces supérieures.

Q.—Vous servez-vous de machines dans votre manufacture ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des ouvriers spéciaux pour les machines ? R.—Oui ; deux ou trois ouvriers conduisent les machines ; mais de temps à autre, lorsqu'il n'y a pas assez d'ouvrage pour ceux qui travaillent à l'établi, ils aident aux machines.

Q.—Savez-vous quels sont les gages de ces ouvriers ? R.—Un peu plus que les autres.

Q.—Les jeunes garçons travaillent-ils aux machines ? R.—A quelques-unes.

Q.—Quel était l'âge du plus jeune garçon que vous avez vu travailler aux machines ? R.—Il pouvait avoir quinze ans—je veux dire à des machines que nous appelons dangereuses.

Q.—Les garçons travaillent-ils aux machines à fraiser ? R.—Cet ouvrage est réservé aux ouvriers.

Q.—Considérez-vous cette machine comme dangereuse ? R.—Elle est considérée comme dangereuse, car c'en est une avec laquelle les ouvriers se coupent.

Q.—Avez-vous dans votre boutique une machine à émeri ? R.—Pas à présent mais lorsque la manufacture était plus considérable nous en avions une.

Q.—Savez-vous s'il y a des appareils pour attirer la poussière qui se dégage de ces machines ? R.—J'ai entendu dire qu'il y en avait un ici, à une des machines.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les machines dangereuses sont-elles entourées de quelque manière ? R.—J'ai entendu dire que la machine à fraiser était entourée, mais je ne l'ai jamais vue.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés au mois ou à la semaine ? R.—A la semaine. R.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Retient-on une partie des gages ? R.—Oui.

Q.—Quelle somme ? R.—Une semaine ou retiendra une somme et une autre semaine une autre. Lorsqu'un ouvrier auquel il revient de l'argent s'en va, il ne l'a pas de suite ; il est obligé de revenir plusieurs fois. Je ne sais pas si c'est la règle dans toutes les boutiques, je parle de la mienne.

Q.—Supposons qu'un ouvrier est congédié, ne le paie-t-on pas pour jusqu'au moment de sa sortie ? R.—Il serait payé pour tout le temps s'il ne lui revenait pas d'argent sur d'anciens gages ; mais comme je n'en connais pas dans ce cas là, je ne puis rien dire.

Q.—Si un ouvrier désire quitter doit-il donner avis ? R.—Il n'y a pas de temps déterminé que je sache, mais, en équité, le patron devrait être notifié ; quelquefois cependant les ouvriers sont congédiés à très bref délai.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien d'apprentis deviennent compagnons dans l'année, dans votre métier, à St-Jean ? R.—Je ne sais pas.

Q.—N'y a-t-il pas un certain nombre d'apprentis pour un nombre déterminé d'ouvriers ? R.—Pas que je sache.

Q.—Les ébénistes n'ont pas d'organisation ? R.—Non.

Par M. CARSON :—

Q.—Quels gages reçoivent ici les tourneurs de bois ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait une échelle de gages fixe. Dans certains endroits les tourneurs de bois travaillent à la pièce.

Q.—Les tourneurs sont-ils généralement à la pièce ? R.—Pas dans la manufacture où je travaille, il n'y a pas assez de bois à tourner pour cela.

Q.—Ne pouvez-vous pas dire ce que gagne un tourneur de bois ? R.—Non.

Q.—Que gagneraient par semaine les finisseurs de meubles ? R.—Cela dépend entièrement de l'habileté de l'ouvrier ; il peut gagner en moyenne \$8 ou \$9 par semaine.

Q.—Et les remboueurs ? R.—Je ne puis pas parler par expérience, mais seulement par ouï-dire ; ils peuvent gagner plus de \$10 et \$11 par semaines. Je ne suis pas au courant de ces branches du métier qui concernent les finisseurs et les bourreurs.

Par M. FREED :—

Q.—Combien d'ouvriers dans votre boutique travaillent à \$6 par semaine ? R.—Un.

Q.—Est-il un ouvrier d'une habileté ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il plusieurs à \$7 par semaine ? R.—Aucun que je sache

Q.—Plusieurs à \$8 ? R.—Je ne puis pas dire positivement ; il me semble qu'il y en a trois ou quatre à \$8 ou \$9. Je ne connais pas leurs gages.

Q.—Y a-t-il un prix déterminé que vous considéreriez comme un salaire raisonnable pour un bon ébéniste ? R.—\$9 par semaine je crois.

JOHN McMURKERY, ébéniste et finisseur, de St-Jean N. B., est appelé et prête serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous entendu la déposition du témoin précédent ? R.—En partie.

Q.—Quelle partie ? R.—Lorsqu'il parlait des gages des finisseurs.

Q.—Concoutez-vous dans ce qu'il a dit à ce sujet ? R.—Oui ; c'est à peu près cela.

Q.—Désirez-vous ajouter quelque chose à ce qu'il a dit ? R.—Non.

Q.—Votre boutique est-elle confortable ? R.—Oui.

Q.—Y est-on bien et chaudement en hiver ? R.—Oui ; assez chaudement, c'est une assez grande boutique, difficile à tenir chaude ; mais en hiver il y fait assez chaud pour finir les meubles.

Q.—Les gages sont-ils les mêmes en hiver qu'en été ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous quelquefois les jours de congé ? R.—Non ; à moins qu'il n'y ait de l'ouvrage pressé.

Par M. WALSH :—

Q.—Combien y a-t-il d'employés dans votre boutique ? R.—Trois.

Q.—Tous des ouvriers de première classe ? R.—Non ; il y a un apprenti et deux finisseurs ; cela est pour l'hiver ; en été, il y en a plus.

Q.—Combien avez-vous de bourreurs ? R.—Deux, je crois.

Q.—Quelle sorte de meubles faites-vous le plus ordinairement ? R.—Des meubles de salon, mais nous en faisons de toute sorte.

Q.—Quelle sorte de bois employez-vous le plus ordinairement ? R.—Toute sorte de bois ; il y a du pin, du bouleau, du noyer et de l'acajou.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage dans la boutique où vous travaillez maintenant ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps avez-vous fini votre apprentissage ? R.—Six ans.

Q.—Avez-vous toujours travaillé là depuis ? R.—Oui.

JOHN MILLER, ébéniste, de St-Jean N. B., est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Travaillez vous dans le même département que les deux témoins précédents ? R.—Oui.

Q.—Concoutez-vous dans ce qu'ils ont dit à propos des gages et autre chose de cette nature ? R.—A propos des ébénistes, oui,

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—\$9 par semaine.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans cette maison ? R.—Dix ans au mois d'avril.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage là ? R.—Oui.

Q.—A propos des machines, les courroies etc. sont-elles entourées de manière à protéger les employés contre les accidents ? R.—Toutes les courroies, en général, sont entourées de manière à prévenir les accidents.

Q.—Y a-t il eu des accidents chez-vous ? R.—Deux ou trois.

Q.—De quelle nature étaient ces accidents ? R.—Dans un, c'est un éclat de bois qui s'est échappé de la scie et a frappé un employé à la main ; dans l'autre un ouvrier a perdu une phalange du petit doigt.

Q.—A quelle machine travaillait-il ? R.—A un rabot mécanique.

Q.—L'accident était-il dû à quelque négligence ? R.—Il y a eu plusieurs accidents sur ces machines qui sont généralement dangereuses à manœuvrer.

Q.—Mais il est facile de se garer des accidents sur les machines à fraiser ? R.—C'est généralement l'ouvrier lui-même qui doit se mettre en garde contre les accidents.

Q.—Cet accident était-il dû à une négligence de l'ouvrier, ou y avait-il quelque chose qui allait mal ? R.—Je ne puis dire s'il a été causé par sa négligence ou non. Le morceau de bois sur lequel il travaillait avait huit pieds de long et 18 pouces de large ; il y avait dans le bois un nœud très dur qui a causé un violent recul.

Par M. CARSON :—

Q.—Une machine à fraiser est-elle nécessairement une machine dangereuse ? R.—Elle est considérée comme dangereuse ; sans doute qu'il n'y a pas de danger, si l'ouvrier a tout le temps nécessaire pour la manœuvrer.

Q.—Est-il survenu des accidents sur vos machines à moulures ? R.—Aucun depuis que nous sommes dans notre local actuel.

Q.—La monture en est-elle en fer ? R.—Non, en bois.

Q.—Est-elle entourée ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il un homme spécialement attaché à cette machine ? R.—C'est le même ouvrier qui fait toutes nos moulures.

Q.—Y a-t-il des gardes autour des scies à dos ? R.—Non, avec les scies dont nous nous servons il serait difficile de mettre des gardes, elles seraient dangereuses.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous dites que la machine à fraiser n'est pas dangereuse si l'ouvrier a tout le temps nécessaire—presse-t-on les ouvriers qui travaillent à ces machines ? R.—On ne nous presse pas sur la machine à fraiser mais quelquefois les morceaux sont petits ; si les morceaux sont très petits et mis ensemble, alors l'opération est dangereuse. On ne nous presse jamais ; quand nous travaillons aux machines, nous prenons notre temps.

Q.—Si un accident arrive à un employé qui ne peut travailler pendant quelque temps, continue-t-on à lui payer ses gages ? R.—Je ne sais pas qu'on ait payé des gages à des ouvriers malades, depuis que nous sommes dans la boutique actuelle.

Q.—Si un homme s'absente un jour de congé, lui retient-on ses gages pour cette journée ? R.—Oui.

HENRY FREDERICKSON, contre-maître dans une fabrique de cigares, Saint-Jean N.-B., est appelé et prête serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous beaucoup d'employés dans votre manufacture ? R.—Nous en avons eu de 38 à 40 presque tout l'hiver.

Q.—Sont-ils tous des hommes ? R.—Non ; nous avons six ouvrières dans la boutique.

Q.—Combien d'apprentis ? R.—Tous les autres sont des apprentis ou des filles.

Q.—Cela ne ferait que quatre ouvriers sur une quarantaine d'employés—tous les autres sont-ils des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps mettent ces apprentis à apprendre le métier ? R.—Les garçons travaillent comme apprentis pendant trois ans.

Q.—Et les filles ? R.—Elles n'ont pas de temps déterminé ; elles s'en vont quand il leur plaît.

Q.—Les filles deviennent-elles habiles dans la fabrication des cigares ? R.—En règle générale, oui.

Q.—Savez-vous si elles peuvent faire d'aussi bons cigares que les hommes ? R.—Non, elles ne le peuvent pas.

Q.—Apprennent-elles à travailler à la main ? R.—Quelques-unes apprennent et pas les autres.

Q.—A quel âge prenez-vous ces apprentis ? R.—A quatorze ans.

Q.—Il n'y en a pas de plus jeunes ? R.—Non, il n'y en a pas au-dessous de quatorze ans à notre connaissance.

Q.—Parmi ces quarante, comprenez-vous les écôtours ? R.—Oui.

Q.—Combien y en a-t-il ? R.—Quatre ou cinq.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—A la semaine.

Q.—Que gagne en moyenne par semaine un ouvrier cigarié ? R.—Cela dépend de la rapidité avec laquelle il travaille.

Q.—La moyenne ? R.—Huit ou neuf piastres par semaine.

Q.—Quelques-uns font-ils jusqu'à \$12 et \$14 par semaine ? R.—Oui, plusieurs font cela ; mais c'est tout de l'ouvrage à la pièce et il est difficile de dire ce qu'un ouvrier fait dans l'année.

Q.—Quels sont les gages des femmes ? R.—Nous avons deux filles qui peuvent gagner \$5 ou \$6 par semaine.

Q.—Que gagnent les autres qui travaillent à la journée ? R.—Leurs gages varient entre \$2, \$2.50 et \$3.

Q.—Avez-vous une idée du nombre de celles qui gagnent moins de \$3 ? R.—Ce sont les dernières arrivées ; leurs gages augmentent jusqu'à ce qu'elles soient en état de faire un cigare.

Q.—Que gagnent les garçons la première année ? R.—Nous les augmentons suivant leur habilité ; quelques-uns ne gagnent qu'une piastre par semaine et d'autres \$2, \$2.50 et \$3.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—A la journée.

Q.—Sur les quarante combien font les cigares à la main ? R.—Cinq.

Q.—Les autres les font au moule ? R.—Oui, ils travaillent sur différents moules ; le travail est presque le même que pour le cigare fait à la main.

Q.—Pouvez-vous dire ce que gagnent les empaqueteurs ? R.—Un d'entre eux, je crois, gagne \$3 et les autres \$5 par semaine.

Q.—Les ouvriers cigariérs sont-ils payés pour les cigares mal faits ? R.—Non.

Q.—Lorsque des cigares sont mal faits—si, par exemple, sur cinquante cigares, cinq sont mal faits—qui est chargé de les ôter à l'ouvrier, qui est le juge ? R.—Le contremaitre.

Q.—Ces cigares sont-ils refaits de nouveau ; que deviennent-ils ? R.—Ils sont refaits, si c'est possible ; il arrive rarement que nous ayons des cigares mal faits.

Par M. HEAKES :—

Q.—Ceux qui gagnent \$12 et \$14 par semaine sont-ils employés à ces cigares de hauts prix ? R.—Pas nécessairement.

Q.—Combien ont-ils du mille ? R.—Différents prix—\$8, \$10 et \$12 du mille.

Q.—Fabriquez-vous une classe de cigares pour lesquels vous payez \$10 par mille? R.—Nous venons de commencer, depuis que M. Bell est de retour de la Havane.

Q.—Où écoutez-vous ces cigares? R.—Dans les différentes provinces; nous en vendons une partie dans le Haut-Canada.

Q.—Et dans la province de Québec? Oui, je crois.

Q.—Vendez-vous surtout pour la consommation locale? R.—Surtout.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous dire si les cigares faits par des enfants à Montréal font concurrence à vos cigares ici? R.—Oui.

Q.—Savez-vous jusqu'à quel point ces fabricants peuvent vendre à meilleur marché que vous? R.—Je ne puis pas donner les prix exacts; mais dans tous les cas, ils nous obligent à baisser les prix des cigares dans cette province.

Q.—Envoient-ils des cigares de qualité inférieure ou des cigares de qualité supérieure pour le même prix? R.—Ils en envoient des bons et des communs.

Q.—Quoiqu'il en soit ils causent du tort à votre commerce? R.—Oui; toute sorte de marchandises à bon marché font tort au commerce.

Q.—A Montréal, on nous a dit que dans une ou quelque-une de ces manufactures des enfants faisaient de 1000 à 1500 cigares par semaine et gagnait de \$1.50 ou \$1.75. Combien paieriez-vous ici, pour cette même quantité? R.—Pour certains cigares \$5 et \$5.50 et pour d'autres \$6, \$7 et \$8.

Par M. HEAKES :—

Q.—Le plus bas prix serait \$5? R.—Oui, le plus bas \$5; c'est-à-dire pour des ouvriers.

Q.—Sont-ils mis à l'amende s'il y a du gaspillage? R.—Non, pas d'amende.

Par M. FREED :—

Q.—Savez-vous pourquoi une femme ne peut pas faire d'aussi bons cigares qu'un homme? R.—Je ne sais pas pourquoi bien certainement.

Q.—Vous avez remarqué qu'elle ne les fait pas aussi bien? R.—Oui.

Q.—Avez-vous connu des femmes qui faisaient d'aussi bons cigares que la plupart des cigariers? R.—Oui.

Q.—Manquent-elles de force pour ce travail? R.—Non, car ce n'est pas un ouvrage forçant.

Q.—Ont-elles les mains assez fortes? R.—Certainement; cela ne demande aucune force.

Par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il une classe de cigares que les femmes font aussi bien que les hommes? R.—Oui.

Q.—Ont-elles aussi cher que les hommes pour faire cette classe de cigares? R.—Nous n'en fabriquons pas ici; mais elles ont le même prix que les hommes dans les villes où il y a des organisations ouvrières, si elles font partie de ces associations.

Q.—Les cigariers de Saint-Jean n'ont pas d'organisation? R.—Non.

Q.—En ont-ils déjà eue? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Saint-Jean? R.—Oui, à différents endroits.

Q.—Avez-vous travaillé aux Etats-Unis? R.—Oui.

Q.—Quelle est la différence dans les gages entre Saint-Jean et aucune ville de la Nouvelle-Angleterre d'à peu près la même population? Cela dépend si c'est une ville de l'union ou non; dans certaines villes, ils ont une échelle fixe

de prix et ils travaillent d'après ces prix ; toutes les villes n'ont pas nécessairement les mêmes prix, car la vie coûte moins cher dans certaines villes que dans d'autres.

Q.—Alors, nous devons admettre que dans les villes où existe l'Union, les gages sont plus élevés que dans les autres ? R.—Oui, les gages sont plus élevés.

CHARLES EAGLE, fabricant de savon, est appelé et prête serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous beaucoup d'employés dans votre manufacture ? R.—Sept hommes et deux garçons, je veux parler de la manufacture de William Logan.

Q.—Avez-vous la direction de cette manufacture ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages d'un bon ouvrier pour faire bouillir le savon ? R.—Je crois que je suis le seul ici ; je gagne \$20 par semaine.

Q.—Que payez-vous à vos assistants dans la fabrique ? R.—De \$6 à \$7.

Q.—Les assistants ne doivent-ils pas posséder une grande habileté ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Fabriquez-vous des qualités spéciales de savon ? R.—Nous faisons du savon de résine, de castille, électrique et toute sorte de savon de buanderie.

Q.—Vous procurez-vous au Canada tous les ingrédients dont vous avez besoin ? R.—Nous achetons notre caustique en Angleterre et notre graisse aux Etats-Unis.

Q.—Employez-vous de l'huile de palme ? R.—Non ; nous employons de l'huile de cocotier, que nous faisons venir de New-York. Nous achetons le suif et la graisse ici.

Q.—Employez-vous de la glycerine dans le savon ? R.—Très rarement.

Q.—Que payez-vous à vos deux garçons—quelle est leur occupation ?—R. Ils enveloppent le savon pressé et le mettent en boîte.

Q.—Les garçons ne pressent pas ? R.—Non, ce sont les hommes qui pressent.

Q.—Fabriquez-vous vos boîtes ? R.—Nous recevons les planches toutes prêtes et nous les clouons ensemble.

Q.—Avez-vous un homme pour faire cet ouvrage ? R.—Quelquefois nous en avons un pour clouer les boîtes et le jour suivant, peut-être, il fait autre chose.

Q.—Fabriquez-vous vos cadres ? R.—Non, ils sont faits là-bas.

Q.—Vous ne vous occupez que de la fabrication du savon et ne connaissez rien des autres affaires ? R.—Je ne m'occupe que de la fabrication du savon.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien de temps dure l'ouvrage ? R.—De midi à six heures.

Q.—Y a-t-il du travail de nuit ? R.—Oui ; nous avons une couple d'hommes pour cela ; alors ils travaillent de sept heures à dix ; et le patron leur paye une demie journée pour cela ; il traite généralement bien ses employés et les paye les jours de congé—le jour d'action de grâce et tout.—Mais les gages sont bien bas par tout le Canada et je ne comprends pas qu'un ouvrier puisse vivre avec sa famille.

Q.—Les employés sont payés à la semaine ? Oui, le samedi soir.

Q.—Préfèrent-ils être payés le samedi ou un autre jour ? R.—Ils préfèrent le samedi à tout autre jour. Si un homme manque d'argent, même dans le milieu de la semaine, et s'il s'adresse au patron, ce dernier lui donne une couple de piastres.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Croyez-vous qu'un homme avec une famille de trois ou quatre peut vivre confortablement avec \$6 ou \$7 par semaine, ici, à Saint-Jean? R.—Je ne le crois pas; je ne sais pas comment quelques-uns d'entre eux s'y prennent, mais j'en suis étonné.

Q.—Donnez-nous une idée de ce que cela coûte au juste pour faire vivre une famille de quatre personnes pendant une semaine à Saint-Jean? R.—Je crois qu'il faut \$8 \$10 et même \$12 par semaine.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'on puisse vivre confortablement avec moins que cela? R.—Non; je ne vivrais pas confortablement à moins de \$15.

Q.—Que paie-t-on généralement pour le loyer? R.—De \$80 à \$100 je crois.

Q.—\$80 serait un loyer raisonnable pour une maison de trois ou quatre pièces? R.—Oui, \$80.

Q.—Quel est le prix du pain ici? R.—Je ne sais pas, c'est ma femme qui s'occupe de cela; mais je sais qu'il est un peu plus cher ici qu'à New-York.

Q.—Savez-vous ce que coûte le combustible ici? R.—Le bois est à meilleur marché, mais le charbon dur est plus cher.

Q.—Qu'emploie-t-on généralement, du bois ou du charbon? R.—Du charbon.

Q.—Quel est le prix du charbon ici? R.—A présent, \$6 ou 7, je crois.

Q.—Pour le charbon dur? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Le prix en est plus élevé actuellement par suite de la grève? R.—Cette année, il est un peu plus cher par suite de la grève.

PETER QUINN, cigariier, Saint-Jean, N.-B., est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps vous occupez-vous de la fabrication des cigares? R.—Depuis près de quatre ans.

Q.—Passez-vous maintenant pour un bon ouvrier? R.—Oui.

Q.—Que gagnez-vous ou pour rendre la question moins personnelle, que gagnent les cigariiers de première classe? R.—De \$11 à \$12 par semaine.

Q.—Combien y a-t-il d'employés dans la manufacture où vous travaillez? R.—38, 39 ou 40.

Q.—Y a-t-il des garçons? R.—Oui.

Q.—Savez-vous ce qu'ils gagnent? R.—Différents prix, suivant leur habilité et le temps qu'ils sont dans le métier.

Q.—Par quoi commencent-ils? R.—Par écôter.

Q.—Quels gages ont-ils en commençant? R.—Pour la première année de \$1 à \$1.50

Q.—Ces gages vont-ils en augmentant d'année en année? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un taux d'augmentation, ou l'enfant augmente-t-il d'après ce qu'il peut faire? R.—Généralement le salaire d'un apprenti est augmenté tous les six mois.

Q.—Savez-vous en quoi consiste cette augmentation? R.—Je crois qu'elle est de 50 cts. tous les six mois.

Q.—Y a-t-il plusieurs femmes dans cette manufacture? R.—Oui.

Q.—Quelques-unes sont-elles des cigarières? R.—Oui.

Q.—Que gagnent les cigarières par semaine? Travaillent-elles à la semaine ou à la pièce? R.—A la semaine.

Q.—Que gagnent-elles? R.—Les unes gagnent plus que les autres; quelques-unes ont \$5 à \$6 par semaine.

Q.—Que gagnent celles qui sont le moins payées ? R.—Je crois que c'est \$3 ou \$3.50.

Q.—Quel est le plus fort salaire que peut gagner un apprenti approchant du terme de son engagement ? R.—Je puis difficilement vous donner les chiffres exacts; pour ma part je gagnais \$4.50 par semaine lorsque j'ai terminé mon apprentissage.

Q.—Dans quelle sorte de manufacture travaillez-vous ; est-elle salubre et l'entou rage est-il convenable ? R. C'est une manufacture très salubre.

Q.—Les cabinets inodores fonctionnent-ils bien ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des accommodations séparées pour les hommes et les femmes ? R.—Il n'y a qu'un seul cabinet et les urinoires.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien y a-t-il de manufactures de cigares à Saint-Jean ? R.—Deux.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les hommes et les femmes se servent-ils du même cabinet ? R.—Oui ; généralement.

EDWARD QUINN, cigarier, est appelé et prête serment.

Q.—Travaillez-vous à la même place que le témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu toute sa déposition ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque autre chose à ajouter, ou concourez-vous dans ce qu'il a dit ? R.—Je concours dans ce qu'il a dit.

Q.—Vous n'avez rien à ajouter ou à rectifier dans cette déposition ? R.—Rien du tout.

Q.—Savez-vous s'il existe des amendes dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—En règle générale, les jeunes garçons y sont-ils bien traités ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez jamais eu connaissance que quelques-uns aient été maltraités ou battus ? R. Non.

Q.—Il n'existe à votre connaissance aucun système de punition ? R.—Non.

Q.—Si quelqu'un d'entre eux commet des actes répréhensibles, que lui fait-on ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—N'avez-vous jamais été un enfant dissipé dans votre jeunesse ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les portes sont-elles fermées à clefs à une certaine heure le matin ? R.—Non.

Q.—Elles sont toujours ouvertes ? R.—Oui.

WILLIAM DAVIS, cigarier, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous entendu le témoignage des témoins précédents ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous à la même place ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous entièrement ce qu'ils ont dit ? R.—Oui.

Q.—Existe-t-il un mode de punition dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez rien de nouveau à ajouter ? R.—Non.

WILLIAM HAMILTON, apprenti cigarier, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous en apprentissage? R.—Un an et quatre mois.

Q.—Avez-vous toujours été un bon garçon, industriel et tout? R.—Je ne crois pas avoir rien fait de répréhensible.

Q.—Lorsque vous avez commencé à travailler, quels gages aviez-vous? R.—En commençant j'ai travaillé deux semaines pour rien, et les deux semaines suivantes pour 50 cts par semaine; après cela j'ai eu \$1, puis j'ai continué à augmenter selon mon habilité.

Q.—Que vous rapporte votre habilité à présent? R.—\$3.50 par semaine.

Q.—Combien de cigares pouvez-vous faire par semaine? R.—Une moyenne de 850 par semaine.

Par M. HEAKES :—

Q.—Faites-vous vos cigares au moule? R.—Oui, au moule, mais c'est presque la même chose que pour les cigares faits à la main.

Q.—Quel âge avez-vous? R.—16 ans, en mai prochain.

Par M. WALSH :—

Q.—Êtes-vous allé à l'école avant d'entrer là? R.—Oui.

Q.—Tous les apprentis sont-ils allés à l'école, peuvent-ils tous lire et écrire? R.—Je ne puis pas dire si tous savent lire et écrire, mais je crois que oui.

Q.—Avez-vous quelques plaintes à faire contre la manufacture ou la manière dont vous avez été traité? R.—Non.

Q.—Vous gagnez \$3.50 par semaine, à présent? R.—Oui.

DAVID CARMICHAEL, corroyeur, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Y a-t-il longtemps que vous exercez le métier de corroyeur? R.—Environ 28 ans.

Q.—Tanne-t-on dans votre manufacture? R.—On tanne une certaine qualité de cuir avec lequel on fait des *mocassins*.

Q.—Pas de cuir à semelle? R.—Non.

Q.—La boutique et ses environs sont-ils confortables? R.—Oui.

Q.—Considérez-vous que le métier est une occupation saine? R.—Oui, tout ce que je puis dire c'est que pour ma part j'ai toujours joui d'une bonne santé.

Q.—Savez-vous si quelqu'un s'est déjà plaint à ce sujet.—Quelquefois il se dégage des odeurs très fortes des peaux, n'est-ce pas? R.—Pas dans le métier que j'exerce, le métier de tanneur est considéré comme très sain.

Q.—Les côtés de cuir que vous corroyez n'émettent-ils pas quelquefois des odeurs délétères? R.—Non, il ne se dégage pas d'odeur, excepté lorsqu'on tanne.

Q.—Combien d'ouvriers sont employés à cet ouvrage? R.—Il n'y en a que quatre dans le moment.

Q.—Quels sont les gages, en général? R.—Le patron paie, je crois, de \$6 à \$12 par semaine, selon la capacité et l'habilité des ouvriers.

Q.—Alors vous travaillez à la pièce? R.—Non; à la journée.

Q.—Sont-ce-là tous les employés de la manufacture? R.—C'est tout ce qu'il y a dans la section des corroyeurs.

Q.—Etes-vous mis à l'amende si vous percez ou gatez la peau en quelque manière? R.—Non, pas du tout.

Q.—Savez-vous quels sont les autres employés en dehors des corroyeurs?
R.—Il n'y en a pas, à l'exception du mécanicien et du conducteur de la voiture. Il n'y a pas d'autres employés que ceux-là, en ce moment, je crois.

Q.—Pouvez-vous nous dire les gages de ces employés? R.—Je ne sais pas au juste ce qu'ils gagnent.

Q.—Emploie-t-on des enfants? R.—Non, aucun.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous employé constamment, toute l'année? R.—Oui.

Q.—Combien sur les quatre gagnent \$10 par semaine, puisque vous dites que les gages sont de \$6 à 12? R.—Oui, j'ai dit cela, mais je crois qu'il n'y a que moi qui gagne plus de \$10 par semaine.

Q.—Combien gagnent \$6 ou à peu près? R.—Un seulement.

Q.—Les autres gagnent entre \$6 et \$10? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que coûte la vie, ici? R.—Non; je ne pourrais donner aucune réponse positive sur ce sujet.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Où votre cuir est-il tanné? R.—Nous l'achetons brut des tanneries de la campagne, nous en faisons venir de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Q.—Ce cuir est-il fait avec des peaux crues? R.—Non, les peaux sont sèches quand elles nous arrivent.

Q.—Il y a les peaux déséchées au sel et les peaux fraîches? R.—Je crois que le cuir que nous travaillons est fait avec les peaux provenant des abattoirs en général.

Q.—Avez-vous une idée de ce que coûte ce cuir, à l'état brut? R.—Nous payons 25 cts la livre pour les peaux séchées.

Q.—Et pour les peaux dites *grubby*? R.—Cela dépend de l'apparence; les prix varient de 20 à 23 cents.

WILLIAM MCKENZIE, corroyeur, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Travaillez-vous dans la même boutique que le dernier témoin? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu son témoignage? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ou à corriger? R.—Non.

Q.—Quels gages avez-vous? R.—Six piastres.

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous le métier? R.—Depuis sept ans.

Q.—Concurrez-vous entièrement dans la déposition du témoin précédent?
R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous marié? R.—Oui.

Q.—Un homme marié peut-il élever une famille confortablement avec \$6 par semaine? R.—Il faut être très économe.

Par M. GIBSON :—

Q.—Vous trouvez-vous assez payé pour l'ouvrage que vous faites? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des endroits où vous pourriez aller pour améliorer votre position ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—De combien de membres se compose la famille que vous avez à faire vivre ? R.—Quatre, sans compter ma mère.

Q.—Rejoignez-vous les deux bouts ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous seul de la famille à travailler ? R.—Oui.

JOHN LYNCH, machiniste, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Exercez-vous votre métier depuis longtemps ? R.—Depuis vingt-cinq ou trente ans.

Q.—Comme machiniste ? R.—Oui.

Q.—Dans une fonderie ? R.—Actuellement.

Q.—A quelle sorte de travaux vous occupez-vous ? R.—Dans le moment je conduis une machine.—J'ai été occupé à cela depuis deux ou trois semaines ; avant cela j'exerçais le métier de mécanicien en général.

Q.—Possédez-vous un certificat de mécanicien ? R.—Non.

Q.—Quelle est la force de votre machine ? R.—Environ 25 chevaux.

Q.—A quels travaux cette machine est-elle appliquée ? R.—Elle ne fait marcher qu'une couple de roues à l'émeri et une scie ; quelquefois on y adapte une machine à planer.

Q.—A quel genre de travaux est-elle adaptée ? R.—A une fonderie pour les manteaux de cheminées en ardoise et les grillages pour bouches de chaleur.

Q.—Faites-vous les grillages vous-mêmes ? R.—Oui, dans l'établissement même.

Q.—Avez-vous quelque expérience dans la direction d'une machine ? R.—Oui, je l'ai acquise en les faisant, les posant et les installant.

Q.—Et cependant vous n'avez pas de certificat ? R.—Je n'ai jamais cherché à m'en procurer. J'ai toujours travaillé dans une fabrique de machines à venir jusqu'à dernièrement.

Q.—Comprenez-vous tout dans une machine ? R.—A peu près.

Q.—Votre machine est-elle actuellement en bon état ? R.—Suffisamment. Elle a été arrêtée tout l'hiver.

Q.—Quand jugez-vous nécessaire de nettoyer votre chaudière ? R.—Pour la mienne je crois qu'il suffit de la nettoyer une fois par année ; et on n'y trouvera rien, si on ne la chauffe pas continuellement ; mais chaque fois qu'on reprend l'ouvrage elle est examinée.

Q.—Croyez-vous qu'il soit suffisant de la nettoyer une fois par année ? R.—Je ne me sers que de l'eau provenant du cabinet de l'aqueduc, de sorte qu'aucune impureté n'y pénètre. Je ne prends pas d'eau dans les puits ou ailleurs ; dans ce cas-là, ce serait différent.

Q.—A quelle pression la portez-vous généralement ? R.—A cinquante ; cela est suffisant pour la faire marcher et c'est tout ce qu'il nous faut.

Q.—Combien peut-elle porter ? R.—A quatre-vingts ; autrefois on la portait à ce chiffre ; mais je trouve de 50 sont suffisants pour faire l'ouvrage et je ne dépasse pas ce chiffre.

Q.—N'avez-vous jamais rien trouvé de défectueux dans la chaudière ? R.—Non.

Q.—N'est-il jamais arrivé d'accident ? R.—Non ; nous avons pu briser un arbre de couche, ou autre chose comme cela, mais pas ce qu'on peut appeler un accident.

Par M. FREED :—

Q.—Combien un ouvrier ordinaire dans votre métier peut-il gagner à Saint-Jean ? R.—\$8, \$9 et \$10, pour un bon ouvrier.

Q.—Combien d'heures de travail par jour ? R.—Cela dépend de la boutique ; dans les unes on travaille cinquante heures par semaine, et dans d'autres dix heures par jour.

Q.—Y a-t-il plus d'ouvriers que d'ouvrage à faire ; a-t-on de la difficulté à trouver de l'emploi ? R.—A présent c'est assez difficile de se trouver une situation, vu que quelques établissements sont fermés. Higgins et Kerr sont fermés, et ont laissé un grand nombre de mécaniciens sans ouvrage ; mais les temps ont l'air de devenir meilleurs.

Q.—Quels gages gagne un bon ouvrier conduisant une machine fixe ? R.—Cela dépend s'il est mécanicien ou non ; s'il est mécanicien il gagne \$8, \$9 et \$9.50 par semaine.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis qui apprennent ce métier ? R.—Il y en a un bon nombre, mais depuis une couple d'années, pas autant qu'auparavant.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage ? R.—A présent l'apprentissage n'est plus que de quatre ans.

Q.—Que gagnent-ils la première année ? R.—Cela dépend des boutiques ; quelques unes donnent \$1.50, d'autres un peu plus et d'autres \$1 seulement.

Q.—Que gagnent-ils la dernière année ? R.—\$5.50 probablement.

Q.—Lorsqu'un garçon a fini son apprentissage peut-il trouver une situation à Saint-Jean, ou est-il obligé d'aller ailleurs ? R.—Il est généralement obligé d'aller ailleurs pendant quelques années du moins.

Par M. WALSH :—

Q.—Quelques-uns reviennent-ils ? R.—Quelques-uns, par-ci par-là, mais le plus grand nombre préfèrent rester.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les mécaniciens pour machines fixes subissent-ils un examen ? R.—Non.

Q.—Aucun mécanicien ? R.—Les mécaniciens de bateaux à vapeur subissent un examen.

Q.—N'êtes-vous pas d'opinion que les mécaniciens de machines fixes devraient subir un examen tout comme les mécaniciens de bateaux à vapeur ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si les mécaniciens de machines fixes, comme corps, préféreraient subir un examen et obtenir un certificat ? R.—Je ne connais pas bien leurs dispositions, comme corps, mais je suis certain que beaucoup de mécaniciens le préféreraient.

Q.—Existe-t-il ici une succursale de la Société Canadienne des mécaniciens de machines fixes ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a à Saint-Jean beaucoup d'hommes incapables ayant charge de machines ? R.—Oui, il y en a beaucoup.

Q.—Avez-vous déjà entendu des plaintes sur l'état des bouilloires à Saint-Jean ? R.—Non.

Q.—Combien de fois pensez-vous qu'une bouilloire devrait être inspectée ? R.—Si elle est conduite par un homme qui n'est pas mécanicien, il faudrait être

très prudent et l'examiner tous les trois mois ; si on prend l'eau dans un puits et si celui qui en a la charge n'est pas mécanicien, il faudrait la surveiller de près.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il beaucoup de mécaniciens à Saint-Jean ? R.—Il y en a beaucoup, mais pas autant qu'il y a quelques années.

Q.—Êtes-vous d'opinion que les mécaniciens de première classe sont suffisamment payés à Saint-Jean ? R.—Ils ne le sont pas suffisamment actuellement.

FRÉDÉRICK WILLIAMSON, machiniste, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous entendu les dépositions des derniers témoins ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous un machiniste ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Quel genre d'ouvrages faites-vous généralement ? R.—Des réparations aux machines de moulins, et travaux généraux de construction de machines.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Je crois qu'il y a quatre ouvriers à la journée dans notre boutique.

Q.—Combien de jeunes gens ? R.—Cinq, je crois.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Je crois que leur âge varie de seize à dix-neuf ans.

Q.—Sont-ce des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Quels gages gagnent-ils à leur début ? R.—Je crois qu'ils ont \$1.50 par semaine.

Q.—Quelle augmentation reçoivent-ils subséquemment ? R.—Je crois qu'on les augmente chaque année de 50 cents par semaine.

Q.—Combien font-ils d'années d'apprentissage ? R.—Cinq ans.

Q.—Ont-ils des gages supplémentaires pendant la dernière année de leur apprentissage ? R.—Je ne pourrais dire ; je crois qu'ils reçoivent \$5.50 par semaine dans leur dernière année.

Q.—Quels gages reçoivent des ouvriers de première classe ? R.—Environ \$10, je crois.

Q.—Les ouvriers que vous avez mentionnés comme employés dans votre établissement sont-ils considérés comme des ouvriers de première classe,—sont-ils tous des ouvriers de première classe ? R.—Il n'y a que les meilleurs ouvriers qui reçoivent ce prix ; les gages sont de \$8 à \$9,—c'est-à-dire pour une bonne moyenne d'ouvriers.

Q.—Alors on peut dire que les gages varient de \$8 à \$10.50 ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des difficultés ouvrières dans votre établissement ? R.—No n

Q.—Avez-vous jamais construit des machines dans votre boutique ? R.—Pas depuis que j'y suis.

Q.—Mais vous acceptez de faire toutes espèces d'ouvrages ? R.—Oui.

Q.—Ouvrage au tour, à la machine à planer et autres travaux de ce genre ? R.—Oui ; nous construisons des éleveurs, des moulins à cylindres pour les raffineries et autres machines brevetées.

Q.—Êtes-vous le contre-maître ? R.—Non.

Q.—Combien gagne le contre-maître ? R.—Je ne saurais dire ; les propriétaires surveillent généralement les travaux eux-mêmes ; c'est ce qu'ils font chez nous.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Quelle espèce d'atelier avez-vous—est-ce un bon atelier, sain, avec abondance d'air ? R.—Oui, un aussi bon atelier pour la construction des machines que n'importe lequel en ville.

Q.—Faites-vous vos petits coulages dans l'atelier ? R.—Non.

Q.—Aucun de vos propres coulages ? R.—Non.

Par M. GIBSON :

Q.—Croyez-vous qu'il faille cinq ans pour rendre un jeune homme compétent depuis l'introduction des machines ? R.—Cela dépend absolument du jeune homme.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme intelligent ne pourrait apprendre à manier ces machines en moins de cinq ans ? R.—Pour en faire un ouvrier complet je crois qu'il faut tout au moins quatre ans.

WILLIAM P. MYERS, machiniste, est appelé et prête serment.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Que faites-vous, M. Myers ? R.—Je suis associé dans la maison à l'emploi de laquelle est le dernier témoin.

Q.—Avez-vous entendu sa déposition ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous d'accord avec ce que lui et les autres témoins ont dit au sujet de votre industrie ? R.—Oui, je crois que ce qu'ils ont dit est en tous points exact.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'ils ont dit au sujet des gages payés ? R.—Je crois que ce qui a été dit à cet égard est exact, mais nous payons un peu plus que ne l'a dit le dernier témoin.

Q.—Croyez-vous que les gages mentionnés constituent une juste moyenne pour la ville ? R.—Oui ; actuellement, quelques-uns ont plus, et d'autres ont moins.

Q.—Avez-vous beaucoup de difficulté à vous procurer des machinistes habiles ? R.—Le genre de travaux que nous faisons en plus grande partie n'exige pas des ouvriers extraordinairement habiles ; mais quand nous avons besoin de bons ouvriers, il est difficile de s'en procurer.

Q.—Est-ce que plusieurs des jeunes gens qui apprennent votre métier partent ? R.—La plupart de ceux qui apprennent le métier ici sont partis.

Q.—Savez-vous que sur le grand nombre de ceux qui s'en vont, un certain nombre reviennent s'établir ici ? R.—C'est ce que je ne saurais dire—je sais que quelques-uns reviennent.

Q.—Pouvez-vous nous dire la différence de qu'il y a dans les gages des machinistes entre Saint-Jean et Portland, Me., ou Boston ? R.—Je n'en ai pas la moindre idée.

Q.—Vous ne savez pas quels gages on paie dans ces villes ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les jeunes gens sont portés à s'expatrier à raison des gages qu'on paie à l'étranger ? R.—Ce doit être cela.

Q.—Quelqu'un d'entre eux vous a-t-il jamais dit à son retour qu'il pouvait gagner davantage à l'étranger ? R.—Je crois qu'oui.

Q.—Savez-vous s'il y a autant d'ouvrage à Saint-Jean, pour les machinistes, qu'il y en avait il y a quatre ou cinq ans ? R.—Je crois qu'il y en a beaucoup plus.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter au sujet de votre métier ici ? R.—Non.

Par M. WALSH :—

Q.—Si ces hommes pouvaient gagner davantage à l'étranger, peuvent-ils donner une raison pour expliquer leur retour ? R.—Je n'en connais aucune, sauf que leur patrie est ici.

Par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que vos apprentis sont engagés par contrat ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a jamais eu ici un système d'engagement des apprentis par contrat ? R.—Non.

Q.—Ne croyez-vous pas que si les jeunes gens étaient engagés par contrat, cela aurait pour effet de leur donner des habitudes plus stables et de les rendre plus attentifs à leur ouvrage, et de forcer d'un autre côté le propriétaire à leur enseigner leur métier convenablement ? R.—Je ne crois pas, car si le jeune homme n'était pas satisfait, il lui faudrait rester contre son gré et il ne rendrait pas justice à son patron.

Q.—Combien faudrait-il de temps au propriétaire pour savoir si un jeune homme a ou non des aptitudes pour le métier ? R.—On peut en juger généralement dans un an.

Q.—Faudrait-il un an ? R.—Oui, je crois qu'oui.

Q.—Est-ce que les apprentis restent longtemps au service des propriétaires ? R.—Règle générale, ils partent dès que leur apprentissage est fini ; le fait est que la plupart s'en vont même avant.

Q.—Vous dites qu'il est difficile parfois d'obtenir de bons machinistes ici ? R.—Oui.

Q.—Si vous offriez des gages plus élevés que ceux que vous payez actuellement à Saint-Jean, ne croyez-vous pas qu'il vous serait plus facile de vous en procurer ? R.—Je ne crois pas.

Par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous une idée de la somme d'instruction qu'ont les jeunes gens quand ils s'engagent—sont-ils raisonnablement intelligents ? R.—Oui, je crois qu'oui ; ils ont généralement une instruction élémentaire.

Q.—Ils savent lire, écrire et chiffrer suffisamment ? R.—Oui.

Q.—Dans votre métier, ils ont surtout besoin d'avoir quelques notions des lignes et autres choses de ce genre ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il leur serait avantageux de recevoir une instruction de ce genre avant de s'engager ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez que les jeunes gens sont raisonnablement intelligents quand ils se présentent à vous avec une instruction élémentaire ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Ce serait un avantage s'ils poussaient leurs études plus loin et avaient quelques notions de géométrie et autres connaissances de ce genre, n'est-ce pas ? R.—Oui, assurément, de même que des notions de dessin.

GEORGE EMEY, contre-maître dans une fabrique de portes et fenêtres, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes contre-maître dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Dans l'atelier des charpentiers.

Q.—Quel genre d'ouvrage faites-vous généralement dans l'atelier des charpentiers ? R.—Généralement, nous faisons les portes et fenêtres, les persiennes, les comptoirs, les volets de fenêtres et le reste.

Q.—Toute espèce de charpente à panneaux ? R.—Oui.

Q.—Comme contre-maître, peut-on vous demander quels gages les contre-maîtres gagnent ? R.—Une piastre et soixante-quinze cents par jour.

Q.—Combien d'ouvriers à la journée avez-vous, de gens censés connaître leur métier ? R.—Nous avons en tout à peu près vingt ouvriers, mais ils ne travaillent pas tous à la journée.

Q.—En moyenne — prenons les vingt — quels sont les gages les plus élevés après les vôtres ? R.—Environ \$9 par semaine, je crois.

Q.—Combien gagne le menuisier dont les gages sont les moins élevés ? R.—Sept piastres et cinquante cents, je crois.

Q.—Est-ce que les ouvriers dans votre établissement sont en général attentifs à leur ouvrage, sobres et travaillants ? R.—Oui.

Q.—Combien de jeunes garçons avez-vous dans votre atelier ? R.—Un.

Q.—Rien qu'un ? R.—Oui.

Q.—Est-ce un apprenti ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des garçons pour nettoyer l'atelier ? R.—C'est lui qui le nettoie.

Q.—Et le même garçon fait tout cela ? R.—Oui.

Q.—Pousse les copeaux au chauffeur et le reste ? R.—Oui.

Q.—Le même et unique garçon ? R.—Oui, mais on lui donne un coup de main.

Q.—Quels gages gagne-t-il ? R.—Je crois que les garçons commencent à \$1.50.

Q.—Quel âge a-t-il ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Savez-vous s'il a de l'instruction, s'il a jamais été à l'école ? R.—Oui.

Q.—Combien, dites-vous, que vous avez d'ouvriers ? R.—Vingt en tout et partout.

Q.—Avez-vous en tout temps suffisamment d'ouvrage ? R.—Pas en tout temps ; nous ne sommes pas constamment occupés ; nous pourrions faire plus d'ouvrage si nous en avions plus à faire.

Q.—Est-ce que les affaires de votre établissement ont augmenté ou diminué depuis quelques années ? R.—Nos affaires sont restées les mêmes depuis quelques années.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans cet établissement ? R.—Depuis le grand feu, en 1877.

Q.—Savez-vous s'il y a des employés de votre établissement qui sont propriétaires de leur propre maison ? R.—Oui, je crois qu'oui.

Q.—Combien ? R.—Trois, je crois ; peut-être même quatre.

Q.—Y a-t-il longtemps qu'ils travaillent dans cet établissement ? R.—Quelques-uns depuis le feu.

Q.—Quel jour de la semaine êtes-vous payés ? R.—Le samedi.

Q.—Combien d'heures de travail donnez-vous par jour ? R.—Dix heures par jour, sauf le samedi où nous n'en donnons que neuf.

Q.—Y a-t-il eu des difficultés ouvrières dans l'établissement où vous travaillez actuellement ? R.—Non, aucune.

Q.—Êtes-vous payés à midi le samedi ? R.—Non, le soir, à l'heure de la fermeture.

Q.—Considérez-vous que le samedi est pour vous le meilleur jour pour recevoir vos gages ? R.—Je m'en trouve assez bien.

Q.—Y a-t-il beaucoup de menuisiers dans cette ville ? R.—Je crois qu'il y en a beaucoup pour l'ouvrage qu'il y a à faire.

Q.—Est-ce que la prochaine année s'annonce bien ? R.—Je ne saurais dire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des mécaniciens préposés aux machines en opération dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—De \$9 à \$10.50, je crois.

Q.—Avez-vous une machine pour passer au papier sablé dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Est-elle pourvue d'un appareil pour en chasser la poussière ? R.—Oui.
 Q.—Comment trouvez-vous qu'elle fonctionne—chasse-t-elle à peu près toute la poussière ? R.—Oui.

Q.—Y-a-t-il quelque différence entre les gages payés aux ouvriers de l'atelier et ceux payés aux ouvriers qu'on fait travailler au dehors ? R.—Je ne saurais dire au juste.

Q.—Vous n'avez rien à faire avec ces derniers ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Je suppose que ce qui reste de poussière sur vos soufflets est à peu près la poussière ordinaire qui resterait après qu'un ouvrier aurait passé lui-même au papier sablé ? R.—Je crois qu'il n'y en aurait guère autant.

Q.—Vous avez toutes sortes de machines en opération dans votre établissement—des machines à moulures entre autres ? R.—Oui.

Q.—Y avez-vous un rabot mécanique ? R.—Oui.

Q.—Y est-il jamais arrivé d'accidents ? R.—Oui.

Q.—De quelle nature ? R.—J'ai eu la main coupée par la scie circulaire.

Q.—Y a-t-il quelque protection contre les courroies contre les machines dangereuses ? R.—De quelle façon ?

Q.—De façon qu'un homme ne puisse se faire prendre en passant près d'elles ? R.—Il lui serait difficile d'être pris par les courroies.

ROBERT BOYER, employé dans une fabrique de portes et fenêtres, est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Travaillez-vous dans la même fabrique que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous de l'ouvrage en dehors pour cette fabrique ? R.—Non.

Q.—Le patron emploie-t-il quelques ouvriers au dehors ? R.—Oui, deux, je crois.

Q.—Êtes-vous au courant de ce travail fait en dehors ? R.—Non ; mon occupation est de tenir les machines en ordre et en état de réparation.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à la déposition du témoin précédent ? R.—Non.

Q.—Avez-vous dans votre établissement des machines à mortaiser ? R.—Oui.

Q.—Quoi encore ? R.—Des machines à tenons, des scies circulaires et des rabots.

Q.—Est-ce le même homme qui opère en plus grande partie la machine à mortaiser ? R.—Presque tous les ouvriers font eux-mêmes leurs propres mortaises et tenons — ce sont deux machines simples — chaque ouvrier fait également lui-même son rabotage — ce sont toutes des machines simples.

Q.—Avez-vous un homme chargé spécialement des machines à moulures ? R.—Oui ; deux hommes en sont spécialement chargés.

Q.—Est-il arrivé quelqu'accident à votre connaissance ? R.—Quelques-uns, mais peu nombreux ; l'accident le plus grave, à ma connaissance, est celui qui est arrivé au dernier témoin, qui a eu la main coupée ; c'est le plus grave dont je m'appelle.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé dans cette fabrique ? R.—J'y travaille depuis six mois et à différents intervalles, j'ai fait pour la même maison des travaux de réparation et d'installation.

Q.—Vous n'avez rien à voir à la chaudière ou à la chambre des machines ?

R.—Non ; je donne quelquefois un coup de main à cet égard. Je suis préposé aux machines qui travaillent le bois.

Q.—N'est-il pas nécessaire d'entourer de quelque moyen de protection les courroies dans les passages étroits ? R.—Nous ne plaçons pas de courroies dans les passages étroits quand nous pouvons l'éviter ; il est très difficile de placer des courroies dans les passages. Il est très difficile d'entourer de moyens de protection les machines à travailler le bois ; dans une fabrique comme celle-là, c'est à vous à vous en gâter.

Par M. CARSON :—

Q.—Les courroies forment-elles rouleau sur le même palier ou bien traversent-elles le plancher ? R.—Quelques-unes forment rouleau sur le même palier et d'autres traversent le plancher, mais elles sont en général enfermées dans une boîte.

Q.—Quelles autres machines avez-vous dans votre fabrique ? R.—Nous avons une machine soufflante qui enlève tous les copeaux des machines, et c'est ce qui explique en partie pourquoi il n'y a pas plus de garçons.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous enlevez tous les copeaux des machines au moyen des machines soufflantes ? R.—Oui, la machine soufflante enlève la plus grande partie des copeaux.

HOWARD MARSHALL, employé dans une fabrique de portes et fenêtres, est appelé et prête serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous un mécanicien de machines à travailler le bois dans toutes les branches de cette industrie ? R.—Je connais le métier généralement, c'est-à-dire les machines que je suis obligé de conduire.

Q.—Quels sont les gages de ces mécaniciens de machines à travailler le bois, à Saint-Jean ? R.—Cela dépend des différentes machines ; avec les machines que je conduis, vous pouvez gagner de \$7 à \$10.

Q.—Avec quelle espèce de machine travaillez-vous ? R. Je ne conduis qu'une machine à appareiller et une scie ronde.

Q.—Savez-vous si les hommes qui travaillent avec des machines à fraiser ou d'autres machines difficiles ont des gages plus élevés ? R.—Je l'ignore.

Q.—Avez-vous des scies à ruban. R.—Non.

Q.—Des passe-partout ? R.—Oui.

Q.—Que gagne ici un conducteur de scies à ruban ? R.—Je pense que c'est de \$8 à \$10.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter aux déclarations du témoin précédent ? R.—J'ignore si j'ai quelque chose de particulier à y ajouter. Au travail que je fais, je ne gagne que \$1 par jour et j'ai une famille à entretenir. J'exécute les travaux d'appareillage et de rabotage en bas et je conduis la grande scie ronde.

Q.—Aiguisiez-vous vous-même les couteaux et limez-vous les scies ? R.—Oui.

Q.—Vous ne gagnez qu'un dollar par jour pour ce travail ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous dites que vous avez une famille. R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous vivre confortablement avec un dollar par jour ? R.—Non.

Q.—De combien de personnes se compose votre famille? R.—Trois, mais il y en a quatre en tout, l'une d'elles pourvoit à sa propre subsistance.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous un fils qui travaille? R.—Mon fils est son propre maître, il travaille à son compte.

Q.—Est-ce qu'il vit chez vous? R.—Il pensionne chez moi.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si c'est là le taux ordinaire des gages pour ce genre de travail? R.—Je ne pense pas que ce le soit.

Q.—Pensez-vous que ces gages sont faibles? R.—J'ai travaillé là avant l'incendie de Saint-Jean et j'ai eu \$3 par semaine pour le même genre de travail.

Par M. WALSH :—

Q.—Que gagnent d'autres ouvriers à Saint-Jean pour le même genre de travail? R.—J'ignore ce qu'ils gagnent.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Que gagnent les journaliers à Saint-Jean?—R.—\$1 \$1.10 et \$1.25 par jour.

JAMES REYNOLDS, président de la société de secours et d'assistance, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous le président de la société de secours de cette ville? R.—Je le suis.

Q.—Quelle espèce de fonds administrez-vous? R.—Sans un petit avant-propos ou un abrégé de l'histoire de ces fonds, je pourrais à peine répondre à votre question.

Par le PRESIDENT :—

Q.—Faites comme vous le penserez nécessaire? R.—Peut-être quelques petits mots d'explication sur la manière dont le fonds a été créé et sur l'origine de la société mettront les messieurs de la Commission, qui ignorent ces détails, en état de mieux comprendre ce sujet. Il y a onze ans, le 20 juin 1877, il éclata à Saint-Jean un incendie qui détruisit plus de la moitié de la ville. A cette époque, l'univers entier porta des secours à Saint-Jean, et ces secours, sous forme de souscriptions en argent et en provisions, arrivèrent ici, aussi près qu'on a pu le calculer à une somme égale à \$275,000 ou \$280,000, ainsi que des marchandises de la valeur du même montant. Ils furent envoyés au maire et distribués pendant un court espace de temps d'une manière hâtive au milieu de 4,000 à 5,000 personnes se pressant le jour et la nuit dans les bureaux de secours. Quelques jours après le feu, il arriva de Chicago un monsieur nommé Tresdale, qui apportait avec lui des formules et des blancs, copiés de ceux de la Société de secours et d'assistance de Chicago. Ces formules et ces blancs furent acceptés par les citoyens qui avaient organisé une société pour la distribution de l'argent à Saint-Jean. Cette société était composée des principaux citoyens de la ville qui avaient donné leurs services gratuitement pendant tout le temps. Après qu'on eut formé cette association, il entra dans sa caisse, autant que je puis m'en rappeler, environ \$173,000. Après cela, il arriva d'autres souscriptions au fonds de la

société; le gouvernement du Nouveau-Brunswick donna \$25,000 et d'autre argent arriva de différentes villes du Canada. La société, il y a dix ans, se chargea de ce fonds, et plaça à sa tête le général Warner, un monsieur qui avait pris une part active dans le mouvement et qui portait un grand intérêt à la ville; mais il y eut du mécontentement au sujet de l'administration de ce monsieur. Quelques jours après son organisation de la société, il donna sa démission et je fus élu président, et depuis dix ans j'ai occupé cette position. Le fonds représente maintenant \$63,000, et comme j'ai eu occasion d'écrire à un de nos hommes éminents, il n'y a pas bien longtemps, au sujet de la société, attendu qu'il m'avait écrit pour avoir des informations sur l'organisation, je lirai une copie de ma réponse à ce monsieur, afin de mettre les messieurs de la commission en possession de renseignements sur le genre de constitution de la société et sur la manière dont on a disposé des fonds qui lui étaient confiés :—

Saint-Jean, N.-B., 19 mars, 1887.

“ A l'honorable—

Cher monsieur.—A la dernière assemblée mutuelle, il y avait une balance au crédit de la société de \$65,697 (ce serait en 1886); il y a une liste de souscripteurs à l'année—(cette réponse montre ce que cela signifie)—sur laquelle on paie à présent la somme de \$5,200, divisée parmi environ 100 personnes et familles, principalement aux vieillards et aux chefs de familles infirmes, qui avaient, antérieurement au feu de 1877, réalisé des économies pour leur vieillesse. Plusieurs d'entr'eux avaient des petites propriétés d'où ils dérivait des revenus suffisants pour leurs besoins; leurs maisons n'étaient pas assurées ou assurées dans la Compagnie Mutuelle de Saint-Jean qui ne paya pas. A part une ou deux exceptions, tous avaient plus de soixante-dix ans et étaient trop vieux pour travailler; plusieurs sans autres ressources et privés des secours de cette société, n'avaient pas d'autre alternative que de s'adresser à la charité publique. Les paiements, d'après cette liste, se prennent tous les ans sur le capital. De plus, il se passe à peine une semaine sans que la société ne soit appelée de donner des secours à de nouveaux cas, dont les réclamations sont souvent trouvées aussi bonnes que si elles avaient été faites en 1877. D'ordinaire, tous les ans à Noël, une somme de \$1,000 ou \$1,200 est donnée par petits montants à un grand nombre de personnes qui, à la connaissance de l'association, sont dans la misère par suite de la conflagration de 1877.

D'après ce qui précède vous comprendrez pleinement les réclamations qu'il y a contre la société, réclamations qui ne peuvent être mises de côté et pourquoi l'exécutif est obligé de garder les fonds avec tant de soin.

Je suis très respectueusement,

Votre etc.,

“ J. REYNOLDS.”

Cette lettre explique ce que l'on fait des fonds et à quelles fins on les approprie. Il y a un grand nombre de personnes dont les noms seraient très-familiers à n'importe quel résident de Saint-Jean, quelques-unes des familles, les descendants, les filles et les veuves qui ont perdu considérablement, les unes ayant des assurances et d'autres n'en ayant pas, qui ont essayé de rebâtir sur ces propriétés, mais dont les terrains ont passé en d'autres mains. Elles avaient lutté et combattu jusqu'à il y a un mois, mais finalement elles ont dû succomber. Pendant l'été dernier, huit ou neuf nouveaux cas, dont le malheur remontait clairement au feu, ont reçu des secours de la société. Nous avons un registre compilé jusqu'à cette date de 4,000 familles et de chefs de familles sur lesquels nous avons basé toutes les requêtes pour des secours. La société Saint-

Vincent-de-Paul, de l'église catholique, nous demande souvent, et quelquefois la Young Men's Christian Association, des informations sur le caractère des familles, s'adressant à elles pour des secours, alors nous consultons nos livres, voyant par là comme ces registres sont précieux pour la ville : Lorsqu'une demande est faite à la société, cette dernière s'enquiert des requérants, de ce qu'ils font, leur état de fortune et de tout ce qui à trait à leurs antécédents. J'éprouve un très grand plaisir aujourd'hui, puisque nous faisons un rapport tous les ans, d'être en état de déclarer devant cette commission la manière dont nous avons disposé de ces fonds ; nous avons dans notre bureau de direction les meilleurs citoyens de la ville. Nous y avons Son Honneur le juge Tuck, MM. Geo. S. De Forrest et Chas. A. Everett, personne n'est plus haut placé qu'eux dans l'estime des citoyens de cette ville. Ils ne manquent jamais tous les vendredis de se réunir au bureau de direction et ils l'ont toujours fait depuis sept ou huit ans. Quoiqu'il y ait aujourd'hui environ \$60,000 dans les mains de la société, cette somme ne représente pas le montant des souscriptions réelles, mais l'intérêt accumulé sur le total et la prime d'une ou deux obligations. Une grande partie de la somme est investie en garanties à longues échéances et quelques-unes de ces dernières ont été vendues cet été, en un mois ou deux, et ont réalisé 22 pour cent de prime. Comme preuve que les fonds ont été sagement administrés, je dirai qu'en 1882, M. Chas. A. Everett, au cours d'une conversation avec quelques-uns des directeurs a prétendu qu'il y avait un grand nombre de personnes dans la misère et la détresse qui n'avaient reçu de secours d'aucune sorte, que nous en avons pris note et que nous les avons visitées et que depuis ce temps-là nous avons donné des secours en argent à ces personnes au montant d'environ \$42,000, et actuellement nous donnons à des personnes qui n'ont jamais fait de demande auparavant, soit qu'elles en eussent été empêchées par un sentiment de fausse honte, soit qu'elles n'eussent pas voulu que leurs amis le demandent pour elles, mais ces requêtes étaient tout aussi bonnes que si elles avaient été faites à l'époque du feu.

Par M. WALSH :—

Q.—Et c'est pourquoi elles sont véritablement l'objet de la charité ? R.—Oui ; elles n'ont jamais mentionné ce mot, et elles n'ont pas permis qu'on s'en servit relativement à leurs affaires.

Par M. FREED :—

Q.—Votre fonds de secours est destiné aux personnes nécessiteuses, plutôt qu'une société régulièrement constituée ? R.—Notre charte nous empêche de donner des secours à d'autres qu'aux personnes dont les propriétés ont été détruites au temps de l'incendie.

Q.—Le fonds à votre disposition est-il suffisant pour toutes les réclamations qui surgiront de l'incendie ? R.—Il est parfaitement suffisant s'il est gardé pour les fins auxquelles il a été destiné. Un grand nombre de personnes sur notre liste sont âgées, mais occasionnellement l'une quitte la ville, et de temps en temps nous biffons de cette liste les noms de jeunes gens qui sont partis.

Q.—A part cette œuvre particulière, y a-t-il beaucoup besoin de donner des secours aux pauvres de Saint-Jean ? R.—A en juger par mes travaux dans cette société, je me suis formé une assez bonne idée de la condition du peuple de Saint-Jean, excepté parmi les gens extrêmement pauvres et les pauvres par imprévoyance ; je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de misère dans cette société. Il y a toujours des gens qui souffrent dans toutes les sociétés et qui font leur possible pour vivre dans les mois de janvier et février, mais ils font durer leurs moyens aussi longtemps qu'ils peuvent. D'après des enquêtes minutieuses, que j'ai faites et d'après des conversations avec des membres de la société Saint-Vincent-de-Paul, dans laquelle je suis intéressé, je trouve que c'est leur opinion, aussi bien que la mienne, qu'il y a eu moins de secours donnés aux plus pauvres de la ville

et qu'il y en a eu moins de demandé, dans certaines circonstances, tels que les cas d'intempérance. Naturellement plusieurs familles souffrent, mais dans notre ville l'absence des mendiants sur nos rues (ils y sont vu très rarement) prouve que nous sommes dans une condition assez prospère, si on la compare à celle d'autres villes de la même grandeur au Canada et aux Etats-Unis.

Q.—Y a-t-il, à Saint-Jean, une classe considérable dans le peuple qui est capable de gagner sa vie pendant l'été, et qui reste sans moyen d'existence pendant l'hiver ? R.—Une partie des gens de métier qui sont imprévoyants et pas trop industriels se plaignent de cela ; mais plusieurs plaintes de ce genre ne viennent pas de la classe de gens à laquelle on devrait accorder des secours. Pendant l'hiver les charpentiers, les peintres et les maçons peuvent raccrocher par-ci, par-là, un peu de travail, mais ils trouvent très rarement un emploi permanent pendant ce que nous sommes convenus d'appeler les mois d'hiver. Mais pendant l'hiver dernier j'ai entendu très peu de plaintes de ce genre.

Q.—Est-ce que les secours sont donnés aux pauvres par les autorités civiques, ou sont-ils distribués exclusivement par les sociétés de bienveillance ? R.—Nous avons une maison de charité qui est entretenue par la ville et le comté, mais on n'y donne des secours au-dehors, que dans très peu de cas. On est opposé à ce dernier système, car chaque église a son institution charitable. Je sais que l'église catholique en a trois ou quatre.

Q.—N'y a-t-il pas à Saint-Jean des familles ayant temporairement besoin de secours pendant l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'elles obtiennent des secours des autorités civiques ou des sociétés bienveillantes ? R.—Quelques-unes reçoivent des secours des associations de bienveillance, mais d'après les conversations que j'ai eues avec ceux qui sont à la tête du département de la maison de charité, je suis sous l'impression qu'ils sont disposés à porter des secours au-dehors, quoique je sache que la chose s'est faite dans quelques cas. En parlant des associations de bienveillance j'entends parler de celles qui sont attachées aux différentes églises.

Q.—Dans votre opinion, alors, la misère dans la ville, l'hiver dernier et à présent, a été et n'est pas aussi grande qu'elle l'a été pendant les années précédentes ? R.—Elle n'est et n'a pas été aussi apparente pour moi. D'après des conversations que j'ai eues avec des personnes qui s'intéressent aux associations charitables, je suis d'opinion qu'il y a eu moins de misère que d'ordinaire à Saint-Jean, pendant cette saison. On trouve en tout temps quelques personnes charitables qui donnent des secours à ceux qu'ils savent être nécessiteux, mais d'après des observations méticuleuses et des investigations que j'ai faites, je pense que cette classe de gens a entendu moins d'appels faits à leur générosité que pendant les années passées.

JOHN TAPLEY, (Tapley, Bros., commerçants de bois, etc.) est appelé et prête serment.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis propriétaire de bateaux à vapeur et je m'occupe du transport des billots et du bois de service.

Q.—Vous êtes mesureurs de billots et expéditeurs ? R.—Nous sommes mesureurs de billots (log scalers) et expéditeurs.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Je pense que si je compte les employés sur les trains de bois, y compris les chefs mesureurs, j'arriverais au chiffre d'environ vingt hommes.

Q.—Est-ce que cela inclue tout le personnel de vos équipages de vapeurs ? R.—Non.

Q.—Combien d'hommes environ employez-vous en tout, des mesureurs, des

employés sur les trains de bois, équipage des vapeurs, etc. ? R.—Mon commis compte trente hommes actuellement employés sur les trains de bois.

Q.—Ne parlez pas du chiffre du mois de mars, donnez-nous une moyenne raisonnable ? R.—Je ne puis parler que d'une manière générale, à présent nous ne faisons pas d'autre chose que des réparations et les hommes des trains de bois ne sont pas au travail maintenant. Nous avons environ vingt hommes sur les trains de bois et les capitaines de vapeurs et les équipages complets sur nos quatre remorqueurs nous font arriver au chiffre d'environ trente six personnes.

Q.—Quels gages donnez-vous aux hommes des trains de bois ? R.—\$1.75 à \$2.75 par jour ; ces derniers gages ne sont donnés qu'à trois ou quatre hommes. Nos hommes sont divisés en équipages ; la majorité d'entr'eux ne gagne pas plus que \$2.25.

Q.—Leur travail consiste à recevoir et à flotter les billots dans la rivière et le havre ? R.—Leur travail est de faire passer les bateaux à travers les chutes jusqu'aux moulins.

Q.—Quels sont les gages d'un capitaine de bateau à vapeur ? R.—\$50 à \$60 par mois ; les chauffeurs ont \$30 ; ils travaillent pendant l'été. Les matelots de \$20 à \$30.

Q.—Vos vapeurs restent-ils inactifs pendant une partie de l'année ? R.—Oui ; les remorqueurs du havre font un peu plus que huit mois de service ; les employés des trains de bois travaillent environ huit mois. Quelquefois nous avons du travail pendant l'hiver, ce qui est supplémentaire, mais c'est-là la moyenne du temps. Les bateaux des rivières font environ sept mois de service ; nous avons deux bateaux faisant leur service exclusivement sur la rivière.

Q.—Je suppose que quelques-uns des hommes sont occupés pendant tout l'hiver sur ces remorqueurs ? R.—Le mécanicien reste tout le temps sur le bateau.

Q.—Quel est le prix pour faire descendre les billots dans la rivière Saint-Jean ? R.—Quarante centins à partir de l'estacade de Fredericton.

Q.—Quarante centins par mille ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix de la livraison ? R.—Trente centins.

Q.—Quel est le prix du mesurage ? R.—C'est quinze centins.

Q.—Combien de billots flotez-vous dans le cours d'une saison ? R.—Cela nécessite une explication au sujet du remorquage à partir de l'estacade de Fredericton. Là-bas nous devons payer 15 sous pour droits d'atterrissage et cela prend plus que la moitié de ce qui nous est payé. Cela semble être une rémunération assez faible pour le service que nous faisons, mais nous ne pourrions obtenir un prix plus élevé sans imposer une taxe sur l'industrie du bois de service et les gens par ici ne se sentent pas capables de payer davantage, de sorte que nous sommes obligés de nous faire à cette misère et de n'en pas parler.

Q.—Il paraîtrait que le fardeau est aussi lourd que possible ? R.—Nous remorquons de l'estacade de Fredericton environ 50,000,000 par année. Nous sommes chargés de flotter une partie de ce bois et de le livrer aux différents moulins. Nous le remorquons jusqu'aux moulins au-dessus des chutes et nous le livrons là pour 40 sous. Nous le transportons aux moulins de King et de Miller Woodman ; nous remarquons environ dix ou douze millions jusqu'au moulin de cushion et d'autres moulins au-dessus des chutes.

Par M. FREED :

Q.—Par cinquante millions vous voulez dire le mesurage des planches. R.—Je veux dire le mesurage superficiel.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les moulins au-dessous des chutes ne sont-ils pas une seconde livrai-

son ? R.—Une seconde ; aux moulins au-dessous des chutes, il y a second prix que nous chargeons pour payer le passage à travers les chutes.

Q.—Ne travaillez-vous pas souvent la nuit ? R.—Oui ; souvent. Je puis justement dire ici que nous ne travaillons pas à l'heure, mais seulement d'après les marées, dans le commerce de la flottaison du bois.

Q.—A quelle époque de l'année travaillent ces hommes qui gagnent \$1.75 et \$2.25 ? Ne travaillent-ils pas tout le temps d'après les marées ? R.—Oui ; et quelquefois ils font une longue journée, c'est-à-dire pendant la saison d'été. Mon frère, Archibald, est chargé de ce département et très souvent après qu'ils ont fait une longue et rude journée de travail, il entrera dans le bureau et dira : "Donnez aujourd'hui \$1 extra à ces hommes pour leur travail." Nous ne faisons jamais de demi-journées, ni rien de ce genre-là, dans nos affaires, du moment qu'un homme sort pour travailler nous le payons pour une journée.

Q.—Y a-t-il une harmonie parfaite entre les hommes des trains de bois et leurs patrons ? R.—Oui.

Q.—Et cela a duré pendant des années ? R.—Oui ; cette harmonie a existé pendant des années. Il y a quelques années, il y a eu un peu de troubles ; les gages étaient alors de \$1.40 par jour et les hommes des trains de bois pensaient qu'ils devaient avoir \$2. Lorsqu'ils ont soulevé cette réclamation, nous avions cédé ; mais nous ignorons ce que sont les grèves.

Q.—Les hommes des trains de bois étaient-ils alors organisés ? R.—Non, il n'y a pas de nécessité pour cela, car ils n'ont aucune raison de se plaindre.

Q.—Leur condition est-elle meilleure maintenant que du temps où ils avaient l'organisation ? R.—L'idée de l'organisation était de faire payer les hommes à la journée, mais cela n'était pas praticable à cause de la marée. Nous sommes obligés de tenir les moulins en activité, car il ne faut pas qu'ils manquent de billois. Il y a des jours dans l'automne où il nous est impossible de passer par les chutes et il arrive des jours où la chose est impossible, et nous avons à y passer plus d'une fois de sorte que parfois les hommes sont obligés de travailler beaucoup plus longtemps.

Q.—Est-ce que les hommes gagnent maintenant des gages plus élevés que sous l'organisation ? R.—Une organisation convenable pourrait les affecter ; mais nous avons toujours été disposés à aller au devant des demandes de nos hommes. Leurs gages à cette époque nous paraissent assez petits, de sorte que nous avons fait ce que nous avons pu pour les satisfaire et depuis ce temps-là il n'y a plus eu de trouble.

Q.—L'inspection des bouilloires et des coques est-elle satisfaisante pour les propriétaires de vapeurs sur la rivière Saint-Jean ? R.—Je ne puis rien dire au contraire. Nous avons coutume d'avoir un inspecteur résident et c'était toujours avantageux, car nous pouvions le faire venir et examiner les bouilloires de bonne heure au printemps de l'année ; plus tard il y a eu un changement et la charge a été donnée à un homme d'Halifax. D'abord, nous n'aimions pas ça, et nous pensions qu'il était préférable d'avoir un homme de la localité ; mais nous n'avions aucune objection à l'homme que le gouvernement a envoyé d'Halifax, parce que c'est un bon ouvrier de première classe. L'année dernière nous avons cru qu'il avait trop de travail, et qu'on devait nommer un autre homme ou un député, parce qu'il arrive tant de travail à la fois à certaine époque de l'année, qu'il ne peut pas y donner son attention ; c'est dans le printemps de l'année et l'ouvrage lui arrive à la fois d'autres endroits dans la Nouvelle-Ecosse et de la partie nord de cette province, dans le printemps de l'année, de sorte qu'il est très difficile pour un homme d'exécuter son travail, mais nous n'avons pas un mot de plainte à faire contre lui car il nous paraît être très obligeant.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce que l'inspection des bouilloires ne pourrait pas se faire dans l'au-

tomme de l'année ? R.—Non ; parce qu'il y a toujours de petites réparations à faire après que les bateaux sont dans leurs quartiers d'hiver et la loi dit que l'inspection doit être faite après que les réparations sont terminées.

Par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce que les propriétaires de vapeurs sont satisfaits du système de phares sur la rivière Saint-Jean ? R.—Je pense que oui : je ne suis pas navigateur et je ne vais jamais sur les vapeurs.

Q.—Avez-vous jamais entendu des plaintes de la part des capitaines ou propriétaires de bateaux à vapeur ? R.—Un de mes frères est capitaine d'un bateau à vapeur de la rivière ; mais je ne l'ai jamais entendu dire grand chose au sujet des phares.

Q.—Est-ce qu'il y a aucune loi affectant la navigation de la rivière Saint-Jean qui soit désavantageuse sur quelques points aux capitaines ou aux propriétaires de vapeurs ? R.—Nous en avons fait l'expérience—nous avons une cause devant les tribunaux. Le capitaine d'un de nos bateaux coula un autre bateau dans un brouillard et une action a été prise contre nous devant la cour d'Amirauté, où l'on a soulevé un nouveau point de loi ; on a prétendu qu'il devait tirer une ligne centrale ; il paraît que le bateau montant la rivière doit se tenir à l'est ou au côté droit de cette ligne—ce n'est qu'une ligne imaginaire. Il y a un endroit à la tête des Narrows où le capitaine aborda cet autre bateau, et lorsque le capitaine fut rendu là, pour y trouver des eaux propices, il alla de l'autre côté de la rivière où il y a une très forte marée, a'ors, la première chose dont il s'aperçut, c'était un navire venant sur lui sans lumières et comme ce navire était justement sous sa proue, il ne put l'éviter, il l'aborda et le coula. L'affaire fut portée devant la cour d'Amirauté et le juge décida que nous avons tort en partie parce que nous étions hors de notre eau, et l'autre navire avait aussi tort en partie, parce qu'il n'avait pas de lumières, la cause a été décidée de manière à nous faire payer des dommages. Personne ne semble comprendre cette loi, parce que c'est une vieille loi anglaise que M. Welden a découverte dans de vieux livres de droit. Ça a été une révélation pour tous les intéressés, le juge et tout le monde.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'heures travaillent les hommes qui préparent les trains de bois ? R.—Ils doivent travailler dans la baie pendant trois marées.

Q.—Combien d'heures prendraient ils à préparer des radeaux pendant trois marées ? R.—Dans les longs jours de l'été, ils devraient travailler quelques jours, peut-être dix ou douze heures. Pendant l'automne, lorsque l'obscurité se fait de plus bonne heure, ils ne travaillent pas plus que huit heures. Nous sommes obligés de travailler tant que les marées sont favorables.

Q.—Alors huit heures seraient égales à deux marées ? R.—Nous ne pouvons pas avoir deux marées tout le temps ; quelques jours nous ne pouvons en avoir qu'une et d'autres jours nous n'en avons pas du tout.

Q.—Avez-vous deux marées en une journée en été ? R.—Oui, à certaines époques nous les avons ; lorsque les marées arrivent de très bonne heure le matin et lorsque le jour est long, vous aurez une autre marée avant l'obscurité, mais ces jours sont des exceptions.

Q.—Est-ce que chaque marée par elle-même constitue une journée de travail ? R.—Non, les hommes auraient leurs gages s'ils ne passaient pas par les chutes.

Q.—Pendant l'été est-ce que deux marées signifiaient que les hommes seraient obligés de travailler seize heures par jour ? R.—Non.

Q.—Combien leur faut-il donner d'heures par jour pour faire votre travail ? R.—Eh bien ! si la marée est à cinq heures du matin, elle arrivera trois quarts d'heure plus tard dans l'après-midi, et ce jour-là les hommes exécuteraient le tra-

vail de cinq heures du matin jusque vers cinq ou six heures du soir. Lorsque cela arrive, et c'est exceptionnel, les hommes sont obligés de travailler pendant les deux marées ; mais plus tard on ne pourrait se servir que d'une marée.

Q.—A l'époque où l'on avait augmenté les gages, des hommes des trains de bois ne sont-ils pas venus vous trouver pour vous le demander ? R.—Je ne puis me le rappeler au juste, mais je pense que les hommes ont demandé une augmentation. Je sais que Archibald paraissait croire que les hommes devaient avoir ce prix. Je sais que les hommes d'abord sont entrés dans la société et l'ont ensuite quittée, car ils ne pensaient pas que ces sociétés leur feraient aucun bien, et ils ont cru qu'il était préférable de discuter avec nous le mérite de la question que de se soumettre aux décrets de la société. C'est un sujet sur lequel j'aimerais à vous entretenir ici. Voici la question : nous avons à Frédéricton un homme qui encadre nos billots et il emploie cinquante ouvriers à ce travail. Le printemps dernier, je pense, il avait là-bas 160 hommes qui travaillaient pendant cinq ou six mois à ramasser les billots. Il demeure à Gibson, et il peut vous donner tous les renseignements que vous désirez.

Par M. WALSH :—

Q.—Cet homme gère vos affaires à Frédéricton ? R.—Oui, c'est notre homme par là et la dernière fois que je l'y ai vu j'ai conversé avec lui sur la rivière près des ponts à Frédéricton. Le gouvernement a construit un pont sur la rivière, en haut de la ville et il arrête tous les trains de bois qui descendent, car ils ne peuvent pas passer au-dessous.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—La rivière est navigable pour quelques milles au dessus de Frédéricton ? R.—Je sais que Spring-Hill est à quatre ou cinq milles au-dessus de Frédéricton et nous sommes souvent obligés d'y prendre des billots et ils seraient arrêtés à ce pont. Le gouvernement a vu que le passage y était impraticable et il a remédié au mal en y plaçant quelques estacades ; de sorte que nous avons pu y passer assez bien l'année dernière et l'année précédente ; mais maintenant il y a un autre obstacle sur la route, c'est une autre compagnie qui construit un pont de chemin de fer à l'autre extrémité de la ville et on n'y pourvoit pas au placement des estacades. J'ai parlé à M. Gibson, qui a des rapports avec la compagnie et il ne m'a pas promis de faire quelque chose et maintenant j'ignore comment on pourra faire descendre les billots qui sont au-dessus de Frédéricton. Je sais que nous faisons descendre environ 20,000,000 du moulin Glasier, et je ne sais pas comment on les fera descendre maintenant. Je ne vous parle de cette question qu'afin que vous puissiez, s'il est en votre pouvoir, faire des représentations au gouvernement à Ottawa au sujet de ces obstacles.

C. H. FAIRWEATHER, (Hall & Fairweather, marchands de gros) est appelé et prête serment.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous donné aucune attention aux prix du marché à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous comparé dernièrement les prix des articles ordinaires de consommation dans les familles avec les prix des mêmes articles pendant les années précédentes ? R.—Oui, jusqu'à un certain point.

Q.—Quel serait environ le prix à Saint-Jean d'un pain blanc de quatre livres ? R.—Nous nous servons ici seulement du pain de deux livres.

Q.—Que vaut-il ? R.—Je vends de la farine, mais j'ignore le prix du pain. Je pense qu'il est de 7 centins par pain.

Q.—Que vaut aujourd'hui, à Saint-Jean, au détail, un baril de bonne farine de famille ? R.—Cinq dollars.

Q.—Que valait cette farine il y a cinq ans ? R.—Je puis vous le dire presque au juste, (produisant un papier,) \$5.50 à \$5.75.

Q.—Que valait-elle il y a dix ans ? R.—\$7.25 à \$7.50.

Q.—Pouvez-vous remonter à une période plus ancienne ? R.—Je puis remonter jusqu'en 1876.

Q.—Que valait-elle en 1876 ? R.—Environ \$6.50.

Q.—Pouvez-vous dire le prix par livre au détail des pièces de bœuf pour rôtir ? R.—Non, je ne le puis pas.

Q.—Pouvez-vous donner le prix du bœuf sous toutes les formes de manière à faire une comparaison avec les années passées ? R.—Je puis vous donner le prix du bœuf américain pour la table, les droits payés. Je vous le donnerai par baril, c'est de \$11 à \$11.25.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est le prix aujourd'hui ? R.—Oui.

Q.—Que valait-il il y a cinq ans ? R.—Je ne puis pas vous le dire pour la raison suivante : ce n'est que depuis qu'il est devenu à si bon marché il y a quelques années, à aussi bon marché qu'il est à présent, qu'il a été apporté-ici en quantité sérieuse. Notre maison en faisait le commerce ; mais mon impression est qu'à cette époque il valait plus que \$16 à \$17 ; mais notre maison, il y a de cinq ou dix ans, n'en achetait pas et n'en vendait pas.

Q.—Êtes-vous en état de dire ce que le bœuf vaut au quartier sur ce marché ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Quel est le prix du lard salé à Saint-Jean ? R.—La qualité connue sous le nom de "Mess" qui donne le prix à toutes les autres qualités de lard, se vend aujourd'hui, les droits payés, \$17.50 à \$17.75. Je puis vous donner les prix complets du lard "Mess" pour plusieurs années. En 1883 il valait \$22.75.

Par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous dire quel était le prix du lard "Mess" en 1882 ? R.—Cette année-là il valait \$21.25. Je prends les chiffres de mon commis et le mémoire a été préparé il y a deux ou trois ans, mais je crois que ces chiffres sont parfaitement corrects.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel était le prix il y a dix ans ? R.—En 1878 il est tombé bien bas, en avril il valait \$12.50. Il est possible que le lard n'a jamais subi plus tard une baisse plus forte.

Q.—Quel était le prix en 1876 ? R.—Cette année-là il était de \$24, il est sujet à de grandes variations.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce que le prix de juillet 1878 est une bonne moyenne pour l'année ? R.—Je pense qu'en janvier il était de \$16 ; en avril il était de \$12.50 ; en juillet \$12.75 ; octobre \$13. Il me semble que c'est là le prix le plus bas qu'il ait atteint en n'importe quelle année.

Q.—Pouvez-vous nous donner les prix comparés du beurre ? R.—Je ne le puis pas, à moins de recourir à de vagues souvenirs, qui ne seraient d'aucune utilité pour la commission.

Q.—De quelles autres provisions de bouche votre maison fait-elle le commerce ? R.—Nous faisons le commerce de mélasse.

Q.—Pouvez-vous nous donner les prix comparés de la mélasse ? R.—Actuellement, prenant une des meilleures qualités des Barbades, le prix est de 35 à 36 centins le gallon ; il y a six mois, il était au-dessous de 30 centins. La mélasse est maintenant un peu plus chère à cause de sa rareté.

Q.—Quels étaient ses prix il y a cinq ans ? R.—Il y a cinq ans ils paraissent avoir été très élevés. Le prix commença à être en janvier, cette année-là, 51 sous ; en avril 50 sous ; en juillet 47 sous et en octobre 45 sous.

Q.—Quel était le prix il y a dix ans ? R.—En janvier 42, avril 40, juillet 41 et en octobre 39 sous.

Q.—A cette époque la mesure était-elle la même qu'à présent — l'impériale ? R.—Non.

Q.—On la vendait donc alors au gallon à vin ? R.—Oui.

Q.—Et cela ferait une différence d'un sixième ? R.—Oui ; de sorte que le prix était encore plus élevé.

Q.—Votre maison fait-elle le commerce du sucre ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner les prix de quelques qualités ? R.—Je puis vous donner les prix généraux. Actuellement la qualité du sucre granulé affecte les prix. Je parle maintenant de lots de cinq quarts dont le prix est de 7 et 7½ centins.

Q.—Quel en aurait été le prix il y a cinq ans ? R.—N'importe quel prix que je mentionnerais serait dans le domaine de la conjecture. Je n'ai aucuns chiffres à produire. Je me rappelle que l'année dernière les prix étaient excessivement bas. A une certaine époque en 1887, le prix est baissé à 6 centins.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des prix il y a cinq ans ? R.—Parlant sans vous donner de garantie pour l'exactitude des chiffres, je dirai que la moyenne, en remontant jusqu'à trois ou quatre ans, où les prix furent les plus bas, c'était 8,9 et 10 centins. Il y a cinq ans tous les commerçants de sucre disaient que lorsque le sucre granulé était rendu à 8 centins nous devons en acheter autant que possible pour faire une spéculation.

Q.—Est-ce que le prix du sucre brut n'est pas tombé continuellement pendant plusieurs années ? R.—Cela nous paraissait ainsi.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela a dû être après que les primes furent accordées ? R.—Oui, depuis qu'il y en a eu en si grande abondance.

Par M. FREED :—

Q.—Dernièrement le prix a dû augmenter un peu ? R.—Oui, 1 ou 2 chelins sur les marchés étrangers.

Q.—Etes-vous capable de nous dire si la marge entre le sucre brut et le sucre granulé est plus grande ou plus petite qu'elle l'était il y a dix ans ? R.—Je ne suis pas capable de vous exprimer une opinion sur ce point.

Q.—Y a-t-il d'autres renseignements que vous pouvez nous donner ? R.—Nous faisons un commerce considérable de thé. A présent le thé est extraordinairement bas, il semble avoir subi une baisse d'année en année jusqu'aux prix actuels qui sont arrivés au point le plus bas—aussi bas que 10 sous la livre.

Q.—Arrive-t-il à Saint-Jean des thés venant directement des pays où ils sont cultivés ? R.—Oui ; nous-mêmes nous importons environ la moitié de nos thés de Foo-Shoo, en Chine, via New-York.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose sur les prix du café ? R.—Mes renseignements sur le café sont très limités, nous n'avons commencé à faire ce commerce qu'il y a trois ans. Le prix était alors modérément bas et il s'est élevé beaucoup, 34 sous la livre ; il a subi depuis une baisse de 2 sous.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel en était le prix lorsque vous avez commencé à en vendre ? R.—Je pense que lorsque nous avons commencé à en vendre, il y a trois ans, le prix était de 30 centins pour une bonne qualité et depuis lors il est monté à 34, mais il est maintenant à 32 centins.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce que ce serait là le prix du Java ? R.—Oui ; une belle qualité du Java.

Q.—Prenant les provisions en bloc, en autant que vous connaissez leurs prix, dites-nous la différence qui existe entre les prix d'aujourd'hui et ceux d'il y a cinq ans ? R.—Je ne connais aucun article qui put se vendre auparavant à meilleur marché qu'aujourd'hui.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les prix d'aujourd'hui et ceux d'il y a dix ans ? R.—Je devrais dire qu'ils sont aujourd'hui plus bas. A propos du fromage, je ne puis dire grand chose, car c'est un commerce secondaire par ici. Les renseignements que vous avez reçus au point central où il est fabriqué, vous seront beaucoup plus utiles que tous ceux que je pourrais vous donner.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ne fabriquez-vous pas du fromage dans le Nouveau-Brunswick ? R.—On en fait un peu ici ; on en fait à Woodstock et à Penobsquis et aussi dans la Nouvelle-Ecosse, mais il ne suffit pas à la consommation locale.

Par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous dire quels sont les gages des garde-magasins à Saint-Jean ? R.—Je puis seulement vous dire ceux des miens.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Je leur paie \$9 et \$10 par semaine—\$1.50 par jour.

Q.—Est-ce que ce serait pour les premiers ou seconds garde-magasins ? R.—Pour les premiers et seconds garde-magasins.

Q.—Combien gagnent ici les porte-faix—ou les employés des caves ? R.—Je puis à peine vous le dire ; j'ai entendu dire qu'on leur donnait dans une ou deux maisons des prix aussi bas que \$4 par semaine. Nous avons eu un emploi de ce genre à donner ici ; il y a à peine un magasin qui ait une cave à Saint-Jean.

Patrick Mooney (B. Mooney & Fils, maçons et entrepreneurs de bâtisses) est appelé et prête serment.

Par M. WALSH :—

Q.—Quel est votre genre d'affaires ? R.—Les travaux de maçonnerie, la construction des maisons et les entreprises générales.

Q.—Prenez-vous des contrats généraux pour la construction des maisons ? R.—Quelquefois nous prenons toute l'entreprise et quelquefois seulement une section.

Q.—Quels gages donnez-vous à des maçons qui sont capable de faire leur travail ? B.—Nous les payons de \$2 à \$3 par jour.

Q.—Pendant combien de temps ce taux de gages a-t-il duré ? R.—C'était le taux l'été dernier, mais l'été auparavant les gages étaient un peu plus faibles.

Q.—Quelle perspective y a-t-il cette année pour la construction ? R.—Il semblerait qu'il y aura beaucoup à faire cette année.

Q.—Quels sont les gages généraux des aide-maçons ? R.—Nous leurs payons de \$1.50 à \$1.75.

Q.—A quelle classe d'ouvriers payez-vous \$1.75 ? R.—Aux manœuvres et aux gâcheurs.

Q.—A quelle classe d'ouvriers payez-vous \$1.25 ? R.—Aux manœuvres en général, aux gens à tout faire, aux vieillards.

Q.—Avez-vous une bonne classe de maçons en briques en cette ville ? R.—Une assez bonne.

Q.—En avez-vous assez pour le besoin de la localité ? R.—Quelquefois nous en avons assez et d'autres fois nous sommes obligés de les faire venir de loin.

Q.—Environ quels gages gagnent les maçons ? R.—Ils ont généralement les mêmes gages que les maçons en briques, quelquefois 25 centins de moins.

Q.—Faites-vous les enduits ? R.—Oui.

Q.—Quels gages donnez-vous aux plâtriers ? R.—Nous leur donnons de \$2 à \$2.50.

Q.—Finissez-vous tout l'intérieur des maisons ? R.—Dans quelques cas.

Q.—Avez-vous des moules pour couler vos propres ornements, les corniches ? R.—Nous en avons, mais nous nous en servons très rarement, parce que nous pouvons les acheter à bien meilleur marché.

Q.—Y a-t-il à St-Jean un magasin qui en vend ? R.—Il y en a un.

Q.—Pendant combien de temps pensez-vous que dure la saison du travail pour les maçons en briques ? R.—Nous avons de l'ouvrage jusqu'à décembre.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quelle époque de l'année commencez-vous vos travaux ? R.—Nous avons déjà commencé le 17 mars.

Par M. WALSH :—

Q.—Quelle longueur de temps considérez-vous comme sûre pour le travail des maçons ? R.—Eh bien ! ils travaillent généralement aussi longtemps que les maçons en briques.

Q.—D'après votre expérience, pensez-vous que la maçonnerie en pierre est aussi apte à boucher que la maçonnerie en brique au commencement ou à la fin de la saison ? R.—La maçonnerie en pierre ne souffre pas tant de la gelée que la maçonnerie en brique.

Q.—Est-elle sûre dans ce cas ? R.—Je ne pense pas qu'elle soit sûre pour une lourde construction.

Q.—Construisez-vous vos bâtiments très rapidement, presque dans une saison ? R.—On en construit quelques-uns en six ou huit semaines.

Q.—Pensez-vous que c'est-là une amélioration dans l'industrie de la construction ? R.—Non.

Q.—Quelle objection y avez-vous ? R.—Eh bien ! en précipitant la construction le bois y entre tout vert ; et il y a autre chose, en montant votre maçonnerie si rapidement, vous avez à peine la garder d'aplomb.

Q.—Est-ce que le mur en brique dans ce cas ne fait pas son effort ? R.—Oui, et la boiserie de l'intérieure fait son effort aussi vite que la brique et se déjette en même temps.

Q.—Si vous mettiez votre colombage sur les solives, est-ce que cela arriverait si le bois était vert ? R.—Il se fend généralement aux angles.

Q.—A quoi attribuez-vous ces craques ? R.—C'est attribuable en grande partie au sable et au plâtre ; quelquefois quand le mortier est fait avec de la terre grasse, le sable s'écoule avec le poil et s'en détache généralement.

Q.—Le travail du bois n'y est-il pour rien ? R.—Oui, il y est pour beaucoup.

Q.—Le travail de la latte y est-il pour quelque chose ? R.—Oui, pour beaucoup.

Q.—Combein d'heures par jour travaillent vos hommes ? R.—Dix heures, mais ils arrêtent à cinq heures le samedi.

Q.—Avez-vous trouvé beaucoup de différence dans les gages dans les dernières trois ou quatre années ? R.—Les gages varient selon la localité.

Q.—Y a-t-il beaucoup de différence dans les gages dans les limites de la ville ? R.—Non, il n'y en a pas beaucoup.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec vos hommes au sujet de leurs gages ? R.—Non, pas depuis deux ou trois ans.

Q.—Alors vous en avez eue ? R.—Oui.

Q.—Quelle en a été la cause ? R.—Eh bien ! je crois que c'était attribuable pour la plus grande partie à l'organisation. Les hommes demandaient des gages plus élevés que ceux que nous voulions leur payer.

Q.—Que demandaient-ils ? R.—C'était pendant une saison où nous avions beaucoup d'ouvrage, dans le printemps de l'année. Ils se mirent en grève et demandèrent une augmentation de 50 centins par jour dans leurs gages. Les gages étaient alors de \$2. Nous payâmes l'augmentation et peu de temps après les hommes se mirent de nouveau en grève et refusèrent de travailler si nous ne congédions pas quatre apprentis que nous avions. Ils nous ont demandé de congédier ces hommes et nous avons refusé. La principale raison pour laquelle nous n'avons pas déchargé un des hommes était qu'il était marié, qu'il avait travaillé pour nous toute l'année précédente pour \$4 par semaine comme aide-maçon et nous ne voulions pas le congédier.

Q.—Il était sous vos ordres ? R.—Non, il faisait son temps.

Q.—Eh bien ! il devait être sous vos ordres ? R.—Oui. Nous ne voulions pas le faire, de sorte que les hommes sont partis pour environ une quinzaine de jours.

Q.—Comment cela a-t-il fini ? R.—Cela finit lorsque nous eûmes renvoyé deux des apprentis.

Q.—Avez-vous des apprentis maintenant ? R.—Nous en avons un.

Q.—A quelles conditions gardez-vous cet apprenti ? R.—Il doit servir quatre ans. Nous lui donnons \$3 par semaine pour la première année et nous augmentons ensuite ses gages de \$1 chaque année.

Q.—Est-il engagé par un acte d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez aucun arrangement par écrit avec lui ? R.—Non.

Q.—Préférez-vous ce système d'apprentissage ? R.—Il n'existe aucune loi ici qui touche à cette question.

Q.—Est-ce que vous ne préféreriez pas avoir un engagement par écrit entre vous et vos apprentis ? R.—Oui, je pense que nous le préfererions.

Q.—Pensez-vous que vous pourriez les garder de cette manière ? R.—Oui ; il est rare maintenant qu'ils restent avec nous plus de deux ou trois ans.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si vous aviez vos apprentis engagés par un acte régulier d'apprentissage, pensez-vous qu'ils resteraient avec vous plus longtemps ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez qu'un apprenti maintenant ? R.—C'est tout.

Q.—Trouvez-vous que les jeunes gens que vous réussissez à avoir sont assez intelligents ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils une assez bonne éducation d'école ? R.—Oui, assez bonne.

Q.—Savez-vous s'il y a quelques-uns de vos jeunes gens dans la ville qui profitent de leurs soirées pour développer leur intelligence en étudiant la géométrie, une autre chose qu'ils n'avaient pas été capables d'apprendre auparavant ? R.—Quelques-uns le font.

Q.—Y en a-t-il qui étudient le dessin à main-levée ? R.—Oui.

Q.—Quelle est votre opinion sur ce système de dessin à main-levée ? R.—Je pense qu'il est très bon.

Q.—Votre opinion est donc que c'est d'un grand avantage pour l'avenir ?
R.—C'est un grand avantage.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous jamais fait des travaux hors de la ville de St-Jean ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Chatham, Newcastle et Eastport, l'an dernier.

Q.—Quelle était l'étendue de vos travaux à Eastport ? R.—Nous y avons construit dix-sept bâtiments.

Q.—En une seule saison ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous pris vos propres hommes pour les faire ? R.—Oui.

Q.—De St-Jean ? R.—En partie de St-Jean.

Q.—Avez-vous trouvé que les ouvriers étaient rares ? R.—Oui ; nous avons été obligés d'annoncer pour des hommes.

Q.—Avez-vous été obligés d'en importer ? R.—Pas pendant la dernière saison. Quand je parle d'annoncer c'était pour Eastport.

Q.—Combien de briques de votre propre manufacture prenez-vous pour la construction des bâtiments au cours d'une saison ? R.—Je pense que cette année il m'a fallu un million et demi de notre manufacture.

Q.—Est-ce que vous n'en manufacturez pas assez pour votre propre usage ?

R.—Nos travaux s'exécutent à différents endroits et ça ne paie pas de les transporter.

Q.—Est-ce que vous vous servez de tout ce que vous manufacturez ? R.—En assez grande partie. Nous pourrions en manufacturer beaucoup plus, car nous avons les moyens d'en manufacturer environ 50,000 par jour.

Q.—Est-ce votre que manufacture est à St-Jean ? R.—Nous en avons deux—l'une dans la ville de St-Jean et l'autre à Eastport.

Q.—Combien d'hommes y employez-vous ? R.—Pendant la dernière saison la moyenne était d'environ cinquante.

Q.—Quels sont leurs gages ? R.—De \$1.25 à \$2.50.

Q.—Est-ce que les hommes sont payés à la journée ou à la pièce. R.—Ils sont payés à la journée.

Q.—Chacun d'eux ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si les ouvriers ou manœuvres engagés dans l'industrie de la construction ont aucune garantie pour leurs gages à St-Jean ? R.—Non, aucune.

Q.—Il n'y a pas de lien sur le bâtiment ? R.—Il n'y en a pas.

Q.—Savez-vous si les ouvriers perdent le montant de leurs gages à cause de l'absence de telle garantie ? R.—Je ne puis pas dire que nous en perdons malgré que quelquefois les entrepreneurs perdent considérablement, attendu qu'ils n'ont aucune hypothèque sur le bâtiment.

Q.—Est-ce que cela résulterait d'une lacune dans la loi qui ne protégerait pas l'entrepreneur pour les travaux qu'il a faits ou d'un manque de précaution nécessaire en construisant ? R.—C'est par manque de protection. Un homme ici peut faire un contrat pour construire un bâtiment et si l'homme en prend possession avant que le contrat soit terminé, l'entrepreneur ne peut se faire payer \$1.

Par M. WALSH :—

Q.—Pour quelle somme avez-vous entrepris des travaux pendant l'année dernière ? R.—Je crois que nous avons entrepris des travaux en briques au montant de \$100,000.

Q.—En prenant vos travaux en briques, quel serait tout le montant de vos transactions pour l'année ? R.—Je ne pourrais pas vous le dire précisément maintenant.

Q.—Le montant que vous avez mentionné est-il environ une moyenne de vos travaux chaque année? R.—Non; il y a des années où il était beaucoup moins, je pense; mais c'est une assez bonne moyenne par année.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien y a-t-il d'entrepreneurs de bâtiments à Saint-Jean? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Avez-vous une association quelconque? R. Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous vos hommes chaque semaine? R.—Toutes les quinzaines, excepté ceux qui sont employés à des travaux entrepris à la compagnie, et qui sont payés une fois par mois; ils reçoivent de l'argent lorsqu'ils en veulent. Notre commis va une fois par mois voir les ouvriers employés à la compagnie et les paie.

Q.—Vos ouvriers qui travaillent dans la ville ne demandent-ils pas à être payés plus souvent qu'une fois par quinzaine? R.—Très rarement. De temps à autre l'un d'eux peut avoir besoin de \$1 ou \$2 le samedi soir.

Par M. WALSH :

Q.—Vos ouvriers sont-ils, en général, laborieux et sobres? R.—Les briqueteurs ne sont pas, en général, des plus sobres.—Les briqueteurs et les maçons.

Q.—Pour arrondir vos coins et vos onglets, employez-vous vous mêmes des ouvriers ou faites-vous faire ces travaux en dehors? R.—Nous les faisons nous-mêmes.

Q.—Dans ce cas ils peuvent faire eux-mêmes les corniches? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Ces briqueteurs sont-ils, en général, des hommes sobres? R.—Ils sont passablement sobres.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pourquoi préférez-vous payer vos hommes tous les quinze jours? R.—Parce que c'est plus commode.

Q.—Pour vous-même? Oui.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question et songé qu'il pouvait être incommode pour ces ouvriers d'être obligés d'attendre après leur argent, au lieu de retirer leur salaire le samedi? R.—Il nous est passablement difficile de réunir nos ouvriers le lundi matin, c'est pourquoi nous croyons qu'il vaut mieux les payer tous les quinze jours.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce là une des raisons pour lesquelles vous préférez les paiements semi-mensuels? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas que lorsque vos ouvriers vous empruntent de l'argent ils ont droit au salaire qu'ils ont gagné? R.—Quelques-uns de ceux que j'aurais payés le samedi soir viendraient m'emprunter de l'argent le lundi matin.

Q.—Quel est en moyenne le montant des gages que vous payez en une quinzaine? R.—En été.

Q.—Pendant le temps ouvrier de l'année? R.—Un peu plus de \$3,000 certaines quinzaines.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Mais vous avez l'intérêt d'une semaine sur la moitié de cette somme ?
Non, nous ne retirons aucun intérêt.

Q.—De combien de mois considérez-vous que la saison de construction se compose ? R.—Nous travaillons généralement ici depuis mars jusqu'à décembre.

Q.—Y a-t-il ici beaucoup de briqueteurs et de maçons qui émigrent aux Etats-Unis ? R.—Un grand nombre ; tous les meilleurs ouvriers y émigrent.

Q.—S'ils avaient de plus gros gages à Saint-Jean, croyez-vous que le nombre de ceux qui émigrent serait aussi considérable ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Y a-t-il de ces ouvriers qui reviennent se fixer à Saint-Jean ? R.—Les uns reviennent ; d'autres ne reviennent pas.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si vous donniez à vos hommes des gages plus élevés, seriez-vous obligé de demander plus cher pour vos entreprises ? R.—Oui.

Q.—Et le propriétaire serait obligé d'exiger de plus gros loyers ? R.—Oui.

ABRAHAM ISAACS, fabricant de cigares, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous fabricant de cigares ? R.—Oui.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Seize.

Q.—Sont-ce tous des ouvriers ? R.—Oui, à l'exception de trois apprentis et deux jeunes filles.

Q.—Faites-vous l'ouvrage à la main ou au moule ? R.—La plus grande partie à la main ; tous ces ouvriers moins trois travaillent à la main, et les autres au moule.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—Ils travaillent à la pièce.

Q.—Combien ont-ils par cent ? R.—Cela dépend de la qualité de l'ouvrage qu'ils font ; nous payons \$8, \$9, \$10 et \$12 pour la fabrication.

Q.—Combien les ouvriers qui travaillent à la main gagnent-ils en moyenne ? R.—Les ouvriers ne gagnent pas tous les mêmes gages ; les uns gagnent \$8, d'autres \$10 et d'autres encore \$12.

Q.—En prenant la moyenne, combien serait-ce ? R.—Ils gagneraient en moyenne environ \$11 par semaine.

Q.—Auraient-ils constamment de l'emploi toute l'année à ce taux ? R.—Ils l'ont avec moi.

Q.—Vos jeunes garçons qui travaillent à votre fabrique sont-ils apprentis ? R.—Trois d'entre eux le sont.

Q.—Les écôteurs sont-ils compris dans le nombre d'ouvriers que vous avez mentionné ? R.—Non ; nous avons deux écôteurs et deux strippers.

Q.—Combien gagnent vos apprentis ? R.—Pendant les six premiers mois ils ont \$1.50, et une augmentation de 50 centins par semaine pendant les trois années suivantes.

Q.—Sont-ils payés à la pièce pendant leur apprentissage ? R.—Non.

Q.—Quels gages reçoivent les femmes ? R.—Une d'elle reçoit \$2.50, une autre \$3 et une troisième \$3.50.

Q.—Travaillent-elles à la fabrication des cigares ? R.—Non.

Q.—Quel ouvrage font-elles ? R.—L'une coupe les feuilles et l'autre les met en paquets.

Q.—Pour les mouleurs ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps la jeune femme travaille-t-elle à la mise des feuilles en paquets? R.—Je crois qu'elle travaille pour moi depuis six ou sept ans.

Q.—Les gages sont-ils les mêmes durant toute l'année? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des jeunes filles qui travaillent pour vous? R.—Non; je crois que celle qui met les feuilles en paquet est la plus jeune.

Q.—Imposez-vous des amendes dans votre fabrique pour l'ouvrage gâté? R.—Non.

Q.—Vos ouvriers sont-ils obligés de remplacer les cigares mal faits? R.—Je ne laisse pas mes ouvriers faire des cigares imparfaits.

Q.—N'arrive-t-il pas qu'il y ait des cigares imparfaits dans le nombre que vous fabriquez? R.—Ça ne peut arriver si l'ouvrier connaît son métier.

Q.—Quelles sont les heures de travail des hommes à la fabrique? R.—Les ouvriers commencent vers huit heures ou huit et demie, et finissent à cinq heures.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils par jour? R.—Je ne leur impose pas de limites; ils arrivent et partent quand ça leur plaît.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quels sont les gages des emballeurs? R.—Je ne pourrais vous le dire.

Q.—Vous faites vous-même l'emballage? R.—Oui, mon frère et moi.

Q.—Combien payez vous aux emballeurs? R.—Nous n'en avons point. Je sais ce qu'ils gagnent aux Etats-Unis. Je fais moi-même l'emballage de ma marchandise, avec mon frère.

Par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous compris parmi les filles celle qui fabrique les boîtes? R.—Oui, elle est en même temps *stripper*.

Q.—Est-ce celle qui gagne \$3.50? R.—Oui.

Ed. C. MOORE (E. R. MOORE & FILS, cloutiers), est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis cloutier.

Q.—Représentez-vous la succession de E. R. Moore & Cie? R.—Pas la maison.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers dans votre manufacture? R.—Nous avons deux manufactures. Lorsque les deux sont en activité nous employons soixante-quinze à quatre-vingts ouvriers.

Q.—Vos deux manufactures sont-elles à Saint-Jean? R.—Il y en a une à Boldbrook, à trois milles de la ville.

Q.—Combien y a-t-il d'hommes parmi vos employés? R.—Environ les deux tiers.

Q.—Les autres sont-ils des jeunes garçons? R.—Oui; ils sont environ dix-huit.

Q.—Combien ceux qui travaillent aux machines gagnent-ils par semaine? R.—Ils gagnent environ \$12 par semaine.

Q.—Combien gagnent ceux qui surveillent les machines? R.—Ils gagnent environ \$7 ou \$7.50 par semaine.

Q.—Quels sont les gages des jeunes gens à votre manufacture? R.—Ils sont des *feeders*.

Q.—Ils gagnent \$7 par semaine? R.—Oui, comme les vieux ouvriers.

Q.—Travaillent-ils tous à la journée ? R.—Les conducteurs travaillent tous à la pièce.

Q.—Emploient-ils des jeunes garçons pour leur aider ? R.—Non, nous employons tous les ouvriers, nous-mêmes, excepté dans un cas, celui qui conduit une machine engage lui-même ses aides.

Q.—Emploie-t-il des hommes ou des jeunes garçons comme aides ? R.—Il emploie un homme et un jeune garçon.

Q.—La maison est-elle responsable vis-à-vis de cet homme et de ce jeune garçon ? R.—Non.

Q.—Quelles espèces d'articles fabriquez-vous ? R.—Nous fabriquons toutes sortes de clous coupés, en fer, en acier, en cuivre et en zinc.

Q.—Fabriquez-vous des chevilles en fer ? R.—Oui, et des épissoirs.

Q.—Fabriquez-vous des broquettes à grosse tête en cuivre et en étain ? R.—Oui.

Q.—Envoyez-vous de ces marchandises à Toronto ou dans l'Ouest ? R.—Nous en avons expédié à Toronto et à Montréal.

Q.—Savez-vous si la demande de vos marchandises en cuivre augmente dans l'Ouest ? R.—Je ne saurais guère le dire, vu que notre commerce avec l'Ouest est restreint.

Q.—Employez-vous des femmes dans votre manufacture ? R.—Nous en employons dans la fabrique de broquettes où elles mettent les broquettes dans de petits papiers.

Q.—Combien les femmes gagnent-elles dans cette fabrique ? R.—Elles travaillent à la pièce, et gagnent en moyenne \$4 par semaine.

Q.—Y en a-t-il qui gagnent moins de \$4 par semaine ? R.—Non ; c'est là environ la moyenne.

Q.—Quel est l'âge des jeunes femmes que vous employez ? R.—Nous n'en employons pas un grand nombre ; nous n'en avons jamais eu plus de trois, et la plus jeune a environ vingt ans.

Q.—Désirez-vous ajouter quelque chose relativement à cette industrie ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Où écoutez-vous vos marchandises ? R.—Surtout dans les provinces maritimes ; nous en vendons aussi dans les provinces d'en haut, et quelquefois dans les Antilles.

Q.—Où achetez-vous votre combustible ? R.—Aux mines de Spring Hill.

Q.—Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.

Q.—Où prenez-vous votre fer ? R.—Notre fer est principalement fabriqué au laminoir de Boldbrook.

Q.—Combien payez-vous pour votre combustible—le charbon—livré à Saint-Jean ? R.—Nous en employons de deux sortes, le charbon *slack* et la *run* de la mine ; le premier est le moins coûteux.

Q.—Donnez-nous le prix des deux sortes ? R.—Le prix du *slack* est d'environ \$2 livré ici.

Q.—Quel est le prix de l'autre charbon ? R.—Environ \$3.25.

Q.—Combien en consommez-vous à peu près dans une année à votre manufacture ? R.—En deux années nous en avons employé environ 1,390 tonnes, de 1,390 à 1,400 tonnes.

Q.—Trouvez-vous que ce charbon est le meilleur, ou qu'il réponde à tous vos besoins ? R.—Oui ; le charbon de Spring Hill est le meilleur que nous puissions avoir.

DANIEL J. DOHERTY, teneur de livres (J. T. Hurley, manufacturier de chaussures), est appelé et assermenté.

Par M. WALSH.—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis teneur de livres à la manufacture de chaussures de James Hurley.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers dans cette manufacture ? R.—Environ quatre-vingts.

Q.—Depuis combien de temps cette manufacture est-elle en activité ? R.—Nous occupons le local dans lequel nous sommes actuellement depuis un peu plus de deux ans ; mais M. Hurley est dans cette industrie à Saint-Jean depuis environ dix ans.

Q.—Vos affaires ont-elles augmenté durant cette période ? R.—Oui, depuis trois ans nous avons déménagé dans un plus grand local—dans une plus grande manufacture—et c'était nécessaire vu que nous faisons beaucoup plus d'affaires que nous n'en faisons dans l'ancien local.

Q.—Trouvez-vous que les affaires augmentent encore ? R.—Elles ont augmenté régulièrement pendant les trois ou quatre dernières années.

Q.—Quels gages payez-vous aux ouvriers compétents dans votre établissement ? R.—Les gages varient ; les uns travaillent à la pièce et les autres à la semaine. Ceux qui gagnent le plus sont probablement les ouvriers qui travaillent à la pièce et qui font \$15 à \$16 par semaine. Il y a naturellement des ouvriers travaillant à la pièce qui ne gagnent pas autant que cela.

Q.—Pouvez-vous dire combien les ouvriers à la pièce gagnent en moyenne ? R.—Je suppose que les hommes travaillant à la pièce gagnent en moyenne environ \$8 par semaine ; peut-être est-ce plus vu que cette moyenne serait la plus basse.

Q.—Employez-vous ces femmes dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien en employez-vous ? R.—Je crois que nous en avons actuellement environ vingt-six.

Q.—Travaillent-elles à la pièce ? R.—Quelques-unes.

Q.—Combien ces femmes qui travaillent à la pièce gagnent-elles en moyenne ? R.—Je crois qu'elles gagnent à peu près la même chose que celles qui travaillent à la semaine—\$3.50.

Q.—Tous ces ouvriers ont-ils constamment de l'ouvrage durant toute l'année ? R.—À peu près ; nous fermons notre établissement à certaines époques de l'année ; nous le fermons pendant une ou deux semaines en décembre ou janvier, et nous arrêtons un peu au milieu de l'été ; mais nous marchons régulièrement pendant environ quarante-huit semaines de l'année.

Q.—De sorte que votre établissement est arrêté pendant environ quatre semaines ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des jeunes personnes dans votre établissements—garçons ou filles ? R.—Quelques-uns des garçons et des filles sont très jeunes.

Q.—Quels gages donnez-vous aux garçons ? R.—Ils commencent avec l'entente qu'ils apprendront le métier et dans cette intention.

Q.—Entrent-ils dans votre établissement avec l'entente qu'ils sont apprentis, ou seulement des employés accidentels ? R.—Ils entrent pour apprendre le métier, mais nous n'avons pas d'apprentis.

Q.—Vous voulez dire qu'il n'y a pas de mode régulier d'apprentissage dans votre établissement ? R.—Il n'y a pas de mode régulier d'apprentissage. A certaines époques de l'année nous travaillons passablement fort et nous les payons lorsqu'ils travaillent, et dès qu'ils travaillent régulièrement à un ouvrage nous leur donnons de meilleurs salaires.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui restent chez vous après qu'ils ont fait leur apprentissage ? R.—Oui ; nous n'avons pas aujourd'hui un grand nombre de

jeunes garçons dans notre manufacture ; nous en avons gardés pendant deux ou trois ans. Dans l'autre manufacture nous en avons gardés pendant sept ou huit ans.

Q.—Et restent-ils chez vous après qu'ils ont fini leur apprentissage ? R.—Ils sont restés chez nous après être devenus des ouvriers réguliers.

Q.—Quels sont les salaires que vous payez à ces garçons ? R.—Ils commencent à \$1.50 par semaine, et à mesure qu'ils apprennent ils gagnent davantage.

Q.—Vous n'avez pas de mode régulier d'augmentation ? R.—Aucun mode très régulier, si ce n'est qu'un jeune garçon qui a travaillé pendant un an est sûr d'avoir \$2.50 par semaine l'année suivante.

Q.—Vous les payez alors suivant les progrès qu'ils font ? R.—Oui.

Q.—Quels salaires donnez-vous aux jeunes filles que vous employez ? R.—Elles ont le même salaire que les garçons—c'est-à-dire qu'elles commencent à \$1.50 par semaine.

Q.—Quels travaux font ces jeunes filles ? R.—Elles cousent les boutons, collent les doublures et font divers autres ouvrages dans l'établissement. Elles font tous les travaux légers.

Q.—Ne font-elles que des travaux légers ? R.—Oui ; très légers. On ne les emploie jamais aux machines à coudre.

Q.—Permettez-vous aux femmes de s'asseoir ? R.—Elles travaillent toutes assises. Elles ne se tiennent debout que lorsqu'elles ne font rien.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec vos employés ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu de la difficulté à trouver le nombre d'ouvriers dont vous aviez besoin ? R.—Je ne puis dire que nous avons eu de la difficulté.

Q.—Ou achetez-vous vos cuirs ? R.—Nous en achetons dans cette province, dans la Nouvelle-Ecosse, dans Québec et dans Ontario—à Toronto dans Ontario et à Montréal, dans Québec.

Q.—Où achetez-vous vos cuirs à semelles ? R.—La plus grande partie dans cette province—chez Whittaker et dans d'autres endroits de cette province.

Q.—D'où viennent vos peaux de veau ? R.—Nous achetons dans cette province les peaux de veau — ce que l'on appelle le veau indigène, nous achetons à Montréal des peaux de veau que l'on appelle " imitation de veau français," et nous employons aussi du veau français, qui vient naturellement de France.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quelle espèce particulière de chaussures fabriquez-vous ? R.—Nous en fabriquons de toutes sortes, mais en fait de chaussures d'hommes nous fabriquons spécialement des chaussures cousues à la machine et à la main ainsi que des bottes à longues tiges.

Q.—Vos tailleurs travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—Ils travaillent tous à la semaine.

Q.—Quels sont en moyenne les gages d'un bon tailleur ? R.—Environ \$9 par semaine.

Q.—Dans le département d'assemblage l'ouvrage est-il fait à la semaine ou à l'entreprise ? R.—Partie à l'entreprise et partie à la semaine.

Q.—Vos ouvriers qui font les chaussures boutonnées sont-ils payés à la semaine ? R.—Voulez-vous parler de la couture ?

Q.—Oui ? R.—Ils sont tous placés sous le même chef. Quelques-unes des filles employées dans le département de la couture peuvent être payées à l'entreprise, d'autres à la semaine.

Q.—Votre montage est-il fait à la pièce ou à la semaine ? R.—Je crois qu'il est fait à la pièce.

Q.—Combien donnez-vous pour une caisse de soixante paires de *congress*

d'hommes en cuir léger fendu, cousues à la machine? R.—Nous donnons 7 centins par paire.

Q.—Et combien donnez-vous pour l'ouvrage à la cheville? R.—Ça varie; 4 à 5½ centins par paire pour l'ajustage. Vous voulez parler de cuir fendu?

Q.—Et combien donnez-vous pour les gros souliers d'hommes? R.—4 centins par paire pour le montage, le cuir est tout assemblé et le monteur n'a rien à faire en fait d'assemblage; les matériaux lui sont fournis tout assemblés.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien un monteur peut-il gagner par semaine? R.—Ceux qui travaillent à la couture ne peuvent gagner autant que ceux qui travaillent à la cheville. Dans l'ouvrage à la cheville ils peuvent gagner \$18 par semaine, et dans des chaussures d'hommes, environ \$15.

Q.—Combien gagnent les filles qui font le collage? R.—Je ne connais pas assez cette partie-là du métier pour le dire, mais je crois que c'est environ \$2 par semaine.

Q.—Combien gagnent les hommes employés à l'ouvrage à la main? R.—Nous avons trois hommes qui travaillent régulièrement aux chaussures cousues à la main, et ils peuvent gagner en moyenne \$9 par semaine,

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien un assembleur de chaussures de premier ordre recevrait-il par semaine? R.—Environ \$4.50 à \$5 par semaine, je crois.

Q.—Ces ouvriers sont-ils rares aujourd'hui à Saint-Jean? R.—Non; cependant si nous manquions d'ouvriers de ce genre, il pourrait être difficile d'en trouver, mais nous avons toujours pu trouver jusqu'à présent tous les ouvriers dont nous avons besoin, autant que je sache.

Q.—Pendant combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils? R.—Dix heures par jour.

Q.—À part les quatre semaines pendant lesquelles vous chômez votre manufacture réduit-elle jamais ses heures de travail? R.—Non; pendant les trois dernières années elle a fonctionné tout le temps régulièrement, lorsqu'elle a été en activité.

Par M. CARSON :

Q.—Que font ces ouvriers qui gagnent \$15 à \$16 par semaine? R.—Nous avons un monteur de chaussures d'hommes faites à la couture, qui gagne cette moyenne lorsqu'il a constamment de l'ouvrage, et nous avons un homme employé à la couture à la main qui gagne plus de \$15 par semaine. Il a un aide, mais j'ignore les arrangements ou à quelles conditions les hommes travaillent, je ne sais s'il lui donne la moitié de ce qu'il gagne. Mais il n'y a plus de trois ou quatre hommes qui gagnent ces salaires.

Q.—Combien gagnent les hommes qui cendent les machines à coudre? R.—Je crois que l'ouvrier que nous avons gagne \$9 à \$10 par semaine.

Q.—Conduit-il les deux machines? R.—Il conduit la machine McKay et une machine Fuller, et je crois qu'il conduit la machine à poser les talons.

Q.—Votre ouvrage se fait-il tout dans l'établissement? R.—Non; nous fabriquons une grande quantité de chaussures faites à la main, et la plupart sont finies à la main en dehors de l'établissement.

Q.—Pendant combien d'heures par jour travaillez-vous dans votre établissement? R.—Dix heures. En hiver nous ne commençons pas avant 7.30 heures et nous n'arrêtons pas avant 6.30.

Q.—Les hommes et les femmes travaillent-ils dans la même pièce? R.—Les

femmes travaillent dans des pièces séparées, mais dans une partie de la même pièce sont les tailleurs.

Q.—Avez-vous divers cabinets pour les deux sexes? R.—Oui.

Q.—Les abords en sont-ils séparés? R.—Il y a un cabinet à l'usage exclusif des femmes, et il y en a deux autres à l'usage des hommes.

Q.—Combien votre manufacture a-t-elle d'étages? R.—Trois étages et un soubassement.

Q.—Avez-vous des appareils de sauvetage? R.—Non.

Q.—Les portes s'ouvrent-elles en dedans ou en dehors? R.—En dedans.

Q.—Les portes sont-elles fermées à une certaine heure le matin? R.—Les portes ne sont jamais fermées depuis le moment de leur ouverture le matin jusqu'au soir.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter? R.—Je ne le crois pas, excepté que si la Commission est autorisée à entendre des dépositions de ce genre nous nous considérons traités injustement par le goût : sous certains rapports. La plus grande partie des machines que nous employons dans notre industrie sont fabriquées aux Etats-Unis et contrôlées par des brevets ; on n'en fabrique point au Canada, et il est très peu probable qu'on en fabrique jamais dans ce pays. Nous considérons donc que les droits dont sont frappées les machines que nous employons dans notre industrie, devraient être moins élevés qu'à présent. Nous sommes obligés aujourd'hui de payer un montant considérable de droits sur les articles de ce genre, et nous considérons que si ces droits étaient abaissés cela nous encouragerait à importer les machines les plus récentes dont on se sert dans notre branche.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Vous ressentez-vous de la concurrence d'établissements situés en dehors du Canada, à Saint-Jean? R.—Non, pas d'établissements situés en dehors du Canada, mais nous en avons beaucoup des manufactures canadiennes.

Q.—Dans ce cas on importe très peu de marchandises de ce genre des Etats-Unis? R.—Il y en a d'importées des Etats-Unis et elles font concurrence aux nôtres jusqu'à un certain point ; c'est-à-dire que nous faisons, une classe de chaussures qui ressemblent considérablement à celles fabriquées aux Etats-Unis, et ces marchandises américaines font jusqu'à un certain point la concurrence aux nôtres, mais je ne m'aperçois pas beaucoup de cette concurrence.

Q.—Vous êtes-vous jamais enquis de la quantité de marchandises importées à Saint-Jean? R.—Je ne crois pas m'en être informé, mais je ne pense pas que l'importation d'articles en cuir dépasse \$10,000 à \$15,000 par année.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—De quelle province éprouvez-vous trop de concurrence? R.—De la province de Québec.

Q.—Connaissez-vous la cause de cette concurrence? R.—Non, je sais que les chaussures fabriquées à Québec, ou dans la province de Québec, sont moins dispendieuses que nous ne semblons pouvoir les faire ici.

Par M. WALSH :—

Q.—Valent-elles celles que vous faites ici? R.—Nous ne croyons pas qu'elles le soient.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Vous n'admettez point qu'elles valent les vôtres? R.—Non ; par conséquent nous pourrions prétendre que les nôtres sont moins cher.

Q.—Attribuez-vous la concurrence à d'autre raison qu'au fait qu'elles ne sont pas bonnes—le travail est-il mal fait ou les matériaux dont elles sont faites sont-ils mauvais ? R.—Il y a des manufactures dans les provinces d'en haut où l'on fabrique de très bonnes chaussures, mais il y en a d'autres qui en font de moins coûteuses et de plus mauvaises. Elles ne font pas une très forte concurrence à nos chaussures, parce que nous fabriquons un article supérieur aux marchandises les moins dispendieuses qui viennent de ces provinces.

GEO. H. MILES, agent de D. D. Glasier, & Fils, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est le nom de la maison que vous représentez ? R.—D. D. Glasier & Fils.

Q.—Quelle est leur branche d'affaires ? R.—Ils sont propriétaires de remorqueurs et transportent le bois de construction.

Q.—Combien d'hommes D. D. Glasier & Fils emploient-ils ? R.—Pendant la saison d'été ils emploient 100 à 120 hommes.

Q.—En tout ? R.—Oui.

Q.—Votre maison inspecte-t-elle le bois ? R.—Non.

Q.—Elle le transporte simplement ? R.—Oui, nous n'inspectons pas le bois.

Q.—Quel est le prix du transport ? R.—Quarante centins par 1,000 de superficie depuis l'estacade de Frédéricton jusqu'à Saint-Jean.

Q.—Le livrez-vous en bas des chutes ? R.—Non.

Q.—Combien de steamers employez-vous ? R.—Quatre remorqueurs et quatre steamers.

Q.—Quelle est la moyenne des gages que vous payez aux capitaines et aux mécaniciens ? R.—Les gages les plus élevés que nous payons aux capitaines et aux mécaniciens sont de \$50 par mois ; les suivants sont de \$40, et les moins élevés de \$30 par mois.

Q.—Pendant combien de mois travaillent-ils dans l'année ? R.—L'un des capitaines travaille douze mois par année, et le mécanicien la même chose—l'un des capitaines est engagé à l'année ; les autres ne sont engagés que pour la saison des travaux sur la rivière Saint-Jean.

Q.—Mettez-vous les billots en radeaux à Frédéricton ? R.—Nous ne les mettons pas en radeaux, nous les recevons de la Compagnie d'Estacade de Frédéricton après que celle-ci les a mis en radeaux. Elle les réunit en radeaux, puis nous en formons des trains pour être expédiés à Saint-Jean.

Q.—Combien de billots un remorqueur peut-il touer par voyage ? R.—On considère qu'un million de pieds de superficie forme une bonne touée pour un remorqueur.

Q.—Combien de millions de pieds remorquez-vous à peu près durant une saison ? R.—L'été dernier nous avons remorqué environ 75,000,000 de pieds de superficie.

Q.—Serait-ce là la moyenne d'une saison de travail ? R.—Je puis vous donner le nombre de radeaux que nous avons remorqués pendant les cinq dernières années.

Q.—Pouvez-vous nous donner la superficie de chaque radeau ? R.—Non ; l'an dernier nous avons remorqué 75 radeaux à Saint-Jean. Une certaine partie a été transportée à des scieries aux environs de Frédéricton, ce qui augmenterait notre quantité. Nous avons remorqué en tout environ 75 radeaux l'an dernier. En 1883, 104 ; 1884, 79 ; 1885, 66 ; 1886, 85 ; 1887, 75. C'est là le nombre de voyages que nous avons faits de Saint-Jean à Frédéricton durant la saison.

Q.—Les mécaniciens qui ont la charge de vos bateaux ont-ils des certificats, passent-ils des examens de compétence ? R.—Trois d'entre eux en ont, mais le

quatrième n'en a pas ; il n'a pas d'instruction ; mais c'est un homme d'une expérience consommée. Il a appris tout ce qu'il sait par l'expérience ; il ne sait m'écrire ni signer son nom.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-il aussi compétent que les autres ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Lui permet-on de travailler ? R.—Oui.

Q.—Quand les machines à vapeur sont-elles inspectées ? R.—Une fois par année.

Q.—Quand les chaudières sont-elles inspectées ? R.—Une fois par année.

Q.—Quand les coques sont-elles inspectées ? R.—Elles sont exemptées de l'inspection. Ce sont des remorqueurs, ce qui les exempte de l'inspection.

Par M. WALSH :—

Q.—Les compagnies d'assurance inspectent-elles jamais les coques ? R.—Non ; elles consentent toujours à accepter la déclaration qui leur est faite.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Elles assurent les coques sans les avoir fait inspecter ? R.—Elles n'en approchent jamais.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quels sont les gages de vos hommes de bord ? R.—Nous avons en tout onze hommes à bord de nos remorqueurs.

Q.—Quels sont les gages que vous payez à vos hommes de bord ? R.—Nous avons cinq hommes de bord, et ils ont de \$15 à \$20 par mois. Nous faisons généralement notre premier voyage d'ici entre le 15 et le 25 avril ; nous partons dès que la rivière est libre de glaces, et nous ne finissons que lorsqu'il n'y a plus de bois à remorquer.

Q.—Combien gagnent les flotteurs ? R.—\$16 à 20 par mois.

Q.—Pour l'été seulement ? R.—Oui.

Q.—Ne vous quittent-ils pas pour aller dans la forêt en hiver ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Tenez-vous à garder quelques-uns des vieux matelots ? R.—Nous aimons à garder nos anciens employés, et nous les préférons à des étrangers.

Par M. WALSH :

Q.—Tiennent-ils à rester avec vous ? R.—Ils paraissent y tenir ; quelques-uns travaillent pour nous depuis vingt-ans.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous n'aimeriez point à changer de matelats à chaque voyage ? R.—Non.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Nourrissez-vous tous ces hommes ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Nourrissez-vous les hommes sur les steamers ? R.—Oui, et les hommes tous les 120 hommes. Il n'y a qu'un petit nombre d'entre sur les steamers, les autres sont sur la grève.

Par M. WALSH :—

Q.—Mais vous les nourrissez tous ? R.—Oui, nous avons des maisons de pension et nous les nourrissons et les logeons.

SAMUEL BROTHERS carrossier, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien avez-vous d'hommes à votre emploi ? R.—Douze hommes et deux jeunes garçons.

Q.—Ce sont des peintres des forgerons, des tapissiers et des menuisiers ?
R.—Oui, il y a quatre départements.

Q.—Dites-nous, si vous le pouvez, quels sont les gages que reçoivent les hommes dans les divers départements ? Ils reçoivent \$1 à \$2 par jour.

Q.—Travaillent-ils à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée.

Q.—Combien un forgeron de voitures gagne-t-il ? R.—Nous payons nos meilleurs hommes \$10 par semaine.

Q.—Pour dix heures de travail par jour ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais des difficultés avec vos ouvriers ? R.—Jamais.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos voitures ? R.—Notre marché est principalement local ; nous approvisionnons surtout le commerce de la ville. Nous résidons autrefois en dehors, de la ville, mais ce marché est monopolisé par les articles de peu de valeur faits dans les manufactures.

Q.—Fabriqués en Canada ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'on importe ici beaucoup de voitures américaines ? R.—On n'en importe qu'un très petit nombre aujourd'hui en cette ville, il y a quelques années on en importait un nombre considérable.

Par M. FREED :—

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Nous avons ordinairement à peu près un apprenti dans chaque boutique, mais nous n'en avons actuellement que deux.

Q.—Pendant combien d'années les jeunes garçons servent-ils, en général, en faisant leur apprentissage ? R.—Trois à quatre ans.

Q.—Lorsqu'ils ont fini leur apprentissage, trouvent-ils, en général, à se placer chez vous ? R.—Ils restent généralement chez nous deux ou trois ans.

Q.—Pouvez-vous toujours leur donner de l'emploi ? R.—Le plus souvent.

Q.—La concurrence que vous avez, est-ce une concurrence en fait de bonnes voitures qui se vendent à bas prix, ou en fait de voitures de peu de valeur imparfaites ? R.—C'est de la qualité inférieure de voitures que nous souffrons le plus.

Q.—D'où viennent-elles ? R.—Les unes viennent de Montréal ; et nous souffrons beaucoup de la concurrence des manufactures qui font les voitures en partie.

Q.—Où cela ? R.—Il y en a une à Toronto appelée la *Canadian Part Manufactory* ; on y manufacture les voitures en partie.

Q.—On les envoie ici où on les finit ? R.—On les envoie dans tout le pays et elles sont finies dans tous les villages.

Q.—Faites-vous vous-mêmes vos moyeux, vos raies et autres ouvrages en bois ? R.—Non.

Q.—Où vous les procurez-vous ? R.—Nous les importons principalement des Etats-Unis.

Q.—Pouvez-vous les acheter à meilleur marché aux Etats-Unis que dans Ontario ? R.—Je ne le crois pas ; on peut obtenir des matériaux de meilleure qualité.

Q.—Êtes-vous arrivé à cette conclusion par l'expérience ? R.—Oui, nous en avons fait l'essai.

Q.—Vous ne vendez pas de voitures en dehors du Nouveau-Brunswick ? R.—Nous en vendons quelques-unes dans la Nouvelle-Ecosse. Lorsque je parle du commerce local, je veux dire principalement local, mais nous n'avons pas d'agences ailleurs.

Q.—Demeurant ici, sur les lieux, ne pouvez-vous pas fabriquer une voiture qui convienne au pays et au goût des gens mieux que ceux qui habitent d'autres provinces ? R.—Je le crois.

Q.—Puis vous avez l'avantage de ne point payer de fret ? R.—Précisément ; il y a une grande différence entre ce que j'appelle des voitures de pratiques et des voitures de gros. Des gens font des voitures pour les vendre en gros, et les

vendent en grandes quantités, et ces voitures sont nécessairement faites avec les matériaux les moins coûteux.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites pour la vente ? R.—Oui, elles sont faites pour la vente plutôt que pour durer.

Par M. FREED :—

Q.—Votre industrie augmente-t-elle ou diminue-t-elle ? R.—Elle a diminué graduellement depuis cinquante ans. Lors du feu de Saint-Jean nous avons eu une période de grande activité, les voitures ayant été toutes brûlées.

Q.—La diminution a-t-elle été le résultat de ce que vous avez mentionné ? R.—Elle a été le résultat de la forte concurrence et du genre inférieur d'ouvrage, et je suppose que toutes les branches d'affaires sont un peu languissantes et que les gens n'ayant pas les moyens d'acheter une bonne voiture, sont obligés d'en acheter des communes.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait quelque marché étranger sur lequel on pût écouler des voitures de fabrique canadienne ? R.—Je n'en connais point ; la difficulté à ce sujet, c'est que les voitures forment du fret très volumineux ; le transport coûte très cher.

Q.—Où achetez-vous vos cuirs et vos autres garnitures ? R.—Principalement aux États-Unis. Quelques-uns sont fabriqués à Frédéricton — je veux parler de nos cuirs vernis.

Q.—Achetez-vous de vos ouvrages en fer tous faits ? R.—très peu.

Q.—D'où viennent ceux que vous achetez ? R.—Des États-Unis.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dites-nous quels sont les gages des tapissiers de voitures ? R.—De \$1.50 à \$4 par jour.

Q.—Donnez-nous une idée de la moyenne des gages de ces ouvriers ? R.—Dans ce pays-ci, ils peuvent gagner depuis \$2 par jour, c'est-à-dire de gages.

Q.—Je veux dire ce qu'ils gagnent réellement ? R.—Ceux qui travaillent à la pièce gagnent peut-être plus ; quelquefois ils travaillent à la pièce et gagnent plus ; mais les gages en général ne sont pas très élevés.

JAMES QUIGLEY, lamineur, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il longtemps que vous travaillez dans les laminoirs ? R.—J'y ai travaillé toute ma vie.

Q.—Quels sont les gages des employés ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Est-ce là une moyenne juste des gages de ces ouvriers ? R.—Quelques-uns gagnent plus que d'autres.

Q.—Avez-vous constamment de l'ouvrage toute l'année à ces gages ? R.—Nous avons quelquefois des temps d'arrêt, durant l'hiver, d'environ trois semaines, pour faire des réparations.

Q.—Le laminage est-il un travail très dur ? R.—C'est passablement dur.

Q.—Est-ce que ça absorbe beaucoup les forces d'un homme ? R.—Ça dépend beaucoup de l'homme, car c'est un travail fatigant.

Q.—Combien s'écoule-t-il de temps depuis le moment où vous commencez à travailler un morceau de fer jusqu'à ce qu'il soit fini sur le laminoir ? R.—Ça dépend beaucoup de ce que vous laminez et de l'état du laminoir.

Q.—Travaillez-vous toute la journée au laminoir, ou avez-vous des moments de repos ? R.—Nous avons des intervalles de repos.

Q.—Pourriez-vous nous dire combien gagnent les autres ouvriers des laminoirs ? R.—Pas tous. Les journaliers gagnent de \$1.10 à \$1.40

Q.—Et ceux qui chauffent, qui ont soin des fourneaux ? R.—Ils gagnent en moyenne environ \$2.50 par jour ; ils travaillent à la pièce.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Nous commençons à sept heures du matin, et certains jours nous finissons à 4.30, d'autres jours à 5.30—la moyenne est de dix heures.

Q.—Avez-vous des jeunes garçons à travailler dans l'établissement ? R.—Il y en a quelques-uns.

Q.—Que font-ils ? R.—Quelques-uns travaillent sur le *bar bank*, et font d'autres légers ouvrages.

Q.—Combien gagnent ces jeunes garçons ? R.—Environ 60 centins par jour, je crois ; je n'en suis pas certain.

Q.—Le laminage est-il un travail dangereux ? R.—Non ; pas plus qu'un autre. Tous les ouvrages présentent des dangers. Nous avons été très heureux sous ce rapport, nous n'avons eu aucun accident.

Q.—Est-ce un bon travail, un travail sain pour des enfants ? R.—Oui, quelques-uns le croient.

Q.—Comment est l'usine—est-elle passablement protégée contre les courants d'air durant les temps froids ? R.—Oui ; on la ferme en hiver de mieux possible ; il faut qu'il y ait des ouvertures.

Q.—Y travaille-t-on confortablement ? R.—Oui, c'est très confortable en hiver dans le laminoir.

GEORGE QUIGLEY, surintendant de laminoirs, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à la déposition du témoin précédent relativement aux laminoirs ? R.—Je puis répondre à toute question que vous me poserez.

Q.—Approuvez-vous les informations qu'il nous a données ? R.—Oui.

Q.—Le taux des gages qu'il a mentionné est-il exact ? R.—Oui, mais nous n'avons qu'un jeune garçon à 60 centins ; les autres reçoivent 80 centins.

Q.—Commencent-ils à 60 centins par jour ? R.—Oui.

Q.—Ces jeunes garçons apprennent-ils à chauffer les fourneaux ou le laminage ? R.—Ils travaillent actuellement sur les *rod banks*.

Q.—Sont-ils entrés à l'usine dans le but d'apprendre le métier ? R.—C'est plus que je ne puis dire ; s'ils y restent assez longtemps ils l'apprendront.

Q.—Mais prenez-vous des jeunes garçons pour leur enseigner le métier ? R.—Non.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver des hommes assez habiles dans votre industrie ? R.—Non, aucune, nous pouvons toujours en trouver.

Q.—Cette concurrence que vous font les laminoirs vient-elle de la province ou du dehors ? R.—Des laminoirs de la province surtout.

Par M. HEAKES :

Q.—Quand les hommes sont-ils payés ? R.—Toutes les quinzaines.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le témoin précédent a dit que l'usine était confortable en hiver ; comment est-elle en été ? R.—Elle est chaude.

Q.—Est-elle suffisamment aérée ? R.—Oui ; nous ouvrons les ventilateurs en été et les tenons fermés en hiver.

Q.—Combien de feux les hommes font-ils par jour ? R.—Environ sept.

Q.—Pendant le temps qui s'écoule entre les feux, les hommes ont-ils quelque endroit où ils puissent aller, ou sont-ils obligés de rester près de leur feu ? R.—Ils restent auprès des feux ; ils ne peuvent sortir.

Q.—Ils ne sont pas continuellement occupés à chauffer ? R.—Non ; chaque chauffeur a un homme ; il chauffe une certaine partie, et ils la surveillent.

Q.—Ces hommes sont-ils les journaliers payés \$1.40 par jour ? R.—Oui.

Q.—Les chauffeurs engagent-ils eux-mêmes leurs aides, ou est-ce l'établissement qui les fournit ? R.—Nous leur fournissons des aides.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous poursuivre vos travaux durant les chaleurs de l'été ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez jamais été obligés d'arrêter à cause de la chaleur ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il plusieurs de vos hommes qui possèdent les maisons qu'ils habitent ? R.—Pas un seul.

Q.—Croyez-vous qu'il y en ait parmi eux qui fassent des épargnes ? R.—Je crois que quelques-uns en font.

Q.—Ils préfèrent placer leur argent ailleurs que dans l'achat de maisons pour leurs familles ? R.—Oui ; c'est ce que la plupart préfèrent. Ils n'aiment pas à se construire des maisons et à n'avoir rien autre chose sur quoi ils puissent compter.

JOHN McCANN, mécanicien, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quel est votre état ? R.—Je conduis une machine à vapeur et un marteau mû par la vapeur pour M. Chesley.

Q.—Quelle sorte d'ouvrages fait-elle ? R.—Des courbes de navires ; mais elle fait toutes sortes de gros ouvrages—des gros ouvrages de forge, des charpentes de locomotives, et autres ouvrages de ce genre.

Q.—Que serait un salaire raisonnable pour un homme occupant votre position ? R.—J'ai \$11 par semaine.

Q.—Y a-t-il beaucoup de machinistes d'employés dans cet établissement ? R.—Pas un seul.

Q.—Quel salaire ont les autres hommes qui travaillent à ces ouvrages de forge—les hommes compétents ? R.—Je ne pourrais guère le dire ; je leur en ai entendu parler. Un ouvrier qui travaille avec moi, John McGrath, reçoit \$2.50 par jour. C'est notre homme qui travaille au marteau.

Q.—Y a-t-il là plusieurs employés peu au fait du métier ? R.—Aucun d'eux n'est au fait du métier. Il y a là six hommes, leur salaire est actuellement de \$1.20 et ils gagnent jusqu'à \$1.30 en été.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils actuellement ? R.—Les employés travaillent environ onze heures.

Q.—Sont-ils constamment occupés pendant ces onze heures ? R.—Non, ils travaillent pendant les feux.

Q.—Ont-ils le temps de prendre leurs repas ? R.—Le temps qu'ils ont c'est dans ces intervalles ; quelquefois il y a une demi-heure.

Q.—A quelle heure commencez-vous le matin ? R.—Je commence à cinq heures, et les aides arrivent vers sept heures.

Q.—A quelle heure finissent-ils dans l'après-midi ? R.—Ils travaillent jus-

qu'à six — ils n'ont pas une heure pour le dîner; cela fait mon compte d'onze heures.

Q.—Pouvez-vous donner une idée du temps durant lequel ils sont à l'ouvrage, sur ces onze heures? R.—Je puis difficilement le dire; quelquefois nous faisons de longs feux, puis nous avons un bon intervalle entre les feux, et d'autres fois, lorsque nous faisons des courbes de navires, nous travaillons tout le temps — dix à quinze minutes entre les feux; d'autres fois encore il y a environ une heure entre les feux.

Q.—Vous ne pouvez point, dans tous les cas, durant ces onze heures, quitter votre place? R.—Non.

Q.—Il vous faut travailler ou surveiller le fer? R.—Oui; il faut qu'il y en ait là continuellement trois; ils ne peuvent s'éloigner.

Q.—Est-ce qu'on prend des jeunes garçons pour leur enseigner cette besogne? R.—Non.

Q.—L'ouvrage est-il trop dur pour de jeunes garçons? R.—Oui; il y a certains ouvrages qu'ils peuvent faire dans les autres boutiques extérieures. Ce que nous appelons les boutiques extérieures, c'est une branche différente de la nôtre.

Q.—La boutique est-elle assez confortable en hiver? R.—Elle est comme toutes les autres boutiques de forge; c'est un bâtiment en charpente simplement lambrissé en planches.

Q.—Est-elle très chaude en été? R.—Non; il y a beaucoup de courants d'air en été.

Q.—Travaillez-vous tout l'été? R.—Oui, assez régulièrement.

Q.—Quand êtes-vous payé? R.—Une fois par semaine,

Q.—Tous les samedis? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payé en entier? R.—Oui.

Q.—Et en argent? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que le samedi soit un bon jour pour payer? R.—Je crois que c'est un bon jour pour la plupart des gens; j'en suis satisfait.

Q.—Si vous étiez payé le vendredi, n'auriez-vous pas des avantages pour acheter au marché du samedi? R.—Cela se pourrait; nous sommes généralement payés à quatre heures le samedi, puis nous avons la soirée pour aller au marché; je ne crois pas que cela offrirait beaucoup d'avantages.

Q.—Combien à peu près les meilleurs hommes de votre métier sont-ils disposés à payer de loyer à Saint-Jean? R.—L'ouvrier le mieux payé de notre boutique est John McGrath, et il possède un logement; s'il n'était pas propriétaire, il aurait à payer \$100 par année pour un pareil logement.

Q.—Quant aux employés sans métier que vous avez dit gagner \$1.20, combien s'attendraient-ils à payer de loyer—c'est-à-dire ceux qui sont mariés? R.—C'est difficile à dire; chacun cherche à se loger au plus bas prix possible; je n'aimerais pas à le dire, les loyers sont très incertains dans cette ville, les uns sont chers et les autres à bon marché.

WHITNEY DUNHAM, tapissier, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous constamment de l'emploi à St-Jean? R.—Oui.

Q.—Vous êtes de votre état tapissier de meubles? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages des tapissiers dans les manufactures de meubles, ici? R.—Environ \$10 à \$11 par semaine.

Q.—Serait-ce là une moyenne assez exacte pour la totalité des ouvriers de la ville? R.—Je crois que oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de tapissiers à St-Jean? R.—Je n'en pourrais dire le nombre.

Q.—Savez-vous si les hommes de ce métier sont rares. R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a ici beaucoup d'ouvriers qui ne puissent trouver d'emploi dans cette branche? R.—Je n'en connais point.

Q.—Prenez-vous des apprentis ici? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de temps ces jeunes garçons ont-ils à servir comme apprentis? R.—Ils sont censés servir pendant cinq années.

Q.—Avez-vous de la difficulté à garder ces apprentis? R.—Pas que je sache.

Q.—Ils ne paraissent pas disposés à quitter avant d'avoir fini leur apprentissage? R.—Non.

Q.—Lorsque ces apprentis ont fini leur temps de service peuvent-ils, en général, trouver de l'emploi ici? R.—Pas en général, la plupart d'entre eux vont se chercher de l'emploi aux Etats-Unis.

Q.—Savez-vous si parmi ceux qui émigrent aux Etats-Unis il y en a qui reviennent se fixer ici? R.—Non; je n'en connais point. J'ai demeuré moi-même aux Etats-Unis, où j'ai appris mon métier; mais étant né ici je suis revenu m'y fixer.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la différence, si différence il y a, entre les taux des salaires dans les villes américaines, près d'ici, et à St-Jean? R.—Je ne suis pas suffisamment renseigné sur ce point pour vous dire quels sont les gages à Boston.

Q.—Mais vous savez s'ils sont plus élevés à Boston qu'ici? R.—Ils le sont sans doute.

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher à Boston qu'ici? R.—Je dois le supposer.

Q.—En tenant compte de la différence dans le taux des gages et dans le coût de la vie, croyez-vous que celui qui gagne \$11 par semaine ici ferait aussi bien qu'à Boston? R.—Cela dépend de la manière dont il vivrait à Boston et ici.

Q.—D'après la manière ordinaire dont vit un ouvrier? R.—Oui, il ferait tout aussi bien ici.

Par M. CARSON:—

Q.—Connaissez-vous des tapissiers dans cette ville qui gagnent \$2 et \$2.25 par jour? R.—Oui.

Q.—Sont-ce des contre-mâtres, ou simplement des ouvriers? R.—On pourrait probablement dire que ce sont des contre-mâtres.

Q.—Combien y a-t-il de ces hommes, environ, qui gagnent \$2.25 par jour? R.—Je ne pourrais répondre à cette question.

Q.—Est-ce qu'un salaire de \$11 par semaine serait le salaire ordinaire d'un ouvrier tapissier? R.—Oui; \$10 ou \$11.

JOSEPH WINSLOW, corroyeur, est appelé et assermenté.

Par M. FREED:

Q.—Y a-t-il beaucoup de corroyeurs employés à St-Jean? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Dans le voisinage immédiat? R.—Il y en a environ six qui travaillent avec moi.

Q.—Quels seraient en moyenne les gages d'un ouvrier passablement compétent? R.—Environ \$9 par semaine.

Q.—Pendant combien d'heures travaillerait-il par jour? R.—Dix heures.

Q.—Quand les corroyeurs sont-ils, en général, payés ici ? R.—Une fois par semaine, le samedi.

Q.—En argent et en entier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Frédéricton.

Q.—Quel est le taux comparatif des gages à St-Jean et à Frédéricton ? R.—Il est à peu près le même.

Q.—Savez-vous quel est le taux comparatif des gages ici et aux Etats-Unis ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—L'ouvrage augmente-t-il ou diminue-t-il dans ce voisinage ? R.—Il n'y a pas bien longtemps que je demeure ici ; depuis mon arrivée ici il ne paraît pas y avoir eu de changement.

Q.—Etes-vous employé durant toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Les boutiques sont-elles confortables ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des apprentis ici dans votre métier ? R.—Il y en a un là.

Q.—Vous travaillez seulement à la semaine ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quelle espèce de cuir finissez-vous—du cuir de grain, ou du cuir fendu ? R.—Du cuir de grain en général.

Q.—Avez-vous jamais travaillé de ce métier aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Trouviez-vous ce métier beaucoup plus profitable là-bas qu'ici ? R.—Je n'y ai pas trouvé une grande différence.

Q.—Savez-vous où se vendent vos cuirs, en général ? R.—Oui ; dans la province.

Q.—En expédie-t-on à Montréal ? R.—Non, pas depuis quelque temps.

Q.—D'où viennent vos peaux ? R.—Des provinces.

Par M. FREED :

Q.—Quels sont les gages les plus élevés qui soit payés ? R.—Douze piastres ; ils varient de \$9 à \$12 par semaine.

Q.—Quels seraient les moins élevés ? R.—Les moins élevés pour un corroyeur compétent sont d'à peu près huit piastres.

DAVID CURREY, corroyeur, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous entendu la déposition du témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous en substance ce qu'il a dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Rien.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Connaissez-vous des corroyeurs qui gagnent moins de \$7 par semaine ? R.—Pas des corroyeurs. Des personnes qui travaillent dans une boutique en qualité d'aides reçoivent moins, mais aucun homme d'expérience, appelé corroyeur, ne reçoit moins.

Q.—Ces personnes seraient simplement des journaliers ? R.—Des aides seulement.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Fendez-vous le cuir de grain que vous finissez, ou le finissez-vous intact ?

R.—Il est généralement fendu ; il y en a d'épais, et d'autre de léger, on ne fend pas beaucoup le cuir de grain épais—on ne fait que le raser.

Q.—Vous employez le grain épais pour des bottes de pêche ? R.—Oui, et le grain plus léger pour des chaussures de femmes.

FREDERICK THOMPSON, finisseur de meubles, est appelé et assermenté.

Par M. CARSON :—

Q.—Combien y a-t-il de finisseurs de meubles à St-Jean, à votre connaissance ? R.—Je crois qu'il y a trois ouvriers de première classe dans notre branche, et peut-être deux ou trois apprentis dans chaque atelier.

Q.—Quelle espèce de meubles finissez-vous ici ? R.—Des chaises, des ameublements de salon, des tables et un grand nombre d'autres meubles de toute sorte.

Q.—Combien en moyenne vos ouvriers de première classe reçoivent-ils par semaine ? R.—Un finisseur de première classe devrait avoir \$8 à \$10.

Q.—Serait ce là la moyenne ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'on prend des jeunes garçons en apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Met-on immédiatement ces jeunes garçons à finir, lorsqu'on les prend ? R.—On commence par les mettre aux ouvrages les plus simples, et à mesure qu'ils apprennent on leur donne à faire des ouvrages plus difficiles. On leur donne toutes les chances possibles d'apprendre.

Q.—Que reçoivent-ils ? R.—Une piastre et demie par semaine pour la première année, et ensuite ça dépend de l'apprenti même.

Q.—Ces jeunes garçons servent-ils pendant tout le temps pour lequel ils sont engagés ? R.—Oui, en général.

Q.—Quelle est la durée ordinaire de leur apprentissage ? R.—Cinq ans.

Q.—Savez-vous quel est à St-Jean le nombre des ébénistes, des finisseurs de meubles, des tapissiers, ou des hommes employés dans la fabrication des meubles qui possèdent les maisons qu'ils occupent ? R.—Je l'ignore.

Q.—Y en a-t-il ? R.—Je ne le sais pas ; je ne puis le dire.

Q.—Pendant combien d'heures les finisseurs travaillent-ils ? R.—Dix heures par jour ; neuf heures le samedi, lorsque nous sommes payés pour dix heures.

Par M. GIBSON :

Q.—Vous dites qu'un jeune garçon reçoit \$1.50 la première année ; le prix n'est-il pas fixé pour toute la durée de l'apprentissage ? R.—Non ; quelques-uns peuvent être plus habiles que d'autres, de sorte que le prix n'est fixé que pour une année.

HUGH FINLAY, contre-maître du *Daily Telegraph*, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis imprimeur.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—A l'atelier du *Daily Telegraph*.

Q.—Etes-vous chef de l'atelier ? R.—Je suis contre-maître du département des ouvriers.

Q.—Combien avez-vous d'employés à l'atelier ? R.—Dans mon département, celui du journal, il y en a environ vingt.

Q.—Sont-ce tous des ouvriers ? R.—Non ; il y a quatre apprentis, deux dans la pièce où l'on compose et deux dans celle où sont les presses.

Q.—Quels sont les gages de vos ouvriers ? R.—Les uns sont payés à la semaine et les autres à la pièce.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien les compositeurs ont-ils par mille? R.—Trente centins par mille.

Q.—Quelles positions occupent ceux qui sont payés à la semaine? R.—Celles de chef d'atelier, sous-chef d'atelier, et de compositeur d'annonces.

Q.—Qui compose les nouvelles commerciales et maritimes? R.—Les nouvelles maritimes sont composées par les hommes à la pièce et les nouvelles commerciales par le compositeur d'annonces de l'atelier.

Q.—Est-ce de soi un département dans votre atelier? R.—Non; ce n'est pas un département; ça va sur le crochet comme le reste, à l'exception des tableaux, qui sont corrigés par l'annonceur.

Q.—Dans ce cas les ouvriers n'ont pas de ce que l'on appelle de la matière grasse? R.—Non.

Q.—En a-t-il toujours été ainsi à Saint-Jean? R.—Pas jusqu'à tout dernièrement; les nouvelles commerciales et maritimes étaient données aux compositeurs à tour de rôle.

Q.—L'ouvrage était-il fait d'une manière satisfaisante de cette façon-là? R.—Je n'ai jamais entendu aucune plainte.

Q.—Croyez-vous que ce soit la coutume universelle dans le métier, lorsque l'ouvrage est fait à la pièce, de donner toute la matière aux ouvriers à tour de rôle? R.—Je le crois.

Q.—Le mode suivi à l'atelier du *Telegraph* est-ce celui qui est le plus en usage dans la ville? R.—Je crois que oui.

Q.—Combien d'ouvriers sont employés aux annonces? R.—Un seul.

Q.—Peut-il composer toutes les annonces? R.—Quelquefois il ne le peut point; mais il peut presque toujours les composer toutes.

Q.—Lorsqu'il ne peut pas composer toutes les annonces, qui fait l'ouvrage? R.—Elles sont généralement remises au lendemain.

Q.—Les annonceurs donnent-ils leurs annonces à l'atelier la veille de leur publication? R.—Je ne parle que des changements des annonceurs à l'année; s'ils apportent les annonces après une certaine heure nous les prenons à tour de rôle et les finissons; celles qui arrivent les dernières sont remises à un autre jour.

Q.—Lorsqu'un certain nombre d'annonces sont apportées à l'atelier du *Telegraph*, et qu'on ne peut les composer pour la prochaine édition du journal, n'a-t-on pas coutume d'en remettre l'insertion à un autre jour et de dire aux annonceurs qu'on n'avait pas le temps de les composer, ou que l'espace manquait que les annonces sont arrivées trop tard, lorsqu'en réalité on en a remis la composition au jour suivant? R.—Je crois que cela est exact; je n'en connais pas le but, mais ça se pratique.

Q.—Ne croyez-vous pas que ce soit pour économiser la composition? R.—Je crois que c'est dans un but d'économie.

Q.—Pendant combien d'heures les ouvriers travaillent-ils? R.—Les ouvriers à la pièce travaillent en moyenne treize à quatorze heures.

Q.—De combien de mille est la tâche raisonnable d'un compositeur dans une nuit? R.—La manière dont nos formes sont faites, je ne crois pas qu'un ouvrier puisse composer beaucoup plus de 8,000.

Q.—Cela ferait \$12 à \$13 par semaine? R.—Oui, à peu près cela.

Q.—Et il aurait à travailler six nuits pour gagner cela? R.—Oui; six nuits par semaine.

Q.—Alors le plus qu'un compositeur gagne en six nuits de treize heures chacune c'est treize piastres? —R.—Oui.

Q.—Les ouvriers employés au journal gagnaient-il plus il y a environ un an? R.—Oui; je crois que la moyenne des gages était plus élevée il y a un an.

Q.—Quelle a été la cause de la diminution des gages des ouvriers? R.—

L'usage du caractère plus gros qu'autrefois, moins de matière grasse et moins de choix.

Q.—Les ouvriers attendent-ils beaucoup après la copie, la nuit? R.—Ils ne sont pas censés perdre de temps; ils sont censés avoir toujours de la copie au crochet, et s'ils attendent après ils se font payer le temps perdu.

Q.—Y a-t-il un département d'impressions à l'atelier du *Telegraph*? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires payés à ceux qui font les ouvrages de ville, dans votre atelier? R.—Je n'ai rien à faire avec l'atelier des ouvrages de ville; je ne m'occupe que du journal.

Q.—Jusqu'à quelle heure du matin les ouvriers travaillent-ils? R.—Vers quatre heures ou quatre heures et demie.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'imprimeurs à Saint-Jean qui demeurent dans des maisons à eux? R.—Bien peu; de fait je n'en connais qu'un ou deux.

Q.—Vos apprentis sont-ils engagés par contrat? R.—Non.

Q.—Servent-ils leur temps sur le journal? R.—Il en a toujours été ainsi, depuis, que j'y suis.

Q.—Quelle est la durée de leur apprentissage? R.—Ils servent cinq ans sur le journal, et ensuite ils ont droit à une casse.

Q.—Sont-ils reçus comme compagnons après avoir servi leur temps? R.—Toujours.

Q.—Est-ce que beaucoup d'imprimeurs quittent Saint-Jean pour aller aux Etats-Unis? R.—Je crois qu'un grand nombre partent d'ici pour les Etats-Unis.

Q.—Où vont-ils dans les Etats-Unis? R.—Je crois qu'ils se rendent d'abord à Boston; c'est le principal centre de distribution.

Q.—Avez-vous jamais travaillé à Boston? R.—Oui.

Q.—Les compositeurs qui travaillent sur les journaux dans cette ville, combien reçoivent-ils par mille? R.—Je n'ai pas travaillé là depuis bien longtemps, plus de vingt ans se sont écoulés depuis que j'ai travaillé là; ils recevaient alors 35 centins par mille.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la différence entre les salaires des compositeurs à Saint-Jean et ceux d'une ville des Etats-Unis, de même importance à peu près? R.—Non; je ne pourrais le faire. Je sais que pour \$10 qu'un ouvrier reçoit ici, il en recevra \$18 aux Etats. C'est à peu près la différence.

Q.—Croyez-vous que l'atelier de composition soit le meilleur endroit pour qu'un apprenti y serve son temps, afin de devenir bon ouvrier? R.—Vous ne pourriez faire un bon imprimeur d'un apprenti qui aurait servi son temps sur un journal.

Q.—Alors vous croyez que le meilleur endroit est l'atelier des livres et des ouvrages de ville? R.—Oui, je le crois.

Q.—A quel âge prenez-vous des apprentis? R.—Vers seize ans; nous ne les prenons pas avant seize ans.

Q.—A leur entrée les questionnez-vous sur leur éducation, ou les examinez-vous afin de vous assurer s'ils savent lire et écrire? R.—Oui.

Q.—Quel temps faudrait-il à un garçon intelligent pour se rendre capable d'être à la casse? R.—Voulez-vous dire entièrement à la casse?

Q.—Oui? R.—Il pourrait être mis à la casse, mais il ne pourrait faire l'ouvrage d'un compagnon, pour cela il aurait à servir deux ans et demi ou trois ans.

Q.—Après quel temps de service les apprentis sont-ils requis de revenir travailler la nuit? R.—Dans mon atelier ils ne sont pas requis de le faire avant d'avoir fini leur apprentissage, sauf, peut-être, à de rares occasions, pas plus qu'une ou deux fois pendant tout leur apprentissage.

Q.—Vos compagnons sont-ils obligés de tirer les galées? R.—Non, c'est le prote de nuit qui tire les épreuves.

M. CLARKE.—M. Finlay, vous vous êtes occupé du sujet de l'imprimerie des livres d'école au Nouveau-Brunswick, et pour cette raison je vous demanderai

si les imprimeurs de Saint-Jean et la population en général éprouve quelque préjudice du fait que ces livres sont imprimés en Ecosse ? R.—Quant à moi je pense que si tous les livres d'école pour le Nouveau-Brunswick étaient imprimés ici, cela donnerait de l'emploi à un plus grand nombre de gens ici à Saint-Jean. Au moins 250 imprimeurs, relieurs, brocheurs, etc., y trouveraient de l'emploi.

Q.—Ces livres seraient-ils moins dispendieux pour les chefs de familles s'ils étaient imprimés à Saint-Jean ? R.—Un éditeur bien connu m'a assuré que ces livres pourraient être vendus de 25 à 40 pour cent meilleur marché qu'ils ne le sont maintenant.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Où sont-ils publiés aujourd'hui ? R.—En Ecosse.

Q.—Tous ? R.—La plupart.

Q.—Combien y en a-t-il d'imprimés aujourd'hui au Nouveau-Brunswick comparé à ce qu'il y en avait avant la mise en vigueur de la loi des écoles communes ? R.—Je pense qu'ils sont tous imprimés ici, à l'exception de quelques-uns.

Q.—Est-ce le gouvernement ou la municipalité qui ont donné l'entreprise ? R.—C'est le gouvernement local et le Conseil de l'Éducation, composé de l'Exécutif du Nouveau-Brunswick et du Surintendant de l'Éducation.

Par M. CLARKE :—

Q.—De quelle catégorie sont les livres d'école imprimés à l'étranger, les livres de lecture et alphabets ? R.—Je crois que les livres de lecture en usage dans le département primaire sont imprimés à l'étranger.

Q.—Étaient-ils imprimés en Ecosse, autrefois ? R.—Je comprends qu'on a essayé de les supplanter en en imprimant ici trois ou quatre. Voici comment la chose est arrivée : l'impression d'un de ces livres, "*Archer's History*," avait été confié à des éditeurs d'ici, et au lieu de faire l'ouvrage eux-mêmes ils l'ont fait faire au dehors. Je pense qu'ils le firent imprimer aux États-Unis.

Par M. FREED :—

Q.—Existait-il quelque raison qui empêchât que ce livre ne fut imprimé ici ? R.—Aucune que je sache.

Q.—Vous êtes assez au fait du métier pour connaître en quoi consiste cet ouvrage ? R.—Je crois l'être.

Q.—Croyez-vous que cet ouvrage aurait pu être imprimé ici à Saint-Jean ? R.—Je n'en ai aucun doute.

Q.—C'est-là votre opinion comme imprimeur ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-il vrai qu'une maison a le monopole de la vente de ces livres ? R.—Je n'en suis pas absolument certain, mais on me l'a donné à entendre.

Q.—Savez-vous quel escompte cette maison accorde aux détailliers ? R.—Je ne pourrais le dire de mémoire. J'ai eu un état spécifiant des escomptes, mais il m'était venu d'une manière indirecte. Autant que je me rappelle l'escompte était de 20 ou 40 pour cent.

Q.—Avez-vous entendu dire, ou savez-vous que la maison qui importe ces livres les vendent aux instituteurs à un taux plus avantageux qu'aux marchands de détail ? R.—Je crois qu'il en est ainsi.

Q.—Savez-vous si les instituteurs qui achètent ces livres le font avec l'intention de les vendre aux élèves ? R.—Je ne sais pas.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'après votre expérience pratique comme imprimeur, savez-vous si ces

livres sont reliés d'une manière solide et durable? R.—Je le pense; j'y suis intéressé, car, moi-même, j'ai à en acheter plusieurs; mais je n'ai jamais scruté les prix, ni examiné la reliure, pour savoir s'ils étaient reliés solidement ou non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'impression de ces livres a-t-elle été dans le début offerte par soumission? R.—Je ne le crois pas—pas à ma connaissance.

Q.—Aucun des imprimeurs de Saint-Jean ne fut invité à soumissionner? R.—Je n'en ai pas eu connaissance.

Par M FREED :

Q.—Vous nous avez dit que la matière commerciale du *Telegraph* était autrefois mise sur le crochet, mais qu'elle ne l'était plus. Je vous demanderai pour quelle raison la maison a fait ce changement? R.—Dans un but d'économie, je pense.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec les ouvriers, dont vous avez dû diminuer les salaires pour économiser ainsi? R.—C'était tout simplement parce que les affaires avaient diminué—le commerce était en souffrance—et les temps devinrent passablement durs.

Q.—Et votre maison jugea nécessaire d'économiser? R.—Oui.

Q.—S'est-il jamais élevé des différends à propos de travail dans l'atelier du *Telegraph*, ou dans le métier à Saint-Jean? R.—Aucunement; dans l'atelier du *Telegraph* s'il surgit quelque difficulté les ouvriers se rendent auprès des patrons et ils règlent la question.

Q.—Vous n'avez pas eu de grèves? R.—Nous n'en avons pas eues.

Q.—Les ouvriers ont-ils accepté ce changement? R.—Non; l'affaire fait encore l'objet d'une conférence, qui est sous considération. Une conférence se continue entre les patrons et les ouvriers.

Q.—Est ce une conférence amicale? R.—Oui.

Q.—Les deux partis s'approchent dans un but de conciliation? R.—C'est l'idée qui semble dominer.

Q.—Et tout porte à croire que l'affaire sera réglée à l'amiable? R.—Oui.

Q.—Vous avez dit que l'atelier des ouvrages de ville était l'endroit propice pour qu'un apprenti apprenne le métier—croyez-vous que ce soit l'endroit convenable pour enseigner le métier à un apprenti qui s'attend à devenir compositeur dans un journal? R.—Après avoir quitté l'atelier des ouvrages de ville, il lui faut peu de temps pour se rendre capable de travailler sur un journal.

Q.—Est-il démontré par l'expérience que celui qui a commencé dans un atelier d'ouvrages de ville est aussi vif compositeur que celui qui a servi son temps sur un journal? R.—Je parle pour moi; j'ai fait mon apprentissage dans un atelier de livres et d'ouvrages de ville, et lorsque j'ai travaillé sur un journal, je me suis aperçu que je pouvais tenir tête aux autres.

Q.—Combien d'heures les compositeurs travaillent-ils sur le *Telegraph* par nuit? R.—A peu près neuf heures.

Q.—Sont-ils obligés de distribuer leur propre matière? R.—Jusqu'à un certain point, oui.

Q.—Combien leur faut-il de temps pour distribuer leur matière? R.—Il leur faudrait de quatre à cinq heures pour faire toute leur distribution.

Q.—Combien de mille ems un homme peut-il distribuer dans une heure? R.—Il y en a quelques-uns qui peuvent distribuer 4,000 à l'heure.

Q.—Supposons qu'un homme compose 8,000 dans une nuit, et distribue 4,000 dans une heure, est-il absolument nécessaire pour lui de travailler quatorze heures? R.—Il ne distribue pas 4,000; c'est ce qu'un bon ouvrier peut faire; quelques-uns d'entre eux ne distribuent que 2,500 par heure, en moyenne.

Q.—En avez-vous plusieurs qui ne peuvent distribuer plus de 2,500 par heure ? R.—Je ne crois pas en avoir beaucoup qui ne pourraient faire plus.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un compositeur ordinaire pourrait distribuer 4,000 dans une heure ? R.—Ils ne le font pas tous.

Q.—Alors, si un homme ne compose que 8,000 dans une nuit, croyez-vous qu'il soit nécessaire pour lui de rester quatorze heures dans l'atelier ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Dans ce cas, s'ils restent là tout ce temps c'est parce qu'ils ont à attendre ? R.—C'est bien leur propre faute s'ils attendent ; ils se réunissent et discutent les nouvelles dans l'après-midi. Parfois un homme entre à deux ou trois heures ; même alors on ne lui dit rien ; mais il lui faut travailler un peu plus fort s'il veut remplir sa casse à temps.

Q.—Est-ce que la plupart de vos hommes ne pourraient pas composer plus de 8,000 ems dans neuf heures de composition continue ? R.—C'est ce que pourraient faire la plupart des hommes, mais il faut compter la correction des épreuves.

Q.—Alors, si vous allouez trois heures pour la distribution, cela ferait douze heures de travail pour composer 8,000 ems ? R.—Oui.

Q.—Un homme ne pourrait-il pas distribuer 8,000 dans trois heures ? R.—Certainement.

Par. M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que vos hommes coupent et séparent leurs propres " doubles " ? R.—Oui.

Q.—Et distribuent leur " pâté " ? R.—Oui.

Q.—Et leur propre matière désavantageuse ? R.—Oui.

Q.—La matière désavantageuse est-elle partagée ? R.—Chacun distribue la sienne.

Q.—Ont-ils à couper leurs propres " doubles " et à les coller ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Où sont imprimés les atlas et géographies d'école ? R.—Je pense qu'ils sont imprimés en Ecosse, de même que les alphabets. Je ne suis pas certain qu'ils soient imprimés en Ecosse, mais je pense qu'ils le sont.

Q.—A-t-il été fait quelque représentation au gouvernement local au sujet de l'impression de ces livres d'école ? R.—Oui ; les imprimeurs lui ont soumis une masse de renseignements. J'ai ici un mémoire qui fut présenté au gouvernement local par l'Union Typographique. (Le mémoire est produit et donné au président qui le passe au secrétaire.)

Par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous jamais examiné aucune des géographies en usage dans les écoles publiques ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'elles contenaient beaucoup plus de renseignements au sujet des Etats-Unis, qu'elles n'en donnaient sur le Canada ? R.—Oui.

Q.—Mais vous ne pouvez dire, d'après ce que vous connaissez, que ce soit le cas ? R.—J'ai entendu ce reproche : Je sais que ce n'est pas le cas pour les géographies, mais c'est vrai pour les alphabets et les livres de lecture.

Q.—Et en votre qualité de Canadien ne croyez-vous pas qu'il serait préférable pour nos jeunes gens d'apprendre l'histoire de notre pays avant celle des pays étrangers ? R.—Oui ; je le pense.

Q.—Quant à l'impression de ces livres, pensez-vous qu'elle soit de nature à faire honneur à ceux qui la font—est-elle très bien faite ? R.—Elle l'est passablement bien.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet des grammaires anglaises en usage dans les écoles publiques ? R.—Non.

Q.—Savez-vous quelle grammaire est en usage maintenant dans les écoles du Nouveau-Brunswick ? R.—Non.

Q.—Est-il jamais venu à votre connaissance qu'aussitôt qu'un nouveau surintendant était nommé, les grammaires alors en usage semblaient devenir inutiles du coup, et qu'il s'efforçait d'avoir des grammaires à lui, et les faisaient imprimer pour venir dans les écoles ? R.—Je n'en connais rien, personnellement.

Q.—L'avez-vous jamais entendu dire ? R.—Oui.

Q.—Et que ces grammaires employées dans les écoles sont trop compliquées — qu'elles ne sont pas adaptées à l'intelligence des enfants ? R.—Oui, je l'ai entendu dire.

Q.—Et que les enfants feraient plus de progrès avec les anciennes grammaires qu'avec les nouvelles ? R.—Oui.

W. ROBERT MAY, (James S. May et Fils, marchands tailleurs,) est appelé et interrogé sous serment.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous tailleur ? R.—Je fais affaires comme tailleur en société avec mon père.

Q.—Est-ce un établissement de confections que vous conduisez ? R.—Non ; nous faisons que des ouvrages de commande.

Q.—Quelles classes d'ouvriers employez-vous à vos ouvrages de commande ? R.—Nous pourrions les diviser en deux catégories : compagnons-tailleurs et couturiers habiles.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—De huit heures à midi le matin, et de une heure à six d'après-midi.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce qui fait neuf heures ? R.—Oui.

Q.—A l'exception des saisons où l'ouvrage presse, vous ne faites pas de travail supplémentaire ? R.—Non ; pas de travail supplémentaire.

Par M. CARSON :—

Q.—Les femmes ont-elles les mêmes heures de travail que les hommes ? R.—En général, oui.

Q.—Quelle est la moyenne de ce que peut gagner un bon compagnon, en travaillant neuf heures par jour ? R.—Je dirais qu'un bon compagnon tailleur peut gagner en moyenne dans son année, à la pièce, environ \$13 par semaine.

Q.—Mais la moyenne serait moindre que cela ? R.—Oui.

Q.—Beaucoup moindre ? R.—Pas moins que \$8.

Q.—Est-ce que \$8 seraient la moyenne des compagnons tailleurs ? R.—Cela dépend beaucoup de l'ouvrier même ; de son habileté et de son avance à l'ouvrage. M'est avis que \$13 par semaine seraient ce que pourrait gagner un bon tailleur dans l'année.

Q.—Leur emploi est-il assez constant, ou survient-il des saisons où ils ne sont employés qu'une partie du temps ? R.—Il arrive parfois qu'ils sont arrêtés, mais à tout prendre ils sont assez bien occupés.

Q.—Avez-vous quelque difficulté à faire travailler quelques-uns de vos ouvriers le lundi ? R.—Très peu ; je pourrais dire aucune.

Q.—Sont-ils appliqués, industriels ? R.—Oui.

Q.—Les bonnes couturières, combien peuvent-elles gagner ? R.—D'après mon bordereau de paye, je dirais qu'elles peuvent gagner à peu près \$4.50 à \$5 par semaine en moyenne.

Q.—Sont-elles employées au même genre d'ouvrage que les hommes ? R.—Pas tout à fait—pas les beaux ouvrages.

Q.—Si elles confectionnent les mêmes qualités d'effets, sont-elles payées le même salaire par habillement ? R.—Elles ne sont pas payées au même taux.

Q.—Pourquoi ne donnez-vous pas à une femme, pour faire un habillement, le prix que vous donneriez à un homme ? R.—D'après ce que je connais, c'est parce que les hommes sont supposés être plus habiles que les femmes.

Q.—Comme homme pratique, trouvez-vous qu'ils sont plus habiles ? R.—D'après mon expérience, je le crois.

Q.—Vous donnez les meilleures qualités d'ouvrage aux hommes et non aux femmes ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les hommes font plus d'ouvrage d'une bonne qualité dans un temps donné, que ne font les femmes ? R.—Oui.

Q.—Règle générale, ils le font ? R.—En général, oui.

Q.—Est-ce que la plus grande partie de votre ouvrage se fait dans votre boutique, ou les ouvriers en emportent-ils à domicile ? R.—Tout se fait dans notre boutique, sauf dans les saisons actives, où nous en donnons un peu à domicile.

Q.—C'est de l'ouvrage supplémentaire ? R.—Oui.

Q.—La grande partie de l'ouvrage est-elle faite à la semaine ou à la pièce ? R.—Presque toute à la pièce.

Q.—Quels sont ceux qui gagnent le plus, les employés à la semaine ou les employés à la pièce ? R.—Je pense que ce sont les employés à la semaine ; les ouvriers aiment mieux cela.

Q.—Ont-ils un peu plus que ceux qui travaillent à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'ils préfèrent travailler à la semaine ? R.—Généralement, oui.

Q.—Ceux que vous employez à la semaine sont les meilleurs ouvriers, je suppose ? R.—Ce sont nos meilleurs ouvriers.

Q.—Conséquemment, s'ils travaillaient à la pièce ils feraient plus en moyenne ? R.—Oui.

Q.—Prenez-vous des apprentis pour apprendre le métier ? R.—Quelques-uns ; nous en avons généralement un ou deux dans la boutique.

Q.—S'engagent-ils par contrat ? R.—Non.

Q.—Aimeriez-vous mieux les engager par contrat ? R.—Je ne pense pas que cela ferait une différence sensible.

Q.—Combien gagne un apprenti ? R.—Il ne reçoit rien la première année ; la deuxième année \$1 par semaine, et ainsi de suite jusqu'à la cinquième année.

Q.—Il augmente de \$1 tous les ans ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce qu'un apprenti ne vaut rien la première année ? R.—Il n'est pas censé être dans le métier.

Q.—Se nourrit-il lui-même ? R.—Il se nourrit lui-même.

Q.—Votre boutique est-elle disposée de façon à donner de l'espace suffisant pour tous ceux qui y travaillent ? R.—Nous avons deux ateliers ; un pour les hommes et un pour les femmes.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance pour chaque sexe ? R.—Nous n'en avons qu'un seul ; mais il est divisé en deux compartiments.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce qu'il y a deux entrées distinctes ? R.—Il y en a deux.

Par M. FREED :—

Q.—Vos employés restent-ils longtemps avec vous, ou changent-ils fréquemment ? R.—Ils restent avec nous assez longtemps.

Q.—Quand vous avez besoin d'ouvriers, éprouvez-vous de la difficulté à en avoir ? R.—En général, nous avons de la difficulté à nous procurer de bons ouvriers dans la saison active.

Q.—Alors il ne se trouve pas beaucoup de tailleurs sans emploi à Saint-Jean — combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Trente, en tout.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Sur ces trente ouvriers, combien y en a-t-il qui gagnent \$13 par semaine toute l'année ? R.—Il peut y en avoir cinq.

Q.—Que donnez-vous aux femmes pour faire des gilets de tweed ? R.—Nous leur donnons 50 centins pièce—c'est-à-dire un gilet avec trois poches ; poches extra 75 centins chaque. Quelquefois un gilet a cinq poches, quatre à l'extérieur et une en dedans. Attaché à notre boutique nous avons un contre-maître qui presse les habits—qui donne le fini ; ainsi qu'un machiniste pour la couture. Tout cela, naturellement, est compris dans les dépenses de la boutique.

Q.—Que payez-vous pour des pantalons ? R.—Pour des pantalons de tweed nous donnons 75 centins ; de drap noir, nous payons plus—nous avons une échelle de prix pour nous guider.

Par M. FREED :—

Q.—L'atelier est-il confortable en hiver ? R.—Il est très confortable en hiver.

Q.—Les fournaises pour chauffer les fers sont-elles dans l'atelier des femmes ? R.—C'est un poêle dans une faurnaise ; c'est une chaufferette ordinaire de tailleur.

Q.—En été, ce poêle est-il dans l'atelier ? R.—Il y est en été, seulement, au lieu de le laisser au milieu de l'atelier, nous le transportons à une des extrémités éloignée de l'ouvrage, et nous le rapprochons en hiver.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Afin que la chaleur rayonne autour de la chambre ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'atelier n'est-il pas excessivement chaud en été ? R.—Je n'ai jamais entendu de plaintes à ce sujet.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne souffrez pas d'une chaleur accablante à Saint-Jean ? R.—Non.

Q.—Vos chambres sont-elles bien aérées en été ? R.—Elles sont bien aérées, et les fenêtres sont souvent tenues ouvertes.

Q.—Ceux qui travaillent la nuit reçoivent-ils plus que pour le travail du jour ? R.—Règle générale, ceux qui travaillent la nuit sont à la pièce, et naturellement ils sont payés au même taux que pour le travail du jour.

Q.—Connaissez-vous quelque chose du commerce de confections ? R.—Je n'en connais pas grand'chose.

Q.—Y a-t-il beaucoup de tailleurs dans la ville qui sont propriétaires ? R.—Quelques-uns le sont ; je ne pourrais dire combien il y en a.

Q.—Ont-ils acquis ces propriétés avec leurs salaires ? R.—Avec leurs salaires.

Q.—Payez-vous vos employés à la semaine, par quinzaine ou tous les mois ?
R.—Toutes les semaines, le samedi.

Q.—Argent comptant ? R.—Oui.

Q.—Aiment-ils mieux être payés le samedi de préférence à tout autre jour de la semaine ? R.—Nous avons toujours payé le samedi, et les employés n'ont jamais demandé d'être payés autrement.

ST-JEAN, N. B., 23 mars 1888.

RICHARD O'BRIEN (Ellis Robertson et Cie., Saint-Jean, N.-B., *Evening Globe*), est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous à l'imprimerie ? R.—Y compris les reporters et les commis ?

Q.—De compositeurs sur le journal ? R.—Dix-huit sur le journal, en comptant les pressiers et les garçons.

Q.—Quel salaire donnez-vous au pressier ? R.—\$13 par semaine.

Q.—Est-ce le salaire des pressiers de l'atelier de ouvrages de ville ou du journal ? R.—Du journal. Dans l'atelier des ouvrages de ville, les apprentis reçoivent \$3.00 par semaine avec augmentation de 50 centins ou de \$1 par semaine chaque année.

Q.—Sont-ce les garçons qui font marcher les presses dans l'atelier des ouvrages de ville ? R.—Oui.

Q.—Que payez-vous aux compositeurs ? R.—\$10 par semaine.

Q.—Travaillent-ils à la semaine ou à la pièce ? R.—Ils sont tous payés à la semaine.

Q.—Tous les compositeurs sur le journal ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire de ceux qui travaillent aux ouvrages de ville ? R.—A peu près le même que sur le journal.

Q.—Dix piastres par semaine ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Travaillent-ils soixante heures par semaine ? R.—Sur le journal, ils ne travaillent pas soixante heures ; on leur accorde une heure le samedi soir, et une demi-heure le mercredi soir. En été, tous ceux qui ont été deux ans à notre service, ont une semaine de vacances, et cette semaine leur est payée.

Q.—Les compositeurs travaillent-ils la nuit ? R.—Quelquefois ; rarement, car notre journal est un journal du soir.

Q.—Sont-ils payés extra pour le travail de nuit ? R.—Vingt-cinq centins par heure.

Q.—Sont-ce là les salaires réguliers des imprimeurs à Saint-Jean ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Avez-vous plusieurs apprentis dans votre atelier ? R.—Nous en avons quelques-uns ; il y en a trois sur le journal.

Q.—Quel temps servent-ils ? R.—Cinq ans.

Q.—Les gardez-vous comme compagnons une fois qu'ils ont fini leur apprentissage ? R.—Oui ; s'ils veulent rester, c'est à leur choix.

Q.—Combien y en a-t-il qui restent ? R.—Un grand nombre.

Q.—Donnez-vous aux ouvriers de l'atelier des ouvrages de ville qui travaillent la nuit, le même prix qu'aux compositeurs—25 centins par heure ? R.—Je ne sais pas ce qu'ils reçoivent ; c'est le prote qui arrange cela ; je suppose qu'il leur accorde le même prix.

Q.—Des compagnons pressiers travaillent-ils aux presses des ouvrages de ville ? R.—Des garçons travaillent à ces presses-là.

Q.—Ces garçons servent-ils tout leur temps aux presses, ou vont-ils à la casse pour apprendre tout ce qui concerne les ouvrages de ville ? R.—Ils font les deux ; ils apprennent tout le métier.

Q.—Croyez-vous que le métier s'en trouverait mieux si le système d'apprentissage par contrat était établi ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Qu'est-ce qui vous porte à dire cela ? R.—Je crois que les apprentis et les patrons devraient être libres d'agir comme ils l'entendent ; si un apprenti veut partir, qu'on le laisse partir, et si un patron veut s'en défaire, il devrait avoir le droit de l'envoyer.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous les mettez tous les deux sur un pied d'égalité ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Si les apprentis étaient liés par contrat, est-ce que cela n'aurait pas l'effet de produire une meilleure classe d'imprimeurs que ceux que nous avons aujourd'hui ? R.—Je ne sache pas que ce résultat s'en suivrait.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous trouvez que les imprimeurs de Saint-Jean sont aussi capables que ceux de n'importe quel endroit ? R.—Oui.

Q.—Sans contrat d'apprentissage ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne croyez-vous pas que le système actuel tend à faire courir les garçons d'un atelier à un autre pendant leur minorité ? R.—Je doute qu'il en soit ainsi.

Q.—Avez-vous jamais entendu des patrons se plaindre de ce que les apprentis, du moment qu'ils se sentaient capables, les quittaient pour aller ailleurs ? R.—Cela peut arriver, sans que je le sache.

Q.—Lorsqu'un apprenti entre chez vous, est-il examiné sur son éducation, sur sa capacité de lire le manuscrit, et le reste ? R.—Certainement.

Q.—En agissez-vous ainsi envers vos apprentis ? R.—Le prote le fait, tout probablement ; il engage les apprentis.

Q.—Le prote peut-il engager ou congédier les hommes ? R.—Oui ; sauf l'approbation du propriétaire, comme de raison.

Par M. FREED :—

Q.—En allant d'un atelier à un autre, l'apprenti n'acquiert-il pas plus d'expérience que s'il restait cinq ans dans le même atelier ? R.—Je ne saurais dire ; je le croirais.

Q.—Vous nous avez dit que vos hommes étaient employés à la semaine ? R.—Oui, tous à la semaine.

Q.—Le taux des salaires est-il établi par les patrons, par les hommes, ou par patrons et employés en conférence ? R.—En 1886, vers le mois d'octobre, les hommes demandèrent une augmentation dans les salaires, et ils l'obtinrent ; voilà comment le taux actuel a été fixé.

Q.—Ce taux fut-il fixé par eux ? R.—Quelques-uns d'entr'eux le demandèrent, et ils l'obtinrent.

Q.—Les patrons ont été satisfaits ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu quelque différend, grève ou difficulté avec les ouvriers alors ? R.—Il n'y eut pas de grève, mais il s'éleva une petite difficulté ; nous discutâmes l'affaire avec l'union typographique, et tout s'arrangea convenablement.

Q.—Avez-vous été en bons termes depuis ? R.—Nous eûmes un léger différend à régler.

Q.—A quelle époque eut lieu ce différend ? R.—En septembre dernier.

Q.—Quelle en fut l'origine ? R.—Bien il commença en dehors de notre atelier. Les ouvriers d'un atelier s'étaient mis en grève; notre pressier fut accusé,—à tort ou à raison, je ne sais,—d'avoir été travailler dans cet autre atelier, et nos imprimeurs, qui étaient membres de l'union, se mirent en grève pour cette raison-là.

Q.—Avant de se mettre en grève, les ouvriers vous demandèrent-ils de renvoyer le pressier ? R.—Ils ne le demandèrent pas aux propriétaires.

Q.—Vous ont-ils avertis qu'ils étaient pour se mettre en grève ? R.—Non ; je pense qu'ils en parlèrent au prote, mais nous ne fûmes pas notifiés.

Q.—Comment se termina la grève ? R.—Ils revinrent à l'ouvrage le lendemain.

Q.—Leur avez-vous accordé ce qu'ils demandaient ? R.—Non.

Q.—Et l'affaire en resta là ? R.—Oui.

Q.—Y eut-il alors quelque changement dans le prix du travail ? R.—Aucun ; ils partirent un certain jour, et revinrent le lendemain, et nous n'avons pas eu de difficulté depuis.

Q.—Et tout a bien marché depuis ? R.—Oui.

Q.—En ce qui vous concerne, c'est là le seul différend qui se soit élevé entre vous ? R.—Nous étions en très bons termes avec eux auparavant, et l'avons toujours été depuis,

Q.—Vous les traitez amicalement, et quand il surgit quelque question, vous êtes prêts à vous entendre avec eux ? R.—Nous avons toujours été prêts à nous entendre avec eux, et nous le sommes encore quand il surgit quelque différend.

JAS. C. ROBERTSON, (Jas. Harris et Cie, constructeurs de wagons et machinistes), est appelé et interrogé sous serment.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous êtes un des associés de la maison Harris et Cie ? R.—Oui.

Q.—Quel est le genre d'affaires de Jas Harris et Cie ? R.—La construction de wagons, fonderie en général, ateliers de machines et laminoirs.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans vos deux manufactures ? R.—D'après notre dernier bordereau de paie, nous avons 282 ouvriers dans l'atelier de wagons ; de ce nombre 152 sont mariés ; les autres 130 sont célibataires, y compris 20 jeunes garçons.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—En parlant des ouvriers de wagons, comprenez-vous tous les gens à votre emploi ? R.—Non ; les ouvriers dans l'atelier des wagons et la fonderie.

Par M. CLARKE :

Q.—Cela comprend-il les hommes dans le laminoir ? R.—Non.

Q.—Et sur ce nombre 20 sont des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous de jeunes garçons au laminoir ? R.—Non.

Q.—Quels seraient les âges de ces jeunes garçons ? R.—Ils varient de 15 à 18 ans.

Q.—Pouvez-vous nous donner un aperçu du taux moyen des salaires payés aux diverses catégories d'ouvriers ? R.—Dans la fonderie et l'atelier des wagons le contre-maitre et le surintendant ont des salaires qui varient de \$13 et \$15 à \$24 par semaine. Les menuisiers et constructeurs de wagons reçoivent depuis

\$7 à \$10 ; les jeunes garçons, de \$2 à \$4 par semaine ; les mouleurs à la pièce font de \$10 à \$18, et \$7 à \$12 à la semaine ; le apprentis, de \$2 à \$4.50.

Q.—Est-ce que cela comprend tout l'atelier des wagons ? R.—Il y a aussi les machinistes qui reçoivent de \$7 à \$12 par semaine ; les jeunes garçons, de \$2 à \$4 ; forgerons, de \$7 à \$10, et les aides \$6. Les peintres reçoivent de \$7.50 à \$9 par semaine, et les apprentis de \$2 à \$4 ; c'est-à-dire dans la fonderie et l'atelier des wagons. Dans le laminoir nous avons deux contre-mâtres qui reçoivent de \$4 à \$5 par jour, et les autres ouvriers — chauffeurs — \$2.50 ; les lamineurs, \$2 ; aides, \$1.50 ; aux journaliers, nous donnons \$1.10 et \$1.20 par jour, selon le genre de leur ouvrage.

Q.—Tous ces ouvriers travaillent-ils le même nombre d'heures par jour tous les jours ? R.—Dans le laminoir, la journée de travail se calcule en général d'après le nombre de feux ; huit feux de fournaux constituent généralement une journée de travail.

Q.—Quelle durée de temps cela prend-il ? R.—Des fois huit heures, et d'autres fois dix.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Tout le travail est calculé d'après le nombre de feux, et non par le nombre d'heures ? R.—Oui ; dans certains cas, lorsque nous ne pouvons obtenir huit feux, et n'en obtenons que six ou sept, et constatons qu'il n'y a pas moyen d'en avoir plus, nous payons les hommes pour une journée d'ouvrage ; cela dépendrait de quelque défaut dans les fourneaux.

Par M. CLARKE :—

Q.—Ils travaillent rarement après six heures ? R.—Je les ai vu partir à quatre, et leur journée faite.

Q.—Ce genre de travail est-il dur ? R.—Joliment dur.

Q.—Eprouvez-vous de la difficulté à vous procurer des ouvriers pour ce genre de travail ? R.—Quelques-uns de nos meilleurs hommes viennent d'Angleterre, mais la plupart de nos employés ont fait leur apprentissage avec nous, et sont presque tous des environs.

Q.—Pouvez-vous les retenir chez vous, ou vous quittent-ils pour aller ailleurs ? R.—Règle générale, ils s'attachent à la place. Voici un mémoire concernant quelques-uns des ouvriers dans le laminoir ; il y en a qui y sont depuis trente ans, d'autres depuis vingt-cinq, vingt, dix-huit, vingt-deux, vingt-six et quinze ans.

Q.—C'est dans le laminoir, cela ? R.—Oui ; dans l'atelier des wagons et dans la fonderie, nous y avons un homme qui est à notre emploi depuis 1853 ; c'est avant mon temps. Un autre y est depuis cinquante-deux ans, et d'autres qui y sont depuis trente-sept, dix-huit, quarante-neuf, vingt-et-un, seize et vingt-neuf ans. Le père d'un des hommes était là il y a quelques soixante ans, au début de la manufacture ; d'autres sont là depuis vingt-neuf, trente-cinq, seize, douze, vingt-et-un et dix-huit ans. Voilà quelques-uns de nos hommes.

Q.—Depuis combien d'années la manufacture est-elle en opération ? R.—Soixante ans.

Q.—Les affaires augmentent-elles ? R.—Elles ont augmenté dans ces dernières années, et elles continuent à augmenter sûrement.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos produits ? R.—Principalement dans les provinces maritimes et les chemins de fer ici. Il y a quelque temps nous avons expédié des articles aux provinces d'en haut, mais nous ne pûmes lutter avec les constructeurs de wagons dans cette partie-là du pays, le fret étant contre nous.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Approvisionnez-vous le chemin de fer Intercolonial ? R.—Oui, en partie ; et le Nouveau-Brunswick et les chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse.

Par M. CLARKE :

Q.—Où prenez-vous le bois qui entre dans la construction des wagons ? R.—En grande partie ici. Nous achetons des Etats-Unis notre pin résineux et le chêne — le pin résineux du Sud et le chêne du New-Hampshire et de la Pensylvanie principalement ; une partie vient de la Virginie. Nous employons une quantité considérable de nos bois indigènes, tels que le pin blanc, épinette rouge et du bouleau.

Q.—S'est-il jamais élevé quelque différend, entre vous et vos employés ? R.—Jamais.

Q.—Jamais de grèves ? R.—Non.

Q.—Prenez-vous des jeunes garçons comme apprentis ? R.—Pas à présent. Autrefois nous les engageons comme apprentis pour six ans, mais ces dernières années nous n'en avons pas engagés par contrat. Je pense que nous n'en avons qu'un seul à notre emploi, et il ne lui reste qu'un an à faire. Nous payons aux jeunes garçons, pour la première année, à peu près ce que nous paierions à des apprentis, mais ils ne sont pas liés par contrat.

Q.—Vous croyez qu'il vaut mieux les laisser libres ? R.—Je pense qu'il vaut mieux que les deux parties soient libres. Quelques-uns d'entr'eux restent avec nous trois ou quatre ans ; d'autres se fixent ici et d'autres s'en vont ailleurs.

Q.—D'où obtenez-vous votre combustible ? R.—Tout l'anthracite vient des Etats, naturellement ; le bitumineux, pour les laminoirs et les fourneaux, est tiré des houillères de Spring Hill et du Cap-Breton.

Q.—A quel prix pouvez-vous avoir la houille de Spring Hill, livrée ? R.—La qualité que nous employons, nous coûte environ de \$3,18 à \$3.20.

Q.—Est-ce une houille de bonne qualité ? R.—Nous l'employons à nos fourneaux.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce la qualité générale de la houillère ? R.—C'est le charbon rond.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous servez-vous de houille moins coûteuse ? R.—Pour la chaudière nous avons le même charbon qui nous coûte \$2.00 ou quelques centins de plus. Le charbon rond nous vient par eau de Parrsboro'. Cela est plus commode pour nous vu que le laminoir est sur le bord de l'eau, il est plus facile à décharger.

Q.—Quelle espèce de fer employez-vous dans l'atelier des wagons ? R.—Nous employons le fer en gueuse et en morceaux. Le fer en gueuse nous vient de Londonderry. Le fer pour les roues de wagons vient des Etats, de la région de Salisbury.

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas au Canada de fer propre à ce genre d'ouvrage ? R.—Il s'en fabrique près de Montréal, mais il ne se rend pas jusqu'ici ; car les producteurs, qui sont eux-mêmes de grands manufacturiers, en font un grand usage.

Q.—D'où vient le fer pour les laminoirs ? R.—En grande partie de l'étranger, car le rendement local commence à s'épuiser.

Q.—Employez-vous le fer en morceaux ? R.—Oui.

Q.—Puddlez-vous le fer ? R.—Non, nous obtenons le fer en morceaux de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Q.—Les salaires sont-ils établis par les ouvriers seuls, ou par les ouvriers et les patrons en conférence ? R.—En général nous fixons les salaires d'après ce

que nous pouvons payer, et les ouvriers s'y conforment ; il ne semble pas y avoir de difficulté ; s'il se fait quelque plainte, nous nous reposons sur le contre-maître pour la régler, ou bien il vient nous en faire part ; mais cela arrive très rarement.

Q.—Avez-vous un taux fixe pour chaque classe d'hommes, où les payez-vous selon leur capacité jusqu'à un certain point.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que vous connaissez chaque homme à votre emploi, plus ou moins ? R.—Si nous ne le connaissons pas d'abord, nous apprenons vite à le connaître.

Q.—Mais les connaissez-vous individuellement ? R.—Presque tous.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il plusieurs de vos employés qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Oui ; je crois qu'il y en a plusieurs.

Q.—Ont-ils payé pour ces maisons, ou les ont-ils acquises de quelque autre manière ? R.—Je présume qu'ils les ont payées à même leurs salaires.

Q.—Est-ce qu'il y en a qui font des économies ? R.—Je ne puis dire ; j'en connais qui sont très à l'aise.

Q.—Pouvez-vous dire que vous avez eu des journaliers qui se sont acquis des propriétés, ou ont amassé de l'argent ? R.—J'en connais un qui s'est acquis beaucoup de propriétés.

Q.—Est-il marié ? R.—Non ; c'est un vieux garçon.

Q.—Votre compagnie a-t-elle des maisons pour l'usage des employés ? R.—Elle n'en a pas.

Q.—Vous ne faites pour les employés rien autre chose que leur payer des salaires ? R.—Non ; autrefois nous avions des maisons pour eux.

Q.—Avez-vous un magasin où les ouvriers se procurent des effets, ou leur en fournissez-vous d'autre manière ? R.—Non.

Q.—Vous les payez argent comptant ? R.—Oui.

Q.—Combien de fois les payez-vous ? R.—Une fois par quinzaine. Autrefois nous les payions chaque semaine, mais nous avons préféré les payer par quinzaine, cela nous donne moins d'embarras.

Q.—Ne serait-ce pas tout aussi facile de les payer chaque semaine ? R.—Cela entraînerait plus de besogne dans le bureau.

Q.—Est-ce que cela ne serait pas plus avantageux pour les employés ? R.—J'en doute.

Q.—Ont-ils jamais demandé d'être payés chaque semaine ? R.—Non.

Q.—Ils ne se plaignent pas du paiement par quinzaine ? R.—Aucunement.

Q.—Payez-vous les ouvriers pour tout le temps fait jusqu'au jour de paie ? R.—Non, nous payons le mercredi ; nous payons jusqu'au samedi précédent.

Q.—Retenez-vous une partie des salaires des employés, ou les payez-vous en plein jusqu'au samedi précédent ? R.—Nous les payons en plein.

Q.—Les ouvriers sont-ils obligés de vous donner avis avant de quitter ? R.—Non ; ils peuvent quitter sans donner d'avis.

Q.—Vous les payez jusqu'au moment qu'ils vous quittent ? R.—Oui ; mais il ne reçoit son argent qu'à prochaine paie.

Q.—Imposez-vous des amendes ? R.—Non.

Q.—Si un homme vient tard le matin, que faites-vous ? R.—Nous chargeons son temps.

Q.—Juste le temps qu'il a perdu, ou plus ? R.—Nous lui chargeons généralement un quart de jour, c'est-à-dire, s'il est une heure en retard, nous lui déduisons un quart de jour.

Q.—S'il n'est en retard que de cinq ou dix minutes, que faites-vous ? R.—

Pas grand'chose ; nous l'avertissons, généralement. Chaque homme prends une contre-marque en entrant à l'atelier, et la dépose en sortant ; de cette façon nous tenons compte des hommes et de leur travail.

Q.—Sont-ils assidus ? R.—Passablement.

Q.—Avez-vous quelque difficulté à faire travailler les ouvriers le jour qui suit la paie ? R.—Oui ; quelques fois.

Q.—Est-ce grave ? R.—Cela retarde l'ouvrage souvent.

Q.—En avez-vous beaucoup qui se rendent coupables de cette irrégularité ? R.—Pas un grand nombre ; un ou deux par équipe. Prenons l'atelier des wagons, par exemple, où il faut un certain nombre d'ouvriers pour faire un certain ouvrage, il suffit que deux ou trois s'absentent, pour tout arrêter.

Par M. CLARKE :—

Q.—En général, vos employés sont sobres et industrieux ? R.—Ils le sont en général.

Par M. KERWIN :—

Q.—Savez-vous si ce journalier qui possède une maison ou propriété a d'autres sources de revenu à part de ce qu'il reçoit de vous ? R.—Je ne sais pas.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Retranchez-vous 25 centins par heure pour tous les genres de travail, quand un homme est en retard ? R.—Non ; un quart de jour.

Q.—Même s'il n'était qu'une heure en retard ? R.—Oui.

Q.—Vous lui ôtez un quart de jour ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais cela n'arrive que dans des cas exceptionnels ? R.—Je ne crois pas que cela soit arrivé une douzaine de fois ces deux ou trois dernières années. Quand une fois un homme se fait pincer ainsi, il n'y retourne pas de sitôt.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez dit que les machinistes gagnent de \$9 à \$12 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Donnez la moyenne ? R.—La moyenne serait à peu près de \$9 à \$9.50.

Q.—Quels sont ceux qui gagnent de \$4 à \$5 par jour dans le laminoir ? R.—Les contre-maîtres et les surintendants.

Q.—Combien y en a-t-il qui ont \$2.50 ? R.—Les chauffeurs gagnent \$2.50 ; ils sont au nombre de soixante-treize dans le laminoir.

Q.—Quel genre de travail font les lamineurs ? R.—Le moulage des mécanismes et toutes sortes d'articles pour l'atelier des wagons.

Q.—Où prennent-ils les patrons ? R.—Ils les font eux-mêmes.

Q.—Les ouvriers dans l'atelier de la mécanique travaillent-ils à la pièce ? R.—Les mécanismes se font généralement à la journée, mais dans l'atelier des wagons tout se fait à la pièce.

Q.—Lorsque vous donnez de l'ouvrage à la pièce, les ouvriers fixent-ils le prix ? R.—S'ils ont de l'ouvrage à faire à la pièce, ils s'arrangent avec le contre-maître quant au prix.

Q.—Les ouvriers sont-ils toujours consultés quant aux prix ? R.—Ils les acceptent, et le contre-maître juge de ce qu'ils valent.

Q.—Avez-vous un atelier de moulinage attaché à votre fonderie ? R.—Nous avons deux ou trois ateliers pour mouliner et couler.

Q.—Sont-ils bien aérés ? R.—Ils sont dehors. C'est en plein air ; mais il y

a un toit au-dessus pour servir d'abri contre la pluie.

Q.—Est-ce avec le consentement des ouvriers que vous avez changé le mode de paiement d'une fois par semaine à une fois par quinzaine ? R.—Oui ; nous les avons consultés. Nous ne nous sommes pas adressés à chaque homme en particulier ; nous le dûmes au contre-maître qui consulta les employés.

Q.—Est-ce que les salaires de quelques-uns de vos ouvriers ont jamais été saisis entre vos mains ? R.—Non : cela n'est jamais arrivé. Des ordres ont été présentés à l'effet de retenir un certain montant des salaires, mais nous n'avons jamais voulu les accepter.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ces ordres étaient-ils donnés par les employés mêmes ? R.—Oui ; mais nous n'avons jamais voulu les payer.

Q.—Si vous congédiez un ouvrier pour quelque méfait, lui payez-vous ce qui lui est dû ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Votre atelier de moulage est-il assez bien aéré, de façon que les ouvriers ne souffrent pas de la vapeur ? R.—Oui ; nous avons trois ateliers de moulage. L'un d'eux est réservé pour couler les roues, et la ventilation est très bonne, et l'autre est très confortable. Celui destiné aux fontes des wagons n'est pas aussi spacieux, mais on y travaille assez à l'aise. Il pourrait être amélioré, mais personne ne s'en plaint.

Q.—Tous les ateliers sont-ils passablement confortables, surtout en hiver ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils chauds ? R.—Oui.

Q.—Quand avez-vous commencé la fabrication des roues de wagons ? R.—Il y a environ vingt-cinq ans.

Q.—Sont-ce des gens de Saint-Jean que vous employez à couler les roues de wagons ? R.—Tous des gens d'ici.

Q.—Ont-ils d'assez bons salaires ? R.—Les mouleurs reçoivent d'assez bons salaires.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Celui qui a été avec vous soixante ans, y est-il encore ? R.—Oui.

Q.—Quel est son métier ? R.—Machiniste.

Q.—Il travaille encore du métier ? R.—Oui.

Q.—Dans les ateliers de moulage avez-vous des éventails pour chasser la fumée et la poussière ? R.—Non.

Q.—Quel est l'état sanitaire des ateliers, en tant qu'il s'agit de lieux d'aisance ? R.—Nous en avons deux qui servent aux employés.

Q.—Sont-ils en dedans de l'atelier de moulage ? R.—Non, dehors ; ils sont isolés.

JAMES BERRY, imprimeur et reporter, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. FREED :—

Q.—Vous êtes-vous occupé de l'impression des livres d'école dans cette province ? R.—Oui ; je m'en suis occupé. Vers l'année 1883 je fus nommé membre d'un comité dont le but était de faire une enquête au sujet de la publication des livres d'école. Avant la mise en vigueur de la loi des écoles libres dans cette province tous les livres d'écoles étaient publiés ici, mais après l'adoption de cette

loi leur publication fut transférée à Nelson, d'Edimbourg, et les imprimeurs et relieurs, aussi bien que les éditeurs, s'agitèrent en 1883, et cherchèrent s'ils ne trouveraient pas quelque moyen de faire imprimer ces livres dans cette province, et je fus nommé membre d'un comité chargé de préparer un mémoire. Nous dressâmes un mémoire et il fut envoyé au gouvernement local qui promit de s'en occuper. Dans le cours de notre enquête nous avons constaté que la province dépensait annuellement pour des livres d'école à peu près \$247,000. Le mémoire présenté par nous au gouvernement portait les signatures de 250 imprimeurs, relieurs et éditeurs.

Q.—Vos recherches vous ont-elles portés à la conclusion, quant à la reliure, que ces livres pourraient être publiés au Nouveau-Brunswick dans un aussi bon style que les livres importés ? R.—Oui ; les éditeurs nous autorisaient à déclarer que l'ouvrage pouvait être fait au Nouveau-Brunswick à 25 pour cent meilleur marché, et d'aussi bonne qualité.

Q.—Êtes-vous venus à la conclusion, quant au texte des livres et les renseignements qu'ils contenaient, que vous pouviez produire d'aussi bons livres que ceux qui étaient importés ? R.—Quant aux livres de lecture nous sommes venus à la conclusion que nous pouvions en produire de meilleurs.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils auraient contenus plus de renseignements sur le Canada ? R.—Oui ; nous trouvons que les livres de lecture ne convenaient pas aux Canadiens, et surtout aux gens du Nouveau-Brunswick, parce qu'ils parlaient trop de l'étranger, et pas assez du Canada.

Par M. FREED :—

Q.—Vous étiez d'opinion que ces changements seraient avantageux à la population ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous fait quelque calcul quant au nombre de personnes qui seraient employées si ces livres étaient imprimés ici ? R.—Nous n'avons pas fait de calcul rigoureux, mais nous en vîmes à la conclusion qu'un grand nombre de jeunes gens trouveraient de l'emploi.

Q.—Avez-vous calculé le nombre de femmes qui seraient employées dans la reliure à la confection de ces livres ? R.—Nous jugeâmes que la publication de ces livres donnerait plus d'emploi, non seulement aux imprimeurs, mais aussi aux relieurs, graveurs et lithographes en général.

Q.—Quel calcul avez-vous fait quant à la part qui reviendrait aux graveurs, etc., sur le total des déboursés ? R.—Je ne crois pas que nous en ayons fait.

Q.—Cette partie des dépenses serait-elle considérable ? R.—Nous en étions certains. Nous avons fait le calcul du prix des recettes de quelques-uns de ces livres ; j'avais les chiffres, mais je les ai perdus depuis, mais nous avons démontré que ces livres pouvaient être publiés à bien meilleur marché au Nouveau-Brunswick, tout en faisant un bon profit.

Q.—Vous êtes-vous informés si le papier propre à ces livres pouvait être fait au Nouveau Brunswick ? R.—Si ma mémoire ne me fait pas défaut, nous avons constaté que tout le papier nécessaire à ces livres pouvait s'obtenir au Canada ; mais je ne suis pas certain quant au Nouveau-Brunswick.

Q.—Alors vous avez conclu qu'une somme considérable de deniers serait dépensée en Canada, sinon au Nouveau-Brunswick pour presque tout ce qui entrerait dans la composition de ces livres ? R.—Oui. Au sujet des clichés, nous croyions que ce serait une bonne affaire pour quelqu'un d'acheter un appareil à stéréotyper et d'ouvrir une boutique dans cette province. Nous nous sommes aussi enquis de la nature exacte des livres importés dans la province, et nous constatâmes que les livres sont importés par une seule maison à Saint-Jean, et que les autres marchands sont obligés d'acheter de cette maison. Aucun libraire

ne peut en acheter au Nouveau-Brunswick ailleurs que de cette maison, et il lui faut allouer 25 pour cent sur un livre et 20 pour cent sur l'autre aux instituteurs qui en achètent une douzaine ou une demi-douzaine.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est une coalition au sujet des livres? R.—Il semblait en être ainsi, et c'est une des raisons qui nous ont portés à essayer de faire imprimer ces livres ici, et que l'on a fait valoir dans notre pétition.

Q.—Qu'a répondu le gouvernement? R.—Le gouvernement admit le grief et promit d'y remédier, et depuis lors il a fait imprimer une arithmétique ici. L'objection que le gouvernement opposa dans le temps, fut que le droit d'auteur de tous ces livres appartenait à Nelson, et qu'on ne pouvait rien y faire, vu que l'achat des clichés coûterait plus que la valeur des livres, de façon que pour faire imprimer ces livres au Nouveau-Brunswick, il aurait fallu commencer tout en neuf.

Q.—Et pensiez-vous que cela pourrait se faire? R.—Nous suggérâmes des voies et moyens pour préparer de nouveaux livres.

Q.—Le contrat de Nelson et Fils a-t-il été vérifié? R.—Je ne sais pas s'ils ont un contrat, mais ils ont un droit d'auteurs sur ces livres. Nous vîmes que nous ne pouvions les acheter, car il aurait fallu trop d'argent. Les instituteurs s'adressent à cette seule maison qui a ce monopole, ou bien à un libraire, et ce dernier, s'il veut faire une vente, est obligé d'accorder un escompte de 20 pour cent sur quelques-uns des livres dont les instituteurs ont besoin. Cela m'a été dit par les libraires.

Par M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous que vu le surcroît d'emploi qui serait donné aux gens du Nouveau-Brunswick, le gouvernement serait justifiable d'obtenir des clichés de ces livres et de les faire imprimer au Nouveau Brunswick? R.—Oui, je le crois.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsque l'impression de ces livres fut donnée, est-ce que des soumissions furent demandées? R.—A ma connaissance il n'y en a pas eue; j'en suis presque certain.

Q.—L'arrangement était-il pour un certain temps, ou seulement au choix du gouvernement? R.—Au choix du gouvernement. L'arithmétique dont j'ai parlé fut confiée à un certain monsieur pour être publiée, et il la fit imprimer par un imprimeur de Fredericton.

Q.—Le surintendant de l'Education dépend-il du gouvernement local? R.—Oui.

Q.—Avez-vous examiné ces livres de Nelson et Cie, à un point de vue pratique? R.—J'ai examiné l'arithmétique.

Q.—Le papier de ces livres est-il bon, vu le prix demandé? R.—Je dirais non, considérant les prix. Le papier est assez bon, mais pas assez bon pour le prix que coûtent les livres.

Q.—Vous êtes-vous assurés si ces livres coûteraient meilleur marché ou plus cher en étant publiés ici? R.—Les principaux fabricants de Saint-Jean nous certifièrent que ces livres seraient mis sur le marché à 25 pour cent plus bas qu'ils ne sont vendus maintenant.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—De façon que sur chaque livre d'école vendu dans la province il est prélevé une taxe de 25 centins? R.—Oui; en tout et partout.

TIMOTHY McCARTHY, tailleur de pierre, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Tailleur de pierre.

Q.—Depuis combien de temps taillez-vous de la pierre à Saint-Jean ? R.—Depuis vingt-cinq ans.

Q.—Combien d'hommes sont engagés dans le métier ? R.—Il y en a beaucoup.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année sont-ils occupés ? R.—Ils travaillent huit mois. Après une certaine saison nous ne pouvons travailler aux tombes et aux monuments dans les cimetières, et nous devons attendre jusqu'au printemps.

Q.—Quel est le salaire d'un tailleur de pierre par semaine ? R.—J'ai eu \$12 par semaine pendant sept mois, et \$3 par semaine les autres mois.

Q.—Pourquoi cette réduction ? R.—Stagnation des affaires, et courtes journées ; nous commençons à 7:30 et finissons à 4:30.

Q.—Est-ce là la principale raison ? R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas plutôt parce que l'ouvrage était rare, et que le patron en prenait avantage ? R.—Les journées courtes ; nous quittons l'ouvrage à 4:30, et des fois à 4 heures.

Q.—Quels sont les salaires des marbriers ? R.—J'ai eu \$2 par jour.

Q.—Les polisseurs, combien ont-ils ? R.—Ils ont \$1 par jour toute l'année.

Q.—Des femmes sont-elles employées à ce travail ? R.—Il y en a.

Q.—Quelle pierre est principalement employée dans la marbrerie ? R.—Pour moi c'est tout du marbre—du marbre américain et italien. Nous n'avons pas de marbre dans notre province ; nous l'obtenons des Etats.

Q.—Se taille-t-il beaucoup de pierre de l'Ohio ? R.—Il ne s'en taille pas du tout à Saint-Jean.

Q.—C'est toute de la pierre canadienne ? R.—Toute de la pierre de notre province et de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés chaque semaine ? R.—Non ; j'étais payé chaque quinzaine quand je travaillais.

Q.—Les tailleurs de pierre préfèrent-ils être payés par quinzaine ? R.—Nous ne murmurons pas lorsque nous sommes payés à la quinzaine. Le patron est souvent gêné lorsqu'il a entrepris une construction, car il ne peut retirer d'argent avant d'avoir fait une certaine somme d'ouvrage.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet des salaires payés aux maçons ? R.—Non.

Q.—Se ramasse-t-il beaucoup d'eau sur le plancher des ateliers de polissage ? R.—Non ; ils font des trous dans le plancher afin que l'eau s'écoule. Dans certains endroits ils ont un évier—un grand évier carré.

Q.—Les salaires des marbriers ont-ils augmenté depuis cinq ans ? R.—Pas dans cette province ; ils ont augmenté dans les Etats, mais pas ici.

Q.—Ont-ils diminué ici ? R.—Ils n'ont pas baissé non plus ; j'ai reçu le même salaire pendant les vingt dernières années.

Q.—Est-ce que beaucoup d'apprentis apprennent le métier ? R.—Il y en a trois où je suis ; ils ne travaillent pas le marbre, mais à la pierre.

Q.—Que reçoivent-ils en commençant ? R.—Ils reçoivent \$1.50 la première semaine ; c'est ce qu'ils ont par semaine.

Q.—Ont-ils une augmentation annuelle après cela ? R.—Oui, cinquante centins par semaine, et la dernière année \$1.

R.—A quel âge commencent-ils ? R.—A quinze ou seize ans.

Q.—Quelle est la durée de leur apprentissage ? R.—Quatre ans.

Q.—Est-ce qu'ils restent dans la province après avoir fini leur apprentissage ? R.—Quelques-uns restent d'autres s'en vont ailleurs.

Q.—Vont-ils aux Etats-Unis ? R.—Oui ; ils gagnent plus là.

Q.—S'en reviennent-ils travailler par ici ? R.—Un bon nombre s'en reviennent, mais quelques-uns ne reviennent jamais.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous jamais employé du marbre de Saint-Jean, près de Montréal ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'il était employé ici ? R.—Non.

ANDREW GILMOUR, marchand tailleur, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. FREED :—

Q.—Vous êtes tailleur ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous des ouvrages de commande ou des confections ? R.—De l'ouvrage de commande.

Q.—Rien que de l'ouvrage de commande ? R.—Pas autre chose.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. May, tout récemment ? R.—Oui.

Q.—Endossez-vous ce qu'il a dit en général ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous le même taux de salaire que lui ? R.—Oui ; à peu près la même chose ; seulement je suis un peu plus ancien que lui dans les affaires.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que M. May a dit ? R.—Vous lui avez demandé si les ouvriers dans notre métier possédaient des maisons. Pour moi je puis dire que j'ai eu des ouvriers qui ont vécu et sont morts dans leurs propres maisons, et leurs veuves les occupent encore, et l'une d'elles possèdent plusieurs maisons.

Q.—Ont-ils acquis ces propriétés à même leurs salaires ? R.—Ils n'avaient pas d'autres moyens de le faire.

Q.—Ils avaient tous des familles à soutenir ? R.—Oui ; et leurs familles en ont le bénéfice aujourd'hui.

Q.—Y a-t-il en dehors de vos employés un grand nombre d'ouvriers, à Saint-Jean, qui possèdent des propriétés ? R.—Oui ; un bon nombre. Je ne sache pas que je puisse vous donner une meilleure idée de notre commerce et de sa position qu'en relatant un fait, qui a eu lieu il y a cinq ans. En 1883, nous célébrâmes le centenaire de la ville, et les différents métiers furent invités à prendre part à une procession d'artisans ; les tailleurs y répondirent en bon nombre, souscrivant littéralement et volontiers dans le but de faire face aux dépenses. La veille de la procession, le corps de métier tint une assemblée générale dans le magasin de M. May, à laquelle les hommes assistaient en bon nombre. A cette assemblée ils souscrivirent avec empressement et plaisir, et la parade qu'ils firent lors de la procession fut splendide ; après la procession nous eûmes une autre assemblée pour régler les questions de finances et nous constatâmes que nous avions un surplus de \$30.00. La question qui se présenta alors fut celle de savoir ce que nous allions faire de ces fonds et bon nombre d'ouvriers recommandèrent différentes manières de les employer, et finalement je dis : "quelqu'un, ici, ne connaît-il pas la veuve ou les orphelins de quelque ouvrier tailleur, auxquels cet argent pourrait être d'un grand secours ?" Et, à ma grande surprise, et à la surprise de tous, personne ne connaissait une seule veuve ou un seul orphelin dans l'indigence.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qu'advint-il de ces \$30.00 ? R.—Nous en disposâmes dans la suite ; je gardai cette somme jusqu'à ce que les autres eussent fait leur rapport. Il y eut.

un comité de nommé et finalement nous nous mîmes à la recherche de quelques cas d'indigence et nous disposâmes des deniers.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Tous vous êtes mis à la recherche des cas d'indigence ? R.—Oui ; ce n'est pas des cas de misère, mais c'était des indigents que l'intempérance avait fait tomber dans la pauvreté.

Q.—Les tailleurs de Saint-Jean sont donc, règle générale, des hommes tempérants et prévoyants ? R.—Dans le cours des quarante-cinq ans que j'ai été dans les affaires, j'ai eu à mon emploi un grand nombre d'ouvriers, et j'ai eu bien peu de difficultés causées par l'ivrognerie. Les ouvriers sont fidèles à l'ouvrage et toujours prêts à travailler. Lorsque j'étais apprenti on disait toujours que les tailleurs ne voulaient pas travailler le lundi, et je me rappelle que mon patron, qui était un homme très prudent et très sage, n'a jamais pu faire travailler ses ouvriers le lundi, vu qu'il n'avait pas d'ouvrage de prêt pour les ouvriers le lundi. J'ai commencé les affaires en suivant cette règle, et je n'ai cessé de la suivre pendant les quarante-cinq ans que j'ai été dans le commerce ; et j'ai constaté qu'on en retirait de grands avantages.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel serait le salaire par semaine des hommes qui ont économisé suffisamment d'argent pour acheter une propriété ? R.—De \$8.00 à \$12.00 par semaine. Ils travaillent à la pièce et un certain nombre gagnent ainsi de très bons salaires. Un homme peut faire 50%, de plus qu'un autre à raison de son habileté au travail. J'ai dans mon établissement deux hommes qui sont à mon service depuis trente-cinq ans.

Par M. CARSON :—

Q.—Dites-vous que si un ouvrier est tempérant et industrieux il peut économiser suffisamment sur son salaire de \$12.00 par semaine pour faire vivre sa famille jusqu'à ce que ses enfants soient en état de le faire vivre ? R.—D'après mon expérience, il en est ainsi. Lorsqu'un homme devient vieux, sa famille, règle générale, est en état de faire quelque chose pour lui.

Jos. M. HAZELHURST, (Hazelhurst et Fils, fondeurs et fabricants d' "Excelsior"), est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Fondeur et fabricant d'Excelsior.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Environ cinquante.

Q.—Combien y a-t-il de jeunes garçons sur ce nombre ? R.—Nous n'avons pas de jeunes garçons—sauf un qui apprend le métier de fondeur,—que ceux qui travaillent depuis trois ans ; nous prenons des apprentis pendant une année, dans une branche du métier, et à la fin de cette période on les fait passer dans une autre boutique.

Q.—Passez-vous des contrats d'apprentissage avec ces jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Pendant combien d'heures par jour les hommes travaillent-ils ? R.—Notre besogne consiste principalement dans la fabrication des moules et les ouvriers sont généralement libres avant cinq heures chaque après-midi.

Q.—Faites-vous exécuter vos travaux à la pièce ? R.—Il y en a qui se font à la pièce et d'autres à la journée, mais particulièrement à la journée.

Q.—Employez-vous ces hommes l'hiver et l'été ? R.—Toute l'année, dans des boutiques confortables, à Coldbroke et à Saint-Jean ; les deux boutiques sont chauffées par la vapeur, et en hiver, les hommes travaillent en bras de chemise.

Q.—En est-il ainsi dans les usines où se fabrique l'Excelsior ? R.—Oui.

Q.—Les hommes sont-ils employés tout l'hiver ? R.—Oui ; il y a de l'ouvrage tout le temps.

Q.—Quelle espèce d'articles fabriquez-vous ? R.—Nous moulons en général de gros articles en fer ; nous fabriquons des articles pour les laminoirs et pour des machines. Outre cela, nous faisons beaucoup de travaux pour les chemins de fer pour les différents embranchement du chemin de fer de Cumberland, et autres chemins de fer.

Q.—Fabriquez-vous des ferrures de moulin ? R.—Oui, et nous nous restringons entièrement à la fabrication des ferrures.

Q.—En fabriquez-vous aussi pour des objets de construction ? R.—Nous fabriquons beaucoup d'articles pour la construction.

Q.—Où va la masse de vos produits fabriqués ? R.—Nous les vendons tous aux provinces maritimes.

Q.—N'en expédiez-vous pas aux provinces supérieures ? R.—Non ; sauf quelques "Excelsior" dont nous avons envoyé à Montréal cinq ou six wagons de chemin de fer chargés.

Q.—Est-ce que ce commerce augmente ? R.—Il est à peu près arrêté, à cause du prix qu'il nous faut payer pour le transport à Montréal. Il nous en coûte \$8.00 par tonneau pour le transport des effets à cette ville, et c'est un prix excessivement élevé.

Par le PRESIDENT :—

Q.—Qu'exige le chemin de fer Intercolonial par tonneau de houille, à partir de Spring Hill jusqu'à Montréal ? R.—Je ne sais pas.

Q.—N'est-ce pas un chiffre beaucoup moindre que la somme que vous mentionnez ? R.—Je ne le sais pas.

Par M. FREED :—

Q.—Combien de tonneaux pouvez-vous mettre dans un wagon ? R.—Un peu moins de sept.

Q.—De quoi est fait cet "Excelsior" ? R.—Nous le fabriquons entièrement de tilleul. L'excelsior américain est fait avec toute espèce de bois, mais il n'est pas aussi bon que le nôtre.

Q.—N'est-il pas tout employé pour des objets de literies ? R.—La partie grossière l'est ; mais la partie fine est employée à la fabrication des meubles. C'est là où notre article a le pied sur l'autre vu qu'il est fait complètement de tilleul.

Q.—Quels salaires donnez-vous aux mouleurs ? R.—De \$8 à \$10.00.

Q.—Que donnez-vous aux machinistes ? R.—Nous n'avons pas de machinistes. Nous avons ce que nous appelons des monteurs qui font aussi certains poêles. Trois de nos "monteurs" peuvent gagner de \$8 à \$9.00 par semaine.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec les ouvriers relativement aux salaires ? R.—Non.

Q.—Les salaires de vos ouvriers sont-ils réglés par vous ou par les hommes ? R.—Par nous-mêmes, vît que mon père est un homme du métier et qu'il le connaît parfaitement, de sorte que, lorsqu'un homme se présente pour travailler, il lui dit avant de l'engager, de se rendre dans la boutique pour y travailler, et une fois qu'il l'a vu à l'œuvre il lui dit : "je vous donnerai \$8 ou \$10 par semaine," et s'ils s'entendent, cette somme lui sera accordée.

Q.—Les fabricants d'articles en fer sont-ils liés entre eux par une société ou une organisation quelconque ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Ne l'ont-ils jamais été ? R.—Il s'est formé une fois une organisation, particulièrement pour la fabrication des poêles. Fawcett, Robb et certaines autres personnes, particulièrement de la Nouvelle-Ecosse en faisaient partie, mais elle n'a pas duré.

Q.—En faisiez-vous partie ? R.—Nous n'y sommes pas entrés parce que nous ne nous occupons pas dans le temps de la fabrication des poêles.

Q.—De quelle espèce de houille vous servez-vous ? R.—Pour le fourneau à fusion nous employons l'anthracite.

Q.—Et pour les autres objets ? R.—Pour la chaudière nous employons le charbon de terre.

Q.—Est-ce de la houille de Spring Hill ? R.—Oui, il nous faut payer cette houille un peu plus cher que d'autres personnes. M. Harris et le laminoir de Conbroke le font transporter par l'Intercolonial pour 80 c. par tonneau tandis qu'il nous faut payer \$1.45 pour le même article.

Q.—Pourquoi ? R.—Parce qu'ils en consomment plus.

Q.—Entendez-vous dire qu'ils sont des clients plus considérables ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que ce soit juste ? R.—Je ne crois pas qu'il soit juste, parce qu'un homme emploie 300 ou 400 ouvriers et qu'un autre n'en emploie que cinquante, que le premier ait un pareil rabais sur le prix du transport.

Q.—N'avez-vous jamais demandé à l'Intercolonial de vous accorder un tarif plus bas ? R.—Oui, plusieurs fois.

Q.—A qui ? R.—A George Taylor, agent général des marchandises, et chaque fois que nous l'avons fait, la question de savoir combien de houille nous consomons par année s'est présentée, et une fois mis au courant du chiffre il a dit : "voici votre tarif," indiquant \$1.45.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le chemin de fer a un tarif basé sur la quantité qu'une personne transporte sur le chemin ? R.—Oui ; et si nous consomons 300 tonneaux notre tarif serait de 80 c.

Par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous fait une demande à M. Taylor depuis que la commission du chemin de fer a fait rapport ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les mouleurs de plaques de poêles travaillent-ils à la pièce ? R.—Nous avons l'habitude de le faire ; autrefois tout se faisait à tant la pièce, et \$12 a été la somme la plus basse que nous ayons payée. Nous ne fabriquons plus de plaques de poêles, maintenant, à titre d'industrie spéciale.

Q.—Que gagnent ces mouleurs de poêle par semaine ? R.—Huit piastres. Ce sont des espèces de manœuvres.

Q.—Vos hommes sont-ils payés à la semaine ? R.—Oui, tous les samedis soirs.

Q.—Avez-vous une machine à fouler dans votre fonderie ? R.—Nous en avons deux ; une à chaque fonderie.

Q.—Est-ce que cette salle est bien aérée ? R.—Elle est complètement fermée, mais la ventilation est bonne.

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière et de fumée dans la boutique ? R.—Il n'y a pas de fumée ou de poussière dans la fonderie, si ce n'est après le coulage. Il n'y a pas de poêle qui puisse faire de la poussière dans la fonderie et il n'y a pas de feu, sauf dans la chaudière.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires des hommes, aujourd'hui et ceux d'il y a cinq ans à Saint-Jean ? R.—Dans notre boutique les prix sont peut-être un peu plus élevés ; nous payons plus aujourd'hui qu'alors. Autrefois nous ne payions qu'une piastre et quart et une piastre et trente-trois cents, tandis qu'aujourd'hui nous payons pour le même ouvrage \$1.50 par jour.

Q.—Les mouleurs de Saint-Jean sont-ils organisés en association ? R.—Non.

Q.—Ne l'ont-ils jamais été ? R.—Un peu avant l'époque où j'ai commencé les affaires, je crois qu'ils étaient organisés, ils commencèrent une fois à se former en société et ils crurent qu'ils allaient chasser les patrons des affaires, mais l'association ne dura pas longtemps. Il y a de cela trente ans, probablement.

Q.—N'y a-t-il jamais eu des difficultés relativement aux mouleurs de Saint-Jean ? R.—Pas du tout.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose des boutiques de votre métier, à Saint-Jean, en dehors de la vôtre ? R.—Je connais toutes les fonderies de la ville. La nôtre est la seule qui soit chauffée par la vapeur ; je ne crois pas que les autres boutiques soient aussi confortables que la nôtre.

Q.—Mais, généralement parlant, elles sont tenues à un bon degré de chaleur pour les ouvriers ? R.—Oui.

Par M. CARSON :—

Q.—Ces hommes travaillent-ils tous dix heures par jour ? R.—Nous n'avons pas de contre-maitre, c'est-à-dire de contre-maitre proprement dit ; mon père exerce ces fonctions, il n'a jamais cessé d'exercer le métier ; et si un homme finit sa journée de travail à trois heures et demie on le laisse partir, et il est, parfois, quatre heures et demie ou cinq heures du soir, mais rarement plus tard, lorsque les hommes terminent leur ouvrage. Ceci arrive lorsque nous avons en main un grosse entreprise.

Q.—Vos mouleurs sont-ils tous payés à la semaine ? R.—Ils sont tous payés le samedi soir.

WILLIAM PETERS, tanneur, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous tanneur ? R.—Je ne suis pas présentement dans le commerce de tannerie ; je vends du cuir et j'exploite une boutique de corroyeur.

Q.—Quel salaire gagnent les tanneurs à Saint-Jean ? R.—Les tanneurs peuvent, je crois, gagner de \$5 à \$10. Je ne suis peut-être pas en état de parler d'une manière exacte vu que je ne fais pas le commerce de tannerie ; mais à en juger par l'expérience que j'ai acquise lorsque j'avais des ouvriers dans la boutique, je serais disposé à dire qu'ils peuvent gagner jusqu'à concurrence de \$12 : je veux parler d'un homme qui sait bien préparer les peaux.

Q.—Est-ce que le métier de tanneur est très désagréable en hiver ? R.—Non ; je ne l'ai jamais trouvé désagréable. Je n'en suis sorti que depuis quelques années.

Q.—Faut-il travailler au froid en hiver ? R.—Notre boutique était toujours tenue à une bonne température.

Q.—Est-ce que les hommes ne se mouillent pas ? R.—Des hommes qui manient les peaux sans précaution peuvent se mouiller mais généralement ils portent tous des pantalons de travail pour se protéger contre l'humidité.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le travail de la tannerie n'est pas nécessairement humide ou froid ?
R.—Il n'y a rien de tel dans le système de tannage qu'on suit aujourd'hui.

Par M. FREED :—

Q.—Que peuvent gagner les corroyeurs ? R.—Mes ouvriers—je ne puis tous les appeler corroyeurs—car j'ai des hommes que j'emploie, des gens qui ne sont que des manœuvres, gagnent de six à douze piastres.

Q.—Ce sont des manœuvres, de nouveaux ouvriers ? R.—Ce ne sont pas exactement de nouveaux ouvriers car ils sont à mon service depuis un certain temps ; un certain nombre, et de fait tous mes hommes sont à mon service depuis un bon nombre d'années. Tous mes ouvriers, sauf un, sont à mon service depuis un bon nombre d'années et celui qui fait exception m'a quitté et m'est revenu plusieurs fois dans le cours de cette période. Il est maintenant à mon emploi.

Q.—Pendant combien d'heures par jour vos hommes travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Leur donnez-vous constamment de l'ouvrage ? R.—Un homme ne perd jamais un jour à moins que ce ne soit de son gré.

Q.—Parmi les hommes qui travaillent pour vous, y en a-t-il plusieurs qui soient propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Savez-vous s'ils font des économies ? R.—Un d'entre eux en a faites. Quelques-uns sont propriétaires de leur propre maison. Un des hommes qui est avec moi maintenant a fait des économies et il peut se faire qu'il soit propriétaire de sa maison, mais je ne le sais pas.

Q.—A-t-il une famille à faire vivre ? R.—Il a une femme et un fils, maintenant, je crois, et il fait vivre sa femme.

Q.—Prenez-vous des apprentis pour leur montrer le métier de corroyeur ? R.—J'en ai pris ; mais je n'en ai pas maintenant.

Q.—Les prenez-vous en apprentissage ? R.—Non.

Q.—Combien d'années travaillent-ils comme apprentis, pour apprendre le métier ? R.—Les derniers que j'ai eus ont travaillé trois ans.

Q.—Lorsqu'ils ont fait leur temps obtiennent-ils de l'ouvrage dans votre établissement, ou faut-il qu'ils en sortent ? R.—J'ai un homme qui est avec moi depuis vingt ans, il a fait son apprentissage chez moi, il est le contre-maître de la boutique.

Q.—A quel âge les jeunes garçons commencent-ils à travailler à votre métier ? R.—Je n'aime pas à les prendre avant l'âge de dix-huit ans, car plus jeunes, ils ne valent pas grand chose. Il nous faut un garçon qui ait une certaine vigueur.

Par M. HEAKES :—

Q.—Estimez-vous que six piastres par semaine soit un bon salaire pour un homme de votre métier ? R.—Ceux qui le gagnent considèrent que c'est un bon salaire ; c'est ce que je paie ; je sais que j'ai pris un homme d'une autre boutique où il gagnait \$4.00, et j'ai élevé son salaire à \$6.00 ; j'en ai pris deux en même temps et un d'entre eux peut maintenant gagner \$7.00, et celui qui gagnait \$6.00 en prit ombrage croyant qu'il méritait d'avoir \$7.00, mais il est encore au même salaire.

Q.—Un homme peut-il vivre confortablement avec \$6.00 ou \$7.00 par semaine ? R.—Je ne sais jusqu'à quel degré de bien-être il peut arriver, mais je sais qu'un bon nombre vivent confortablement avec cette somme et avec moins.

JOHN H. PARKS est appelé de nouveau et assermenté.

Lorsque en rendant mon témoignage avant-hier, on me fit des questions au sujet des amendes imposées dans notre filature, je ne pus répondre aux questions à ce moment là, mais depuis j'ai eu des informations sur ce sujet et j'aimerais à compléter mon témoignage à cet égard. C'est une question qui n'a jamais antérieurement attiré mon attention, quoiqu'il fut à ma connaissance que de légères amendes eussent été imposées aux ouvriers, de sorte qu'avec votre permission, j'aurai l'honneur de présenter le témoignage suivant. C'est un rapport du secrétaire de la compagnie, et je sais qu'il est exact :

J'ai l'honneur de présenter le rapport suivant, au sujet de la question des amendes et des salaires non-réclamés et confisqués dans les deux filatures que possèdent cette compagnie, employant en moyenne environ 500 ouvriers, pour les six mois expirant le 1er mars 1888. Dans la filature de Saint-Jean, je constate que les amendes se sont élevées, dans les six mois, pour travail mal fait, à \$13.83. Cette somme ne constitue pas un dédommagement pour la compagnie, vu que dix fois ce montant ne couvriraient pas les pertes.

Cette faible somme représente les amendes. Elles sont entièrement imposées dans l'intérêt des employés, car s'il n'existait pas d'amende pour le travail fait avec négligence, les tisserands n'amélioreraient pas leur travail, et ils ne seraient pas en mesure de gagner de meilleurs salaires que ceux qu'ils gagnent au début. Dans la filature du Nouveau-Brunswick, je constate que les amendes pour les six mois expirant le 1er mars 1888, s'élèvent à \$9.75. Ce sont presque toutes des amendes imposées pour retard au travail. Pour ce qui est des ouvriers payés à l'entreprise c'est une restriction absolument nécessaire.

La somme de salaires non réclamés et confisqués pour les six mois expirant le 1er mars, s'est répartie comme suit :

Salaires non réclamés.....	\$40.68
“ confisqués.....	13.57
	<hr/>
	\$54.25

Les salaires non réclamés restent à la disposition des ouvriers auxquels ils appartiennent, et les salaires confisqués tombent dans le fonds de la compagnie.

Par M. HEAKES :

Q.—Pourquoi ces salaires ont-ils été confisqués ? R.—Pour avoir quitté le service sans avoir donné l'avis de rigueur.

Q.—Avez-vous une copie des règlements de la filature ? R.—Je n'en ai pas, mais j'ai dit à mon gérant d'apporter une copie lorsqu'il viendra donner son témoignage. Ces règlements sont encadrés et suspendus dans la filature.

Q.—Avez-vous une idée de la somme à laquelle les amendes se sont élevées pendant les six mois antérieurs, à ceux dont vous nous avez parlé ? R.—Je n'en ai pas la moindre idée ; je présume qu'elle est insignifiante.

Par M. WALSH :—

Q.—Je suppose que votre contre-maître pourrait en parler avec plus de connaissance que vous ? R.—Oui.

Q.—Il impose les amendes ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Lorsque des ouvriers sont congédiés de la filature obtiennent-ils une semaine de salaire d'indemnité ou reçoivent-ils quinze jours d'avis avant d'être congédiés ? R.—Quelquefois ils reçoivent quinze jours d'avis et en d'autre temps

ils sont très promptement destitués. S'il n'y a pas de raison particulière pour les renvoyer, ils reçoivent quinze jours d'avis mais lorsqu'il y a insubordination ou que l'ouvrage est mal fait il peut se faire qu'ils soient distitués immédiatement.

Q.—Touchent-ils alors leur salaire jusqu'au jour de leur renvoi? R.—Oui.

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler dans votre manufacture? R.—A six heures et demie du matin.

Q.—Si un employé n'est pas là à cette heure, à quelle heure peut-il entrer dans la filature? R.—Il peut y entrer en tout temps.

Q.—Son salaire serait-il rogné jusqu'à concurrence du temps de son retard? R.—Oui.

Q.—Parmi vos employés y en a-t-il qui commencent à travailler à cinq heures du matin? R.—Quelque fois, dans certains cas imprévus, il leur faudra travailler toute la nuit, et lorsqu'il faut monter le mécanisme et qu'il faut remplir une commande spéciale, les ouvriers, n'étant pas capables de travailler avant que la machine ne recommence à marcher, devront reprendre alors le temps perdu.

Q.—Parmi les filles qui travaillent dans votre filature y en a-t-il qui ont commencé à travailler à cinq heures du matin? R.—Je le pense.

GEORGE F. THOMPSON, fabricant de peinture, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous lorsque votre établissement est en pleine opération? R.—Ceci varie selon la demande, parfois cinq ou six et parfois dix, douze et quinze.

Q.—Combien gagnent à peu près ces ouvriers? R.—De \$1.00 à \$1.75 par jour.

Q.—Ce travail exige-t-il de l'habileté? R.—Non à part nous-mêmes, sauf, naturellement, qu'il nous faut de bons ouvriers pour faire les boîtes en fer blanc; nous fabriquons toutes nos boîtes, en fer blanc et en tôle, sur les lieux.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils? R.—De sept heures et demie à peu près à cinq heures et cinq heures et demie, selon le travail à faire; si nous avons une commande à expédier, nous travaillons jusqu'à six heures ou quelques minutes après six heures, sauf le samedi jour auquel nous payons généralement les hommes à quatre heures et demie.

Q.—Vous payez une fois la semaine? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous de la vapeur? R.—Oui.

Q.—Où trouvez-vous votre marché,—chez vous? R.—Dans toutes ces provinces, et quelquefois dans la partie inférieure de la Province de Québec.

Par M. FREED :—

Q.—Vos employés ont-ils de l'ouvrage, à peu près, toute l'année? R.—Généralement vers le temps de Noël nous fermons l'établissement pendant deux semaines environ; nous avons toujours à cette époque quelques réparations à faire, mais, en général, nous les tenons au travail tout le temps.

Q.—Les ouvriers qui reçoivent, disons \$1.25 par jours, peuvent-ils pourvoir à leurs besoins d'une manière confortable ou s'adressent-ils à vous entre les jours de paye pour vous demander quelques avances? R.—Très rarement; généralement ce sont des jeunes gens de dix-huit à vingt-deux ans qui vivent avec leur propre famille.

Q.—Avez-vous des hommes mariés qui ne gagnent qu'une piastre et un quart par jour? R.—Non; ce sont tous des jeunes gens.

Q.—Ce travail exige-t-il beaucoup d'habileté? R.—Non; tout ce qu'il nous

faut, ce sont des hommes pour rouler des barils et les mettre par ordre; nous faisons nous-mêmes tout le travail qui exige des connaissances du métier.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-ils? R.—Nous ne sommes pas très exigeants; ils sont généralement censés être à l'établissement à sept heures ou sept heures et demie et terminer l'ouvrage vers cinq heures; nous ne rognons pas leurs salaires pour quelques heures, à moins qu'ils ne soient absents une demie journée ou à peu près.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ouvrier que vous avez dans l'établissement? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait un âge de moins de dix-huit ans.

Q.—Le travail est trop fort pour des enfants? R.—Oui; nous n'employons jamais d'enfants, garçons ou filles.

Q.—Savez-vous s'il y a de vos ouvriers qui soient propriétaires des maisons qu'ils occupent? R.—Je ne le crois pas; ils vivent tous avec leur père ou leur mère, autant que je sache.

Q.—N'avez-vous pas des hommes mariés à votre service? R.—Non; personne que je connaisse.

Q.—Vos ouvriers restent-ils dans votre établissement pendant un certain temps, ou sont-ils fréquemment changés? R.—Généralement, ils restent dans l'établissement; nous avons eu pendant des années les mêmes hommes avec nous; nous pouvons toujours avoir les ouvriers dont nous avons besoin; un manœuvre quelconque peut faire notre affaire.

Par M. HEAKES :—

Q.—Où avez-vous dit que vous trouviez généralement votre marché?

R.—Dans les provinces maritimes et la partie inférieure de la province de Québec.

Q.—Y a-t-il beaucoup de concurrence dans votre industrie, dans cette province? R.—Oui.

Q.—Le commerce augmente-t-il? R.—Non; nous ne faisons pas un commerce comme celui que nous faisons avant l'incendie; nous exploitions alors une très grande industrie et nous employons, à part des tonneliers—nous nous servions à cette époque de barils en bois faits à environ dix milles de la ville—je crois que nous avions environ 8 ou 20 hommes.

Q.—Quelle est la plus longue période pendant laquelle un ouvrier est resté dans votre établissement à mélanger des peintures? R.—Je crois que nous en avons eu qui sont restés cinq, six et sept ans.

Q.—Considèrent-ils que ce soit un métier salubre? R.—A vrai dire, je ne le sais pas; quelques-uns disent que ce n'est pas un métier sain; ce ne l'est pas, si vous ne prenez pas soin de vous laver et de vous tenir proprement; j'ai bien soin de dire aux hommes de tenir leurs ongles et leurs mains propres; l'eau chaude, le savon et les serviettes sont en abondance dans l'établissement et j'envoie souvent les hommes se laver.

Q.—Quel est le salaire que vous donnez à un homme qui sait bien mélanger les peintures, "*mixers*"? R.—Nous ne leur donnons pas ce nom là. Comme je l'ai dit précédemment nous donnons de \$1.00 à \$1.75 par jour; n'importe qui peut mélanger des peintures. Quant à la salubrité du métier, j'y travaille depuis environ un demi siècle et il ne semble pas m'avoir affecté.

JOHN J. MUNRO, fabricant de valises, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle espèce de valises fabriquez-vous? R.—Nous fabriquons toutes les espèces qui sont faites en bois, c'est-à-dire que nous n'employons que des boîtes de bois.

Q.—Il n'y a pas de cuir du tout? R.—Absolument aucun, nous les recouvrons de cuir, de zinc émaillé et de zinc et de tout autre matériel de ce genre.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous? R.—Six.

Q.—Sont-ce tous des ouvriers capables? R.—Non; il y a des jeunes garçons et des hommes; nous formons nos ouvriers nous-mêmes dès le commencement.

Q.—A quel âge prenez-vous les jeunes garçons? R.—A quinze ans, je suppose, ou vers cet âge-là.

Q.—Combien peuvent-ils gagner lorsqu'ils commencent à travailler? R.—Nous leur donnons \$1.50 lorsqu'ils commencent et nous augmentons leur salaire à mesure qu'ils avancent et jusqu'à ce qu'ils partent, et nous les remplaçons alors par d'autres jeunes garçons.

Q.—Combien d'années, à votre avis, leur faut-il travailler avant de devenir capables? R.—Je ne puis dire; les uns travaillent une année et d'autres trois et six ans, et parfois il y en a qui apprendront le métier plus vite.

Q.—Combien un ouvrier habile peut-il gagner? R.—Nous payons \$9 aux bons ouvriers.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous? R.—Dix, de sept à six, et à cinq le samedi.

Q.—Vos ouvriers sont-ils payés fréquemment? R.—Tous les samedis.

Q.—En argent? R.—En argent.

Q.—Et tout le salaire? R.—Et tout le salaire. Ils ne retournent jamais chez eux sans avoir leur argent.

Q.—Connaissez-vous de vos ouvriers qui se soient acheté des maisons? R.—Aucun, pendant le temps qu'ils ont été dans mon établissement.

Q.—Êtes-vous d'avis qu'un homme marié ayant une famille à faire vivre puisse économiser de l'argent avec \$9 par semaine? R.—Je ne crois pas qu'il le puisse; je crois qu'il peut vivre confortablement s'il veille à son affaire. Nous travaillons toute l'année, sauf dans le temps de Noël, époque à laquelle nous faisons l'inventaire, et il peut arriver que pendant l'hiver, nous ne faisons que trois quarts de jour, mais, à part cela, un homme ne perd jamais une heure à cause de nous; les ouvriers peuvent perdre du temps eux mêmes, mais il y a de l'ouvrage pour eux.

Q.—Donnez-vous du surplus pour le travail de nuit? R.—Parfois; à certain temps nous donnons le double, mais nous donnons toujours quelque chose pour le travail de nuit.

Q.—Où vendez-vous le plus vos valises? R.—Dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse; nous en avons expédié quelques-unes à Terre-neuve, cette année.

Q.—En expédiez-vous à des endroits plus à l'ouest que le Nouveau-Brunswick? R.—Non.

Q.—Le commerce a-t-il augmenté? R.—Nous constatons qu'il augmente; nous n'avons jamais eu un aussi grand nombre de commandes que cette année. Nous voyageons pour notre commerce, nous veillons de près à nos affaires.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Importez-vous des matières premières qui servent à votre industrie? R.—Oui.

Q.—Tel que le zinc ou le zinc émaillé? R.—Nous faisons notre propre zinc émaillé.

Q.—Quelle partie importez-vous? R.—Nous importons notre ferronnerie des Etats-Unis. Le gouvernement exige de nous 5 o/o de plus sur nos matières brutes que sur les valises fabriquées qui viennent dans le pays; nous payons 5o/o de plus sur toute notre ferronnerie.

Q.—Croyez-vous que ceci ait pour effet d'entraver la fabrication des valises? R.—Je crois que c'est imposé une taxe inutile; je le crois certainement.

Q.—Parmi les articles que vous importez ne s'en trouve-t-il pas qui soient fabriqués en Canada? R.—Il y en a qui sont fabriqués en Canada.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quels sont les droits sur le fer? R.—Trente-cinq pour cent.

Par M. HEAKES :—

Q.—V a-t-il un grand nombre de valises américaines importées dans le pays? R.—Il n'y en a pas.

Q.—Croyez-vous que la valise fabriquée dans le pays soit aussi bonne que la valise américaine? R.—Je ne crois pas qu'elle le soit généralement parlant, mais la différence est très faible. Je crois que les valises américaines ont une meilleure apparence que les nôtres.

Q.—Ne pouvez-vous pas faire fabriquer en Canada la ferronnerie nécessaire à la fabrication des valises? R.—Très peu de choses; nous pouvons faire fabriquer certains articles; nos serrures viennent des Etats-Unis.

Q.—Qu'importez-vous? R.—Des serrures, des crampons, des roulettes et autres articles de ce genre. Il y a des roulettes qui sont fabriquées à Montréal, nous en avons probablement de cette ville; celles que nous avons eues n'étaient pas aussi bonnes que les roulettes américaines; la plus grande partie du papier à garniture vient des Etats-Unis; nous en avons eu de Montréal, mais ils ne fabriquent pas le papier à couleur, et ils m'ont dit au mois de janvier dernier qu'ils importaient leur papier des Etats-Unis.

Q.—Employez-vous des filles? R.—Nous n'employons aucune fille.

Q.—Revenez-vous de la concurrence dans cette province? R.—Oui, quelque peu, mais non sur une grande échelle; la concurrence nous vient de Montréal et de Toronto; les Clark y ont une grande manufacture; il y a aussi deux autres manufactures, à Montréal.

Q.—Le salaire des journaliers a-t-il augmenté dernièrement? R.—Non; les jeunes garçons, à mesure qu'ils grandissent, voient leur salaire augmenter. Lorsque nous avons commencé à travailler la journée complète, il y a de cela trois semaines, nous avons augmenté le salaire des jeunes garçons.

Q.—Combien de temps un jeune garçon devra-t-il travailler avant d'être, à votre avis, un ouvrier capable? R.—Un jeune garçon dans l'espace de trois mois fera certaines espèces de valises, et d'un autre côté il lui faudra trois ans avant d'arriver à connaître le métier; cela dépend beaucoup du jeune garçon lui-même.

Q.—Vous ne fabriquez pas les petites valises à main? R.—Non, nous en avons l'habitude; mais nous fabriquons maintenant les sacs de voyage (*satchels*). Les petites valises à main du genre de celles que nous fabriquions sont toutes passées de mode maintenant. Nos boîtes sont faites à Hampton vu que nous ne faisons aucune de nos boîtes; nous les terminons tout simplement.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous dites qu'à votre avis les valises américaines sont meilleures que les vôtres? R.—Je crois qu'elles ont une plus belle apparence que les nôtres; je ne dis pas qu'il y ait beaucoup de différence, mais ils ont là-bas des valises plus jolies que celles que nous avons ici.

Q.—Vous dites que les matériaux employés à la fabrication sont importés des Etats-Unis? R.—Oui.

Q.—Pourquoi ne fait-on pas d'aussi bonnes valises, ici? R.—Elles rapportent un meilleur prix là-bas qu'ici, c'est une raison.

Q.—Vous n'admettez pas que vos ouvriers soient moins habiles? R.—Nous faisons un ouvrage aussi bon qu'ils peuvent le faire; il y a des hommes aux

Etats-Unis qui ont appris leur métier dans mon établissement et qui réussissent aussi bien que qui que ce soit aux Etats-Unis. Je crois qu'il est très injuste de la part du gouvernement de nous imposer une taxe plus lourde sur la matière brute que sur l'article fabriqué.

GEORGE MUNRO, layetier, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Vous travaillez dans la manufacture du dernier témoin ? R.—Oui, comme ouvrier à la journée.

Q.—Vous avez entendu le témoignage qu'a donné M. Munro ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous le corroborer en tout point ? R.—Oui ; sauf pour ce qui est de ses remarques quant à la qualité des valises.

Q.—Que trouvez-vous à redire à ce sujet ? R.—Je crois que nous pouvons faire des valises aussi bonnes qu'aux Etats-Unis, sinon meilleures.

Q.—Ceci s'applique-t-il à l'apparence des valises ou à leur qualité seulement ? R.—Ce n'est qu'une question de goût, je crois.

Q.—Pour ce qui est de la solidité des valises, vous croyez que les vôtres sont meilleures ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous travaillé aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de la ferronnerie des valises ? R.—Non.

Q.—Est-ce que la fabrication des valises est un métier ? R.—Oui.

Q.—Un ouvrier qui ne le connaîtrait pas ne serait pas capable d'y travailler ? R.—Non.

Q.—Il lui faut faire son temps d'apprentissage comme dans tout autre métier ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—Dix heures, neuf le samedi.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter au témoignage qui a été rendu ? R.—Rien.

Par M. HEAKES.

Q.—Jugez-vous que \$9 par semaine est un salaire ordinaire pour un bon ouvrier travaillant à la journée ? R.—Je dois en juger ainsi.

Q.—Croyez-vous que ce soit la moyenne ? R.—Je le sais et j'en suis sûr ; je ne parle que pour moi-même, je ne puis donner une moyenne pour personne autre.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers qui travaillent à la fabrication des valises à Saint-Jean, sont suffisamment rémunérés pour leur travail ? R.—Je ne sais pas ce que les autres gagnent.

JACOB S. CLARKE, prote de l'établissement du *Globe*, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers dans la salle de composition ? R.—Nous avons treize ou quatorze ouvriers.

Q.—Sur ce nombre combien y a-t-il d'ouvriers à la journée ? R.—Il y en a onze.

Q.—L'Union typographique vous impose-t-elle une restriction quant au nombre d'apprentis qui doivent être employés ? R.—Je crois qu'il existe certaines restrictions, je n'en suis pas certain.

Q.—Savez-vous quel est le nombre des apprentis ? R.—Je crois qu'elle accorde trois apprentis par quinze compagnons, mais je ne pourrais le dire d'une manière certaine.

Q.—Quelle est l'échelle des prix pour la composition dans les journaux du soir ? R.—Dix piastres par semaine, ici.

Q.—Combien par mille ems ? R.—Nous ne travaillons pas au mille ems.

Q.—Savez-vous s'il y a un tarif fixe par mille ems ? R.—Je ne sais pas s'il y en a ou non.

Q.—Vous ne savez pas ce que vous auriez à payer s'il fallait employer vos ouvriers à la pièce ? R.—Environ vingt-huit ou trente cents, je crois.

Q.—Quel est le prix dans les journaux du matin ? R.—Trente cents, je crois.

Q.—Vous ne compteriez pas payer le même prix ? R.—C'est, en général, deux cents de moins dans un journal du soir.

Q.—Avez-vous des ouvriers supplémentaires dans le cas où un des vôtres ne travaillerait pas, ou fournissent-ils des remplaçants pour eux-mêmes ? R.—Ils fournissent des remplaçants, nous n'en gardons pas dans l'établissement.

Q.—Vous payez tout simplement un salaire hebdomadaire aux compositeurs ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu des difficultés dans votre établissement ? R.—Nous en avons eu l'automne dernier.

Q.—Quelle a été la cause de ces difficultés ? R.—Je ne sais pas, je n'en ai jamais reçu d'avis régulier ; on ne m'en a jamais fait connaître la raison ; j'ai entendu dire que c'était parce qu'ils désiraient le renvoi d'un homme de l'établissement ; c'est la raison pour laquelle nos hommes sont partis.

Q.—Étiez-vous prote à cette époque ? R.—Oui.

Q.—Ne vous ont-ils pas donné avis ? R.—Je n'ai pas reçu d'avis de l'union.

Q.—Avez-vous reçu un avis des ouvriers de l'établissement ? R.—J'ai entendu les hommes en parler, mais je n'ai pas reçu d'avis officiel.

Q.—Savez-vous s'ils ont donné un avis officiel à quelqu'un ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Ont-ils tout simplement endossé leurs habits et ont-ils quitté l'établissement ? R.—C'est tout.

Q.—Combien de temps sont-ils restés sans travailler ? R.—Ils sont partis vers dix heures lundi matin, et ils sont revenus mercredi matin.

Q.—Avez-vous pu publier votre journal dans l'intervalle ? R.—Oui ; ils n'étaient pas tous partis.

Q.—L'homme en question a-t-il été renvoyé du service ainsi qu'ils le demandaient ? R.—Non ; il est encore dans l'établissement.

Q.—A quelles conditions les hommes sont-ils revenus au travail ? R.—Aux meilleures conditions qu'ils ont pu obtenir.

Q.—Y avait-il eu de nouveaux ouvriers d'engagés dans l'intervalle ? R.—Oui.

Q.—Furent-ils congédiés pour faire place aux anciens ouvriers ? R.—Non.

Q.—Tous les anciens ouvriers furent-ils remplacés ? R.—Non.

Q.—Depuis cette époque, tout s'est-il passé amicalement ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des modifications de faites aux salaires ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il eu des changements dans l'organisation ? R.—Non ; ils sont tous revenus aux places qu'ils avaient avant de partir ; ce sont les conditions auxquelles on en est venu ; mais les premières négociations eurent pour but d'obtenir pour eux les meilleures conditions possibles.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez consenti à passer l'éponge sur tout le passé ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Il existe maintenant une très bonne entente entre les patrons et les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que tous les hommes employés dans l'établissement sont des membres de l'Union ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Exigez-vous de l'ouvrier une promesse qu'il ne fasse pas partie d'une union quelconque ? R.—Non ; nous n'exigeons rien de la sorte.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés fréquemment ? R.—Toutes les semaines.

Q.—En argent ? R.—En argent.

Q.—Et de tout leur salaire ? R.—De tout leur salaire,

Q.—Avez-vous quelquefois du travail de nuit ? R.—Quelquefois nous avons une somme extraordinaire de travail et nous demandons aux hommes de revenir travailler pendant deux ou trois heures, mais nous n'en avons pas eu depuis longtemps.

Q.—Touchent-ils un salaire supplémentaire pour le travail de nuit ? R.—Nous avons coutume de donner vingt-cinq cents de l'heure.

Q.—Ce sont de bons hommes, assidus à l'ouvrage ? R.—Oui ; les meilleurs hommes de la ville.

Q.—Connaissez-vous quelque chose du département des ouvrages de ville (job) ? R.—Non, je n'y ai rien à faire.

Par M. HEAKES :

Q.—A l'époque des difficultés, tous les hommes sont-ils sortis de l'établissement ? R.—Tous les hommes qui font partie de l'union ?

Q.—Oui ? R.—Ils ont tous quitté le service à l'exception de moi.

Q.—Parmi les ouvriers y en a-t-il qui sont restés ou sont-ils tous sortis ? R.—Deux ou trois apprentis et moi sommes restés. Nous primes trois ouvriers pendant l'absence des autres.

Q.—A l'aide des apprentis et des trois hommes avez-vous pu publier le journal aussi bien qu'avant les difficultés ? R.—Je ne pourrais guère répondre à cela.

Q.—Vous avez publié le journal ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous considérablement fait usage de clichés à cette époque ? R.—Nous n'employions pas de clichés dans le temps.

Q.—Le journal contenait-il autant de matière à lire ? R.—Je le crois.

Q.—Appartenez-vous à l'union typographique ? R.—Oui.

Q.—La grève était-elle générale dans toute la ville ou n'était-ce qu'une affaire particulière ? R.—Non ; j'ai compris qu'il y avait une grève dans l'établissement du *Sun* et dans celui du *Globe* ; c'est tout ; ce ne fut pas une grève générale.

Par M. CARSON :—

Q.—Ai-je compris que vous disiez qu'avant la grève vous n'employiez pas de clichés ? R.—Oui.

Q.—En faites-vous usage maintenant ? R.—Nous avons employé environ soixante colonnes cet hiver.

Q.—Y avait-il une entente avec les hommes que l'établissement pouvait se servir de clichés ? R.—Il n'y avait pas d'entente de ce genre.

Q.—Leur a-t-on fait comprendre qu'à l'avenir on s'en servirait ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Lorsque les hommes sont payés à la semaine, sont-ils tenus de composer un certain nombre de mille ems pour faire le travail d'un jour ? R.—Ils sont tenus de faire le mieux qu'ils peuvent.

JOHN C. KEY, typographe, est appelé et assermenté..

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—L'approuvez-vous ? R.—En partie.

Q.—Quelle partie n'approuvez-vous pas ? R.—La partie qui a trait à la grève ; j'ai cru que le prote était au couvant de la difficulté qui existait dans notre atelier lorsque nous le quittâmes, sinon, nous lui en aurions certainement donné avis ; il appert que M. Ellis n'en a pas reçu avis.

Q.—Est-ce que les propriétaires ou le prote n'en ont pas reçu avis ? R.—Ils semble que non ; il dit qu'il n'a pas reçu d'avis régulier du fait.

Q.—La difficulté était-elle la même dans votre atelier que dans celui du Sun ? R.—Elle résultait de la difficulté qui existait au *Sun*.

Q.—Elle commença là d'abord ? R.—Oui.

Q.—Pour quelle raison la difficulté s'étendit-elle à votre établissement ? R.—Nous avions un homme employé dans notre atelier qui alla travailler au *Sun*, et nous crûmes qu'il faisait du tort aux ouvriers de cet établissement.

Q.—Et ceci crea un mécontentement parmi les ouvriers du *Globe* ? R.—Oui. Nous sympathisions naturellement avec nos frères, les membres de l'union.

Q.—Préféreriez-vous voir un journal du soir se composer à la pièce plutôt qu'à la journée ? R.—Ce serait du tout au tout la manière la plus juste, et les ouvriers obtiendraient alors ce qu'ils auraient gagné.

Q.—Quel est le travail le plus juste, du travail à la pièce ou du travail à la journée ? R.—Le travail à la pièce.—

Q.—Quelle est la raison qui vous porte à dire cela ? R.—Prenez deux hommes dont le salaire est de \$10.00 par semaine un d'eux pourrait gagner \$12.00 en travaillant à la pièce.—

Q.—Et il ne touchera pas ce salaire en travaillant à la journée ? R.—Non..

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et un autre homme obtiendrait \$10.00 lorsqu'il n'en vaudrait que huit ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il une échelle de prix pour le travail du soir ? R.—Oui.

Q.—Quelle est-elle ? R.—Vingt-cinq cents pour les journaux du soir et vingt-huit cents pour la composition des livres.

Q.—Est-ce que les ouvriers de votre salle de composition, en travaillant à la pièce, à vingt-cinq cents, gagneront plus que \$10.00 par semaine ? R.—Je ne pourrais répondre à cela.

Q.—Je suppose que, comme vous êtes payés à la semaine, il vous est indifférent que vous ayez de la matière grasse ou non ? R.—Oui ; ça nous est égal.

Q.—Existe-t-il une bonne entente entre les patrons et les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Les typographes de Saint-Jean avaient-ils, il y a quelques années, des salaires plus élevés qu'aujourd'hui ? R.—Les salaires étaient moindres, je crois, il y a quelques années ; il n'y a qu'un peu plus d'un an que l'échelle des prix a été haussée à plus de 28 cents dans les journaux du matin et qu'elle a été élevée de \$9 à \$10.00 pour les journaux du soir, c'est-à-dire le travail à la journée.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de typographes qui, après avoir fait leur temps, restent ici ? R.—Je ne pourrais dire qu'il y en a un grand nombre ; il y existe une tendance parmi eux qui les porte à se diriger vers l'ouest dès qu'ils ont fini leur temps et ils attendent cette époque avec impatience.

Q.—Combien de temps dure leur apprentissage ? R.—Ils sont censés travailler pendant cinq ans.

Q.—Dans la division du journal et dans le département des ouvrages de ville ? R.—Je le crois ; je ne connais rien des ouvrages de ville ; je travaille au journal.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils, généralement, le système de contrat pour ce qui est des apprentis ? R.—Cette question n'a pas été beaucoup discutée ici.

Q.—Vient-il un grand nombre de typographes de l'étranger ? R.—Il nous en arrive de temps à autre.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vos compagnons discutent-ils jamais les moyens à prendre pour éviter les grèves, soit qu'on puisse arriver à cette fin par arbitrage ou autrement ? R.—L'arbitrage est le plan que nous favorisons le plus.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—La dernière grève a été réglée entre les patrons et les employés ; il n'y a pas eu d'intervention de tierce partie ? R.—Non ; il n'y a pas eu de tierce partie, nous avons réglé l'affaire entre nous.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-ce une règle établie dans votre union d'avoir recours à l'arbitrage avant d'adopter des mesures extrêmes ? R.—Je ne sais pas si la chose a été faite ; nous n'avons pas eu l'occasion de nous mettre en grève, les choses se sont toujours passées tranquillement.

Q.—Vous avez réussi dans le dernier règlement que vous avez conclu avec votre patron ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il des avantages qui résultent de votre société ? R.—Des avantages dans le cas de maladie et dans le cas de décès.

Q.—Tous ces avantages proviennent de versements mensuels ? R.—Non ; au décès nous nous cotisons.

EDWARD LAWLOR, tailleur de pierre, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—A quelle espèce de taille de pierre êtes-vous employé ? R.—A la taille des monuments.

Q.—Est-ce un travail qui se fait complètement sous abri ? R.—Non ; il n'en est pas tout à fait ainsi, vu qu'il nous arrive d'aller au cimetière y élever des pierres tumulaires, travail pour lequel nous choisissons le beau temps.

Q.—Mais la taille de la pierre se fait-elle à l'intérieur ? R.—Non ; pas tout à fait, en été nous travaillons à l'extérieur. Il y a trois catégories de ce genre d'ouvrage aux Etats-Unis, mais ici elles s'exécutent toutes ensemble, c'est-à-dire la pierre de taille, le marbre et le granit. Les apprentis apprennent les trois. Pour les travaux de construction ils emploient la pierre de taille.

Q.—Les ouvriers qui font le travail simple, ordinaire, font-ils aussi les inscriptions ? R.—Non, c'est généralement un ouvrier spécial qui fait ce travail.

Q.—Et les ornements et la sculpture ? R.—Ceci est exécuté par le marbrier.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Aux monuments dix heures, à la construction neuf.

Q.—Quels sont les salaires payés aux bons ouvriers ? R.— En moyenne, pour

les travaux de construction \$3 pour neuf heures de travail et en hiver vingt-cinq cents par heure, ou à peu près \$2.50 par jour.

Q.—Et les ouvriers qui travaillent aux monuments ? R.—Ils ont environ \$2.50 par jour, la durée de leur travail est plus longue ; ils travaillent dix ou onze mois dans l'année.

Q.—Les meilleurs ouvriers, tels que ceux qui font la meilleure sculpture, quel salaire peuvent-ils avoir ? R.—Ce sont des marbriers ; ils gagnent \$500 par année, ils sont généralement engagés à l'année.

Q.—Et au sujet du polissage ? R.—Le polissage est fait par des hommes auxquels il ne faut que six mois de travail pour apprendre le métier.

Q.—Quel salaire ont-ils ? R.—Environ \$1,00 par jour, c'est-à-dire d'une année à l'autre.

Q.—Etes-vous fréquemment payés ? R.—Nous sommes payés tous les quinze jours.

Q.—N'avez-vous jamais demandé d'être payés plus fréquemment ? R.—Non, nous avons ici une société, et c'est ce dont nous sommes convenus.

Q.—Croyez-vous que ce soit raisonnable ? R.—Oui ; la question a été soumise à la société et décidée dans le sens ci-dessus mentionné.

Q.—N'aimeriez-vous pas mieux être payés chaque semaine ? R.—Non ; il y a des ouvriers qui sont payés chaque semaine.

Q.—Savez-vous si les ouvriers demandent des avances entre les jours de paye ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si parmi les ouvriers il y en a qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Il y en a quelques-uns.

Q.—Croyez-vous qu'un homme puisse faire vivre sa famille et économiser suffisamment pour s'acheter une maison ? R.—Il le pourrait s'il vivait deux cents ans ; généralement dans ce pays, le froid les empêche considérablement de travailler.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans ce métier ? R.—En général il y en a deux par boutique. Si le patron a un fils il peut aussi l'amener à l'atelier.

Q.—La société impose-t-elle une restriction quant au nombre d'apprentis ? R.—Oui ; deux.

Q.—Il y a une société à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Un atelier a-t-il droit à ces deux apprentis, sans égard au nombre d'ouvriers employés ? R.—Un atelier de quarante hommes n'a pas droit à plus d'apprentis qu'un atelier de cinq hommes.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage ? R.—Quatre années.

Q.—Quel salaire touchent-ils lorsqu'ils commencent à travailler ? R.—Une piastre par semaine.

Q.—Dans quelle proportion ce salaire augmente-t-il ? R.—La seconde année ils reçoivent \$2.00, la troisième \$3.00 et la quatrième \$4.00.

Q.—Les jeunes garçons qui apprennent leur métier, à Saint-Jean, restent-ils généralement ici ? R.—Dans les marbreries, ils y restent, mais les tailleurs de pierre vont généralement aux Etats-Unis.

Q.—Croient-ils qu'ils peuvent gagner aux Etats-Unis des salaires plus élevés qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Ceux qui vont aux Etats-Unis restent-ils en général dans ce pays ou reviennent-ils à St-Jean ? R.—Il peut se faire qu'ils reviennent dans le cours de l'hiver, car aux Etats-Unis, les travaux cessent généralement à Noël ; et s'ils ont des parents ici ils y reviennent.

Q.—Avez-vous eu des difficultés à l'occasion du travail, ici ? R.—Pas depuis deux ou trois ans.

Q.—Vous vivez en assez bons termes avec vos patrons ? R.—Oui.

Q.—Vous avez des égards les uns pour les autres ? R.—Oui.

Q.—S'il survenait des difficultés, essayeriez-vous de les régler au moyen

d'une grève ou par voie de conciliation ou d'arbitrage, ou entre vous et vos patrons ? R.—Nous ne voudrions pas nous mettre en grève avant que des conditions aient été passées ; mais il n'y aurait rien de la sorte dans les ateliers de monuments.

Q.—Vous ne voudriez pas vous mettre en grève dans ces ateliers ? R.—Non, les patrons tâchent de garder les hommes qui font ordinairement leur affaire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Au cas où une difficulté surgirait, croyez-vous que vous pourriez la régler avec le patron ? R.—Nous le croyons.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous déjà vécu aux Etats-Unis ? R.—Non.

Q.—Vous ne savez pas si ces ouvriers pourraient vivre à meilleur marché aux Etats-Unis qu'ici ? R.—Je ne crois pas que la vie soit à meilleur marché aux Etats-Unis qu'ici ; les ouvriers ont des salaires plus élevés, mais je ne sais pas s'ils vivent à meilleur marché. Les salaires dans ce pays-là se calculent à la pièce.

Q.—Votre société est-elle une société locale ou est-elle affiliée à la société des Etats-Unis ? R.—Elle était affiliée à celle des Etats-Unis, mais maintenant, elle ne l'est pas, c'est-à-dire pour ce qui est des travaux de construction ; il n'y a pas de société pour les travaux de monuments ; si vous alliez du Canada aux Etats-Unis et que vous prissiez votre billet d'admission, vous pourriez entrer dans la société moyennant \$5,00 ; mais si vous ne preniez pas de billet d'admission, il vous en coûterait \$20,00, et si vous veniez de Boston vous ne seriez pas accepté sans billet.

M. CLARKE.—C'est une espèce de passeport.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Ils trouvent que c'est un passeport très honorable ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des avantages attachés à la société ? R.—Non ; je ne sache pas qu'il y ait des avantages.

Q.—La formation de votre société ici a-t-elle contribué au maintien du taux des salaires ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez que vous ne recevriez pas les mêmes salaires que vous avez aujourd'hui, si votre société n'existait pas ? R.—Je désire vous faire comprendre que pour ce qui est des travaux de monuments la société n'a rien à y voir ; la société n'a affaire qu'aux travaux qui se font pendant un ou deux mois de l'année. Les travaux de construction exécutés à Saint-Jean ne feraient pas vivre deux hommes, mais, disons qu'il y aurait une construction en voie d'exécution, comme cette maison de douane par exemple, alors la société se relèverait dans toute sa vigueur et vous auriez trois ou quatre piastres par jour pendant que les travaux seraient en voie d'exécution.

JOHN C. THOMAS, calfat, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il beaucoup de travaux de calfatage à Saint-Jean, aujourd'hui ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Y a-t-il de nouveaux chantiers ou radoube-t-on de vieux bâtiments ?

R.—Cet été, lorsque la neige aura disparu, vous verrez l'herbe pousser sur les anciens chantiers de construction.

Q.—Y a-t-il plusieurs calfats d'employés ici ? R.—Il peut y en avoir six aujourd'hui.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Deux piastres et demie par jour.

Q.—Quelle somme de travail, environ, avez-vous dans le cours d'une année ? R.—Pour à peu près \$300. Je vais vous présenter un état, et vous pourrez vous-mêmes en juger ; cet état représente vingt-trois années de travail.

Voici l'état en question :

1865.....	\$270 55.
1866.....	311 70.
1867.....	220 00.
1868.....	230 85.
1869.....	320 05.
1870.....	337 57.
1871.....	382 16.
1872.....	432 25.
1873.....	458 85.
1874.....	290 86.
1875.....	372 53.
1876.....	340 65.
1877.....	413 25.
1878.....	255 25.
1879.....	245 50.
1880.....	374 50.
1881.....	454 46.
1882.....	471 52.
1883.....	415 38.
1884.....	302 98.
1885.....	427 46.
1886.....	319 23.
1887.....	377 08.

Q.—Ces données représenteraient-elles une juste moyenne du salaire d'un calfat ici ? R.—Oui.

Q.—La décroissance a-t-elle commencé en 1865 ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour les calfats travaillent-ils ? R.—Neuf heures.

Q.—Je suppose qu'il n'y a pas un grand nombre d'apprentis employés dans ce métier maintenant ? R.—Non.

Q.—Rien ne les encourage à apprendre ce métier ? R.—Non ; et il n'offre aucun encouragement.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Tous les steamers sont construits en fer maintenant ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il, maintenant, dans le port, des steamers en bois ? R.—Un, je crois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les calfats peuvent-ils trouver d'autre emploi, dans d'autres métiers ?

R.—Quelques-uns le peuvent ; un certain nombre font la pêche, et d'autres, mais bien peu, peuvent faire d'autres travaux ; le calfat peut faire un poulieur ou un menuisier mais, règle générale, personne ne veut l'engager. L'ouvrage est abondante, je n'ai jamais fait autre chose toute ma vie.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La demande des calfats est-elle tombée depuis les quelques dernières

années ? R.—Il n'y en a pas tout à fait autant ; on n'a pas besoin d'un grand nombre de calfats, sauf à certains temps.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils sont disparus avec la construction progressive des bâtiments en fer ?

R.—Un grand nombre de calfats nous ont quittés ; il y en a qui sont morts et d'autres sont partis.

Q.—Depuis que les bâtiments sont construits en fer le nombre des calfats a diminué ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—C'est-à-dire que le fait que les voiliers sont remplacés par des steamers a eu pour résultat de faire disparaître les calfats ? R.—Ce changement a eu l'effet de faire disparaître les bâtiments en bois, et naturellement de faire du tort à notre métier.

Q.—Croyez-vous que les calfats soient suffisamment rémunérés pour leur travail ? R.—Non ; nous ne recevons pas un salaire raisonnable. Vous pouvez voir le salaire d'une année sur l'état que j'ai produit et s'il faut qu'un homme élève une famille avec ce salaire il lui faut pratiquer une excessive économie ; c'est ainsi que j'ai vécu pendant un grand nombre d'années. Il vous faut être sobres, industriels et le reste, et travailler tant que vous pouvez avoir de l'ouvrage.

Par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il une différence entre les salaires accordés pour les nouveaux travaux et les salaires des anciens ? R.—Non ; il peut y en avoir eu en premier lieu, mais pas maintenant.

Q.—Travaillez-vous à marée basse pendant la nuit ? R.—Oui ; quelquefois, selon que le cas l'exige.

Q.—Les salaires sont-ils les mêmes pour la nuit que pour le jour ? R.—Si nous travaillons à marée basse pendant la nuit, règle générale, notre temps compte double. Notre temps compte pour le double aux heures des repas et après les heures ordinaires du travail.

Q.—Les calfats sont-ils organisés ici ? R.—Ils le sont. (Le témoin produit un acte qui indique qu'ils ont été constitués en corporation en 1886).

Q.—Depuis combien de temps vos salaires sont-ils fixés au chiffre actuel ? R.—Je ne sais pas exactement ; huit ou dix ans je crois. Depuis que je suis dans le métier, les salaires se sont élevés de \$1.60 à \$2.50.

Q.—Comment sont fixés les salaires ; par les ouvriers, ou autrement ? R.—Par nous-mêmes.

Q.—Les calfats se sont-ils mis en grève pour obtenir l'augmentation, ou comment y sont-ils arrivés ? R.—Je ne me rappelle pas présentement, si nous nous sommes mis en grève ou non, mais si nous nous sommes mis en grève l'affaire n'a pas eu de grandes proportions.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Existe-t-il entre l'ouvrier et le patron une harmonie telle que vous puissiez régler les affaires entre vous ? R.—Il peut se faire que le travail soit suspendu pendant un jour ou deux, mais cela ne signifie pas grand'chose.

Par M. HEAKES :—

Q.—L'existence d'un bassin de radoub serait-elle de quelqu'avantage aux charpentiers de navire et aux calfats ? R.—Peut-être. Je n'ai pas suffisamment étudié la chose pour donner une réponse, mais il y a bon nombre de petits bâtiments qui pourraient être radoubés dans un petit bassin, mais je ne sais pas.

ce qu'il en coûterait pour en mettre un dans le bassin ; tout de même, nous devrions en avoir un.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il un grand nombre de calfats qui soient propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Je crois qu'ils sont rares. Je ne pense pas que les salaires que je viens d'indiquer puissent donner à un homme les moyens de s'acheter une maison ; il peut se faire qu'il y en ait un ou deux ici et là.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel est le loyer d'un logement pour une année ? R.—Environ \$50.00 maintenant, je crois ; c'est du moins le prix de la maison où je demeure ; lorsque j'étais petit garçon nous pouvions avoir une maison comme celle-là pour £6, £8, £9 et £10, nous parlions lous dans le temps ; ce qui serait \$24.00, \$32.00, \$36.00 et \$40.00 par année ; aujourd'hui il n'y en a pas un aussi grand nombre qu'autrefois.

Q.—Combien de pièces pouvez-vous avoir maintenant pour \$50.00 ? R.—J'ai trois pièces et trois chambres à coucher, mais il n'y a pas d'eau dans la maison.

Q.—Ce logement est-il situé dans une localité saine ? R.—Après tout ce n'est pas une trop mauvaise localité ; cependant elle pourrait être meilleure ; c'est au pied de la rue King. La localité ne serait pas aussi salubre sans les marées du printemps qui viennent la nettoyer.

JOHN HASLAM, calfat, Saint-Jean, N. B., est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage de M. Thomas ? R.—Oui.

Q.—Le corroborez-vous ? R.—Oui, il est exact pour ce que j'en sais.

Q.—Y a-t-il quelque chose que vous désireriez y ajouter ? R.—Non ; je ne crois pas que je puisse y ajouter quoi que ce soit.

DAVID FOHEY, savonnier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien d'hommes sont employés dans votre établissement ? R.—Généralement trois ; parfois quatre.

Q.—Faut-il beaucoup de temps pour apprendre le métier ? R.—Oui, beaucoup de temps pour en apprendre la principale partie.

Q.—Que peut gagner un bon ouvrier ? R.—Je ne puis guère vous dire cela ; il peut gagner \$15,00 par semaine—un contre-maître par exemple—ou quelque chose comme cela.

Q.—Y a-t-il plusieurs des hommes employés dans l'établissement qui soient de capacité inférieure ? R.—Oui un grand nombre.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Sept piastres par semaine.

Q.—Croyez-vous qu'un homme, qui a une famille à faire vivre, puisse vivre d'une manière confortable à \$7.00 par semaine ? R.—Pas très bien ; il ne peut qu'en faire l'essai.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de jeunes garçons qui font l'apprentissage de ce métier ? R.—Non ; il n'y en a guère maintenant.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-ils ? R.—En général dix heures.

Q.—Etes-vous payés fréquemment ? R.—Une fois par semaine.

Q.—En argent ? R.—En argent.

Q.—Et votre salaire au complet ? R.—Et le salaire au complet.

Q.—Les boîtes sont-elles faites dans l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quel salaire gagnent les hommes qui font les boîtes ? R.—Les hommes qui travaillent à la fabrication du savon font les boîtes aussi ; parfois nous ne sommes pas occupés et nous les fabriquons ; quand elles sont toutes prêtes il ne reste plus qu'à les clouer.

Q.—Les ouvriers ont-ils de l'ouvrage toute l'année ? R.—Oui ;

Q.—La boutique est-elle suffisamment confortable tout l'hiver ? R.—Oui

Q.—La ventilation ne fait pas défaut en été ? R.—Non, elle est bonne pendant l'été.

Q.—Est-il déjà survenu des difficultés ouvrières dans cet établissement ?

R.—Non, jamais.

Q.—Vous vous entendez toujours bien avec votre patron ? R.—Oui, toujours. Je me suis toujours bien entendu avec lui, depuis douze à quinze ans que je suis son employé.

Q.—Quelles sortes de maisons habitent les ouvriers qui gagnent \$7.00 par semaine ? R.—Ils vivent dans de bien misérables logements en vérité.

Q.—De combien de pièces se composent ces logements ? R.—Généralement de trois pièces, une cuisine, par exemple, et deux chambres à coucher.

Q.—Et ces pièces sont-elles petites ? R.—Oui, elles sont fort étroites.

Q.—Quel est le loyer d'un pareil logement ? R.—Il est de £9 à £10, quelquefois de £8, selon la localité et la qualité des pièces dont il se compose.

Q.—C'est-à-dire de \$36 à \$40 par année ? R.—Oui.

Q.—Est-il pourvu des commodités ordinaires ? R.—Nullement, il n'y a dans ces logements ni tuyaux d'aqueduc, ni aucune des autres commodités ordinaires.

Q.—Dans quelle sorte de localité sont situés ces logements ? R.—La localité est bonne, mais les chambres sont étroites.

Q.—Sont-elles en bon ordre ? R.—Oui, en assez bon ordre.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quel est le montant de la taxe que payent à la ville ceux qui habitent ces maisons ? R.—\$7. ou \$7.25.

Q.—Cela ne comprend pas l'eau, la ville ne vous fournit pas l'eau ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Puissez-vous votre eau dans des puits ? R.—Non, règle générale, nous la prenons à la manufacture ou dans le voisinage ; il n'y a pas d'eau dans les logements, mais il y en a dans le voisinage.

Par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous taxés pour tout votre revenu ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier fabricant de savon ? R.—Environ \$15. par semaine.

Q.—En est-il parmi eux, à St-Jean, qui gagnent \$20 par semaine ? R.—J'ai entendu dire qu'il y en a un.

Q.—Un seul ? R.—Oui

Mademoiselle NIXON,—ouvrière en brosses, est appelée et prête serment.

Par M. CLARKE :—

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous le métier d'ouvrière en brosses ?

R.—Depuis onze ans.

Q.—A St-Jean ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire des ouvriers brossiers qui font le même ouvrage que vous ? R.—Je travaille à la pièce, ainsi que celles qui font le même ouvrage que moi ; notre salaire est donc en raison de l'habileté et de la diligence que chacune de nous apporte à son travail.—Je puis faire de \$3 à \$5 par semaine ; mais j'ai déjà gagné \$8 en une semaine.

Q.—Quelle est à peu près la moyenne de votre salaire ? R.—A peu près \$3, \$4, ou \$4,50 à \$5. Nous pouvons gagner autant que cela.

Q.—Combien de personnes travaillent dans la même salle que vous ? R.—Quatorze filles, c'est-à-dire toutes les femmes employées dans la fabrique.

Q.—Cette salle est-elle salubre, bien aérée ? R.—Oui.

Q.—Chaude en hiver ? R.—Oui.

Q.—Y trouve-t-on les commodités nécessaires à des femmes ? R.—Oui toutes les commodités nécessaires aux personnes des deux sexes, aux hommes et aux femmes.

Q.—Y a-t-il des enfants qui travaillent dans cette fabrique ? R.—Je ne sais pas ce que vous entendez par le mot enfant.

Q.—Y a-t-il des jeunes gens ? R.—Il y a des garçons de quatorze et de quinze ans.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles ? R.—Il y en a une de quatorze ans.

Q.—Combien d'heures de travail faites-vous chaque jour ? R.—Nous travaillons de 8.30 heures à 5.30 heures.

Q.—Vous n'êtes pas obligées de faire un nombre déterminé d'heures de travail ? R.—Non, nous travaillons à la pièce, de sorte que nous pouvons prendre notre temps.

Q.—Y a-t-il des femmes employées à la semaine ? R.—Non.

Q.—Elles travaillent toutes à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous employées constamment toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a jamais de chômage à la fabrique ? R.—Depuis que j'y travaille, je n'ai jamais été sans ouvrage pendant six semaines à la fois.

Q.—Êtes-vous obligées de travailler quelquefois la nuit ? R.—Non, jamais.

Q.—Quand êtes-vous payées ? R.—Tous les samedis.

Q.—En entier ? R.—Oui, en entier.

Q.—Et en argent ? R.—En argent.

Q.—Impose-t-on quelquefois des amendes à ceux qui font leur ouvrage imparfaitement ou pour d'autres raisons de cette nature ? R.—Non.

Q.—Une fille de quatorze ou quinze ans commence à travailler ; quel est son salaire en commençant ? R.—Elle gagne selon l'ouvrage qu'elle fait, car elle travaille à la pièce.

Q.—Commence-t-elle à travailler à la pièce dès son entrée ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps faut-il à une fille pour devenir habile à l'ouvrage ? R.—Je ne le sais pas. Pour les unes trois semaines suffisent, pour d'autres il ne faut pas moins de trois mois. Cela dépend de leurs talents.

Q.—Au bout de cet espace de temps l'ouvrière est déjà versée dans le métier ? R.—Dans certaines branches du métier, mais non dans toutes.

Q.—Les jeunes filles qui demandent de l'emploi dans cette fabrique sont-elles nombreuses, ou la fabrique éprouve-t-elle de la difficulté à en trouver ? R.—Quelquefois elle éprouve de la difficulté, d'autrefois elle en trouve un grand nombre.

Par M. HEAKES :—

Q.—En combien de branches se divise l'industrie des brosses ? R.—En deux branches seulement.

Q.—Les jeunes filles restent-elles toujours dans la même branche ou passent-elles d'une branche à l'autre ? R.—Les tireuses restent toujours tireuses ; je suis parmi les poseuses et je dois y rester.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté depuis quelques années. R.—Oui, ils ont augmenté depuis que j'ai commencé à travailler.

Q.—Quel est le prix d'une bonne et saine pension pour une fille à Saint-Jean ? R.—Il est de \$3.50 à \$4 par semaine—en dehors des maisons privées ; je crois qu'une jeune fille peut se pensionner dans une maison privée à meilleur marché—dans une maison privée on peut se pensionner pour \$2.50.

Q.—Si elles ne gagnent que \$3.50 à \$4 par semaine, il ne doit pas leur rester beaucoup d'argent quand elles ont payé leur pension ? R.—En effet il ne leur en resterait guère, si la plupart d'entre-elles n'habitaient avec leur père, leurs sœurs, ou d'autres parents. D'après ce que je puis voir, elles vivent à l'aise.

G. FRED. FISHER, (G. F. Fisher & Fils, couvreurs etc.) est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous un couvreur ? R.—Oui, de la maison Fisher & Fils.

Q.—Quelle sorte de couvertures faites-vous ? R.—Nous faisons des couvertures en gravois ; nous faisons aussi quelquefois des couvertures temporaires.

Q.—Les couvreurs ont-ils, en ce moment, beaucoup d'ouvrage à Saint Jean ? R.—Oui beaucoup.

Q.—Y a-t-il d'autres maisons que la vôtre engagées dans cette industrie dans la ville ? R.—Il y en a au moins trois autres.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du nombre des ouvriers couvreurs qui travaillent dans cette ville ? R.—Nous en avons généralement dix à douze à notre emploi et les autres maisons réunies en ont quinze à dix-huit.

Q.—Les ouvriers couvreurs sont-ils obligés de posséder une longue expérience ? R.—Quelques-uns d'entr'eux sont obligés d'avoir beaucoup d'expérience, au moins un dans chaque département.

Q.—Quel est le salaire d'un couvreur d'expérience ? R.—Les meilleurs ouvriers peuvent gagner à peu près huit piastres par semaine.

Q.—Et pendant combien de semaines dans l'année ? R.—Pendant environ huit mois par année.

Q.—Quel est le salaire des ouvriers inexpérimentés ? R.—Une piastre et vingt-cinq centins par jour. Nous leur donnons quelquefois davantage quand nous leur faisons faire du travail extra.

Q.—Pendant l'hiver, alors qu'il n'y a pas de couvertures à faire, ces ouvriers trouvent-ils d'autre emploi ? R.—Oui, ils vont travailler dans les forêts ou travaillent dans les rues.

Q.—Et même dans ces conditions, ils sont obligés de lutter péniblement pour vivre ? R.—Oui.

Q.—Le métier de couvreur est-il dangereux ? R.—Nous ne le considérons pas comme un métier dangereux.

Q.—Parmi vos ouvriers, en est-il qui aient été victimes d'accidents sérieux, depuis quelques années ? R.—Pas dernièrement. Je veux dire, pas cette année. L'an dernier un de ces ouvriers s'est renversé de la poix bouillante sur une main

et cet accident l'a empêché de travailler pendant quelques semaines. Je ne me souviens que d'un accident sérieux arrivé à l'un de nos hommes.

Q.—Les toits sur lesquels vous travaillez étant plats et légèrement inclinés, vos ouvriers ne sont pas exposés à glisser et faire des chutes ? R.—Généralement ils ne sont exposés à aucun danger extraordinaire ; quelquefois cependant la pente des toits est un peu raide et les ouvriers sont obligés de mettre des chaussures de caoutchouc pour y poser des couvertures temporaires de gravois ; mais cela n'arrive pas très fréquemment.

Q.—Faites-vous alors des échafauds afin de diminuer le danger auquel sont exposés vos ouvriers ? R.—Nous n'avons pas encore fait de toits dans des conditions qui exigeaient la construction d'échafauds.

Q.—Prenez-vous des apprentis dans ce métier ? R.—Non.

Q.—Vous prenez comme couvreurs des hommes sans expérience ? R.—Nous les recrutons parmi les journaliers ordinaires.

Q.—Ces hommes deviennent des ouvriers habiles avec le temps ? R.—Ils acquièrent une certaine habileté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers couvreurs posent-ils eux mêmes les poulies et cordages dont ils ont besoin ? R.—Ce travail est fait sous la surveillance du contre-maître.

Q.—La poulie est-elle éprouvée avant de s'en servir ? R.—On ne la soumet pas à une épreuve spéciale. L'expérience nous apprend comment il faut qu'elle soit posée pour être sûre et nous prenons généralement tout le soin nécessaire pour cela.

Q.—Dans combien de temps peut-on devenir un ouvrier de première classe ? R.—Il y a des hommes qui peuvent apprendre le métier d'une manière convenable en quelques semaines, d'autres qui ne l'apprennent jamais. Nous fabriquons aussi du feutre à couverture et du papier goudronné ; mais, sous ce rapport, nous avons à nous plaindre des taux de transport du chemin de fer Intercolonial.

Q.—Comment cela ? R.—Les prix de transport de Montréal à Halifax sont les mêmes que de Montréal à Saint-Jean, —25 centins—de sorte que nous ne pouvons pas envoyer dans la Nouvelle-Ecosse une grande quantité de nos marchandises.

Q.—Cette industrie augmente-t-elle dans votre établissement ? R.—Elle reste à peu près stationnaire, parce que nous ne pouvons pas expédier au loin nos marchandises.

Q.—Pouvez-vous en envoyer dans la province de Québec ? R.—Pas des quantités considérables.

Q.—Si le prix de transport vous était favorable, pourriez-vous en envoyer une quantité considérable à Halifax ? R.—Nous pourrions en expédier de ce côté ; je ne sais pas quelle quantité.

Q.—Trouvez-vous ici en abondance le goudron qui entre dans la fabrication de ce papier goudronné ? R.—Nous n'en trouvons pas facilement.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Où achetez-vous votre goudron ? R.—Nous l'achetons aux usines à gaz de cette ville.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous d'autres sources où vous vous en procurez ? R.—Nous nous procurons aussi dans d'autres villes.

Q.—Avec quoi fabriquez-vous le feutre ? R.—Avec du papier fait avec les chiffons de laine, tel que le papier tapisserie.

Q.—A quel endroit ce feutre est-il fabriqué ? R.—Dans cette province, à la fabrique de Pénobsquis.

Q.—Ce feutre est-il fabriqué entièrement en Canada? R.—Oui.

Q. En est-il ainsi du papier goudronné? R.—Le papier goudronné n'est que le même feutre saturé de goudron; c'est du feutre auquel on a fait subir une opération de plus.

STERLING B. LORDLEY, fabricant de meubles, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Dans quelle branche de la fabrication des meubles êtes-vous engagé? R.—Je dirige la manufacture Lordley et Cie.

Q.—Avez-vous la direction de la fabrication des meubles, de la tapisserie et de tout ce qui a rapport à la manufacture? R.—Non, je ne m'occupe que de la manufacture elle-même, c'est-à-dire que je vois à la fabrication et à l'expédition des marchandises.

Q.—Les ouvrages en bois? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent par semaine, dans votre manufacture, les ouvriers expérimentés? R.—Les meilleurs ouvriers gagnent de \$10 à \$12; mais la plupart des ouvriers gagnent de \$7 à \$10.

Q.—Quels sont les ouvriers qui gagnent le moins? R.—Ceux qui gagnent le moins ont environ \$7.

Q.—Y en a-t-il qui ne gagnent que \$7? R.—Il y en a un, mais il est à peine sorti d'apprentissage et on ne peut guère encore le regarder comme un ouvrier.

Q.—Ces ouvriers travaillent-ils toute l'année? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour? R.—Dix heures les cinq premiers jours de la semaine et neuf heures le samedi, Bien que nous faisons grâce aux ouvriers d'une heure de travail le samedi, nous leur accordons soixante heures de travail chaque semaine.

Q.—Quand sont-ils payés? R.—Règle générale, une fois par semaine.

Q.—Touchent-ils leur salaire tout entier? R.—Ils touchent leur salaire en entier pendant l'été et en hiver on leur fait une retenue d'environ vingt pour cent.

Q.—Est-ce qu'ils n'ont pas besoin d'autant d'argent l'hiver que l'été? R.—Oui, mais les affaires, pendant l'hiver, ne nous permettent guère de payer les salaires en entier; mais nous leur payons le montant de ces retenues au printemps, lorsque les affaires reprennent.

Q.—Est-ce que les marchandises s'accumulent en hiver? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un grand nombre d'apprentis dans ce métier? R.—Nous en avons trois dans le département du bois et trois ou quatre, je crois, dans le département de la tapisserie et de la peinture.

Q.—Combien gagnent-ils la première année? R.—Une piastre et cinquante centins, avec une augmentation de cinquante centins tous les ans pendant cinq ans. A l'expiration des cinq années, les ouvriers en bois reçoivent une gratification de \$25 ou \$30, selon leur arrangement.

Q.—Demeurent-ils en général chez vous une fois leur apprentissage terminé? R.—Oui, à très peu d'exception près; je crois qu'il n'y a que deux apprentis qui nous aient encore quittés.

Q.—Savez-vous si parmi vos ouvriers il en est qui sont propriétaires? R.—Je ne saurais dire, car rien de tel n'est à ma connaissance personnelle.

Q.—Vous croyez qu'il n'y a pas un seul propriétaire parmi eux? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des difficultés ouvrières dans la manufacture? R.—Non, nos ouvriers n'appartiennent à aucune société ouvrière.

Q.—Ils s'entendent bien avec leurs patrons? R.—Très bien.

Q.—Travaillez-vous quelquefois la nuit ? R.—Nous avons fait du travail de nuit pendant trois mois cette année, du mois de novembre au mois de janvier.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés plus cher pour le travail de nuit ? R.—Les compagnons sont payés 20 centins de l'heure, les garçons 10 centins.

DANIEL DOYLE, plombier et poseur d'appareils à gaz, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Les ouvriers de votre métier sont-ils nombreux à Saint-Jean ? R.—Je ne saurais dire combien il y en a, mais il y en a un assez grand nombre.

Q.—Quel est, règle générale, le salaire d'un plombier d'expérience, ou d'un poseur d'appareils à gaz ? R.—\$9 à \$10 par semaine.

Q.—Combien d'heures de travail par jour ? R.—Ils travaillent généralement dix heures par jour, neuf heures le samedi.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage constamment toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Votre salaire est-il le même quand vous travaillez à l'atelier, ou en dehors ? R.—Il y a bien peu de chose à faire à l'atelier ; presque tout notre ouvrage se fait en dehors.

Q.—Travaillez-vous généralement dans des endroits confortables ? R.—Non, au contraire ; il faut ramper dans les caves basses, sous les maisons et pénétrer dans d'autres lieux comme ceux-là ; c'est tout ce qu'il y a de moins confortable.

Q.—Êtes-vous obligés de travailler dehors en hiver ? R.—Oui, dans les cours, dans la boue et cent autres endroits comme ça ; il faut faire l'ouvrage où il y a de l'ouvrage à faire.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Tous les samedis.

Q.—En entier ? R.—Oui.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un grand nombre d'apprentis dans votre métier ? R.—Il y en a très peu maintenant ; chez nous il n'y en a qu'un seul.

Q.—Vous avez des aides au lieu d'apprentis ? R.—Non.

Q.—Quand un ouvrier a besoin d'aide, il recourt à l'apprenti ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il actuellement à Saint-Jean un trop grand nombre d'ouvriers ? R.—Oui, au point que celui qui perd sa place est obligé d'aller chercher de l'emploi ailleurs.

Q.—Les plombiers ont-ils une union ? R.—Non.

Q.—Comment les salaires sont-ils fixés ; êtes-vous obligés d'accepter ce qu'il plaît aux patrons de vous donner ? R.—On est obligé d'accepter ce qu'on peut avoir.

Q.—Travaillez-vous quelquefois la nuit ? R.—Je travaille quelquefois la nuit pour moi-même, mais pas pour le patron.

Q.—Vous travaillez pour vous même ? R.—J'entreprends de petits ouvrages que je fais le soir pour mon compte.

Q.—Vous avez la permission de travailler ainsi pour votre propre compte ? R.—Oui.

Q.—Vos patrons savent-ils que vous travaillez ainsi pour votre propre compte ? R.—Oui.

Q.—Ils ne s'en plaignent pas ? R.—Non.

Q.—Les relations qui existent entre les ouvriers et leurs patrons sont-elles amicales ? R.—Oui.

Q.—Ils s'entendent bien ? R.—Oui, très bien.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien les poseurs d'appareils à gaz gagnent-ils par semaine ? R.—A peu près \$9 à \$12 par semaine.

Q.—Le même salaire que les plombiers et poseurs d'appareils à gaz ? R.—Oui.

Q.—Quel est la durée de l'apprentissage ? R.—De trois à cinq ans.

Q.—Les apprentis s'engagent-ils par contrat ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que le travail des plombiers est suffisamment payé ? R.—Je crois qu'il n'est guère assez payé.

Q.—Ils sont obligés d'accepter ce qu'on leur offre ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'ils obtiendraient de meilleurs salaires, s'ils étaient réunis en société ouvrière ? R.—Je n'en sais rien, je n'y ai jamais songé.

Q.—Les salaires des ouvriers sont-ils les mêmes l'hiver que l'été ? R.—Oui ; il y a plus d'ouvrage l'hiver que l'été.

JOSEPH RYDER, forgeron, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Combien gagne un bon forgeron à Saint-Jean ? Quelle est la juste moyenne de son salaire ? R.—La moyenne est de \$1.75 à \$2 par jour.

Q.—Sont-ils occupés assez constamment toute l'année ? R.—Quelques-uns le sont, d'autres ne le sont pas.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce qu'ils manquent d'ouvrage, ou est-ce leur faute s'ils ne sont pas occupés constamment ? R.—C'est un peu pour l'une et l'autre de ces deux raisons.

Par M. FREED :—

Q.—Combien d'heures de travail font-ils par jour ? R.—Dix.

Q.—Les forges sont-elles confortables ? R.—Oui, en général elles le sont.

Q.—Ils sont exposés au froid l'hiver, n'est-ce pas ? R.—Quand on est obligé de travailler dehors, il fait froid, mais, en général, dans les boutiques il fait chaud.

Q.—Les apprentis forgerons sont-ils nombreux ? R.—Non, je crois qu'il n'y en a pas plus de deux ou trois dans cette ville.

Q.—Y a-t-il parmi les forgerons un grand nombre de propriétaires ? R.—Je ne crois pas qu'il s'en trouve plus qu'un ou deux.

Q.—Quand les forgerons, en général, sont-ils payés ? R.—Généralement une fois par semaine.

Q.—En entier ? R.—Oui, règle générale. Il y a au-delà de sept ans et demi que je travaille pour des forgerons et je ne me rapelle d'être parti le samedi sans avoir touché tout mon salaire, qu'une seule fois.

Par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous forgeron de voitures ou maréchal-ferrant ? R.—J'ai forgé du fer pour les navires et j'ai aussi exercé le métier de maréchal-ferrant. J'ai fait mon apprentissage aux Etats-Unis.

Q.—Quel est le salaire d'un aide-forgeron ? R.—A peu près \$1.25,; il y en a qui ne gagnent que \$1.10 ; d'autres qui font \$1.30. Je crois que la moyenne est \$1.25.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté dernièrement ? R.—Non.

Q.—Ont-ils diminué ? R.—Ils sont restés à peu près stationnaires depuis une couple d'années. Il n'y a aucune raison pour qu'ils augmentent ; la construction des navires, qui formait autrefois mon genre d'occupation, est une industrie défunte ; je fais maintenant des essieux.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Durant la construction des navires en bois, les forgerons avaient-ils beaucoup d'occupation ici ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Les fers dont on se sert maintenant pour les chevaux sont-ils faits ici ou importés ? R.—Je ne ferre plus les chevaux.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce que les fers à cheval dont on se sert généralement à Saint-Jean sont faits au pays ou importés ? R.—Ils sont généralement importés, le plus grand nombre est importé. Il y a actuellement deux ou trois maréchaux-ferrants qui font leurs propres fers à cheval, tous les autres les importent.

Q.—Pensez-vous qu'un fer à cheval fait à la machine soit aussi bon que celui qui est fait à la main ? R.—Cela dépend du forgeron qui fait ce dernier.

Q.—Pensez-vous qu'un clou fait à la machine soit aussi bon que celui qui est fait à la main ? R.—Je crois qu'il est meilleur ; j'ai vu des fers à cheval faits à la main et je me suis dit qu'il fallait une bien mauvaise machine pour ne pas en faire un meilleur.

JOHN SULLIVAN, brossier, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Le métier de brossier demande-t-il beaucoup d'expérience ? R.—Oui, il exige une certaine somme d'expérience.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage ? R.—De trois à cinq ans.

Q.—Quel est le salaire d'un bon ouvrier ? R.—\$10, \$12 à \$15 par semaine.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvrage à St-Jean ? R.—Il y en a en abondance en ce moment.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage tout le long de l'année ? R.—Oui.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Toutes les semaines.

Q.—Connaissez-vous des brossiers qui soient propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Aucun, si ce n'est le patron lui-même.

Q.—Y a-t-il eu des difficultés ouvrières ici parmi les ouvriers brossiers ? R.—Jamais.

Q.—Les patrons et les employés s'entendent toujours bien ? R.—Oui, toujours.

Q.—A quel âge les garçons commencent-ils à apprendre le métier ? R.—Entre douze et quatorze ans.

Q.—En avez-vous connus qui aient commencé à travailler à douze ans ? R.—Je ne le crois pas ; ils ont généralement environ quatorze ans.

Q.—Cette industrie progresse-t-elle, ou diminue-t-elle ? R.—Elle progresse tous les ans.

Q.—Quelles sortes de brosses fabriquez-vous ? R.—Nous en fabriquons de toute sortes, des pinceaux, des brosses à blanchir, toutes sortes de brosses et de pinceaux.

Q.—Savez-vous si la matière première est importée, ou si elle est produite au pays ? R.—Presque toute la matière première est importée.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Est-on obligé de payer des droits sur la matière première importée ? R.—La matière brute entre en franchise. Mon patron désirait aussi que je dise qu'il emploie soixante ouvriers ; je veux parler de la maison T. & S. Sims & Cie.

JOHN KANE, tailleur de pierre, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Approuvez-vous, en substance, le témoignage de M. Lawlor ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose de plus à dire ? R.—Je ne crois pas qu'on puisse y ajouter grand' chose.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est le salaire d'un tailleur de granit et d'un marbrier ? R.—Ils gagnent, en moyenne, \$2 à \$2.50 par jour aux monuments ; aux travaux pour les maisons, ils gagnent \$3 en été ; mais il n'y a pas de travaux de maisons l'hiver.

Q.—Combien gagnent les polisseurs ? R.—Une piastre par jour.

HENRY BUCKANAN, typographe, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous employé à un journal du matin ou du soir ? R.—Du soir.

Q.—Vous avez entendu le témoignage du contre-maître du *Globe* ce soir ? R.—Oui.

Q.—Le corroborez-vous, en substance ? R.—Pas en tous points.

Q.—En quoi différez-vous d'opinion avec lui ? R.—A propos du prix de la composition et des grèves.

Q.—Combien coûte la composition des journaux du soir ? R.—Vingt-cinq centins.

Q.—Savez-vous si une partie des typographes travaillent à la pièce, au mille ems ? R.—Pas aux journaux du soir.

Q.—Aimez-vous mieux travailler à la pièce ou à la semaine ? R.—A la pièce.

Q.—Vous en retirez une plus grande satisfaction ? R.—J'en retire plus d'argent.

Q.—Les compositeurs qui travaillent aux journaux du soir reçoivent-ils tous le même salaire ? R.—Oui, en autant que cela est à ma connaissance personnelle.

Q.—Qu'avez-vous à ajouter concernant la grève ? R.—Si j'allais vous faire l'histoire de la grève depuis le commencement, cette histoire serait un peu longue.

Q.—Quelle a été la cause de la grève ? R.—La grève a commencé à propos d'un journal de Sussex, qui se servait de clichés.

(Le témoin a exprimé, un peu plus tard, le désir de corriger cette partie de son témoignage, disant qu'il s'agissait d'un journal de St-Jean, appelé la *Gazette*.)

Q.—Quel mal l'usage de ces clichés faisait-il aux ouvriers de St-Jean ? R.—Cela nuisait au pressier du *Sun*.

Q.—Comment cela lui nuisait-il ? R.—Ce pressier était membre de l'union, et les réglemens de l'union interdisent à tout pressier de travailler pour un journal qui se sert de clichés ; or la *Gazette* était imprimée dans les ateliers du *Sun*.

Q.—Quelle a été l'attitude de l'union dans cette affaire ? R.—L'union s'est mise en grève.

Q.—Que demandait-elle ? R.—Que le journal en question cessât d'être imprimé au *Sun*.

Q.—Avez-vous demandé aux propriétaires du *Sun* de ne plus l'imprimer ? R.—Je crois que cela leur avait été demandé.

Q.—Y consentirent-ils, ou refusèrent-ils ? R.—Je crois qu'ils refusèrent.

Q.—Avez-vous demandé un arbitrage ; avez-vous eu des entrevues avec les propriétaires du *Sun* ? R.—Je crois que des négociations ont eu lieu en effet, mais comme je ne m'y trouvais pas, je ne saurais dire ce qui s'est passé dans les bureaux du *Sun*.

Q.—L'union a-t-elle nommé un comité chargé de négocier avec les propriétaires du *Sun* ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Pourquoi les ouvriers s'opposaient-ils à ce que ce journal fit usage de clichés ? R.—Ils ne s'opposaient pas à ce qu'on s'en serve là-bas, mais redoutait que ces clichés ne vinssent aussi à s'introduire ici.

Q.—N'aurait-on pas mieux fait d'attendre qu'ils se fussent introduits ici ? R.—Ils avaient déjà été en usage au *Standard* et c'est parce que le *Standard* en avait fait usage que la grève éclata.

Q.—Comment les difficultés survenues au *Sun* ont-elles affecté le journal pour lequel vous travailliez ? R.—C'est le pressier du journal pour lequel je travaillais qui est allé au *Sun* et s'est mêlé des affaires du pressier de ce dernier journal.

Q.—Comment cela ? R.—En faisant son ouvrage.

Q.—Il a travaillé dans les bureaux du *Sun* ? R.—Oui, à la presse du *Sun*.

Q.—Qu'avez-vous fait alors ? R.—Nous lui avons alors demandé de cesser de travailler. Il a répondu qu'il ne cesserait pas ; c'est alors que l'union nous a enjoint de nous mettre en grève si cet homme continuait à travailler, ce que nous fîmes.

Q.—Avez-vous demandé une entrevue au propriétaire du journal pour lequel vous travailliez ? R.—Non.

Q.—Vous vous êtes contentés de le quitter sur l'ordre de l'union ? R.—Oui.

Q.—Des tentatives d'arbitrage furent-elles faites ? R.—Non.

Q.—Fit-on quelques démarches pour en arriver à un règlement à l'amiable ? R.—Il y a eu quelque chose de tel entre le contre-maître et moi-même. Le contre-maître m'a dit de faire en sorte que les ouvriers revinssent à l'atelier le lundi et qu'il pensait que tout s'arrangerait ; je partis le matin et la grève commença.

Q.—Vous n'avez pas fait ce que le contre-maître vous avait demandé de faire ? R.—Oui, et les ouvriers se rendirent, en effet, le lundi matin, mais ils s'en retournèrent.

Q.—Combien de temps furent-ils en grève ? R.—Jusqu'au mercredi.

Q.—Pour quelles raisons retournèrent-ils à l'ouvrage le mercredi ? R.—Parce que le comité exécutif de l'union le leur enjoignit et mit fin à la grève.

Q.—Pourquoi mit-il fin à la grève ? R.—Je crois que c'est parce qu'il s'est aperçu que la grève était un fiasco.

Q.—Depuis cette époque les relations entre les patrons et leurs ouvriers ont-elles été agréables ? R.—Oui, en autant que nous sommes nous-mêmes concernés.

Q.—L'entente règne partout ? R.—Oui.

Q.—Cette union existe encore ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers du bureau appartiennent tous à cette union ? R.—Non.

Q.—Les patrons ont-ils objection à engager des ouvriers de l'union ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers de l'union s'opposent-ils, eux à l'entrée dans cet atelier des ouvriers qui ne sont pas de l'union ? R.—Ils n'ont maintenant aucun droit de le faire.

Q.—Les clichés sont-ils encore en usage dans cet atelier ? R.—Ils l'ont été.

Q.—Personne n'y a fait objection dans le temps ? R.—Personne, au commencement.

Par M. HEAKES :—

Q.—A l'époque des difficultés, le contre-maître des ateliers du *Sun* a quitté l'atelier pour obéir à l'union ? R.—Oui.

Q.—Sa place était alors inoccupée ? R.—Oui.

Q.—Et c'est alors que le pressier du *Globe* est allé la prendre ? R.—Oui.

Q.—Avait-il une place permanente au *Globe*, quand il est parti de la sorte ? R.—Oui.

Q.—A-t-il quitté pour aller au *Sun*, parce qu'on lui offrait un salaire plus élevé dans ce dernier bureau ? R.—Non.

Q.—Il est allé au *Sun* sans doute pour prêter main forte au patron dans ses difficultés ouvrières ? R.—Oui, je le suppose.

Q.—Appartenait-il à l'union dans le temps ? R.—Non.

Q.—Est-il plus avantageux pour les ouvriers qui travaillent aux journaux du soir que de travailler à la pièce, ou à la semaine, et qu'est-ce qui est plus avantageux au patron ? R.—Je crois que c'est l'avantage du patron que les ouvriers travaillent à la pièce.

Q.—Et c'est aussi l'avantage des ouvriers ? R.—Oui, car alors les ouvriers sont toujours payés en proportion de l'ouvrage qu'ils font.

Q.—Avez-vous déjà travaillé en d'autres endroits ? R.—Oui, aux Etats-Unis.

Q.—Règle générale les journaux du soir américains sont-ils faits par des ouvriers à la pièce ? R.—Oui, c'est généralement le cas.

ROBERT CUNNINGHAM, brossier, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de John Sullivan ? R.—Oui.

Q.—Le corroborez-vous en substance ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose de plus à dire ? R.—Non.

DUNCAN SHARP, meublier, est appelé et prête serment.

Par M. CARSON :—

Q.—Pour qui travaillez-vous ? R.—Pour la maison A. J. Lordly & fils.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du contre-maître de cette maison ? R.—Oui.

Q.—Le corroborez-vous en tous points ? R.—Oui, excepté en ce qui a trait aux salaires. Il a dit qu'une retenue de 20 pour cent était faite sur nos salaires et il a pu laisser l'impression que ces 20 pour cent étaient perdus pour nous, tandis qu'ils nous sont payés ensuite.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter pour l'information de la commission ? R.—Non, rien que je me souviens.

Q.—Savez-vous si parmi les meubliers, il y a un grand nombre de propriétaires ? R.—Je n'en connais aucun que moi seul.

Q.—Savez-vous si les ouvriers aiment mieux placer leurs économies sur des propriétés foncières, ou dans les institutions financières ? R.—Je ne sais pas ce qu'ils préfèrent ; leurs économies, du reste, sont si peu considérables qu'ils n'ont pas la peine de se troubler fort pour chercher des placements.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous acheté la maison dont vous êtes propriétaire avec vos économies ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien gagnent les meubliers ? R.—De \$8 à \$9, en moyenne.

Q.—Un homme qui a une famille peut-il vivre confortablement, avec ce salaire, et faire des économies ? R.—Il peut vivre, mais ne peut pas faire d'économies.

“ SAINT-JEAN, N. B. 24 Mars, 1888.

WM. S. CARTER, inspecteur des écoles publiques, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous inspecteur des écoles publiques ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre district ? R.—Il comprend Saint-Jean, Charlotte et deux paroisses du comté de King.

Q.—Les écoles du Nouveau-Brunswick sont-elles sous le contrôle des lois provinciales ? R.—Oui.

Q.—La fréquentation de ces écoles est-elle obligatoire ou facultative ? R.—Facultative.

Q.—Parmi les élèves, combien y a-t-il d'enfants de six à quatorze ans ? R.—Les enfants qui peuvent fréquenter les écoles du Nouveau-Brunswick, sont ceux de six à vingt ans, et c'est sur cette base que repose la statistique. Dans toute la province, cinquante à soixante pour cent des élèves sont des enfants de six à quatorze ans ; dans la ville de Saint-Jean, ce pourcentage était d'environ soixante-quatorze l'an dernier.

Q.—Ce pourcentage est-il ordinairement plus gros dans les campagnes que dans les villes ? R.—Il est beaucoup plus gros dans les villes.

Q.—Savez-vous quel est le nombre des enfants qui quittent l'école avant quatorze ans, pour entrer en apprentissage ou prendre un emploi permanent ? R.—J'en juge par le nombre d'élèves qui quittent l'école à diverses époques. On pourrait diviser les élèves en douze classes, selon l'année dans laquelle ils sont. Les élèves entrent généralement à l'école vers l'âge de cinq ans. Dans la ville de St-Jean, les écoliers quittent l'école après leur quatrième année ; de sorte que la moitié des écoliers quittent l'école avant l'âge de douze ans.

Q.—Savez-vous si ces enfants entrent en apprentissage à cet âge ? R.—Je ne sais pas s'ils entrent tous en apprentissage à cet âge ; mais je sais qu'il en est un grand nombre qui le font ; cependant je ne sais pas beaucoup ce qui se passe dans les manufactures.

Q.—Quelle éducation possède les enfants qui ont terminé leur quatrième année ? R.—Les élèves des écoles de la campagne sont plus avancés après la quatrième année que ceux des écoles de la ville. L'enseignement de la quatrième année, dans les écoles de la ville, consiste dans la lecture, l'épellation, la prononciation correcte de tous les mots contenus dans le livre de lecture no. 3, des

exercices sur la pureté de l'accent ; des instructions orales sur les formes vicieuses de langage ordinaire aux enfants ; des réponses écrites aux questions du livre de lecture, des leçons d'histoires, la biographie d'au moins quatre personnages éminents, expliquant les principes généraux de leurs actions ; le dessin pratique, l'écriture à main levée sur une ardoise, l'écriture ordinaire, le solfège, l'arithmétique, la numération Arabe et Romaine—l'arithmétique mentale ; la géographie, une ou deux descriptions de pays important—surtout sous le rapport physique, des produits et de l'industrie ; des leçons de numérogie, de leçons orales de métallographie ; la nomenclature des principaux arbres des forêts, l'emploi des mêmes essences dans l'industrie, les produits agricoles ; la vie animale, la vie domestique et la vie sauvage ; des leçons orales sur les aliments ; leçons sur les écoles communes.

Q.—Telles sont les matières enseignées en quatrième année dans les écoles des villes ? R.—Oui.

Q.—Dans les écoles de la campagne les élèves de quatrième année sont un peu plus avancés ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ce sont les parents qui retirent leurs enfants de l'école, ou si ce sont les enfants qui expriment le désir de quitter l'école pour commencer à travailler ? R.—Je crois que la plupart des enfants sont retirés de l'école par leurs parents. Il y a naturellement des enfants qui n'aiment guère l'école ; alors les parents les retirent et leur trouvent des situations.

Q.—Savez-vous si les pauvres retirent leurs enfants de l'école plus jeunes que les gens à l'aise ? R.—Oui, ils le font.

Q.—Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait-il donner une instruction technique dans les écoles de cette province ? R.—Non, si ce n'est le dessin à main levé.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'instruction technique ? R.—Depuis quelque temps tout le monde s'en occupe.

Q.—Pensez-vous qu'il est possible de donner aux élèves des écoles publiques une éducation technique élémentaire ? R.—Je ne crois pas qu'on puisse le faire d'une manière satisfaisante.

Q.—Pensez-vous que pour donner cette éducation technique il soit nécessaires d'établir des écoles spéciales ? R.—Oui.

Q.—Pourrait-on donner cette éducation le soir dans les écoles publiques ? R.—Je crois que cela serait facile à faire.

Q.—Pensez-vous qu'il serait avantageux, du moins dans les villes, d'avoir des écoles techniques ? R.—Je crois que ces écoles sont indispensables pour ne pas rester en arrière des progrès de notre siècle.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les écoles de cette province sont-elles confortables ? R.—Les écoles de Saint-Jean sont pourvues de toutes les commodités et je crois qu'il est, à la campagne, bien peu d'écoles qui ne soient pas confortables. En effet nos écoles sont de mieux en mieux sous ce rapport.

Q.—Combin chaque professeur a-t-il d'élèves ? R.—Je crois que dans la ville de Saint-Jean, chaque professeur, en moyenne, en a cinquante ; mais dans les districts ruraux, cela dépend des circonstances.

Q.—Y a-t-il une limite au nombre d'élèves que peut avoir un professeur ? R.—Dans les districts ruraux la loi est que chaque professeur ne peut pas avoir plus que cinquante élèves, dans chaque paroisse.

Q.—Y a-t-il une limite dans les villes ? R.—Il n'y a aucune loi établissant une limite dans les écoles à cours gradué, car l'embarras des classes trop nombreuses ne s'y fait pas sentir comme dans les écoles mixtes.

Q.—Y a-t-il une école pratique (Kindergarten) à Saint-Jean ? R.—Il y en a une ; mais elle ne dépend pas des écoles publiques ; c'est une école particulière.

Q.—Est-ce que les commissaires n'ont jamais songé à en établir une à Saint-Jean ? R.—Pas que je sache.

Q.—Quelle est la condition des écoles au point de vue de l'hygiène ? R.—Très bonne, particulièrement dans les villes.

Par le PRÉSIDENT :—

Q. Quel est le nombre des inspecteurs dans la province ? R.—Six.

Par M. CLARKE :—

Q.—Savez-vous quelque chose du salaire des professeurs ? R.—Je puis vous dire quels sont, en moyenne, les salaires des professeurs dans cette province. Les maîtres de première classe ont, en moyenne, \$521.30 ; ceux de deuxième classe, \$324.40 ; ceux de troisième classe, \$231. Les maîtresses de première classe ont, en moyenne, \$324.14 ; celles de deuxième classe, \$226.87 ; celles de troisième classe, \$187.57. Il est bien difficile d'établir la moyenne des salaires des professeurs dans les villes ; les premiers d'entre eux—les maîtres de première classe—gagnent de \$1,385 à \$650. Les maîtres de deuxième les moins payés gagnent, en moyenne, \$508, ceux de troisième classe, \$408. Les maîtresses de première classe, dans les villes, gagnent, en moyenne, \$390. ; celles de deuxième classe, \$281 ; celles de troisième classe \$213. Il y a un grand nombre de professeurs qui gagnent davantage ; car les chiffres que j'ai donnés sont pris au minimum.

Q.—Une maîtresse et un maître de mêmes capacités gagnent-ils le même salaire ? R.—Non.

Q.—Pour quelles raisons une maîtresse gagne-t-elle moins ? R.—Je ne saurais dire pour quelle raison ; mais je sais que parmi les meilleurs professeurs de Saint-Jean il y plusieurs femmes.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'une maîtresse de deuxième classe devrait recevoir un salaire aussi élevé qu'un maître de deuxième classe ? R.—Je crois que oui, si elle fait le même ouvrage qu'un maître.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si elle a un diplôme de première classe elle devrait avoir le même salaire qu'un maître ayant un même diplôme ? R.—Les places ne se distribuent pas toujours selon le mérite, mais selon les circonstances.

Q.—Dans ce cas les salaires ne sont pas en raison des capacités des professeurs ? R.—Je suis fâché de dire que le salaire des maîtresses n'est pas toujours en raison du travail qu'elles font, comparé avec le travail des maîtres.

Par M. FREED :—

Q.—Sans doute les diplômes ne contiennent pas que les capacités des uns sont plus grandes que celles des autres ? R.—Je crois qu'on exige moins des unes que des autres pour la collation du diplôme.

Q.—Pensez-vous qu'un homme et une femme, possédant les mêmes capacités, qui se présentent pour obtenir le même diplôme, subissent le même examen ? R.—Non, au contraire.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce qu'on ne leur fait pas passer les mêmes examens ? R.—Un homme, pour obtenir un diplôme de première classe, est obligé de posséder une science plus grande qu'une femme.

Par M. CLARKS :

Q.—Et c'est la même chose pour les autres classes de diplômes ? R.—Oui, on exige plus de science des hommes que des femmes.

Par M. ARMSTRONG : —

Q.—Avez-vous eu connaissance que des enfants aient été obligés de quitter l'école, parce que leurs parents étaient trop pauvres pour leur acheter des livres ?
R.—Nous avons une loi qui prévoit les cas de cette nature.

Q.—Mais les livres qui sont donnés aux enfants pauvres en vertu de cette loi, ne sont-ils pas une sorte d'aumône ? R.—Je crois que certaines gens les considèrent, en effet, comme une sorte d'aumône.

Q.—N'est-ce pas votre opinion que les enfants resteraient à l'école plus longtemps et les parents seraient soulagés si l'achat des livres était obligatoire ? R.—Je ne puis dire que c'est mon opinion. L'éducation obligatoire ne serait pas un remède à tous les maux dont nous souffrons. Lors du dernier recensement le nombre des enfants de six à vingt ans à Saint-Jean était de 8,000, or il n'y a que 74 pour cent de ces enfants qui fréquentent l'école régulièrement, et dans les campagnes 6 pour cent seulement des enfants fréquentent l'école.

Q.—Ces enfants qui ne vont pas à l'école courent-ils les rues, ou travaillent-ils ? R.—Il y en a un grand nombre qui courent les rues et qui flânent.

Q.—Ne pensez-vous pas que le gouvernement ferait mieux de donner un peu moins aux maisons d'éducation supérieure et de consacrer une certaine somme à acheter des livres pour les enfants qui fréquentent les écoles publiques ? R.—Je crois que neuf fois sur dix ce sont les parents qui achètent les livres de leurs enfants. A moins de donner les livres gratuitement à tous les écoliers, on serait exposé à insulter les parents en achetant des livres pour leurs enfants.

Q.—Mais si on fournissait les livres à tous les écoliers ? R.—Je ne crois pas que nous en puissions retirer de grands avantages ; car je crois que les écoliers ne souffrent guère du manque de livres de classe.

Par le PRÉSIDENT : —

Q.—Ne pensez-vous pas que fournir les livres gratuitement à tous les écoliers serait créer une sorte de paupérisme ? R.—Je crois que tel serait, en effet, le résultat d'une telle mesure, dans certains cas. Cela n'est recommandable que dans les cas d'indigence.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous que ce système a été en usage dans plusieurs écoles publiques des plus grandes villes des Etats-Unis ? R.—Je ne le savais pas.

Par le PRÉSIDENT : —

Q.—Vous ne pouvez parler que pour votre province ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG : —

Q.—Les écoles sont-elles trop petites en été ? R.—Elles ne sont jamais trop petites. Les écoles que nous possédons pourraient contenir un tiers plus d'élèves qu'elles en ont aujourd'hui.

Q.—Y a-t-il un homme de police chargé de découvrir les écoliers déserteurs ? R.—Non.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire d'en avoir un ? R.—Je crois que oui ; mais cela ne serait possible qu'avec l'instruction obligatoire.

Par le PRÉSIDENT : —

Q.—Comment un système d'instruction obligatoire pourrait-il être appliqué dans les campagnes, où il y a des enfants qui demeurent à quatre ou cinq milles de l'école ? R.—Je ne parle que de mon district. Il me semble, du reste, qu'il serait possible d'obvier à cette difficulté. Je sais que les personnes qui demeurent à plus de deux milles de l'école ne sont pas obligées de payer la taxe d'école.

Q.—Comment pouvez-vous forcer les enfants qui demeurent à deux milles de l'école d'assister régulièrement à l'école l'hiver et le printemps ? R.—Je ne prétends pas qu'un système d'instruction obligatoire doive être un système parfait ; mais il me semble qu'il y aurait moyen de donner aux règlements de l'instruction obligatoire assez d'élasticité pour répondre aux exigences de chaque district.

Q.—Quelle est l'étendue des districts scolaires dans cette province ? R.—Il n'y en a pas un qui dépasse quatre milles.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous qu'un homme de police chargé de découvrir les enfants qui ne fréquentent pas l'école serait un fonctionnaire inutile sans un système d'instruction obligatoire ? R.—Je ne vois pas ce que pourrait faire un tel fonctionnaire sans un système d'instruction obligatoire.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'il existe de tels fonctionnaires dans la province d'Ontario et qu'ils font beaucoup de bien ? R.—J'étais sous l'impression qu'il existait dans la province d'Ontario un système modéré d'instruction obligatoire.

Q.—Il n'y a aucune loi qui établisse un tel système dans cette province ? R.—Nos maîtres d'école sont censés aller rendre visite aux parents au moins une fois tous les mois, ou aussi souvent que possible. Je ne vois pas de quel avantage serait un officier de vigilance si la loi ne lui donne autorité.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Êtes-vous d'opinion que votre système est meilleur que celui de la province d'Ontario ? R.—Oui, sous quelques rapports.

Q.—Sous quels rapports ? R.—Je crois que nos écoles primaires sont meilleures que les écoles primaires d'Ontario ; mais que leurs écoles secondaires sont meilleures que les nôtres.

Par M. KERWIN :—

Q.—Les livres d'école changent-ils souvent dans cette province ? R.—Pas plus souvent qu'il est nécessaire. Nous nous efforçons de fournir à nos écoliers les meilleurs livres d'écoles afin qu'ils s'instruisent plus rapidement.

Par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il des écoles du soir à Saint-Jean ? R.—Il y en avait une il y a quelque temps, mais il n'y en a plus.

Q.—Pourquoi cette école a-t-elle cessé d'exister ? R.—Je crois que faute d'élèves.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Existe-t-il quelque imprimerie de livres d'écoles dans cette ville, ou dans cette province ? R.—Une partie de nos livres d'écoles sont imprimés en cette ville.

Q.—Le plus grand nombre n'est-il pas importé d'Ecosse ? R.—Je ne crois pas que le plus grand nombre de nos livres d'écoles soient importés ; mais je crois que nos livres de lecture le sont.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux que ces livres fussent imprimés en Canada ? R.—Lorsque nous pourrions les imprimer aussi bien, je serai heureux de voir ces livres s'imprimer au pays.

Q.—Les éditeurs de cette province ont-ils déjà publié des livres comme ceux-là ? R.—Non, pas encore.

Q.—Ont-ils eu l'avantage de le faire ? R.—Oui, je crois qu'ils ont eu cet avantage.

Par le PRÉSIDENT ;—

Q.—Le moyen pour eux de publier des livres meilleurs que ceux qu'ils publient s'il leur est impossible de les vendre ? R.—Je crois que s'ils publiaient des livres comme ceux dont je parle, les autorités nommeraient un comité pour en faire l'examen.

Q.—N'est-il pas vrai que messieurs Nelson, d'Edimbourg, ont le monopole de la publication des livres d'école en cette province ? R.—Ils ont le monopole de la publication des livres de lecture et la raison, c'est que ce sont eux qui impriment les meilleurs livres de lecture.

Q.—Depuis combien d'années jouissent-ils de ce monopole ? R.—Je ne saurais dire, je n'étais pas professeur quand la loi créant ce monopole a été mise en vigueur. Néanmoins, je suppose que dès que de meilleurs livres seront publiés dans cette province, le comité n'hésitera pas à les adopter.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Alors vous êtes d'opinion que cette maison écossaise est en état de publier de meilleurs livres que les imprimeurs canadiens—je veux parler des livres de lecture ? B.—Je sais que ses livres de lecture sont meilleurs que tous les livres de lecture canadiens.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous qu'un Écossais est en état de faire un meilleur livre qu'un Canadien ? R.—Si j'avais sous les yeux un livre canadien je pourrais mieux dire s'il est meilleur qu'un livre écossais.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous connaisseur en fait d'imprimerie et de reliure ? R.—Sans être éditeur moi-même, je crois je que suis en état de me prononcer sur la valeur d'un livre.

Q.—Ne pensez-vous pas que ces livres, s'ils étaient publiés en Canada, coûteraient 25 à 30 pour cent de moins que ceux qui sont publiés en Ecosse ? R.—Je n'en sais rien ; mais ce que je sais fort bien, c'est qu'il importe que nos écoles possèdent les meilleurs livres et que, si la chose est possible, ces livres devraient être publiés par nos maisons canadiennes. J'ajoute que de tous les livres d'écoles que j'ai vus jusqu'à ce jour, les meilleurs sont les livres de lecture qui sont en usage dans nos écoles.

Par M. CLARKE :—

Q.—Parlez-vous de l'extérieur du livre ? R.—Je parle de sa valeur pour l'éducation.

Q.—Pensez-vous que les maisons écossaises qui vendent ces livres sont en état de publier des livres d'écoles meilleurs que ceux qui sont publiés en ce pays ? R.—C'est ce qu'elles ont fait jusqu'ici.

Q.—D'après le même principe, ne pensez-vous pas qu'on devrait également faire venir de l'étranger nos inspecteurs ou surintendants d'écoles ? R.—S'il se trouve un inspecteur étranger plus capable que moi, mieux en état de remplir les mêmes fonctions, on ne devrait pas hésiter à lui confier ma place. La meilleure fonction appartient au meilleur ouvrier. Au fait, je ne sache pas qu'une maison du Nouveau-Brunswick ait jamais publié aucune série de livres d'écoles.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Leur a-t-on fourni l'avantage de le faire ? R.—Je crois que le bureau d'éducation serait prêt à étudier la valeur des livres qui pourraient être publiés

par n'importe quelle maison canadienne et à les adopter, s'ils étaient déclarés meilleurs que ceux qui sont maintenant en usage dans nos écoles.

Par M. FREED :

Q.—Le mot talent ne veut pas toujours dire le talent d'instruire les autres ?
R.—Non.

JOSEPH ALLISON, (Manchester, Robertson et Allison, marchandises sèches), est appelé et prête serment.

Q.—A quelle maison appartenez-vous ? R.—A la maison Manchester, Robertson et Allison.

Q.—Quelle sorte de marchandises manufacture cette maison ? R.—Des chemises, sous-vêtements et manteaux de femmes, des articles de modes et des marchandises en paille.

Q.—Avez-vous des ouvriers à votre emploi dans chacun de ces genres d'industrie ? R.—Nous donnons de l'ouvrage, dans notre établissement, à 150 à 160 personnes.

Q.—Y compris celles qui travaillent dans le département des ouvrages en paille ? R.—Non.

Q.—Combien de personnes environ sont employées dans ce département ? R.—Cela dépend beaucoup de la saison ; il y en a plus en certains temps.

Q.—Dans la saison active quel est le nombre des ouvriers dans ce département ? R.—Je crois qu'il y en a alors généralement douze.

Q.—A quel âge engagez-vous une jeune fille pour travailler à la confection des chemises et des sous-vêtements de femmes ? R.—Je ne crois pas que nous en ayons jamais eu à notre emploi qui eussent moins de seize ans.

Q.—Avez-vous des enfants à votre service ? R.—Non.

Q.—Quel est à peu près le salaire que vous donnez à une bonne couturière qui a acquis de l'expérience dans le genre d'ouvrage que vous lui faites faire ? R.—Elle gagne \$6 à \$8 par semaine.

Q.—Vos femmes travaillent-elles à la pièce ou à la semaine ? R.—La plupart travaillent à la pièce.

Q.—Celles qui font des sous-vêtements de femmes gagnent-elles autant que vous venez de dire ? R.—Oui, à celles qui ont l'expérience nécessaire, et la plupart ont cette expérience.

Q.—Vos machines à coudre sont-elles mues par la vapeur ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'heures chaque jour les femmes travaillent-elles à l'atelier ? R.—Pendant l'été elles sont censées arriver à huit heures et travailler jusqu'à six heures, moins une heure pour le dîner. L'hiver elles arrivent une demi-heure plus tard le matin.

Q.—Combien gagnent celles qui, faisant des manteaux, travaillent à la semaine ? R.—Elles ne peuvent pas gagner plus que \$5 ou \$6 par semaine. Il peut se trouver des ouvrières de capacités extraordinaires, qui gagnent d'avantage ; mais je ne crois pas qu'en moyenne ces femmes gagnent plus de \$4 à \$6 par semaine.

Q.—Combien gagnent les femmes qui font des articles de modes ? R.—Il y a beaucoup de différence dans les salaires des diverses personnes qui travaillent dans ce département ; leur salaire dépend beaucoup de leur expérience et de leur habileté.

Q.—Je veux dire les meilleures ouvrières ? R.—Je crois qu'elles gagnent \$8 par semaine.

Q.—Dans toutes ces branches d'industrie, combien les apprenties gagnent-

elles au commencement de leur apprentissage ? R.—Cela dépend entièrement de leur expérience et de leurs talents. Dans le département des articles de modes les apprenties ne gagnent rien la première année.

Q.—Pendant combien de temps travaillent-elles pour rien ? R.—Cela dépend d'elles-mêmes et de leur habileté.

Q.—Combien de temps une fille est-elle ordinairement obligée de travailler avant d'être regardée comme une ouvrière expérimentée ? R.—Cela dépend tout à fait d'elle-même, de son activité et de son habileté.

Q.—Trois ou quatre ans suffisent-ils pour en faire une bonne ouvrière ? R.—Celle qui n'est pas une bonne ouvrière au bout de ce temps fait mieux d'aller apprendre un autre métier.

Q.—A quelle classe appartiennent les personnes qui travaillent aux ouvrages en paille ? R.—La plupart sont des filles.

Q.—Combien gagnent-elles ? R.—Je ne saurais dire au juste ; car je ne suis pas au fait des affaires de ce département.

Q.—Travaillent elles à la pièce ou à la semaine ? R.—A la semaine.

Q.—Faites-vous aussi le commerce de marchandises sèches en détail ? R.—Oui.

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire des commis du sexe masculin à St-Jean ? R.—Il y a beaucoup de différence dans les salaires des commis.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous des employés dans votre magasin de marchandises sèches ; si vous en avez, quel est leur salaire ? R.—Leurs salaires varient depuis celui des garçons à \$1.50 par semaine jusqu'à celui des hommes à \$1,200 par année.

Q.—Un salaire de \$1,200 serait-il considéré comme une moyenne trop élevée ? R.—Je le crois bien ; il n'y a que les meilleurs commis qui gagnent cette somme.

Q.—Pendant combien d'heures les commis sont-ils généralement obligés de rester dans le magasin ? R.—L'été le magasin s'ouvre à 7 heures, mais il n'y a que quelques commis qui arrivent à cette heure pour mettre le magasin en ordre. Huit heures est l'heure à laquelle arrivent en été la plupart des commis, en hiver, 8.30 heures. Le magasin s'ouvre à 7 heures l'été et à 8.30 heures l'hiver.

Q.—A quelle heure fermez-vous le soir ? R.—A 6 heures.

Q.—Est ce l'heure de fermeture pour tous les magasins de St-Jean ? R.—C'est l'heure de fermeture de tous les grands magasins.

Q.—Le nombre des femmes employées comme commis dans les magasins de marchandises sèches est-il grand ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des femmes dans votre magasin ? R.—Nous en avons cinq ou six.

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire d'une bonne femme commis ? R.—\$6. doit être regardé comme un bon salaire.

Q.—Est-ce à peu près le salaire le plus élevé que reçoivent les femmes commis ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il un grand nombre qui gagnent moins ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent-elles dans les commencements ? R.—Elles rendent bien peu de services dans les commencements ; de sorte qu'elles ne gagnent alors que bien peu de chose ; il faut leur enseigner le métier. Je ne crois pas qu'il y en ait qui gagnent moins de \$2. à \$2.50 par semaine. Naturellement nous n'en engageons aucune au-dessous de dix-sept ou dix-huit ans.

Q.—Le nombre des filles et des garçons employés à la caisse est-il grand à St-Jean ? R.—Je crois qu'il est très restreint ; car nous n'avons pas besoin de garçons à la caisse, pour laquelle nous avons adopté le système Lamson.

Q.—Avez-vous dans votre établissement des lieux de commodité séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui.

Par M. CLARKE:—

Q.—Avez-vous un système d'amendes dans votre maison? R.—Oui, nous avons quelque chose comme cela, des amendes de 10 centins.

Q.—Dans le département des chemises? R.—Non, chez les commis. Ceux qui oublient d'envoyer un paquet au temps dit, ou qui ne mettent pas dans ce paquet toutes les marchandises achetées par la personne à qui il est destiné sont obligés de payer une amende de 10 centins.

Q.—Cette règle est-elle pour les hommes et pour les femmes? R.—Oui, à tous ceux qui sont dans le magasin.

Q.—Ces amendes forment-elle un gros montant? R.—Je crois qu'elles ne produisent qu'un montant bien minime. Elles ont pour but de protéger les pratiques et mettre un frein à la négligence qui fait commettre les erreurs.

Q.—Les femmes commis ont-elles la permission de s'asseoir dans le magasin? R.—Elles peuvent s'asseoir quand elles n'ont pas d'ouvrage ni de pratiques à servir.

Par M. ARMSTRONG:—

Q.—Ont-elles des chaises pour s'asseoir quand elles veulent le faire? R.—Oui.

Q.—Ceux qui arrivent tard, le matin, au magasin sont-ils sujets à une amende? R.—Non, mais ils devraient l'être:

Q.—Quelle est, en moyenne, le salaire d'une modiste de première classe? R.—Je pourrais le fixer à \$6. ou \$8. par semaine.

Q.—Et cela toute l'année, ou durant certaines saisons seulement? R.—Nous leur donnons de l'ouvrage tout le long de l'année sans jamais leur imposer de chômage.

Q.—Avez-vous des ouvrières surnuméraires dans la saison active? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous à la fin de chaque semaine, ou à la fin de la saison? R.—A la fin de chaque semaine.

Q.—Combien peut durer une saison? R.—Elle commence au commencement de septembre et dure jusqu'à Noël.

Par M. CLARKE:—

Q.—Donnez-vous des vacances à vos commis? R.—Oui.

Q.—Touchent-ils leur salaire durant ces vacances? R.—Ils touchent leur salaire non-seulement durant leurs vacances, mais encore quand ils sont malades; ce qui n'arrive pas ordinairement dans tous les grands magasins de marchandises sèches.

Q.—Les chemises fines sont-elles faites à la pièce? R.—Non, à tant par chemise.

Q.—A tant par douzaine? R.—Ce sont toutes des pièces distinctes; il y a tant par douzaine de poignets, de devants de manchettes et tant pour les boutons.

Q.—Combien payeriez-vous dans ce cas par douzaine pour les chemises blanches? R.—Je ne pourrais dire au juste, car j'ignore combien il y a de morceaux.

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage à domicile? R.—Oui, nous en donnons à domicile, ce que nous appelons l'ouvrage d'occasion; ce travail ne peut se faire dans la boutique.

Par M. ARMSTRONG:—

Q.—Ce travail à domicile est-il fait à l'en' reprise? R.—A tant par douzaine. Nous pouvons faire faire des chemises pour 75 cents par douzaine—ce que nous appelons ouvrage de pacatille.

Par M. KERWIN :—

Q.—Quelle espèce de chemises est-ce ? R.—Ce sont les chemises portées par les ouvriers—des chemises barrées.

Par M. FREED :

Q.—Comptez-vous le blanchissage ? R.—Ces chemises ne sont pas repassées ; elles sont taillées et assemblées ; tout ce qui reste à faire c'est de les coudre. Je crois que les ouvrières se créent d'assez bons salaires, et elles paraissent satisfaites.

Par M. KERWIN :—

Q.—Combien d'heures consacrent-elles au travail ? R.—Je n'en connais rien.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les gens qui travaillent pour la manufacture sont-ils payés par la maison ? R.—Ils sont payés par la maison ; ils apportent leur travail à la manufacture et reçoivent une contre-marque en retour. Cette contremarque est présentée au caissier qui paie ce qui leur est dû.

Q.—Ces effets sont-ils examinés avant d'être acceptés ? R.—Pas particulièrement.

Q.—Si le travail est défectueux, le faiseur n'est-il pas obligé de payer la chemise ? R.—Je n'ai jamais eu connaissance que cela soit arrivé.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils le soir ? R.—Pas dans notre boutique.

Q.—Vos commis reviennent-ils le soir ? R.—Très rarement. Quelquefois vers la fin de l'année les employés du bureau ont à travailler le soir pour clore les livres ; mais tout jeune homme qui a la charge d'un département ou qui a un travail spécial à faire peut revenir le soir s'il le désire. L'entrée est ouverte et il y a un gardien toute la nuit. Ceux qui s'intéressent spécialement à leur ouvrage reviennent le soir.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais les employés ne sont pas obligés de revenir ? R.—Ce n'est pas la règle ; ils n'ont pas à revenir le soir comme autrefois. Je ne crois pas qu'aucun des employés à Saint-Jean soit surchargé d'ouvrage. Ceci est simplement mon opinion.

Par M. CLARKE

Q.—Les commis jouissent-ils de quelques avantages dans votre établissement ? Leur procurez-vous des livres ou toute autre chose de ce genre ? R.—Ils avaient quelque chose de ce genre autrefois, mais l'affaire n'a pas réussi et je crois qu'ils l'ont abandonnée. Ils recevaient plusieurs publications périodiques et journaux et avaient formé tout un cabinet de lecture entre eux. Nous avons encouragé l'œuvre autant que possible sans nuire aux affaires. Je crois qu'ils l'ont abandonnée.

Par M. FREED :—

Q.—Où vendez-vous vos chemises ? R.—En grande partie dans les provinces maritimes.

Q.—En envoyez-vous aussi loin à l'Ouest que Toronto ? R.—Non ; nous en envoyons à Montréal, mais malheureusement c'était presque toujours dans la mauvaise saison et nous n'avons pas eu de commandes de là. Nous vendons tous nos effets à Montréal et dans les provinces maritimes.

Q.—Est-ce que vos affaires augmentent ou diminuent ? R.—Elles augmentent et ont toujours été de mieux en mieux dès le début.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous à vous plaindre du tarif douanier ? R.—Je préfère ne rien dire à ce sujet. Nous avons un grand nombre d'ouvriers qui sont avec nous depuis nombre d'années—depuis cinq, dix et vingt ans. Nous les encourageons à rester avec nous, et cherchons à les convaincre que leurs intérêts sont liés aux nôtres, et nous agissons le mieux possible envers tous.

HENRY HILLIARD (Hilliard Frères commerçants de bois), est appelé et interrogé sous serment.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel genre d'affaires faites-vous ? R.—Fabricant de bois.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Environ soixante.

Q.—Hommes et garçons ? R.—Tous compris, hommes et garçons.

Q.—Sur ce nombre combien y a-t-il de jeunes garçons ? R.—Dans la proportion de dix pour cent.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année ces gens ont-ils de l'emploi ? R.—À peu près sept mois de travail d'ici à décembre.

Q.—Veuillez nous dire quels salaires reçoivent ces ouvriers ? R.—Leurs salaires varient de 70 à 75 centins jusqu'à \$1.80 et \$2.50.

Q.—Je suppose que les hommes reçoivent le plus fort montant ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un empileur de madriers ? R.—\$1.80 par jour ; c'est ce que nous avons payé depuis nombre d'années.

Q.—Et les scieurs de long ? R.—La même chose.

Q.—Les scieurs du haut et du bas sont-ils payés au même taux ? R.—Il y a une différence de 30 centins entre les deux seulement là où nous employons deux scieurs de long autrefois, nous en employons trois aujourd'hui.

Q.—Que payez-vous aux intermédiaires ? R.—\$1.60.

Q.—Est-il nécessaire que ce troisième homme apprenne à scier du haut et du bas ? R.—Il faut qu'il change de place avec l'un et avec l'autre.

Q.—Quel est le travail de ces hommes comparé à ce qu'il était ces dix ou quinze ans passés ? A mesure que la mécanique se développe, à mesure qu'elle avance, leur travail diminue-t-il d'autant ? R.—Dans une mesure étonnante.

Q.—Quel est le salaire des employés aux scies rondes ? R.—Notre premier homme reçoit \$1.80, et le second \$1.60.

Q.—Avez-vous un contre-maître ? R.—Oui, et il reçoit \$2.50.

Q.—Est-il employé par vous ? R.—Oui.

Q.—Engagez-vous des mécaniciens ? R.—Nous payons le mécanicien à la saison.

Q.—Quel salaire lui donnez-vous ? R.—À peu près \$10.50 par semaine.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Par le mot "saison" voulez-vous dire l'été ? R.—Je veux dire tout simplement notre saison de travail.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quels salaires reçoivent les scieurs de lattes ? R.—\$1.80—le même prix que les scieurs de long.

Q.—Ce sont vos principaux hommes ? R.—Ils reçoivent tous \$1.80.

Q.—Faites-vous vos propres lattes, ou les sous-louez-vous ? R.—Non ; nous les sous-louons.

Q.—Combien de pieds de bois fabriquez-vous pendant une saison ? R.—Environ dix ou onze millions. Tout dépend de la saison ; si la saison est bonne, la différence sera d'à peu près un million.

Q.—Où trouvez-vous des marchés pour votre bois ? R.—Ces dernières années nous avons cherché des marchés partout, nous sommes allés jusqu'à la côte occidentale de l'Australie, en Angleterre, en France et en Irlande.

Q.—Expédiez-vous quelque chose aux marchés américains ? R.—Presque tout notre petit bois va là.

Q.—Où va la masse de votre bois ? R.—En Angleterre.

Q.—Pourquoi ne l'envoyez-vous pas aux marchés américains ? R.—Nous en sommes empêchés par le traité ; ce bois tomberait sous la désignation de madriers.

Q.—Etes-vous dans une position désavantageuse à l'égard des autres fabricants à Saint-Jean ? R.—Sous ce rapport nous sommes joliment distancés, non seulement sur la masse de nos envois, mais aussi sur nos petits envois, ce que nous pourrions appeler menus articles, tels que les lattes, planches, etc. Nous ne pouvons mettre ces articles sur le marché américain, à aussi bon marché que les fabricants de bois américains peuvent le faire.

Q.—Pour quelle raison pouvez-vous expédier au marché américain, et non à l'autre—c'est-à-dire les petits articles ? R.—Nous pouvons le faire, mais il n'y a pas de demande.

Q.—Est-ce qu'il y a toujours une demande sur le marché américain ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les avantages dont jouissent les autres exploitants et que vous n'avez pas ? R.—Au sujet du marché anglais les exploitants américains ont l'avantage sur nous, car ils ont le choix entre les deux marchés tandis qu'ils nous forcent à aller sur le marché anglais, et de payer plus cher pour notre matière brute. Si nous n'étions limités au marché anglais pour nos billots seulement, nous serions mieux en état de manufacturer et de faire de meilleures affaires.

Q.—Peuvent-ils acheter des effets anglais et les envoyer aux Etats-Unis à meilleures conditions que vous ne pouvez le faire ? R.—Ils choisissent et trient certaines dimensions que demande le marché américain et ils réservent le restant pour le marché anglais. C'est cette balance qui nous fait concurrence, et elle est souvent considérable.

Q.—Les articles de grande dimension sont-ils fabriqués en cette province par des exploitants américains pour le marché anglais ? R.—Pas autant, depuis les quatre ou cinq dernières années, qu'autrefois.

Q.—N'est-ce que le bois long et gros qui est demandé ? R.—Le gros bois pour le marché anglais. On ne peut avoir dans la province le bois aussi facilement qu'autrefois ; nous sommes obligés de prendre le bois américain — ce que nous appelons matière première.

Q.—Vous trouvez que les Américains vous font réellement concurrence sur le marché anglais ? R.—Oui, beaucoup ; nous sommes obligés de lutter avec eux. Le fait qu'ils ont le choix des deux marchés nous force d'adopter leurs prix ; sans cela le marché américain nous serait fermé.

Q.—Allez-vous chercher le bois de construction dans la forêt ? R.—Pas tout ; nous en achetons sur le marché ; mais nous allons chercher la plus grande partie dans la forêt.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle espèce de bois de construction fabriquez-vous — quelle essence ? R.—Du pin et de l'épinette blanche.

Q.—Fabriquez-vous du bois dur ? R.—Très peu ; la quantité de bois dur fabriqué pour ce marché est peu de chose ; il ne s'en fabrique que sur commande.

Q.—Des deux essences de bois mou, le pin et l'épinette blanche, quelle est la plus commune ici ? R.—L'épinette blanche.

Q.—Alors la masse du bois de construction dans le Nouveau-Brunswick est l'épinette blanche ? R.—Oui.

Q.—Quels bois durs sont le plus en usage sur ce marché ? R.—Le mérisier et l'érable principalement.

Q.—Quelle espèce de merisier — le blanc ou le rouge ? R.—Nous avons les deux espèces, le rouge et le jaune.

Q.—Où va la plus grande partie du merisier ? R.—En Angleterre ; l'exploitant s'en empare d'abord dans la forêt, le façonne sur place et puis l'expédie.

Q.—Est-ce qu'il s'exporte beaucoup d'épinette blanche ou de pin sous forme de bois de service ? R.—Oui, il s'en est exporté une grande quantité ces deux ou trois dernières années ; elle diminue de plus en plus tous les ans.

Par M. CLARKE :—

Q.—Le tarif américain opère-t-il différemment contre la matière première, l'article fabriqué ou les deux ? R.—L'un suit l'autre, naturellement. Les marchands profitent des avantages qui découlent du tarif.

Q.—Le bois de construction qui va à Boston ne peut-il être fabriqué que par un sujet américain ? R.—Nous ne pouvons le faire. Ceux qui le préparent sont supposés être des sujets américains.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Où cela se passe-t-il ? R.—Ici, sur ce marché.

Q.—Ce bois de construction est-il supposé être coupé sur le territoire américain ? R.—Il est abattu par des sujets américains ici.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce que le principal bois de construction au Nouveau-Brunswick ne se compose pas de billots coupés et descendus dans la rivière ? R.—Oui.

Q.—Mais afin d'être admis en franchise il faut qu'ils aient été façonnés par des sujets américains ? R.—Oui.

Q.—Est-ce là la loi américaine ? R.—C'est notre loi.

Par M. CLARKE :—

Q.—Des accidents ont-ils lieu dans votre scierie. Très peu.

Q.—Vos machines sont-elles aussi bien protégées qu'il soit possible de l'être ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une loi au Nouveau-Brunswick à cet effet ? R.—Je l'ignore. Nous prenons toutes les précautions possibles pour prévenir tout accident aux ouvriers.

Q.—Avez-vous des inspecteurs pour les scieries ? R.—Non.

Q.—Ces scieries sont-elles en bon état ? R.—Quant à la nôtre, oui, et les ouvriers sont bien payés et passablement à l'aise.

Q.—Leurs salaires sont-ils saisis ? R.—Cela n'a jamais eu lieu chez nous. Nos employés semblent être des hommes soigneux, industriels et sobres. Nous en avons fait l'expérience ces dernières années.

Par M. FREED :—

Q.—Parmi vos employés, en connaissez-vous qui sont propriétaires ? R.—Nous en avons quelques-uns qui demeurent dans leurs propres maisons ; mais

le travailleur préfère être à loyer, car une fois attaché à un endroit, il y resterait, et à plus forte raison s'il possédait une maison. Ils se sentent plus libres d'aller et venir lorsqu'ils sont à loyer.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—S'ils ont une maison, ils pensent qu'ils ne peuvent s'éloigner sans la sacrifier ? R.—C'est l'idée qu'ils ont.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous croyez que ces gens préféreraient placer leur argent là où ils vont, que de le mettre sur des immeubles ? R.—D'après ce que j'ai pu voir, ils semblent tous animés de cet esprit-là. Depuis des années nous n'avons pas eu de difficulté avec eux.

Q.—Avez-vous eu des grèves ? R.—Aucune.

Q.—Vos ouvriers sont-ils organisés ? R.—Aucun de nos employés n'a fait partie d'une association depuis les six ou sept dernière années. Je ne crois pas que depuis six ou sept ans nous ayons perdu trois hommes de toute notre équipe.

Q.—Ont-ils jamais été organisés ? R.—Pas les employés de la scierie. Il existe une association parmi les bateliers, et quelques-uns des ouvriers en forment partie.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quels salaires payez-vous à vos ouvriers ? R.—Une piastre et soixante-cinq centins par jour.

Q.—Quelle est la moyenne en tout et partout ? R.—C'est la moyenne en tout et partout.

Q.—Croyez-vous qu'un homme puisse défrayer ses dépenses, se procurer les choses nécessaires à la vie, et amasser de l'argent avec ce salaire ? R.—Je ne pense pas qu'un homme puisse faire des économies, mais il peut soutenir une famille, les loyers sont très bas à Portland.

Q.—Comment sont les loyers dans la ville de Saint-Jean ? R.—Je ne puis dire ; Portland est séparé de Saint-Jean, bien que les deux villes soient limitrophes.

JOHN MCGOURTY, imprimeur, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous un imprimeur pratique ? R.—Oui.

R.—Depuis combien d'années travaillez-vous à Saint-Jean ? R.—Depuis dix ans.

Q.—Le taux des salaires a-t-il jamais été plus élevé ou plus bas qu'il n'est à présent ? R.—Les salaires étaient plus bas ; nous n'avons eu de véritable échelle de prix que depuis environ deux ans.

Q.—Quel était le taux par mille ems alors ? R.—Vingt-huit centins.

Q.—N'avez-vous pas trente centins aujourd'hui ? R.—Oui, trente centins.

Q.—Est-ce que 28 centins du mille, comparés aux salaires payés aujourd'hui, ne vous rapportaient pas plus d'argent à la fin de la semaine ? R.—Je crois que lorsque le taux était de 28 centins du mille, les ouvriers gagnaient plus d'argent qu'aujourd'hui.

Q.—Les ouvriers pouvaient gagner plus ? R.—Oui.

Q.—Donnez-en la raison ? R.—Le journal était composé en caractère plus

petit, du mignon; aujourd'hui la plus grande partie est composée en brevère solide.

Q.—Dans ce temps-là les compositeurs participaient-ils dans les annonces, tableaux, nouvelles commerciales et maritimes? R.—Les annonces étaient composées par un ouvrier à la semaine, et toutes les annonces que ce dernier pouvait composer étaient mises sur le crochet. Les tableaux étaient aussi, en général, mis sur le crochet.

Q.—Des clichés remplacent-ils aujourd'hui de la matière qui était autrefois composée à la pièce? R.—Oui; en masse.

Q.—L'emploi de clichés a-t-il une tendance à ôter de l'ouvrage aux compositeurs? R.—Je crois que ces clichés ont diminué l'ouvrage sur le journal—le bordereau heddomadaire.

Q.—Le nombre des compositeurs serait-il plus considérable sans ces clichés? R.—Non; il y a autant de compositeurs aujourd'hui sur le *Sun* qu'il y en avait avant la grève, mais quelques-uns des hommes sont très inférieurs à ceux qui ont quitté lors de la grève.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le journal ne contient-ils pas plus de matière à lire et de nouvelles qu'autrefois? R.—M'est avis qu'il en contient moins.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les patrons et employés d'imprimerie à Saint-Jean sont-ils en bons termes dans le moment? R.—Oui; je crois qu'ils s'entendent très bien.

Q.—L'Union typographique de Saint-Jean a-t-elle dans sa constitution une clause concernant les bénéfices? R.—Oui; pour les cas de maladie et de décès.

Par M. FREED :

Q.—Quelle classe de journaux dans le Nouveau-Brunswick emploie le plus généralement des clichés? R.—Je pense que ce sont principalement les journaux de la campagne, bien que je ne sache pas s'il en est employé en dehors de Saint-Jean.

Q.—Si les journaux de la campagne n'employaient pas ces clichés, par quelle classe de compositeurs la matière serait-elle composée? R.—Je ne connais pas grand chose des journaux en dehors de Saint-Jean.

Q.—Ne serait-elle pas composée en grande partie par des apprentis? R.—Je crois que les clichés conviennent bien aux journaux de la campagne.

Q.—Alors ce n'est que sur les journaux des villes que vous vous objectez à leur usage? R.—Je crois qu'ils font tort aux imprimeurs.

Q.—Du fait que les journaux de la campagne emploient ces clichés, il résulte qu'il y a moins d'apprentis, et en conséquence moins de compagnons qui viennent en concurrence avec les imprimeurs des villes? R.—Si aujourd'hui le *Sun* employait les mêmes compositeurs qu'il avait lors de la grève, tout en ayant la même quantité de clichés, il lui faudrait agrandir le journal ou bien en congédier une couple.

Q.—Si les journaux de la campagne n'employaient pas de clichés, est-ce que ces journaux n'emploieraient pas plus de compagnons qu'ils n'en emploient aujourd'hui? R.—Je ne pourrais dire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y aurait-il autant de journaux de campagne qu'il y en a maintenant? R.—L'usage des clichés réduit le nombre des ouvriers, car, plus vous avez de clichés moins il vous faut d'ouvriers.

Par M. FREED :—

Q.—Les journaux de la campagne font faire la composition par des apprentis, n'est-ce pas ? R.—Je pense qu'ils le font.

Q.—En conséquence il se formait plus de compagnons autrefois que de nos jours ? R.—Je le suppose.

Q.—Une fois leur apprentissage fini, restent-ils sur les journaux de la campagne, ou se répandent-ils dans les villes ? R.—Nous rencontrons un nombre considérable de gens de la campagne dans les imprimeries de Saint-Jean.

Q.—L'emploi des clichés n'est donc pas tout à fait un mal pour les journaux de la campagne ? R.—Non.

W. H. BURKE, imprimeur, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous entendu ce qu'a dit le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Vous accordez-vous avec lui ? R.—Pas en toute chose.

Q.—En quoi différez-vous d'opinion ? R.—Au sujet des clichés.

Q.—Que pensez-vous des clichés ? R.—D'après ce que j'en connais, ils sont très préjudiciables au métier.

Q.—Par rapport à la ville ou à la campagne ? R.—Pour les deux.

Q.—Si les journaux de la campagne n'employaient pas de clichés, croyez-vous que plus d'apprentis apprendraient le métier ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Pourquoi ? R.—Un plus grand nombre de compagnons seraient employés. En dehors de Saint-Jean je ne puis dire grand-chose à propos des journaux du Nouveau-Brunswick, qui font usage de clichés. Je sais ce qu'il en est dans les endroits où ils sont en usage.

Q.—Parlez-vous d'après votre expérience personnelle dans d'autres endroits ? R.—Oui.

Q.—Là où avez travaillé ? R.—Oui, sans les clichés un compagnon serait employé sur un journal de campagne, et les apprentis y resteraient pour finir leur apprentissage. De mon temps ils passaient un contrat d'apprentissage, et ils restaient sur le journal tant que leur temps n'était pas fini. Aujourd'hui, depuis l'introduction des clichés, les garçons quittent le journal, et vont d'un atelier à un autre, se donnant comme compagnons accomplis au grand détriment de ceux qui ont fait un apprentissage régulier.

Q.—Est-ce là le sentiment ou l'expérience de l'Union Typographique Internationale sur cette question ? R.—C'est l'idée qui semble dominer.

Q.—Est-ce que tous les journaux de Saint-Jean emploient des clichés ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils tous de fabrique américaine, ou de cellulose ou de métal ? R.—De fabrique américaine sur le *Sun*. Le *Globe* a ce qu'on appelle dans le métier "tôle à chaudière." Au *Telegraph* ils sont de cellulose envoyés des Etats ici au prix de 1 centin le pouce, et je crois qu'ils ne paient que 20 pour cent de droit. Je pense que le prix coûtant n'est que d'un centin le pouce.

Q.—Se fait-il des clichés au Canada ? R.—Ceux en usage sur le *Telegraph* sont faits à Cincinnati ; je ne me suis pas informé d'où venaient ceux en usage dans les autres ateliers.

Q.—Sont-ce des clichés américains ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux, même si les clichés devenaient d'un usage général, faire faire la composition ici en Canada, de manière à donner de l'emploi aux imprimeurs canadiens ? R.—Sans aucun doute.

Q.—Le droit imposé sur ces clichés est-il assez élevé pour l'exclure du marché ? R.—Non.

Q.—Quelle est votre opinion à ce sujet ? R.—Je crois que le droit devrait être prélevé sur les premiers frais, c'est-à-dire sur la composition, qui est de 40 centins par mille emmes, taux général de la composition par tous les Etats-Unis.

Q.—Cette cellulose (montrant un cliché) est-elle de l'espèce dont vous parlez comme étant employée sur le *Telegraph* ? R.—(Le témoin examine le cliché). Ceci est de la même espèce dont se sert le *Telegraph*, et vient de la même compagnie. C'est ce que nous appelons *featherweight*. Le dos est fixé sur un bloc de métal. Le compositeur qui en a composé la matière a dû recevoir 40 centins, et les journaux ici ne l'ont payé que 5½ centins à peu près.

Q.—L'emploi de ces clichés ou cellulose est-il plus répandu maintenant qu'il ne l'était peu de temps après l'incendie de 1877 ? R.—On ne l'employait sous aucune forme ni façon à venir jusqu'à janvier dernier—j'entends sur le *Telegraph*. Je ne me rappelle pas à quelle époque les autres journaux ont commencé à s'en servir.

Q.—Quel prétexte les propriétaires de journaux ont-ils donné lorsqu'ils ont commencé à en faire usage ? R.—Les temps durs.

Q.—Est-ce que les temps n'étaient pas plus durs à Saint-Jean après l'incendie qu'ils ne l'étaient alors ? R.—Les temps n'étaient pas plus durs après l'incendie ; au contraire ils étaient bien meilleurs, quant aux imprimeurs employés sur les journaux du matin.

Q.—Est-ce que 30 centins du mille aujourd'hui équivalent les 28 centins d'autrefois ? R.—Non, les salaires aujourd'hui n'équivalent pas ceux d'autrefois à 25 centins.

Q.—Etiez-vous à Saint Jean lors du dernier différend entre les patrons et les employés des journaux de Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Quelle fut l'origine de ce différend ? R.—Quelques mois auparavant, l'union de cette ville avait passé une résolution ordonnant à ses membres de ne pas travailler dans un atelier où l'on se servait de clichés. Et voici pourquoi : L'on disait qu'un journal du soir était à la veille d'être publié, et qu'il devait se servir de clichés. A cette nouvelle l'union passa de suite la résolution dont j'ai parlé, mais elle resta en suspend pendant quelques mois. L'ancien matériel du journal qui avait cessé de paraître—Le *Standard*—fut fondu dans le *Saturday Gazette*, journal qui employait des clichés. Ceci fut communiqué à l'union et la résolution qui avait été passée ordonnant aux employés de la *Gazette* de quitter l'atelier fut mise en vigueur—Si des clichés y fussent employés. Je crois que les compositeurs quittèrent le lendemain, et le journal fut imprimé à l'atelier du *Sun*—c'est-à-dire l'impression. Le pressier du *Sun*, qui était membre de l'union, refusa de travailler. Il ne faisait qu'obéir aux règlements de l'union. Une consultation eut alors lieu entre le président de l'union dans l'atelier et le gérant du *Sun*, ils ne purent s'entendre, et les employés quittèrent l'atelier.

Q.—Est-ce que d'autres ateliers se trouvaient concernés dans l'affaire ? R.—Oui, le *Globe*.

Q.—Les propriétaires ou le prote du *Globe* furent-ils notifiés que les ouvriers devaient quitter ? R.—Je ne le pense pas ; mais j'ai cru comprendre, d'après le rapport fait à l'union, la veille du jour où les employés du *Globe* reçurent ordre de cesser de travailler, que le prote du *Globe* s'était rendu auprès du président et lui avait demandé de dire aux ouvriers de ne rien faire avant son retour de Frédéricion, où il allait voir un malade.

Q.—Quel est le prote du *Globe* ? R.—M. Clarke.

Q.—M. Clarke était-il membre de l'union ? R.—Il est membre de l'union.

Q.—Était-il membre de l'union dans le temps ? R.—Oui.

Q.—Alors il était au fait de ce qui se passait ? R.—Oui.

Q.—Le différend fut-il réglé à l'amiable ? R.—Il fut réglé comme ceci : les hommes reçurent ordre de retourner à l'ouvrage, principalement parce que quelques-uns des ouvriers ne pouvaient résister plus longtemps.

Q.—Le propriétaire du *Sun* avait-il été averti de ce différend avant la grève ?
R.—Il aurait dû l'être ; je n'en sais rien, car je ne travaillais pas sur le *Sun* ; il me semble pourtant, d'après le rapport fait à l'union, qu'il a été averti ; que l'avis ait été donné à temps ou non, je ne sais.

Q.—Votre union a-t-elle pour principe d'avoir recours à l'arbitrage, avant d'user de moyens extrêmes de cette nature ? R.—Nous n'avions jamais eu de différend semblable auparavant. Au *Telegraph*, quand nous avons quelque grief à faire valoir, nous nous adressons au propriétaire, et si c'est une question qui concerne l'union, elle est soumise à l'union ; si c'est une affaire personnelle entre les ouvriers et le patron l'union n'a rien à y voir.

Q.—Avez-vous dans votre constitution une clause qui autorise l'arbitrage au lieu des mesures extrêmes ? R.—Oui.

Q.—Les annonces du *Telegraph* sont-elles composées par les compositeurs à la pièce ? R.—Elles sont composées par un ouvrier à la semaine.

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers sur les annonces, au *Telegraph* ? R.—Un seul.

Q.—Si cet homme ne peut composer toutes les annonces dans une nuit, sont-elles données aux autres compositeurs ? R.—Celles qui restent sont renvoyées au lendemain.

Q.—Même au risque qu'elles ne paraissent pas ? R.—Nos ordres sont que toutes les annonces qui ne peuvent être composées par l'ouvrier à la semaine sont de trop.

Q.—Sont-elles composées le lendemain ? R.—Oui, et paraissent dans l'édition suivante.

Q.—Est-ce fait dans un but d'économie ? R.—M'est avis que c'est pour pressurer le compositeur, et lui ôter un peu d'argent.

Q.—Comment sont distribuées les notes commerciales et les nouvelles maritimes ? R.—Elles sont données à l'atelier des ouvriers à la pièce.

Q.—Et composés à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Et la mercuriale ? R.—A venir jusqu'à quelques deux mois passés, elle cessa pendant quelque temps et ensuite revint de nouveau ; plus tard elle cessa de paraître une seconde fois, et récemment elle est revenue sous forme d'annonce. Les ouvriers n'en firent pas grand cas d'abord, mais les choses allèrent de mal en pis, tous les tableaux et autres matières avantageuses furent retranchés. Quant à la mercuriale, les compositeurs croyaient y avoir droit d'après tous les règlements en vigueur dans les Etats-Unis et au Canada ; ils se réunirent et décidèrent d'avoir une entrevue avec M. Gilmour, le gérant du *Daily Telegraph*, et voir s'ils ne pourrait la ravoïr. Ce n'était qu'une affaire de 35 à 40 centins par jour pour eux. Donc, un comité de trois fut choisi et chargé de se rendre auprès de M. Gilmour, et lui demander, s'il ne pouvait remettre cette mercuriale sur le crochet, de la remplacer par d'autre chose. M. Gilmour nous reçut très-bien, et fut très aimable. Dans le cours de la conversation il nous expliqua que la mercuriale était payée comme annonce, mais avoua que le véritable motif du changement était de réduire les dépenses, qu'il avait examiné le journal, et avait pensé qu'en retranchant la matière avantageuse et la faisant composer à la journée, il réduirait les dépenses de l'établissement ; naturellement les esclaves de l'atelier de composition devaient en souffrir.

Q.—Est-ce que les ouvriers composent maintenant tout en solide ? R.—Oui ; à l'exception de la poésie ; mais Dieu sait si cela va durer longtemps.

Q.—Combien d'heures par jour les ouvriers travaillent-ils, y compris la distribution et autre travail, à part du travail de nuit ? R.—De quatre-vingt à quatre-vingt-quatre heures par semaine—environ quatorze heures par jour.

Q.—Donnez la moyenne du nombre de mille ems qu'un ouvrier peut composer dans sa nuit ? R.—De huit à neuf mille ; 8,000 serait une très petite nuit ; 9,000 serait très fort ; disons 8,000 comme moyenne, bonne moyenne.

Q.—Ce qui ferait \$12 à \$13.50 par semaine ? R.—\$14 ou \$14.50 au plus—pour six nuits de travail.

Q.—Il y a quelque temps les ouvriers pouvaient-ils faire autant que cela en travaillant le même nombre d'heures ? R.—Il y a quelques mois, disons sept mois passés, lorsque je travaillais six nuits par semaine, j'ai fait \$19 ; aujourd'hui je travaille plus fort pour \$13 ou \$14.

Q.—Pouvez-vous en dire autant des autres ouvriers ? R.—Oui ; je le pourrais. Il y en a ici, et ils parleront tantôt.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements à donner à la commission ? R.—Je crois que le système d'apprentissage chez les imprimeurs est désastreux—non-seulement dans notre atelier, mais presque partout. De jeunes garçons restent une couple d'années dans un établissement, puis en sortent et se donnent comme compagnons accomplis, au grand préjudice de ceux qui ont passé leur vie dans le métier.

Q.—L'enfant qui fait son apprentissage sur les ouvrages de ville y apprend-il mieux son métier que dans l'atelier de composition ? R.—Je pense que l'atelier des ouvrages de ville lui donnera une meilleure connaissance du métier. Celui qui fait son apprentissage dans l'atelier de composition ne peut s'appeler un imprimeur.

Q.—Vous pensez qu'il ne peut devenir un imprimeur dans l'atelier de composition ? R.—Il fera un compositeur, mais non un imprimeur.

Q.—Partagez-vous l'opinion que les apprentis devraient passer un contrat ? R.—Je crois que les patrons dans la ville devraient s'entendre entre eux à l'effet de ne pas prendre les apprentis d'un autre atelier sans consulter le gérant de cet autre atelier.

Q.—Cela se fait-il à Saint-Jean ? R.—Pas du tout.

Q.—Les apprentis vont ils d'un atelier à un autre, à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que cela se pratique souvent ici ? R.—Oui, très souvent.

Q.—Et vous pensez qu'il devrait y avoir une entente bien définie à ce sujet entre les divers ateliers ? R.—Les patrons devraient s'entendre, car le métier en souffre.

Par M. FREED :—

Q.—Lorsque les patrons ont parlé de réduire les dépenses, ont-ils donné pour raison que l'état des affaires l'exigeait ? R.—M. Gilmour nous a dit que les annonces ne rapportaient pas autant qu'autrefois.

Q.—Et que l'imprimerie donnait si peu de profits qu'il fallait réduire les dépenses ? R.—Oui ; il dit qu'il avait examiné le journal et avait décidé de retrancher cette matière.

Q.—A quelle heure commencez-vous à composer sur les journaux du matin ? R.—A sept heures.

Q.—A quelle heure du matin les compositeurs ont-ils généralement fini leur ouvrage ? R.—Cela varie, en général vers quatre ou cinq heures.

Q.—Prenez-vous le temps de manger durant la nuit ? R.—Seulement une demie heure pour la collation—de onze à onze heures et demie ; ce n'est pas absolument nécessaire ; c'est un arrangement entre les ouvriers.

Q.—Vers quelle heure vous rendez-vous à l'ouvrage dans l'après-midi ? R.—Entre deux et trois heures.

Q.—Faites-vous de la composition dans l'après-midi ? R.—Il y a un an passé nous en faisons, mais nous n'avons pas fait de composition depuis ce temps-là. L'usage de cellulose nous l'a ôtée, elle remplit beaucoup d'espace.

Q.—De façon que vous avez de fait environ huit heures et demie de composition ? R.—Huit heures et huit heures et demie constituent la moyenne par semaine.

Q.—Le jour vous faites la distribution ? R.—Oui ; nous ne nous pressons pas à distribuer, car cela nous servirait à rien la nuit.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans la province de Québec se trouve une petite ville qui a un journal quotidien ; les imprimeurs y sont rares, et il serait presque impossible de publier le journal s'il fallait composer toute la matière, mais ils emploient des clichés, et de cette façon ils trouvent moyen de faire paraître le journal. Que feriez-vous dans un cas semblable, empêcheriez-vous le journal d'être publié ? R.—Je pense qu'on ne devrait pas l'empêcher de paraître.

Q.—Que feriez-vous dans ce cas ? R.—L'Union Internationale y pourvoit.

Q.—Laisseriez-vous le propriétaire libre de décider si le journal doit ou non être publié ainsi ? R.—Je pense qu'il doit être maître de faire comme il veut.

Q.—Connaissez-vous quelque journal de la campagne, dans le Nouveau-Brunswick, qui ne pourrait être publié sans se servir de clichés ? R.—Non.

JOSEPH SEYMOUR, imprimeur, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous compositeur ou ouvrier sur les ouvrages de ville ? R.—L'un et l'autre.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Au sujet des règlements du métier à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous tout ce qu'il a dit ? R.—La majeure partie, mais pas tout.

Q.—En quoi différez-vous d'opinion ? R.—A propos des clichés. C'est le *Standard* qui a commencé à s'en servir. Avant l'établissement du *Standard*, l'union avait jugé bon de passer une résolution défendant aux membres de travailler sur un journal qui employait ces clichés. Le *Standard* ne vécut pas longtemps, il tomba, et alors l'on décida que la résolution serait mise en vigueur si les clichés étaient employés sur d'autre journal. Ils le furent plus tard sur le *Saturday Gazette*, journal qui était imprimé dans l'atelier du *Sun* ; alors le prote et les ouvriers qui étaient membres de l'union se mirent en grève. Je dirai ici que les clichés furent d'abord employés par le *Standard* dans le but d'éviter la composition, mais ce journal ne dura pas plus d'un mois, le mal n'avait pas été bien grand ; mais cela explique pourquoi la résolution ne fut pas mise à exécution lors de son adoption.

Q.—L'usage des clichés est-il avantageux au métier ? R.—Je pense qu'il est préjudiciable.

Q.—Avez-vous beaucoup lu de cette matière clichée qui vient des Etats-Unis ? R.—Non.

Q.—Vous êtes-vous jamais aperçu que cette matière avait une nuance d'immoralité ? R.—Je ne pense pas que ce soit le cas ; je n'y vois rien à lire.

Q.—Si ces clichés doivent être employés ici, ne préféreriez-vous pas voir la composition se faire en Canada, et en faire profiter les imprimeurs canadiens ? Croyez-vous que l'atelier de composition soit le meilleur endroit pour qu'un enfant y fasse son apprentissage, ou préférez-vous l'atelier des ouvrages de ville ? R.—Beaucoup dépend du prote ; toutefois je préférerais l'atelier d'ouvrages de ville. Il peut arriver qu'un enfant fasse son apprentissage sur les ouvrages de ville et n'apprenne pas grand'chose, mais les probabilités sont qu'il deviendra un bon compagnon, si on lui en fournit l'occasion.

Q.—Croyez-vous au système de contrat d'apprentissage ? R.—Oui, cela empêcherait les apprentis de courir d'atelier en atelier ; je sais par moi-même ce

qui en est ; j'ai commencé mon apprentissage vers le temps où le système de contrat cessait.

Q.—Les imprimeurs de cette ville sont-ils organisés entre eux ? R.—Oui.

Q.—Les imprimeurs et les patrons de cette ville sont-ils organisés ensemble ? R.—Non.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux pour les compagnons et les patrons d'être organisés ? R.—Décidément.

Q.—S'ils l'étaient, ne croyez-vous pas que les deux organisations pourraient agir de concert et avec harmonie ? R.—Je le pense.

Q.—Connaissez-vous quelque ville où une semblable organisation existe ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Dans les ateliers d'ouvrages de ville est-ce qu'il n'y a pas plusieurs hommes et apprentis employés aux contrats d'impression qui devraient être employés à la casse ? R.—Oui.

Q.—A un point de vue pratique ne croyez-vous pas qu'il serait préférable de faire publier à Saint-Jean les livres d'écoles publiques qui aujourd'hui sont imprimés à l'étranger ? R.—C'est mon opinion.

Q.—Et que l'ouvrage serait tout aussi bien fait ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre d'imprimeurs, de relieurs et autres, qui auraient de l'emploi si ces livres étaient imprimés en cette ville ? R.—M'est avis qu'au delà de 200 ouvriers y trouveraient de l'emploi.

Q.—Somme toute, les imprimeurs de Saint-Jean croient-ils qu'ils sont assez bien payés pour leurs services ? R.—Non. Mon expérience des neuf dernières années me convainc qu'ils étaient bien mieux rémunérés autrefois.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté à Saint-Jean ces dernières années ? R.—Les loyers ont haussé ; je sais que je paie plus cher de loyer que je ne payais il y a quinze ans.

Q.—Est-ce que beaucoup d'imprimeurs quittent Saint-Jean une fois leur apprentissage fini, ou restent-ils ici ? R.—La majorité s'en vont. J'ai fait mon apprentissage chez M. Chubb, et il était bon pour ses ouvriers. J'en connais qui y sont restés vingt ans.

Q.—D'après votre connaissance personnelle, pouvez-vous nous dire si beaucoup d'imprimeurs à Saint-Jean possèdent les maisons qu'ils occupent ? R.—Ils n'en sont pas propriétaires. Je dirai, quant au différend au sujet de la merceriale, que je pense que notre gérant ignore que celui qui compose les annonces, une fois qu'elles sont composées, se met à la casse. Je sais qu'il nous aide à notre ouvrage, quand il a fini ses annonces le matin.

Q.—Les propriétaires et les imprimeurs de Saint-Jean sont-ils en bons termes ? R.—Ils le sont dans le moment.

W. G. CLARKE, imprimeur, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous imprimeur ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu ce qu'a dit le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Vous accordez-vous avec lui ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à sa déposition ? R.—Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que les propriétaires pourraient donner beaucoup de choses aux ouvriers s'ils voulaient ; mais l'on dirait que le propriétaire ne cherche qu'à écraser l'ouvrier et l'empêcher de gagner sa vie.

Q.—Alors vous croyez que les ouvriers ont raison de se plaindre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements à nous donner ? R.—Rien autre chose, si ce n'est que l'atelier de composition pourrait être muni de moyens de

sauvetage en cas d'incendie ; une échelle de sauvetage nous serait d'un grand avantage. S'il se déclarait un incendie, les ouvriers de l'atelier de composition pourraient difficilement s'échapper, si l'escalier leur manquait.

Q.—A quelle hauteur est l'atelier de composition ? R.—Au cinquième étage dans l'édifice du *Telegraph* en comptant le soubassement.

Q.—Est-ce qu'il n'y a qu'un escalier pour y monter ? R.—Au centre de l'édifice il y a un escalier tournant qui passe en arrière de l'édifice, et conduit aux presses.

Q.—Les imprimeurs peuvent-ils avoir accès à cet escalier ? R.—Ils auraient accès à l'escalier de service, mais il leur faudrait d'abord passer par l'atelier de composition, et ensuite faire un détour ; et dans le cas où l'incendie prendrait naissance dans le bas, ces deux escaliers seraient interceptés, je crains.

Q.—Comment descendez-vous les formes ? R.—Au moyen d'une glissoire.

Q.—En cas d'incendie cette glissoire ne créerait-elle pas un courant d'air ? R.—Je le crains, et attirerait les flammes.

Q.—Lorsque la glissoire n'est pas employée, est-elle fermée de quelque manière ? R.—Elle est laissée comme d'ordinaire, sauf que la boîte est montée quelquefois, et alors l'ouverture se trouve fermée.

Q.—Les portes de l'atelier ouvrent-elle à l'extérieur ou à l'intérieure ? R.—Les portes de l'atelier de composition ouvrent à l'extérieur.

Q.—Sur l'escalier ? R.—Oui ; contre le mur.

Q.—Comment est la ventilation en été ? R.—Lorsque les fenêtres sont ouvertes du haut la ventilation est très bonne, mais cela crée un fort courant d'air.

Q.—Ce qui expose les ouvriers au rhume ? R.—Oui ; il vaudrait mieux, à mon avis, aérer l'atelier par le plafond.

Q.—En général, quel est l'état sanitaire de toutes les imprimeries à Saint-Jean ? R.—Je ne puis rien dire des autres ateliers, parce que j'ai presque toujours travaillé sur notre journal—le *Telegraph*—et là l'état sanitaire est assez bon.

ARTHUR KING, imprimeur, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous entendu la déposition du dernier témoin, au sujet de l'imprimerie dans cette ville ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous ce qu'il a dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—Je crois que non.

Q.—Avez-vous quelque renseignement à donner à la commission ? R.—Rien autre chose que ce qui a été dit.

W. C. STERLING, gérant du *Daily Sun*, est appelé et interrogé sous serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous le gérant de l'imprimerie du *Daily Sun* ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage donné par les imprimeurs ? R.—Oui.

Q.—Et cette partie qui vous est familière comme gérant du *Sun* ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous d'accord avec ce que vous avez entendu dire ? R.—Non, pas tout à fait.

Q.—En quoi différez-vous d'opinion ? R.—A les entendre parler j'ai pensé qu'ils voulaient faire croire que les propriétaires de journaux quotidiens cherchaient à écraser les ouvriers. Je ne crois pas que ce soit là le sentiment d'aucun des journaux. Je sais que pour nous, nous ne sommes pas animés de semblables dispositions.

Q. - Faites-vous usage de clichés sur le *Sun* ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers sont-ils jamais oisifs dans votre imprimerie ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Si vous n'aviez pas de clichés, les ouvriers auraient-ils plus de composition à faire ? R.—Ce ne serait pas le cas chez nous.

Q.—Réduiriez-vous le journal en conséquence ? R.—Nous y mettrions nos annonces, ou quelque chose comme cela.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous mettriez vos propres annonces dans le journal ? R.—Oui.

Q.—Les annonces sont-elles composées par un ouvrier à la semaine ou à la pièce ? Q.—Par un ouvrier à la semaine.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous sur les annonces ? R.—Qu'un seul.

Q.—Lorsqu'il ne peut composer toutes les annonces dans sa nuit, celles qui restent vont-elles aux ouvriers à la pièce ? R.—Oui ; elles ne sont pas remises au lendemain.

Q.—Vous dites que si vous n'employez pas de clichés, l'espace serait rempli de vos propres annonces ? R.—Oui ; nous donnons autant de composition que nos moyens nous permettent d'en donner, et autant que nous devons en donner.

Q.—Vous voulez dire que vous laisseriez courir vos annonces pendant des mois ? R.—Oui ; pendant des mois après leur première insertion.

Q.—Les laisseriez-vous debout dans les formes ? R.—Oui ; debout dans les formes, ou bien nous y mettrons des tables d'heures ou des cartes d'alarme.

Q.—Ces annonces auraient à être changées de temps en temps, n'est-ce pas ? R.—Notre prote du jour pourrait faire ces changements.

Q.—Croyez-vous qu'employer le prote du jour à cette besogne serait justifiable ? R.—Il y a beaucoup de petits ouvrages que le prote du jour doit faire s'il en a le temps.

Q.—Par qui sont faites les corrections de l'auteur, par l'atelier ou les compositeurs ? R.—Nous accordons 100 emmes pour chaque correction que les ouvriers font.

Q.—Gardent-ils ses épreuves comme pièces justificatives à la fin de la semaine ? R.—Elles sont comptées chaque jour par le prote, et passées au bureau.

Q.—Et il leur en est tenu compte ? R.—Oui.

Q.—En été l'atelier de composition est-il bien aéré ? R.—Je n'ai jamais entendu de plaintes. Il est aussi bien aéré que la plupart des imprimeries.

Q.—Le *Sun* existait-il à l'époque où les ouvriers avaient 28 centins du mille ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers faisaient-ils plus d'argent qu'à présent ? R.—Peu après mon entrée au *Sun*, les salaires des compositeurs furent élevés à 28 centins, mais je crois que les salaires sont aussi bons aujourd'hui que dans ce temps-là.

Q.—Pouvez-vous le dire d'après les livres ? R.—En jetant un coup d'œil sur les bordereaux de paie, je vois qu'ils sont aussi chargés aujourd'hui à 30 centins du mille qu'ils l'étaient alors.

Q.—Avec le même nombre d'ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous en dire autant des autres journaux de Saint-Jean ? R.—Non ; je ne parle que de notre imprimerie.

Q.—A quel âge un apprenti est-il reçu ? R.—Nous n'avons pas d'apprentis. L'union passa quelques résolutions concernant les apprentis, mais elles n'aboutirent à rien.

Q.—Est-ce que l'union ne permet pas l'emploi d'un certain nombre d'apprentis pour un certain nombre d'ouvriers ? R.—Nous ne reconnaissons pas l'union.

Q.—Ne payez-vous pas les salaires établis par l'union ?

Par M. FREED :

Q.—Vous opposez-vous à l'emploi de membres de l'union dans votre imprimerie ? R.—Non ; sur douze compositeurs que nous employons, dix sont membres de l'union.

Par M. KERWIN :—

Q.— Vos affaires ont-elles augmenté ? R.—Oui.

Q.—Ont-elles augmenté ces dernières années ? R.—L'année dernière a été extraordinairement calme en fait d'annonces.

Q.—Les ouvrages de ville ont-ils été en augmentant depuis que vous êtes au *Sun* ? R.—Oui, légèrement.

Q.—Était-ce à cause de la diminution des annonces que vous avez eu recours aux clichés ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Employez-vous des stéréotypes dans l'atelier des ouvrages de ville ? R.—Non ; à venir jusqu'à la dernière grève nous n'avions jamais fait usage de clichés, et nous n'aurions jamais songé à nous en servir si l'union ne s'était pas imaginé de nous faire la loi à cet égard. Alors voyant que les annonces nous faisaient défaut, et qu'il restait beaucoup d'espace à remplir, nous eûmes recours aux clichés, vu que l'état des affaires ne nous permettait pas de faire faire plus de composition.

Q.— Vos affaires étaient-elles aussi prospères alors qu'elles le sont aujourd'hui, et donniez-vous autant de matière à lire dans le journal ? R.—Non ; nous donnons aujourd'hui plus de matière à lire qu'avant la grève.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous un imprimeur pratique ? R.—Non.

Q.—Avez-vous beaucoup d'expérience dans la publication des journaux ? R.—Treize ans d'expérience,

Q.—Avez-vous des relations avec les journaux des Etats-Unis ? R.—Non ; dans Halifax, N. E.

Q.—Avez-vous jamais été employé ailleurs qu'à Halifax ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'un journal quotidien qui fait usage de clichés puisse être considéré comme un journal entreprenant ? R.—Je ne vois pas pourquoi un journal à Saint-Jean qui se sert de clichés ne serait pas considéré comme un bon journal.

Q.—Ces clichés donnent-ils un meilleur ton à un journal ? R.—Je ne saurais dire, cependant ils ne les déparent pas, que je sache. Mais il y a un espèce de clichés qui paraît mal, c'est la cellulose.

Q.—Pendant combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils la nuit ? R.—De 7 p. m. à 4 a. m., en moyenne.

SAINT-JEAN, N. B., 26 mars, 1888.

WALTER H. ALLAM, fondateur en fer, est appelé et interrogé sous serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes fondateur en fer ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de gens engagés dans cette industrie, à Saint-Jean ? R.—Un bon nombre.

Q.—Quelles sont les heures ordinaires de travail pour les mouleurs à Saint-

Jean ? R.—Ils travaillent dix heures par jour, sauf le samedi, où la journée n'est que de neuf heures.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—Tous nos mouleurs travaillent à la semaine ; nous n'avons pas d'ouvriers aux pièces dans le moment.

Q.—Reçoivent-ils un salaire uniforme pour toute l'année ? R.—Non ; leurs salaires varient.

Q.—Quels seraient les plus forts salaires et les plus faibles payés aux mouleurs ? R.—Nous payons de \$6 à \$12 par semaine.

Q.—Des mouleurs habiles travaillent-ils pour un aussi bas prix que \$6 par semaine ? R.—Non ; ce sont ceux qui viennent de finir leur apprentissage.

Q.—Quels salaires payez-vous à vos ouvriers d'un bout de l'année à l'autre ? R.—Je suppose que \$8 ou \$9 seraient à peu près la moyenne.

Q.—Sont-ils employés assez constamment pendant l'année, ou avez-vous une période d'arrêt ? R.—Nous n'arrêtons pas ; seulement, lorsque le commerce ne va pas, nous ne faisons que trois-quarts de journées.

Q.—Dans ces occasions-là suspendez-vous beaucoup d'ouvriers ? R.—Tout dépend du genre d'ouvrage.

Q.—Si un homme est employé constamment à \$9 par semaine, combien pourrait-il gagner dans son année ? R.—Il n'aurait pas de temps perdu, à moins que ce ne soit pour les fêtes.

Q.—Alors il y aurait de sa faute ou de la malchance s'il perdait du temps ? R.—Oui ; à condition que nous soyions occupé, tout le temps.

Q.—Employez-vous beaucoup de journaliers ? R.—Pas beaucoup ; quelques-uns seulement.

Q.—Quels gages reçoivent-ils ? R.—De \$1 à \$1.25 par jour.

Q.—Quels genres de fontes faites-vous ? R.—Principalement des pièces de mécanisme, ouvrage de chemins de fer, et ferronneries en général.

Q.—Les ouvriers aiment-ils mieux être employés à la journée, ou préféreraient-ils travailler à la pièce ? R.—Notre ouvrage est d'une telle nature, que nous pourrions difficilement le faire faire à la pièce.

Q.—Moulez-vous tous les jours ? R.—Cela dépend de l'ouvrage que nous avons en mains. Dans ce temps-ci nous moulons trois ou quatre fois par semaine, et quelquefois tous les jours.

Q.—Prenez-vous beaucoup d'apprentis pour apprendre le métier ? R.—Pas un grand nombre ; c'est à peine si nous avons trois ou quatre apprentis dans tout l'atelier.

Q.—Quels gages leur donnez-vous pour commencer ? R.—Environ \$70 par année.

Q.—Pendant combien d'années servent-ils ? R.—Ils sont supposés servir quatre ans, mais il est rare qu'ils servent ce temps.

Q.—Quels gages reçoivent vos apprentis, avez-vous dit ? R.—\$70 la première année.

Q.—Ces apprentis vous quittent-ils à cause de différends, ou parce qu'ils espèrent améliorer leur position ailleurs ? R.—Des fois ils nous quittent, et d'autres fois ils demandent de meilleurs gages que nous leur donnons s'ils le méritent.

Q.—Aimeriez-vous mieux prendre un jeune garçon comme apprenti, sous le système actuel, ou préféreriez-vous passer un contrat d'apprentissage ? R.—Je n'ai pas une haute opinion des contrats d'apprentissage.

Q.—Pourquoi ? R.—Ce système ne me semble pas équitable. Au moment qu'un ouvrier se sent capable, il demande plus pour son travail, et s'il était lié par son contrat, il ne pourrait obtenir l'avancement qu'il mérite.

Q.—Que feriez-vous alors en remplacement du contrat d'apprentissage ? R.—Si un homme demande un meilleur salaire et qu'on refuse de le lui donner qu'il soit libre d'aller ailleurs le chercher.

Q.—Alors vous préférez ne pas lier vos apprentis par contrat ? R.—Oui.

Q.—Font-ils d'aussi bons artisans que s'ils avaient fait un apprentissage régulier de quatre ou cinq ans ? R.—Je crois que les mouleurs qui ont fait leur apprentissage dans mon temps, se sont montrés aussi capables que qui que ce soit.

Q.—Dans ce cas les jeunes gens d'aujourd'hui font d'aussi bon ouvrage que les anciens en faisaient autrefois ? R.—Plusieurs d'entre eux travaillent tout aussi bien.

Q.—Quelle est votre opinion des mouleurs de St-Jean, en général ? R.—Je ne puis dire grand'chose des mouleurs en dehors de notre atelier, et quant à nos ouvriers je ne puis en dire que du bien. Il est rare que nous ayons des différends avec eux.

Q.—Parmi vos ouvriers, en avez-vous qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Quelques-uns le sont.

Q.—Sont-ils nombreux ? R.—Je crois que nous avons quatre ou cinq ouvriers qui sont propriétaires.

Q.—Croyez-vous qu'un ouvrier gagnant \$9. par semaine et ayant une famille à soutenir puisse faire des économies ? R.—Je ne puis rien en dire, mais j'en connais qui le font.

Q.—Trouvez-vous que vos ouvriers cherchent à mettre leurs enfants à l'ouvrage dès le bas âge afin d'aider à supporter leur famille ? R.—Je crois qu'il y en a qui le font par nécessité mais d'autres le font pour amasser un peu plus d'argent.

Q.—Dans tous les cas, ils désirent voir leurs enfants à l'ouvrage au plus bas âge possible ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'en agissant ainsi ils empêchent leurs enfants d'acquérir une bonne éducation anglaise, en les retirant de l'école ? R.—Dans quelques cas, je crois que oui, et dans d'autres, je crois qu'il les retirent de l'école parce qu'ils s'aperçoivent qu'ils n'en apprendront pas plus long.

Q.—Etes-vous en faveur d'une loi qui obligerait les enfants d'assister à l'école jusqu'à un certain âge, disons jusqu'à quinze ou seize ans ? R.—Oui je crois qu'une telle loi serait bonne ; parce que les enfants de même que les parents en bénéficieraient.

Q.—Votre atelier de moulage est-il bien aéré ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelques moyens de laisser échapper les gaz et la fumée pendant le moulage ? R.—Oui.

Q.—Des ventilateurs ? R.—Non ; des ouvertures dans le toit.

Q.—En hiver l'atelier est-il chaud ? R.—Il est chauffé par la vapeur.

L. R. HARRISON est appelé et interrogé sous serment.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis avocat, et je pratique à St-Jean.

Q.—Depuis quand êtes-vous avocat ? R.—J'ai été avoué pendant dix-neuf ans ; je fus reçu avoué en 1869, et avocat un an après.

Q.—Occupez-vous quelque position officielle dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Oui j'ai été et suis encore agent du ministère de la justice, charge que j'occupe depuis 1878.

Q.—Quelle est la loi du Nouveau-Brunswick au sujet des tiers-saisies ? R.—Aujourd'hui nous n'avons pas de tiers-saisie au Nouveau-Brunswick.

Q.—Quelle loi de saisie avez-vous ? R.—La loi stipule que vous ne pouvez saisir pour une dette qu'après jugement rendu, et ce jugement doit être pour une somme de \$80, à part les frais.

Q.—La saisie en mains-tierces ne peut avoir lieu avant jugement, mais du moment que jugement a été obtenu pour \$80, le premier créancier peut recouvrer ?
R.—A ce sujet je dirai, que pour ce qui est des gages, \$20 sont exemptées ; c'est-à-dire que si \$20 sont dues comme gages, ces \$20 sont exemptées de la saisie d'après notre loi.

Q.—Quelle est la loi du Nouveau-Brunswick concernant la saisie-arrêt ?
R.—Nous n'avons pas de loi de saisie-arrêt, ni de loi concernant la contrainte par corps, sauf dans un cas que je puis vous expliquer, si vous le désirez.

Q.—Continuez, alors, comme il vous plaira ? R.—Il n'y a pas de loi de saisie-arrêt, et la saisie en mains-tierces n'a lieu qu'après jugement, qui doit être pour une somme excédant \$80, et sur cette somme \$20 de gages sont à retrancher.

Q.—Alors vous pouvez procéder de suite par saisie-arrêt ? R.—Non, il n'y a pas de saisie-arrêt.

Q.—La loi décrète-t-elle que certains objets seront exemptés de la saisie ? R.—Oui, dans les saisies-exécutions des biens meubles au montant de \$100 je crois, sont exemptées de la vente, ces biens doivent être des ustensiles de ménage et des outils de métier.

Q.—Quels sont les privilèges des propriétaires ? R.—De quelle manière ?

Q.—Pour le paiement du loyer. Le propriétaire est-il un créancier privilégié ?
R.—Oui ; mais il y a \$20 qui sont protégées.

Q.—Avez-vous une loi de privilège en faveur des entrepreneurs ? R.—Non.

Q.—En avez-vous une en faveur des journaliers pour le recouvrement de leur salaire ? R.—Non.

Q.—Avez-vous une loi qui garantit le salaire d'un commis dans un magasin ?
R.—Aucune.

Q.—Avez-vous une loi de faillite dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Nous n'avons pas de loi concernant la faillite, sauf une ancienne loi relative au débiteur insolvable.

Q.—Quelle est la loi au sujet des enfants mineurs et les apprentis ? R.—En réponse, je dirai que la loi concernant les mineurs et des apprentis se trouve au chap. 70 des Statuts Refondus du Nouveau-Brunswick. Le seul amendement apporté à cette loi fut passé en 1873, chap. 42, intitulé : " An Act relating to the Apprenticing of Immigrant children having no Parents within the Province." C'est le seul amendement que je connaisse apporté à l'Acte concernant les mineurs et les apprentis.

Par M. FREED :—

Q.—Quels sont les frais pour obtenir jugement dans le cas de petites dettes ?
R.—Nous avons, à St-Jean, une cour de cité dont la juridiction s'étend pour les contrats jusqu'à \$30, et pour dommages jusqu'à \$20. Au delà de \$20, la poursuite doit être intentée dans la Cité et le Comté de St-Jean, et il faut encore que le demandeur et le défendeur résident dans la Cité et le Comté de St-Jean. Pour réponse à votre question relative aux frais dans la cour de Cité, je vous référerai simplement au chap. 119 des statuts révisés du Nouveau-Brunswick, à la page 964, intitulé " Cour de cité de la cité de Saint-Jean ; " Cet acte fixe les frais des actions et les frais de l'huissier qui en fait le service, ainsi que les frais du jugement.

Q.—Y a-t-il des exemptions sur les meubles au Nouveau-Brunswick ? R.—Pas présentement.

Q.—Y a-t-il des exemptions pour les instruments d'agriculture ? R.—Répondant à cette question, je me borne à vous référer à la loi des exemptions, comprise toute entière dans le chapitre 47 des statuts révisés du Nouveau-Brunswick, section 24, sous le titre " Mémoires et exécutions ? "

Q.—Au Nouveau-Brunswick, un propriétaire peut-il, avant l'expiration de son bail, forcer son fermier à ouvrir son domicile à qui veut le visiter en vue de prendre la ferme à bail ? R.—En quel temps.

Q.—En tout temps ? R.—Certainement, non.

Q.—Donc le fermier occupant est absolument roi et maître dans sa maison ?

R.—C'est sûrement ainsi. Vous n'avez aucun droit de demander ou d'exiger cela, car l'occupant est absolument maître chez soi.

ISAAC G. STEVENS, sergent de police, station du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis sergent de police et gardien de barrières, à la station du chemin de fer l'Intercolonial, à Saint-Jean.

Q.—Quel est votre salaire, à la semaine ? R.—Je touche \$30 par mois comme sergent de police, et \$15 comme gardien de barrières.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Du 1er juin au 1er décembre je suis de service dès 5:15 du matin et je ne quitte mon poste qu'à 10:25 p. m. durant ce temps je ne prends que trois quarts d'heure pour dîner et trois quarts d'heure pour souper. Jusqu'au 1er décembre, tous les dimanches, j'ai passé deux heures et demie, à la station, mais ce n'est que depuis que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick est en opération que j'ai été de service, le dimanche soir. D'abord, j'ai été obligé de m'y rendre, le dimanche matin, et j'y restais sans être relevé ; il me semblait pourtant que j'en avais assez de mon service de semaine. Durant l'hiver, depuis le 1er septembre jusqu'à ce jour, je suis de service depuis 6:15 a. m. jusqu'à 8:35 p. m. Ou je prends mon déjeuner avant de partir ou je l'emporte avec moi ; je vais dîner vers midi et je prends une heure ou une heure et demie, puis j'ai une demi-heure pour souper.

Q.—Trouvez-vous trop grand le nombre de vos heures de service ? R.—J'estime que cinq heures de sommeil ne sauraient suffire à aucun homme.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous cet emploi ? R.—Depuis cinq ans ; mais j'ai été pendant huit ans au service du chemin de fer l'Intercolonial ; j'ai toujours joui d'une excellente santé, jusqu'à présent ; mais si l'on ne diminue pas le nombre de mes heures de service, je crains de me voir obligé d'abandonner ma position. J'ai pu, jusqu'ici m'acquitter très bien de mes devoirs, mais je sens que je ne pourrai résister longtemps à la tâche.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes-vous jamais plaint de ce trop grand nombre d'heures de service ? R.—Je m'en suis plaint à maintes reprises, mais je ne pouvais porter mes plaintes à des oreilles qui auraient pu les entendre ; je n'ai pas su à qui les adresser.

Q.—Êtes-vous payé à la semaine ? R.—Je suis payé au mois. En ce qui concerne la paye je suis tout-à-fait content.

Q.—Tous les employés de la compagnie sont-ils payés au mois ? R.—Oui, tous.

Q.—Avez-vous à redouter, dans votre position, des accidents ou des dangers ? R.—Il n'y a guère de dangers à courir, mais, à certains moments la position est quelque peu désagréable. Il n'y a pas encore longtemps j'ai eu un œil poché, mais pour si peu, je ne prétendrai pas que la position est dangereuse. Parfois il faut agir comme sergent de ville, et j'ai affaire assez fréquemment à des hommes forts et puissants qui me donnent du fil à retordre, vu que je ne suis pas un gros homme ; outre cela, cette position me crée une foule d'ennuis.

Q.—Quelle est la mesure des responsabilités de votre position ? R.—Je suis responsable de toutes les erreurs que je puis commettre dans mon emploi, et parfois on me tape dur sur les doigts.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous établir entre vos heures de service, aujourd'hui, et vos heures de service, avant l'ouverture du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Avant l'ouverture du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, je n'étais tenu d'être au poste que de 7 hrs. a. m., jusqu'à 7:20 hrs. p. m., et par moments je pouvais être relevé, lorsque maintenant je ne puis songer à l'être.

Q.—La besogne du chemin de fer du Nouveau-Brunswick est-elle faite par la compagnie ou le gouvernement ? R.—En ce qui concerne la gare toute la besogne est faite par le gouvernement.

Q.—Le personnel a-t-il été augmenté depuis que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick a accès à la gare ? R.—Non, depuis lors, le personnel n'a pas été augmenté.

Q.—Mais il y a eu plus d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Votre salaire a-t-il été augmenté ? R.—Non.

Q.—Et vous dites que vous faites 25 pour cent plus d'ouvrage que vous n'en faisiez avant ? R.—Oui, avant la jonction du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, je n'avais rien à faire le dimanche ; je pouvais même accompagner ma femme à l'église.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Etes-vous tenu de vous rendre au poste, le dimanche soir ? R.—Oui ; pour y avoir manqué, une fois, on m'a tapé sur les doigts. Il me faut vous dire, qu'outre mon double emploi de gardien de barrière et de sergent de ville, je suis chargé d'inspecter les billots qui descendent dans la matinée, ce pourquoi je perçois un salaire de \$5 par mois. Cette besogne me force à me rendre au poste, une demi-heure avant l'heure du service, le matin. Cette rémunération ajoutée à la paye que je reçois de l'Intercolonial me constitue un salaire de \$50 par mois.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Y a-t-il un certain nombre de personnes qui sont occupées durant autant d'heures que vous l'êtes ? R.—Il y a deux hommes qui sont occupés plus longuement que moi ; ce sont les hommes préposés aux bagages, qui sont à manœuvrer les lourds colis. Leur besogne est plus fatigante que la mienne, mais étant deux, ils peuvent s'entraider. Quant au nombre d'heures, ils sont occupés, à peu près, aussi longtemps que moi.

A. B. ZEBLEY, de la compagnie du chemin de fer urbain de Saint-Jean est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Etes-vous le président de la compagnie du chemin de fer urbain de Saint-Jean ? R.—Je suis l'entrepreneur qui a construit le chemin, et c'est moi qui le tiens présentement en opération.

Q.—Employez-vous un grand nombre de personnes ? R.—Je crois que nous employons, présentement, environ quarante-huit ou cinquante personnes.

Q.—Pendant combien d'heures par jour, les cochers et les conducteurs sont-ils employés ? R.—Nous n'employons que des cochers sur notre chemin, et ils

sont employés durant douze heures par jour, en moyenne, peut-être un peu moins.

Q.—A quelle heure du matin, les cochers commencent-ils le service ? R.—A sept heures et quart.

Q.—Et à quelle heure abandonnent-ils l'ouvrage ? R.—Vers les 6:15 ou 6:30 hrs p. m.

Q.—Durant ces douze heures de travail, quel temps ont-ils pour prendre leurs repas ? R.—On leur accorde probablement, dans la matinée, une demie heure pour déjeuner ; et à midi, 40 minutes pour dîner.

Q.—Combien de trajets, aller et retour, font-ils dans la journée ? R.—Douze.

Q.—Y a-t-il un temps de repos sur le trajet ? R.—On leur accorde environ cinq minutes à un bout de la voie et cinq minutes à l'autre bout.

Q.—Le cocher attèle-t-il et détele-t-il ses chevaux ? R.—On les lui amène tout prêts à être accrochés au char.

Q.—Quels sont les gages d'un cocher ? R.—Nous leur donnons \$1.25 par jour.

Q.—Pouvez-vous vous procurer autant de cochers qu'il vous en faut, à ce prix ? R.—Oui ; et, au début, nous avons eu des centaines de demandes, et les demandes abondent à chaque vacance d'emploi. Dimanche dernier, au soir, j'ai reçu encore un grand nombre de demandes.

Q.—Savez-vous s'il y a des ouvriers qui recherchent cet emploi de cocher ? R.—Je l'ignore.

Q.—Ces cochers restent-ils longtemps à votre emploi, ou en changez-vous fréquemment ? R.—Les premiers engagés sont presque tous restés en emploi : nous avons ouvert notre chemin, en octobre, l'année dernière.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos garçons d'écurie ? R.—Nous leur donnons de \$7 à \$8 et jusqu'à \$9 par semaine.

Q.—Circulez-vous le dimanche ? R.—Oui,

Q.—Combien de temps les cochers travaillent-ils le dimanche ? R.—Pas tout-à-fait aussi longtemps que les autres jours ; environ neuf heures : les chars ne marchent pas avant 9 heures du matin, et la dernière course finit vers 10.30 P. M.

Q.—Payez-vous à vos cochers le salaire d'une journée ordinaire, pour la journée du dimanche ? R.—Oui.

Q.—Durant les froids d'hiver, donnez-vous du café ou d'autres réconfortants à vos cochers ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :--

Q.—Y a-t-il de vos cochers qui couchent dans les écuries ? R.—Non ; nous avons deux gardiens de nuit. Nous avons la plus belle remise de chars qui existe en Amérique, à Portland.

JOHN W. GILMOUR, propriétaire du *Daily Telegraph* est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Etes-vous le propriétaire du journal "le *Telegraph*" de Saint-Jean ? R.—Je suis le gérant de ce journal.

Q.—Avez-vous un rapport à soumettre à la commission ? R.—Oui.

Q.—Veuillez alors faire votre rapport ? R.—J'ai préparé des notes au sujet de certaines questions qui, peut-être, auraient pu, sans cela, échapper à ma mémoire, et pour ce, vous me permettez, sans doute, de référer à ces notes, relativement aux clichés dont a parlé un des témoins samedi dernier. Je crois qu'il a dit dans son témoignage que les droits sur les clichés devraient être comptés sur

les frais de première composition, qui sont, je crois, de 40 cents par mille ems. Je concours difficilement dans cette assertion, car je crois qu'une grande quantité de ces clichés sont imprimés, d'un seul coup, et je crois que le coup de la composition est aussi bien protégé qu'un grand nombre d'objets d'art et de commerce que l'on rencontre journellement sur nos marchés. Supposons les gravures sur acier, comme exemple, et l'on comprendra mieux le fonctionnement de la chose ; vous pouvez acheter une gravure sur acier pour quelques piastres, et cependant le prix de la peinture ou de la gravure aura peut-être coûté \$1,000. Ceci, je crois prouve que le peuple devrait être fourni de bonne matière à lire au meilleur marché possible. Un témoin a aussi dit que cette affaire de clichés avait une tinte d'immoralité. Je dois dire que je n'ai jamais remarqué rien de semblable dans les clichés que j'ai vus. Je dirai aussi que j'ai remarqué qu'on mettait beaucoup de soin et de jugement dans le choix des sujets produits par le système des clichés.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si l'on ne mettait pas de soin dans le choix des sujets, ou s'ils étaient immoraux, vous ne les publieriez pas ? R.—Non. Puis quelques-uns des témoins ont dit que la publication de ces clichés était injurieuse à leur métier, et qu'en conséquence les compositeurs avaient moins d'ouvrage à faire, je puis dire que ces clichés sont une amélioration mécanique. Les améliorations mécaniques sont de tous les jours, et dispensent d'une certaine quantité de travail manuel dans tous les métiers ; et je demande, si l'usage des clichés est nuisible au métier d'imprimeur, ce que sera l'usage des machines à composer et à distribuer qui semblent se généraliser dans la publication des journaux ; certainement, ces machines seront plus nuisibles aux compositeurs que les clichés dont on se sert ? On a dit que la composition des tableaux était donnée aux ouvriers payés à la semaine, en réponse je dirai que les ouvrages en tableaux faits dans les ateliers du *Telegraph* sont nullement donnés aux ouvriers payés à la semaine. Il y a une grande quantité de composition de tableaux publiés dans le journal qui sont également distribués entre les compositeurs. Revenant à l'usage des clichés dans les colonnes du journal, je dirai que mon chef d'atelier ne compose pas du tout à la case ; je ne puis dire si les contre-maîtres des autres ateliers travaillent à la case ou non, mais s'ils composent dans leurs moments de loisirs, la matière ainsi composée, compenserait amplement pour l'espace occupée par ces clichés. Quelques témoins ont aussi dit que quatre-vingt-quatre heures de travail avaient été faites dans notre atelier dans l'espace de six nuits. En réponse à cela je dirai que dans mon opinion cet avancé est un peu erronné, car je ne crois pas que les hommes travaillent quatre-vingt-quatre heures par semaine, car cela équivaldrait à quatorze heures par jour. Je crois que le règlement de l'atelier requiert la présence des hommes à une heure de l'après-midi. Je ne crois pas qu'ils travaillent plus de trois heures dans l'après-midi. Puis ils se rassemblent à sept heures du soir et travaillent jusqu'à quatre heures du matin, ce qui équivaut à douze heures par jour, ce qui représente soixante-douze heures par semaine. Si ils composent au taux de 8,000 ems par jour, cela représente 48,000 ems par semaine, leur rapportant \$14.40 au lieu d'une moyenne de \$13 comme l'a dit un témoin appartenant à mon bureau, samedi dernier. Relativement au témoignage d'un témoin samedi dernier, que les hommes étaient opprimés dans mon bureau, je ne crois pas que ces dires sont justes, je crois qu'il y a un ou deux hommes qui ne sont pas satisfaits, mais dans mon opinion ils sont, en général, satisfaits. Dans tous les cas, s'ils ne le sont pas, je crois le monde assez grand, pour qu'il y ait place pour nous tous, et les hommes ne sont nullement obligés de travailler dans les bureaux du *Telegraph*, si ce n'est pas de leur goût. En ce qui regarde la déclaration qu'ils ne peuvent pas faire autant d'argent à présent qu'ils ont fait précédemment, je dirai—

PAR M. FREED :

Q.—Ceci était au temps de la diminution des salaires? R.—Oui, quand les salaires étaient moindres. Comme j'allais le dire, nous faisons plus d'argent alors qu'à présent. Dans ce temps-là les affaires étaient meilleures et l'argent plus abondant. Dans ce temps-là nous composions notre journal en "nonpareil interligné" et conséquemment il entraînait plus de composition dans le journal. Je me rappelle, il y a quelques années, je crois que c'était en 1883, je fis une promenade dans les provinces d'en haut, et pendant mon voyage je fis plusieurs visites intéressées dans les ateliers de journaux à Montréal. Je me rappelle avoir visité les ateliers de la *Gazette*, du *Herald*, du *Star*, et mes conversations avec les protes de ces différents ateliers. Je me rappelle de deux circonstances, où l'on fit la remarque que le *Télégraph* était une "feuille d'or." Je fus surpris de cette remarque et leur demandai ce qu'ils entendaient par "feuille d'or." Dans sa réponse l'un de ces hommes me dit : " Vos imprimeurs doivent devenir riches bien vite, le "nonpareil" interligné est le caractère le plus dispendieux que l'on puisse employer pour publier un journal, et si vos imprimeurs ne sont pas capables de gagner leur vie en composant ce caractère, ils ne pourront pas faire d'argent, dans le métier ailleurs." Cet assertion était juste, mais dans ce temps-là nous faisons de grandes affaires, et l'argent était abondant; depuis, la dépression dans les affaires, et les faillites dans le commerce qui ont eu lieu dans ce pays, et la diminution des annonces m'ont forcé à diminuer mes dépenses. C'était dans mon opinion, le seul chemin à suivre; je sais bien qu'il est difficile de faire des retranchements et de satisfaire tout le monde; car employer ces moyens c'est nécessairement faire des économies aux dépens de quelqu'un, et dans ce cas, quand nous avons changé le prix du journal, il y eut une réduction considérable dans la quantité de matière à composer. Je dirai ici, et je le dis pour établir clairement ma position, que quand j'entrepris de publier cette matière stéréotype dans le *Telegraph*, ce n'était pas mon intention d'en faire une chose permanente, je le faisais temporairement, et ne devant durer que pendant le temps de la dépression des affaires. Le revenu par les annonces est très incertain, il peut y avoir beaucoup d'annonces pendant ce mois, et peu ou pas du tout le mois prochain; mais l'espace dans le journal doit toujours être rempli, et il est injuste de supposer que l'éditeur doit remplir cette espace par de la matière à lire, pour augmenter le revenu des compositeurs. Le rapport, dans les journaux, des témoignages rendus samedi dernier par les témoins, semble assurément contradictoire, et j'attribue ces erreurs à la hâte avec laquelle les rapporteurs prennent leurs notes. Un de ces avancés, qui a attiré mon attention, c'est le témoignage de M. Seymour, disant que le cliché en "celluloïd" avait une tinte d'immoralité, et je dirai que M. Seymour, dans une conversation que j'ai eue avec lui aujourd'hui, m'a assuré qu'il n'avait pas dit que les clichés en question avaient une tinte d'immoralité, mais qu'il avait plutôt dit le contraire. D'après les témoignages rendus samedi dernier, on est forcé de croire que la bâtisse renfermant les ateliers du *Telegraph* était mal aérée. Je prétends que la bâtisse du *Telegraph* est aussi bien aérée qu'aucune autre bâtisse servant au même genre d'ouvrage dans les provinces maritimes. Notre chambre de composition peut être comparée favorablement à la meilleure chambre de composition à Toronto, ou dans toutes les grandes villes du Dominion. C'est une bâtisse très élégante construite par le Dr Elder, ci-devant propriétaire. Je mentionnerai un incident, démontrant le soin qu'il a mis à sa construction. Peu de temps après que la bâtisse fut en construction, le Dr Elder, accompagné de l'architecte, monta sur le haut de la bâtisse où se trouve la chambre de composition, et vit que les fenêtres étaient placées à une trop grande hauteur du plancher, et le fit remarquer à l'architecte. La réponse de l'architecte donna pour raison que cette hauteur empêcherait les compositeurs de regarder par les fenêtres et éviterait ainsi les ouvriers d'être distraits de leur ouvrage. Le Dr Elder lui dit alors que les

fenêtres se trouvaient à la hauteur de la tête des ouvriers, et qu'il fallait nécessairement les modifier, car son intention n'était nullement de faire travailler ses ouvriers dans une prison. L'architecte lui dit que le seul moyen était de faire un second plancher au-dessus du plancher déjà fait, et le Dr Elder donna l'ordre à l'architecte de faire faire l'ouvrage de cette manière. Un nouveau plancher fut fait à peu près un pied plus haut de manière à faire cette chambre de composition aussi agréable que possible aux imprimeurs, ce qui indique, je crois, que cet établissement, en ce qui regarde la chambre de composition, du moins, a été construite de manière à plaire le plus possible aux compositeurs. De plus, j'ai pris la peine, aujourd'hui, de compter le nombre de fenêtres placées dans la bâtisse du *Telegraph*. Je suis sous l'impression que la bâtisse a 60 pieds de long sur 38 pieds de large. Dans la chambre de composition il y a vingt-cinq fenêtres toutes de bonne grandeur. Je crois qu'elles sont plus du double de grandeur que les fenêtres de cette chambre. (Bâtisse de la Douane, Saint-Jean).

Q.—Y a-t-il des fenêtres des deux côtés de la chambre ? R.—Les fenêtres sont sur les deux côtés, et sur le derrière de la bâtisse. Dans le département des ouvrages de ville, placé dans l'étage au-dessous, il y a vingt-et-une fenêtres, et en bas les chambres où se font les écritures ; cet étage est nécessairement divisé en plusieurs appartements pour la commodité des rédacteurs et des rapporteurs ; il y a vingt fenêtres, et je pense qu'avec ce nombre de fenêtres, la bâtisse est aussi éclairée et commode pour le travail qu'il soit possible de le désirer. Puis, quant à l'état sanitaire de la bâtisse, dont on a parlé ici samedi dernier, je dirai que les représentants du Bureau de Santé, d'après ma demande, ont fréquemment visité mon établissement avec moi et se sont toujours déclarés satisfaits de l'état sanitaire de la bâtisse. Les lieux d'aisance, autant que je puis le voir, sont toujours tenus dans un bon état de propreté, et s'il y a un lieu d'aisance dans la bâtisse auquel on puisse trouver à redire, il faut que ce soit celui des imprimeurs. S'ils voulaient prendre un peu plus de soin pour conserver ces lieux d'aisance aussi propres que les autres, ils auraient moins de raison de trouver à redire sur la ventilation ou l'état sanitaire de l'établissement.—Un des témoins a fait allusion à une sortie de sûreté en cas d'incendie, je désirerais parler un peu longuement de cela. L'attention du contracteur fut attirée sur ce sujet pendant la construction de la bâtisse, et il répondit, autant que je puis me rappeler, qu'il n'était pas nécessaire de faire une telle sortie de sûreté, parce qu'il y a un élévateur de bas en haut de la bâtisse, avec des portes en coulisses dans chaque étage. La règle, comme je l'ai déjà dit, est que ces portes en coulisses doivent être tenues fermées quand l'élévateur n'est pas en opération et le chef d'atelier doit voir à ce qu'elles soient fermées, car avec ces portes en coulisses fermées, le feu ne pourrait pas atteindre la chambre de composition, quand bien même il originerait dans la bâtisse. De la chambre de composition, les imprimeurs ont deux sorties, une d'elles, un escalier très large descend au milieu de la bâtisse, et de l'autre côté un autre descend dans le département des ouvrages de ville. Il y a une balustrade—suivant l'escalier, de sorte que les imprimeurs peuvent descendre par une ou par l'autre de ces escaliers. J'ai souvent examiné la bâtisse, et je ne vois pas qu'il y aurait danger de pertes de vies en cas d'incendie, surtout quand il y a constamment des hommes employés sur chaque étage.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ces deux escaliers conduisent-ils à la chambre de composition ? R.—, Vous pouvez descendre de la chambre de composition par ces deux escaliers ; puis sur l'étage plus bas que la chambre de composition, il y a deux escaliers, prenant une direction différente. On a aussi dit, samedi dernier, quelque chose relativement à l'organisation des employés, et je crois que l'on a mentionné le nom de l'union typographique. D'après ce que j'ai appris dans les provinces

d'en haut, je suis convaincu qu'il serait très difficile d'avoir une organisation avantageuse pour les patrons. Une organisation de ce genre a été essayé, je crois, à Montréal, et M. Stewart, du *Herald*, m'a dit que des organisations ne pouvaient durer longtemps. En elles-mêmes ces unions peuvent être avantageuses pour les hommes et les patrons; mais je ne crois certainement pas qu'il soit juste, de la part des unions typographiques, d'admettre comme membres des chefs d'ateliers de journaux. Cela me paraît très injuste, et je crois pouvoir en donner des exemples très frappants. Le prote d'un atelier typographique est employé et payé par le patron, il reçoit ses émoluments directement de lui; les hommes sont dans le même cas, mais les employés ont un président dans chaque atelier, qui représente les intérêts et des hommes et de l'union typographique, tandis que le prote représente les intérêts du patron, et c'est-là qu'est le principe. Ceci paraîtrait juste de prime-abord; mais dans les cas de difficultés ou de grèves, quand le prote vous dit que dans le cas où les hommes se retireraient de votre emploi, il croit de son devoir de les soutenir, cela me paraît arbitraire. Voilà la raison qui me fait dire que les chefs d'ateliers ne devraient pas faire partie de ces unions. Je ne sais pas comment l'on envisageait les choses autrefois, en ce qui regarde l'admission des contre-mâtres dans les unions, mais je crois que c'est une injustice envers le patron que d'appartenir à une union qui conspire sans cesse contre l'intérêt du patron. Je n'ai jamais manifesté le désir que mon chef d'atelier ne fit pas partie de l'union, mais je comprenais bien qu'aussitôt qu'une difficulté arriverait dans d'autres ateliers, où même dans le mien, mon contre-mâitre ferait cause commune avec les ouvriers, et je crois qu'il est injuste à mon égard en faisant partie de l'union.

Q.—Vous avez dit que la composition des tableaux ne se faisait pas tous par les hommes employés à la semaine? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle partie des tableaux ne se fait pas par les hommes employés à la semaine? R.—Les ouvrages d'occasion; les états et les rapports de compagnie d'assurance. Je crois que ces travaux sont distribués entre les hommes. Mes prétentions sont que la composition des tableaux pour lesquels nous sommes payés doit être faite par ceux qui composent les annonces, et la partie qui est publiée comme nouvelles appartient aux compositeurs. Un exemple de cet ouvrage paraîtra demain dans le journal.

Q.—Les rapports de Banque ou de compagnie d'assurance sont-ils publiés fréquemment—une fois tous les six mois, ou une fois l'année? R.—Ils sont publiés une fois l'an.

Q.—Croyez-vous qu'il serait plus économique de tenir cette matière debout? R.—Je ne le crois pas.

Q.—La composition des tableaux, relativement aux marchés et au commerce maritime pendant la saison d'été, se fait-elle par les ouvriers qui travaillent aux pièces? R.—Non.

Q.—Une partie de ces ouvrages se fait-il par ces ouvriers? R.—Je n'en suis pas certain, mais je crois que cet ouvrage se fait quelquefois par eux.

Q.—Quand font-ils ces ouvrages? R.—Quand il y a encombrement d'ouvrage au journal.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un homme aux pièces, forcé par le patron ou le contre-mâitre à ne pas composé de matière solide, ait droit à la composition de ces ouvrages en tableaux? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ne croyez-vous pas que c'est la coutume universelle suivie à Boston, New-York, Philadelphie, Toronto, Hamilton, London, et autres grandes villes du Dominion et des États-Unis? R.—Je ne connais rien de cette coutume.

Q.—Depuis quand êtes vous en relation avec le journalisme? R.—Depuis quinze ans.

Q.—Avez vous eu aucune relation avec le journalisme ailleurs qu'à Saint-Jean? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous expliquer comment il se fait que l'impression sur clichés soit de nouvelle machinerie ? R.—Je ne dis pas que ce soit de nouvelle machinerie, mais je dit que je le considère comme une économie de travail. Je crois avoir dit que quand on a introduit ces clichés dans notre journal, ce n'était que temporairement, de même que la suppression de l'ouvrage en tableaux par les ouvriers travaillant à la pièce.

Q.—Ne trouvez-vous pas qu'il est difficile pour un homme de travailler sur de la matière solide quand il croit avoir droit à douze ou treize heures de travail sur de la matière grasse ? R.—Je ne crois pas concéder qu'un homme ait droit à choisir la matière qu'il a à composer. Je crois que celui qui a la surveillance et le contrôle de l'organisation d'un journal, qui en a toute le fardeau et la responsabilité, devrait avoir son mot à dire, ou son jugement à exercer. Je ne crois pas que son chemin soit plus parsémé de roses que celui de l'imprimeur.

Q.—Vous dites qu'un contre-maître d'atelier d'imprimerie n'a pas le droit d'appartenir à une union typographique ? R.—D'après moi il n'a pas ce droit-là.

Q.—Ne croyez-vous qu'un homme juste, et honnête peut agir avec équité envers son patron et les imprimeurs ? R.—Un homme peut-il servir deux maîtres ? En parlant de mon chef-d'atelier comme je l'ai fait, je voulais seulement définir la position dans laquelle je me trouvais placé pendant les difficultés existantes il y a quelque temps, dans cette ville, entre les imprimeurs et les patrons des autres journaux. Je comprends que les employés ont des droits qui doivent être respectés, mais en même temps les patrons ont aussi des droits et des intérêts à protéger. Si j'emploie un homme pour travailler dans mes intérêts, je ne comprends pas pourquoi il travaillerait dans l'intérêt des autres au détriment des miens. Pendant le temps auquel je fais allusion, je me trouvais placé dans une position bien désagréable. Pendant le temps que mon atelier était menacé de grève, mon contre-maître me dit que s'il arrivait quelques difficultés de la part des hommes il aurait à les suivre et à faire cause commune avec eux. Je lui dis "je serais peiné de me trouver en difficulté avec mon personnel, et surtout avec vous." J'ajoutai : "Si les imprimeurs s'en vont, quelques-uns pourront être engagés de nouveau dans leur ancienne position, mais je ne suis pas certain, sous ces circonstances, de pouvoir vous engager de nouveau.

Q.—Comme vous venez de le dire, le monde est grand ? R.—Oui, et il y a place pour tous.

Q.—Vous dites que quand les salaires étaient plus élevés, et que les hommes gagnaient de 25 à 28 cents par 1000 ems, l'ouvrage était plus abondant ? R.—Oui.

Q.—Le commerce était-il plus actif et les annonces plus abondantes après l'incendie de 1877, alors que la moitié du quartier d'affaire de la ville était détruit, qu'ils ne le sont à présent ? R.—Oui, l'argent était plus abondant qu'à présent, et la raison s'explique naturellement : plusieurs maisons, après l'incendie, se trouvèrent en possession de beaucoup plus d'argent qu'auparavant—quelques-unes par le montant d'assurance reçue, et d'autres par les contrats pour la construction de différentes bâtisses—et ces montants d'argents se trouvaient en circulation dans la ville.

Q.—Comment vos annonces sont-elles composées ? R.—De quelle manière.

Q.—A la pièce ou à la semaine ? R.—A la semaine.

Q.—Sont-elles composées par un seul homme ? R.—Par un seul homme.

Q.—Quand cet homme n'a pas le temps de composer toutes les annonces dans la nuit, que faites-vous de celles qui restent ? R.—Elles sont mises de côté pour le lendemain.

Q.—Si l'annonceur demande pourquoi ces annonces n'ont pas paru dans le journal, que dites-vous pour excuse ? R.—Qu'elles n'ont pu être composées ; que le compositeur employé à cet ouvrage n'a pu composer toutes les annonces. Il est bien rare que cela arrive.

Q.—N'est-ce pas l'habitude dans votre établissement, quand le compositeur des annonces n'a pas le temps de les composer, de dire à ceux qui réclament, que leurs annonces sont rentrées trop tard pour le journal du lendemain, quand cependant, elles étaient entrées assez à bonne heure pour être composées ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Recevez-vous des annonces portant l'inscription pour insérer "aujourd'hui," ou "pour ce soir," ou "une insertion," et qui cependant ne sont insérées que le lendemain du jour spécifié ? R.—Je ne puis me rappeler qu'il y ait eu des annonces reçues portant cette inscription, mais je suppose qu'il peut y avoir eu de ces cas.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans ces cas-là, la chose se passerait entre vous et les personnes demandant ces insertions d'annonces ? R.—C'est une des choses qui n'intéresse que nous seuls. Assez fréquemment on est venu nous demander de publier des annonces, à une heure très avancée, désirant qu'elles fussent publiées le lendemain matin, et je les ai souvent refusées, parceque le compositeur des annonces avait autant qu'il pouvait faire. Je crois que c'est le droit de tout homme d'affaire de conduire sa besogne à son avantage ; cependant je crois que c'est son devoir de ne pas le faire au détriment de ses employés. Je crois pouvoir dire avec certitude que je n'ai jamais travaillé contre leurs intérêts légitimes, et que j'ai été aussi libéral à leur égard que la majorité des autres patrons. Je pourrais dire que je n'ai jamais eu de plainte que par un seul de mes employés, et qu'à part un ou deux de mes employés, je n'ai jamais entendu dire que l'on se plaignait de moi. L'on sait que dans tous les corps il y a des récalcitrants, et j'ai été content de voir que le meneur soupçonné dans mon atelier, samedi dernier, ne trouvait pas de raison à donner pour cela, en d'autres termes il a été le brandon de discorde et s'est dissimulé derrière des complices.

Par M. FREED :

Q.—Quand vous installez dans votre atelier des machines perfectionnées et économiques, le travail de quelqu'un doit nécessairement souffrir de l'installation de ces machines ? R.—Oui.

Q.—Et si la presse à rotation fait autant d'ouvrage que dix presses à main, quelqu'un doit nécessairement se trouver sans emploi ? R.—Certainement.

Q.—N'est-ce pas généralement le cas, quand ces machines économiques sont introduites dans les ateliers ? R.—Je crois que oui.

Q.—Mais n'est-ce pas votre opinion que si ces machines nuisent à quelqu'un en particulier, la majorité bénéficiera de ces améliorations ? R.—Je ne sais pas, n'étant pas bien renseigné sur ce sujet.

Q.—Voudriez-vous supprimer l'usage de ces machines économiques ? R.—Non, je ne pense pas.

Q.—Le monde est-il mieux ou plus mal par l'introduction de ces machines économiques ? R.—Je crois que les hommes ainsi privés de travail trouveront d'autres emplois.

Q.—Y a-t-il une différence entre l'usage des clichés, et l'usage de machines économiques ? R.—Je n'en vois pas.

Q.—Vous rangez ces clichés au nombre des machines économiques en général ? R.—Sans doute, c'est une espèce de machines économiques, ces clichés sont introduits dans un but d'économie. Supposons que l'on introduise une ou deux machines à composer et à distribuer dans un atelier de journal, ne serait-ce pas le moyen de priver d'emploi un grand nombre de compositeurs ? Ces machines donneraient peut-être de l'emploi à une autre classe d'hommes.

Q.—Mais vous pensez que l'avantage du plus grand nombre contrebalance

les pertes des autres ? R.—Je ne sais pas ; je ne puis dire que j'ai beaucoup réléchi à ce sujet.

Q.—Croyez-vous que les compositeurs d'un journal du matin, à Saint-Jean, gagnent d'aussi bons salaires que les ouvriers travaillant le même nombre d'heures, et soient aussi intelligents et instruits ? R.—Je l'ai certainement toujours pensé.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire payé pour la composition des livres à Saint-Jean ? R.—Je ne le puis pas.

Q.—Pouvez-vous nous dire si le prix est moins élevé ou plus élevé, que celui payé à ceux qui travaillent sur les journaux du matin ? R.—Je ne le puis pas pour la raison que la composition des livres est toujours faite par des ouvriers employés à la semaine.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pensez-vous qu'en moyenne, les salaires payés aux ouvriers à Saint-Jean sont suffisants pour subvenir aux dépenses de la famille d'un ouvrier, et la mettre à l'abri de la misère, et prévenir les conséquences de la maladie ? R.—Je le crois.

Q.—Qu'appelez-vous la moyenne du salaire suffisant pour cela ? R.—Je pense que cela dépend du superflus auquel un homme est habitué.

Q.—Laisant le superflus de côté, en supposant qu'il vive avec économie, quel salaire serait nécessaire à un ouvrier, pour vivre convenablement avec sa famille ? R.—Je ne puis dire.

Q.—Alors, comment pouvez-vous dire que la moyenne des salaires des imprimeurs est égale à la moyenne des salaires des ouvriers de Saint-Jean ? R.—Je dis que c'est là mon impression.

Par M. FREED :—

Q.—Pensez-vous que la moyenne des salaires des ouvriers de Saint-Jean serait de \$2 par jour de dix heures de travail ? R.—J'hésiterais à dire cela.

Q.—S'ils gagnent \$2 par jour de 10 heures de travail combien cela fait-il par heure ? R.—Cela ferait 20 cents par heure.

Q.—Alors, si les compositeurs travaillant aux journaux du matin gagnent \$14.40 par semaine en faisant 12 heures de travail par jour, cela ne représente-t-il pas 20 cents de l'heure ? R.—C'est cela.

Q.—Croyez-vous que la moyenne de \$2 par journée de 10 heures de travail soit le salaire des ouvriers de Saint-Jean ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Les éditeurs de journaux quotidiens de Saint-Jean, règle générale, gagnent-ils beaucoup d'argent ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Si les propriétaires étaient tenus de donner toute la matière grasse aux imprimeurs aux pièces, et ne pas se servir de cliché, serait-il nécessaire dans leur intérêt de donner moins de matière à lire à leurs lecteurs ? R.—Certainement, je le crois.

Q.—Quelle quantité de clichés publiez-vous dans votre journal ? R.—Quelquefois pas du tout, nous n'en publions pas tous les jours.

Q.—Combien de colonnes de clichés publiez-vous par semaine ? R.—Je ne pense pas que nous publions plus de trois colonnes par semaine.

Q.—Combien pourrait composer votre prote, pourrait-il composer dans ses heures de loisirs ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous avez dit il y a quelques instants que vous pensiez que votre chef d'atelier pouvait composer dans ses heures de loisir ? R.—J'ai dit que je pensais qu'il pourrait le faire.

Q.—Mais vous n'en êtes pas certain ? R.—Je sais qu'il est un imprimeur pratique.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais dans ce cas là, il ne pourrait pas faire plus qu'un autre homme en 10 ou 12 heures de temps ? R.—Oui, je crois qu'un homme peut faire plus qu'un autre.

Q.—Savez-vous avec certitude combien d'heures vos hommes travaillent par jour à la composition ? R.—Je ne sais pas.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous que vos hommes, après avoir travaillé toute la nuit, puissent quand ils viennent distribuer leurs casses dans l'après-midi, travailler autant le soir suivant ? R.—Je ne crois pas qu'ils travaillent beaucoup dans l'après-midi.

Q.—Ne pensez-vous pas que ce travail du jour à distribuer leurs casses ne nuit pas à leur travail de la nuit ? R.—Cela dépend de la longueur du temps qu'ils ont à travailler.

Q.—Supposons qu'ils aient à travailler jusqu'à 4 heures du matin ? R.—Je ne pense pas qu'un homme qui a travaillé toute la nuit puisse travailler aussi vite le lendemain que celui qui s'est reposé toute la nuit.

Q.—Connaissez-vous la durée moyenne de la vie d'un imprimeur employé sur les journaux du matin ? R.—Je ne sais pas.

THOMAS D. HENDERSON, fabricant de manteaux de cheminée et de grilles est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous un fabricant ? R.—Oui.

Q.—Quelle class de produits fabriquez-vous ? R.—Des manteaux de cheminée en ardoise.

Q.—Les fabriquez-vous tous en ardoise ? R.—Nous en avons fabriqué quelque peu en bois.

Q.—Où vous procurez-vous principalement l'ardoise ? R.—Nous l'importons du Vermont.

Q.—N'avons-nous pas en Canada d'ardoise d'aussi bonne qualité que celle du Vermont ? R.—J'ai entendu dire qu'elle n'était pas aussi bonne et qu'elle se travaillait plus difficilement, parce qu'elle est plus dure.

Q.—Y a-t-il des carrières d'ardoise dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Non,

Q.—Y en a-t-il dans les provinces maritimes ? R.—Je sais qu'il n'en existe pas dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Q.—Vous faut-il principalement des ouvriers habiles ? R.—Oui.

Q.—En employez-vous un grand nombre ? R.—Pas un fort grand nombre ; au plus huit d'une même classe.

Q.—Quel salaire gagne un bon ouvrier ? R.—Les manteaux de cheminée se fabriquent à la pièce.

Q.—Combien gagnent ceux qui fabriquent ces manteaux de cheminée ? R.—En moyenne, s'ils travaillent constamment, ils peuvent gagner \$12 par semaine, à la pièce.

Q.—Sont-ils constamment employés toute l'année ? R.—Nous n'avons encore jamais fermé boutique, car nous avons toujours certains travaux en marche à cœur d'année. Parfois, il arrivera que nos convois d'ardoise retardent, car il leur faut pas mal de temps pour venir, et la date de l'arrivée est fort incertaine, car le convoi peut être retardé sur la voie et il ne vient pas aussi vite que nous le désirions, en sorte que parfois les tailleurs se trouvent sans ouvrage pendant quelques jours.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos manœuvres? R.—Je dois dire que nous avons un petit nombre d'hommes dans ce département. Il y a quelques jeunes garçons qui achèvent justement leur temps qui travaillent avec les tailleurs d'ardoise. Un certain nombre d'ouvriers font le polissage et le finissage; une petite partie de cet ouvrage est confié par eux à des jeunes garçons.

Q.—Savez-vous ce que gagnent ces jeunes garçons? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Travaillent-ils directement pour vous? R.—Non pas directement.

Q.—Employez-vous un grand nombre d'ouvriers à la fabrication des grilles? R.—Nous fabriquons les grilles dans notre manufacture de poêle. Nous menons de front ces deux industries dans nos ateliers.

Q.—Les ouvriers qui fabriquent les grilles travaillent-ils à la journée ou à la pièce? R.—Ils travaillent presque tous à la pièce.

Q.—Quel salaire gagnent les mouleurs? R.—Ils réalisent une moyenne de \$10 par semaine.

Q.—Combien d'heures de travail fournissent-ils par jour? R.—Je ne crois pas qu'ils travaillent plus de neuf heures par jour. Ils finissent ordinairement leur journée à cinq heures.

Q.—Où est votre principal marché pour vos manteaux de cheminée? R.—Dans toute la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick. Nous avons également un marché à Ottawa et à Montréal. Nous avons déjà vendu et nous vendons encore des grilles à Montréal et Ottawa.

Q.—Expédiez-vous sur ces marchés des grilles et des poêles en même temps que des manteaux de cheminée? R.—Nous y expédions des grilles et des manteaux de cheminée mais pas de poêle.

Q.—Fabriquez-vous des tuiles en même temps que des grilles et des poêles? R.—Non, nous faisons le commerce de tuiles mais nous n'en fabriquons pas.

Q.—Où vous les procurez-vous? R.—Nous les importons soit d'Angleterre soit des Etats-Unis.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos mouleurs de plaques de poêles travaillent-ils à la pièce? R.—Oui

Q.—Combien gagnent-ils? R.—En moyenne, ils gagnent environ \$10 par semaine.

Q.—Ont-ils constamment de l'emploi? R.—Ils sont employés durant dix mois par année. La fonderie ferme généralement dans les mois de janvier et février, mais l'atelier des manteaux de cheminée reste constamment en opération.

Q.—A l'époque de la coulée, l'atelier est-il bien aéré? R.—Oui.

Q.—En été? R.—Oui.

Q.—Se produit-il de la fumée, pendant la coulée? R.—Il n'y a pas de fumée, mais il se produit de la vapeur lorsque les ouvriers font la coulée, ce qui est inévitable. La ventilation est parfaite.

Q.—Avez-vous un atelier des moules? R.—Nous en avons un en dehors de la boutique.

Q.—Les mouleurs de plaques de poêles ont-ils présentement un aussi bon salaire qu'il y a quelques années passées? R.—Je ne puis remonter qu'à trois ans en arrière et durant ce temps il n'y a pas eu grand changement.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de mouleurs de poêle dans Saint Jean? R.—Nous sommes les seuls poëliers de la ville.

Q.—Quel est la longueur du temps de service d'un apprenti dans votre métier? R.—Nous ne sommes dans les affaires que depuis trois ans, et nous n'avons eu qu'un seul apprenti, au début et auquel nous payons \$7 par semaine.

Q.—Le considérez-vous comme un ouvrier? R.—Oui; et il ne tardera pas, sans doute, à prendre de l'ouvrage à la pièce. L'automne dernier, il a travaillé à la pièce pendant quelque temps, mais désormais il ne travaillera qu'à la pièce.

Q.—A quel âge prendriez-vous vos apprentis mouleurs ? R.—Nous ne saurions prendre en apprentissage des jeunes garçons de moins de quinze ans.

GEO. F. SIMPSON, fabricant de boîtes en carton, est appelé et assermenté.

Par. M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel genre d'affaires faites-vous ? R.—Je suis fabricant de boîtes en papier et de sacs en papier ;—je fabrique principalement des boîtes.

Q.—Employez-vous un grand nombre de personnes ? R.—Une quinzaine de personnes, je crois.

Q.—Principalement des femmes ? Nous employons deux hommes et deux jeunes garçons, les autres sont des jeunes filles.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune de vos employées ? R.—Je ne saurais dire—seize ou dix-sept ans, je crois.

Q.—Quelle espèce d'ouvrage font les hommes ? R.—Un des hommes et un des jeunes garçons taillent le papier ; l'autre homme leur aide par moments et travaille entre temps dans la boutique.

Q.—Les jeunes filles sont-elles engagées à la semaine ou travaillent-elles à la pièce ? R.—Il y a une jeune fille qui est engagée à la semaine.

Q.—Les autres jeunes-filles travaillent-elles, à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Combien ces dernières gagnent-elles par semaine ? R.—Cela dépend de leur manière de travailler ; il en est qui travaillent plus activement que d'autres, et partant elles réalisent davantage.

Q.—Quelle est la moyenne de leur salaire ? R.—Elles gagnent de \$2 à \$6 par semaine ; je crois que la moyenne peut être portée à \$3.50.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-elles, à ce prix ? R.—Elles arrivent à la boutique vers 7.30 du matin, et sauf dans les cas où l'ouvrage presse il y en a qui n'arrivent qu'à 9 heures ; dans les temps de presse, nous exigeons qu'elles se rendent un peu avant 8 heures.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles dans votre établissement qui reçoivent moins de \$2 par semaine ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait parmi nos ouvrières régulièrement employées qui reçoivent moins. Il y a une jeune fille qui est venue me demander de l'ouvrage, la semaine dernière, et qui ne peut gagner ses \$2 ; elle ne fait que commencer à apprendre à faire des sacs en papier. Elles ne gagnent que \$2 durant le temps où on leur fait apprendre le métier.

Q.—Pour fabriquer les boîtes avez-vous des emporte-pièces ? R.—Nous ne faisons pas nos boîtes ainsi.

Q.—Vos boîtes sont-elles toutes collées ? R.—Oui, elles sont toutes collées même à la colle de poisson ; nous ne les pressons pas ; elles passent d'abord par la machine ; elles sont coupées et taillées, puis pliées et collées.

Q.—Sur quel marché vendez-vous vos boîtes ? R.—Notre marché est presque entièrement local ; nous en expédions à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et par toute la province.

Q.—Avez-vous de la concurrence, dans la province, pour la fabrication de ces boîtes en papier ? R.—Nous n'avons guère de concurrence que celle qui nous vient du dehors ; on importe peu de ces boîtes, ici, et nous sommes les seuls fabricants dans cette ville.

Q.—Étendez-vous et étiquettez-vous vos boîtes et vos sacs ? R.—Cela se fait en dehors de notre boutique, car nous n'avons pas de bureau d'impression.

Q.—En combien de temps une jeune fille peut-elle arriver à confectionner vivement des boîtes ou des sacs en papier ? R.—Il y a des personnes qui ne peuvent aucunement y arriver et nous les avons de renoncer au métier. Douées d'une certaine habilité, elles peuvent gagner plus de \$2 dès la première semaine.

Certaine catégorie d'ouvrage paie mieux que d'autres ; c'est l'ouvrage à bon marché qui rapporte le moins à l'ouvrière. Certaines ouvrières gagneront plus que d'autres au bout de six mois. J'ai eu à mon service pendant des années des jeunes filles qui ne pouvaient réussir dans certains ouvrages que d'autres faisaient au bout de quelques jours.

Q.—S'il faut exécuter un nouveau patron de boîtes et qu'elle doit être fabriquée à la pièce, les jeunes filles seraient-elles consultées au sujet du salaire qu'elles devraient exiger pour cette fabrication ? R.—Si un nouveau patron de boîte nous est proposé, nous le faisons d'abord exécuter par une ouvrière à la semaine, pour nous assurer du temps qu'il faut pour l'exécuter et de ce qu'il doit coûter. Dans d'autres cas, nous confions cette besogne à quelqu'autre jeune fille, mais ces cas sont rares.

Q.—Suivant la nature de la boîte vous la faites fabriquer à la pièce ou au temps ? R.—Non, nous les faisons faire toutes à la pièce. Il n'y a qu'une seule jeune fille qui travaille à la semaine et elle a autant d'ouvrage qu'elle en peut faire.

Q.—Fabriquez-vous toutes les classes de boîtes pour la quincaillerie, etc. ? R.—Je ne saurais dire si nous fabriquons toutes les classes de boîtes, car il y en a un bon nombre qui sont couvertes par des brevets d'invention, mais nous fabriquons presque toutes les boîtes non brevetés.

Q.—Ces boîtes réservées sont-elles couvertes par des brevets des Etats-Unis ou du Canada ? R.—Il en est qui sont fabriquées en Canada—à Toronto peut-être.

Q.—Le brevet est-il canadien ou américain ? R.—Je crois que Kilgoret et Frère ont des brevets sur des boîtes. Il y a en plus les boîtes pour emballer les bonbons, dont la demande est peu importante, et la machine pour les fabriquer coûte \$1,000, en sorte qu'il n'y a pas de profits à y réaliser.

Q.—Ces boîtes sont-elles brevetées au Canada ? R.—Je le crois, mais il y a divers patrons que nous pourrions fabriquer aux mêmes fins, si nous avions le mécanisme voulu ; mais ce serait une fausse spéculation.

DELLE ELLEN McLEAN, ouvrière dans la manufacture de coton de Park, est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Dans quel département êtes-vous employée ? R.—Dans l'atelier des dévidoirs.

Q.—Y a-t-il un grand nombre d'ouvrières dans ce département ? R.—Il y en a environ vingt.

Q.—Principalement des femmes ? R.—Oui.

Q.—Dans cette pièce quel est le salaire moyen des bonnes ouvrières par semaine ? R.—Environ \$6 par semaine.

Q.—Combien de temps faut-il à une ouvrière pour connaître le métier ? R.—Environ deux ou trois ans.

Q.—Au début, combien une ouvrière peut-elle gagner, dans l'atelier des dévidoirs ? R.—Un dollar vingt-cinq centins par semaine.

Q.—Et après cela, son salaire augmente suivant sa capacité ? R.—Oui.

Q.—Quand vous savez le métier, travaillez-vous à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Absolument ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour ? R.—Onze heures et demie.

Q.—Vous donne-t-on, en outre, le temps de prendre vos repas ? R.—On nous accorde trois quarts d'heure pour dîner.

Q.—Travaillez-vous le samedi aussi longtemps que les autres jours ? R.—Nous ne travaillons qu'une demi-journée le samedi.

Q.—Quel est l'âge des plus jeunes filles employées dans ce département ?
R.—Neuf ans, autant que je puis savoir.

Q.—En avez-vous vu de cet âge qui aient été employées récemment ? R.—Vraiment, je ne saurais le dire ; elles ne travaillent pas dans notre salle.

Q.—Présentement, quel est l'âge de la plus jeune fille employée dans votre salle ? R.—Dix-sept ans.

Q.—Êtes-vous occupées durant toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Dans votre département y a-t-il des amendes imposées sur l'ouvrage de qualité inférieure ? R.—Non ; je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—Y a-t-il des amendes imposées à celles qui arrivent en retard le matin ?
R.—Oui, il en a eu d'imposées, mais je n'en ai jamais subies.

Q.—Savez-vous si des amendes ont été imposées récemment ? R.—Non, pas récemment.

Q.—La salle offre-t-elle le confort désirable ? R.—Oui, la salle est confortable.

Q.—Y a-t-il des machines dangereuses employées dans cette salle ? R.—Non, il n'y en a pas.

Q.—En été, la salle est-elle trop chaude ou est-elle convenablement aérée ?
R.—Toute la ventilation vient des fenêtres.

Q.—On les laisse ouvertes de manière à créer un courant d'air ? R.—Oui, on les abaisse, de manière à laisser une ouverture au-dessus.

Q.—Quels sont les jours de paye ? R.—Nous sommes payés le samedi.

Q.—Et quand finit la semaine pour laquelle vous êtes payées le samedi ?
R.—Le mercredi soir.

Q.—Vous êtes toujours payées en entier ? R.—Oui.

Q.—Et toujours en espèces ? R.—Oui.

Q.—Dans ce département, les employés changent-ils fréquemment, ou restent-ils assez longtemps en emploi ? R.—Il en est quelques-uns qui n'y restent pas longtemps.

Par M. HEAKES :—

Q.—A l'heure du dîner, les jeunes filles prennent-elles le gouter dans la fabrique ? R.—Oui, un bon nombre d'entre elles.

Q.—Prendent-elles le goûter dans la salle où elles travaillent, ou le prennent-elles dans une autre pièce ? R.—Dans la même salle.

Q.—Quels sont les moyens d'aérer la salle, en été ? R.—Nous avons les fenêtres et c'est tout.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il fait très-chaud, en été, à Saint-Jean ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il de la poussière dans la salle ? R.—Non, sauf, quand nous balayons.

Q.—A quel étage se trouve votre salle dans la fabrique ? R.—Au quatrième étage.

Q.—Avez-vous un appareil de sauvetage ? R.—Non ; pas dans notre salle ; mais il y en a un dans la salle voisine.

Q.—Au dessous ? R.—Non, dans la pièce attenante à la nôtre.

Q.—Les portes s'ouvrent-elles en dedans ou en dehors ? R.—En dehors.

Q.—La moyenne des salaires des employées prises ensemble dans votre salle est-elle de plus de \$6 ? R.—Non.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires ? R.—Je réalise en moyenne, \$4, par semaine.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles qui réalisent moins de \$4 par semaine ? R.—Oui ; de \$3 à \$2 par semaine.

Q.—Y a-t-il des petites filles qui gagnent moins de \$2 par semaine ? R.—Non, il n'y en a pas.

Q.—Veuillez-nous dire, s'il vous plait, quel est le salaire moyen dans votre salle ? R.—Le salaire le plus élevé ?

Q.—Non, le salaire moyen entre le salaire le plus élevé est le plus bas ? R.—Environ \$3.

DELLEouvrière dans la manufacture de coton de Fark est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employée dans cette fabrique ? R.—Six ans.

Q.—Dans quel département travaillez-vous ? R.—Dans la tisseranderie.

Q.—Combien faut-il de temps d'apprentissage pour devenir un bon tisserand ? R.—Je ne suis pas une tisserande, je suis une dévideuse.

Q.—Combien de temps faut-il pour bien apprendre le métier de dévideur ? R.—Pour peu qu'une personne soit facile, elle apprendra ce métier en quelques mois ; mais il est des personnes qui prennent beaucoup plus de temps pour le bien connaître.

Q.—Tous les employés travaillent-ils à la pièce ? R.—Je travaille à la semaine.

Q.—Quel est le salaire des personnes employées à la semaine, je parle des ouvrières habiles ? R.—Environ \$4.

Q.—Il n'y a personne qui travaille à la pièce ? R.—Pas dans cette salle ; pas au dévidoir.

Q.—Toutes les employées dans cette salle ont-elles un salaire de \$4 par semaine ? R.—Je suis la seule dévideuse qu'il y ait dans cette salle.

Delle.....ouvrière dans une manufacture de coton est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Dans quel département êtes-vous employée ? R.—Dans le département des dévideuses.

Q.—Combien faut-il de temps pour apprendre le métier de dévideuse ? R.—Trois ou quatre semaines.

Q.—Au bout de trois ou quatre semaines, combien de métiers pourriez-vous manœuvrer ? R.—Un.

Q.—Combien de temps vous faudrait-il travailler avant de pouvoir manœuvrer deux métiers ? R.—Avec un peu de bonnes dispositions on peut arriver à conduire deux métiers, en 7 à 8 semaines.

Q.—Combien de métiers une dévideuse habile peut-elle manœuvrer ? R.—Trois.

Q.—Quel est le salaire des dévideuses qui manœuvrent quatre métiers ? R.—De \$4 à \$6.

Q.—Et celles qui manœuvrent 2 métiers ? R.—\$3 et parfois un peu plus.

Q.—Et celles qui n'ont qu'un métier à conduire ? R.—Un dollar et cinquante centins, parfois \$2 par semaine.

Q.—On vous paie toujours à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Impose-t-on un grand nombre d'amendes pour des ouvrages défectueux ?

R.—Non ; du moins pour ma part je n'ai jamais subi d'amendes de ce genre.

Q.—Vous ne sauriez dire si des amendes de ce genre sont fréquemment imposées ? R.—Non.

Q.—De quel nom désignez-vous l'employé qui fait l'inspection des tissus ?

R.—Chez nous c'est le contre-maître qui fait cette inspection.

Q.—S'il y a une pièce mal faite, s'en aperçoit-il toujours ? R.—Non ; pas toujours.

Q.—En été, la ventilation est-elle bonne dans la salle de la tisseranderie ?

R.—Nous ouvrons les fenêtres, et c'est tout.

Q.—Ces fenêtres donnent-elles l'une sur l'autre, de manière à créer un courant d'air ? R.—Oui.

Q.—En tissant, avez-vous jamais constaté que vous avez fait un mauvais tissu parce que le fil était mal tordu ? R.—C'est difficile à dire.

Q.—Reprimande-t-on les tisserands, lorsqu'ils font de mauvais ouvrage, avec du mauvais fil ? R.—Les tisserands sont supposés connaître le fil.

R.—Voici ce que je veux dire : l'inspecteur de l'ouvrage fait-il porter la faute quand même au tisserand lorsque l'ouvrage est mauvais. R.—Le tisserand devrait être juge de la valeur des matériaux qu'il emploie.

Q.—Du moment que le fil est mauvais, vous devez le dire ? R.—Oui.

Q.—Et alors, on enlève le mauvais fil pour le remplacer par un bon ? R.—Oui.

Q.—De quel âge est la plus jeune fille employée dans la tisseranderie ? R.—Elle peut avoir de treize à quatorze ans.

Q.—A votre connaissance, quel âge pouvait avoir la plus jeune fille qui ait été employée dans la tisseranderie ? R.—Je ne sais pas qu'il y en ait jamais eues de moins de treize à quatorze ans.

Q.—Y a-t-il un âge déterminé au-dessous duquel une jeune fille ne saurait être employée. R.—Non ; j'ai entendu dire que des jeunes filles de moins de douze ans ne pouvaient être employées ; mais j'en ignore.

Q.—Une jeune fille de moins de douze ans pourrait-elle manœuvrer un métier ; le pourrait-elle ? R.—Non, pas comme il le faut.

Q.—Votre salle est-elle chauffée, en hiver ? R.—Oui ; bien chauffée.

Q.—Trop chauffée pour le confort ? R.—Un peu trop parfois.

Q.—Est-il nécessaire parfois d'entretenir de la chaleur, dans la salle, pour tenir le fil en condition voulue, de façon que la température ne convienne plus aux poumons des personnes qui y travaillent ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des tisserandes qui dînent dans la salle de travail ? R.—Oui, la plupart d'entre elles.

Q.—Peuvent-elles y manger à l'aise ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il serait mieux que vous eussiez une pièce séparée où prendre votre dîner, ou préférez-vous manger dans votre propre salle ? R.—Je préférerais manger dans notre salle.

Q.—Pourriez-vous nous dire quel est le degré de chaleur dans votre salle ? R.—Non, je ne saurais le dire.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quels sont vos jours de paye ? R.—Le samedi.

Q.—En numéraire ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—En été ne trouvez-vous pas que la ventilation, par les fenêtres, est insuffisante ? R.—Non ; en été nous sommes bien à l'aise ; il passe chez nous, une brise fort rafraîchissante.

Q.—Ne croyez-vous pas que ces jeunes filles eussent aimé laisser le métier aller, sans s'en occuper ? R.—Je le crois.

Q.—Ces jeunes filles peuvent-elles s'asseoir ? R.—Oui.

Q.—Elles s'asseyent ? R.—Oui, lorsque les métiers sont en opération.

Q.—Et alors les jeunes filles peuvent s'asseoir ? R.—Oui.

Q.—Et elles prennent un siège ? R.—Oui, elles s'asseyent pendant que les métiers sont en opération.

Q.—On ne refuse pas aux jeunes filles de s'asseoir ? R.—Non.

Q.—Mais ces jeunes filles croient-elles pouvoir surveiller leurs métiers, lorsqu'elles sont assises, aussi bien que lorsqu'elles sont debout ? R.—Par moments, il leur faut veiller de près, pour d'autres moments, elles peuvent se donner du bon temps.

Par M. FREED :

Q.—Le nombre d'heures de travail est le même dans toute la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Parfois, vous travaillez la nuit ? R.—Non, pas depuis plusieurs années.

Q.—Après les heures régulières, exige-t-on de vous acte de présence à la fermeture de la fabrique ? R.—Non ; sauf que ce soit un jour où on nous signifie qu'il nous faut arrêter.

Q.—Combien de temps vous font-il rester en suspens, pour reprendre le temps perdu dans la journée ? R.—Je ne crois pas que la suspension de temps ait été de plus d'un quart d'heure ou de vingt minutes.

Q.—Pour cela, avez-vous un salaire supplémentaire ? R.—Non.

Delle.....ouvrière dans la manufacture de coton, est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Dans quel département êtes-vous employée ? R.—Dans l'atelier des dévideuses.

Q.—Quel est le nombre des personnes employées dans cet atelier ? R.—Sept jeunes filles.

Q.—Travaillent-elles à la pièce ou à la semaine ? R.—Elles travaillent à la semaine.

Q.—Combien gagnent-elles, à la semaine, si elles sont habiles ? R.—Trois dollars et cinquante centins.

Q.—Parmi ces jeunes filles, en est-il qui travaillent pour moins de \$3,50 ? R.—Deux ou trois jeunes filles récemment engagées travaillent pour \$2,00

Q.—Combien de temps leur faudra-t-il travailler, avant qu'on les tienne pour de bonnes ouvrières ? R.—Environ un an, peut-être, avant qu'on leur paie un salaire complet d'ouvrière.

Q.—Y a-t-il, dans ce département, des amendes à imposer pour de l'ouvrage mal fait ? R.—Non.

Q.—La salle est confortable ? R.—Un peu froide, parfois.

Q.—Est-elle assez tempérée, en été ? R.—Oui, elle est assez tempérée, en été.

Q.—La ventilation est bonne ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune fille employée dans ce département ? R.—quinze ans.

Q.—L'ouvrage que faisait cette jeune fille dépassait-il ses forces ? R.—Non, des jeunes filles de douze à treize ans pouvaient suffire à la tâche.

Q.—Exige-t-on de vous que vous travailliez la nuit ? R.—Non.

Q.—Vous a-t-on jamais demandé de rester, pour des ouvrages supplémentaires, après les heures ordinaires de fermeture ? R.—Non

Q.—Vous n'avez jamais fait d'ouvrage supplémentaire ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Au nombre d'heures que vous travaillez, pensez-vous que vous êtes suffisamment rémunéré de votre travail ? R.—Je ne crois pas que la rémunération corresponde à la valeur de mon travail.

Q.—Combien paie-t-on, dans Saint-Jean pour une pension convenable, à la semaine ? R.—Environ \$2.00 par semaine.

Q.—Et vous avez une bonne pension à ce prix ? R.—Oui.

Dlle..... ouvrière dans une fabrique de coton, est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Dans quel département êtes-vous employée ? R.—Dans le département des dévidoirs.

Q.—Dans le département du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de cette jeune fille ? R.—Pas au complet.

Q.—Vous en avez entendu une partie ; concourez-vous dans ce qu'elle a dit ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps avez-vous de l'emploi comme dévideuse ? R.—Depuis quatre ans.

Q.—Votre salaire est le même que celui des meilleures ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Vous a-t-on jamais demandé de travailler, la nuit ? R.—Oui mais seulement lorsqu'il y avait, le jour, suspension de travail dans la fabrique.

Q.—Ces suspensions ne sont pas fréquentes ? R.—Non.

Q.—Vous a-t-on jamais imposé d'amendes, pour des ouvrages mal faits ? R.—Non.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les personnes qui travaillent dans votre atelier sont-elles, en général, satisfaites des gages et des heures de travail ? R.—Les heures de travail ne leur conviennent pas.

Q.—Elles se plaignent de leur nombre ? R.—Oui, pour le salaire qu'elles reçoivent.

Q.—Qui vous réprimande lorsque vous faites de mauvais ouvrage ou que vous n'y faites pas attention, le contre-maître ? R.—Oui.

Q.—Le fait-il d'une manière convenable ? R.—Oui.

Mme XXX., ouvrière dans une filature de coton, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. FREED :—

Q.—Dans quel département de la filature de coton êtes-vous employée ? R.—Dans la salle à dévider.

Q.—Combien de personnes sont employées là ? R.—Vingt.

Q.—Toutes des filles ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de temps vous a-t-il fallu travailler pour devenir habile dans cet ouvrage ? R.—Environ trois ou quatre jours.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ou à la journée ? R.—A la pièce.

Q.—Quel est le salaire moyen d'une bonne employée ? R.—Je fais moi-même de \$5 à \$7.

Q.—La moyenne serait d'environ \$6 ? R.—Je gagne par semaine entre \$5 et \$6 et quelquefois \$7.

Q.—Êtes-vous employée constamment toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures que les autres employées ? R.—Oui.

Q.—Est-ce un travail ardu ? R.—Non.

Q.—De très jeunes filles peuvent-elles faire ce travail-là ? R.—Oui.

Q.—Quel était l'âge de la plus jeune des filles employées dans cette salle ? R.—La plus jeune, autant que je puis me rappeler, avait douze ans.

Q.—Y en a-t-il maintenant d'aussi jeunes ? R.—Non.

Q.—Votre atelier est-il confortable ? R.—Il est très confortable.

Q.—L'hiver et l'été ? R.—Oui.

Q.—Bien aéré l'été ? R.—Oui.

Q.—Est-il bien encombré ? R.—Non.

Q.—Depuis combien d'années travaillez-vous dans cet atelier ? R.—Depuis sept ans.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous travaillé avant de pouvoir gagner \$6 par semaine ? R.—Pendant deux ans, je crois.

Q.—Pensez-vous que vous faites plus ou moins que la bonne moyenne de celles qui travaillent dans cette salle ? R.—Je pense que je fais plus.

Q.—Le plus grand nombre gagnent-elles moins que vous ? R.—Oui.

Interrogée par M. CLARKE :—

Q.—Les gages ont-ils diminué ou augmenté depuis que vous travaillez-là ? R.—Ils ont augmenté.

Q.—Y a-t-il eu quelques accidents dans votre salle ? R.—Non, aucun.

Q.—Il y a là, sans doute, des machines ? R.—Oui.

Mademoiselle XXX, ouvrière dans une filature de coton, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. FREED :—

Q.—Dans quel atelier êtes-vous employée ? R.—Dans l'atelier à tordre le coton.

Q.—Combien de personnes, environ, sont employées là ? R.—Environ trente.

Q.—Toutes des jeunes filles ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune qui travaille là ? R.—Quinze ans.

Q.—Les jeunes filles en bas âge sont-elles capables de faire cet ouvrage ? R.—Non, pas celles qui sont très jeunes.

Q.—Avez-vous jamais vu des enfants y travailler ? R.—Non.

Q.—Pendant combien d'années avez-vous été employée dans cet atelier ? R.—Environ huit ans.

Q.—Travaillez-vous à la semaine ou à la pièce ? R.—A la semaine.

Q.—Quels gages reçoivent les ouvrières habiles et expérimentées ? R.—Quatre piastres.

Q.—Est-ce que toutes celles qui sont habiles reçoivent le même salaire ? R.—Oui.

Q.—Quels gages donne-t-on pour commencer ? R.—Environ \$1 et \$1.50.

Q.—Combien vous faut-il de temps pour devenir capable de gagner le maximum des gages ? R.—Environ trois ou quatre ans.

Q.—Les machines sont-elles quelque peu dangereuses ? R.—Non.

Q.—Votre atelier est-il confortable pour y travailler ? R.—Oui.

Mademoiselle XXX, ouvrière dans une filature de coton, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. FREED :—

Q.—Dans quel département êtes-vous employée ? R.—Dans la salle à dévider.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage donnée par ——— ? R.—Oui.

Q.—Confirmez-vous ce témoignage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non.

Q.—Vous pensez qu'en substance ce témoin a fait un exposé complet ? R.—Oui.

Mademoiselle XXX, ouvrière dans une filature de coton, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. FREED :—

Q.—Dans quel département êtes-vous ? R.—Dans l'atelier à filer.

Q.—Y a-t-il beaucoup de personnes qui y sont employées ? R.—Oui, environ quarante-cinq à cinquante personnes.

Q.—Toutes des jeunes filles ? R.—Non, il y a des jeunes garçons.

Q.—Pendant combien de temps une personne doit-elles travailler avant de devenir habiles fileuses ? R.—Deux ou trois ans ; cela dépend de la personne.

Q.—Quel salaire reçoivent-elles quand elles commencent à travailler ? R.—Environ \$2.

Q.—Travaillez-vous à la journée ou à la pièce ? R.—A la semaine.

Q.—Toutes ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire reçoivent les ouvrières habiles ? R.—Quatre piastres.

Q.—Les garçons ont-ils le même salaire que les filles ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Est-ce tout du filage à la *mule-jemmy* ? R.—Du filage au *chevalet*.

Q.—Le mécanisme est-il quelque peu dangereux ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si des accidents sont arrivés ? R.—Non.

Q.—L'atelier est-il confortable pour y travailler ? R.—Oui.

Q.—Dans l'atelier à filer emploie-t-on la vapeur pour conserver l'air humide ? R.—L'hiver, mais pas l'été.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune des filles que vous connaissez et qui travaille dans l'atelier à filer ? R.—Treize ou quatorze ans.

Q.—Vous n'avez jamais connu de très-jeunes enfants qui y travaillaient ? R.—Non.

Q.—Les jeunes filles sont-elles punies de quelque manière ? R.—Non, pas que je connaisse.

Q.—Dans votre atelier, impose-t-on quelque pénalité ? R.—Je n'ai jamais subi de pénalité.

Q.—En avez-vous connu d'autres qui ont été mises à l'amende ? R.—Non.

Q.—Vous a-t-on jamais demandé de travailler le soir ? R.—Si nous arrêtons durant le jour nous arrêtons le soir dix ou quinze minutes plus tard.

Q.—Vous n'avez pas de salaire extra pour cela ? R.—Non.

Q.—En avez-vous connu d'autres qui ont été réprimandées, pour avoir ait du mauvais fil ? R.—Non.

Q.—Est-il à votre connaissance que du fil ait été refusé parce qu'il était mal fait ? R.—Oui.

Q.—Que dit le contre-maître quand cela arrive ? R.—Il nous dit d'être soigneuses.

Q.—Vous dit-il cela avec plus de sévérité qu'il ne faut, pensez-vous ? R.—Non, il n'a jamais été sévère à mon égard.

Q.—Il n'emploie pas un langage inconvenant, il ne dispute pas non plus avec violence ni rien dans ce sens là ? R.—Non.

Q.—Il donne a toutes de simples avis d'être soigneuses et de faire de meilleur ouvrage ? R.—C'est cela, autant que j'ai pu le constater.

Q.—Le contre-maître est courtois et raisonnable pour les employées, n'est-ce pas ? R.—Pour moi il l'est, mais je ne sais s'il en est de même pour les autres.

Q.—Y a-t-il beaucoup de personnes de votre atelier qui prennent leur dîner dans la salle où elles travaillent ? R.—Oui.

Q.—Pendant le dîner, les machines sont-elles arrêtées ? R.—Oui.

Q.—Se fait-il de la poussière dans l'atelier pendant que vous filez ? R.—Non.

Q.—Considérez-vous votre salle suffisamment aérée, l'été, quand les fenêtres sont ouvertes ? R.—Oui.

Q.—A-t-on renvoyé du service quelque jeune femme pour du mauvais ouvrage qu'elle aurait fait ? R.—Pas que je connaisse.

Mademoiselle XXX, ouvrière dans une filature de coton, est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Dans quel département travaillez-vous ? R.—Dans l'atelier de la tissanderie.

Q.—Vous avez entendu le témoignage qu'a donné la jeune fille qui travaille dans cet atelier ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous ce témoignage dans sa substance ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non.

Mademoiselle XXX, fabricante de sacs en papier, est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Depuis combien d'années travaillez-vous à la fabrication des sacs en papier ? R.—Depuis huit ans.

Q.—Combien de jeunes filles sont employées dans votre fabrique ? R.—Environ dix.

Q.—Y a-t-il parmi elles de très jeunes filles ? R.—Non.

Q.—Y emploie-t-on des jeunes garçons ? R.—Aucun.

Q.—Y emploie-t-on des hommes ? R.—Non, pas aux étages supérieurs.

Q.—Pendant combien de temps vous faut-il travailler avant de devenir habile à cet ouvrage ? R.—Environ un mois, je pense, suivant les aptitudes des personnes ou leur habileté.

Q.—Quel salaire peut gagner une jeune fille lorsqu'elle commence à travailler ? R.—\$1.50.

Q.—Une personne qui comme vous aurait travaillé pendant plusieurs années, combien pourrait-elle gagner aujourd'hui ? R.—De \$2.50 à \$3. Nous travaillons à la pièce.

Q.—N'êtes-vous pas capable de gagner plus que \$2.50 à \$3 par semaine ?
R.—Non ; il y en a qui font plus que cela—\$4.50 à \$5.

Q.—Pensez-vous que les sommes de \$2.50 et \$3 sont la moyenne des gages ?
R.—De \$2.50 à \$5.

Q.—Pendant combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Nous n'avons pas d'heures régulières ; nous pouvons nous rendre à l'atelier quand il nous plaît. L'été nous nous y rendons généralement à huit heures, le matin, et plus tard, pendant l'hiver.

Q.—A quelle heure du soir laissez-vous l'ouvrage ? R.—A six heures.

Q.—Prenez-vous une heure le midi ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous autant qu'il vous plaît ou si généralement vous êtes poussées à travailler aussi fort qu'il vous est possible.

Q.—Nous travaillons autant que nous pouvons excepté quand les commandes arrivent.

Q.—Alors vous êtes poussées ? R.—Quant à cela, c'est comme nous l'entendons ; on ne nous presse pas.

Q.—Etes-vous employée constamment toute l'année ? R.—Non.

Q.—Combien de temps perdez-vous ? R.—Nous avons eu de l'ouvrage toute l'année dernière, moins pendant trois semaines, mais cet hiver nous n'avons pas travaillé du tout et nous n'avons commencé à travailler que la semaine dernière depuis que l'année est commencée.

Q.—Les jeunes filles qui travaillent dans votre fabrique vivent-elles avec leurs parents ou comptent-elles sur leur ouvrage pour vivre ? R.—Elles vivent toutes avec leurs parents.

Q.—Est-ce que l'appartement est confortable pour y travailler ? R.—Oui.

Q.—Est-il chaud l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Bien aéré l'été ? R.—Oui.

Q.—Combien de fois êtes-vous payées ? R.—Chaque semaine.

Q.—Vos gages complets ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous payées le samedi ? R.—Non, le lundi.

Q.—Pour la semaine précédente ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrage est-il ardu ? R.—Non.

Q.—Est-ce tout de l'ouvrage à la main ? R.—Oui.

Q.—Se sert-on de quelque machine ? R.—Aucune machine n'est employée, excepté pour tailler le papier.

Par M. HEAKES :

Q.—Les boîtes en papier sont-elles faites dans le même établissement ? R.—Non.

Q.—Vous n'y faites que des sacs ? R.—Oui.

Q.—Les salaires les plus élevés qui sont payés—\$5—le sont-ils pour une sorte spéciale d'ouvrage ? R.—Sans doute, nous sommes payées suivant l'ouvrage que nous faisons.

Q.—En gagnant \$2 jusqu'à \$5 par semaine, quelle serait la moyenne des gages d'une jeune fille ? R.—Trois piastres serait la moyenne.

Q.—Impose-t-on des pénalités ? R.—Non.

Mademoiselle XXX, fabricante de sacs en papier, est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Faites-vous le même ouvrage que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage qu'elle a donné ? R.—Oui.

Q.—Suivant ce que vous connaissez, est-il exact ? R.—Il est à peu près exact.

Q.—Pensez-vous que la bonne moyenne des gages des jeunes filles est de \$3 par semaine? R.—Oui environ \$3.

Q.—Quelques-unes gagnent plus, d'autres moins? R.—Oui.

Par M. HEAKES:—

Q.—Les jeunes filles qui travaillent dans cette manufacture de sacs trouvent-elles qu'elles reçoivent assez pour leur travail? R.—Elles sont toutes contentes; elles ont toutes de bons domiciles.

Q.—En supposant que sur son salaire, une jeune fille serait obligée de payer sa pension, pourrait-elle s'habiller par elle-même confortablement? R.—Non, elle ne pourrait pas y arriver, elles ont toutes de bons domiciles, et ces mêmes filles travaillent dans cette manufacture depuis des années.

Q.—Pensez-vous qu'avec ce salaire de \$3 ces jeunes filles se trouveraient parfois dans des circonstances fâcheuses si elles ne vivaient pas avec leurs parents? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT —

Q.—Ainsi, elles ne s'engageraient pas si elles n'étaient pas chez leurs parents? R.—Non.

Mademoiselle XXX, fabricante de sacs en papier, est appelée et asserrmentée.

Par M. FREED:—

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin? R.—Oui.

Q.—Etes-vous employée au même ouvrage? R.—Oui.

Q.—Appuyez-vous sur son témoignage? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter? R.—Non, rien.

Par M. HEAKES:—

Q.—Croyez-vous à cette partie du témoignage qui dit que si une jeune fille est obligée de payer sa pension, elle peut se trouver dans des circonstances très gênantes? R.—Oui, elle ne pourrait pas payer une bonne pension.

Q.—Le patron demande-t-il aux jeunes filles si elles vivent de leur travail ou si elles vivent avec leurs parents? R.—Il le sait.

Q.—S'informe-t-il si elles vivent avec leurs parents ou si elles paient leur pension? R.—Je ne sais pas, moi, mais il le sait toujours, lui.

Q.—Se fait-il un devoir de s'enquérir de cela? R.—Personne n'est entrée là sans qu'il s'en soit informé.

Saint-Jean, 27 mars, 1888.

ROBERT W. LEETCH, manufacturier desacs en papier, est appelé et asserrmenté.

Par M. ARMSTRONG:—

Q.—Etes-vous manufacturier de sacs en papier? R.—Oui.

Q.—Quel est le nom de votre société? R.—Brown et Leetch.

Q.—Manufacturez-vous autre chose que des sacs en papier? R.—Nous manufacturons aussi des étiquettes d'envoi.

Q.—Quel genre d'ouvriers employez-vous dans ces industries, des hommes ou des femmes, ou les deux ensemble? R.—Nous employons principalement des femmes dans la confection de sacs en papier.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-elles dans votre manufacture ?
 Q.—Elles arrivent vers les huit heures le matin et quittent vers les six heures du soir.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des gages que peuvent gagner les personnes qui sont devenues habiles à cet ouvrage ? R.—De \$4 à \$5 par semaine.

Q.—Combien gagnent-elles quand elles commencent à travailler ? R.—De \$1.25 à \$2 ou quelque chose d'approchant.

Q.—Quand elles ne font que commencer, travaillent-elles à la pièce ? R.—Oui toutes à la pièce.

Q.—Parmi celles qui travaillent à la fabrication des sacs en papier, combien y en a-t-il qui gagnent plus que \$5 par semaine ? R.—Il n'y en a qu'une seule qui gagne \$5 par semaine.

Q.—N'y a-t-il pas des ouvrières capables qui ont travaillé avec vous pendant un grand nombre d'années et qui font moins que \$3 par semaine ? R.—Il peut en être ainsi ; mais si la chose existe c'est que ces personnes ne sont pas assidues à l'ouvrage. Je suppose que chacune d'elles à l'avantage de gagner \$4.50 ou \$5.

Q.—Vous savez que certains ouvriers peuvent travailler plus vite que d'autres ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une salle vaste et confortable pour les personnes qui y travaillent ? R.—Oui, très confortable. Nous leur donnons toute la chaleur qu'elles désirent ; cette salle est située au-dessus de la boutique.

Q.—L'atelier est-il bien aéré l'été ? R.—Oui, il y a plusieurs fenêtres.

Q.—Des deux côtés ? R.—Oui.

Q.—Demande-t-on quelquefois aux employés de travailler le soir ? R.—Oui, dans la saison active, mais nous ne les forçons pas ; nous leur demandons de venir et elles peuvent faire ce que bon leur semble.

Q.—Si vous demandez à une de ces jeunes filles de revenir le soir et qu'elle refuse, quelle serait la conséquence ? R.—Il n'y aurait aucun mal, nous ne les forçons pas de revenir, et il n'y en a pas une d'entre elles qui revienne seule le soir.

Q.—Lorsqu'elle travaillent le soir, leur donnez-vous un salaire extra ? R.—Nous leur donnons le même salaire que celui qu'elles gagnent le jour ; nous ne les forçons en aucune manière à revenir. Lorsque nous sommes bien occupés, nous leur disons généralement que nous aimerions qu'elles revinssent, mais nous n'avons aucun moyen de les contraindre.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune des filles que vous employez maintenant ? R.—Environ dix-huit ans.

Q.—Avez-vous jamais employé des enfants âgés de moins de douze ans ? R.—Non. Je ne me rappelle pas que la chose se soit faite.

Q.—Quelle classe d'ouvriers employez-vous ? Des filles ? R.—Nous avons une machine mue par la vapeur et nous y employons une des filles.

Q.—Faites-vous l'impression sur les sacs que vous manufacturez ? R.—En dehors de la manufacture nous avons un imprimeur qui fait cet ouvrage à l'entreprise.

Q.—Vous n'avez aucun contrôle sur cet ouvrage ? R.—Cet imprimeur travaille pour nous.

Q.—Où vendez-vous principalement vos sacs en papier ? R.—Dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et aux alentours de ces provinces.

Q.—Où vendez-vous vos étiquettes ? R.—Dans les mêmes endroits, à peu près.

Q.—Trouvez-vous des concurrents dans les provinces de Québec et d'Ontario ? R.—La concurrence nous vient principalement de ces endroits.

Q.—Rencontrez-vous de la concurrence dans les pays étrangers ? R.—Non, le Haut-Canada est notre principal concurrent.

Q.—Pouvez-vous vendre vos marchandises en pays étrangers ? R.—Nous n'avons jamais essayé ; je ne pense pas que nous puissions en vendre.

Q.—Où vous procurez-vous la matière première pour fabriquer vos sacs en papier ? R.—Principalement dans les manufactures de Montréal.

Q.—Où prenez-vous la matière première pour les étiquettes ? R.—A Montréal maintenant.

Q.—Cette matière première est-elle aussi bonne et à aussi bon marché à Montréal que celle que vous pourriez importer de pays étrangers ? R.—Nous trouvons qu'elle est à meilleur marché.

Q.—Est-elle aussi bonne ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne des gages que vous payez dans toute votre manufacture ? R.—Six piastres par semaine est le plus haut salaire que nous ayons jamais payé.

Q.—Combien d'employés dans votre établissement payez-vous \$6 ? R.—Le jeune homme que nous employons reçoit cette somme ; il reçoit son salaire chaque semaine.

Q.—Combien de femmes avez-vous à votre emploi ? R.—Nous en employons environ dix.

Q.—La somme de \$3 ou \$3.50 est-elle la moyenne des gages payés dans votre manufacture ? R.—Je suppose que c'est cela.

Q.—Arrêtez-vous complètement l'ouvrage en certain temps de l'année ? R.—A partir du jour de l'an nous cessons de travailler pendant deux ou trois semaines ; cette année, l'établissement est resté fermé un peu plus longtemps parce que le moulin où nous prenons notre papier pour les sacs n'en avait plus de la grandeur qu'il nous fallait ; on ne pouvait nous procurer le papier vu que le moulin était fermé faute d'eau.

Q.—Avez-vous dans votre manufacture des machines que l'on peut appeler dangereuses ? R.—Je ne crois pas. Nous avons une espèce de machine pour couper le papier, que l'on fait marcher avec la main, mais elle ne présente aucun danger.

Q.—Y a-t-il des machines brevetées dans votre établissement ? R.—J'ai lieu de croire que le coupoir et la machine en question sont brevetés.

Q.—Ces machines sont-elles de fabrication canadienne ou américaine ? R.—Elles sont américaines. Nous sommes sur le point de manufacturer des boîtes en papier et nous avons acheté le mécanisme nécessaire. Ce sont toutes des machines américaines d'invention récente.

F. McCLEMAN, conducteur sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Vous êtes conducteur sur un chemin de fer ? R.—Oui.

Q.—Sur quel chemin de fer ? R.—Du Nouveau-Brunswick.

Q.—Sur un train de fret ou un train de voyageur ? R.—Je suis conducteur sur un train de voyageurs.

Q.—Votre journée de travail est-elle basée sur le nombre d'heures que vous êtes employé ou sur la distance que vous parcourez ? R.—Je travaille à l'heure.

Q.—En règle générale, combien d'heures comprend une journée de travail pour les conducteurs sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Quelquefois, je travaille pendant huit heures et d'autres fois pendant quatre heures.

Q.—Recevez-vous le même salaire pour le travail de huit heures que pour celui de quatre ? R.—Le même salaire.

Q.—Si vous travaillez plus que huit heures recevez-vous un salaire en plus ?
R.—Quelquefois.

Q.—Lorsque vous êtes retardé pour quelque cause que ce soit, recevez-vous un salaire plus élevé pour cela ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne des gages donnés aux conducteurs sur des trains de voyageurs, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Ils reçoivent \$60 par mois.

Q.—Les conducteurs ne gagnent-ils que \$60 par mois, ou plus ou moins ?
R.—La somme de \$60 est une bonne moyenne ; quelquefois, s'ils travaillent un peu plus longtemps, ils retirent un peu plus.

Q.—Si vous perdez du temps perdez-vous votre salaire ? R.—Oui.

Q.—Lorsque vous arrivez d'un long trajet vous permet-on de vous reposer suffisamment avant de vous demander de repartir de nouveau ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Acceptez-vous l'argent américain en paiement des billets de passage sur votre chemin ? R.—Oui.

Q.—Tous les conducteurs l'acceptent-ils ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Au pair ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Savez-vous pourquoi dans Boston on n'accepte pas l'argent canadien en paiement des billets de passage sur le chemin de fer de l'Est ? R.—Je ne sais pas.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous quelque expérience comme conducteur sur les trains de fret ?
R.—J'ai acquis une certaine expérience comme conducteur sur des trains de fret. J'ai été employé comme serre-frein pendant trois ans et comme conducteur pendant un an.

Q.—De quelle espèce d'attelage se sert-on pour les chars de fret sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Nous nous servons de la maille ordinaire et de la cheville.

Q.—Connaissez-vous quelqu'autre espèce d'attelage qui ferait disparaître tous les inconvénients que présentent la maille et la cheville ? R.—Je n'en connais aucune pour les trains de fret.

Q.—A votre connaissance, a-t-on essayé d'autres moyens pour accoupler les trains de fret ? R.—On a fait l'essai d'un attelage breveté, inventé par un homme du nom de Richard, pour lequel il a obtenu son brevet d'invention mais qui n'a pas opéré d'une manière satisfaisante.

Q.—En quoi n'a-t-il pas donné satisfaction ? R.—Je n'en sais rien, car je n'avais rien à y voir.

Q.—Arrive-t-il fréquemment des accidents dans l'accouplement et le découplement des chars sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Non.

Q.—Pour faire cet ouvrage-là, prend-on des précautions différentes de celles qui sont prises généralement sur d'autres chemins de fer ? R.—Je ne sais pas. Je sais que ceux qui font cet ouvrage sont très prudents et que peu d'accidents arrivent.

Q.—Quelle est la largeur des passerelles placées sur le dessus des chars de fret ? R.—Je crois qu'elles ont de 18 pouces à deux pieds de largeur.

Q.—Pensez-vous cela suffisant pour empêcher tout accident ? R.—Oui, je le pense, car j'ai rarement eu connaissance qu'un homme soit tombé du haut d'un char pendant qu'il était en mouvement.

Q.—Pensez-vous qu'il serait avantageux d'avoir une main courante chaque côté du char afin de permettre à l'employé de s'y raccrocher en cas de chute ? R.—Une main courante serait de peu d'utilité, car nous n'avons jamais entendu dire qu'un homme soit tombé du haut d'un char ; je n'ai jamais eu connaissance d'un fait semblable.

Q.—Vous servez-vous de cordons-à-sonnette sur les trains de fret ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que les cordons de sonnette fonctionnent bien et d'une manière satisfaisante ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Est-il à votre connaissance que le cordon de la sonnette ait manqué d'avertir l'ingénieur ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si des hommes ont été renversés par le cordon de la sonnette en courant sur le dessus du char ? R.—Je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—Les passerelles excèdent-elles les extrémités du char ? R.—Non, pas sur notre chemin, mais j'ai vu des chars où elles excèdent.

Q.—Quelle espèce de tampons emploie-t-on sur les chars de fret, sur votre chemin ? R.—De quelle dimension voulez vous parler.

Q.—D'abord où sont-ils placés ? R.—Tout à fait au-dessus de la barre d'attelage.

Q.—Pensez-vous que le fait de placer ces tampons au-dessus de la barre d'attelage donne lieu à plus d'accidents, en exposant les gens à se faire prendre les mains que s'ils étaient placés ailleurs ? R.—Je ne le crois pas, et je ne vois pas pourquoi.

Q.—Avez-vous déjà eu connaissance que quelqu'un se soit fait blesser en accouplant et désaccouplant des chars ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que l'on pourrait avec avantage appliquer les freins à air comprimé aux chars de fret ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Pensez-vous qu'il y a des objections sérieuses autres que les dépenses pour ne pas appliquer ces freins aux chars de fret.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il un système d'assurance ou un fonds de secours dans la compagnie auquel les employés de votre chemin sont obligés de souscrire ? R.—Non.

Q.—Quand un homme est renvoyé du service, lui faut-il une recommandation de la compagnie qui le renvoie pour être employé par une autre compagnie ? R.—Quelquefois les gens obtiennent ces recommandations ; mais je ne crois pas qu'elles soient absolument indispensables.

Q.—Votre compagnie emploiera-t-elle, sans recommandation, un homme qui a été antérieurement dans l'emploi d'une autre compagnie ? R.—Je ne puis rien en dire ; le surintendant est ici : il doit être capable de répondre à cette question.

Q.—Savez-vous qu'il y a une entente entre les compagnies de chemins de fer du Canada quant à l'engagement et au renvoi des employés ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Savez-vous aussi qu'il y a une entente entre les compagnies de chemins de fer quant à l'emploi de gens qui ont été renvoyés par d'autres compagnies ? R.—Je n'en connais rien.

Par M. FREED :—

Q.—Si sur votre chemin de fer, des gens se font blesser dans l'exercice de leur devoir leur salaire court-il quand même ? R.—Généralement, oui.

Par M. KERWIN :—

Q.—Combien de milles parcourez-vous avant d'être remplacé par un autre conducteur ? R.—Quatre-vingt-dix milles.

Q.—Cela est considéré comme la limite de votre division ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais travaillé sur d'autres chemins de fer que celui du Nouveau-Brunswick ? R.—Non.

MELBOURNE BURGESS, conducteur sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Etes-vous au service du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Oui.

Q.—Quelle position occupez-vous ? R.—Je suis conducteur.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Sur quel chemin de fer ? R.—Sur le chemin de fer du Nouveau Brunswick.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous entendu le témoignage donné par le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—En substance, l'approuvez-vous ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Etes-vous conducteur sur un train de fret ou de voyageurs ? R.—Sur un train de voyageurs.

Q.—Admettez-vous toutes les déclarations du témoin précédent. R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelqu'organisation concernant les employés du chemin de fer ? R.—Non, pas avec la compagnie du chemin de fer, mais j'appartiens à l'association des conducteurs de chemins de fer.

THOMAS MCKENNA, ingénieur sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Etes-vous ingénieur ? R.—Oui.

Q.—Sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Oui.

Q.—Sur un convoi de voyageurs ou de fret ? R.—Sur un convoi de voyageurs.

Q.—Combien vous faut-il faire de milles pour compter une journée de travail ? R.—Quatre-vingt-dix milles.

Q.—Quel salaire paie-t-on ordinairement aux ingénieurs sur des trains de passagers ? R.—Soixante-cinq piastres par mois.

Q.—En règle générale, les ingénieurs font-ils exactement cette somme, ou s'ils font plus ou moins ? R.—Quelques-uns reçoivent plus, d'autres moins. Nous sommes payés pour le temps que nous faisons en plus.

Q.—En prenant l'année entière, croyez-vous que la moyenne du salaire d'un ingénieur serait moindre que soixante-cinq piastres par mois ? R.—Je ne sais pas ; je pense que cette somme serait à peu près la moyenne.

Q.—Les ingénieurs sont-ils obligés de voir à ce que leurs locomotives soient toujours prêtes pour le service ? R.—Quand à cela ils ont tout à faire.

Q.—Vous occupez-vous d'allumer les feux ? R.—Ce n'est pas notre affaire, tout ce qu'il nous faut c'est d'arriver à temps pour huiler la locomotive et avoir toutes les autres choses prêtes.

Q.—Pendant combien d'heures vous faut-il travailler pour faire le trajet de 90 milles d'une manière régulière ? R.—De six à sept heures.

Q.—Etes-vous payé en sus de votre salaire ordinaire lorsque vous continuez à travailler après les 90 milles parcourus ? R.—Oui.

Q.—Si vous êtes retardé et retenu longtemps sur le chemin, vous reposez-vous suffisamment avant d'être obligé de repartir de nouveau ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'heures consécutives êtes-vous resté constamment

occupé au travail, pour quelque cause que ce soit ? R.—Une fois entr'autres j'ai travaillé pendant seize à dix-huit heures consécutives, c'était dans un cas d'urgence difficile et je ne pouvais être remplacé.

Q.—Était-ce dans une tempête ou par suite d'un accident ? R.—C'était dans une tempête. En règle générale, on ne nous demande pas d'aller plus vite que le temps fixé.

Par M. BOIVIN ;—

Q.—Si un ingénieur mourait soudainement qui prendrait sa place ? R.—Le chauffeur, généralement.

Q.—Reste-t-il avec l'ingénieur, dans le même compartiment ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils toujours deux dans ce compartiment ? R.—Oui, toujours deux.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Tous les ingénieurs, sur votre chemin de fer, font-ils partie de l'association des ingénieurs ? R.—Tous, moins un.

Q.—La compagnie du chemin de fer refuse-t-elle d'employer les personnes qui appartiennent à cette société ? R.—Non.

Q.—La société, elle, n'a-t-elle pas objection à ce que celui qui n'en fait partie, travaille sur le chemin ? R.—Non, je n'en ai jamais entendu parler.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quelle sorte de charbon employez-vous pour vos engins ? R.—C'est le charbon.

Q.—Est-ce le meilleur combustible pour les engins ? R.—La compagnie le considère ainsi.

Par M. CLARKE :—

Q.—Sur votre chemin de fer, travaillez-vous le dimanche ? R.—Oui, il nous faut travailler un peu sur le train de voyageurs, il nous faut conduire ce train le dimanche, tous les deux mois.

Q.—Est-ce le seul ouvrage que vous faites le dimanche ? R.—Oui, à moins qu'il ne se présente quelque chose de très pressant.

Par M. KERWIN :—

Q.—Savez-vous que dernièrement sur votre chemin de fer, une locomotive a fait explosion ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet de cette explosion ? R.—Non.

Q.—Était-ce une vieille locomotive ? R.—Non, elle avait six ou sept ans de service.

Q.—Savez-vous comment il se fait que cette machine ait fait explosion, en connaissez-vous la cause ? R.—Je n'étais pas là.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous faut-il avoir un certificat comme ingénieur avant d'être engagé sur le chemin de fer ? R.—Non.

Q.—Les ingénieurs ont-ils des examens à subir ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Avant d'employer un ingénieur et de lui confier une locomotive, le surintendant s'assure-t-il lui-même de ses capacités ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Par rapport aux couleurs fait-on subir aux mécaniciens un examen sur le daltonisme ? R.—Non.

ROBERT BARTLETT, mécanicien sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Vous êtes mécanicien sur une locomotive ? R.—Oui.

Q.—Sur quel chemin ? R.—Sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Q.—D'un convoi de passagers ou de fret ? R.—De passagers.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—En substance approuvez-vous ce qu'il a dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une connaissance personnelle de cette explosion qui a eu lieu dernièrement sur votre chemin de fer ? R.—Je n'étais pas là dans le temps.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter aux déclarations faites par le dernier témoin ? R.—Non.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous lu sur un journal, qu'une locomotive aurait passé à travers un pont près de Montréal ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous toujours deux lorsque vous conduisez une locomotive ? R.—Toujours.

Q.—Est-ce un règlement de la compagnie qui exige cela ? R.—Oui.

Q.—Est-il exécuté ? R.—Oui.

Q.—Est-ce la règle sur tous les chemins de fer ? R.—Oui, autant que je puis savoir.

JAMES C. JOHNSTON, préposé aux bagages, sur le chemin de fer du Nouveau Brunswick, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis actuellement préposé aux bagages sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Q.—Ceux qui sont ainsi préposés aux bagages travaillent-ils aussi longtemps que les conducteurs ? R.—Un peu plus longtemps ; ils doivent se rendre à l'ouvrage un peu plus à bonne heure le matin.

Q.—Pour recevoir le bagage ? R.—Oui, et voir à ce que le convoi soit prêt.

Q.—Et attendre probablement que le train soit sur le point de partir et mettre le bagage dans les chars qui lui sont destinés ? R.—Il nous faut attendre tout le bagage à la gare, mais cela ne nous prend que très-peu de temps après l'arrivée du train.

Q.—Quel salaire reçoivent ordinairement les hommes préposés au bagage ? R.—Trente-six piastres par mois.

Q.—Y a-t-il des amendes imposées à ceux qui écartent du bagage ou qui ne le délivrent pas à son propriétaire ? R.—Je n'y ai jamais été condamné. Je n'ai jamais entendu parler d'une chose semblable.

Q.—Personnellement ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si lorsqu'il s'est présenté des erreurs de cette nature, celui

qui a été préposé au bagage a été réprimandé ou suspendu de ses fonctions ?
R.—Il a été réprimandé mais non pas suspendu.

Q.—Se font-ils quelquefois blesser en délivrant ainsi le bagage ? R.—
Non, pas à ma connaissance.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Ne savez-vous pas qu'une grande quantité de bagage se brise pendant le voyage ? N'avez-vous jamais entendu des plaintes à ce sujet ? R.—J'ai moi-même livré beaucoup de bagage brisé.

Q.—Pensez-vous avoir contribué à le briser ? R.—La chose est possible.

Q.—N'avez-vous pas quelques moyens à suggérer pour empêcher cela ? R.—
Je crois que les manufacturiers de valises devraient employer de meilleurs matériaux dans la confection de ces valises. Dans la plupart des cas, elles sont faites avec des matériaux fragiles et elles sont trop remplies.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous dire laquelle des deux valises est la plus facile à briser celle qui est manufacturée en Canada ou la valise américaine "Saratoga" ?
R.—Je ne puis pas le dire.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Pensez-vous que vous briseriez moins de valises en les sortant des chars si la plateforme, vis-à-vis, était un peu plus élevée ? R.—Nous nous servons de passerelles pour descendre le bagage des chars à la gare ; en quelques endroits on ne s'en sert pas.

Q.—La compagnie paie-t-elle les dommages causés à une valise par négligence ? R.—Oui.

Q.—Attend-elle la poursuite avant de payer ? R.—Je ne puis pas dire.

H. D. McLEOD, surintendant sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous surintendant sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick ?
R.—Oui, je suis surintendant d'une division.

B.—Avez-vous entendu le témoignage donné par les employés de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Suivant vous, leurs déclarations sont-elles exactes ? R.—Elles le sont ; cependant ils s'éloignent un peu de la vérité en ce qui a rapport au trajet qu'ils parcourent. Ils nous portent à croire qu'ils parcourent les 90 milles dans leur journée, à la semaine. Cette division comprend 90 milles de longueur et chaque semaine ils parcourent cette distance quatre fois en allant et quatre fois en revenant, le jour et la nuit, de sorte qu'ils font réellement 720 milles par semaine au lieu de 540.

Q.—Reçoivent-ils les gages qu'ils ont mentionnés ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire a un bon conducteur sur votre chemin de fer ? R.—Nous lui payons \$2 par jour, lorsqu'il fait son voyage régulier.

Q.—Pour qu'il fasse son voyage régulier, combien lui faut-il faire de milles ?
R.—De 90 à 116 milles par jour.

Q.—Ceux qui parcourent la plus longue distance reçoivent-ils le même salaire que ceux qui font la plus courte ? R.—Ils ont le même salaire, suivant le trajet qu'ils font.

Q.—Faites-vous quelques changements parmi eux, de manière à donner à chacun d'eux sa part égale du travail ? R.—La longueur de notre chemin nous oblige quelquefois de faire la plus courte distance, et c'est ce que font ces conducteurs, mais si notre chemin avait 30 milles de plus, ils seraient obligés de parcourir ce surplus pour le même salaire. Les employés des trains de fret sont quelquefois changés, non pas dans le but d'égaliser leur travail mais pour le service général.

Q.—Quels gages reçoit un ingénieur sur un train de fret ? R.—C'est le surintendant des mécaniciens qui fixe leur salaire ; il est de tant par mois. Quant au montant, je ne saurais le dire exactement ; l'argent ne me passe pas par les mains.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire des serre-freins sur un train de fret ? R.—Ils ont un salaire uniforme de \$30 par mois pour un train régulier. Si le matin un serre-frein part pour ne revenir que la semaine suivante on ne lui alloue aucun salaire supplémentaire pour cela. Mais s'il arrive durant la nuit et qu'on le renvoie de suite, on lui donnera, dans certaines circonstances, un salaire plus élevé.

Q.—Combien reçoivent les chauffeurs sur des trains de voyageurs ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Savez-vous combien ont les chauffeurs sur les trains de fret ? R.—Non.

Q.—Quel prix donnez-vous aux journaliers, et aux autres employés sans expérience ? R.—Nous donnons \$1.10 par jour aux journaliers ordinaires.

Q.—Pour ces gages, pourriez-vous avoir tous les employés dont vous avez besoin ? R.—Oui.

Q.—Leur donnez-vous quelques rémunérations sous le rapport du chauffage, etc ? R.—Nous leur en donnons un peu, sans en tenir compte sur leur salaire.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'avez-vous pas sur votre chemin de fer des journaliers à qui vous donnez moins qu'une piastre et dix centins par jour ? R.—Quelques employés aux stations ont \$25 par mois.

Q.—Avez-vous demandé à vos employés de venir devant cette Commission et y donner leur déposition ? R.—Oui.

Q.—Leur avez-vous donné une idée de ce qu'ils seraient appelés à jurer ? R.—Lorsqu'ils sont venus me demander pourquoi on les faisait venir ici je leur ai dit : " Il est probable que la Commission va vous demander quels sont vos gages, alors vous pourrez leur répondre que vous recevez un bon montant de salaire supplémentaire."

Q.—Leur avez-vous dit de déclarer des choses qui ne sont pas exactes ? R.—Non.

Q.—Et croyez-vous que quelques-uns auraient déclaré des choses fausses, si vous leur aviez demandé de le faire ? R.—Je ne le crois pas, je ne le leur demanderais pas. La question de salaire supplémentaire était un sujet de discorde parmi les employés.

Par M. KERWIN :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose de l'explosion d'une locomotive qui a eu lieu dernièrement sur votre chemin de fer ? R.—Je sais qu'il y a eu une explosion ces jours derniers.

Q.—Quelle était la cause de cette explosion ? R.—J'ai examiné la locomotive et, d'après mes faibles connaissances, je puis dire qu'il y avait défaut dans la *platine* et c'est ce qui a causé l'accident.

Q.—Etes-vous un mécanicien pratique ? R.—Non.

Q.—Était-ce une vieille locomotive ? R.—Non, elle nous a été livrée en 1882.

Q.—Avait-elle déjà subi quelques réparations ? R.—Cette locomotive avait

déjà été envoyée à la boutique pour être réparée mais elle était considérée comme la meilleure de toutes les locomotives qui sont sur la ligne. Cette locomotive a été faite d'après le système anglais, et son constructeur passait pour très habile.

Q.—Quelqu'un s'est-il fait tuer lors de cette explosion ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il eu quelqu'un de blessé ? R.—Trois personnes qui se trouvaient dans le compartiment de la locomotive ont reçu de légères contusions à la tête.

Q.—La compagnie paie-t-elle ces hommes là pour tout le temps qu'ils ne travaillent pas ? R.—Ces gens ne sont pas encore retournés à l'ouvrage et le rôle de paie n'est pas encore fait. Ce n'est pas dans mon département, mais je crois qu'ils vont être payés tout comme s'ils avaient travaillé.

Q.—La compagnie paie-t-elle les soins du médecin ? R.—Le mémoire du médecin sera si peu élevé que la compagnie peut se permettre d'être généreuse.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous déjà eu des plaintes de la part des serre-freins au sujet des passerelles et des cordons à sonnettes qu'il y a sur le dessus des chars de fret ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des chars de fret, appartenant à d'autres compagnies, qui passent sur votre chemin ? R.—Oui, notre ligne fait connexion de tous côtés.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Savez-vous d'où provenait le fer de la locomotive qui a fait explosion ? R.—Je ne sais pas, c'était une locomotive construite à Manchester, en Angleterre. Elle a été construite et essayée dans les usines Attas.

Q.—Pourquoi le chemin de fer de l'Est refuse-t-il l'argent canadien en paiement des billets de passage depuis Boston ? R.—Je ne connais pas la raison pour laquelle on refuse les billets de banque canadiens. Je sais que les agents à Boston chargeraiient un escompte de 5 pour cent sur l'argent canadien. Nous nous sommes récriés contre cet état de choses, vu que leur chemin de fer faisait connexion avec le nôtre, mais il doit y avoir là maintenant quelques petites difficultés au sujet de l'argent canadien.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avant d'engager les gens, exigez-vous qu'ils vous signent quelque engagement ou contrat ? R.—Non.

Q.—Quand un homme laisse le service, peut-il toucher le montant de ses gages, sans aucun escompte ? R.—Oui.

Q.—Quand même il serait renvoyé, ou non ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Combien de fois payez-vous vos employés ? R.—Tous les mois, du premier au quinze, cela peut retarder quelque peu quand le gérant général est absent. Une fois nous n'avons payé les hommes que le 30 du mois.

Q.—Payez-vous tous le mois précédent ? R.—Oui.

Q.—L'on ne vous a jamais demandé de payer plus souvent ? R.—Non.

Q.—Est-il à votre connaissance que quelques-uns de vos employés aient eu besoin d'argent avant le jour fixé pour la paie ? R.—Non, jusqu'à un certain point. Quelquefois un homme se présentera au bureau, nous demandera de l'argent et nous lui en donnons. Il n'y a pas de coutume suivie à ce sujet, et la chose arrive si rarement que nous y accédons.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Jusqu'où s'étend votre chemin de fer ? R.—De St-Jean à Edmondston,

avec des embranchements qui conduisent à Saint-Étienne, Saint-André, Houlton et à la Presqu'île.

Par M. CLARKE :

Q.—Combien de milles comprend votre chemin ? R.—Quatre cent vingt-deux, je crois.

Par M. KERWIN :—

Q.—Quand un employé commence à travailler au milieu du mois, le payez-vous le premier jour fixé pour la paie ? R.—Oui, et s'il a commencé le 1er du mois nous le payons pour ce qu'il a gagné jusqu'au jour de paie.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsqu'un homme, venant d'un autre chemin de fer, demande de l'emploi sur le vôtre, l'engagez-vous sans qu'il ait de certificat ? R.—On ne serait pas justifiable de le faire.

Q.—Demandez-vous par écrit à une autre compagnie pourquoi cet homme a été renvoyé du service ? R.—Je ne me suis jamais trouvé dans une circonstance comme celle-là. Un grand nombre d'hommes qui ont été employés par d'autres compagnies nous ont demandé de l'ouvrage, mais nous les avons refusés. Nous préférons employer des gens qui vivent dans les environs. Si un homme a laissé le service de la compagnie du Grand-Tronc ou du Maine Central, nous supposons qu'il existe des raisons qui l'ont forcé de quitter et nous ne l'engageons pas.

Q.—Croyez-vous que la compagnie du Grand-Tronc agit de la même manière à l'égard des employés congédiés ? R.—Je ne sais pas, car il n'y a pas d'entente à ce sujet. Nous n'engagerions pas un homme qui aurait été employé par le Maine Central ou l'Intercolonial avec lesquels notre chemin de fer fait connexion, sans prendre, de ces derniers, des informations sur le compte de cet homme. Il lui faut être complètement exonéré avant que nous l'engagions.

Q.—Certains mécaniciens vous ont-ils demandé de l'emploi comme journaliers ou hommes de section ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Plusieurs de vos ingénieurs ou conducteurs sont-ils propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Je sais que plusieurs en sont propriétaires.

Q.—Pensez-vous qu'ils ont acquis ces maisons à même les économies réalisées sur leurs gages ? R.—Je n'ai jamais fait de recherches à ce sujet ; mais en considérant les habitudes de ces hommes, je crois que c'est avec leur salaire qu'ils ont payé leur maison.

Q.—Pouvez-vous nous dire si quelques-uns de vos hommes de section ou de vos journaliers possèdent des maisons ? R.—Oui, quelques hommes de section—ce sont ceux qui ont abandonné la culture,—mais je ne crois pas qu'ils possèdent plus qu'un chantier ou quelque chose comme cela.

Q.—Pensez-vous que quelques-uns de ceux qui gagnent \$1.10 par jour et qui ont des familles à soutenir, puissent épargner assez d'argent sur leurs gages pour acheter des maisons ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand, de votre propre initiative, vous engagez des hommes vous faut-il connaître leurs antécédents ? R.—Quelquefois je m'en informe.

Q.—Avant de confier une position importante à quelqu'un ne cherchez-vous pas à connaître ce qu'il a l'habitude de faire et où il a été employé précédemment ? R.—Je le lui demande invariablement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le fait que son aïeul aurait été pendu l'empêcherait-il de recevoir de l'emploi ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Quand vous engagez des hommes pour travailler sur votre chemin de fer tenez-vous à savoir autre chose que ces hommes sont honnêtes et capables ? R.—Non.

Par M. KERWIN :—

Q.—Des étrangers vous ont-ils demandé de l'ouvrage ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous qu'ils aimeraient à travailler sur votre chemin ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Avez-vous un système de *blackboulage* contre les employés qui sont devenus une nuisance pour les officiers du chemin de fer ? R.—Non.

Q.—Les recherches que vous faites sur le caractère ou les antécédents de celui qui veut s'engager sont-elles ainsi faites dans l'intérêt de la compagnie et pour lui assurer de bons employés ? R.—C'est exactement cela.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Supposez qu'un employé du Grand-Tronc soit congédié pour avoir créé de l'agitation parmi les ouvriers et qu'il vienne vous demander de l'emploi, lui en donneriez-vous, si la chose est à votre connaissance ? R.—Je lui dirais que je n'ai pas de place pour lui.

Q.—Si vous vous informiez auprès de la Compagnie du Grand-Tronc et qu'elle vous répondrait que cet employé a fait de l'agitation parmi les ouvriers, l'emploieriez-vous ? R.—Non.

Q.—Lorsque les gens quittent votre emploi, leur donnez-vous des certificats ? R.—Quelquefois je leur en donne et quelquefois je leur en refuse.

Q.—Lorsque vous croyez qu'ils en sont dignes, leur en donnez-vous ? R.—Oui.

Q.—Refuseriez-vous à un homme de lui donner un certificat de sa bonne conduite passée ? R.—Non.

Q.—Si quelqu'un, pendant qu'il est à votre service et si c'est un bon homme, vous demandait un certificat, le lui refuseriez-vous ? R.—Non. Quelquefois plutôt que de délivrer un certificat qu'un homme me demande lorsqu'il est sur le point d'être congédié, je lui dis qu'il vaut aussi bien pour lui de ne pas en avoir. J'avais l'habitude d'en donner plus que je n'en donne maintenant et je suis plus particulier sur la teneur de ces certificats.

Q.—Y a-t-il des circonstances exceptionnelles qui nous font refuser ces certificats ? R.—Oui, je le refuserais à un homme renvoyé du service pour ivresse ou désobéissance.

Q.—En accorderiez-vous à un ingénieur ivrogne ? R.—Je ne le recommanderais pas.

SAMUEL SCOFIELD, courtier maritime est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est votre genre d'affaires ? R.—Je suis agent et courtier maritime.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que coûte le chargement des vaisseaux à vapeur et à voiles, dans le port de St-Jean et de ce qu'il coûte dans les autres ports du Canada et des Etats-Unis ? R.—Oui, je le crois. Il y a un an environ, je me suis informé des dépenses qui se font à ce sujet dans les autres ports, et j'ai appris que le prix du travail, en 1886, était à Montréal de 22 à 25 centins, à Halifax de 20 et à Portland, dans l'état du Maine, de 35 centins. En

ces endroits, le prix est le même pour le jour comme pour la nuit. A New-York le prix du travail s'est élevé à quarante centins.

Par M. KERWIN :—

Q.—Est-ce la même chose pour le jour et la nuit ? R.—Oui ; à Boston cependant on payait 30 centins le jour et 40 la nuit. Dans le même temps, à Saint-Jean, les gages étaient de \$5 pour une journée de neuf heures de travail ce qui équivalait, tout près, à 56 centins par heure. Comme je l'ai dit, ces chiffres ont été recueillis, il y a environ un an, mais à proprement parler ce sont là les gages qui ont été payés dans le port de Saint-Jean et dans tous les autres ports, de sorte que dans celui de Saint-Jean le prix du travail est presque trois fois plus élevé qu'à Halifax et presque de moitié plus élevé qu'à New-York, qui s'élevait alors à 40 centins. Le prix d'un chargement de madriers fait à Saint-Jean comparé avec celui d'une cargaison générale dans les autres ports serait dans la même proportion que les chiffres que je viens de mentionner ; et la différence dans le prix serait encore plus grande s'il s'agit du chargement d'une cargaison générale dans chacun de ces ports, vu qu'ici la marée s'élève jusqu'à vingt-six pieds, ce qui augmente le travail en même temps que les gages.—Ceci ne s'applique pas au chargement de madriers car la plus grande partie se fait au moyen d'allèges que l'on place le long du vaisseau ou du quai et qui montent ou descendent avec le bateau, de sorte que sous ce rapport il n'y a pas de dépenses supplémentaires.

Q.—Ce que vous êtes à lire est-il un extrait d'un journal de Saint-Jean ? R.—C'est un extrait d'une lettre que j'ai adressée à un journal de Saint-Jean, en réponse à une fausse assertion faite par le secrétaire de l'Union des ouvriers de bord et je fournis ces chiffres et ces faits comme ayant rapport à la question.

Q.—Tenez-vous les chiffres que vous nous avez donnés relativement aux autres ports de personnes dignes de confiance ? R.—Je les tiens des agents les plus recommandables que l'on puisse rencontrer dans ces différents endroits.

Q.—Et vous êtes satisfait de cet état ? R.—Oui.

Q.—Comment sont les gages d'aujourd'hui comparés à ceux mentionnés dans cet état ? R.—Je crois qu'ils sont les mêmes partout ; dans Halifax, les gages sont les mêmes, et s'il y a quelque changement ailleurs, ce n'est pas à la hausse. Quant à Saint-Jean je puis dire que les gages sont moins élevés qu'ils ne l'étaient. L'année dernière, le prix du travail sur les steamers a été réduit de \$5 à \$3 par jour. Nous avons fait une convention pour une des compagnies de steamers qui fait affaires à Saint-Jean et que je représente la ligne "Farness," par laquelle elle paie \$3, depuis le 1er avril jusqu'au 1er de novembre et \$2, depuis cette dernière date jusqu'au 1er avril. La Société vient justement de m'informer de son intention d'augmenter les gages et je lui ai dit que je ne voyais rien pour la justifier d'en agir ainsi. Le prix du fret du madrier est de 36 chelins et 6 deniers par étalon.

Par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce là le prix du fret sur des bateaux à vapeur ou à voiles ? R.—Sur des bateaux à vapeur ; le prix est un peu plus élevé sur des bateaux à voiles, de sorte que je ne vois rien dans le commerce qui exige une augmentation dans les gages car les steamers ne peuvent pas en transporter plus et j'en ai averti la société. Il me semble qu'ils sont sur le point d'augmenter les gages à \$5 par jour comme ils étaient auparavant et de les diminuer pendant l'hiver. Pour ma part, je crois que la somme de \$3.60 est trop élevée et que celles que nous avons payées l'année dernière, savoir \$3 pour l'été et \$2 pour l'hiver sont les plus justes. Les ouvriers de bord semblent vouloir prendre avantage de notre position ; quand ils conviennent d'une chose ils y tiennent, et je serais disposé à entrer en négociations avec eux, car je sais qu'ils tiennent fidèlement à leurs en-

gagements. La grande difficulté est d'arrêter un marché avec eux. L'hiver, le salaire est convenable, mais il est trop élevé l'été. L'année dernière, dans le but de nous concilier ces gens, nous leur avons fait des concessions, en leur donnant les gages qu'ils nous demandaient. Je suis aussi d'opinion que les prix devraient être les mêmes sur les vaisseaux à vapeur que sur les voiliers qui fréquentent ce port.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le prix moyen que l'on donne pour remorquer un vaisseau dans ce port? R.—Le prix est quelque peu diminué depuis un ou an ou deux, parce qu'il n'existe maintenant aucune ligue entre les propriétaires de remorqueurs.

Q.—Les vaisseaux à voiles qui entrent dans ce havre sont-ils obligés de prendre un pilote? R.—Ils doivent prendre un pilote chaque fois qu'il le demande ou autrement ils sont tenus de le payer.

Q.—Quels sont les règlements concernant le pilotage à Saint-Jean? R.—Ils sont imprimés, et vous pourriez y voir ce que l'on charge par tonne.

Q.—Y a-t-il un tarif régulier imposé pour le quaiage? R.—Ce n'est pas exactement tant par tonne, mais bien par cinquante à cent tonnes—c'est une échelle mobile, suivant la dimension du vaisseau.

Q.—Quel serait le prix suivant le tonnage des vaisseaux? R.—Nous avons déjà payé pour le quaiage d'un steamer \$10.25 pour une journée, somme que nous avons trouvée trop élevée.

Q.—Quels droits sont imposés à part du quaiage? R.—Les fonds souscrits pour les marins malades, qui sont les mêmes dans tous les ports de la Puissance du Canada, les droits du maître du havre et du mouillage, ce qui réellement est une charge pour rien du tout, car souvent on paie le mouillage sans cependant mettre une ancre à l'eau.

Q.—A quel endroit les vaisseaux ont-ils besoin de se faire remorqueurs? R.—A l'île de la Perdrix, environ à deux ou trois milles de la ville. Les voiliers, surtout ceux de petites dimensions, peuvent entrer dans le port sans l'aide d'un remorqueur.

Q.—A quel endroit les voiliers prennent-ils un pilote? R.—D'après les règlements des pilotes, ils sont obligés d'en prendre un ou de le payer quand même ils ne s'en serviraient pas.

Q.—Par qui a été passé le règlement imposant des droits pour mouiller un vaisseau dans le havre? R.—Par la corporation de la cité.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Payez-vous une taxe pour les phares? R.—Nous n'en payons pas.

Q.—Toutes les dépenses d'un vaisseau qui entre dans ce port comparées à celles des vaisseaux qui entrent dans le port de New-York seraient-elles plus élevées ici que là? R.—Le pilotage serait plus élevé ici parce qu'on nous impose un droit de 3 cents par tonne contre eux 2 cents.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les quais de New-York n'appartiennent-ils pas à des particuliers? R.—En partie oui; mais l'autre partie appartient à la corporation et sont sujets à ses règlements.

Q.—N'est-il pas vrai que les compagnies de bateaux à vapeur paient beaucoup moins en louant plusieurs quais en même temps? R.—Je ne suis pas certain de cela, mais je crois qu'à New-York et à Boston, les bateaux à vapeur ne paient rien pour le quaiage mais que les droits prélevés sont sur les marchandises.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Les ouvriers ont-ils fait de l'agitation au sujet du chargement des navires dans le port de St-Jean? R.—Oui.

Q.—Ces difficultés ont-elles été réglées au moyen d'une entente ou d'un arbitrage ? R.—Elles ont été réglées de différentes manières. Parfois nous avons persisté et nous avons gagné notre point et quelquefois nous avons été obligés de consentir aux combinaisons des unions de travail, mais je ne me rappelle pas qu'il y ait jamais eu d'arbitrage ou que l'on en soit venu à une entente.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment les difficultés ont-elles été définitivement réglées ? R.—On les a réglées parfois d'une manière, parfois d'une autre manière ; tantôt les ouvriers ont gagné leur point, tantôt nous avons gagné le nôtre. Nous avons eu des troubles sérieux. Nous avons eu aux quais de St-Jean des navires qui étaient déchargés par ce que l'on appelle des étrangers et aussi par l'équipage et ces sociétés ont empêché ces gens de travailler parce que nous ne voulions pas leur accorder leur demande exorbitante de \$5 par jour. Ces ouvriers sont allés sur les navires par centaines, s'en rendant complètement maîtres et faisaient peur à nos hommes qui nous ont alors abandonnés, laissant les navires parfaitement incapables de naviguer. C'est là une chose que j'aimerais à voir étudier par la commission. Il y a eu un acte qui a été passé l'année dernière par le gouvernement fédéral, appelé l'acte de Québec, dont l'objet est de prévoir les difficultés de ce genre qui ont eu lieu à Québec. J'ai examiné cet acte et je le crois très bon ; mais d'après notre expérience ici, nous le croyons insuffisant pour nous protéger. Il impose des amendes et des emprisonnements aux travaux forcés pour un terme n'excédant pas trois mois à toute personne qui intervient dans le travail des ouvriers sur les navires ou qui fait des menaces, mais il ne prévoit pas les difficultés que nous avons rencontrées ici. Nos hommes qui étaient à l'ouvrage ont été battus et on les a obligés de laisser la ville à cause des mauvais traitements qu'ils recevaient de la part de ces sociétés. Lorsqu'une société d'ouvriers désire empêcher un navire d'être déchargé par des étrangers, elle arrête le travail sur tous les vaisseaux dans le port et les ouvriers s'unissent ensemble par 600 ou 700 sur les quais et tout en parlant font la garde. Ils peuvent ne faire violence à personne et peut-être même ne rien faire d'illégal, mais c'est une espèce d'intimidation qui fait que les étrangers sont tellement effrayés que lorsqu'ils s'en vont à leur maison la nuit ils ont peur et ne veulent pas venir travailler. Ils ont aussi peur d'être attaqués en s'en allant chez eux. Une chose m'a frappé, c'est que l'acte devrait contenir une disposition pour empêcher les ouvriers de se réunir en grand nombre avec l'intention évidente d'intimider, car leurs actes remplissent de terreur l'esprit de ceux qui travaillent sur les navires.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Comment voulez-vous empêcher les hommes de se réunir dans les rues ? R.—Cela peut se faire. Nos hommes de police peuvent disperser les gens qui se réunissent en plus grand nombre que trois. Voilà pourquoi je suis d'opinion qu'une section de ce genre devrait être introduite dans l'acte de Québec et mise en force. Je pense que ce serait la seule chose qui pourrait prévenir de telles difficultés.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce que ces difficultés ont nui sérieusement au port ? R.—Sans aucun doute. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'un homme refuse de travailler pour moins que les gages qu'il veut avoir, mais nous pensons que bien que cela soit le droit d'un chacun, cette intimidation et ces rassemblements sur les quais sont dangereux. Il est vrai de dire que tout homme a droit de demander ce qu'il veut pour ses services, mais nous nous objectons à cette intimidation quelle qu'elle soit, et je pense que la loi devrait être ainsi faite que les intimidations de toutes

sortes soient impossibles. Voilà ce dont je veux parler ; je pense que la loi de Québec est insuffisante pour nous ici, sous ce rapport.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Est-ce que les membres de l'union des ouvriers de bord ont eu des entrevues avec les marchands pour établir une échelle des prix qui devaient leur être payés ? R.—Oui ; mais il n'y a eu aucune assemblée générale ; c'est ce que je comprends par votre question. Les ouvriers de bord sont allés chez tous les agents et les propriétaires de navires et ils les ont vus séparément.

Q.—Ce n'est pas le document signé par eux séparément ? R.—Oui.

Q.—N'est-il pas signé comme étant un document conjoint ? R.—Oui, ils ont tous signé le même document.

Q.—Est-ce que l'Union des ouvriers de bord a suivi ce document comme elle le disait-elle ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des difficultés depuis que ce document est signé ? R.—Non.

Q.—Est-ce que la société des ouvriers de bord cette année ne suit pas ce document—n'est-il pas vrai que quelques-uns des expéditeurs de ce port ont signé un document au même effet ou à peu près pour l'année prochaine ? R.—Je l'ai entendu dire ; je crois qu'ils ont signé un document disant qu'elle paierait \$3.60 par jour sur les vaisseaux.

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas un ou deux expéditeurs qui n'ont pas signé ce document ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que l'un d'eux ne désire pas avoir un tarif de prix plus bas pour ses ouvrages que pour celui des autres—en d'autres termes ne veut-il pas avoir un tarif différentiel ? R.—Je ne sais pas si tel est le cas ; il se peut ; je ne puis vous contredire. Ce que je sais c'est que dans la ligne que je représente on ne désire pas de tarif différentiel. Je suppose que vous ne voulez pas parler de moi ; car il y a un grand nombre de marchands à Saint-Jean qui n'ont pas signé ce document.

Q.—Les propriétaires de vaisseaux ? R.—Un grand nombre d'entre eux ainsi que leurs agents.

Q.—Y a-t-il des agents de steamers qui n'ont pas signé ce document ? R.—Deux, je crois, l'ont signé et deux autres ne l'ont pas voulu.

Q.—Combien l'étalon payez-vous pour charger des steamers dans ce port ? R.—Je pense que l'année dernière d'après cet arrangement ça coûtait probablement au-dessous de \$2. Les taux varient suivant la demande ; le coût du chargement des steamers a été de 75 à 80 cents l'étalon. C'est différent pour les voiliers.

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas un tarif régulier pour les chargements en été ? R.—Non, pas toujours. Les prix que je vous ai donnés sont en hiver.

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas un tarif régulier pour les chargements en hiver ? R.—Pas depuis ce dernier.

Q.—Permettez-vous aux arrimeurs de faire votre ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix régulier payé aux arrimeurs ? R.—Je ne pourrais pas vous le dire exactement ; nous les avons payés à la journée, mais nous n'avons jamais tenu de compte séparé pour le coût du déchargement et du chargement. Tout se fait en même temps et se trouve dans le même compte.

Q.—Vous dites que vous ne savez pas ce que cela coûterait ? R.—Je pense que suivant les prix d'hiver sur les steamers ça coûterait de 75 à 80 cents l'étalon.

Q.—Et combien serait-ce en été ? R.—Ce serait environ \$1.20—c'est-à-dire en proportion des prix d'hiver.

Q.—Les ouvriers faisant partie de l'Union travaillent-ils sur les steamers ? R.—Oui, mais ils n'y ont pas toujours travaillé.

Q.—Y ont-ils travaillé l'été dernier ? R.—Oui.

Q.—Et vous dites que les arrimeurs gagnent \$1.20 l'éton ? R.—Je pense que ce doit être ce montant.

Q.—Savez-vous ce qu'un ouvrier gagne actuellement sur les steamers ? R.—Je pourrais difficilement vous dire, d'après l'expérience que j'ai, ce que peut gagner un arrimeur : il est probable qu'il ne doit pas faire de gros profits pour charger un vaisseau, car je pense que ces prix ne lui donnent qu'un montant raisonnable pour ses services. Je sais qu'aucun arrimeur ne s'enrichit.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien cela coûterait la tonne pour décharger la cargaison d'un steamer dans ce port ? R.—Vous m'avez posé une question à laquelle je ne puis répondre de suite.

Par M. CLARKE :

Q.—Les hommes qui travaillent sur les navires sont-ils payés à la journée ? R.—Les arrimeurs sont chargés de l'ouvrage et doivent se procurer des hommes.

Par M. MACLEAN :

Q.—Combien un arrimeur peut-il gagner ici dans son année ? R.—Je ne sais pas ; il y en a qui ont beaucoup plus d'ouvrage que les autres, de sorte que leurs profits doivent varier beaucoup. Je n'ai jamais eu d'informations de ce genre ; je suppose que les arrimeurs doivent réaliser sur un petit bateau quelque chose variant de \$20 à \$60. Si la moyenne est de \$50 ce doit être le mieux qu'ils peuvent faire ; il y en a qui entreprennent très peu de vaisseaux et d'autres en entreprennent plus.

Q.—N'avez-vous aucune idée de ce qu'un arrimeur peut gagner dans ce port ? R.—Je pense que personne ne peut vous le dire.

Q.—N'avez-vous aucune idée de ce que les ouvriers de bord peuvent réaliser en moyenne ? R.—Je pense que la même règle s'applique à eux ; il y en a qui ont beaucoup d'ouvrage et d'autres n'en ont pas autant. Ce port est ouvert toute l'année et il y en a qui travaillent tout le temps ; mais pour dire ce qu'ils peuvent gagner, c'est une question de savoir quel est le montant d'ouvrage qu'ils ont.

Par M. KERWIN :—

Q.—Connaissez-vous des cas où des arrimeurs passent un contrat pour le déchargement des steamers et à la fin de l'entreprise remettent une partie de l'argent à l'agent ou au marchand qui avait charge du vaisseau ? R.—J'ai entendu que ça se faisait ; mais je n'en ai jamais fait l'expérience ; c'est ce que l'on appelle la clause du chargement dans notre charte-partie.

Q.—Ne pensez-vous pas que cela a contribué plus que toute autre chose à nuire à ce port ? R.—Je le crois ; je pense que c'est une clause très dommageable.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien y a-t-il de temps que cette clause a été abolie ? R.—D'après ce que je me rappelle, je devrais dire qu'elle n'a pas été suivie depuis trois ans. C'était une charge excessive imposée dans le but de protéger celle de certains ports où l'on payait certain prix l'éton, mais il n'y a pas de doute que l'on en a abusé et qu'elle a été très préjudiciable ; voilà pourquoi elle a été abolie car c'était une charge trop élevée. Dans quelques cas les propriétaires de steamers eux-mêmes ont reçu une partie de l'argent.

Par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il des ports dans les provinces maritimes où des vaisseaux sont allés prendre des chargements, chose qu'ils n'avaient pas faite depuis cinq ans ? R.—Il y en a quelques-uns.

Q.—Est-ce que cela n'a pas nui à Saint-Jean? R.—Oui.

Q.—Et cela n'a-t-il pas contribué à détourner le commerce de Saint-Jean? R.—Je le pense. Je pense que les prix chargés ont été la cause de la perte de notre commerce jusqu'à un certain point. Les dépenses dans ces ports étrangers sont moindres qu'ici et naturellement les vaisseaux choisissent le port où ils ont à meilleur marché. Parrsborough est un bon port où il se fait un chargement considérable. L'on pensait généralement qu'il était nécessaire pour tous les gros navires de venir à un endroit comme Saint-Jean pour prendre du chargement, mais l'on s'est aperçu que ce n'était pas nécessaire parce qu'une goëlette peut aller dans un petit port prendre du chargement et l'apporter ici, tout cela étant ajouté aux dépenses; de sorte que les vaisseaux peuvent prendre des chargements dans ces petits ports à meilleur marché. Dans tous les cas je pense que ça arriverait à peu près là parce que la dépense de transporter les marchandises de ces ports étrangers à Saint-Jean est très élevée et en chargeant directement tout cela peut être évité.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et lorsqu'un commerce de ce genre est parti il n'est pas probable qu'il revienne? R.—Non; le commerce de ces ports étrangers augmentera probablement.

Par M. FREED :—

Q.—Expédiez-vous du bois carré dans ce port? R.—Nous en avons l'habitude.

Q.—Avez-vous l'habitude d'employer des machines à vapeur pour charger et décharger dans ce port? R.—Nous nous en servons sur les steamers.

Q.—Employez-vous des grues à vapeur (donkey-engines) sur les voiliers? R.—Non; il n'y a pas de telles facilités pour le chargement des voiliers; j'ai vu employer des chevaux sur les quais.

Q.—Est-ce qu'on ne pourrait pas employer une grue à vapeur (donkey-engine)? R.—Lorsqu'un vaisseau a un quai à lui l'on pourrait en employer, mais à St-Jean, les commodités de nos quais sont limitées et quelquefois nous avons deux, trois ou quatre vaisseaux à côté les uns des autres. Si un vaisseau avait un quai à lui, cela pourrait se faire. Il ne pourrait pas y avoir d'objection à cela si cette rivière était navigable, mais le courant est très fort ici, de sorte qu'il est plus prudent de ne pas se servir de grues à vapeur (donkey-engine).

Par M. KERWIN :—

Q.—Pouvez vous dire pourquoi la majorité des propriétaires des vaisseaux à Saint-Jean, consentent à payer \$3.60 par jour sur les steamers, et seulement \$2.50 sur les voiliers pour le chargement? R.—Je pense que c'est très ridicule, et je l'ai dit à la société; parce que je sais, d'après ma propre expérience, qu'il y a plus d'ouvrage à charger un steamer avec la même quantité de marchandises qu'à charger un voilier; voilà pourquoi les ouvriers de bord au lieu de rechercher les steamers font tout le contraire. Il y a quelques jours, j'ai posé cette question à un arrimeur et il m'a répondu que l'entrée des steamers dans ce port était un avantage, si toutes les marchandises étaient apportées par les steamers, les ouvriers gagneraient beaucoup plus que maintenant. Nous considérons que le prix de \$3.60 par jour sur les steamers est exorbitant, et l'année dernière, nous avons consenti par un compromis à payer \$3.

Q.—Les marchands qui ont signé le compromis pour cette année-là ont-ils été forcés de le faire? R.—Non, ils ne sont pas obligés de signer, mais il est possible que les ouvriers puissent dire, "si vous ne remplissez le contrat, et si vous ne payez pas \$3.60 par jour, une autre fois vous aurez à payer \$5.00." Le marché ouvrier est limité ici, et avec l'intimidation dont se sert l'Union des

ouvriers de bord, il est très difficile d'avoir des gens pour travailler en dehors des membres de l'Union.

Q.—Y a-t-il actuellement dans le port des bateaux et d'autres goélettes qui sont en voie de chargement par les membres de l'Union ? R.—Il y a quelques petites goélettes, mais les ouvriers de bord les laissent faire ; ce ne sont que de petites goélettes. Il peut arriver qu'un gros bateau puisse commencer à charger. Il y a une lutte continuelle entre les membres de l'Union et ceux qui n'en font pas partie, mais la plus grande partie de l'ouvrage se fait par les membres de l'union. Nous préférons, ici à St-Jean, travailler avec les membres de l'union pourvu que leurs gages soient seulement raisonnables. Quant à moi je peux dire que je considère que \$3.60 par jour, sans parler de \$5, est bien trop élevé pour un ouvrier, car, aucun d'eux ne peut gagner cette somme.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si un ouvrier obtient \$3.60 par jour, est ce plus que ce qu'il a raison d'avoir ? R.—Je pense que les bons hommes devraient peut-être avoir plus que cela, mais il y a beaucoup de raisons qui militent contre ce tarif de prix. Quelques-uns sont de bons hommes, des gens intelligents et bien compétents pour leur ouvrage ; d'autres sont de mauvais ouvriers et nous ne voulons pas payer autant pour les plus mauvais que ce que nous payons pour les bons ; mais c'est là justement ce à quoi l'Union veut nous forcer de faire. Tous les jours notre port devient de plus en plus favorable pour les ouvriers et lorsque la ligne ouverte du chemin de fer sera complétée jusqu'à Montréal, et lorsque nous aurons plus de relations avec cette ville, nos hommes seront mieux, ils n'auront pas besoin de s'éloigner pendant l'hiver, comme ils le font maintenant, et comme beaucoup d'entre eux l'ont fait. Je considère que la classe ouvrière aura des temps meilleurs ici, si elle veut agir sagement, et ne pas chasser le commerce du port. Probablement que l'Union pourrait rendre beaucoup de services sous ce rapport, mais ces intimidations et ces grèves ruinent leurs propres affaires.

Q.—Lorsque vous parlez de ces ouvriers, voulez-vous dire que vous voudriez qu'ils soient tous des hommes de première classe ? R.—Ils pourraient tous être de bons travailleurs ; quelques-uns sont plus forts que les autres et plus capables de faire une journée d'ouvrage.

Q.—Pensez-vous que si ces hommes avaient de l'ouvrage toute l'année comme les autres ouvriers en ont, ils chargeraient autant par jour ? R.—Peut-être que non ; je ne le pense pas. Je crois qu'une partie de nos difficultés est due au fait que notre ouvrage n'est pas continu, et qu'il y a beaucoup de perte de temps en hiver.

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas même beaucoup de temps perdu sur un vaisseau ? R.—Il y en a, mais je ne pense pas que l'on se plaigne beaucoup de ce côté-là. Ce n'est certainement pas à leur avantage que l'ouvrage cesse et ne soit pas continu.

Par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce que ce ne sont pas eux qui perdent du temps ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce qu'il n'est pas plus dangereux de charger des marchandises en se servant des machines à vapeurs, qu'en se servant d'ouvriers ? R.—Je le pense, mais il arrive peu d'accidents ici.

Q.—Est-ce que les agents chargent une commission uniforme dans ce port ? R.—Non, je pense que les prix varient beaucoup.

Q.—Est-ce qu'il y a un taux uniforme pour l'entrée et la sortie des vaisseaux à la douane ? R.—Je pense que le taux habituel est de \$5, pour l'entrée et la sortie des vaisseaux.

Q.—Combien de temps cela prend-il ? R.—Cela dépend des circonstances, quelques vaisseaux peuvent faire leur entrée dans quelques minutes, mais lorsqu'un steamer arrive ici, et qu'il fait faire tout l'inventaire, cela doit prendre probablement toute une journée à un commis pour le copier.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce que cet ouvrage d'un genre spécial est estimé à l'heure ? R.—Pas à Saint-Jean.

Q.—Savez-vous quelle est la moyenne du temps requis pour enregistrer l'entrée et la sortie d'un vaisseau ? R.—Je pense que dans la majorité des cas pour faire l'inventaire du lest et des marchandises une heure serait suffisante pour faire l'ouvrage ; mais quand il s'agit d'une cargaison générale il peut y avoir des circonstances exceptionnelles qui nécessiteraient plus de temps.

Q.—N'avez-vous jamais entendu des gens se plaindre que le prix chargé pour cet ouvrage était exorbitant ? R.—Je pense qu'en général on ne charge pas plus qu'il ne faut.

Q.—Considérez vous que la somme de trois piastres est trop élevée pour les gages d'un ouvrier de bord régulier et industriel ? R.—Nous considérons que c'est un prix bien raisonnable pour le temps actuel.

Q.—Combien un homme peut-il économiser en payant son loyer et en élevant une famille sur une somme de \$300 par année ? R.—Je ne pense pas qu'il puisse rien économiser, mais je pense qu'il peut vivre confortablement suivant son rang.

Q.—Que voulez-vous dire "suivant son rang" ? R.—Suivant sa manière de vivre—c'est-à-dire lorsque les temps sont comme on les voit actuellement et que tout est à bon marché.

Q.—Considérez-vous que \$300 par année sont de bons gages pour un ouvrier de bord ? R.—Je considère que ce sont des gages bien raisonnables.

Q.—Trouvez-vous que les loyers à Saint-Jean sont aussi bon marché que dans les autres villes du Canada ? R.—Je ne suis pas familier avec le prix des loyers dans les autres places mais je considère qu'ils sont bas à Saint-Jean, je sais cela par ma propre expérience ; je loue plusieurs maisons actuellement et je n'en perçois pas d'aussi forts loyers qu'il y a quelques années. Je loue une maison pour une autre personne moyennant \$140 par année, et j'ai vu cette maison louée \$350 après le feu ; je trouve que les loyers sont bas actuellement.

Q.—N'avez-vous jamais su que des déboursés étaient placés au crédit des ouvriers dans les navires tandis qu'en réalité ils ne devraient pas être placés là ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous suggérer à la commission quelques moyens, quelque système d'arbitrage au moyen desquels ces difficultés pourraient être évitées ? R.—Il n'y a pas de doute que si l'arbitrage pouvait être rendu compulsoire, ce serait bien ; mais je ne vois pas comment l'on pourrait intervenir dans les droits des particuliers ; car si un homme réclame un certain montant de gages le parlement n'interviendra jamais en cela. Tout homme a le droit de demander ce qu'il lui plaît pour ses services, et tout ce que le parlement peu faire à ce sujet c'est de prévenir les combinaisons illégales qui font tort au commerce. Je pense avoir indiqué un moyen de remédier à ce mal. L'acte que j'ai par de vers moi (l'acte de Québec) a été passé par certaines personnes pour prévenir des troubles en cet endroit, et en y faisant quelques amendements il pourrait s'appliquer à Saint-Jean. Nous avons un acte qui a été passé par la législature du Nouveau-Brunswick et qui jusqu'à un certain point est très bien, mais je ne sais pas ce qu'il peut faire pour prévenir d'autres actes à part d'empêcher les combinaisons en vertu de la loi.

Par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce qu'on ne vous a jamais suggéré de vous servir d'arbitrage quant

à certaines difficultés ? R.—Non ; nous avons parlé de l'affaire entre nous et la société et je suis d'opinion que lorsque les membres de cette dernière et les propriétaires de navires ne peuvent s'entendre il n'y a personne autre qui puisse arriver à conclure un arrangement pour eux, nous avons essayé tout ce que nous avons pu lors de ces difficultés, pour contenter les ouvriers et parfois nous avons fait beaucoup de concessions mais nous avons aussi failli d'arriver à notre but.

Par M. FREED :—

Q.—Lorsque vous dites que la législature devrait déclarer les combinaisons illégales, voulez-vous parler des unions ouvrières ? R.—Je veux parler des unions ouvrières telles que nous en avons ici ; car je suppose que c'est la seule chose à laquelle on m'a demandé de répondre.

Q.—Pensez-vous que le parlement devrait déclarer être un acte illégal le fait que des hommes s'unissent pour protéger leurs intérêts ? R.—Je pense qu'on devrait leur permettre cela ; mais lorsqu'ils en intimident d'autres à l'ouvrage, on devrait les en empêcher et l'on devrait mettre un terme à ces intimidations de toutes sortes.

Q.—S'ils demandent le privilège de pouvoir s'assembler sans opposer de violence à personne est-ce que la loi ne protège pas ces personnes et ne punit pas les coupables s'ils sont découverts ? R.—Oui ; l'acte de Québec prévoit cela.

Q.—Alors vous dites qu'actuellement les autorités de la police ont le pouvoir d'empêcher toute assemblée illégale et de forcer les gens à circuler sur la rue ? R.—Je pense que notre police a cette autorité.

Q.—Quel autre pouvoir est-il nécessaire d'accorder pour les cas que vous avez en vue ? R.—Je pense que l'acte de Québec devrait contenir certaines dispositions quant à des troubles comme ceux que nous avons eus à Saint-Jean avec l'Union des ouvriers de bord.

Q.—Quelle est l'autorité qui a la charge des règlements de police ? R.—Je pense que les règlements de police sont faits par les autorités locales.

Q.—Pensez-vous que le gouvernement fédéral a le pouvoir de donner l'autorité à la police d'intervenir dans des assemblées qui ne portent aucune violence à la liberté des gens ? R.—Je pense que le gouvernement fédéral a une autorité suprême et peut tout faire.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce qu'un homme qui commet un acte public ou un acte d'intimidation ne peut pas être puni en vertu du droit commun ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ce n'est pas la loi du pays aujourd'hui ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous besoin d'une loi spéciale pour cela ? R.—Non ; je demanderais seulement que l'acte de Québec fût amendé. Il n'y a aucune loi qui punisse les gens qui s'unissent en grand nombre et s'assemblent en foule sur les quais.

Q.—Qu'appellez-vous, en grand nombre ? R.—Cinq ou six cents hommes ; le simple fait de leur présence sur les quais intimide ceux qui travaillent. De sorte que je ne sais pas pourquoi on ne passerait pas une loi pour empêcher cet état de choses. Le gouvernement a passé cet acte en 1887 ; il a été présenté par un député de Québec.

Q.—Est-ce l'acte que le ministre de la justice a fait passer ? R.—Oui.

Q.—Le préférez-vous à l'acte Amyot ? R.—Je ne connais pas cet acte. Nous avons eu des difficultés ouvrières ici et tous les travaux sur les navires ont été arrêtés à la fois justement par l'intimidation causée par des hommes qui s'assemblaient en grand nombre sur nos quais.

Par M. KERWIN :—

Q.—Voulez-vous qu'une loi soit passée contre ces gens ? R.—Non, mais pour empêcher ces procédés.

Q.—Et contre de grandes assemblées de gens ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que cela s'appliquerait aux assemblées politiques ? R.—C'est une question qui demanderait considération ; je parle des ouvriers qui s'assemblent en grand nombre sur nos quais.

Q.—Approuvez-vous l'idée que les ouvriers ont émise de tenir chaque année une assemblée de marchands et d'ouvriers pour fixer le taux des gages à être payés pour les douze mois à venir ? R.—C'est une très bonne idée, et la majorité des marchands se rendent à leurs demandes lorsqu'elles sont tout à fait raisonnables, mais je crois que les gages qu'ils demandent cette année ne sont pas raisonnables car \$3.00 par jour pendant toute l'année c'est trop.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que les hommes sont employés toute l'année ? R.—Il y a des vaisseaux ici toute l'année.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais les hommes ne sont pas employés toute l'année ? R.—Pas régulièrement ; il y a de l'ouvrage à faire tout le temps. Ce port n'est pas comme les autres ports sur le fleuve St-Laurent ; il est ouvert toute l'année et il n'est jamais fermé par la glace. Quelquefois nous avons une demi-douzaine de vaisseaux ici en hiver et à part cela nous avons jusqu'à 100 vaisseaux qui prennent du chargement en été.

Par M. KERWIN :—

Q.—N'y a-t-il jamais eu une rareté d'ouvriers ici pour le chargement des vaisseaux ? R.—J'ai déjà vu cela.

Q.—L'année dernière ? R.—Je pense que même l'année dernière cela est arrivé alors que les hommes étaient rares.

Q.—Savez-vous si les arrimeurs ont le privilège de choisir les meilleurs hommes parmi les membres de l'Union ? R.—Ils le font maintenant, mais l'Union à l'habitude de nous obliger à prendre quelques mauvais ouvriers dans chaque parti.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel est le plus grand nombre de vaisseaux que vous avez vus en même temps à ne rien faire dans ce port à cause d'une grève des ouvriers ? R.—J'ai vu tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le port, et je pense qu'il pouvait y en avoir près de cinquante.

Par M. KERWIN :—

Q.—Combien de temps sont-ils restés comme cela ? R.—Je ne pense que cela a duré une semaine, du moins la plus grande partie ; quelquefois ils sont restés comme cela pendant une journée et d'autres fois trois ou quatre jours.

Q.—Lorsque l'Union fait des arrangements, les membres en sont-ils satisfaits et ne cessent-ils pas tout trouble ? R.—Du moment qu'il y a un arrangement l'Union s'y conforme.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Généralement, la société ne va-t-elle pas voir les marchands pour prendre des arrangements ? R.—Ils viennent généralement aux bureaux.

Q.—N'est-ce pas ce qu'ils ont fait l'année dernière ? R.—Je ne me rappelle

pas comment les négociations ont commencé ; elles peuvent avoir commencé de cette manière.

Q.—Ne consentent-ils pas à faire des concessions ? R.—Il me semble qu'ils sont obligés de faire les concessions nécessaires. Les temps sont durs, l'ouvrage est abondant et c'est la cause de l'arrangement qui a été fait. Les marchands sont d'opinion que s'il y avait plus d'ouvrage, aucun arrangement ne pourrait être fait.

Par M. KERWIN :—

Q.—Voudriez-vous retourner aux anciens temps de \$5 par jour ? R.—Je ne le voudrais pas.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Est-ce que chaque steamer prend assez de charbon pour son propre usage ? R.—Ils le font à Halifax.

Q.—Les vaisseaux américains prennent-ils du charbon ici ? R.—Les steamers américains font usage de l'anthracite que l'on importe des Etats-Unis mais ils s'approvisionnent de charbon à Halifax où ils ont plus de facilité qu'ici, chose que le gouvernement ne nous a pas accordée.

Par M. KERWIN :—

Q.—Je suppose que les steamers dont vous êtes agent s'approvisionnent assez de charbon pour le voyage ? R.—Généralement, ils prennent du charbon à Halifax ; le steamer qui est parti d'ici vendredi en a pris 300 tonnes à Halifax ; la quantité de charbon qu'ils prennent dépend de la cargaison qu'ils ont.

Par M. KERWIN :

Q.—Combien les steamers payent-ils pour le charbon à Halifax ? R.—Je pense que nous payons \$2.80 la tonne.

Q.—Est-ce le prix du charbon rendu à bord du steamer ? R.—C'est le prix dans les clos de charbon à Halifax. Les prix varient beaucoup ; quelquefois il est moins cher que d'autres.

S. B. PATTERSON, comptable, de la Banque d'Épargne, est assermenté :

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis comptable dans la Banque d'Épargne de la Puissance de cette ville.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous là en cette qualité ? R.—Depuis quinze ans.

Q.—Quelle classe de gens fait des dépôts dans cette banque d'épargne ? R.—Nos clients sont surtout des ouvriers de cette ville. Par là je veux dire que ce sont des journaliers et des ouvriers ; ils forment peut-être les trois quarts de nos clients.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de la proportion des gens qui déposent leurs épargnes dans votre banque ? R.—Ceux qui viennent régulièrement sont ceux que nous appelons des ouvriers—des manœuvres—ou des cultivateurs et leurs familles, et aussi des marins. Je pense que les trois quarts de nos clients font partie de cette classe de gens car nous n'encourageons pas les dépositeurs des autres classes.

Q.—Font-ils souvent des dépôts ? R.—Oui ; nous avons un grand nombre de dépositeurs qui viennent régulièrement une fois par semaine, nous les voyons

au moins une fois tous les mois et si nous ne les voyons pas déposer, c'est que quelque chose va mal chez eux—de la maladie ou d'autres difficultés semblables.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le plus faible dépôt que vous acceptiez ? R.—Une piastre.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est la limite du dépôt ? R.—Voulez-vous dire pendant une année ?

Q.—Oui ? R.—Trois cents piastres.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers qui ont atteint cette limite ? R.—Oui, un grand nombre. La limite totale est de \$1,000 et un grand nombre de manœuvres et de journaliers l'ont atteinte.

Q.—Dans combien de temps ont-ils atteint cette limite de \$1,000 ? R.—Il y en a un grand nombre qui l'ont atteinte avant que les nouveaux règlements de \$300 par année ne vissent en force et qui depuis ont continué à déposer pour leurs enfants. Un grand nombre de gens ont adopté ce système. Ils ont rempli la limite pour eux-mêmes et maintenant ils ont ouvert un compte au nom de leurs enfants et déposent ainsi leur argent. De cette manière ils éludent la loi.

Q.—Est-ce qu'il y en a beaucoup de cette classe de dépositeurs qui retirent leurs dépôts ? R.—Oui, le printemps. Nous paierons probablement pendant ce mois et le mois suivant une forte somme d'argent à ces gens qui veulent s'acheter des maisons pour eux-mêmes ; car actuellement les lots à bâtir et les maisons sont à bon marché, et quelques-uns d'eux vont vouloir s'acheter un morceau de terrain. Je sais que nous payons beaucoup d'argent pendant ce mois pour ce but ; acheter des lots dans la ville.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce qu'ils achètent des lots vacants ? R.—Des lots à bâtir.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce que ces sommes sont payées à des ouvriers ou à des journaliers ? R.—Aux clients dont j'ai parlé.

Par M. CARSON :—

Q.—Règle générale, demandez-vous à ces gens quelle est leur occupation ? R.—Nous devons le leur demander lorsqu'ils viennent faire leur premier dépôt pour entrer leurs noms dans les livres.

Par M. McLEAN :—

Q.—Combien de temps un ouvrier prend-il pour épargner \$1,000 ? R.—Cela dépend des affaires ; il y a des ouvriers qui peuvent épargner beaucoup plus que d'autres. Si un homme est régulier à l'ouvrage et que sa famille gagne, du moment qu'ils épargnent tous, ils peuvent économiser \$1,000 à Saint-Jean en trois ans de temps.

Q.—Combien de membres de sa famille doit-il avoir ? R.—Le père avec un garçon et une fille.

Q.—Combien de temps cela prendrait-il à un ouvrier s'il pour économiser \$1,000 ? R.—Je connais des ouvriers qui vivent mieux que moi, dont les maisons sont mieux montées que la mienne et qui se donnent tout le confort et toutes les facilités qu'un grand nombre d'hommes de profession n'ont pas. Ils ont de l'argent en banque ; ils ont peu ou presque rien dans leurs maisons, mais ils déposent tout leur argent en banque. Ils font cela dans le but de pouvoir s'en servir au

besoin et d'ici là l'argent reste déposé. Ils préfèrent cela plutôt que de le placer sur des immeubles.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous pensez que cet homme préfère cela plutôt que de placer son argent sur des immeubles ? R.—Je le crois.

Q.—Pensent-ils qu'en changeant d'endroit ils peuvent emporter leur livre de banque plus aisément que leur maison ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est la moyenne des dépenses d'un ouvrier qui ne s'abstient pas totalement de prendre de la boisson ? R.—Un homme ordinaire, qui boit modérément — je veux dire un homme qui boit un peu, mais s'en s'enivrer — verra que ça lui coûte \$1 par semaine pour ses boissons ; cela représente \$52 par année. Il admettra cela, mais ce qu'il y a de malheureux en ce cas, c'est que, si le mari aime la boisson, la femme l'aime aussi, et les probabilités sont que les enfants les imiteront. Si un homme boit d'une manière sociable et raisonnable, il viendra probablement à boire trop de même que ses enfants et en peu de temps, il y aura du trouble dans la famille. Je connais intimement quelques-uns de ces gens et je vais souvent les voir.

Q.—Avez-vous déjà été ouvrier et êtes-vous capable de nous parler à un point de vue ouvrier ? R.—J'ai été ouvrier ; j'ai employé des hommes à travailler pour moi.

Q.—Quelle était votre occupation ? R.—J'étais dans le commerce de chaussures.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que vous connaissez des ouvriers qui vivent dans de meilleures conditions que vous ? R.—Oui.

Q.—Quelle position occupent-ils ? R.—Ce sont des hommes engagés comme surveillants et des ouvriers.

Q.—Quels sont leurs gages ? R.—Je ne sais pas. Je sais qu'ils sont capables d'élever leurs familles très bien. Je connais une famille qui est dans une de nos manufactures de coton et dont les gages du père et de la fille sont dans les \$20 par semaine.

Q.—Savez-vous quelles étaient leurs gages avant d'entrer là ? R.—Oui ; il était autrefois charpentier de bâtiments et il gagnait alors \$8.

Q.—Un homme pourrait-il, à Saint-Jean, avec \$8 par semaine, supporter une famille tout en vivant économiquement et confortablement ? R.—Oui. C'est un fait qui n'est pas généralement connu, que les classes les plus pauvres ne sont pas économes.

Q.—Qu'appellez-vous "les classes les plus pauvres", sont-ce des ouvriers incompétents ? R.—Oui, les journaliers ; et tous ceux qui visitent ces familles s'aperçoivent qu'il y a du gaspillage.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voulez dire qu'il y manque l'économie ? R.—Oui ; l'on gaspille ce qui entre dans la maison, et l'on a pas l'intelligence d'utiliser tout dans la cuisine, et la chambre de couture travaille contre le pauvre.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous étudié les dépenses que l'on fait chez les Français et les Anglais ? R.—Non ; mais je crois que les Français vivent plus économiquement que les Anglais. Je sais que les sociétés de charité à Saint-Jean ont repris

d'avoir soin de quelques familles dans la ville et elles se sont arrangées de manière à le faire avec 90 cents par semaine et en leur donnant de la nourriture qui pouvait n'être pas de première qualité, mais qui était bonne et nourrissante.

Q.—Les dépôts faits par les ouvriers à Saint-Jean augmentent-ils ou diminuent-ils ou bien s'ils restent stationnaires ? R.—L'année dernière, après les nouveaux règlements, ils ont diminué.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est-à-dire après les règlements qui limitent les dépôts ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce que cette diminution n'est pas due à d'autres causes ? R.—Je pense que si ce n'était de cela, ils augmenteraient.

Q.—Recevez-vous beaucoup de dépôts de la part des couturières ? R.—Oui.

Q.—Leurs dépôts augmentent-ils ou bien s'ils diminuent ? R.—Lorsqu'il n'y a rien d'extraordinaire sous le rapport de la santé, leurs dépôts augmentent ; du moment qu'elles déposent il y a augmentation.

Q.—Y a-t-il beaucoup de personnes qui sont obligées de retirer leurs dépôts en hiver pour leur subsistance ? R.—Pas beaucoup, mais il y a un certain nombre de cas où il leur est nécessaire de le faire. Nos ouvriers augmentent leurs dépôts peut-être pas autant en janvier et février que dans d'autres mois, mais lorsque tout va bien nous ne nous apercevons pas de beaucoup de différence à cause de la dureté du temps ou du manque d'ouvrage.

Q.—Pensez-vous que le nombre de personnes qui discontinuent leurs dépôts parce qu'ils boivent augmente ou diminue à Saint-Jean ? R.—Il diminue, car comme société nous devenons plus tempérants.

Q.—D'après vos observations, pensez-vous que la classe ouvrière est plus ou moins capable de déposer de l'argent aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a dix douze ou même quinze ans ? R.—Elle est plutôt capable de le faire aujourd'hui car elle n'a jamais été dans une position aussi prospère qu'aujourd'hui et je sais cela pour l'avoir connu depuis au-delà de quarante ans.

Par M. CARSON :—

Q.—Donnez-vous cette opinion en vous basant sur des chiffres que vous avez été en état d'étudier par la position que vous occupez ? R.—Oui ; je donne cette opinion, non pas d'après les connaissances que j'ai acquises dans ma position officielle, mais par la position que j'ai occupée dans les sociétés de tempérance.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et par vos observations personnelles ? R.—Oui, et par mes observations personnelles.

Par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce que ceux qui font des dépôts dans les banques d'épargnes ont des difficultés à trouver d'autres placements pour leur argent quand ils le veulent ? R.—Ils ne sont pas des gens qui aiment à faire des placements ; car ils n'y ont aucune confiance. Quelquefois j'attire leur attention sur les livres des corporations et de la province et je leur dis qu'ils feraient mieux de prendre des arrangements pour en avoir ; mais peu suivent mon avis.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel intérêt payez-vous ? R.—Quatre pour cent.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien y a-t-il de temps que les nouveaux règlements ont été passés ?
R.—Depuis Juillet 1887.

Q.—Comment ces gens considèrent-ils leurs dépôts dans les banques d'épargnes; les croient-ils en sûreté ? R.—Oui; ils y ont pleine confiance.

Q.—Y a-t-il des personnes d'autres places qui ont des dépôts dans votre banque d'épargnes ? R.—Oui; nous avons des dépôts des Etats-Unis.

Q.—Serai-ent-ce des gens qui ont demeuré ici et qui sont allés aux Etats-Unis ?
R.—Oui; et ils continuent à nous envoyer leur argent régulièrement.

Par M. CARSON :—

Q.—Leurs familles sont-elles ici ? R.—Ce sont des gens qui ne sont pas mariés mais qui ont soit leur père, leur mère, leurs frères ou leurs sœurs qui vivent ici, et ils continuent leurs relations de famille.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ces gens espèrent-ils revenir ? R.—Ils en ont l'intention.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que l'on fait pour la tempérance à Saint-Jean. Pouvez-vous nous dire si le nombre des licences pour la vente des liqueurs enivrantes augmente ou diminue ? R.—Le commerce des liqueurs enivrantes continue à diminuer de plus en plus.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est-à-dire que le nombre des licences a diminué ? R.—Il a beaucoup diminué. Le commerce des liqueurs enivrantes a beaucoup diminué et il se fait aujourd'hui par des personnes qui ne s'en montrent pas orgueilleuses; c'est-à-dire que des personnes qui ont abandonné leurs licences il y a quelques années ne veulent plus entrer dans ce commerce.

Q.—Qui accorde les licences dans la ville ? R.—Le maire de la ville accorde les licences et les revenus en sont à la ville; mais c'est le Parlement Provincial qui passe les lois.

Q.—Le nombre des licences est-il limité dans la ville ? R.—Oui; tant par quartier, suivant la population. Dans les villes de Saint-Jean et de Carleton le nombre des licences se monte en tout à soixante; tandis qu'autrefois le nombre était illimité et nous pouvions avoir autant de licences que le maire jugeait à propos d'en accorder.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est le plus grand nombre de licences qui ait été accordé en une seule année d'après votre connaissance ? R.—De 130 à 140, je pense.

Q.—Dans la ville de Saint-Jean ? R.—Oui, et de Carleton.

Q.—Quel est-il aujourd'hui ? R.—Nous n'en avons pas tout à fait soixante; il n'y a peut-être pas plus de cinquante-et-une licences de tavernes aujourd'hui dans cette ville.

Q.—Est-ce que le Scott Act est en force aujourd'hui à Portland ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si en proportion de la population il se commet plus ou moins de crimes à Saint-Jean qu'à Portland ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Savez-vous si en proportion de la population il y a plus ou moins d'ivrognerie à Saint-Jean qu'à Portland ? R.—Je pense qu'il y en a plus à Saint-Jean.

Q.—Est-ce une différence notable ? R.—Pour nous qui suivons la chose, c'est notable.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les deux places étant si intimement liées par leur position n'est-il pas difficile de distinguer cela ? R.—Oui. La raison pour laquelle je dis qu'il y a moins d'ivrognerie à Portland c'est parce que chez les ouvriers là, il y en a plus qui s'abstiennent complètement de prendre de la boisson qu'ici à Saint-Jean.

Par M. FREED :—

Q.—Alors vous pensez que l'état de tempérance à Portland, comparé à celui de Saint-Jean, est plutôt dû aux efforts individuels qu'à l'existence d'une loi statutaire ? R.—Je pense que c'est l'opinion et les efforts des particuliers qui ont amené la passation de la loi et qu'il n'y a pas eu assez de confiance de travail et d'efforts pour la faire respecter ; mais la principale raison pour laquelle le Scott Act n'a pas eu d'effet à Portland c'est parce que les autorités ont montré trop de froideur et d'indifférence.

Q.—Alors si la loi n'est pas respectée elle ne peut pas causer la sobriété ? R.—Non.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pensez-vous que le sentiment de tempérance est plus fort à Portland qu'à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que l'on fait plus d'économies à Portland et à Carleton qu'à Saint-Jean ? R.—Je le pense ; et c'est mon opinion que ce sont les habitudes de tempérance qui en sont la cause.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'y a-t-il pas des buvettes ouvertes au public à Portland où l'on vend des liqueurs enivrantes ? R.—Oui.

Q.—Et où les gens peuvent aller boire quand ils le veulent ? R.—Oui.

Q.—Tous les jours de la semaine ? R.—Oui.

Q.—Et est-ce que le Scott Act n'est pas supposé être en force à Portland ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est la cause de cela ? R.—Je blâme quelquefois les partisans de la tempérance ; si je demeurais là je me blâmerais moi-même.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qui est chargé de faire observer la loi ? R.—Les autorités civiles.

Q.—Alors où est le maire de Portland ? R.—Le peuple a plus d'autorité que le maire et il devrait faire observer la loi. Un jour il ouvrira les yeux et il y aura un changement.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Est-ce que le gouvernement provincial ne fait pas observer le Scott Act ? R.—Non ; c'est le gouvernement de la Puissance.

Q.—Est-ce que les officiers provinciaux ne doivent pas voir à le faire respecter ? R.—Non ; quant à nous, cela est laissé à la municipalité.

Q.—Combien y a-t-il de temps que l'acte est passé à Portland ? R.—Il y a environ un an.

Par M. CLARKE :—

Q.—Le conseil de Portland n'a-t-il pas refusé de nommer des inspecteurs pour faire respecter la loi ? R.—Oui ; nous avons actuellement deux ou trois cas qui

ont été arrangés par des particuliers et qui sont devant les cours attendant une décision judiciaire avant qu'aucune conviction ne soit prononcée, et jusqu'à ce que ces cas soient réglés, nous ne pouvons rien faire pour faire respecter la loi.

JAMES A. WHITE, manufacturier de faïence, est assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis manufacturier de faïence.

Q.—Quelle espèce de faïence faites-vous ? R.—Nous fabriquons la faïence ordinaire, brune, majolique et basilique. Nous nous sommes aussi préparés pour manufacturer la brique à feu, et les tuyaux d'égouts, et comme j'ai cru que ce serait bien de traiter de cette question devant la commission, je dirai que l'année dernière le gouvernement a aboli les droits sur la brique à feu et conséquemment l'outillage et toutes les machineries que nous avons dans cette manufacture sont sans ouvrage entre nos mains.

Q.—Employez-vous des journaliers compétents et incompétents ? R.—Oui.

Q.—Quels gages les ouvriers versés dans le métier gagnent-ils avec vous ? R.—De neuf à douze piastres par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Combien ceux qui ne sont pas versés dans le métier gagnent-ils ? R.—Une piastre par jour ; ceux qui sont compétents travaillent à la pièce.

Q.—Ces derniers travaillent-ils la nuit ? R.—Oui.

Q.—Reçoivent-ils des gages additionnels pour leur travail de nuit ? R.—Ils reçoivent la même chose qu'en travaillant le jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils la nuit ? R.—Ils divisent la nuit en deux : une partie travaille la nuit pendant une semaine et change avec l'autre partie la semaine suivante.

Q.—Est-ce que ceux qui travaillent le jour, travaillent aussi la nuit ? R.—Oui ; mais généralement ils ne restent pas à l'ouvrage après avoir fait trois heures.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune à votre emploi ? R.—Quatorze ou quinze ans.

Q.—Quels gages leur donnez-vous ? R.—Ils commencent à quarante cents par jour.

Q.—Pendant combien de temps les gardez-vous avant qu'ils deviennent des ouvriers compétents ? R.—Environ quatre ans.

Q.—Dans quelle proportion leur salaire augmente-t-il pendant ces quatre ans ? R.—Lorsqu'ils commencent à apprendre leur métier ils gagnent le tiers du prix donné à un journalier et ils travaillent à la pièce ; de sorte que tout dépend de leur habilité.

Q.—Y a-t-il une différence dans ce qu'ils gagnent la première et la troisième année—avant d'avoir fini ? R.—La troisième année il y a une différence de 25 pour cent et la quatrième 20 pour cent.

Q.—Règle générale, leur donnez-vous de l'emploi lorsqu'ils deviennent habiles ? R.—Règle générale, ils ont de l'ouvrage chez nous lorsque nous en avons assez pour leur en donner.

Q.—Avez-vous la glaise pour votre faïence brune dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous la faïence Bockingham ? R.—Oui.

Q.—Où prenez-vous la glaise pour cela ? R.—Nous l'importons de New-Jersey et de Jersey en Angleterre.

Q.—Où prenez-vous les matériaux pour votre brique à feu ? R.—Nous en avons une partie de New-Jersey et une partie ici.

Q.—Savez-vous si l'on peut avoir la glaise plus près que de New-Jersey et d'Angleterre pour faire la faïence Bockingham ? R.—Nous en avons trouvée à Grand Lake, mais elle contient du gravier-et n'est pas de qualité uniforme ; de sorte que nous n'avons pu l'employer pour cela.

Q.—S'il n'y avait pas de droits, pourriez-vous faire la concurrence à la brique à feu étrangère ? R.—Nous ne le pouvons pas.

Q.—Quels droits seraient suffisants pour vous permettre de faire la concurrence aux articles étrangers ? R.—Les mêmes qu'auparavant, 25 pour cent.

Q.—Où vendez-vous votre brique à feu ? R.—Aux laminoirs et aux fonderies.

Q.—Dans le voisinage immédiat de St Jean ? R.—Oui.

Q.—Manufacturez-vous des tuyaux d'égoûts ? R.—Nous n'en avons pas encore fait car cela dépend de la fabrication de la brique à feu. Nous avons les machineries toutes prêtes pour cela et nous avons l'intention de faire de cette fabrication une partie de notre commerce.

Q.—Et c'est l'abolition des droits qui vous a empêché de faire cette fabrication ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Où est votre marché pour vos marchandises ? R.—Dans cette province, l'île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et le Cap Breton.

Q.—Expédiez-vous quelque chose dans la Province de Québec ? R.—Nous avons expédié quelques chars chargés de cruches à lait, mais lorsque les droits sont venus en force, nous avons cessé cela et depuis nous n'avons rien envoyé à Montréal.

Q.—Est-ce qu'il y a beaucoup de marchandises qui sont importées dans votre ligne ? R.—En grande quantité.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Quatorze ans.

Par M. CLARKE :—

Q.—Employez-vous le bois ou le charbon pour le chauffage ? R.—Nous nous servons de bois pour chauffer le four et nous nous servons de charbon pour cuire la glaise.

Q.—Employez-vous du charbon mou ? R.—Oui ; du charbon mou.

ROBERT IRVINE, gardien de voie ferrée, chemin de fer Intercolonial, est assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre position ? R.—Gardien de voie ferrée, sur le chemin de fer Intercolonial.

Q.—A St-Jean ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Environ dix ou onze heures.

Q.—Quels gages avez-vous ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—A quelle heure commencez-vous le matin ? R.—Il n'y a qu'un gardien sur l'Intercolonial ici, et il faut que je sois là tout le temps. Un train du chemin de fer du Nouveau-Brunswick arrive à 5.45 hrs et je suis là pour son arrivée. Je

n'aurais peut-être pas besoin d'y aller mais j'y vais pour voir à ce que tout soit en ordre.

Q.—Et pendant combien de temps travaillez-vous ? R.—Généralement je travaille jusqu'à ce que le dernier convoi soit parti.

Q.—A quelle heure est-ce ? R.—A huit heures et demie.

Q.—Dans la soirée ? R.—Oui.

Q.—Dans cet espace de temps combien longtemps vous absentez-vous ? R.—Je suis près de la cour tout le temps et à moins que j'aie quelque chose à faire à la ville je suis tout le temps à côté de la voie.

Q.—Avez-vous le temps de prendre vos repas ? R.—Je puis aller prendre mes repas en dix minutes lorsque je suis pressé et même prendre une heure et demie si je le désire.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage à faire le dimanche matin ? R.—Je vais à l'arrivée du train ; ensuite nous avons un train de fret qui, lorsqu'il est en temps, arrive à 5.30 et l'express de nuit arrive à 7 heures. Nous l'arrangeons tout prêt pour le lundi matin ; ensuite nous préparons l'express du jour, puis nous arrangeons le convoi américain et nous les mettons tous prêts pour le dimanche soir à la gare.

Q.—Vous paye-t-on le dimanche comme les autres jours ? R.—Oui.

Q.—Peusez-vous que ces heures de travail sont telles que vous puissiez raisonnablement remplir vos devoirs avec diligence tous les jours de l'année ? R.—Je suis toujours en bonne santé et je n'ai jamais été malade ; il y a vingt-trois ans que j'occupe cette position.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous des hommes de cour sous votre contrôle ? R.—Oui.

Q.—Quels sont leurs gages ? R.—Lorsqu'ils sont arrivés ils gagnaient \$1.25 par jour et leur salaire a été augmenté de 5 cts par jour pendant cinq ans jusqu'à ce qu'ils aient atteint \$1.50.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures, peut-être onze, mais sur le chemin ils sont payés pour chaque heure de travail extra. Ils ne travaillent pas sans être payés pour cela.

Q.—Est-ce de l'ouvrage extra cela ? R.—Oui.

Q.—Paye-t-on des gages extra pour le travail de nuit ou si c'est le même prix que pour le jour ? R.—C'est la même chose que pour le jour ; nous n'avons pas de double paie ; s'ils travaillent jusqu'à neuf heures ils gagnent une demi-journée. Une partie travaille le jour et l'autre partie la nuit. La nuit on leur alloue une demi-journée même s'ils sont deux ou trois heures en dehors. Cela est pour les hommes qui sont sur la locomotive à garage.

Q.—Etes-vous payés souvent ? R.—Une fois par mois.

Q.—Régulièrement ? R.—Toujours régulièrement du 1er au 10 du mois.

Q.—Arrive-t-il que les gages des hommes sont saisis entre les mains de la compagnie ? R.—Jamais que je sache.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous plus d'ouvrage à faire maintenant dans la cour de l'Intercolonial depuis que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick vient à votre dépôt ? R.—Oui ; l'ouvrage augmente chaque année, mais nous avons le concours du chemin du Nouveau-Brunswick depuis que ce chemin se rend à notre gare.

Q.—A-t-on ajouté des hommes à cause de cela ? R.—Non ; il y a un homme de moins depuis que le Nouveau-Brunswick se rend là.

Q.—A-t-on augmenté votre salaire ? R.—Non ; il nous passe entre les mains de 1500 à 2000 de leur chars.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pour le chemin du Nouveau Brunswick ? R.—Nous n'avons pas besoin d'être payés pour cela.

Q.—Vous a-t-on jamais demandé d'avoir une augmentation de gages à cause de cela ? R.—Non.

Q.—Vous a-t-on augmenté votre salaire ? R.—Non ; sur notre chemin il y a des amendes pour les accidents.

Q.—N'avez-vous jamais demandé une augmentation de gages ? R.—Oui ; j'ai écrit au ministre des chemins de fer, A Sir Charles Tupper à M. Costigan et à plusieurs autres députés de la chambre.

Q.—Quel a été le résultat ? R.—M. Schreiber a dit qu'il ne l'accorderait pas.

Q.—Pensez-vous que vous recevez, vous et vos hommes, un salaire suffisant pour le travail que vous faites ? R.—Non ; un gardien aux Etats-Unis gagne de \$90 à \$100 par mois ; c'est-à-dire pour son travail de jour. A Bangor, le gardien en chef a \$90 par mois et il a deux hommes sous son contrôle qui gagnent \$60.

Q.—Combien de gardiens avez-vous sous votre contrôle ? R.—Je vois à toutes les affaires. Mon fils est mon assistant et à nous deux nous faisons l'ouvrage. Un contre-maître dans une cour aux Etats-Unis gagne \$2.50 par jour mon assistant a \$1.50 par jour.

JOHN RUDDOCK, réparateur de navires, est assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je radoube les navires.

Q.—Employez-vous des charpentiers de navires, des calfats et des hommes de cette classe ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous capable d'employer des hommes toute l'année ? R.—Je suis capable, mais nous n'avons pas d'emploi pour eux—c'est-à-dire que nous avons les facilités de les employer mais nous n'avons pas de vaisseaux pour nous donner de l'ouvrage.

Q.—Pendant combien de mois de l'année avez-vous de l'emploi pour les calfats ? R.—Je pense qu'ils travaillent pendant quatre ou cinq mois.

Q.—Quant aux charpentiers de navires ? R.—Je devrais dire six mois et demi.

Q.—Combien un bon charpentier de navire gagne-t-il ? R.—Il doit gagner en moyenne \$2 par jour pendant toute l'année.

Q.—Ces hommes trouvent-ils d'autre emploi lorsque vous n'avez pas d'ouvrage à leur donner ? R.—Un grand nombre d'entre eux sont des pêcheurs.

Q.—Sont-ils capables de se créer une existence aisée ? R.—Je le pense.

Q.—Savez-vous si quelques-uns d'entre eux sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Un bon nombre sont propriétaires.

Q.—Ont-ils payé ces maisons avec leurs gages ? R.—Je le pense.

Q.—Est-ce qu'il y a de nouveaux ouvriers qui viennent prendre leur place ? R.—Les nouveaux n'ont pas besoin de venir. Nous avons besoin d'une cale sèche ici. Ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas faire l'ouvrage à aussi bon marché, mais c'est parce que nous n'avons pas les facilités. Je pense qu'avec une cale sèche nous pourrions faire cet ouvrage à meilleur marché qu'on ne peut le faire de l'autre côté de la mer.

Q.—Si vous aviez une cale sèche à Saint-Jean pourriez-vous radouber les navires en fer ? R.—Voulez-vous parler de réparations permanentes ?

Q.—Oui ? R.—Nous aurions besoin d'outillages que nous n'avons pas ici mais qui y seraient si nous avions une cale sèche.

Par M. CLARKE :

Q.—Les hommes pourraient-ils apprendre les travaux rapidement ? R.—Nous

avons ici les meilleures classes d'hommes que je connaisse pour pouvoir apprendre.

Par M. FREED :—

Q.—Prenez-vous des jeunes garçons comme apprentis ? R.—Non.

Q.—Est-ce qu'il ne leur est fourni aucune facilité de pouvoir apprendre le métier ? R.—Non.

Par M. CLARKE :—

Q.—N'avez-vous jamais su que des vaisseaux appartenant à des gens de Saint-Jean ont été envoyés à Boston et à New-York pour être radoubés ? R.—Pas d'ici, car nous pouvons les radouber à 50 pour cent meilleur marché qu'à New-York ; j'excepte l'ouvrage en cuivre.

Par M. FREED :

Q.—Permet-on aux vaisseaux des Etats-Unis de venir ici pour subir des réparations ? R.—Je ne le pense pas ; je ne suis pas familier avec ce sujet mais je crois que nous réparons quelques navires américains qui viennent ici prendre du chargement. Dans l'espace de cinq ans j'ai radoubé douze navires américains mais ce genre d'affaire est beaucoup tombé.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Est-ce que vos hommes sont obligés de fournir leurs outils pour ces réparations ? R.—Oui ; ils ne fournissent pas tous mais une tierce partie de cinq huitièmes, et je fournis cela ainsi que l'outillage en rapport avec les travaux de réparations.

Q.—Quelle est la valeur des outils qu'ils doivent fournir ? R.—Vingt piastres serait le plus.

Q.—S'ils perdent ou brisent ces outils sont-ils obligés d'en fournir de nouveaux eux-mêmes ? R.—Oui.

Q.—On ne leur en fournit pas ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il beaucoup de calfats sans emploi à Saint-Jean ? R.—Quelquefois il est très difficile de pouvoir en avoir et nous sommes leurs obligés lorsqu'ils viennent travailler pour nous ; nous en envoyons chercher à Boston. Il ne leur est pas dispendieux d'aller à Boston et à New-York. Douze de mes employés sont allés à Boston et ne sont pas encore revenus. Généralement ils partent en hiver et reviennent au printemps.

Par M. FREED :—

Q.—Savez-vous comment les gages des charpentiers de navires et des calfats de Boston et de Portsmouth peuvent se comparer avec ceux de Saint-Jean ? R.—Je pense qu'ils payent les calfats \$3 et les charpentiers \$2.50, c'est-à-dire à Boston.

Q.—Savez-vous quels sont les gages à Portsmouth ? R.—Je ne sais pas, mais je m'imagine qu'ils sont la même chose.

Q.—Savez-vous par vos hommes quel est le coût de la vie à Boston, où le connaissez-vous par expérience personnelle ? R.—Je ne pourrais en parler avec beaucoup de certitude, mais j'ai entendu des gens dire que la vie coûtait deux fois plus à Boston qu'à Saint-Jean ; c'étaient des gens qui avaient quitté Saint-Jean.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Ceux qui vont à Boston dans l'automne amènent-ils leurs familles avec eux ? R.—Très peu les amènent ; quand ils les amènent, c'est qu'ils ne doivent pas revenir ; de fait, il est très rare qu'ils reviennent, dans ce cas.

Par M. KERWIN :—

Q.—Quel salaire payez-vous aux charpentiers de navires ? R.—\$2 par jour.

Q.—Combien gagnent-ils à Boston ? R.—Quelquefois ils gagneront jusqu'à \$4 ; le prix ordinaire est de \$3 je crois.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Un calfat peut-il trouver plus d'ouvrage à Boston qu'ici ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrage est plus abondant ? R.—Oui.

Q.—N'y a-t-il pas eu une époque dans l'histoire du port ici où les ouvriers ne cherchaient pas de l'ouvrage à l'étranger comme aujourd'hui ? R.—Oui, c'était dans le temps de la construction des navires.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'était la construction des navires en bois ? R.—Oui ; nous employions alors de 150 à 200 charpentiers, et nous construisions deux navires par année.

Q.—Espérez-vous de jamais voir revivre la construction des navires ? R.—Oui ; nous avons construit le dernier navire en mars 1868. Nous construirons longtemps encore des bateaux de cabotage.

HENRY LOGAN, flotteur ou homme de cage, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pour qui travaillez-vous ? R.—Pour Tapley et frères.

Q.—Que faites-vous ? R.—J'encage et je conduis des trains de billots.

Q.—Combien gagnez-vous dans cette besogne ? R.—Moi, je gagne \$2.25 par jour ; les autres gagnent \$1.75.

Q.—Vous êtes contre-maître ? R.—Oui.

Q.—De combien d'heures est votre journée de travail ? R.—Il n'y a pas d'heures régulières ; nous travaillons quelquefois dix heures, quelquefois douze.

Q.—Que comptez-vous pour une journée de travail—la descente des chutes une fois ? R.—Il y a des journées où nous ne les descendons qu'une fois et d'autres journées où nous les descendons deux fois ; c'est suivant comme la marée donne.

Q.—Combien vous faut-il d'heures pour descendre les chutes deux fois dans une journée ? R.—Pour descendre les chutes deux fois, il nous faut d'abord les remonter à 5 heures du matin, et redescendre immédiatement vers 7 heures ; nous les remontons ensuite le soir vers 5 ou 6 heures et revenons chez nous vers 7.30 heures.

Q.—N'êtes-vous pas employés à encager les billots pendant tout le temps qui s'écoule entre les deux descentes ? R.—Oui, presque tout le temps.

Q.—Êtes-vous organisés en union ? R.—Non.

Q.—L'avez-vous jamais été ? R.—Oui.

Q.—Qui fixe le salaire, les patrons ou les employés ? R.—Les patrons.

Q.—Avez-vous eu parfois des différends avec vos patrons ? R.—Nous avons eu un différend sérieux une fois ; il y eut une grève parce que l'union demandait 25 cents de salaire de plus par jour. Nous avons eu quelques légers différends depuis.

Q.—A quelle date a eu lieu le premier différend ? R.—Je ne sais pas exactement.

Q.—Y a-t-il dix ou quinze ans ? R.—Il y a à peu près quatre ou cinq ans.

Q.—Les hommes qui descendent les billots sur la rivière sont-ils payés à la

journee ou au mois ? R.—Ils sont payés à la journée. Certains steamers que possèdent MM. Tapley paient leurs hommes de cage au mois. Le steamer emmène avec lui ses hommes de cage, et les paient le même prix qu'à la journée, \$1.75 par jour, la nourriture en sus.

Q.—Pendant combien de mois de l'année avez-vous de l'ouvrage ? R.—A peu près huit mois.

Q.—Savez-vous s'il y en a quelques-uns de vos compagnons qui ont pu s'acheter une habitation avec ce salaire ? R.—Oui, quelques-uns y ont réussi.

Par M. CARSON :—

Q.—Que faites-vous lorsque la saison de faire les radeaux est terminée ? R.—Nous avons quelquefois à descendre des billots en hiver, mais il y en a eû peu cet hiver. Toutes les scieries américaines ont leur réserve de billots. Pendant l'hiver je suis généralement employé à réparer les bateaux.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voulez parler de petits bateaux ? R.—Oui.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Combien un homme de cage peut-il gagner en moyenne par année ? R.—Je fais à peu près \$500, à faire et conduire les radeaux ainsi qu'à construire des chaloupes. Je puis peut-être faire plus, car je travaille en hiver. Je commence au printemps à réparer les bateaux et je suis employé presque tout le temps.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Plusieurs de vos compagnons restent-ils sans travailler en hiver ? R.—Ils sont presque toujours sans ouvrage. Quelques-uns vont dans le bois, l'hiver, tendre des trappes.

Q.—Combien gagnent-ils à cette besogne ? R.—Je ne sais pas, je ne l'ai jamais pratiquée. Je suppose qu'ils y gagnent \$20 par mois.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ceux qui s'engagent ainsi pour aller dans le bois n'ont-ils pas leur pension payée ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Ceux qui restent sans travailler en hiver ne pourraient-ils pas faire quelque chose s'ils le voulaient ? R.—Je le crois, mais c'est un détail que je ne connais pas du tout.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Savez-vous combien gagnent les autres hommes de cage ? R.—Ils font généralement huit mois d'ouvrage à \$1.75 par jour, c'est-à-dire lorsqu'ils descendent des billots dans les chutes ; mais je ne connais absolument rien du temps que travaillent mes compagnons dans l'année ou du montant d'argent qu'ils gagnent.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'avez-vous pas à faire trois marées pour travailler 14 heures ? R.—Je ne sais pas. On peut quelquefois travailler 14 heures et d'autres fois pas autant.

Q.—Avez-vous le même salaire lorsque vous faites deux marées par jour ou

que vous n'en faite qu'une ? R.—Quelquefois on nous donne davantage si nous revenons très tard après avoir fait les deux marées.

Q.—Les salaires sont-ils aussi élevés qu'ils étaient il y a quatre ou cinq ans ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Mais en général, lorsque vous aviez l'union, les salaires étaient-ils plus élevés que maintenant ? R.—Je crois que nous avions alors \$2 ou \$2.50 par jour. Il y a déjà quelques années que nous n'avons pas d'organisation. Nous avons eu des différends avec nos patrons il y a quelques années, mais pas depuis.

Q.—Fixez-vous les salaires avec les patrons au commencement de chaque saison ? R.—Il n'est jamais question de salaire lorsque nous commençons à travailler ; le prix ne varie pas.

Par M. FREED :—

Q.—Votre besogne n'est-elle pas très dangereuse ? R.—Oui, le descente des chutes est dangereuse.

Q.—Quelques-uns de vos compagnons se sont-ils noyés là à votre connaissance ? R.—Oui, une équipe d'hommes, qui revenaient de faire du bois dans la forêt, se sont noyés en descendant les chutes.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous eu connaissance de quelques pertes de vie, dernièrement, à cet endroit ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il longtemps que des hommes engagés à la descente des billots se sont noyés dans les chutes ? R.—Je ne pourrais dire. Il y a déjà quelque temps.

Q.—Plusieurs années ? R.—Oui, quelques années.

THOMAS BAGNALL, homme de cage, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous entendu la déposition de M. Logan ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous sa déposition ? R.—Oui.

Q.—Dans tous ses détails ? R.—Oui.

Q.—Votre ouvrage varie-t-il ? R.—Non ; c'est toujours à peu près la même chose. Certaines journées nous travaillons plus et d'autres nous travaillons moins.

Q.—Vous donne-t-on quelquefois une paie supplémentaire pour le travail que vous faites en plus de la journée ? R.—Quelquefois, mais très rarement.

Q.—Lorsque vous travaillez tard, le soir, cela ne compte-t-il que pour une journée d'ouvrage ? R.—Oui, pas plus.

Par M. FREED :—

Q.—De combien d'heures serait en moyenne la journée d'ouvrage, en ne travaillant qu'une marée ? R.—Il est très rare que nous travaillions ainsi. Nous partons souvent à cinq heures du matin et nous restons très tard dans la baie le soir.

Q.—De combien d'heures en moyenne est alors votre journée de travail ? R.—De plus de onze heures par jour, je crois.

Q.—La moyenne serait alors de onze à douze heures par jour ? R.—Oui ;

il est très rare que nous ne travaillions pas aussi longtemps que cela. Je ne veux pas dire cependant que nous travaillons souvent pendant douze heures, à moins qu'il n'y ait quelque ouvrage très pressant.

Q.—Vous croyez alors que onze heures sont une moyenne équitable ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Y a-t-il beaucoup de jeunes gens travaillant comme hommes de cage ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce sont tous des hommes ? R.—Oui, tous des hommes.

Par M. HEAKES :—

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Non, pas en équipe.

Q.—Y en a-t-il des hommes de cages qui travaillent le dimanche ? R.—Non, à moins qu'il n'y ait danger que le bois se perde.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Lorsque vous faites la descente des billots sur une rivière, observez-vous le dimanche ? R.—Je n'ai jamais travaillé à la descente des billots ; je travaille dans les environs d'Indiantown, aux chutes et quelquefois dans la baie.

ANDREW BROWN, sellier, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Sellier.

Q.—Cette industrie est-elle considérable à Saint-Jean ? R.—Oui, il y a assez d'ouvrage dans ce métier.

Q.—Quel est en moyenne le salaire d'un bon sellier ? R.—A peu près \$9 par semaine.

Q.—De combien d'heures est la journée de travail ? R.—Dix heures.

Q.—L'ouvrage dure-t-il toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Vos ateliers sont confortables ? R.—Oui.

Q.—Les apprentis sont-ils nombreux dans ce métier ? R.—Il n'y en a qu'un dans l'atelier où je travaille.

Q.—Le patron a-t-il la liberté de prendre autant d'apprentis qu'il voudra ou si le nombre en est limité par les ouvriers ? R.—C'est à la volonté du patron.

Q.—Vend-on ici des harnais venant de Québec ou de l'ouest de Québec ? R.—Les provinces d'en haut envoient ici des harnais fabriqués dans les prisons ou dans les manufactures.

Q.—Savez-vous d'où viennent les harnais fabriqués dans les prisons ? R.—Non, mais je sais qu'il en vient.

Q.—Savez-vous si on les importe en quantités considérables ? R.—Je ne sais pas, mais j'ai entendu dire que l'on en vendait dans toutes les campagnes.

Q.—Auriez-vous plus d'ouvrage si l'on n'expédiait pas ici ces harnais faits dans les prisons ? R.—Oui.

Q.—Les selliers sont-ils en plus grand nombre aujourd'hui à Saint-Jean qu'ils n'étaient il y a quelques années ? R.—Je crois qu'en 1873-74 nous étions plus nombreux.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'était avant le feu de Saint-Jean ? R.—Oui ; et en 1878.

Par M. HEAKES :—

Q.—Aviez-vous les mêmes salaires qu'aujourd'hui ? R.—A peu près les mêmes, je crois.

Q.—La fabrication des colliers est-elle un métier à part ? R.—Oui.

Q.—Combien gagne un bon fabricant de colliers ? R.—De \$10 à \$12 par semaine.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Employez-vous beaucoup de cuir importé pour faire vos harnais ? R.—Nous n'employons guère d'autre cuir que du cuir importé, c'est-à-dire importé des provinces d'en haut.

Q.—Vous n'en importez pas d'Europe ? R.—Non ; cependant nous en importons pour faire nos ouvrages de luxe ; nous employons aussi le cuir tanné au chêne des Etats-Unis, mais en général c'est du cuir d'Ontario dont nous nous servons.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Comment se fait-il que vous ne puissiez avoir d'aussi bon cuir à Saint-Jean qu'à Toronto ? R.—Nous n'avons pas les peaux, d'abord.

Q.—Pourquoi ne pouvez-vous pas avoir les peaux ? R.—Nous trouvons que les peaux du Nord-Ouest sont les meilleures peaux.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Etes-vous payés toutes les semaines ? R.—Oui.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Importez-vous dans la province des harnais des Etats-Unis, harnais légers, selles, etc. ? R.—Non, pas que je sache.

Par M. BOIVIN :—

Q.—D'où importez-vous les boucles et autres accessoires pour les harnais ; d'Angleterre ou des Etats-Unis ? R.—Nous les importons des deux pays, d'Angleterre et des Etats-Unis.

Q.—Il ne s'en fabrique pas en Canada ? R.—Non, on ne fabrique pas de boucles en Canada.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes maintenant dans le Canada—vous voulez dire à Montréal ? R.—Non, on n'en fabrique pas à Montréal.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage ? R.—L'apprentissage dure quatre ans, je crois, maintenant.

Q.—Leur temps fini, les apprentis restent-ils généralement à l'emploi du même patron ou dans la ville ? R.—Quelques-uns restent et d'autres s'en vont.

Q.—Avez-vous jamais travaillé aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A San Francisco, à Boston, et dans les provinces Maritimes.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Importe-t-on à Saint-Jean des fouets du Haut-Canada ? R.—Oui, et des Etats-Unis.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ne pouvez-vous pas faire ici d'aussi bons fouets que dans le Haut-Canada ? R.—Non, nous ne pouvons les faire ici.

Q.—Les autres vous fouettent alors ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la moyenne du salaire des selliers à Boston et à Saint-Jean ? R.—Non. Aujourd'hui à Saint-Jean, la moyenne est de \$7 à \$9 par semaine.

Par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il plus de selliers qu'il n'en faut ici, à Saint-Jean ? R.—Oui, je crois qu'il y en a trop.

Par M. HEAKES :—

Q.—Ceux qui sont en place ont-ils de l'ouvrage toute l'année ? R.—Non.

Q.—Il y a des chômages ? R.—Il n'y a pas plus que trois ou quatre compagnons selliers dans Saint-Jean qui sont employés toute l'année ; les autres qui sont employés toute l'année sont des apprentis.

FRÉDÉRIC BUSTIN, cloutier, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—La fabrication des clous coupés emploie-t-elle un grand nombre d'ouvriers à Saint-Jean ? R.—Je ne pourrais dire exactement. Actuellement, nous sommes à peu près trente-cinq ou quarante.

Q.—Tous de bons ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Le travail à ces machines ne demande-t-il pas une grande habileté ? R.—Oui, certaines machines dans mon département demandent une grande habileté.

Q.—Quel est votre département ? R.—La fabrication de clous à cheval.

Q.—Combien un ouvrier habile gagne-t-il à ce travail ? R.—Je ne pourrais dire, nous travaillons tous à la pièce.

Q.—Combien gagnez-vous en moyenne par jour durant toute l'année ? R.—A peu près \$2 par jour.

Q.—Un bon ouvrier assidu à l'ouvrage peut gagner alors \$600 par année ? R.—Oui, entre \$500 et \$600.

Q.—Des personnes inhabiles travaillent-elles à la fabrication des clous ? R.—Pas dans mon département.

Q.—Y en a-t-il qui travaillent dans d'autres parties de la fabrique ? R.—Il y a ce que nous appelons les journaliers.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Sept piastres par semaine autant que je puis savoir ; je n'en suis pas positif.

Q.—Quelle est leur journée de travail ? R.—Ils doivent travailler dix heures.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons employés dans la fabrique ? R.—Pas de plus jeunes que dix-sept ou dix-huit ans.

Q.—Apprennent-ils le métier, ou sont-ils simplement considérés comme aides ? R.—Quelques-uns sont employés à alimenter les machines à clous.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—De \$1.10 à \$1.50 par jour.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Vos ateliers sont-ils confortables ? R.—Oui, assez confortables en été, et pas trop chauds en hiver ; on travaille en de pires endroits quelquefois.

Q.—Quelques-unes des machines sont-elles dangereuses ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais travaillé aux Etats-Unis ? R.—Non

Q.—Les salaires sont-ils uniformes dans chaque département ? R.—Nous sommes payés tant par cent livres, suivant la grosseur des clous.

Q.—Qui fixe le prix ? R.—Le patron.

Q.—L'employé a-t-il quelque chose à dire dans la matière ? R.—Si le patron voulait être injuste, l'employé aurait quelque chose à dire.

Q.—Savez-vous s'il y a une différence entre les prix que l'on vous paie ici et ceux connus sous le nom de prix de Pittsburgh ? R.—Je ne puis donner la différence exacte, je crois que nous avons moins ici ; mais je ne puis dire positivement quelle est la différence.

Q.—Les cloutiers sont-ils organisés à St-Jean ? R.—Non.

Q.—Aurient-ils plus d'avantage à faire augmenter leurs salaires s'ils étaient organisés ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Combien d'années faut-il à un jeune homme pour devenir habile dans votre métier ? R.—Cela peut prendre cinq ou six ans, peut-être plus, j'en ai vu essayer pendant dix et douze ans et ne pas réussir.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est suivant les aptitudes de l'apprenti ? R.—Oui, cela dépend beaucoup du talent de l'individu.

Par M. CARSON :

Q.—Depuis combien de temps résidez vous à St-Jean ? R.—Depuis-vingt ou vingt-cinq ans.

Q.—Savez-vous si les ouvriers dans votre position, dans votre métier, ou dans tous autres, peuvent faire des épargnes et se construire une maison ou payer celle qu'ils peuvent avoir achetée ? R.—Je ne connais encore qu'un ouvrier qui ait réussi à devenir propriétaire.

Q.—Savez-vous s'il y a des ouvriers qui font des épargnes et placent leur argent dans des institutions sûres ? R.—Je n'en connais pas.

HENRY MORAN, machiniste, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Machiniste dans une fabrique de clous.

Q.—Vous avez entendu la déposition du dernier témoin ? R.—Très peu.

Q.—Corroborez-vous ce que vous avez entendu ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—\$2. par jour.

Q.—L'ouvrage pour les machinistes est-il abondant ? R.—Non.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Toutes les semaines.

Q.—En entier ? R.—En entier.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quel genre d'ouvrage faites-vous ; fabriquez-vous des machines ou les réparez-vous ? R.—Je répare et renouvelle ; j'en construis quelquefois.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers dans vos ateliers capables de faire eux-

mêmes les dessins pour les machines ? R.—Oui, presque tous les cloutiers en sont capables.

Q.—Vous avez appris à faire ces dessins dans la fabrique, non pas à l'école ?

R.—Oui, dans la fabrique.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Et vous êtes employés constamment ? R.—Oui, assez régulièrement.

Q.—Pendant toute l'année ? R.—Généralement pendant toute l'année.

Q.—Les salaires ont-ils diminué ou augmenté depuis quelques années ? R.—Ils sont restés stationnaires depuis un certain nombre d'années.

ANDREW DAMARY, poëlier, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quel est le salaire des poëliers à Saint-Jean ? R.—\$8 et \$9 par semaine. Etes-vous employés constamment ? R.—Oui dans certains ateliers.

Q.—En est-il ainsi dans la ville en général ? R.—Non.

Q.—Pendant combien de mois de l'année avez-vous de l'ouvrage ? R.—Pendant huit ou dix mois.

Q.—En est-il parmi vous qui travaillent pour moins de \$7 par semaine ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un apprenti qui commence ? R.—A peu près \$2 par semaine.

Q.—A quel âge entre-t-il dans le métier ? R.—Vers 15 ou 16 ans.

Q.—La ventilation est-elle bonne dans vos ateliers ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous le métier de mouleur de poëles ? R.—Non, je n'en connais pas grand'chose.

Q.—Êtes-vous payés à la semaine ou à la quinzaine ? R.—A la semaine.

Q.—Et en argent ? R.—Oui.

Q.—Quel jour de la semaine êtes vous payés ? R.—Le samedi.

Q.—Préférez-vous le samedi à tout autre jour de la semaine ? R.—Cela ne me fait pas de différence pourvu que j'aie mon argent.

Q.—Les poëliers sont-ils nombreux à Saint-Jean ? R.—Non.

Q.—Lorsqu'un jeune homme a fini son apprentissage, reste-t-il à Saint-Jean ? R.—Quelques-uns y restent, mais la plupart s'en vont.

Q.—Avez-vous des réglemens qui fixent le nombre d'apprentis en proportion des compagnons employés ? R.—Non.

Q.—Les poëliers et les mouleurs sont-ils organisés à St-Jean ? R.—Non, pas que je sache.

MICHAEL KEELY, secrétaire de la Société des Journaliers de bord, est appelé et assermenté :

Par M. KERWIN :—

Q.—Combien comptez-vous de membres dans votre société ? R.—A peu près 420, je crois.

Q.—Depuis quand cette union existe-t-elle ? R.—Depuis vingt-deux ou vingt-trois ans.

Q.—Quels salaires l'union a-t-elle imposés aux navires l'année dernière ?
R.—\$2.50 par jour.

Q.—Pour combien d'heures d'ouvrage ? R.—Neuf heures.

Q.—Quel salaire sur les steamers ? R.—\$3 par jour pour le même temps.

Q.—Pour le même nombre d'heures ? R.—Oui.

R.—Et en hiver ? R.—\$2 par jour.

Q.—Pour les navires ? R.—Oui.

Q.—Et pour les steamers ? R.—Le même tarif.

Q.—L'année dernière, l'union a-t-elle fixé seule le taux des salaires ?
R.—Nous avons fait un arrangement avec les marchands.

Q.—Avant ce temps ? R.—Nous avons fixé le tarif à \$2 depuis le premier mai, puis nous l'avons ensuite fixé à \$2.50 en vertu d'un arrangement.

Q.—Avez-vous eu quelques grèves ou des différends avec les marchands lorsque l'union a fixé les prix ? R.—Oui, il y eut une grève au printemps.

Q.—Alors, si je vous comprends bien, l'union et les marchands se réunissent chaque printemps et vous fixez le prix des salaires pour l'été et l'hiver suivants ?

R.—Les marchands et les membres de l'union ?

Q.—Oui, ou les officiers de l'union ? R.—C'est la première fois, l'an dernier, que nous soyions entrés ainsi en arrangement.

Q.—Trouvez-vous cet arrangement satisfaisant pour les deux parties ? R.—Oui.

Q.—Comment cela ? R.—Le bénéfice que les deux parties en retirent, c'est que nous empêchons ainsi les grèves, démonstrations et autres choses de ce genre.

Q.—Alors vous avez donc fait des arrangements pour l'été prochain ?
R.—Oui, quelques-uns des membres de l'union ont signé l'engagement, l'année dernière.

Q.—Combien de marchands ont signé cet arrangement ? R.—Je crois qu'il y en a six jusqu'à présent.

Q.—Quels seront les arrangements pour l'été prochaine ? R.—\$2.50 par jour sur les navires à voiles du 1er avril au 1er novembre, et \$3.60 sur les steamers océaniques, pour le chargement et le déchargement.

Q.—Et dans l'hiver ? R.—Deux piastres sur les navires à voiles, et sur les steamers les taux de l'année précédente jusqu'au 1er d'avril.

Q.—Vous n'avez pas changé les heures de travail ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous dit que le tarif sur les steamers était le même toute l'année ?
R.—Oui, cette année.

Q.—Travaillez-vous quelquefois la nuit ? R.—Oui, sur les steamers.

Q.—Vous aviez plus cher alors ? R.—Non.

Q.—Le tarif n'est pas le même que pour le jour ? R.—Oui, il est le même.

Q.—Travaillez-vous sur les navires le dimanche ? R.—Très rarement, seulement dans les cas d'absolue nécessité. Si un navire avait sa cale remplie d'eau ou si la cargaison était en danger, nous travaillerions le dimanche pour sauver les marchandises.

Q.—L'union permet-elle aux steamers d'utiliser ses propres treuils pour le chargement des madriers ou des autres marchandises ? R.—Oui, cela fait partie de l'arrangement.

Par M. KERWIN :—

Q.—Depuis combien de temps en est-il ainsi ? R.—Depuis l'année dernière, en vertu de l'arrangement. En 1886, je crois que les steamers ont utilisé leurs treuils presque toute l'année.

Q.—Le même arrangement s'appliquerait-il aux navires à voiles s'ils avaient un engin de chargement à vapeur ? R.—Oui ; en vertu de l'arrangement.

Q.—Permettriez-vous l'usage des treuils à vapeur pour arrimer le bois dans

la cale ? R.—Je crois que nous le permettrions en vertu de l'arrangement, mais la vapeur est très dangereuse pour l'arrimage du bois. Nous employons généralement des treuils à la main, ils sont beaucoup moins dangereux.

Q.—Avez-vous eu des accidents depuis l'introduction de la vapeur ? R.—Oui, quelques-uns ; deux ou trois hommes ont été tués.

Q.—Comment cela est-il arrivé ? R.—Une fois les madriers ont glissé dans la ceinture de fer ; une autre fois, la chaîne qui sert à monter les madriers a frappé un homme qui était sur le chaland, et l'a jeté à l'eau où il s'est noyé ; un troisième a été tué dans la cale.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—Eprouvez-vous quelquefois des difficultés à obtenir votre salaire ? R.—Non, pas à présent ; mais quelquefois il y a un différend entre l'arrimeur et les hommes au sujet des heures supplémentaires, mais ces différends sont généralement réglés par la société.

Q.—Croyez-vous que l'usage de la vapeur ait diminué le travail sur les steamers, ou travaillez-vous plus vite maintenant en utilisant la vapeur qu'autrefois en chargeant à la main ? R.—Cela dépend de la forme du steamer ; quelques-uns sont plus faciles à charger que d'autres ; ceux qui ont des sabords (*bow-ports* (?)) cintrés sont les plus faciles ; quelques-uns sont plus aisés à charger à la main qu'à la vapeur.

Q.—Les vaisseaux avec des sabords de côté ou portes se chargent plus vite à la main ? R.—Oui.

Q.—Ces hommes prennent le déchargement des steamers à l'entreprise ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il en coûterait beaucoup moins cher aux propriétaires de vaisseaux, s'ils payaient eux-mêmes les journaliers de bord pour l'ouvrage exécuté sous la direction de leur propre contre-maitre ? R.—Certainement il y aurait profit pour les propriétaires des vaisseaux et pour les marchands, car ce système dispenserait des services de l'arrimeur, auquel doit toujours aller un certain montant de l'argent du vaisseau ; souvent cet arrimeur gagne beaucoup plus que les autres hommes employés au chargement, et les propriétaires de vaisseaux feraient une grande économie en ayant un contre-maitre à leur service, qu'ils paieraient eux-mêmes ainsi que les journaliers de bord.

Q.—Les équipes doivent-elles avoir un nombre d'hommes déterminé ? R.—Il n'y a pas de nombre fixé ; les équipes peuvent être aussi nombreuses qu'on le désire, et elles sont quelquefois formées de trente-cinq et quarante hommes ; cela dépend de la grandeur du steamer, et du temps qu'on leur accorde pour le charger.

Q.—Ceux qui arriment les madriers, ceux qui les entrent dans le navire, et les hommes qui sont sur les allèges sont-ils tous payés le même prix ? R.—Oui, ils ont tous le même salaire.

Q.—De combien d'hommes se compose une équipe pour faire le chargement d'un navire à voiles ; avez-vous un nombre fixe ? R.—Une équipe pour charger un navire de 1000 à 1200 tonneaux se compose de seize à vingt hommes.

Q.—Ceux qui balancent le bois, ceux qui le reçoivent et ceux qui tournent le treuil reçoivent-ils tous le même salaire ? R.—Oui chaque membre de la société reçoit le même salaire.

Q.—Sont-ce des hommes faits ou simplement des jeunes gens qui sont employés pour recevoir le bois, et y en a-t-il plus d'un pour chaque sabord ? R.—Non, quelquefois un seul fait le service de deux sabords.

Q.—Combien mettez-vous d'hommes par navire pour balancer le bois ? R.—Tout au plus deux ou trois ; on a exporté peu de pin de ce port-ci depuis quelques années ; c'est en partie du bouleau que nous chargeons ici, et ce bois ne demande pas autant d'hommes que le pin en dehors du navire.

Q.—Combien d'hommes par treuil ? R.—Deux ou trois hommes par chaque

treuil sur le pont ; mais quelquefois il y a deux hommes au treuil de l'avant et quatre hommes aux deux treuils de l'arrière.

Q.—Les journaliers membres de l'union et ceux qui n'en font pas partie ont-ils habitude de travailler ensemble sur les mêmes navires ? R.—Non.

Q.—Les journaliers qui ne sont pas de l'union ne font-ils pas de chargement dans le port ? R.—Les journaliers qui ne sont pas de l'union chargent un grand nombre de goëlettes, bateaux de cabotage et quelquefois des vaisseaux à voiles carrées, tels que des barques, des bricks, des brigantins, ou autres vaisseaux de ce genre, consignés aux maisons pour lesquelles ces hommes travaillent.

Q.—Les membres de l'union interviennent-ils dans le travail de ces hommes ? R.—Non jamais.

Q.—Avez-vous jamais travaillé plus de neuf heures par jour ? Quelle est la plus longue journée de travail que fait une équipe chargeant un navire par la vapeur ? R.—Neuf heures.

Q.—Jamais plus que cela ? R.—Non ; si le travail de nuit est nécessaire, une nouvelle équipe remplace l'équipe de jour.

Q.—Les hommes sont-ils rares à certaines époques de l'année ? R.—Non, les hommes ne sont jamais rares. Ils ne l'ont pas été l'an dernier.

Q.—En hiver, y en a-t-il plus qu'il n'en faut ? R.—Oui.

Q.—Est-ce la raison pour laquelle les salaires sont si bas en hiver ? R.—On réduit les salaires en hiver parce que l'ouvrage est moins abondant ; c'est la principale raison. Une autre raison, c'est qu'en hiver, la loi oblige d'enlever la glace et la neige sur le pont du navire ; cela exige des hommes, ce qui, ajouté à d'autres inconvénients de ce genre, fait que les frets sont plus bas qu'en été.

Q.—Vous travaillez sur les navires depuis longtemps ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un journalier de bord gagne avec plus de peine son salaire en hiver qu'en été ? R.—Oui, je le crois.

Q.—L'arrimeur a-t-il le privilège d'employer qui bon lui semble parmi les membres de l'union ? R.—Oui.

Q.—Votre union est-elle en antagonisme avec le capital ? R.—Non.

Q.—Savez-vous quel prix les arrimeurs reçoivent pour charger les steamers ? R.—L'année dernière, ils avaient \$1.25 par étalon.

Q.—Et sur les navires ? R.—85 centins.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que des arrimeurs qui avaient fait un marché avec un bureau pour charger un steamer ou un navire, aient remis de l'argent au marchand après l'exécution de leur contrat ? R.—Oui ; j'ai entendu dire cela, mais je ne le sais pas personnellement.

Q.—Savez-vous ce que coûte le déchargement d'un navire par tonne ? R.—18, 20 ou 21 centins.

Q.—En été ? R.—Oui.

Q.—Et quel prix en hiver ? R.—Il y a peu de différence ; pour le déchargement du charbon, les prix sont à peu près les mêmes tout le long de l'année.

Q.—Savez-vous ce que coûte le chargement d'un navire avec du bois ? R.—Les arrimeurs ont chargé pendant quelque temps à 80 ou 85 cents la tonne. Je ne sais pas ce qu'ils avaient l'année dernière.

Q.—Déchargez-vous beaucoup de cargaisons générales ici ? R.—Non, pas beaucoup ; la ligne Furness apporte ici des marchandises, du thé, et autres effets de ce genre.

Q.—Vous ne savez pas ce que l'arrimeur reçoit pour le déchargement d'une cargaison de ce genre ? R.—Non, je crois qu'il reçoit une somme ronde ; je ne sais pas exactement quel genre de marché il fait.

Q.—Savez-vous, ou pouvez-vous nous dire combien gagne en douze mois un journalier de navires dans le port de Saint-Jean ? R.—Il y a des journaliers de bord qui sont plus chanceux que d'autres pour avoir de l'ouvrage, et en conséquence ils gagnent beaucoup plus que d'autres. Quelques-uns peuvent gagner \$100.

et d'autres \$150 pu \$200; mais très peu d'entre eux gagnent jusqu'à \$300 par année.

Q.—Connaissez-vous des journaliers de bord qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent? R.—Non, je n'en connais pas. Il peut y avoir des exceptions mais elles sont rares. Je n'ai jamais vu un ouvrier de bord vivre de ses rentes.

Q.—Connaissez-vous des arrimeurs qui sont propriétaires? R.—Oui.

Q.—Quel est leur nombre? R.—Je ne pourrais dire s'ils sont réellement propriétaires ou non, mais ils le disent; peut-être deux ou trois sont propriétaires de leur maison.

Q.—Dans ce contrat, ou plutôt cet arrangement signé par les marchands d'une part et l'union de l'autre, le tarif est-il fixé par les arrimeurs ou par l'union? R.—Les marchands ont fixé le tarif pour les steamers depuis que cet arrangement est commencé.

Q.—Pouvez-vous nous dire la raison pour laquelle les marchands s'intéressent tant à fixer le tarif pour les arrimeurs, aucun d'eux n'étant arrimeur lui-même? R.—Je ne sais pas. Je suppose que c'est parce que ce sont eux qui font le marché avec les journaliers et je suppose qu'ils fixent les prix à un taux assez élevé pour pouvoir les payer, je suppose que c'est la principale raison qui les a engagés à fixer les prix pour les arrimeurs l'an dernier.

Q.—Auriez-vous objection à montrer ou à faire connaître à la commission quelques points principaux de cette convention entre les marchands et l'union? R.—Je pourrais lire la convention elle-même. (Copie de la convention est soumise à la commission).

Par M. CLARKE :—

Q.—Tous l'ont-ils signée? R.—Pas tous.

Q.—Est-il nécessaire que tous signent cette convention pour qu'elle soit valide? R.—Nous voudrions qu'elle fut signée par tous, mais quelques-uns ne veulent pas la signer. Les marchands voudraient que M. Schofield prit part au contrat, mais lui veut faire un contrat ou convention seulement entre les marchands. Ceux qui ont signé cette convention, cette année, sont les mêmes qui l'ont signée l'année dernière.

Par M. BOVIN :—

Q.—Ceux qui travaillent au chargement des navires, en été, font-ils quelque autre besogne en hiver? R.—Non, très peu font d'autre besogne; quelques-uns quittent la ville et vont aux Etats-Unis ou ailleurs pour travailler.

Par M. FREED :—

Q.—Pourquoi le tarif est-il plus élevé pour les steamers que pour les navires à voiles? R.—Simplement parce qu'il faut que le chargement soit fait plus rapidement sur les steamers.

Q.—Faites-vous une journée plus longue que lorsque vous chargez les navires? R.—Non, la journée est de neuf heures comme sur les navires.

Q.—Les steamers transportent-ils moins de fret de ou à Saint-Jean que si tout le transport était fait par navires à voiles? R.—Je ne sache pas qu'ils en transportent moins.

Q.—Y faites-vous moins de journées d'ouvrage? R.—Oui.

Q.—Comment cela? Pouvez-vous charger plus de tonnes par jour sur un steamer que sur un navire? R.—Oui.

Q.—Comment cela peut-il se faire? R.—Parce qu'un plus grand nombre d'hommes travaillent généralement sur un steamer que sur un navire à voiles.

Q.—Mais le même nombre d'hommes ne peut pas charger plus sur un

steamer que sur un navire ? R.—Cela dépend des circonstances. Si le steamer n'est pas trop hors de l'eau, le chargement s'en fera plus vite que celui d'un navire à voiles, sur lequel on n'emploie pas la vapeur et qui est élevé hors de l'eau.

Q.—Mais pourquoi pouvez-vous le charger plus vite qu'un navire ? R.—Parce que l'on peut y mettre plus d'hommes.

Q.—Pour aucune autre raison ? R.—Non, un navire attend sa cargaison et perd du temps, mais un steamer fait apporter sa cargaison à ses côtés.

Q.—Quand avez-vous eu cette grève dont vous avez parlé ? R.—L'été dernier.

Q.—Comment se termina-t-elle—par un compromis ? R.—Oui.

Q.—Les marchands et les membres de l'union discutèrent la question ? R.—Oui ; la cause de la grève n'était pas une question de salaires, mais venait des arrimeurs. Les arrimeurs se réunirent, préparèrent un marché ou document par lequel ils demandaient aux marchands de payer les hommes à l'heure, 25 cents de l'heure. Ils voulaient introduire le système de paiements à l'heure ; mais nous refusâmes de sanctionner ce principe, bien que les gages ne fussent, alors, au printemps, que de \$2 par jour.

Q.—Comment la difficulté fut-elle réglée ? R.—Nous consentîmes à faire un compromis aux marchands et à accepter le salaire que j'ai fait connaître précédemment et qui est fixé sur la convention.

Q.—Depuis que la grève est terminée les rapports ont-ils été amicaux ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi les membres de l'union et les journaliers qui n'en font pas partie ne travaillent-ils pas ensemble sur les mêmes navires ? R.—Les règlements de la société défendent aux membres de l'union de travailler avec des journaliers qui n'en sont pas membres.

Q.—Les conditions et tarif de chargement et de déchargement pour les vaisseaux appartenant aux lignes régulières, sont-ils les mêmes que pour les autres vaisseaux ? R.—Ils l'ont été ces dernières années.

Q.—Les conditions sont les mêmes pour les lignes régulières que pour les autres vaisseaux ? R.—Oui ; la seule différence c'est qu'il y a eu un mois de différence dans le temps des lignes régulières l'année dernière, c'est-à-dire la ligne Furness.

Q.—La seule différence, c'est qu'il vous faut les charger plus vite ? R.—Oui.

Q.—Les arrimeurs qui font le chargement des vaisseaux en général, chargent aussi ceux des lignes régulières ? R.—Oui.

Q.—Et l'ouvrage est donné de la même façon ? R.—Oui, tous emploient des arrimeurs.

Par M. CLARKE :—

Q.—La clause concernant les steamers affecte-t-elle les marchands qui n'ont pas signé la convention comme ceux qui l'ont signée ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :—

Q.—Qui conduit les treuils à vapeur sur le vaisseau ? R.—Quelquefois les matelots, et quelquefois un journalier de bord lorsqu'il n'y a pas de matelot.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il vaut mieux employer un journalier de bord, du moment qu'il est capable de faire l'ouvrage ? R.—Certainement parce qu'alors il y a moins de danger pour les hommes qui travaillent au chargement, vu qu'il portera plus d'attention à ses compagnons qu'un matelot ne le fera ; mais nous n'intervenons jamais dans le choix de celui qui doit conduire le treuil, nous laissons les propriétaires de vaisseaux libres de prendre qui ils veulent.

Q.—Je crois qu'il y a deux prix différents pour le chargement, et que les propriétaires peuvent choisir leurs hommes. R.—Les arrimeurs.

Q.—Oui. Et supposant qu'un homme soit toujours employé à charger des steamers et un autre toujours les navires à voiles, la société a-t-elle le droit de choisir les hommes pour rétablir l'équilibre ? R.—L'arrimeur ne peut choisir ses hommes que parmi ceux qui ne sont pas employés ; il ne peut les prendre parmi ceux qui travaillent.

Q.—Alors si un homme est choisi dix fois pour charger un steamer et un autre le même nombre de fois sur un navire à voiles, il y aurait une grande différence dans les gages de ces deux hommes, car après tout, tous ne peuvent pas travailler aux steamers ? R.—Cela ne fait aucune différence.

Q.—Divisez-vous également ensuite entre vous ? R.—Non ; tant mieux pour ceux qui ont la bonne fortune de travailler sur les steamers.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est l'augmentation sur les steamers cette année ? R.—Soixante centins.

Q.—Sur les navires à voiles ? R.—Il n'y en a pas.

Q.—Pourquoi considérez-vous cette augmentation comme nécessaire sur les steamers cette année ? R.—Nous avons toujours eu plus sur les steamers que sur les navires à voiles.

Q.—Cela vaut-il plus de travailler sur un steamer que sur un navire à voiles ? R.—Nous avons voulu avoir plus aussi pour les navires à voiles, mais les marchands n'ont pas voulu signer cet article de l'arrangement, mais afin de travailler paisiblement, nous avons convenu d'accepter ce tarif plutôt que d'avoir recours à la grève et aux démonstrations.

Q.—Pourquoi le même principe ne s'appliquerait-il pas aux steamers ? R.—Les marchands consentaient à payer \$3.60 pour les steamers et \$2.50 pour les navires à voiles et nous avons accepté la proposition.

Q.—Combien parmi les signataires sont propriétaires ou agents de steamers ? R.—Scammell et Frères et Thomson & Cie. Troop est aussi agent pour les steamers, mais je ne sais pas s'il en a qui naviguent actuellement ou non.

Q.—Combien y a-t-il de propriétaires ou d'agents de steamers à Saint-Jean ? R.—Quatre, je crois.

Q.—Et deux ont signé la convention ? R.—Oui, deux l'ont signée.

Q.—Les autres refusent-ils de signer ou négligent-ils simplement de le faire ? R.—Ils ont négligé de signer jusqu'à présent. Ils refusent de payer un salaire aussi élevé.

Par M. CLARKE :—

Q.—Ceux qui ont signé sont-ils agents de steamers tenant une ligne régulière à Saint-Jean ? R.—Non ; ils sont agents de steamers qui ne tiennent pas une ligne régulière ici.

Par M. FREED :

Q.—Combien de steamers MM. Thomson et MM. Scammell chargent-ils dans le port par année ? R.—Le nombre varie tous les ans. Certaines années MM. Thomson en ont chargé de trente à trente-cinq.

Q.—Combien en ont-ils chargé l'année dernière ? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—Trente ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Vingt ? R.—Je ne pourrais dire le nombre.

Q.—En ont-ils chargé dix ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'ils en aient chargé plus que dix l'année dernière ? R.—Oui.

Q.—Combien de steamers Scammell et Frères ont-ils chargé l'année dernière ? R.—Je ne sais pas. Ils ont fait peu avec les steamers l'année dernière.

Q.—Combien de steamers de la ligne Furness ont chargé ici l'année dernière ?
R.—Un par mois.

Q.—Pas plus que cela ? R.—C'est tout, je crois.

Q.—Tous les autres steamers réunis vous donnent-ils autant d'ouvrage que ceux de la ligne Furness ? R.—Deux ou trois des autres steamers nous donnent plus d'ouvrage que tous les steamers de la ligne Furness nous en donnent en douze mois.

Par M. KERWIN :—

Q.—Lorsque vous avez commencé une journée de travail à bord d'un steamer ou d'un navire et que vous n'avez pas assez d'ouvrage pour toute la journée, faites-vous payer tout de même la pleine journée de salaire ? R.—Non.

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler le matin ? R.—A sept heures.

Q.—A quelle heure finissez-vous ? R.—A cinq heures.

Q.—Lorsque vous travaillez deux heures de temps combien vous faites-vous payer ? R.—Un quart de jour ; et si nous travaillons trois heures nous ne demandons aussi qu'un quart de jour.

Q.—C'est le règlement ? R.—Oui.

Q.—Si vous travaillez quatre heures ? R.—Nous demandons une demi-journée, et souvent alors il nous faut nous disputer au sujet du paiement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—En quelle année avez-vous gagné \$5 par jour ? R.—En 1884-85, je crois ; au printemps de 1886 on nous refusa \$5 par jour, et nous nous mîmes en grève.

Q.—Quelle a été la cause de la diminution ? R.—Je suppose que les journaliers de bord ont exigé un salaire plus élevé parce qu'ils ne pouvaient plus vivre avec le salaire qu'ils avaient.

Q.—Je vous ai demandé quelle a été la cause de la baisse de \$5 à \$3.60 et \$2.50 ? R.—La concurrence était si grande, et il y avait tant d'hommes sans ouvrage que nous ne pouvions plus avoir les mêmes salaires que précédemment.

Q.—Les marchands et les arrimeurs ont-ils pris avantage du surplus d'ouvriers sans ouvrage ? R.—Oui.

Q.—La cause de la grève l'an dernier a été votre refus de travailler à 25 centins de l'heure ? R.—Oui.

Q.—C'était pour chaque heure d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Vous travaillez à des intervalles très irréguliers ? R.—Oui, très irréguliers.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que des journaliers aient passé deux semaines à bord d'un navire pour ne faire que cinq jours d'ouvrage pleins ? R.—Oui ; plus quelquefois.

Q.—C'est une des raisons pour lesquelles vous n'avez pas voulu accepter le travail à l'heure ? R.—Oui ; les arrimeurs et les marchands espéraient que les hommes se tiendraient aux environs des navires pour attendre l'ouvrage, et travailleraient lorsque le bois arriverait.

Par M. KERWIN :—

Q.—Croyez-vous qu'il soit utile que des arrimeurs soient employés pour que le port de Saint-Jean soit prospère ? R.—Je ne le crois pas ; nous pouvons nous en passer.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance, depuis que vous travaillez dans le port, que l'on ait inclus dans les dépenses de navires des frais pour un travail qui

n'avait réellement pas été fait ? R.—C'est mon opinion que la chose s'est pratiquée ; mais je n'en ai aucune connaissance personnelle.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—En quelle occasion la chose s'est-elle pratiquée. Vous accusez quelqu'un de fraude, dites nous le nom de la personne qui a commis la fraude ? R.—J'ai entendu dire la chose.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez entendu parler d'un cas semblable ?—(Pas de réponse.)

Par M. KERWIN :—

Q.—Seriez-vous surpris d'apprendre qu'un avocat éminent de Québec a déclaré qu'il savait personnellement que la chose s'était pratiquée ? R.—Je parle de Québec actuellement.

Par M. FREED :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose du port de Québec ? R.—Non.

Copie de la convention faite le 3 mars 1888, entre les expéditeurs de bois carré et de bois de service, et les propriétaires de navires, marchands et courtiers de la cité de Saint-Jean, d'une part, et l'union des journaliers de navire d'autre part :—

1. L'Union des journaliers de navires convient par les présentes, solidairement et individuellement, de fixer leur tarif pour le chargement et le déchargement de navires à voiles à \$2.50 par journée de travail de neuf heures, à commencer du 1er avril prochain jusqu'au 31 octobre inclusivement, et depuis cette dernière date jusqu'au 3 mars 1889, à \$2 par jour de même longueur.

2. L'Union convient de plus, solidairement et individuellement, à fixer leur tarif pour le chargement et déchargement des steamers océaniques à \$3.60 par jour, à partir du 1er avril prochain jusqu'au 31 mars 1889, inclusivement.

3. Les journées incomplètes seront payées en proportion du tarif ci-dessus.

4. L'Union accorde aux marchands, propriétaires de navires ou arrimeurs le privilège de choisir eux-mêmes leurs équipes parmi les membres de l'union.

5. L'Union ne pourra ni empêcher ni restreindre l'emploi des matelots réguliers au chargement ou au déchargement des cargaisons.

6. L'Union ne pourra ni empêcher ni restreindre l'emploi de la vapeur dans le chargement ou le déchargement des vaisseaux. En considération des conventions ci-dessus, nous soussignés, expéditeurs, marchands, propriétaires de navires et courtiers, consentons à ne pas employer d'autres journaliers que ceux de l'union des journaliers de navires pour le déchargement de tous vaisseaux sous leur charge et de ne donner aucun contrat à un arrimeur qui n'emploie pas des membres de l'union des journaliers de navires pour le déchargement de toutes espèces de cargaisons, de bois, de madriers, de lest, etc.

Nous consentons de plus à payer aux membres de l'union le tarif stipulé ci-dessus, et nous emploierons tous les moyens légitimes en notre pouvoir pour induire les capitaines et propriétaires de vaisseaux, résidents ou non résidents, à ne donner d'ouvrage qu'aux arrimeurs qui emploient des membres de l'union des journaliers de navires pour le chargement et le déchargement de leurs vaisseaux.

SIGNÉ : WILLIAM THOMPSON & C^{IE}.
SCAMMELL & FRÈRES
DONALD CARMICHAEL
WILLIAM MALCOLM MCKAY
TROOP & FILS
CHS. McLAUGHLIN & FILS

PATRICK WALSH, aide forgeron, appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—A quel genre de forge travaillez-vous ? R.—Je travaille à la fabrication des machines.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent les forgerons de machines ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Travaillez-vous le soir quelquefois ? R.—Non, pas où je travaille maintenant.

Q.—Combien gagne un aide-forgeron ? R.—Je gagne \$1.10 par jour ; je ne sais pas ce que gagnent les autres.

Q.—Est-ce le tarif régulier ? R.—C'est le tarif régulier durant toute l'année dans nos ateliers.

Q.—Y a-t-il des aides-forgerons qui gagnent moins que cela ? R.—Il y en a dans les autres ateliers.

Q.—L'ouvrage que vous faites est-il rude ? R.—Oui, c'est un ouvrage fatigant à la longue.

Q.—La ventilation est-elle bonne dans vos ateliers en été ? R.—En été, nous sommes assez bien mais en hiver les ouvertures sont fermées et la fumée et le soufre nous incommodent ; de plus la construction étant en bois, la pluie et la neige y pénètrent pendant les fortes tempêtes.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté pendant ces dernières années ? R.—Non, ils étaient plus élevés autrefois.

Q.—Connaissez-vous plusieurs aides-forgerons dans Saint-Jean qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Non, je n'en connais qu'un qui soit propriétaire et je ne crois pas qu'il ait gagné sa maison avec ce salaire.

Q.—Depuis quand demeurez-vous à Saint-Jean ? R.—Je suis né ici.

Q.—Un homme peut-il soutenir une famille et vivre confortablement en même temps qu'avec économie, avec un salaire de \$1.10 par jour ? R.—Non, il ne le peut pas.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non ; aucun homme ne peut vivre comme il faut et faire des épargnes avec \$1 de salaire par jour ; on dit que c'est possible, mais je n'ai encore pu en trouver le secret.

Q.—Connaissez-vous le salaire d'un ouvrier forgeron dans les machines ? R.—Non, je n'en puis rien dire.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans cette partie du métier de forgeron ? R.—Non, pas dans notre département.

WILLIAM MCCARTHY, menuisier, appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous travaillez à la journée ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la journée dans Saint-Jean ? R.—Depuis une année et demie.

Q.—Les menuisiers sont-ils employés toute l'année généralement ? R.—Non.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier de première classe ? R.—De \$7 à \$9 par semaine—\$9 forme l'exception ; nous avons \$9 en été, mais en hiver c'est très rare.

Q.—Un menuisier qui travaille à l'atelier gagne-t-il plus que celui qui tra-

vaille au dehors ? R.—Pas toujours ; pas en été, ni en hiver pour les raisons suivantes. Si un homme travaille tout le long de l'année dans un atelier, il est payé moins cher que celui qui travaille en dehors de temps à autre suivant l'ouvrage. Le salaire est moins élevé en hiver qu'en été.

Q.—Quelle en est la raison ? R.—L'ouvrage n'est pas aussi abondant, et les patrons en profitent.

Q.—Un menuisier fait d'aussi bon ouvrage en hiver qu'en été ? R.—Oui, en règle générale. Mais il ne peut travailler en dehors de l'atelier.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage dans votre métier ? R.—Il n'y a pas de temps fixe ; j'ai donné quatre ans d'apprentissage.

Q.—D'après votre expérience considérez-vous ce temps suffisant pour un apprenti ayant des aptitudes pour le métier ? R.—Je le crois.

Q.—Quel salaire reçoit généralement un apprenti la première année ? R.—Deux piastres par semaine généralement ; mais il n'y a pas de prix fixe.

Q.—Le salaire augmente-t-il d'année en année ? R.—Oui.

Q.—Combien par année ? R.—J'ai eu moi-même une augmentation de \$1 et la deuxième année de \$2.

Q.—Les patrons donnent-ils une certaine quantité d'outils à l'apprenti, à la fin de son temps ? R.—Non, ils avaient cette habitude autrefois ; mais moi je n'ai rien reçu.

Q.—Un menuisier a-t-il la permission d'aiguiser et réparer ses propres outils pendant les dix heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Ou font-ils cet ouvrage entre les heures de travail ? R.—Toujours pendant les heures de travail.

Q.—Accorde-t-on un temps défini à l'ouvrier pour cette besogne ? R.—Non.

Q.—Les menuisiers ont-ils de l'ouvrage permanemment à Saint-Jean ? R.—Je ne saurais dire ; mais mes connaissances ne sont pas très étendues à ce sujet. Il n'y a pas cependant assez d'ouvrage pour tous les menuisiers, auxquels les cultivateurs de la campagne font beaucoup de concurrence en venant travailler à la ville, comme menuisiers entre les labours et les semences. Ces gens qui ne sont pas menuisiers enlèvent ainsi de l'ouvrage à plusieurs bons ouvriers, principalement chez Harris et Cie.

Q.—Harris et Cie, fabriquent les moulures, portes et fenêtres ? R.—Oui, ils font tous ces travaux.

Q.—Avez-vous dit que les heures de travail étaient les mêmes en hiver qu'en été ? R.—Oui, ceux qui travaillent en dehors font une journée de neuf heures ; ceux qui restent à l'atelier travaillent dix heures, hiver et été. Je crois que Harris et Cie, ont une maison exceptionnelle.

WILLIAM MASON, flotteur ou homme de cage, appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous employé ici à Indiantown ? R.—Oui, chez MM. Holly & McLeelan.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous en moyenne ? R.—Je suppose que M. Bagnall vous a dit cela, à peu près dix ou onze heures, quelquefois douze.

Q.—Avez-vous entendu toute sa déposition ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que sa déposition soit véridique dans toutes ses parties ? R.—Autant que je puis savoir, oui. Je travaille pour lui depuis plusieurs années.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter touchant les gages ou la position des hommes de cages ? R.—Non, rien à ajouter.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Tous les samedis.

Q.—En entier ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Étiez-vous membre de la société des hommes de cage lorsqu'elle existait ?

R.—Oui.

Q.—Cette société avait-elle l'effet de vous faire donner des gages plus élevés qu'aujourd'hui ? R.—Nous gagnions \$2.50 alors.

Q.—Cela était-il dû à l'existence de la société ? R.—Oui.

THOMAS GLEN, cigarier, appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à Saint-Jean ? R.—Depuis peu ; j'ai travaillé à Saint-Jean en premier lieu il y a quatorze ans, bien que j'aie appris mon métier ici il y a dix-huit ans, et j'ai travaillé cinq ans.

Q.—Combien gagnent les cigariers par semaine en moyenne ? R.—Nous travaillons à la pièce, il y a plusieurs genres de travaux compris dans le métier de cigariers. Il y a le travail à la machine et le travail à la main.

Q.—Je parle du travail à la main ? R.—Un bon ouvrier, suivant moi, peut gagner à peu près \$9 par semaine.

Q.—Quel prix paie-t-on par mille pour les cigares que vous faites ordinairement à Saint-Jean ? R.—Pour les cigares faits à la machine je n'ose fixer de chiffre, car je ne connais pas exactement le prix payé, mais je crois que l'on paie \$5 par mille.

Q.—Avez-vous jamais travaillé à Montréal ? R.—Oui, pendant quelque temps.

Q.—Êtes-vous payés jusqu'à \$8 du mille pour certaines qualités de cigares ? R.—Oui.

Q.—Que coûterait à Montréal la fabrication d'un cigare de même genre ? R.—On paie \$11 du mille à Montréal pour les mêmes cigares que nous faisons ici pour \$8.

Q.—A Montréal ? R.—Oui, mais il y a quelques années de cela.

Q.—Combien d'années ? R.—A peu près cinq ans ; je ne puis assurer que ce soit vrai, car je ne parle que par oui-dire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—On nous a dit à Montréal que les cigariers n'avaient dans cette ville que la moitié du prix payé ailleurs, et maintenant vous nous dites le contraire ? R.—Je n'ai entendu parler par des cigariers que d'un ou deux ateliers à Montréal. J'ai gagné \$8 par mille moi-même à Montréal, mais c'était pour un cigare différent de celui que nous fabriquons ici.

Q.—Combien de fabricants de cigares sont constamment employés, ici, durant l'année ? R.—Il y a, ici, à Saint-Jean, deux fabriques, et je crois qu'elles peuvent employer—mais voulez-vous parler des filles qui sont employées dans ces fabriques ?

Q.—Je veux parler des ouvriers qui travaillent à la journée ? R.—Je crois qu'il y en a environ vingt ou vingt-cinq, si j'en juge par le nombre qu'il y a, depuis que je suis ici.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers qui travaillent sur des moules à Saint-Jean ? R.—A présent la plupart des ouvriers font le travail manuel.

Q.—Les femmes que vous employez travaillent généralement sur des moules ? R.—Oui, généralement.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui travaillent avec des moules ? R.—Oui.

Q.—La femme employée peut-elle faire d'aussi bons cigares dans des moules

que les ouvriers, qui font le travail manuel? R.—Les femmes ne sont pas considérées comme faisant d'aussi bons cigares que les hommes, soit qu'elles travaillent avec des moules ou à la main.

Q.—Elles ne reçoivent pas un salaire aussi élevé que les hommes par mille cigares? R.—Non; dans certaines fabriques, cependant, leur salaire est aussi élevé que celui des hommes; mais dans d'autres, elles sont moins payées, et c'est la même chose aux Etats-Unis.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage à Saint-Jean? R.—Le temps stipulé est de trois ans.

Q.—A quel âge les jeunes gens commencent-ils leur apprentissage? R.—Je ne pourrais pas le dire au juste. Ils commencent, je crois, à quatorze ans. Je ne me trouvais pas ici, dans ces derniers temps; mais si j'en juge d'après les apprentis que j'ai vus, ici, ils doivent avoir commencé leur apprentissage à l'âge de treize ou quatorze ans.

Q.—Connaissez-vous le salaire, qui est payé aux ouvrières à Saint-Jean? R.—Oui.

Q.—Combien une ouvrière ordinaire gagne-t-elle par semaine en travaillant sans un moule? R.—Une ouvrière reçoit, ici, en moyenne, environ \$3.50 par semaine.

Q.—D'après votre expérience, considérez-vous que ce salaire est peu élevé? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais travaillé, en Canada, ailleurs qu'à Saint-Jean et Montréal? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais travaillé aux Etats-Unis? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis? R.—J'ai travaillé à Boston, New-York, dans le Connecticut, l'Ohio et l'Illinois.

Q.—Si nous considérons le coût de la vie et les gages payés à Saint-Jean, et si nous faisons une comparaison avec le coût de la vie et les salaires payés aux Etats-Unis, de quel côté penche la balance? R.—Les Etats-Unis offrent plus d'avantages.

Q.—Pour un homme marié avec sa famille? R.—Oui, les Etats-Unis offrent plus d'avantages au fabricant de tabac, qu'il soit marié ou non.

Q.—Savez-vous quel salaire l'on paie aux fabricants de cigares dans Ontario? R.—Non; je ne le sais pas.

Q.—Avez-vous d'autres informations utiles à fournir à la commission au sujet de la fabrication des cigares? R.—Non, aucune.

Par M. BOWEN :—

Q.—Savez-vous si l'usage du tabac est parfois nuisible à la santé du fumeur? R.—Dans la plupart des fabriques il n'y a pas de tabac d'une qualité inférieure; mais dans d'autres il y en a. Le fabricant, qui comprend bien ses intérêts, ne fera pas, je crois, de mauvais mélanges, parce qu'il sait qu'à la longue, de mauvais mélanges ne seraient pas une industrie rémunératrice. Quelques fabricants, cependant mélangent au tabac des recoupes de médiocre qualité.

Q.—Connaissez-vous le tabac à fumer et à chiquer? R.—Je ne puis fournir aucun renseignement précis sur ce sujet. Je sais que certains fabricants mettaient, il y a quelques années, de la couperose dans le tabac; or, je crois qu'un tel mélange est nuisible à la santé. Mais je suis peu renseigné sur la fabrication du tabac.

Q.—Vous nous avez dit que les Etats-Unis offraient plus d'avantages aux fabricants de tabac. Dites-nous donc pourquoi vous nous faites le plaisir et l'honneur de rester avec nous, bien que vous receviez, ici, un moindre salaire? R.—Mes enfants ont vécu, ici, presque tout le temps de leur existence. Je suis ici en visite, et il est possible que mon séjour durera une année; mais je n'ai pas

l'intention d'y demeurer davantage, parce que je n'y trouve pas mon compte. Je puis gagner beaucoup plus d'argent aux Etats-Unis qu'ici.

Q.—Croyez-vous que ce qui est vrai pour vous le soit également pour d'autres—ou que les autres ouvriers pourraient trouver aux Etats-Unis autant d'avantages que vous en trouvez vous-même ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les jeunes garçons et les jeunes filles travaillent-ils dans le même étage ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils des appartements séparés ? R.—Non ; je ne le crois pas du moins. Il y a un autre département dans le même étage, mais il relève d'un autre patron.

Par M. CARSON :—

Q.—Vos patrons imposent-ils des amendes dans votre fabrique ? R.—Non.

Q.—Quand les cigares sont livrés par l'ouvrier, en met-on de côté parce qu'ils sont mal faits ? R.—Non, on accepte les cigares de confiance.

GEORGE H. TRUEMAN, conducteur sur le chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis conducteur sur le chemin de fer Intercolonial.

Q.—Les conducteurs sur l'Intercolonial travaillent-ils à la journée, ou ont-ils un certain nombre de milles à parcourir pour faire leur journée de travail ? R.—Je ne puis parler que d'après ma propre expérience. Je suis employé sur un train régulier et je suis payé à la journée.

Q.—Savez-vous quel salaire reçoivent les conducteurs sur les trains irréguliers ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Six ou sept heures par jour, en moyenne.

Q.—Quelle est la longueur du trajet que vous parcourez ? R.—Cent trente-huit milles.

Q.—Quand vous êtes rendu au bout, considérez-vous votre journée comme étant faite ? R.—Oui ; mais je pourrais ajouter que, dans la division où je me trouve, nous faisons deux jours de travail dans un. C'est ce que nous faisons en parcourant 138 milles trois fois par semaine, aller et retour. Je pars d'ici le matin et je reviens à 7.30 hrs. p. m.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le nombre de milles que vous parcourez dans cet espace de temps ? R.—Je parcours 276 milles pendant cet espace de temps. Je puis bien alors compter cela pour une journée. Le train se rend à Amherst, où il y a changement de chars et d'où nous revenons à Saint-Jean. Ce trajet permet à un conducteur de coucher chez lui tous les soirs.

Par M. FREED :—

Q.—De sorte que le trajet que vous faites est de 136 milles par jour ? R.—Oui.

Q.—Les serre-freins sur votre train font-ils le même trajet que vous ? R.—Oui.

Q.—Les mécaniciens et les chauffeurs font-ils aussi le même trajet ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire les conducteurs reçoivent-ils ? R.—Les plus anciens, comme j'en suis un, reçoivent \$2.50 par jour, et à la fin du mois nous recevons une somme additionnelle de \$10.

Q.—Pourquoi cette somme additionnelle ? R.—Il y a environ sept ou huit des plus anciens conducteurs qui reçoivent cette somme. Nous étions payés au mois, auparavant, et l'on nous accordait deux semaines de congé par année ; mais ce congé ne nous est plus accordé, et je crois que ces \$10 nous sont données en compensation.

Q.—C'est une gratuité spéciale accordée dans une circonstance spéciale ? R.—Je le crois, et il n'y a, comme je l'ai dit, que sept ou huit des conducteurs qui la reçoivent.

Q.—Votre train régulier est-il quelquefois retenu très longtemps durant l'hiver ? R.—Il ne l'est à peu près jamais sur ma division. Nous sommes très rarement retenus après nos heures régulières.

Q.—Vous n'avez donc jamais eu à souffrir sensiblement par suite de retards ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il eu de longs retards pendant que vous étiez de service à bord des chars ? R.—Pas depuis quelques années.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire payé aux serre-freins sur votre train ? R.—Je crois qu'ils reçoivent \$1.35 par jour.

Q.—Les conducteurs et les serre-freins sur l'Intercolonial font-ils, généralement, plus ou moins que le temps que vous avez indiqué ? R.—Ils font tout leur temps et très rarement plus. Des occasions se présentent, naturellement, durant l'été, où ils font un peu plus que leur temps, mais c'est très rare.

Q.—Quand un conducteur ou un serre-freins a fait deux trajets dans une journée, aller et retour, il est très rare qu'on leur demande de s'embarquer le même jour, pour faire un autre trajet ? R.—Oui, très rare ; on ne les demande que lorsqu'on ne peut faire autrement.

Q.—Si l'on employait sur les trains des hommes épuisés de fatigue vous nuiriez aux intérêts du chemin et les employés fatigués ne voudraient pas, de leur côté, se soumettre à un tel service ? R.—Je le crois ; pour ce qui me regarde, je ne l'aimerais pas.

Q.—Croyez-vous qu'un conducteur, ayant une famille à supporter, peut, avec les gages qu'il reçoit sur ce chemin, faire des épargnes et s'acheter une maison ? R.—Il lui faudrait beaucoup de temps pour arriver à ce résultat.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait des conducteurs qui puissent faire des épargnes ? R.—Je crois que quelques-uns d'entre eux en font.

Q.—S'amassent-ils graduellement un petit fonds de réserve ? R.—Oui.

Q.—Impose-t-on sur votre chemin de fer des amendes pour certaines fautes ? R.—Je ne puis parler que pour moi-même. Pour ce qui me concerne, je n'ai jamais été mis à l'amende. J'ai entendu dire, toutefois, que certains conducteurs avaient été mis à l'amende.

Q.—Y a-t-il des démissions fréquentes de conducteurs sur votre chemin ? R.—Elles sont très rares.

Q.—Un conducteur étant démis pour une légère offense a-t-il de la peine à trouver de l'emploi sur un autre chemin ? R.—Il me serait difficile de répondre à cette question. S'il a été démis, il ne pourra obtenir de recommandation, et s'il n'a pas de recommandation, il lui est difficile de se placer sur un autre chemin.

Q.—Croyez-vous qu'un conducteur puisse être démis pour autre motif qu'une faute grave ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Et s'il est démis pour une faute grave, il ne pourrait obtenir une recommandation ? R.—Non.

Q.—Et sans cette recommandation il ne pourra trouver de l'emploi sur un autre chemin ? R.—Il lui sera difficile d'en trouver.

Q.—Si un conducteur quittait sa position avec la réputation d'un honnête homme et d'un employé capable et de bonne conduite, mais aussi avec la réputation d'être un meneur, un agitateur, l'un des chefs des organisations ouvrières, croyez-vous qu'il aurait de la peine à se faire accepter par une autre compagnie ? R.—Je crois qu'il aurait de la peine à se faire accepter, parce que sa réputation d'agitateur soulèverait contre lui des préventions.

Q.—Avez-vous jamais été conducteur sur un train de fret ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il existe un attelage qui puisse remplacer avantageusement les crochets d'attelage employés maintenant ? R.—Il me serait difficile de répondre à cette question. L'expérience que j'ai acquise sur les trains de fret remonte à quelques années, et j'ai vu un grand nombre d'attelages de chars, et il me serait difficile de me prononcer sur le mérite respectif de chacun d'eux.

Q.—Savez-vous s'il existe un attelage qui vaille mieux que l'anneau et la cheville ordinaire ? R.—Je n'en connais pas. Cependant, j'en ai vu un qui m'a paru être une amélioration ; mais je ne l'ai jamais vu appliqué.

Q.—En quoi consistait l'attelage que vous avez vu et que vous croyiez être une amélioration ? R.—Cet attelage avait été inventé par un nommé Richards, de Carleton, et c'est, à mon avis, le meilleur que j'aie jamais vu.

Q.—Croyez-vous qu'il serait à propos de poser une main courante sur le sommet des wagons à fret, afin d'empêcher les conducteurs de tomber en bas du train ? R.—Pour être de quelque utilité, ces mains courantes devraient avoir deux ou trois pieds de hauteur, et il peut se faire que ces mains courantes nuisent au passage des passerelles et à l'arrivée dans les stations.

Q.—Si les mains courantes, entourant le dessus des chars, avait simplement la hauteur de la tige du frein, ne serait-ce pas suffisant pour protéger les conducteurs ? R.—Je crois que cela suffirait pour empêcher le garde frein de tomber en bas du train.

Q.—Est-ce à cause du prix seul qu'elles coûteraient qu'on refuse d'adopter l'usage de ces mains courantes ? R.—Je n'en vois pas d'autre.

Q.—Croyez-vous que les passerelles, telles que celles posées sur les chars de l'Intercolonial, soient suffisamment larges ? R.—Je le crois.

Q.—Quel est le personnel ordinaire d'un train de fret sur l'Intercolonial ? R.—Il y a, je crois, deux ou trois garde-freins, cela dépend de la longueur du train—mais, ordinairement, deux ou trois suffisent.

Q.—Quelle est la longueur ordinaire d'un train chargé ? R.—Un train de wagons de marchandises se compose, je suppose, d'environ douze chars. Ces chars ont 30 et 35 pieds de longueur. Un convoi de ces chars aurait donc de 360 à 400 pieds de longueur, environ.

Q.—Y a-t-il deux garde-freins dans le fourgon de bagages et un sur la locomotive ? R.—Je ne le sais pas. Je crois que, généralement, un seul garde-frein se tient dans le fourgon aux bagages.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Quelle largeur ont les passerelles sur les chars de l'Intercolonial ? R.—Je ne le sais pas au juste ; mais je crois qu'elles sont de 12 à 15 pouces. Je ne les ai jamais mesurées, et je les ai vues seulement.

Q.—Croyez-vous que cette largeur soit suffisante pour protéger l'employé par une nuit de vent et d'orage ? R.—Par une nuit d'orage, l'employé pourrait être poussé hors d'une passerelle de 22 à 24 pouces.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il, sur l'Intercolonial, plusieurs ponts couverts ? R.—Il y en a plusieurs.

Q.—Y a-t-il des ponts couverts, qui sont tellement bas qu'un garde-freins ne peut se tenir debout sur les chars en passant sur ces ponts ? R.—Je n'en connais pas. Tous les ponts que je connais sont élevés. Je ne connais aucun pont sur l'Intercolonial qui ne donne pas tout l'espace voulu au garde-frein.

Q.—Savez-vous si la direction d'un chemin de fer quelconque fait part aux autres compagnies des raisons qui ont fait que des employés ont été renvoyés ? R.—Je n'ai jamais entendu parler de cela.

Par M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous que le frein à air comprimé puisse être appliqué avec succès aux trains de fret ? R.—Je le crois.

Q.—Ce frein est-il en usage sur l'Intercolonial ? R.—Je le crois. Tous les nouveaux chars sont, je crois, munis du frein Westinghouse.

Par M. FREED :—

Q.—Ce frein est-il appliqué sur les autres chars ? R.—On l'emploie, aussi vite que l'on peut l'appliquer aux locomotives. Tous les wagons à marchandises en sont pourvus.

Par M. CLARKE :—

Q.—Sur combien de chars est-il posé ? R.—Je suis employé sur les chars à passagers, et je ne puis parler des wagons à marchandises.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les salaires sur l'Intercolonial sont-ils aussi élevés que sur les autres chemins ? R.—Je crois que les conducteurs reçoivent, en moyenne, un salaire raisonnable et en rapport avec le coût de la vie.

Q.—Les trajets sont-ils plus longs, en moyenne, que sur les autres chemins ? R.—Je ne sais pas s'ils sont plus longs ; je crois qu'ils sont à peu près de 120 à 130 milles, en moyenne.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous une besogne plus considérable depuis que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick se rend à la nouvel gare ? R.—Cela ne fait aucune différence pour les conducteurs.

JOHN LOWELL, fabricant de cigares, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez entendu l'un des témoins précédents ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous prêt à corroborer tout son témoignage ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous dans la même fabrique que lui ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce témoignage ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des renseignements utiles à communiquer à la commission, au sujet de la fabrication des cigares ? R.—Non ; je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit mon ami.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment se fait-il que vous restiez ici, lorsque vous pourriez obtenir, aux Etats-Unis, un salaire beaucoup plus élevé qu'ici ? R.—J'ai travaillé dans les Etats-Unis-New-York et Brooklyn.

Q.—Oui ; mais pourquoi restez-vous ici,—puis-que vous dites que vous appuyez tout ce qu'à dit l'autre témoin—lequel prétend pouvoir gagner beaucoup plus d'argent aux Etats-Unis qu'ici ? R.—Je suis né ici ; j'ai été élevé également ici, et c'est pourquoi j'aime autant demeurer ici encore quelque temps.

Par M. HEAKES :

Q.—Vos parents et vos amis sont ici ? R.—Non ; mes parents sont morts. mentée.

JOHN STEWART est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis un mécanicien de locomotive

Q.—Etes-vous employé sur l'Intercolonial ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la longueur de votre course ? R.—Quatre-vingt-dix milles

Q.—Combien de fois par semaine faites-vous ce trajet ? R.—Notre trajet se double tous les deux jours, comme pour les conducteurs ; mais nous allons jusqu'à Monckton et nous revenons, tandis qu'ils vont jusqu'à Amherst et en reviennent.

Q.—Vous parcourez donc 540 milles par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire d'un ingénieur de locomotive sur l'Intercolonial ? R.—Un mécanicien de six années d'expérience reçoit \$2.75 par jour, et ceux d'une expérience moins longue reçoivent un salaire proportionné à la longueur de leur temps de service. La première année, ils reçoivent à peine \$2 par jour, et leur salaire est augmenté jusqu'à ce qu'ils atteignent \$2.75, ce qui est le salaire le plus élevé payé à un ingénieur de locomotive.

Q.—Après six années de service, leur salaire reste le même ? R.—Aucune autre augmentation ne leur est accordée.

Q.—Un mécanicien peut-il conserver toute sa vigueur et donner toute l'attention voulue à son ouvrage jusqu'au bout de ses deux trajets de 90 milles sur le chemin de fer ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous trop fatigué à la fin de votre journée pour être sûr de votre ouvrage ? R.—Non ; nous avons, du reste, quatre heures de repos après avoir parcouru 90 milles et avant d'entreprendre le voyage de retour.

Q.—Croyez-vous qu'un mécanicien qui fait un double trajet de 138 milles, est capable de donner à son ouvrage l'attention voulue jusqu'au bout du trajet ? R.—Il le peut, si le temps est beau et s'il ne survient rien qui retarde le train ; il peut tenir ferme s'il n'est pas retardé par la tempête, ou la neige, et si tout va bien.

Q.—Un mécanicien de locomotive a-t-il une besogne qui exige tout le temps l'emploi de toutes ses facultés ? R.—Oui.

Q.—De manière à éviter les accidents ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dire quel salaire reçoivent, en moyenne, les chauffeurs ? R.—Une piastre et cinquante centins par jour.

Q.—Quel est le salaire payé aux mécaniciens de locomotives sur les trains de fret ? R.—Ils reçoivent le même salaire que les autres ingénieurs, et s'ils servent pendant six ans, ils obtiennent comme nous le maximum du salaire.

Q.—Quel est le salaire payé aux chauffeurs sur les trains de fret ? R.—Le même salaire qui est payé aux chauffeurs sur les trains de passagers.

Q.—Change-t-on souvent de mécaniciens sur votre chemin ? R.—Non ; très-arement.

Q.—Les ingénieurs croient-ils qu'il leur est plus avantageux de rester ici que de changer de position ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il y a des ingénieurs de locomotives qui aient acquis des propriétés foncières ? R.—Il y en a quelques-uns, mais ils sont rares.

Q.—Y en a-t-il qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Il y en a quelques-uns, qui n'ont pas des familles nombreuses, qui ont pu faire des économies.

Q.—Savez-vous s'il y a des chauffeurs qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent, ou s'ils ont pu faire des économies ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Savez-vous s'il y a des serre-freins qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Quelques-uns d'entre eux ont pu épargner un peu d'argent ; mais aucun d'eux n'est propriétaire de maison et s'ils ont un peu d'argent en banque, ce n'est pas avec leur métier de serre-freins qu'ils l'ont gagné.

Q.—Vous croyez que s'ils achètent des immeubles, c'est parce qu'ils ont d'autres moyens de gagner de l'argent, et qu'ils préfèrent ordinairement placer autrement leur argent ? R.—Leur salaire ne saurait leur fournir les moyens d'acheter des immeubles.

Q.—Quel est le plus grand nombre d'heures durant lequel vous avez été de service sans interruption ? R.—J'ai été de service comme mécanicien, sans m'éloigner de la locomotive, pendant trente-six heures. Le train n'était pas en mouvement pendant tout ce temps. Je pouvais prendre quelque repos, soit sur la locomotive, soit à quelqu'endroit autour de la machine. Je me trouvais bloqué par la neige, et je ne pouvais aller plus loin.

Q.—Pouviez-vous dormir ? R.—Je pouvais dormir pendant une heure ou deux ; mais je ne dormais que d'un œil.

Q.—Dans de telles circonstances, le mécanicien n'est-il pas obligé de rester auprès de la machine pour veiller sur sa locomotive ? R.—Oui.

Q.—Le chauffeur, de son côté, pouvait-il sommeiller un peu dans ces circonstances ? R.—Il le pouvait.

Q.—Mais ces cas-là doivent être très rares ? R.—Oui, très rares.

Q.—Quand vous avez été retenu pendant trente-six heures, pouviez-vous atteindre quelqu'endroit où il vous eut été possible de vous faire remplacer avant de vous rendre au bout de votre trajet ? R.—Je me suis trouvé placé dans une position telle que je ne pouvais être remplacé ; mais la même chose ne saurait maintenant se reproduire aussi souvent. Il y a des années que cela m'est arrivé.

Q.—Quels sont vos jours de paie ? R.—Nous sommes payés une fois par mois.

Q.—Quel jour du mois ? R.—Nous sommes généralement payés du 5 au 10 de chaque mois, et il n'y a aucun jour fixé.

Q.—Êtes-vous toujours payés au commencement du mois ? R.—Oui ; toujours au commencement du mois.

Q.—Y a-t-il un système d'assurance pour les employés de l'Intercolonial ? R.—Oui, il y a un système d'assurance.

Q.—Les primes sont-elles payées par les employés ou par la compagnie ? R.—Les employés paient les primes eux-mêmes ; mais la compagnie peut aussi en payer une partie, d'après ce que je puis savoir.

Q.—Les employés sont-ils obligés de s'assurer ? R.—Non.

Q.—Est-ce entièrement volontaire ? R.—Oui.

Q.—Si un employé s'estropie en travaillant est-il payé pour le temps perdu ? R.—Je ne sais pas, si, dans un tel cas, l'on en paie d'autres que ceux qui sont engagés au mois ; mais je ne crois pas que les hommes, qui travaillent à la journée, jouissent du même privilège.

Q.—Si vous vous faisiez estropier, croyez-vous que le temps pris pour vous rétablir compterait à votre crédit ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Avez-vous connu des employés qui se sont fait estropier et pour qui le temps perdu n'a pas été compté ? R.—J'en ai connus.

Q.—La compagnie paie-t-elle les soins du médecin, dans de tels cas ? R.—Oui, et nous recevons en plus, de \$3 à \$5 par semaine, du fonds de secours dans les cas d'accidents. Certains employés reçoivent \$3 par semaine, et d'autres comme moi reçoivent \$5. C'est tiré d'un fonds d'assurance dans les cas d'accidents, auquel chacun de nous contribue.

Q.—Payez-vous la prime entière, pour le fonds d'accidents ? R.—Oui, d'après ce que je puis savoir.

Q.—Le gouvernement ne contribue en rien à ce fonds de secours ? R.—Pas que je sache.

Q.—Si un homme est tué pendant qu'il remplit les devoirs de sa charge, ses parents obtiennent-ils quelque chose en dédommagement ? R.—Ils ne reçoivent que l'assurance.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les employés sont-ils soumis, sur l'Intercolonial, à l'examen des couleurs ? R.—Oui.

Q.—Est-ce une épreuve rigoureuse ? R.—Passablement sévère, et je sais que plusieurs n'ont pu la subir avec succès.

Q.—Mais il est absolument nécessaire de subir l'épreuve des couleurs, pour obtenir de l'emploi sur le chemin ? Q.—Oui.

Q.—Pendant la marche le chauffeur se tient-il continuellement à côté de l'ingénieur ? R.—Il se tient, tout le temps, dans le fourgon aux bagages, ou entre le fourgon et le tender pour chauffer la locomotive.

Q.—Y a-t-il plusieurs ingénieurs, sur l'Intercolonial, qui ne sont pas membres de la fraternité des ingénieurs de locomotives ? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Le gouvernement tolère-t-il l'existence de cette fraternité sur l'Intercolonial ? R.—Oui.

Q.—Quand un accident arrive, la fraternité accorde-t-elle des secours ? R.—Oui ; bien que je n'en sois pas sûr, parce que je n'en fais pas partie, et je ne m'appuie que sur des oui-dires.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les ingénieurs sur l'Intercolonial sont-ils tenus de subir un examen ? R.—Oui.

Q.—Ainsi, on ne confie pas une locomotive à un mécanicien à moins que cet ingénieur soit porteur d'un certificat ? R.—A moins qu'il puisse répondre aux questions que lui posent les examinateurs, il n'obtient pas de certificat.

Par M. BOIVIN :

Q.—Où votre compagnie achète-t-elle son charbon ? R.—Un peu partout ; elle en achète à Spring Hill, à Pictou et aux Joggins.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que votre compagnie achète où bon lui semble ? R.—Oui ; et, quelquefois, elle est obligée d'en acheter à différents endroits, afin d'en avoir assez.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Mais vous consommez exclusivement du charbon canadien ? R.—Le charbon de la Nouvelle-Ecosse exclusivement.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il des locomotives chauffées avec du bois sur l'Intercolonial ? R.—Non.

CHARLES BROWN, fabricant de cigares, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage rendu par les deux fabricants de cigares examinés précédemment ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous prêt à corroborer ce qu'ils ont dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ainsi, voulez vous nous dire, puisque vous appuyez tout ce qu'ils ont dit, comment il se fait que vous restiez ici, lorsque vous prétendez pouvoir gagner beaucoup plus hors du pays ? R.—Mes parents demeurent ici et préfèrent m'avoir auprès d'eux.

JOHN W. RUSK, commis du département du fret sur l'Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous employé sur le chemin de fer Intercolonial ? R.—Oui.

Q.—En quelle qualité ? R.—Dans le département du fret.

Q.—Y a-t-il plusieurs employés dans ce département ? R.—Dans la saison des affaires il y a jusqu'à vingt-six chargeurs et déchargeurs.

Q.—Les salaires des commis varient-ils sensiblement dans le département du fret ? R.—Je ne suis pas prêt à dire quels sont les salaires des commis à part ceux de commis spéciaux employés dans le bureau, parce que les commis ordinaires sont sous la direction du maître de station.

Q.—Quel est le salaire payé à un contrôleur ? R.—De \$500 à \$600 par année.

Q.—Quel salaire reçoivent les chargeurs et déchargeurs ? R.—Ces employés se divisent en trois classes ; quelques uns des plus anciens reçoivent \$125 par jour ; quelques autres \$1.20, et, enfin, viennent ceux qui ne sont employés que temporairement. Ceux-ci ne reçoivent que \$1.10 par jour.

Q.—Ce dernier prix est-il le plus bas qui soit payé aux employés du fret ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-ils ? R.—Ils travaillent dix heures par jour—de sept heures du matin à six heures du soir.

Q.—Les fait-on travailler en sus de ce temps ? R.—Oui.

Q.—Dans ce cas sont-ils payés d'après le taux de la journée ordinaire, où sont-ils payés plus cher ? R.—Ils sont payés d'après le même taux.

Q.—Leur alloue-t-on quelques heures de plus pour leur travail de nuit ? R.—Ils ne sont payés que pour les heures durant lesquelles ils ont travaillé.

Q.—Accorde-t-on des vacances aux marqueurs qui reçoivent le fret ? R.—Oui.

Q.—Leur temps court-il pendant ces vacances ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Etes-vous capable de marquer toutes les marchandises qui entrent dans la station ? R.—Non.

Q.—Les marqueurs sont-ils capables de le faire ? R.—Ils en sont capables.

Q.—Emploie-t-on, quelquefois, des journaliers pour faire cet ouvrage ? R.—Oui, quelques-uns des plus anciens employés.

Q.—Sont-ils responsables de leur ouvrage, ou cette responsabilité pèse-t-elle

sur les marqueurs? R.—Ils sont eux-mêmes responsables jusqu'à un certain point envers les marqueurs ordinaires.

Q.—Si un wagon chargé de farine entre dans la station, et s'il y a un baril de moins, qui paie pour ce baril—le journalier ou le marqueur ordinaire? Le quel des deux est responsable? R.—Si un homme marque une charge de farine et qu'il ne trouve pas la quantité voulue, il envoie un mot à la station et il attire l'attention de qui de droit sur ce fait, avant de faire son rapport. Si un homme signe un connaissement de 100 barils de farine et s'il ne reçoit que 99 barils, il en fera rapport au chef de station d'où vient la cargaison, et ce chef de station déclarera qui doit être tenu responsable.

Q.—Est-il possible de compter le chargement après que le char est déchargé? R.—Cela ne serait pas juste; il faut compter le chargement pendant qu'on décharge le char. Certains wagons en mauvais ordre contiendraient dix barils de farine et d'autres vingt.

Q.—Avez-vous plus d'ouvrage à faire depuis que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick se rend jusqu'à la nouvelle station? R.—Oui, notre ouvrage s'est accru considérablement.

Q.—De quelle manière? R.—D'abord, je suis obligé de surveiller l'ouvrage du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, en donnant des ordres aux chargeurs, déchargeurs et marqueurs, en cherchant le fret, en répondant aux questions des surintendants et agents du fret. S'il y a du fret d'écarté, je suis obligé de le chercher.

Q.—Le nombre de vos heures de travail est-il augmenté par suite de l'ouvrage additionnel que vous donne le chemin de fer du Nouveau-Brunswick? R.—Oui.

Q.—Votre salaire est-il plus élevé qu'auparavant? R.—Je ne reçois pas un sou de plus.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le nombre de vos assistants a-t-il été augmenté par suite de ce surcroît d'ouvrage? R.—Nous avons quelques chargeurs et déchargeurs de plus; nous avons aussi en plus un marqueur et un commis préposé aux connaissements.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Si vous recevez un colis ou un wagon chargé de marchandises, et s'il manque une partie de ces marchandises, ou si une partie de ces marchandises est en mauvais état, comment tout cela est-il arrangé? R.—Si nous recevons une caisse de marchandises, apparemment en bon état, nous la livrons dans le même état aux destinataires; mais si ces objections sont soulevées pendant qu'une partie des marchandises est encore dans la gare et sous nos soins; ou si nous remarquons que le colis est endommagé, le contenu du wagon est soumis à une vérification et comparé avec le connaissement, et puis nous faisons rapport.

Q.—Par qui ces difficultés sont-elles généralement réglées, est-ce par le gouvernement? R.—Si quelqu'un présente une réclamation et démontre que les marchandises ont été reçues apparemment en bon état à la station, et s'il peut aussi démontrer que le colis a été endommagé avant d'arriver à Saint-Jean, il obtient ce qu'il demande.

Q.—Cette personne doit-elle écrire à Ottawa à ce sujet, ou réglez-vous l'affaire vous-mêmes, dans votre bureau? R.—Toutes les affaires se règlent entre notre bureau et le bureau général du fret à Moncton.

Q.—Arrive-t-il souvent que des marchandises sont écartées? R.—Cela n'arrive pas très souvent.

J. R. HUMPHREY, gardien de nuit sur l'Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis gardien de nuit dans la gare de l'Intercolonial.

Q.—Etes-vous seul employé dans cette gare en cette qualité ? R.—Un autre homme est employé en cette qualité.

Q.—Quel salaire reçoit un gardien de nuit ? R.—Une piastre et dix centins par jour.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Environ douze heures.

Q.—Avez-vous autre chose à faire qu'à veiller autour de la gare ? R.—Nous sommes obligés de nettoyer les harnais, laver et huiler les chars, panser les chevaux, leur distribuer le foin, l'avoine et l'eau le matin.

Q.—Travaillez-vous les dimanches comme les autres jours de la semaine ? R.—Oui.

Q.—Vous accorde-t-on des vacances ? R.—Non.

Q.—Si vous perdez une journée, est-elle déduite sur votre salaire ? R.—Non ; je n'ai encore perdu qu'une journée et l'on ne m'en a pas tenu compte.

Q.—Etes-vous très occupé toute la nuit ? R.—Oui, très occupé.

Q.—Vous tient-on confortablement ? R.—Autant que nous pouvons le désirer.

Q.—Combien de repas êtes-vous obligés d'emporter avec vous ? R.—Nous en emportons généralement deux.

Q.—Vous allouez-t-on tout le temps nécessaire pour prendre ces repas ? R.—Tout le temps dont nous avons besoin.

Q.—Pourvu que le nettoyage des harnais et autres ouvrages requis soient faits, il importe peu que vous soyez occupés tout le temps ou non ? R.—Non ; cela est indifférent.

FRED. TAPLEY, premier commis du bureau du fret, sur l'Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis premier commis du département du fret, sur l'Intercolonial, à Saint-Jean.

Q.—Quel salaire paie-t-on à un commis du département du fret quand il entre au service ? R.—Si c'est un jeune homme, il obtient de \$30 à \$35 par mois.

Q.—Son salaire augmente-t-il d'après un système régulier de promotion ? R.—Nous n'avons pas un tel système dans notre département. L'avancement s'obtient d'après le mérite de l'employé, c'est à-dire son salaire augmente à mesure qu'il se rend plus utile.

Q.—Quel est le salaire payé à un bon employé, à l'ouvrage ordinaire du département du fret ? R.—Environ \$45 par mois. Nous avons trois ou quatre bons commis qui reçoivent \$45.80 ou \$45.83.

Q.—Si un commis de cette classe n'obtient pas une position plus importante, son salaire ne sera pas augmenté ? R.—Il restera probablement dans cette position pendant quelque temps.

Q.—Combien y a-t-il de commis dans le bureau du fret ? R.—Il y en a sept sans me compter.

Q.—Leur accorde-t-on des vacances ? R.—On accorde douze jours de congé à chaque commis, et les commis prennent ces congés quand ils le veulent. Si un commis est malade deux ou trois jours, ce temps est déduit de ses congés ; il

peut employer ses douze jours de congé comme bon lui semble, soit en jours de maladie, soit en jours de vacances.

Q.—Quelles sont les heures de service dans le bureau du fret ? R.—Le bureau est ouvert de sept heures du matin à six heures du soir.

Q.—Les commis sont-ils occupés tout ce temps ? R.—Tous les commis sont très occupés tout le temps.

Q.—Le chemin de fer du Nouveau-Brunswick a-t-il augmenté le travail de votre bureau ? R.—Oui, le travail du bureau s'est considérablement accru, mais le nombre des assistants s'est aussi accru. Nous avons deux commis de plus qu'avant que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick fût relié à la nouvelle station.

Q.—Cette augmentation du nombre des commis est-elle proportionnée à l'augmentation du travail ? R.—L'augmentation du travail tombe sur les quatre employés réguliers qui étaient là auparavant.

Q.—L'augmentation de l'ouvrage vous a-t-il fait obtenir une augmentation de salaire ? R.—Non.

Q.—Le chemin de fer du Nouveau-Brunswick a-t-il augmenté votre besogne ? R.—Oui ; ce chemin nous a donné beaucoup d'ouvrage en sus de notre ouvrage ordinaire — ouvrage qu'il a fallu faire la nuit et le dimanche.

Q.—Le travail de nuit vous est-il payé en sus de votre salaire régulier ? R.—Je n'ai jamais reçu un seul dollar en sus de mon salaire régulier pour le travail de nuit depuis que je suis employé sur le chemin.

Q.—Ni pour les dimanches ? R.—Non.

Q.—Les commis dans votre bureau sont-ils tenus de travailler aussi la nuit ? R.—Tout cela dépend de la marche des trains.

Q.—Les commis sont-ils payés en sus de leur salaire régulier pour leur travail de nuit ? R.—Ils ne le sont pas pour les trains réguliers.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y a-t-il des employés sur le chemin qui quittent leurs situations pour se placer ailleurs ? R.—J'en ai connu plusieurs qui ont obtenu dernièrement de l'emploi sur le chemin de l'ouest.

Q.—Avec un salaire plus élevé ? R.—Oui.

W. J. KELLY, gardien du bagage sur l'Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis gardien du bagage à la gare de l'Intercolonial.

Q.—Quel est le salaire payé aux gardiens de bagages ? R.—Je reçois \$40. par mois, et ceux qui sont en emploi depuis plus longtemps que moi reçoivent \$50.

Q.—Y a-t-il plusieurs employés dans votre département ? R.—Moi-même et un autre plus ancien que moi.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Nous nous mettons à l'ouvrage à 5.30 heures du matin, durant l'été, et travaillons jusqu'à 10.50 heures du soir.

Q.—Êtes-vous occupés pendant tout ce temps ? R.—Presque tout le temps, durant l'été.

Q.—Quel temps vous accorde-t-on pour vos repas ? R.—On nous accorde, le matin, environ quarante-cinq ou cinquante minutes pour le déjeuner ; on nous accorde aussi tout le temps nécessaire pour le dîner, et environ une heure pour le souper.

Q.—Êtes-vous obligés de travailler le dimanche ? R.—Oui.

Q.—Durant quelles heures travaillez vous le dimanche ? R.—Tous les deux

dimanches, je travaille de 5 h. 30 m. de l'après-midi jusqu'à 7 h. 30 m. du soir. Dimanche dernier, il m'a fallu retourner à l'ouvrage et travailler de 12 h. 30 m. à 1 h. 30 m. du matin, et puis, j'ai été obligé de reprendre le travail, le soir, à 5 h. 30 m. jusqu'à 7 heures, pour la distribution des malles. Enfin, je n'ai pas été libre avant 8 heures.

Q.—Votre salaire est-il proportionné à tous ces services ? R.—Il ne l'est pas.

Q.—Etes-vous payé en sus pour votre travail du dimanche ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les salaires dans votre département sur l'Intercolonial sont-ils aussi élevés que sur tout autre chemin de fer ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais été employé comme gardien de bagages sur un autre chemin de fer ? R.—Non.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Ne croyez-vous pas qu'une grande quantité de colis, qui devraient passer au prix du fret sont acceptés comme bagage ? R.—Cela arrive très-rarement dans notre station.

Q.—Si un homme descend à votre gare avec cinq ou dix valises, pouvez-vous dire s'il a payé quelque chose en sus pour le transport de ces valises ? R.—S'il n'a rien payé en sus du prix chargé pour le poids réglementaire, on lui fait payer ce qu'il doit.

Q.—Tenez-vous un livre à cette fin ? R.—Nous avons des étiquettes pour indiquer tout excédant de bagage, et si un passager, ayant un excédant de bagage, ne s'est pas procuré une étiquette de ce genre, nous lui en procurons une ici.

Q.—Si on accorde à un passager 250 livres de bagage, ce passager peut-il en faire passer 1500 livres, si l'étiquette du marqueur n'est pas sur le colis ? R.—Non.

Q.—Vous croyez que cela ne pourrait se faire sur l'Intercolonial ? R.—Je ne crois pas.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vos occupations se sont-elles considérablement accrues depuis que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick s'étend jusqu'à la nouvelle gare ? R.—Oui ; nos occupations se sont doublées ; nous sommes obligés de disposer de toutes les malles transportées par ce chemin.

Q.—Recevez-vous un salaire additionnel pour cet ouvrage ? R.—Non.

Q.—Travaillez-vous plus, aussi, le dimanche ? R.—Nous sommes obligés, les dimanches, de nous trouver à la gare, le matin, pour le train de l'Intercolonial, et, le soir, pour le train du chemin de fer du Nouveau-Brunswick. Les trains du chemin de fer Intercolonial ne marchent pas dans la nuit du dimanche.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans ces circonstances, vous croyez donc que votre salaire n'est pas assez élevé pour vos services ? R.—Je crois que nous devrions être payés pour nos heures de travail en sus du temps régulier, et l'on devrait nous payer aussi pour le temps que nous consacrons à distribuer les malles.

WILLIAM JONES, commis dans le département du fret, sur l'Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis commis dans le bureau du fret, sur l'Intercolonial, à Saint-Jean.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage rendu par le premier commis de votre département ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous, en substance, ce témoignage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce témoignage ? R.—Je ne sais pas si je pourrais y ajouter.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Quels sont les moyens à votre disposition pour constater si un passager possède plus de bagage qu'il ne le devrait ; comment pouvez-vous faire la vérification ? R.—Nous n'avons rien à faire avec le bagage dans notre département ; cette vérification est faite dans le bureau du bagage.

JAMES GRAHAM, marqueur dans le département du fret, sur l'Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Êtes-vous employé sur le chemin de fer Intercolonial ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont vos fonctions ? R.—Je suis marqueur.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage donné au sujet du salaire payé aux marqueurs ? R.—Oui.

Q.—Et aussi au sujet de la nature de leurs fonctions ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que ce témoignage soit substantiellement exact ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—Oui ; je suis celui qui reçoit \$500, tandis que tous les autres reçoivent \$600 par année.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé sur l'Intercolonial ? R.—Depuis près de sept ans.

Q.—Faites-vous le même ouvrage que les autres marqueurs ? R.—Non ; je reçois la farine et le sucre.

Q.—Cet ouvrage est-il aussi dur que la besogne des autres marqueurs ? R.—Je le crois.

Q.—Vos heures de travail sont-elles les mêmes ? R.—Je travaille de sept heures du matin à six heures du soir.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et les autres marqueurs aussi ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous jamais demandé une augmentation de salaire ? R.—Oui, plusieurs fois.

Q.—Et vous ne l'avez pas obtenue ? R.—Non

CATHARINE MARTIN, conservateur des archives de la bibliothèque publique libre, est appelée et assermentée.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous conservateur des archives de la bibliothèque publique de Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps cette bibliothèque gratuite est-elle établie ? R.—Elle existe depuis cinq ans. Elle fut ouverte dans le mois de juin 1883, je crois.

Q.—De combien de volumes se compose-t-elle ? R.—Environ 6000.

Q.—Pendant combien d'heures est-elle ouverte au public ? R.—Elle est ouverte pendant six heures, mais pas tous les jours.

Q.—Quels sont les jours durant lesquels elle est ouverte pendant six heures ? R.—Les mardis, jeudis et samedis.

Q.—Quelles sont les heures durant lesquelles elle est ouverte ? R.—De deux à six heures de l'après-midi, et de sept à neuf heures du soir.

Q.—Cette bibliothèque est-elle pourvue d'une chambre de lecture ? R.—Oui ; il n'y a qu'une pièce pour le tout ; mais elle est divisée de manière à donner une chambre de lecture séparée.

Q.—Par qui la bibliothèque est-elle supportée ? R.—Par le Conseil-de-Ville.

Q.—Tout l'argent requis pour la bibliothèque est-il fourni par le Conseil-de-Ville ? R.—Oui.

Q.—Tous les livres de cette bibliothèque ont-ils été achetés par le Conseil-de-Ville, ou proviennent-ils en tout ou en partie de dons faits par des particuliers ? R.—Plusieurs donations ont été faites, tant en livres qu'en argent.

Q.—Ces donations sont-elles considérables ? R.—On vient de faire à cette institution une donation en argent de \$6000 ; elle ne reçoit pas maintenant le capital, mais seulement l'intérêt.

Q.—La chambre de lecture est-elle beaucoup fréquentée ? R.—Oui ; je ne pourrais vous donner au juste le nombre de personnes qui y viennent ; mais presque tous les soirs, cette chambre est bien remplie.

Q.—Avez-vous remarqué si les habitués de cette chambre se composent d'ouvriers, de journaliers inexpérimentés et d'artisans, ou d'une classe plus aisée ? R.—Je puis dire que les habitués se composent de toutes les classes de la société. Tous les hommes sont égaux, si ce n'est au point de vue de l'argent ; mais je crois que toutes les classes de la société sont bien représentées dans notre chambre de lecture.

Q.—Croyez-vous que la classe des artisans et des ouvriers en général soit aussi bien représentée dans votre chambre de lecture que les autres classes de la société ? R.—Les plus pauvres, à Saint-Jean, n'ont pas d'autres passe-temps gratuits.

Q.—Y a-t-il quelque restriction au sujet du nombre de livres prêtés aux ouvriers ? R.—Nous avons établi une restriction, et cela pour de bonnes raisons. Durant les premiers six mois de cette bibliothèque, nous prêtions très libéralement les livres ; mais nous avons constaté que plusieurs des livres prêtés nous revenaient brisés et détériorés. Depuis, nous ne donnons qu'un seul livre par semaine à la même personne. Cette règle a bien fonctionné, et les livres circulent en grand nombre. La majorité de la population de Saint-Jean, du reste, se compose d'ouvriers, et ceux-ci n'ont pas le temps de lire plus d'un volume par semaine.

Q.—Remarquez-vous que des couturières empruntent aussi des livres de votre bibliothèque, ou fréquentent la chambre de lecture ? R.—Je crois qu'elles tiennent plus à emporter des livres chez elles qu'à fréquenter la salle de lecture.

Q.—Constatez-vous que les livres d'histoire et de science, les biographies, les

récits de voyages et autres ouvrages de ce genre sont beaucoup demandés ; ou constatez-vous que l'on tient plus à la lecture des romans ? Je dois dire que les livres d'histoire sont bien moins lus que les romans, ou les livres de littérature légère. Si Saint-Jean était une ville universitaire, nous pourrions nous attendre à ce qu'une littérature plus élevée fût plus recherchée qu'elle ne l'est ; mais Saint-Jean est une ville commerciale, et sa population ouvrière lit plutôt pour s'amuser et se délasser, et c'est ce qui lui fait préférer la littérature légère.

Q.—Lorsqu'un homme demande un livre, exigez-vous de lui qu'il vous donne en garantie le nom d'un propriétaire d'immeuble, ou quelle autre garantie avez-vous qu'il rapportera ce livre ? R.—La garantie que nous avons est une pancarte sur laquelle sont inscrits le nom et l'adresse de celui qui reçoit le livre. Les règlements de la bibliothèque sont imprimés sur un côté de la pancarte, et sur le revers se trouve la recommandation du maire, ou de l'un des échevins de la cité, ou de l'un des commissaires de la bibliothèque. La personne, qui recommande quelqu'un pour lui faire obtenir un livre, signe cette recommandation.

Q.—Et vous, en votre qualité de conservateur des archives de la bibliothèque, vous ne prêtez, je suppose, aucun livre à qui que ce soit, à moins qu'il puisse offrir une telle recommandation ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Exigez-vous un dépôt quand vous prêtez un livre ? R.—Non ; mais nous devrions le faire. Les personnes qui sont admises dans la bibliothèque pour avoir des livres sont seulement celles qui paient des taxes dans la cité. Toute personne, qui réside à Portland, mais qui paie des taxes dans la cité de Saint-Jean, peut obtenir des livres de notre bibliothèque.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous, jusqu'à présent, perdu aucun livre ? R.—Non, pas encore. Quelquefois, il nous a fallu faire de longues recherches ; mais nous avons fini par les trouver.

Q.—Vos lecteurs, généralement, sont-ils soigneux des livres que vous leur prêtez, et les rapportent-ils en bon état ? R.—Si je disais à celui qui rapporte un livre, que ce livre n'est pas dans un aussi bon état que quand il l'a reçu, il me répondrait très probablement que le livre est dans le même état. La plupart des livres sont rapportés dans un état satisfaisant. Naturellement, certains livres s'usent plus vite que d'autres, et c'est, je crois, la meilleure preuve qu'ils sont plus recherchés, ou c'est la meilleure preuve de leur mérite.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—En somme, vous êtes satisfaite de l'usage qu'on fait de vos livres. R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si les classes ouvrières obtenaient une réduction du nombre d'heures de travail et si elles obtenaient congé le samedi après-midi, ne pourraient-elles pas fréquenter davantage votre bibliothèque ? R.—Je crois que, si elles obtenaient ces concessions, elles pourraient fréquenter davantage la bibliothèque durant l'hiver ; mais durant l'été, et même durant les belles journées de l'hiver, elles ne s'occuperaient pas davantage de lecture. Les ouvriers, je crois, s'amuse, en été, hors de leurs maisons, et, durant l'hiver, dans leurs maisons. L'hiver est très long à Saint-Jean et les classes pauvres ne manquent pas d'amusements.

JAMES HARGREAVES, surintendant de la fabrique de coton du Nouveau-Brunswick, est appelé et assermenté.

Par M. FREED:—

Q.—Combien de personnes sont employées dans la fabrique de coton?
R.—Environ 300.

Q.—Combien de filles et d'hommes y a-t-il? R.—Ils sont à peu près en nombre égal.

Q.—Parmi les filles, quel est le nombre d'adultes et quel est le nombre des jeunes filles? R.—Le nombre des jeunes filles forme, je crois, environ un quart.

Q.—Quel est à peu près l'âge de la plus jeune de ces filles? R.—La plus jeune a douze ans.

Q.—Quel âge pouvait avoir la plus jeune fille, qui ait été employée dans cette fabrique depuis que vous y êtes employé, vous-même? R.—Je ne sais pas que nous en ayons eues au dessous de l'âge de douze ans.

Q.—Avez-vous un règlement fixant le minimum de l'âge auquel vous pouvez permettre à une jeune fille de travailler? R.—Nous n'avons aucun règlement spécial pour cela; mais nous considérons qu'une jeune enfant ne saurait commencer à travailler dans notre fabrique avant l'âge de douze ans, et si nous le pouvions, nous n'en accepterions aucune au dessous de treize ans.

Q.—Les jeunes filles de moins de douze ans, ou les plus jeunes que vous avez employées, sont-elles employées à un ouvrage qui requiert une attention continue toute la journée? R.—Non.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous dans votre fabrique? R.—Soixante heures par semaine.

Q.—Avez-vous le même nombre d'heures de travail tous les jours de la semaine? R.—Non; nous travaillons onze heures par jour, pendant cinq jours de la semaine, et cinq heures et demie, le sixième jour.

Q.—Parmi vos ouvriers, quel est le nombre d'adultes et quel est le nombre de jeunes garçons? R.—Les trois-quarts se composent d'adultes.

Q.—Quel est, à peu près, l'âge du plus jeune employé? R.—Environ treize ans.

Q.—Quel salaire payez-vous à une jeune fille de douze ou treize ans, à son entrée dans votre fabrique? R.—Nous payons de \$1 à \$1.20.

Q.—Les jeunes filles de cet âge travaillent-elles à la semaine ou à la pièce? R.—À la semaine.

Q.—Combien de temps sont-elles employées avec ce salaire avant de recevoir une augmentation? R.—Quelques deux ou trois semaines.

Q.—Elles sont ensuite en état d'obtenir un salaire plus élevé? R.—Oui; nous leur accordons une augmentation suivant leur mérite.

Q.—Combien de temps doivent-elles servir avant d'être employées à la pièce? R.—Nous en employons à la pièce après trois ou quatre semaines d'apprentissage; mais, naturellement, ce sont des filles adultes.

Q.—Quel salaire payez-vous, en moyenne, à une tisseuse? R.—Environ \$5.00 par semaine.

Q.—Quand une tisseuse est capable de gagner \$5 par semaine combien de métiers dirige-t-elle? R.—Trois métiers.

Q.—Y-a-t-il des femmes qui peuvent diriger plus de trois métiers? R.—Y-a-t-il aussi plusieurs femmes qui peuvent gagner plus de \$5 par semaine à tisser? R.—Les ouvrières expérimentées gagnent de \$6 à \$7 par semaine.

Q.—Quel est le salaire le moins élevé payé à une tisseuse, qui dirige trois métiers? R.—Environ \$4.

Q.—Imposez-vous des amendes pour l'ouvrage mal exécuté dans l'atelier du tissage? R.—Non.

Q.—Imposez-vous des amendes contre les tisserandes qui ne sont pas arrivées,

le matin, à l'heure règlementaire ? R.—Nous imposons une amende quelquefois ; mais cette amende représente simplement le temps perdu. Si l'ouvrière perd du temps, nous exigeons une légère compensation.

Q.—Ne faites-vous payer que le temps réellement perdu, ou déduisez-vous du salaire un montant qui représente plus que le temps réellement perdu par l'ouvrière ? R.—Je crois que le montant déduit est moindre que la valeur du temps perdu.

Q.—Une tisseradne peut-elle surveiller convenablement plus que trois métiers ? R.—Nous ne voulons pas qu'une tisserande plus de trois métiers pour le genre d'ouvrage que nous avons, et qui se compose de toile à chemises du meilleur goût et non de marchandises communes ou de pacotille.

Q.—Ce genre d'ouvrage requiert une plus grande attention que pour les marchandises de qualité inférieure ? R.—Oui.

Q.—Emploie-t-on principalement des femmes dans l'atelier à filer ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire paie-t-on en moyenne à une fileuse experte ? R.—Une fileuse reçoit environ \$4 par semaine.

Q.—Les fileuses travaillent-elles à la pièce ? R.—Non, du moins cette classe de fileuses.

Q.—Est-ce le salaire ordinaire payé aux bonnes mains ? R.—Oui.

Q.—Quand les femmes débutent dans l'atelier à filer, quel salaire sont-elles capables de gagner ? R.—Ce sont généralement de jeunes filles ; il y en a de douze ans et de quatorze ans, et nous les payons, à cet âge, comme je l'ai déjà dit, de \$1 à \$1.20 par semaine, à leur début.

Q.—Si une jeune fille débute à quatorze ans, combien de temps devra-t-elle servir avant de devenir suffisamment expert pour gagner \$4 par semaine ? R.—Elle devra servir deux ou trois ans.

Q.—Et ses gages seront augmentés graduellement ? R.—Oui.

Q.—A quel ouvrage emploie-t-on surtout les jeunes filles de douze ou quatorze ans ? R.—Elles sont généralement employées comme aides, au service des métiers.

Q.—Cet ouvrage requiert-il une attention continue ? R.—Non ; il n'exige guère plus que les deux tiers de leur temps.

Q.—Sont-elles mises à l'amende pour faute d'inattention ? R.—Non.

Q.—Etes-vous souvent obligé de démettre ces jeunes enfants pour faute d'inattention, ou pour toute autre cause ? R.—Très-rarement.

Q.—Etes-vous souvent obligé de les réprimander ? R.—Nous sommes obligés de le faire de temps à autre ; mais d'une manière qui convient à leur âge.

Q.—Sont-elles quelquefois punies ? R.—Non.

Q.—Avez-vous eu connaissance, depuis que vous êtes attaché à cette fabrique, d'aucun châtimeut corporel ? R.—Non.

Q.—En auriez-vous eu connaissance si cela était arrivé ? R.—Je crois que j'en aurais eu connaissance.

Q.—Si vous aviez connaissance qu'un châtimeut corporel a été infligé, l'approuveriez-vous—ou le permettriez-vous, si cela dépendait de vous ? R.—Non.

Q.—A quel ouvrage employez-vous surtout les jeunes garçons ? R.—Nous les employons comme aides au service des métiers.

Q.—S'ils font le même ouvrage que les jeunes filles reçoivent-ils le même salaire que celles-ci ? R.—Oui, à peu près le même salaire.

Q.—A quel ouvrage employez-vous surtout les ouvriers adultes ? R.—Nous les employons à ce que nous appelons le filage à la mule-jenny, et dans l'atelier de teinture.

Q.—Quel salaire payez-vous au fileur à la mule-jenny ? R.—De \$8 à \$9 par semaine.

Q.—Quel salaire payez-vous à ceux qui travaillent dans la teinturerie ? R.—Huit piastres.

Q.—Employez-vous aussi des tisserands? R.—Non.

Q.—Où les hommes et les femmes, où les jeunes garçons et les jeunes filles sont employés au même ouvrage, reçoivent-ils le même salaire? R.—Oui, pour le même ouvrage.

Q.—Dans toute la fabrique? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisance séparés pour les hommes et les femmes? R.—Nous n'avons pas de cabinets d'aisance séparés dans toutes les sections de la fabrique; il y en a pour la plus grande partie des hommes; mais il y a des salles dans lesquelles il n'y a qu'un seul cabinet d'aisance pour les hommes et les femmes.

Q.—Ne devrait-on pas remédier à cet état de choses? R.—Cet état de choses n'a jamais été considéré dans notre établissement comme un inconvénient.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cet état de choses aurait pu provoquer des plaintes sans que vous en auriez eu connaissance? R.—Il y a trop d'ouvriers qui travaillent dans la même salle.

Q.—Le même inconvénient existe-t-il ailleurs? R.—Je suis employé dans cette fabrique depuis dix-sept ans, et je n'ai jamais entendu aucune plainte.

Q.—Vous savez que dans les pays où il y a des lois concernant les fabriques, ces choses ne sont pas permises? R.—J'ai exposé les faits, et je maintiens qu'il n'y a jamais eu aucune plainte. J'ai travaillé dans des fabriques, en Angleterre; où il n'y avait qu'un seul cabinet d'aisance pour un bien plus grand nombre d'ouvriers, et je crois que le niveau de la moralité est aussi élevé, ici, qu'en Angleterre, comme il est aussi élevé là qu'ici.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il aucune raison pour laquelle des cabinets d'aisance n'ont pas été construits séparément? R.—Notre établissement a été construit, en différents temps au fur et à mesure que le développement de l'industrie le requérait et il serait quelque peu embarrassant de construire des cabinets d'aisance séparés dans certaines sections; mais nous l'avons fait où cela pouvait se faire.

Par M. FREED :—

Q.—Formez-vous vos ouvriers experts, ici, à Saint-Jean, ou les faites-vous venir d'autres parties du Canada ou de l'étranger? R.—Nous faisons venir de l'étranger nos ouvriers experts; mais nous encourageons autant que possible les ouvriers canadiens.

Q.—Faites-vous des contrats avec les ouvriers étrangers avant qu'ils viennent dans le Nouveau-Brunswick? R.—La plupart de nos ouvriers experts viennent d'Angleterre. Nous faisons des contrats avec eux pour ce qui regarde la durée de l'engagement et les gages.

Q.—Ils viennent ici en vertu d'une espèce de convention. Ils savent, avant de partir, qu'ils seront employés dans la manufacture et quel salaire vous leur paierez? R.—Oui.

Q.—Les gages que vous payez sont-ils tels que les ouvriers d'Angleterre croient améliorer leur position en venant travailler ici? R.—Les ouvriers d'Angleterre, qui viennent travailler ici, se trouvent mieux jusqu'à un certain point.

Q.—Pouvez-vous dire à la commission quelle différence il y a entre les gages d'ici et les gages payés en Angleterre? R.—Les gages d'ici sont certainement plus élevés que les gages payés en Angleterre.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle différence il y a entre les gages payés ici et les gages payés, par exemple, dans le Massachusetts? R.—Les gages d'ici sont probablement moins élevés.

Q.—En êtes-vous certain, ou est-ce une simple opinion que vous exprimez ?
R.—C'est simplement une opinion.

Q.—Y a-t-il plusieurs années que vous avez travaillé en Angleterre ? R.—Il y a dix-neuf ans.

Q.—Connaissez-vous les salaires qui sont payés maintenant en Angleterre ?
R.—Je ne les connais pas d'une manière parfaite ; mais nous avons, ici, des ouvriers qui sont arrivés récemment d'Angleterre, et j'ai conversé avec eux. D'après ce qu'ils m'ont dit, il n'y a pas une grande différence entre les salaires payés dans les deux pays.

Q.—Pouvez-vous dire si les ouvriers étrangers, après qu'ils se sont habitués à notre pays, tiennent à rester ici, ou s'ils désirent retourner dans le pays d'où ils viennent ? R.—Généralement, ils tiennent à rester ici.

Q.—Ils se trouvent mieux, ici, que dans leur pays natal ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—En est-il ainsi des jeunes et des vieux ? R.—Oui, du moins d'après ce que je crois savoir.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous des ouvriers qui travaillent le soir ? R.—Non ; seulement le gardien de nuit.

Q.—Que fait-on des amendes imposées sur les employés ? R.—Elles sont versées dans la caisse du bureau.

Q.—Dans la caisse de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Quand vous engagez des ouvriers étrangers, convenez-vous du prix que vous leur paierez, avant qu'ils partent d'Angleterre ? R.—Oui, généralement.

Q.—Paient-ils eux-mêmes leur passage ? R.—Le plus souvent ; quelquefois, ils ne le paient pas.

Q.—Lorsqu'ils ne le paient pas, eux-mêmes, qui le paie pour eux ? R.—Notre établissement.

Q.—Après leur arrivée, ici, votre établissement déduit-il sur leurs gages le prix de leur passage ? R.—Il le fait dans certains cas.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela dépend, je suppose, de la convention ?—

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que l'âge des filles les plus jeunes que vous employez est de douze ans—comment constatez-vous leur âge ? R.—Nous n'employons pas d'autre moyen que celui de leur demander l'âge qu'elles ont, et nous supposons qu'elles nous disent la vérité.

Q.—Ce n'est qu'une supposition ? R.—Oui, quant à nous.

Q.—Combien payez-vous aux femmes qui tissent avec deux métiers ? R.—Selon ce qu'elles peuvent faire ; il y en a qui peuvent faire plus que d'autres.

Q.—Vous avez dit combien une jeune femme peut gagner avec trois métiers ; maintenant que peut-elle gagner avec deux ? R.—Je pense que nous en avons une qui gagne de \$2 à \$3 ; mais rappelez-vous qu'une femme qui travaille avec deux métiers n'est pas une ouvrière habile ; elle n'a appris à travailler que jusqu'à ce point-là.

Q.—Y a-t-il quelqu'un dans la chambre à tisser qui reçoive moins de \$2 ? R.—Il y a une femme qui tisse avec un seul métier.

Q.—Combien lui donnez-vous ? R.—Exactement ce qu'elle gagne.

Q.—Quelle est la moyenne des gages ? R.—En général, environ \$1 et \$1.50.

Q.—Combien payez-vous aux femmes qui travaillent en qualité de tordeur-

ses ? R.—Nous n'en avons pas. Vous parlez de celles qui tordent le fil ? Elles gagnent \$4 par semaine.

Q.—Combien payez-vous à celles qui travaillent dans la salle du dévidage ?

R.—De \$3 à \$6 et \$7.

Q.—Plusieurs de ces jeunes femmes apportent-elles leur dîner ? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Y a-t-il une salle où elles prennent leur dîner, autre que celle où elles travaillent ? R.—Elles travaillent et mangent dans la même salle.

Q.—Les machines sont-elles arrêtées pendant le temps qu'elles mangent ?

R.—Oui.

Q.—L'eau pour boire est-elle à leur portée ? R.—Oui.

Q.—A quel étage les femmes travaillent-elles ? R.—Dans deux étages.

Q.—Quelle est la hauteur du carré de votre filature ? R.—De 40 à 50 pieds.

Q.—Y a-t-il des appareils de sauvetage en cas d'incendie ? R.—Il y en a deux à chaque étage. La filature est bâtie en forme de carré, et il y a un appareil sur deux côtés du carré.

Q.—Les portes de la filature s'ouvrent-elles en dedans ou en dehors ? R.—En dehors.

Q.—Les portes sont-elles fermées à une certaine heure de la matinée ? R.—Non.

Q.—Elles sont toujours ouvertes ? R.—Oui.

Q.—Plusieurs des jeunes femmes paient-elles leur pension elles-mêmes ? R.—Je le suppose.

Q.—Plusieurs d'entre elles demeurent-elles avec leurs parents ? R.—Oui, un bon nombre vivent avec leurs parents.

Q.—Combien une jeune femme aurait elle à payer, ou plutôt que paie-t-elle dans une bonne pension respectable à Saint-Jean ? R.—Environ \$2, je crois.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Vous avez dit, il y a un instant, que vous n'aviez pas entendu de plaintes au sujet des cabinets d'aisance : pensez-vous qu'une jeune personne vous raconterait ce dont elle aurait à se plaindre sous ce rapport ? R.—Je ne sais, mais s'il y avait eu lieu de se plaindre, les plaintes auraient été vite portées ; je pense que chacune d'elles en ferait autant si elle avait à souffrir sous ce rapport.

Q.—Mais pensez-vous qu'elle irait se plaindre à vous ? R.—Je pense que oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il impossible qu'il y ait deux cabinets séparés ? R.—Je ne sais si la chose est impossible, mais nous ne voyons pas comment nous y pourrions.

Q.—Est-ce que cela coûterait bien cher ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait plus convenable que des jeunes personnes qui atteignent l'âge nubile eussent des cabinets réservés pour elles seules ? R.—Ce serait plus convenable, mais je ne vois pas qu'il puisse y avoir plus d'occasions d'immoralité que dans une famille.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez confiance dans vos ouvriers ? R.—Certainement. Nous ne pourrions les employer, s'il en était autrement.

NEAL MAHONEY, employé de tramway, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quels sont les gages des cochers ? R.—Un dollar et vingt-cinq centins par jour.

Q.—Êtes-vous employé constamment pendant toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Environ douze ou treize.

Q.—Vous est-il possible de vous reposer quelquefois, durant le jour ? R.—Quelques minutes, pendant le trajet.

Q.—Vous est-il permis de vous asseoir dans la voiture ? R.—Non.

Q.—Vous donne-t-on quelques douceurs, du café chaud par exemple ou quelque chose de ce genre, pendant les nuits ou les jours très froids de l'hiver ? R.—Pas aux cochers que j'ai connus, bien qu'il y en eût qui passaient la nuit debout à enlever la neige ou à d'autres ouvrages de ce genre.

Q.—Vous n'avez pas à vous occuper des chevaux avant ou après chaque trajet ? R.—Non.

Q.—Pas même quand vous changez de voiture, pendant la journée ? R.—Les chevaux sont prêts à être attelés au char, quand nous arrivons.

GEORGE MOORE, cocher des chars urbains, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Le corroborez-vous ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les cochers ont-ils la permission de s'asseoir quelquefois durant le trajet ? R.—Non.

Q.—Ne pensez-vous pas que les gens devraient avoir droit de se reposer un peu ? R.—Oui, mais il n'y a guère moyen. Il ne nous est pas permis de nous asseoir, nous ne le pouvons qu'au bout de la voie ; nous avons alors six minutes d'attente, à chaque extrémité de la voie.

Q.—Les cochers ont-ils jamais demandé cette permission ? R.—Pas à ma connaissance.

Par M. BOIVIN ;—

Q.—Percevez-vous le taux du passage vous-mêmes ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand vous êtes en retard, le matin, vous donne-t-on un substitut ? R.—Cela ne m'est jamais arrivé.

Q.—Est-ce la règle ? R.—Je le crois.

Q.—Combien de minutes de grâce donne-t-on aux employés ? R.—Je pense bien qu'on ne fait pas grâce aux retardataires.

Q.—Le retardataire perd-il le prix de sa journée ? R.—Non, j'ai vu des cas où il perdait un trajet, mais il faisait le trajet suivant.

Q.—Déduisait-on la valeur de ce trajet de ses gages ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand un homme n'est pas là, pour faire son trajet, cause-t-il un grand dérangement ? R.—Oui, cela met tout à l'envers.

Q.—Recevez-vous un plus fort salaire pour l'ouvrage du dimanche ? R.—Rien de plus que le salaire régulier—\$1.25.

Q.—Travaillez-vous autant le dimanche que les autres jours ? R.—Oui.

Q.—Commencez-vous aussi matin ? R.—Je pars aussi matin pour faire mon trajet, mais je ne pense pas que le premier départ ait lieu d'aussi bonne heure que les jours de semaine.

Q.—A quelle heure part le dernier char le soir ? R.—A la même heure que la semaine ; il quitte Indiantown à 10.33.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des échelles, des degrés différents dans les salaires ? R.—Non ; nous sommes tous sur le même pied.

Q.—Les cochers ont-ils à fournir la monnaie à même leur propre argent ? R.—On nous fournit la monnaie ; nous nous en procurons en allant à l'ouvrage ; elle est toute mise en rouleaux, et quand elle est épuisée, nous la remplaçons par la nôtre.

Q.—Cette monnaie vous appartient ? R.—Oui, c'est notre propre argent.

Q.—Les règlements de la compagnie permettent-ils que vous ayez votre propre monnaie ? R.—Oui.

Q.—En fixe-t-on le montant ? R.—Oui, \$5.

Par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous, de temps à autre, un dimanche pour aller à l'église ? R.—Oui, si nous le voulons, mais le malheur est que nous n'allons pas toujours à l'église quand nous en avons un.

Q.—Y a-t-il des arrangements réguliers pour donner du temps à autre aux cochers un dimanche libre ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT —

Q.—En sorte qu'il vous faut demander permission pour aller à l'église le dimanche ? R.—Oui, il nous faut la demander la veille au soir.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si vous perdez un jour de travail, en perdez-vous le salaire ? R.—Oui.

Q.—Si un homme est estropié au service, ses gages courent-ils ? R.—Je ne puis répondre, je n'en sais rien.

Q.—Si un homme tombait malade par excès de travail, à cause du froid ou d'un service trop prolongé, ses gages courraient-ils ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Quand un cheval est malade, l'envoie-t-on au vétérinaire ? R.—Oui.

— — —

DR. HUTCHISON, docteur en médecine, appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Vous désirez rendre témoignage au sujet de l'éducation à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Vous pouvez faire votre déclaration.

(Le témoin voulant aborder une question personnelle, le président l'en empêcha).

« J'ai lu dans les journaux le témoignage que M. Carter, l'inspecteur des écoles, a rendu au sujet des livres. Je suis absolument de son avis, que tous les livres devraient être imprimés dans le Nouveau-Brunswick, et que nous sommes

parfaitement capables de publier des livres qui vailent ceux qui sont maintenant en usage. Le gouvernement du jour a certainement rempli quelques-unes des promesses que ses membres ont faites sur les hustings, et il se peut qu'avant longtemps tous les livres soient publiés dans le Nouveau-Brunswick, ce qui sera d'un grand avantage à Saint-Jean, probablement à Frédéricton aussi. Je pense en outre que l'éducation compulsoire est nécessaire. Il faut sous ce rapport une certaine somme d'élasticité dans les grandes villes. La ville de Saint-Jean, retirerait de grands avantages, si l'université du Nouveau-Brunswick y était établie, au lieu d'être dans une petite ville, à plusieurs milles de distance de la ville principale. Les jeunes gens de profession, commis et autres y trouveraient de grands avantages. Aujourd'hui, l'université est à Frédéricton, une ville située à quatre-vingt milles de Saint-Jean. Transportée ici, elle stimulerait le désir d'une éducation plus élevée. M. Carter dit que notre instruction secondaire n'égaie pas celle de la province d'Ontario. J'en publierai les raisons dans les journaux.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous donner la proportion des enfants des classes ouvrières qui parviennent à une instruction supérieure à celle que l'on peut acquérir dans les écoles publiques ordinaires ? R.—Je ne le puis ; je ne saurais en dire plus que ce que contiennent les rapports publiés par les syndics. Ce que je connais de Saint-Jean et en général des classes instruites d'ici me permet de croire que peu de parents permettent à leurs enfants d'aller puiser une instruction plus élevée dans les écoles de grammaire. Je pense qu'il serait à l'avantage de Saint-Jean que le mode d'instruction supérieure suivi ici fût aboli, ce qui permettrait à des professeurs d'Oxford et de Cambridge de venir ici et d'entrer en concurrence avec tout ce que l'on pourrait établir ici.

Q.—Que connaissez-vous au sujet de la proportion des enfants des classes ouvrières qui suivent les classes supérieures de vos écoles publiques ? R.—La question est à peu près la même que celle relative aux écoles supérieures. J'ai bien une idée générale du sujet, mais je ne puis faire aucune déclaration. Je pense que tous ces renseignements se trouvent au bureau du secrétaire, qui sera examiné là-dessus, me dit-on.

(Toutes les questions personnelles ont été éliminées de ce rapport.—Le sténographe.)

PAUL KINPTON, employé des chars urbains, appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Contremaître des ouvriers qui entretiennent le chemin.

Q.—Y a-t-il d'autres personnes qui occupent la même position ? R.—Non.

Q.—Quel salaire reçoivent les ouvriers qui travaillent sous vos ordres ? R.—Une piastre et dix centins par jour.

Q.—Combien gagnez-vous ? R.—J'ai eu de \$10.50 à \$11 par semaine. Je ne reçois pas autant maintenant, mais j'espère que cela reviendra prochainement.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Cela varie beaucoup.

Q.—Combien d'heures travaillent les autres hommes ? R.—Dix heures, mais ils travaillent plus longtemps s'il survient quelque danger sur la voie.

Q.—Sont-ils payés pour ce surcroît d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Reçoivent-ils le même salaire que ceux qui travaillent le jour ? R.—

Oui.

ALBERT SUTCLIFF, contremaître de la filature de coton, appelé et assermenté.

Interrogée par M. FREED :—

Q.—Combien de personnes employez-vous dans l'atelier à filer ? R.—De quarante-cinq à cinquante.

Q.—Dans la filature " New-Brunswick " ? R.—Oui.

Q.—Combien y en a-t-il qui connaissent le métier, et combien d'apprentis ? R.—Trente ou trente-cinq de la première catégorie et de quinze à vingt de la seconde.

Q.—Combien gagnent-ils en moyenne ? R.—Quatre piastres par semaine.

Q.—Quels sont les gages les moins élevés dans cette salle ? R.—Une piastre et cinquante centins.

Q.—Je suppose que les gages s'échelonnent de \$1.50 à \$4 ? R.—Oui, et ils vont jusqu'à \$5.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune enfant employé dans cette salle ? R.—Douze ans.

Q.—Employeriez-vous un enfant âgé de moins de douze ans ? R.—Non.

Q.—Avez-vous ordre de ne pas employer de très jeunes enfants ? R.—Oui, je ne dois pas en prendre qui aient moins de douze ans.

Q.—Y a-t-il des gens qui désirent faire employer des enfants au-dessous de cet âge ? R.—Oui, dans quelques cas.

Q.—Vous en rapportez vous à leur dire, quant à l'âge, ou bien en jugez-vous par vous-même quelquefois ? R.—Si je les crois trop jeunes, je ne les prends pas.

Q.—Avez-vous plus de demandes d'emploi que vous n'avez d'ouvrage à donner ? R.—Oui.

Q.—Les enfants vont-ils eux-mêmes demander de l'emploi, ou bien leurs parents les conduisent-ils chez vous ? R.—Quelquefois, les parents les amènent, d'autres fois ils viennent d'eux-mêmes.

Q.—Quand les parents viennent avec de jeunes enfants pour les faire entrer dans la filature, vous semblent-ils pauvres ou à l'aise ? R.—Ils ne paraissent pas trop mal, ils semblent être assez bien.

Q.—Semblent-ils avoir besoin du travail de leurs enfants ? R.—Les uns oui, les autres non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si ces enfants peuvent lire et écrire ? R.—Les uns le savent d'autres ne le savent pas ; je pense qu'ils peuvent tous lire.

Q.—Lire l'imprimé ou le manuscrit ? R.—L'imprimé.

Q.—Savez-vous si, leur travail fini, ils vont à l'école du soir ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des écoles publiques du soir à Saint-Jean ? R.—Je n'en connais pas.

J. W. ANDLIP, deuxième contremaître de la " Mule-room " de la filature de coton, appelé et assermenté,

Par M. FREED :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans la mule-room ? R.—Vingt, je pense.

Q.—Combien d'adultes ? R.—Sept ou huit.

Q.—Quels sont les gages des ouvriers habiles ? R.—Ils sont tous habiles.

Q.—Tous ceux qui travaillent dans cette salle ? R.—Tous, excepté les ou-

vriers tout-à-fait sans expérience. Nous avons des apprentis de temps à autre ; il va sans dire qu'ils ne sont pas de grand service tant qu'ils n'ont pas passé un certain temps chez nous.

Q.—Tous les ouvriers sont-ils employés à la semaine ? R.—Oui.

Q.—Et tous reçoivent les mêmes gages ? R.—Non.

Q.—Qui est juge de leur capacité ? R.—Le contremaître et l'administrateur réunis, ils règlent toutes les questions de gages.

Q.—A quoi employez-vous les jeunes enfants ? R.—On les nomme *blak-boys* ; ils mettent les bobines en place, balaient et nettoient partout ; ils entretiennent la propreté dans la salle. Ils font aussi une partie de l'huilage.

Q.—Sont-ils astreints à quelque ouvrage exigeant une attention soutenue ? R.—Pas les plus jeunes ; les plus âgés doivent travailler presque tout le temps ; cela dépend beaucoup de la marche de l'ouvrage.

Q.—Leur ouvrage exige-t-il que leur attention y soit constamment fixée ? R.—Non.

Q.—Quel est à peu près l'âge des plus jeunes enfants ? R.—Je pense que nous avons un petit garçon d'environ treize ans, douze ou treize.

Q.—Il n'y en a pas de plus jeunes ? R.—Non ; les employés vont de cet âge jusqu'à quarante et cinquante ans.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce que les plus jeunes enfants huilent et nettoient les machines ? R.—Oui, en partie.

Q.—Les parties qu'ils nettoient et huilent sont celles qui sont en mouvement ? R.—Oui ; ils frottent une partie de la mule-jenny pendant qu'elle marche, c'est la partie de derrière ; ils se servent d'une brosse.

Q.—N'est-ce pas dangereux ? R.—Pas du tout ; il leur est strictement défendu d'aller en tout endroit où il pourrait y avoir un danger quelconque pour eux.

Par M. CLARKE :—

Q.—Arrive-t-il beaucoup d'accidents ? R.—Il y en a eu un justement avant Noël.

Q.—Comment est-il arrivé ? R.—On avait arrêté la mule-jenny pour la nettoyer, et on la remit en mouvement pendant que le jeune garçon travaillait. Celui-ci fut frappé ; j'étais là dans le temps et je dis au mécanicien d'arrêter, mais il ne savait pas que l'enfant fût à l'œuvre, et il mit la mule-jenny en marche. Celle-ci est très-longue ; la salle a environ 90 pieds de longueur.

Q.—Quelles ont été les suites de l'accident pour l'enfant ? R.—Il a eu deux côtes brisées ; au bout de deux semaines il est revenu à l'ouvrage, et il travaille encore avec nous.

Q.—Était-ce la faute de l'homme ou de l'enfant ? R.—Pas celle de l'enfant ; l'ouvrier mit la machine en mouvement, ignorant que l'enfant fût là. J'avais appelé l'enfant pour faire le nettoyage et arrêter la mule-jenny afin de lui permettre de nettoyer.

Q.—La compagnie lui a-t-elle payé le temps perdu ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—A-t-elle payé les soins médicaux ? R.—Je n'en sais rien.

THOMAS WHOLEN, fleur en fin, de la filature de coton, est appelé et assermenté

Par M. FREED :

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Fleur en fin dans la filature de coton "Nouveau-Brunswick."

Q.—Depuis combien de temps y travaillez-vous ? R.—Dix-huit mois.

Q.—Où étiez-vous employé auparavant ? R.—Dans la filature Gibson.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une filature de coton en quelque autre pays ? R.—Oui, en Angleterre.

Q.—Étiez-vous un ouvrier expérimenté ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les gages que vous avez ici et ceux que vous aviez en Angleterre ? R.—Mon dernier emploi en Angleterre me rapportait à peu près autant que ce que je gagne ici, savoir 37 et 38 chelins sterling par semaine.

Q.—A votre avis, l'argent vaut-il autant en Angleterre qu'au Canada pour l'achat des choses nécessaires à la vie ? R.—Je crois qu'en somme, avec le même argent, on vit mieux ici.

Q.—Préférez-vous demeurer ici ou retourner à votre ancienne position et à votre manière de vivre en Angleterre ? R.—Je préférerais rester en ce pays-ci.

Q.—La nourriture coûte-t-elle ici plus cher ou moins cher qu'en Angleterre ? R.—Le bœuf est à meilleur marché ; le sucre et autres objets coûtent à peu près le même prix.

Q.—L'habillement coûte plus cher ici ? R.—Oui.

Q.—Et les loyers ? R.—Ils sont de 3 à 4 shellings par semaine, en Angleterre, pour les classes laborieuses.

Q.—Combien de pièces peut-on avoir pour 4 shellings par semaine ? R.—Cinq et six, haut et bas.

Q.—Quelle est la grandeur de ces pièces ? R.—Je ne pourrais le dire avec précision.

Q.—Les commodités sont-elles plus grandes que celles que l'on peut avoir à Saint-Jean pour le même prix ? R.—A peu près les mêmes.

Q.—Tout de même, vous pensez qu'à gages égaux votre position est à peu près la même que là-bas ? R.—Elle l'a été jusqu'ici.

Par M. CLARKE :—

Q.—Votre emploi ici est-il plus continu que dans la mère-patrie ? R.—J'ai eu de l'emploi continu, là-bas, jusqu'à ce que ma filature ait été détruite par le feu. Je suis ici depuis 1883.

Q.—En quittant une filature là-bas, avez-vous eu de la difficulté à trouver une autre position ? R.—Oui, bien qu'il y ait beaucoup plus de filatures là qu'ici.

Q.—Avez-vous autant de difficulté ici ? R.—Oui, il faut voyager davantage pour avoir une position.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous un engagement quand vous êtes venu ici ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous d'autres contre-maîtres qui sont venus dans les mêmes conditions ? R.—Non.

CHARLES H. DOIG, teinturier dans une filature de coton, est appelé et assermenté,

Par M. FREED :—

Q.—Combien êtes-vous de teinturiers dans la filature ? R.—Il y en a vingt-cinq à présent dans la teinturerie.

Q.—Reçoivent-ils tous les mêmes gages ? R.—Non, cela varie.

Q.—Selon le temps qu'ils ont été employés ou selon leur habilité ? R.—Je crois que c'est suivant les deux, jusqu'à un certain point.

Q.—Quel est le salaire d'un bon ouvrier ? R.—De \$7 à \$9.

Q.—N'êtes-vous pas employés régulièrement toute l'année ? R.—Quelquefois.

Q.—Pas toujours ? R.—Pas toujours, bien que nous perdions peu de temps.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien de temps environ perdez-vous ? R.—J'ai été employé là treize ans, et je ne saurais dire combien de temps durant cette période.

Q.—Je veux dire dans une année—par la faute de la filature ? R.—Il y a des années où nous perdons joliment de temps, d'autres où nous n'en perdons point, ou presque pas. Depuis un an nous travaillons assidûment.

Q.—Perdez-vous trois mois dans l'année ? R.—Non.

Q.—Six semaines ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Prend-on des enfants dans la teinturerie pour leur enseigner le métier ? R.—Oui, des jeunes gens.

Q.—Vos bons ouvriers se forment par l'apprentissage dans la filature ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez pas besoin de les faire venir du dehors ? R.—Non, on fait venir généralement un surveillant ou contre-maitre du dehors.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—La teinturerie est-elle un métier malsain ? R.—Je ne le trouve pas.

Q.—Est-il dangereux de manipuler les teintures quand on a une coupure—à la main, par exemple ? R.—Je ne sache pas qu'il en soit jamais résulté rien de sérieux.

Q.—Etes-vous venu d'Angleterre ? R.—Non, d'Ecosse.

Q.—Etes-vous venu ici sur engagement ? R.—Non.

WILLIAM COX, ourdisseur de la filature de coton Parks, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Emploie-t-on beaucoup d'ouvriers dans votre département ? R.—Deux seulement ; d'ordinaire, quand nous sommes pressés le contre-maitre donne un coup de main.

Q.—Quels sont vos gages ? R.—Il y a quelque temps, nous travaillions à la pièce, et pendant un court espace de temps nous réalisions de \$8 à \$10 par semaine, mais depuis le changement d'ouvrage, nous ne ferions pas maintenant \$8 en règle générale.

Q.—Etes-vous employés continuellement pendant toute l'année ? R.—L'été dernier, nous avons chômé bien longtemps, mais ce n'est pas la règle.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous depuis longtemps dans le pays ? R.—Cinq ans.

Q.—Etes-vous venu ici sur engagement ? R.—Non, j'y suis venu par spéculation.

JOHN GARSIDE, déchargeur (beamer), est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il plusieurs personnes employées à votre ouvrage dans la filature ? R.—Nous sommes quatre, plus deux garçons.

Q.—Quels sont les gages ? R.—Trois d'entre nous gagnent chacu \$10, l'un \$6, un autre \$4, et celui qui gagne le moins reçoit, je suppose, \$1.50 ou \$2.

Q.—Les garçons font leur apprentissage et deviendront plus tard des ouvriers-capables ? R.—Oui, l'un d'eux apprend le métier.

Q.—Votre emploi est-il continu pendant toute l'année ? R.—Nous fermons environ trois fois par année pour les besoins du nettoyage.

Q.—Combien y a-t-il de temps que vous avez cessé de travailler en Angleterre ? R.—Six ans et demi,—nous sommes venus en 1881.

Q.—Croyez-vous que la condition d'un ouvrier de filature au Conada est aussi bonne, meilleure ou pire qu'en Angleterre ? R.—Je ne pense pas que dans mon métier elle soit beaucoup meilleure ici.

Q.—Vous la trouvez un peu meilleure ? R.—J'aime mieux le climat, mais j'avais d'aussi bons gages chez nous qu'ici.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Le confort dans la filature est-il aussi grand ici qu'en Angleterre ? R.—Quelques filatures sont sous ce rapport meilleures qu'ici, d'autres moins bonnes ; en général, elles se valent.

Par M. FREED :—

Q.—Etes-vous venu au Canada sur engagement ou de votre propre mouvement ? R.—M. Parks a demandé un ouvrier là-bas ; je me suis offert et j'ai eu l'emploi.

Q.—Avez-vous fait un contrat là-bas ? R.—Il m'a dit son prix et je l'ai accepté.

Q.—Avez-vous payé votre passage ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La demande a-t-elle été insérée dans un journal d'Angleterre ? R.—Non, M. Parks a écrit à son agent.

Q.—Et l'agent a annoncé dans les journaux ? R.—Non, il n'a pas annoncé, mais il a écrit à quelqu'un de chercher un ouvrier.

Q.—Ainsi, il y a eu des négociations avant que vous vous soyez engagé ? R.—J'ai fait mon marché avec l'agent.

JOHN GARRETT, second contre-maître dans la salle à carder, appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Combien d'hommes sont employés dans la salle à carder ? R.—De cinquante à soixante.

Q.—Combien d'adultes et combien d'enfants ? R.—Il y a, je pense, trois petits enfants de treize à quatorze ans environ.

Q.—Tous les autres sont adultes ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes et combien de femmes ? R.—Environ quarante-femmes, les autres sont des hommes.

Q.—Combien un bon ouvrier peut-il gagner ? R.—De \$3 à \$5.50, quelquefois \$6.

Q.—Combien une bonne ouvrière peut-elle gagner ? R.—Elles sont ordinairement payées à la semaine ; les gages varient de \$3.50 à \$10.50.

Q.—Les femmes gagnent-elles moins que les hommes ? R.—Oui, et les petits garçons reçoivent moins.

Q.—Quand les hommes et les femmes sont employés au même ouvrage, ont-ils les mêmes gages ? R.—Oui ; il y en a très peu qui soient dans ce cas-là dans la salle à carder.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui gagnent \$6 ? R.—Peu ; mais cela arrive quelquefois, quand ils ont une bonne semaine d'ouvrage, quand ils travaillent soixante heures, et que les machines n'arrêtent pas.

Q.—Quand les machines s'arrêtent et que la filature est fermée, les gages cessent-ils de courir ? R.—Non.

Q.—Si les machines sont arrêtées, remettent-ils le temps perdu ? R.—Oui ; tous les cardeurs travaillent à la pièce, à l'exception de quelques-uns ; on compte leurs heures de travail, et si la filature arrête une heure ils perdent cette heure-là.

Q.—Vous voulez dire les cardeurs ? R.—Cà ne leur fait pas de différence ; ils y perdent si la filature est fermée.

Q.—Mais les ouvriers à la semaine, si les machines sont arrêtées, remettent-ils le temps perdu ? R.—Si la filature ne reprend pas le temps perdu, il est perdu pour eux.

Q.—Mais les employés ne travaillent-ils pas après les heures quand la filature marche après les heures ? R.—Oui, sans doute.

Q.—Alors ils remplacent le temps perdu par un travail supplémentaire ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les machines fonctionnent mal parce que les employés s'en mêlent ? R.—Elles ont quelquefois besoin de réparations.

Q.—Quand elles fonctionnent mal, est-ce la faute des employés ? R.—Non.

RICHARD NAVES, second contre-maitre et aide général, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Vous êtes sans doute le seul de votre emploi ? R.—Oui.

Q.—Combien pouvez-vous gagner ? R.—Six piastres par semaine.

Q.—Travaillez-vous aussi longtemps que les autres employés ? R.—Oui.

PATRICK KENNEDY, journalier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est votre ouvrage ? R.—Je travaille pour le département de l'aqueduc et des égouts.

Q.—Vous travaillez pour la ville même ? R.—Oui.

Q.—Que gagnez-vous par jour ? R.—Une piastre et vingt centins.

Q.—Combien de jours travaillez-vous durant l'année ? R.—Environ sept ou huit mois, du 1er Janvier jusqu'en avril nous pouvons avoir à travailler à l'appel.

Q.—Gagnez-vous autre chose que ce que vous recevez de la ville ? R.—Je travaille quelquefois en dehors pendant l'hiver.

Q.—Avez-vous une famille à faire vivre ? R.—Cinq personnes.

Q.—Pouvez-vous les faire vivre avec vos gages ? R.—C'est juste assez. Voici un tableau qui fait voir qu'en faisant vivre une famille de sept avec \$1.10 de gages par jour, il reste à un homme 6 centins quand il dépense ce qui suit :

Cinq pains.....	35 centins .
Un quarteron de thé.....	10 “
Un gallon de pommes de terre.....	12 “
Une pinte de mélasse.....	12 “
Une chopine de lait.....	3 “
Une demi-livre de beurre.....	12 “
Quatre livres de poisson, à 5 centins.....	20 “

Il faut payer le loyer et le combustible ; que peut-on faire avec 6 centins pour faire face à ces dépenses ainsi qu'aux autres besoins d'une maison ? R.—J'ai préparé ce tableau pour faire voir comment un homme peut faire vivre une famille avec \$1.10 par jour. Ce chiffre est bas. Il faut compter avec l'usure du ménage, le chauffage et toutes les autres nécessités de la vie. Je ne mets pas la viande en ligne de compte, mais seulement le poisson ; s'il a de la viande le dimanche, il lui faudra retrancher sur l'épicier, ce qui n'est pas au profit de celui-ci.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous n'avez rien mis pour l'habillement ? R.—Non, pas même pour les chaussures, l'huile, ni pour le tabac, le sucre, et autres articles semblables.

Q.—Et en cas de maladie ? R.—Vous voyez ce qui en est.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous faut-il une demi-livre de thé ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce qu'aucun des sept membres de la famille, à part le père, ne gagne rien ? R.—Aucun n'est censé gagner quelque chose ; en certains cas, une fille ou un garçon de quatorze ans peut gagner \$1.50 ou \$2, et cela aide à faire face à quelques-uns de ces besoins.

Q.—Y a-t-il des familles de sept personnes où personne ne gagne rien ? R.—J'ai une famille de sept enfants dont aucun ne gagnait pour moi ; depuis tout récemment trois sur neuf gagnent quelque chose.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Neuf louis par année.

Q.—Combien payez-vous pour les taxes ? R.—Cinq piastres et quatre-vingt-cinq centins.

Q.—Cela comprend-il toutes les taxes, l'eau, etc ? R.—Oui ; les écoles ici sont gratuites.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous achetez les livres ? R.—Oui.

Q.—Si vous travaillez pour la municipalité, quand vous paie-t-on ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Aimez-vous cela mieux qu'une fois par quinzaine ? R.—Oui ; c'est plus commode, surtout quand on a une famille.

Par M. CLARKE :—

Q.—Retient-on l'argent de vos taxes sur votre salaire ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous quelqu'un qui travaille pour la municipalité pour moins de \$1.10 ? R.—Les journaliers travaillent maintenant pour 60 centins, 80 centins et \$1 ; mais ce n'est pas pour la ville, c'est pour les entrepreneurs.

Q.—Le bureau des travaux se fait-il un devoir de donner de l'ouvrage aux résidents de préférence aux étrangers ou immigrants qui viennent ici, lorsqu'il s'agit de travaux de la municipalité qui n'exigent pas de capacités spéciales ? R.—Oui, c'est le cas ici. Par exemple, j'aurais de l'ouvrage de ceux qui m'emploient aujourd'hui de préférence à un étranger, parce que je connais l'ouvrage.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous quelque déclaration à faire devant la Commission ? Aimeriez-vous à suggérer quelque chose ? R.—Je ne sais pas.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos gages ont-ils augmenté un peu depuis quelques années ? R.—Non ; six shellings par jour pour les journaliers, c'est à peu près le prix fixe.

J. C. WILSON, typographe chez Barnes & Co, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Travaillez-vous à la semaine ou à la pièce ? R.—A la semaine.

Q.—Quels sont les gages des ouvriers typographes ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Dix.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quels sont vos jours de paye ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Au complet ? R.—Oui, au complet.

Q.—En espèces ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous toujours de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous pour Barnes et Cie ? R.—Neuf ans.

Q.—Avez-vous servi votre apprentissage chez M. Barnes et Cie ? R.—Oui.

Q.—Combien d'années avez-vous servi ? R.—Cinq ans.

Q.—Etiez-vous sous contrat d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—La salle où vous travaillez est-elle confortable ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous à la composition de livres ou d'ouvrages de ville ? R.—Je fais un peu de tout.

Q.—Quand vous travaillez à des livres, est-ce toujours à la semaine ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des typographes qui travaillent à la pièce ? R.—Pas à présent.

Q.—Quand ils travaillent à la pièce pour des livres, quel salaire reçoivent-ils ? R.—Vingt-huit centins.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers dans votre établissement ? R.—Sept dans l'imprimerie.

Q.—Combien sont compagnons ? R.—Cinq.

Q.—Avez-vous des renseignements à fournir qui pourraient servir à la Commission ? R.—Non, je ne pense pas en avoir en dehors de la question des livres d'écoles.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet de la question des livres d'écoles ? R.—Tout ce que je sais, c'est que si les livres d'écoles du Nouveau-Brunswick étaient imprimés ici, tous les imprimeurs et les relieurs en retireraient un grand avantage. Cela donnerait de l'emploi à un bien plus grand nombre

d'ouvriers et permettrait d'introduire ici l'électrotypie, dont le besoin se fait réellement sentir.

Q.—A-t-on imprimé ici quelques livres sur des formes composées à Saint-Jean ? R.—J'ai appris qu'une histoire a été imprimée ici, chez J. et A. McMillan. J'ai entendu dire à un homme qu'il avait travaillé à la composition, et que les formes avaient été envoyées à Boston pour subir le procédé de l'électrotypie, et je vois par les journaux que la matière a été composée à Boston ; je n'en sais pas davantage. Je ne sais où se trouve maintenant l'ouvrier qui l'a composée.

WILLIAM JARVIS, agent d'assurance, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis avocat et agent d'assurance dans les provinces maritimes pour la compagnie London, Liverpool et Globe ; je suis aussi le président du bureau des assureurs contre le feu.

Q.—Quels sont les taux courants de l'assurance contre le feu au Nouveau-Brunswick ? R.—Ils dépendent en grande partie de la nature de la propriété assurée.

Q.—Quel est le taux de l'évaluation pour les meilleures bâtisses commerciales ? R.—Pour le commerce de gros ou de détail ?

Q.—Pour le gros ? R.—De 50 à 60 centins pour la bâtisse, si elle est bien construite.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Voulez-vous dire par année ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Et pour le détail ? R.—De soixante à soixante-cinq centins ; cela coûte plus cher que pour le gros.

Q.—Quel est le taux pour les maisons en briques ou en pierres, et pour les meilleures maisons, vers le centre de la ville ? R.—Le plus bas pour les maisons de première classe est de 35 centins.

Q.—Quel est le taux moyen pour le genre de logements, disons en briques, occupés par les ouvriers ? R.—Je crois qu'il y a peu de maisons de briques habitées par les classes ouvrières dans cette ville.

Q.—Le taux est-il plus élevé quand une maison est occupée par plus d'une famille ? R.—En fixant notre tarif nous ajoutons en général cinq centins par chaque famille additionnelle, vu que nous considérons que nos risques sont augmentés.

Q.—Croyez-vous, qu'en règle générale, les logements habités par les classes ouvrières ont à payer des primes plus élevées que les maisons des citoyens plus riches ? R.—Certainement.

Q.—Votre expérience vous a-t-elle enseigné qu'il y a plus de danger pour le feu dans les maisons des pauvres que dans celles des riches ? R.—Leurs maisons sont plus inflammables, et le nombre des incendies plus grand.

Q.—Avez-vous étudié les problèmes qui se rapportent au coût de la vie ? R.—Il est certain que j'y ai pensé très sérieusement.

Q.—Avez-vous pris connaissance des chiffres qui ont été cités devant la Commission par le témoin Kennedy ? R.—J'ai vu quelques-uns de ces chiffres dans les journaux.

Q.—Etes-vous capable de dire, si, dans votre opinion, ces chiffres représentent correctement le coût de la vie pour une famille de sept personnes ? R.—En les lisant j'ai été frappé de leur exagération. D'abord, si je m'en souviens

bien, il a parlé du coût de la nourriture de sa famille et dit qu'il achetait cinq pains par jour. Cela équivaut à vingt-deux barils de farine par année. Chaque baril contient environ deux cents livres de farine, et je ne sache pas qu'une famille puisse consommer autant de farine que cela dans un an. Je suis incapable de comprendre comment elle le pourrait. Je sais que j'achète six ou sept barils de farine par année pour ma famille, mais d'un autre côté, nous mangeons plus ou moins de viande. M. Kennedy parle des pommes de terre et dit qu'il en consomme un gallon par jour ; cela fait sept gallons par semaine, soit quarante-sept minots ou un peu moins de vingt barils par année. Je ne sais ce qu'on peut faire de tant de pommes de terre et de farine. Il y a quelque chose à dire ensuite sur l'habitude d'acheter le pain,—ce qui coûte très cher,—au lieu de le faire à domicile. L'économie domestique est certainement trop peu enseignée dans nos écoles publiques, et grand nombre de filles deviennent maîtresses de maison qui ne savent pas comment faire un pain, chose si importante ; la conséquence est que leurs maris sont obligés d'acheter le pain au lieu d'acheter un baril de farine de 200 livres. Acheter un pain au prix de sept centins, tandis qu'avec un baril de farine de 200 livres on peut faire presque le double de la quantité de pain qu'un boulanger en retire, augmente considérablement le coût de la vie.

Q.—Est-ce qu'un pain de deux livres coûte ordinairement sept centins en cette ville ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le prix ordinaire des pommes de terre ? R.—A vingt milles de Saint-Jean, j'ai un terrain où je cultive mes légumes et des pommes de terre que j'y ai récoltées l'automne dernier ; je les ai vendues \$1.50. Deux minots et demi forment ce que nous appelons un baril de pommes de terre. Leur prix a augmenté, car la saison est avancée.

Q.—Quel est le prix moyen des pommes de terre à Saint-Jean ? R.—D'une piastre et vingt-cinq centins à une piastre et cinquante centins le baril.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'un homme qui a des rudes ouvrages à faire a besoin de plus de nourriture quand il travaille au grand air que celui qui travaille enfermé ? R.—Sans doute.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce qu'une famille où l'on ne mange pas de viande n'a pas besoin de manger plus de pain et de légumes que s'il en était autrement ? R.—Certainement ; c'est une simple question de goût ; on peut acheter des légumes au lieu de viande si on le préfère.

Q.—Si on le peut, n'est-il pas plus économique d'acheter du pain à trois centins et demi la livre que de la viande au prix courant du marché ? R.—Je ne suis pas un savant dans la matière, mais je sais que le Dr Pevy et ceux qui prétendent parler scientifiquement sur la question soutiennent que les êtres humains ont besoin de manger de la viande, et que le système de ceux qui n'en mangent pas se débilite, et que la viande est meilleure et plus nutritive que les pommes de terre.

Q.—Quel est aujourd'hui le prix de la bonne farine de ménage à Saint-Jean ? R.—La farine de la qualité de la "Goldies Star" se vend \$5 le baril.

Q.—Cela fait-il un peu plus que 2 centins et demi la livre ? R.—Un baril est censé contenir 200 livres ou environ.

Q.—Quand on peut acheter la farine à deux centins et demi la livre, est-ce une économie aux yeux de ceux qui s'étudient à économiser d'acheter le pain à trois centins et demi la livre ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous donner une bonne raison pour que le pain vaut trois centins et demi la livre à Saint-Jean et seulement deux centins et quart à Hamilton ? R.—Je ne sais pas pourquoi.

Q.—Pensez-vous qu'un quarteron de thé est une quantité raisonnable pour une famille de cinq ou sept personnes où les enfants seraient trop jeunes pour être capables de travailler ? R.—Je pense que c'est bien assez, mais les gens ont des goûts si différents sous ce rapport que je ne voudrais pas risquer une opinion.

Q.—Êtes-vous capable de nous dire quelle ration les Etats-Unis donnaient à leurs soldats durant la guerre ? R.—Je ne l'ai jamais su.

Q.—Croyez-vous qu'une pinte de mélasse est une quantité raisonnable pour une telle famille ? R.—Je trouverais que ce serait une quantité excessive dans ma famille, si excessive que je serais forcé de lui refuser l'usage des bonbons.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il en est tout différemment pour la famille de cet homme ? R.—C'est une très forte quantité.

Q.—Avez-vous remarqué que M. Kennedy ne mentionne pas le sucre dans son tableau ? R.—Oui, c'est une matière de goût.

Q.—Croyez-vous qu'avec la même somme d'argent une nourriture plus agréable et plus substantielle pourrait être achetée pour une famille que celle qui compose le menu de M. Kennedy ? R.—Il doit y avoir quelque part un gaspillage, et un gaspillage très sérieux.

Q.—Avez-vous jamais songé à la possibilité de donner des leçons non seulement d'art culinaire mais aussi d'économie domestique aux familles corporativement pauvres ? R.—J'y ai songé très sérieusement.

Q.—De quelle manière supporteriez-vous ces écoles ? R.—Je n'ai pas été capable d'arrêter aucun plan pour les mettre en opération.

Q.—Croyez-vous que l'on pourrait enseigner l'art culinaire dans les écoles publiques ? Je crois que le bureau des écoles de Londres le fait. Je pense que la chose serait difficile dans toutes les écoles, mais qu'il serait possible d'établir ces cours dans les grandes villes.

Q.—Même dans les villes, ne serait-il pas mieux que les écoles du soir fussent distinctes des écoles ordinaires ? R.—C'est mon impression.

Q.—Pensez-vous que les classes ouvrières regarderaient l'établissement de ces écoles comme empiétant sur ce que l'on pourrait appeler le traitement des pauvres ? R.—Pas du tout. Il y a ici un sentiment de fraternité entre toutes les classes de la société.

Q.—Ne savez-vous pas que le peuple ressent tout acte qui le range avec les indigents ? R.—Ce sentiment est bien marqué parmi nous, cependant il n'y aurait pas à redouter la chose si l'on établissait une de ces écoles.

Q.—Croyez-vous que leur fierté naturelle et raisonnable ne prendrait pas ombrage de cette idée ? R.—Non ; nous avons une branche de la Société Protectrice des filles, qui a été établie par quelques dames de l'église anglicane, et qui fonctionne très bien. Je n'ai assisté personnellement à aucune de ses réunions, mais je sais qu'elles réussissent parfaitement et qu'elles ont rendu service à un grand nombre de servantes. Cela fait voir que les pauvres ne ressentiraient pas cette intervention.

Q.—Est-ce que les femmes de toutes classes n'ont pas besoin d'apprendre un peu d'économie domestique et de cuisine ? R.—Elles en ont besoin ; nous avons eu une de ces écoles ici, il y a quelques années.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les taux d'assurance à Saint-Jean diffèrent-ils de ceux des autres villes ? R.—Ils sont à présent préférables. Ils sont basés sur la statistique des incendies. L'an dernier, la province entière a payé \$390,000 en primes. Les pertes par le feu ont atteint un total de \$420,000 ; les assurances couvraient \$220,000 que les compagnies ont payées. En déduisant 25 pour cent pour les dépenses d'administration, il se trouve que les profits nets ont été de \$80,000 environ à diviser entre

vingt ou trente compagnies. Je suis convaincu que la position des assurances est d'un tiers meilleure à Saint-Jean que dans plusieurs endroits du Canada, et cela parle très favorablement en sa faveur quand on sait que les compagnies anglaises considèrent le Canada comme un très mauvais champ d'opérations.

Q.—Les taux d'assurance sur des bâtisses semblables à Saint-Jean diffèrent-ils de ceux d'avant 1877? R.—Ils sont à peu près les mêmes. Les compagnies d'assurance ont fait peu ou point d'affaires dans la ville de Saint-Jean durant les six années qui ont précédé le grand feu de 1877. Cette année-là, les compagnies ont perdu deux ou trois fois leurs primes, en dehors du grand feu. C'est alors que les taux furent augmentés, non pas d'une manière générale, mais savamment, les taux les plus élevés frappant les pâtés de maisons. C'était le feu qui nécessitait cette mesure, et la conséquence fut que les propriétaires de ces pâtés de maisons devinrent leurs propres assureurs; mais depuis le grand feu, les affaires sont suffisamment prospères et dans la ville et dans toute la province, surtout à Saint-Jean, où les taux ont été réduits au niveau de ceux de Halifax; ils étaient beaucoup plus élevés avant le feu. Ce qui a amené cette réduction, c'est qu'un grand nombre de personnes sont devenues leurs propres assureurs, et par suite ont pris meilleur soin de leurs propriétés.

Q.—Ces taux ont-ils été appliqués à la ville proprement dite? R.—Un taux spécial a été appliqué à la ville et à toute la province. Pour y arriver, des inspecteurs ont été envoyés partout dans la province, dans le but de tarifer chaque bâtiment et de constater les risques à courir.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous parcouru la liste d'articles que cet ouvrier a soumise à la commission hier soir? R.—Pas très attentivement, mais j'y ai jeté l'œil dans les journaux.

Q.—Avez-vous vu quelle somme il met pour le poisson? R.—Oui.

Q.—Est-ce pour un repas de sa famille ou pour trois? R.—Je ne puis dire, mais je puis rapporter comme exemple ce qu'un ouvrier m'a dit quand je lui parlais du coût de la vie. Pour ce qui est du poisson, m'a-t-il dit, je guette l'occasion, et quand arrive la saison du gaspareaux, je l'achète pour une bagatelle, j'en ai cent pour cinquante centins ou une piastre. Je fais de même pour le hareng, je l'ai à très bon marché, et ainsi, avec un peu de prévoyance, on peut vivre avec peu d'argent. J'ai appris cela de moi-même, parce que lorsque mes enfants revenaient de l'école j'avais à m'occuper d'eux, n'ayant pas de femme pour les élever, et j'ai dû m'informer du coût des choses.

Q.—Avez-vous remarqué que dans la liste fournie par M. Kennedy, il n'est question ni des chaussures, ni de l'habillement, ni du loyer? R.—Oui, et je me suis demandé avec surprise comment il pouvait vivre.

Q.—Voudriez-vous que l'ouvrier se passât de chaussures? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les enfants, dans les classes ouvrières, parcourent-ils, règle générale, les rues de la ville sans chaussures? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier devrait manger de la viande une fois par jour? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'un homme peut vivre à son aise avec \$1.10 par jour, acheter des chaussures pour toute sa famille, la nourrir et lui donner tous ses besoins? R.—Je pense qu'un ouvrier peut vivre à l'aise avec cette somme, mais il ne pourrait pas acheter les bons morceaux de roastbeef. Il y a à Saint-Jean une famille qui travaille pour moi. Elle possède une petite propriété, et elle amasse

tranquillement un pécule ; ses revenus ne dépassent pas \$300, et elle paraît vivre à l'aise. Elle achète ses cinq ou six barils de farine et sauve de la sorte la différence de prix entre le gros et le détail. C'est cette différence qui ruine les pauvres gens. Les pauvres achètent une très grande quantité de poisson, mais peu à la fois ; or, la différence est très notable entre le prix de détail et de gros. Je pense que ceux que nous appelons ici la classe moyenne, c'est-à-dire ceux qui occupent une position entre le journalier et le fermier, sont généralement à l'aise.

Q.—Pensez-vous qu'un homme puisse vivre avec trois quarts de centin par repas ? R.—Pas dans notre climat.

Q.—Quelle serait votre opinion sur un homme de profession qui rendrait témoignage dans l'affirmative ? R.—Je dirais que son opinion ne vaut pas grand-chose.

Q.—Pensez-vous qu'un homme peut vivre à l'aise et payer ses dépenses avec \$1.10 de salaire par jour ? R.—Cela dépend de sa position. Vous et moi ne nous en trouverions pas bien, car il nous faut une maison qui oblige à plus de dépenses.

Q.—Ne faut-il pas acheter les livres d'écoles pour les enfants ? R.—Ça coûte une bagatelle. Ils sont généralement publiés par le gouvernement, mais le prix en est plus élevé quand les enfants vont dans les cours supérieurs.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup d'enfants d'ouvriers qui fréquentent les écoles supérieures ? R.—Je pense qu'il y en a une bonne proportion, et que c'est l'ambition des parents de la plupart d'entre eux de les préparer à devenir instituteurs. J'en ai connu plusieurs qui se privaient du nécessaire pour procurer à leurs enfants les moyens de s'instruire assez pour qu'ils obtiennent des diplômes d'écoles primaires ou secondaires.

Q.—Avez-vous réfléchi sur l'âge des jeunes garçons que l'on retire de l'école pour faire travailler dans les fabriques ? R.—Je ne pense pas qu'en général on retire les enfants très jeunes de l'école. C'est la dépend sans doute des localités ; on peut dans les unes les en faire sortir à l'âge de treize ou quatorze ans ; mais je crois que dans la ville on les y laisse plus longtemps. Je n'en puis parler avec certitude, mais c'est mon impression. Je ne crois pas qu'il y ait de très jeunes enfants dans nos fabriques, cependant cela se peut. J'ai à examiner les moulins à scie, et je sais que je n'y ai jamais vu beaucoup d'enfants. Il peut y avoir des cas où des garçons travaillent dans nos moulins et nos fabriques, et ces enfants peuvent être très jeunes, mais je n'en puis rien assurer.

ROBERT REED, président de l'école des Arts Owens, est appelé et assermenté.

PAR M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous quelque exposé à faire devant la Commission touchant l'école des Arts Owens ? R.—Oui.

Q.—L'avez-vous apporté ? R.—Oui.

M. Reed donne le témoignage suivant :—Je suis le président de l'école des Arts Owens, qui a été fondée par les legs de feu John Owens et constituée en corporation légale en 1884. La galerie renferme un grand nombre de toiles dues au pinceau de membres de l'Académie Royale et d'autres artistes éminents anciens et contemporains. L'école possède une collection très complète de plâtres d'après des modèles anciens et d'autres bien choisis. L'institution est regardée au bas mot comme l'un des meilleurs établissements d'éducation artistique du Dominion ; elle n'a pas reçu jusqu'à présent de donations publiques. On a employé ses fonds de façon à la rendre attrayante et à stimuler partout l'amour des beaux arts. On peut constater jusqu'à un certain point si elle a réussi par le fait suivant : Lors de sa première exposition, plus de 1,000 billets de faveur furent

donnés, mais 206 personnes en profitèrent pendant les deux semaines qu'elle dura. Par contre, une exposition des travaux de l'école a eu lieu le printemps dernier, et elle attira plus de 2,000 visiteurs pendant les trois premiers jours. Il y a eu plusieurs expositions particulières. L'une d'elles, tenue à l'occasion du Jubilé de la reine et ouverte aux artistes de profession et aux amateurs de la province, a duré un mois. Les seuls revenus de l'école sont les honoraires très modérés que paient les élèves et les prix d'entrée dans la galerie qui sont de 10 et 25 centins. Jusqu'à présent ces recettes n'ont pas suffi à payer les dépenses courantes. En plusieurs occasions le public a été admis sans payer. Il est venu une fois plus de 4,000 enfants des écoles du dimanche et autres personnes admis gratuitement. L'année suivante, toutes les écoles du dimanche ont reçu une invitation; dès le commencement de l'école, toutes les conventions et les réunions nombreuses où se trouvaient des étrangers ont reçu de ces invitations. Ce sont les jours d'entrée libre que l'affluence est la plus considérable. L'école est dans sa troisième année d'existence. Elle a commencé avec vingt élèves, elle en a maintenant 157, parmi lesquels plusieurs viennent des parties éloignées de la province, sans compter ceux qui demeurent dans la Nouvelle-Ecosse, l'Île-du-Prince-Edouard, Ontario, et les Etats du Maine et du Massachusetts. La méthode d'instruction est calquée sur celle des meilleures écoles d'art de l'Europe. Rien jusqu'ici n'a prouvé aux syndics que le dessin linéaire soit en grande faveur. Une classe du soir avait été établie dès le début pour l'enseigner; mais quoique le prix du cours fut presque nominal, il n'y eut pas assez d'élèves pour payer le gaz, et la classe dut être fermée au bout de deux mois. Près de quarante élèves suivent maintenant la classe d'après le modèle vivant vêtu, qui a été récemment ouverte. L'école est dirigée par M. John Hammond, un vieil artiste de profession, dont les talents artistiques ont été reconnus par les meilleurs juges de l'Europe, et dont les œuvres ont figuré avec honneur aux expositions de l'Académie Royale et au Salon de Paris.

A. C. SMITH, président du comité de l'aqueduc et des égouts, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre position? R.—Je suis le président du comité de l'aqueduc et des égouts des villes de Saint-Jean et Portland.

Q.—Une grande partie de la ville de Saint-Jean est-elle approvisionnée d'eau? R.—Presque toute la ville.

Q.—Les propriétaires ou les occupants de maisons sont-ils obligés de prendre l'eau de la ville, ou bien peuvent-ils s'en procurer ailleurs s'ils le veulent? R.—Ils sont tenus de payer pour l'eau de la ville, qu'ils s'en servent ou non.

Q.—Sur quoi est basée la taxe de l'eau? R.—Sur la valeur des propriétés, les fonds d'entrepôt et de magasin, les marchandises, l'ameublement et la propriété mobilière, au taux de un et un cinquième de centin pour cent.

Q.—Est-ce là toute la taxe? R.—Il y a en outre une taxe spéciale—tant pour une famille, tant pour les bains, tant pour les maisons, les cabinets, etc.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y a-t-il une taxe spéciale pour les hôtels? R.—Les hôtels sont ordinairement approvisionnés d'eau au taux de un centin pour 100 gallons.

Par M. FREED :—

Q.—Les taux sont-ils censés couvrir le coût de l'eau et l'intérêt sur le coût de

l'entreprise ? R.—Oui, le coût primitif et l'entretien. 7

Q.—Faites-vous payer en sus pour l'arrosage des pelouses ? R.—Pas encore, mais nous y songeons.

Q.—Certaines classes sont-elles exemptées des taxes d'eau ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Quel taux exigez-vous quand il n'y a qu'un seul service pour une maison ? R.—Cinq piastres pour la première famille, puis une piastre pour chaque autre famille.

Q.—Est-ce que même les plus pauvres familles paient \$5 par année ? R.—Oui, c'est ce que paie une famille qui habite seule une maison. Dans tous ces cas-là, ce n'est pas, que je sache, le locataire qui paie la taxe de l'eau ; les comptes sont tous faits au nom du propriétaire ; nous n'en faisons aucun aux locataires.

Q.—S'il y a deux familles ou plus dans une maison, leur faites-vous payer part égale de la taxe ? R.—Nous percevons celle-ci du propriétaire.

Q.—Y a-t-il des locataires qui paient eux-mêmes la taxe au bureau ? R.—Oui, quand ils s'y sont engagés par leur bail. Dans ces cas, le propriétaire paie souvent les taxes sur sa maison et nous laisse la perception de la taxe de l'eau du locataire, mais en faisant le rôle d'évaluation nous n'y faisons jamais figurer les locataires.

Q.—Avez-vous de la difficulté à faire payer la taxe aux locataires comparativement pauvres qui habitent de petits logements ? R.—Non, nous avons moins de misère avec les pauvres qu'avec les riches, beaucoup moins.

Q.—Êtes-vous obligés quelquefois de saisir ou de poursuivre les gens comparativement pauvres pour le paiement de la taxe de l'eau ? R.—Oui, souvent.

Q.—Faites-vous vendre leurs effets ? R.—Non ; nous ne l'avons jamais fait depuis cinq ans que je suis là.

Q.—Quand vous êtes forcés de poursuivre pour le recouvrement de la taxe de l'eau, à combien s'élèvent les frais pour recouvrer la taxe de l'eau d'une année, \$5 ? R.—A une piastre.

Q.—Quelle est la procédure suivie ? R.—La saisie.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-elle émise au nom du trésorier de la ville ? R.—Non, mais à celui du président du bureau des commissaires de l'aqueduc.

Par M. FREED :—

Q.—Vous n'émettez ainsi qu'une exécution ? R.—Nous émettons un bref de saisie, mais nous pouvons lancer un bref d'exécution pour appréhender le débiteur.

Q.—Êtes-vous généralement obligés d'aller aussi loin ? R.—Nous émettons probablement, à Saint-Jean, et à Portland, 400 ou 500 exécutions par année.

Q.—Êtes-vous souvent obligés de faire vendre les effets, ou le fait de prendre l'exécution fait-il payer les débiteurs ? R.—A ma connaissance nous n'avons jamais été obligés de faire vendre une seule fois.

Q.—La plupart des maisons de Saint-Jean sont-elles reliées aux canaux d'égout ? R.—Une grande partie, d'après ce que nous savons, le sont ; ce n'est que depuis 1867 que le système d'égouts est entre les mains du comité de l'eau, et l'aqueduc y est depuis 1853. C'est environ quatorze ans après la construction de l'aqueduc que le système d'égouts passa sous le contrôle du même comité. Avant cette époque il y avait beaucoup de canaux d'égouts dans la ville, mais nous n'en avons pas un état ; nous connaissons le drainage d'un grand nombre de maisons, bien que nous n'ayons pas un système d'égouts ; mais je ne crois pas me tromper en disant que la très grande partie des maisons de Saint-Jean sont aujourd'hui reliées aux canaux d'égouts.

Q.—Se sert-on de conduits en fer et en grès pour faire les raccordements ?

R.—Dans les nouveaux canaux on se sert de tubes en fer ; mais dans certains cas il n'est pas permis d'employer autre chose que des tubes en grès.

Q.—Ces tubes sont-ils munis d'une trappe ? R.—Oui.

Q.—En dehors de la maison ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des inspecteurs ou autres fonctionnaires pour inspecter le plombage des maisons ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si le plombage est bien fait dans les maisons ? R.—D'après mes connaissances personnelles je ne pourrais pas dire s'il est bien fait dans les habitations ouvrières. Je sais que très peu de ces maisons sont reliées à l'égout principal, et que les cabinets d'aisance doivent être construits en dehors des maisons.

Q.—Dans les maisons dont vous parlez, les cabinets d'aisance sont-ils en communication avec les canaux d'égout, ou y a-t-il un puits comme dans l'ancien temps ? R.—C'est l'ancien système.

Q.—N'y a-t-il pas de règlements municipaux ordonnant le nettoyage de ces cabinets ? R.—Je crois que oui ; ils doivent être nettoyés deux fois par année.

Q.—Y a-t-il un règlement fixant à quelle distance des maisons ces cabinets doivent être construits ? R.—Je ne le crois pas. Il y a un nouveau bureau d'hygiène qui entre en fonctions au Nouveau-Brunswick ; il vient de publier ses règlements, mais je n'ai pas eu le temps de les étudier.

Q.—Savez-vous si ces règlements exigent des canaux pour conduire les mauvaises odeurs par dessus le toit ? R.—Je crois que cette disposition existe dans les nouveaux règlements ; mais toutes les bonnes maisons construites depuis l'incendie de 1877 possèdent des *water-closets*.

Q.—Y a-t-il souvent des maladies contagieuses à Saint-Jean ? R.—Je crois pouvoir dire que nous en sommes assez à l'abri, à l'exception d'un ou deux endroits vers les rues Erin, ou St-Patrick, où il y a eu beaucoup de cas de fièvres typhoïdes l'an dernier.

Q.—Pouvez-vous assigner la cause de cette maladie dans ces endroits ? R.—Je crois que la maladie est causée par les eaux stagnantes et un mauvais système d'égout.

Q.—Est-ce dû au drainage défectueux des eaux de pluie plutôt qu'à l'eau dont se sert dans les maisons ? R.—Au drainage défectueux des eaux de pluie. Nous avons construit un nouvel égout dans cet endroit l'an dernier et l'avons relié avec toutes les habitations (Ici le témoin produit copie d'un rapport du comité de l'eau et du secrétaire pour l'an dernier ; ainsi qu'une carte indiquant tous les tuyaux de l'aqueduc, les canaux d'égouts et les robinets, sous le contrôle de la commission de l'eau de Saint-Jean et Portland).

WILLIAM LEWIS, forgeron, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis forgeron.

Q.—Avez-vous beaucoup d'employés ? R.—En moyenne dix.

Q.—Quelles sont les heures de travail d'un forgeron à Saint-Jean ? R.—Les journées sont de dix heures, excepté le samedi qui est de neuf heures.

Q.—D'après vous qu'est-ce que gagne d'ordinaire un forgeron, à Saint-Jean, pour chaque jour de travail ? R.—Pour lui ou pour son patron ?

Q.—Pour lui-même ? R.—Un forgeron peut gagner de \$1 à \$2 : Je paie \$1 par jour, règle générale ; mais \$2 est le plus que je donne.

Q.—Pouvez-vous dire quelle est la moyenne des gages ? R.—La moyenne est environ \$1.50 par jour. C'est le plus bas que nous payons ou ayons payé pour un forgeron ordinaire, depuis quinze ou vingt ans.

Q.—Quelle sorte d'ouvriers avez-vous pour \$1 par jour ? R.—Ils sont bien

médiocres, et ne valent pas grand'chose. Bien que nous les employons, nous n'en retirons presque rien.

Q.—Sont-ce des forgerons ou des aides ? R.—Des aides.

Q.—Les forgerons qui veulent travailler peuvent-ils avoir de l'ouvrage constamment à Saint-Jean ? R.—Ceux qui veulent travailler peuvent avoir de l'ouvrage tous les jours de l'année.

Q.—En est-il ainsi en ce moment à Saint-Jean ? R.—Oui, ainsi que dans tout le Canada et les Etats-Unis.

Q.—Manque-t-on de forgerons ? R.—De ceux de première classe—de ceux de \$2 par jour ; il n'y en a pas beaucoup de ceux-là.

Q.—Lorsque vous avez besoin d'ouvriers avez-vous de la difficulté à vous en procurer ? R.—Nous avons beaucoup de difficulté à nous procurer de bons ouvriers ; des ouvriers incapables il y en a en quantité.

Q.—Y a-t-il beaucoup de ces derniers qui cherchent de l'ouvrage ? R.—Oui, il en vient souvent demander de l'ouvrage et je les renvoie.

Q.—Si vous ne tenez pas aux services d'un mauvais ouvrier, pou rui en employez-vous quelques-uns ? R.—Parce qu'ils peuvent toujours frapper avec un marteau.

Q.—Employez-vous vos ouvriers toute l'année ? R.—Oui, l'été comme l'hiver, beau temps, mauvais temps, et nous ne diminuons pas leurs gages.

Q.—Connaissez-vous quelques-uns de vos ouvriers qui possèdent une maison ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—En connaissez-vous qui ont fait des placements ? R.—Ils placent leur argent à la banque d'épargnes, et cela est tenu secret. Je crois que plusieurs de mes ouvriers ont de l'argent là ; car ils travaillent continuellement. Je crois que si je travaillais tout le temps à \$2 par jour j'aurais des économies. J'en avais lorsque je gagnais \$10 par semaine, mais je ne crois pas qu'on puisse mettre de l'argent de côté avec \$1 par jour.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de forgerons avez-vous constamment à votre emploi ? R.—Généralement nous en avons dix en tout dans la boutique, mes deux fils travaillent avec moi ; l'un est machiniste et l'autre est forgeron. Nous avons généralement quatre forgerons de première classe dans la boutique.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Quelquefois, lorsque nous en trouvons de bons ; nous n'en avons pas dans le moment.

Q.—Combien de temps un apprenti met-il à devenir un bon ouvrier ? R.—Le temps fixé est de quatre ans.

Q.—Gardez-vous généralement vos apprentis comme ouvriers, lorsqu'ils ont terminé leur apprentissage ? R.—Quelques-uns sont restés avec moi ; il y en a un qui est demeuré quatorze ans à mon emploi ; aujourd'hui c'est un des meilleurs ouvriers de M. Morriss.

Q.—Serait-il difficile de trouver des onvriers de première classe en payant \$2 par jour ? R.—Je crois que oui ; je ne crois pas qu'il y ait un seul ouvrier de première classe à Saint-Jean qui n'ait pas d'ouvrage.

Le général D. B. WARNER, propriétaire de scieries et de fournaux à chaux, est appelé et prête serment.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis intéressé dans l'exploitation de scieries et de fournaux à chaux.

Q.—Auriez-vous l'obligeance de donner à la Commission des renseignements sur les droits et privilèges que les traités confèrent aux Américains sur la rivière Saint-Jean ? R.—Les privilèges que le traité donne aux Américains consistent dans la libre navigation de la rivière et la libre entrée et sortie du port de Saint-Jean ; ce sont-là tous les privilèges que nous confère le traité.

Q.—Le bois coupé sur le territoire américain et flotté sur la rivière Saint-Jean, en vertu du traité, entre-t-il aux Etats-Unis en franchise ? R.—Le traité ne nous confère pas ce privilège.

Q.—Qu'est-ce qui nous le confère ? R.—Une loi du congrès.

Q.—Depuis quand cette loi est-elle passée ? R.—Depuis juin ou juillet de 1866 ; c'est peut-être en mars.

Q.—Cela comprend-il toute sorte de bois ? R.—Toute sorte de bois qui n'est pas scié ; s'il a été touché avec autre chose qu'une scie il devient imposable.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Voulez-vous dire que si le bois est scié au Canada il est exempt de droits ? R.—La loi du congrès dit que ce doit être du bois américain, coupé et scié seulement ; si le bois est travaillé en tout ou en partie, il devient imposable.

Par M. FREED :

Q.—Mais ce bois doit avoir été coupé dans l'Etat du Maine ? R.—Oui.

Q.—Aucune personne peut-elle prendre ces billots au Nouveau-Brunswick et les flotter aux Etats-Unis ? R.—Aucun citoyen des Etats-Unis.

Q.—Pas un citoyen du Nouveau-Brunswick ? R.—Non.

Q.—Cette industrie est-elle considérable dans cette province ? R.—Très considérable.

Q.—Pourquoi est-il plus avantageux de couper du bois et de le flotter sur la rivière, que de le fabriquer là où il est ? R.—On a essayé de manufacturer le bois dans le haut de la rivière Saint-Jean, mais la chose a été reconnue impraticable, le flottage détériore le bois manufacturé ; mais le système a été reconnu ruineux.

Q.—Alors vous flotez les billots du Maine jusqu'à l'embouchure de la rivière, vous les sciez et les expédiez aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Les billots du Nouveau-Brunswick ne se mêlent-ils pas aux billots du Maine ? R.—Ils se mêlent pendant le flottage, mais ils sont supposés être marqués assez distinctement pour être séparés en arrivant à ce qu'on appelle la compagnie d'estacade de Fredericton.

Q.—Les marques ne s'effacent-elles pas quelquefois ? R.—On ne vend pas de billots marqués à Fredericton. Les billots dont la marque est effacée de manière à ne pouvoir être reconnue sont vendus au bénéfice de toutes les parties, et ils deviennent comme des billots de la province. Le bois provenant de ces billots paie un droit en entrant aux Etats-Unis.

Q.—Le bois provenant de ces billots est-il tout envoyé aux Etats-Unis, ou une partie va-t-elle sur d'autres marchés ? R.—Cela dépend de l'état du marché. Si le prix des madriers à Liverpool, ou à toute autre place étrangère est assez élevé pour que ce soit plus profitable de le scier et de l'expédier à ces endroits, les manufacturiers ont l'avantage de ces marchés.

Q.—Avez-vous le droit de vendre ce bois ici, en compétition avec le bois coupé dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Oui. Ce n'est pas l'usage général. Le fait est que les billots et le bois provenant de la province sont achetés, ici, des consommateurs.

Q.—Alors vous croyez qu'ils n'ont pas besoin d'être protégés contre les billots venant du Maine ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Que payez-vous aux hommes qui flottent votre bois sur la rivière ? R.—L'opération commence très haut dans la rivière et les billots passent par les

mains des flotteurs, plus bas dans la rivière. Il y a une loi qui pourvoit au flottage de tous les billots dans la rivière et les hommes sont payés tant par mille pieds, depuis la frontière jusqu'à Grand Falls et de là à la compagnie d'estacade de Fredericton. Je ne me rappelle pas des dispositions de la loi, mais le privilège exclusif de flotter tous les billots qui descendent la rivière Saint-Jean est vendu tous les printemps à Fredericton à des personnes responsables qui garantissent de les flotter au plus bas prix.

Q.—Les billots ne sont-ils pas mis en radeaux à Fredericton? R.—On flotte les billots jusqu'à Fredericton, puis là ils sont mis en radeaux.

Q.—N'engagez-vous pas directement les flotteurs de radeaux? R.—Non; cela est réglé par la loi.

Q.—Ces billots venant du Maine sont-ils flottés indistinctement par des hommes du Maine et du Nouveau-Brunswick? R.—Nous ne faisons pas de distinction parmi ceux que nous employons.

Q.—La loi du Nouveau-Brunswick fait-elle une distinction? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle quantité de bois américain est manufacturée et expédiée de Saint-Jean? R.—Je crois que le conseil a fait rapport que l'an dernier, les envois se sont élevés à environ 130,000,000.

Q.—Que représente cette quantité en argent? R.—Je crois que ce bois vaut environ \$9 du mille.

Q.—Quelles sommes sont dépensées pour travailler ce bois? R.—Je n'ai pas fait ce calcul.

Q.—Ne pouvez-vous pas en donner une idée? R.—Pendant ces dernières années le bois américain valait sur ce marché de \$9 à \$10.50 du mille pieds. Je crois que le prix du bois américain sur le marché est compris entre ces deux chiffres.

Q.—Vous avez aussi des intérêts dans les fournaux à chaux? R.—Oui, je me suis lancé dans cette entreprise, le printemps dernier.

Q.—Pouvez-vous nous donner des renseignements sur ce genre d'affaires? R.—Je ne puis vous fournir que très peu de renseignements, car mon expérience ne date que d'un mois ou six semaines.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—La loi exige-t-elle que ceux qui coupent du bois dans le Maine, et le flottent par la rivière Saint-Jean, soient des commerçants de bois américain, ou sont-ils obligés de devenir citoyens américains pour faire cette opération? R.—Le bois ne doit pas cesser d'être la propriété de citoyens américains depuis l'instant où il est coupé jusqu'à ce qu'il soit rendu sur le marché américain.

Par M. CLARKE :—

Q.—Cela a-t-il pour but de prendre avantage du marché? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ceux qui coupent le bois habitent-ils généralement cette province? R.—Je crois que le plus grand nombre appartient à la province, mais j'ignore dans quelle proportion.

Par M. FREED :

Q.—Vous voulez dire que les bûcherons sont des citoyens du Nouveau-Brunswick? R.—Oui.

Q.—Mais les propriétaires des concessions forestières sont des Américains? R.—Je ne connais pas de loi dans le Maine ou les Etats-Unis qui exige que ces propriétaires de concessions forestières soient des citoyens américains.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais de fait, ils le sont ? R.—Je crois qu'en général ils le sont. Je sais qu'à une certaine époque Robert Rankin et Cie possédaient une grande étendue de terrain sur lequel on coupait du bois, et mon impression est qu'il n'y a rien pour les en empêcher.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—A l'exception des bûcherons, y a-t-il des propriétaires de ce bois qui habitent la province ? R.—Presque tous sont des Américains résidant dans cette province.

Par M. CLARKE :

Q.—Après que le bois est coupé peut-il changer de main ? R.—Oui, entre Américains.

Révd. R. MATHEWS, de l'asile d'orphelins Wiggins, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis principal de l'asile Wiggins pour les orphelins.

Q.—Est-ce un asile provincial ou un asile privé ? R.—Privé.

Q.—Quelle classe d'enfants reçoit-on dans cet asile ? R.—L'asile a été fondé par feu Stephen Wiggins, un citoyen de Saint-Jean, qui a laissé une somme d'argent pour le doter; cette somme consistait surtout en actions de banque et elle devait rester ainsi jusqu'à ce que par l'accumulation des intérêts elle s'élevât à \$80,000. L'édifice fut alors construit, puis terminé et inauguré en juillet 1876. La charte de l'asile donne aux directeurs le droit d'y admettre les enfants de la ville et du comté de Saint-Jean. Pour y être admis, l'enfant doit être orphelin—de père; si la mère vit, il faut qu'elle soit dans le dénuement; les garçons doivent être âgés de 4 à 10 ans et exempts de toute maladie cutanée. Ce sont les seules conditions requises pour être admis dans l'asile.

Q.—L'asile est-il maintenu entièrement par le revenu de la dotation ? R.—Oui, entièrement. Lors du grand incendie nous avons perdu \$20,000 en étant obligés de reconstruire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que voulez-vous dire par là ? R.—Il nous a fallu prendre cette somme sur le fonds de construction.

Q.—L'édifice n'était-il pas assuré ? R.—Oui; mais pas pour sa pleine valeur; nous avions un joli édifice, mais sur le sommet il y avait une tour en bois; bien que le corps de l'édifice fut en pierre le feu prit par la tour et consuma tout.

Par M. FREED :—

Q.—N'avez-vous pas reçu d'autre aide que cette dotation ? R.—Nous avons eu un don de \$7,000 de M. Charles Merritt. La somme était nominale de \$7,000, mais nous n'en avons retiré que \$5,000, vu que ce don consistait surtout en valeurs de l'Ouest.

Q.—Etes-vous en état de recevoir et prendre soin de tous les enfants qui vous sont amenés ? R.—Oui, et plus; jusqu'à présent nous n'avons pu admettre

que les enfants du proche voisinage, car s'ils viennent d'en dehors des limites du comté, ou s'ils sont nés ailleurs ils ne sont pas admissibles dans l'asile.

Q.—N'admettez-vous pas d'autres enfants que ceux qui sont nés dans la ville de Saint-Jean ? R.—La charte dit qu'ils doivent être nés dans la ville ou le comté de Saint-Jean.

Q.—Combien y a-t-il de directeurs ? R.—Neuf.

Q.—Comment sont-ils nommés ? R.—Le premier fut Frédérick Wiggins, fils du fondateur ; il avait pour collègues feu le révérend Scovil et M. Charles Merritt. Ils furent les trois premiers exécuteurs testamentaires et syndics, et ils avaient le droit de s'adjoindre six autres directeurs. S'il se produit une vacance par la mort ou le départ de la province de l'un d'eux, ceux qui restent lui choisissent un successeur.

Q.—N'y a-t-il aucune restriction imposée au choix d'un directeur ? R.—Aucune.

Q.—Peuvent-ils choisir qui bon leur semble pour remplir une vacance parmi eux ? R.—Ce successeur ne doit être ni catholique romain ni unitairien.

Q.—Doit-il résider dans le Nouveau-Brunswick et être sujet anglais ? R.—Cela n'est pas spécifié dans la charte. Comme question de fait le Révd Scovil et Frédérick Wiggins ont tous deux vécu longtemps à l'étranger et sont restés directeurs.

Q.—Quelle instruction donnez-vous aux orphelins ? R.—Nous leur enseignons tout ce qu'ils peuvent apprendre. A l'exception des classiques, nous enseignons presque tout. Nous n'enseignons pas les classiques parce que nos enfants n'appartiennent généralement pas à cette classe de la société, il y en a cependant quelques-uns.

Q.—Leur donnez-vous une certaine instruction mécanique ? R.—Oui, à ceux qui en ont le goût. Nous avons un appareil télégraphique dans l'institution et un des enfants est très bon opérateur.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Enseignez-vous aux enfants ce que vous croyez leur être le plus profitable ? R.—Nous leur enseignons ce pourquoi ils ont des dispositions. Vous ne pouvez pas instruire un enfant de force dans ce pays.

Par M. FREED :—

Q.—Possédez-vous des outils et des appareils pour enseigner ? R.—Nous avons des outils de menuisiers et de machinistes.

Q.—Quel temps gardez-vous les orphelins ? R.—D'après la première charte, nous ne pouvions les garder après 15 ans ; mais nous nous sommes aperçus qu'un enfant qui sortait à cet âge ne pouvait pas gagner sa vie ; nous nous sommes en conséquence adressés à la législature pour étendre le délai, et nous l'avons obtenu. Nous pouvons maintenant garder un enfant jusqu'à l'âge de 17 ans. Notre but en demandant ce changement était de pouvoir le mettre en apprentissage pendant ces deux années, et pendant qu'il apprend un métier, il pensionne à l'asile ; car un apprenti ne gagne pas plus de \$1.50 par semaine. Lorsqu'ils ont fini leur temps, on leur donne un vêtement complet et si leur conduite a été bonne on leur donne aussi un peu d'argent de poche. Cette dernière somme varie, et quelquefois elle s'élève jusqu'à \$25.

Q.—S'ils apprennent un métier et pensionnent à l'asile, retirent-ils tous leurs gages, ou cet argent retourne-t-il à l'asile ? R.—il n'y a pas encore eu de cas où les enfants retireraient leurs gages ; c'est une question qui est laissée aux directeurs. S'ils étaient d'opinion que les finances de l'institution leur permettent de laisser cet argent aux enfants, ils seraient trop heureux de le faire ; dans le cas contraire ils ont le droit de décider que cet argent retournera à l'asile.

Q.—Généralement vos enfants trouvent-ils de l'emploi là où ils ont fait leur

apprentissage ? R.—Oui, en règle générale ; deux seulement sont allés travailler sur des fermes à la campagne.

Q.—Généralement, les enfants préfèrent-ils apprendre un métier ? R.—Leurs amis le préfèrent. Quant aux enfants ils aiment mieux s'amuser et ne rien faire. Nous avons beaucoup de difficulté à leur trouver de bonnes places, car leurs amis ont tous l'ambition d'en faire de bons ouvriers.

Q.—L'enfant est-il consulté dans cela ? R.—Oui, car vous ne pouvez rien faire si l'enfant ne veut pas. Vous avez posé à M. Jarvis une question à laquelle je puis répondre. Vous lui avez demandé si un homme pouvait vivre en dépensant $\frac{2}{3}$ de cent par repas. Je puis vous citer un cas où un homme a vécu avec moins que cela, il avait alors soixante-et-douze ans et était en parfaite santé.

Q.—Combien lui coûtait sa nourriture ? R.—Presque rien ; tous les dimanches il faisait plein un grand vase de soupe aux pois et il mangeait de la soupe aux pois vingt-et-une fois par semaine. En hiver il la faisait geler et en faisait disoudre un morceau à chaque repas. Il vécut ainsi plusieurs années, mais il était célibataire. La soupe aux pois est la meilleure nourriture qu'on puisse trouver, et si nos classes ouvrières en mangeaient plus, elles pourraient faire des économies au lieu de perdre de l'argent. Cette soupe coûte très peu cher et les Canadiens-français de Québec en font un grand usage. Quant à la farine, la moyenne est un baril par personne—c'est-à-dire pour les classes ouvrières ordinaires.

Q.—Vous voulez dire un baril par personne par an ? R.—Oui ; et si cette famille de six ou huit en a consommé vingt-deux barils, ils étaient de grands mangeurs. J'ai pris note de ce que coûte dans notre asile la nourriture des enfants et j'ai calculé que nous pouvons les nourrir pour 70 cents par semaine. Cela dépend aussi des enfants, de leur santé et leur constitution. Un enfant de 12 à 16 ans mange plus qu'avant et après cet âge.

Q.—Leur donnez-vous une pleine ration de viande ? R.—Oui.

Q.—Combien de fois ont ils de la viande ? R.—Une fois par jour ; de plus ils ne boivent pas de thé, et c'est un grand avantage. Ils ne seraient pas de moitié aussi gras s'ils buvaient du thé, car c'est un breuvage très mauvais pour la santé.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que leur donnez-vous à la place du thé ? R.—Du lait et de l'eau. C'est comme cela que j'éleve ma propre famille.

Q.—Leur donnez-vous du beurre trois fois par jour ? R.—Deux fois, pas au dîner. Ils ont en abondance du sucre, des pommes de terre et autres légumes ; quelquefois nous leur donnons du *pudding*.

Q.—Combien de fois avez-vous de la soupe aux pois à l'asile ? R.—Deux fois par semaine ; d'autres fois nous avons une soupe de seigle ou de légumes. Nous leur donnons du gruau en abondance avec du lait, du sucre et de la mélasse, alternativement. Ce qui manque dans ce pays ce sont de meilleures lois d'inspection, pour que nous puissions acheter de meilleures provisions de bouche.

Q.—Par quelle quantité achetez-vous la viande ? R.—Cela dépend entièrement des circonstances. En été nous achetons ordinairement par grande quantité mais l'été dernier nous n'avons pas été heureux avec notre glace.

Q.—En été pouvez-vous acheter le bœuf au quartier ? R.—Pas toujours. Nous l'aurions fait l'été dernier, mais nous avons perdu toute notre glace. En été, nous allons ordinairement à la campagne, ce qui développe l'appétit des enfants et augmente les dépenses.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Possédez-vous une ferme à la campagne ? R.—Nous n'avons qu'une petite île.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage pour les enfants là-bas? R.—Non; il n'y font que jouer, se baigner et canoter.

Par M. FREED :—

Q.—D'après votre expérience croyez-vous qu'une famille ordinaire puisse vivre, se maintenir en bonne santé, et se livrer aux travaux manuels ordinaires, avec 10 cents par tête par jour? R.—Cela dépend du nombre de personnes dans la famille et aussi de leurs habitudes. Prenez des gens des vieux pays et amenez-les ici et s'ils conservent leurs habitudes de là-bas ils feront des économies; mais le malheur c'est qu'en arrivant ici ils prennent vite les habitudes du pays.

Q.—Avec de la viande une fois par jour leur donneriez-vous du pain de blé? R.—Ils ne pourraient pas acheter du pain; ils devraient le cuire eux-mêmes. Le pain que nous achetons est bien différent, il est très peu substantiel. Dans notre institution nous n'achetons pas plus de 100 pains dans l'année.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—La soupe aux fèves n'est-elle pas aussi nourrissante que la soupe aux pois? R.—Parfaitement; mais beaucoup de gens ne l'aiment pas autant. Des fèves et du lard constituent à peu près la meilleure nourriture que l'on puisse trouver. C'est aussi facile et même plus facile de nourrir dix personnes avec une piastre que trois personnes avec 30 cents. On dépense le même combustible pour dix que pour cinquante. Le combustible est un point très important dans le ménage du pauvre; les loyers sont aussi très élevés ici, de sorte que je ne crois pas qu'un homme puisse vivre respectablement avec moins d'une piastre par jour et même avec cela il lui faudra beaucoup économiser.

Par M. BOVIN :—

Q.—Enseignez-vous la cuisine dans votre établissement? R.—En été, lorsque nous allons à la campagne, nous faisons beaucoup de cuisine et plusieurs des enfants sont d'excellents cuisiniers.

Q.—Savez-vous d'où vient cette réputation des femmes françaises de faire une meilleure cuisine que les autres femmes avec moins d'argent? R.—Cela provient des habitudes de sobriété de ce peuple.

Q.—Croyez-vous que ce soit une réputation méritée? R.—Je suis certain qu'elle est méritée, j'ai vécu parmi eux plusieurs années et j'ai étudié leurs habitudes.

Q.—Savez-vous qu'on les accuse de vivre trop bien et de trop manger? R.—Vous pouvez vous convaincre que dans toutes les petites places de France le peuple vit avec beaucoup moins qu'ici.

Q.—Si cette question de cuisine avait à être décidée et si vous aviez à enseigner dans votre établissement, recommanderiez-vous la cuisine anglaise, française, irlandaise ou canadienne? R.—Je prendrais ce qu'il y a de mieux dans chacune.

Q.—Quelle est celle que vous croyez la meilleure? R.—Je crois que la cuisine française est la plus économique, si vous exceptez les Irlandais qui ne mangent que du bœuf salé (corn beef) et des pommes de terre, ce qui fait un régime excellent et sain, j'en ai fait l'expérience. Les Canadiens-français avec leur soupe aux pois, font des mets agréables et sains. Après tout, la question la plus importante n'est pas la quantité d'aliments que vous consommez, mais l'usage que vous en faites.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous connu quelqu'un dont la nourriture fût à meilleur marché que la soupe aux pois? R.—Je crois que c'est la nourriture la plus économique que je connaisse. Je sais qu'à Londres, dans les institutions de charité on donne

de la soupe aux pois, et que les pauvres vont chez le traiteur acheter pour deux sous de soupe ; ils en ont plein un bol passablement grand. Dans la soupe aux pois il y a 68 pour 100 de substance nutritive ; cela vaut mieux que certains morceaux de bœuf rôti.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose du système végétarien ? R.—Dans ce système, la nature des légumes que l'on mange y est pour beaucoup.

Q.—Ne vivent-ils pas à très bon marché ? R.—Oui, à beaucoup meilleur marché que les autres ; mais dans ce pays-ci, les gens veulent manger de la viande. J'ai souvent été surpris de la dimension des rôtis de bœufs et autre viande que les ouvriers apportent du marché, le samedi soir, et autres jours de la semaine. Après les avoir vus acheter ces morceaux de viande, je les ai entendus dire qu'ils ne pouvaient pas vivre avec une piastre par jour et je ne m'en étonne pas. Le coût de l'existence dépend de la femme, qui est à la maison ; à moins qu'elle ne sache faire une cuisine agréable et économique, il est inutile de parler de vivre à bon marché. Deux femmes avec les mêmes matériaux prépareront deux nourritures tout à fait différentes ; l'une sera agréable et bien faite et l'autre ne pourra même pas être goûtée. Un homme qui a une femme économe fait des épargnes, sinon, loin de faire des économies, il perd de l'argent. C'est là qu'est toute la question. Pour ce qui regarde les enfants de l'asile je dirai que sur dix-neuf, qui sont sortis de chez nous, douze ont appris et apprennent des métiers, un est agent d'assurance, un autre est opérateur télégraphique et deux autres sont sur des fermes.

LEVY H. YOUNG, gérant d'une fabrique de boulons, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Fabricant de boulons.

Q.—Faites-vous des affaires à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Quelle espèce de boulons fabriquez-vous ? R.—Toutes sortes de boulons mécaniques et des boulons pour chemins de fer.

Q.—Quel fer employez-vous pour ces boulons ? R.—Nous en employons de grandes quantités que nous faisons venir de trois endroits différents : de chez M. Harris, de chez M. Burpee et de Londonderry, N. E.

Q.—N'employez-vous que du fer canadien ? R.—Oui ; nous fabriquons aussi quelques boulons d'acier et cet acier vient de New-Glasgow, N. E.

Q.—Achetez vous le fer en tige ? R.—Oui.

Q.—Vous ne les laminez pas vous-mêmes ? R.—Non.

Q.—Combien avez-vous d'employés ? R.—En règle générale nous en avons de trente à quarante. Nous n'en avons pas autant actuellement, par suite de certains changements que nous sommes à opérer.

Q.—Lorsque votre nombre est au complet, combien avez-vous d'ouvriers de première classe ? R.—Nous avons environ douze ouvriers habiles, je crois.

Q.—Quels gages gagnent-ils ? R.—De dix à douze piastres par semaine.

Q.—Que gagnent ceux qui ne sont pas des ouvriers habiles ? R.—Il y a des ouvriers habiles parmi ceux qui travaillent à la pièce.

Q.—Que gagnent les ouvriers à la pièce ? R.—Quelques-uns gagnent \$3 par jour.

Q.—\$3 par jour, est-ce la moyenne des gages des ouvriers à la pièce ? R.—Non ; il y en a qui gagnent cela.

Q.—Et d'autres gagnent moins ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent ceux qui ont le moins ? R.—Quelques jeunes garçons gagnent une piastre par jour.

Q.—Quel âge ont ces garçons ? R.—De 15 à 17 ans.

Q.—Y a-t-il un âge au-dessous duquel vous n'employez pas d'enfants dans votre établissement ? R.—Nous n'avons pas d'âge fixe.

Q.—En prendriez-vous de très jeunes ? R.—Nous les prenons généralement à quatre ans, je crois, et ils doivent être munis d'une recommandation.

Q.—Quand ils ne travaillent pas à la pièce, que leur donnez-vous pour commencer ? R.—\$1.50 par semaine.

Q.—Combien de temps doivent-ils travailler avant d'obtenir une augmentation ? R.—Cela dépend de l'enfant et de la manière dont il travaille.

Q.—Est-il d'usage de l'augmenter avant la fin de la première année ? R.—Oui ; dans notre métier, c'est différent des autres.

Q.—Mettez-vous les enfants à l'amende quelquefois ? R.—Nous ne le faisons presque jamais ; mon règlement fait mention d'amendes, mais il est bien rare que j'en impose. Quelquefois les enfants lancent des boulons aux hommes ou sont négligents, et nous devons alors leur imposer une amende, mais c'est bien rare.

Q.—Combien d'enfants employez-vous ? R.—Environ neuf.

Q.—Deviendront-ils tous des ouvriers habiles ? R.—Il n'y a pas de doute qu'ils le deviendront avec le temps. Je dirai que tous les ouvriers à mon emploi ont fait leur apprentissage avec moi. Il y en a à mon service depuis dix-sept ans ; il y a aussi des apprentis qui ont grandi et appris leur métier dans l'établissement où ils sont restés dix ou douze ans.

Q.—En règle générale, lorsqu'un enfant a fini son apprentissage, reste-t-il chez vous ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps doit-il travailler avant d'être considéré comme bon ouvrier ? R.—Cinq ans.

Q.—Plusieurs quittent-ils avant l'expiration de ces cinq ans ? R.—Pas parmi ceux qui viennent pour apprendre le métier. Parfois nous en prenons à l'essai ; ils restent deux ou trois mois et après ce délai, nous pouvons dire ce à quoi ils sont bons.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Le temps réglementaire est de dix heures, mais cette année la moyenne a été de douze heures par jour.

Q.—Lorsque vous travaillez plus que le temps ordinaire, jusqu'à quelle heure travaillez-vous le soir ? R.—Cela est entièrement au choix des ouvriers ; quelquefois—comme ce soir—nous travaillons jusqu'à onze heures.

Q.—Ces ouvriers qui vont travailler jusqu'à onze heures, n'ont-ils pas été frais et dispos pour travailler demain matin ? R.—Pas autant qu'aujourd'hui, mais lorsque nous avons terminé l'ouvrage pressé, nous leur donnons des jours de congé.

Q.—Lorsque vous faites travailler vos hommes le soir, leur donnez-vous plus cher ? R.—Le même prix que pour le travail de jour.

Q.—Les hommes sont-ils toujours libres de travailler ou de ne pas travailler le soir ? R.—Toujours.

Q.—Si un homme ne se sent pas disposé à travailler, le soir, n'a-t-il pas à s'en repentir ? R.—Non ; lorsque j'ai de l'ouvrage pour le soir, je vois ces hommes et leur demande de revenir travailler le soir, mais je ne force personne ; la seule chose à craindre c'est que si un homme refuse de revenir le soir, vous ne puissiez pas en avoir d'autres.

Q.—Chez-vous tout se fait-il à la machine ? R.—Oui.

Q.—Combien de ces machines celui qui fait un apprentissage de cinq ans, chez vous, apprend-il à conduire ? R.—Il peut passer d'une machine à l'autre s'il le désire et acquérir ainsi des connaissances complètes du métier.

Q.—Où écoutez-vous vos produits, généralement ? R.—Les rivets que nous faisons sont vendus surtout à Montréal.

Q.—Sont-ils en acier ou en fer ? R.—En acier et en fer.

Q.—Où vendez-vous vos boulons ? R.—Nous vendons aussi beaucoup de foulons à Montréal, mais la plus grande partie est vendue dans les provinces maritimes.

Q.—Pouvez-vous fabriquer pour l'exportation ? R.—Nous le pourrions si nous avions le capital nécessaire.

Q.—Pourriez-vous lutter contre les produits anglais, français ou allemands ? R.—Ce serait difficile ; mais il y a des pays où nous pourrions exporter. Nous pourrions en vendre dans l'Amérique du Sud.

Q.—Savez-vous ce que votre fer en tige vous coûte comparé au fer de même qualité en Angleterre ? R.—Avant la dernière augmentation du droit sur le fer nous en importions beaucoup, parce qu'il ne s'en fabriquait pas en quantités suffisantes ici, mais maintenant nous employons du fer canadien, et je crois que la différence est d'environ \$2 la tonne.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous qu'il serait possible de vous dispenser de faire travailler la nuit, dans votre établissement, et de n'employer les hommes que pendant le jour ?

R.—Nous pourrions nous dispenser du travail de nuit, pourvu que nos hommes fussent constamment à l'ouvrage durant le jour. Nous avons beaucoup de difficultés avec nos ouvriers sous ce rapport.

Q.—Est-ce dû à leurs habitudes inconstantes si vous êtes obligés de travailler la nuit ? R.—Ce n'est pas tout à fait parce qu'ils sont inconstants, mais ceux qui ont fait une bonne semaine aiment quelquefois à prendre un congé de quelques jours.

Q.—Que gagnent par semaine ceux qui s'absentent ainsi ? R.—Quelques-uns des machinistes gagnent de \$10 à \$12 par semaine, en travaillant à la pièce.

Q.—Tout le long de l'année ? R.—Pas toute l'année ; leur moyenne pour l'année peut être de \$10 par semaine.

Q.—L'absence des hommes, le jour, est-elle la seule cause du travail de nuit ? R.—C'est la cause quelquefois, et d'autres fois c'est parce que nous recevons des commandes considérables qu'il nous faut livrer au plus tôt.

Par M. CLARKE :—

Q.—Rencontrez-vous de la concurrence au Canada ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Toronto et Montréal.

Q.—Vos affaires augmentent-elles ? R.—Oui.

Q.—Ont-elles augmenté régulièrement ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Rencontrez-vous de la concurrence de la part du travail des prisons ? R.—Jamais, dans notre métier ; je ne crois pas qu'il se fasse ce genre d'ouvrage dans les prisons. Je n'en ai jamais entendu parler.

SAMUEL SCOFIELD, courtier de navires, est appelé de nouveau et prête serment.

L'autre jour, lorsque j'ai donné mon témoignage, on m'a demandé ce que coûtait le chargement des madriers à Saint-Jean, et ce que demandaient nos arri-meurs ; lorsque j'ai dit que les ouvriers du port gagnaient \$2 par jour en hiver et \$3 en été, j'ai aussi dit que les arri-meurs chargeaient 80 cts par *standard* et \$1.20 en été, ce que je considérais comme un prix raisonnable ne donnant pas de

trop gros profits aux arrimeurs. Je me rappelle qu'un des commissaires m'a demandé ce jour-là ce que chargeaient les arrimeurs à Québec ; je lui répondis que je l'ignorais et alors il a dit qu'à Québec les arrimeurs chargeaient \$1 ; il me demanda de lui expliquer pourquoi on demandait beaucoup plus cher pour le même ouvrage à Saint Jean qu'à Québec. Je ne pus lui répondre et comme cette question place les arrimeurs de Saint-Jean sous un mauvais jour, j'ai étudié la question, de puis. En examinant ma correspondance, j'ai trouvé une lettre de C.—Ruth et Cie de Québec, dans laquelle il me dit : “ La main-d'œuvre est de trois piastres par jour et l'arrimage des madriers coûte \$1.25 par étalon de Saint-Petersbourg.” C'est exactement le prix que j'ai dit que chargeaient nos arrimeurs et c'est la meilleure preuve que je puisse donner de ce qu'ils chargent à Québec

Par M. KERWIN :—

Q.—Est-ce simplement une lettre que vous avez reçue de cette maison de Québec ? R.—Oui.

Q.—Quand l'avez-vous reçue ? R.—Le 16 août 1886.

Par M. CLARKE :—

Q.—Ces prix sont-ils pour les navires à vapeur ou les voiliers ? R.—Les navires à vapeur.

Q.—Charge-t-on à la vapeur à Québec, de la même manière qu'ici ? R.—Il y a eu du trouble parmi les journaliers du port à Québec et j'ignore si on se sert de la vapeur ou non.

Q.—Cela fait-il une différence si le chargement est fait à la main ou à la vapeur ? R.—Quelques-uns de nos ouvriers ici prétendent qu'ils peuvent charger à aussi bon marché à la main qu'à la vapeur. Je n'ai jamais fait l'expérience et je ne sais pas si cette prétention est bien ou mal fondée.

Par M. FREED :—

Q.—L'emploi d'un arrimeur est-il absolument nécessaire pour le chargement d'un navire avec des madriers ? R.—Vous pouvez faire charger sous la surveillance d'un contre-maître ; mais comme propriétaire de navires, je préférerais employer un arrimeur, car des hommes engagés à la journée sont aptes à moins travailler que lorsqu'ils sont employés par un arrimeur.

Q.—Alors, le grand avantage qu'il y a à employer un arrimeur, c'est qu'il fait faire l'ouvrage au meilleur prix possible ? R.—Oui ; mais ce n'est pas la seule raison. Les madriers doivent être placés dans la cale de manière à ce que cette dernière en contienne le plus possible. Nous voulons tous confier notre chargement à un homme sur lequel nous puissions compter ; lorsque nous engageons un arrimeur, nous savons que sa réputation est en jeu et que si la cargaison n'est pas bien arrimée c'est sur lui que retombera le blâme.

Par M. CLARKE :—

Q.—D'après l'expérience que vous en avez, vous ne voudriez pas vous passer d'arrimeur ? R.—Oui ; je crois que je préférerais payer quelque chose de plus que de m'en passer.

Q.—Lorsque vous prenez un arrimeur, vous l'engagez par contrat ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous qu'un arrimeur ne travaillerait pas autant à la journée qu'à l'entreprise ? R.—À l'entreprise il travaillera plus et verra à ce que ses hommes travaillent plus et mieux.

Par M. KERWIN :—

Q.—N'est-il pas de règle qu'un arrimeur charge une douzaine de navires à la fois dans un port ? R.—Ce n'est pas la règle ici.

Par M. CLARKE :—

Q.—S'il avait plusieurs navires à charger aurait-il des représentants à chacun ? R.—Il aurait un contre-maitre. On m'a aussi demandé une autre question, savoir si les arrimeurs de Saint-Jean étaient propriétaires des maisons qu'ils occupent et à ce propos on a ajouté qu'aucun des journaliers n'était propriétaire. A ce moment je ne possédais aucuns renseignements sur les propriétés des arrimeurs, mais je me suis informé depuis, et j'ai constaté que sur neuf des principaux arrimeurs de ce port, six ne sont pas propriétaires de leur maison et les trois autres le sont. Je ne me suis pas occupé de savoir s'il y a des hypothèques sur ces maisons, mais seulement des faits que je viens d'énoncer.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'après l'expérience que vous avez des journaliers de bord ici, croyez-vous qu'un contre-maitre, qui serait engagé par un marchand pour charger un navire, ne ferait pas une honnête journée d'ouvrage ? R.—Je ne voudrais pas dire cela ; mais la grande difficulté dans le système que nous avons ici c'est que tous doivent être payés de la même manière, qu'ils soient capables ou non.

Par M. KERWIN :—

Q.—Mais il n'y a rien qui empêche un arrimeur de se procurer les meilleurs hommes ? R.—Non. On m'a aussi demandé si \$300 par année était un salaire suffisant pour un homme. Je tiens à dire que les journaliers du port ne sont pas payés suivant leurs mérites ; avec le système actuel, un ouvrier médiocre gagne la même chose qu'un bon ouvrier. Je sais que des gens vivent très bien en ne dépensant que \$250 à \$300. De fait, pas plus tard qu'aujourd'hui, un des principaux membres de l'Union me disait qu'il serait bien content d'accepter \$300 par année ; de sorte que je ne fais que partager son opinion en disant que \$300 est un prix raisonnable pour un journalier.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne trouvez-vous pas que \$300 par an est un prix bien bas pour un journalier de bord ? R.—Je n'ai rien autre chose pour me baser que ce qu'ils m'ont dit eux-mêmes, et d'après ce qu'ils disent je ne crois pas qu'ils gagnent en moyenne plus de \$300 par an. Sans doute qu'à \$5 ils n'auraient qu'à travailler 60 jours pour gagner cette somme, mais ici la saison d'été dure six ou sept mois.

Q.—Travaillent-ils constamment pendant ce temps, ou de temps à autre ? R.—Ils sont souvent sans ouvrage.

Par M. KERWIN :—

Q.—Combien d'hommes vos arrimeurs emploient-ils pour charger un navire à vapeur ? R.—J'en ai vu de 40 à 50 employés au chargement d'un steamer.

Q.—Seriez-vous disposés à prendre ces cinquante hommes et à leur donner \$300 par année chacun ? R.—Je crois que je serais assez disposé à leur donner \$300 chacun et à les employer toute l'année ; j'étudie cette question sérieusement dans le moment.

Q.—Savez-vous quelle est la moyenne de ce que gagne un journalier dans le port de Portland, Maine ? R.—Non.

Q.—Ni dans le Massachusetts ? R.—Je ne saurais dire. Le seul renseignement que je possède, c'est qu'on paie 35 cts de l'heure sur les steamers à Portland, Maine, et qu'ici on paie \$5 par jour.

Q.—Avez-vous quelques chiffres pour démontrer ce que gagne un journalier pour charger des madriers sur un steamer à Portland, Maine? R.—J'ai fait charger un navire dans ce port et je crois que j'ai payé en tout 55 ou 60 cts du mille.

Q.—Savez-vous ce que les hommes gagnent par jour? R.—Non; dans mon cas il s'agissait d'un voilier.

DONALD McLEAN, imprimeur, est appelé et prête serment.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous un imprimeur pratique? R.—Oui.

Q.—Avez-vous déjà travaillé aux Etats-Unis? R.—Oui.

Q.—Avez-vous déjà travaillé à Boston? R.—Oui.

Q.—Avez-vous déjà travaillé à Boston à la composition de livres destinés à être donnés en prix dans cette province? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous le titre du livre? R.—C'était une histoire de la confédération du Canada.

Q.—Etait-ce l'histoire d'Archer? R.—Je ne sais pas quel était le titre du livre; tout ce que je sais c'est que c'était une histoire du Canada.

Q.—Reconnaissez-vous le livre en le voyant? R.—Je le reconnaîtrais à la typographie.

Q.—Est-ce celui-ci (le livre est produit)? R.—(Le témoin examine le livre) C'est celui-ci.

Par M. CLARKE :—

Q.—Veuillez lire le titre? R.—(Le témoin lisant) "*Histoire abrégée de la Puissance du Canada par Andrew Archer.*"

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—La composition de ce livre a-t-elle été faite à Boston? R.—Oui, ainsi que les clichés électrotypes. Ces livres sont publiés à Boston.

Q.—La reliure a-t-elle été faite là? R.—Je ne sais pas; tout ce que je sais, c'est que j'ai travaillé à la composition de ces livres, et que les électrotypes étaient faits dans le même établissement.

REPURT J. HALEY (de Haley frères et Cie, fabricants de portes et fenêtres,) est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Fabricant de portes et fenêtres.

Q.—Employez-vous beaucoup de monde? R.—De vingt-cinq à trente, hommes suivant la saison.

Q.—Sont-ils des ouvriers habiles, ou non? R.—La majorité de nos employés sont de bons ouvriers.

Q.—Que gagne un bon ouvrier? R.—Ceux qui travaillent aux machines gagnent de \$10 à \$12 par semaine et à l'établi de \$9 à \$10.

Q.—Employez-vous des gens qui ne savent pas le métier? R.—Nous employons ordinairement de trois à cinq garçons ou hommes ne sachant pas le métier.

Q.—Que payez-vous à un adulte ne sachant pas le métier? R.—Une piastre

par jour—c'est-à-dire à celui qui transporte les matériaux. Nous avons dans le moment trois garçons, dans la boutique, qui apprennent le métier.

Q.—Combien de temps devront-ils servir comme apprentis ? R.—Ils ne sont pas en apprentissage, ils travaillent avec nous et nous les payons suivant l'ouvrage qu'ils font, et leurs gages augmentent à mesure qu'ils deviennent plus capables. Nous ne faisons aucun arrangement avec eux, ni quant à la durée de l'apprentissage ni quant aux gages. Leurs gages dépendent de la capacité avec laquelle ils travaillent.

Q.—Combien d'heures par jour travaille-t-on dans votre établissement ?

R.—Dix heures par jour et neuf le samedi—cinquante-neuf heures par semaine.

Q.—Vos employés ont-ils de l'ouvrage presque toute l'année ? R.—Presque constamment.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers sont propriétaires de la maison dans laquelle ils vivent ? R.—Je n'en connais qu'un seul dans ce cas.

Q.—Savez-vous si quelques-uns possèdent des économies ? R.—Je ne saurais dire ; je sais que nos ouvriers sont, en général, à l'aise.

Q.—Vos machines sont-elles aussi protégées que possible ? R.—Je le crois ; dans notre genre de travail il n'est pas possible de les protéger tout à fait.

Q.—Le pouvoir de transmission vient-il du haut ou du bas ? R.—Du haut.

Q.—Les courroies sont-elles entourées aux endroits où elles traversent le plancher ? R.—Oui ; partout où il est possible de le faire.

Q.—Avez-vous une machine à émerie ? R.—Oui.

Q.—Que fait-on de la moussière produite par cette machine ? R.—Cette machine est installée au troisième étage et bien qu'elle ne soit pas pourvue d'un ventilateur, il y a une porte tout près et quand la machine est en mouvement cette porte est généralement ouverte.

Q.—Est-il survenu des accidents dans votre manufacture depuis quelques années ? R.—Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu de sérieux accident dans notre manufacture. Une ou deux fois un ouvrier a perdu un doigt ou une phalange, mais rien de plus.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Tous les samedis.

Q.—En entier ? R.—Oui.

Q.—Pour la semaine qui vient de finir ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous en argent ? R.—Entièrement en argent.

THOMAS BRUNDAGE, fabricant de voiles, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Voici ma carte.

Q.—Quel est le nom de votre société ? R.—Brundage & Jackson, fabricants de voiles.

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvriers ? R.—Quatre ou cinq.

Q.—Qu'est-ce que gagne un bon fabricant de voiles ? R.—Environ \$2 par jour,—c'est-à-dire les bons ouvriers.

Q.—Peuvent-ils gagner cela toute l'année ? R.—Ils ne travaillent pas tout le long de l'année ; quand ils travaillent ils gagnent \$2 par jour.

Q.—Pendant combien de jours environ par année sont-ils employés ? R.—Lorsque l'industrie de la construction des navires languit, comme à présent, nous n'employons pas nos ouvriers plus de la moitié de l'année.

Q.—Quelques-uns ne travaillent-ils pas à autre chose lorsque la fabrication de voiles traîne en longueur ? R.—Les uns oui, les autres non.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Nous en avons un dans le moment. La fabrication des voiles n'est pas très active actuellement à Saint-Jean.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Dix heures par jour, excepté le samedi où nous ne travaillons que neuf heures.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les samedis.

Q.—En entier ? R.—Oui.

Q.—En argent ? R.—Certainement.

Q.—Où achetez-vous votre toile pour les voiles ? R.—La plus grande partie dans la Nouvelle-Ecosse. Nous la faisons venir des Etats-Unis, mais depuis que le tarif a été changé nous l'achetons à Yarmouth, où elle est à trois cents la verge meilleur marché.

Q.—Est-elle aussi bonne ? R.—Aussi bonne que certaine toile américaine. Nous avons gréé trois ou quatre navires avec de la toile canadienne et nous n'avons pas eu de plaintes.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Tous les cordages que vous employez sont-ils fabriqués au Canada ? R.—Une partie est faite à Halifax et l'autre vient des Etats-Unis.

Q.—Croyez-vous que les cordes américaines sont aussi bonnes que celles faites ici ? R.—Il y a de la corde américaine aussi bonne que celle qui est faite ici ; mais beaucoup de gens préfèrent la corde américaine parce qu'ils y sont habitués depuis longtemps. Une autre raison pour laquelle on emploie la corde américaine, c'est qu'il n'y a pas à Saint-Jean de dépôt pour la corde d'Halifax ; s'il y avait un dépôt ici ; ils'en vendrait beaucoup plus. A Saint-Jean nous pouvons faire des voiles à un peu meilleur marché qu'aux Etats-Unis.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pour quelle sorte de navire faites-vous des voiles ? R.—Pour les goëlettes et toute sorte de navires.

Q.—Faites-vous autant d'affaires que vous en faisiez il y a quelques années ? R.—Pas autant qu'il y a cinq ou six ans.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose qu'à présent la plupart des navires qui viennent ici sont à vapeur ? R.—Oui ; tous à vapeur. Le dernier voilier que nous avons gréé, c'était il y a un an, et il appartenait à Taylor Brothers. Il n'y a pas de navires en construction ici à présent et je ne crois pas qu'il s'en construise beaucoup à l'avenir.

JOHN BROPHY, contre-maître de la machinerie de Harris & Cie, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Par qui êtes-vous employé ? R.—Par James Harris & Cie.

Q.—En tout, combien employez-vous d'hommes et d'enfants ? R.—Je ne puis pas répondre à cela, en dehors de mon département.

Q.—Dans quel département êtes-vous ? R.—Dans le département des machines.

Q.—Combien y a-t-il d'employés dans ce département ? R.—Dix-sept.

Q.—Sur ce nombre combien d'hommes ? R.—Ils sont tous des hommes ; pas de jeunes garçons.

Q.—Combien sont des ouvriers habiles ? R.—Douze.

Q.—Les autres sont des journaliers sans habileté ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les plus hauts salaires payés aux bons ouvriers dans votre département ? R.—Environ \$11, et ceux qui gagnent le moins ont \$7.

Q.—Que gagnent ceux qui ne sont pas ouvriers ? R.—Une piastre ou une piastre et vingt-cinq cents par jour.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Pour le plein montant, jusqu'à date ? R.—Oui, toujours.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—La plupart de vos employés ont-ils de l'ouvrage constamment, toute l'année ? R.—Règle générale, oui.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des employés de votre département possèdent les maisons qu'ils habitent ? R.—Il y en a un qui est propriétaire, mais je dois dire qu'il n'a pas acquis cette maison avec ses gages ; l'argent a été gagné par sa femme qui tenait un petit magasin.

Q.—Savez-vous si quelques-uns ont placé des économies à la banque d'épargnes ou ailleurs ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Croyez-vous que règle générale ils dépensent tout ce qu'ils gagnent ? R.—Je ne puis pas dire au juste, mais je crois que d'une manière ou d'une autre ils dépensent tout.

Q.—Vous croyez qu'ils ne font pas d'épargnes ? R.—Je ne crois pas qu'ils en fassent beaucoup.

Q.—La boutique dans laquelle vous travaillez est-elle suffisamment chauffée en hiver ? R.—Oui ; il y a des tubes à vapeur tout autour.

Q.—Y fait-il frais en été ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé chez M. Harris ? R.—Huit ans.

Q.—Avez-vous toujours gagné le même salaire ? R.—Oui.

Q.—Et ce salaire est de \$11 ? R.—Il est plus élevé que cela ; il est de \$16 ; je suis le contre-maître du département des machines.

Q.—Avez-vous une idée de ce qu'il faut pour faire vivre une famille de cinq personnes à Saint-Jean ? R.—Je crois que pour vivre confortablement, payer le loyer, le charbon, l'habillement et tout, il faut de \$500 à \$600 par année. C'est impossible à moins que cela.

Q.—Savez-vous comment font ceux qui ne gagnent que \$7 par semaine, pour vivre et faire vivre leur famille ? R.—Non ; je ne sais comment la moitié d'entre eux font pour vivre ; beaucoup de ceux-là ne vivent pas, ils ne font que végéter.

HOLLEY CHISHOLM, garçon d'écurie à la Compagnie des tramways, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage de deux employés de la Compagnie des tramways ? R.—Oui.

Q.—Ces témoignages sont-ils exacts, à votre point de vue ? R.—Je ne suis que garçon d'écurie à l'intérieur.

Q.—Combien de jours par semaine, les hommes d'écurie travaillent-ils ? R.—Sept jours par semaine.

Q.—Combien d'heures par jour ? R.—De douze à quatorze.

Q.—Que gagnez-vous par semaine ? R.—De \$6 à \$8.

Q.—L'ouvrage est-il le même tous les jours ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous occupés durant tout ce temps ? R.—Oui, assez occupés.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Arrive-t-il des circonstances où vous êtes obligés de rester aux écuries toute la nuit ? R.—Non ; il y a des gardiens de nuit.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les chars sont-ils la propriété d'une compagnie ou de particuliers ? R.—D'une compagnie.

JAMES SMITH, fabricant de patrons, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q. Y a-t-il beaucoup de fabricants de patrons employés dans votre établissement ? R.—Un seul à part de moi.

Q.—Y en a-t-il beaucoup employés à Saint-Jean ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Quels sont les gages d'un bon fabricant de patrons—que gagnez-vous ? R.—\$13.

Q.—Croyez-vous que ce prix est une bonne moyenne ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de jeunes garçons qui apprennent ce métier ? R.—Non ; nous n'en avons pas chez nous.

Q.—Il faut être bon ouvrier pour devenir fabricant de patrons ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Pour faire un patron parfait il faut savoir très bien travailler ? R.—Oui ; il faut bien du temps pour se perfectionner ; j'ai travaillé treize ans à la même place.

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous votre emploi actuel ? R.—Douze ans, je crois.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous appris le dessin avant de faire des modèles ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous faire vos propres dessins ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes arrivé à ce résultat par la pratique ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Il n'y a que le dessin mécanique qui soit nécessaire pour cela ? R.—Oui ; cela suffit.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous étudié la géométrie, ou si vous travaillez à votre guise ? R.—J'ai acquis cela par la pratique.

JOHN H. POOL, lamineur dans une laminerie, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il beaucoup de gens à Saint-Jean qui exercent le même emploi que vous ? R.—Je suis le seul, chez James Harris & Cie ; j'ai aussi la surveillance des laminaires.

Q.—Tous les cylindres dont se sert la compagnie sont-ils faits ici ? R.—Non, ceux qui nous viennent des Etats-Unis ou d'Angleterre ; ceux qui sont coulés par la compagnie elle-même.

Q.—Ne peut-on pas couler des cylindres ici ? R.—La difficulté est dans la fonte ; il faut pour cela beaucoup d'habileté et un matériel considérable ; ce serait ruineux d'en installer un, même pour tout l'ouvrage qu'il y a à faire ici.

Q.—On les refroidit en dirigeant un courant d'eau autour de la fonte ou quelque chose comme cela ? R.—Il n'entre pas de sable dans la fonte ; tout se fait dans le refroidisseur.

Q.—Qu'est-ce que de bons tourneurs peuvent gagner au Canada ? R.—Je connais un jeune homme à la Nouvelle-Ecosse qui a actuellement \$4 par jour, il en avait autrefois \$5 ; quand je vins ici, je gagnais \$6, mais je n'ai plus que \$5.

Q.—Ce métier exige une habileté mécanique supérieure ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quels gages l'on paie à ces ouvriers, aux Etats-Unis, disons dans la Pennsylvanie ? R.—J'ai travaillé pour une maison de la Nouvelle-Ecosse qui a annoncé pour en avoir un et elle ne put s'en procurer à moins de \$8 par jour, et il y en avait qui demandaient \$10.

CHARLES DOHERTY, forgeron, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Qu'est-ce qui constitue de bons gages, d'après vous, pour un forgeron à Saint-Jean ? R.—Pour des ouvriers employés constamment toute l'année, \$1.10 et quelquefois plus — c'est-à-dire pour des hommes à la journée.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Dans le moment vingt-six ou vingt-huit environ ; c'est la plus forte équipe d'ouvriers employés à la fois.

Q.—Quels sont à peu près les plus forts gages payés ? R.—Je crois que les plus forts gages sont d'environ \$10 à \$11.

Q.—Quels sont les plus bas ? R.—Quelques-uns \$7 d'autres \$8, et en hiver on peut en engager pour un prix moindre ; on peut quelquefois en avoir un pour \$5 par semaine.

Q.—Ceux-là qui gagnent \$5 ou \$7 par semaine, sont-ce des ouvriers habiles ? R.—Non, ce sont des ouvriers à la journée.

Q.—Quels sont les plus bas gages payés à un forgeron habile ? R.—\$7.

Q.—Employez-vous la majorité de vos ouvriers toute l'année ? R.—Tous ceux qui désirent rester et travailler dix heures par jour, et ils sont employés constamment.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Quand vous en preniez, quelle était la durée de leur apprentissage ? R.—J'ai été apprenti cinq ans, mais je ne puis dire pour combien de temps Harris les prendrait.

Q.—Vous êtes payés aussi souvent que les autres employés de l'établissement ? R.—Oui, de même que les autres absolument.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Est-ce qu'un forgeron peut vivre confortablement avec les gages qu'il gagne ici, c'est-à-dire un ouvrier moyen ? R.—Oui ; naturellement, quelques-uns dépensent plus qu'ils ne gagnent ; d'autres réussissent à vivre confortablement et économiquement et à faire des épargnes.

Par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il un bon nombre de forgerons qui soient propriétaires de leurs propres maisons ? R.—Je n'en connais pas à part moi, je ne puis dire au juste.

Q.—Est-ce avec les économies que vous avez pu faire sur vos gages que vous

avez acheté cette maison ? R.—Oui, et autre chose encore, le prix de deux bonnes maisons comme celles-là.

Q.—Quels gages gagniez-vous quand vous avez économisé de quoi acheter cette maison ? R.—Je n'étais pas à l'emploi de M. Harris. J'ai travaillé vingt-deux ans comme contre-maître dans un chantier maritime, alors qu'on nous payait \$9 et \$12 par semaine ; je fais tout autant aujourd'hui, mais la vie était alors moins chère. Je travaille depuis l'âge de dix ans, mais je n'ai jamais dépensé mon argent follement.

Q.—Voulez-vous m'excuser si je prends la liberté de vous demander si vous êtes de la tempérance ? R.—Non, je ne l'ai jamais été, mais je n'ai jamais été un ivrogne non plus ; je n'ai jamais gaspillé mon argent pour des spiritueux ; j'en avais besoin pour d'autres fins plus utiles.

Q.—Combien faut-il de temps pour économiser assez d'argent à même ce que vous gagnez pour acheter une maison ? R.—Il y a aujourd'hui quarante-huit ans que je suis dans le métier et depuis trente-cinq ans je suis propriétaire de la maison et de l'immeuble sur lequel je suis établi et la maison m'a coûté \$1,600 et le terrain \$400. J'ai fait beaucoup d'autres économies à part cela et si tous les vieux forgerons avaient pris autant de soin de leur argent que moi du mien, ils seraient aussi riches ou même plus riches que moi.

Q.—Avez-vous fait ces économies avant de vous marier ? R.—Non, depuis ; j'ai eu deux bonnes femmes.

ENOCH B. COLWELL, marchand de poisson, est appelé et prête serment.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de la quantité de poisson prise ici ? R.—Dix mille barils de harengs ; je ne puis fournir de données quant à l'alose, car il s'en expédie une certaine quantité et une certaine quantité est conservée sur les lieux. Je puis donner une idée du nombre de navires employés à faire la pêche.

Q.—Quel est ce nombre ? R.—Cent vingt-cinq navires sont employés à la pêche du hareng avec un personnel de 200 à 250 hommes et garçons ; et le produit de la pêche pendant trois mois pour ce nombre de navires représente une valeur de \$250 à \$350 pour chaque navire. Il y a environ cinquante navires employés à la pêche de l'alose, qui dure à peu près trois ou quatre semaines ; la pêche rapporte à peu près \$250, ou une moyenne de \$200 disons, par chaque navire. Il y a deux hommes sur chaque navire. Il y a à peu près 125 navires engagés dans la pêche au saumon, juste en dehors du havre de même qu'en bas de la baie, avec le double de ce chiffre en fait d'hommes et dans l'espace de sept ou huit semaines, la pêche leur rapporte une valeur de \$300 à \$400.

Q.—Quel intérêt monétaire y a-t-il à peu près dans la pêche au hareng ? R.—Qu'entendez-vous par cela ?

Q.—Quelle est la valeur de la pêche pour la saison — quelle est la moyenne de la pêche réalisée ? Vous venez de dire qu'on prend 10,000 barils de poisson. Quel en est le prix par baril ? R.—Certaines années \$3 ; d'autres \$4 ; d'autres \$4.50—mais je suppose qu'une juste moyenne serait de \$4, ce qui donnerait au produit de la pêche une valeur de \$40,000.

Q.—Quelle est la valeur de la pêche au saumon ? R.—Disons 10,000 barils à \$15.50, soit \$155,000.

Q.—Et la pêche à l'alose ? R.—50 navires, à \$200 chacun, font \$10,000.

Q.—A combien de personnes cette industrie donne-t-elle de l'emploi ? R.—Chaque navire représente deux hommes ou garçons ; quelques navires ont un garçon et deux hommes ; c'est difficile à dire, c'est-à-dire à préciser le grand

nombre d'employés ; chaque navire, en moyenne, a deux hommes. ou un homme et un garçon.

Q.—Y a-t-il des personnes employées dans cette industrie autres que les hommes d'équipage ? R.—Un grand nombre — celles qui marinent le poisson comme dans mon établissement. Nous avons six hommes à notre emploi pendant au moins six mois de l'année et 10 ou 12 pendant toute l'année.

Q.—A quoi les personnes qui ne sont pas employées pendant toute l'année dans les pêcheries s'emploient-elles dans la saison du chômage ? R.—Quelques-unes travaillent dans les fabriques. Quand nous avons des chantiers maritimes, quelques-unes y trouvaient de l'emploi, comme elles le font encore, parfois, sur le littoral, et quelques-unes font des réparations aux navires et autres choses de ce genre.

Q.—Où le poisson est-il exporté ? R.—Aux Etats-Unis en plus grande partie.

Q.—En expédie-t-on aux Indes Occidentales ? R.—Un peu, pas beaucoup. Les harengs sont expédiés aux Indes Occidentales.

Q.—Faites-vous de la pêche en hiver ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Trouvez-vous un marché dans les provinces d'en haut ? R.—Je n'ai pu jusqu'ici établir des relations satisfaisantes avec ces provinces.

Q.—Qu'est-ce qui vous en empêche ? R.—Le transit est trop long et Halifax a sur nous des avantages en fait de tarif de fret ; ici il nous faut payer le fret d'avance, tandis qu'à Halifax on n'y est pas tenu et c'est un désavantage réel pour les marchands de Saint-Jean.

Q.—Si le poisson était expédié comme il faut, périrait-il en route ? R.—Non ; en été parfois, nous avons des wagons réfrigérants, mais on n'en expédie pas une grande quantité en été.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est la saison de pêche ici ? R.—Elle commence vers le 20 mars et se termine le 15 août, et la saison d'hiver se termine le 1^{er} mars, le temps devenant trop incertain. La saison d'hiver commence vers les fêtes.

Q.—Est-ce que les gens employés dans l'industrie de la pêche vivent assez confortablement ? R.—Oui pour la plupart.

Q.—En connaissez-vous qui aient amassé assez d'argent pour acheter leur propre maison ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Est-ce que plusieurs vont jusqu'à prendre eux-mêmes un intérêt dans la pêche ? R.—Oui, un grand nombre sont intéressés dans ce qu'on appelle la "pêche à la nasse."

Q.—Comment sont achetées ces nasses ? R.—Du conseil municipal.

Q.—Pour combien de temps ? R.—Pour un an.

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Nous ne sommes pas censés le faire mais quelquefois il devient nécessaire de travailler pour sauver le poisson.

Q.—Est-ce que la pêche est permise le dimanche ? R.—Non, elle est interdite du samedi soir au lundi.

Q.—Est-ce que les pêcheurs en général se servent de navires qui leur appartiennent ? R.—Oui, en général.

Q.—Et ils prennent du poisson et le vendent pour leur propre compte aux marchands ? R.—Oui.

Q.—Quel marché règle le prix du poisson ? R.—Les marchés sur lesquels nous vendons aux Etats-Unis.

Q.—Y a-t-il des citoyens de Saint-Jean intéressés dans l'exploitation des pêcheries maritimes ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Où le hareng est-il pris en plus grande partie ? R.—Vers Grand Manan.

Q.—Est-ce qu'il en vient ici une grande quantité ? R.—A l'automne, la plus grande partie de ce poisson se rend ici.

Q.—Où expédie-t-on le hareng ? R.—Je ne commerce pas sur le hareng ; il est.

absorbé surtout par la consommation locale, mais il s'en expédie une certaine quantité dans les provinces d'en haut.

Q.—En expédie-t-on une grande quantité aux Etats-Unis pour consommation immédiate ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la difficulté à l'entrer, je veux dire sans payer de droits ? R.—Aucune ; il n'y a pas de droits sur le poisson frais.

Q.—Quand vous expédiez du poisson frais gelé, s'oppose-t-on à ce qu'il soit gelé par un procédé artificiel ? R.—Non, il y a un an, il y a eu quelque difficulté à cet égard, mais elle a été aplanie par le département à Washington.

Q.—De sorte qu'aujourd'hui vous n'avez à vous plaindre d'aucune difficulté ? R.—Aucune.

Q.—Est ce qu'il périt beaucoup de pêcheurs dans l'exploitation des pêcheries de Saint-Jean ? R.—Non.

Q.—Si une tempête s'élève, ils peuvent facilement se mettre à l'abri ? R.—Oui généralement.

Q.—Je suppose que c'est un ouvrage très dur en hiver ? R.—Je dois dire que les pêcheurs sont souvent exposés au froid.

Q.—Avez-vous entendu dire que quelques-uns se soient gelés ? R.—La chose peut arriver.

Q.—Mais vous n'entendez pas parler de pêcheurs qui périssent de cette façon ? R.—Non, rarement.

Q.—Quel âge peuvent avoir les plus jeunes garçons qui vont à la pêche ? R.—Environ quinze à seize ans, je suppose.

Q.—Accompagnent-ils généralement leur père ? R.—Oui, en général.

Q.—Font-ils des marins durs à la fatigue, braves, vaillants ? R.—Oui.

Q.—Alors l'industrie de la pêche est une bonne école pour la marine marchande ? R.—Certes.

Q.—Préfèrent-ils généralement continuer à pêcher ou partir en mer ? R.—En général ils préfèrent continuer à pêcher.

Q.—Ils préfèrent cela à partir en mer ? R.—Je crois qu'oui,—oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—A quelles nationalités appartiennent les hommes avec lesquels vous faites vos transactions ? R.—Ce sont pour la plupart ce que nous appelons les Nez Bleus notre propre population, les citoyens du Nouveau-Brunswick ; quelques-uns sont Irlandais.

Q.—Et vous croyez que ce sont tous des gens économes ? R.—Règle générale, oui.

Par M. FREED :—

Q.—Savez-vous si un bon nombre ont une maison à eux ? R.—Un très grand nombre.

Q.—Y en a-t-il qui possèdent des pièces de terre et se livrent à la culture quand ils ne sont pas employés à la pêche ? R.—Non, pas autour de la ville mais le long du littoral, c'est ce qu'ils font.

Q.—Y en a-t-il un grand nombre qui aient leur domicile en ville ? R.—Oui, ceux qui font la pêche dans le havre ; mais le long de la côte, à Pisarinco et autres localités, un bon nombre se livrent à la pêche et à la culture.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Quelle est la valeur de leurs maisons à peu près ? R.—\$300 ou \$400.

Q.—Vivent-ils confortablement ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il un grand nombre d'hommes employés, ou est-ce que le nombre

diminue ? R.—Cela dépend des circonstances ; s'il n'y a pas beaucoup d'ouvrage, les gens se livrent à la pêche ; l'art en est simple et presque tout le monde peut s'y livrer.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Qu'est-ce que coûtent leurs navires à peu près ? R.—Un navire ordinaire peut coûter \$20, \$25 ou \$30 et l'équipement, c'est-à-dire les filets etc, peuvent coûter \$40.

Q.—Tout cela leur appartient ? R.—Oui.

FREDERICK BUCHANAN, pêcheur, est appelé, et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous le métier de pêcheur ? R.—Depuis l'âge de quatorze ans.

Q.—Pendant combien de mois pouvez-vous pêcher de fait, une année portant l'autre ? R.—Je puis pêcher toute l'année et c'est ce que je fais.

Q.—Possédez-vous plus d'un navire ? R.—Oui, trois ou quatre.

Q.—Avez-vous des employés qui travaillent pour vous ? R.—Je possède un navire à voiles, et quand je pêche ici, je prends des employés.

Q.—Jusqu'où alléz-vous avec votre navire à voiles ? R.—Jusqu'à Grand Manan, Brior Island, mais non en dehors de la baie.

Q.—Quelle pêche faites-vous ? R.—La pêche au hareng.

Q.—A peu près exclusivement ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous pêcher le hareng presque toute l'année durant ? R.—Oui.

Q.—Combien employez-vous de monde ? R.—Quelquefois trois, d'autres fois quatre et même cinq parfois, en été trois ; hiver cinq.

Q.—Comment engagez-vous vos employés ? R.—D'après le système des profits.

Q.—Leurs gages dépendent entièrement de la prise ? R.—Oui ; c'est la manière générale d'opérer. Quelques-uns opèrent d'après d'autres principes, mais je possède et je fournis tout, et la moitié revient au navire, et l'autre moitié à l'équipage.

Q.—Qu'est-ce que peut coûter un navire comme le vôtre ? R.—Environ \$150.

Q.—C'est un petit navire ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que cela représente tout ce que vous gagnez ? R.—Oui, quelquefois ; d'autres fois, c'est plus. Et puis, quelquefois nous partons à la pêche et nous ne faisons rien, et d'autres fois nous ne pêchons que pendant deux ou trois semaines et la pêche est abondante et rapporte \$200 ou \$300. Ce que nous gagnons dépend entièrement de la prise, et en hiver la moyenne peut être de \$100 par homme, et peut-être même de pas plus de \$50.

Q.—Quels gages donnez-vous aux garçons ? R.—Nous ne prenons pas de garçons quand nous allons en mer ; nos hommes sont en général des pêcheurs d'expérience.

Q.—Y a-t-il du danger dans la pêche au hareng ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Avez-vous eu connaissance que des gens aient péri ? R.—Oui.

Q.—Souvent ? R.—Non, pas très souvent.

Q.—Quel est le principal danger, en allant ou en revenant ? R.—Dans la baie, à pêcher avec précaution, il n'y aurait pas de danger.

Q.—Si un homme tombe à l'eau, il est bientôt saisi par le froid et disparaît ? R.—Oui, le froid le saisit vite en hiver.

ROBERT BUTLER, tailleur de pierre décorateur, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quels sont les gages par semaine des ouvriers de votre métier ? R.—De \$10 à \$12.

Q.—Sont-ils assez constamment employés toute l'année durant ? R.—Oui, pendant environ huit mois.

Q.—Chôment-ils pendant les quatre autres mois ? R.—Je ne chôme pas, car je suis contre-maitre.

Q.—Ceux qui sont employés pendant les huit mois chôment-ils pendant les quatre autres mois ? R.—Oui.

Q.—Prend-on beaucoup de garçons pour apprendre le métier ? R.—Il n'y en a qu'un dans la boutique où je travaille.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Travaillez-vous le marbre également ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que le marbre américain dure bien comme pierre tumulaire ? R.—Le marbre italien est le meilleur.

Q.—Sont-ils à peu près du même prix ? R.—Le marbre américain No. 1 est le plus cher, mais c'est avec le marbre italien qu'on fait le meilleur ouvrage.

Q.—A quelle époque en moyenne les pierres tumulaires se brisent-elles—disons par suite du froid ou autres causes de ce genre ? R.—Le marbre américain se brisera généralement le premier.

Q.—Quelle est l'épaisseur des pierres tumulaires ? R.—Nous en avons de 2 pouces, de 2 pieds et de 6 pieds—de toutes les épaisseurs.

Q.—Rien de moins épais que 2 pouces ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les faites-vous scier à l'étranger ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—La plus grande partie est sciée à Boston ou à New-York, et une certaine quantité en Italie.

Q.—Est-ce que les manufacturiers ne pourraient pas importer le marbre et le scier eux-mêmes avec profit ? R.—Oui, s'ils avaient le capital suffisant.

Q.—Est-ce que les machines requises pour scier le marbre sont coûteuses ? R.—Oui.

Q.—Quels gages paient-on aux polisseurs ? R.—Une piastre par jour.

Q.—Y en a-t-il qui aient moins qu'une piastre par jour ? R.—Non.

Q.—Emploie-t-on de jeunes femmes dans ce travail ? R.—Non.

Q.—Quelle est la moyenne des gages d'un bon tailleur de marbre à Saint-Jean ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Y a-t-il beaucoup de tailleurs de marbre à Saint-Jean ? R.—Sept environ.

Q.—Ont-ils tous \$2 par jour ? R.—Non, je ne crois pas.

Q.—Sont-ils organisés en association ouvrière ? R.—Non.

Q.—Est-ce que les tailleurs de pierre sont organisés ? R.—Les tailleurs de pierre de taillé le sont.

Q.—Il y a différentes branches dans la taille de la pierre ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la saison active pour les tailleurs de marbre ? R.—Du 1er avril à la fin de novembre.

Q.—Trouvez-vous que l'ouvrage dans votre métier augmente à Saint-Jean depuis quelques années ? R.—Non.

Q.—Avez-vous toujours travaillé dans cette ville ? R.—Oui.

Q.—Vous ne pouvez parler du mouvement des affaires ailleurs ? R.—Non.

Q.—Est-ce une occupation saine ? R.—Non, elle est malsaine dans toutes ses branches.

Q.—N'y a-t-il pas dans le marbre des grains plus durs les uns que les autres ? R.—J' imagine qu'ils sont tous pareils.

Q.—Est-ce que la pierre de taille dont on se sert généralement est importée, ou est-ce de la pierre canadienne ? R.—Toute de la pierre canadienne.

Q.—Est-ce que la demande de la pierre canadienne est plus grande qu'autrefois ? R.—Oui, je crois que oui.

Q.—Est-elle aussi facile à tailler et à manoeuvrer que la pierre étrangère ? R.—Oui.

Q.—Et aussi utile ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous des machines pour faire le polissage et le biseautage ? R.—Non, nous n'en avons aucune.

ALFRED HAINES, charpentier et constructeur de wagons, de Harris et Cie., est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quels sont les gages des charpentiers employés à la construction des wagons ? R.—De \$7 à \$9.

Q.—Ceux qui travaillent pour \$7 sont-ils d'habiles charpentiers à la journée ? R.—Je ne saurais rien en dire, car pour les juger il faut les avoir vus à l'œuvre pendant un certain temps.

Q.—Quand ils le méritent, est-ce qu'on augmente leurs gages ? R.—Cela dépend de la façon dont ils sont vus.

Q.—Y en a-t-il qui gagnent plus de \$9 par semaine ? R.—Les contre-maîtres.

Q.—Mais des ouvriers ordinaires nul ne reçoit plus de \$9 ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Êtes-vous employé constamment ? R.—Je ne suis dans l'usine que depuis six mois.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers habiles employés dans votre section ? R.—Non.

Q.—Y emploie-t-on des garçons ? R.—Pas dans la partie de l'usine où je travaille.

Q.—Vous avez les mêmes heures de travail que les autres ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Et vous êtes payé aussi souvent ? R.—Oui.

(Le témoin ajoute de son propre mouvement :—) Les ouvriers se plaignent d'une chose, savoir qu'on les fait travailler dix heures le samedi.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle réduction désireriez-vous pour le samedi ? R.—La même qu'ont les autres artisans—neuf heures le samedi.

Q.—Cette règle est à peu près générale à Saint-Jean ? R.—Je crois qu'il n'y a que deux maisons à Saint-Jean où ces heures ne soient pas la règle le samedi.

DOUGLAS McARTHUR, libraire, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vendez-vous des livres d'écoles ? R.—Oui.

Q.—Des Royal Readers ? R.—Oui.

Q.—Qui vous les fournit ? R.—J. et A. McMillan, Saint-Jean.

Q.—Sont-ils les seuls agents pour la vente des Royal Readers ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il d'autres maisons où vous vous les procuriez ? R.—C'est la seule maison où j'achète les Royal Readers.

Q.—Croyez-vous que cette maison ait le monopole de ces livres ? Est-ce que ceci (il produit un Royal Reader No. 2) est un des livres que vous achetez ? R.—J'ai apporté un échantillon des livres (il le produit.) C'est la série No. 2 du Nouveau-Brunswick, et celui que vous m'avez passé fait partie de la série de la Nouvelle-Ecosse ; la différence consiste en ce que celui-ci est marqué " denier " sur la couverture.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le prix de l'autre ? R.—Nous le vendons 15 cents—il ne porte la marque d'aucun prix. Des Royal Readers il y a les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, et 6 ; tout cela, c'est la série de la Nouvelle-Ecosse, et la série du Nouveau-Brunswick offre le même choix de lectures, sauf le No. 5 qui contient un supplément.

Q.—Et qui publie la série du Nouveau-Brunswick ? R.—A. T. Nelson et Fils.

Q.—Et quel nom portent les livres du Nouveau-Brunswick ? R.—A. T. Nelson et Fils, Londres, Edimbourg et New-York—ce sont les mêmes (Plusieurs des livres sont produits et examinés par les commissaires.)

Q.—Considérez-vous qu'il existe un monopole de ces livres ? R.—Un grand à mes yeux, en fait de publication.

Q.—Avez-vous quelque déclaration à faire au sujet des livres en usage ici ? Y a-t-il en usage dans les écoles des livres publiés à Saint-Jean ou dans le Nouveau-Brunswick ? R.—J'ai préparé une déclaration que je puis lire :—

" Tous les livres en usage ici sont imprimés ailleurs, sauf les ouvrages de géographie, d'histoire du Canada et d'arithmétique élémentaire. Tous les livres d'école devraient être imprimés ici, ce qui donnerait de l'emploi à environ 200 personnes (c'est simplement un calcul) et contribuerait beaucoup à la richesse de la ville. D'après le système suivi actuellement, il nous faut payer, en droits et frais d'importation, près de 25 pour 100 du coût des livres—le gouvernement impose un droit de 15 pour 100 et les frais d'importation sont d'environ 10 cents ; on devrait épargner cette somme à toutes les personnes intéressées dans l'achat des livres d'écoles et il ne peut exister de bonnes raisons pour que ces livres ne soient pas imprimés ici, l'ouvrage pouvant être fait aussi bien et à aussi bon marché par nos propres concitoyens."

Puis je me pose la question suivante :—

" N'y a-t-il pas assez de talent ici pour composer des manuels ? Et je réponds oui, et je crois que nous pouvons composer des manuels qui conviendront mieux à notre pays que ceux faits par des citoyens d'Ecosse ou d'autre pays."

Q.—Et qui publie les autres livres qui, d'après ce que vous avez dit, sont publiés ici ? R.—La maison McMillan en a le contrôle exclusif ; tous les marchands de cette ville achètent d'elle ; on dit qu'ils sont imprimés ici, mais autrefois l'Histoire du Canada était imprimée par la maison Nelson, bien qu'elle porte aujourd'hui le nom de McMillan comme éditeur.

J. A. EDWARDS, relieur, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il longtemps que vous exercez votre métier à Saint-Jean ? R.—Seize ou dix-sept ans.

Q.—Y a-t-il beaucoup de relieurs employés à Saint-Jean ? R.—Pas un grand nombre ; environ douze ou quinze, d'après ce que je puis voir, tant hommes que garçons.

Q.—Ont-ils un travail constant toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages d'un relieur de première classe ? R.—Environ \$8 par semaine ; c'est la moyenne.

Q.—Quelle est la nature des livres reliés ici ? R.—Sont-ce des cahiers blancs ou de la matière à lire ? R.—Un peu des deux, de même que des rapports etc., et quelquefois d'autres genres de livres.

Q.—Quelles sont les heures de travail par jour des relieurs ? R.—Dix.

Q.—Y a-t-il des apprentis dans votre métier ? R.—Oui, quelques-uns ; il faut qu'ils fassent cinq ans d'apprentissage avant de devenir des ouvriers compétents à la journée.

Q.—Après avoir terminé leur apprentissage, restent-ils avec leurs patrons ? R.—Oui.

Q.—A titre d'ouvrier pratique, combien faudrait-il, d'après vous, de relieurs supplémentaires pour relire les livres d'écoles s'ils étaient publiés ici ou dans la province ? R.—De 200 à 300, je crois.

Q.—Est-ce que ce nombre d'ouvriers obtiendrait un emploi constant ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez-vous aussi bien rémunérés, proportionnellement, que les ouvriers habiles des autres branches de l'industrie ici ? R.—Non.

Q.—Vous ne vous croyez pas aussi bien rémunérés ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Saint-Jean ? R.—Non.

Q.—Est-ce une saine occupation ? R.—Ce n'est pas une occupation malsaine, sauf qu'il faut travailler à l'intérieur des ateliers comme dans les autres métiers.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des fonctions du plieur ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de femmes employées à ce travail ? R.—Oui.

Q.—Quels peut-être les gages d'un bon plieur par semaine ? R.—Cela dépend de sa manière de travailler ; à la pièce, il pourrait gagner \$5 ou \$6, mais ce travail ne se fait guère ici.

Q.—Quels peuvent être les gages du plieur par semaine ? R.—Je ne saurais dire au juste ; je crois que la moyenne est de \$2 à \$4.

Q.—Combien faut-il de temps à une jeune fille pour devenir experte dans ce travail ? R.—Cela dépend des talents de la jeune fille ; elle deviendrait probablement une plieuse experte dans six mois ; quelques-unes, naturellement, prennent plus de temps que cela.

Q.—Avez-vous des renseignements utiles à communiquer à la commission relativement à l'industrie de la reliure à Saint-Jean ? R.—Non.

Q.—Les relieurs ont-ils quelque grief à formuler ? R.—Non, pas que je sache, sauf que nous voudrions que les livres d'école fussent imprimés et reliés ici.

VICTOR DYKEMAN, modeleur, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où êtes-vous employé ? R.—Chez McAvity & Sons.

Q.—A la fabrication des modèles—à travailler le cuivre ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que ces modèles doivent être faits avec beaucoup de soin et de précision ? R.—Oui.

Q.—Ils exigent un travail très supérieur ? R.—Oui, un travail censé.

Q.—Quels peuvent être les gages d'un bon ouvrier en cuivre ? R.—Un bon ouvrier devrait gagner \$20 par semaine.

Q.—Y en a-t-il beaucoup qui soient payés ce prix à Saint-Jean ? R.—Je crois qu'ils sont rares.

Q.—Je suppose qu'un ouvrier de première classe est payé bon marché à n'importe quel prix à peu près, tandis qu'un gâcheur est toujours payé trop cher ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du nombre des modeleurs employés dans la ville dans tous les genres de façon de modèles—cuivre et fer ? R.—Le nombre en est d'au moins vingt, je suppose, et ne dépasse pas vingt-cinq en fer et en cuivre.

Q.—Ils ne reçoivent pas tous les mêmes gages—c'est-à-dire le prix que vous avez indiqué ? R.—Un contre-maitre reçoit \$20.

Q.—Prend-on beaucoup d'apprentis dans ce métier ? R.—Pas dans ces dernières années ; il n'y a guère d'attrait, les gages sont si faibles, plus faibles que dans toute autre industrie mécanique.

Q.—Quelle est la moyenne des gages ? R.—Environ \$9 pour un ouvrier passable.

Q.—Quand vous avez parlé de \$20, vous vouliez parler d'un ouvrier qui a la surveillance d'un atelier ? R.—Oui ; mais je crois que tout modeleur devrait être payé ce prix, en justice pour lui-même. Il faut \$15 à un homme pour vivre confortablement et il devrait pouvoir faire cinq autres piastres par semaine.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous ? R.—Dix, et neuf le samedi.

Q.—Êtes-vous payé chaque semaine ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Ce travail se fait-il en partie à la pièce ? R.—Non, tout à la journée.

JOHN NICHOLLS, contre-maitre finisseur en cuivre, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Qu'est-ce que peut gagner un finisseur en cuivre à Saint-Jean ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Trouve-t-il un emploi assez constant toute l'année durant ? R.—Oui.

Q.—Considérez-vous cette occupation comme malsaine ? R.—Je ne l'ai jamais trouvée malsaine ; je ne puis pas dire qu'elle le soit.

Q.—Les vapeurs du moulage ne pénètrent pas dans les salles où les finisseurs travaillent ? R.—Pas dans l'atelier où je travaille.

Q.—Y a-t-il quelque machine dangereuse ? R.—Non, je ne puis pas dire qu'il y en ait.

Q.—Avez-vous eu connaissance que des accidents soient arrivés ? R.—Rien de grave ; un doigt coupé.

Q.—Prend-on beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Un grand nombre.

Q.—Quelle est la durée de leur apprentissage ? R.—Cinq ans.

Q.—Deviennent-ils des ouvriers habiles dans cinq ans ? R.—Ils ne peuvent en cinq ans devenir des finisseurs habiles dans aucun genre.

Q.—Ceux qui apprennent le métier restent-ils généralement à Saint-Jean ? R.—Non, pas tous.

Q.—Est-ce qu'ils partent par simple amour du changement ou parce qu'ils ont de la difficulté à trouver de l'emploi à Saint Jean? R.—Ils partent pour améliorer leur sort.

Q.—S'ils voulaient rester ici, croyez-vous qu'ils trouveraient de l'emploi? R.—Ils pourraient trouver de l'emploi, mais un emploi peu rémunérateur.

JAMES ARKNIGHT, machiniste et ouvrier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où êtes-vous employé? R.—Chez McAvity & Sons.

Q.—Qu'est-ce que peut gagner en moyenne un homme de votre métier? R.—Les ouvriers à la journée, \$10 par semaine; j'ai \$2 par jour, soit \$12 par semaine.

Q.—Vous occupez un emploi supérieur? R.—Je suis un vieil ouvrier; je suis employé dans cette maison depuis huit ou neuf ans. Je ne suis pas contre-maître.

Q.—Prend-on beaucoup d'apprentis dans la section des machines? R.—Non, aucun; ce travail exige des hommes d'expérience.

Q.—Quand vous avez besoin d'ouvriers, vous vous les procurez dans les autres machineries? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :—

Q.—Quelle est la moyenne des gages que vous avez gagnés dans le passé—avez-vous gagné \$300, \$400 ou \$500 par année? R.—Oui, davantage; ces cinq ou dix dernières années, j'ai fait jusqu'à \$600 dans certaines années, mais j'ai été deux ans à rien faire.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-ce que l'atelier dans lequel vous travaillez est confortable? R.—Oui, c'est l'un des meilleurs ateliers de la ville; je le dis d'après mon expérience pratique, car j'ai travaillé dans des centaines d'ateliers à Manchester et à Saint-Jean.

Q.—Est-il bien aéré? R.—Modérément; mais les patrons sont hommes à faire les améliorations nécessaires.

JOHN KING, modeleur, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Où êtes-vous employé? R.—Chez McAvity & Sons.

Q.—Vous avez entendu la déposition du témoin précédent? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous sa déposition en substance? R.—Oui, en somme.

Q.—En entier? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les modeleurs sont-ils employés aussi constamment que les mouleurs? R.—Oui, dans cet établissement.

Q.—Quels peuvent être les gages d'un bon modeleur? R.—Neuf à dix piastres par semaine.

- Q.—Quelle est la moyenne des gages ? R.—Neuf piastres par semaine.
 Q.—Travaille-t-on soixante heures par semaine ? R.—Cinquante-neuf.
 Q.—Les gages ont-ils augmenté ou diminué depuis quelques années, ou sont-ils restés au même taux ? R.—Je crois qu'ils ont légèrement augmenté.
 Q.—Est-ce que les affaires augmentent ? R.—Elles paraissent augmenter constamment.
 Q.—Avez-vous des modèles à faire pour des maisons étrangères ? R.—Quelques-uns.
 Q.—Sont-ce des modèles de grosses pièces de machineries ? R.—Rien de très gros ; ce sont pour la plupart des modèles de petites pièces.
 Q.—Combien faut-il d'années d'apprentissage pour qu'un apprenti devienne un bon modeleur ? R.—Cinq ans.
 Q.—Importe-t-on des modèles des S. M. ? R.—Je ne crois pas ; on en a importés, je crois, à l'époque du feu, parce qu'on ne pouvait en faire faire en temps

ROBERT NUGENT, finisseur en cuivre, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

- Q.—Quels gages reçoivent d'habiles finisseurs ? R.—Dix piastres par semaine.
 Q.—Y a-t-il des ouvriers à la journée qui travaillent pour moins que cela ? R.—Oui.
 Q.—Quelle est à peu près la moyenne, d'après vous, pour des ouvriers habiles ? R.—Dix piastres.
 Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes employés dans cette branche de travail ? R.—Un très grand nombre.
 Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis ? R.—Oui, un bon nombre.
 Q.—Quand ils ont fini leur apprentissage, restent-ils généralement dans l'établissement ? R.—Quelques-uns ; d'autres partent.
 Q.—Partent-ils parce qu'ils ne peuvent trouver d'emploi ici, ou pour d'autres raisons ? R.—Ils partent généralement parce qu'ils peuvent améliorer leur sort.
 Q.—Savez-vous si plusieurs de ceux qui reviennent après quelque temps sont d'avis que Saint-Jean est un aussi bon marché au travail qu'un autre ? R.—Il y en a eu un ou deux.
 Q.—Y a-t-il des journaliers employés dans votre métier—des ouvriers peu habiles ? R.—Il y en a quelques-uns.
 Q.—Savez-vous ce qu'ils gagnent ? R.—Non.

Par M. BOIVIN :—

- Q.—Combien un jeune homme paie-t-il pour sa pension ici ? R.—Je ne suis pas en pension et je ne saurais dire.

MONCTON, N. B., 13 avril 1888.

R. S. HOCKEN, gérant de la filature de coton de Moncton, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

- Q.—Quels sont vos noms et occupation ? R.—Mon nom est Richard S. Hocken et je suis le gérant de la filature de coton de Moncton.

Q.—Combien d'employés avez-vous dans votre filature ? R.—Nous employons environ 170 personnes.

Q.—Combien de femmes sur le nombre ? R.—Soixante femmes et trente filles environ.

Q.—Avez-vous des jeunes garçons à votre emploi ? R.—Nous employons trente-cinq garçons et quarante-cinq hommes.

Q.—Quel âge a la plus jeune fille ? R.—La plus jeune fille a à peu près douze ans.

Q.—Et le plus jeune garçon ? R.—Je crois que le plus jeune garçon a à peu près le même âge.

Q.—A quelle heure leur travail commence-t-il le matin ? R.—A six heures et demie.

Q.—Et jusqu'à quelle heure du soir dure-t-il ? R.—Jusqu'à six heures ; il y a une heure le midi pour le dîner.

Q.—Est-ce que les heures de travail sont les mêmes pendant chaque jour de la semaine ? R.—Non ; le samedi nous cessons à 3 hrs de l'après-midi. Pendant cinq jours de la semaine, nous travaillons de 6 hrs du matin à 6 hrs du soir, et les samedis, nous cessons à 3 hrs de l'après-midi.

Q.—Avez-vous des amendes, ou un système d'amendes, que vous imposez aux employés de la filature ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous expliquer ce système d'amendes ? R.—Les amendes sont imposées pour ouvrage mal fait.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le taux des amendes que vous imposez ? R.—Les amendes sont imposées pour ouvrage mal fait. Nous n'imposons pas d'amendes aux employés la première fois qu'ils font un ouvrage imparfait ; nous n'imposons pas d'amendes tout de suite ; nous les avertissons d'abord et s'ils récidivent, nous imposons une légère amende.

Q.—Veuillez dire tout ce que vous connaissez au sujet de ces amendes—en quoi consistent-elles ? R.—L'amende peut être de 10, 15, 25 à 50 cents. Je n'ai jamais eu connaissance que l'amende ait excédé 25 cents, je ne crois pas qu'elle excède jamais 25 cents.

Par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que ces amendes sont en grande partie imposées à raison de l'ouvrage qui se fait dans la salle de tissage ? R.—Oui.

Q.—Impose-t-on des amendes aux enfants employés dans votre filature ? R.—Non.

Q.—Impose-t-on une amende à un employé qui arrive en retard le matin ? R.—Non.

Q.—On les impose simplement pour ouvrage mal fait ? R.—Oui.

Q.—Est-ce toujours la faute des tisseurs si l'ouvrage est mal fait ? R.—Non, pas toujours ; nous vérifions dans tous les cas, et si l'on constate que l'ouvrage est mal fait par suite de la négligence de nos employés, nous leur imposons une amende, sinon non.

Q.—Pouvez-vous nous donner le chiffre total des amendes perçues des employés de votre filature l'année dernière ? R.—Oui ; je crois qu'elles se sont élevées à \$25 durant l'année.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien payez-vous en salaires dans une année ? R.—Environ \$34.000 à \$35.000.

Par M. HEAKES : —

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvrage mal fait dans votre filature ? R.—Pas énormément.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisance séparés pour les hommes et les femmes employés dans votre filature ? R.—Oui.

Q.—Comment sont-ils séparés ? R.—Ils ont des entrées distinctes et il y a une cloison qui les sépare.

Q.—Les portes sont-elles l'une à côté de l'autre ? R.—La porte du cabinet d'aisance des femmes donne sur l'intérieur de la fabrique, et celle du cabinet des hommes sur l'extérieur.

Q.—Combien d'étages a votre filature ? R.—Trois.

Q.—Combien y a-t-il d'escaliers conduisant à l'étage supérieur ? R.—Il y a un escalier qui monte jusqu'au dernier étage.

Q.—Y a-t-il des appareils de sauvetage à l'extérieur de votre fabrique ? R.—Non.

Q.—Est-ce que l'escalier descend tout droit ou s'il décrit des courbes ? R.—Il décrit une courbe.

Q.—Les portes de la fabrique ouvrent-elles à l'intérieur ou à l'extérieur ? R.—A l'extérieur.

Q.—Sont-elles fermées à clef pendant une partie de la journée ? R.—Oui, la porte principale reste fermée à clef.

Q.—Pendant quelle partie de la journée est-elle fermée à clef ? R.—Durant toutes les heures de travail.

Q.—Supposons qu'un accident arrive, comment les employés sortiraient-ils, la porte étant fermée à clef ? R.—Le gardien est à la porte et a la clef.

Q.—Le gardien est-il toujours à la porte ? R.—Il se peut qu'il n'y soit pas toujours, mais il est généralement dans la filature, tout près de la porte.

Q.—Pouvez-vous nous dire si jamais des enfants ont été maltraités dans votre filature par votre contre-maitre ? R.—Non, pas que je sache. Je n'ai jamais entendu parler de rien de tel ; on ne s'est jamais plaint à moi de mauvais traitements.

Q.—Pouvez-vous nous dire si le langage dont on se sert à l'adresse des enfants et des femmes dans votre filature est toujours ce qu'il doit être ? R.—Oui, d'après ce que j'en sais.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'on se soit servi d'un langage obscène à l'adresse d'aucun des employés de votre filature ? R.—Jamais à ma connaissance.

Q.—S'est-on jamais plaint à vous au sujet du confort de la filature ? R.—Jamais nous n'avons reçu de plaintes à cet effet.

Q.—Y a-t-il une bonne ventilation dans votre filature ? R.—Oui.

Q.—Tout y est-il en bon état de salubrité ? R.—Oui.

Q.—Vos machines ont-elles jamais été cause d'aucun accident ? R.—Nous avons eu un ou deux accidents, mais rien de très grave.

Q.—Ces accidents étaient-ils dûs à la négligence des employés ou au fait que vous n'aviez pas entouré vos machines d'une protection suffisante ? R.—Un accident du genre de ceux qui sont arrivés serait le résultat de la négligence de l'employé, mais il ne nous est pas encore arrivé d'accident grave.

Q.—A quels intervalles payez-vous vos employés ? R.—A toutes les quinze semaines.

Q.—Est-ce que les employés en appellent généralement de la décision du contre-maitre ? R.—Ils ne l'ont jamais fait jusqu'ici.

Q.—Vous dites que les employés sont tenus de vous donner un avis de quinze jours avant de quitter la filature ? R.—Oui, à moins qu'ils ne commettent quelque délit ou qu'ils brisent délibérément une machine, ou quelque chose comme cela ; dans ces cas, on les congédie sur le champ.

Q.—Sont-ils payés pour leur travail jusqu'à la date de leur congé ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre but en retenant aux employés leur paie de dix jours de travail ? R.—Je ne sais pas précisément dans quel but c'est fait, autre que celui d'engager les employés à rester avec nous. Là où on n'établit un règlement de ce genre, on s'aperçoit qu'ils sont portés à s'en aller.

Q.—Avez-vous jamais entendu un employé exprimer le désir d'être payé plus souvent qu'à toutes les quinzaines ? R.—Non, pas que je sache. Il fut un temps où nous les payions à tous les mois, mais nous avons renoncé à ce système et nous avons toujours payé depuis à toutes les quinzaines.

Q.—Croyez-vous qu'il serait préférable pour les employés d'être payés à toutes les semaines plutôt qu'à toutes les quinzaines ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Connaissez-vous bien les diverses sections de la filature, telles que les salles d'émoulanges, de torsion et de tissage ? R.—Je ne connais pas les machines.

Q.—Retenez-vous une partie des gages qu'ils ont gagnés ? R.—Pendant dix jours.

Q.—Si un employé quitte avant le jour de paie, est-il obligé d'en donner avis ? R.—Nos employés sont obligés de donner deux semaines d'avis avant de quitter.

Q.—S'ils partent sans donner l'avis de deux semaines requis, leur confisque-t-on une partie de leurs gages ? R.—Non ; s'ils tiennent à partir avant de donner l'avis de quinze jours, nous les laissons partir et nous leur payons leurs gages de la quinzaine.

Q.—Avez-vous des règlements imprimés dans le bureau ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils affichés dans la filature ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ces règlements indiquent les causes et le tarif des amendes ? R.—Non, nous ne tenons pas de tarif d'amendes.

Q.—Quand on impose une amende à un employé, l'en avertit-on sur le champ, ou lui faut-il attendre jusqu'au jour de paie pour le savoir ? R.—Non, on ne le paie pas pour ouvrage mal fait, on l'appelle ou le lui montre.

Q.—Dans le cas d'amende, y a-t-il un droit d'appel—par exemple, si le contre-maître impose une amende à un employé, celui-ci peut-il en appeler et faire faire une enquête ? R.—Naturellement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que le contre-maître impose l'amende à sa discrétion ? R.—Oui.

Q.—Mais connaissez-vous l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce que peut gagner par quinzaine une enrouleuse de première classe ? R.—Elle peut gagner environ \$6.50, si elle est une vraie bonne enrouleuse.

Q.—Pour gagner cela, est-ce qu'elle travaillerait à la pièce ? R.—Non, à la journée.

Q.—Combien de temps faudrait-il se livrer à ce travail avant de gagner ces gages ? R.—Longtemps.

Q.—Paie-t-on quelque chose aux novices ? R.—On leur paie généralement 40 cents par jour, soit \$2.40 par semaine.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles qui travaillent dans la salle d'enroulage ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune ? R.—Dix-neuf ou vingt ans, c'est-à-dire de celles qui font l'enroulage à la machine.

Q.—Je veux dire, quel est à peu près l'âge de la plus jeune fille employée dans cette section ? R.—Douze ans.

Q.—Quel moyen prenez-vous de connaître l'âge de vos employés ? R.—Nous nous en informons, nous le leur demandons.

Q.—Le leur demandez-vous à eux-mêmes ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'on demande invariablement aux employés de votre filature, à

leur entrée, quel est leur âge ? R.—Je crois que oui ; le contre-maître généralement s'informe de leur âge.

Q.—Quels gages peut gagner la plus jeune fille employée dans votre fabrique quand elle commence à travailler ? R.—Je crois que les plus jeunes commencent à l'âge de douze ans environ, et elles gagnent environ \$1.50 par semaine.

Q.—Est-ce qu'aucun de vos employés, à votre connaissance, a jamais gagné moins que \$1.50 par semaine ? R.—Non, je crois que ce sont les plus bas gages que nous payons.

Q.—Avez-vous des femmes travaillant à la pièce dans la section de l'enroulage ? R.—Non.

Q.—Combien gagne une femme qui conduit quatre métiers dans la section du tissage ? R.—Une femme qui conduirait quatre métiers gagnerait environ 85 cents par jour—c'est-à-dire, à la pièce.

Q.—A la pièce dites-vous ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les employés de la section du tissage ont un emploi assez constant ? R.—Oui, nous leurs donnons de l'ouvrage dans la mesure du possible. Il se peut quelquefois qu'ils manquent d'ouvrage, mais en général notre filature est en pleine opération.

Q.—Pendant combien de mois de l'année une femme travaille-t-elle à la pièce dans la section du tissage ? R.—Environ dix mois en tout, je suppose—c'est la saison complète.

Q.—Combien de temps faut-il qu'une femme passe dans la filature pour recevoir quatre métiers à conduire ? R.—Quelquefois elle n'y sont que depuis peu de temps, cela dépend beaucoup des femmes elles-mêmes, c'est-à-dire de leur aptitude à apprendre.

Q.—Ne pouvez-vous indiquer une moyenne ? R.—Environ un mois—peut-être trois ; il y en a qui sont plus longtemps que d'autres, car nous constatons que certaines femmes ont plus d'aptitude à apprendre que d'autres.

Q.—Pouvez-vous indiquer le plus que peut gagner une femme par quinzaine à conduire trois métiers ? R.—Il n'y en a guère chez nous qui conduisent trois métiers ; la plupart en conduisent quatre.

Q.—Est-ce que toutes en conduisent quatre ? R.—Règle générale, oui.

Q.—Les plus jeunes filles font-elles de la torsion dans la section du tissage ? R.—Pas dans la section du tissage, elles mettent l'armure sur les chaînes.

Q.—Quel peut être leur âge ? R.—De douze à dix-sept ans.

Q.—Quels gages gagnent les plus jeunes filles dans cette section lorsqu'elle commence à travailler ? R.—Elles gagnent de \$1.50 à \$2.25 par semaine, à peu près.

Q.—Si l'ouvrage est sali par des gouttes d'huile tombées des machines, impose-t-on pour ce fait une amende au tisserand ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il une personne chargée spécialement dans la filature de surveiller et de nettoyer les machines ? R.—Non ; nous avons, cependant, une personne chargée de maintenir en ordre l'appareil de transmission du mouvement et d'empêcher l'huile d'y pénétrer.

Q.—Est-ce qu'on impose une amende au tisserand quand l'ouvrage est mal fait par suite de mauvaises chaînes ou de mauvaise trame ? R.—Non.

Q.—Quand l'ouvrage est mal fait, vous faites-vous une règle d'en rechercher la cause ? R.—Oui.

Q.—Combien d'employés avez-vous dans la section du cardage ? R.—Je suppose que nous en avons vingt.

Q.—Y a-t-il des hommes qui travaillent dans cette section ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Quels gages payez-vous à un cardeur de première classe travaillant dans la section du cardage ? R.—Je suppose qu'il peut gagner \$7 par semaine.

Q.—Combien gagne une cardeuse de première classe dans cette section ?
R.—Environ \$4 par semaine.

Q.—Est-ce que les hommes et les femmes font le même genre d'ouvrage ?
R.—Non.

Q.—Quels sont les gages d'une bonne fileuse ? R.—Environ \$1.80 par jour et les fileuses au métier continu environ \$3.60 par semaine.

Q.—Qu'est-ce que gagnent les plus jeunes filles quand elles commencent à travailler dans cette section ? R.—Environ \$1.25 à \$1.50 par semaine, je crois.

Q.—Quel âge ont-elles à peu près ? R.—Environ douze ans.

Q.—Est-ce que les jeunes filles dans la section du filage sont soumises à des amendes ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière dans l'atelier du filage ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Est-ce que l'atelier est renfermé et chaud en été ? R.—Non, notre atelier est bien aéré en été.

Q.—Est-ce qu'on permet aux employés d'ouvrir les fenêtres en été ? R.—Oui.

Q.—On leur permet de les ouvrir au besoin ? —Oui.

Q.—Est-ce que le fait d'ouvrir les fenêtres dans l'atelier du filage n'expose pas l'ouvrage à se gâter ? R.—Non ; dans certains cas, c'est possible. Cela dépend beaucoup de l'atmosphère en dehors.

Q.—Est-ce que les employés vont dîner chez eux ? R.—Oui, la plupart.

Q.—Est-ce qu'il y en a qui apportent leur dîner ? R.—Quelques-uns.

Q.—Mangent-ils dans une salle spéciale de la filature, ou bien dans l'atelier même où ils travaillent ? R.—Ils mangent généralement dans l'atelier où ils travaillent.

Q.—Est-ce que tout le temps qu'ils mangent, les machines sont arrêtées ?
R.—Oui.

Q.—Si une machine se brise sans qu'il y ait faute de la part des employés, est-ce que ceux-ci sont tenus à un travail supplémentaire comme compensation ?
R.—Non.

Q.—Y a-t-il jamais de travail supplémentaire dans la filature ? R.—Non.

Q.—Est-ce que tous les employés sont libres à six heures ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais songé à accorder aux femmes le privilège de partir une demi-heure avant les hommes ? R.—Non.

Q.—Que fait-on des amendes imposées—vont-elles à la compagnie ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que ces amendes qu'on impose compensent le dommage réel occasionné par de mauvais ouvrage ? R.—Non, je ne le crois pas.

Par M. CARSON :—

Q.—Est-ce que la plupart de ces enfants qui gagnent \$1.50 par semaine vivent dans leur famille avec leurs parents ? R.—Oui.

Q.—Les hommes qui gagnent \$7 par semaine sont-ils, en général, des chefs de famille ou des jeunes gens ? R.—Ce sont en général des jeunes gens ; il n'y en a qu'un à ma connaissance qui soit chef de famille.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous une filature de coton dans cette province qui n'impose pas d'amendes ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-ce que vos employés ont à signer une convention avant de commencer à travailler ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec vos employés ? R.—Pas depuis quelque temps ; nous n'en avons pas eu depuis que je suis gérant de la filature.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Deux ans.

W. E. DAY, entrepreneur et constructeur, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis charpentier, entrepreneur et constructeur.

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvriers à votre emploi ? R.—Quinze à peu près dans le moment.

Q.—Sont-ils occupés à des travaux généraux de construction ? R.—Oui.

Q.—Travaux de maçonnerie, de plâtrage et de menuiserie ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous indiquer les gages des charpentiers à Moncton ? R.—Voulez-vous parler d'un bon ouvrier.

Q.—Je veux parler d'un bon ouvrier, d'un ouvrier habile, capable de finir toute espèce de bons ouvrages ? R.—Ils ont à peu près \$10 par semaine présentement.

Q.—Les payez vous à la semaine ou à la journée ? R.—Nous leur payons tant par jour.

Q.—Combien par jour ? R.—A certains d'entre eux \$1.70 par jour.

Q.—Cela fait à peu près 17 cents par heure ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les plus forts gages payés ? R.—Ce sont-là à peu près les plus forts gages payés pour travail en dehors ; il peut s'en trouver qui gagnent davantage pour des travaux à l'intérieur.

Q.—Est-ce que cela excède de beaucoup la moyenne des gages payés à la moyenne des ouvriers ? R.—Neuf piastres par semaine, telle est à peu près la moyenne payée à des ouvriers habiles.

Q.—Alors vous payez 15 cts par heure en somme ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Quels gages reçoivent les maçons en briques à Moncton ? R.—Je ne saurais vous le dire, car je n'en emploie pas.

Q.—Vous ne vous en servez pas ici ? R.—Non.

Q.—Qu'est-ce que gagnent les plâtriers ? R.—Les plâtriers à Moncton sont payés pour la plupart à tant la verge et un bon ouvrier a 6 cts par verge.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce qu'un apprenti gagne la première année ? R.—Je paie aux miens \$4 par semaine la première année.

Q.—Et de combien augmentez-vous leurs gages chaque année ? R.—De \$2.

Q.—Combien gagnent-ils la deuxième année ? R.—\$6 et \$8 la troisième année.

Q.—Combien font-ils d'années d'apprentissage en général ? R.—Trois ans.

Q.—Avez-vous jamais eu de la difficulté à garder avec vous vos apprentis une fois leur apprentissage terminé ? R.—Je n'ai jamais eu de difficulté.

Q.—Est-ce que vos apprentis, en général, deviennent de bons et habiles ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Alors, en somme, ils restent avec vous ? R.—Il n'y en a qu'un qui m'ait quitté, et c'est un bon ouvrier.

Q.—Est-ce que les apprentis, en général, trouvent facilement à s'employer à leur métier, à Moncton, une fois qu'ils ont fini leur apprentissage ? R.—Je ne saurais répondre à cette question, car je ne suis à Moncton que depuis huit ou neuf ans, et il n'y en a qu'un qui m'ait quitté. Celui-là, c'était mon frère et il est parti pour les Etats-Unis.

Q.—Savez-vous si on éprouve de la difficulté à se procurer des ouvriers de première classe à Moncton ? R.—Oui, il est assez difficile de s'en procurer ici.

Q.—Quelle proportion de menuisiers en cette ville est capable d'exécuter partie d'un plan d'après l'échelle ? R.—A en juger par ceux avec qui j'ai eu à lutter, je dois dire qu'il n'y en a pas plus de 25 pour cent.

Q.—Pendant son apprentissage, un apprenti à Moncton, a-t-il des facilités d'apprendre la science du métier et l'architecture, de même que le dessin mécanique ? R.—Pas que je sache.

Q.—Il faut qu'il s'initie à ces choses du mieux qu'il peut ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas que si on leur procurait l'occasion d'étudier l'architecture et le dessin mécanique, cela perfectionnerait les ouvriers ? R.—J'ose dire que oui.

Q.—Pendant combien de mois de l'année les ouvriers en construction peuvent-ils obtenir de l'emploi ? R.—A en juger par ma propre industrie, qui consiste surtout en travaux à l'extérieur, je dois dire qu'ils commencent à travailler vers le mois de mars et continuent à travailler jusqu'en décembre. Je commence généralement à travailler en mars et je travaille jusque dans la dernière moitié de décembre. Certains travaux me tiennent constamment occupé et dans les deux dernières années, j'ai pu travailler tout l'hiver.

Q.—Mais la moyenne, une année portant l'autre, serait d'environ neuf mois par année ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si des ouvriers peuvent vivre confortablement et soutenir une famille avec ce qu'ils gagnent pendant neuf mois de l'année ? R.—Je crois qu'un ouvrier ordinaire devrait pouvoir vivre avec cela.

Q.—Quel loyer ont-ils à payer pour une maison capable de loger une famille de six personnes ? R.—Je présume qu'ils peuvent obtenir des loyers pour une somme variant de \$6 à \$9.

Q.—Vous voulez dire par mois ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si nombre d'ouvriers de Moncton sont propriétaires de leur chez eux ? R.—Un bon nombre le sont.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes à Moncton se disant charpentiers et qui travaillent pour \$7 et \$8 par semaine ? R.—Il y en a un grand nombre.

Q.—Sont-ils en majorité dans le métier de charpentier—c'est-à-dire considéré comme métier ? R.—Si je vous comprends bien, vous me demandez si la majorité de ceux qui sollicitent de l'ouvrage et qui se disent charpentiers travaille à ces prix et je dis que oui.

Q.—Les chevaliers de la scie et de la hache, comme on les appelle, trouvent-ils beaucoup d'ouvrage à faire ? R.—Nous sommes forcés de les engager quelquefois.

Q.—Les bons charpentiers sont-ils rares à Moncton ? R.—Oui ; un ouvrier de première classe n'a pas de difficulté à obtenir \$10 par semaine ici, et un vrai bon ouvrier habile peut faire plus que cela.

Q.—Pouvez-vous indiquer les gages des maçons en pierre à la journée ou à l'heure ? R.—Je ne saurais vous le dire, car je n'en emploie guère.

Q.—Employez-vous des latteurs ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils payés au mille ? R.—Oui.

Q.—Combien leur paie-t-on du mille ? R.—\$1 du mille.

Q.—Les plâtriers ont-ils beaucoup d'ouvrage à l'automne ? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous de fournaises en hiver ? R.—Voulez-vous dire pour les fins des crépis.

Q.—Oui ? R.—Oui.

Q.—Qui paie les frais de chauffage, les ouvriers ou le patron ? R.—Le patron doit fournir les fournaises, à moins qu'elles ne soient fournies par la personne qui fait faire l'ouvrage.

Q.—Les entrepreneurs de Moncton sont-ils coalisés? R.—Pas que je sache; s'il existe une coalition de ce genre, je n'en fais pas partie.

Q.—Emploie-t-on des mécaniciens, tels que des mécaniciens de machines à travailler le bois, dans le métier de charpentier? R.—Pas moi; mon ouvrage consiste exclusivement en travaux extérieurs.

Q.—Pouvez-vous parler en connaissance de cause de l'exercice à Moncton de cette branche de votre métier? R.—Je ne crois pas pouvoir le faire, mais un témoin qui sera entendu après moi pourra en parler.

Q.—Qu'est-ce que vous payez aux manœuvres qui servent les plâtriers, à ceux qui portent l'oiseau et font le mortier? B.—\$1.25 par jour.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils par jour? R.—Dix heures.

Q.—Liez-vous vos apprentis—je veux dire les engagez-vous par contrat? R.—Non, pas du tout.

Q.—Est-ce que vos apprentis restent généralement avec vous jusqu'à la fin de leur apprentissage? R.—Oui.

Q.—Est-ce que plusieurs restent avec vous après qu'ils ont fini leur apprentissage? R.—Je n'en ai jamais eu qui m'aient quitté, excepté celui que j'ai mentionné et qui, son apprentissage fini, est parti pour les Etats-Unis.

Q.—Est-ce que les entrepreneurs de Moncton se font une vive concurrence en soumissionnant des travaux? R.—Non, pas très vive.

Q.—Leurs gages sont-ils fixés à l'approche de la saison des affaires, au commencement de l'année? Y a-t-il alors une entente entre les entrepreneurs et les ouvriers? R.—Il n'y en a jamais eu, que je sache.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec vos ouvriers? R.—Non.

Q.—Vous n'en avez jamais eues? R.—Non.

Q.—Quand vos hommes sont-ils payés—toutes les quinzaines ou chaque semaine? R.—Chaque semaine.

Q.—En argent? R.—Oui.

Q.—Et en entier? R.—Oui.

Q.—Est-ce la coutume générale ici parmi les entrepreneurs de bâtiments est de payer les hommes toutes les semaines? R.—C'est la coutume aujourd'hui.

Q.—Quel jour payez-vous vos hommes? R.—Le samedi.

Q.—Préfèrent-ils être payés le samedi plutôt que tout autre jour de la semaine? R.—Nous les avons toujours payés le samedi, et je ne les ai jamais entendus se plaindre, de sorte que j'ignore ce qu'ils en pensent.

Q.—Avez-vous jamais songé à les payer le vendredi afin de permettre à leurs femmes de faire leur marché le samedi matin? R.—Je n'ai jamais pensé à cela.

Q.—Les manœuvres des plâtriers reçoivent-ils le même salaire par jour que les manœuvres des entrepreneurs.—Je veux parler de ceux qui portent la brique et le mortier aux maçons? R.—Ils ont à peu près le même salaire.

Q.—N'y a-t-il pas de différence entre eux? R.—Non.

Par M. CARSON :—

Q.—La moyenne des gages est-elle d'environ \$1.25? R.—Ils gagnent environ \$1.25 par jour, autant que je sache.

JOSHUA PETERS, gérant de la *Record's Foundry*, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quels est votre nom et votre état? R.—Je me nomme Joshua Peters, et je suis gérant de la *Record Foundry*.

Q.—Quelle espèce d'ouvrages faites-vous principalement dans votre fonderie? R.—Principalement des poêles.

- Q.—Moulez-vous des machines ? R.—Un peu.
 Q.—Et combien employez-vous d'ouvriers dans le département des poêles ?
 R.—Environ neuf.
 Q.—Travaillent-ils à la pièce ? R.—Oui.
 Q.—Quelle est la moyenne des gages des mouleurs de poêles par semaine ?
 R.—Je crois que la moyenne des gages de tous les ouvriers du département des poêles est d'environ \$12 par semaine.
 Q.—Quelle est la moyenne des gages des mouleurs de plaques par semaine ?
 R.—Environ \$12 par semaine, je crois ; c'est la moyenne pour un bon mouleur de plaques de poêles.
 Q.—Savez-vous si plusieurs des mouleurs de votre établissement peuvent faire un poêle en entier ? R.—Tous nos hommes peuvent faire un poêle.
 Q.—Prenez-vous des apprentis dans cette branche ? R.—Oui.
 Q.—Et apprennent-ils à faire un poêle en entier durant leur service ?
 R.—Oui.
 Q.—Quelle est la moyenne des gages d'un mouleur de machines ? R.—Environ \$1.75, je crois.
 Q.—Voulez-vous dire par jour ? R.—Oui.
 Q.—Pendant combien de mois dans l'année votre département des poêles est-il en opération ? R.—L'an dernier il a été en opération onze mois.
 Q.—Et les ouvriers ont-ils été constamment employés durant les onze mois ?
 R.—Oui.
 Q.—Votre usine est-elle confortable ? R.—Oui, je le crois.
 Q.—Est-elle trop froide pour y travailler en hiver ? R.—Non ; je ne crois pas qu'elle le soit.
 Q.—Quels sont les gages des chauffeurs ? R.—Environ \$1.40 par jour.
 Q.—Et ceux des hommes qui travaillent auprès du fourneau ? R.—Environ \$1 par jour.
 Q.—Avez-vous des difficultés avec vos hommes ? R.—Non, jamais.
 Q.—Vos ouvriers sont-ils satisfaits ? R.—Je n'ai jamais eu de difficultés avec eux ; j'ignore cela.
 Q.—Avez-vous jamais eu de la difficulté à trouver de bons mouleurs, des ouvriers capables ? R.—Non, jamais.

Par M. ARMSTRONG :

- Q.—Les mouleurs sont-ils généralement payés à la pièce ? R.—Oui.
 Q.—Lorsque vous faites un nouveau poêle pour la première fois—je veux dire d'après un nouveau modèle—les mouleurs interviennent-ils pour fixer le prix auquel ils vont travailler, à la pièce ? R.—Nous établissons un prix qui est généralement accepté.
 Q.—Dites-vous que ce prix est généralement accepté ? R.—Oui, il l'a toujours été, jusqu'à présent.
 Q.—Vous dites que vous travaillez régulièrement onze mois par année ?
 R.—L'an dernier nous avons travaillé régulièrement pendant onze mois ; l'année précédente nous avons travaillé toute l'année, et cette année nous allons travailler toute l'année, si nous vivons.
 Q.—Avez-vous des apprentis employés au moulage des plaques de poêles ?
 R.—Oui.
 Q.—Combien de temps doivent-ils servir ? R.—Quatre ans.
 Q.—Combien de temps croyez-vous qu'un homme doit travailler au métier avant qu'on le mette aux ouvrages du dehors ? R.—Nous aimons à prendre des apprentis d'environ seize ans, car un jeune garçon ne nous est pas beaucoup utile avant cet âge ; il devrait avoir au moins quatorze ans.
 Q.—Y a-t-il quelque entente entre vos hommes dans l'usine ? R.—Pas que je sache.

Q.—Vos ouvriers appartiennent-ils à quelque société ouvrière ? R.—Non ; je n'en connais aucun.

Q.—Auriez-vous objection à employer des hommes faisant partie d'associations ouvrières ? R.—Non ; je n'en aurais point pourvu qu'ils fussent capables de faire l'ouvrage ; c'est tout ce que j'exige.

Q.—Y a-t-il quelque établissement à Moncton où l'on fabrique des charrues ? R.—Trois de nos hommes peuvent faire des charrues.

Q.—Importez-vous des modèles ? R.—Oui.

Q.—D'où viennent-ils ? R.—Les modèles que j'ai importés venaient de Cincinnati, Ohio.

Q.—Sont-ce surtout des modèles de poêles ? Avez-vous des fabricants de modèles dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien leur donnez-vous ? R.—Nous leur donnons \$1.40 par jour.

Q.—Avez-vous des ajusteurs à votre emploi ? R.—Oui.

Q.—Est-là une branche distincte de l'industrie ici ? R.—Oui.

Q.—Combien gagne un ajusteur ? R.—De \$1 à \$1.50 par jour.

Q.—Avez-vous un département de meules dans votre fonderie ? R.—Oui.

Q.—Est-il bien aéré ? R.—Assez bien.

Q.—Vos hommes se plaignent-ils de la poussière ? R.—Non ; ils ne se plaignent de rien de tel.

Q.—Y a-t-il un ventilateur ? R.—Non ; nous avons une boîte dans laquelle nous plaçons le *type*, et lorsque nous ouvrons le moulin nous fermons la boîte hermétiquement.

Q.—Les cabinets d'aisance pour les hommes sont-ils en bon état ? R.—Nous avons un cabinet d'aisance pour l'usine.

Q.—A l'intérieur ou à l'extérieur ? R.—A l'extérieur.

Q.—Avez-vous des poêles dans l'atelier des meules ? R.—Oui.

Q.—Quand les hommes sont-ils payés ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—En entier et en argent ? R.—Oui, en entier et en argent.

Par M. MacLEAN :

Q.—Employez-vous des machinistes ? R.—Non, nous n'en avons point.

Q.—Les monteurs de poêles sont-ils considérés comme des journaliers ? R.—Pas dans notre établissement.

Q.—Employez-vous des monteurs de poêles ? R.—Nous en avons à peu près six.

Q.—Quel est leur salaire ? R.—\$1 à \$1.50 par jour.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour la vente de vos poêles ? R.—Depuis Gaspé jusqu'au Cap Nord et au Cap Breton. Nous en expédions dans tout le pays, d'un bout à l'autre.

Q.—Fabriquez-vous d'autres instruments aratoires que des charrues ? R.—Non, pas pour la peine.

Q.—Je suppose que les charrues suivent la même voie que les poêles ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous beaucoup de concurrence des autres province ? R.—Oui, considérablement.

Q.—De quelle province avez-vous le plus de concurrence—de Québec ? R.—Non ; notre plus fort concurrent est Ontario. On y fabrique une foule de mauvais articles qu'on vend ici à vil prix.

Par M. MacLEAN :

Q.—Parmi vos employés y en a-t-il qui soient propriétaires des maisons qu'ils

occupent ? R.—Je ne pourrais le dire ; je crois qu'il y en a quelques-uns, mais je l'ignore.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien un ouvrier paie-t-il pour une pension convenable à Moncton ?
R.—Je ne saurais vraiment le dire, tout ce que j'en sais, ce n'est que par ouï-dire.

PAUL LEA, fabricant de portes et de châssis, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je tiens une manufacture de portes et de châssis et une machine à planer.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du dernier témoin au sujet du métier d'entrepreneur de bâtiments ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu ce qu'il a dit quant à son expérience dans ce métier ? R.—Oui.

Q.—Abondez-vous dans ce qu'il a dit ? R.—En partie, mais son échelle de prix semble différer un peu de la mienne. Mon meilleur ouvrier d'établi gagne à peu près la même chose que le sien, mais je paie jusqu'à \$2.00 par jour à quelques-uns de mes meilleurs ouvriers d'établi.

Q.—Quel est le maximum que gagneraient des ouvriers travaillant au dehors ? R.—Je ne fais aucune ouvrage au dehors.

Q.—Faites vous toute sorte d'ouvrages à la mécanique ? R.—Oui.

Q.—Quels seraient les gages d'un mécanicien de premier ordre travaillant le bois ? R.—Environ \$2 par jour.

Q.—Quels seraient les gages d'un employé ordinaire de la manufacture d'ouvriers inexperts ? R.—Nous leur donnons jusqu'à \$10 par semaine : ils gagnent \$1.50 à \$1.60 par jour ; c'est là ce que nous payons ces hommes.

Q.—Les surveillants de scies circulaires reçoivent-ils ces gages ? R.—C'est ce que reçoit notre principal scieur.

Q.—Et combien donnez-vous aux journaliers ? R.—Nous leur donnons environ \$1 par jour.

Q.—Employez-vous des tourneurs ? R.—Oui.

Q.—Combien reçoivent-ils ? R.—Deux piastres par jour—c'est-à-dire aux tourneurs de bois.

Q.—Y a-t-il à Moncton des mécaniciens travaillant le bois ? R.—Je ne sais pas qu'il y en ait d'autres que ceux que j'emploie.

Q.—Les employez-vous constamment durant toute l'année ? R.—Nous avons naturellement plus d'employés en été qu'en hiver, mais nous gardons nos principaux ouvriers tout le temps.

Q.—Quels seraient les gages d'un mécanicien stationnaire ? R.—Nous donnons à notre mécanicien \$1 par jour.

Q.—Alors ce n'est pas un expert ? R.—Non.

Q.—Entretient-il lui-même les feux à ce prix ? R.—Oui.

Q.—Est-il arrivé des accidents dans votre établissement par les machines ? R.—Oui.

Q.—Quelque chose de grave ? R.—Un accident qui a été causé uniquement par l'incurie.

Q.—N'avez-vous pas de gardes sur les scies ? R.—On ne peut pas aisément mettre des gardes sur l'*edger*.

Q.—Pas très facilement ? R.—Non ; et un homme s'est fait couper une main qu'il avait posée exprès sur le dos d'une scie.

Q.—Je suppose que vous avez un *shaper* ? R.—Non.

PAR M. CLARKE :—

Q.—Mettez-vous jamais un *knife guard* sur le dos de la scie ? R.—Oui.

PAR M. HEAKES :—

Q.—Employez-vous des jeunes garçons dans votre établissement ? R.—J'en emploie un.

Q.—Est-ce un apprenti ? R.—Oui.

Q.—Combien reçoivent les apprentis dans les ouvrages à la mécanique ? R.—Je n'emploie pas un grand nombre d'apprentis ; mais j'en ai eu quelques-uns. Je leur donne \$2 par semaine la première année, \$3 la deuxième, et \$4 la troisième.

Q.—Apprennent-ils complètement le métier de mécaniciens en bois ? R.—Oui.

Q.—Quels seraient les gages d'un contre-maître dans une manufacture de ce genre—je veux dire d'un homme ayant la charge des ouvrages d'établi ? R.—Nous donnons à notre contre-maître du second étage \$2.10 par jour.

Q.—Est-il chargé de tout l'ouvrage ? R.—Oui.

PAR M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos apprentis passent-ils un contrat d'apprentissage ? R.—Non, jamais.

Q.—Combien de temps passent-ils en apprentissage ? R.—Nous les prenons ordinairement pour quatre ans.

Q.—Restent-ils généralement chez vous tout le temps de leur apprentissage ? R.—J'ai eu très peu de difficulté avec mes apprentis.

Q.—Désirent-ils rester avec vous après qu'ils ont fini leur apprentissage ?

R.—J'ai eu six ou sept apprentis, et ils sont tous restés une fois leur apprentissage terminé ; j'en ai encore un avec moi.

Q.—Vous faites-vous un devoir d'enseigner à vos apprentis toutes les branches du métier ? R.—Oui.

Q.—Combien donnez-vous à un conducteur d'attelage ? R.—Une piastre par jour.

PAR M. MACLEAN :—

Q.—Pendant combien d'heures vos conducteurs d'attelages travaillent-ils ? R.—Dix heures par jour ; s'ils travaillent plus que ce temps ils sont payés pour cela.

PAR M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous vos employés pour le temps qu'ils travaillent en sus des heures ordinaires ? R.—Oui ; nous leur allouons généralement un quart de jour.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Tous les samedis.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Et en entier ? R.—Oui ; toujours intégralement.

D. POTTINGER, surintendant général du chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

PAR M. HEAKES :

Q.—Êtes-vous le surintendant du chemin de fer Intercolonial ? R.—Je suis le surintendant général du chemin de fer Intercolonial.

Q.—Pouvez-vous parler d'une manière précise quant à ce que gagnent les employés du chemin ? R.—Je puis vous dire quels sont leur gages.

Q.—Combien gagnent les employés des trains—disons les chefs de trains ?
R.—Les chefs de trains reçoivent \$1.75 par jour la première année.

Par M. McLEAN :—

Q.—Les chefs de trains de marchandises ou de voyageurs ? R.—Ils sont tous sur le même pied ; ils sont promus aux trains de voyageurs par ordre d'ancienneté ; les plus anciens sont placés sur ces trains.

Q.—Suivant le temps qu'ils ont servi ? R.—Oui, suivant le temps qu'ils ont servi. La deuxième année ils ont \$1.80 par jour, et la troisième année \$1.90, et leurs gages augmentent de 10 centins par jour chaque année, jusqu'à leur neuvième année de service, alors qu'ils reçoivent \$2.50 par jour. C'est le plus haut salaire que nous payons sur le chemin.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien les serre-freins ont-ils ? R.—Ils ont \$1.20 par jour pour les premiers six mois.

Q.—Leurs gages augmentent-ils ? R.—Oui ; les six autres mois de la première année, ils reçoivent \$1.25 par jour, et ensuite ils ont une augmentation de 5 centins par jour jusqu'à la sixième année, alors qu'ils reçoivent \$1.50 par jour. Ce sont-là les gages les plus élevés que nous payons aux serre-freins.

Q.—Combien donnez-vous aux mécaniciens ? R.—Ils commencent à \$1.90 par jour, pour la première année ; ils ont \$2.10 la deuxième année, \$2.30 la troisième, \$2.50 la quatrième et la cinquième, et \$2.75 la sixième. C'est-là le maximum des gages que nous donnons aux mécaniciens.

Q.—Combien donnez-vous aux chauffeurs ? R.—Les chauffeurs commencent à \$1.30 par jour pour la première année ; ils ont \$1.40 la deuxième, et \$1.50 la troisième.

Q.—Le maximum des gages des chauffeurs est-il de \$1.50 ? R.—Oui.

Q.—Combien les hommes d'équipe du chemin reçoivent-ils ? R.—Ils reçoivent \$1.05 à \$1.15 par jour, et le chef d'équipe \$1.45 à \$1.60.

Q.—Les employés sont ils payés à la journée ou au voyage ? R.—Ils sont tous payés à la journée, excepté les employés du train et les mécaniciens, qui sont payés au voyage. La ligne est divisée en sections, et ces sections représentent un voyage, un voyage comprenant une journée ou une journée et demie.

Par M. McLEAN :—

Q.—De combien de milles se compose un voyage ? R.—L'échelle a été originellement établie sur la base de 100 milles pour une journée de travail. D'ici à Saint-Jean, nous comptons une journée, de Saint-Jean à Moncton et retour, avec un train de voyageurs, deux jours, et avec un train de marchandises une journée et demie. Cela fait 89 milles de Moncton à Saint-Jean. D'ici à Campbellton, 187 milles, nous comptons une journée et demie.

Q.—Dans chaque direction ? R.—Oui, dans chaque direction. De Moncton à Newcastle, nous comptons une journée, et une journée et demie aller et retour, cela fait environ un peu plus de 80 milles—et ainsi de suite. Le parcours du chemin est divisé de cette manière.

Q.—Lorsque les serre-freins voyagent sur un train de marchandises et sont retardés en route par des arrêts, leur alloue-t-on quelque chose pour leur perte de temps ? R.—Tous les employés du train y compris les mécaniciens font un voyage par jour, et lorsque la durée de ce voyage dépasse douze heures, leur temps recommence à compter, les mécaniciens et chefs de train recevant 15 centins de l'heure et les serre-freins et chauffeurs 12½ centins de l'heure.

Q.—Vos hommes éprouvent-ils souvent de ces retards sur le chemin ? R.—Pas en été, mais en hiver.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela a lieu surtout entre cette ville et Québec ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Pendant combien de temps les employés de trains sont-ils censés être de service sans prendre de repos ? R.—Ils sont ordinairement censés faire tout le voyage, mais s'il survient un retard excessif et qu'ils ne puissent continuer, le train est placé à une station de locomotives.

Q.—Alors il n'y a pas de règle dans le service pour guider les employés de trains en cas de retards, jusqu'à ce qu'ils arrivent au terme de leur voyage ? R.—Il n'y a pas de règle particulière, mais il existe une règle d'après laquelle ils doivent avoir huit heures de repos après leur arrivée, avant de repartir, bien qu'en hiver je suppose que cette règle n'est pas strictement suivie.

Q.—Le chef d'un train de marchandises a-t-il le pouvoir d'arrêter son convoi pour faire reposer ses hommes ? R.—Pas sans télégraphier au surintendant de sa division, mais dans un pareil cas, je ne crois pas que le surintendant refuserait d'accéder à cette demande si elle lui était faite. Je dis ceci parce qu'ils reçoivent beaucoup d'instructions de donner aux hommes tout le repos nécessaire.

Q.—Lorsque les hommes entrent en service est-ce qu'on leur fournit une copie des règlements ? R.—On donne à chacun d'eux un exemplaire des règlements, qui sont aussi affichés dans les usines. De plus ces règlements sont imprimés dans le tableau des heures, dont une copie leur est donnée — je veux dire qu'un grand nombre d'entre eux le sont.

Q.—Les hommes sont-ils requis de signer une convention quelconque en entrant au service du chemin ? R.—Non, ils ne signent aucune convention.

Q.—Les autorités du chemin exigent-elles des conducteurs le certificat d'une compagnie de garantie ? R.—Tous les employés qui manient de l'argent, d'une manière ou d'une autre, ont des certificats des différentes compagnies de garantie.

Q.—Un conducteur qui quitte le service d'une autre ligne peut-il obtenir de l'emploi sans avoir un certificat de ce genre ? R.—Nous n'engageons comme conducteurs que les employés qui ont occupé des postes inférieurs dans le service ; tous les emplois du chemin sont donnés par ordre de promotion. Nous n'employons pas de chefs de trains sur le chemin à moins qu'ils n'aient été pendant quelque temps serre-freins.

Q.—Pouvez-vous nous dire d'une manière précise dans quelles conditions les employés du chemin travaillent sous le rapport de la sûreté ? Quelle est en moyenne la largeur de votre planche sur laquelle doivent passer les serre-freins (*running-board*) ? R.—Vingt-quatre pouces.

Q.—Faites-vous usage de la cloche et de la corde sur les trains de marchandises ? R.—Sur tous les trains.

Q.—Avez-vous jamais trouvé que la cloche et la corde étaient une source de dangers pour les hommes qui couraient sur le toit des wagons ? R.—Je n'ai jamais entendu dire qu'elles le fussent. Il peut y avoir des inconvénients de ce genre, car il y a beaucoup de divergences d'opinions relativement à leur utilité sur les trains de marchandises, mais nous en avons toujours fait usage sur tous les trains de marchandises.

Q.—Dans ce cas, vous ne pouvez nous dire s'il y a toujours moyen de communiquer avec le mécanicien au moyen de la cloche et de la corde ? R.—Je ne comprends pas le but de votre question.

Q.—Pouvez-vous dire ou savez-vous si la cloche et la corde sont presque inutiles comme moyen de communication avec le mécanicien ? R.—Il est vrai qu'elles font quelquefois défaut, si la corde s'accroche aux freins ou à d'autres parties des wagons, mais en général ça fonctionne bien.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Votre opinion à ce sujet est-elle basée sur ce que vous ont dit vos employés? R.—Je crois qu'il devrait y avoir une amélioration en ce qui concerne la cloche et la corde, mais les employés n'ont jamais rien dit à ce sujet que je sache; je n'ai entendu formuler aucune plainte sur ce point.

Q.—Avez-vous dit que vous n'aviez jamais entendu faire de plaintes à ce sujet? R.—Jamais.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais fait sur le chemin de fer Intercolonial l'essai d'accoupleurs automatiques sur les trains de marchandises, ou avez-vous quelque expérience à ce sujet? R.—Nous avons fait l'essai d'un grand nombre d'accoupleurs.

Q.—Avez-vous jamais vu un accoupleur qui, selon vous, pût remplacer l'anneau et la cheville? R.—Pas d'une manière satisfaisante. On a inventé à Québec, comme vous le savez, un accoupleur, et l'on est en bonne voie d'arriver à une solution satisfaisante. Vous savez, je présume, que l'association des constructeurs de wagons—l'association des entrepreneurs—a recommandé un accoupleur d'un certain modèle, ou s'est prononcé en sa faveur. Il y a une société appelée l'Association des entrepreneurs de wagons des Etats-Unis et du Canada, et elle est composée de presque tous les entrepreneurs de wagons pour tous les chemins de fer du pays—je veux parler de ceux qui sont chargés de la construction et de la réparation des wagons. Elle travaille depuis plusieurs années à obtenir un accoupleur satisfaisant, et elle a maintenant celui-ci; elle demande l'adoption d'un accoupleur à crochet d'un modèle appelé le Janey. Je ne puis mieux vous en expliquer le principe qu'en disant que c'est pratiquement à peu près la même chose que l'accoupleur Miller; il se joint comme on se joint les mains, mais différemment de l'accoupleur Miller, il a une partie mobile à son extrémité et cette différence le rend préférable à l'accoupleur Miller. Ceci restreint considérablement la discussion des accoupleurs, et maintenant il s'agit de savoir comment obtenir l'accoupleur le plus amélioré du modèle Janey, solution que l'on aura trouvée, je crois, d'ici à deux ans le plus tard.

Q.—Savez-vous si le défaut d'uniformité dans la hauteur des wagons à marchandises est un obstacle à l'adoption d'un accoupleur de ce genre? R.—C'est là une difficulté, mais elle n'existe pas à un aussi haut degré qu'autrefois. De fait, les wagons sont maintenant presque tous de même hauteur.

Q.—Pouvez-vous nous dire, par expérience, si les freins automatiques fonctionnent d'une manière satisfaisante sur les trains de marchandises? R.—Nous avons actuellement environ 200 wagons qui en sont munis, et les hommes paraissent les aimer beaucoup, parce qu'ils s'efforcent toujours de suivre les règlements en plaçant les wagons qui en sont pourvus, ensuite de la locomotive.

Q.—Les mécaniciens peuvent-ils contrôler un train de marchandises avec des freins automatiques aussi facilement qu'un train de voyageurs? R.—C'est une affaire d'opinion; je crois qu'ils le peuvent.

Q.—On nous a dit à Hamilton qu'en faisant des essais on avait réussi à arrêter un train de marchandises allant à une vitesse de 30 milles à l'heure dans l'espace d'un quart de mille environ? R.—La "Westinghouse air.brake Company," a fait dans diverses parties des Etats-Unis des essais qui ont tous été très satisfaisants, d'après ce que j'ai appris. Je n'ai assisté à aucun d'eux, mais tous les rapports comportent que les essais ont donné satisfaction, de longs trains—de quarante à cinquante wagons—ayant quelquefois été arrêtés sans aucune difficulté.

Q.—Avez vous jamais songé à donner plus de protection aux serre-freins sur le toit des wagons? R.—Cette question est venue plusieurs fois sur le tapis, mais elle est difficile à résoudre.

Q.—On nous a suggéré dans l'ouest que si l'on plaçait sur le bord du toit des-

wagons un garde-corps juste assez haut pour arrêter un homme, cela donnerait plus de protection. Avez-vous jamais examiné cette question ? R.—Je n'ai jamais entendu parler de cela, mais j'ai entendu parler de la *running-board*.

Q.—Les hommes disent-ils qu'ils seraient exposés à heurter la *running-board* ? R.—Les mêmes objections qui existent aujourd'hui subsisteraient toujours, et s'il y avait un garde-corps, ils perdraient confiance en eux-mêmes et seraient plus portés à tomber.

Q.—Croyez-vous que la question de dépenses serait une objection ici ? R.—Pas des dépenses raisonnables, car je crois que les compagnies de chemins de fer désirent toutes prévenir autant que possible les accidents.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de la proportion des hommes blessés sur le chemin ? R.—Je puis vous donner le nombre de ceux qui ont été blessés l'an dernier en accouplant les wagons. Nous avons eu quatre-vingt-huit employés de blessés. Je dois dire ici que l'on indemnise complètement celui qui reçoit les blessures même les plus légères, s'il se fait serrer les doigts ou enlever la peau de la main. Sur ces quatre-vingt-huit blessés, trente-cinq l'ont été en accouplant des wagons ; huit en tombant des wagons et quarante-cinq par d'autres causes.

Par M. CARSON :—

Q.—Est-ce sur tout le parcours du chemin ? R.—Oui, sur tout le chemin.

Q.—Sur combien d'employés en tout ? R.—Sur environ 700 hommes.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est la longueur de votre ligne ? R.—Environ neuf cent soixante-quatorze milles.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous quelque mode de venir en aide aux employés malades ou blessés ? R.—Il y a un fonds appelé le Fonds d'assurance des employés, en faveur des victimes d'accidents. Il est formé de contributions déduites chaque mois des gages des employés.

Q.—Est-ce un arrangement volontaire ou obligatoire ? R.—C'est obligatoire. Ce fonds a été établi vers 1875 ou 1876, et en 1881, le taux des contributions a été réduit de moitié. Le chemin de fer fournit à ce fonds environ \$2,000 à \$3,000 par année. Les contributions payées sont toutes entrées sur cette feuille (le témoin remet ce papier au secrétaire.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Mémoire des conditions mentionnées dans le contrat d'assurance.

1. L'administration du chemin de fer Intercolonial sera la dépositaire du fonds établi dans le but d'indemniser ses employés de la perte de temps résultant des blessures qu'ils recevront dans l'accomplissement de leurs devoirs au service du dit chemin, et, dans le cas où ces blessures causeraient la mort, de pourvoir aux besoins des familles des défunts, ou de toute personne à qui l'assurance sera payable en vertu du contrat.

2.—Le fonds sera appelé "Fonds d'assurance des employés", et sera formé de contributions mensuelles des employés qui seront retenues sur leurs gages, aux taux mentionnés et imprimés ci-dessous. La dite administration du chemin de fer ajoutera au montant ainsi prélevé un don à même ses propres fonds.

3.—Toute perte subie pendant la durée de ce contrat, advenant le décès de l'assuré, sera payable dans un délai raisonnable, sur une preuve suffisante que l'assuré a souffert des blessures corporelles dues à une cause violente et acciden

telle, dans le sens de ce contrat et des conditions ici mentionnées; et que ces blessures ont causé la mort de l'assuré dans un délai de trois mois solaires à partir du jour de l'accident; ou que l'assuré a souffert des blessures corporelles comme susdit, lesquelles, indépendamment de toute autre cause, l'ont immédiatement et complètement rendu incapable de se livrer à aucun genre d'occupation—alors, sur une preuve satisfaisante de ces blessures et incapacité, une indemnité sera payée immédiatement à l'assuré pour la perte de temps qu'il aura éprouvée par suite de son incapacité comme susdit, à un taux par semaine qui sera déterminé tel que ci-après spécifié: pourvu toutefois que cette indemnité ne soit payable que pendant la période d'incapacité complète et continue qui suivra immédiatement l'accident et les blessures, mais dans aucun cas pendant une période dépassant vingt six semaines consécutives.

4.—Personne autre que les employés du chemin de fer Intercolonial ne sera assuré en vertu de ce contrat.

5.—L'assurance accordée en vertu des présentes ne s'étendra à aucune blessure dont il n'y aura pas de signe extérieur et visible, ni à aucun décès ou aucune incapacité qui aura pu être causée entièrement ou partiellement par des infirmités ou maladies physiques existant antérieurement ou postérieurement à la date de ce contrat, ou par l'absorption de poison, ou quelque opération chirurgicale ou traitement médical pour une maladie, ni à aucun cas autre que ceux où les blessures susdites sont la cause prochaine et unique de l'incapacité ou de la mort, et aucune réclamation ne devra être faite en vertu de ce contrat lorsque la mort ou les blessures auront pu être causées par un duel, une lutte, un combat ou par le suicide (félonies ou autrement, sain ou malade d'esprit), ou par insolation, par des blessures faites de la propre main de l'assuré ou par des armes cachées portées par lui; ou lorsque la mort ou les blessures seront le résultat d'une guerre, d'une émeute ou d'une invasion, ou de courses à cheval ou en voiture, ou de la témérité de l'assuré qui se sera évidemment et inutilement exposé à quelque danger, hazard ou aventure périlleuse, ou de son infraction aux règlements de quelque compagnie ou corporation; ou lorsque l'assuré aura été tué ou blessé pendant qu'il était sous l'influence de liqueurs enivrantes, ou en conséquence du fait qu'il aurait été dans cet état, ou qu'il aurait pris part à des exercices gymnastiques, ou pendant qu'il commettait un acte illégal ou comme résultat de la commission de tel acte; et cette assurance ne s'étendra pas aux disparitions mystérieuses ni à aucune mort ou incapacité dont la nature ou la cause sera incertaine ou ne pourra être prouvée d'une manière claire et absolue.

6.—Toute somme qui aura été payée à l'assuré sous forme d'indemnité en vertu de ce contrat sera déduite de la somme assurée—de façon qu'en cas de mort ou de blessures subséquentes pendant la durée de ce contrat le montant total que devra payer le dit chemin de fer n'excède en aucun cas la somme par les présentes assurée.

7.—Aucune réclamation ne sera payée en vertu de ce contrat à moins qu'un médecin aviseur du dit chemin de fer Intercolonial, ou choisi par lui, n'ait la permission d'examiner la personne de l'assuré relativement aux prétendues blessures, ou causes de mort, aussi souvent que le dit chemin de fer pourra raisonnablement le demander.

8.—Vu que le dit "Fonds d'assurance des employés" est établi pour l'avantage mutuel de tous ceux qui y contribueront, il est expressément convenu par ce contrat qu'aucun employé assuré en vertu des présentes n'aura le droit, en aucun cas, en quittant le service du dit chemin de fer, de réclamer le remboursement du montant de sa contribution au dit fonds, ni d'aucune partie de ce montant.

9.—En cas de différend relativement au paiement de quelque réclamation en vertu de ce contrat, l'affaire sera soumise au surintendant général du dit chemin de fer Intercolonial, dont la décision sur la matière sera considérée et acceptée comme finale.

10.—Le dit chemin de fer Intercolonial ne sera en aucune manière responsable de l'exécution ou accomplissement d'aucun mandat qui pourra être créé au sujet d'aucune assurance effectuée par les présentes; et le reçu de celui ou ceux à qui tout argent d'assurance sera payable en vertu de la convention ci-incluse constituera en faveur du dit chemin de fer une décharge valide et obligatoire pour tel argent d'assurance; et le dit chemin de fer ne sera point tenu de voir à l'emploi de l'argent payé sur tel reçu.

Mémoire des sommes à être assurées et des payments mensuels à être faits par les assurés.

OCCUPATION.	CLASSIFICATION.	CLASSE.	PAYMENTS.
Surintendants, ingénieurs, comptables, payeurs, commis, caissiers, dessinateurs, chefs de matériel, trésoriers, messagers, expéditeurs de trains, et télégraphistes, pisteurs, vérificateurs de fret.....	Préférée.....	1ère	Cts. 10
Chefs de station, agents de fret, sous-chefs de voie, cantonniers, chefs, capitaines et seconds de steamers fluviaux, fabricants de chaudières, forgerons, mouleurs de cuivre, menuisiers, peintres, réparateur de wagons, nettoyeurs-chefs.....	Moyen.....	1ère	20
Sous-chefs de station et agents de réserve, préposés du bagage aux stations, porteurs de fret, vérificateurs de wagons, signalistes, agents de police, gardiens, nettoyeurs de locomotives et de wagons, hommes de bord des steamers, huileurs.....	Moyen.....	2ème	10
Fabricants de chaudières et aides-forgerons.....	Moyen.....	2ème	20
Fabricants de courroies, tapissiers, ébénistes, ouvriers en cuivre, ferblantiers, mécaniciens de machines stationnaires, ajusteurs et machinistes, plâtriers, plombiers, fabricants de modèles.....	Ordinaire.....	1ère	20
Apprentis.....	Ordinaire.....	2ème	10
Préposés au bagage sur les trains, serre-freins.....	Particulièrement risqué.....	2ème	10
Inspecteurs de locomotives, chefs de trains, mécaniciens de locomotives, mécaniciens de steamers fluviaux, chefs de chantiers, <i>shunters</i> , aiguilleurs.....	Très risqué.....	1ère	30
Sous-mécaniciens de steamers fluviaux, chauffeurs de locomotives et de steamers fluviaux.....	Très risqué.....	1ère	20
Surintendants des travaux et cantonniers-chefs.....	Très risqué.....	1ère	S.T. 30 C.C. 40

Note.—La "Première classe" assure pour \$500 en cas de mort, et \$5 d'indemnité par semaine pendant vingt-six semaines en cas d'accident. La "Deuxième classe" assure pour \$300 en cas de mort et \$3 d'indemnité par semaine en cas d'accident, pendant vingt-six semaines. Les surintendants des travaux et les cantonniers-chefs sont assurés pour \$1,000. Tous les employés des usines paient 20 centes, à part les journaliers, qui paient 10 centes.

Il y a une autre association appelée l'Association d'Assurance des Patrons, qui se compose d'environ 600 à 700 membres. Le principe de cette association est très simple: lors de chaque décès, chaque membre de cette société verse une somme de \$1. Le fonds d'assurance contre les accidents est affecté au payment des soins médicaux donnés à celui qui souffre des suites d'un accident,

de même que d'une indemnité en cas de mort, et cette indemnité est payée à raison de tant par semaine.—Je veux parler de la première société en question.

Q.—Cette assurance est-elle obligatoire, et les autorités du chemin de fer ont-elles fait des règlements les dégageant de toute responsabilité en cas d'accidents aux employés ? R.—C'est là l'entente ; j'oublie si c'est spécifié.

Q.—Les employés ne peuvent-ils faire valoir aucune réclamation contre le chemin de fer pour accidents ? R.—Non ; il y a un autre projet qui sera mis en force vers le 1^{er} de juillet et qui comprendra les deux principes sur lesquels sont basées les deux associations, et beaucoup plus. Les employés ont demandé en diverses occasions que l'on fit quelque chose pour eux, et cette association va dans une grande mesure combler cette lacune. La nouvelle association sera appelée "l'Association de Secours et d'Assurance des Employés du Chemin de Fer Intercolonial". Outre l'indemnité en cas de mort, une indemnité sera payée durant la maladie et la perte de temps occasionnée par des accidents. Une indemnité sera payée durant la maladie, et des soins médicaux fournis aux employés. Le ministre des chemins de fer a promis de verser dans la caisse environ \$6,000 par année, de sorte que les dépenses seront beaucoup moindres que dans les autres associations. Ce projet sera prochainement soumis aux hommes, dans le but de connaître leur opinion et de voir s'ils ont quelque chose à suggérer à ce sujet.

Q.—Dans votre assurance actuelle les hommes ont-ils voix en ce qui concerne l'administration, ou sont-ce les officiers du chemin de fer qui gèrent les affaires ? R.—Ce sont les officiers du chemin de fer qui gèrent aujourd'hui toutes les affaires ; toute l'administration est actuellement confiée au surintendant du chemin. Lorsque la nouvelle association sera en force il y aura des assemblées régulières des membres du conseil pour surveiller leurs intérêts, et on leur accordera une certaine représentation dans le conseil d'administration de l'association.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien gagnent les employés de la manufacture de wagons ? R.—Voulez-vous parler des gages ?

Q.—Oui, les gages ? R.—Les gages des machinistes sont de \$1.40 à \$2.60 par jour.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui reçoivent \$1.40 par jour ? R.—Quelques-uns d'entre eux ont ce prix depuis quelque temps. C'étaient des journaliers qui faisaient un genre particulier d'ouvrage, et ils sont classés dans cette branche. Les fabricants de chaudières ont \$1.70 à 2.20 par jour ; les aides-fabricants de chaudières, \$1.25 à \$1.50 ; les forgerons \$1.60 à \$2.70 ; les aides forgerons \$1.15 à \$1.35 ; les ferblantiers \$1.50 à \$1.70 ; les aides-ferblantiers \$1.25 à \$1.40 ; les ajusteurs de tuyaux \$1.50 à \$1.80 ; les menuisiers et les ouvriers chargés de faire les réparations \$1.25 à \$1.85. Je puis dire qu'un grand nombre d'employés des ateliers sont des hommes qui n'ont jamais fait d'apprentissage dans une boutique de menuiserie, mais qui ont travaillé à de gros ouvrages. Les journaliers ont \$1.10 à \$1.35 par jours ; les peintres \$1.35 à \$2.30. Nous donnons aux journaliers travaillant sur la voie \$1.05 à \$1.15.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Sur quelle partie du chemin ces hommes sont-ils employés ? R.—Ce sont là les prix généraux de la liste de paye de toute la ligne ; il n'y a pas de différence sensible entre les prix dans les ateliers d'ici, d'Halifax et de la Rivière-du-Loup. Les cantonniers-chefs reçoivent \$1.45 à \$1.60.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Nous en avons quelques-uns, mais pas

un grand nombre, et ils sont payés 5 centins de l'heure la première année, 7½ centins la deuxième et 10 centins la troisième. Les employés des ateliers sont payés à l'heure, pour simplifier le calcul de leur temps—c'est-à-dire que celui qui reçoit \$1.10 par jour aurait 11 centins de l'heure.

Par M. HEAKES :

Q.—Les ouvriers construisent-ils jamais des wagons en travaillant à la pièce ?
R.—Il y a longtemps que nous avons construit des wagons. Lorsque nous en faisons ils étaient construits par des ouvriers payés à la journée. Nous faisons travailler à la pièce dans les ateliers, mais c'est surtout par les ouvriers en fer.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quels gages dites-vous que les hommes reçoivent—les chefs de trains et autres ? R.—Les chefs de trains reçoivent en moyenne \$65 par mois ; les serre-freins \$40 ; les mécaniciens \$70, et les chauffeurs \$40.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les employés des ateliers ont-ils de l'ouvrage durant toute l'année ? R.—Oui ; nous employons quelquefois un nombre supplémentaire d'hommes pour des travaux spéciaux, mais nous avons un personnel régulier, considérable, qui est employé durant toute l'année.

Q.—Les employés de la manufacture de wagons sont-ils censés servir d'auxiliaires en cas d'accidents ? R.—Oui ; un certain nombre d'entre eux sont des hommes choisis qui sont généralement employés à de grandes réparations. Ils sont payés suivant leur capacité, et sont jugés par les chefs d'ateliers, sous lesquels ils travaillent ; mais comme nous ne construisons pas de wagons dans le moment nous n'avons pas besoin de les diviser.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien donnez-vous aux hommes de chantier ? R.—Ils ont 5 centins par jour de plus que les serre-freins qui ont servi le même temps. Au lieu d'avoir \$1.20 ils ont \$1.25 la deuxième année, et \$1.30 la troisième.

Q.—Combien d'heures font une journée de travail pour un homme de chantier ? R.—Douze, je crois, mais je n'en suis pas sûr ; j'aurai peut-être l'occasion de corriger cette réponse et de dire que leur journée de travail comprend dix heures.

Q.—S'ils travaillent plus que leurs heures régulières sont-ils payés pour ce travail supplémentaire ? R.—Oui.

Q.—Les mécaniciens sont-ils obligés de subir une épreuve des couleurs avant d'obtenir de l'emploi ? Les serre-freins et les chauffeurs, lorsqu'ils sont employés pour la première fois, sont obligés de subir un examen incomplet lorsque nous les prenons pour les premiers six mois ; ils subissent ensuite un examen final pour la cécité de couleurs et pour d'autres fins, pour voir s'ils savent lire et écrire—lire les règlements des trains, et ainsi du reste. Lorsqu'un serre-freins est promu au poste de chef de trains et qu'un chauffeur est promu à celui de mécanicien, ils subissent également une épreuve de couleurs. L'épreuve des couleurs, que nous employons, se fait avec des pavillons et des planches.

Q.—Les mécaniciens sont-ils promus du poste de chauffeurs ? R.—Exclusivement ; nous n'employons jamais d'autres mécaniciens, ni, de fait, personne dans les positions supérieures du service sans les prendre dans les rangs inférieurs.

Q.—L'administration du chemin de fer a-t-elle quelque objection à employer des mécaniciens, des chefs de trains ou des serre-freins appartenant à des associations ouvrières ? R.—Non.

Q.—Je crois que vous en avez un nombre considérable sur le chemin ? R.— Je le crois, et je suis bien renseigné, il y a une organisation parmi les hommes.

Q.—Y a-t-il une entente parmi les différentes compagnies de chemins de fer au sujet de l'emploi des hommes renvoyés par d'autres compagnies ? R.—Nous n'en avons pas, et je n'en connais point sur les autres lignes.

Q.—Si un homme était congédié par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc pour avoir engagé des hommes à faire partie d'une association ouvrière, considèreriez-vous cela une raison pour ne pas l'employer ? Ce cas ne s'est jamais présenté sur notre chemin, et je ne sais comment nous envisagerions la question, car si un homme placé dans cette position entrait à notre service, il serait obligé de commencer par les derniers emplois, ceux de chauffeur ou de serre-freins. Jamais un cas de ce genre n'est venu devant l'administration.

Q.—S'il était congédié pour d'autres causes vous enquêriez-vous des faits ? R.—Oui ; nous prendrions toutes les informations nécessaires.

Q.—Y a-t-il une entente rigoureuse, sur ce point, entre le chemin de fer Intercolonial et les autres voies ferrées ? R.—Non ; mais nous prenons toutes les informations possibles.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous quelque chemin de fer où l'on emploierait un mécanicien sans s'être enquis de ce qu'il a fait précédemment ? R.—Non ; je ne crois pas qu'il serait sage d'agir ainsi, car il y a entre les mains une question de vie et de propriété.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Comment les différends entre un employé et un patron sont-ils réglés ? R.—Une enquête a lieu généralement devant les employés, et quelquefois nous avons une nouvelle enquête à faire.

Q.—Supposé qu'un homme soit suspendu et qu'il se passe un mois avant qu'une enquête ait lieu sur sa conduite, reçoit-il ses gages du mois ? R.—Quelquefois il les reçoit et quelquefois aussi il ne les reçoit pas ; lorsqu'un employé est suspendu et qu'il est trouvé innocent, je crois qu'il est très rare que nous ne lui payions point le temps qu'il a perdu.

Par M. CLARKE :—

Q.—L'administration du chemin de fer Intercolonial impose-t-elle des amendes à ses employés ? R.—Nous imposons des amendes pour punir ceux qui enfreignent les règlements.

Q.—Quelles sont-elles ? R.—Je ne vous comprends pas.

Q.—Quel est leur montant ? R.—Elles varient de 25 centins à \$25.

Q.—Où va le montant de ces amendes ? R.—Il va à la compagnie. Nous punissons les hommes par l'imposition d'amendes, et quelquefois nous les renvoyons, mais en général nous les suspendons ; nous renvoyons très rarement un employé.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Exigez-vous que les employés vous donnent un avis avant de quitter le service ? R.—Oui, deux semaines d'avis.

Q.—Leur donnez-vous deux semaines d'avis lorsque vous les renvoyez ? R.—Oui ; nous leur donnons généralement cet avis, mais lorsqu'un homme est renvoyé pour avoir enfreint les règlements il ne reçoit pas d'avis ; mais s'il est renvoyé sans qu'il y ait de sa faute, il reçoit l'avis ordinaire.

Q.—Lorsqu'il est renvoyé, est-il payé jusqu'au jour de son renvoi, ou est-il

obligé d'attendre jusqu'au prochain jour de paie pour recevoir son argent ? R.— Il est payé le jour de son renvoi.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si un employé avait été cause d'un accident, le paieriez-vous jusqu'au moment de son départ ? R.—Nous le paierions le temps qu'il aurait travaillé, sans égard à son genre d'occupation.

Par M. CLARKE :—

Q.—Le chemin de fer Intercolonial fait-il la besogne du Nouveau-Brunswick à la station de Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Le personnel a-t-il été augmenté à raison de cette besogne ? R.—Nous employons un plus grand nombre de porteurs dans les emplois inférieurs.

Q.—Les hommes qui faisaient l'ouvrage avant que le chemin de fer du Nouveau-Brunswick vint à cette station reçoivent-ils des gages supplémentaires à raison de cette besogne ? R.—Non.

Q.—Sont-ils obligés de travailler plus longtemps chaque jour à cause de cette besogne ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Savez-vous qu'il y a à cette station des hommes qui travaillent depuis 6 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir ? R.—Il peut y avoir un homme dans ce cas ; mais il est payé pour ce surcroît de travail : c'est le surveillant de barrière.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Reçoit-il la paie de deux jours pour une journée de travail ? R.—Il reçoit une certaine somme de supplémentaire par mois ; j'oublie ce que c'est dans le moment.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien d'heures les préposés aux bagages travaillent-ils à cette station ? R.—Je l'ignore.

Q.—Les hommes ont-ils plus de responsabilités à raison du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ? R.—Quelques-uns, mais pas plus que si le trafic de cette ligne augmentait, et dans ces circonstances je considère qu'ils sont tous bien payés.

Q.—Si le personnel n'a pas été augmenté, et qu'il fût juste suffisant pour faire l'ouvrage avant que les trains du chemin de fer du Nouveau-Brunswick vinsent à la station de Saint-Jean, sa besogne n'est-elle pas maintenant excessive ? R.—Je ne le crois pas ; nous n'avions auparavant qu'un chef de station, et il y en a deux maintenant et il n'y a guère plus d'ouvrage qu'auparavant. Le télégraphiste a plus de dépêches à envoyer et le préposé à la vente des billets a quelques billets de plus à vendre.

Q.—Est-ce là une juste comparaison entre les préposés aux bagages et ceux au fret ? R.—Le préposé aux bagages n'a pas plus de bagages à manier qu'auparavant. Il avait coutume de manier tout le bagage allant à Saint-Jean, et il lui fallait mettre dans une voiture celui qui venait par le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, le conduire au bateau-passeur et l'envoyer au chemin de fer à Carleton, et là le mettre à bord des trains.

Q.—Ne croyez-vous pas que le trafic ait augmenté depuis que les trains du chemin de fer du Nouveau-Brunswick se rendent à la station ? R.—Ça peut en avoir enlevé plus aux bateaux, mais ça n'augmente pas la besogne du préposé aux bagages.

Q.—Est-ce qu'on manie à cette station une plus grande quantité de dépêches qu'avant que les trains du chemin de fer du Nouveau-Brunswick s'y rendissent—

a-t-on une plus grande responsabilité à ce sujet ? R.—Le préposé aux bagages n'a aucune responsabilité en ce qui concerne les dépêches, car le département des postes fait porter les dépêches aux trains.

Q.—Dans les transports, est-ce qu'on ne garde pas des dépêches à la station ? R.—Peut-être, mais je l'ignore.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si un homme engagé pour faire cette besogne pendant dix à douze heures par jour était forcé de travailler seize heures, n'aurait-il pas droit à des gages plus élevés ? R.—Certainement.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les hommes vous ont-ils jamais fait des plaintes à ce sujet ? R.—Je n'ai jamais entendu faire de plaintes au sujet de l'ouvrage du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, excepté par le chef de la cour, M. Irvine.

Q.—Avez-vous reçu des requêtes à ce sujet ? R.—Je ne me rappelle point en avoir reçues.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Pendant combien d'heures par jour les télégraphistes travaillent-ils ? R.—Douze heures. La journée est divisée en deux périodes.

Q.—Combien les expéditeurs de trains reçoivent-ils ? R.—Ils commencent à \$50 par mois et leurs gages, à différentes époques de leur service, augmentent jusqu'à ce qu'ils reçoivent \$1,000 par année.

Par M. HEAKES :—

Q.—Employez-vous des femmes comme télégraphistes sur la ligne ? R.—Nous en employons deux aux stations ; l'une est la femme du chef de station, et l'autre la sœur du chef de station.

Q.—Quels sont leurs gages ? R.—L'une a \$27 par mois et l'autre \$30.

Q.—Comment les cœurs du chemin sont-ils remplis ? R.—De bois.

Q.—Est-il arrivé des accidents à raison des cœurs ? R.—Je crois qu'il en est arrivé un, mais je ne me rappelle pas qu'il y en ait eu plus.

Par M. MACLEAN :

Q.—Arrive-t il beaucoup d'accidents par suite des traverses ? R.—Voulez-vous dire sur les chemins à barrières ?

Q.—Dans les villes ? R.—Non ; pas dans les villes ; ils sont plus fréquents sur les chemins de la campagne.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il sur le chemin des ponts couverts, et sont-ils assez élevés pour permettre aux serre-freins de se tenir debout sur les trains pendant qu'ils les franchissent ? R.—Une loi a été passée à ce sujet il y a plusieurs années.

Q.—Y a-t-il des ponts de ce genre sur le chemin ? R.—Tous nos ponts sont de ce genre, et tous nos abris contre la neige dans le nord. Lorsque cette loi fut passée toutes nos constructions ont été élevées à l'exception de deux, qui ont été exemptées par la loi ; ce sont un tunnel et un pont de chemin de fer près d'Ismaël, près de Québec. Une loi a été adoptée exemptant ces constructions.

THOS. P. WILLIAMS, surintendant de la raffinerie de sucre de Moncton, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis surintendant de la raffinerie de sucre de Moncton.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans cet établissement ? R.—Directement, environ 130, et indirectement environ 80.

Q.—Combien d'entre eux considérez-vous comme des hommes experts ? R.—Je ne voudrais pas dire que je ne considère point qu'il y en ait un grand nombre d'inexperts.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle différence il y a entre les gages des hommes experts et ceux des hommes inexperts ? R.—Les ouvriers dont je vous ai parlé composent le personnel de toute l'usine—la tonnellerie et la raffinerie. Nous avons en rapport avec la raffinerie une tonnellerie dans laquelle nous employons environ 80 hommes en moyenne, ou à peu près.

Q.—Combien ces hommes gagnent-ils ? R.—Ils gagnent 90 cents à \$1.20 par jour ; et l'on peut dire qu'un ouvrier expert gagne \$1.25 à \$3 par journée de dix heures.

Q.—Les employés sont-ils jamais obligés de travailler plus de dix heures ? R.—Oui ; et dans ces cas ils sont payés au *pro rata*.

Q.—Que reçoivent-ils en sus de leurs gages ordinaires lorsqu'ils travaillent après les heures régulières la nuit ? R.—Ils reçoivent le même prix tout le temps.

Q.—Ils ne reçoivent pas plus pour cela, cependant ? R.—Non.

Q.—Combien de fois les hommes sont-ils obligés de travailler après les heures ordinaires ? R.—La besogne exige qu'ils travaillent certaines heures de la nuit. Nous travaillons dix à treize et quatorze heures ; quelques-uns des hommes sont obligés de travailler tout ce temps là. Ils ont une heure pour le dîner, et le temps nécessaire pour prendre leur repas le soir. Nous avons des ouvriers de nuit et des ouvriers de jour.

Q.—Travaillez-vous toute la nuit ? R.—Il faut que nous ayons-là des hommes la nuit pour surveiller les liqueurs et les chars.

Q.—Les hommes qui travaillent la nuit reçoivent-ils les mêmes gages que ceux qui travaillent le jour ? R.—Oui, dans les mêmes travaux il n'y a pas de différence dans les gages.

Q.—Faites-vous marcher le sas la nuit au lieu du jour, où le faites-vous marcher également le jour et la nuit ? R.—Quelquefois nous le faisons, mais pas généralement. Quelquefois les chauffeurs font un changement.

Q.—Ne considère-t-on pas qu'une partie de votre ouvrage est dure pour les hommes ? R.—Quelques parties de la raffinerie sont passablement chaudes ; il fait très chaud dans quelques-unes des chambres.

Q.—Lorsque les hommes sont à l'ouvrage, comment peuvent-ils se protéger contre les courants d'air ? Je suppose qu'ils sont obligés de se rafraîchir ? R.—S'il fait trop chaud dans la chambre ils ôtent leurs vêtements.

Q.—Savez-vous si votre besogne altère la santé des hommes ? R.—Non ; va sans dire que c'est passablement dur pour ceux qui commencent, mais ils s'accoutument vite. Nous avons gardé des hommes longtemps.

Q.—Est-ce qu'en général les hommes s'accoutument à l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Est-il jamais arrivé des accidents à vos hommes dans la raffinerie ? R.—Non ; je ne me rappelle pas qu'il en soit arrivé.

Q.—Quels sont les gages des hommes employés dans la tonnellerie ? R.—Ils varient de 90 centins à \$1.25 par jour, mais les tonneliers mêmes travaillent à la pièce—à tant du baril ; ils fabriquent le baril, qui est ensuite apporté à la raffinerie.

Q.—Combien les tonneliers ont-ils par baril ? R.—Cinq centins par baril.

Q.—Employez vous constamment les tonnelliers ? R.—Ça dépend de la somme d'onvrage que nous faisons.

Q.—Y a-t-il quelque partie de l'année où vous soyez obligés de fermer votre établissement ? R.—Nous sommes quelquefois obligés de le fermer pour faire des réparations.

Q.—Pendant combien de temps reste-t-il ordinairement fermé ? R.—Il peut rester fermé une semaine environ.

Q.—Ne reste-t-il jamais fermé pendant plus d'une semaine ? R.—Nous pouvons le tenir fermé plus longtemps, mais nous ne l'avons pas fait ces dernières années.

Q.—Pendant combien de mois par année les hommes ont-ils de l'ouvrage ? R.—Je ne suis pas prêt à vous le dire.

Q.—Sont-ils employés dix mois par année ? R.—Je ne saurais le dire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que votre établissement soit fermé deux mois par année, en moyenne ? R.—Autant que je me rappelle, il ne l'a pas été depuis environ deux ans ; je puis cependant me tromper sur ce point.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quand les hommes sont-ils payés ? R.—Une fois par mois—vers le 9.

Q.—Est-ce qu'on retient une partie quelconque de leurs gages ? R.—Pas, dans la raffinerie.

Q.—Sont-ils payés intégralement ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils jamais demandé à être payés plus fréquemment ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il quelque raison pour ne pas les payer plus fréquemment ? R.—Oui ; c'est ma besogne, et je sais que ça prend tout le personnel de la raffinerie pour préparer les listes de paie ; c'est un travail considérable.

Q.—S'il était désirable que les hommes fussent payés plus fréquemment cela vous serait-il bien difficile ? R.—Ça pourrait se faire s'il le fallait ; cependant, je puis vous dire qu'il me faut plus d'un mois pour faire l'inventaire et préparer correctement les listes de paie. Nous avançons quelquefois du bois aux hommes, et il faut déduire cela du montant de leurs gages. Quelquefois, lorsqu'ils ont un peu besoin d'argent nous leur en donnons, et cela donne un peu plus de travail dans la confection des listes de paie, mais ils paraissent toujours satisfaits de recevoir la paye du mois.

Q.—Lorsque vous livrez du bois aux hommes cela est-il considéré comme un à-compte sur leurs gages—est-ce une coutume régulière dans votre établissement ? R.—Nous déduisons cela de leurs gages.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—On vous demande si c'est dans votre établissement un usage régulier, ou si vous leur livrez ce bois seulement pour de rares occasions ? R.—S'ils ont besoin d'une demi corde de bois, je la leur donne, et j'en déduis la valeur de leurs gages à la fin du mois.

Par M. CLARKE :—

Q.—Mais ils pourraient avoir l'argent à la fin du mois s'ils le désiraient ? R.—Pas avant le jour de la paie.

Q.—Alors quand vous donnez du bois aux hommes c'est pour leur rendre service ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—La compagnie fournit-elle du bois à ces hommes ? R.—Non ; ce sont des rognures qui viennent de la tonnellerie.

Q.—Les maisons qu'occupent les hommes appartiennent-elles à la compagnie ? R.—La compagnie ne possède qu'une maison près de la raffinerie, et cette maison est occupée par un des employés.

Q.—Votre raffinerie fait-elle partie de la coalition des sucres ? R.—Pas que je sache ; pas en ce qui concerne les prix.

EDWARD MCSWEENEY, tapissier, est appelé et assermenté.

Par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis tapissier.

Q.—Fabriquez vous des meubles ? R.—Non ; je tapis-e.

Q.—Combien d'hommes employez-vous à tapisser ? R.—Trois.

Q.—Quelle est la moyenne des gages d'un tapissier à Moncton ? R.—Je vais vous donner un état détaillé des gages des trois hommes que j'emploie. Le chef de l'atelier reçoit \$2.25 par jour ; le deuxième ouvrier \$1.50, le troisième qui est un apprenti, \$2 par semaine.

Q.—Les gages d'un apprenti sont-ils de \$2 par semaine pour la première année ? R.—Oui.

Q.—Quelle augmentation reçoit-il la deuxième année ? R.—Ça dépend entièrement de sa capacité.

Q.—Passez vous un contrat avec vos apprentis ? R.—Pas du tout.

Q.—Donnez vous aux apprentis la chance d'apprendre le métier à fond ? R.—Oui, s'ils paraissent avoir des aptitudes.

Q.—Savez-vous quels sont les gages des fabricants de meubles en dehors de votre branche d'affaires ? R.—Pas particulièrement.

Par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous au fait du commerce à Moncton en dehors du commerce de tapisserie ? R.—Je suis au fait du commerce de tapis et de meubles.

Q.—Fabriquez-vous les tapis ? R.—Non ; je les importe.

Q.—Vendez-vous ces articles en détail ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des commis dans votre commerce ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages d'un commis à Moncton ? R.—Notre premier commis a \$720 par année ; le deuxième \$475 ; le troisième \$368 ; un autre \$310 ; un autre \$210, et un autre \$208. Nous avons un jeune garçon qui reçoit \$2 par semaine.

Q.—Pendant combien d'heures vos commis sont-ils tenus de travailler par jour ? R.—Depuis 7 heures du matin jusqu'à 7:30 heures du soir. En hiver nous fermons un peu plus tôt ; mais au cœur de l'été nous sommes censés fermer à 7:30 heures, bien que notre établissement reste ouvert un peu plus tard les samedis et les soirs qui suivent les jours de paye.

Q.—Les commis commencent-ils, en général, à travailler à 7 heures ? R.—Vers cette heure-là.

Q.—Pendant combien de temps doit travailler le jeune homme qui reçoit \$208 ? R.—C'est une dame.

Q.—Vous dites que le commis qui reçoit \$208 est une dame ? R.—Oui, et elle est chez moi depuis bientôt deux ans.

Q.—Reste-t-elle au magasin le même temps que les hommes ? R.—Non ; elle arrive environ une heure plus tard le matin, et part un peu plus tôt le soir.

Q.—Y a-t-il dans la journée des moments où il lui soit permis de s'asseoir ?
 R.—Oui ; chaque fois qu'elle n'est pas occupée.
 Q.—Lorsqu'elle n'est pas occupée à vendre elle peut s'asseoir ? R.—Oui.

JONATHAN WEIR, machiniste en fer, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je tiens une manufacture de machines.
 Q.—De machines à travailler le fer ou le bois ? R.—Le fer.
 Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Environ douze.
 Q.—Quels sont en général les gages des machinistes à Moncton ? R.—Je paye \$8 à \$12 par semaine.
 Q.—Quels genres d'ouvrages feraient ceux qui reçoivent \$3 par semaine ?
 R.—Ils seraient employés aux tours, ou à quelque chose de ce genre ; ils surveilleraient un foret.
 Q.—La moyenne des gages à Moncton serait-elle de \$8 à \$12 par semaine ?
 R.—Je le crois.
 Q.—Je veux dire les gages d'un machiniste ? R.—Oui.
 Q.—Vos hommes ont-ils de l'emploi durant toute l'année ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver de bons ouvriers expérimentés pour travailler pour vous ? R.—Oui.
 Q.—Pendant combien d'heures par jour vos hommes travaillent-ils ? R.—Dix heures.
 Q.—Vous dites que vous avez de la difficulté à trouver de bons ouvriers expérimentés dans votre métier ? R.—Cet hiver j'avais besoin de bons ouvriers expérimentés, et je n'ai pu en trouver.
 Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Oui.
 Q.—Quels salaires gagnent les apprentis pendant qu'ils apprennent leur métier ? R.—Je paie \$2. par semaine la première année, \$2.50 la deuxième année, \$3.00 la troisième, et \$4.00 la quatrième.
 Q.—Pendant leur apprentissage les engagés apprennent-ils le métier en entier ou seulement une partie ? R.—Ils apprennent à faire tout l'ouvrage qui se fait dans la boutique.
 Q.—Construisez-vous des engins ? R.—Oui, de temps à autre.
 Q.—Avez-vous des hommes spécialement engagés pour tel ouvrage ? R.—Non.
 Q.—Est-ce que vos machinistes ordinaires font cet ouvrage ? R.—Oui.
 R.—Employez-vous des journaliers dans votre boutique ? R.—Oui.
 Q.—Quels gages leur donnez-vous ? R.—Nous leur donnons de \$1.00 à \$1.20 par jour.
 Q.—Et quels gages gagnent les ingénieurs ? R.—Je n'ai pas d'ingénieur régulier, un des apprentis fait cette ouvrage—le plus jeune je crois.
 Q.—Alors vous considérez qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un ingénieur pour surveiller cette branche ? R.—Je ne le crois pas nécessaire.
 Q.—Est-ce que l'apprenti a la charge exclusive de la chaudière ? R.—Non, nous la surveillons et voyons à ce qu'elle soit tenue en ordre.
 Q.—Vos hommes se servent-ils des machines avec précaution ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous eu des accidents ? R.—Non, nous n'avons jamais eu d'accidents causés par le mécanisme.

SAMUEL WINTER, ferblantier et commerçant de poêles, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG : —

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis ferblantier et commerçant de poêles et de charbon.

Q.—Avez-vous plusieurs ferblantiers à votre emploi ? R.—Non.

Q.—Quels gages donne-t-on à un bon ferblantier à Moncton ? R.—Un apprenti reçoit \$1.50 par semaine la première année, \$2.50 la deuxième année, \$3.50 la troisième et \$4.50 la quatrième.

Q.—L'apprentissage dure quatre ans ? R.—Oui.

Q.—Quels gages reçoivent les bons compagnons-ferblantiers ? R.—Une piastre vingt-cinq à une piastre soixante-quinze par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Un ferblantier qui gagne \$1.75 par jour est-il capable de faire un poêle, ses ustensiles et faire l'ouvrage du dehors ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des vernisseurs ? R.—Oui.

Q.—D'où importez-vous votre fer-blanc ? R.—Une partie, du Canada et une partie de Saint-Jean. Je l'importais autrefois des Etats-Unis, mais depuis l'introduction de la politique nationale je l'ai tout acheté en Canada.

Q.—Est-ce que le fer-blanc canadien est aussi bon que celui que vous importiez autre fois des Etats-Unis ? R.—Il s'améliore de jour en jour, et à présent, il est tout à fait égal au fer-blanc américain. Il gagne en qualité tous les jours.

Q.—Engagez-vous vos apprentis par contrat ? R.—Non.

Q.—Restent-ils avec vous, d'ordinaire, quand leur apprentissage est fini ? R.—Quelquefois ils restent et ils nous quittent quelquefois.

Q.—Etes-vous en position de dire si la condition des ouvriers de Moncton est prospère ? R.—Oui comparativement.

Q.—Est-ce que plusieurs d'entre eux sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Un bon nombre.

Q.—Payez-vous vos hommes toutes les deux semaines ? R.—Je les paie toutes les semaines.

Q.—En entier, et en argent comptant ? R.—Oui ; toujours.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec vos compagnons ferblantiers ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés ouvrières ? R.—Non.

JOHN WALMSLEY, contre-maitre des tisserands, dans une fabrique de coton, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis contre-maitre des tisserands.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous voulez dire dans la fabrique de coton ici ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous contre-maitre dans le département des tisserands ? R.—Depuis à peu près douze ans.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais M. Heakes veut dire dans la fabrique ici ? R.—Je suis contre-maître ici depuis environ cinq ans.

Q.—Il n'y a qu'une fabrique de coton à Moncton ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien y a-t-il de femmes employées dans la salle des tisserands ? R.—Entre trente et quarante.

Q.—Combien y a-t-il d'enfants dans cette salle ? R.—Il y en a environ dix-huit ou dix-neuf dans le département des tisserands.

Q.—Y a-t-il des enfants qui ont moins de douze ans ? R.—Je ne pense pas que nous en ayions de plus jeunes que cela, douze ans est à peu près le plus jeune que nous ayions.

Q.—Pendant combien d'heures par jour sont-ils obligés de travailler ? R.—Ils commencent à travailler à 6.30 du matin et travaillent jusqu'à six heures du soir ; avec une heure pour le dîner.

Q.—Avez-vous les mêmes heures d'ouvrage tous les jours de la semaine ? R.—Oui, excepté le samedi ; ce jour-là les employés sont libres à 3 heures.

Q.—Pouvez-vous nous dire pour quelles offenses, dans la chambre des tisserands, des amendes sont imposées ? R.—Pour l'ouvrage inférieur et le mauvais ouvrage.

Q.—Est-ce que les tisserands sont toujours responsables du mauvais ouvrage ? R.—Pas toujours, et nous n'imposons d'amendes que lorsqu'ils en sont responsables.

Q.—Peut-on se rendre compte de tout ce qui constitue de mauvais ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Quand les employés dans votre fabrique sont-ils passibles d'amendes ? R.—Quand ils apportent de l'ouvrage inférieur il m'est soumis et j'en juge. Je ne les condamne pas pour la première offense et quelquefois pas pour la deuxième ; mais s'ils apportent de tel ouvrage assez souvent, alors j'impose une légère amende de dix centins.

Q.—Ces amendes sont-elles imposables à votre seule discrétion ? R.—L'imposition d'amendes est entièrement à ma discrétion.

Q.—Y a-t-il quelques règlements de la fabrique prescrivant pourquoi des amendes sont imposées ? R.—Il n'y en a pas.

Q.—Lors de leur engagement dans la fabrique, les employés sont-ils avertis que ces amendes leur seront imposées ? R.—Je les avertis quand je les engage pour la première fois.

Q.—Quand les amendes sont imposées les employés en sont-ils avertis ou faut-il qu'ils attendent le jour de paie pour en être informés ? R.—Je leur dis tout de suite.

Q.—Quel ouvrage font les enfants dans votre fabrique ? R.—Ils travaillent à étirer et à étendre.

Q.—Sont-ils occupés constamment, toute la journée ? R.—Pas toujours ; quelquefois deux heures par chaîne.

Q.—Les tisserands perdent-ils beaucoup de temps en attendant la chaîne ? R.—Quelquefois oui, quelquefois leur travail est assez continu, et d'autrefois ils sont un peu en arrière.

Q.—Eprouvez-vous quelquefois des difficultés à vous procurer des ouvriers habiles pour votre département ? R.—Oui, nous sommes obligés de les former.

Q.—Avez-vous des femmes, employées, dans votre département, qui ont la surveillance de six métiers de tisserand ? R.—Non, généralement je les laisse reposer pour un court espace de temps.

Q.—Travaillez-vous avec quatre métiers ordinairement ? R.—Oui, mais il y en a qui en surveillent six.

Q.—Donne-t-on une assistante ou aide à ces femmes ? R.—Non.

Q.—Vous dites qu'on ne leur donne pas d'assistante ? R.—On ne leur en donne pas.

Q.—Elles ont la surveillance personnelle des six métiers ? R.—Oui.

Q.—Ne trouvez-vous pas que c'est trop donner à faire à une seule personne ? R.—Oui, mais les employées le préfèrent.

Q.—Je suppose à cause de la paie additionnelle quelles obtiennent ? R.—Oui, à cause de l'argent qu'elles y font.

Q.—Trouvez-vous qu'une personne ayant la surveillance de six métiers est plus exposée à faire du mauvais ouvrage qu'une personne ne surveillant que quatre métiers ? R.—Non.

Q.—Traite-t-on bien les enfants dans votre département ? R.—Je crois que oui.

Q.—Avez-vous jamais vu donner des coups de pieds ou des coups de poing aux enfants, ou les avez-vous maltraités en aucune manière ? R.—Non.

Q.—Imposez-vous des amendes aux enfants ? R.—Nous n'en imposons pas aux enfants.

Q.—Avant que la porte leur soit fermée combien de minutes de grâce donnez-vous aux employés de votre fabrique ? R.—Quelquefois près de cinq minutes.

Q.—Avez-vous une règle spéciale à ce sujet ? R.—Non.

Q.—Peuvent-ils entrer après que la porte est fermée ? R.—Oui.

Q.—Quel temps après que la porte est fermée ? R.—En tout temps vu qu'il y a une porte particulière par où ils peuvent entrer.

Q.—Combien sont-ils censés perdre s'ils sont en retard ?—R.—Je ne le sais pas. Ils travaillent tous à la pièce.

Q.—Tous ? R.—Oui, tous travaillent à la pièce.

Q.—Alors, ils peuvent commencer à travailler quand ils le veulent ? R.—Oui, tous ceux qui travaillent à la pièce peuvent commencer quand bon leur semble.

Q.—Le contre-maître de la chambre des filateurs est-il présent ? R.—Non.

Par M. CLARKE :—

Q.—Qui est le contre-maître de la chambre des filateurs ? R.—M. Rodden.

Par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous dire si les employés dans la salle des filateurs sont généralement bien traités ? R.—Je ne sais pas ; vu que je ne puis parler que de mon propre département.

Q.—A quel étage est votre département ? R.—Au rez-de-chaussée.

Q.—Y a-t-il de l'eau pour boire ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il y a de l'eau à chaque étage du bâtiment ? R.—Oui.

Q.—Ainsi, vous n'êtes pas obligés de descendre des étages supérieurs à l'étage du bas pour de l'eau ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pendant que les femmes travaillent, leur permettez-vous de s'asseoir, pour se reposer ? R.—Oui, quelques-unes ont le temps de s'asseoir ; elles peuvent s'asseoir quand tout marche bien.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne leur refusez pas de s'asseoir ? R.—Non, pas quand elles sont fatiguées.

JOHN FIELDING, filateur de la fabrique de coton, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis filateur.

Q.—Travaillez-vous au même étage de la fabrique de coton que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Les filateurs travaillent-ils constamment à la dite fabrique ? R.—Non, je ne le crois pas. Pas pendant un certain temps durant les derniers deux mois.

Q.—Perdez-vous beaucoup de temps à attendre la chaîne ? R.—Non.

Q.—Quelle est la cause de la perte de temps ? R.—Un commerce peu favorable.

Q.—La fabrique a-t-elle été fermée en aucun temps ? R.—Oui, la semaine dernière.

Q.—Pendant combien de temps ? R.—Une semaine.

Q.—Règle générale, perdez-vous beaucoup de temps, durant l'année, par la fermeture de la fabrique ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Quel nombre de métiers surveillez-vous ? R.—Six.

Q.—Quelle espèce de tissu fabriquez-vous ? R.—Quatorze et douze passées.

Q.—Combien avez-vous par chaque coupe ? R.—Vingt-trois et vingt-six centins.

Q.—Quel nombre de coupes faites-vous par jour ? R.—De quatre à six.

Q.—Êtes-vous payé au mois ou non ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Quelle moyenne de gages gagnez-vous par quinzaine ? R.—Autant que je puis dire, à peu près \$7.50.

Q.—Par semaine ou par quinzaine ? R.—Par semaine.

Q.—La fabrique est-elle confortable durant l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Souffrez-vous jamais du froid ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les enfants qui travaillent dans la fabrique sont bien traités ? R.—Oui, ils sont bien traités.

Q.—Donne-t-on des coups de pied, des coups de poing ou maltraite-t-on autrement les enfants ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Savez-vous si le langage dont on se sert envers les ouvriers est toujours convenable ? R.—Je ne vous comprends pas.

Q.—Avez-vous jamais entendu un langage inconvenant à l'adresse d'aucun des ouvriers dans la fabrique ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous d'enfants ? R.—Un seul.

Q.—Payez-vous loyer de maison ? R.—Non.

Q.—Vous êtes propriétaire de votre maison ? R.—Oui.

Q.—L'avez-vous achetée sur vos propres économies ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'un homme puisse vivre confortablement et faire quelques économies sur un salaire de \$7.50 par semaine ? R.—Et payer loyer de maison ?

Q.—Oui. R.—Il peut payer loyer et vivre confortablement avec ce salaire.

Q.—Et supporter une petite famille ? R.—Et supporter une petite famille, je crois.

Q.—Combien coûtera une maison dans le voisinage immédiat de la fabrique—disons une maison composée de cinq ou six chambres ? R.—Vous demandez combien coûterait une maison contenant cinq ou six chambres ?

Q.—Oui. R.—\$6 ou \$8 par mois.

Q.—En occupant toute la maison, ou quelques pièces de la maison—cette maison aurait-elle plusieurs étages ? R.—Non, cette maison n'aurait qu'un étage.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Serait-ce une maison isolée qu'il louerait pour cette somme ? R.—Oui, une maison isolée.

Par M. CARSON :—

Q.—Plusieurs des ouvriers de Moncton sont-ils propriétaires de leurs maisons ? R.—Voulez-vous dire dans Moncton ?

Q.—Oui. R.—Quelques-uns des hommes qui travaillent aux ouvrages du gouvernement peuvent être propriétaires ; je suppose qu'ils le sont.

WM. RIPPBY, contre-maitre dans la fonderie de Record, est appelé et assermenté

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis fondeur.

Q.—Êtes-vous propriétaire d'une fonderie ? R.—Non.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Dans la fonderie de Record.

Q.—Dans quelle branche particulière de la fonderie travaillez-vous ? R.—Je suis employé comme contre-maitre.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle branche particulière d'ouvrage faites-vous ? R.—Je suis mouleur.

Par M. HEAKES :—

Q.—Êtes-vous du métier ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent les mouleurs à Moncton ? R.—Environ dix heures.

Q.—Quels gages reçoivent-ils pour dix heures d'ouvrage ? R.—Cela dépend beaucoup de leur habileté.

Q.—Sont-ils payés à la pièce ? R.—Non—une certaine catégorie d'hommes sont payés pour ouvrage à la pièce—ceux qui fabriquent les plaques de poêle.

Q.—Quelle est la moyenne des gages par semaine d'un mouleur de plaques de poêle ? R.—De \$2 à \$2.50 par jour.

Q.—Est-ce que c'est là une bonne moyenne pour ces hommes ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent les mouleurs de machines ? R.—Les mouleurs de machines reçoivent de \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Dans quelle catégorie rangeriez-vous un mouleur qui ne gagnerait que \$1.50 par jour ? R.—Il serait rangé parmi les mouleurs de troisième ordre.

Q.—Alors il ne serait pas considéré comme un bon ouvrier en toutes branches ? R.—Non.

Q.—Il serait employé plutôt comme aide qu'autrement ? R.—Il pourrait avoir la charge d'un étage de l'établissement et faire certains ouvrages.

Q.—Confiez-vous certaines classes d'ouvrage à des hommes qui ne sont pas considérés comme étant des mouleurs habiles ? R.—Quelquefois.

Q.—A des journaliers ? Nous faisons faire certains ouvrages par des journaliers.

Q.—Retirez-vous parfois, un homme capable de l'atelier pour le mettre à l'ouvrage ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes avez-vous à \$1.50 ? R.—Dans l'atelier où je travaille à présent je crois qu'il y en a deux.

Q.—Combien d'hommes y a-t-il à l'atelier, en tout ? R.—Voulez-vous dire dans le département des mouleurs ?

Q.—Oui. R.—Il y a entre 13 à 19 hommes, c'est-à-dire des garçons et des hommes—apprentis et ouvriers.

Q.—Quel nombre d'apprentis avez-vous dans votre atelier ? R.—Cinq.

Q.—Cela ferait cinq apprentis dans la proportion de deux hommes de troisième classe sur quatorze ? R.—Non, sur dix-neuf.

Q.—Quels gages gagnent les chauffeurs de fournaies ? R.—Le plus gros salaire que nous payons est \$1.50 par jour.

Q.—Quels seraient les plus faibles gages que gagneraient ces hommes ? R.—Un commençant aurait de \$1.30 à \$1.40 par jour.

Q.—Combien gagnent les journaliers qui travaillent à l'atelier ? R.—Nous n'en avons pas.

Q.—Les chauffeurs des fournaies sont-ils obligés de casser et d'entrer tout le fer ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous un ingénieur dans votre fonderie ? R.—Oui.

Q.—Quels gages gagne-t-il ? R.—Je ne pourrais le dire exactement : quelque chose entre \$1.30 et \$1.40 par jour.

Q.—Est-ce un ingénieur habile ou seulement un homme capable d'avoir soin d'un engin ? R.—C'est un mécanicien pratique.

Q.—Votre atelier est-il chaud et confortable pendant l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Le sable y gèle-t-il quelquefois ? R.—Oui, quelquefois, quand il fait bien froid pendant la nuit, surtout la nuit du dimanche.

Q.—Est-ce qu'il est assez chaud pour que les hommes puissent y travailler sans mettre un paletot ? R.—Oui, ils travaillent en bras de chemises.

Q.—Y a-t-il une pièce dans la fonderie où les hommes peuvent changer d'habits ? R.—Non.

Q.—Sont-ils obligés de se les changer en pleine atelier ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pensez-vous qu'une pièce où ils pourraient se laver et changer d'habits avant de sortir sur la rue, serait utile aux hommes ? R.—Je crois qu'elle le serait.

Q.—Pensez-vous que les hommes sauraient tirer parti d'un lavoir ? R.—Je crois que oui ; il y en a un bon nombre d'entr'eux qui se lavent dans l'atelier, à présent.

Q.—Pendant combien de mois, en moyenne, par année, les mouleurs de plaques de poêle travaillent-ils dans l'atelier ? R.—Douze mois.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Travaillent-ils l'année entière ? R.—Oui, excepté pendant une couple de semaines, dans la saison des fêtes.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous la surveillance du département du mécanisme ? R.—Oui.

Q.—Les employés dans ce département sont-ils payés à la pièce ou à la semaine ? R.—Ils sont payés à la semaine.

Q.—Quelle serait la moyenne du salaire payé aux mécaniciens par semaine ? R.—Un bon mouleur reçoit \$2 par jour.

Q.—La somme de \$2 est-elle la moyenne payée aux mouleurs de machines ? R.—Non, il y a trois catégories de salaires dans l'atelier pour les mouleurs de machines.

Q.—Veuillez les faire connaître ? R.—\$1.50, \$1.75, et \$2.

Q.—Sont-ils employés toute l'année comme les mouleurs de plaques de poêle ? R.—Non, pas toujours.

Q.—Fabriquez-vous des instruments aratoires dans votre atelier ? R.—Très-peu.

Q.—Avez-vous des mouleurs d'instruments aratoires dans votre atelier ?
R.—Non, nous ne faisons que très peu de cette sorte d'ouvrage ici.

Q.—Est-ce qu'un bon nombre des mouleurs sont propriétaires de leurs résidences ? R.—Non ; pas à présent—c'est-à-dire que parmi les hommes travaillant pour nous il n'y en a pas qui soient propriétaires de leurs maisons.

Q.—Quand un apprenti a fini son apprentissage reste-t-il ordinairement dans votre emploi ? R.—Généralement.

Q.—Avez-vous le droit de renvoyer les employés de la fonderie ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous opposé à l'emploi des mouleurs qui sont membres de la société internationale des mouleurs ? R.—Non ; je ne m'occupe pas de ce qu'ils sont, pourvu qu'ils fassent bien leur ouvrage.

Q.—Payez-vous vos hommes à la semaine ou à la quinzaine ? R.—A la semaine.

Q.—Quel jour les payez-vous ? R.—Le samedi.

Q.—Les hommes estiment-ils que le samedi est un meilleur jour de paie qu'un autre jour de la semaine ? R.—Je ne sache point que c'est un meilleur jour qu'un autre, mais autour d'ici l'habitude a toujours été de payer le samedi.

Q.—Avez-vous une chambre à polir—attachée à votre fonderie ? R.—Oui.

Q.—Comment est-elle aérée ? R.—Elle est aérée presque chaque jour — aérée par le haut, le bas, le côté, de toute manière possible.

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière ? R.—Non, il n'y a pas de poussière. La machine à polir est entourée de tous côtés et la poussière reste en dedans.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos produits—dans les provinces à l'ouest—ou, votre commerce est-il purement local ? R.—Nous trouvons un marché dans les trois provinces.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vendez-vous dans Québec ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre commerce augmente-t-il—je veux parler de vos ventes ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quand vous prenez un apprenti pour le moulage de plaques de poêle lui enseignez-vous à faire tout le poêle ? R.—Oui.

Q.—Parmi les mouleurs que vous employez s'en trouve-t-il qui ne peuvent faire un poêle au complet ? R.—Non, à moins que nous tombions sur un ouvrier qui par hasard vient des États-Unis.

Q.—Quand vous adoptez un nouveau patron de poêle et ne savez quel prix l'estimer, les mouleurs de plaques de poêle ont-ils leur mot à dire quant à ce que l'exécution de ce patron va coûter comme prix de revient ? R.—Nous faisons généralement le prix et ils l'acceptent.

Q.—Vous consultez-vous ordinairement d'avance avec leur président ? R.—Nous estimons ordinairement le prix d'après un poêle presque semblable de forme et mettons à peu près le même prix.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends ouvriers dans votre atelier ? R.—Non.

PETER DUXBERRY, filateur dans une fabrique de coton, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis filateur de coton.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé comme tel ? Quatre ans et demi dans cette ville.

Q.—Avez-vous appris le métier ici ? R.—Non.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—A peu près \$10.50 par semaine.

Q.—Etes-vous constamment employé ? R.—Non, nous ne l'avons pas été depuis les derniers neuf mois.

Q.—Combien de temps avez-vous perdu dans les derniers huit mois, un mois portant l'autre ? R.—Je ne peux pas dire ; mais nous avons perdu un peu de temps dans les derniers huit mois.

Q.—Quand votre ouvrage est continu que pouvez-vous gagner par semaine ? R.—Dix piastres et demie par semaine.

Q.—Quelle est votre plus petite semaine dans les derniers trois mois ? R.—Sept piastres par semaine.

Q.—Avez-vous souvent gagné aussi peu que cela ? R.—Non, pas souvent.

Q.—Cela serait-il causé par le manque de matière première pour remplir les commandes ? R.—Non, par le manque de commandes.

Q.—La fabrique a-t-elle été en opération tout le temps qu'il y avait des commandes ? R.—Je le crois bien.

Q.—Tous les employés ont-ils continué de travailler pendant les derniers huit mois, ou seulement une partie d'entre eux ? R.—Tous ont continué de travailler.

Q.—Pouvez-vous nous dire si on impose des amendes dans l'atelier où vous travaillez ? R.—Il n'y a pas d'amende d'imposée.

Q.—Est-ce que des petits garçons ou des petites filles travaillent dans cet atelier ? R.—J'ai deux garçons sous mes ordres.

Q.—Il n'y a pas d'autres jeunes garçons dans l'atelier ? R.—Non ; nous avons deux jeunes garçons pour chaque paire de mule-jenny :—chaque paire de mule-jenny a deux garçons.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est l'âge du plus jeune des garçons ? R.—A peu près quatorze ans.

Q.—Quel est l'âge des filles ? R.—Aucune fille ne travaille pour moi.

Q.—Y en a-t-il dans l'atelier ? R.—Oui, mais pas sous mes ordres.

Q.—Pouvez-vous dire l'âge de la plus jeune des filles ? R.—Non : je ne peux pas vous dire leur âge.

Q.—Travaillent-elles les mêmes heures que dans l'atelier des tisseurs ? R.—Oui, les mêmes heures.

Q.—Le mécanisme est-il suffisamment protégé ? R.—Oui, notre mécanisme est très bien protégé.

Q.—Y a-t-il jamais eu de morts ou d'accidents dans votre atelier ? R.—Non.

Q.—Permet-on aux enfants de s'asseoir en n'importe quel temps, durant la journée ? R.—Nous permettons à nos jeunes garçons de s'asseoir.

Q.—Pour leur donner une chance de se reposer ? R.—Oui.

Q.—Se sont-ils jamais plaints de travailler trop fort ? R.—Non.

Q.—En avez-vous jamais vus qui aient été maltraités ? Non.

Q.—Avez-vous appris le métier en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Avant de partir de là-bas aviez-vous fait quelque marché en vue de venir ici ? R.—Oui.

Q.—Avec qui avez-vous fait un tel marché ? R.—Avec le dernier gérant qui est parti à présent ; il se nommait M. Richard.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Aviez-vous fait quelque marché quant aux gages que vous deviez recevoir ? R.—Non.

Q.—Vous a-t-on payé vos frais de transport pour venir ici ? R.—Non, je les payai moi-même.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous la charge de deux rouets en Angleterre ? R.—Non.

Q.—Quelle comparaison y a-t-il entre les gages d'ici et ceux de là-bas ?

Q.—Ils sont à peu près les mêmes, il y a très peu de différence.

Q.—Avec les mêmes gages un homme peut-il vivre mieux ici qu'en Angleterre ? R.—Je ne pense pas qu'il le puisse.

Q.—La vie est-elle aussi chère ici que là ? R.—Le charbon ici est plus cher et les loyers plus élevés ; je trouve les loyers beaucoup plus élevés ici.

Q.—Que trouvez-vous par rapport aux provisions de bouche ? R.—La viande est à meilleur marché ici.

Q.—Ainsi vous pensez que vous n'êtes pas mieux ici, avec les mêmes gages, qu'en Angleterre ? R.—Non.

ISIDORE LÉGARÉ, repasseur de cartes, fabrique de coton, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis repasseur de cartes et je travaille dans la fabrique de coton.

Q.—Etes-vous le seul repasseur dans cet établissement ? R.—Oui.

Q.—Quels gages un homme de votre métier reçoit-il ? R.—Qui ? Voulez-vous dire moi-même.

Q.—Oui, quels sont vos gages ? R.—Je reçois \$1.25 par jour.

Q.—Etes-vous constamment employé durant l'année entière ? R.—Nous avons arrêté la semaine dernière pour une semaine.

Q.—Règle générale vous tient-on occupé toute l'année ? R.—Non, quand je ne travaille pas je ne suis pas payé.

Q.—Travaillez-vous les mêmes heures que les autres employés de la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelqu'un pour vous aider ? R.—Oui j'ai un aide.

Q.—Est-ce un jeune garçon, ou un homme fait ? R.—Un homme fait.

Q.—Quels gages reçoit-il ? R.—Ordinairement \$1.00 par jour.

Q.—Travaille-t-il toute l'année ? R.—Il travaille le même temps que moi.

Q.—Trouvez-vous \$1.25 un salaire suffisant pour entretenir votre famille et vous même confortablement ? R.—Ma famille n'est pas ici.

Q.—Ainsi, vous n'êtes pas obligé de pourvoir ici à son entretien ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans la filature ? R.—J'y travaille depuis près de six ans à présent.

Q.—Avez-vous dit six ans ? R.—Oui.

Q.—Quelle serait la moyenne de vos gages pendant ces six ans ? R.—Je ne sais pas.

Q.—En prenant l'année entière quelle serait cette moyenne ? R.—Je ne sais pas si je puis le dire.

Q.—Pendant les derniers six ans, en les prenant l'un dans l'autre, avez-vous fait \$300 par année ? R.—Oui, à peu près cela.

GEORGE B. JONES, machiniste pour ouvrages en bois est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis machiniste dans un atelier de construction de machines.

Q.—Un atelier où l'on travaille le bois ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages d'un bon machiniste pour ouvrage en bois ? R.—Je reçois \$2 par jour pendant huit mois de l'année. Pendant les quatre autres mois mon salaire est réduit de 25 centins par jour et enfin nous faisons des petites journées, pendant un mois ou deux.

Q.—Est-ce que \$2 est un bon salaire moyen pour les machinistes à Moncton ? R.—Ce n'est pas très cher ; je ne pense pas qu'on les garderait à ce prix s'ils pouvaient trouver d'autres places.

Q.—Reçoivent-ils moins que cela ? R.—Je reçois ordinairement \$250 pendant l'année entière.

Q.—Tous les autres ouvriers reçoivent-ils ce prix ? R.—Demandez-vous si tous les hommes reçoivent \$2.

Q.—Oui ? R.—Non, pas tous.

Q.—Quels sont les gages les plus bas que reçoivent les machinistes à Moncton ? R.—Je le sais à peine ; quelques-uns d'entre eux reçoivent de \$1.40 à \$1.50 par jour.

Q.—Ceux qui ont de \$1.40 à \$1.50 par jour sont-ils considérés comme des machinistes habiles ? R.—Pas toujours.

Q.—Seraient-ce des hommes capables de conduire une machine et d'en prendre soin ? R.—Non.

Q.—Seraient-ce des hommes qui viennent d'apprendre à conduire un engin ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de machinistes, pour ouvrage en bois de première classe, employés à Moncton ? R.—Je ne saurais dire ; un assez petit nombre je crois.

Q.—Quelles sont vos heures d'ouvrage pendant l'été ? R.—Nous travaillons dix heures par jour.

Q.—Et pendant l'hiver ? R.—Neuf heures ; pendant un mois ou deux nous pouvons travailler un peu plus tard que cela.

Q.—Travaillez-vous neuf heures pendant tout l'hiver ? R.—Peut-être que non, pendant une couple de mois l'hiver.

Q.—Trouvez-vous constamment de l'emploi dans votre métier, à Moncton ? R.—Oui.

Q.—Règle générale, les services des hommes sont-ils utilisés pendant tous les mois d'hiver ? R.—C'est selon l'ouvrage ; quelquefois quelques-uns d'entr'eux perdent un mois ou deux.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Êtes-vous contre-maitre de l'atelier ? R.—Non.

Q.—Vous êtes compagnon ? R.—Oui.

ARTHUR AMBROSE, employé dans une fabrique de coton, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel ouvrage faites-vous ? R.—Je travaille dans la filature de coton.

Q.—Depuis combien de temps y travaillez-vous ? R.—Environ quatre ans.

Q.—Quels gages gagnez-vous ? R.—Quarante centins par jour.

Q.—Quels gages receviez-vous quand vous avez commencé à y travailler ?
R.—Trente centins par jour.

Q.—Vous y êtes depuis quatre ans ? R.—Oui.

Q.—Et à présent vous ne recevez que quarante centins ? R.—Oui.

Q.—A quoi y travaillez-vous ? R.—A filer.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'ai quinze ans.

Q.—Y a-t-il des garçons plus jeunes que vous qui travaillent dans la fabrique ? R.—Oui, un bon nombre.

Q.—Ainsi, vous avez commencé à travailler dans la fabrique à onze ans ?
R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais payé des amendes ? R.—Non, je n'ai jamais payé d'amendes, que je sache.

Q.—Savez-vous si aucun des garçons travaillant dans votre atelier a payé des amendes ? R.—Je n'en connais pas.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis que vous travaillez dans la fabrique, avez-vous eu connaissance que le contre-maître ou le gérant aient donné des soufflets ou des coups de pied à aucun des garçons ? R.—Non.

JOSEPH GARSIDE, ouvrier dans la fabrique de coton, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Travaillez-vous dans la filature de coton ? R.—Oui.

Q.—Dans quel département ? R.—Le département des tissus.

Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes gens qui y travaillent ? R.—Il n'y a que deux jeunes gens là ; il n'y en a que trois dans l'atelier, à part mon aide et moi-même : ce qui fait cinq, en tout, dans notre atelier.

Q.—Mesurez vous les tissus ? R.—J'expédie le coton et j'ai la charge du coton fabriqué par les tisserands.

Q.—Depuis combien de temps y êtes-vous employé ? R.—Je suis dans cette fabrique depuis quatre ans et demi.

Q.—Quel peut être votre salaire ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Quel est le salaire moyen des employés du département des tissus ?
R.—D'aucuns reçoivent \$3.50 ; ce sont des femmes. Le jeune homme qui m'aide reçoit \$7 par semaine.

Q.—Combien de jeunes garçons y a-t-il dans votre département ? R.—Un.

Q.—Quel âge peut-il avoir ? R.—Seize ans.

Q.—Quel âge peut avoir la plus jeune des filles qui travaillent dans votre département ? R.—Dix-neuf ou vingt ans ; ce sont des jeunes femmes.

Q.—Portent-elles les pièces ? R.—Non.

Q.—Ont-elles des poids à soulever ? R.—Elles ont seulement le coton à manier.

Q.—Le poids des pièces est trop lourd pour les femmes ? R.—Oui.

Q.—Alors elles ne font pas de gros ouvrages ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Le pliage est-il fait dans votre département ? R.—Oui.

Q.—Ces jeunes femmes ont-elles le soin des plieuses ? R.—Non.

Q.—Sont-ce des hommes qui en ont soin ? R.—Oui.

W. R. PARKER, contre-maître dans une fabrique d'ouvrages en bois, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis contre-maître dans la fabrique d'ouvrages en bois.

Q.—Vous y faites des châssis et des portes ? R.—Oui.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—Deux piastres et dix centins par jour.

Q.—Préparez-vous l'ouvrage pour tous vos hommes ? R.—Non, pas pour tous, pour quelques-uns.

Q.—L'atelier est, on peut dire, sous votre contrôle ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent, dans Moncton, les meilleurs charpentiers et menuisiers, travaillant à l'établi ? R.—De \$1.50 à \$2.00 par jour.

Q.—Quels sont leurs gages moyens ? R.—La moyenne est probablement \$1.60 par jour.

Q.—Combien d'entre eux reçoivent \$1.75 par jour ? R.—Très peu dans mon atelier.

Q.—Avez-vous des ouvriers spéciaux pour les portes et les châssis ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelqu'un qui fait dans ce département un ouvrage particulier ? R.—Nous avons un homme qui fait ordinairement les châssis.

Q.—Quels gages a-t-il ? R.—A peu près \$1.40 par jour, je crois.

Q.—Employez-vous un homme spécialement pour les persiennes ? R.—Non, nous ne faisons pas de cela une spécialité. Nous ne fabriquons pas beaucoup de persiennes à Moncton ; seulement par occasion.

Q.—Vos hommes sont tous employés à l'ouvrage ordinaire d'une maison ? R.—Oui ; nous faisons l'ouvrage ordinaire.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les gages des hommes qui travaillent à l'extérieur ? R.—Ils ont, je crois, à peu près \$1.50 ; quelques-uns d'entre eux ont de \$1.60 à \$1.75 ; c'est selon l'aptitude de ces hommes.

Q.—Connaissez-vous quelques hommes dans la ville, qui sont considérés comme de bons ouvriers, qui ont \$1.30 par jour ? R.—Non ; je ne connais pas d'hommes de première classe qui ont \$1.30.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voulez dire que ces hommes reçoivent plus que cela ? R.—Oui, je le crois.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les mêmes gages sont-ils payés en hiver comme en été ? R.—Quelquefois ils sont un peu baissés pendant l'hiver.

Q.—De combien par jour se trouve la différence entre les gages d'été et les gages d'hiver ? R.—Peut être 5 ou 10 par cent ; probablement 5 par cent.

Q.—Pourquoi les charpentiers ne travaillent-ils pas plus en été ? R.—Parce que, ordinairement, il n'y a pas tant d'ouvrage ; et aussi, parce que, règle générale, on prend plus de temps à faire en hiver le même ouvrage qu'en été ; surtout dans notre branche.

Q.—Est-ce que votre atelier est chaud et confortable ? R.—Passablement chaud.

Q.—Un homme a-t-il besoin de travailler bien fort pour se tenir en bonne condition ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Depuis combien d'années êtes-vous à Moncton ? R.—J'y suis venu en premier lieu, il y a environ treize ans.

Q.—Connaissez-vous bien la classe ouvrière ici ? R.—Assez bien.

Q.—Y fait-on beaucoup d'affaires par billets—des petites dettes ? Fait-on beaucoup d'affaires de ce genre par billets ? R.—Je n'en fais pas beaucoup moi-même.

Q.—En fait-on dans la ville ? R.—Je l'ignore.

Q.—Savez-vous s'il se fait des affaires ainsi ? R.—Je ne pourrais pas dire car je ne connais pas assez les affaires de notre population à ce sujet.

Q.—Ainsi, vous ne savez pas si nombre d'ouvriers donnent des billets en paiement de petites dettes ? R.—Je ne sais pas si plusieurs le font.

Par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si les hommes sont toujours payés argent comptant ? R.—Je crois qu'ils le sont, à moins qu'ils ne consentent à se faire payer autrement.

Q.—Leur demande-t-on quelquefois de prendre autre chose que de l'argent ?

R.—Je ne sais pas si on le leur demande jamais.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des ouvriers dans Moncton ont été partiellement payés au moyen de bons sur les magasins ? R.—Pas de mon temps que je sache.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous n'avez pas connaissance que la chose se soit faite ? R.—Je ne le sais pas de mon chef.

— — —

ROBERT JOHNSTON, charpentier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis charpentier.

Q.—Travaillez-vous dans le même atelier que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous d'accord avec lui quant à la question des gages ? R.—Je ne reçois par les gages qu'il mentionne.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—\$1.25 à présent.

Q.—Vous considérez-vous comme un bon ouvrier ? R.—J'ai des recommandations comme ouvrier de première classe.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup d'hommes, dans Moncton, qui travaillent pour moins que \$1.25 par jour ? R.—Je ne pense pas qu'ils le fassent cette année.

Q.—Y en a-t-il pendant l'hiver ? R.—Pas que je sache.

Q.—Quels étaient vos gages l'été dernier ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Quand furent-ils baissés ? R.—Je ne pourrais vous dire, car je ne travaille pas continuellement à l'atelier. Je suis renvoyé dans les mauvais temps.

Q.—Êtes-vous employé assez continuellement à votre métier, ici ? R.—Je ne suis ici que depuis six mois, ainsi, je ne puis vous dire si l'ouvrage est continu ou non.

Q.—Avez-vous une idée des gages que l'on paie dans d'autres ateliers que le vôtre ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Travaillez-vous à l'établi ? R.—Oui.

Q.—Préparez-vous, vous-même, votre ouvrage ? R.—Non, il faut généralement le redresser après qu'il a passé par la machine à blanchir.

Q.—Le contre-maître vous donne-t-il un détail de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Le contre-maître vous fournit-il toutes les pièces nécessaires ? R.—Oui.

Q.—Vous rassemble-t-il l'ouvrage ? R.—Oui.

— — —

JANE ASHWORTH, ouvrière dans la filature de coton, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Q.—Travaillez-vous dans la filature de coton ? R.—Oui.

Q.—Dans quel département ? R.—Dans la chambre des tisseurs.

Q.—Combien de métiers sont sous vos soins ? R.—Six.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Neuf et demie.

Q.—Si vous travailliez constamment toute une semaine quels seraient vos gages ? R.—Sept piastres et demie par semaine.

Q.—Trouvez-vous que six métiers sont autant que vous pouvez en surveiller ? R.—Oui.

Q.—Impose-t-on des amendes dans la chambre des tisseurs ? R.—Non.

Q.—Impose-t-on des amendes pour l'ouvrage inférieur ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des règlements affichés dans votre salle ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles dans votre salle ? R.—Oui.

Q.—Quel âge peut avoir la plus jeune ? R.—A peu près 12 ans.

Q.—Y a-t-il un contre-maître ou gérant dans votre salle ? R.—Oui.

Q.—Se sert-il toujours d'un langage convenable envers les jeunes filles qui y sont ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Le contre-maître a-t-il jamais frappé ou autrement maltraité ces jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Combien de temps avez-vous pour le diner ? R.—Une heure.

Q.—Quelques-uns des employés mangent-ils leur diner dans la chambre ? R.—Oui.

Q.—La ventilation y est-elle bonne pendant l'été ? R.—Oui.

Q.—Cette chambre est-elle chaude l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de l'eau pour boire dans l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de l'eau pour boire à l'étage ou se trouve votre salle ? R.—Oui.

Q.—Les portes de votre salle, donnant sur la rue, ouvrent-elles en dedans ou en dehors ? R.—Elles ouvrent en dedans.

Q.—L'escalier est-il droit ou a-t-il des courbes ? R.—C'est un escalier tournant.

Q.—Retient-on certaine partie des gages des jeunes filles ? R.—Non.

Q.—Elles sont payées intégralement ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de mois par année, en moyenne, les tisserands travaillent-ils ? R.—Depuis peu ils n'ont pas gagné beaucoup ; je ne suis à Moncton que depuis dix mois, et la filature à marché à petit train pendant huit mois de ce temps.

Q.—Si le mécanisme se déränge, sans que ce soit la faute des tisserands, ces derniers sont-ils obligés de donner du temps supplémentaire pour gagner le temps perdu ? R.—Non.

Q.—Donnent-ils jamais du temps supplémentaire ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous travaillé dans une filature de coton avant de venir à Moncton ? R.—J'ai travaillé dans la filature de Valleyfield, en haut de Montréal.

Q.—Y gagniez-vous des meilleurs gages qu'ici ? R.—Je gagnais à peu près la même chose.

Par le PRÉSIDENT ;—

Q.—Êtes-vous native de cette dernière place ou d'ici ? R.—Je suis née en Angleterre.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une filature de coton en Angleterre ?
R.—Oui, mais je ne surveillais que quatre métiers en Angleterre.

Q.—Pensez-vous que les employés des filatures de coton, ici, au Canada, sont plus prospères qu'en Angleterre ? R.—Bien, c'est comme ceci ; on peut ici contrôler six métiers tandis qu'en Angleterre, on n'en contrôle que quatre. Je puis en surveiller six.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Que paient les femmes pour une bonne pension dans Moncton ? R.—De \$2 à \$2.50 par semaine.

ANNIE VAIL, couseuse dans la filature de coton, est appelée et assermentée.

Par M. HEAKES :—

Q.—Travaillez-vous dans la filature ici ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie de la filature travaillez-vous ? R.—Le département des filateurs.

Q.—Quels gages avez-vous ? R.—Sept piastres et vingt centins par quinzaine—c'est-à-dire pour deux semaines complètes.

Q.—Qu'avez-vous gagné dernièrement ? R.—Nous gagnons à présent \$7.20 et quelquefois \$6.00 par quinzaine.

Q.—Avez-vous jamais fait moins que \$6 ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—Avez-vous à vous plaindre en aucune manière de mauvais traitements ? R.—Non.

Q.—Tout est-il bien et confortable dans la filature ? R.—Oui.

Q.—Le contre-maître se sert-il d'un langage inconvenant envers les femmes ou les filles ? R.—Non, pas dans mon atelier.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des petites filles qui travaillent dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Quel âge peut avoir la plus jeune ? R.—Je ne sais pas précisément ; près de quatorze ans, je crois.

Q.—Y a-t-il des petits garçons ? R.—Je n'en connais pas.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il n'y a pas de jeunes garçons employés dans votre atelier ? R.—Oui, il y des jeunes garçons, mais ils ne sont pas près de moi et je ne connais rien d'eux.

RUTH VAIL, cardeuse dans la filature de coton, est appelée et assermentée.

Par M. HEAKES :—

Q.—Travaillez-vous dans la filature de coton ici ? R.—Oui.

Q.—Dans quel département ? R.—Dans le département des cardeuses.

Q.—Qu'y gagnez-vous ? R.—Quatre piastres et quatre piastres cinquante centins.

Q.—Faites-vous toujours ce montant en travaillant le temps complet ? R.—Les salaires ont baissé dernièrement, mais nous faisons ordinairement cette somme.

Q.—Quel est le plus gros salaire que vous ayez gagné dans les derniers quatre ou cinq mois ? R.—Je pourrais difficilement le dire.

Q.—Ne vous arrive-t-il pas parfois de ne faire que \$4 par semaine ? R.—Oui, et nous faisons même quelquefois moins que cela.

Q.—La filature se ferme-t-elle entièrement dans certains temps pendant l'année ? R.—Non, pas depuis que j'y travaille.

Q.—Depuis combien de temps y êtes-vous ? R.—Quatre ans.

Q.—\$4.50 par semaine, est-ce ce que gagnent toutes les personnes dans votre département ? R.—Non, quelques-unes d'entre elles font jusqu'à \$7 par semaine.

Q.—Quel ouvrage font-elles ? R.—Différents ouvrages ; moi je file.

Q.—Les ateliers sont-ils confortables en hiver ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que l'on prend tout le soin voulu pour le confort des employés ? R.—Tout est bien confortable.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les petites filles dans votre département savent-elles lire et écrire ? R.—Il n'y a pas de petites filles dans mon département.

Q.—Les jeunes femmes dans votre département ont-elles les fêtes ordinaires de l'année ? R.—Oui, toutes—tous les congés qu'elles veulent.

Q.—Sont-elles payées pour les fêtes ? R.—Non.

Q.—Impose-t-on des amendes dans votre département ? R.—Non, pas du tout.

ANNIE GARNER, fileuse dans la filature de coton, est appelée et assermentée.

Par M. HEAKES :—

Q.—Travaillez-vous dans la fabrique de coton ? R.—Oui.

Q.—Dans quel département ? R.—Celui des fileurs.

Q.—Faites-vous le même genre d'ouvrage que le dernier témoin ? R.—Non, je fais du filage en fin.

Q.—Que gagnez-vous ? R.—\$7.20 par quinzaine.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous cet ouvrage ? R.—Depuis 4 ans.

Q.—En commençant, quel salaire aviez-vous ? R.—Six piastres par mois.

Q.—Avez-vous dit \$6 par mois ? R.—Oui.

Q.—Cela ferait \$3 par quinzaine ? R.—Oui.

Q.—Est-ce le plus que gagnent les femmes dans votre département ? R.—C'est le salaire donné à la majorité des fileuses.

Q.—Espérez-vous apprendre d'autres branches du métier que le filage ? R.—Non, pas dans la fabrique où je suis à présent.

Q.—Ainsi, vous resterez dans le département des fileurs ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de petites filles qui travaillent dans ce département ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Pouvez-vous dire l'âge de la plus jeune ? R.—Quatorze ans, je crois.

Q.—Les enfants sont-ils bien traités dans l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez donc pas de plaintes à faire quant au traitement ? R.—Non, pas du tout.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que plusieurs des filles employées dans la fabrique paient leur propre pension ? R.—Un bon nombre.

Q.—Que paient-elles pour la pension ? R.—Une piastre cinquante centins par semaine est je crois ce que la plupart d'entre elles paient. Il y en a qui paient plus.

Q.—Pensez-vous qu'elles trouvent que c'est assez difficile de payer pension, et de s'habiller ? R.—Je ne pourrais rien dire à ce sujet.

JOSEPH HOWARD, fabricant de savon, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Fabricant de savon.

Q.—Fabriquez-vous les savons pour buanderies ? R.—Oui.

Q.—Fabriquez-vous les savons de toilette ? R.—Non, rien que des savons pour buanderies, nous fabriquons aussi la peinture.

Q.—Que gagnent les savonniers—ou que peuvent-ils gagner dans Moncton ? R.—Une piastre et demie par jour.

Q.—Ont-ils la charge de toute la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Taillez-vous votre savon à l'aide de machineries ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous aux aides dans votre établissement ? Nous donnons à peu près une piastre par jour aux journaliers.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons d'employés ? R.—Oui, les garçons ont environ 50 centins par jour.

Q.—A quoi travaillent ces derniers ? R.—A encaisser le savon.

Q.—Fabriquez-vous vos boîtes ? R.—Oui, et nous en achetons aussi.

Q.—Occupez-vous un homme spécialement à cette besogne ? R.—Non, c'est un journalier qui la fait.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans la fabrication de la peinture ? R.—Trois, généralement.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Ils ont en moyenne \$1. par jour.

Q.—Emboîtez-vous votre peinture dans le fer-blanc ? R.—Non, je la mets dans des quarts—ce sont des couleurs sèches.

Q.—Avez-vous quelqu'autre industrie, à part la fabrication des peintures et de savon ? R.—Non.

Q.—Purifiez-vous la graisse ? R.—Non.

Q.—Ainsi, vous ne faites pas le commerce de suif du tout ? R.—Non.

Q.—Vous servez-vous de machinerie pour étamper votre savon ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes garçons font-ils cet ouvrage ? R.—Un jeune garçon et un homme.

Q.—Quels gages a le garçon ? R.—Environ 50 centins par jour.

Q.—Employez-vous des filles dans votre fabrique ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel âge a le plus jeune des garçons à votre service ? R.—Environ douze ans, je crois ; je ne puis pas le dire avec certitude.

Q.—Votre peinture est-elle bien en vogue, par ici ? R.—C'est quelque chose de nouveau ici.

Q.—Est-ce un commerce local que vous faites, en fait de peintures ? R.—Oui.

Q.—Quand payez-vous vos hommes ? Tous les samedis soir.

Q.—Payez-vous en argent comptant ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Ou achetez-vous votre suif ? R.—Nous en achetons une partie aux Etats-Unis et une partie ici même.

Q.—Importez-vous la potasse ? R.—Nous en importons de l'Angleterre ; nous importons tous nos produits chimiques de l'Angleterre.

Q.—Ou vendez-vous vos produits ? R.—Ordinairement dans les Provinces Maritimes.

Q.—En expédiez-vous dans l'ouest ? R.—Nous vendons nos produits partout dans les Provinces Maritimes.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous servez-vous de l'huile de palme ou de glycerine dans la fabrication de votre savon ? R.—Non.

ALFRED STEVENS, fabricant de bonneterie, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel commerce faites-vous ? R.—Je fabrique de la bonneterie.

Q.—Combien de personnes employez-vous ? R.—Environ trente.

Q.—Principalement des femmes ? R.—Presque toutes des femmes ; nous employons quelques jeunes garçons.

Q.—Employez-vous des jeunes filles ? R.—La plus jeune est âgée d'environ seize ans.

Q.—Pendant combien d'heures par jour travaillent vos employés ? R.—Je crois que la moyenne est d'environ neuf heures. Nous sommes censés, travailler dix heures, mais, règle générale, nous ne travaillons pas aussi longtemps.

Q.—Les employés ont-ils de l'ouvrage continu pendant toute l'année ? R.—Ils en ont tant qu'ils peuvent en faire, car nous leur donnons autant d'ouvrage qu'ils peuvent en faire.

Q.—Quels sont les gages des employées ? R.—La plupart d'entr'elles travaillent à la pièce ; ainsi, les gages varient beaucoup. Les nouvelles ne gagnent peut-être que 50 centins ; mais petit à petit elles arrivent à \$5. et \$5.50.

Q.—Quand une employée est devenue habile au métier quelle est la moyenne de son salaire ? R.—Elle peut faire de \$4. à \$4.50 par semaine à tricoter.

Q.—Les filles qui gagnent 50 centins par semaine sont sans doute les plus jeunes ? R.—Quelques-unes d'entre elles—quelques-unes sont plus vieilles ; mais en commençant elles ne gagnent que cette somme par semaine.

Q.—Leur faut-il un long apprentissage ? R.—Elles tricotent assez bien dans deux ou trois semaines.

Q.—Chacune d'elles surveille-t-elle une ou plusieurs machines à tricoter ? R.—Elle n'en surveille qu'une, nos machines vont à la main.

Q.—Les employées sont-elles passibles d'amendes pour de l'ouvrage gaspillé ? R.—Nous n'imposons jamais d'amendes.

Q.—Avez-vous d'autre catégorie d'employées que celles qui surveillent les machines à tricoter ? R.—Nous avons ce que nous appelons les finisseuses et les dévideuses.

Q.—Gagnent-elles autant que celles qui ont soin d'une machine à tricoter ? R.—Nous donnons aux dévideuses de \$2 à \$2.50 par semaine pour la bonneterie ; en travaillant à la pièce elles font toutes sortes de prix. Tout dépend de leur aptitude à finir l'ouvrage comme il faut. Quelques-unes d'entr'elles font environ \$4 par semaine.

Q.—Est-ce là le plus haut salaire qu'elles gagnent ? R.—Pas toujours, elles gagnent davantage quelquefois.

Q.—Donnent-elles du temps supplémentaire ? R.—Non, nous n'avons jamais travaillé plus que douze heures par jour.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous de l'ouvrage à la machine ? R.—Nos machines marchent toutes à la main ; nous ne nous servons pas de pouvoir moteur.

Q.—Quelques-unes de vos employées font-elles des ouvrages au crochet ou de fantaisie ? R.—Non, elles ne font rien autre chose que des chaussettes et des bas.

Q.—Quel salaire payez-vous, en commençant, à une jeune fille ? R.—Quand nous engageons une employée, pour la première semaine elle ne gagne pas beaucoup ; la deuxième semaine elle gagne davantage et la troisième semaine elle gagne un assez bon prix. Alors elle a assez appris pour que je sois obligé de lui payer d'assez bons gages. Je ne donne pas beaucoup à mes employées pendant quelque temps après qu'elles ont commencé à travailler, mais aussitôt qu'elles peuvent confectionner des articles vendables nous les payons convenablement.

Q.—Constatez-vous que celles qui viennent vous demander de l'ouvrage sont des filles qui n'ont jamais appris le tricot ou la couture à l'école ? R.—Je ne pense pas que ces branches soient enseignées dans nos écoles ici ; nous avons eu des filles venant nous demander de l'ouvrage qui n'avaient jamais vu de machines à tricoter avant d'entrer dans notre fabrique, mais plusieurs d'entre elles sont devenues des tricoteuses très habiles dans deux ou trois semaines.

Q.—Pensez-vous que si l'on enseignait aux jeunes filles ces sortes d'ouvrages dans une certaine mesure, à l'école, elles deviendraient plus habiles lorsqu'elles seraient appelées à y travailler pour gagner leur vie ? R.—Il est très probable qu'elles le deviendraient.

Par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il certaines choses concernant votre commerce que les questions posées n'ont pas élucidées, et que vous aimeriez à faire connaître à cette Commission ? R.—Nous avons commencé les affaires, il y a trois ans, et avons essayé de les conduire d'après les données d'une ancienne compagnie qui a déjà failli. Nous sommes censés payer les mêmes prix et nous nous servons des mêmes machines. Nous nous servons de la machine *Cuttle* et de l'*Etoile du Monde*. La machine *Etoile du Monde* est fabriquée à Georgetown, Ont., et la machine *Cuttle* est américaine. Nous nous servons de quelques-unes des machines dont la compagnie s'est servie, telles que les machines Clapham. Nous avons aussi nos machines à tricoter *Universal*. La compagnie y avait une machine à tricoter et nous nous étions engagés à nous en servir, mais nous ne nous en servons pas à présent.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'où tirez-vous votre matière première ? R.—Nous achetons notre laine et notre laine filée des manufactures du pays et parfois aussi des manufactures d'Angleterre. Nous avons acheté du fil d'autres compagnies et du fil de coton de M. Parks de Saint-Jean.

Q.—Employez-vous de la laine de Berlin ? R.—Nous employons de la laine d'Ecosse filée à la main et le fil de Peacock. Nous achetons une assez grande quantité de laine de la Compagnie Worcester qui est une maison fondée il y a deux ans environ.

ROBERT EARHARDT, polisseur de métaux, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis polisseur de métaux.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers de ce métier à Moncton ? R.—Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. Je les emploie tous, étant le seul industriel qui ait un atelier de ce genre.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—J'en emploie 5 ou 6 ; parfois je n'en ai que 2 ; mon fils et moi nous travaillons également.

Q.—Quel salaire payez-vous dans votre métier ? R.—Il est bien difficile de dire quel salaire on paye ici, il est d'environ \$3.50 à \$4, mais l'industrie n'est pas aussi rémunératrice ici, qu'elle l'est dans d'autres localités, les prix étant excessivement bas.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les salaires que vous payez à vos ouvriers ? R.—Le salaire le plus bas que je paye est de \$1 par jour.

Q.—Quel est le plus haut salaire que vous payez ? R.—Si j'avais besoin d'un graveur ou d'un doreur je ne pourrais les payer moins de \$3.50 par jour. Mais je fais moi-même la dorure avec mon fils.

Q.—Employez-vous des jeunes gens dans votre atelier ? R.—Parfois, j'en emploie.

Q.—Quel est le salaire de ces jeunes gens ? R.—J'ai payé 50 cts et parfois 75 cts par jour, suivant l'habileté des jeunes gens.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix heures par jour.

Q.—SEYMOUR PETERS, marchand de bois, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis marchand de bois.

Q.—Travaillez-vous le bois ? R.—Non.

Q.—Avez-vous un clos à bois ? R.—Oui.

Q.—Achetez-vous généralement votre bois scié ou en billots ? R.—Je l'achète scié et je l'achète à Petitcodiac.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—La moyenne est de 3 ouvriers par clos.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—\$1 à \$1.25 par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Vos ouvriers sont-ils constamment occupés ? R.—Non.

Q.—Combien pourraient-ils gagner environ, en 12 mois ? R.—Un des ouvriers travaille presque tout le temps et les 2 autres environ 9 mois par année.

Q.—Faites-vous des piquets ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des voituriers ? R.—C'est des voituriers que je parle.

Q.—Combien payez-vous à l'ouvrier qui mesure le bois, le gardien de la cour ? R.—Je n'en ai pas.

Q.—Payez-vous vos ouvriers à la semaine, à la quinzaine ou au mois ? R.—Je les paye chaque samedi soir.

Q.—Les payez-vous en espèces ? R.—Oui.

THOMPSON TAYLOR, marchand général, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis marchand général.

Q.—Avez-vous plusieurs employés dans votre magasin ? R.—J'en ai sept, y compris l'homme de peine et le garçon commissionnaire.

Q.—Combien d'heures restent-ils au magasin ? R.—Ils sont censés y rester de sept heures du matin à neuf heures du soir.

Q.—Travaillent-ils ainsi tous les jours ? R.—Oui, tous les jours, excepté le samedi, où ils travaillent plus tard.

Q.—Employez-vous des femmes en qualité de commis ? R.—Non.

Q.—Quel est le salaire moyen d'un commis dans les magasins de Moncton ?

R.—Nous ne payons pas moins de cent vingt piastres.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le salaire le plus élevé ? R.—650 piastres par an.

Par M. HEAKES :—

Q.—Le commis qui gagne 120 piastres est-il un apprenti ? R.—C'est le salaire du garçon commissionnaire, qui généralement devient commis plus tard.

Q.—Le salaire moyen d'un commis, à Moncton, est-il de 650 piastres ? R.—C'est plus que la moyenne. Il y a bien peu de commis ici dans Moncton qui gagnent ce salaire.

Q.—Recevez-vous des bons à votre magasin, pour achat de marchandises ? R.—Qu'entendez-vous par là.

Q.—Recevez-vous parfois des ouvriers, des bons faits en votre faveur signés par des chefs d'usines ? R.—Nous en recevons, quelquefois.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il est d'usage ici dans Moncton de donner aux ouvriers des bons de marchandises au lieu de leur payer leur salaire en espèces ? R.—Je n'en sais rien. Je ne pense pas que ce soit une coutume ; la chose se pratique fort peu, du moins mon expérience ne me dit pas qu'elle se pratique généralement.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier est généralement payé en espèces ? R.—Je le pense.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du prix des vivres d'il y a dix ans comparé à celui d'aujourd'hui, le pain, la farine et les autres provisions ? R.—Le sucre est moins cher, je pense ; quant aux autres articles je ne pourrais en parler de mémoire.

Q.—Vous ne pouvez vous rappeler de mémoire sans consulter vos livres ? Je ne pourrais donner une réponse exacte, je pense que le sucre est à meilleur marché qu'il y a quelques années et il est certainement bien moins cher qu'il y a dix ans.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pourriez-vous, après consultation de vos livres, nous donner des renseignements précis ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous donner ces renseignements ce soir ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pourriez-vous nous donner ces renseignements pour 1882 et 1887 ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Employez-vous un certain nombre de femmes dans l'atelier ? R.—Non.

Q.—Employez-vous des femmes dans les départements de modes et de confection ? R.—Non.

Q.—Payez-vous vos ouvriers à la quinzaine, à la semaine ou au mois ? R.—Nous payons nos ouvriers chaque semaine. A deux ou trois exceptions près, d'ouvriers qui font des comptes, notre coutume est de payer les ouvriers chaque semaine et en espèces ; et ils payent ce qu'ils achètent au magasin. Nous avons essayé les deux systèmes, et nous nous trouvons bien de payer nos commis chaque semaine et en espèces sonnantes.

Q.—Employez-vous beaucoup de jeunes garçons comme commis de recettes?
 R.—Non, le commis de bureau veille à la recette. Nous avons organisé un système de paiement au comptant. Chaque commis qui fait une vente enveloppe l'argent, avec le montant indiqué sur un papier, et l'expédie ainsi au bureau, où il est gardé.

E. C. COLE, marchand d'habillements confectionnés, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis marchand de vêtements confectionnés.
 Q.—Confectionnez-vous des vêtements ? R.—Oui, sur commandes. Je tiens en outre un magasin d'habillements confectionnés.

Q.—Employez-vous des femmes ou des hommes ? R.—J'emploie les uns et les autres.

Q.—Faites-vous faire de l'ouvrage au dehors ? R.—Non.

Q.—Quel est le salaire hebdomadaire d'un ouvrier dans votre métier ?
 R.—Les ouvriers gagnent \$10.00 à \$12.00 dans notre métier. Ils font l'ouvrage à la pièce et conséquemment le salaire varie suivant leur habileté.

Q.—Combien gagne une bonne tailleur à faire des habits ? R.—De \$5.00 à \$8.00 par semaine.

Q.—Que gagne-t-elle à faire des gilets ? R.—De \$3.00 à \$4.00.

Q.—Combien peut-elle gagner à faire des pantalons ? R.—Environ le même salaire.

Q.—Faites-vous des chemises ? R.—Non, je ne fais pas de chemises.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Pendant la saison active, nous employons environ 30 ouvriers y compris les coupeurs.

Q.—Quel est le salaire des coupeurs ? R.—Nos deux coupeurs gagnent environ \$30.00 par semaine.

Q.—Vos ouvriers sont-ils occupés toute l'année ? R.—Pas tous.

Q.—Combien de mois vos ouvriers sont-ils employés par an ? R.—Je crois qu'ils travaillent environ 9 mois par année. Il arrive parfois qu'ils restent 3 mois sans travailler. Nous avons soin de tenir nos plus anciens ouvriers à l'ouvrage toute l'année c'est-à-dire que nous en occupons une partie pendant toute l'année, d'autres n'ont pas un emploi constant.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelques-uns de vos ouvriers emportent-ils de l'ouvrage chez eux après les heures consacrées au travail de l'atelier ? R.—Je pense qu'ils emportent parfois de l'ouvrage à la maison ; ils y sont autorisés.

Q.—Pensez-vous qu'ils emportent de l'ouvrage ? R.—Je le pense.

Q.—Le travail est-il plutôt emporté à domicile par les hommes que par les femmes ? R.—Je pense que ce sont généralement les femmes qui emportent l'ouvrage chez elles, mais parfois les hommes reviennent à l'atelier pour travailler après les heures ordinaires. Tous nos ouvriers, à l'exception du mécanicien et du presseur, travaillent à la pièce.

Q.—Combien gagne une personne qui emporte de l'ouvrage chez elle ? R.—Les faiseuses de pantalons et de gilets gagnent de \$4 à \$5 et les faiseuses d'habits de \$5 à \$8. \$5 est pour elles le plus bas salaire qu'elles puissent gagner.

Q.—Avez-vous quelques femmes qui font le même genre d'habits que les ouvriers ? R.—Nous leur faisons faire le même genre d'habits, quoique nous réservions aux hommes l'espèce la plus fine pour la raison qu'ils font un ouvrage plus soigné.

Q.—Les femmes travaillent-elles parfois des étoffes aussi fines que les hommes ? R.—Les ouvriers sont chargés de faire l'ouvrage le plus fin.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cependant les femmes font de l'ouvrage fin ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'ouvrière qui fait le même travail qu'un ouvrier reçoit-elle le même salaire que celui-ci ? R.—Si une ouvrière peut faire l'ouvrage d'un ouvrier elle reçoit le même salaire ; la différence entre eux est que l'ouvrier finit son ouvrage lui-même tandis que les femmes doivent avoir recours au presseur.

Q.—Si ces femmes faisaient leur propre pressage leur donneriez-vous le salaire des ouvriers ? R.—Quand elles font le même ouvrage elles ont le même salaire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous que les femmes ne pourraient pas exécuter l'ouvrage des hommes ? R.—Nous estimons que les ouvriers en habits sont les meilleurs ; il faut plus de force pour manier ces vêtements qu'une femme n'en a généralement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Que payez-vous aux femmes pour faire les pantalons ? R.—60 à 70 cents, 70 cents pour les qualités supérieures.

Q.—Quel salaire payez-vous aux femmes pour faire des gilets ? R.—Le même salaire. Les faiseuses de gilets et de pantalons sont sur le même pied.

Q.—Font-elles les boutonnères ? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous en général ? R.—La moyenne est de 27 y compris les deux coupeurs.

Q.—Les hommes et les femmes travaillent-ils dans la même salle ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les deux sexes ? R.—Non, mais les lieux ne sont point en communication avec la salle et sont absolument privés.

Q.—Le même lieu d'aisance sert à tous vos ouvriers ? R.—Oui, le même lieu d'aisance sert à tout mon monde, mais il est muni d'une serrure ; c'est un cabinet d'aisance en bonne condition qui a son écoulement dans l'égoût.

Q.—La fournaise qui sert à faire chauffer les fers à flasque est-elle dans la salle de travail ? R.—En hiver elle y est mais en été elle n'y est pas.

Q.—La salle est-elle bien aérée en été ? R.—Elle a une ventilation excellente, elle est munie de fenêtres en guillotine.

Q.—A quelle distance de la salle de l'atelier se trouve la fournaise ? R.—Nous ne nous servons pas de fournaise, mais d'un poêle.

Q.—Où se trouve-t-il ? R.—Ce poêle se trouve en hiver au milieu de la salle.

Q.—Où se trouve-t-il en été ? R.—En dehors de la salle, et il ne communique pas de chaleur à l'atelier.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien d'ouvriers et d'ouvrières employez-vous ? R.—Le nombre de mes ouvriers varie souvent. Je pense que la moyenne est de 7.

Q.—En est-il parmi vos ouvriers qui sont propriétaires de leur habitation ? R.—Oui, il y en a quelques-uns.

Q.—Ont-ils acheté ces habitations de leurs épargnes sur leur salaire ? R.—Je le pense, si j'en juge par la catégorie d'ouvriers qui est propriétaire de ces habitations ; mais je ne crois pas que nos propres ouvriers possèdent leur propre habitation.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est la dimension de la salle qui sert d'atelier à vos ouvriers ?
R.—Je crois que ma salle a 30 pieds sur 25, peut-être a-t-elle 35 pieds carrés. Je ne puis l'affirmer, mais les dimensions de notre salle sont suffisantes.

Par M. CLARKE :—

Q.—Où vendez-vous vos marchandises ? R.—Ici, sur place. Notre commerce s'étend cependant à la campagne.

Q.—Avez-vous une grande concurrence de la part des provinces d'en haut ?
R.—Pas dans notre industrie qui est exclusivement de clientèle. Nous achetons nos vêtements confectionnés et nous soutenons très bien la concurrence.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Achetez-vous des vêtements confectionnés dans Ontario ? R.—Oui, j'en achète un peu.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous vos ouvriers toutes les semaines ? R.—Oui, je les paye tous les samedis intégralement.

Q.—Payez-vous vos ouvriers en espèces ? R.—Oui, je les paye intégralement en espèces, cependant si au cours de la semaine ils prennent des effets au magasin, nous en déduisons le prix sur leur salaire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Engagez-vous vos ouvriers à acheter dans votre magasin ? R.—Non, nous les laissons absolument libres à cet égard.

WILLIAM O'NEIL, fabricant de chaussures, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis fabricant de chaussures.

Q.—Employez-vous des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une fabrique ? R.—Non. Mon établissement n'est qu'une cordonnerie pour la clientèle.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—J'en ai 13 à la besogne.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier cordonnier en votre ville ? R.—Il gagne environ \$6 à \$9 par semaine.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Trouvez-vous en cette ville un marché pour vos marchandises ? R.—Oui. Nous faisons un commerce de détail ; nous vendons un peu à la campagne, mais pas assez pour que cela vaille la peine de le mentionner.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il quelque différence dans le salaire des ouvriers engagés pour un même genre d'ouvrage ? R.—Quelques-uns de mes ouvriers gagnent \$9 et d'autres n'en gagnent que \$6.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Le temps de travail est laissé à la discrétion des ouvriers eux-mêmes.

Q.—Combien d'heures de travail un ouvrier doit-il faire par jour pour gagner \$9 par semaine ? R.—Règle générale, les ouvriers travaillent 10 heures par jour.

Q.—Travaillent-ils parfois après 6 heures du soir ? R.—Parfois, en hiver, ils travaillent après 6 heures parce qu'ils ne peuvent prendre l'ouvrage à 7 heures du matin.

Q.—Combien d'heures de travail extraordinaire font-ils ainsi ? R.—Je ne considère pas ce travail comme additionnel.

Q.—Avez-vous des apprentis dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la durée ordinaire de l'apprentissage dans votre métier ? R.—Généralement, je leur fais faire 2 ans d'apprentissage et la 3ème année je les emploie à des travaux à la pièce.

Q.—Ce temps suffit-il pour leur apprendre le métier ? R.—Avec le système actuel de faire des chaussures, je pense que ce temps est suffisant.

Q.—Ces jeunes gens apprennent-ils à faire une chaussure complète ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils n'apprennent donc qu'une partie du métier ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est le salaire de ces jeunes gens ? R.—La 1ère année nous leur donnons \$35 par an.

Q.—Exige-t-on de ces jeunes gens d'autre travail après que leur journée est terminée ici le soir ? R.—Non.

Q.—Alors ils ne travaillent pas après 6 heures, quand leur journée est terminée ici ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des femmes dans votre atelier ? R.—J'en emploie deux.

Q.—Sont-elles finisseuses de chaussures ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnent-elles ? R.—L'une d'elles gagne \$2.50 l'autre \$3. L'une d'elles ne travaille chez moi que depuis trois semaines.

Q.—Les apprentis apprennent-ils tout le métier, depuis le collage jusqu'au finissage de la chaussure ? R.—Oui, tout le métier.

Q.—Employez-vous des machines ? R.—Nous n'employons que la machine à coudre. Nous avons encore un emporte pièce pour œillets et c'est tout.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Avez-vous des machines à faire les fonds de chaussures ? R.—Non.

Q.—Les apprentis qui ont terminé leur temps restent-ils chez vous ? R.—En général ils restent chez nous ; il en est cependant qui nous quittent. Ils restent généralement 2 ou 3 ans.

Q.—Eprouvez-vous une grande concurrence de la part des provinces d'en haut ? R.—Oui. Ces provinces nous font une forte concurrence ; cependant la concurrence n'est pas forte dans la même catégorie d'articles. En général, nous produisons un article supérieur à celui de ces provinces.

Q.—Quelle est la province qui vous fait la plus forte concurrence ? R.—Québec.

Q.—La ville ou la province de Québec ? R.—La province de Québec et plus spécialement Montréal et ses environs. Dans mon commerce, je m'aperçois que les produits à bon marché tombent en discrédit, le public commence à demander une catégorie d'articles meilleure.

Q.—Où achetez-vous votre cuir ? R.—De Burrell, dans Ontario.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pourquoi ne prenez-vous pas votre cuir ici ? R.—Je préfère la vache émincée d'Ontario.

Par M. CLARKE :—

Q.—Depuis quand êtes-vous dans cette industrie ? R.—Depuis 6 ans.

Q.—Votre industrie a-t-elle toujours pris du développement ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais importé du cuir d'Angleterre? R.—Pas dans les dernières années.

Q.—Pensez-vous que le cuir que vous obtenez des provinces d'en haut est aussi bon aujourd'hui qu'il était autrefois? R.—Oui, je constate une grande amélioration dans les produits canadiens : le veau, la vache émincine entr'autres, sont bien meilleurs depuis quelques années.

Q.—Employez-vous des machines? R.—Nous n'employons aucunes machines.

W. J FRASER, meunier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre profession? R.—Je suis meunier.

Q.—Vous avez un moulin à farine? R.—Oui.

Q.—Employez-vous plusieurs meuniers dans votre moulin? R.—Nous ne faisons que peu de mouture de blé, parceque nous ne pouvons produire un article aussi bon, que dans les provinces d'en haut et par conséquent, nous achetons notre farine dans Ontario. Elle est actuellement à si bon marché que nous ne pouvons lui faire concurrence.

Q.—Quelle est la production principal dans votre moulin? R.—Nous faisons de la mouture de maïs et de (shorts) résidus de grains pour le bétail.

Q.—Avez-vous des ouvriers? R.—Oui, tantôt 3 tantôt 5.

Q.—Quel est le salaire d'un bon meunier ici? R.—Entre \$40 et \$50 par mois.

Q.—Est ce là le salaire d'un meunier de première classe? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un meunier de seconde classe? R.—Au moins \$1 par jour.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Faites-vous de la farine d'avoine ici? R.—Non.

Q.—De combien d'heures est la journée d'un meunier? R.—Environ 10 heures.

Q.—Votre moulin est-il en opération la nuit? R.—Parfois.

Q.—Les mêmes ouvriers conduisent-ils le moulin la nuit et le jour? R.—Oui, mais nous ne travaillons jamais après 11 heures ou minuit.

Q.—Donnez-vous un surplus de salaire à vos ouvriers, pour ces heures additionnelles? R.—Oui, je les paye tant par heure.

Q.—Employez-vous des apprentis et leur enseignez-vous le métier? R.—Oui.

Q.—Votre moulin marche-t-il à la vapeur où avec un pouvoir hydraulique? R.—A la vapeur.

Q.—Avez-vous un mécanicien habile? R.—Oui.

Q.—Quel est son salaire? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Allume-t-il lui-même son feu pour ce prix? R.—Oui.

Q.—Avez-vous dans votre moulin un ouvrier pour faire les réparations aux machines? R.—Non. Les réparations que nous avons à faire se font dans l'atelier de machines, qui est voisin de notre moulin.

Q.—Combien vous coûte le personnel ordinaire de votre moulin? R.—Je pense qu'il me coûte de \$15 à \$20 par semaine.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le prix des denrées alimentaires préparées en fabriques pour le bétail, a-t-il beaucoup? R.—Les prix sont actuellement un peu meilleurs qu'ils.

n'étaient depuis quelque temps. Le prix des aliments préparés en usine suit les fluctuations du marché d'Ontario, car les résidus de grains (shorts) nous viennent de là et comme ils sont actuellement fort chers, les aliments préparés le sont également.

Q.—L'usage des aliments préparés entre-t-il dans les mœurs ? R.—Oui, généralement. On en fait un bien plus grand usage actuellement qu'il y a 2 ou 3 ans. Des gens qui, il y a 2 ou 3 ans ne faisaient pas broyer leurs grains les font broyer aujourd'hui. Ils apportent leurs grains au moulin pour les faire moudre.

Q.—N'en fait-on pas dans certains endroits un article spécial d'alimentation ? R.—Oui, mais je ne pense pas qu'on en fasse autant une spécialité ici que dans Ontario. Je pense qu'il y a à Halifax un moulin à broyer, mais je n'en connais pas d'autre dans les Provinces Maritimes.

Q.—Le prix de la farine de maïs a-t-il augmenté ou diminué dans les dernières années ? R.—Actuellement, le prix en est plus élevé, le maïs lui-même est plus cher. Pendant 3 ans, le prix en a été beaucoup plus bas ; aujourd'hui il est plus élevé ; mais à vrai dire je ne sais à quoi attribuer cette augmentation.

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que vaut le baril de farine à Moncton ? R.—Nous vendons le baril de farine \$4.50.

Q.—Ce prix est-il le prix d'un baril unique ou pris par charge de wagons ? R.—C'est le prix d'un baril unique.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce là le prix le plus élevé de votre farine ? R.—Oui.

Q.—D'où tirez-vous le blé dont vous faites votre farine la plus chère ? R.—Nous avons coutume de le tirer d'Ontario mais actuellement nous le tirons parfois d'ailleurs.

Q.—Employez-vous ici du blé du Manitoba ? R.—Je ne pense pas que dans cette province on importe du blé du Manitoba. La farine est à si bon marché qu'il n'y a pas de bénéfice à faire cette importation. Nos moulins à farine produisent actuellement un article de meilleure qualité. Nous avons remplacé nos pierres meulières par des cylindres.

Q.—Avez-vous fait une étude comparée des prix de la farine durant les 10 années passées ? R.—Non.

Q.—Le prix de la farine a-t-il diminué dans les 10 dernières années ? R.—Oui, la farine est beaucoup moins chère aujourd'hui qu'il y a 10 ans.

Q.—Pouvez-vous nous donner la moyenne du prix de la farine actuellement ? R.—Je ne puis vous la donner, si j'étais chez moi, je vous le donnerais.

Q.—La farine que vous produisez aujourd'hui est-elle d'une qualité supérieure à celle d'il y a 10 ans ? R.—Je crois que la farine est actuellement meilleure qu'alors.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—La même marque de farine est-elle meilleure aujourd'hui qu'il y a 10 ans ? R.—Depuis 10 ans, la farine faite aux rouleaux est en vogue et toute la farine, de toutes qualités, est beaucoup plus fine. Il y a un point sur lequel je désirerais donner des renseignements. Le maïs est frappé d'un droit de 7 $\frac{1}{2}$ cents le boisseau ce qui est fort préjudiciable aux intérêts des meuniers ici.

Q.—Parlez-vous du droit imposé sur le blé d'Inde ? R.—Oui, et ce droit frappe les meuniers des Provinces Maritimes et les met presque dans l'impossibilité de faire de la farine.

Q.—Quel est le droit sur la farine ? R.—De 40 cts le baril. Ce droit donne aux habitants d'Ontario un avantage de quelques cents. Je crois qu'on pourrait.

enlever le droit sur la matière première et donner ainsi aux meuniers des Provinces Maritimes les moyens de moudre leur maïs.

Par M. ARMSTRONG :--

Q.—Pensez-vous qu'on puisse cultiver le maïs, en Canada, sur une échelle assez grande pour faire diminuer l'importation ? R.—Je ne pourrais parler du Canada entier, mais je sais, qu'on ne peut cultiver le maïs au Nouveau-Brunswick. Je ne pense pas qu'avant longtemps, le Canada puisse produire suffisamment de maïs, pour pourvoir aux besoins de son marché intérieur.

WILLIAM BRAY, contre-maître tonnelier de la Raffinerie de Sucre, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis contre-maître de la tonnellerie dans la raffinerie de sucre.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans la tonnellerie ? R.—J'en emploie quelquefois de 30 à 40 ; c'est là la moyenne du nombre de mes ouvriers tonneliers.

Q.—Combien payez-vous à vos ouvriers tonneliers pour la fabrication d'un baril ? R.—Quand les matériaux sont préparés on leur paye 5 cts par baril. Les fonds sont tournés prêts à être employés.

Q.—Vos ouvriers ne préparent-ils pas leurs propres matériaux ? R.—Non, les matériaux sont préparés pour eux par des ouvriers employés à la journée.

Q.—Autorisez-vous vos ouvriers à engager des aides ? R.—Oui.

Q.—Engagent-ils eux-mêmes leurs aides ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les aides qu'ils engagent généralement ? R.—Des jeunes garçons.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel salaire ils payent à ces jeunes garçons ? R.—Je crois qu'ils les payent \$1.00.

Q.—Est-ce à la journée ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier qui a engagé un aide ? R.—Il peut faire 70 barils.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Cela donnerait un salaire de \$3.50 par jour ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un homme qui n'a pas d'aide ? R.—Il peut faire 40 barils.

Q.—Combien de mois travaillez-vous par an ? R.—J'estime que nous travaillons environ 10 mois par an ; cependant, tout bien considéré, peut-être ne travaillons-nous pas autant.

Q.—Quel est le salaire des ouvriers qui confectionnent les fonds de barils ? R.—Les fonds de barils sont tranchés à même des billots. Ils sont envoyés à la raffinerie où ils sont reliés ; puis ils passent au tourneur qui est payé à raison de trois quart de cent pour les deux fonds.

Q.—Quel est le salaire qu'un ouvrier peut gagner à cet ouvrage ? R.—Avec son aide il peut faire environ 300 fonds de barils par jour.

Q.—Combien paye-t-il son aide ? R.—Environ 75 cents par jour.

Q.—Combien l'ouvrier gagne-t-il ? R.—Il gagne environ \$1.25 par jour, c'est-à-dire pour ajuster le bois après qu'il a été tourné et porté à la raffinerie.

Q.—Fabriquez-vous vos propres douves ? R.—Oui, en majeure partie ; cependant nous en importons une certaine quantité.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—A quelle heure vos tonneliers sont-ils censés prendre l'ouvrage le matin ? R.—Ils sont censés prendre l'ouvrage à 7 heures du matin.

Q.—Combien de mois les tonneliers travaillent-ils par an ? R.—Comme je vous l'ai dit tantôt je pense qu'ils travaillent 10 mois par an, mais je ne puis vous donner le nombre de mois exactement.

Q.—Vous dites que les ouvriers tonneliers prennent le travail à 7 heures du matin ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils jusqu'à 6 heures du soir ? R.—En général, ils travaillent jusqu'à 6 heures. Certains jours ils ont terminé leur travail un peu avant et d'autres jours un peu après ; mais en général on peut dire qu'ils travaillent 10 heures.

Q.—Êtes-vous un tonnelier pratique vous-même ? R.—Oui, j'ai travaillé de ce métier.

Q.—Faut-il plus de matériaux pour faire un baril à sucre que pour faire un baril à pommes ou un baril à farine ? R.—Oui, parce qu'il entre plus de matériaux dans ce baril qui doit être plus pesant..

R.—Faut-il plus de soin pour faire un baril à sucre ? R.—Le baril à sucre doit être plus pesant et fait avec du bois spécial ; il absorbe plus de matériaux.

GEO. PORTEOUS, tonnelier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis tonnelier.

Q.—Possédez-vous un atelier de tonnellerie ? R.—Non, je fais des barils à la raffinerie de sucre.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du dernier témoin ? R.—J'en ai entendu, je crois, la plus grande partie.

Q.—Pouvez-vous corroborer ses assertions ? R.—En grande partie.

Q.—Veuillez nous dire en quoi vous n'êtes pas d'accord avec le témoin précédent ? R.—C'est là une question d'opinion. Il ne vous a pas dit positivement combien de temps nous travaillons. Je pense que son calcul est un peu trop élevé car j'estime que nous perdons un peu plus de temps qu'il n'a dit. Je pense que nous travaillons tout au plus neuf mois par an ; et je crois avoir compris qu'il a dit dix mois.

Q.—Conséquemment, vous perdriez trois mois par an ? C'est mon opinion.

Q.—Perdez-vous du temps à attendre les matériaux quand vous êtes au travail ? R.—Je ne me rappelle pas avoir jamais perdu de temps de cette manière.

Q.—Travaillez-vous constamment pendant le temps où l'atelier est en opération ? R.—Oui.

Q.—Les déclarations du témoin précédent relativement à vos salaires sont-elles exactes ? R.—Oui.

Q.—Sa déclaration relative au chiffre de 40 barils que vous feriez par jour est-elle exacte ? R.—Oui ; c'est à peu près là ce que nous faisons chaque jour.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Trouvez-vous quelqu'autre ouvrage à faire pendant les trois mois de l'année où vous ne faites pas de tonnellerie ? R.—Le temps que nous perdons ne vient pas par une seule période. Il y a une usine où nous pourrions trouver de l'ouvrage, mais en dehors de cela il n'y a guère de travail pour nous. Depuis sept ans que je travaille à la raffinerie je n'ai fait que fort peu d'ouvrage en dehors de cette usine.

Q.—Vous voulez dire que vous avez fait peu de besogne en dehors de la raffinerie ? R.—Oui, fort peu ; la valeur d'environ \$1 ou \$1.20.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez vous jamais travaillé ailleurs qu'à Moncton ? R.—J'ai travaillé à New-York, Miramichi et Montréal. J'ai fait mon apprentissage à New-York.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires de Montréal et ceux de Moncton ? R.—Il y a quelques années que j'ai quitté Montréal ; conséquemment, je ne pourrais dire quel est le taux des salaires actuellement. La dernière fois que j'ai entendu parler des salaires de Montréal, les ouvriers gagnaient \$2 et ici ils ne gagnent qu'une piastre cinquante.

Q.—Combien de temps y a-t-il que vous avez travaillé à New-York ? R.—Je crois que j'ai quitté en 1864. Je sais qu'il y a longtemps et je crois que c'est peu de temps après la guerre.

Q.—Les tonneliers de Moncton sont-ils généralement propriétaires de leur habitation ? R.—Parmi ceux qui habitent la ville il n'en est qu'un qui possède sa propre habitation. Il en est en outre trois ou quatre, qui habitent la campagne et qui possèdent leur propre habitation, c'est-à-dire des contrats de ferme ou le loyer d'une ferme.

Q.—L'ouvrier tonnelier qui gagne le salaire que vous avez dit peut-il entretenir sa famille et vivre confortablement à Moncton ? R.—Le personnel de la famille est un grand facteur dans cette question. Si l'ouvrier a de l'emploi constant et une famille peu nombreuse, il peut la soutenir. Il est très difficile pour moi d'entretenir ma famille et de vivre dans le confort. Il est vrai que j'ai une famille plus nombreuse que la plupart des ouvriers (de six à huit personnes.)

Q.—Quel est le loyer d'une maison de six pièces ? R.—Il est difficile de juger de ces prix, tout dépend de l'emplacement de la maison. Je paye \$10 par mois pour mon habitation ; mais je pense qu'on pourrait en louer à \$8.

Q.—Vous payez aujourd'hui \$10 ? R.—Oui.

Q.—Combien de pièces avez-vous dans votre maison ? R.—Huit.

Q.—Votre maison est-elle située de manière à ce qu'il vous soit facile d'aller à la raffinerie ? R.—Elle est voisine de la raffinerie et elle appartient à la compagnie.

Q.—La compagnie possède-t-elle des maisons à l'usage de ses employés ? R.—Ma maison est la seule que je connaisse qui appartienne à la compagnie ; et elle se propose de la déplacer.

Q.—Vous avez dit que vous travailliez à Moncton depuis sept ans ? R.—Il y a 7 ans depuis le mois de décembre dernier.

Q.—Fait-on, dans les classes moyennes, des affaires au moyen de billets ? R.—Entendez-vous par là qu'on paie les salaires par billets.

Q.—Oui ? R.—Je n'ai jamais entendu dire que cela se pratiquât. Je n'ai jamais reçu qu'un seul billet et c'était pour un peu d'ouvrage fait au dehors pour un travail de peu d'importance.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pouvez-vous nous dire si c'est une coutume générale à Moncton ? R.—Je ne pense pas que ce soit une coutume générale ; peut-être quelques personnes se servent-elles de ce mode de paiement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne pensez-vous pas que si les ouvriers étaient payés chaque semaine, ce serait pour eux un grand avantage ? R.—Je pense que oui.

Q.—Pensez-vous qu'il soit fort désavantageux pour les familles d'ouvriers d'être payées tous les quinze jours ou tous les mois ? R.—Je pense que c'est un inconvénient. A moins que l'ouvrier ne gagne plus d'argent qu'il ne lui faut.

pour le soutien immédiat de sa famille, je pense qu'il lui est difficile de faire joindre les deux bouts, s'il n'a mis quelque chose de côté. A moins qu'il n'ait quelques épargnes il lui est très dommageable d'avoir à attendre quinze jours pour être payé.

Par M. CLARKE :—

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier puisse acheter plus avantageusement avec de l'argent comptant qu'à crédit ? R.—Sans le moindre doute.

SILAS WHITE, mécanicien, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis mécanicien.

Q.—Etes-vous chargé de la conduite d'une machine fixe à Moncton ? R.—Oui.

Q.—Quel est ici le salaire des mécaniciens chargés de la conduite d'une machine fixe ? R.—Je ne sais pas. Je pense que tous les mécaniciens ici gagnent à peu près autant que moi, c'est-dire 9 cents par heure. C'est tout ce que je gagne.

Q.—Travaillez-vous 10 heures par jour ? R.—Cela dépend. Parfois je travaille 12 et même 15 heures par jour ; cela dépend de l'heure où les ouvriers quittent l'ouvrage.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Dans la raffinerie de sucre.

Q.—Avez-vous fait tout votre apprentissage en qualité de mécanicien ? R.—Mon apprentissage s'est borné à apprendre en travaillant.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Etes-vous porteur d'un diplôme de mécanicien ? R.—Non.

Par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous servi d'abord comme chauffeur ? R.—Je suis mécanicien depuis trois ans et jamais je n'ai servi comme chauffeur.

Q.—Pouvez-vous nous dire si le salaire que vous gagnez est le salaire moyen d'un mécanicien dans les environs ? R.—Je pense que la plupart des mécaniciens gagnent plus que cela.

Q.—Recevez-vous un salaire supplémentaire quand vous travaillez 12 ou 15 heures par jour ? R.—Non, je suis payé au même taux, à l'heure.

Q.—On ne vous accorde donc aucune indemnité pour le travail supplémentaire ? R.—Non.

Par M. CLARKE :—

Q.—Travaillez-vous la nuit ou le jour ? R.—Je commence mon ouvrage à trois heures du matin, et quelquefois à quatre.

Q.—Combien de temps travaillez-vous ? R.—Jusqu'à trois heures et demie ou quatre heures.

Q.—De l'après-midi ? R.—S'il y a trois ouvriers employés aux chaudières, je commence à trois heures, mais s'il y en a cinq je travaille jusqu'à cinq heures.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

J. A. HUMPHRAY, meunier, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis meunier.

Q.—Avez-vous un moulin à farine ? R.—J'ai deux moulins, un moulin à farine et une scierie.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre moulin à farine ? R.—Parfois un, parfois deux.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre scierie ? R.—Environ vingt.

Q.—Coupez-vous vous-même votre bois dans la forêt ? R.—J'en achète une partie dans les scieries et j'en prends une autre dans les forêts. Nous n'achetons pas le bois sur pied, nous l'achetons quand il est plus ou moins travaillé.

Par M. CLARKE :—

Q.—Que payez-vous aux hommes d'équipe ? R.—Je n'ai pas d'équipe.

Q.—Avez-vous un scieur ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous au maître-scieur ? R.—Nous lui payons environ \$7 par semaine.

Q.—Que payez-vous à l'ouvrier qui conduit le monte-automatique (tail-stocker) ? R.—Je ne pourrais pas dire exactement combien nous lui payons. Les salaires de nos ouvriers varient de \$22 à \$39 par mois. Notre mécanicien gagne le salaire le plus élevé.

Q.—Pensionnez-vous vos ouvriers ? R.—Non.

Q.—Se pensionnent-ils à leurs frais ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous une machine rotative américaine ou canadienne ? R.—C'est une machine canadienne que nous avons.

Q.—Où cette machine a-t-elle été faite ? R.—Quelque part aux environs de Montréal.

Q.—Que payez-vous aux ouvriers chargés de la conduite d'une scie circulaire ? R.—On les paie environ \$1 par jour.

Q.—Sciez-vous des lattes ? R.—Oui, nous scions des lattes.

Q.—Combien payez-vous les ouvriers qui scient les lattes ? R.—Le même salaire qu'aux autres.

Q.—Travaillez-vous 10 heures par jour ? R.—Nous travaillons 11 heures, nous prenons à tâche d'épuiser chaque jour tout l'approvisionnement et nous travaillons aussi longtemps qu'il y a de la besogne à faire.

Q.—Ainsi quand vous n'avez aucune besogne dans l'espèce à faire, vous employez vos ouvriers à d'autres travaux ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les articles de petites dimensions que vous fabriquez ? R.—Des piquets.

Q.—Faites-vous des douves ou des fonds de barils ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous dit que vous ne faisiez pas la coupe du bois ? R.—Nous n'en faisons pas.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos arpenteurs ? R.—Mon contre-maître gagne à peu près le salaire le plus élevé que nous payons ; c'est-à-dire, \$10. par mois.

Q.—Tenez-vous, vous-même, une maison de pension ? R.—Je n'ai pas de maison de pension : bon nombre de mes ouvriers ont leur propre habitation. Ils louent ou possèdent leurs habitations.

Q.—Avez-vous des ouvriers qui possèdent leur habitation ? R.—Oui, plusieurs possèdent leur habitation.

Q.—Quel est environ le prix de la pension payée par vos ouvriers ? R.—Environ \$2.25 je pense.

Q.—Par semaine ? R.—Oui par semaine.

Q.—Avez-vous un bon nombre d'ouvriers qui paient ce prix de pension ?
R.—D'aucuns payent même \$2.50 ; le prix de la pension varie de \$2. à \$2.50.

Q.—Combien de mois travaillez-vous dans l'année ? R.—Environ 9 mois par an ; cependant le temps du travail varie. Souvent nous n'avons pas 9 mois de travail et parfois nous travaillons plus longtemps.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le travail dépend-il de la saison ou du bois ? R.—Il dépend des ventes.

Par M. CLARKE :—

Q.—Fabriquez-vous des piquets ou des bardeaux ? R.—Nous fabriquons les uns et les autres.

Q.—Quel salaire payez-vous à votre arpenteur ? R.—\$40. par mois

—

J. P. WEIR, mécanicien, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis mécanicien à la raffinerie de sucre.

Q.—Quel salaire gagnez-vous ? R.—30 cts par heure.

Q.—Combien de mécaniciens capables employez-vous ? R.—J'ai un aide, voilà tout.

Q.—Avez-vous des chauffeurs ? R.—J'ai 4 chauffeurs.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Généralement nous travaillons 10 heures par jour, mais je suis à la disposition de mes patrons pour le cas où il manquerait quelque chose. Je suis obligé de me rendre à leur appel, la nuit comme le jour.

Q.—Travaillez-vous parfois en dehors des heures ordinaires ? R.—Oui, parfois.

Q.—Avez-vous un salaire supplémentaire pour les heures de travail additionnel ? Je suis payé à l'heure.

Q.—On ne vous paye aucun salaire supplémentaire pour ouvrages faits après les heures ? R.—Non, je ne reçois aucun salaire additionnel.

Q.—Pensez-vous que les mécaniciens désireraient que les employés, qui sont chargés de la conduite d'une machine, soient munis de certificats ? R.—Je n'en sais rien. Je n'ai jamais entendu exprimer d'opinion à cet égard.

Q.—Pouvez-vous nous dire, s'il y a un grand nombre d'ouvriers inexpérimentés qui sont chargés de la conduite d'une machine ? R.—Oui, il y en a un grand nombre.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux, pour tous les ouvriers qui travaillent dans l'usine, que ces ouvriers soient des ouvriers capables ? R.—Je le crois.

Q.—Les mécaniciens refusent-ils de passer un examen pour obtenir un certificat ? R.—Je ne pense pas que les ouvriers capables s'y opposent.

Q.—Un salaire de 30 cts. par heure constitue-t-il un bon salaire moyen à Moncton pour des ouvriers mécaniciens habiles ? R.—Je crois que ce salaire est au dessus de la moyenne.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage constamment pendant toute l'année ? R.—Il n'y a que 18 mois que je travaille à la raffinerie de sucre avant ce temps je travaillais chez mon père.

BERNABUS WHITE, emballeur à la raffinerie de sucre, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je travaille à la raffinerie de sucre dans la salle d'emballage : je mets le sucre en baril.

Q.—Combien d'ouvriers y a-t-il dans la salle d'emballage ? R.—Nous sommes quatre.

Q.—Tous les emballeurs gagnent-ils le même salaire ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire des emballeurs ? R.—90 cts par jour.

Q.—Travaillez-vous 6 jours par semaine ? R.—Oui.

Q.—Ainsi vous ne perdez pas de temps pendant l'année ? R.—Si.

Q.—Combien ? R.—Je ne pourrais vous le dire.

Q.—Avez-vous 10 mois de travail par an ? R.—Parfois nous les avons parfois nous ne les avons pas.

Q.—Votre travail est-il bien dur ? R.—Oui, il est bien dur.

Q.—La salle d'emballage est-elle confortable ? R.—Oui, très confortable.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le métier d'emballeur demande-t-il beaucoup d'habileté ? R.—Oui.

Q.—La salle d'emballage est-elle chaude et close en été ? R.—Elle est très chaude.

Q.—Les ouvriers des autres salles sont-ils incommodés en été ? R.—Je ne sais rien de ce qui se passe chez les autres.

Q.—Travaillez vous en dehors des heures, la nuit ? R.—Parfois.

Q.—Recevez-vous un supplément de salaire pour cet ouvrage ? R.—Non.

Q.—Combien de fois par an vous arrive-t-il de travailler en dehors des heures ? R.—Une fois par semaine environ, nous travaillons une heure ou plus de nuit.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés au mois ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers vous ont-ils jamais demandé à être payés plus fréquemment ? Je n'ai jamais entendu formuler semblable demande.

Par M. HEAKES :—

Q.—Serait-il plus avantageux pour les ouvriers d'être payés toutes les quinzaines ou toutes les semaines ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Non.

Q.—Louez-vous une maison ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous qu'il faille vivre économiquement pour entretenir une femme et soi-même avec un salaire de 90 cts par jour ? R.—Non, je ne le pense pas.

ALFRED MILES, tapissier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis tapissier.

Q.—Quel est le salaire d'un tapissier à Moncton ? R.—17 cts à l'heure

Q.—A ce taux de salaire pouvez-vous avoir de l'occupation permanente ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous au garnissage des voitures ? R.—Non je suis employé dans les ateliers du gouvernement.

- Q.—Entendez-vous par là l'atelier des chemins de fer ? R.—Oui.
 Q.—Faites-vous de la tapisserie de voiture ? R.—Oui
 Q.—Depuis quand travaillez-vous dans cet atelier ? R.—Environ 8 ans.
 Q.—A quel salaire avez-vous commencé à travailler dans cet atelier ? R.—15 cts par heure.
 Q.—Le salaire de 17 cts à l'heure est-il le plus élevé que touchent les ouvriers de votre métier ? R.—C'est le salaire le plus élevé actuellement.
 Q.—Quand un ouvrier commence à travailler dans ces ateliers, est-il toujours employé au salaire le plus bas ? R.—On lui paye généralement 15 centins à l'heure.
 Q.—Est-ce toujours là le salaire du commençant ? R.—Oui.
 Q.—Prend-on des apprentis dans ces ateliers ? R.—Depuis que j'y suis on n'en a pas pris.
 Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—10 heures par jour.
 Q.—Travaillez-vous quelquefois en dehors des heures ordinaires ? R.—Pas depuis un certain temps.
 Q.—Faites-vous partie de la société d'assurance de la compagnie ? R.—Je fais partie de la société de la compagnie.
 Q.—La compagnie des chemins de fer assure-t-elle ses hommes ? R.—Oui.
 Q.—Payez-vous quelque chose pour cette assurance ? R.—On nous retient une certaine somme sur notre salaire.

Par M. ARMSTRONG :

- Q.—Vous êtes un des membres de la société ? R.—Oui.
 Par M. HEAKES :—
 Q.—Êtes-vous assurés volontairement à la compagnie ? R.—Non cette assurance est obligatoire.
 Q.—Avez-vous jamais entendu proférer des plaintes contre cette société d'assurance ? R.—Non.
 Q.—Les assurances sont-elles toujours payées promptement ? R.—D'après mon expérience, oui.
 Q.—Vous n'avez jamais entendu de plaintes au sujet de l'administration de la société ? R.—Non.

DUNCAN MCKINNON, charpentier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

- Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis charpentier.
 Q.—Travaillez-vous à domicile ? R.—Non, je travaille à la fonderie Record
 Q.—Quel est le salaire que gagnent les ouvriers dans un établissement de ce genre ? R.—Les charpentiers gagnent \$1.40 par jour.
 Q.—Travaillez-vous pendant 10 heures par jour ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous de l'occupation permanemment à ce salaire, toute l'année ? R.—Oui.
 Q.—Les salaires sont-ils les mêmes en été qu'en hiver ? R.—Oui.
 Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la moyenne du salaire payé aux ouvriers qui travaillent à domicile à Moncton ? R.—Demandez-vous la moyenne des salaires.
 Q.—Je désire connaître la moyenne du salaire par heure ? R.—Je pense que depuis 2 ans et actuellement, la moyenne est d'environ \$1.50.
 Q.—\$1.50 serait donc la moyenne du salaire par jour ? R.—Oui.
 Q.—Quelle est l'échelle des salaires ? R.—\$1.25, \$1.40, \$1.75 et ainsi de suite.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il coûte davantage pour vivre aujourd'hui qu'il y a 5 ans ? R.—Je ne crois pas que la vie coûte plus cher.

Q.—Vous dites que la vie ne vous coûte pas plus cher ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Les loyers des maisons ont-ils augmenté dans les 5 dernières années ? R.—Pas pour ma part. Depuis 5 ans, je loue une maison et je ne puis la louer aussi avantageusement qu'il y a 5 ans.

Q.—Alors vous êtes propriétaire de votre habitation ? R.—Oui.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté dans une certaine proportion pendant la même période ? R.—Je ne pense pas. En dehors de la ville, ils ne semblent pas avoir augmenté quoiqu'en ville ils semblent s'être élevés.

Q.—Ce phénomène est-il attribuable au nombre de constructions qui ont été érigées dans ces derniers temps ? R.—Les bons ouvriers semblent devenir plus rares.

Q.—Pouvez-vous nous dire si des ouvriers de Moncton sont payés par ordres ou bons sur des magasins ? R.—Je connais quelques cas de ce genre, mais ils ne sont pas nombreux.

Q.—C'est donc l'exception et non la règle ? R.—Oui.

Q.—Alors, vous ne pensez pas que le système de paiement de salaire par voie d'échange prévaille à Moncton ? R.—Je ne pense pas.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il n'est pas en usage dans votre établissement ? R.—Non, pas le moins du monde.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il longtemps que vous résidez à Moncton ? R.—Il y a eu 11 ans l'automne dernier, que j'y réside.

Q.—Pensez-vous, parlant d'après votre expérience des usages de Moncton, qu'il serait plus avantageux pour la classe ouvrière d'être payée toutes les semaines ? R.—Oui, je le pense ; j'ai fait moi-même l'expérience des 2 systèmes. Actuellement, nous sommes payés toutes les semaines, dans l'usine où je travaille, et je sais que l'on peut acheter plus avantageusement actuellement que nous ne le pouvions antérieurement.

Q.—Fait-on beaucoup d'affaires par billets à Moncton ? R.—Plus ou moins.

Q.—La catégorie d'ouvriers payés par mois, par quinzaine, ou par semaine, fait-elle des transactions par billets ? R.—Ce sont les ouvriers payés par mois qui font des transactions par billets.

Q.—Ces billets sont-ils donnés en paiement de petites dettes ? R.—Oui, en paiement de petites dettes.

Q.—Pensez-vous que ce système de paiements se pratiquerait si les ouvriers étaient payés à la semaine ? R.—Je ne pense pas que ce système de paiements se pratiquerait si les ouvriers gagnaient un salaire raisonnable.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Même avec les salaires actuels, pensez-vous que si les ouvriers étaient payés à la semaine, ils ne seraient pas mieux ? R.—Oui ; car ils achèteraient au comptant.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous estimez donc qu'il est fort désavantageux pour un ouvrier qui gagne un salaire médiocre d'être payé tous les mois ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix d'une maison ouvrière située dans une partie conve-

nale de la ville, composée de 6 pièces, et pourvue de tous les aménagements ordinaires ? R.—Voulez-vous parler d'une maison entière.

Q.—Oui ? R.—Le prix varie de \$8 à \$12. Une habitation de \$12 devrait être très bien située.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements que vous pourriez communiquer à la commission ? R.—Je ne crois pas avoir d'autres renseignements à présent, que ceux que j'ai donnés.

Q.—Êtes-vous partisan du système d'apprentissage avec engagement par contrat ? c'est-à-dire liant les apprentis pour quelques années ? R.—Je suis partisan de ce système, parce que les jeunes gens ont plus de facilité d'apprendre leur métier et de s'y perfectionner que quand on leur permet de nous quitter quand il leur plaît. Ne pas engager les apprentis par contrat, c'est, je crois, en faire de mauvais ouvriers.

Q.—Pensez-vous qu'avec le système d'apprentissage sous engagement par contrat, le patron devrait être forcé par la loi d'enseigner convenablement son métier à l'apprenti ? R.—Oui, et l'apprenti devrait être forcé d'achever son temps.

Q.—Pensez-vous que le fait de forcer un jeune garçon à terminer son apprentissage avec son patron tendrait à lui donner des habitudes de constance ? R.—Je le pense.

PASCAL WHITE, de la raffinerie de sucre, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je travaille à la raffinerie de sucre.

Q.—Dans quelle partie de la raffinerie travaillez-vous ? R.—Je suis préposé à la garde des liquides.

Q.—Trouvez-vous ce travail dur pour vous ? R.—Je ne sais pas trop, je pense qu'il ne me convient pas beaucoup.

Q.—La chaleur est-elle fatigante dans cette partie ? R.—Il fait bien chaud dans la salle.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous dans cette salle ? R.—11, 12, 13, 15 et parfois 16 heures par jour.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Restez-vous continuellement dans cette salle ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—A quelle heure allez-vous prendre votre dîner ? R.—Je vais prendre mon dîner à une heure.

Q.—Avez-vous une heure pour dîner ? R.—Oui.

Q.—Combien de fois vous arrive-t-il de travailler après six heures et plus de dix heures par jour ? R.—Presque tous les jours.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Onze cents par heure.

Q.—Vous paye-t-on 11 cts pour chacune de vos heures de travail ? R.—Oui.

Q.—On ne vous donne aucun salaire supplémentaire pour les heures de travail additionnel ? R.—Parfois, quand il manque un ouvrier ou nous donne un supplément de salaire.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous recevez un surplus de salaire quand il manque des ouvriers dans l'usine ? R.—Oui.

Q.—Mais n'êtes-vous pas obligés de travailler une demi-heure de plus pour faire le travail de l'ouvrier manquant ? R.—Oui.

Q.—Après avoir été divisé entre tous les ouvriers, le salaire de l'ouvrier manquant correspond-il au salaire supplémentaire qui vous est donné? R.—Certains jours notre salaire supplémentaire correspond au salaire de l'ouvrier absent, d'autres jours il ne correspond pas. Parfois il arrive que nous recevions le salaire de 2½ heures, parfois celui de trois heures, d'autres fois, quand l'ouvrier manque toute la journée, nous recevons le salaire de 5 heures chacun.

Q.—Etes-vous payé tous les mois comme tous les ouvriers de la raffinerie?
R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Vous est-il arrivé de voir des ouvriers indisposés par la chaleur de l'établissement? R.—Oui.

Q.—Cette chaleur rend-elle les ouvriers malades? R.—Non.

Q.—Alors la chaleur produit simplement une sorte de malaise? R.—Oui.

ALFRED E. OLIVE, conducteur sur le chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier? R.—Je suis conducteur sur le chemin de fer Intercolonial.

Q.—Etes-vous conducteur sur les trains de voyageurs ou de marchandises?
R.—Sur les trains de voyageurs.

Q.—Quelle est la distance en milles que vous parcourez en un jour? R.—Notre voyage est de 185 milles que nous faisons en un jour et demi.

Q.—Quel est le voyage ordinaire pour une journée de travail, sur d'autres chemins de fer? R.—Il y a une différence entre les trains de voyageurs et ceux de marchandises. Un conducteur de train de voyageurs fait ordinairement un voyage plus long qu'un conducteur de train de marchandises. Généralement, on évalue à 100 milles le voyage qui constitue une journée de travail.

Q.—Est-là le voyage d'un conducteur d'un train de voyageurs ou d'un train de marchandises? R.—Les règlements sont muets à cet égard.

Q.—En combien d'heures faites-vous vos 185 milles? R.—Notre horaire nous donne 7½ heures.

Q.—Pour l'aller et le retour. R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un conducteur d'un train de voyageurs? R.—\$2.50 par jour.

Q.—Ce salaire est-il en moyenne le même partout? R.—Il est le salaire moyen partout, à l'exception de 3 ou 4 conducteurs qui reçoivent une indemnité de \$10 par mois.

Q.—Pourquoi cette indemnité est-elle accordée? R.—Je ne pourrais le dire, en vérité je ne pourrais répondre à cette question.

Par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce une indemnité accordée à l'ancienneté? R.—Je suppose qu'elle est accordée à l'ancienneté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—C'est là un errement qui n'a jamais été expliqué? R.—Non, jamais il n'a été expliqué.

Q.—Recevez-vous une indemnité pour les arrêts? R.—Oui.

Q.—Comment le temps est-il calculé pour les arrêts qui vous sont imposés en

chemin ? R.—On nous accorde une journée et demie pour 15 heures et après ces 15 heures, on nous donne 15 cts par heure.

Q.—En cas d'arrêt du train, le conducteur a-t-il le droit de permettre à ses subordonnés de quitter le train pour aller prendre du repos ? R.—Oui.

Q.—Est-il seul juge à cet égard ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Peut-il accorder cette autorisation sans en informer les autorités ? R.—Il doit en informer l'expéditeur.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est le temps le plus long que les employés d'un train ont passé sans repos sur la ligne ? Parlez d'après votre expérience personnelle ? R.—Il m'est arrivé de voir des trains rester en chemin pendant 20 ou 24 heures.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Ceci n'arrive que pendant les tourmentes de neige ? R.—Oui.

Q.—Ce qui arrive bien souvent ? R.—Oui, bien souvent, en hiver.

Par M. HEAKES :

Q.—Quand un employé revient de voyage, combien d'heures de repos lui accorde-t-on, avant de le renvoyer à l'ouvrage ? R.—On lui accorde au moins 8 heures.

Q.—Vous est-il arrivé de voir des employés réenvoyés à l'ouvrage avant d'avoir eu leur 8 heures de repos ? R.—Jamais cela ne m'est arrivé.

Q.—Souscrivez-vous au fonds de l'assurance comme tous les autres ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous obligés de faire ces versements ? R.—Je crois qu'on retient le montant de la prime sur notre salaire.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les ouvriers préféreraient un système de versements volontaires ? R.—Ce système de versements obligatoires est très raisonnable et je ne crois pas que les ouvriers trouvent à y redire.

Q.—Cette assurance n'est-elle pas entièrement sous le contrôle de la compagnie du chemin de fer ? R.—Oui, je crois qu'elle est sous son contrôle.

Q.—Les assurances sont-elles payées promptement ? R.—Oui, autant que je puis savoir, elles sont payées promptement.

Q.—Recevez-vous quelques secours dans les cas de maladie ? R.—Non, c'est simplement une assurance contre les accidents ou dans les cas de mort.

Q.—Quelle somme un conducteur reçoit-il par semaine dans le cas d'accidents ? R.—Il reçoit \$5 par semaine pendant vingt-six semaines.

Q.—Et que reçoit-il après les vingt-six semaines ? R.—Il ne reçoit plus rien.

Q.—Si un conducteur ne peut pas reprendre l'ouvrage après vingt-six semaines le renvoie-t-on du service ? R.—Je le crois ; je n'ai jamais rien lu à l'encontre.

Q.—Le cas s'est-il jamais présenté à votre connaissance qu'un conducteur n'ait pas pu reprendre l'ouvrage après vingt-six semaines d'impotence par accident ? R.—Non, jamais.

Q.—La compagnie fournit-elle gratuitement les soins du médecin ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Pendant toute la durée de la maladie ? R.—Oui.

Q.—Si un employé du chemin est blessé loin de sa demeure, la compagnie lui donne-t-elle les soins médicaux nécessaires ? R.—Oui, s'il est blessé au service de la compagnie.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous si la compagnie du chemin de fer, c'est-à-dire le bureau principal s'oppose à l'emploi de conducteurs faisant partie de l'association des conducteurs ? R.—Je ne l'ai jamais entendu dire.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Ne refusez-vous pas sur le chemin de fer Intercolonial d'employer des conducteurs venant d'autres compagnies ? Les conducteurs ne sont-ils pas tous pris parmi les employés du chemin ? R.—Oui, les conducteurs sont tous pris parmi les employés du chemin, si un employé d'un autre chemin de fer entre au service de l'Intercolonial, il est obligé de commencer à un grade inférieur.

Par M. CLARKE :

Q.—Cette assurance est-elle sous la direction des officiers du chemin, ou est-ce une compagnie à part ? R.—Je ne crois pas que ce soit une compagnie à part.

— JOHN BARRY, conducteur, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis conducteur sur les wagons à passagers

Q.—Avez-vous entendu la déposition de M. Olive ? R.—Je l'ai entendue.

Q.—L'avez-vous entendue en entier ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous ce qu'il a dit ? R.—Oui, à peu près tout.

Q.—Auriez-vous quelque chose à dire qu'il ne nous a pas fait connaître ?

R.—Je ne crois pas que je pourrais rien ajouter.

Q.—Trouvez-vous que les règlements établis pour le travail sur le chemin sont satisfaisants ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes employé sur l'Intercolonial ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez aucune plainte à porter ? R.—Aucune.

JOHN CASEY, conducteur, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis conducteur sur les trains de marchandises.

Q.—Combien de milles faites-vous généralement par jour ? R.—Cent vingt-six milles.

Q.—Combien d'heures mettez-vous à parcourir cette distance ? R.—Onze heures à peu près.

Q.—Quel est le salaire d'un conducteur sur les trains de marchandises ? R.—Les prix varient.

Q.—Combien gagnez-vous, vous-même ? R.—\$2.20 par jour.

Q.—Vous gagnez \$2.20 par jour ? R.—Oui, mais ces 126 milles font une journée et un quart de travail.

Q.—Une course de 100 milles constitue-t-elle une journée de travail ? R.—Oui.

Q.—Combien de serre-freins avez-vous par train de fret ? R.—Trois.

Q.—Y a-t-il quelque serre-freins de trains de fret ici, ce soir ? R.—Je crois qu'il y en a un.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les passerelles sur le sommet des chars sont suffisamment larges pour n'offrir aucun danger ? R.—Je le crois.

Q.—Quelle est leur largeur moyenne ? R.—De 24 à 36 pouces, je crois.

Q.—Avez-vous jamais constaté que la corde de la cloche d'alarme était une source de dangers pour les serre-freins sur le dessus des chars ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que des hommes se soient pris les pieds dans cette corde et aient tombé en bas des chars ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Approuvez-vous l'usage de cordes pour cloches d'alarmes ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Que pensez-vous d'une garde autour du char ? R.—Je n'approuve pas l'idée ; je crois qu'il vaut mieux ne pas en avoir.

Q.—Que proposeriez-vous alors pour empêcher de tomber les hommes qui vont sur le sommet du char ? R.—Je ne sais vraiment pas, mais je crois qu'une garde quelconque serait plutôt nuisible qu'utile.

Q.—Comment une barre de fer élevée d'un pied sur le côté du char pourrait-elle nuire aux hommes ? R.—Voulez-vous dire juste au bord du char ?

Q.—Oui, juste sur le côté du char ? R.—Dans ce cas elle ne serait pas nuisible.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous n'approuviez pas l'idée de poser la garde au bord de la passerelle ? R.—Non, je n'approuvais pas ce plan.

Par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous qu'une garde ainsi posée empêcheraient un homme de tomber en bas des chars ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que cela vaudrait mieux qu'une garde au bord de la passerelle ? R.—Je le crois.

Q.—Arrive-t-il souvent que des hommes tombent en bas des chars ? R.—Je ne crois pas qu'il en tombe souvent. Je ne me rappelle que d'un accident de ce genre depuis dix ans.

Q.—Avez-vous quelques connaissances au sujet des différents modes d'attelages de chars ? R.—Oui.

Q.—Quel est suivant vous le meilleur attelage connu ? R.—Pour les chars de fret je crois que l'anneau ordinaire et la fiche sont le meilleur attelage.

Q.—Avez-vous jamais vu d'attelage qui puisse remplacer l'anneau et la fiche, et faire disparaître le danger ? R.—Je n'en ai jamais vu fonctionner parfaitement.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents causés par l'attelage des chars ? R.—Oui, il arrive assez souvent que les hommes ont les doigts écrasés.

Q.—Avez-vous jamais vu faire l'essai de l'attelage Janey sur les chars de fret ? R.—Non.

Q.—Alors vous ne savez pas comment il fonctionne ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de freins un homme devrait-il avoir charge sur une route plane—combien de freins peut-il serrer ? R.—Cela dépend beaucoup du chemin.

Q.—Sur une route de niveau ? R.—Alors la vitesse du train y est, pour beaucoup.

Q.—Sur un train allant à une vitesse de trente mille à l'heure ? R.—Les trains de fret marchent généralement à vingt milles à l'heure, et je crois qu'un serre-freins n'en pourrait arrêter plus de quatre dans une courte distance.

Par M. HEAKES :—

Q.—A partir du moment où le sifflet demande de mettre les freins jusqu'à l'arrêt du train, combien de freins un homme peut-il serrer ? R.—Six, je crois ; probablement huit.

Q.—Avez-vous l'expérience des freins à air comprimé ? R.—Oui, un peu.

Q.—Croyez-vous que ce soit une amélioration sur le frein à la main ? R.—Oui, c'est une grande amélioration.

Q.—Un mécanicien peut-il arrêter un train de fret avec les freins à air comprimé, aussi aisément qu'il peut arrêter un train à passagers ? R.—Je le crois ; je n'ai jamais vu un train de fret complet avec des freins à air comprimé, mais j'en ai vu trois ou quatre sur un train, et je sais qu'ils en fonctionnait bien.

Q.—Etes-vous payés tous les mois ? R.—Oui.

Q.—Vous retient-on une partie de votre salaire ? R.—Non.

Q.—Etes-vous payés jusqu'à date ? R.—Jusqu'à la fin du mois.

Q.—Alors la compagnie a toujours dans sa caisse une semaine de votre salaire ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si vous voulez quitter le service combien de temps d'avis devez-vous donner ? R.—Quatorze jours.

Q.—Et combien de jours d'avis la compagnie vous donnent-elle lorsqu'elle vous renvoie ? R.—Souvent elle en donne bien peu.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Renvoie-t-on les employés sans faire une enquête au sujet des fautes dont on les accuse ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsqu'un employé est renvoyé lui paie-t-on tout l'argent qui lui est dû ? R.—Je n'ai jamais entendu de plaintes à ce sujet.

Q.—Est-il obligé d'attendre jusqu'au jour de la paie pour recevoir ce qui lui revient ? R.—Je ne pourrais rien dire à ce sujet.

EDOUARD DONAHOE, employé à la Raffinerie de sucre, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je travaille à la Raffinerie de sucre.

Q.—Dans quelle partie travaillez-vous ? R.—Je nettoie le cendrier.

Q.—Le dessus ou le dessous ? R.—Le dessous.

Q.—Cet ouvrage est-il bien fatiguant ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—La chaleur est-elle bien grande dans la pièce où vous travaillez ? R.—Oui, il fait très chaud parfois.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Je travaille onze heures la nuit.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage tout le long de l'année ? R.—Non.

Q.—Combien gagnez-vous généralement ? R.—Je ne pourrais dire exactement.

Q.—Ne savez-vous pas combien vous gagnez ? R.—Je gagne 11 centins par heures.

Q.—Pendant combien de mois de l'année êtes-vous employé ? R.—Je ne pourrais dire exactement.

Q.—Faites-vous quelquefois des heures supplémentaires ? R.—Quelquefois.

Q.—Avez-vous plus cher pour les heures supplémentaires ? R.—Non, seulement 11 centins de l'heure.

Q.—Le tarif de jour est-il le même que le tarif de nuit ? R.—Oui.

MARTIN DALY, serre-freins du chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis serre-freins.

Q.—Êtes-vous employé sur un train de fret ? R.—Non, sur un train express.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du conducteur de trains à passagers ? Non je ne l'ai pas entendue.

R.—Q.—De combien de milles de parcours se compose votre journée de travail ? Une course de 188 milles compte pour deux journées de travail.

R.—Q.—Combien d'heures dure cette course généralement ? R.—Huit heures.

Q.—Tous les jours ? R.—Tous les jours.

Q.—Pour 186 milles ? R.—Non, 188 milles.

Q.—Êtes-vous retardés quelquefois sur la route ? R.—Non, pas sur ce train.

Q.—Lorsqu'il y a des retards, combien vous accorde-t-on de plus ? R.—Douze centins et demi de l'heure.

Q.—Quel est le salaire ordinaire d'un serre-frein sur un train express ? R.—Cela dépend des années de service sur le chemin.

Q.—Combien avez-vous par jour, vous-même ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Êtes-vous assuré dans la société de bienveillance de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des plaintes à porter contre l'administration de la société ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les employés préféreraient s'assurer volontairement dans une autre association ? R.—Je n'ai jamais entendu exprimer d'opinion par personne à ce sujet.

HENRY MELANÇON, serre-frein, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Serre-frein.

Q.—Sur un train de fret ou de passagers ? R.—Sur un train de fret.

Q.—La vie des serre-freins est-elle bien protégée sur l'Intercolonial ? R.—Je le crois.

Q.—Les passerelles sont-elles assez larges ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu des plaintes au sujet des cordes de cloches d'alarme sur le dessus des chars ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a sur la ligne des ponts dont la partie supérieure n'est pas assez élevée pour donner place au passage d'un homme debout sur un char ? R.—Il n'y a pas de ponts de ce genre d'ici à Truro, sur la course que je fais.

Q.—Les pièces de coeurs sur la ligne sont-elles toutes remplies ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Vous ne savez pas s'ils sont pleins ou non ? R.—Non, je ne le sais pas.

Q.—Vous est-il jamais arrivé de vous prendre le pied dans un cœur ? R.—Oui, je me suis pris le pied dans un cœur une fois, dans le clos des chars à Morcton.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Combien de temps y a-t-il de cela ? R.—Trois ans.

Par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si quelques-uns des employés sont souvent blessés en attendant les chars ou sont blessés d'autre manière ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Savez-vous s'il y a des plaintes au sujet de la coulée sur le dessus des chars ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si la corde de la cloche d'alarme sur le dessus des chars est le moyen le plus sûr de communiquer avec le mécanicien ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous serre-frein ? R.—Depuis quatre ans.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous jamais été employé sur un autre chemin de fer que l'Intercolonial ? R.—Non.

ISAAC NOSE, menuisier, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Menuisier.

Q.—Êtes-vous constructeur de maisons ? R.—J'ai fait mon apprentissage comme tel.

Q.—Travaillez-vous à la construction des maisons maintenant ? R.—Non ; je suis employé dans la fabrique de chars de l'Intercolonial.

Q.—Quel salaire gagnent les menuisiers dans ces ateliers ? R.—De \$1.25 à \$1.85 par jour.

Q.—Savez-vous si des employés gagnent moins de \$1.25 par jour en commençant ? R.—Je n'en connais pas qui reçoivent un salaire moindre pour commencer.

Q.—Combien de temps un employé restera-t-il à \$1.25 avant d'avoir \$1.50 ? R.—Cela dépend des circonstances. Il peut rester deux ans sans recevoir d'augmentation.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que l'on ait donné plus de \$1.25 par jour à des ouvriers inexpérimentés commençant le métier ? R.—Non.

Q.—Donne-t-on comme aides aux menuisiers des hommes qui ne sont pas du métier et auxquels on paie le même salaire qu'aux menuisiers ? R.—A quel ouvrage.

Q.—A la réparation des chars ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Faites-vous des chars neufs aux ateliers de l'Intercolonial ? R.—Non, nous ne faisons pas de chars neufs ; nous ne construisons pas de chars.

Q.—Vous ne faites que les réparations alors ? R.—Oui, c'est tout.

Q.—Travaillez-vous à la pièce dans vos ateliers? R.—Très peu maintenant; je ne sache pas que l'on fasse quelque ouvrage à la pièce dans les ateliers.

Q.—Les ouvriers sont-ils divisés par équipes ou sont-ils employés à tous les travaux de réparation? R.—Ils font toutes les réparations qui se présentent.

Q.—Construisent-ils des trucks, on réparent-ils des chars, etc? R.—Il y a un certain nombre d'ouvriers qui sont spécialement employés à la construction des trucks.

Q.—Quels salaires gagnent ceux qui réparent les trucks? R.—Je crois qu'ils gagnent bien près autant que ceux qui finissent l'ouvrage; peut-être un peu moins.

Q.—Fournissez vous vous-mêmes tous les outils qui vous sont nécessaires? R.—Oui, tous les outils dans notre métier.

Q.—Le chemin vous fournit-il les vis et les clés.....? R.—Oui, lorsque nous nous en servons.

Q.—Vous en servez-vous pour tous les ouvrages? R.—Nous nous en servons pour les réparations, mais nous nous en servons très peu pour finir l'ouvrage.

Q.—Quel salaire recevez-vous lorsque l'on vous envoie comme auxiliaires sur le chemin? R.—Je ne sais pas, je ne suis jamais allé sur le chemin.

Q.—Quels hommes dans les ateliers choisit-on généralement pour servir d'auxiliaires à l'ouvrage à faire sur le chemin? R.—On choisit généralement les journaliers, je crois.

Q.—Ceux qui travaillent aux trucks sont-ils envoyés quelquefois? R.—Oui, je crois qu'on les envoie quelquefois.

Q.—Avez-vous jamais à travailler en dehors des heures ordinaires? R.—Quelquefois.

Q.—Quel prix recevez-vous pour les heures extra? R.—Le même prix que pour le travail de jour.

Q.—Vous recevez le même prix alors pour le travail de nuit que pour le travail de jour? R.—Oui.

Q.—Les menuisiers sont-ils assurés comme les autres employés du chemin? R.—Oui, la même chose.

Q.—Combien payez-vous par mois pour l'assurance? R.—Nous payons vingt cents par mois; c'est ce que l'on retient sur notre paie.

Q.—Pour combien êtes-vous assuré? R.—Pour \$500.

Q.—Dans le cas de mort? R.—Oui.

Q.—Et pour combien dans les cas d'accidents? R.—Cinq piastres par semaine.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pendant combien de semaines recevez vous ces secours? R.—Vingt-six semaines.

HENRY McAFEE, peintre, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Peintre.

Q.—Travaillez-vous au peinturage des maisons? R.—J'ai appris mon métier comme peintre de maisons, mais je n'ai pas travaillé à cette besogne depuis que je suis employé sur le chemin de fer.

Q.—Que faites-vous maintenant? R.—Je peints les chars.

Q.—Travaillez-vous dans les ateliers de l'Intercolonial? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnent les peintres de chars? R.—De \$1.50 à \$2.30 par jour.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires ? Je suppose que ce chiffre de \$2.30 est payé à un contre-maitre ? R.—C'est le salaire le plus élevé qu'un peintre gagne dans les ateliers de l'Intercolonial et il n'y en a qu'un ou deux qui ont ce prix.

Q.—Combien gagnent les peintres ordinaires, quelle est la moyenne de salaire pour ceux qui peignent les chars ? R.—Le salaire varie suivant la classe de l'ouvrage.

Q.—Pourriez-vous nous donner les prix payés dans les différentes classes ? R.—Les prix sont de \$1.30, \$1.50, \$1.75, \$2.30.

Q.—Quelle espèce d'ouvrage font ceux qui gagnent \$2.30 ? R.—Toutes sortes de peinture.

Q.—Peignent-ils les chars pour le fret ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ? R.—L'on travaillait à la pièce autrefois ; mais on a abandonné ce système il y a quelque temps.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Dix heures.

Q.—Pendant combien de temps un peintre reste-t-il à \$1.30 de salaire avant de recevoir une augmentation ? R.—Je ne suis pas en position de répondre à cette question.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que l'on ait rempli une vacance par un nouvel arrivant et que l'on ait donné à ce dernier plus cher que le démissionnaire recevait ? R.—Oui, j'ai eu connaissance de faits de ce genre.

Q.—Ces remplaçants doivent être alors de très bons ouvriers ? R.—Probablement.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance sur le chemin de fer Intercolonial que de nouveaux arrivants aient passé devant de très bons ouvriers ? R.—Je n'en sais rien ; la chose peut arriver quelquefois.

Q.—Savez-vous si l'on emploie comme peintres des gens qui ne sont pas du métier ? R.—Pas sur tous les ouvrages.

Q.—On ne les emploie pas partout ? R.—Non, on les emploie seulement pour certains ouvrages.

Q.—Ont-ils le même salaire que les peintres ? R.—Non.

Q.—Quels salaires ont-ils ? R.—\$1.10, \$1.20, et \$1.25.

Q.—N'y a-t-il pas des peintres qui ne gagnent que ces salaires ? R.—Non.

JOHN NUGENT, machiniste, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Q.—Quel est votre métier ? R.—Machiniste.

Q.—Travaillez-vous le fer ? R.—Je répare les locomotives.

Q.—Depuis quand faites-vous cet ouvrage ? R.—Depuis douze ans à peu près.

Q.—Quel salaire les ouvriers dans votre métier gagnent-ils ? R.—De \$1.50 à \$2.10 par jour.

Q.—Est-ce que \$1.50 est le plus bas salaire payé aux machinistes ? R.—Oui, je crois que c'est à peu près le plus bas salaire.

Q.—Tous les machinistes qui travaillent sur l'Intercolonial sont-ils des ouvriers habiles ? R.—Presque tous.

Q.—Avez-vous des apprentis dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage ? R.—Je ne pourrais pas dire si l'apprentissage dure trois ou quatre ans.

Q.—Un apprenti machiniste peut-il apprendre toutes les parties du métier dans les ateliers de l'Intercolonial ? R.—Ils peuvent apprendre ce qui touche à la réparation des locomotives.

Q.—Lorsque leur temps d'apprentissage est fini ces jeunes gens sont-ils en position de s'engager comme machinistes capables de faire n'importe quelle partie du métier ? R.—Quelques-uns le pourraient.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire de ces apprentis pendant qu'ils apprennent le métier ? R.—La première année d'apprentissage, ils gagnent 70 centins par semaine, la deuxième 75 centins et la troisième \$1.

Q.—La compagnie vous fournit-elle les outils nécessaires ? R.—Oui.

Q.—Lorsque des outils sont perdus ou cassés, la compagnie les fait-elle payer aux employés ? R.—Je n'ai jamais eu connaissance que l'on ait agi ainsi.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—A quel âge ces jeunes gens commencent-ils leur apprentissage ? R.—A seize ans ou dix-sept ans généralement.

Q.—Sont-ils engagés par contrat ? Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Exige-t-on d'eux un engagement par écrit ? R.—Je ne pourrais dire.

JOHN HUNTER, mécanicien, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis mécanicien de locomotive.

Q.—Quelle course avez-vous à faire pour constituer une journée de travail ? R.—Cent vingt-six milles.

Q.—Êtes-vous sur un train de fret ou de passagers ? R.—Sur un train de passagers.

Q.—Combien gagne un mécanicien sur un train de fret ? R.—\$2.75 par jour

Q.—Combien gagne un chauffeur ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Savez-vous si le système de signaux en usage sur le chemin de fer Intercolonial est un bon système ? R.—Je crois que c'est un bon système.

Q.—Y a-t-il eu confusion de lumières quelquefois à l'entrée des enclos ? R.—Non ; pas à ma connaissance.

Q.—Vous n'avez jamais entendu de plaintes au sujet des lumières ? R.—Non je n'ai jamais entendu de plaintes.

GEORGE MOORE, machiniste, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis machiniste.

Q.—Travaillez-vous aux usines de l'Intercolonial ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous plusieurs machinistes employés là ? R.—Oui plusieurs.

Q.—Quelle est la moyenne de salaire pour les bons ouvriers ? R.—\$1.75 ou \$1.80 par jour.

Q.—Êtes-vous employés toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payés une fois par mois ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu les employés exprimer le désir d'être payés plus souvent ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous membre de la compagnie d'assurance comme les autres employés ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous plusieurs apprentis dans votre métier ? R.—Pas beaucoup.
 Q.—Les apprentis restent-ils généralement à l'emploi de la compagnie, une fois leur apprentissage fini ? R.—Quelques-uns y restent et quelques-uns s'en vont. Je pourrais dire qu'à peu près la moitié restent.

Q.—Un jeune homme, ayant des aptitudes pour le métier, est-il bon ouvrier à la fin de son apprentissage dans l'atelier des chars ? R.—Oui, dans la branche des locomotives.

Q.—Ces jeunes gens sont-ils liés par un engagement ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé comme machiniste ailleurs qu'à Moncton ? R.—Non.

JOHN FRASER, forgeron, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis forgeron.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Aux usines de l'Intercolonial.

Q.—Etes-vous plusieurs forgerons employés là ? R.—Je pourrais difficilement en dire le nombre exact, mais je crois que nous sommes à peu près dix-sept ou dix-huit ; je travaille aux chaudières.

Q.—Etes-vous employé toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—\$1.80 par jour.

Q.—Est-ce en moyenne le prix que gagnent les forgerons dans les autres ateliers ? R.—Non, je ne crois pas ; je crois que les salaires dans les autres ateliers sont de \$1.50 à \$2.50 par jour, et quelquefois \$2.75.

Q.—Combien les aides gagnent-ils ? R.—Parlez-vous des manœuvres dans l'atelier des chaudières ?

Q.—Je parle des aides-forgerons ? R.—Je ne sais comment ils gagnent à la forge, mais je crois que c'est de \$1.25 à \$1.40 par jour.

Q.—Que gagnent-ils dans l'atelier des chaudières ? R.—De \$1.75 à \$1.50.

Q.—Ces manœuvres sont-ils employés à poser des rivets ? R.—Non, ils appuient sur les rivets.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que les rivetiers gagnent ? R.—\$2.20 par jour ; de \$1.80 à \$2.20.

Q.—La compagnie vous fournit-elle tous les outils ? R.—Oui.

Q.—Vous fait-on payer pour ceux que vous cassez ou perdez ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Faites-vous quelquefois des heures supplémentaires ? R.—Oui.

Q.—Vous paie-t-on plus cher pour les heures supplémentaires ? R.—Non.

Q.—Vous êtes payés d'après le même tarif que pour l'ouvrage de jour ? R.—
 Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Etes-vous payé au mois comme les autres employés ? R.—Oui, au mois.

Q.—Avez-vous jamais entendu les employés exprimer le désir d'être payés plus souvent ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il serait plus avantageux pour les hommes mariés d'être payés plus souvent ? R.—Je le crois.

Q.—Etes-vous marié vous-même ? R.—Oui.

WILLIAM GARDINER, menuisier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis menuisier.

Q.—Travaillez-vous depuis longtemps dans cette ville ? R.—Depuis à peu près dix ans—entre dix et douze ans.

Q.—Quel est le salaire des menuisiers, ici ? R.—En moyenne, \$1.35 par jour.

Q.—Paie-t-on le même prix en hiver qu'en été ? R.—Non, le salaire n'est pas le même.

Q.—Quelle est la différence ? R.—En hiver, nous n'avons que \$1.25 par jour.

Q.—En connaissez-vous plusieurs qui gagnent \$1.75 par jour, ici ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Un bon menuisier, de première classe, peut-il trouver facilement de l'ouvrage à \$1.75 par jour, à Moncton ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Pendant combien de mois de l'année les menuisiers ont-ils de l'ouvrage ici ? R.—Pendant pas plus de huit mois, je crois.

Q.—Calculez-vous les journées plus courtes de l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Et le temps perdu ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des menuisiers qui gagnent ici moins de \$1.35 par jour ? R.—Oui ; j'en connais quelques-uns.

Q.—Le nombre de ceux qui gagnent moins que \$1.35 dépasse-t-il celui de ceux qui gagnent plus ? R.—Je crois que oui ; c'est à dire en hiver.

Q.—Y a-t-il une raison pour qu'un menuisier ne gagne pas autant, ou ne fasse pas autant d'ouvrage en hiver qu'en été. R.—Je crois qu'il peut faire tout autant.

Q.—Connaissez-vous, à part la rareté de l'ouvrage, une autre raison de la diminution des salaires en hiver ? R.—Non, je n'en connais pas d'autre.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers de Moncton puissent payer loyer et vivre confortablement avec ces salaires ? R.—Je crois que c'est tout ce qu'ils peuvent faire.

Q.—Croyez-vous qu'ils puissent faire quelques épargnes ? R.—Non, bien peu.

Q.—Connaissez-vous plusieurs ouvriers, dans Moncton, qui ont pu s'acheter une maison avec leur salaire ? R.—Je n'en connais pas en dehors des menuisiers qui travaillent aux ateliers de l'Intercolonial ; je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup d'autres.

Q.—Quelle a été l'augmentation des salaires à Moncton, depuis cinq ou six ans ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait eu d'augmentation de salaires depuis cinq ou six ans.

Q.—Savez-vous si les loyers ont augmenté depuis ce temps-là ? R.—Je ne crois pas qu'ils aient augmenté.

Q.—Ils sont restés au même prix ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que des entrepreneurs aient diminué les salaires en hiver, parce qu'il y avait un plus grand nombre d'ouvriers sans ouvrage ? R.—Oui, ils réduisent les salaires en hiver.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que des ouvriers aient perdu, à Moncton, une partie de leur salaire, en conséquence de la malhonnêteté ou de la fail-

lité de leurs patrons ? R.—Oui, j'ai eu connaissance de faits de ce genre, il y a quelques années.

Q.—Connaissez-vous quelques faits récents ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers reçoivent-ils toujours le plein montant de leur salaire ? R.—Non, pas toujours.

Q.—Combien le patron retient-il sur la paie ? R.—Cela varie suivant les paies ; quelquefois ils retiennent une partie de la paie.

Q.—Retiennent-ils plus qu'une journée ? R.—Oui, quelquefois, mais pas toujours ; ils ne paient pas toujours régulièrement.

Q.—Paient-ils quelquefois à un ouvrier une partie de son salaire, en lui demandant d'attendre au jour de la paie pour la balance ? R.—Ils ne disent pas exactement cela.

Q.—Les ouvriers sont-ils quelquefois payés avec des ordres sur les magasins ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Savez-vous si les menuisiers, à Moncton, sont quelquefois payés avec des bons ? R.—Non, je ne le sais pas.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si un menuisier travaille en dehors de l'atelier, le jour de la paie, lui faut-il revenir à l'atelier retirer son salaire, ou si on le lui porte là où il travaille ? R.—Les ouvriers ont généralement à revenir à l'atelier pour retirer leur salaire.

Q.—Trouvent-ils cela incommode quelquefois ? R.—Oui, parfois.

Q.—Le trajet pour aller retirer leur paie se fait-il pendant les heures de travail ou en dehors ? R.—En dehors des heures de travail, c'est-à-dire pour ceux qui ne travaillent pas à l'atelier.

BENJAMIN TITUS, chauffeur, chemin de fer Intercolonial, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis chauffeur.

Q.—Sur le chemin de fer ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Il y a eu trois ans au mois de novembre dernier.

Q.—Quel salaire avez-vous maintenant ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—A quel salaire un chauffeur commence-t-il la première année ? R.—A \$1.30 par jour.

Q.—Son salaire augmente-t-il jusqu'à ce qu'il gagne \$1.50 par jour ? R.—Oui.

Q.—Un chauffeur qui s'attache à sa besogne a-t-il quelque espoir d'avoir une locomotive à conduire, un jour ou l'autre ? R.—Oui, et la plupart y arrivent.

Q.—Combien de temps faut-il qu'un chauffeur serve sur le chemin avant qu'on lui confie une locomotive ? R.—Cela dépend entièrement de son habileté.

Q.—Ceux qui sont assez habiles pour conduire une locomotive éprouvent-ils de la difficulté à en obtenir une, et sont-ils obligés d'attendre quelquefois assez longtemps ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils obligés d'attendre qu'une vacance se produise ? R.—Oui.

Q.—Combien de milles avez-vous à parcourir par jour ? R.—186 milles.

Q.—Êtes-vous employé sur un train de fret ou de passagers ? R.—Sur un train de passagers.

Q.—Les chauffeurs sur les trains de fret ont-ils un salaire aussi élevé que les chauffeurs sur les trains de passagers ? R.—Après quelque temps.

Q.—Reçoivent-ils le même salaire ? R.—Le même salaire.

Q.—Combien un chauffeur reçoit-il par heure de retard sur la route ? R.—Douze centins par heure.

Q.—Quel est le plus long service que vous ayez jamais été obligé de faire dans une seule course ? R.—J'ai été en devoir pendant quarante-huit heures.

Q.—Quel repos vous accordera-t-on à la suite d'un service aussi long, avant de vous obliger à repartir de nouveau ? R.—Cela dépend entièrement de la presse de l'ouvrage ; nous n'avons pas de temps fixe lorsque nous sommes sur les "spéciaux".

Q.—Oblige-t-on quelquefois des employés à reprendre l'ouvrage avant qu'on leur ait permis de prendre huit heures de repos ? R.—Oui, on les y oblige.

Q.—Lorsqu'un train a été longtemps arrêté sur la route, un chauffeur n'a-t-il pas le droit de s'éloigner de la locomotive, à part le temps de ses repas ? R.—Il n'a pas le droit de s'absenter à moins qu'un autre ne prenne sa place.

Q.—Il ne peut pas s'éloigner tant qu'un autre ne l'a pas remplacé ? R.—Non.

Q.—Arrive-t-il souvent, lorsqu'un retard survient sur la route, qu'un chauffeur ne puisse trouver personne pour le remplacer ? R.—Quelquefois il n'en trouve pas. Mais s'il télégraphie aux quartiers généraux, on peut lui envoyer un remplaçant.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Lorsque le train est enneigé, n'êtes-vous pas quelquefois des vingt-quatre heures sans aucune communication avec les autres chars ? R.—Oui.

Q.—Cela n'arrive-t-il pas souvent sur la ligne de Québec ? R.—Oui.

Q.—Dans ce cas il vous est impossible d'avoir des secours ? R.—Non.

Q.—Pourriez-vous obtenir un remplaçant ? R.—Vous n'en pourriez avoir que si l'on vous en envoie un.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Règle générale, observe-t-on le système de promotion des chauffeurs à la charge de mécaniciens de locomotives ? R.—Oui, on l'a observé jusqu'à l'année dernière.

Q.—Mais, généralement, les chauffeurs deviennent mécaniciens ? R.—Ils sont toujours arrivés à ce poste jusqu'à l'année dernière, au meilleur de ma connaissance.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est la raison pour laquelle des hommes ont été faits mécaniciens lorsque ce n'était pas leur tour ? Connaissez-vous une raison particulière à cet état de chose ? R.—Depuis que l'on fait subir des examens, un aspirant peut savoir répondre un peu mieux aux questions qu'un autre.

Q.—La promotion dépend-elle entièrement de l'examen maintenant ? R.—Oui.

Q.—Et sur le nombre de points qu'il conserve dans son examen ? R.—Oui.

Q.—Alors, l'ancienneté n'a plus rien à faire dans les promotions ? R.—Pas depuis l'hiver dernier.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance qu'un chauffeur ait obtenu la direction d'une locomotive de préférence à un homme qui était au fait de la besogne ? R.—Je ne puis me prononcer sur l'habileté d'un confrère.

Q.—Vous ne savez pas s'il passe un aussi bon examen que vous ? R.—Nous ne connaissons pas le résultat de l'examen d'un confrère ; nous ne savons même pas si nous avons nous-mêmes bien subi notre examen.

Q.—Avez-vous entendu des plaintes au sujet de la nomination des chauffeurs de locomotives récemment ? R.—J'en ai entendues le printemps dernier.

Q.—Les employés prétendaient-ils avoir été traités injustement ? R.—Oui.

Chatham, N.-B., 17 avril 1888.

THOS. F. GILLEPSIE, propriétaire de la fonderie de Chatham, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis propriétaire de la fonderie de Chatham ; j'ai là une partie de mes occupations.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans cette fonderie ? R.—De huit à douze ou treize.

Q.—Ces hommes font-ils de l'ouvrage à la main ou à la machine ? R.—Que de l'ouvrage à la machine.

Q.—Combien ces hommes gagnent-ils par semaine ? R.—De \$7 à \$13.

Q.—Ceux qui gagnent \$7 sont-ils de bons mouleurs ? R.—Oui.

Q.—Alors celui qui gagne \$13 est le contre-maitre ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenné des salaires, laissant de côté le contre-maitre ? R.—La moyenné ordinaire est de \$8 à \$9 par semaine.

Q.—Les mouleurs de poêles gagnent-ils les mêmes salaires ? R.—Nous ne faisons pas beaucoup d'ouvrage à la pièce.

Q.—Tous vos ouvriers travaillent à la journée ? R.—Oui, tous à la journée.

Q.—Alors tous gagnent les mêmes salaires ? R.—Oui.

Q.—De combien d'heures est la journée de travail ? R.—Nos ouvriers travaillent dix heures et quart pendant cinq jours de la semaine, et sept heures et trois quarts le samedi.

Q.—Donnez vous de l'ouvrage à vos employés toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Ne fermez-vous pas la fonderie à certaines époques de l'année ? R.—Non, nous n'avons jamais fermé la fonderie, du moins pas depuis que j'en suis propriétaire.

Q.—Combien gagnent les hommes à la fournaise ? R.—Ils ont \$1 par jour.

Q.—Avez-vous des hommes spéciaux pour ébarber les pièces de fonte sortant du moule ? R.—Les ouvriers ordinaires font cette besogne.

Q.—Avez-vous plus qu'un homme à la fournaise ? R.—Non, rien qu'un.

Q.—Prenez-vous des apprentis dans la fonderie ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la durée ordinaire de leur apprentissage ? R.—De trois à quatre ans.

Q.—Combien gagne un apprenti la première année ? R.—\$1 par semaine.

Q.—La deuxième année ? R.—\$2 par semaine.

Q.—La troisième année ? R.—\$3 par semaine.

Q.—Les apprentis restent-ils avec vous, généralement, lorsqu'ils ont fini leur apprentissage ? R.—Non, la plupart nous quittent.

Q.—Avez-vous quelque forme d'engagement avec eux ? R.—Non.

Q.—Alors aucun de vos apprentis n'est engagé par contrat ? R.—Non, nous n'avons pas de contrats.

Q.—Croyez-vous que si un apprenti était engagé par contrat qu'il serait plus attentif à son ouvrage et apprendrait mieux son métier ? R.—Je ne pense pas. Quelques-uns feraient mieux peut-être, mais, règle générale, je crois que ce serait pire.

Q.—A la fin de leur apprentissage vos apprentis restent-ils généralement avec vous ? R.—Oui, si j'ai de l'ouvrage à leur donner.

Q.—Combien d'apprentis avez-vous ? R.—Je n'en ai qu'un ; je n'ai de l'ouvrage que pour un seul.

Q.—Employez-vous un mécanicien ? R.—Oui.

Q.—Est-ce un mécanicien habile ? R.—Oui.

Q.—Combien gagne-t-il ? R.—\$2 par jour.

Q.—Fait-il lui-même le chauffage de la chaudière pour ce prix ? R.—Non ; il y a un chauffeur.

Q.—Quelle autre besogne faites-vous ? R.—Je suis arrimeur, aussi.

Q.—Avez-vous des hommes à votre emploi dans cette besogne ? R.—Non, seulement lorsque je fais le chargement des vaisseaux.

Q.—Combien payez-vous aux hommes pour décharger le charbon ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Combien gagne un journalier de bord ici dans l'année ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—N'avez-vous aucune idée de l'ouvrage qu'ils peuvent avoir à faire ? R.—Non ; lorsqu'il n'y a pas de navires, il n'y a pas d'ouvrage.

Q.—Employez-vous des conducteurs de voitures ? R.—Quelquefois.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Je ne sais pas ; je crois qu'ils ont \$1 par jour ; de bons hommes peuvent gagner \$2.50 et \$3 par jour.

Q.—Un journalier gagne-t-il \$1.00 par jour en moyenne ici ? R.—Les journaliers de bord gagnent \$2 par jour et quelquefois plus que cela ; mais je parle actuellement des journaliers dans ma fonderie : ils gagnent \$1.00 par jour à l'année je crois.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté depuis cinq ou six ans à Chatham ? R.—Oui, je crois.

Q.—L'augmentation est-elle considérable ? R.—Je ne pourrais dire, je sais seulement que la vie coûte plus cher.

Q.—Les loyers ont-ils augmenté ? R.—Oui.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté en proportion de l'augmentation du coût de la vie ? R.—Non, je ne crois pas.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel prix un ouvrier paie-t-il pour un loyer ordinairement ? R.—Cela est difficile à dire, parce que plusieurs sont propriétaires de la maison qu'ils habitent.

Q.—Ils sont propriétaires ? R.—Oui, plusieurs ; ceux qui ne le sont pas paient, je suppose, de \$3 à \$7 de loyer par mois.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Employez-vous des fabricants de modèles dans votre fonderie ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent-ils par jour ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Ont-ils de l'ouvrage permanent ? R.—Oui.

Q.—Où achetez-vous vos modèles ? R.—Nous les faisons nous-mêmes.

Q.—N'importez-vous pas de modèles pour les poêles ? R.—Non.

Q.—Comment est la ventilation dans la fonderie ? R.—Bonne.

Q.—Les ateliers sont-ils confortables en hiver ? R.—Oui.

Q.—Salubres ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il communication avec les lieux d'aisance ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils rapprochés de l'atelier des mouleurs ? R.—Ils sont à 20 ou 40 verges.

Q.—La fosse est-elle couverte ou découverte ? R.—Elle est découverte.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle espèce de charbon employez-vous ? R.—Nous employons le charbon anthracite.

Q.—Employez-vous du charbon mou ? R.—Oui, nous employons quelquefois du charbon de Sydney.

Q.—Combien vous coûte-t-il ? R.—Le charbon de Sydney ?

Q.—Oui ? R.—A peu près \$3.25 la tonne ; je parle du charbon de la mine

Victoria ; le charbon des vieilles mines, comme Sydney, coûte plus—\$4, \$4.50 ou \$4.75.

Q.—Employez-vous du charbon de Spring Hill ? R.—Oui, j'en vends.

Q.—Quels sont les prix du charbon ici, comparés aux prix de Montréal, sont-ils plus élevés ou plus bas ? R.—Je ne connais pas les prix du charbon à Montréal, mais je sais que le transport de la mine Spring Hill jusqu'ici coûte plus cher que le transport jusqu'à Montréal.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce le cas que le transport du charbon de Spring Hill à Montréal coûte moins cher que de Spring Hill à Chatham ? R.—Je paie \$1.20 de transport de Spring Hill à Chatham, et je ne crois pas que le transport jusqu'à Montréal coûte aussi cher.

Q.—Combien se vend ici le charbon de Spring Hill ? R.—Le charbon rond se vend \$2.75.

Q.—Et le charbon de Spring Hill ? R.—Ce charbon est du charbon de Spring Hill pour l'usage domestique. Le charbon pour la forge se vend \$1.35 la tonne, mais il faut ajouter à ce prix le coût du transport, ce qui le porte à \$1.60 et \$1.70

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Payez-vous vos employés à la semaine, à la quinzaine ou au mois ? R.—Je les ai toujours payés à la semaine jusqu'à l'année dernière ; depuis ce temps-là je les paie à la quinzaine.

Q.—Avez-vous fait ce changement à la demande de vos ouvriers ? R.—Non.

Q.—Payez-vous vos ouvriers en argent ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous si quelques établissements à Chatham paient leurs employés avec des bons ? R.—C'était la pratique autrefois ; la chose se pratique encore quelquefois.

Q.—Savez-vous si quelqu'un a payé de cette façon ici l'été dernier ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Combien se vend le charbon au détail à Chatham ? R.—Je vends le charbon mou au détail pour \$3.50 et \$3.75 la tonne, et le charbon anthracite pour \$6.50, \$6.75 et \$7.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Comment se fait-il que le charbon ait été plus cher ici en 1877, 1882 et 1887 qu'il était à Saint-Jean et à Halifax ? R.—Le prix du charbon est réglé par le marché.

Q.—Est-ce le cas que le charbon a été beaucoup plus cher à Chatham en 1877, 1882 et 1887 qu'à Saint-Jean et à Halifax ? R.—Je ne pourrais vous dire à quel prix il était en 1877.

Q.—Pouvez-vous dire quel était le prix du charbon à Chatham en 1877, 1882 et 1887 ? R.—Je ne l'ai pas à la mémoire ; mais je pourrais faire des recherches à ce sujet.

Q.—Voulez-vous faire ces recherches ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous les faire ce soir ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien se vend le baril de farine à Chatham ? R.—La première qualité se vend \$5.25 ; c'est la meilleure qualité que je puis avoir. Il y a d'autres farines à meilleur marché.

Q.—Quel est le prix de la seconde qualité, de la farine à boulanger? R.—Je ne le connais pas.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Combien se vend la farine pour faire le pain? R.—Elle se vend de \$4.50 à \$5, je suppose.

WILLIAM MUIRHEAD, fondeur, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis propriétaire d'une fonderie.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du témoin précédent, M. Gillespie?
R.—Je ne l'ai pas entendue.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous? Q.—A peu près vingt hommes et cinq apprentis.

Q.—Faites-vous les poêles et le moulage des machines? R.—Je fais principalement des machines, des chaudières; je travaille aussi un peu pour les machines à vapeur.

Q.—C'est tout ce que vous faites en fait de coulage de machines? R.—Oui.

Q.—Combien gagne en moyenne un mouleur habile? R.—De \$1.50 à \$2 par jour; cela dépend entièrement du genre de l'ouvrage et de l'habileté de l'ouvrier.

Q.—Les mouleurs travaillent-ils à la pièce? R.—Quelquefois, mais ils travaillent généralement à la journée ou à la semaine.

Q.—Est-ce que \$1.50 est le plus bas salaire que gagne un bon mouleur? R.—Oui, un bon.

Q.—Est-ce la pratique d'engager des hommes pour faire le coulage des plaques et de les tenir à cette besogne tout le temps? R.—Oui, lorsque nous avons ce genre d'ouvrage à faire; et ils le font bien parce que nous les en connaissons capables.

Q.—Ces hommes remplacent-ils des hommes du métier? R.—Oui. Nous perdons une coulée quelquefois, de temps à autre, mais nous devons nous attendre à cela de leur part.

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage à vos employés toute l'année? R.—Nous leur en avons donné toute l'année depuis quatre ans.

Q.—Combien gagne un fabricant de modèles? R.—De \$1.20 et \$1.30 jusqu'à \$1.70 par jour.

Q.—Celui que vous payez \$1.20 est-il un homme du métier ou simplement un manœuvre? R.—Un manœuvre seulement; un très bon ouvrier gagne \$1.70 à ce travail.

Q.—Gardez-vous dans la fonderie un homme pour faire les boîtes et les (column boards)? R.—Oui. Cet homme à \$1.20 par jour fait ce travail lorsqu'il en est besoin.

Q.—Combien gagnent les hommes à la fournaise? R.—L'un deux gagne \$1.10 par jour, et un autre \$1.20, et quelquefois \$1.25; cela dépend de l'ouvrage qu'il a à faire; il aide quelquefois à nettoyer les pièces de fonte.

Q.—Combien payez vous les manœuvres? R.—Nous n'en employons guère; ce sont les apprentis qui les remplacent.

Q.—Je suppose que vous travaillez à la machine? R.—Non, nous ne faisons pas d'ouvrage de ce genre; nous faisons tout à la main.

Q.—Employez-vous l'ancien grattoir? R.—Oui.

Q.—Vous avez des garçons engagés comme apprentis? R.—Nous les appelons des apprentis, mais ils ne sont pas engagés par contrat.

Q.—Vous quittent-ils lorsque leur apprentissage est fini? R.—Règle gé-

rable, ils restent à la fonderie jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à l'âge viril, et qu'ils peuvent gagner plus ailleurs ; quelques-uns restent longtemps avec nous, et d'autres partent plus vite.

Q.—En général, restent-ils lorsque leur apprentissage est fini ? R.—La plus grande partie reste.

Q.—Prenez-vous des apprentis pour la fonderie des poêles ? R.—Nous avons fait très peu de poêles depuis quatre ou cinq ans.

Q.—Les apprentis obtiennent-ils une bonne connaissance du coulage des poêles pendant le temps qu'ils sont avec vous ? R.—Oui.

Q.—Deviennent-ils de bons ouvriers pendant ce temps ? R.—Oui, ils deviennent ouvriers de première classe.

Q.—Payez-vous vos employés toutes les semaines ? R.—Oui.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Et en entier ? R.—Oui.

Q.—Vous ne retenez aucune partie de leur salaire ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des mouleurs dans Chatham qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—J'en connais trois qui sont propriétaires. L'un est pensionné avec une famille à laquelle il est allié par sa femme, et un autre vient d'Halifax.

Q.—Ont-ils gagné ces maisons avec le salaire qu'ils gagnent à Chatham ? R.—Je ne crois pas ; je crois que ces maisons leur ont été achetées par d'autres.

Q.—Savez-vous quel loyer un ouvrier paierait à Chatham pour un logement de cinq à six chambres avec les améliorations modernes ? R.—Je suppose qu'il aurait à payer \$8 à \$10 par mois ; je n'en suis pas certain, mais d'après ce que j'ai entendu dire, je crois qu'il paie ce prix.

Q.—Savez-vous si les ouvriers à Chatham peuvent vivre confortablement avec le salaire qu'ils y gagnent ? R.—Je crois qu'ils peuvent vivre aussi bien que dans les autres parties de la province ; je sais que nous n'avons pas beaucoup de pauvres ; nous en avons très peu.

Q.—Peuvent-ils faire quelques épargnes ? R.—Quelques-uns le peuvent, je suppose.

Q.—Avez-vous jamais eu de grèves ici ? R.—Nous en avons eues il y a quelques années, mais c'était principalement lorsqu'il venait des navires ici.

Q.—Mais vous n'en avez pas eues dans votre métier ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce vrai que la grande partie des ouvriers à Chatham sont à l'aise ? R.—Je le crois, je sais que la majorité sont propriétaires de leur maison ; de fait, j'en suis à peu près sûr.

ERNEST HUTCHINSON, commerçant de bois, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES : —

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je fais le commerce de bois.

Q.—Vous préparez le bois ? R.—Oui, et j'en expédie.

Q.—Avez-vous des hommes à votre service ? R.—Pour la préparation du bois j'en ai, je crois, trente-huit à quatre-vingt-dix, hommes et garçons.

Q.—Sçiez-vous de la planche, des madriers ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Ne faites-vous que scier des madriers ? R.—Non ; je fais aussi des lattes et du bardeau.

- Q.—Combien payez-vous les scieurs ? R.—De \$1.50 à \$1.75.
- Q.—Payez-vous les manœuvres le même prix ? R.—Non, ils n'ont pas autant ; ils n'ont que \$1.30 ou \$1.40.
- Q.—Avez-vous une machine à vapeur brevetée ? R.—Oui.
- Q.—Combien payez-vous vos chauffeurs ? R.—\$1.40.
- Q.—Faites vous scier les lattes au mille ? R.—Non, à la journée.
- Q.—Combien payez-vous les scieurs de lattes ? R.—Je ne suis pas certain ; mais je crois que nous en payons un \$2 par jour et les autres de \$1.25 à \$1.50. Je ne suis pas bien positif quant à ces prix.
- Q.—Sont ils tous capables de faire le travail ? R.—Oui.
- Q.—Combien payez-vous vos hommes à l'établi ? R.—\$1.30 par jour.
- Q.—Combien payez-vous votre mécanicien ? R.—Il est engagé à l'année.
- Q.—Il fait les réparations en hiver, je suppose ? R.—Oui.
- Q.—Combien payez-vous vos mesureurs ? R.—A peu près \$1.50 par jour.
- Q.—Faites-vous votre bois vous-même dans la forêt ou si vous l'achetez ? R.—Je l'achète.
- Q.—Lorsqu'il descend la rivière ? R.—Oui.
- Q.—Combien payez-vous vos mesureurs de billots ? R.—Pour le mesurage des billots à l'eau ?
- Q.—Oui ? R.—La loi fixe le salaire. L'acte du commerce de bois fixe le prix à 15 centins par mille, mais je crois que les mesureurs obtiennent rarement ce prix. L'acte impose certaines conditions aux mesureurs, comme de marquer la quantité de pieds sur le billot, mais ils ne remplissent pas toujours ces conditions. Ils sont payés entre 10 et 15 centins par mille bien que la loi dise qu'ils devront avoir 15 centins. Mais ils n'ont pas toujours ce prix parce qu'ils ne remplissent pas toutes les conditions de la loi.
- Q.—Qui paie le mesureur, le vendeur ou l'acheteur ? R.—C'est suivant les conventions. L'acheteur paie le droit de mesurage.
- Q.—Exportez-vous des lattes aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

- Q.—Pendant combien de mois de l'année vos hommes ont-ils de l'ouvrage ? R.—Pendant six ou sept mois, suivant la saison.
- Q.—Lorsque vos scieries ferment, donnez-vous un autre genre d'emploi à ces hommes ? R.—Nous en employons quelques-uns. Les autres vont faire du bois dans la forêt.
- Q.—Payez-vous en hiver à ceux que vous gardez les mêmes salaires que vous payez en été ? R.—Non, nous les payons moins cher.
- Q.—Combien gagnent vos hommes en hiver ? R.—De \$14 à \$18 par mois.

Par le PRÉSIDENT :

- Q.—Leur donnez-vous la pension ? R.—Oui, ce prix comprend la pension ; c'est-à-dire pour ceux qui vont dans la forêt.

Par M. HEAKES :

- Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Dans la scierie nous les payons tous les quinze jours.
- Q.—Et dans la forêt ? R.—Il n'y a pas de pratique régulière à ce sujet. On les paie généralement à mesure qu'ils ont besoin et on leur donne la balance au printemps. Le mode de paiement des hommes dans la forêt est matière de convention entre le patron et l'employé.
- Q.—Quelques-uns de ceux qui travaillent à la scierie sont-ils payés partie en bons et partie en argent ? R.—Non, pas que je sache.
- Q.—Savez-vous si quelques scieries ont pratiqué ce mode de paiement à

Chatham, l'été dernier ? R.—Je ne puis répondre que pour moi, et je sais que ce mode de paiement n'a pas été pratiqué chez nous.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans le commerce de bois à Chatham ? R.—Pour moi-même et pour d'autres, douze ans, ou à peu près.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vu que vous pensionnez vos hommes dans la forêt pourriez-vous nous dire ce que coûte leur pension ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous dire ce que vous ont coûté le sucre et le porc en 1877, 1882, et 1887 ? R.—Je pourrais vous donner les comptes que nos employés ont payés.

Q.—Pourriez-vous nous les donner pour le mois de novembre de chaque année ? R.—Oui j'essaierai à les obtenir.

Q.—Pourriez-vous nous donner les prix de vos principaux achats ? R.—Oui.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'une grande partie des ouvriers dans Chatham sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Je ne puis rien vous en dire car je ne demeure pas de ce côté-ci de la rivière.

Q.—Vous demeurez à New-Castle ? R.—Oui, je demeure à New-Castle et dans cette paroisse une bonne partie des ouvriers sont propriétaires de la maison qu'ils habitent peut-être la moitié.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les salaires pour les employés de scieries ont-ils augmenté dans les environs depuis cinq ans ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Ont-ils diminué ou sont-ils restés stationnaires ? R.—Ils ont très peu varié, et je crois que s'il y a eu quelque changement, c'est plutôt dans le sens d'une diminution.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien d'heures par jour travaillent vos employés ? R.—Dix heures.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous faire des heures supplémentaires ? R.—Oui.

Q.—Et vous payez vos employés pour ce travail supplémentaire ? R.—Oui.

Q.—D'après le même tarif que pour le travail de jour, ou plus cher ? R.—Plus cher.

Q.—Arrive-t-il quelquefois des accidents dans votre scierie ? R.—Très rarement, je ne m'en rappelle pas présentement. Il est arrivé une ou deux fois que des hommes aient eu la main coupée, mais je ne me rappelle pas d'aucun accident grave.

Par M. HEAKES :

Q.—Le commerce de bois augmente-t-il ici ? R.—Non, il a diminué beaucoup depuis quelques années.

Q.—Cela est-il dû à ce que la demande est moins considérable ou parce qu'elle a pris une autre direction ? R.—C'est dû à ce que la demande est moins forte, mais la raison principale c'est la baisse considérable dans le prix du fer.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—N'est-ce pas dû à la forte taxe que le gouvernement a imposée sur le bois, c'est-à-dire le mesurage ? R.—Je ne crois pas que le mesurage ait eu aucun effet nuisible au commerce de bois ; le mesurage empêche le courtier de faire le profit qu'il pourrait faire autrement, mais il n'affecte pas du tout le prix du bois, et ne l'a pas élevé.

Par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous dans quelle proportion a diminué la production depuis quelques années ? R.—Je crois que depuis huit ans elle est tombée de 140,000,000 à environ 70,000,000 ; un peu plus que la moitié. En 1876, elle était de 118,000,000 ; en 1877, 160,000,000 ; en 1880, 155,000,000, et depuis 1877, prenant la décade, il y a eu une diminution de plus de la moitié.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Croyez-vous que cela soit dû en grande partie à des causes naturelles ? R.—Cela est dû sans doute à la demande limitée, car ça ne paierait personne de préparer de grandes quantités de bois maintenant. Si les prix augmentent, nous enlèverons des billots de certains endroits difficiles, où cela ne paie nullement de les prendre aujourd'hui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Il n'y a aucune autre cause de la baisse des prix dans Chatham ? R.—Non.

Q.—Ce qui affecte certaine partie du pays vous affecte ? R.—Oui ; c'est-à-dire dans notre genre d'affaires, le commerce de bois.

Q.—Abstraction faite de la génération actuelle, je vous demanderai comment ont réussi les marchands de bois—ont-ils, en général, fait fortune dans le pays, ou est-ce le contraire ? R.—Je ne saurais dire. Il est très difficile de dire si une personne a fait fortune ou non. Je ne crois pas que l'on ait acquis des richesses dans cette branche d'affaires durant les dix dernières années ; mais c'est mon opinion qu'assez longtemps auparavant on y a fait de l'argent ; je sais que l'on est sous cette impression.

Q.—N'est-il pas vrai que plusieurs de ceux que l'on supposait être riches se sont trouvés pauvres à leur mort ? R.—Oui, je le crois.

LISTE DES PRIX de l'approvisionnement du mois de novembre en 1877, 1882, 1885 et 1887.

ARTICLES.	1877.		1882.		1885.		1887.	
	\$ c.	c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	c.	\$ c.	c.
Farine.....	7 00		6 00 @	6 25	5 60		5 00	
Farine de maïs.....	3 25				3 75		3 54	
Farine d'avoine.....	7 00		6 50		5 25		5 00	
Bœuf.....	10	@ 12	10		13		10	
Lard.....	12	@ 18	15	@ 20	10	@ 14	12	
Thé.....	45	@ 50	40		25	@ 40	25	@ 40.
Sucre.....	12		10		7		7	
Mélasse.....	55	mes. à vin	60	Impérial.	55		40	
Beurre.....	24		25		22		22	
Kerosene.....							25	@ 35

Le bœuf frais, durant le mois de novembre, se vend environ 5 cents.

Je certifie par la présente déclaration que l'état ci-dessus est à l'effet de compléter le témoignage que j'ai devant hier, durant la commission du travail. Les prix ci-dessus sont les prix du détail.

E. HUTCHINSON.

Chatham, N. B., 18 avril, 1888.

THEOPHILES DESBRESAY, contre-maître chez M. Snowball, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis contre-maître chez M. Snowball.

Q.—Dans la fabrique ? R.—Tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur.

Q.—Quelle occupation avez-vous à l'extérieur ? R.—Je suis chargé d'expédier le bois et de fournir aux hommes ce qu'il leur faut ; je dois en outre surveiller les remorqueurs.

Q.—Avez-vous quelque rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Chatam ? R.—Oui ; en l'absence de M. Snowball.

Q.—Combien employez-vous d'hommes dans le commerce de bois ? R.—300 ou 400, je crois.

Q.—Combien y en a-t-il qui résident à Chatam ? R.—La plupart ; je pourrais dire les trois quarts.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage donné par M. Hutchinson, relativement aux salaires donnés dans les différentes branches de cette industrie ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel salaire reçoivent les ouvriers d'équipe ? R.—Il y a différents degrés entre ces hommes. Les chefs ont environ 20 cents de plus que les journaliers. Les hommes d'équipe reçoivent \$1.50 et \$1.60.

Q.—Les journaliers ont-ils le même salaire ? R.—Non ; ils ont environ \$1.30, puis il y des hommes qui reçoivent \$1.

Q.—Ce sont les aides ? R.—Oui.

Q.—Que gagne l'homme préposé à la scie circulaire ? R.—Entre \$1.40 et \$1.50.

Q.—Combien reçoit l'ouvrier d'établissement ? R.—Quelques-uns ont \$1.10, d'autres \$1.20 et les nouveaux ont \$1.

Q.—Combien reçoivent les empileurs ? R.—\$2 environ.

Q.—Combien payez-vous aux mécaniciens ? R.—\$2 et \$2.50.

Q.—Et les aiguiseurs des scies ? R.—\$2.

Q.—Y en a-t-il un dans chaque équipe ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous aux scieurs de lattes ? R.—Le plus haut salaire est de \$1.30.

Q.—Faites-vous une grande quantité de lattes ? R.—Non, cet article ne paie pas sur notre marché.

Q.—Combien d'heures travaillent vos hommes ? R.—Dix.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de mois de l'année donnez-vous de l'ouvrage à vos hommes ? R.—Pendant sept mois environ ; depuis six heures et demie jusqu'à sept.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Oui, durant la dernière saison, nous avons fait le travail de nuit pour la première fois depuis quatre ou cinq ans.

Q.—Que font ces hommes en hiver ? R.—Quelques-uns vont dans les bois, d'autres font la pêche, et d'autres restent à la maison.

Q.—Y en a-t-il la moitié d'employés durant l'hiver ? R.—Je le crois et même plus.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien gagnent les ouvriers de bord, dans leur métier ? R.—Les hommes du dehors ont \$1.30 ou \$1.40 ; c'est le salaire qui a été payé l'été dernier.

Q.—Engagez-vous les hommes vous-mêmes ou si vous laissez cette besogne aux arimeurs ? R.—L'arimeur les engage. Les hommes qui travaillent à l'intérieur ont \$2.

Q.—Combien payez-vous pour le chargement des navires, d'après l'étalon de St-Petersbourg ? R.—Je ne me rappelle plus ce que les navires paient ; je crois que c'est \$1.40 à l'étalon.

Q.—Savez-vous quelle différence il y a entre ces prix et ceux de Québec ? R.—Je crois que les prix sont moins élevés à Québec, on y charge les navires à raison de \$1 je crois.

Q.—A l'étalon ? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous d'allèges pour charger les navires ou prenez-vous le bois sur les quais ? R.—Règle générale nous le prenons sur les quais. L'année dernière, nous avons chargé un navire ici pour \$1, mais c'étaient les conditions de la charte.

Q.—Les navires prennent ils généralement leur charge sur les quais ou sur les allèges ? R.—Sur les quais, à l'étalon.

Q.—Vous servez-vous de machines à vapeur pour charger le bois ? R.—Sur les gros steamers nous employons la vapeur ; mais sur les petits la chose ne peut se faire.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les taux sur le chemin de fer, d'ici à la jonction ? R.—Je ne puis pas me les rappeler.

Q.—Pourrez-vous nous fournir une liste des salaires payés aux chefs de train, aux chauffeurs, etc. ? R.—Oui.

Q.—Quand payez-vous les employés de votre scierie ? R.—A chaque quinzaine.

Q.—Sont-ils toujours payés argent comptant ? R.—Oui, s'il le veulent.

Q.—N'avez-vous pas l'habitude, depuis quelques années de payer quelques uns de vos employés avec des bons ? R.—Si un homme qui a une famille veut des marchandises, un baril de farine, etc., nous les lui donnons.

Q.—Est-ce toujours sur leur demande que vous les payez avec des bons ? Oui ; je le crois.

Q.—Vous ne pourriez pas nous donner une réponse affirmative ? R.—Le compte des hommes est réglé tous les quinze jours en été, et toute balance leur est payé comptant.

Q.—Sont-ils obligés de prendre ces bons ? R.—Non, ils ne sont pas tenus de les prendre, s'ils ne le veulent pas.

Q.—N'est-il pas vrai qu'avant la dernière saison, vos hommes étaient payés argent comptant ? R.—Pas plus que l'été dernier.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous si ces bons ont été offerts aux ouvriers, comme paiement partiel, sans qu'ils les eussent demandés ? R.—Pas à ma connaissance. Je sais que durant l'été, les hommes sont payés tous les quinze jours.

Q.—Ces bons sont-ils payables à quelque magasin en particulier ? R.—Ils sont payables au magasin de M. Snowball.

Q.—La compagnie doit-elle au magasin où ses bons sont payables ? R.—Ce n'est pas un bon qui est donné ; c'est simplement un ordre de la compagnie de donner aux ouvriers tant de marchandises.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et ces ordres sont donnés quand cela est nécessaire ; mais les hommes ne sont jamais obligés de les accepter ? R.—Oui, nous les payons argent comptant à la fin de la quinzaine.

Par M. CARSON :

Q.—Si les ouvriers demandent de l'argent comptant au lieu de bons, le leur donnez-vous ? R.—Oui ; mais les bons leur conviennent tout aussi bien, car ils peuvent avoir nos marchandises à aussi bon marché qu'ailleurs, et un père de

de famille peut ne pas être en état d'attendre jusqu'à la paie ; or, comme il ne peut avoir à crédit ailleurs il fait aussi bien de prendre un ordre, vu que les marchandises ne sont pas plus chères qu'ailleurs.

Q.—Dans les bois, à quelle heure commencez-vous votre garde de nuit ?
R.—A sept heures.

Q.—A quelle heure finissez-vous, le matin ? R.—A six heures.

Q.—Combien d'heures êtes-vous censés travailler ? R.—Dix heures par jour..

Q.—Et dix heures par nuit ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que si les ouvriers étaient payés tous les huit jours ils auraient besoin d'autant de crédit que maintenant ? R.—Je ne sais pas, car ils obtiennent ce qu'ils veulent. Si un homme a besoin de quelques piastres durant la semaine, avant le jour de paie, il peut les obtenir invariablement.

Q.—Savez-vous combien il y en a d'entre vos employés qui gagnent \$1.15 par jour ? R.—Je ne pourrais pas vous dire exactement.

Q.—Y en a-t-il plusieurs ? R.—Dans la scierie il y en a un bon nombre qui gagnent \$1.15 et \$1.20 par jour.

Q.—Y en a-t-il d'entre eux qui sont mariés et qui ont des familles à faire vivre ? R.—Je le crois.

Q.—Un homme peut-il vivre raisonnablement, supporter une famille, payer un loyer, avec \$1 par jour ? R.—Quelques-uns, je crois, peuvent vivre très bien avec cette somme.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vos employés peuvent-ils vivre bien ? R.—Je ne les ai jamais entendu se plaindre à ce sujet, ils vivent très bien. La grande difficulté pour les employés des scieries c'est qu'ils ne peuvent travailler en hiver ; mais lorsque les scieries ferment en automne ils peuvent aller dans les bois et travailler pour la compagnie, tandis que les familles sont approvisionnées par le magasin ; ainsi ils ont un avantage.

Q.—Gagnent-ils leur pension en hiver ? R.—Oui, en allant dans les chantiers.

Q.—Et leur salaire sert à l'entretien de la famille ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La famille prend-elle ce qu'il lui faut dans ce magasin durant l'absence du mari, en hiver ? R.—Quelquefois, c'est ce qu'elle fait ; d'autres fois, non ; ces familles peuvent faire comme bon leur semble.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Pouvez-vous nous donner un état des provisions dépensées dans les chantiers depuis cinq ans—disons dix ans—novembre 1877, 1882 et 1887 ? R.—Oui. Voici les prix auxquels nous avons vendu la farine, le bœuf, le lard, le sucre et le thé, en 1877, 1882 et 1887 :

	Farine	Bœuf	Porc	Sucre	Thé
1877.....	\$7.00 @ \$8.00	10c. @ 12c.	10c. @ 12c.	12c.	45c.
1882.....	\$6.75 @ \$6.90	10c.	15c.	10c.	35c. @ 40c.
1887.....	5.25	10c.	12c.	8c.	30c. @ 40c.

Quant au sucre, les gens pouvaient, s'ils le voulaient, en acheter 15lbs pour \$1.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Fournissez-vous le vêtement, les chaussures, à vos hommes qui vont dans les chantiers ? R.—Oui.

Q.—Reçoivent-ils ce vêtement et ces chaussures de la compagnie en à compte sur leur salaire? R.—Nous leur donnons, c'est-à-dire le contre-maître leur donne généralement ce qu'il leur faut pour aller dans les chantiers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Sont-ils libres d'acheter où ils veulent? R.—Oui; nous avons rarement eu des difficultés avec nos hommes. Voici un état des salaires payés l'an dernier sur l'embranchement de chemin de fer de Chatham, et ce que nous payons aujourd'hui :

Surintendant.....	\$60	par mois.
Chef de train	50	“
Ingénieur.....	40	“
Chauffeurs (deux).....	30	“
Serre-freins.....	1.10	par jour
Chef de gare.....	40	par mois.
Télégraphiste.....	25	“
Sous chef de gare.....	25	“

Quant au chef de gare on lui fournit le combustible et l'éclairage. D'après l'étalon de Saint-Pétersbourg, le chargement des navires, à Chatham, en 1887, coûtait \$1.25.

GEORGE WATT, marchand de marine, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Que faites-vous? R.—Je suis marchand de marine.

Q.—Cela veut-il dire que vous fournissez tout ce qu'il faut pour l'équipement d'un bateau? R.—Oui.

Q.—Se fait-il beaucoup d'affaires de ce genre ici? R.—Non, les navires achètent simplement ce dont ils ont besoin.

Q.—Avez-vous plusieurs hommes à votre service? R.—Non; je n'ai pas besoin d'un grand nombre d'employés.

Q.—Combien peut gagner un commis ordinaire dans un établissement comme le vôtre? R.—Je paie généralement environ \$28 par mois. C'est généralement un jeune garçon que j'emploie.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel âge peut avoir ce jeune garçon? R.—Il est très jeune.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est le salaire ordinaire d'un commis dans Chatham, sans spécifier aucun établissement? R.—Je ne sais pas comment je pourrais vous répondre sans mentionner quelqu'un. Je donne à mon commis entre \$25 et \$28 par mois.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel âge a-t-il, dix-huit ou dix-neuf ans? R.—Il a environ vingt ans.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien d'heures par jour est-il tenu de travailler? R.—Nous commençons à sept ou huit heures du matin et fermons à huit heures du soir.

Q.—Travaille-t-il le même temps le samedi? R.—Oui.

Q.—Vous occupez-vous de la pêche? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de gens qui se sont occupés de la pêche, ici, depuis quelques années ? R.—Non ; nous ne faisons que la pêche aux filets.

Q.—Préparez-vous le poisson en boîtes ? R.—Non, je l'expédie—l'éperlan.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose de la pêche à l'éperlan ? R.—C'est un travail très incertain ; quelques personnes réussissent, d'autres ne font presque rien ou rien du tout. J'ai connu un homme qui, l'automne dernier, a fait \$60 dans une nuit, tandis que d'autres n'ont pu réaliser ce montant dans tout l'hiver. Cette pêche n'est pas continue et elle varie avec chaque saison.

Q.—Est-ce que la saison de la pêche à l'éperlan n'est pas une courte saison ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que la plupart de ceux qui font cette pêche sont sans ouvrage ?

R.—Oui ; sans ouvrage durant l'hiver. Ils louent des filets et vont faire la pêche pendant un mois ou deux. Quelques-uns ont leurs propres filets.

Q.—Quel prix, en moyenne, commande ce poisson cette année ? R.—De 1½ cent à 2½. J'ai payé 2½ cents, le tout compris, petits et gros.

Q.—Savez-vous si les ouvriers de Chatham peuvent gagner des sommes considérables à ce genre de pêche ? R.—Il se fait beaucoup d'argent à ce commerce chaque hiver, et beaucoup de gens seraient à la gêne sans cela.

Q.—Combien y a-t-il de personnes qui sont engagées dans cette industrie, ou plutôt quel montant d'argent la classe ouvrière peut-elle retirer de cette pêche à chaque saison ? R.—Entre \$25,000 et \$30,000.

Q.—Est-ce que cela, avec leur travail lorsque les fabriques sont ouvertes suffit à les faire vivre ? R.—Cela leur permet de vivre très bien.

Q.—Croyez-vous que la somme dont vous avez parlé est le salaire généralement payé aux commis, dans Chatham ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous ne pouvez parler que pour ce qui vous concerne ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—L'état de commis est-il peu rémunérateur ? R.—Il l'est peu ; la plupart ont de petits salaires pendant qu'ils se mettent au courant des affaires.

F. E. DANVILLE, mesureur de bois, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Etes-vous un mesureur de bois carré ? R.—Oui.

Q.—Mesurez-vous le bois de construction ou les billots ? R.—Les billots.

Q.—Pas autre chose que les billots ? R.—Les billots et le madrier.

Q.—Quel est le salaire des mesureurs de bois ? R.—Pour ce qui me concerne je retire un salaire pour l'année. Je travaille toute l'année.

Q.—Les mesureurs de bois ont-ils six mois réguliers de travail ? R.—Je n'en connais pas qui aient six mois de travail.

Q.—Ont-ils quelque autre occupation en dehors de cela ? R.—Quelques-uns. Quelques-uns s'occupent d'agriculture, d'autres conduisent quelque affaire à leur compte.

Q.—Qui les emploie ? R.—Je ne pourrais pas dire précisément.

Q.—Sont-ils employés par le vendeur de bois ou par l'acheteur ? R.—Je ne pourrais pas dire ; il doit y avoir un arrangement entre eux.

Q.—Alors il n'y a pas de coutume régulière à ce sujet ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Est-ce que l'acheteur ne paie pas toujours le mesureur de bois ? R.—Il est censé le payer.

Q.—Qui le choisit ? R.—C'est généralement le vendeur.

Q.—Croyez-vous qu'il est juste que le vendeur choisisse l'inspecteur quand

c'est l'acheteur qui paie ? R.—Il est bien difficile de répondre à cette question. Je crois que la chose doit être convenue entre les deux parties.

Q.—Quelle est la loi à ce sujet ? R.—Je ne sais pas ; je ne la connais pas bien.

Q.—La loi oblige-t-elle l'acheteur à payer le mesureur de bois ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Mais il n'a rien à voir dans le choix du mesureur de bois ? R.—Je crois qu'il a droit à une réparation en cas de difficulté.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que font les mesureurs de bois à part le mesurage ? R.—Quelques-uns s'occupent d'agriculture quand ils ne sont pas occupés comme mesureurs ; d'autres vont dans les chantiers en hiver.

Q.—Vous occupez-vous d'agriculture ? R.—Non, je suis employé toute l'année.

Q.—Vous ne vous occupez pas d'agriculture alors ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Croyez-vous que la classe ouvrière de Chattam est employée toute l'année à une chose ou à une autre ? R.—Une partie des ouvriers que je connais sont employés ; les bons ouvriers restent rarement inoccupés.

Q.—Croyez-vous que tout bon ouvrier puisse trouver de l'emploi ? R.—Aujourd'hui, oui ; mais il y a des temps où l'ouvrage manque. L'été dernier, en autant que j'ai pu voir, ils ont obtenu de l'emploi.

Q.—Est-ce l'hiver ou l'été qui est la plus dure saison pour vous ? R.—Il y a peu de différence ; je ne puis pas répondre pertinemment à cette question.

Q.—Quel est le salaire des mesureurs de bois ? R.—Je ne pourrais pas dire ce qu'ils gagnent ; mais j'ai \$1000 par année.

Q.—Pendant combien de mois de l'année travaillez-vous ? R.—Je suis employé à l'année et je travaille douze mois.

ALEX ROBINSON, voiturier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis voiturier-menuisier.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Entre 6 et 9.

Q.—Quel est le salaire du menuisier qui travaille à la caisse d'une voiture ? R.—Je paie à ces ouvriers, de \$6.50 à \$9. par semaine.

Q.—Combien payez-vous aux forgerons ? R.—Je leur donne environ le même salaire.

Q.—Faites-vous de l'ébénisterie ? R.—J'en fais, mais dans une autre boutique.

Q.—Employez-vous un peintre ? R.—J'ai les jeunes gens que j'engage pour m'aider, car je fais ce travail moi-même. Parfois j'engage un peintre.

Q.—Fabriquez-vous des voitures complètes, ou certaines parties des voitures ou en importez-vous ? R.—Nous en importons quelquefois.

Q.—Où achetez-vous les principales parties de vos voitures ? R.—Parfois dans Ontario, à Galt et à Guelph.

Q.—Les forgerons sont-ils constamment employés à de bons salaires ? Nous les employons à l'année.

Q.—Par un engagement annuel ? R.—Pas toujours, mais nous en avons toujours un, deux, ou trois avec nous.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Quand des apprentis travaillent aux voitures leur enseignez-vous le métier tout entier ou une partie seulement du métier ? R.—Si un jeune homme veut apprendre le métier en entier, il peut l'apprendre, mais généralement les apprentis ne s'appliquent qu'à une branche.

Q.—Combien de temps prendra un jeune homme pour apprendre le métier ? R.—Cinq ou six ans.

Q.—Avez-vous des difficultés à garder les jeunes gens aussi longtemps à votre service ? R.—Oui ; ils partent généralement après deux ou trois ans de service, car ils veulent obtenir de meilleurs salaires.

Q.—S'ils consentaient un engagement croyez-vous que cela rencontrerait la difficulté ? R.—Je ne le crois pas ; je crois que lorsqu'un ouvrier ne veut pas rester avec ses patrons il vaut mieux le laisser aller.

Q.—Ne croyez-vous pas que l'engagement ferait que les apprentis deviendraient de meilleurs ouvriers ? R.—Pour quelques jeunes gens, oui ; mais je ne le crois pas pour d'autres. Si un jeune homme ne veut pas apprendre le métier, il vaut mieux le laisser aller.

Q.—D'où vous vient la plus forte concurrence ? R.—Des grandes fabriques et des compagnies puissantes.

Q.—Savez-vous si les marchandises qui viennent de la prison de Montréal se vendent ici ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Vient-il des marchandises de ce genre ici ? R.—Cela se peut, je n'en sais rien.

PAR M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle partie des voitures importez-vous des provinces d'en haut ? R.—Quelquefois nous en importons de là.

Q.—Les ressorts et les moyeux ? R.—Oui, quelquefois j'achète mes ressorts à Saint-Jean.

Q.—Trouvez-vous que ces articles sont améliorés c'est-à-dire qu'ils sont mieux faits, depuis six ou sept ans ? R. Je ne puis dire cela ; il y a quelques années nous importions nos meilleurs ressorts des Etats-Unis. Nous croyons que les ressorts américains étaient les meilleurs ; mais je puis dire qu'il y a eu une amélioration dans les ressorts canadiens et qu'ils sont meilleurs qu'il y a sept ou huit ans.

Q.—L'importation des ressorts américains est-elle aussi considérable qu'au paravant ? R.—Non.

Q.—Où achetez-vous votre cuir pour les soufflets ? R.—J'achète les soufflets tout faits.

Q.—Où les achetez-vous ? R.—Dans les provinces d'en haut.

Q.—A Montréal ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous ces articles de bonne qualité ? R.—Oui.

Q.—Ne vous servez-vous que du bois canadien ? R.—Non ; nous nous servons du noyer et du tulipier américains.

Q.—Où prenez-vous le noyer ? R.—J'en achète de M. Haymard, de Saint-Jean.

Q.—Est-ce de la seconde croissance ? R.—Oui ; il tient des deux qualités, et j'achète de la seconde pousse.

Q.—Le préférez-vous ? R.—Oui.

Q.—A quel âge prenez-vous les apprentis ? R.—Entre 14 et 16 ans. Je les ai pris à 14 et 15. Je crois que le plus jeune à 15 ans.

Q.—Après avoir fait leur temps restent-ils généralement avec vous comme ouvriers ? R.—Oui, quelques-uns, un ou deux sont restés avec moi.

Q.—Croyez-vous que si un jeune garçon était tenu, d'après la loi, de signer un engagement, c'est-à-dire, si ses patrons étaient tenus de lui montrer le métier parfaitement, ce serait un meilleur moyen que le système incertain d'aujourd'hui.

d'hui, de faire de bons ouvriers ? R.—Je ne crois pas que cela changerait les jeunes gens. Ils seraient forcés de rester à la même place, mais je suis d'opinion qu'il n'est jamais sage de retenir un jeune homme ou un homme lorsqu'il veut partir.

Q.—Croyez-vous que cela forcerait le patron à enseigner le métier d'une manière convenable au lieu de faire des gâte-métiers ? R.—La chose se peut dans quelques cas. Pour ce qui me concerne je suis porté à enseigner aux jeunes gens tout ce que je puis, dans mon intérêt, et je crois que c'est ce que devraient faire tous les patrons dans leur intérêt.

Q.—Polissez-vous votre ouvrage vous-même ? R.—Oui, et je le vernis.

Q.—Où achetez-vous vos vernis ? R.—J'ai un vernis d'Angleterre ; j'ai le Valentines et le Hoar, mais, règle générale, j'aime mieux le Valentines.

Q.—Faites-vous usage du vernis anglais surtout pour le fini de l'ouvrage ? R.—Du Valentines anglais.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que si les jeunes garçons étaient tenus de signer un engagement, les parents les laisseraient apprendre le métier ? R.—Je ne sais pas. Règle générale ils n'aiment pas à faire apprendre un métier à leurs enfants ; ils sont portés à les laisser faire des entreprises dans la ville.

Q.—Avant de prendre un jeune homme sous engagement, exigeriez-vous des garanties de la part de ses parents ? R.—Si je devais m'engager à lui montrer le métier j'aimerais à avoir des garanties de la part des parents pour me dédommager de mes soins.

Q.—Croyez-vous que dans ces cas les parents consentiraient à payer ? R.—Je ne le crois pas.

M. McLAUGHLIN, expéditeur en chef chez M. Snowball, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis le contre-maitre de M. Snowball sur ses quais et je suis préposé à l'expédition.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Cela dépend entièrement de l'ouvrage qu'il y a à faire.

Q.—Les payez-vous pour charger le bois ? R.—Oui.

Q.—Combien leur payez-vous ? R.—Nous leur donnons entre \$1.25 et \$2.

Q.—Sont-ils employés à travailler dans la cale ? R.—Oui.

Q.—Surveillez-vous le chargement ou avez-vous un arrimeur ? R.—Nous avons un arrimeur.

Q.—Cet homme engage-t-il ses ouvriers ? R.—Oui.

Q.—La compagnie emploie-t-elle un arrimeur à ses frais, pour décharger un navire ? R.—L'arrimeur est engagé pour cela par le capitaine du navire.

Q.—A tant par tonne ? R.—Cela dépend de l'étalement.

Q.—Savez-vous combien il a, règle générale ? R.—Je ne le sais pas exactement.

Q.—Pendant combien de mois de l'année les journaliers sont-ils employés au chargement des navires ? R.—Pendant six mois environ, je crois.

Q.—La compagnie leur fournit-elle d'autre ouvrage le reste de l'année ? R.—Ce n'est pas une compagnie.

Q.—M. Snowball travaille-t-il personnellement ? R.—Oui.

Q.—Donne-t-il de l'emploi, pour le reste de l'année, à ses ouvriers de bord ? R.—A un bon nombre ; quelques-uns vont dans les chantiers.

Q.—Savez-vous ce que peut gagner, en moyenne, un ouvrier de bord—ce qu'il peut gagner dans une saison? R.—Je ne sais pas; il ne gagne pas plus que les autres.

Q.—Sont-ils employés pendant six mois? R.—Je ne le crois pas; près de six mois dans tous les cas.

Q.—Ces hommes sont-ils toujours payés en argent? R.—Toujours.

Q.—Quand sont-ils payés? R.—Tous les quinze jours.

Q.—M. Snowball est-il responsable pour le salaire de ces hommes, ou bien sont-ils employés et payés par les arrimeurs? R.—L'année dernière, ils furent payés au bureau de M. Snowball; mais auparavant ils étaient payés par les arrimeurs.

Q.—Sont-ils payés à chaque quinzaine? R.—Oui, excepté pendant le chargement du navire.

Q.—Et lorsque le navire est chargé? R.—Ils sont payés aussitôt que possible.

Q.—M. Snowball les paie-t-il comme ses propres employés? R.—Oui.

JOHN LOGGIE, mesureur de bois, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est votre métier? R.—Je suis mesureur de bois.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage rendu par le dernier mesureur de bois? Oui.

Q.—Comment êtes-vous payé—au mille pieds? R.—Oui.

Q.—Combien un mesureur de bois reçoit-il par mille? R.—12 cents en moyenne, nous n'avons pas tout à fait autant que nous accorde la loi.

Q.—Qui vous engage, le vendeur ou l'acheteur? R.—Il y a généralement entente entre les deux parties.

Q.—Qui vous paie généralement? R.—L'acheteur.

Q.—Que dit la loi au sujet du salaire des mesureurs de bois? R.—Il y a un acte provincial— je ne me le rappelle pas dans le moment—à ce sujet.

Q.—Travaillez-vous dans les chantiers l'hiver? R.—Oui.

Q.—Pour qui mesurez-vous le bois alors? R.—Je suis employé par un homme qui a un contrat de M. Snowball; il fait beaucoup de mesurage pour lui et il est payé au mille pieds.

Q.—Pendant combien de temps de l'année êtes-vous employé comme mesureur de bois? R.—Voulez-vous dire au mille pieds.

Q.—Oui? R.—Je puis dire trois mois.

Q.—Travaillez-vous tout le temps dans les scieries? R.—Non; je vais quelquefois dans les bois. Je suis engagé pour huit mois de l'année, et pendant trois mois environ je travaille au mille pieds; je ne fais rien pendant l'autre mois.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Retirez-vous les billots de l'eau? R.—Je mesure le bois tout simplement.

JOHN WOOD, arrimeur, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis arrimeur.

Q.—Combien avez-vous par mille pour transporter le bois ? R.—Nous sommes payés d'après un étalon des prix.

Q.—Que recevez-vous en moyenne ? R.—Environ \$1.40 ou \$1.50.

Q.—Pouvez-vous charger le sapin pris sur les quais aussi rapidement que lorsqu'il est pris sur une allège ? R.—Ce n'est pas possible.

Q.—Le chargement pris sur les quais coûte-t-il plus cher ? R.—Oui.

Q.—Cela expliquerait-il la différence des prix entre Chatham et Québec ? R.—Je le crois.

Q.—Savez-vous quelle différence il y a dans les prix de ces deux endroits ? R.—Je n'ai jamais travaillé à Québec ; mais j'ai entendu dire que le taux était de \$1.

Q.—Si le taux était de \$1 à Saint-Jean croyez-vous que ça vaudrait 50 cents de plus pour prendre le bois sur le quai ? R.—Oui, dans certains cas.

Q.—Combien payez-vous aux ouvriers de cale ? R.—Deux piastres et quelquefois plus.

Q.—Quel salaire payez-vous aux hommes sur le quai ? R.—\$1.40 ou \$1.50.

Q.—Faites-vous usage de treuils ? R.—Oui ; sur les steamers.

Q.—En faites-vous usage sur les voiliers ? R.—Non, pas pour charger le bois carré.

Q.—Chargez-vous du bois carré ici ? R.—Oui, et nous nous servons de chevaux pour cela.

Q.—Combien paye-t-on ici aux ouvriers de bord ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Combien gagnent les arrimeurs ? R.—La même chose.

Q.—Combien payez-vous aux balanceurs (*swingors*) ? R.—Le même taux.

Q.—Quelle est, d'après vous, la besogne la plus difficile, charger du bois carré ou le sapin ? R.—Il y a bien peu de différence. Dans les steamers, il peut y avoir du danger.

Q.—Pendant combien de mois travaillent les ouvriers de bord de Chatham ? R.—Voulez-vous dire au chargement des navires ?

Q.—Oui ? R.—La saison commence généralement vers le dernier jour de mai et se termine vers le 15 de novembre ; environ six mois.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que peut être le salaire d'un ouvrier de bord pour la saison ? R.—Environ \$200.

Q.—Vous pensez que ces ouvriers gagnent près de \$200 ? R.—Environ.

Q.—Après que la saison est finie, ces hommes peuvent-ils trouver de l'emploi ailleurs ? R.—Oui ; il y a peu d'hommes sans ouvrage ici.

Q.—Quelques-uns d'entre eux se livrent-ils à la pêche ? R.—Oui ; quelques-uns font la pêche, d'autres vont dans les chantiers, d'autres travaillent à la construction des maisons.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers de bord de cette ville qui sont propriétaires ? R.—Il y en a un bon nombre qui se sont construits des maisons ici.

Q.—Vivent-ils d'une manière convenable avec leur salaire ? R.—Je le crois.

Q.—Paraissent-ils contents de leur état ? R.—La plupart.

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté avec les ouvriers de bord ? R.—Aucune ; j'ai chargé un bon nombre de navires et je n'ai jamais eu de difficulté avec les ouvriers.

Q.—Chargez-vous des navires la nuit ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous vos hommes en sus pour ce travail ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous plus cher que pour le travail de jour ? R.—J'ai payé plus cher.

Q.—Travaillez-vous parfois le dimanche ? R.—Non.

HENRY A. MUIRHEAD, marchand général, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—C'est une question un peu embarrassante.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Êtes-vous engagé dans le commerce général ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous plusieurs hommes ? R.—Oui.

Q.—Que font-ils ? R.—Cette année, nous construisons un remorqueur.

Q.—Combien payez-vous aux hommes employés sur ce remorqueur ? R.—Une piastre par jour.

Q.—Est-ce là le salaire ordinaire que vous payez à ces hommes ? R.—Oui ; excepté en hiver.

Q.—Combien payez-vous au mécanicien de ce bateau ? R.—Ce bateau ne fait pas encore le service.

Q.—Combien lui avez-vous payé pour la dernière saison ? R.—Nous sommes à construire le remorqueur.

Q.—Les hommes que vous employez à la fabrique sont-ils des ouvriers expérimentés ? R.—Quelques-uns.

Q.—Que payez-vous aux manœuvres ? R.—La plupart des hommes reçoivent une piastre—depuis \$1 jusqu'à \$2 en été.

Q.—Sont-ils employés toute l'année ? R.—En été seulement ; durant six mois environ.

Q.—Trouvent-ils généralement d'autre emploi en hiver ? R.—Oui ; ils font la pêche à l'éperlan.

Q.—Règle générale, y a-t-il plusieurs ouvriers, en été, qui désirent travailler et ne peuvent trouver de l'emploi ? R.—Pour ce qui est de l'année dernière je ne puis pas dire qu'il y en ait eu beaucoup sans emploi, car ceux qui voulaient de l'ouvrage pouvaient en trouver. Il y avait beaucoup d'ouvrage.

Q.—Dans certaines saisons existe-t-il une grande demande d'ouvriers dans la construction ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait une grande différence entre une saison et une autre.

Par M. HEAKES :

Q.—Tenez-vous un magasin ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire des commis dans les magasins de Chatham ? R.—Je ne saurais dire ; je ne puis parler que pour moi-même. Les salaires que je paie varient entre \$35 et \$50 par mois.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—J'emploie une servante.

Q.—Je parle du magasin et non de la maison. Employez-vous des femmes comme commis ? R.—Non.

Q.—À quelles heures ces commis sont-ils obligés d'être au magasin ? R.—Nos heures de travail sont très longues parfois. Quand cela est nécessaire ils commencent à quatre heures du matin et travaillent quelquefois, jusqu'à dix ou onze heures du soir. Je suis fournisseur de navires.

Q.—Combien de fois durant l'année peut-il leur arriver de sortir à six heures du soir ? R.—Je n'aimerais pas à répondre à cette question, car en réalité, je ne le sais pas ; nous ne travaillons que durant six mois de l'année.

Q.—Est-ce la règle générale ou l'exception de sortir à six heures du soir ? R.—Ils sortent généralement à six heures excepté durant la saison active—je veux parler des jeunes gens du magasin.

Q.—Quel âge peuvent avoir ces jeunes gens? R.—J'ai à mon service un jeune garçon de vingt ans, je suppose.

Q.—Combien gagne-t-il par mois? R.—Environ \$30.

Q.—Vous occupez-vous du commerce du poisson? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Connaissez-vous le commerce du charbon? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les prix du charbon ici et à Montréal?
R.—Non, je ne puis pas.

JOHN McDONALD, charpentier, est appelé et assermenté.

Q.—Quel est votre métier? R.—Je suis charpentier dans une fabrique.

Q.—Employez-vous plusieurs hommes? R.—Non; pas un grand nombre.

Q.—Quel salaire reçoivent les ouvriers? R.—Une piastre et cinquante cents par jour.

Q.—Ont-ils constamment de l'emploi à \$1.50 par jour? R.—Oui, en été.

Q.—Ont-ils de l'ouvrage en hiver? R.—En hiver l'ouvrage est rare.

Q.—Avez-vous plusieurs ouvriers habiles qui travaillent à cette industrie, durant certains mois de l'année? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Quel salaire leur payez-vous? R.—\$1 et \$1.25 par jour.

Q.—Remplacent-ils les ouvriers expérimentés? R.—Non.

Q.—Y a-t-il plusieurs charpentiers dans cette ville? R.—Ils sont peu nombreux.

Q.—S'occupent-ils d'autre chose que de leur métier? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Avez-vous des machines dans votre boutique? R.—Oui, nous en avons.

Q.—Employez-vous un bon menuisier? R.—Oui.

Q.—Combien gagne un bon menuisier ici? R.—\$1.75 et \$2 par jour.

Q.—Avez-vous eu des hommes adroits préposés aux machines qui pouvaient être appelés des mécaniciens? R.—Je ne sais pas, je ne fais que le découpage, de sorte que je ne puis en dire beaucoup sur ce sujet.

Q.—Employez-vous des tourneurs? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils? R.—Dix heures par jour.

Q.—Le samedi également? R.—Oui.

ROBERT MURRAY, magistrat de police, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession? R.—Je suis avocat, procureur, et magistrat de police.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelle est l'étendue de votre juridiction? R.—J'ai juridiction sur le comté de Northumberland.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est la condition générale de la population de Chatham? R.—Très bonne, je crois; sous quel rapport voulez-vous dire?

Q.—Sous tous les rapports? R.—La population, je crois, est dans une très bonne condition; car il se commet peu de crimes ici.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Que pouvez-vous nous dire des crimes et de l'ivrognerie ? R.—Nous avons peu de cas d'ivrognerie ; le comté est sous la loi de Scott.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La loi de Scott a-t-elle eu un bon effet sous ce rapport ? Q.—Je le crois ; pendant un certain temps elle n'eut pas cet effet ; mais depuis trois mois il n'est pas venu devant moi un seul cas d'ivrognerie.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—La loi une fois adoptée a-t-elle été strictement mise en vigueur ? R.—Elle n'a jamais été appliquée aussi sévèrement que depuis trois mois. Avant cela elle était peu appliquée.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-elle strictement appliquée maintenant ? R.—Oui, très strictement, et si cela continue elle aura tout son effet.

Q.—Pouvez-vous nous dire, en votre qualité de magistrat, si les ouvriers s'adressent fréquemment à vous pour non paiement de leur salaire ? R.—Pas souvent, en tenant compte du montant d'affaires qui se fait ici.

Q.—Quelle est la principale cause du non paiement dans les cas qui sont venus devant vous ? R.—Je ne savais pas, en venant devant vous, que je devais rendre un témoignage. Dans la plupart des cas qui sont venus devant moi pour jugement il s'agissait tout simplement de disputes entre les journaliers et l'arrimeur, ou entre les ouvriers et le contre-maitre de la fabrique, parfois sur la question de savoir quel salaire les hommes devaient gagner ; mais ce n'était qu'un malentendu.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Alors, vous croyez qu'il n'y a aucune intention de la part des patrons de refuser de payer les employés ? R.—Non ; pas que je sache.

Par M. HEAKES :

Q.—Il n'y a pas de loi concernant la saisie dans cette province ? R.—Pas que je sache. Dans les bois, où des travailleurs ont perdu leur salaire, j'ai entendu parler de plaintes de ce genre, mais dans le travail local, je ne sache pas qu'un cas semblable se soit présenté.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Existe-t-il une loi relative à la saisie des terres dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Il y a eu un acte de ce genre devant la Chambre d'Assemblée, cette année, mais je ne crois pas qu'il ait été adopté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il de fréquentes saisies de salaire dans cette ville ? R.—Je n'ai vu aucun cas de ce genre depuis quelques années.

Par M. CLARKE :

Q.—Croyez-vous que les gens soient dans une bonne condition, ici ? R.—Je le crois ; ils sont prudents, et nous avons peu de cas de vraie pauvreté parmi nous.

Par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous combien la corporation a à dépenser ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Savez-vous si les travaux de la municipalité diminuent ou non ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Savez-vous si la municipalité dépense beaucoup d'argent pour les pauvres ? R.—Elle dépense peu de chose.

Q.—Avez-vous beaucoup de pauvres dans la maison de refuge ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Vingt-deux dans la maison de refuge du comté.

Q.—La population est-elle dans un état prospère ici, je suppose que la profession légale n'est pas très prospère ? R.—Non ; pas très prospère. J'entends les avocats se plaindre qu'il n'y a pas beaucoup de procès dans le comté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Connaissez-vous quelque chose du système scolaire ? R.—Je ne pourrais rien vous dire sur ce sujet.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous de plus amples renseignements à nous donner sur la population de ce comté ? R.—Pas à présent ; je ne savais pas que je dusse être appelé à rendre témoignage ; je ne suis venu ici que par curiosité.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des écoles publiques du soir dans cette ville ? R.—Il n'y en a pas.

Par M. HEAKES :

Q.—Le dessin et l'architecture sont-ils enseignés quelque part dans Chatham ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il ici quelque institution ouvrière ? R.—Non ; nous en avons une, il y a quelque temps, mais elle est fermée.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-ce votre opinion que la loi de Scott a réellement bénéficié à ce comté ? R.—Je ne saurais dire oui, vu la manière dont elle a été mise en vigueur, mais elle est mieux observée maintenant.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Croyez-vous qu'elle serait avantageuse si elle était appliquée ? R.—Je le crois.

Par M. HEAKES :

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux abolir complètement la fabrication des liqueurs ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous si la loi de Scott a une tendance à déprécier la valeur de la propriété ? R.—Je ne saurais dire oui.

Q.—A-t-elle affecté la consommation des cigares et du tabac ? R.—Je ne pourrais dire ; je crois qu'elle a eu quelque effet sur ces articles.

Par M. CARSON :

Q.—Savez-vous si la loi de Scott a eu pour effet de réformer les ivrognes ? R.—Je ne sais pas ; je le crois.

D. G. SMITH, journaliste, est appelé et assermenté.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis journaliste. L'année dernière j'étais conseiller municipal de cette ville. J'ai été membre du comité de l'asile de refuge et du comité des chemins, et par conséquent je connais un peu les affaires de la ville. Je sais qu'il y a eu une sérieuse agitation, l'année dernière, à l'effet de réduire la force de police à un officier au lieu de deux ; ce changement a été fait parce qu'on a cru qu'un seul homme de police pouvait maintenir l'ordre ici. Je sais que notre maison de refuge, qui est ouverte aux paroisses du comté, a eu bien peu de pauvres, l'année dernière, et je ne sais pas que le nombre ait augmenté cette année ; l'an dernier il y en avait vingt-deux.

Q.—N'y a-t-il que vingt-deux pauvres dans la maison de refuge du comté de Northumberland ? R.—Oui. Notre maison de refuge est pour tout le comté. Dans les paroisses on prend des mesures pour supporter les pauvres, mais ce n'est que dans des cas spéciaux. Le nombre que j'ai mentionné est le nombre régulier des pauvres gardés dans cette institution. La maison de refuge est sous la direction d'une commission nommée par le gouvernement mais payée par la municipalité.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est la population du comté de Northumberland ? R.—Environ 25,000 âmes.

Par M. CARSON :

Q.—Quelle est la population de la ville de Chatham ? R.—La population de la paroisse de Chatham est, ou était lors du dernier recensement, de 6,000, et je crois que la ville elle-même compte, aujourd'hui, près de 5,000 âmes.

Q.—Combien la ville employait-elle d'hommes de police avant l'adoption de la loi de Scott ? R.—A peu près le même nombre qu'à présent.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce un comité de la ville qui voit à faire réparer les chemins ? R.—Cela est fait par une commission des chemins et du feu, laquelle commission est composée de neuf membres et doit veiller à la fois au service du feu et aux chemins.

Q.—La corporation donne-t-elle quelque entreprise par soumission ? R.—La ville n'est pas incorporée, de sorte que le travail des chemins est fait sous la direction de ce comité dont j'ai parlé. Ils ont une machine à vapeur et un mécanicien qui en a la conduite. C'est généralement un membre du comité ou du conseil qui est chargé de voir aux rues ; cet homme est appelé le commissaire des chemins ; il a à surveiller le nettoyage des rues, la perception des taxes et les dépenses.

Q.—Combien gagne le travailleur qui manie la pelle et la pioche ? R.—Une piastre et vingt-cinq cents par jour.

Q.—Ces journaliers ont-ils beaucoup de travail dans les rues ? R.—Ils sont employés tout l'été. Je crois que le commissaire n'emploie qu'un ou deux et peut-être trois hommes pour l'ouvrage du dehors, en été.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les journaliers, en général, dans Chatham, sont-ils dans une bonne condition ? R.—Oui ; ils sont dans une très bonne condition, considérant le fait, que leur travail régulier ne dure que six mois de l'année. Ils font ensuite d'autre ouvrage, ils vont soit à la pêche, soit dans les chantiers.

Q.—S'il y avait des écoles du soir gratuites à Chatham, croyez-vous que les jeunes gens et les jeunes filles qui travaillent le jour en profiteraient, durant l'hiver ? R.—Je ne crois pas ; car je suis d'opinion qu'ils préféreraient aller aux réunions de l'armée du salut.

Q.—Pouvez-vous nous dire vers quel âge un jeune homme abandonne l'école commune pour se mettre à travailler ? R.—Cela dépend de sa position. Les enfants de parents pauvres abandonnent l'école très-jeunes ; quelques-uns même avant de connaître les premiers principes de l'éducation. Je puis dire que, généralement, ils abandonnent l'école à douze ou quatorze ans. Dans mon industrie, l'imprimerie, je sais que les jeunes garçons viennent me trouver à quinze ans, quelques-uns même à quatorze.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Parmi ceux qui reçoivent une meilleure éducation que l'éducation ordinaire, y en a-t-il qui, en sortant de l'école, manifestent le désir de se livrer à l'agriculture ; ou préfèrent-ils embrasser une profession ou entrer dans le commerce ? R.—Je crois que le désir général chez les parents c'est de faire étudier une profession à leurs jeunes garçons ; je crois que c'est ce que fait le grand nombre. Je crois que ceux qui reçoivent une plus haute instruction suivent une carrière ordinaire et n'entrent pas dans la vie professionnelle. Quelques-uns entrent dans le commerce, d'autres se livrent au professorat—du moins, quelques-uns d'entre eux.

Q.—Parmi ceux qui vont aux écoles supérieures, croyez-vous qu'il y en a beaucoup qui étudient l'agriculture ? R.—Je crois qu'il y en a très peu.

Q.—Alors, vous pensez que le bien qui pourrait découler des écoles supérieures est perdu par suite de la manière dont les gens considèrent ces écoles. Je crois qu'en cette matière l'Etat devrait tout simplement donner une bonne éducation—ce qu'on appelle les trois "R'S" et le reste devrait être laissé à la volonté d'un chacun, ou quelque mode de ce genre. Je crois que le système d'éducation actuel, dans le Nouveau-Brunswick, est trop dispendieux pour les ressources du pays. Je crois que ce système est plus élevé que ne l'exige le pays.

Q.—Et vous croyez qu'il tend à faire trop d'hommes de professions ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais attaché quelque attention à la question des subventions accordées par le gouvernement aux collèges et aux écoles supérieures ? Avez-vous pensé que si une partie de ces subventions était appliquée à l'impression de livres d'école, dans la province, il en résulterait plus de bien que du système actuel ? R.—Non ; je ne puis dire que j'ai étudié cette question.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous n'êtes pas en faveur de tout système ou mode qui tend à appauvrir le peuple ? R.—Non ; nullement. J'aimerais à voir le journalier aussi indépendant que possible ; tout-à-fait indépendant. Je sais, pour ce qui est de ma profession, que je n'ai jamais demandé de subvention, ni protection aucune, car j'aime à réussir par mes propres talents, et j'aime qu'il en soit ainsi pour tout le monde, je veux parler de mes affaires personnelles.

THOMAS KINGSTON, ouvrier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis ouvrier.

Q.—Travaillez-vous dans les fabriques ? R.—Je travaille sur les navires.

Q.—Quand ? R.—En été.

Q.—Cela vous donne-t-il constamment de l'ouvrage ? R.—Non ; pas constamment.

Q.—Travaillez-vous au chargement du bois ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous dans la cale des navires ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnez-vous ? R.—\$2. par jour lorsque je travaille.

Q.—Avez-vous déjà chargé du bois carré ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous été un ouvrier de cale ou un balanceur ? R.—J'ai été un ouvrier de cale ou de bord.

Q.—Recevez-vous le même salaire pour le bois carré ? R.—Oui.

Q.—Se sert-on d'engins à vapeur pour charger le bois, sur les steamers ? R.—Non ; cela a pu se faire, mais je ne l'ai jamais vu.

Q.—De combien d'heures se compose la journée de travail de l'ouvrier de bord ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Oui.

Q.—Quel est le plus grand nombre d'heures que vous ayez travaillé d'un trait, jour et nuit ? R.—Le plus que nous ayons travaillé d'un trait, la nuit, c'est cinq heures.

Q.—Travaille-t-on le dimanche au chargement des navires, ici ? R.—Non ; nous ne travaillons jamais le dimanche.

Q.—Quand vous ne travaillez pas comme ouvrier de bord, quel emploi avez-vous ? R.—Je n'en ai pas ; je suis un journalier.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvrage pour les journaliers en hiver ? R.—Non, car il ne se fait pas d'affaires dans la ville. Les journaliers vont tous dans les chantiers, ce qui laisse à ceux qui restent le peu d'ouvrage qu'il y a dans les environs.

Q.—Avez-vous une idée du nombre de mois durant lesquels vous pouvez être employé, dans l'année ? R.—Non ; je ne puis pas dire exactement ; je ne le sais pas.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que vous gagnez en moyenne dans une année ? R.—C'est difficile ; des fois nous gagnons plus, d'autres fois moins. Certaines années le travail comme ouvrier de bord est bon, et l'on gagne \$150, \$160 et \$180 ; mais cela n'arrive pas souvent. Quelques années il viendra ici un grand nombre de navires, et nous gagnerons jusqu'à \$200.

Q.—Est-ce le plus haut montant que vous puissiez gagner à ce métier ? R.—A peu près.

Q.—Pouvez-vous gagner un autre \$100, dans la ville, durant l'hiver ? R.—Oui ; s'il y a de l'ouvrage.

Q.—Pouvez-vous le gagner, règle générale ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous faire en sorte que votre famille vive confortablement avec votre salaire ? R.—Avec mon salaire ordinaire—à la journée—je ne le pourrais pas.

Q.—Quand êtes-vous payée en été ? R.—Depuis quelques années, nous sommes généralement payés tous les samedis soir, sur les navires ; mais l'année dernière nous n'avons pas été payés tous les huit jours.

Q.—Quand étiez-vous payés, l'année dernière ? R.—Quelquefois, après que le navire était chargé ; soit quatre ou cinq jours, peut-être trois jours, peut-être une semaine après.

Q.—Alors il n'y avait aucun temps convenu pour la paye ? R.—Il n'y en avait pas.

Q.—Étiez-vous toujours payé en argent ? R.—Non ; pas toujours, est/été.

Q.—Quand vous n'êtes pas payés en argent, comment êtes-vous payés ?

R.—Nous achetons au magasin.

Q.—Êtes-vous obligés d'agir ainsi afin d'obtenir de l'emploi ? R.—Non ; je ne pourrais dire cela ; je ne puis faire serment que j'en étais obligé ; c'est une affaire pour laquelle j'étais absolument libre.

Q.—Obtenez-vous des ordres pour aller au magasin durant le cours des travaux ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne préféreriez-vous pas être payés en argent ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous d'enfants ? R.—J'en ai trois.

Q.—Payez-vous loyer ou avez-vous une maison à vous ? R.—La maison dans laquelle je suis m'appartient.

Q.—Combien un ouvrier paierait-il, en cette ville, pour une maison, disons de six pièces, ayant des commodités ordinaires ? R.—Je ne puis répondre exactement ; il faudrait à peu près \$35 ou \$36 par année.

Q.—Quel prix donnerait-il pour une maison de trois pièces ? R.—Cela dépend de l'espèce de maison qu'il choisirait, et paierait le prix que j'ai mentionné plus haut, si c'était une maison ordinaire, et si c'était une bonne maison il serait obligé de donner plus.

Q.—Lorsque vous obtenez un ordre sur ces magasins pouvez-vous avoir d'aussi bons effets, là, que ceux que vous achetez ailleurs ? R.—Oui, et à aussi bas prix qu'ailleurs.

Q.—Et s'ils n'ont pas ce dont vous avez besoin, que faites-vous ? R.—Nous allons le chercher ailleurs.

Q.—Les autres magasins acceptent-ils cet ordre au pair ? R.—Je ne le crois pas ; je ne l'ai jamais essayé.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'avez-vous pas toujours trouvé les effets que vous vouliez à ces magasins ? R.—Presque toujours.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il peut arriver que vous ayez besoin de certains effets qui ne sont pas dans le magasin—alors que faites-vous ? R.—Quelquefois, ils peuvent manquer d'effets pour quelque temps.

Q.—Êtes-vous obligés d'attendre dans ce cas ? R.—Il faut attendre ou aller ailleurs, si ces effets ne sont pas dans le magasin.

ROBERT MATHIEU, machiniste, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis machiniste.

Q.—Travaillez-vous le bois ou le fer ? R.—Le fer.

Q.—Y a-t-il plusieurs machinistes en ville ? R.—Oui ; il y en a quelques-uns.

Q.—Êtes-vous constamment employé à votre métier, ici ? R.—Presque tout le temps.

Q.—Combien de temps êtes-vous à ne rien faire durant l'année ? R.—Je ne pourrais dire ; l'an dernier, j'ai presque continuellement travaillé ; les autres années, j'ai été quelque temps sans emploi.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—Quatorze centins de l'heure.

Q.—Est-ce la moyenne des gages que gagnent les machinistes en cette ville— gagnent-ils \$1.40 par jour ? R.—Quelques-uns font plus, d'autres moins.

Q.—Quelle est la moyenne, suivant vous ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Y a-t-il plusieurs machinistes qui font \$1.75 par jour ? R.—Pas que je sache.

Q.—Les ateliers de machines employent-ils beaucoup de jeunes garçons ? R.—Un assez grand nombre.

Q.—Sont-ils employés comme apprentis ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps donnent-ils ? R.—Quatre et cinq ans.

Q.—Apprennent-ils toutes les branches du métier ? R.—Je ne ferais pas serment de cela.

Q.—Est-ce que plusieurs d'entre eux restent ici quand leur temps est fini ? R.—Non ; seulement quelques-uns.

JOHN MAHONEY, journalier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis journalier.

Q.—Quelle sorte d'ouvrage faites-vous habituellement ? R.—Depuis quelques années j'empile des madriers.

Q.—Ce travail se fait-il à la journée ou autrement ? R.—Il se fait à la journée.

Q.—Quels gages recevez-vous pour cet ouvrage ? R.—J'ai eu une piastre et trente-cinq centins, l'année dernière.

Q.—Y a-t-il une réduction ou une augmentation dans le prix de vos gages ? R.—Non, il y a eu une réduction.

Q.—Combien de mois de l'année êtes-vous employé à cet ouvrage ? R.—Durant à peu près sept mois.

Q.—Est-ce un travail continu ? R.—Assez, durant ce temps, mais pas plus que cela.

Q.—Quelle est la moyenne des gages donnés aux empileurs ? R.—C'est la moyenne des gages que je gagne quand je travaille ; je ne sais pas ce que les autres ont.

Q.—Eprouvez-vous quelque difficulté à vous trouver de l'emploi le reste de l'année ? R.—Il n'y a rien à faire dans la ville, bien que plusieurs partent pour les bois durant quelque temps, ils ont des gages bien minimes pour cet ouvrage.

Q.—Gagnez-vous suffisamment pendant la saison d'ouvrage pour vivre convenablement toute l'année ? R.—Je pense que oui, parce que je n'ai pas d'enfants—nous ne sommes que ma femme et moi à la maison.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers de Chatham, règle générale, vivent confortablement ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Pensez-vous qu'ils sont tous presque continuellement employés ? R.—Je sais qu'ils ne sont pas continuellement employés ; peut-être le sont-ils, en été, mais ils ne le sont pas durant toute l'année.

Q.—Combien d'ouvriers s'occupent de la pêche à l'éperlan, en hiver ? R.—Je ne saurais dire, mais je crois qu'il y en a beaucoup.

Q.—Gagnent-ils beaucoup à ce genre d'occupation ? R.—Je ne sais pas parce que je n'y ai jamais travaillé ; quelques-uns font assez bien, d'autres ne font presque rien. Il y en a qui ne se remboursent pas de leurs frais.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous loyer ? R.—Non.

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—Oui.

Q.—L'avez-vous achetée avec les gages que vous avez gagnés ? R.—Oui.

Q.—Un homme peut-il vivre convenablement avec une femme et une famille à Chatham, avec \$1.25 par jour ? R.—Je ne saurais dire, mais je ne le crois pas. S'il avait une famille à supporter et un loyer à payer, je ne comprends pas comment il pourrait le faire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais cela arrive n'est-ce pas ? R.—C'est vrai, mais il est déraisonnable de supposer qu'ils peuvent payer loyer et supporter leur famille confortablement, avec cette somme.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'après votre expérience, comme père de famille, pouvez-vous nous dire si le prix des provisions a augmenté ou diminué ? R.—Je ne puis dire comment s'arrangent la plupart des gens ; mais quant à moi, je vis passablement bien.

Q.—Pensez-vous que vous pouvez obtenir autant aujourd'hui, pour une piastre, qu'il y a cinq ans ? R.—Je pense que oui, j'apporte autant à la maison aujourd'hui, pour une piastre, que j'en apportais il y a cinq ans.

Q.—Pouvez-vous avoir autant pour une piastre que vous en aviez il y a dix ans ? R.—Je crois que oui. Je pense que vous pouvez avoir un peu plus pour une piastre, qu'il y a vingt ans ; je sais que vous pouvez avoir beaucoup plus qu'il y a vingt cinq ans.

Q.—Possédez-vous aucun renseignement qui pourrait servir à la Commission —qui pourrait être utile aux ouvriers ? R.—Je ne connais pas beaucoup sur ce sujet ; je trouve, quant à moi, que je m'arrange très bien.

Q.—Avez-vous déjà été employé par la municipalité ? R.—Non, monsieur ; je n'ai jamais travaillé ailleurs qu'à Miramichi.

Q.—Alors, vous ne pouvez pas parler avec connaissance de cause touchant la condition des hommes qui sont employés par le conseil municipal, ici ? R.—Il n'y en a que deux.

WILLIAM FIRTH, ouvrier en modèles, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis ouvrier en modèles.

Q.—Travaillez-vous depuis longtemps ce métier, à Chatham ? R.—Depuis trente-cinq ans à peu près.

Q.—Quelle sorte de modèles faites-vous habituellement—des modèles de mécanique ou de poèles ? R.—Nous en faisons de tous les genres.

Q.—Avez-vous fait des modèles en fer ? R.—Non.

Q.—Sont-ce des modèles en bois ? R.—Oui, en bois.

Q.—Quels gages gagnent les ouvriers en modèles ? R.—Différents prix—\$1.50 à 2.00.

Q.—Quel est le prix moyen ? R.—A peu près \$1.50

Q.—Trouvez-vous continuellement de l'emploi dans votre métier, en cette ville ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent ces ouvriers ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillent-ils l'hiver comme l'été ? R.—Ils n'ont que cinq jours d'ouvrage en hiver.

Q.—Etes-vous payés tous les quinze jours ? R.—En partie.

Q.—Seulement en partie ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la manière de payer, alors ? R.—Nous sommes payée tous les quinze jours, et ensuite, nous attendons un règlement de comptes.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voulez dire que vous n'êtes pas payé en entier ? R.—Oui monsieur.

Par M. HEAKES :—

Q.—Obtenez-vous souvent un règlement de comptes ? R.—Je ne saurais dire ; je n'ai pas réglé de compte depuis six ans.

Q.—Est-ce une chose ordinaire pour les hommes employés dans votre établissement ? R.—Non pas toujours.

PETER TRAYNOR, journalier, est appelé et assermenté.

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis charpentier de maison.

Q.—Travaillez-vous à la charpente des maisons ? R.—Je travaille quelquefois à la charpente des navires.

Q.—Voulez-vous dire comme ouvrier ? R.—Oui.

Q.—Quels gages gagne un ouvrier ? R.—Il gagnerait différents gages.

Q.—Quel prix aurait un bon ouvrier ? R.—Il peut avoir \$1.50, \$1.60 et \$2.

Q.—Êtes-vous continuellement employé à ce genre d'ouvrage ? R.—Je l'ai été depuis huit ans.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels gages sont donnés aux charpentiers de maison qui sont bons ouvriers ? R.—Ils peuvent gagner \$1.60 par jour en été.

Q.—Quels sont les gages en hiver ? R.—A peu près \$1.40 ou \$1.50 par jour.

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi les gages sont réduits en hiver ? R.—Je suppose que c'est parce qu'il n'y a pas autant d'ouvrage. Cet endroit du pays est très froid, et il n'y a pas grand'chose à faire en hiver.

Q.—C'est-à-dire dans ce genre d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si dans la saison d'été, il vient des hommes ici, qui prennent la place des charpentiers ? R.—Très peu, durant les dernières années. Depuis quelque temps, il y a eu très peu d'ouvrage de charpente fait en cette ville. Il y avait beaucoup d'ouvrage dans cette branche lorsque les moulins d'ici étaient tous en opération.

Q.—Savez-vous quels gages les charpentiers gagnent ici lorsqu'ils sont employés ? R.—De \$1.40 à \$1.50, peut-être \$1.60 ou \$2 par jour.

Q.—Gagnent-ils plus pour les réparations ? R.—Oui ; ils gagnent \$2 pour ce genre d'ouvrage.

Q.—Je suppose qu'ils sont obligés de calfater, de gréer, enfin faire toutes sortes d'ouvrages ? R.—Non ; il y a ici des gens qui s'occupent spécialement de gréement et d'autres qui s'occupent de calfatage. Toutefois, les charpentiers font aussi du calfatage.

Q.—Est-ce qu'il y a des gens qui vivent en s'occupant exclusivement de calfatage ? R.—Je n'oserais affirmer cela.

Q.—Savez-vous quels gages on donne aux calfats lorsqu'ils sont employés à cet ouvrage ? R.—Je pense qu'ils ont, en été, entre \$1.50 à \$2 et ils ont \$2 pour les réparations.

Q.—Durant combien de mois les charpentiers peuvent-ils être employés ici, dans la bonne saison ? R.—Quelques mois — c'est-à-dire depuis les dernières années. Quelques-uns trouvent de l'emploi presque toute l'année et d'autres ne sont employés que six ou sept mois.

Q.—Trouvent-ils d'autre emploi ? R.—Quelques-uns des charpentiers sont employés aux navires dans la saison d'été ; quelques autres vont travailler dans les bois et d'autres vont aux Etats-Unis.

Q.—Reviennent-ils encore ici ? R.—Quelquefois, oui, quelquefois, non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes employés à la construction de maisons à Chatham, en été ? R.—Ils font tous quelque chose, mais il n'y en a pas beaucoup ; quelques-uns ne travaillent à ce métier que parce qu'il n'y a pas beaucoup de maisons à construire depuis quelques années. Il se fait, ici, très peu d'ouvrage de charpente de navires et de maisons.

WILLIAM CAHILL, forgeron, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis forgeron.

Q.—Êtes-vous continuellement employé à votre métier, ici ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvrage pour les forgerons ici ? R.—Je ne saurais dire, mais je crois que oui.

Q.—Faites-vous toutes sortes d'ouvrages ? R.—Non ; je travaille aux machines pour les moulins.

Q.—Quels sont les gages donnés à un bon forgeron ? R.—Une piastre et cinquante centins par jour.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quels gages donne-t-on aux aides ? R.—Je ne puis pas dire, mais je pense qu'ils ont de \$1 à \$1.25.

Q.—Y a-t-il plusieurs forgerons à Chatham ? R.—Il y en a cinq ou six, je crois.

Q.—Peuvent-ils gagner \$1.50 en moyenne ? R.—A part un ou deux, les autres travaillent pour eux-mêmes.

Q.—Savez-vous si les autres forgerons qui travaillent à la journée sont constamment employés ? R.—Ils travaillent habituellement dans leur propre boutique—c'est-à-dire les forgerons, à l'exception des apprentis.

Q.—Preennent-ils plusieurs apprentis ici ? R.—Non, très peu.

GEORGE SYNNOT, journalier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis journalier.

Q.—Travaillez-vous dans les moulins ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle branche ? R.—Habituellement, je fais partie d'une équipe.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quels gages reçoivent les hommes d'équipe ? R.—Ils ont différents prix.

Q.—Combien les chefs d'équipe gagnent-ils ? R.—Les gages sont ordinairement de \$1.25, \$1.75 et \$2.

Q.—Combien les manœuvres reçoivent-ils ? R.—Quelques-uns \$1.50, d'autres \$1.30 et \$1.40.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Durant combien de mois de l'année sont-ils employés ? R.—Je suis généralement employé de cinq mois et demi à six mois par année.

Q.—Durant les autres mois de l'année à quoi sont occupés les hommes ? R.—Quelques-uns vont dans les bois, d'autres pêchent, d'autres font très peu de chose.

Q.—Combien gagnent-ils quand ils travaillent dans les bois ? R.—De \$14 à \$18 par mois.

Q.—Quand êtes-vous payés au moulin ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payés en entier ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les hommes travaillant dans les bois sont-ils payés en argent ? R.—Quelques-uns d'entre eux le sont et d'autres ne le sont pas.

Q.—Obtiennent-ils des ordres sur le magasin ? R.—Oui, quelques-uns en ont.

Q.—Des ordres pour des chaussures et des hardes, je suppose ? R.—Oui, et pour des provisions aussi.

Par M. HEAKES :

Q.—Il est entendu avant leur départ pour les bois qu'ils seront payés de cette manière ? R.—Quelques-uns partent avec cette entente, d'autres s'en vont sans aucun arrangement. Il y en a qui croient retirer leur argent et d'autres ne sont payés que quand le bois est mis en vente.

Q.—En connaissez-vous plusieurs qui sont payés avec des bons ? R.—Pas autrefois ; mais c'est l'habitude depuis huit ou dix ans.

Q.—Savez-vous pourquoi on a changé le mode de paiement ? R.—Je ne saurais dire ; mais je crois que c'est parce que les temps sont devenus meilleurs.

Par M. CLARKE :

Q.—Les hommes se trouvent-ils contents d'être payés tous les quinze jours ? R.—Je ne pourrais dire cela, mais d'une manière générale je crois qu'ils le sont.

Q.—Les hommes n'ont pas demandé de changement ? R.—Comme je ne puis répondre que pour moi, je dois dire que j'en suis content.

JOHN COLEMAN est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ordinaire ? R.—Depuis quelque temps je me suis occupé d'agriculture et je fais un peu de commerce, c'est-à-dire depuis à peu près trois ans.

Q.—Quel genre de commerce faites-vous ? R.—Je m'occupais de la construction de navires lorsqu'il y avait de l'ouvrage, mais tout est diminué, ici, et j'ai dû m'occuper d'autre chose.

Q.—Avez-vous un caboteur ? R.—Je ne suis pas encore rendu là.

Q.—Trouvez-vous continuellement de l'emploi en été sur les navires ? R.—Je n'ai rien fait dans ce genre d'occupation, depuis cinq ou six ans, je suis commerçant.

Q.—Quel genre de commerce faites-vous ? R.—Le commerce d'épiceries, sur une petite échelle.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des ouvriers de Chatham sont payés avec des ordres sur les magasins ? R.—Je ne pourrais dire si cette manière de payer se pratique, je pense qu'ils sont payés tous les quinze jours. J'imagine qu'il y a des ordres donnés pour les besoins de la famille : c'est une partie de leurs gages, je suppose.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Êtes-vous cultivateur ? R.—Oui.

Q.—Vous ne résidez pas sur votre ferme ? R.—Non, je ne réside pas sur ma ferme ; elle est à peu près à un demi mille d'ici.

Q.—Vendez-vous habituellement les produits de votre ferme ? R.—Les propriétaires de ferme, ici, sont capables de consommer eux-mêmes leurs produits ; ils prennent tout pour vivre.

Q.—Quelques-uns de ces cultivateurs ne sont-ils pas pêcheurs, aussi ? R.—Oui ; il faut faire toutes sortes de choses, ici, pour vivre ; il faut faire quoi que ce soit pour gagner sa vie, c'est-à-dire dans ce comté.

Q.—Il y en a qui prétendent qu'on vit mieux comme cultivateur que comme pêcheur. Pensez-vous cela ? R.—S'ils avaient assez grand de terre, il me semble qu'ils feraient mieux de rester sur leur ferme.

Q.—Dans d'autres parties du pays les gens disent que ces demi-cultivateurs et demi-pêcheurs ne réussissent pas. Pensez-vous que ce soit vrai ? R.—Je ne le sais pas ; je m'occupe moi-même un peu de pêche, afin de vivre, mais, en faisant cela, je ne cesse pas de cultiver ; je ne néglige pas ma ferme.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers de ferme sont-ils beaucoup en demande dans cette partie du pays ? R.—Non, la terre n'est pas assez bonne pour cela ; ça ne paie pas d'engager des journaliers ; quelques-uns en engagent pour faire les foins, mais règle générale, ça ne paie pas.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'immigrants qui viennent résider ici ? R.—Ils n'y restent jamais longtemps.

Q.—Alors vous pensez que c'est un mauvais endroit pour vivre ici ? R.—Je ne pense pas que ce soit un mauvais endroit pour y résider, mais c'en est un où il faut faire plusieurs choses pour vivre.

Par M. HEAKES :—

Q.—C'est un endroit, je suppose, où il faut qu'un homme soit continuellement employé pour vivre ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers qui peuvent faire des économies avec ce qu'ils gagnent à Chatham ? R.—Je ne crois pas qu'ils puissent économiser beaucoup ; quelques-uns amassent un peu d'argent, mais règle générale, ils ne mettent rien de côté avec leurs gages.

GEORGE GROAT, machiniste, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis employé à la forge et à une machine à lattes, en été.

Q.—Travaillez-vous depuis longtemps à ce genre d'ouvrage ? R.—Non ; depuis deux ans—deux étés.

Q.—Quels sont vos gages ? R.—Une piastre et quatre-vingt centins par jour.

Q.—Recevez-vous ce prix là au commencement ? R.—Non.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillez-vous après les heures réglementaires ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Êtes-vous payé en sus pour ce travail ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payé au taux des gages du jour ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il plusieurs hommes à Chatham employés dans ce genre d'ouvrage ? R.—Non, je suis le seul.

Q.—Quand êtes-vous payé ? Êtes-vous payé à la semaine, à la quinzaine, ou au mois ? R.—Je suis payé tous les quinze jours.

Q.—Êtes-vous payé en argent ? R.—Oui.

Q.—En entier ? R.—Oui.

Par M. CARSON :

Q.—Quels gages ont les empileurs de lattes ? R.—Ceux qui sont employés aux scies ?

Q.—Oui. R.—Une piastre et trente centins par jour.

Q.—Combien les attacheurs ont-ils ? R.—Ils ont une piastre par jour.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—Non, à la journée.

Q.—Êtes-vous contre-maitre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des hommes sous vos ordres ? R.—Oui.

Q.—Combien en avez-vous ? R.—Entre trente et trente-cinq, c'est-à-dire, hommes et jeunes garçons.

Q.—Combien les jeunes garçons reçoivent-ils ? R.—Ils gagnent de 30 cts à \$1 par jour.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel âge ont ces jeunes garçons ? R.—Quelques-uns n'ont pas plus de douze ans, mais ils sont assez rares.

Q.—Qu'appellez-vous un jeune garçon ? R.—Seize ou dix-sept ans ; un garçon qui gagne \$1 par jour à seize à dix-sept ans.

Q.—Y a-t-il plusieurs garçons de douze ans, employés où vous êtes ? R.—Non.

Q.—L'ouvrage est-il dur ? R.—Non.

Q.—Les jeunes garçons travaillent-ils aussi longtemps que les hommes ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils obligés de travailler le soir, lorsqu'il y a de l'ouvrage à faire ? R.—S'ils reviennent le soir, ils sont payés en conséquence ; mais ils sont tout à fait libres de revenir ou non ; ils n'y sont pas obligés.

HENRY KELLEY, arrimeur, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je m'occupe d'arrimage, de chargement de navires, je fais tout ce qui se présente.

Q.—Comme arrimeur, êtes vous constamment employé, l'été ? R.—Non, je ne le suis pas.

Q.—Quand vous chargez un navire, est-ce d'après un étalon ? R.—C'est généralement de cette manière.

Q.—Combien coûte le chargement d'un vaisseau d'après ce mode de chargement ? R.—Cela dépend des avantages ; nous pouvons le charger au prix de \$1 à \$1.50 par jour.

Q.—Les vaisseaux sont-ils tous chargés au quai ? R.—Oui, presque tous. Quelques-uns sont aussi chargés par des allèges.

Q.—Est-ce moins coûteux de charger un vaisseau au moyen d'allèges que de charger au quai ? R.—Si l'allège est amené près du vaisseau, c'est moins coûteux.

Q.—Chargez-vous du bois carré ? R.—Oui.

Q.—Quel prix ont ceux qui reçoivent le bois carré dans le sabord ? R.—Un bon journalier qui fait ce travail gagne à peu près \$2 ou \$2.25 par jour.

Q.—Combien ceux qui balancent le bois gagnent-ils ? R.—À peu près le même prix.

Q.—Combien donnez-vous aux journaliers de cale ? R.—Le même prix—\$2.

Q.—Les journaliers de cale gagnent-ils autant pour charger le madrier ? R.—À peu près les mêmes gages, autant que je puis dire.

Q.—Chargez-vous du bois long ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Combien avez-vous pour cet ouvrage ? R.—Nous avons 40 et 50 centins le voyage.

Q.—Combien y en a-t-il dans un voyage ? R.—Cinquante pieds carré ; je parle du bouleau.

Q.—Avez-vous le même prix pour le bois long ? R.—Il n'y en a pas beaucoup ici ; nous en chargeons rarement.

Q.—Vous arrive-t-il des accidents en chargeant du bois carré ? R.—Non, il ne m'en arrive jamais.

Q.—Avez-vous déjà vu charger le bois à la vapeur ? R.—Non, je ne l'ai jamais vu charger de cette manière.

Q.—Êtes-vous payés en argent quand vous chargez les vaisseaux ? R.—Oui, quant à ce que j'en sais.

Q.—Trouvez-vous aisément de l'emploi quand vous ne chargez pas les vaisseaux ? R.—Non ; ce n'est pas facile ; quelquefois nous trouvons de l'ouvrage dans les chantiers ; cela dépend uniquement de la saison.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le bois est-il chargé avec des treuils à la main ? R.—Oui ; presque tout le bois est chargé avec ces treuils—placés à l'arrière.

Q.—L'arrimeur fournit-il les poulies et les autres accessoires ? R.—Quelquefois ; mais cela dépend des arrangements avec le capitaine du vaisseau. Ordinairement l'arrimeur fournit les treuils, les cartahus et les palans et le capitaine fournit le reste.

Q.—Perdez-vous beaucoup de temps en chargeant les vaisseaux ? R.—Quelquefois, nous en perdons beaucoup.

Q.—Les hommes ne sont pas payés quand ils perdent du temps, je suppose ? R.—Non, nous sommes engagés à la journée, et nous sommes payés pour le temps que nous faisons.

Q.—A quel ouvrage avez-vous été employé, à part cela ? R.—J'ai fait un peu de tout ; j'ai fait la pêche à l'éperlan ; j'ai travaillé à la journée sur les navires, et je me fais charpentier, quand j'ai de l'ouvrage.

Par M. HEAKES :—

Q.—Gagnez-vous beaucoup d'argent, l'hiver, en faisant la pêche à l'éperlan ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup à faire ; cela dépend du succès de la pêche.

Q.—Cela dépend aussi du prix ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous toujours des acheteurs pour le poisson que vous prenez ? R.—Nous sommes assez heureux sous ce rapport, si nous prenons du poisson ; mais si nous ne prenons rien, nous sommes très mal.

Q.—Quand un arrimeur engage une équipe pour charger un vaisseau, êtes-vous obligés d'attendre pour les madriers ? R.—Cela n'est pas arrivé quand j'ai travaillé, mais les hommes attendent parfois un jour ou deux.

Q.—Il y a peu de temps perdu par ce retard ? R.—Quant à moi, je n'en ai jamais perdu.

WILLIAM CHERRY, arrimeur, est appelé et assermenté :—

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis arrimeur.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de l'arrimeur précédent ? R.—Oui, je l'ai entendu.

Q.—Approuvez-vous ce qu'il a dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose de plus à dire ? R.—Non ; je n'ai rien à ajouter.

Q.—Avez-vous autant d'ouvrage dans cette branche à Chatham, qu'il y en avait autrefois ? R.—Il n'y en a pas autant depuis deux ans.

Q.—Savez-vous pourquoi ? R.—Je suppose que c'est à cause de la diminution du commerce de bois ; le bois se vend moins cher maintenant.

Q.—Connaissez-vous une autre cause ? R.—Non ; il n'y a pas d'autre cause depuis dix ans.

Q.—Un arrimeur peut-il gagner assez durant l'été pour vivre toute l'année ? R.—Oui ; quant à ce qui me concerne.

Q.—Quelle somme, en moyenne, peut gagner un arrimeur, durant l'été ? R.—S'il avait constamment de l'emploi, il gagnerait de \$500 à \$1000 par année.

Par M. HEAKES :—

Q.—C'est l'arrimeur qui gagne cette somme ? R.—Oui.

Q.—Le journalier gagne-t-il autant ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle somme, en moyenne, gagne un journalier de bord durant l'été ? R.—Je ne saurais dire. S'il était constamment employé, il pourrait gagner \$1.50, peut-être \$2.00 par jour.

Q.—C'est-à-dire les ouvriers de cale ? R.—Oui, et \$1.25 et pas au-delà de \$1.50.

Q.—Pourriez-vous nous dire la moyenne des sommes gagnées par un journalier de bord depuis trois ans ? R.—Non, je ne puis répondre ; cela dépend de l'emploi qu'il aurait, car il n'est pas toujours employé.

Q.—Pensez-vous que \$200 serait une grosse moyenne ? R.—Il pourrait gagner \$300.

Par M. HEAKES :—

Q.—Gagnerait-il cette somme durant l'été ? R.—Je ne sais pas.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous voulez dire que le journalier de bord gagnerait cette somme s'il était chanceux, mais il ne gagne pas cela en moyenne ? R.—Je crois que oui.

Par M. HEAKES :—

Q.—Combien de mois travaillez-vous durant l'année ? R.—Cinq mois.

Q.—Et vingt-six jours par mois ? R.—Oui ; mais nous ne travaillons pas constamment ; les navires n'ont pas fournis régulièrement de l'ouvrage depuis deux ou trois ans.

Q.—Si un homme travaillait chaque jour durant cinq mois, à \$1.50 par jour pourrait-il supporter sa famille avec de tels gages ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Cela ferait 130 jours ? R.—Oui.

J. C. LOGGIE, pêcheurs, est appelé et assermenté.

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis pêcheur, et je fais tout ce que je peux à part cela.

Q.—Combien de mois de l'année employez-vous à la pêche ? R.—Deux mois et demi à la pêche au saumon et à peu près le même temps à la pêche à l'éperlan.

Q.—Donc vous avez de l'emploi pendant cinq mois ? R.—Oui.

Q.—Pêchez-vous pour vous-même, où êtes-vous engagé ? R.—Je pêche pour moi-même.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien un homme peut gagner durant la saison de pêche ? R.—Je ne puis répondre que pour moi. Je prends 300 saumons, en moyenne.

Q.—Je voulais dire, combien gagneriez-vous dans une saison, l'une portant l'autre ? R.—A peu près \$350.

Q.—Pensez-vous que nous pouvons appliquer cette moyenne aux autres personnes ? R.—Je crois que oui.

Q.—Quelques-uns gagnent-ils à peu près ce montant ? R.—Oui.

Q.—Vous éloignez-vous pour faire la pêche ? R.—Non, je ne pêche pas dans les eaux profondes.

Q.—Faites-vous la pêche côtière ? R.—C'est à distance des côtes. Je pêche à la seine.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que vous gagnez à la pêche ? R.—Non, je ne puis pas.

Q.—Savez-vous s'il y en a plusieurs qui s'occupent de la pêche au homard, ici ? R.—Il y en a beaucoup.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle somme on peut gagner à ce genre de pêche ? R.—Non ; je ne pêche pas où ils sont.

HENRY EDDY, mécanicien, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis mécanicien.

Q.—Avez-vous fait un apprentissage dans cette branche ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous votre certificat ? R.—Non ; je n'en ai pas.

Q.—Quels gages sont donnés aux bons mécaniciens ici ? R.—Ils reçoivent de \$50 à \$80 par mois.

Q.—Les mécaniciens préposés aux machines fixes ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Parlant comme homme du métier, pensez-vous que les mécaniciens devraient subir un examen avant d'être employés ? R.—Je le pense.

Q.—Seriez-vous en faveur de cet examen ? R.—Oui. Ce n'est pas nécessaire pour les mécaniciens préposés aux machines fixes, mais ils donneraient plus de garanties s'ils passaient un examen.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les marins sont-ils obligés de passer un examen ? R.—Ils le sont.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pensez-vous qu'il est dangereux de laisser la chaudière à sec ? R.—Oui ; mais il y a moins de danger sur terre que sur mer.

Q.—Les chaudières sont-elles souvent inspectées ? R.—Elles sont examinées attentivement tous les ans.

Q.—Par qui sont-elles inspectées ? R.—Les chaudières fixes sont inspectées par l'homme qui les a sous sa charge.

Q.—Approuvez-vous l'examen des chaudières, et des machines fixes fait par le gouvernement ? R.—Quant à moi, j'en suis satisfait.

Q.—Savez-vous s'il y a plusieurs chaudières ici, en mauvais état parce

qu'elles n'ont pas été réparées ou inspectées ? R.—Je n'en connais pas une seule.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-il arrivé des accidents, ici, depuis peu, par l'explosion des chaudières ? R.—Non ; pas à ma connaissance.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les mécaniciens sont-ils constamment employés aux gages que vous avez mentionnés plus haut ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Règle générale, chauffent-ils eux-mêmes ? R.—Non.

Q.—Quels gages ont les chauffeurs, ici ? R.—De \$30 à \$35 par mois.

JAMES CURRAN, charpentier de navires, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis charpentier de navires.

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvrage dans ce métier ? R.—Non ; pas dans ce métier.

Q.—Ordinairement, travaillez-vous à cet ouvrage, en cette ville ? R.—Oui ; quand il y a quelque chose à faire.

Q.—Quels gages reçoit un charpentier de navires ? R.—Différents prix : pour les réparations à peu près \$2 par jour et pour le travail d'hiver de \$1.20 à \$1.30 et plus.

Q.—Recevez-vous autant pour le travail nouveau que pour le travail de réparation ? R.—Non.

Q.—Quelle est la différence ? R.—Nous avons \$2 pour les réparations ; en hiver, les prix sont réduits à \$1.50.

Q.—Quand vous ne travaillez pas à votre métier, que faites vous ? R.—Tout ce que je trouve à faire dans la charpente de maison.

Q.—Combien gagnez-vous à ce travail ? R.—Nous gagnons peu ; il n'y a pas grand'chose à faire dans cette branche, ici.

Q.—Avez-vous beaucoup de temps perdu durant l'année ? R.—Oui ; beaucoup.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année êtes-vous employé ? R.—A peu près dix mois en moyenne ; quelquefois moins.

Q.—Il n'y a pas beaucoup de navires construits ici maintenant ? R.—Non ; sauf des chaloupes et des chalands, etc.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les charpentiers de navires sont-ils payés à l'heure ou à la journée ? R.—A la journée.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous travailler dix heures l'hiver ? R.—Non, pas dans les mois de décembre et janvier.

Q.—C'est parce que vous travaillez moins d'heures que les gages sont réduits l'hiver ? R.—Je pense que c'est parce qu'il y a moins à faire l'hiver.

Q.—Un homme travaillant à la charpente de navires peut-il faire d'aussi bon ouvrage l'hiver que l'été ? R.—Oui ; pour certaines parties du navire.

Q.—La raison pour laquelle les gages sont réduits l'hiver, vient de ce que

vous travaillez moins longtemps ? R.—Oui, à cause de cela, et parce qu'il y a très peu d'ouvrage.

Q.—Et le patron profite de ces circonstances, n'est-ce pas cela ? R.—Je crois que c'est là la raison.

Q.—Les ouvriers profitent-ils de la rareté de la main-d'œuvre pour hausser les prix ? R.—Non, pas dans ma branche.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—S'il y avait beaucoup d'ouvrage et peu d'ouvriers, vous essayeriez d'avoir de meilleurs gages ? R.—Bien sûr.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Cela n'arrive qu'une fois dans la vie, je suppose ? R.—En effet, je crois avoir vu cela une seule fois, et il y a bien longtemps.

Q.—La chose tourne plus souvent de l'autre manière, je crois — l'avantage reste plus souvent au patron. La chose arrive tous les ans dans ce cens, n'est-ce pas ? R.—Je ne saurais dire que nous voyons cela tous les ans, mais nous avons quand même des difficultés.

THOS. KELLY, charpentier de navires, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis charpentier de navires.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage précédent ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous autre chose à dire ? R.—Je n'ai rien autre chose à dire, sauf que je ne suis pas constamment employé à mon métier.

Q.—Travaillez-vous dix mois par année ? R.—Non.

Q.—Je suppose que vous ne trouvez pas beaucoup d'ouvrage, à part votre métier ici ? R.—Très peu ; à moins que je ne fasse mon propre ouvrage ; je puis peut-être avoir de l'ouvrage ou essayer d'en avoir.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La maison dans laquelle vous demeurez vous appartient-elle ? R.—Oui ; mais je ne l'ai pas gagnée avec mon métier ; j'ai eu l'argent et je l'ai bâtie.

Q.—Pensez-vous que vous pourriez vous bâtir une maison avec vos gages, ici ? R.—Non, je ne le crois pas. Et je travaille de mon métier depuis trente-quatre ou trente-cinq ans.

Q.—Demeurez-vous à Chatham, depuis longtemps ? R.—A part huit ou neuf ans, j'ai toujours vécu ici. J'ai laissé la ville durant huit ans, et c'est alors que j'ai gagné assez pour bâtir ma maison.

Q.—Un ouvrier ayant une famille de cinq ou six enfants et en économisant, pourrait-il vivre avec les gages qu'il gagne ici ? R.—Il ne pourrait le faire à moins de \$7 par semaine.

Q.—Pourrait-il payer son loyer, les frais de maladie, et avoir ses provisions avec ses gages ? R.—Non, il lui faut nécessairement \$7 par semaine.

Q.—Pourrait-il vivre avec moins de \$7 par semaine ? R.—Non, je ne le crois pas ; je ne parle pas pour moi-même, mais ce n'est pas mon opinion.

NICHOLAS McLAUGHLIN, charpentier de navires, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis charpentier de navires.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin, M. Kelly ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous autre chose à dire ? R.—Rien à ajouter ; sauf que les charpentiers de navires ont gagné \$1.40, \$1.50 et \$1.60, l'année dernière,

Q.—Quelques-uns gagnent-ils \$2 par jour ? R.—Ils gagnent cela pour les réparations, durant cinq, six ou sept semaines, en été.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les gages des charpentiers ont-ils augmenté depuis dix ans ? R.—Non, monsieur.

Q.—Ont-ils diminué ou sont-ils toujours restés fixes ? R.—Ils ont diminué ; ils sont descendus de \$1.60 à presque \$1 par jour.

Q.—Est-ce le prix donné aujourd'hui aux charpentiers ? R.—Je crois que oui.

Q.—Avez-vous aucune information à donner à la Commission qui pourrait être utile à votre métier ? R.—Je n'ai pas travaillé à ce métier depuis deux ou trois ans.

Par M. HEAKES :—

Q.—Que faites-vous ? R.—Je travaille à la charpente des maisons pour le moment, mais c'est pour dire que je ne suis pas sans occupation.

Q.—Connaissez-vous quelques hommes qui sont payés avec des bons ? R.—Un ouvrier à la gêne est obligé d'en accepter quelquefois ; il est toujours endetté et il lui faut acheter au magasin. Voilà comment les choses se passent.

ALEXANDER FRASER, machiniste, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis employé à la construction des machines.

Q.—Quels gages gagnent les bons machinistes à Chatham ? R.—De \$1.40 à \$1.50.

Q.—Les gages des machinistes sont-ils basés sur la nature de leur travail ? R.—Oui, cela est pris en considération.

Q.—Combien reçoit un homme employé au tour ? R.—De \$1.50 à \$1.75 ; cela dépend beaucoup de la somme d'ouvrage que l'ouvrier fait.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ? R.—Non.

Q.—Combien un tourneur gagne-t-il ? R.—Travaillant à un tour vertical ?

Q.—Oui ? R.—A peu près \$1.30.

Q.—Y a-t-il plusieurs machinistes employés à Chatham ? R.—Oui, il y en a plusieurs.

Q.—Sont-ils constamment employés ? R.—Oui, depuis quelques années.

Q.—Quand sont-ils payés ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Sont-ils payés en argent ? R.—Oui ; à peu près.

Q.—Sont-ils payés partie en argent et partie en effets ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils payés en entier tous les quinze jours ? R.—Je suppose que quelques-uns le sont.

Q.—Il y en a qui ne le sont pas ? R.—Oui.

G. R. JOHNSTON, inspecteur de bois, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis inspecteur de bois.

Q.—Quels gages gagnent les inspecteurs de bois ici ? R.—De \$1.50 à \$2.00 par jour.

Q.—Je suppose que le montant de gages donnés dépend des arrangements que vous faites ? R.—Oui.

Q.—Est-ce une règle établie, ici, que l'inspecteur sera choisi et par l'acheteur et par le vendeur ? R.—Non.

Q.—Vous dites que ce n'est pas la règle ? R.—Non.

Q.—Quels sont ceux qui emploient ordinairement l'inspecteur ? R.—Les marchands.

Q.—Le marchand ? R.—Celui qui expédie le bois.

Q.—Les inspecteurs de bois trouvent-ils beaucoup d'ouvrage ici, durant l'année ? R.—Comment, monsieur.

Q.—Sont-ils constamment employés ? R.—Pour une partie de l'année, dans les mois d'été.

Q.—Faites-vous autre chose quand il n'y a pas de bois à inspecter ? R.—Oui, je travaille maintenant sur le chemin de fer et j'y ai travaillé tout l'hiver.

Q.—Que faites-vous sur le chemin de fer ? R.—Je reçois et délivre les marchandises.

Q.—Etes-vous payé au mois sur le chemin de fer ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous obligé d'appartenir à quelque société d'assurance ? R.—Non.

Q.—Etes-vous employé sur la ligne circulant entre la Jonction et la ville de Chatham ? R.—Oui ; sur l'embranchement de Chatham.

Q.—Quels gages recevez-vous dans la position que vous occupez ? R.—Vingt-cinq piastres.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Depuis neuf heures à dix heures. Il y a des journées où je travaille neuf heures, d'autres dix.

Q.—Etes-vous obligé de travailler la nuit ? R.—Non ; à part la dernière journée du mois, et encore, ce n'est que pour une heure ou deux.

Q.—Etes-vous payé en entier à la fin du mois ? R.—Oui, toujours.

Q.—En argent ? R.—Oui.

WILLIAM McGRATH, charpentier de navires, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis charpentier de navires.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier charpentier de navires ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Etes-vous constamment employé à votre métier ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnez-vous pour les ouvrages nouveaux ou de réparation ? R.—En hiver \$1.25, en été \$1.40 et \$2.00 pour les réparations.

Q.—Avez-vous \$2.00 par jour pour les réparations ? R.—Oui, quand j'en fais, mais je ne m'en occupe pas beaucoup.

Q.—Faites-vous du calfatage et de la charpente ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous le même salaire pour cet ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Construisez-vous beaucoup de navires ici ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Vous ne faites que des réparations ? R.—Oui ; nous faisons quelques bateaux à fond plat ; en été, je travaille à la gare, de mon métier.

Q.—Combien gagnez-vous à votre métier de charpentier ? R.—Une piastre et quarante centins.

GEO. E. FISHER, gérant de la New-Brunswick trading company, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis gérant de la *New-Brunswick Trading Company*, pour le commerce de bois.

Q.—Employez-vous beaucoup d'hommes ? R.—A peu près 150 durant l'été.

Q.—Engagez-vous des hommes l'hiver ? R.—Non.

Q.—Coupez-vous votre bois vous-même ? R.—Non, nous l'achetons des entrepreneurs.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je fais le bois marchand et le bois de construction.

Q.—Faites-vous partie de la compagnie ? R.—Je suis simplement gérant.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels gages gagnent les employés—les hommes d'équipe, ceux de la scie circulaire, et ceux des machines à lattes ? R.—Nos lattes et nos palissades sont données par contrat.

Q.—Au mille ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quel salaire est donné aux différents hommes ? R.—Non ; je ne le sais pas.

Q.—Combien donnez-vous aux hommes d'équipe ? R.—De \$1.40 à \$1.50 c'est-à-dire aux manœuvres ; les chefs ont environ \$2.00

Q.—Les manœuvres peuvent-ils remplacer les chefs ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des aides ? R.—Non.

Q.—Combien donnez-vous aux hommes de la scie circulaire ? R.—Ils ont les mêmes gages que les hommes d'équipe, \$1.40 à \$1.50.

Q.—Combien les hommes qui travaillent à l'établi ont-ils ? R.—De \$1.25 à \$2.00 par jour.

Q.—Quel prix ont les limeurs ? R.—Deux piastres.

Q.—Avez-vous des hommes employés à l'année ou à la journée ? R.—A la journée.

Q.—Votre mécanicien est-il employé à l'année ou à la journée ? R.—A la journée.

Q.—Quel salaire a-t-il ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Vous occupez-vous spécialement des madriers ? R.—Oui, dans le moulin nous scions le bois.

Q.—Vous faites en partie des lattes et des palissades—faites-vous plus de lattes que de palissades ? R.—Nous faisons plus de lattes—que de palissades.

Q.—Exportez-vous vos lattes en Europe ? R.—Non, nous les exportons aux Etats-Unis.

Q.—Trouvez-vous qu'elles se vendent mieux aux Etats-Unis ? R.—Oui, nous les transportons habituellement à Saint-Jean, dans des allèges et nous les chargeons sur les vaisseaux. Nous nous en occupons fort peu ; nous les rendons à Saint-Jean et MM. Scammell & Frères les expédient.

Q.—Combien d'heures, par jour, travaillez-vous ? R.—Nous commençons à six heures du matin dans les jours longs ; nous allons jusqu'à six heures du soir—c'est-à-dire dix heures.

Q.—Durant combien de temps dans l'année, le moulin est-il en opération ? R.—Depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre—six mois.

Q.—C'est-là tout ce que vous pouvez faire de ce côté de la rivière ? R.—Oui ; mais nous employons plusieurs hommes depuis la mi-mars jusqu'en septembre.

Q.—Commencez-vous quelquefois avant le 1er mai ? R.—Rarement.

Q.—Coupez-vous votre bois vous-mêmes ? R.—Non.

Q.—L'achetez-vous ? R.—Oui.

Q.—Quand vous achetez vos billots, choisissez-vous le mesureur de bois ou si c'est le vendeur qui le choisit? R.—Le mesureur de bois est choisi de concert par les parties intéressées.

Q.—L'acheteur paie-t-il le mesurage? R.—Oui.

Q.—Payez-vous vos hommes tous les samedis soir? R.—Non.

Q.—Quand les payez-vous? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Quel jour les payez-vous? R.—Le lundi.

Q.—Ce jour a-t-il été demandé par les hommes où a-t-il été choisi par vous? R.—C'est une vieille habitude établie par MM. Guy Bevan & Cie que nous avons suivie, et cela fait l'affaire de tout le monde.

Q.—Payez-vous vos hommes en argent? R.—Quelques-uns sont payés en argent; d'autres prennent des marchandises au magasin; mais ils n'y sont pas obligés.

Q.—C'est un point sur lequel ils sont parfaitement libres? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'ils sont payés en entier, tous les quinze jours?—C'est-à-dire jusqu'à date? R.—Oui, ils sont payés en entier.

Q.—Les hommes ont-ils demandé à être payés plus souvent? R.—Non; jamais.

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté à ce sujet? R.—Non.

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté avec vos hommes? R.—Non.

Q.—Les gages sont-ils fixés par les propriétaires, ou d'après une entente avec les hommes? R.—Les gages sont fixés par les contre-maitre du moulin.

Q.—Avez-vous plusieurs jeunes garçons? R.—Oui, nous en avons douze ou quinze.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune? R.—Le plus jeune à quatorze ans—douze ou quatorze, je crois.

Q.—Quel salaire donnez-vous à un garçon de quatorze ans? R.—Quarante ou cinquante centins par jour.

Q.—Que fait-il?—Il porte les tringles? R.—Non, cet ouvrage est pour des garçons plus âgés, il balaie la sciure de bois dans le moulin.

Q.—Avez-vous des machines dans le moulin autres que celles qui fabriquent les lattres et les piquets? R.—Il y a une machine pour les boîtes; mais elle n'est pas à nous, nous avons un homme qui fait cet ouvrage par contrat.

Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes garçons qui travaillent à cet ouvrage? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Vous est-il arrivé des accidents dans le moulin? R.—Non, une seule fois, l'année dernière.

Q.—Était-ce un accident bien grave? Non, un homme s'est coupé la main et il a été arrêté quelque temps.

Q.—Comment vos scies à déliquer sont-elles entourées? R.—Ce sont des scies à déliquer ordinaires?

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous nous dire quel âge ont les plus vieux garçons qui travaillent dans la manufacture de boîtes—l'âge du plus vieux? R.—Le plus vieux fait des planches pour les boîtes; les autres portent tout simplement les boîtes; le bois de rubus est mis de côté pour servir à la fabrication de ces boîtes.

Q.—Quel âge ont ces jeunes garçons? R.—Quatorze ans.

Q.—Ceux qui sont dans la manufacture de boîtes? R.—C'est de ceux-là dont je parle.

Q.—Est-ce de ceux-là dont vous parliez tout-à-l'heure? R.—Ce ne sont pas les mêmes.

Q.—Depuis quand avez-vous l'habitude de payer vos hommes avec des bons? R.—Nous ne l'avons jamais fait; je ne connais rien de cela.

Q.—Y a-t-il d'autres magasins où les hommes puissent acheter? R.—Il y en a deux—à part les nôtres, bien entendu.

Q.—Les bons de la compagnie sont-ils acceptés aux autres magasins? R.—Je ne le sais pas; nous donnons de l'argent aux hommes et nous ne connaissons pas cela.

Q.—Supposons que vous leur donniez des bons? R.—Les hommes pourraient aller à un autre magasin.

Q.—Un autre magasin prendrait-il vos ordres? R.—Je crois que oui, mais nous n'avons jamais donné d'ordres sur les autres magasins.

Q.—Est-ce qu'il ne vous serait pas aussi facile de payer vos hommes en argent? R.—Oui, mais quelquefois les hommes sont très contents d'obtenir des marchandises de nous; nos prix sont aussi bas qu'ailleurs.

Q.—Est-ce que les hommes ne seraient pas plus libres s'ils étaient payés en argent? R.—Pas du tout.

Q.—Savez-vous s'il y a des hommes qui aiment mieux des ordres sur le magasin plutôt que d'avoir de l'argent? R.—Non, je ne le sais pas; mais je crois qu'ils aimeraient mieux avoir des ordres pour des marchandises, pour cette raison: dans l'hiver, beaucoup d'hommes nous laissent pour aller travailler dans les chantiers, et durant l'été, ils ont de l'emploi ici. Quand ils sont absents nous faisons vivre leurs familles, et bien entendu, ils aiment mieux acheter à nos magasins que dans des magasins étrangers.

Q.—Avez-vous déjà demandé aux hommes s'ils aiment mieux des ordres sur le magasin que de l'argent? R.—Non, monsieur.

Q.—Si un homme refusait de prendre un ordre sur le magasin, qu'arriverait-il? R.—Nous lui donnerions de l'argent.

Q.—Serait-il renvoyé s'il refusait de prendre un ordre? R.—Il serait payé en argent.

Q.—Mais serait-il renvoyé s'il refusait de prendre un bon? R.—Non, nous le garderions.

Par M. CLARKE :—

Q.—De cette manière, est-il obligé d'acheter à votre magasin? R.—Non.

Q.—La scie à déligner dont vous vous servez est-elle une scie Waring ou une scie ordinaire? R.—C'est une scie Miramichi ordinaire.

Par M. CARSON : .

Q.—Dans le printemps, quand vous engagez vos hommes, le contre-maître s'entend-il avec eux quant au salaire qu'ils recevront? R.—Non.

Q.—Combien de temps, par jour, devez-vous travailler? R.—Dix heures.

Q.—Travaillez-vous dix heures la nuit? R.—Oui, je suppose; mais nous n'avons pas travaillé, la nuit, depuis que je suis ici, et (en conséquence, je n'en sais rien.

Q.—Quel salaire ont les planeurs? R.—De \$1.35 à \$1.50.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien y a-t-il d'hommes dans une équipe, d'après cette proportion? R.—Il y en a, je crois, vingt-cinq ou trente.

Q.—Cela dépend uniquement de la longueur du char? R.—Oui; si c'était un char de petite dimension, il n'y en aurait pas autant.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous un arrimeur à votre service? R.—Non.

Q.—Chargez-vous vos navires d'après un étalon? R.—Non, nous n'avons rien à faire en ce qui concerne le chargement des vaisseaux.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Ces hommes-là préfèrent-ils des ordres à de l'argent ? R.—Ils ne reçoivent plus d'ordre ; le magasin est près du moulin, et ils vont prendre ce qui leur faut, ceci est inscrit dans leur compte par le gardien du magasin ; ce dernier aide le contre-maitre à tenir le temps des hommes.

Q.—Ils ont aussi à crédit ? R.—Et souvent, ils sont tellement endettés que, lorsque vient la quinzaine, nous leur retenons un pourcentage sur leurs gages.

Q.—Pensez-vous que ce système de crédit existerait si les hommes étaient payés en argent toutes les semaines ? R.—Je crois que oui.

Q.—Pensez-vous que vous donneriez autant à crédit que maintenant ? R.—Je crois que ce serait exactement la même chose.

Q.—Avez-vous déjà perdu avec les personnes auxquelles vous aviez donné à crédit ? R.—Assez souvent, mais de faibles sommes ; à la fin de l'année, il s'en trouve qui s'en vont avec \$3 ou \$4 de dette.

Newcastle, 19 avril 1888.

JOHN RUSSELL, fabricant de bobines, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis fabricant de bobines.

Q.—Combien d'hommes employez-vous à la fabrication des bobines ? R.—Nous employons, en moyenne, cinquante hommes durant toute l'année.

Q.—Combien de jeunes garçons employez-vous ? R.—Environ quinze ; non, il y a dix garçons et cinq filles.

Q.—Combien de mains exercées avez-vous parmi vos employés, j'entends des mains exercées dans la branche qu'elles pratiquent, ou sont-elles toutes habiles dans leurs branches séparément ? R.—Non ; je compte vingt-quatre ou vingt-cinq mains habiles.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire, par semaine, d'un ouvrier habile qui fabrique des bobines ? R.—Son salaire est, en moyenne, de \$1.50 à \$2.25 par jour ; la moyenne réelle est de \$1.75 par jour.

Q.—Quel nombre d'heures de travail lui faut-il donner pour gagner ce salaire ? R.—Il lui faudra travailler environ dix heures.

Q.—Travaillera-t-il six jours par semaine ? R.—Oui, il travaillera six jours dans la semaine.

Q.—Combien les jeunes garçons gagnent-ils ? R.—De 60 centins à \$1.

Q.—Voulez-vous dire par jour ? R.—Oui, par jour.

Q.—Estimez-vous leur salaire d'après la qualité de leur ouvrage ? R.—A l'exception de quelques-uns d'entre eux, les salaires des garçons sont de 60 centins à \$1 ; ceux qui font exception gagnent encore 50 cents.

Q.—Pouvez-vous nous donner l'âge des plus jeunes de vos employés, tant garçons que filles ? R.—Les plus jeunes ont environ douze ans.

Q.—Combien leur faut-il travailler de temps dans la fabrique avant de toucher un salaire de 50 cents par jour ? R.—A peu près quinze jours, je crois.

Q.—Combien gagnent les filles employées dans la fabrique ? R.—Cinquante centins.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—En est-il parmi elles qui gagnent davantage ? R.—Oui, en certains jours.

Q.—Mais la moyenne de leur salaire est de 50 centins ? R.—Oui.

Q.—Vous est-il difficile de vous procurer des ouvriers habiles dans votre

métier ? R.—Nous avons eu beaucoup d'ennui ; il nous a fallu aller chercher des ouvriers habiles de l'autre côté.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qu'entendez-vous par "l'autre côté" ? R.—Par l'autre côté, j'entends la Grande-Bretagne.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien gagnent les novices que vous engagez, les aides ? R.—Les dévideurs gagnent environ \$1.25 en été.

Q.—Faites-vous une différence entre les salaires d'été et les salaires d'hiver ? R.—Oui, nous faisons une différence.

Q.—Cette différence provient-elle des jours plus courts de l'hiver ? R.—En partie de cette cause, en partie parce qu'il nous faut compter avec une plus grande perte de temps.

Q.—Cette différence ne provient-elle pas du surplus de mains oisives qu'il y a sur la place ? R.—Non, je ne crois pas que cette cause puisse influencer sur cette différence.

Q.—Payez-vous vos employés en argent ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître votre mode de paiement ? R.—Nous payons au moyen d'ordres sur le magasin, et quelque soit le montant qui leur revient, à la fin du mois, nous l'acquittons en argent ; s'ils ont besoin d'argent en aucun temps, ils peuvent toucher jusqu'à concurrence du montant qui leur est dû.

Q.—Est-il entendu lorsqu'ils se mettent à l'ouvrage qu'ils recevront, en paiement, des ordres sur le magasin ? R.—Nombre d'entre eux ne reçoivent jamais d'ordres.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Voici la question : Est-il entendu entre vous et eux qu'ils recevront en paiement des ordres sur le magasin ? R.—Oui, cette entente existe.

Par M. HEAKES :

Q.—S'ils préfèrent être payés en argent, les payez-vous en argent ? R.—Oui.

Q.—Est-ce par accommodement que vous donnez ces ordres ? R.—Oui, pour la plus grande commodité des employés.

Q.—Payez-vous fréquemment vos employés ? R.—Nous les payons une fois par mois.

Q.—Vos employés n'ont-ils pas exprimé le désir d'être payés plus fréquemment ? R.—Non, pas récemment.

Q.—Vos ouvriers ont-ils déjà exprimé le désir d'être payés plus fréquemment ? R.—Oui, lorsque nous avons introduit le système de paie mensuelle.

Q.—Une paie plus fréquente que la paie mensuelle ne détruirait-elle pas le système des ordres sur le magasin ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Pensez-vous qu'une personne puisse acheter, avec un ordre sur un magasin, à aussi bon marché qu'avec de l'argent en poche ? R.—Autant que je puis savoir, nos ouvriers achètent avec des ordres, au même prix qu'avec de l'argent comptant.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un homme serait plus indépendant si au lieu d'un ordre sur magasin, il avait de l'argent sonnant dans son gousset ? R.—C'est tout naturel pour un jeune homme qui a à pourvoir aux besoins d'une famille ; il n'y a pas de doute là-dessus.

Q.—Pourquoi avez-vous changé votre système de paie tous les quinze jours en celui de paie tous les mois ? R.—Parce que nous sommes payés tous les mois, et que ce mode de paie nous aide considérablement.

Q.—Votre industrie est une industrie nouvelle, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous n'êtes pas riche ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous avez vos remises une fois par mois ? R.—Non, les remises sont tirées sur nous pour une certaine période.

Q.—Quel est le marché principal de vos produits ? Est-ce la Grande-Bretagne ? R.—Principalement Paisley, en Écosse.

Q.—Au début, votre industrie n'a pas eu de succès ? R.—Ça été une affaire manquée.

Q.—Et à la reprise, elle a réussi ? R.—Oui, jusqu'à présent.

Q.—Vos affaires augmentent-elles ? R.—Oui.

Q.—Sont-elles prospères ? R.—Elles sont prospères.

Q.—Avez-vous éprouvé des accidents dans vos machines ? R.—Oui.

Q.—Vos machines sont-elles suffisamment protégées contre les accidents—les scies rondes par exemple ? R.—Autant que je puis savoir, elles sont suffisamment protégées.

Q.—Faites-vous parfois du travail de surplus la nuit ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous vos ouvriers en sus pour ce travail ? R.—Nous payons les ouvriers, mais nous ne payons pas le contre-maître.

Q.—Les jeunes garçons—je veux dire les plus jeunes—font-ils de l'ouvrage de nuit ? R.—Non, à moins qu'ils y tiennent.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés pour l'ouvrage de nuit d'après le taux de leur salaire ordinaire ? R.—Ils ne sont pas payés d'après leur salaire ordinaire, c'est de l'ouvrage à la pièce qu'ils font.

Q.—Font-ils de l'ouvrage à la pièce ? R.—Absolument.

Q.—La Grande-Bretagne est-elle votre principal marché pour vos produits ? R.—C'est notre principal marché pour les bobines. L'excelsior que nous manufacturons est expédié au Canada.

Q.—Vous dites que vous expédiez votre excelsior au Canada ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Dans quelle partie du Canada—à Ontario ? R.—Dans différentes parties du Canada—Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ; nous l'expédions entièrement au Canada.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Trouvez-vous le bois qui vous sert à fabriquer l'excelsior dans le voisinage ? R.—Nous le trouvons ici.

Q.—La fabrication de l'excelsior est-elle rémunérative ? La production de l'excelsior augmente-t-elle ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire le nom du bois dont vous fabriquez l'excelsior ? R.—C'est le peuplier.

Q.—Est-ce le seul bois dont on puisse le fabriquer ? R.—C'est le seul bois qui nous serve à le fabriquer ; dans les États-Unis on en fabrique avec du tilleul.

Q.—En fabriquant l'excelsior avec du tilleul, vous fait-on de la concurrence de l'autre côté ? R.—Oui.

Le PRÉSIDENT :—Qu'entendez-vous par "l'autre côté" ?

M. ARMSTRONG :—Les États-Unis.

Q.—Importe-t-on beaucoup d'excelsior des États-Unis ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—L'article canadien en souffre-t-il ? R.—Nous en souffrons à cause du

tarif des chemins de fer. Le chemin de fer nous impose un taux de première classe pour l'excelsior, et nous nous trouvons dans une condition d'infériorité à l'égard des Américains, lorsqu'il s'agit de l'expédier à une certaine distance.

Q.—Si vous n'aviez pas cette concurrence Américaine trouveriez-vous moyen de donner plus d'extension à cette branche de votre industrie ? R.—Certainement.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel taux le chemin de fer devrait-il vous demander en lieu d'un taux de première classe ? R.—Un taux de quatrième classe, je crois.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'article que vous fabriquez vaut-il celui que l'on fabrique aux Etats-Unis ? R.—Il est meilleur ; j'ai en mains une lettre dans laquelle on m'offre pour notre article, \$5 par tonne de plus que pour l'article Américain.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le prix de l'article américain ? R.—Dix-huit dollars.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Expédiez-vous certaines quantités de cet article dans les provinces de l'Est ? R.—Oui, jusqu'à Toronto.

Q.—Et ne peut-on le fabriquer qu'avec du peuplier ? R.—Oui ; nous avons constaté que c'est le meilleur bois, on pourrait en faire de tout autre bois, mais il ne serait pas d'aussi bonne qualité.

Q.—Vous voulez dire que les autres bois n'ont pas assez d'élasticité ? R.—Ils ne sont pas aussi légers.

Q.—Où vous procurez-vous le bois de vos bobines ? R.—Dans ce pays-ci.

Q.—Dans le voisinage ? R.—Oui.

Q.—Vous le procurez-vous dans la province ? R.—Oui, dans le comté de Northumberland.

Q.—Trouvez-vous que le bois que vous vous procurez, ici, se travaille plus facilement que d'autres bois plus durs ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il avantage pour l'aiguillage des outils ? R.—Oui.

Q.—En employant du bois plus dur il vous faudrait aiguïser plus souvent vos outils ? R.—Bien plus souvent.

Q.—Avez-vous jamais tenté d'ouvrir un marché canadien pour vos bobines ? R.—Oui, nous l'avons tenté.

Q.—Avez-vous réussi jusqu'à un certain point ? R.—Non.

Par M. McLEAN :

Q.—Quel loyer paient vos employés ; quel est le taux des loyer dans cette ville ? R.—Les loyers sont à bon marché, à \$3 par mois, par exemple ; les loyers les plus bas sont de \$2. par mois.

Q.—Quelle sorte de logement avez-vous pour \$3 par mois ; de combien de pièces se compose-t-il ? R.—De trois pièces, je crois.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous n'êtes pas sûr du nombre de pièces ? R.—Non, je n'en suis pas sûr.

Par M. MacLEAN :

Q.—Y a-t-il un bon nombre de vos employés qui soient propriétaires de leur

maison d'habitation, ou y en a-t-il parmi eux qui soient propriétaires de leur domicile ? R.—Il n'y en a qu'un ou deux qui, à ma connaissance, soient propriétaires de leur domicile.

Par M. HEAKES :

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage à vos ouvriers, durant toute l'année ? R.—Oui ; la plupart de nos ouvriers sont célibataires.

Par M. CARSON :

Q.—Préféreriez-vous payer à vos ouvriers un salaire uniforme, hiver comme été, ou la variation dans le salaire dépend-elle des ouvriers ? R.—Oui ; elle dépend des ouvriers.

Q.—Insistent-ils pour avoir un salaire différent, en hiver et en été ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Les ouvriers insistent-ils pour travailler moins l'hiver que l'été ? R.—Non.

Q.—Mais ils n'en retirent pas davantage ? R.—Ils demandent un plus fort salaire, en été qu'en hiver.

Q.—L'article de fabrication d'été vaut-il mieux que celui d'hiver ? R.—Voulez-vous parler de nos meilleures mains.

Q.—Oui ? R.—Ils font le même article durant toute l'année, à raison d'un salaire variant de \$1.50 à \$2.25 par jour.

Q.—Avez-vous des hommes qui connaissent peu le métier ? R.—Oui, des hommes de gros ouvrage.

Par M. MACLEAN :

Q.—Avez-vous un homme pour conduire votre engin ? R.—Oui, l'homme qui conduit notre engin reçoit un salaire de \$1.30 par jour, durant toute l'année.

Q.—Est-ce un homme habile ? R.—Il n'est pas machiniste ; c'est un manœuvre ; il n'est pas machiniste breveté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Depuis quand exploitez-vous cette fabrique ? R.—Depuis 1882.

Q.—Votre production augmente-t-elle ? R.—Oui ; nous avons augmenté considérablement nos affaires.

Q.—Y a-t-il en Canada beaucoup de fabriques du même genre qui vous fassent concurrence ? R.—Je connais deux autres fabriques du même genre ; je devrais dire trois ; il y en a une dans cette province.

Q.—Y en a-t-il dans Québec ? R.—Il y en a deux ou trois dans Québec, deux, je crois, qui ne sont connues ; il peut y en avoir plus.

Q.—Croyez-vous que le marché européen va augmenter ses commandes ? R.—Si nous lui fournissons un bon article, il augmentera ses commandes.

Q.—Au sujet des bobines ? R.—Oui, je ne saurais dire quel sera le pourcentage de l'augmentation, car il paraît y avoir dépression dans les affaires.

W. A. HICKSON, propriétaire de scieries, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel état exercez-vous ? R.—Je suis propriétaire de scieries ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous à peu près ? R.—Environ soixante-quinze, en été ; nous ne travaillons que durant l'été.

Q.—Combien de mois travaillez-vous dans l'année ? R.—Six mois.

Q.—Vous travaillez six mois ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous aux hommes d'équipe ? R.—Une piastre et soixante centins.

Q.—Quel salaire payez-vous aux manœuvres ? R.—Une piastre et cinquante centins, nous employons trois hommes d'équipe.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—\$1.10, \$1.50 et \$1.60.

Q.—Que payez-vous aux conducteurs de scies rondes ? R.—Une piastre et cinquante centins.

Q.—Employez-vous un affuteur ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous aux empileurs ? R.—Une piastre et cinquante centins.

Q.—Que payez-vous aux machinistes ? R.—Nous payons à l'un d'eux \$2 et à l'autre \$2.50 par jour.

Q.—Je suppose que vous leur donnez ce salaire tout le long de l'année ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils occupés aux réparations durant l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Que fabriquez-vous ? R.—Nous faisons principalement du madrier de 3 pouces, de la planche, des voliges, du bardeau et des lattes.

Q.—Vous faites des lattes ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire donnez-vous aux scieurs de lattes ? R.—Nous scions les lattes au mille.

Q.—Combien de mille lattes peut scier un bon scieur ? R.—Environ sept mille par jour.

Q.—Quel salaire réalise-t-il par là ? R.—Je crois qu'il réalise entre \$1.40 et \$1.50 par jour ; ils réalisent en proportion de l'ouvrage qu'ils font ; je ne saurais dire exactement combien ils gagnent ; je crois que c'est de \$1.25 à \$1.40 par jour.

Q.—Faites-vous beaucoup de lattes ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour cet article ? R.—Aux Etats-Unis.

Q.—Et les autres articles sont expédiés en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire donnez-vous à vos surveillants ? R.—Environ \$1.70.

Q.—Ils ne sont pas payés au mille ? R.—Non.

Q.—Payez-vous vos gens une fois par semaine ? R.—Non une fois par quinzaine.

Q.—Les payez-vous en argent ? R.—Oui.

Q.—Entièrement ? R.—Entièrement.

Q.—Payez vous en entier chaque jour de paie ? R.—Chaque fois que nous payons, nous payons en entier.

Q.—Combien d'heures vos gens travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos gens ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas eu de grèves ? R.—Non.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Que deviennent ceux de vos gens qui ne travaillent que six mois dans l'année ? R.—Après que leur ouvrage est fini, ils peuvent, si cela leur convient, aller au bois, et de fait un bon nombre d'entre eux vont dans les chantiers faire u bois carré.

Q.—Quel salaire gagnent-ils dans les chantiers ? R.—Ils gagnent de \$14 à \$18 par mois, suivant l'ouvrage qu'ils font, et ils sont nourris.

Q.—Engagez-vous de ces gens-là pour aller dans les chantiers ? R.—Non, je n'en engage aucun ; je ne fait pas moi-même de bois carré, mais M. Richards qui a des intérêts dans le moulin, fait le commerce du bois carré, dans son intérêt personnel.

Par M. HEAKES :—

Q.—Comment les hommes de chantier sont-ils payés ? R.—Ils ne sont payés, généralement, que lorsqu'ils reviennent des chantiers, et alors, ils sont payés en argent.

Q.—Sont-ils payés entièrement en argent ? R.—Oui, ils sont payés entièrement en argent, à leur retour des chantiers.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Sont-ils toujours payés en argent ? R.—Oui, dans tous les cas ; mais en certains cas ils reçoivent un ordre sur le magasin, et quand nous n'avons pas au magasin les articles dont ils ont besoin, nous les leur procurons ailleurs.

Q.—Donnez-vous des ordres aux gens, en certains cas ? R.—Oui.

Q.—Leur donnez-vous des ordres sur un magasin en particulier ? R.—Non, sur n'importe quel magasin.

Q.—Leur demande-t-on parfois un discompte sur ces ordres dans les magasins où ils les présentent ? R.—Non, on ne leur demande aucun discompte.

Q.—Donnez-vous des préférences à certains magasins ? R.—Non, nos affaires sont entièrement faites argent comptant.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Est-il de vos employés qui soient propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Un grand nombre d'entre eux sont propriétaires de leurs domiciles.

Q.—Combien par cent ? R.—Parmi les hommes mariés qui résident en ville, je ne saurais dire combien sont propriétaires de leur domicile, mais je sais qu'il en est parmi eux qui possèdent les maisons qu'ils habitent, à titre de propriétaires.

Par M. CLARKE :

Q.—Savez-vous si dans ce district ou dans toute autres partie de Newcastle on a adopté le système de payer les ouvriers avec des bons ou avec des ordres sur les magasins ? R.—Il n'y a pas de bons à payer ainsi dans Newcastle.

Q.—N'a-t-on pas eu la coutume de suivre ce système ? R.—Oui, dans les temps passés, il y a bien des années de cela.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans le temps passé la plupart des hommes n'étaient-ils pas payés avec des bons ? R.—Oui.

Q.—J'étais ici, il y a quarante ans et il me semble que toutes les affaires se faisaient ainsi ? R.—J'en ai moi-même été témoin : j'ai reçu des bons en paiement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le loyer que paierait un ouvrier pour une maison divisée en cinq pièces par exemple et munie des commodités ordinaires—combien paierait-il par mois ? R.—Il paierait probablement \$4 et il aurait une maison convenable pour une famille d'ouvrier.

Q.—Serait-ce une belle maison ? R.—Cela dépend beaucoup des circonstances. Un bon nombre de maisons louées ne sont pas de très belles maisons,

mais cela dépend du locataire lui-même; il y a des maisons bonnes et confortables à louer dans Newcastle, et si la famille du locataire est soigneuse il peut toujours trouver une bonne maison à louer.

Q.—Combien paierait-il pour une bonne maison ? R.—Probablement \$4 par mois ; pour ce prix, il peut avoir une maison convenable.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et si la famille est soigneuse, c'est le loyer qu'elle paiera ? R.—Elle ne paiera que ce montant.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Qu'entendez-vous par le mot " soigneuse " ? R.—Il est des familles qui gâtent des maisons plus que d'autres.

Q.—Un ouvrier peut-il louer une maison convenable, dans un voisinage respectable et à proximité de son ouvrage, pour \$4 par mois—Je veux dire une maison de quatre ou cinq pièces ? R.—Je ne sais pas ce que vous voulez dire par une maison convenable.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les maisons dans Newcastle ne sont-elles pas toutes convenables ? R.—Oui, il y a un bon nombre de maisons, dans la Haute-Ville, dont le loyer est de \$3 à \$4. par mois, mais je ne sais pas jusqu'à quel point elles sont confortables.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Ces loyers à \$4 par mois sont-ils dans les ruelles et non dans les rues principales ? R.—Oui.

Q.—Ils sont au loin dans les ruelles extérieures ? R.—La ville n'est pas si considérable que l'on puisse désigner par ruelles extérieures les endroits où sont bâties ces maisons.

Par M. HEAKES :

Q.—Vous estimez que toutes les rues sont des rues complètes, et que de tous points vous êtes suffisamment rapprochés de votre ouvrage ? R.—Oui.

Par M. MACLEAN :

Q.—Combien coûterait cinq acres de terre ? R.—Cela dépend des terrains.

Q.—Il est des endroits où les terrains sont à assez bon marché ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il, dans Newcastle, des lots à bâtir, à vendre par spéculation ? R.—Je ne doute pas qu'il y en ait, mais je n'en connais rien présentement. Il y a sans doute des terrains dans les environs qui feraient de bons lots à bâtir, si les gens en avaient réellement besoin pour cette fin.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Mais il n'y a réellement pas de demandes de terrain ? R.—Je crois que la demande est entièrement remplie ; toutefois il n'y a pas de maisons vacantes dans la ville.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien vous coûte la corde de bois de bouleau ou d'érable ? R.—Environ \$2 ou \$2.50 je crois.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce le prix du hêtre et de l'érable ? R.—Oui, et du bouleau aussi.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est le prix de la farine, au baril ? R.—Je crois que le prix en est de \$5, peut-être un peu moins. Je ne connais pas grand chose dans les prix de la farine.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il beaucoup de gens de Newcastle qui font la pêche en hiver ? R.—Il y en a très peu ; les privilèges de pêche ne sont pas aussi considérables ici qu'ils le sont dans le bas de la rivière.

ALLAN RITCHIE, propriétaire de scieries, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je m'occupe de la construction des navires et de l'exploitation du bois.

Q.—Quel salaire payez-vous aux gens que vous employez ? R.—Les salaires que nous payons varient suivant les hommes ; aux hommes d'équipe nous payons de \$1.40 à \$1.50 ; nous avons trois hommes par équipe.

Q.—Les employez-vous toute l'année ? R.—Nous faisons marcher la scierie pendant environ six mois dans l'année, mais la plus grande partie de nos hommes sont employés pendant les six mois d'hiver.

Q.—Prenez-vous votre bois carré sur la souche ? R.—Oui ; tous nos hommes, sauf les jeunes garçons, tous nos bons hommes sont employés durant l'hiver.

Q.—Quel salaire donnez-vous à vos hommes, dans les chantiers ? R.—De \$14 à \$18.

Q.—Et les nourrissez-vous ? R.—Oui.

Q.—Comment payez-vous vos hommes dans les chantiers ? R.—Nous ne les payons qu'à leur sortie du bois ; mais ceux d'entre eux qui ont des familles peuvent avoir, au magasin, tout ce dont ils ont besoin.

Q.—S'ils ont besoin d'argent, peuvent-ils en avoir ? R.—Oui, ils peuvent avoir de l'argent s'ils en ont besoin.

Q.—Cette méthode vaut-elle mieux que celle de payer en argent ? R.—Certaines gens prennent beaucoup au magasin, d'autres n'y prennent rien du tout.

Q.—Pendant que les hommes sont dans les bois reçoivent-ils des ordres sur les magasins au profit de leurs familles ? R.—Ils n'ont pas besoin d'ordre, la famille a son crédit ouvert au magasin, sans cela.

Q.—Peuvent-ils acheter les articles dans le magasin à aussi bon marché qu'ils pourraient acheter ailleurs, avec de l'argent comptant ? R.—Il est probable que non ; je ne puis dire comment se font ces transactions.

Q.—Supposons qu'un homme reçoive un ordre sur un magasin et que l'article qu'il lui faut ne se trouve pas dans le magasin ? R.—Force lui sera de s'en passer.

Q.—En pareil cas, vous procurerez-vous cet article dans d'autres magasins ? R.—Nous tâchons de nous procurer l'article, si la chose est possible ; nous faisons de notre mieux pour procurer à nos gens ce qui leur faut ; je ne saurais dire comment agissent les autres maisons engagées dans la même ligne d'affaires.

Q.—Les gens sont libres de prendre des ordres ou de n'en pas prendre ? R.—Certainement.

Par M. HEAKES :

Q.—Lorsque vous engagez vos hommes vous stipulez qu'ils devront prendre une partie de leur salaire en ordres sur le magasin ? R.—Pas du tout.

Q.—Choisissez-vous de préférence pour les employer les hommes qui font affaires avec vous ? R.—Oui, nous leur donnons cet avantage.

Q.—Pouvez-vous donner la différence du coût d'un article acheté argent comptant ou avec un ordre sur le magasin ? R.—Je ne sais pas s'il y a une grande différence ; il peut y avoir une différence de 5 pour cent, ou quelque chose d'approchant ; nous pouvons faire une différence de 5 à 10 pour cent. Nous ne forçons pas nos hommes à prendre des ordres sur le magasin, car lorsqu'ils ont fini leur ouvrage, ils peuvent être payés en argent s'ils le désirent.

Q.—Alors, un homme à votre emploi paie les effets que vous lui vendez, de 5 à 10 pour cent plus qu'il ne les paierait avec de l'argent comptant ? R.—Non, pas en été, car alors nous payons nos gens en argent.

Q.—Si vos gens vous disaient : " Nous ne voulons pas prendre d'ordre sur votre magasin," les paieriez-vous en argent ? R.—Oui, et nous avons toujours agi ainsi à leur égard.

Q.—Alors, c'est pour l'accommodement de vos gens que vous donnez ces ordres ? R.—Oui, c'est précisément pour leur accommodement.

Q.—Alors ils sont bien fous de ne pas demander de l'argent ? R.—Ils peuvent avoir de l'argent quand ils veulent.

Par M. MACLEAN :

Q.—Combien de commis employez-vous dans votre magasin ? R.—Nous sommes quatre commis à part mon frère et moi ; nous sommes six en tout.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos commis ? R.—Nous leur payons un salaire de \$400 par année ; deux d'entre eux touchent un salaire de \$200 chacun ; le teneur de livres reçoit un salaire de \$900 à \$1000.

Q.—Sert-il les pratiques dans le magasin ? R.—Il s'occupe des livres ; je ne saurais dire s'il ne donne pas parfois un coup de main au comptoir.

Q.—A-t-il à la fois la charge des livres et des ordres ? R.—Il est teneur de livres.

Q.—Les commis prennent-ils une partie de leur salaire en ordres sur le magasin ? R.—Tout commis peut s'il le veut prendre son salaire en ordres sur le magasin.

Q.—Mais ils n'y sont pas tenus ? R.—Non.

Par M. CARSON :

Q.—Faites-vous une différence dans vos prix, pour le public en général et pour vos commis en particulier ? R.—Non.

Q.—Alors vous n'avez qu'un seul prix pour tout le monde ? R.—Oui, en ce qui concerne nos travailleurs ; nous avons un compte de fournitures aux hommes de chantiers.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Auriez-vous la bonté de nous dire ce que vous entendez par ce compte de fournitures aux hommes de chantier ? R.—Lorsqu'un homme passe un contrat pour faire des billots, nous stipulons avec lui à quels prix nous lui vendons son lard, son bœuf et ses provisions, et nous garantissons de l'approvisionner pour les prix convenus ; et lorsque le contrat est rempli nous retranchons du montant de son compte, la somme de tant pour son lard, son bœuf et ses provisions.

Q.—Vous vous assurez que l'entrepreneur prendra de vous la somme de tant en ordres sur magasin ? R.—Non, je n'ai pas dit cela. Nous arrêtons les prix pour son lard, son bœuf et ses provisions, mais nous ne forçons pas l'homme à

acheter ces articles de nous. Il a besoin de ces articles pour faire son bois et comme nous les avons en magasin il les achète de nous. Nous ne le forçons pas à les prendre chez nous.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il y a une convention faite entre vous et l'homme ? R.—Oui.

Q.—Convention d'après laquelle vous le payez ? R.—Il a ses prix pour ses billets et nous les nôtres pour nos provisions.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce arrêté dans la convention ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Cela fait partie du contrat ? R.—Oui, il s'engage à faire une certaine chose et nous, nous nous engageons à faire une autre chose.

Q.—Portez-vous des avances au compte de l'entrepreneur ? R.—Nous portons à son compte les avances en espèces, c'est-à-dire, s'il prend de l'argent comptant.

Q.—Lui chargez-vous tant par cent ? R.—Oui, pour des avances en argent. Le prix des provisions est fixé et reste sans intérêt sur les avances.

JAMES MURRAY, fondeur, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis propriétaire d'une fonderie.

Q.—Employez-vous un grand nombre d'hommes dans votre fonderie ? R.—Non, je n'en emploie qu'un seul.

Q.—Fondez vous des poêles ou des machines ? R.—Mon homme s'occupe du moulage.

Q.—Faites-vous des poêles ou des machines ? R.—Nous faisons des machines et du moulage ordinaire, et tout ouvrage de ce genre.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire des mouleurs dans NewCastle ? R.—Nous payons notre homme \$1 par jour.

Q.—Est-il un bon, un habile mouleur ? R.—C'est un mouleur passable, un bon mouleur.

Q.—Lui donnez-vous de l'ouvrage durant toute l'année, à ce salaire ? R.—Non, il y a déjà quelque temps que je ne lui ai pas donné d'ouvrage ; je n'ai pas fondu quatre fois depuis le jour de l'an.

Q.—Sur quoi vit alors votre homme ? R.—Sur l'argent que je lui paie.

Q.—Et vous n'avez fondu que quatre fois, depuis le jour de l'an ? R.—C'est cela, je n'ai fondu que quatre fois.

Q.—Quel salaire donnez-vous à votre chauffeur ? R.—Je n'ai pas de chauffeur.

Q.—Employez-vous des manœuvres à la fonderie ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des fabricants de modèles ? R.—Non, je les fais moi-même.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous du montage pour poêles ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous vos mouleurs en poêles à la pièce ? R.—C'est le même homme qui fait cet ouvrage.

Q.—Fait-il cet ouvrage à la pièce ? R.—Non.

Q.—Le payez-vous à la semaine ? R.—Oui, il travaille à n'importe quel ouvrage à raison de \$1 par jour.

Q.—Est-il un ouvrier habile ? R.—C'est un très-bon mouleur.

Q.—Enseignez-vous le métier à des apprentis ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il beaucoup de mouleurs dans New-castle ? R.—Je crois qu'à part mon homme il y en a deux autres : c'est tout ce que j'en sais.

Q.—Vivent-ils toute l'année de ce qu'ils gagnent avec leur métier ? R.—Je ne sais pas comment vivent les autres mouleurs employés à NewCastle, je ne puis rien en dire.

JAMES P. MITCHELL, inspecteur de lumières, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Présentement, je suis inspecteur de lumières.

Q.—Êtes-vous inspecteur nommé par le gouvernement ? R.—Oui.

Q.—Des lumières dans ce comté ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous plusieurs hommes sous vos ordres ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous plusieurs hommes dans les différents phares ? R.—Il y a un homme dans chaque phare ; et dans les sifflets d'alarme, il y en a deux.

Par M. HEAKES :—

Q.—N'avez-vous aucune autre occupation que celle de l'inspection des lumières ? R.—J'ai une petite ferme que je cultive par passe-temps.

Q.—Vous n'avez aucun intérêt dans les manufactures ? R.—Aucun.

Q.—Savez-vous si l'on paie généralement les travailleurs en bons sur les magasins, dans cette partie du pays ? R.—Je ne crois pas que pareil usage existe ici ; à ma connaissance, il n'existe pas. Il est peut-être certains cas où il existe, mais je crois qu'en été, la plupart des travailleurs sont presque toujours payés en espèces.

Q.—Savez-vous si le système de paiement en bons pour valeur reçue est entièrement disparu ? R.—Réellement, je n'en sais rien, mais je le crois abandonné. Je ne vois plus de ces bons en circulation, pendant qu'autrefois nous en voyions à chaque instant.

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous ici ? R.—Depuis soixante-deux ans seulement.

Q.—Alors, vous devez être passablement au courant de ce qui se passe ici ? R.—Il est de fait que je devrais en savoir quelque chose.

Q.—Croyez-vous qu'un homme qui est payé au moyen de bons ou d'ordres sur les magasins reçoive la pleine valeur de ces bons ou de ces ordres ? R.—Je crois que l'argent serait préférable.

Q.—Dans votre opinion, croyez-vous que les gens vivraient à meilleur marché s'ils étaient payés en espèces ? R.—Je le crois.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Durant votre séjour ici avez-vous prêté quelque intérêt à la direction des écoles publiques ? R.—Non, je ne m'en suis pas occupé.

Q.—Alors vous ne sauriez dire à quel âge les enfants de la classe ouvrière sont retirés de l'école pour être mis à l'ouvrage ou s'occuper d'un genre quelconque d'affaires ? R.—Je sais qu'il en est parmi eux qui vont à l'ouvrage bien jeunes.

Q.—A quel âge pensez-vous qu'on les mette à l'ouvrage ? R.—Je crois que des enfants de douze à treize ans sont mis en emploi.

Q.—Croyez-vous que le prix des loyers ait augmenté, dans New-castle, durant les cinq dernières années ? R.—Non.

Q.—A-t-il diminué ? R.—Oui.

Q.—D'après votre expérience et la connaissance que vous avez des environs, croyez-vous que les choses nécessaires à la vie sont à meilleur marché depuis ces dernières années, vu que la valeur marchande est aussi considérable qu'il y a dix ans—ou plus considérable qu'alors ? R.—Je crois que le dollars vaut plus, que les effets sont à meilleur marché.

Q.—Et vous croyez que le prix des loyers n'a pas augmenté ? R.—Je le crois.

Q.—En général, croyez-vous que les salaires des ouvriers ont augmenté, dans le voisinage, durant les dix dernières années ? R.—Je crois qu'ils sont restés à peu près les mêmes.

Q.—Vous croyez qu'ils sont à peu près les mêmes qu'il y a dix ans ? R.—Oui, je le crois ; je n'emploie personnellement aucun travailleur.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Toute la différence provient du fait que la classe ouvrière est payée en espèces ? R.—Oui, autant que je puis savoir les travailleurs sont payés en espèces.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—La classe ouvrière reçoit-elle en argent une plus forte part de son salaire, qu'il y a dix ans ? R.—Elle ne reçoit pas plus en espèces qu'il y a dix ans, mais elle reçoit plus en espèces qu'il y a vingt ans.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les produits de fermes des environs sont-ils consommés ici ? R.—L'avoine et le foin sont consommés ici, principalement par les chantiers.

Q.—Les pommes de terre qu'on cultive ici sont-elles consommées dans l'endroit ? R.—Durant les deux ou trois dernières années, on en a exporté une certaine quantité.

Q.—Mais ordinairement sont-elles consommées dans l'endroit ? R.—Oui ; les produits de ferme sont généralement consommés ici, mais on en expédie une certaine portion aux Etats-Unis.

Q.—Dans quelles conditions d'existence se trouvent les cultivateurs des environs ? R.—Un cultivateur qui soigne sa ferme et ne s'occupe que de culture est sûr d'une existence facile et convenable.

Q.—Et ceux qui se livrent partie à la culture partie à la pêche ne réussissent pas aussi bien ? R.—Autant que j'ai pu en juger, ils végètent dans cette double existence.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il une certaine quantité de pommes de terre cultivées ici qui sont expédiées dans les autres provinces ? R.—Non, une assez faible quantité.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous croyez qu'il faudrait que les prix fussent très-élevés pour payer le prix du transport des pommes de terre dans les provinces supérieures ? R.—Oui, je crois qu'elles coûtent \$1 ici.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Voulez-vous dire \$1 le baril ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Il y a quelque quarante ans, le système de payer par bons n'était-il pas universel dans la transaction des affaires, ici ? R.—Oui.

Q.—Et ceux qui donnaient ces bons étaient parfois des cultivateurs riches ? R.—Oui.

Q.—Et d'autres étaient considérés comme étant de riches commerçants de bois ? R.—Oui.

Q.—Comme règle générale, comment les commerçants de bois ont-ils réussi, financièrement parlant,—je ne parle pas de la présente génération ? R.—Je n'en sais vraiment rien. Un certain nombre de ces commerçants paraissent avoir du bien, d'autres sont tombés en déconfiture.

Q.—Sans égard aux circonstances présentes, n'est-il pas vrai que la majorité des commerçants de bois que l'on croyait riches dans un temps, se sont trouvés ruinés ? R.—Oui, je crois qu'il en a été ainsi.

Q.—Même la maison Cunard & Cie que l'on croyait propriétaire de tout ce qu'ils avaient en mains ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Ne pensez-vous pas que la classe ouvrière dans ce district est dans une condition meilleure qu'il y a trente ans ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les bûcherons dans ce district sont également dans une meilleure condition ? R.—Oui.

Q.—Pendant que les vieux commerçants tombaient en banqueroute, le commerce de bois se tenait toujours ferme et progressait ? R.—Oui, les bûcherons, les hommes de chantier et tous les hommes engagés dans cette branche d'industrie, au cours des dernières années sont en bien meilleure condition : je veux parler de ceux qui veillent de près à leurs affaires.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Et ce succès est dû à ce que les hommes sont payés en espèces plutôt qu'en bons ? R.—Oui.

Q.—Les hommes trouvent-ils maintenant plus d'emploi qu'il y a trente ans ? R.—Quant au surplus d'emploi, je n'en saurais rien dire. Je sais qu'après la fermeture des moulins, ils n'ont pas beaucoup d'emploi, car il y a alors un temps de chômage pour les hommes, et un bon nombre d'entre eux partent alors pour les chantiers ; ceux qui tiennent à aller au bois y vont.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—N'est-il pas vrai qu'il y a quarante ans, lorsque de puissantes maisons, comme Cunard & Cie, faisaient des opérations, il y avait beaucoup plus d'affaires qu'aujourd'hui ? R.—Je ne sais vraiment pas comment répondre à cette question d'une manière exacte ; car à cette époque il n'y avait que trois ou quatre maisons qui faisaient le commerce de bois carré, et maintenant il y en a un grand nombre.

Par M. MACLEAN :

Q.—Les affaires se sont-elles améliorées dans Newcastle, durant les vingt dernières années ? R.—Elles se sont améliorées jusqu'à ces trois ou quatre dernières années.

Q.—Se sont-elles améliorées depuis les trois ou quatre dernières années ?
R.—Pas beaucoup.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Le commerce du bois carré baisse ? R.—Oui.

Q.—Et c'est la branche la plus importante d'affaires de ce district ? R.—Oui, le commerce du bois carré et les pêcheries.

Par M. HEAKES :

Q.—Prenant la moyenne du nombre des bûcherons dans le district et la moyenne de leurs salaires, durant l'année, combien en est-il à votre avis qui puissent faire des économies pour leurs vieux jours ? R.—Ceci dépend absolument du caractère des individus.

Q.—Prenons la moyenne des hommes et la moyenne des salaires ? R.—Il n'y en a pas beaucoup parmi eux qui peuvent mettre quelque chose de côté. Certains hommes très entreprenants, à savoir, des hommes doués d'une certaine aptitude pour les entreprises et habiles dans les travaux qu'ils exécutent peuvent faire un peu d'argent, pendant que d'autres ne peuvent économiser un dollar.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—La femme ne joue-t-elle pas un certain rôle dans cette question d'économie ? R.—En ce qui concerne les dépenses d'entretien de la famille la femme a beaucoup à faire dans cette question.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Si une famille se compose de six personnes, à savoir, de quatre enfants, et du père et de la mère, combien faudra-t-il que le père gagne, par jour pour suffire aux frais d'entretien de sa famille, en vivant confortablement mais avec économie, et mettre quelque chose en réserve pour les cas de maladie ? R.—Je ne saurais dire ; j'ai eu durant les dernières quatre années un ouvrier de ferme à mon emploi, et il a une petite famille ; je lui ai payé \$240 par année, et il trouve moyen de mettre de côté de \$70 à \$80 par année ; mais je dois dire que je lui ai donné gratuitement le logement, le bois de chauffage et le lait d'une vache.

Q.—Prenant la classe ouvrière en général combien devra gagner, par jour, un homme ayant à subvenir aux besoins de quatre enfants, de sa femme et de lui-même, pour vivre économiquement et confortablement, et mettre quelque chose de côté pour les jours de malheur ? R.—Je crois qu'il lui faudrait gagner, au petit moins, de \$1.30 à \$1.40 par jour.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Combien y a-t-il de nécessiteux dans cette paroisse ? R.—Je crois qu'il y en a vingt-cinq dans la maison de refuge ; je n'en sais pas exactement le nombre.

Q.—Sont-ils dans la maison de refuge, à Chatham ? R.—Oui ; c'est la maison de refuge pour tout le comté ; et le nombre que je viens de mentionner comprend les indigents de tout le comté de Northumberland.

JOHN PATTON, fabricant de bobines, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis le contre-maître de la fabrique de bobines.

Q.—Travaillez-vous dans la manufacture de bobines, à Newcastle ? R.—Oui.

Q.—Ne travaillez-vous qu'à la pièce dans cette fabrique ? R.—En grande partie.

Q.—Combien de tourneurs avez-vous employés ? R.—Sept.

Q.—Combien gagnent vos ouvriers de première classe, à la semaine ? R.—Environ \$1.50 par jour.

Q.—Est-ce le plus qu'ils peuvent gagner ? R.—Quelquefois ils gagnent une couple de piastres par jour, mais d'autres jours ils gagneront beaucoup moins, et en moyenne, ils ne réalisent pas plus que \$1.50 par jour.

Q.—Combien de temps faut-il à un ouvrier pour devenir habile dans cette industrie ? R.—Nous donnons trois ans à nos employés pour apprendre le métier. Nous conduisons notre entreprise d'après le système suivi en Ecosse, où ils font servir les apprentis pendant trois ans. Après un temps relativement court, ils reçoivent de faibles gages—je veux dire qu'ils reçoivent un léger salaire, après qu'ils ont été initiés aux éléments de cette industrie, et ce salaire revient à l'ouvrier qui les dirige, et après qu'ils ont servi le temps prescrit, ils reçoivent le salaire des ouvriers. Le patron ne retire aucun profit du salaire des apprentis, vu qu'il revient tout entier à l'ouvrier.

Q.—Combien gagne un apprenti pendant qu'il apprend son métier ? R.—Trente piastres par mois.

Q.—Gagne-t-il ce salaire dès son entrée en apprentissage ? R.—Non, seulement après qu'il a servi pendant un an et demi.

Q.—Que gagnera-t-il au début ? R.—Il gagnera de \$18 à \$20 par mois.

Q.—Combien d'heures lui faudra-t-il travailler ? R.—Dix heures.

Q.—Cela comptera-t-il pour un jour ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous parfois des heures de travail de surplus dans votre fabrique ? R.—Quelquefois, quand nous sommes pressés par les commandes.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés pour ce travail de surplus ? R.—Ils sont payés en raison de ce qu'ils font.

Q.—Touchent-ils quelque chose sur le taux quotidien des salaires ? R.—Non, on ne fait que de l'ouvrage à la pièce, dans toute la fabrique.

Q.—Employez-vous des filles dans la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire touchent les filles ? R.—Elles travaillent à la pièce, comme les autres ouvriers.

Q.—Quel est l'âge de ces filles ? R.—De quinze à dix-huit ans.

Q.—Quel genre d'ouvrage font-elles ? R.—Elles enfilent des bobines.

Q.—Combien peuvent-elles gagner ? R.—Environ 30 cents, par jour, je crois ; parfois, elles ne travaillent qu'une heure ou deux par jour, d'autres jours elles seront employées pendant sept ou huit heures : elles sont payées suivant l'ouvrage qu'elles font.

Q.—Alors, elles ne sont pas employées constamment ? R.—Non ; elles ne travaillent qu'en autant qu'elles ont de l'ouvrage à faire.

Par M. McLEAN :

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les salaires de votre fabrique et ceux des fabriques d'Ecosse ? R.—Les salaires sont meilleurs ici qu'en Ecosse ; en Ecosse, les finisseurs ont un salaire de \$3, ou à peu près, par semaine, et quelques-uns ont moins.

Q.—Quel salaire donne-t-on aux bons ouvriers ? R.—En Ecosse, on leur donne 30 chelins et plus.

Par M. CARSON :

Q.—A votre avis, la condition des ouvriers, sous le rapport du salaire, est-elle meilleure ici qu'en Ecosse,—je veux parler des ouvriers en général ? R.—Oui.

Par M. McLEAN :

Q.—En somme, vous vous trouvez mieux, ici ? R.—Je me trouve mieux sous le rapport du salaire.

Par M. HEAKES :

Q.—Qu'avez-vous à dire du genre de vie ? R.—La vie est fort convenable, à peu près la même qu'en Ecosse.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Combien d'enfants avez-vous ? R.—Sept.

Q.—Vos enfants sont-ils mieux ici, sous le rapport de l'éducation, qu'ils ne seraient en Ecosse ? R.—Je crois qu'ils sont mieux ici qu'en Ecosse.

Q.—N'est-ce pas un point qui mérite grande considération pour un père de famille ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—A quelle partie de l'Ecosse, vous reportez-vous, lorsque vous faites ces comparaisons ? R.—A Paisley.

Q.—En établissant une comparaison entre les salaires et le coût de la vie ici et dans Paisley, êtes-vous d'avis qu'un artisan est mieux ici qu'en Ecosse ? R.—Oui ; j'ai visité diverses parties de l'Ecosse, et j'ai visité l'Angleterre, mais je n'ai pas été employé en Angleterre ; mais d'après ce que j'ai vu dans la Grande-Bretagne, je suis d'avis qu'un artisan peut vivre plus heureux ici, que là-bas.

Q.—Voulez-vous dire que son sort serait plus heureux que dans les trois îles ? R.—Non, je ne parle pas de l'Angleterre et de l'Ecosse ; j'ai été en Angleterre, mais je n'y ai pas été employé.

Q.—Mais vous croyez, toutes choses compensées, qu'un artisan doit se trouver mieux ici qu'il ne serait dans la Grande-Bretagne ? R.—Oui.

Q.—S'il perd son emploi a-t-il plus de chances d'en retrouver un autre, ici, que dans la Grande-Bretagne ? R.—Non.

Q.—Aurait-il plus de chances de trouver une place dans la Grande-Bretagne ? R.—Oui, les places sont plus abondantes là-bas, et, par là même, un artisan a plus de chances de rentrer en emploi lorsqu'il en est sorti.

Par M. McLEAN :

Q.—Etes-vous venu ici par spéculation ? R.—Non, j'ai été engagé en Ecosse pour venir ici.

Q.—Avez-vous été engagé pour un temps déterminé ? R.—J'ai été engagé pour un an ; mais j'ai continué d'année en année, mes patrons étant contents de moi et de mon ouvrage. Je suis en emploi dans la même maison, depuis trois ans.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous vous trouvez quelque peu plus indépendant ici que vous n'étiez en Ecosse ? R.—Sous ce rapport, j'ai toujours eu à souffrir tant en Ecosse qu'ici.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous entendu les employés se plaindre de ce qu'ils n'étaient payés qu'une fois le mois ? R.—J'ai entendu fréquemment des plaintes à ce sujet ; ils se plaignaient de la paie mensuelle. Quant à moi, je ne vois pas grande différence entre la paie mensuelle ou de quinzaine.

Q.—Préfèreraient-ils être payés tous les quinze jours au lieu de tous les mois ? R.—Oui.

Q.—Préfèreraient-ils être payés en espèces ? R.—Quelques-uns d'entre eux ; ils peuvent être payés en espèces.

Q.—Préfèreraient-ils être payés toutes les semaines ? R.—Oui.

Q.—En espèces ? R.—Ils le préféreraient.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Si les ouvriers étaient payés chaque semaine, s'en trouveraient-ils mieux ? Oui ; car ils auraient toujours quelqu'argent en mains.

JOHN NIVEN, tanneur, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel genre d'affaires faites-vous ? R.—Je fais un peu de tannage, mais je travaille présentement très-peu : les affaires sont languissantes.

Q.—Employez-vous un bon nombre d'hommes ? R.—Un, deux ou trois, mais cette industrie est tellement tombée qu'on n'y fait plus rien.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous vous occupez de tannage ? R.—Oui.

Q.—Combien un homme peut-il gagner dans une semaine dans votre métier ? R.—Je paie mes hommes \$16. par mois.

Q.—Et vous les nourrissez ? R.—Oui, je les nourris ; j'en paie d'autres moins cher. J'emploie quelquefois des vieillards ou des hommes qui ne connaissent pas le métier, à qui je paie moins.

Q.—Ont-ils de l'ouvrage durant toute l'année à ce prix ? R.—Oui, les bons hommes ont de l'ouvrage toute l'année.

Q.—Quelle espèce de cuir manufacturez-vous ? R.—Du veau, et du cuir à harnais ; nous en exportons de toutes sortes, mais je ne fais pas de cuir à semelles.

Q.—Quel salaire gagne un corroyeur ? R.—Les corroyeurs ne peuvent avoir constamment de l'ouvrage comme corroyeurs, en sorte qu'ils sont obligés de faire d'autre ouvrage, en dehors de leur métier ; toutefois il est des corroyeurs qui s'en tiennent à leur métier ; c'est une branche d'industrie importante, mais elle rapporte peu dans cette partie du pays.

Q.—Employez-vous principalement des peaux vertes ou salées ? R.—Je n'emploie que des peaux vertes, mais dans un temps j'ai employé des peaux salées.

Par M. McLEAN :

Q.—Où vendez-vous vos cuirs ? R.—J'en ai expédié une bonne partie à Montréal. La ville de Saint-Jean a été jadis un bon marché, mais il ne vaut plus rien, et Montréal s'efface et ne compte plus pour nous. Il nous faut y vendre à quatre ou cinq mois de crédit, et lorsque votre billet devient dû, celui à qui vous avez vendu a pris la poudre d'escampette, et il ne vous reste plus qu'à payer le billet.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Où achetez-vous vos peaux ? R.—Je les achète toutes, ici ; je vends des quantités considérables de peaux vertes.

Q.—Où les vendez-vous, — à Québec ? R.—J'en ai vendu une certaine quantité à Québec.

Q.—En vendez-vous dans Ontario ? R.—Oui ; j'en ai vendues à Barrie.

Q.—Sur quel pied vos salaires sont-ils comparés aux salaires de Québec ?
R.—Je n'ai jamais travaillé à Québec, mais je crois que les salaires sont à peu près les mêmes. On fait beaucoup d'ouvrage à la pièce à Québec ; le métier y rapporte de bons bénéfices tandis que nous ne réalisons presque rien ici.

J. McSAGGAN, marchand général, est appelé et assermenté.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel genre d'affaires faites-vous ? R.—Je suis marchand général.

Q.—Pouvez vous nous donner les prix des provisions—des thé, sucres, melasses et beurres, dans Newcastle, dans le mois de juillet, dans les années 1882, 1885 et 1887 ? R.—Je puis vous les donner, et vous les trouverez dans l'exposé que j'ai fait et que je présente à cette Commission.

Q.—Dites-vous que c'est là un exposé exact des prix de ces articles pour les années que vous avez mentionnées ? R.—Oui.

(Exposé produit et présenté au président.)

Note des prix des articles ci-mentionnés, durant le mois de juillet, dans les années indiquées.

ARTICLES.	1882.	1885.	1887.
Farine.....	\$ 6 25 @ \$ 7 00	\$ 4 75 @ \$ 5 50	\$ 4 00 @ \$ 5 00
Farine de maïs.....	4 75 @ 5 00	3 50 @ 3 75	3 00 @ 3 25
“ d'avoine.....	5 75 @ 6 00	5 00 @ 5 25	4 25 @ 4 50
Bœuf.....	20 00 @ 22 50	13 50 @ 16 00	11 00 @ 13 00
Lard.....	23 00 @ 27 00	14 00 @ 17 00	15 00 @ 18 00
Thé (en gros).....	0 18 @ 0 30	0 18 @ 0 30	0 18 @ 0 30
“ (en détail).....	0 25 @ 0 40	0 25 @ 0 40	0 25 @ 0 40
Sucre.....	0 07½ @ 0 10.	0 05 @ 0 07	0 05 @ 0 07
Mélasse (en gros).....	0 46 @ 0 50	0 33 @ 0 36	0 27 @ 0 30
“ (en détail).....	0 55 @ 0 60	0 40 @ 0 45	0 35 @ 0 40
Beurre.....	0 15 @ 0 22	0 17 @ 0 25	0 17 @ 0 25
Kerosene (en gros).....	0 22 @ 0 32	0 18 @ 0 28	0 17 @ 0 27
“ (en détail).....	0 30 @ 0 40	0 25 @ 0 35	0 25 @ 0 35

L'exposé ci-dessus est celui dont il est fait mention dans mon témoignage devant la Commission du travail.

JOHN McSAGGAN.

Newcastle, 19 avril 1888.

P M. ARMSTRONG :—

Q.—Les prix donnés dans votre exposé sont-ils des prix de gros ou des prix de détails ? R.—C'est ce que je désire expliquer : vous m'avez demandé les prix de gros du lard, de la farine et de la farine d'avoine, et il y a quelque différence entre le gros et le détail dans certains articles, et c'est pour cela que j'ai donné les deux prix dans mon exposé. J'ai donné les deux prix pour quelques-uns de ces articles et pour d'autres j'en ai pas donnés.

Par M. HEAKES :—

Q.—Faites-vous des affaires, à Newcastle, comme marchand général ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des intérêts dans les scieries des environs ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les propriétaires de moulins ont pour système de payer leurs employés en bons sur les magasins ? R.—Je ne saurais vous donner aucune information sur ce point.

Q.—Alors vous ne recevez aucune ordre dans votre magasin ? R.—Non.

Q.—Quelles sont les heures de travail des commis ici ? R.—Généralement, de sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

Q.—Quel est le salaire des commis dans un magasin général ? R.—Est-ce la moyenne des salaires que vous voulez connaître ?

Q.—Oui—le salaire moyen d'un commis dans un magasin général ? R.—Le salaire moyen d'un commis dans un magasin général est de \$30 par mois.

Q.—Avez-vous dit \$20 par mois ? R.—Pardon, \$30 par mois.

Q.—Y a-t-il des filles employées comme commis à Newcastle ? R.—Il n'y en a pas beaucoup.

Q.—Pouvez-vous dire quel est le salaire des filles de comptoirs ici ? R.—Non, je ne suis pas renseigné sur ce point.

Q.—Confectionnez-vous des habillements ? R.—Non.

WILLIAM SUTHERLAND, contre-maître dans les carrières de Frenchfort, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel genre d'affaires faites-vous ? R.—Je suis contre-maître dans la carrière Frenchfort.

Q.—C'est la carrière d'en bas dans l'anse (Cove) ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous beaucoup d'hommes dans la carrière ? R.—Nous employons de 60 à 100 hommes.

Q.—Employez-vous beaucoup de tailleurs de pierre ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous de tailleurs de pierre à l'ouvrage ? R.—Nous n'employons pas un grand nombre de tailleurs de pierre ; ils sont presque tous des tailleurs de pierre.

Q.—Quel salaire donnez-vous à ces tailleurs de pierre ? R.—Les manœuvres ont \$1.10, \$1.20 et \$1.35 par jour, et les carriers de \$1.30 à \$1.75.

Q.—Vous ne donnez pas plus de \$1.30 à ceux qui façonnent la pierre ? R.—Oui ; ce sont des journaliers qui touchent ce salaire ; les carriers sont payés de \$1.30 jusqu'à \$1.75 ; les tailleurs de pierre reçoivent de \$2. à \$ 2.50 par jour.

Q.—Combien d'heures ces gens travaillent ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Quels sont les jours de paie ? R.—Ils sont le ou vers le vingt de chaque mois.

Q.—Alors ils sont payés tous les mois ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils payés en espèce ? R.—Le plus grand nombre d'entre eux sont payés en espèces.

Q.—Lorsqu'ils ne sont pas payés en espèces, comment sont ils payés ? R.—Le propriétaire de la carrière tient un magasin et il fournit des provisions ou des effets à un certain nombre de ses hommes. Quelques-uns des carriers font des affaires avec lui et ceux qui n'en font pas sont payés en espèces.

Q.—Est-il entendu que les hommes doivent s'approvisionner au magasin ? R.—Non ; les hommes sont libres d'acheter au magasin ou de n'y pas acheter.

Q.—Un homme qui fait des affaires au magasin sera-t-il choisi de préfé-

rence à d'autres quand il s'agit pour lui donner de l'ouvrage ? R.—Non, il n'aura aucun avantage de ce genre.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les hommes demandent-ils ces ordres sur le magasin, ou les leur offrent-ils comme partie de leur salaire ? R.—Je ne saurais dire si les hommes demandent les ordres ou non : j'affirme que je n'en sais rien.

Q.—Si un homme veut avoir de l'argent au lieu d'un bon sur un magasin, lui donnera-t-on l'argent ? R.—Oui.

Q.—Devra-t-il attendre une semaine pour son argent ? R.—Non.

Q.—Combien lui faudra-t-il attendre ? R.—Généralement dans ces cas là on donne un bon pour de l'argent.

Q.—L'employé obtient-il de l'argent avec ce bon ? R.—Oui ; très souvent ; on lui donne de l'argent à la banque.

Par M. CARSON :

Q.—En donnant ces bons les propriétaires de la carrière veulent-ils faire une spéculation, ou les donnent-ils comme facilité accordée à l'employé ? R.—C'est une facilité qu'ils accordent.

Q.—Les employés y voient-ils une spéculation ? R.—Je ne le crois pas, car ils reçoivent un chèque sur la banque s'ils le désirent, ou ils sont payés en argent.

Q.—Supposant qu'un employé désire avoir une certaine marchandise, qu'on lui donne un bon pour cette marchandise, et que le magasin ne l'ait pas, pourra-t-il avoir cet article ailleurs avec le même bon ? R.—Oui.

Q.—Les autres magasins acceptent-ils les bons au pair ? R.—Oui, j'ai vu des marchands aller acheter dans un autre magasin, la marchandise demandée et qu'ils n'avaient pas dans leur magasin.

Q.—Savez-vous si les porteurs de bons paient aussi bon marché que s'ils avaient de l'argent ? R.—Je ne pourrais dire, mais je le crois. Je n'ai rien à faire dans ce département.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Tous les mois.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Avez-vous plus d'ouvrage cette année que les années précédentes ? R.—Tout annonce que nous allons être plus occupés cet été que jamais.

Q.—Où vendez-vous votre pierre ? R.—Depuis trois ans nous la vendons à Ottawa.

Q.—Depuis trois ans vous l'envoyez à Ottawa ? R.—Oui, pour les nouveaux édifices parlementaires. Nous en avons envoyée aussi à Hamilton pour le nouvel hôtel-de-ville, et nous envoyons des meules à Montreal et dans les Etat-Unis. Nous envoyons aussi de la pierre de sable (*fass-stone au lieu de box-stone*) à Montréal.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Envoyez-vous de la pierre à Toronto pour les nouveaux édifices parlementaires ? R.—Non ; nous en avons envoyée à Toronto l'été dernier, ou plutôt nous en avons envoyée à un endroit peu éloigné de Toronto et dont j'ai oublié le nom.

Q.—Vous n'en avez pas vendue pour les nouveaux édifices parlementaires de Toronto ? R.—Non.

Q.—Les tailleurs de pierre sont-ils employés toute l'année ici ? R.—Non ; on ne met pas ici la pierre prête à être employée ; nous ne faisons que la sortir de la carrière et la dégrossir.

Q.—La taillez-vous dans la carrière ? R.—Non à l'exception de la pierre de course.

GEORGE BROWN, constructeur et menuisier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis constructeur et menuisier.

Q.—Construisez-vous à votre compte ? R.—Non, je construis pour d'autres à l'entreprise, lorsque j'en ai l'occasion.

Q.—Avez-vous plusieurs ouvriers à votre service ? R.—Je n'en ai pas dans le moment.

Q.—Quel est le salaire ordinaire d'un bon menuisier et charpentier ? R.—A peu près \$1.50 par jour. Je donne \$1.50 par jour à un bon ouvrier.

Q.—Les menuisiers sont-ils faciles à avoir ici ? R.—Non, pas actuellement ; les bons ouvriers ne sont pas nombreux ici, il en reste à peine ; ils sont tous allés aux Etats-Unis ou presque tous ; il y en a des bons encore cependant, j'en connais un ou deux, mais c'est à peu près tout ce qu'il y a dans la ville.

Q.—L'ouvrage est-il abondant ici toute l'année ? R.—Non.

Q.—Faites-vous toutes les parties de la construction des maisons, l'ouvrage en brique ou en pierre et le plâtrage ? R.—Non, je n'ai jamais fait aucuns travaux en brique ou en pierre ; c'est généralement des maisons en bois que nous faisons ici. Il ne s'est construit qu'une seule maison en brique ici depuis que je suis dans le métier.

Q.—Combien gagnent les plâtriers ? R.—A peu près \$2 par jour.

Q.—Sont-ils employés assez régulièrement ? R.—Ils ont de l'ouvrage assez régulier dans la ville en été ; la ville et la campagne réunies leur donnent assez d'ouvrage.

Q.—Ont-ils plus d'ouvrage que les menuisiers ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la journée de travail ici ? R.—Dix heures.

Q.—Quel est le jour de paie pour ceux qui travaillent à la construction des maisons ? R.—Les ouvriers ici sont généralement payés tous les quinze jours. Je paie toujours mes hommes ainsi.

Q.—Pensionnez-vous vos ouvriers ? R.—Je ne pensionne pas mes ouvriers compagnons.

Q.—Avez-vous plusieurs apprentis ? R.—Oui, j'en ai généralement deux ; je n'en ai qu'un actuellement ; je l'ai eu l'autre jour.

Q.—Quelles sont les conditions d'apprentissage à Newcastle ? R.—Je donne \$40 par année à mes apprentis et leur pension.

Q.—Combien d'années dure l'apprentissage ? R.—Trois ans.

Q.—Avez-vous de la difficulté parfois à garder vos apprentis jusqu'à ce qu'ils aient fini leur apprentissage ? R.—Quelquefois ; cela dépend du caractère de l'apprenti. Il y a quelques années, j'en ai eu deux, dont l'un est parti au bout d'un an et demi, et l'autre au bout d'un an.

Q.—Faites-vous un contrat avec vos apprentis ? R.—Non, je ne voudrais pas lier un apprenti par un contrat, car je l'ai été moi-même pendant sept ans, et j'en connais tous les inconvénients.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous dites que vous avez été engagé par contrat pendant sept ans ? R.—Oui, j'ai été engagé par contrat pendant sept ans.

Par M. ARMSEONG :

Q.—En Angleterre ? R.—Non, à Newcastle même.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme puisse apprendre le métier de menuisier en trois ans ? R.—Non, je ne le crois pas ; je ne connais pas d'apprenti qui ait appris son métier parfaitement en trois ans. Quelques-uns apprendront assez bien dans trois ans, mais la majorité ne connaissent guère encore le métier après trois années d'apprentissage.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien d'années un apprenti devrait-il donner avant de pouvoir se dire bon ouvrier ? R.—Il faudrait qu'il fit cinq années d'apprentissage, et il n'en aurait que plus de profit plus tard s'il voulait travailler à son propre compte. Je crois que la durée de l'apprentissage devrait être de cinq ans, mais en général, les apprentis ne veulent pas cela et je les engage pour le temps qu'ils veulent donner. Je crois que ce n'est pas trop de cinq années d'apprentissage pour bien apprendre le métier. Je sais que si je voulais l'apprendre de nouveau moi-même, je ne demanderais pas qu'on me l'enseignât dans moins de cinq ans.

JOHN BUCKLEY, forgeron, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis forgeron.

Q.—Travaillez-vous à votre compte ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des ouvriers ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire le salaire d'un forgeron par jour, à Newcastle ?

R.—Il y a si longtemps que j'ai vu un forgeron travaillant à la journée à Newcastle, que je pourrais difficilement vous dire ce que pourrait être son salaire.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Non.

Q.—Quel salaire payez-vous à un aide ? R.—Je n'ai pas d'aide. L'ouvrage est si peu abondant que je ne puis engager personne pour m'aider.

Q.—Alors le métier de forgeron n'est pas très bon dans cette partie-ci du pays ?

R.—Je l'ai vu meilleur, bien que je n'aie pas encore raison de m'en plaindre.

THOMAS HALLEVIN, arrimeur, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis arrimeur.

Q.—Travaillez-vous à votre compte, ou si vous êtes employé par d'autres ?

R.—Je travaille à mon compte.

Q.—Chargez-vous les madriers à Newcastle à l'échalou ou à la journée ? R.—Nous les chargeons à l'échalou. Je suis employé par les marchands pour charger leurs madriers, mais lorsque je fais l'ouvrage, je travaille pour mon propre compte, et je charge les madriers à l'échalou.

Q.—Combien avez-vous par échalou ? R.—L'été dernier, j'ai eu \$1.20 et \$1.25 ; c'était le prix régulier ; mais quelques vaisseaux ont payé moins que cela.

Q.—Ce prix est pour le chargement que vous faites au quai ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent les hommes qui placent les madriers dans la cale ?

R.—\$2 par jour.

Q.—Et ceux qui travaillent sur le quai ? R.—De \$1.50 à \$1.60 par jour.

Q.—Pendant combien de mois de l'année ont-ils de l'ouvrage à ces gages ?

R.—Je ne crois pas qu'ils puissent réaliser plus de trois mois d'ouvrage à charger les navires.

Q.—Vous ne croyez pas qu'ils puissent faire plus de trois mois ? R.—Non, pas lorsque l'on déduit le temps perdu.

Q.—Combien un homme peut-il gagner en tout, dans une saison à cette besogne ? R.—De \$150 à \$175.

Q.—Est-ce que \$175 est le plus qu'il peut gagner ? R.—Je le crois.

Q.—Lorsque vous avez commencé le chargement d'un vaisseau, le continuez-vous nuit et jour jusqu'à ce qu'il soit fini ? R.—Non.

Q.—Vous ne travaillez que le jour ? R.—Quelquefois nous faisons un quart de jour le soir, lorsque nous voulons terminer un chargement le même jour.

Q.—Avez-vous jamais travaillé le dimanche ? R.—Non, jamais.

Q.—Eprouvez-vous de la difficulté à trouver de bons hommes pour votre ouvrage ? R.—Non.

Q.—Les hommes sont nombreux ici ? R.—Oui, excepté le printemps, lorsque les vaisseaux viennent trop vite, quatre ou cinq à la fois ; il peut arriver alors que nous éprouvions quelque difficulté à trouver de bons hommes pour la cale du bâtiment.

Q.—Quand êtes-vous payé pour votre ouvrage ? R.—Lorsque le vaisseau est chargé.

Q.—Aussitôt que le vaisseau est chargé, vous payez vos hommes ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous en argent ? R.—Oui.

Q.—Chargez-vous du bouleau ici ? R.—Je n'en ai pas chargé un seul morceau depuis huit ans.

Q.—Chargez-vous du bois carré ? R.—Je n'en ai pas chargé moi-même, mais d'autres en chargent.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel salaire gagnent ceux qui balancent et reçoivent le bois sur un navire ? R.—Non, je ne le sais pas.

JOHN HEARN, contre-maitre de scierie, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis contre-maitre dans une scierie.

Q.—Ici ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand travaillez-vous dans les scieries ? R.—Depuis 20 ans en tout.

Q.—Trouvez-vous toujours de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous employé toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de mois de l'année ceux qui travaillent sous votre direction sont-ils employés ? R.—Pendant cinq ou six mois ; cinq mois, généralement, dans ces dernières années.

Q.—Lorsque la scierie est fermée, tous ces hommes trouvent-ils de l'ouvrage ailleurs ? R.—Oui, la plus grande partie d'entre eux.

Q.—Est-il quelquefois difficile pour eux de trouver de l'emploi sans quitter le pays lorsque la scierie est fermée ? R.—Non, ce n'est pas difficile. Il y a toujours de l'ouvrage dans la forêt, et tous ceux qui sont capables d'y travailler s'engagent.

Q.—Mais lorsqu'ils ne s'engagent pas pour aller dans le bois, il leur est difficile de trouver de l'ouvrage dans la ville ? R.—Oui, dans l'hiver, l'ouvrage est rare dans la ville.

Q.—Comment sont payés les employés des scieries ? R.—Par le patron.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quand sont-ils payés ? R.—En argent.

Par M. HEAKES :

Q.—Les employés sont-ils toujours payés en argent ? R.—Voici l'opération : la compagnie paie à ses employés, tous les quinze jours, la balance qui leur revient. Pendant la quinzaine, l'employé va acheter au magasin de la compagnie, où il a tout ce qu'il veut avoir, et à la fin de la quinzaine il reçoit en argent la balance de son salaire quelqu'elle soit.

Q.—Les employés sont-ils libres d'acheter des marchandises au magasin de

la compagnie ou de n'en pas acheter ? R.—Oui, certainement. Il peuvent faire comme ils l'entendent.

WILLIAM ROBINSON, carrossier, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis carrossier.

Q.—Travaillez-vous dans cette ville ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des ouvriers à votre service ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier carrossier, pour la partie du bois ? R.—Les salaires varient suivant le genre d'ouvrage.

Q.—Combien gagnent ceux qui font la chaise de la voiture ? R.—De \$1 à \$1.50 par jour. Il y a différentes classes parmi ceux qui font les chaises de voitures.

Q.—Combien gagne un bon forgeron pour les voitures ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Avez-vous des peintres de voiture ? R.—Oui, j'en emploie un.

Q.—Quel salaire gagne-t-il ? R.—Il gagne plus en certains temps de l'année qu'en d'autres temps, mais je crois qu'en moyenne, il se fait un salaire de \$2 par jour. C'est un très bon peintre et il est bien payé ; nous estimons beaucoup ses services et consentons à lui payer son prix.

Q.—Ceux qui travaillent pour vous, sont-ils employés toute l'année ? R.—Oui.

Q.—De combien d'heures est la journée de travail ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillent-ils tout le temps en hiver ? R.—Oui, tout le temps.

Q.—Le marché est-il bon ici pour vos voitures ? R.—Non, le marché est lent.

Q.—Les manufacturiers d'autres endroits vous font-ils beaucoup de concurrence, ici ? R.—Oui, une très forte concurrence.

Q.—Quelle concurrence avez-vous à combattre et dans quelle espèce d'ouvrage ? R.—Nous avons beaucoup de concurrence de la part d'Ontario, et il vient ici beaucoup de voitures des différentes parties du Canada. Il y a surtout une maison d'Ontario qui envoie la plus grande partie des voitures qui viennent ici.

Q.—Envoie-t-on la voiture complètement finie ou en partie faites seulement ? R.—On l'envoie complète.

Q.—Savez-vous s'il vient ici des voitures faites à la prison de réforme de Montréal ? R.—Je n'en ai jamais vu et il n'en vient pas que je sache.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Importez-vous des Etats-Unis quelques-uns des articles dont vous avez besoin ? R.—Je les importe de différents endroits.

Q.—En avez-vous importé des Etats-Unis ? R.—Non ; je les achète en Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Importez-vous d'Ontario ou de Montréal ? R.—Non, pas de Montréal, mais de plus haut, dans Ontario.

Q.—Où achetez-vous vos ressorts, dans Ontario ? R.—J'achète presque tous mes ressorts à Saint-Jean, N. B. ; je considère que ce sont les meilleurs.

Par M. CLARKE :

Q.—Achetez-vous votre chêne dans Ontario ? R.—Oui, nous en achetons une partie.

WILLIAM RYAN, entrepreneur de transport, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je descends le bois dans la rivière.

Q.—Vous faites la descente des billots ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnez-vous à cette besogne ? R.—De 90 centins à \$1.00 par jour.

Q.—Alors vous n'êtes pas payé au mille pieds ? R.—Je suis payé au mille pieds, mais c'est le prix que je paie à mes hommes.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous engagez les hommes ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Faites-vous la descente des billots à l'aide du courant ou de bateaux à vapeur ? R.—A l'aide du courant, quant à moi.

Q.—Où prenez-vous les billots ? R.—A la jetée.

Q.—Est-ce plus haut que le pont ? R.—Oui, au-delà des estacades ; nous appelons ça en amont.

Q.—Pour quel prix entreprenez-vous la descente des billots depuis cet endroit jusqu'ici ? R.—J'ai dix cent par mille pieds jusqu'à Newcastle.

Q.—Et si vous les descendez plus bas ? R.—J'ai plus.

Q.—Combien avez-vous pour les descendre à Chatham ? R.—De 15 à 18 centins.

Q.—Vous livre-t-on les billots accolés et mis en radeaux ? R.—Oui.

Q.—Si vous avez quelque renseignement utile à donner à la Commission, nous serons heureux de le recevoir ? R.—Je vous ai donné à peu près tous les renseignements que je possède. Je fais un contrat avec le propriétaire de la scierie pour lui descendre ses billots dans la rivière à 10 centins du mille pieds, et je paie mes hommes 90 centins par jour.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Trois à part moi-même.

Q.—Combien de temps dure la saison d'ouvrage ? R.—A peu près six mois.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de personnes qui font cette besogne dans cette partie-ci du pays ? R.—Oui, il y en a beaucoup.

Q.—Faites-vous plusieurs voyages par jour, ou un voyage dure-t-il toute la journée ? R.—Nous travaillons tout le temps.

Q.—Faites-vous un voyage et retournez-vous pour un autre dans la journée ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Avez vous un bateau à vapeur ? R.—Non, c'est un bateau à rames.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Combien de mille pieds pouvez-vous descendre par voyage ? R.—Nous prenons généralement deux jours pour faire deux voyages. Nous ne pouvons faire deux voyages par jour. Nous descendons à peu près 200 ou 250 mille pieds.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous dites 200 ou 250 mille pieds ? R.—Oui.

Q.—Cela fait un très fort radeau ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R. Trois à part moi-même ; je me compte pour un homme, je crois que je le puis.

Q.—Quand payez-vous vos hommes ? R.—Tous les mois.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Vos hommes ont-ils jamais exprimé le désir d'être payés plus souvent ?
R.—Non, pas à ma connaissance.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Pensionnez-vous vos hommes ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous leur donnez les gages que vous avez dit et vous leur donnez la pension en sus ? R.—Oui.

Par M. MACLEAN :

Q.—Combien un homme aurait-il à payer pour sa pension ? R.—Cinquante ou soixante centins par jour, je suppose.

Par M. CLARKE :—

Q.—Alors en comptant la pension vos hommes gagnent de \$1.40 à \$1.50 par jour ? R.—Oui à peu près cela le tout compris.

Q.—Avez-vous un nombre d'heures de travail par jour convenu ? R.—Non ; il n'est pas question d'heures de travail dans l'engagement. Un homme est obligé de travailler à la marée nuit et jour ; lorsque la marée descend, il lui faut se lever et travailler.

Q.—La marée ne l'attendra pas, je suppose ? R.—Non ; le temps, le vent et la marée n'attendent personne.

C. E. FISH, propriétaire de la carrière de Frenchfort, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—J'exploite une carrière de pierre à meules.

Q.—Travaillez-vous dans la carrière de Frenchfort ? R.—M'avez-vous demandé si je travaillais dans la carrière.

Q.—Oui, travaillez-vous dans cette carrière ? R.—Oui, j'en suis le propriétaire.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes le propriétaire de la carrière ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—C'est la carrière en bas de la Baie ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu de différends avec vos employés.

Q.—Les relations entre patrons et employés dans votre carrière sont-elles amicales ? R.—Oui.

Q.—Vous payez vos employés tous les mois ? R.—Oui, tous les mois.

Q.—Avez-vous, entre vous et vos employés, quelque marché par lequel ces derniers peuvent avoir des effets au magasin entre chaque jour de paie ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous en dire la nature ? R.—Nous avons convenu avec nos employés de leur donner soit de l'argent soit des bons pour des provisions, à leur volonté et nous leur donnons généralement l'un et l'autre. Nous leur donnons le montant d'argent qu'ils veulent avoir, ou des bons pour des provi-

sions. C'est à peu près tout ce que nos employés désirent, car ils achètent généralement leurs habillements les jours de paie.

Q.—Si un homme avait besoin d'argent avant un jour de paie, au lieu de bons pour des provisions, pourrait-il en avoir ? R.—Oui, nous lui en donnons immédiatement ; nous les payons toujours lorsqu'ils finissent leur ouvrage.

Q.—Vos employés ont-ils jamais exprimé le désir d'être payés plus souvent qu'une fois par mois ? R.—Non, pas nos employés ; plusieurs même ne retirent leur salaire qu'à la fin de la saison.

Q.—Pensionnez-vous vos employés ? R.—Non, je ne les pensionne pas ; mais je suppose qu'ils paient leur pension, et leur pension payée ils laissent la balance de leur salaire à mes soins et la retirent tout d'une fois à la fin de la saison.

Par M. CARSON :

Q.—Depuis quand faites-vous ce commerce ? R.—Trois ans.

Q.—Vos employés restent-ils, en général, longtemps avec vous ? R.—Oui.

Q.—Vos employés sont-ils propriétaires de la maisons qu'ils habitent ? R.—Oui, quelques-uns.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Cela dépend entièrement des commandes que j'ai ; quelquefois j'ai cinquante hommes et quelquefois plus de 100, j'ai eu quelquefois plus de cent hommes, et d'autres fois juste 100. Le nombre que j'emploie généralement est de 50.

Q.—Sont-ce des contre-maîtres, surveillants ou gérants qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Non, ce sont simplement des ouvriers.

Q.—Sont-ce des tailleurs de pierre, ou simplement des carriers ? R.—Ce sont de simples carriers, mais je ne sais pas s'ils ont gagné assez comme carrier pour se construire leur maison, car ils possèdent cette maison depuis quelque temps déjà.

Q.—Étaient-ils propriétaires de leur maison avant qu'ils aient commencé à travailler pour vous ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Y a-t-il d'autres carrières du même genre que la vôtre dans les environs ? R.—Il n'y en a pas sur cette rivière, mais il y en a non loin d'ici.

Par M. CARSON :

Q.—Vous dites que certains employés vous laissent leur argent pendant toute la saison de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Qu'entendez-vous par là ? Voulez-vous dire l'été ? R.—Oui.

Q.—Ces hommes ne désirent-ils pas avoir leur argent ? R.—Non, ils désirent me la laisser en soin jusqu'au moment où ils s'en vont chez eux. Beaucoup sont étrangers, et une fois leur ouvrage terminé ils s'en vont ; mais tant qu'ils travaillent pour moi, ils me laissent leur argent en dépôt.

Par M. MACLEAN :

Q.—Quel intérêt payez-vous à ces hommes pour leur argent ? R.—Aucun intérêt.

Q.—Quel intérêt recevez-vous pour l'argent ? R.—Aucun, car je ne l'utilise pas généralement ; je le dépose en banque et à la fin de l'été j'ai l'argent prêt pour l'employé.

Q.—La banque n'utilise-t-elle pas cet argent ? R.—Je le suppose ; tout ce que je sais, c'est que je le dépose en banque et que mes employés l'ont à la fin de la saison d'ouvrage.

ALLEN RITCHIE, appelé de nouveau.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous nous dire si les règlements pour le mesurage du bois dans le Nouveau-Brunswick ont eu un effet nuisible sur le commerce de bois de la Province ? R.—Ces règlements ont fait grand tort à l'industrie du bois.

Q.—De quelle manière ? R.—C'est une taxe si lourde qu'il nous est impossible de la supporter.

Q.—Quelle est la comparaison avec la taxe de la Province de Québec ? R.—Notre taxe est double de celle de la Province de Québec.

Q.—Quels taux de mesurage payez-vous ? R.—Nous payons \$1.25 par mille pieds, et ensuite \$8 par mille avec un renouvellement annuel de \$4.

Q.—Combien payez-vous pour le mesurage sur la rivière Saint-Jean ? R.—La taxe est à peu près la même pour toute la province.

Q.—Combien le chemin de fer du Nouveau-Brunswick paie-t-il pour ses terres à bois ? R.—A peu près le même prix que nous mais il y a cette différence en sa faveur, qu'il a choisi les meilleures terres, de sorte que la taxe ne pèse pas autant sur lui que sur les autres commerçants de bois. La manière dont les terres sont divisées est grandement à notre désavantage.

Q.—Savez-vous quelle est la taxe de mesurage dans la province de Québec ? R.—Je crois qu'elle est d'à peu près 60 cents par mille pieds.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Et \$5 de rente par mille carré ? R.—Non, \$2 par mille.

Q.—Mais la taxe a été élevée l'année dernière ? R.—Je ne le savais pas, de sorte que vous êtes juste probablement.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous quelle est la taxe dans Ontario ? R.—Non, je ne sais pas quelle est la taxe dans Ontario, mais je sais ce qu'elle est dans les provinces de Québec et Nouvelle-Ecosse. Dans la Nouvelle-Ecosse, elle n'est, je crois, que de 35 à 40 par mille pieds. Nous avons payé \$8 par mille carré, dans le Nouveau-Brunswick, pendant un certain temps, mais on nous a ajouté depuis la taxe de mesurage de \$1.25 par mille pieds. Nous n'avons pas encore mis notre scierie à vapeur en opération, cette année, et je doute fort que nous l'ouvrions.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Sera-ce la taxe du mesurage qui vous la fera tenir fermée ? R.—Oui ; ce n'est pas que nous désirerions pas travailler, mais parce que nous ne voulons et ne pouvons pas payer de si fortes sommes en taxes.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle quantité de bois en plus de ce district, si cette taxe n'existait pas ? R.—L'an dernier nous avons expédié 75 millions de pieds de bois, et je crois que nous doublerions et triplerions même ce chiffre si la taxe du mesurage était rappelée. Cette taxe a ensuite l'effet de chasser les commerçants de bois du pays ; ils nous quittent très rapidement, et tous à cause de la taxe onéreuse imposée sur le commerce de bois par le gouvernement provincial.

Q.—C'est tout ce que j'avais à vous demander, à moins que vous ayez quelque chose à ajouter, quelque chose qui n'ait pas été amené en lumière par les questions posées ? R.—C'est tout ce que j'ai à dire.

Fredericton, 3 mai 1888.

WM McFARLAND, fabricant d'articles en fer, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis fabricant d'articles en fer. Je fabrique toutes sortes d'attèles, articles pour la navigation, fourches, de même que toutes sortes d'outils de ferme.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—A peu près une douzaine.

Q.—Combien de temps vos ouvriers sont-ils employés dans l'année ? R.—Tout le temps, à peu près.

Q.—Vous arrêtez rarement la fabrication ? R.—Très rarement.

Q.—Et vous gardez vos ouvriers tout le temps à l'ouvrage ? R.—Oui, à peu près tout le temps.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps fabriquez-vous ainsi ? R.—Il y a déjà plusieurs années que je travaille dans la province, mais je suis venu m'établir dans Fredericton il y a cinq ans, et j'ai commencé à fabriquer les articles que je vous ai mentionnés.

Q.—Votre commerce augmente-t-il ou diminue-t-il ? R.—Il augmente un peu.

Q.—D'année en année ? R.—Il a augmenté l'année dernière, mais je ne sais pas s'il augmentera l'année prochaine.

Q.—Où vendez-vous les produits de votre fabrique ? R.—Dans tout le Canada, je pourrais dire, car nous en avons expédié jusque dans la Colombie Anglaise.

Q.—Avez-vous jamais exporté à Terre-neuve ? R.—Non, je n'en ai jamais expédiés là.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Douze, comme je l'ai déjà dit.

Q.—Pouvez-vous nous dire les salaires que vous payez à vos différents ouvriers ? R.—C'est un ouvrage spécial que nous faisons, et nos ouvriers travaillent tous à la pièce. Ceux qui travaillent avec les machines gagnent \$1.50 par jour, certaines journées ils gagnent jusqu'à \$2, mais je ne crois pas m'éloigner trop en disant qu'ils gagnent en moyenne \$10 par semaine.

Q.—Avez-vous des manœuvres à votre emploi ? R.—Nous en avons quelques-uns.

Q.—Surveillez-vous votre fabrique vous-même ou si vous avez un contre-maitre ? R.—Je surveille presque toujours ma fabrique moi-même.

Q.—Est-il arrivé quelquefois des accidents par vos machines ? R.—Non, aucun.

Q.—Employez-vous des jeunes gens dans votre fabrique ? R.—J'en ai deux. Je suppose que vous les appelleriez des jeunes gens, mais ils ont vingt ans à peu près.

Q.—Sont-ce de bons garçons ? R.—Ce sont de beaux garçons ; l'un d'eux a peut-être un peu moins que vingt ans, peut être dix-neuf.

Q.—Sont-ce vos propres fils ? R.—Non.

Q.—Les avez-vous engagés comme apprentis ? R.—Non, pas exactement ; je les ai engagés comme aides pour les ouvriers qui travaillent à la pièce.

Q.—Payez-vous ces jeunes gens ? R.—Oui je les paie et je retiens leur salaire sur la paie des hommes.

Q.—Vous êtes responsable pour leur salaire ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers sont-ils, règle générale, sobres et actifs ? R.—Ils sont très sobres ; je n'en pourrais avoir de meilleurs à mon emploi.

Par M. FREED :—

Q.—Quelques-uns sont-ils propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Oui, je crois que presque tous sont propriétaires.

Q.—Ont-ils payé ces maisons avec les économies réalisées sur leurs salaires, ou ont-ils d'autres moyens de les payer ? R.—Je ne sais pas s'ils ont payé leurs maisons, mais ils n'ont pas d'autres ressources que leur salaire pour les payer. Je sais que plusieurs ont acheté des maisons neuves ; je ne sais pas de quelle façon ils les ont payées, mais je sais que presque tous sont propriétaires.

Q.—Savez-vous s'ils avaient à part leur salaire quelques ressources extraordinaires pour payer ces maisons ? R.—Je ne sais pas ; je crois qu'ils ont tous gagné cet argent dans leur métier ; je sais qu'ils ont tous été pauvres.

Q.—De combien d'heures est la journée de travail ? R.—Dix heures, généralement, dans ma fabrique.

Q.—Savez-vous quelles sont en général les habitudes de vos ouvriers ? R.—Je ne connais pas leur conduite particulière, mais ce sont tous des gens sobres, à tout événement.

Q.—L'acte de Scott en est-il la cause ? R.—Je vois aucun changement parmi les ouvriers depuis que l'acte de Scott est venu en vigueur.

Q.—Quand payez-vous vos hommes ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Les payez-vous en argent ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous en entier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire à vos ouvriers que s'ils étaient payés le vendredi soir ou le samedi matin, ils auraient plus de facilités pour acheter leurs provisions sur le marché ? R.—Non, je ne leur ai jamais entendu dire cela.

Par M. CLARKE :—

Q.—Où achetez-vous votre matière première,—aux Etats-Unis ? R.—Nous avons le bois autour d'ici. Nous employons deux espèces de bois, dont l'une est l'éérable.

Q.—Rencontrez-vous de la concurrence dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—D'où vous vient cette concurrence ? R.—D'Ontario, pour la plus grande partie.

Q.—En avez-vous des Etats Unis ? R.—Non, le tarif nous protège contre eux.

Q.—Le tarif leur ferme les marchés canadiens ? R.—Oui.

Par M. WALSH :—

Q.—Quelle espèce de fer employez-vous ? R.—J'achète la plus grande partie de mon fer à Halifax ; j'en importe une autre partie ; j'importe la plus forte part d'Angleterre, j'ai des agents continuellement en Angleterre, et je puis acheter ainsi à très bas prix.

Q.—Avez-vous jamais employé du fer canadien dans la fabrication de vos articles ? R.—Oui, j'ai employé du fer de la fabrique de Saint-Jean ; il est très bon, et j'ai employé aussi de l'acier de la même fabrique.

Q.—Avez-vous employé du fer de Londonderry ? R.—Oui.

Par M. FREED :—

Q.—Ce fer convient-il à votre fabrication ? R.—Oui la qualité en est bonne ; mais l'on trouve quelquefois des petits morceaux durs.

Q.—Employez-vous de l'acier ? R.—Oui.

Q.—L'acier que vous achetez en Canada est-il aussi bon que celui que vous importez ? R.—Oui il est aussi bon que tout acier importé, mais il est un peu mou, je parle de l'acier de Londonderry ; cependant il est aussi bon que n'importe quel autre acier que j'ai employé.

ALFRED EDGE COMBE, carrossier, appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis carrossier.

Q.—Exercez-vous votre métier dans la ville de Fredericton ? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous à peu près ? R.—De 35 à 37 en tout.

Q.—Quelle est la moyenne ? R.—Trente-cinq.

Par M. WALSH :—

Q.—Employez-vous ce monde toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Vous ne fermez pas en aucun temps ? R.—Non, nous n'avons pas fermé l'an dernier, et nous avons tenu nos ouvriers à l'ouvrage tout le temps. Il y a un an passé l'ouvrage a diminué dans l'automne et nous n'avons travaillé que trois quarts de jour pendant un mois à peu près.

Par M. CLARKE :

Q.—De combien d'heures se compose la journée de travail ? R.—De dix heures.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—Les payez-vous en argent ? R.—Oui ; nous ne devons pas une piastre à nos hommes le samedi soir, après la paie. Nous avons toujours eu pour habitude, depuis que nous sommes dans les affaires, de payer nos ouvriers en entier, tous les samedis, et en argent.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Nous en avons douze ou treize.

Q.—Les engagez-vous par contrat ? R.—Non ; nous les preuons pour une, deux, trois ou quatre années.

Q.—Quels salaires leur payez-vous ? R.—Nous leur donnons \$1.50 par semaine, la première année, \$2 la deuxième année, \$3 la troisième année, et \$4.50 la quatrième année.

Q.—Voulez-vous nous dire quels salaires gagnent vos ouvriers dans les différentes classes d'ouvrages ? R.—Nos ouvriers reçoivent à peu près le même salaire dans tous nos ateliers.

Q.—C'est-à-dire, qu'un peintre aura le même salaire qu'un garnisseur ? R.—Un peintre gagne de \$7 à \$10 par semaine, et un forgeron a à peu près la même chose.

Q.—Combien payez-vous vos garnisseurs ? R.—Quelques-uns gagnent de \$15 à \$16, par semaine.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous toutes les parties de la voiture dans vos ateliers ? R.—Non ; nous en importons certaines parties, nos roues par exemple.

Q.—D'où les importez-vous ? R.—Des Etats-Unis.

Q.—N'en fait-on pas en Canada ? R.—Oui, l'on en fabrique en Canada, mais elles ne nous donnent pas autant de satisfaction que les roues des Etats-Unis, et nous préférons payer le tarif élevé imposé sur ces roues.

Q.—Est-ce la différence dans le bois qui vous engage à acheter ces roues ? R.—Oui ; en partie pour le bois et pour autres causes ; nous ne pouvons jamais avoir deux envois semblables des fabriques canadiennes ; il y a toujours quelque chose de defectueux.

Q.—Vient-il des voitures d'Ontario ? R.—Oui.

Q.—De quelle partie d'Ontario ? R.—Il en vient de Guelph et de Montréal ; ce sont des voitures de bien pauvre qualité qui nous viennent de Montréal et d'Ontario.

Par M. FREED :

Q.—De combien d'heures est la journée de travail ? R.—Dix heures.

Q.—Quelques-uns de vos ouvriers sont-ils propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Oui, un certain nombre. Nous avons des ouvriers à notre service depuis trente-cinq ans, et quelques-uns de ces ouvriers sont propriétaires. L'un d'eux possède plusieurs propriétés, et il a perdu beaucoup d'argent dans la faillite de la Banque Maritime. Il travaille pour nous depuis trente-cinq ou trente-six ans.

Q.—Quel est le nombre de ceux qui sont chez vous depuis aussi longtemps ? R.—Deux ou trois. Un ouvrier qui travaillait chez nous depuis trente-quatre ou trente-cinq ans est parti, l'automne dernier, pour les Etats-Unis, et un autre qui était chez nous depuis longtemps est mort la semaine dernière ; il travaillait chez nous depuis trente-six ans, je crois. Nous en avons un autre qui travaille depuis trente ans.

Q.—Où vendez-vous vos voitures ? R.—Nous les vendons dans toute la Province et dans la Nouvelle-Ecosse ; quelques-unes aussi, mais très peu, dans l'île du Prince-Edouard. Outre cela, nous en expédions en quantité à Terre-neuve.

Q.—Quelques-uns des ouvriers qui vous ont quitté pour aller aux Etats-Unis, sont-ils jamais revenus ? R.—Oui ; cet homme dont j'ai parlé et qui est allé aux Etats-Unis, y a resté deux ans, en est revenu et a travaillé pour nous pendant vingt ans. Il est reparti l'automne dernier, mais il est ici maintenant ; il a passé au feu à Amesbury, Massachusetts.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-il revenu pour travailler ? R.—Je ne crois pas, car s'il voulait travailler, nous lui donnerions de l'ouvrage. Il est venu en visite chez des amis, je crois.

Par M. FREED :

Q.—Connaissez-vous quelle différence il y a dans le coût de la vie à Fredericton, et dans des villes d'égale population aux Etats-Unis ? R.—Je crois que la vie est beaucoup moins chère à Fredericton, que dans les Etats-Unis.

Q.—Pouvez-vous nous dire la différence dans le coût de la vie à Fredericton et à Saint-Jean ? R.—Je crois que la vie coûte un peu moins à Fredericton, bien que la différence soit très petite.

Q.—Savez-vous quels articles sont moins chers à Fredericton ? R.—Je crois que les légumes et les viandes sont un peu moins chers ici.

Q.—Ceux de vos ouvriers qui sont propriétaires, se sont-ils construits de bonnes résidences confortables ? R.—Ils paraissent tous avoir des maisons bien confortables.

Q.—Avez-vous jamais entendu vos hommes se plaindre du coût de la vie à Fredericton ? R.—Non, je ne les ai jamais entendus se plaindre.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait dans cette ville un certain nombre de personnes capables de travailler et qui cependant ne peuvent pas se procurer toutes les choses nécessaires à la vie ? R.—Je n'en connais pas ; je crois qu'en général la population ouvrière, à Fredericton, vit aussi bien que dans toute autre partie de la province, et de fait, mieux que dans aucune autre partie de la province. Je pourrais dire que la vie coûte moins cher, à Fredericton, que dans toute autre partie des Provinces Maritimes. Je crois que les salaires ne sont pas si élevés ici qu'à Saint-Jean, mais la vie y coûte moins cher.

Q.—De bons ouvriers viennent-ils souvent vous demander de l'ouvrage ? R.—Oui, il vient souvent des ouvriers d'expérience nous demander de l'ouvrage.

Q.—Eprouvez-vous beaucoup de difficultés à avoir des ouvriers très habiles ?

R.—Oui, nous avons toujours beaucoup de difficulté à moins que nous en faisons la demande par les journaux ; et quelquefois il nous faut aller les chercher aux Etats-Unis.

Par M. CLARKE :

Q.—Rencôtrez-vous de la concurrence dans votre métier ? R.—Oui, beaucoup de concurrence.

Q.—La concurrence est-elle locale ou étrangère ? R.—La plus grande partie de notre concurrence vient d'Ontario ; les fabricants de cette province encombrant notre marché avec un article de qualité inférieure, et ils donnent aux acheteurs deux ou trois années pour payer.

Q.—Ne pouvez-vous pas soutenir leur concurrence ? R.—Nous le pourrions si nous voulions faire une voiture aussi commune qu'il la font, mais nous ne le voulons pas ; nous pouvons faire de meilleures voitures qu'eux pour le même argent.

Q.—Avez-vous jamais vendu de vos voitures dans la province de Québec ou d'Ontario ? R.—Nous en avons vendues dans la province de Québec.

Q.—Avez-vous jamais essayé à en vendre dans Ontario ? R.—Nous avons essayé d'en vendre là, mais il n'y avait pas de profits.

Q.—Quelles sont les causes qui vous empêchent de vendre dans Ontario ? R.—Le transport sur les chemins de fer militent contre nous. Les compagnies nous font payer pour le fret expédié à Ontario un tarif double de celui que nous payons sur marchandises que nous en faisons venir. Si le tarif était semblable dans les deux cas, nous vendrions de nos voitures dans Ontario.

Q.—Avez-vous jamais expédié des effets dans Ontario ? R.—Non.

Q.—Alors vous ne savez pas quel est le tarif du fret d'ici à là ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est le prix de transport pour une voiture d'Ontario à Fredericton ? R.—Je crois qu'il est de \$3.50

Q.—D'où ? R.—Gananogue.

Q.—D'où ? R.—De Gananogue à Fredericton.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous quel est le prix du fret de Saint-Jean à Gananogue ? R.—Je ne le connais pas.

Q.—Et savez-vous ce qu'il est de Gananogue à Saint-Jean ? R.—Non.

Q.—La comparaison que vous faites n'est-elle pas alors entre les prix du fret local et ceux du fret direct ? R.—Cela se pourrait, mais je ne le sais pas.

Q.—Est-ce le chemin de fer Intercolonial ou le chemin de fer du Nouveau-Brunswick qui impose ces prix élevés ? R.—Je parlais des prix du chemin de fer Intercolonial, mais le fret sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick est aussi très élevé, surtout dans cette province.

Q.—Vous dites que vous importez des roues des Etats-Unis, ne pourriez-vous pas en faire d'aussi bonnes vous-même ? R.—Nous ne le pouvons pas parce que nous n'avons pas l'outillage nécessaire pour la fabrication des roues, car cette fabrication demande aujourd'hui beaucoup de machines améliorées. Ils ont ces machines perfectionnés aux Etats-Unis, et de plus le bois propre aux roues pousse là. C'est un grand point en leur faveur et une des raisons pour lesquelles ils peuvent fabriquer les roues meilleures et à meilleur marché que nous pouvons les faire en Canada. Nous avons peu de bois et ils en ont beaucoup. Ils ont de plus beaucoup d'expérience dans cette fabrication. J'espère pouvoir arriver à fabriquer les roues moi-même avant longtemps.

Par M. WALSH :

Q.—Vous espérez fabriquer bientôt les roues vous-même, dites-vous ? R.—Oui, je suis entré en négociation avec un fabricant de roues du Massachusetts qui a l'expérience de la chose, et il parle de venir manufacturer les roues ici.

Par M. FREED :

Q.—Alors vous croyez que vous pourrez fabriquer les roues avec succès à Fredericton ? R.—Je ne vois pourquoi nous ne le pourrions pas.

Q.—Vous avez parlé d'apprentis il y a un instant, les ouvriers que vous avez dans votre établissement ont-ils fait leur apprentissage avec vous ? R.—Tous nos ouvriers ont appris leur métier chez nous.

Q.—Ils sont tous entrés comme apprentis chez vous ? R.—Oui, nos apprentis nous quittent rarement avant leur apprentissage de quatre ans terminé, et comme ils ne peuvent avoir dans la ville, à la fin de leur apprentissage, de meilleurs salaires que chez nous, ils continuent à travailler pour nous généralement.

Par M. CLARKE :

Q.—Avez-vous jamais eu de différends avec vos employés au sujet des salaires ? R.—Non, nous n'avons jamais eu de différends avec nos ouvriers. Nous n'avons jamais eu de grèves ni rien de ce genre dans notre établissement.

Par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que nous n'avons pas en Canada le bois propre à la fabrication des roues ? R.—Non, nous n'avons pas dans le pays le bois convenable pour faire la première qualité de roues.

Q.—Alors si vous entrepreniez la fabrication des roues ici, ils vous faudrait importer votre bois ? R.—Oui, nous l'importerions de Centreville, Ohio ; c'est là que nous nous proposons d'acheter le chêne, car le chêne de Centreville est le meilleur des Etats-Unis.

Par M. FREED :

Q.—N'employez-vous que le chêne dans la fabrication des roues ? R.—Le chêne est le meilleur bois que nous puissions employer.

Q.—Le chêne est-il le seul bois qui entre dans la fabrication des voitures ? R.—Nous employons le bois blanc pour les chaises de voitures, mais le chêne est le meilleur bois pour les roues.

Par M. WALSH :

Q.—N'y a-t-il pas au Canada de bois aussi bon que le chêne pour les voitures ? N'y a-t-il pas de bon chêne en Canada—ne pousse-t-il pas de chêne dans notre pays ? R.—Oui, nous avons du chêne en Canada, mais il n'est pas aussi bon que celui des Etats-Unis, où il pousse un chêne brun que nous n'avons pas ici. Nous n'avons pas de bois qui convienne dans le Nouveau-Brunswick. L'année dernière je fis un voyage dans les provinces de Québec et d'Ontario, et je cherchai pour trouver du chêne qui conviendrait à la fabrication des voitures, mais n'en vis pas de semblable à celui des Etats-Unis. J'ai vu dans un endroit des Etats-Unis une forêt de chêne de deuxième pousse, contenant des millions de pieds de bois et pouvant durer la vie d'un homme. C'était un bois excellent pour les voitures.

Q.—Le bois blanc est-il le meilleur bois que vous pouvez employer pour les chaises de voitures ? R.—Oui ; il est meilleur que le , il se travaille mieux ; il se fend plus vite que le chêne. Nous employons beaucoup de pour les côtés.

Q.—Est-ce parce qu'il se polit mieux ? R.—Oui, il tient mieux la peinture.

Q.—Etes-vous obligé de faire venir ce bois des Etats-Unis ? R.—Oui ; je ne sais pas s'il croît en Canada ou non. Je désire parler des droits sur les effets que nous importons, droits qui sont d'à peu près 35 pour cent. Ce dont nous avons à nous plaindre, c'est que l'employé de la douane nous fait payer plus de 35 pour cent ; il impose jusqu'à 47 pour cent sur les roues. Nous ne refusons pas de payer 35 pour cent de droits, mais nous ne voulons pas payer les 12 pour cent additionnels ; je ne sais pas si vous pourrez faire remédier à ce mal, mais j'ai cru que je devais en parler. Les droits sont imposés en vertu de la loi à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, mais lorsque le gouvernement ou ses officiers viennent prétendre que nos envois seront tarifés à un prix différent de celui que nous payons, je crois qu'il est temps que l'on trouve quelque moyen de régler la chose. Lorsque nous portons notre envoi à la douane l'officier prétend que nos effets doivent être évalués à un prix plus élevé que celui indiqué sur l'envoi, et je considère cela injuste. Nous avons payé 47 pour cent sur notre dernière importation, bien que les droits ne fussent que de 35 pour cent sur ces effets.

Par M. CLARKE :

Q.—Les prix indiqués sur l'envoi étaient-ils les prix auxquels se vendaient ces effets aux Etats-Unis pour la consommation locale ? L'envoi portait-il le prix courant aux Etats-Unis ou un prix spécial afin de payer moins de droits ? R.—J'achète mes effets d'un intermédiaire, et je présume que les effets sont portés sur l'envoi au prix courant des Etats-Unis.

Q.—Croyez-vous que les prix portés sur les envois pour ces effets sont les prix auxquels ces effets sont vendus dans les Etats-Unis ; les envois sont-ils faits aux prix courants dans les Etats-Unis ? R.—Je présume que les envois ont été faits aux prix que paient les manufacturiers.

Q.—Quelle raison les officiers de douanes donnent-ils pour ne pas accepter les prix indiqués sur l'envoi, mais au contraire les augmenter ? R.—Ils disent qu'il y a une coalition et que le prix des envois est moindre que celui auquel se vendent ces effets aux Etats-Unis.

Par M. WALSH :

Q.—Les coalitions généralement ont pour but d'augmenter les prix non de les diminuer ? R.—Il peut y avoir un certain nombre de commerçants qui vendent à plus bas prix que ceux de la coalition, et je ne crois pas que personne devrait être obligée de payer les droits sur un prix plus élevé que celui auquel elle peut acheter ses effets ; je crois que nous ne devrions être forcés de payer les droits que sur les prix indiqués dans l'envoi.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous que la loi veut que les marchandises soient entrées en douane aux prix courants du pays d'où ils sont en dernier lieu exportés en Canada ? R.—Je crois que c'est la règle.

Q.—Croyez-vous que vos roues étaient évaluées sur l'envoi à moins que leur prix courant aux Etats-Unis ? R.—Je ne sais rien de cela ; je sais qu'elles ne pouvaient pas être achetées à un prix moindre que celui que nous avons payé.

Q.—Croyez-vous que des importateurs devraient avoir la faculté de passer en douane des marchandises américaines évaluées à un prix moindre que leur prix courant aux Etats-Unis ? R.—Je ne le crois pas ; je sais que je puis acheter certains manufacturiers à des prix moindre que ceux aux quels je puis acheter chez d'autres.

Q.—Evaluez-vous les marchandises que vous avez importées à un prix plus élevé que celui payé par d'autres manufacturiers de voiture du Canada ? R.—

Je ne puis dire, mais je sais que les prix indiqués sur nos factures présentées à la douane sont les mêmes que ceux payés par nous pour nos effets. Mais on ne veut pas à la douane accepter les prix indiqués sur ces factures, on nous impose le prix de coalition, élevant ainsi jusqu'à 47 pour cent le tarif de 35 pour cent.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce l'évaluation qui agit ainsi ? R.—Non. Nous achetons nos marchandises aux prix réellement indiqués sur l'envoi, mais les officiers de la douane disent que le gouvernement a réglé que ces effets ne seraient pas passés en douane à ce prix.

Par M. FREED :

Q.—L'évaluation imposée par la douane sur vos marchandises vous fait-elle quelque différence si tous les importateurs sont traités sur le même pied que vous ? R.—Non ; si tous sont traités comme moi, la douane alors n'est pas à blâmer.

Q.—Vous ne savez pas si d'autres importateurs paient des droits moindres sur les mêmes effets que sur ceux que vous importez ? R.—Je ne sais pas si d'autres paient moins de droits que moi, mais je sais que nos factures que nous présentons à la douane contiennent les chiffres réels que nous payons pour nos effets aux Etats-Unis, et que les officiers de douanes ne veulent pas accepter nos factures comme base de leur évaluation. Je crois que 35 pour cent, sur le prix indiqué dans nos factures, devrait être une protection suffisante pour le fabricant du même article en Canada ; si cette protection ne suffit, pas il ferait aussi bien de fermer sa fabrique.

Par M. WALSH :

Q.—Ce n'est pas d'une augmentation de droits que vous vous plaignez alors, mais du fait qu'on refuse d'accepter vos marchandises en douane aux prix qui sont indiqués sur les envois ? R.—Dans mon opinion les officiers de douane ne devraient pas élever le prix des envois dans leur évaluation des marchandises soumises aux droits.

Q.—S'il y avait quelque changement à faire, vous seriez d'avis que ce changement devrait tendre à une diminution des droits ? R.—Comment le gouvernement peut-il savoir que les marchandises qui lui sont présentées en douane sont de même qualité que celles vendues à un certain prix à d'autres personnes ; comment sait-il qu'elles se vendent à un prix plus élevé que celui indiqué sur l'envoi ; c'est là ce dont je me plains. Si je puis acheter des roues de voitures à meilleur marché chez un fabricant que chez un autre, je crois que je devrais avoir le droit de les passer en douane aux prix que je les paie.

WILLIAM TODD, tanneur et fabricant de bottes sauvages, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—J'ai deux métiers : je suis tanneur de mon métier et en même temps je fabrique des bottes sauvages.

Q.—Vous travaillez à faire des bottes sauvages ? R.—Oui, actuellement.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Depuis à peu près un an.

Q.—Quel salaire reçoivent ceux qui travaillent à cette fabrication ? R.—Les ouvriers gagnent en moyenne 75 centins à \$1 par jour ; quelques-uns font jusqu'à \$1.50 et \$1.75 par jour.

Q.—Comment un ouvrier d'habileté ordinaire peut-il gagner? R.—A peu près \$1.50 par jour.

Q.—Lorsqu'il travaille à la pièce? R.—Oui.

Q.—La plupart des ouvriers dans vos ateliers travaillent-ils à la pièce? R.—Deux travaillent à la pièce.

Q.—Travaillent-ils entièrement à la pièce? R.—Oui, et deux reçoivent \$2 par jour.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous? R.—L'année dernière j'ai travaillé environ douze heures par jour.

Q.—Pour gagner de \$1.50 à \$2 par jour, il vous faut travailler douze heures par jour? R.—Oui.

Q.—Mais vous n'êtes pas forcés de travailler plus de dix heures? R.—Je pourrais ne travailler que dix heures si je le voulais.

Q.—C'est à votre choix? R.—Oui.

Q.—Mais plus vous faites d'ouvrage, le mieux c'est pour vous? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous employé assez régulièrement? R.—Oui; l'année dernière j'ai eu de l'ouvrage tout le temps, et j'aurais pu travailler tous les soirs si j'avais voulu.

Q.—Quand êtes vous payés? R.—Une fois par mois; toutes les quatre semaines.

Q.—Etes-vous payés en argent? R.—Oui.

Q.—Quelques ouvriers dans votre fabrique sont-ils propriétaires de maisons? R.—Je n'en connais pas qui soient propriétaires.

Q.—Quel loyer à peu près un ouvrier dans votre métier peut-il payer? R.—A peu près \$60 par année.

Q.—Combien de chambres aurait un logement de ce prix? R.—Sept chambres.

Q.—Vous pourriez avoir un logement de sept chambres pour ce prix? R.—C'est la grandeur moyenne des logements.

Q.—Ce sont des logements confortables? R.—Oui.

Q.—Quel combustible employez-vous à Fredericton? R.—Du bois, en partie.

Q.—Combien payez-vous pour le bois sec? R.—De \$3.75 à \$4.00 la corde; nous payons \$4 pour le meilleur bois.

Q.—Pouvez-vous nous dire le prix du bœuf au quartier, ici, l'automne? R.—A peu près quatre centins la livre pour le quartier de devant et cinq centins pour celui de derrière.

Q.—Quel est le prix du pain ici? R.—Au pain.

Q.—Oui, au pain? R.—Six cents est le prix ordinaire.

Q.—Pour un pain de deux livres? R.—Oui, je suppose que c'est un pain de deux livres.

Q.—Les ouvriers qui travaillent avec vous sont-ils satisfaits du système de paiements mensuels? R.—Oui.

Q.—Etes-vous payés en argent? R.—Je n'ai jamais entendu de plaintes à ce sujet.

Par M. WALSH :

Q.—Combien d'ouvriers travaillent dans le même établissement que vous? R.—A peu près quatorze.

Q.—Gagnent-ils tous les salaires que vous nous avez mentionnés? R.—Ils sont tous payés suivant l'ouvrage qu'ils font.

Q.—Travaillent-ils tous à la pièce? R.—Oui, à l'exception d'un ou deux qui reçoivent \$1.00 par jour.

Q.—Ce sont des manœuvres, je suppose? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Combien gagnent les corroyeurs à Fredericton ? R.—Il n'y a pas de corroyeurs dans notre établissement. Je crois qu'un corroyeur gagne de \$7 à \$12.

Q.—Par semaine ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous le tannage dans votre établissement ? R.—Oui, un peu, mais pas de corroyage.

Q.—Combien gagnent les tanneurs ? R.—\$1.00 par jour.

Q.—Alors ce ne sont pas de bons ouvriers ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des apprentis ? R.—Oui, un.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune employé ? R.—Quatorze ans à peu près.

Q.—Combien gagnent des garçons de 14 ou 15 ans à Fredericton ? R.—Celui dont je parle gagne \$2.50 par semaine.

Q.—Depuis combien de temps travaille-t-il avec vous ? R.—Depuis à peu près quatre mois.

JOHN SCHYLER, mécanicien, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis mécanicien.

Q.—A l'emploi de qui ? R.—De M. Risteen.

Q.—Depuis quand agissez vous comme mécanicien dans cet établissement ?

R.—Je travaille pour M. Risteen depuis cinq ans.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Je travaille généralement dix heures ; j'ai aussi à travailler quelquefois en dehors de ces heures lorsque j'en suis requis.

Q.—Vous paie-t-on un prix plus élevé que le salaire ordinaire pour les heures supplémentaires ? R.—Quelquefois ; cela dépend de l'ouvrage que j'ai à faire.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage toute l'année ? R.—Je suis employé tout le temps pendant huit mois de l'année, et pendant les autres mois je travaille les rois quarts du temps.

Q.—Quel est le salaire des mécaniciens dans la même position que vous à Fredericton ? R.—Je gagne actuellement \$2 par jour.

Q.—Est-ce que le salaire ordinaire d'un mécanicien est de \$2 à Fredericton ?

R.—Cela dépend de l'ouvrage qu'il fait ; un homme peut-être capable de conduire une machine à vapeur et ne pas être mécanicien.

Q.—Quel devrait être le salaire d'un homme compétent à conduire une machine stationnaire ? R.—Un mécanicien stationnaire devrait gagner \$2 par jour, mais il ne les a pas ici ; quelques-uns n'ont que \$1.25.

Q.—Considérez vous comme bons mécaniciens ceux qui travaillent pour \$1.25 par jour ? R.—Non.

Q.—Seriez-vous en faveur d'une loi obligeant tous les mécaniciens d'avoir un certificat de compétence ? R.—Je ne connais rien de cela ; et je me pose la question, mais je suppose que ce serait une bonne règle à suivre.

Q.—Seriez-vous d'avis qu'avant d'être mis en charge d'une machine, un mécanicien devrait subir un examen devant un bureau d'examineurs ? R.—Un homme pourrait être très compétent et ne pas avoir une instruction suffisante pour subir cet examen ; il pourrait être capable de faire tous les travaux requis à une machine, et ne pas pouvoir répondre à certaines questions que lui poseraient les examinateurs.

Q.—E's-vous d'avis qu'un mécanicien devrait connaître parfaitement tous les détails de la machine à vapeur avant d'être admis à agir comme mécanicien ?

R.—Oui, je suis de cet avis.

Q.—Y a-t-il dans l'établissement où vous travaillez plusieurs ouvriers qui

sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Quelques-uns sont propriétaires.

Q.—Les ouvriers que vous connaissez dans Fredericton vivent-ils confortablement ? R.—Quelques-uns vivent confortablement, mais d'autres ne le peuvent pas parce qu'ils n'ont pas un salaire assez élevé.

Q.—Connaissez-vous dans Fredericton des ouvriers capables de travailler et voulant travailler, et cependant manquant des choses nécessaires à la vie ? R.—Je n'ai aucun doute qu'il y en a beaucoup dans ce cas là à Fredericton, car ils ne gagnent pas assez pour vivre confortablement en tout temps de l'année. Les ouvriers ne gagnent pas assez en été pour les faire vivre en hiver.

Q.—Dans quels métiers les ouvriers ne travaillent-ils pas l'hiver ? R.—On pourrait dire que tous les corps de métiers sont sans ouvrage en hiver, car très peu d'établissements travaillent tout l'hiver. Lorsqu'ils restent ouverts, ils donnent si peu d'ouvrage qu'un ouvrier ne peut vivre avec son salaire ; quelques-uns ne travaillent que les trois quarts du temps.

Q.—Plusieurs sont-ils obligés d'avoir recours à la charité publique ? R.—Plusieurs auraient besoin d'y avoir recours, mais d'une façon ou d'un autre, ils s'en dispensent.

Q.—Les autorités municipales de Fredericton viennent-elles en aide à ceux qui sont dans le besoin ? R.—Je crois que les autorités municipales accordent quelques secours, je ne sais pas de quelle nature ils sont.

Q.—Quelques-uns des bureaux publics font-ils la charité ? R.—Oui, le conseil de ville pour sa part.

Q.—Accorde-t-il des secours à ceux qui sont incapables de travailler ou malades ? R.—Je crois que l'on secoure ceux qui sont malades ; je ne le sais pas au juste, mais je crois que les secours sont accordés dans les cas de maladie. Il y a dans Fredericton des ouvriers qui sont dans le besoin, mais qui ne voudraient pas demander de secours au conseil-de-ville, préférant se tirer d'affaire du mieux qu'ils peuvent autrement.

WILLIAM MACKAY, échevin, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes membre du conseil-de-ville de Fredericton ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dire à la Commission s'il y a dans la ville beaucoup de personnes qui souffrent et qui ont besoin d'avoir recours à la charité publique pendant l'année ? R.—Il n'y en a pas.

Q.—Pouvez-vous nous donner une estimation du montant de secours que le conseil-de-ville accorde chaque année aux pauvres de la ville ? R.—Il en coûte \$3,000 à la ville par année pour soutenir ses pauvres, c'est-à-dire les pauvres dans les asiles ; et nous dépensons à peu près \$400 pour les secours à domicile, secours que nous accordons principalement aux veuves et aux pauvres incapables de travailler.

Par M. CLARKE :

Q.—Cette somme de \$3,000 couvre-t-elle tout ce que la ville donne à ses pauvres ? R.—La ville ne vient en aide qu'aux pauvres qui sont dans les maisons de refuge.

Par M. FREED :

Q.—A quelle classe de population appartiennent ceux qui sont recueillis dans les maisons de secours ? R.—Ce sont principalement des vieillards et des aveugles.

Q.—N'y en a-t-il pas qui sont capables de travailler ? R.—Non.

Q.—Donnez-vous la charité en dehors des asiles à des personnes qui sont capables de travailler ? R.—Nous payons d'assez fortes sommes à des étrangers pour les éloigner de la ville. Nous secourons aussi des veuves qui sont incapables de travailler et qui ont des enfants. Si un ouvrier tombe malade par un accident, nous lui donnons aussi quelques secours jusqu'à ce qu'il soit guéri.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait dans Fredericton des ouvriers gagnant de si petits salaires que lorsqu'ils n'ont pas d'ouvrage en hiver, l'assistance publique doit leur venir en aide ? R.—Non ; je ne connais pas d'ouvriers travaillant lorsqu'ils ont de l'ouvrage, qui soient obligés d'avoir ainsi recours à la charité publique. Il peut y avoir des cas, comme par exemple lorsqu'il survient un accident, que des ouvriers puissent être obligés d'avoir recours à l'assistance publique, mais il n'y a pas d'ouvriers, capables de travailler et travaillant, qui aient jamais été obligés d'avoir recours à l'assistance publique.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait beaucoup de personnes qui sont obligées de se refuser le confort ordinaire de la ville ? R.—Il n'y en a pas un grand nombre, à moins qu'il n'y ait de leur propre faute.

Q.—Y a-t-il des ivrognes d'habitude à Fredericton ? R.—Non.

Q.—L'ivrognerie a-t-elle diminué à Fredericton depuis l'adoption de la loi Scott ? R.—Je ne pourrais rien dire de précis à ce sujet, mais je crois qu'il s'est consommé moins de boissons enivrantes depuis l'adoption de la loi Scott, et l'on ne voit pas autant d'ivrognes dans les rues qu'auparavant.—Depuis quelque temps, c'est-à-dire depuis un an, on ne fait pas observer la loi aussi strictement.

Q.—Quoiqu'il en soit, vous croyez qu'il y a peu d'ouvriers capables de travailler qui aient besoin de l'assistance publique ? R.—Il y en a très peu s'il y en a.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—Non, je n'ai rien à l'esprit dans le moment.

Q.—Votre comité de secours a-t-il fait récemment un rapport au conseil de ville ? R.—Il n'y a pas eu d'autre rapport que le rapport mensuel ordinaire des commissaires des maisons de refuge.

Q.—Ce rapport comprend-il les secours accordés à domicile comme ceux donnés aux maisons de refuge ? R.—Oui ; il comprend les deux.

Q.—Ce rapport a-t-il été imprimé ? R.—Non, nous n'imprimons jamais ce rapport.

Par M. WALSH :

Q.—Publiez-vous un rapport annuel ? R.—Nous ne publions que la partie concernant les finances de la ville.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est la taxe personnelle à Fredericton ? R.—Je crois qu'elle était de \$8.25 l'année dernière.

Q.—Quelles sont les personnes exemptes de payer cette taxe ? R.—Les propriétaires âgés de plus de 65 ans ; c'est-à-dire un homme qui ne possède rien de plus qu'une maison ou un lot est exempté de payer cette taxe lorsqu'il est arrivé à l'âge de 65 ans.

Q.—A quel minimum de revenu est limitée la taxe personnelle ? R.—Un revenu de \$300 et audessous est exempt de taxe.

Q.—Ainsi ceux qui n'ont que \$300 de revenu par année ne paient pas de taxe personnelle ? R.—Ceux qui gagnent \$300 paient la taxe personnelle mais non la taxe sur le revenu. Tout citoyen âgé de 21 à 65 ans paie la taxe personnelle à Fredericton.

Par M. WALSH :—

Q.—Et cette taxe est de \$8.25 par année ? R.—Oui.

Q.—Reste-t-elle au même chiffre tous les ans ? R.—Non ; elle varie d'année en année.

Q.—Mais cette année est-elle plus élevée ou moindre que l'année dernière ? R.—Elle a été plus élevée qu'aujourd'hui les années dernières.

Q.—De combien était-elle plus élevée ? R.—De peu de chose ; très peu de chose ; quelques centins.

Q.—De combien était-elle moindre les années antérieures ? R.—Elle s'est tenue à peu près au même chiffre depuis quelques années, elle peut avoir augmenté ou diminué de 25 ou 30 centins environ.

Q.—Quelle était la taxe sur la propriété foncière l'année dernière ? R.—Elle était de \$4.34 par \$100.

Q.—Règle générale est-ce le locataire ou le propriétaire qui paie la taxe ? R.—C'est le propriétaire ; la taxe est de \$4.34 par \$100 ; un cinquième—20 pour cent.

Q.—La propriété foncière est taxée à \$4.34 par \$100 de valeur ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—N'est-ce pas là un taux élevé ? R.—C'est un peu moins de 1 pour cent, car la propriété n'est pas évaluée à sa pleine valeur, à peu près 13 pour cent de moins.

Par M. FREED :—

Q.—Alors votre évaluation est d'à peu près 87 centins de la pleine valeur de la propriété ? R.—A peu près cela ; le chiffre varie d'année en année suivant les sommes nécessaires pour les besoins de la ville.

Par M. WALSH :—

Q.—Mais la taxe sur la propriété foncière est de \$4.34 par \$100 cette année ? R.—Non l'année dernière.

JOSEPH C. RISTEEN, fabricant de portes et fenêtres.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous avez une fabrique de portes et fenêtres ? R.—Oui.

Q.—C'est ainsi qu'on la nomme ? R.—Oui.

Q.—Que fabriquez-vous dans votre établissement ? R.—Nous fabriquons tout ce qui entre dans la construction des maisons de ville et de campagne ; nous fabriquons aussi les meubles. Nous fabriquons de plus les meubles et pièces en bois pour les moulins ; mais nous faisons peu dans cette ligne.

Par M. WALSH :—

Q.—Fabriquez-vous les pièces en bois des instruments aratoires ? R.—Une partie seulement ; nous préparons tout ce qu'il faut pour la construction d'une maison de campagne ordinaire dans les environs.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Nous en employons de seize à dix-huit ; notre nombre ordinaire est de seize, mais actuellement nous en avons dix-huit à l'ouvrage.

Q.—Avez-vous des jeunes garçons ? R.—Nous en avons trois généralement.

Q.—Travaillent-ils comme apprentis ? R.—Il est entendu que ce sont des apprentis, et nous les engageons comme tels pour une période de quatre années ;

la première année nous leur donnons \$2 par semaine, et augmentons ensuite leur salaire de \$1 tous les ans jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 21 ans.

Q.—Vous augmentez leur salaire jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 21 ans ? R.—Oui ; ou plutôt je devrais dire jusqu'à l'expiration de leur quatre années d'apprentissage, car leur apprentissage finit à peu près lorsqu'ils ont atteint 21 ans ; je devrais dire qu'ils ne sont liés d'aucune manière.

Q.—Ces apprentis restent-ils généralement à votre emploi jusqu'à ce que leur apprentissage soit terminé ? R.—Oui, la plupart. Ceux qui font trois, quatre ou six mois, terminent généralement leur quatre années d'apprentissage, après lesquelles ils deviennent compagnons et savent leur métier.

Q.—Au nombre de vos ouvriers actuels en avez-vous qui ont fait leur apprentissage chez vous ? R.—Nous en avons trois.

Q.—Quel salaire gagne un compagnon ? R.—De \$8 à \$10 par semaine généralement.

Q.—Combien gagne votre contre-maître, ou agissez-vous vous-même comme contre-maître ? R.—Notre contre-maître gagne \$10 par semaine ; le salaire est le même presque tout le temps. Depuis deux ou trois ans que nous payons ces salaires, nous ne les avons jamais diminués d'aucune façon ; nous n'ôtons rien pour le temps perdu. Deux ou trois de nos ouvriers gagnent le même salaire que le contre-maître et les mécaniciens.

Q.—Combien leur donnez-vous ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Et vous ne faites aucune réduction sur leur salaire ? R.—Non, nous n'avons pas de contre-maître régulier dans le sens reçu dans les fabriques, car je suis moi-même un homme du métier ; mais j'ai un contre-maître qui me remplace pendant mon absence et qui me représente. Les ouvriers reçoivent leurs ordres de lui naturellement, mais il n'est pas placé dans la même position que la plupart des contre-maîtres dans les fabriques du même genre.

Q.—Est-il arrivé des accidents quelquefois dans votre fabrique ? R.—Nous n'avons pas eu d'accidents d'une nature sérieuse depuis dix-huit ans que je suis dans le métier, ni d'accidents d'aucune sorte. Pendant tout ce temps je me rappelle que de deux ou trois ouvriers qui ont eu les doigts blessés par les machines.

Q.—Mais il n'est jamais arrivé d'accident d'une nature sérieuse dans votre fabrique ? R.—Non.

Q.—Avez-vous dans votre fabrique des machines compliquées sujettes à se briser ? R.—Non, nous n'avons dans notre fabrique que les machines ordinaires pour travailler le bois. Nous avons des courroies qui passent à travers le plancher, mais elles sont bien entourées. Nous avons pris cette précaution afin d'éviter les accidents autant que possible.

Q.—Avez-vous un planeur (buzz planer) et une machine à fraiser ? R.—Nous n'avons pas de planeur (buzz 3 planer).

Q.—Avez-vous une machine à fraiser ? R.—Nous n'en avons pas.

Q.—Avez-vous une machine pour les moulures ? R.—Nous en avons une et c'est par cette machine qu'est arrivé un des accidents les plus sérieux que nous avons eus ; une fois un de nos ouvriers y a perdu deux doigts.

Q.—Faites-vous conduire des machines par les jeunes garçons ? R.—Non nous ne les y obligeons pas. Ils s'y accoutument graduellement, et s'ils expriment le désir de ne pas travailler aux machines nous ne les y obligeons pas. Nous préférons les en tenir éloignés plutôt que de les voir être la cause d'accidents. Je suis un homme d'un tempérament nerveux, et je préfère que mes apprentis apprennent à conduire les machines graduellement et aussi avoir plus d'assurance dans leur travail.

Q.—Fabriquez-vous tout ce qui entre dans la construction d'une maison ? R.—Nous fabriquons toutes les parties en bois d'une maison comme celles qui se construisent dans cette partie du pays. Nous avons préparé tout le bois nécessaire

aux édifices parlementaires, ainsi qu'aux plus humbles maisons pour demeures privées.

Q.—Constatez-vous que les maisons construites maintenant sont, règle générale, meilleures que celles d'autrefois ? R.—Nous constatons une grande amélioration dans la qualité des maisons, principalement des maisons de cultivateurs. Je parle surtout de celles-là parce que les deux tiers des maisons que nous construisons sont des maisons de cultivateurs ; cela est dû à ce que la ville est petite et s'accroît peu. Les maisons construites dans la ville depuis un certain temps sont bien meilleures que celles d'autrefois, mais les lots se vendent peu. En général les maisons construites dans la ville et dans les environs constituent une grande amélioration sur les années précédentes.

Par M. FREED :

Q.—Constatez-vous un changement notable dans la qualité des maisons habitées par les ouvriers de la ville ? R.—Je ne pourrais pas dire qu'il y a une grande amélioration, car les ouvriers dans cette partie du pays sont enclins à dépenser tout ce qu'ils gagnent. Il arrivera qu'un ouvrier qui gagne suffisamment pourra se construire une maison, mais ce n'est pas la règle générale ; en d'autres mots l'ouvrier de Fredericton aime à dépenser tout ce qu'il gagne, mais s'il est industriel et économe, il peut vivre très confortablement avec une famille.

Q.—Règle générale, croyez-vous que les ouvriers de la ville et des environs habitent de meilleures maisons qu'autrefois, ou s'ils continuent à habiter les mêmes maisons ? R.—Je crois qu'il y a une amélioration dans les logements d'ouvriers ; mais l'amélioration n'est pas aussi sensible que chez les cultivateurs, excepté dans quelques cas spéciaux. Au sujet de l'intempérance chez les ouvriers je puis dire que j'avais trois ouvriers ivrognes qui aujourd'hui sont tempérants. Je ne sache pas que j'aie à mon emploi un apprenti ou un ouvrier qui s'adonne à la boisson, et il en résulte qu'ils sont en position d'habiter dans de meilleurs logements qu'avant qu'ils eurent abandonné l'usage de la boisson.

Q.—Croyez-vous que la loi Scott ait eu l'effet de rendre les ouvriers de la ville plus sobres ? R.—Je crois que la prohibition de la boisson dans la ville, bien que mise en vigueur d'une manière incomplète, a fait un bien considérable à la ville.

Q.—Croyez-vous que la loi Scott ait fait du bien aux classes ouvrières ? R.—Je le crois ; je crois que plusieurs ouvriers à mon emploi qui aujourd'hui pratiquent la sobriété seraient intempérants, si la vente des boissons n'était pas prohibée dans la ville. L'acte a l'effet d'obliger ceux qui veulent boire d'aller dans des maisons où l'on vend de la boisson en secret et beaucoup n'aiment pas qu'on les voit entrer dans ces maisons ; mais si la vente des boissons enivrantes était légalisée et pouvait se faire ouvertement dans les magasins, ces personnes y entreraient sûrement et en achèteraient.

Q.—Avez-vous entendu les ouvriers parler ainsi ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Employez-vous aujourd'hui beaucoup plus de bois franc qu'autrefois dans votre manufacture ? R.—Je puis dire que j'ai établi la première fabrique de ce genre à Fredericton. Il y a eu de cela 18 ans. Notre ville a des habitudes qu'on pourrait appeler un peu conservatrices, et bien qu'il y eut dans d'autres villes des fabriques où l'on travaillait le bois nous n'en avions pas à Fredericton jusqu'à ce que j'aie établi la mienne. Dans ce temps-là nous employions peu ou presque pas du tout de bois franc tandis qu'aujourd'hui il en entre une grande quantité dans chaque maison que nous construisons ; nous employons beaucoup de frêne, bouleau, (hæmatac) etc.

Q.—Croyez-vous que l'on emploie le bois franc parce que le pin devient rare dans ce pays ? R.—Non, ce n'est pas exactement la raison. Je crois que l'on

emploi aujourd'hui le bois franc parce que la préparation en étant faite à la machine les menuisiers n'ont plus aujourd'hui autant de difficulté à le travailler. En conséquence ils préfèrent employer le frêne, le bouleau et autres espèces de bois francs au lieu du pin, et ils sont parfaitement consentants de travailler.

Par M. FREED :

Q.—Pendant combien de mois de l'année donnez-vous de l'emploi à vos ouvriers ? R.—Nous levons la vapeur vers le milieu de février et continuons à travailler jusque vers le jour de l'An. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, le gros de notre ouvrage est pour la campagne où ils ne peuvent travailler aussi à bonne heure le printemps que nous le pouvons dans la ville ; mais depuis quelques années nous mettons généralement nos machines en mouvement vers le milieu de février. Entre le 1er janvier et le milieu de février, nous gardons cependant six ou sept ouvriers occupés à faire les réparations et améliorations aux machines et à mettre tout en ordre pour la saison de l'ouvrage. Lorsque nous reprenons les travaux nous commençons d'abord à remplir les quelques commandes que nous avons et nous préparons ensuite d'avance le bois que nous anticipons devoir être demandé. Comme je l'ai souvent dit à des étrangers venant à Fredericton, notre fabrique peut être mieux comparée à un atelier de menuisier qu'à une fabrique pour la préparation du bois, car nous y faisons toutes sortes de travaux en bois.

Q.—Alors depuis le jour de l'An jusqu'au milieu de février une bonne partie de vos ouvriers sont sans ouvrage ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous en dehors de votre fabrique ? R.—Nous nous en exemplons autant que possible. Mais si un homme veut que nous finissions sa maison, nous le faisons, mais comme règle nous n'entreprenons pas la construction des maisons, nous fournissons simplement les pièces et le bois préparé pour les construire.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers sont propriétaires de maisons ? R.—Je crois qu'à peu près six d'entre eux sont propriétaires.

Q.—Croyez-vous qu'ils aient payé ces maisons avec leur salaire ? R.—Quelques-uns les ont payées, je crois ; je sais qu'ils possèdent des maisons, mais je ne sais pas s'il y a des réclamations contre elles ou non.

Q.—L'argent payé sur ces maisons venait-il du salaire des ouvriers ? R.—Je crois que cet argent venait du salaire de l'ouvrier, bien qu'en petite quantité peut-être. Je crois que nos ouvriers paient ces maisons avec les économies réalisées sur leurs salaires, mais je ne sais pas s'ils ont payé leurs maisons en les construisant.

Q.—Quelques-uns de vos ouvriers mettent-ils de l'argent dans les caisses d'épargnes ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Quand payez vous vos ouvriers ? R.—Une fois par semaine, le samedi.

Q.—Les payez-vous en argent ? R.—Oui.

Q.—Et en entier ? R.—Oui, je puis dire en entier. Il arrive quelquefois que la paie de deux ou trois de nos ouvriers sera retardée jusqu'au lundi, mais notre pratique est de payer le samedi. Nous payons nos ouvriers plus souvent en avance qu'après la semaine terminée.

Q.—Donnez-vous souvent des avances à vos ouvriers pendant la semaine ? R.—Très rarement. Quelquefois cependant un ouvrier peut avoir besoin d'un peu d'argent dans la semaine, comme pour acheter un voyage de foin, et nous de lui donnons, mais, règle générale, nos ouvriers ne nous demandent pas

d'argent en avance, à moins, comme je l'ai dit déjà, qu'ils ne veuillent acheter du foin ou une vache.

Q.—Plusieurs ouvriers gardent-ils des vaches dans Fredericton ? R.—Oui, plusieurs en gardent ; je crois que deux ou trois de mes ouvriers en ont et je sais que plusieurs autres ouvriers dans la ville gardent des vaches.

Q.—Les ouvriers dans Fredericton cultivent-ils des jardins ? R.—Oui, plusieurs ont un petit jardin ; cela dépend de l'ambition de chacun.

Q.—Quelle est la grandeur des lots des maisons d'ouvriers ? R.—Les lots dans Fredericton sont divisés par quarts d'acre, 166 pieds par 66.

Q.—Combien un lot de cette grandeur coûte-t-il ? R.—M. Thompson répondant à une question touchant le prix de la propriété dans la ville a dit qu'il croyait que les lots dans le voisinage immédiat de la ville se vendaient \$300 et \$400. Je crois ce chiffre exact pour certains cas, car il y a des lots de trois quarts d'acre ; mais sur les rues qui ne sont pas parallèles à la grand'rue les lots ne sont que d'un quart d'acre et se vendent la moitié de ce prix.

Par M. WALSH :

Q.—Ainsi ces lots coûteraient environ \$150 ? R.—Oui, quelques lots au coin de la rue Smith ou dans les environs se vendent pour ce prix. Notre représentant dans le Sénat, l'honorable M. Odell, a un grand terrain dans ces environs, juste à un demi-mille de la ville ; pour lequel il demande de \$300 à \$400.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce \$300 par lot ? R.—Oui, mais les prix varient suivant les environs.

Q.—Combien coûte à peu près un cottage de cinq ou six chambres, situé à proximité des ateliers d'ouvriers ? R.—Nous construisons ces maisons pour \$800 ou \$1000 ; naturellement pour ce prix elles n'ont pas toutes les améliorations modernes, mais elles sont confortables.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vos ateliers sont-ils confortables, spécialement en hiver ? R.—Nous chauffons nos ateliers pendant le jour et pendant la nuit, nous utilisons la vapeur d'échappement. Les feux de la machine à vapeur sont allumés à peu près trois quarts d'heure avant l'heure de l'ouvrage le matin, de sorte que lorsque les hommes commencent à travailler il fait suffisamment chaud. J'ai dit, il y a quelques instants, le salaire de nos principaux ouvriers, mais nous avons à part cela des manœuvres que nous payons moins cher.

Par M. FREED :—

Q.—Quel salaire donnez vous à un manœuvre ? R.—Dans l'été à partir du premier de mai leur salaire est de \$7. à \$7.50 par semaine, et en hiver de \$6. à \$6.50. On a demandé à M. Thompson quelle était la taxe personnelle à Fredericton ; je puis dire qu'un homme qui gagne \$400 par année paie une taxe d'à peu près \$8. Elle ne peut être beaucoup plus élevée que cela, mais plutôt moindre. Je suppose que c'est la taxe personnelle, et parmi mes ouvriers j'en connais un qui paie moins que cela. Il se plaignait parce que ses taxes étaient trop élevées de \$3 ou \$4 je crois ; je lui demandai alors comment il envoyait d'enfants à l'école, et comme il me dit qu'il en envoyait cinq, je lui répondis qu'il ne devait pas se plaindre lorsqu'il envoyait ce nombre d'enfants à l'école.

Par M. WALSH :—

Q.—Cette taxe de \$8 est-elle la taxe personnelle régulière ? R.—Ce n'est pas une taxe fixe.

Q.—Vous voulez dire qu'elle n'est pas fixée au même prix tous les ans ? R.—

Non, elle varie tous les ans. Je ne puis rien dire de précis sur ce point, mais je crois que tous ceux, dont le revenu ne dépasse pas \$300, sont exempts de la taxe sur le revenu, mais tout revenu au-dessus de cette somme est taxé, de sorte que la taxe sur le revenu ne pèse pas beaucoup sur aucun, mais tous ont à payer la taxe personnelle et la taxe des écoles. Je sais que mes propres employés sont taxés à \$8 et \$9.

Q.—\$8 ou \$9 par année ? R.—Oui.

Q.—Comment se paient les taxes d'eau ? R.—Le locataire paie la taxe d'eau généralement.

Q.—Est-ce la règle ? R.—Oui, règle générale c'est le locataire qui paie l'eau.

Q.—Est-ce la loi ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait de loi à ce sujet. L'aqueduc ne fait que d'être placé dans la ville, et il n'y a probablement que la moitié des maisons qui ont le service de l'eau. Les autres prennent l'eau dans les puits. Chaque propriétaire est libre de faire placer les tuyaux de service de l'eau dans sa maison ou de ne pas les avoir.

Par M. CLARKE :—

Q.—A qui appartient l'aqueduc ? R.—L'aqueduc appartient à la ville.

Q.—Alors toutes les propriétés sont taxées pour maintenir l'aqueduc ? R.—Oui, mais la position s'améliore tous les ans bien que l'eau n'ait pas encore produit suffisamment pour payer les dépenses ; l'on impose \$4000 de taxes par année actuellement pour combler le déficit. L'argent pour construire l'aqueduc, environ \$100,000, a été emprunté et nous avons à payer l'intérêt maintenant. La taxe par robinet est de \$5 par année et pour deux ou plus la taxe est de \$1 par robinet additionnel.

F. P. THOMPSON, fabricant d'instruments aratoires, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis fondeur ; je suis un des membres de la maison McFarland, Thompson et Anderson.

Q.—Quels articles fabriquez-vous ? R.—Nous fabriquons une grande variété d'articles ; nous fabriquons toutes sortes d'instruments aratoires, toutes espèces de machines à vapeur, machines à vapeur stationnaires, portatives, et machines à bardeau ; nous fabriquons aussi les machines pour les moulins et de tout autre genre. Nous fabriquons tous les articles en fer en usage dans cette partie du pays ; nous travaillons pour les scieries, moulins et chemins de fer, nous fabriquons les scies à ruban et toutes les espèces d'outils de machiniste ; nous fabriquons une très bonne machine à bardeau que je crois supérieure à toute autre faite dans le pays.

Q.—A peu près combien d'hommes employez-vous ? R.—Nous avons actuellement 46 ouvriers sur notre bordereau de paie ; cela comprend les apprentis, manœuvres et ouvriers. Quelques-uns de nos employés ne sont pas employés toute l'année, parce que nous fermons nos ateliers pendant deux ou trois semaines tous les ans.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître les salaires de vos employés ? R.—Un apprenti, à la fin de son apprentissage, gagne \$1 par jour ; la moyenne du salaire de nos ouvriers est de \$9 par semaine. Un bon ouvrier, machiniste ou fondeur, gagne de \$9 à \$9.50 par semaine lorsqu'il travaille à la pièce. Nous payons davantage à nos contre-maitres.

Q.—La durée de l'apprentissage est-elle fixée ? R.—Règle générale, l'appren-

tissage doit durer quatre ans, mais nous n'avons pas de contrat avec les apprentis, et lorsqu'ils ont servi une partie du temps d'apprentissage, nous leur payons le salaire des ouvriers à la journée.

Q.—Je suppose que quelques-uns de ces apprentis continuent à travailler chez vous une fois leur apprentissage terminé? R.—Quelques-uns; oui, plusieurs continuent.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos apprentis? R.—Nous leur donnons \$1.50 par semaine la première année, \$2 la deuxième, \$3 la troisième et \$4 la dernière année d'apprentissage.

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils? R.—Dix heures par jour, lorsque nous faisons la journée complète; ils travaillent de sept heures du matin à midi, et de une heure de l'après-midi à six heures du soir; ils ont une heure pour le dîner à midi.

Q.—Payez-vous vos ouvriers toutes les semaines? R.—Depuis dix-sept ans que nous employons des ouvriers nous les avons toujours payés tous les quinze jours.

Q.—Donnez-vous quelquefois de l'argent à vos employés entre les jours de paie? R.—Nous leur donnons de l'argent entre les jours de paie lorsqu'ils en ont besoin nous payons nous employés régulièrement tous les quinze jours. C'est M. Anderson, un des associés de notre maison, lequel est mort l'année dernière en Ecosse, qui avait établi cette coutume lorsque nos ateliers étaient connus sous le nom de "Caledonia Works;" nous l'avons toujours conservée parce qu'elle est avantageuse.

Q.—Avez-vous eu quelquefois des différends avec vos ouvriers; avez-vous eu des grèves? R.—Non, jamais. Nos ouvriers nous ont quelquefois demandé une augmentation de salaire, et lorsque nous avons cru que nous pouvions la leur accorder, nous l'avons accordée, mais si nous considérons que la chose nous était impossible, nous l'avons refusée.

Q.—Fixez-vous vous-mêmes le tarif des salaires? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Voulez-vous dire quel est le salaire de vos contre-maitres? R.—Les contre-maitres de l'atelier des machinistes et celui de la fonderie reçoivent chacun \$3 par jour.

Par M. FREED :

Q.—Pendant combien de temps dans l'année vos ateliers sont-ils fermés et vos employés sans ouvrage? R.—Nous fermons les ateliers pour trois semaines vers le temps de Noël, afin de faire les réparations. Pendant ce temps nous gardons à l'ouvrage trois, quatre et même six hommes; ensuite de cela, c'est-à-dire après le jour de l'an, nous faisons travailler nos ouvriers les trois quarts du temps chaque jour pendant quatre semaines. Pendant ce temps la journée est de neuf heures; nous faisons cela parce qu'il n'y a pas de profit pour nous à tenir nos engins tout le temps en activité à cette époque de l'année. Cette année nous avons travaillé deux semaines à trois quarts de jour et trois semaines à neuf heures par jour.

Q.—Aux autres époques de l'année travaillez-vous tout le temps? R.—Oui, nous travaillons continuellement.

Q.—Le nombre d'ouvriers, auxquels vous ne donnez de l'ouvrage que de temps à autre dans vos ateliers, est-il petit ou considérable? R.—Nous n'avons pas d'ouvriers auxquels nous ne donnons de l'emploi que de temps à autre, excepté durant les périodes dont j'ai parlé, car nous fabriquons une grande quantité de faucheuses et de rateaux à cheval, ce qui nous permet de donner de l'ouvrage continu à nos ouvriers. Nous fabriquons toutes espèces de machines pour travaux au dehors.

Q.—Alors, règle générale, à l'exception des trois semaines d'arrêt vers les fêtes de Noël, vos employés ont de l'ouvrage toute l'année? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers sont propriétaires de la maison qu'ils habitent? R.—Je sais qu'il y a un certain nombre de mes employés qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent, je ne puis dire le nombre exact, mais je sais que celui qui fait nos modèles est propriétaire de sa maison, une très jolie propriété. Un de nos forgerons s'est aussi construit une maison, ainsi que notre conducteur d'attelages qui travaille pour nous depuis cinq ans; je crois aussi que quelques autres de nos employés se sont construit des maisons mais je ne puis dire le nombre exact.

Q.—Un ouvrier peut-il acheter un lot de terrain à un prix raisonnable? R.—Oui.

Q.—Ces lots sont-ils à une distance rapprochée de la ville? R.—Les lots se vendent à longs termes de paiement. Je sais qu'un ouvrier peut acheter des lots à bâtir à très bas prix dans certaines parties de la ville.

Q.—Combien coûterait, à environ un demi-mille de la ville, un lot de 50 pieds de dimension? R.—Voulez-vous dire à un demi-mille en dehors des limites de la ville?

Q.—A un demi-mille de la partie commerciale de la ville? R.—Je crois qu'à un demi-mille de la partie commerciale nous serions à peine aux limites de la ville, mais à une petite distance des dernières rues, un ouvrier peut avoir un lot pour \$40 ou \$50. Dans les limites de la ville les lots à bâtir coûtent de \$175 à \$250.

Q.—Savez-vous si parmi vos employés qui n'ont pas construit de maisons, il y en a qui font des épargnes, et placent leur argent à intérêt ou dans quelque entreprise? R.—Je n'en connais rien personnellement. Je sais que le contre-maître des machinistes et le contre-maître des fondeurs ont des fonds placés à la caisse d'épargne, mais je n'en ai pas une connaissance personnelle.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui vous demandent souvent des avances d'argent avant le jour de paie? R.—Quelques-uns en demandent, mais ce sont principalement des chefs de famille, pas plus de huit ou neuf, qui ont besoin d'argent pour acheter soit du foin, de l'avoine ou une vache, et lorsqu'ils nous demandent de l'argent nous leur en donnons.

Q.—Vos employés vous ont-ils jamais représenté qu'il leur serait plus avantageux d'être payés toutes les semaines? R.—Non.

Q.—Vous ne les avez jamais entendus faire cette observation? R.—Non; nous ne payons pas le samedi, mais le lundi; nous payons toujours nos employés le lundi soir.

Q.—Pourquoi avez-vous choisi le lundi soir comme jour de paie? R.—J'ai eu peu de choses à faire avec cette décision; c'est M. Anderson, notre gérant des ouvriers, qui a choisi ce jour, parce qu'il avait eu connaissance que ce système fonctionnait bien en Ecosse, et nous avons toujours continué la même pratique.

Q.—Quels sont les avantages particuliers de ce plan? R.—Je n'en connais pas, à l'exception que l'ouvrier se trouve à avoir un peu d'argent pendant la semaine.

Q.—Règle générale, vos ouvriers sont-ils assez assidus à l'ouvrage, ou constatez-vous beaucoup d'ivrognerie parmi eux? R.—Je crois que, règle générale, ils sont assidus à l'ouvrage.

Q.—Croyez-vous que l'on éprouve beaucoup de difficulté à obtenir des boissons enivrantes à Fredericton? R.—Je ne crois pas, car de la façon dont la loi de Scott est mise en vigueur, et d'après les apparences, il doit y avoir de la boisson dans les environs.

Q.—Les taxes sur les ouvriers sont-elles onéreuses ou légères à Fredericton? R.—Nous croyons qu'elles sont onéreuses, mais nous n'avons réellement peu de

moyens de nous renseigner à ce sujet. Nos ouvriers ont à payer certaines taxes à part les taxes municipales.

Q.—De quelle manière se paient les taxes sur les loyers ? Les propriétaires obligent-ils les locataires à payer les taxes sur les maisons ? R.—Les propriétaires paient la taxe sur la propriété.

Q.—Celui qui loue une maison est-il obligé de payer les taxes à part son loyer ? R.—Il paie la taxe personnelle.

Q.—Quelle est la taxe personnelle à Fredericton ? R.—Je ne le sais pas exactement.

Q.—Un propriétaire de maison a-t-il à payer la taxe personnelle ? R.—Oui, je crois que tous les citoyens paient la taxe personnelle. Je paie des taxes depuis dix-sept ou dix-huit ans, et je crois avoir payé la taxe personnelle ; je crois que tout citoyen paie la taxe personnelle.

Q.—Croyez-vous que vous payez vous-même la taxe personnelle ? R.—Je le crois ; cependant je ne voudrais pas donner cette déclaration comme exacte.

Q.—Quelqu'un a dit que les ouvriers de Fredericton payaient une taxe personnelle de \$8. Savez-vous si cela est exact ou ne l'est pas ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Quels sont les salaires de vos employés ? R.—Celui qui fait les modèles a \$2 par jour.

Q.—Combien gagnent ceux qui travaillent aux instruments aratoires ? R.—A peu près le même salaire. Nous avons un ouvrier qui nous a quittés la semaine dernière pour aller au Texas, et qui gagnait ce salaire. Nous avons quelquefois des apprentis qui font moins que cela dans les ateliers où l'on travaille le bois.

Par M. CLARKE :

Q.—Vos ateliers sont-ils confortables ? R.—Oui.

Q.—Comment chauffez-vous l'atelier des mouleurs ? R.—Avec un poêle à bois et la vapeur d'échappement qui circule dans des tuyaux.

Q.—Vos ouvriers se sont-ils jamais plaints de l'humidité causée par la vapeur ? R.—Nos employés ne se sont jamais plaints de la manière dont nos ateliers sont chauffés, ou quelque chose de la sorte. Nous préférons travailler tout le temps en hiver, mais cela ne nous paie pas ; cependant nous ne réduisons pas le salaire de nos ouvriers pour cela ; nous ne faisons que diminuer le temps. Nous avons toujours les salaires au même prix par heure en hiver.

Par M. FREED :

Q.—Le même prix par heure en hiver qu'en été ? R.—Oui, le même prix, c'est-à-dire depuis six ou sept ans. Il y a sept ans, nous avons réduit le tarif des salaires en hiver.

Q.—Les salaires ont-ils eu une tendance à la hausse ou à la baisse depuis quelques années ? R.—Nous payons des salaires aussi élevés maintenant que ceux que nous avons payés dans le passé ; d'après notre expérience nous payons des salaires plus élevés qu'autrefois.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté ou diminué à Fredericton, pendant ces dernières années ? R.—Je ne pourrais dire rien de précis à ce sujet. Je ne puis comparer cette ville à tout le Canada, mais je puis faire la comparaison avec les Provinces Maritimes, et dire que les ouvriers peuvent vivre à aussi bon marché à Fredericton, que dans aucune autre partie des Provinces Maritimes.

Q.—Pourriez-vous nous dire le prix d'un logement d'ouvrier de quatre ou six chambres dans Fredericton ? R.—Un logement de ce genre vaut de \$40 à \$80.

Q.—Par mois ? R.—Non, par année. Il y a des logements que nous appelons "barracks" et qui se louent pour \$40 par année, mais ils ne sont pas con-

fortables. Je crois qu'un ouvrier est obligé de payer \$80 par année, pour une bonne maison confortable. Mais je n'ai pas assez de connaissances sur ce sujet pour émettre une opinion.

Marysville, N. B., 4-mai, 1888.

ALEXANDRE GIBSON, commerçant de bois et propriétaire de la filature de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—La Commission désirerait être renseignée sur votre commerce de bois et votre filature de coton. Elle désirerait savoir combien vous employez de personnes dans votre commerce de bois, de même que leurs salaires à chacun, etc. ? R.—Je pourrais vous dire la quantité de bois que nous manufacturons.

Q.—Pourriez-vous nous donner des renseignements complets sur votre commerce de bois ? R.—Nous avons coupé l'année dernière à peu près 25,000,000 de ce que nous appelons du bois long, du madrier, de la planche, des colombages et des tringles. Nous avons fait aussi 16,000,000 de lattes et 14,000,000 de bardeaux. Ce serait une tâche assez difficile que de vous dire le nombre d'hommes que nous avons employés l'hiver dernier à sortir le bois de la forêt.

Q.—Pourriez-vous nous donner un nombre approximatif ? R.—Je crois que je serais en bas du chiffre en le fixant à 700 hommes.

Q.—Serait-ce là le nombre d'hommes employés à couper le bois dans la forêt ? R.—Non, mais le nombre de ceux employés à sortir les billots et les charroyer.

Q.—Ces hommes ne coupent ni ne scient le bois ? R.—Non.

Q.—C'est le nombre d'hommes employés à sortir le bois de la forêt ? R.—Oui ; je ne paie pas moi-même ces hommes à salaire, car je fais sortir mes billots au cent. Je n'engage pas les hommes moi-même, mais je paie pour des billots par mille pieds de superficie ; je crois que ces hommes ont \$16, \$18, et \$22 de salaire par mois ; les conducteurs d'attelages ont un peu plus.

Q.—Combien gagnent les bûcherons ? R.—De \$16 à \$22.

Q.—Combien d'hommes employez-vous sur la rivière à la descente des billots ? R.—Je crois qu'il y avait 200 hommes employés à la descente des billots, l'hiver dernier.

Q.—Ces 200 sont-ils compris dans le chiffre de 700 que vous avez donné il y a un instant ? R.—Non ; j'ai à peu près 200 hommes employés exclusivement à la descente des billots sur la rivière.

Q.—Quels salaires leur payez-vous ? R.—Les salaires varient suivant les hommes, de \$1 à \$3 par jour, avec la nourriture. Les hommes employés dans la forêt reçoivent aussi leur pension en sus du salaire que j'ai donné il y a un instant. Dans notre scierie nous employons à peu près soixante hommes et un peu plus dans la fabrique de lattes et de bardeaux. Leurs salaires varient de \$1 à \$2.50 par jour, et ils se nourrissent eux-mêmes. Dans et en dehors de la scierie nous employons en tout à peu près 75 personnes. Les salaires varient. Les jeunes garçons gagnent \$1 ; mais les salaires ordinaires sont de \$1.25 et \$1.50 par jour. Nous avons employé un très grand nombre d'hommes autrefois à faire la brique, mais nous n'en emploierons pas autant cette année, car nous ne mettons qu'une briqueterie en opération, cuisant à peu près 1,500,000 ou 2,000,000 de briques, et nous emploierons à peu près vingt hommes. Nous pouvons faire de la brique ici et payer les droits d'entrée pour la vendre dans les Etats Unis ; j'en ai déjà envoyé quatre chargements de chars.

Q.—Avez-vous exporté cette brique dans la partie nord du Maine ? R.—Oui,

jusqu'à Cariboo. Je ne pourrais dire le nombre exact d'hommes que nous avons employé à faire la brique, mais je pourrais le fixer à vingt approximativement ; nous commençons maintenant les travaux dans la briqueterie ; nous payons \$1.25 aux hommes et \$4 au contre-maître.

Q.—Employez-vous des manœuvres ? R.—Oui.

Q.—Quelle besogne font en été ceux qui sont employés dans la forêt en hiver ? R.—Quelques-uns travaillent sur leur terre ; d'autres font la descente des billots sur la rivière ou travaillent dans la scierie ; d'autres enfin travaillent sur le chemin de fer.

Par M. KERWIN :

Q.—Pendant combien de mois dans l'année ont-ils de l'ouvrage généralement ? R.—L'ouvrage dans la scierie dure sept mois ; pendant l'hiver il y a l'ouvrage dans la forêt, mais quelques ouvriers n'y vont pas et restent à ne rien faire.

Q.—Vous dites que quelques-uns vont travailler dans la forêt ? R.—Oui ; quelques-uns vont dans la forêt, d'autres travaillent à la filature et d'autres ne font rien du tout.

Q.—Mais ces personnes n'ont aucune difficulté à trouver de l'ouvrage toute l'année si elles le désirent ? R.—Presque toutes peuvent trouver de l'ouvrage si elles veulent.

Q.—De combien d'heures est la journée de travail dans la scierie ? R.—Dix heures par jour dans la scierie, dix heures dans la filature et dix heures partout.

Q.—Donnez-vous un demi-congé le samedi ? R.—Non, mais nos employés gagnent dix minutes tous les jours et finissent de travailler à 4.30 heures le samedi.

Q.—C'est dans la filature que cela se pratique ? R.—Ailleurs aussi ; nous n'avions pas cette coutume, mais nos employés préfèrent ce système.

Par M. CLARKE :

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Une fois par mois.—Est-ce une fois par mois, M. Googan, ou une fois par quatre semaines ? (M. Googan—Une fois par quatre semaines).

Q.—Payez-vous vos employés en argent ? R.—Oui ; mais quelques-uns prennent des effets au magasin. Nous ne les y obligeons pas.

Q.—Ils sont libres d'en prendre ou de ne pas en prendre ? R.—Oui ; depuis quarante-cinq ans je n'ai jamais engagé un homme autrement qu'à salaire payé en argent. Il y a cependant de nos employés qui prennent leur salaire d'avance en marchandises.

Q.—Je suppose qu'ils peuvent acheter à aussi bas prix dans votre magasin qu'ailleurs ? R.—Je le crois, autrement ils n'achèteraient pas là.

Par M. KERWIN :—

Q.—Je suppose que le but de ce magasin est d'accommoder vos employés, et non de faire une spéculation ? R.—Oui ; nous pourrions facilement nous dispenser de tenir un magasin, mais les hommes dans la forêt ne pourraient pas s'en passer.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans votre filature de coton ? R.—Je crois que nous avons à peu près 425 noms sur notre bordereau de paie. C'est le chiffre que m'a donné notre comptable hier ; il est allé à Saint-Jean, aujourd'hui.

Q.—Combien d'hommes y a-t-il sur ce chiffre ? R.—Je ne pourrais vous le dire moi-même, mais mon gérant le pourrait. Il n'y a que des hommes dans la teinturerie et dans la chambre d'emballage.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel est l'âge du plus jeune employé dans la filature de coton ? R.—Je ne le sais pas.

Par M. KELLY :—

Q.—Pouvez-vous nous dire le nombre de vos employés qui demeurent dans vos maisons ? R.—Je ne le puis pas, mais la plupart de nos employés demeurent ici.

Q.—Pouvez-vous nous dire le nombre de chambres que contient chaque maison et le prix du loyer ? La meilleure réponse à cette question serait d'aller ensemble visiter les maisons sur la côte, et vous pourriez juger par vous-même. Dans la maison de pension nous avons je crois, au meilleur de ma connaissance, environ cinquante de nos employés.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien vaut une maison de brique de cinq ou six chambres ? R.—Les maisons doubles contiennent six ou sept chambres pour lesquelles nous faisons payer \$40 ou \$50 de loyer par année. Chaque maison a une cave divisée de telle façon que chaque logement à sa cave propre. Chaque employé peut avoir son combustible pour le prix du charroyage de la scierie à sa demeure. Plusieurs locataires gardent une vache, quelques-uns en gardent deux pour lesquelles ils ont le pâturage gratuit.

Q.—Quelle est la grandeur de terrain attaché à chaque maison ? R.—Nos locataires peuvent cultiver autant qu'ils le désirent ; quelques-uns cultivent d'autres ne cultivent pas.

Par M. KERWIN :—

Q.—Quelques-uns de vos ouvriers ont-ils fait assez d'argent pour acheter une maison, ou en déposent-ils à la caisse d'épargne ? R.—Je sais que plusieurs de nos employés ont de l'argent à la caisse d'épargne, et que d'autres ont acheté une belle terre ; après avoir cultivé quelque temps, ils sont revenus travailler pour nous.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous croyez que vos employés préfèrent mettre leur argent à la caisse d'épargne plutôt que de le placer sur des propriétés ? R.—Je ne pourrais dire cela, mais je déclare ce que je connais. Je sais que quelques-uns de nos ouvriers ont pu économiser suffisamment en quelques années, pour se construire une maison et s'acheter une terre, et qu'après avoir cultivé quelques années, ils ont loué leur terre et sont revenus travailler pour nous. Les personnes âgées préfèrent travailler dans la scierie ou la filature que de travailler sur leur terre. Je sais que tout ce district serait peuplé si je pouvais donner à la population tout le logement dont elle a besoin. La filature de coton et la scierie donnent de l'emploi à un très grand nombre d'ouvriers ; elles donnent plus d'emploi aux membres d'une même famille que ne peut en donner une terre. Je crois qu'il y a ici des familles, chef et enfants compris, qui gagnent plus de \$100 par mois.

Q.—Je suppose que vous avez tout l'espace nécessaire ici pour vos employés et qu'il n'y a pas d'encombrement ? R.—Je n'ai jamais entendu de plaintes à ce sujet.

Par M. KELLY :—

Q.—Imposez-vous des amendes dans votre filature ? R.—Nous avons essayé de imposer des amendes à ceux qui tissaient mal, mais ce système est maintenant

hors d'usage. En réponse à ma demande, le contre-maitre de la chambre à tisser m'ayant dit qu'il avait perçu, en amendes, la somme de \$1.26, je lui donnai l'ordre de n'en plus percevoir.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous avez jugé pouvoir supporter cette perte ? R.—Oui, je le crois ; c'est tout ce que nous avons jamais perçu en amendes.

Par M. KELLY :—

Q.—Etes-vous stricts quant à l'heure à laquelle les ouvriers doivent commencer à travailler le matin ? R.—Vous voudrez bien poser cette question au surintendant ; je suppose qu'on oblige les employés à être ponctuels. Je sais que je devrais avoir plus de maisons ici pour mes employés, mais je ne veux pas en construire d'autres en bois présentement car je préfère en construire en briques.

Par M. CLARKE :—

Q.—Votre commerce augmente-t-il ou diminue-t-il ? R.—Je ne sais pas ; mais nous n'avons jamais éprouvé de difficulté à vendre tout ce que nous fabriquons ; de fait nous pouvons vendre plus vite que nous fabriquons.

Q.—Sur quel marché vendez-vous ? R.—Dans tout le Canada, le Manitoba, la Colombie Anglaise, Québec, Ontario et les Provinces Maritimes ; nous avons expédié de nos marchandises à Terre-Neuve. Nous en avons aussi expédiées à Galt, Toronto, et autres villes du Canada.

Q.—Pouvez-vous soutenir la concurrence des autres filatures canadiennes ? R.—Je crois que les autres filatures canadiennes ont décidé de me ruiner lors de leur dernière réunion, c'est-à-dire lors de la dernière assemblée de l'association des propriétaires de filatures canadiennes.

Q.—Savez-vous s'il existe une coalition des filatures canadiennes ? R.—Oui.

Q.—En faites-vous partie ? R.—Non ; mais je crois que lors de leur dernière réunion les propriétaires de filatures ont décidé de me proscrire du marché. Il en est résulté que j'ai fait monter cent métiers de plus dans ma filature, et je les mettrai prochainement en opération.

Par M. KERWIN :

Q.—L'association vous a-t-elle écrit qu'elle vous proscrirait si vous ne vous joigniez pas à elle ? R.—Non, mais d'autres personnes m'en ont averti.

Q.—Lorsque vous payez vos employés, vous les payez en entier ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous en argent ou en bons sur le magasin ? R.—Je ne sais pas s'ils prennent des marchandises au magasin ou s'ils n'en prennent pas, mais lorsqu'ils en ont achetées nous en déduisons le montant sur leur salaire en argent. Je sais qu'un grand nombre de nos employés achètent à crédit au magasin, mais nous leur donnons de l'argent pour tout ce qui leur revient le jour de la paie ; je sais qu'ils paient leurs comptes et c'est la meilleure preuve qu'ils sont satisfaits.

Par M. KELLY :

Q.—Lorsque vous ne déduisez pas le montant des achats sur le salaire en argent, les employés vont-ils eux-mêmes payer leur compte au magasin ? R.—Quelques-uns y vont. Je crois que ce serait le mode le plus avantageux pour le patron, parce qu'il est souvent très difficile de tenir leurs comptes. Je lisais avant-hier un article disant que, dans certaines filatures aux Etats-Unis où l'on payait les employés plus souvent qu'une fois par mois, l'on avait constaté que cela faisait du tort aux ouvriers, et l'on songeait à revenir à l'ancien système.

Q.—Ils préféreraient l'ancien système ? R.—Oui, ils étaient décidés à revenir au système de paiements mensuels.

Q.—Alors vous ne croyez pas qu'il soit bon de payer vos employés plus souvent qu'une fois par mois ? R.—Je crois que nos employés n'ont pas à se plaindre parce que nous leur donnons de l'argent entre les jours de paie s'ils en ont besoin.

(M. GOOGAN.—Et nous leur en donnons chaque fois qu'ils en demandent.)

Le TÉMOIN.—Tout employé peut avoir de l'argent avant le jour de paie chaque fois qu'il en veut.

Par M. CLARKE :

Q.—La Commission désirerait être renseignée sur la moralité de vos employés dans la filature, et sur les habitudes de tempérance ou d'intempérance de vos employés dans la scierie et dans la filature ? R.—Il ne se vend pas de boisson ici, et s'il en vient ce n'est que dans le corps des employés qui vont à Fredericton, et je suis déterminé à n'en pas laisser vendre ici tant que j'y aurai la haute-main.

Q.—En était-il ainsi à Marysville avant l'adoption de la loi Scott à Fredericton ? R.—Oui, et les hommes dans la forêt sont exempts de toute tentation. Je ne connais absolument rien touchant la moralité des femmes, mais je crois qu'en général elles sont aussi respectables ou égales aux autres femmes employées dans les filatures du pays.

Par M. KERWIN :

Q.—Si un de vos employés avait économisé assez d'argent pour acheter une de vos maisons, et qu'il voulut en acheter une, la lui vendriez-vous ? R.—Je ne sais ce que je ferais, mais je crois que j'hésiterais beaucoup parce que la maison pourrait être employée pour vendre des liqueurs enivrantes et une taverne dans les environs d'une filature est une chose très dangereuse.

Q.—Vous parliez, il y a un instant, de la moralité de vos ouvriers. Maintenant quant à leurs qualités intellectuelles, avez-vous quelque moyen d'en juger ? Quel genre de récréation ont vos employés ? R.—Je crois que les qualités intellectuelles de nos employés sont bonnes.

Q.—Vous dites que vous ne voudriez pas vendre une de vos maisons à un de vos employés même s'il avait l'argent pour la payer ? R.—Je crois que j'hésiterais à le faire, parce que ce pourrait devenir une cause de trouble, si la maison était convertie en taverne.

Q.—N'y a-t-il pas des terrains à bâtir en dehors de Marysville ? R.—Oui, il y a un endroit où sont déjà construites trois ou quatre maisons, mais je ne crois pas que je consentirais à vendre une de mes maisons, car elle pourrait être convertie en taverne, et ce serait une chose dangereuse.

Q.—Vos employés ont-ils quelques moyens de récréation ? R.—Nous avons une église et des écoles pour différentes sciences. Quant à leur instruction sur la lecture et l'écriture, nos employés peuvent soutenir favorablement la comparaison avec ceux d'aucune autre filature dans le pays. Je crois que les jeunes filles employées dans les différents étages de la filature sont aussi intelligentes que toutes celles que j'ai vues ailleurs, et je sais que plusieurs d'entre elles feraient de très bons commis.

Q.—Y a-t-il des sociétés de secours parmi vos employés ? R.—Je n'en connais pas ; ils n'en ont pas besoin ici, d'ailleurs. Presque tous nos employés restent ici, où ils ont leur famille ; lorsqu'une fille sait filer, elle peut gagner beaucoup, et les autres membres de la famille peuvent trouver de l'emploi dans nos autres ateliers.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous quelque autre renseignement utile à donner à la Commission ? R.—Je ne connais rien autre chose que je pourrais dire.

Par M. CLARKE :

Q.—Ne pourriez-vous pas nous donner quelque renseignement qui pourrait servir au gouvernement pour préparer une loi concernant le travail ? Auriez-vous quelque moyen à proposer de nature à empêcher les grèves ? R.—Nous n'avons jamais eu de grèves ici ni de différends avec nos employés. Si j'avais quelque chose à demander au gouvernement ce serait de nous donner un bureau de poste ici, car nous en avons grand besoin. Nous avons un bureau de poste ici, mais il est situé dans l'hôtel, et où il n'y a pas assez de place maintenant vu que nos malles ont augmenté considérablement. Lorsque je suis allé à Ottawa l'année dernière, j'ai proposé indirectement au gouvernement de donner la maison pour le bureau de poste. Je dirai aujourd'hui que si le gouvernement nous donne le bureau de poste demandé, je construirai une maison en briques qui sera assez grande pour le bureau de poste et pour la caisse d'épargnes.

Q.—Alors vous n'avez pas ici de caisse d'épargnes ; vous n'avez qu'un bureau de poste ? R.—Oui, c'est tout ce que nous avons.

Q.—Le gouvernement ne reçoit pas d'épargnes ici ? R.—Non ; mais je crois que nous devrions avoir un officier de douanes, car je calcule que nous importons et exportons ici plus que toute autre place des Provinces Maritimes, à l'exception peut-être de Saint-Jean et trois autres villes dans le Nouveau-Brunswick.

Q.—Nous aimerions à avoir le chiffre de vos exportations et importations ? R.—Je vous les fournirai avant votre départ.

Q.—Comment va votre commerce de coton ? R.—Il va en augmentant. Nous avons aujourd'hui près de 500 métiers en opération, et lorsque nous aurons monté les 100 autres ainsi que les machines nécessaires nous en aurons alors 600 et donnerons de l'ouvrage à beaucoup plus de monde.

Q.—Quelle est la population de Marysville ? R.—Je ne pourrais le dire. Nous ne faisons que louer les maisons, et nous en pourrions louer beaucoup plus si nous en avions plus, mais c'est toute une entreprise que de construire une douzaine de maisons par année ; mais avant que la Commission s'absente je l'invite à venir visiter mes maisons et elle verra qu'elles se ressemblent toutes comme des œufs. Je ne suis pas entré dans aucune d'elles dernièrement, mais je crois qu'elles sont toutes bien meublées. Voici l'état de nos exportations et importations de Marysville pour l'année dernière :

EXPORTATION DE MARYSVILLE, 1887.

25,000,000	pieds de madriers, planches, colombages et tringles, disons à \$9 par mille pieds	\$225,000
16,000,000	de laites à \$1.05 par mille.....	16,800
4,000,000	de bardeaux à \$2.25 par mille.....	10,000
1,000,000	de briques.....	7,000
1,860,000	de coton tissé.....	502,000
		<hr/>
		\$761,000

IMPORTATIONS.

Coton brut.....	\$223,000
Machines	25,000
Marchandises, nouveautés.....	150,000
Teintures, fournitures de moulins.....	40,000
	<hr/>
	\$418,000

Les affaires augmenteront de 25 pour cent par année.

J'offre cet état comme partie de ma déposition, et ce au meilleur de ma connaissance.

A. GIBSON.

C. S. GOOGAN, surintendant de la filature de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre position dans la filature de coton de Marysville ? R.—Je suis surintendant de la filature.

Q.—Combien avez-vous d'employés dans la filature ? R.—A peu près 425 en tout.

Q.—Combien d'hommes sur ce nombre ? R.—A peu près un tiers.

Q.—Combien de jeunes filles, des enfants ? Je désire savoir l'âge des plus jeunes filles que vous employez ? R.—Je ne puis vous donner l'âge exact de la fille la plus jeune.

Q.—Quel est approximativement l'âge de la plus jeune fille ? R.—A peu près douze ans.

Q.—Avez-vous des garçons de cet âge ? R.—Très peu.

Q.—Les filles que vous employez sont toutes jeunes alors ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des femmes travaillant dans la filature ? R.—Un tiers environ de nos employés sont des hommes, et la balance se compose de jeunes garçons, jeunes filles et jeunes femmes d'un âge moyen.

Par M. WALSH :

Q.—Les employés que vous avez ici sont ils égaux à ceux que vous pourriez trouver ailleurs ? R.—Je crois qu'ils sont supérieurs à tous ceux que j'ai vus ailleurs.

Q.—Quels salaires payez-vous dans les différents départements, je parle des différentes classes d'ouvriers ? R.—Les tisserands font les meilleurs gages ; je crois qu'un bon tisserand peut gagner de \$8 à \$9 par semaine.

Q.—Combien de métiers ont-ils à conduire ? R.—Règle générale ils conduisent six métiers.

Q.—Quel est le salaire moyen d'une tisseuse ? R.—A peu près \$1.25 par jour ; je parle de celles qui sont expérimentées. Nous en avons qui ne gagnent pas autant que cela mais elles n'ont pas l'expérience.

Q.—Combien peut gagner une fille en commençant ? R.—Elles commencent généralement à 75 centins par jour.

Q.—Combien de temps travaillent-elles avant de gagner \$1.25 par jour ? R.—Elles y arriveraient en très peu de temps.

Q.—Quel est l'âge des petits garçons que vous employez ? R.—Ils sont âgés de douze à quatorze ans.

Q.—Quels peuvent être les gages de ces enfants ? R.—Ils sont à différents salaires, selon leur travail ; ils font de 40 à 65 centins par jour.

Q.—Lorsque vos ouvrières se sentent fatiguées, leur est-il permis de s'asseoir ? Comme je visitais l'atelier, je remarquai des sièges au bout des métiers ; voilà pourquoi je demande si leur est permis de s'asseoir ? R.—Elles peuvent s'asseoir si elles le veulent. Naturellement, leur travail les oblige à se tenir debout le plus souvent. Elles sont toutes aux pièces, et elles peuvent s'asseoir si elles en ont envie.

Q.—Mais les femmes ne sont-elles pas mises à l'amende, si elles se reposent ? R.—Non, elles n'y sont pas mises.

Q.—Y a-t-il tout un système d'amendes à la manufacture de coton de Marysville ? R.—Il n'y a pas de système d'amendes. Il y en avait un, mais on l'a mis de côté ; (il n'y en aura pas tant que je serai surintendant de la fabrique). Si une personne ne peut pas être persuadée de travailler, sans qu'on l'y force, je n'ai que faire d'elle. C'est une sottise de mettre un homme ou une femme à l'amende, de lui retenir \$1 à cause de quelque mauvais ouvrage, car il est toujours difficile de dire si c'est sa faute ou non.

Q.—Trouvez-vous les hommes de cette fabrique aussi bons que ceux de toute usine où vous avez été ? R.—Les hommes sont les meilleurs que j'aie jamais vus dans n'importe quelle usine où j'ai travaillé.

Q.—Y a-t-il moins d'ivrognerie dans cette fabrique que dans la plupart des fabriques ? R.—Il y a moins de cas d'ivrognerie dans cette fabrique que dans toute autre où j'ai travaillé.

Q.—Savez-vous si les gages d'ici peuvent être comparés avantageusement avec ceux qu'on donne dans les autres fabriques ? R.—Ils sont tout aussi bons que dans la généralité des fabriques, surtout dans celles du Sud.

Q.—Les salaires sont-ils aussi élevés dans toutes les branches de la fabrique que dans le Sud ? R.—Ils sont tout aussi bons que dans n'importe quelle manufacture de coton du Sud.

Par M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous que les ouvriers puissent vivre ici à aussi bon marché qu'aux Etats-Unis ? R.—Voulez-vous dire dans cette ville ?

Q.—Oui,—dans cette ville ? R.—Je trouve que je peux vivre à meilleur marché ici.

Q.—Les moyens de sortie, en cas d'incendie, à la manufacture sont-ils pleinement suffisants ? R.—Oui, nous en avons trois, et ils sont tout-à-fait séparés les uns des autres.

Q.—Sont-ils au dedans de la bâtisse ? R.—Non, ils ne sont pas dans la bâtisse, mais dans une bâtisse à part.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous dans la fabrique tous les appareils nécessaires pour attaquer le feu, dans le cas d'un incendie ? R.—Oui, nous avons un tuyau et un conduit.

Par M. KELLY :

Q.—Savez-vous ce que les ouvriers paient de loyer ? R.—Je crois qu'ils louent leurs maisons à raison de \$4 à \$5 par mois, selon les pièces de la maison. Il y en a qui ont jusqu'à sept pièces.

Q.—Est-ce là à bon marché, si l'on compare ces prix aux loyers des maisons des autres fabriques où vous avez travaillé ? R.—Oui, c'est vraiment à très bon marché.

Q.—Est-ce que dans les autres localités, les compagnies construisent des maisons à l'usage de leurs ouvriers ? R.—Oui, elles en construisent.

Q.—Avez-vous quelque idée de ce qu'elles prennent par mois, pour le loyer de ces maisons ? R.—De \$6 à \$8.

Q.—Ces maisons sont-elles meilleures que celles d'ici ? R.—Elles sont exactement les mêmes, et elles ont les mêmes dimensions.

Q.—Avez-vous dit que leurs salaires seraient en proportion ? R.—Dans le Massachusetts, les loyers et les autres dépenses sont plus élevés. Dans ce pays-là, vous payez 25 centins un morceau de bif-teck, et ici vous pouvez avoir le semblable à raison de 12 centins et demi la livre.

Q.—Prenant tout en considération, croyez-vous que les gens se trouvent dans de meilleures conditions ici ? R.—Oui, car ils ont une église et une école.

Q.—Engagez-vous les ouvriers vous-même ? Pas entièrement.

Q.—Qui les engage ? R.—Le contre-maitre de chaque département.

Q.—Demandez-vous aux enfants, quand vous les prenez à votre usine, s'ils savent lire et écrire ? R.—Non ; je ne crois pas qu'on leur fasse ces questions.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui, nous en avons de séparés.

Q.—Les moyens de fuite, en cas d'incendie, que possède la fabrique sont-ils suffisants? R.—Oui, nous avons trois moyens de sortie, et ils sont entièrement séparés les uns des autres.

Q.—Sont-ils au dehors du bâtiment? R.—Ils ne sont pas au dehors, mais dans une bâtisse séparée de la fabrique.

Par M. KELLY :

Q.—Est-ce généralement le cas aux Etats que les compagnies construisent des maisons à logements pour leurs ouvriers? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque idée du loyer qu'elles prennent par mois à leurs ouvriers? R.—De \$6 à \$8.

Q.—Ces maisons sont-elles plus petites que celles de Marysville? R.—Elles ont à peu près la même dimension.

Q.—Les salaires des ouvriers seraient-ils plus élevés dans ce pays? R.—Au Massachusetts, les salaires peuvent être plus élevés; mais les dépenses y sont plus grandes qu'ici.

Q.—Croyez-vous que ce serait bon pour les ouvriers d'avoir une société de bienfaisance attachée à la fabrique, au fonds de laquelle ils verseraient une petite contribution hebdomadaire, et dont ils retireraient une petite somme par semaine en cas de maladie? R.—Les bienfaits d'une société semblable ne seraient pas aussi grands à Marysville que dans les autres villes manufacturières. Ces sociétés de bienfaisance existent dans presque toutes les villes manufacturières où se trouve une manufacture de coton. Mais ici l'utilité d'une telle société ne serait pas si apparente, et ses bienfaits n'arriveraient pas à grand'chose, car je crois que le genre de monde qu'on a ici en empêcherait le fonctionnement.

Q.—Ainsi, cela dépend entièrement des gens de cette communauté;—s'ils veulent avoir une société de ce genre pour leur avancement mutuel et pour leur assistance en cas d'accident, ils devraient la fonder entr'eux? R.—Je serais d'avis que ce serait là le meilleur moyen pour eux de former une pareille société.

Q.—Y a-t-il un médecin spécial attaché à l'établissement? R.—Nous envoyons chercher le médecin que nous voulons,—nous avions un médecin régulier autrefois.

Q.—Fait-on aux ouvriers une retenue pour le service du ministre? R.—On ne leur prend absolument rien. Ils n'ont qu'à s'occuper de leur travail, et ils profitent de l'église et de l'école sans payer plus que la loi du pays ne leur demande. Pour ce qui est du salaire du ministre, ils ne paient rien.

Q.—Dans quelques localités, où ces sociétés ont été fondées, il y a un médecin, un ministre et un maître d'école qui ont la charge de la société et à l'entretien desquels les ouvriers doivent subvenir? R.—Il n'y a rien de semblable ici.

Par M. CLARKE :

Q.—Avez-vous jamais eu quelque accident dans la fabrique? R.—Je n'ai eu connaissance que d'un seul depuis que je suis ici.

Q.—Était-ce un accident grave? R.—Vraiment je ne pourrais pas vous le dire, car je n'en eus connaissance qu'après en avoir eu la nouvelle par les journaux. Je ne sais pas s'il y avait quelque chose de vrai dans ce récit, ou s'il avait été fait simplement pour effrayer. J'ai eu pendant quelque temps envie de demander au contre-maître de l'atelier dans lequel l'accident avait eu lieu, disait-on, si ce récit était fidèle ou non; mais pour une raison que je ne saurais expliquer, je ne l'ai pas fait.

Q.—Si un des ouvriers est blessé dans la fabrique, a-t-il à payer le compte du médecin, ou bien la fabrique prend-elle cela à sa charge? R.—Je crois qu'en pareil cas, la fabrique paie le compte.

Par M. KELLY :—

Q.—La qualité des produits fabriqués à cette manufacture est-elle égale ou supérieure aux mêmes articles faits aux Etats-Unis ? R.—Je considère que nos étoffes de couleurs sont les meilleures que j'aie jamais vues n'importe où.

Q.—Y a-t-il quelque autre chose à laquelle vous pouvez penser qui serait utile à cette Commission ? R.—Je puis à peine vous dire s'il y a autre chose.

Q.—Y a-t-il quelque renseignement que vous pourriez nous donner et qui aiderait le Gouvernement quand il fera son projet de loi, ou la Commission quand elle rédigera son rapport ? R.—Je ne pourrais pas dire que je pense à présent à quelque chose de ce genre. Il y a une chose dont j'aimerais à parler ; j'ai remarqué que dans votre enquête vous n'avez rien demandé au sujet des heures de travail dans cette fabrique, comparées à celles des autres établissements dans lesquels j'ai travaillé. Dans cette fabrique, nous travaillons soixante heures par semaine, tandis qu'aux Etats-Unis, principalement dans l'Etat de la Georgie comme dans la Caroline du Sud, on travail soixante-six heures, et dans un Etat, le travail est de soixante-dix heures et de plus même, je crois ; mais en comptant leurs salaires avec les nôtres, je trouve que les nôtres sont plus avantageux que ceux de ces Etats.

Q.—Comment les heures de travail sont-elles en comparaison de celles des fabriques de coton de l'Etat du Massachusetts ? R.—Dans cet état, les fabriques de coton sont tenues, en vertu de la loi, de ne travailler que soixante heures par semaine.

Par M. CLARKE :

Q.—Les ouvriers des Etats du Sud dont vous parlez peuvent-ils résister aussi longtemps que ceux de cet établissement ? R.—Non.

Q.—La chaleur les en empêche-t-elle ? R.—La chaleur et les longues journées de travail. Il est très-rare que les ouvriers de ces fabriques travaillent de continue. Dans ces Etats, la paie se fait toutes les deux semaines ; lorsque nous réglions, il était très-rare qu'un ouvrier eût travaillé tout le temps. Dans un total de 300 ouvriers que j'employais dans une fabrique, il y en avait très-peu, une très-petite proportion, qui travaillaient tout le temps. Il arrivait très-rarement à un ouvrier quelconque d'avoir travaillé tout le temps ; au point que ceux-là constituaient l'exception et non la règle.

Par M. KELLY :—

Q.—Y a-t-il autre chose que vous pourriez nous dire ? R.—Je ne le sais pas.

Par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que ces gens-là, qui travaillent de si longues heures, ne pourraient pas, si leur travail était utilisé et s'ils avaient de l'ouvrage plus régulièrement avec de plus petites journées, faire en définitive autant d'argent et travailler aussi longtemps, dans le cours d'une année qu'ils le font à présent ? R.—Je crois qu'ils le pourraient. Je sais qu'en 1874, nous marchions onze heures par jour et sept le samedi, ce qui faisait soixante-deux heures et demie par semaine ; notre production de calicos imprimés, était au maximum de cinq pièces et quart par métier, à l'automne suivant, les fabricants décidèrent de ne travailler que dix heures par jour et, sur ces entrefaites, la loi des dix heures fut mise en vigueur ; naturellement cela abrégé de deux heures par semaine la durée du travail ; néanmoins, lorsqu'on fit le calcul de ce qui avait été produit, on vit que la moyenne était de cinq pièces et demie par métier, soit un gain d'un quart de pièce.

Par M. KELLY :—

Q.—Savez-vous quelle est la production maximum de cette fabrique ? R.—Je ne sais pas si je pourrais vous le dire ; car nous faisons tant de genres divers de marchandises. Un métier fera de 34 à 60 verges par jour ; ainsi nous ne pouvons pas établir de règle pour nous diriger. Aujourd'hui un tisserand fera 60 verges d'étoffe et demain, le même ouvrier, employé à un article d'une autre classe, ne fera que 40 verges ; c'est pourquoi il est impossible d'établir la production maximum de cette fabrique. Il va sans dire que nous payons tous nos ouvriers aux pièces et qu'ils désirent avoir tout l'ouvrage qu'ils peuvent faire.

Q.—Trouvez-vous les ouvriers de cet établissement plus intelligents ou plus portés à acquérir la connaissance de leur travail que ceux de tout autre établissement où vous ayez travaillé ? R.—Ils sont plus intelligents que dans le Sud ; mais l'ouvrier de la Nouvelle-Angleterre est, je crois, tout aussi intelligent que celui d'ici.

Q.—Il y a peut-être quelques renseignements que vous pourriez donner à la Commission au sujet des mérites relatifs des manufactures de coton des différents Etats de l'Union américaine, comparée à ceux du Canada ? R.—Je ne sais pas si je pourrais dire quelque chose à ce sujet qui fût d'une grande importance.

Par M. WALSH :—

Q.—Si plus tard vous pensiez à quelque chose qui pût être de quelque intérêt, soit pour l'industrie que vous représentez, soit pour les ouvriers qui travaillent pour vous, ou qui pourrait avoir de l'influence en une manière quelconque sur le commerce en général, voudriez-vous le mettre par écrit et avoir l'obligance de l'envoyer à la Commission à Ottawa ? R.—Je le promets.

Par M. KERWIN :—

Q.—Les contre-mâtres de la fabrique ont-ils le droit de renvoyer les employés de leurs départements respectifs ? R.—Ils ont ce pouvoir.

Q.—Dans le cas où un homme désirerait quitter avant le jour de paie, recevrait-il son salaire dû jusqu'à ce jour ? R.—Oui.

Q.—Si l'un des ouvriers de la fabrique veut quitter de sa propre volonté, est-il payé aussitôt pour tout le temps qu'il a travaillé ? R.—Oui, règle générale, il l'est. Il arrive quelquefois qu'un ancien ouvrier veut s'en aller avant que son temps ne soit fini. Dans ce cas, la compagnie se réserve le droit de retenir sa paie jusqu'à la fin du mois ou bien jusqu'au jour de paie suivant.

Par M. WALSH :—

Q.—A moins que ce ne soit un cas exceptionnel, la compagnie n'exerce pas ce droit ? R.—Non.

Par M. KERWIN :—

Q.—A quelle heure les ouvriers de la fabrique se mettent-ils au travail le matin ? R.—A six heures trois quarts.

Q.—Leur est-il accordé du temps pour le dîner ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il qui arrivent tard le matin ? R.—Je le suppose ; mais ces cas sont rares.

Q.—Est-ce que le temps qu'ils perdent par leur retard le matin est déduit de leurs gages ? R.—Cela dépend de la longueur de ce retard. S'ils ne viennent pas à l'ouvrage avant neuf heures du matin, il leur est déduit un quart de journée.

Q.—S'ils arrivent en retard de quinze minutes le matin, ce temps leur est-il déduit ? R.—Non, ce retard est de trop peu d'importance pour que nous nous en préoccupions.

Q.—Les ouvriers de la fabrique vont-ils dîner chez eux ? R.—Je crois que la plupart y vont ; car je sais que lorsque je vais à mon dîner à midi et demi, j'en rencontre un très-grand nombre qui reviennent. Lorsque je travaillais dans les Etats, j'étais surpris de voir les ouvriers prendre leur dîner à la fabrique tandis que leur pension n'était qu'à une petite distance. En questionnant à ce sujet, nous trouvâmes que ces ouvriers étaient Anglais et que c'était une habitude qu'ils avaient prise dans leur pays.

Q.—Qu'avez-vous à dire de la ventilation dans la fabrique ? R.—Elle est excellente ; on permet d'ouvrir les fenêtres en été.

Q.—Les ateliers sont-ils suffisamment chauds en hiver ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :—

Q.—J'ai vu des petits garçons nu-pieds dans la fabrique et dans la rue ; c'est pourquoi je demande si les règlements de l'usine les obligent à travailler les pieds nus ou s'ils ne le font que par nécessité ? R.—Avez-vous dit qu'ils avaient les pieds nus ?

Q.—Oui ; quelques-uns étaient au travail dans l'atelier ? R.—Je suppose qu'ils ont des bottes ou des souliers et qu'ils pourraient les mettre, s'ils le voulaient.

Q.—Ainsi les règlements de la fabrique ne les obligent pas à travailler les pieds nus ? R.—Non, je suppose que comme la plupart des autres petits garçons ils aiment mieux aller pieds nus que porter des chaussures.

Par M. KELLY :—

Q.—Je suppose que les petits garçons ne vont ainsi que de leur propre gré ? R.—Oui, c'est ce que je pense.

Par M. WALSH :—

Q.—Pour ce qu'il en est, je suppose que tous les petits garçons ont des chaussures ? R.—Je le suppose ; s'il y en a qui n'en ont pas, ce n'est qu'une rare exception.

Par M. KELLY :—

Q.—Je suppose qu'il n'y a pas d'organisations ouvrières dans la fabrique ? R.—Non, nous n'avons jamais appris qu'il y eût rien de semblable par ici.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'il y eût des hommes, occupés dans la fabrique, qui travaillassent à fomentier des troubles parmi les ouvriers ? R.—Rien de semblable n'est venu à ma connaissance depuis que je suis ici. Ce lieu-ci est un des plus tranquilles où j'aie jamais travaillé, en ce qui concerne le mécontentement parmi les employés. Tous les ouvriers semblent être heureux et satisfaits.

Par M. CLARKE :—

Q.—Les gages donnés aux ouvriers sont-ils généralement satisfaisants pour eux ? R.—Je n'ai jamais entendu de plaintes au sujet des gages ; aussi ne puis-je vous donner que mon opinion. Nous payons ici de gros gages et je crois que, prenant tout en considération, tous les avantages qu'ils ont et leur exemption de la tentation de boire, ils se trouvent aussi bien que les ouvriers de n'importe quelle fabrique où j'aie jamais travaillé. Ce n'est pas la somme d'argent que reçoit un homme qui compte à la fin de l'année ; c'est celle qu'il a économisée et qui lui reste ; voilà sur quoi il faut se baser.

Q.—Dans ces autres localités où vous avez travaillé, y avait-il des facilités pour économiser ? R.—Oui, mais ici les facilités sont plus grandes ; tout ce qui est indispensable pour vivre est à meilleur marché ici que dans les autres localités.

W. E. SCHESWELL, surintendant du département de la filature et de la Fabrique de coton de Marysville, est appelé et mis sous serment.

Par M. KELLY :

Q.—Voudriez-vous bien dire à la Commission quelle est votre occupation ?
R.—Je suis surintendant du département de la filature et de l'apprêtage dans la fabrique de coton de Marysville.

Q.—Combien d'ouvriers y a-t-il dans votre département ? R.—Cent quinze en moyenne.

Q.—Sont-ce tous des hommes, ou non ? R.—Ce ne sont pas tous des hommes.

Q.—Combien d'hommes y a-t-il d'employés dans ce département de la fabrique ? R.—Neuf je crois ; mais je ne puis le dire d'une manière positive.

Q.—Combien de filles avez-vous employées dans ce département ? R.—Je pense qu'il y en a de quatre-vingts à quatre-vingt-dix.

Q.—Quel est en général l'âge des filles dans votre atelier ? R.—Cet âge varie quelque peu ; nous en avons qui sont toutes jeunes ;—peut-être d'une quinzaine d'années,—de quatorze à quinze ans ;—à présent je ne crois pas avoir de fille qui n'ait que quatorze ans.

Q.—Croyez-vous en avoir de moins de quatorze ans ? R.—Je ne crois pas en avoir à présent qui n'ait dépassé quatorze. Nous en avons de tous les autres âges jusqu'à celui de la maturité.

Q.—Je suppose que pour parfaire le nombre d'ouvrières nécessaires dans l'atelier, vous engageriez des personnes de tout âge, de douze à vingt ans ? R.—Nous n'avons pas dans la fabrique de fille qui n'ait que douze ans.

Q.—Employez-vous des assistantes dans votre salle ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous le droit de les renvoyer ? R.—Oui.

Q.—Quand vous employez des assistants, hommes ou femmes, leur demandez-vous jamais avant de les engager s'ils savent écrire ou lire ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a dans votre emploi des personnes qui ne sachent ni écrire ni lire ? R.—Je puis à peine croire qu'il y en ait qui ne sachent ni écrire ni lire, je crois au contraire que la plupart savent l'un et l'autre.

Q.—Quel est le taux usuel des gages payés aux petites filles, disons à celles de quinze ans, quand elles commencent à travailler dans la salle de la filature ? R.—L'ouvrage de mon atelier est presque entièrement du travail de choix et se fait à tant la pièce.

Q.—Quel serait le salaire d'enfants qui commenceraient à travailler, pendant les six premiers mois ? Je le demande parce que je suppose qu'ils ont à travailler pendant quelque temps avant de savoir leur métier ? R.—Ils commencent par décharger et ils font peut-être 30 centins par jour le premier mois ; ils font de 25 à 30 centins par jour et, de là, ils montent selon leur capacité.

Q.—Que recevraient par semaine les meilleures filles ouvrières d'un âge quelconque ? R.—Je n'en ai pas qui fassent au-delà de \$7.

Q.—En avez-vous plusieurs qui fassent \$7 ? R.—Très peu.

Q.—Quelle serait la moyenne générale des gages par jour ? R.—De 75 à 80 centins.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Serait-ce là la moyenne ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Quelle serait à peu près la moyenne générale des gages des hommes employés dans votre département ? R.—Une piastre et demie.

Q.—Une piastre et cinquante centins par jour ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous qui reçoivent davantage ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous qui reçoivent moins ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages les moins élevés dans votre fabrique ? R.—Une piastre par jour.

Par M. CLARKE :—

Q.—Sont-ils tous aux pièces ? R.—Non.

Q.—Travaillent-ils à la journée ? R.—Oui.

Par M. KELLY :—

Q.—Quelles sont les habitudes des hommes que vous employez ? Sont-ils généralement tempérants et industriels ? R.—Oui, ils sont obligés de l'être.

Q.—Y a-t-il dans votre atelier une échelle d'amendes pour l'ouvrage mal fait ? R.—Nous n'en avons pas à présent, je n'ai mis personne à l'amende depuis plusieurs mois.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec vos ouvriers ? des grèves ? R.—Non ; nous n'avons jamais eu ni difficultés, ni grèves.

Q.—Y a-t-il une échelle de prix dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Et chacun sait-il ce qu'il gagnera en se mettant à l'ouvrage ? R.—Chacun le sait.

Q.—Et chacun sait ce qu'il peut faire et ce qu'il aura à faire lorsqu'il commence à travailler ? R.—L'ouvrier le sait ou devrait le savoir.

Q.—Avez-vous été surintendant dans une autre manufacture de coton, avant de venir ici ? R.—Oui.

Q.—Où l'avez-vous été ? R.—Dans les fabriques de Fall River, Massachusetts, et dans celles de Saco, Maine.

Q.—Pouvez-vous dire quelle est la moyenne des gages qu'on donne aux ouvriers dans ces ateliers et quelle est la proportion de cette moyenne, comparée aux prix d'ici ? R.—Nos salaires ici sont, en moyenne, à peu près semblables à ceux que gagnent les hommes de ces fabriques.

Q.—Les prix de travail aux pièces sont-ils ici les mêmes que dans ces usines ? R.—Oui, à peu près les mêmes.

Q.—Les ouvriers, pris en général, sont-ils aussi intelligents et aussi capables dans votre fabrique que ceux des manufactures qui font le même ouvrage aux Etats-Unis ? R.—Les ouvriers de cette fabrique sont plus capables à faire leur ouvrage que ceux des Etats-Unis. Nous avons une meilleure classe d'aides ici que là-bas. Ils sont plus tranquilles et plus policés que dans les contrées où j'ai travaillé d'abord. Où j'ai travaillé auparavant, ils sont Français pour la plupart et dans tous les Etats les ouvriers sont généralement importés.

Q.—Avez-vous eu jamais quelque tracas au sujet des petites filles de votre fabrique ? R.—Non, nous n'en avons jamais eu.

Q.—Leur permet-on d'être employées par votre propriétaire ? R.—Non ; M. Gibson est très strict sur ce point.

Q.—Avez-vous un cachot dans votre manufacture ? R.—Non, nous n'avons rien de la sorte.

Q.—Avez-vous dans la fabrique un lieu de punition ? R.—Non, monsieur ; rien de pareil.

Q.—Est-ce vous qui êtes chargé de la paie des hommes dans votre département ? R.—Non.

Q.—Vous vous bornez à engager les ouvriers et à voir à ce qu'ils fassent leur devoir ? R.—C'est là ce que j'ai à faire.

Q.—Quel est à peu près, en moyenne, le nombre d'heures de travail par jour dans votre fabrique ? R.—Dix ; nous faisons une moyenne de soixante heures par semaine.

Q.—A quelle heure vos employés se mettent-ils au travail le matin ? R.—Ils commencent l'ouvrage à 6 heures trois quarts.

Q.—Suspendent-ils à midi ? R.—Oui, ils suspendent le travail.

Q.—Quand recommencent-ils ? R.—A une heure.

Q.—Quand quittent-ils pour la journée ? R.—A 6 heures.

Q.—Ainsi vous gagnez un quart d'heure par jour ? R.—Oui, parce que le samedi nous quittons à 4 heures et demie.

Q.—Quel est, en général, le nombre d'heures de travail dans les fabriques de coton des Etats-Unis ? R.—Quand j'étais à Fall-River nous travaillions dix heures par jour, et dans le New-Hampshire je travaillais onze heures.

Q.—Onze heures par jour ? R.—Oui. A la fabrique de Ste-Croix, dans cette Province, on faisait onze heures de travail par jour quand j'y étais.

Q.—Louez-vous une maison à petits logements de votre propriétaire ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Combien de pièces y a-t-il dans la maison que vous habitez, — cinq pièces ? R.—Exactement.

Q.—Quel loyer payez-vous par mois ? R.—Sept piastres.

Q.—Sept piastres par mois ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il y a dans votre département des employés qui possèdent une maison ? R.—Je crois qu'il y en a un.

Q.—Savez-vous si au nombre des hommes employés dans votre département il y en a qui ont des épargnes ou qui ont placé de l'argent dans les banques d'épargnes ? R.—Oui.

Q.—En connaissez-vous qui soient dans ce cas ? R.—Oui.

Q.—En connaissez-vous plusieurs ? R.—Non, pas plusieurs, mais cinq ou six.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel est le prix des vivres ici comparés aux dépenses dans les différentes localités des Etats-Unis où vous avez travaillé ? Pouvez-vous vivre ici à aussi bon marché que là-bas ? R.—Oui, et sous quelques rapports, à meilleur marché ; je crois que, tout comparé, nous pouvons peut-être vivre à meilleur marché ici, que dans les villes des Etats-Unis.

Q.—Pensez-vous que les avantages qu'on a ici pour élever une famille sont plus grands qu'aux Etats-Unis ? R.—Oui, ils sont tout aussi grands.

Q.—L'enseignement et les autres avantages valent ici au moins autant que là-bas ? R.—Oui, je dirais qu'ils valent tout autant.

Q.—Les salaires qu'on donne paraissent-ils généralement suffisants aux ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu des plaintes au sujet du salaire ? R.—Non.

Q.—Quand vous renvoyez un employé de votre fabrique, est-il payé immédiatement ? R.—Oui, aussitôt qu'on le renvoie.

Q.—S'il quitte de lui-même, sans donner avis préalable, reçoit-il son salaire en s'en allant ? R.—Il le pourrait, mais ordinairement, il a à attendre le jour de paie.

Par M. KELLY :

Q.—Achetez-vous au magasin de votre patron ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les marchandises du magasin de votre patron sont, sous tous les rapports, égales à celles qu'on peut avoir dans les autres magasins de ce genre ? R.—Je le crois.

Q.—Vous a-t-on jamais pressé de vous fournir dans le magasin de votre patron ? R.—Non ; nous pouvons acheter là ou ailleurs, à notre guise.

Q.—Ainsi on ne vous oblige pas à acheter dans ce magasin ? R.—Pas le moins du monde.

Q.—Quand vous employez quelqu'un dans la fabrique, y a-t-il un accord quelconque, entre vous et lui, qu'il ira acheter dans ce magasin ? R.—Non, rien de semblable.

Par M. KERWIN :

Q.—Dans le cas où quelque chose se dérangerait dans la machine pendant le

jour, bien que ce ne fût pas la faute des ouvriers, auraient-ils à travailler la nuit pour rattraper le temps perdu pendant qu'on réparait la machine ? R.—Non, ils n'auraient pas à travailler ainsi.

Q.—Avez-vous jamais à travailler la nuit ? R.—Parfois, nous avons à faire un peu de travail la nuit.

Q.—A quel taux êtes-vous payés pour le travail de nuit ? R.—Nous n'avons jamais eu une quantité considérable de travail à faire la nuit. Dans le courant des deux années et demie que j'ai passées ici, nous avons eu une commande ou deux à finir. Je crois que pendant tout ce temps nous avons eu seulement deux journées supplémentaires en tout.

J. C. McPHERSON, teinturier de la manufacture de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis teinturier à la manufacture de coton de Marysville.

Q.—Êtes-vous le contre-maître des teinturiers ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps avez-vous été le contre-maître de l'atelier de teinture ? R.—Environ un an et demi, ou quelque chose d'approximatif.

Q.—Avez-vous jamais exercé ce métier dans d'autres localités ? R.—Oui.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—J'ai travaillé à la fabrique de Ste-Croix et pour la compagnie manufacturière de Hudon.

Q.—Que sont les salaires dans cette fabrique-ci, comparés à ceux des autres établissements où vous avez travaillé ? R.—Ils sont très satisfaisants, selon moi.

Q.—Combien d'hommes y a-t-il employés sous vous ? R.—Neuf.

Q.—Avez-vous des garçons à l'atelier de teinture ? R.—Oui.

Q.—Combien de garçons avez-vous dans votre atelier ? R.—Cinq.

Q.—Employez-vous des filles dans votre salle ? R.—Non.

Q.—Quelle est la moyenne des gages reçus par les hommes employés dans votre atelier ? R.—Une piastre et vingt-cinq centins par jour.

Q.—Avez-vous du travail assuré tout le long de l'année ? R.—Je crois bien.

Q.—Que reçoivent par semaine les petits garçons employés dans la salle de teinture ? R.—Ils reçoivent \$2.40.

Q.—Deux piastres et quarante centins par semaine ? R.—Oui.

Q.—Serait-ce là le salaire d'un garçon de treize à quatorze ans qui commence à travailler ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps aurait-il à travailler avant de recevoir un salaire plus élevé ? R.—Cela dépendrait entièrement de ses capacités.

Q.—Prenez le cas d'un petit garçon qui aurait travaillé deux ou trois ans à la fabrique ; combien recevrait-il ? R.—Il recevrait \$1 par jour.

Q.—Est-ce vous qui engagez les personnes qui travaillent dans votre département ? R.—Oui.

Q.—Lorsque ces petits garçons viennent à vous, demandant du travail, leur demandez-vous jamais s'ils savent lire et écrire ? R.—Non.

Q.—Ne leur faites-vous jamais cette question ? R.—Non.

Q.—Vous ne vous en souciez pas, ou bien cela ne vous intéresse-t-il pas de savoir s'il peut lire et écrire ? R.—C'est parfaitement égal.

Q.—Achetez-vous dans les magasins du patron ? R.—Oui ; j'y achète.

Q.—Y a-t-il aucune espèce d'obligation d'acheter des marchandises dans ces magasins ? R.—Non.

Q.—Ainsi, vous achetez là ou vous n'y achetez pas, à votre guise ? R.—Oui.

Q.—N'y a-t-il ni sollicitation ni obligation mises en usage pour vous forcer à acheter dans ces magasins ? R.—Aucune.

Q.—Avez-vous jamais du tracas avec les ouvriers de votre département ? R.—Je n'ai jamais eu aucun tracas avec les ouvriers.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec les petits garçons ? R.—Oui, quelques petites difficultés ; mais peu de chose ; rien qui vaille la peine d'en parler.

Q.—Avez-vous jamais à les fouetter, à les frapper, à leur donner des coups de bâtons, ou à les punir d'une de ces manières ? R.—Non, nous ne faisons rien de la sorte.

Q.—Quand un petit garçon fait une chose qui n'est pas bien que lui faites-vous ? Le renvoyez-vous ou bien portez-vous plainte contre lui ? R.—Si un petit garçon fait une chose qui n'est pas bien, j'essaie de lui montrer comment il a eu tort et s'il persiste à mal faire après qu'on lui a montré la manière de bien faire, je le renvoie.

Q.—Avez-vous plein pouvoir de renvoyer un petit garçon en pareil cas ? R.—Oui.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons des patrons ? Oui.

Q.—Combien de pièces y a-t-il dans la maison que vous occupez ? R.—Six.

Q.—Quel loyer payez-vous par mois ? R.—Quelque chose comme de \$4 à \$5.

Q.—Je suppose qu'il y a une taxe d'école comprise là dedans ? R.—Oui.

Q.—Et une taxe personnelle ? R.—Oui.

Q.—Et une taxe d'évaluation ? R.—Oui.

Q.—Et une taxe de comté ? R.—Oui.

Q.—Et le tout ensemble fait \$4 ? R.—A peu près cela, quelque chose entre \$4 et \$5.

Q.—Vous dites que vous n'avez jamais eu aucun tracas avec vos hommes ? R.—Non, nous n'avons jamais eu de difficultés avec eux.

Q.—Y a-t-il une société de bienfaisance attachée à l'usine et formée par les ouvriers entr'eux ? R.—Non, pas que je sache ; il y avait autrefois une pareille société ici.

Q.—Était-ce une société de bienfaisance ? R.—Je suppose que oui ; je n'en faisais point partie.

Q.—Vous dites que vous avez travaillé pour différents établissements aux Etats-Unis ? R.—J'ai travaillé dans des fabriques de coton aux Etats-Unis.

Q.—Pouvez-vous dire si les vivres sont aussi bon marché ici que dans les autres localités où vous avez travaillé ? R.—Je crois qu'un homme peut vivre à meilleur marché ici que dans les autres localités.

Q.—Quelle serait, à votre avis, la différence dans ces deux prix ? R.—Je trouve de la différence dans le prix de la viande et des épiceries, comparées à ce qu'elles coûtent à Fall-River.

Q.—Si la machine se dérangeait dans votre atelier, sans qu'il y eût de la faute des ouvriers, le temps employé à la réparer serait-il déduit du salaire des ouvriers ? R.—S'ils ont à quitter l'atelier, certainement le temps est déduit.

Q.—S'il arrivait quelque chose à la machine qui entraînât une suspension de travail pendant une heure ou deux, cette perte de temps serait-elle déduite du montant des gages ? R.—Je ne sais pas comment on s'arrangerait en ce cas.

Q.—Y a-t-il jamais eu à la fabrique un cas de ce genre ? R.—Non.

Q.—S'il s'en présentait un, croyez-vous que le propriétaire serait excusable de faire le décompte du temps occupé aux réparations des gages des ouvriers, je veux dire dans le cas où la machine se serait dérangée sans qu'il y eût de la faute des employés ? R.—Voulez-vous dire le temps employé à réparer la machine.

Q.—Oui ? R.—Si les ouvriers étaient hors de l'atelier deux ou trois heures, ce temps leur serait déduit ; pas autrement.

Par M. CLARKE :

Q.—Combien de fois êtes-vous payés? R.—Une fois par mois.

Q.—Ce mode de paiement est-il satisfaisant pour les ouvriers? R.—Je n'en ai jamais entendu parler comme d'un sujet de plainte.

Q.—Vous n'avez jamais entendu aucune plainte relativement au mode de paiement? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Ai-je compris que vous étiez attaché à l'atelier de teinture de cet établissement? R.—Oui.

Q.—Ce métier,—celui de teinturier,—que vous exercez est-il supposé être malsain? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Combien de temps y a-t-il que vous exercez ce métier? R.—Je pourrais dire depuis vingt-ans.

Q.—Avez-vous jamais entendu formuler par ceux qui sont sous votre contrôle des plaintes au sujet de leur profession comme étant malsaine et dangereuse? R.—Non, je n'ai jamais entendu aucune plainte dans ce sens-là.

Q.—Ainsi vous ne croyez pas qu'il y ait plus de danger pour la santé dans votre genre de travail que dans tout autre département de l'usine? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Les employés qui sont dans votre atelier ont-ils à vous demander la permission de sortir de la bâtisse, en cas d'un accident à la machine? R.—Oui, à moins que ce ne soit urgent pour eux de sortir.

Q.—Dans la supposition que par suite d'un de ces accidents, ils fussent à ne rien faire une heure ou deux, auraient-ils à sortir? R.—Oui.

Q.—Leur donnez-vous la permission de s'en aller? R.—Je la leur donnerais si je le jugeais à propos.

FRANK WOOD, préposé au découpage à la manufacture de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis préposé au découpage.

Q.—Quelle sorte d'ouvrage faites-vous particulièrement? R.—Le dans le département de

Q.—Combien de temps avez-vous été employé dans cette fabrique? R.—Il s'en va trois ans.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans toute autre fabrique de coton? R.—Oui.

Q.—Où avez-vous travaillé? R.—Aux Etats.

Q.—Est-ce vous qui engagez les ouvriers de votre département? R.—Non.

Q.—Êtes-vous le seul employé dans ce département? R.—Non.

Q.—Y a-t-il d'autres employés dans ce département? R.—Oui.

Q.—Combien? R.—Deux autres.

Q.—Êtes-vous employé par le patron? R.—M. Chesewell est le surintendant de l'atelier dans lequel je travaille, et il engage les hommes.

Q.—Quelle est à peu près la paie des ouvriers dans votre département? R.—Environ \$10.

Q.—Dix piastres par semaine? R.—Oui.

Q.—Qu'est ce taux de salaire en comparaison de celui qu'on donne aux Etats-Unis aux ouvriers qui font ce genre de travail? R.—Je dirais que c'est à peu près la même chose.

Q.—Ainsi la paie est à peu près la même ? R.—Oui.

Q.—Quel est le nombre habituel d'heures que vous travaillez par semaine ?
R.—Dix heures par jour ; soixante, par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous aux Etats ? R.—Là je travaillais onze heures par jour.

Q.—Et le taux des gages n'était pas plus élevé que celui que vous avez à présent pour dix heures par jour ? R.—Non.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé au découpage ? R.—Neuf ans à peu près.

Q.—Est-ce une occupation saine ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payés une fois par mois ? R.—Oui.

Q.—Vous fournissez-vous dans les magasins du patron ? R.—En partie.

Q.—Vous a-t-on jamais demandé d'acheter vos marchandises à ce magasin ?
R.—Non.

Q.—Pouvez-vous acheter vos provisions où cela vous plaît ? R.—Oui.

Q.—Recevez-vous tout votre argent quand arrive le jour de paie ? R.—Je reçois tout ce qui m'est dû, mais le loyer et le montant de mon compte au magasin sont déduits de mes gages.

Q.—Recevez-vous l'argent et allez-vous au magasin payer votre compte vous-même ? R.—Non ; le compte du magasin est déduit de mes gages.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Combien de pièces avez-vous dans la maison que vous occupez ? R.—J'en ai cinq.

Q.—Quel loyer par mois payez-vous pour cette maison ? R.—Quatre piastres.

Q.—Quelle peut être la dimension de la plus grande pièce de votre logement ?

R.—Environ 12 pieds carrés.

Q.—Croyez-vous qu'un homme se tire aussi bien d'affaire par son travail ici qu'aux Etats-Unis ? R.—Je crois qu'oui.

Q.—Croyez-vous qu'il puisse élever une famille aussi bien ici que là ? R.—A coup sûr, je ne le sais pas.

Q.—Vous pensez qu'un homme marié peut vivre à aussi bon marché ici qu'aux Etats-Unis ? R.—Je ne sais s'il peut vivre à aussi bon marché, mais je le crois ; je n'ai jamais tenu maison en aucune autre localité.

Q.—Avez-vous des plaintes à faire contre l'établissement ? R.—Non.

Q.—Avez-vous été bien traité, depuis que vous êtes ici ? R.—Oui.

Q.—Tout va-t-il comme vous le voulez ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez jamais eu de tracas depuis votre arrivée ici ? R.—Aucun.

Par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il de l'eau dans le logement que vous avez ? R.—Oui, il y en a.

Q.—Avez-vous à payer un sur plus de loyer pour cette eau ? R.—Non.

Q.—L'eau est-elle comprise dans le loyer ? R.—Oui.

Q.—A quel étage de la fabrique travaillez-vous ? R.—A l'étage supérieur.

Q.—Y a-t-il des lieux d'aisance à cet atelier pour les ouvriers et les ouvrières ? R.—Il y en a.

Q.—Y a-t-il de l'eau à l'étage supérieur de la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Les lieux d'aisance sont-ils entièrement séparés ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :—

Q.—En cas d'incendie dans la fabrique, y aurait-il de la difficulté pour les ouvriers de votre étage de descendre dans la rue ? R.—Je vous assure que je n'en sais rien ; je crois que je pourrais descendre.

Q.—Descendriez-vous, et laisseriez-vous les autres derrière vous ? R.—Je n'en sais rien ; je suppose qu'oui.

Q.—Combien de voies avez-vous dans la bâtisse pour vous échapper en cas d'incendie ? R.—Je ne sais pas s'il y en a d'autres que les escaliers.

Q.—Combien d'escaliers y a-t-il dans la bâtisse ? R.—Il y en a trois.

Q.—Les portes ouvrent-elles en dehors ou en dedans ? R.—En dehors.

Par M. CLARKE :—

Q.—Ces portes sont-elles jamais fermées à clef ? R.—Non.

Q.—Si des ouvriers arrivent au travail de dix à quinze minutes en retard, sont-ils mis à l'amende à cause de cela ? R.—Je n'en sais rien, je vous assure.

Q.—Vous a-t-on jamais mis à l'amende pour être arrivé quinze minutes en retard ? R.—Non.

Q.—Vous ne vous êtes jamais trouvé dans ce cas ? R.—Jamais.

Q.—Vous a-t-on jamais mis à l'amende pour quoi que ce soit ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous quelque plainte à faire au sujet de la manière dont on vous traite ici ? R.—Non.

C. O. SHAW, surintendant du magasin des étoffes, à la manufacture de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis le surintendant du magasin des étoffes de la fabrique.

Q.—Avez-vous plusieurs employés dans ce département de la fabrique ? R.—Nous en avons une quinzaine.

Q.—Sont-ce des hommes ou des femmes ? R.—Des uns et des autres.

Q.—Avez-vous des garçons ou des filles occupés dans votre salle ? R.—Nous avons deux filles ; je suppose que vous les appelleriez des filles ; mais elles ont de dix-sept à dix-huit ans.

Q.—Quels gages reçoivent les employés dans votre salle ? R.—Ces gages varient considérablement.

Q.—Quelle pourrait en être la moyenne ? R.—Environ 80 centins par jour.

Q.—Serait-ce là le salaire des filles ? R.—Oui.

Q.—Que peuvent recevoir les hommes ? R.—Environ \$1.25 par jour.

Q.—Y a-t-il quelque talent spécial nécessaire aux personnes qui travaillent dans votre salle ? R.—Dans quelques parties il en faut.

Q.—Comment se fait-il que les femmes ne puissent pas gagner autant que les hommes ? Faut-il plus de talent pour faire le travail des hommes ? R.—Les hommes font un travail plus pénible que les filles ; celles-ci ne pourraient pas le faire.

Q.—Dans quelle partie de la fabrique êtes-vous ;—à quel étage ? R.—C'est une bâtisse située derrière la fabrique, au-dessus de la teinturerie.

Q.—A deux étages ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu les dépositions des témoins qui vous ont précédé relativement aux différents détails de la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous corroborer ces témoignages ? R.—Oui.

Q.—Ce qu'ils ont dit de la fabrique et de son fonctionnement s'applique-t-il également à votre département aussi bien qu'aux leurs ? R.—Oui ; c'est mon opinion.

Par M. KERWIN :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Serait-ce une question permise de vous demander quelle partie de vos gages vous recevez en argent à la fin du mois ? R.—Je pense que c'est là une question que l'on peut faire.

Q.—Auriez-vous quelque objection à nous dire à combien s'élèverait la somme en argent que vous auriez à recevoir à la fin du mois ? R.—Oui, je n'aimerais pas à vous le dire.

Par M. CLARKE :

Q.—Faites-vous des emplettes dans les magasins du propriétaire ? R.—Non ; je suis encore en pension. Je n'ai été ici que trois mois.

Q.—Etes-vous payé une fois par mois comme les autres emp'oyés ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous payé en argent ? R.—Oui.

Q.—Et recevez-vous tout votre argent ? R.—Oui.

Q.—Et l'on ne fait aucune retenue sur vos gages ? R.—Non.

JOHN MARDOCH, contre-maître du département à carder de la manufacture de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis contre-maître du département à carder à la fabrique de coton de Gibson.

Q.—Combien d'employés y a-t-il dans votre département de la fabrique ? R.—De quarante à quarante deux.

Q.—Dans quelle partie de l'usine ce département est-il situé ? R.—Il est au second étage ; la salle d'épluchage du département à carder est plus loin, au bout de la bâtisse.

Q.—Trouvez-vous de la difficulté provenant de votre genre de travail ? R.—Non ; aucune.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui s'en plaignent ? R.—Quand il s'en trouve, je leur dit que la meilleure chose qu'ils aient à faire c'est de s'en aller.

Q.—Les dispositions de l'atelier sont-elles suffisantes pour vous débarrasser de la poussière ? R.—Oui, aussi bonnes que celles que j'ai vues n'importe où.

Q.—Quels gages recevez-vous par semaine ? R.—Je n'aimerais pas à vous répondre ouvertement et à vous le dire ; mais je vous le dirai en particulier.

Q.—Pouvez-vous nous dire les gages que reçoivent les hommes sous votre direction ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne des gages des hommes sous votre direction ? R.—La moyenne est de \$1 par jour. Ces gages sont un peu plus que cela, en moyenne, si vous prenez tout en considération.

Q.—Avez-vous jamais travaillé ailleurs dans d'autres manufactures de coton ? R.—Oui.

Q.—Dans le même département que vous avez ici ? R.—Oui.

Q.—Comment trouvez-vous cette fabrique comparée aux autres dans lesquelles vous avez travaillé ? R.—La comparaison ne lui serait pas défavorable.

Q.—Comment la trouvez-vous ? R.—Je la trouve mieux que les autres fabriques dans lesquelles j'ai travaillé.

Q.—Avez-vous entendu les dépositions des autres témoins au sujet de leurs achats dans les magasins des propriétaires ? R.—Oui.

Q.—Certifiez-vous l'exactitude de ces dépositions à ce sujet ? R.—Oui.

Q.—Ainsi il n'y a rien qui vous force à aller acheter dans les magasins du propriétaire ? R.—Non, rien.

Q.—Les marchandises que vous achetez là sont-elles à des prix aussi raisonnables que n'importe où ? R.—Ce que j'achète dans ces magasins est à des prix plus raisonnables.

Q.—Ainsi toutes les affaires entre vous et votre patron sont à votre satisfaction ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Combien de temps dans l'année un ouvrier peut-il travailler à cette fabrique ? R.—Il peut travailler tout le temps, excepté à Noël.

Q.—Ainsi, il a du travail tout le temps, excepté les jours de fête ? R.—Noël est la seule fête que nous ayons.

Q.—Est-ce là la seule fête que vous désirez avoir ? R.—C'est tout ce qu'il me faut ; si, à n'importe quel moment, nous voulons avoir un jour de vacances, il nous est accordé.

Q.—Pouvez-vous vivre à aussi bon marché ici qu'ailleurs ? R.—Oui.

Par M. KELLY :—

Q.—Avez-vous des taxes à payer ici ? R.—Oui.

Q.—A combien vos taxes vous reviennent-elles ? R.—A environ \$6 par an ; j'ai à payer des taxes partout où je vais.

Par M. CLARKE :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous ici ? R.—Il y aura deux ans au mois de juillet. Je viens de dire que je payais \$6 de taxes par an ; je voulais dire que cette somme comprenait le compte des taxes de deux ans.

JOHN HATCH, contre-maitre de l'atelier des tisserands de la fabrique de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis tisserand,—contre-maitre des tisserands de la fabrique de coton.

Q.—Êtes-vous le contre-maitre de l'atelier des tisserands de la fabrique de coton de Marysville ? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous sous votre contrôle ? R.—Environ une moyenne de 113.

Q.—Sont-ce la plupart des femmes ? R.—Oui ; la plupart sont des femmes.

Q.—Comment sont-elles payées,—aux pièces ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent-elles en moyenne ? R.—Une piastre par jour.

Q.—Y a-t-il de jeunes personnes dans votre atelier ? R.—Non ; il n'y en a pas de moins de seize ans.

Q.—Y a-t-il des ouvriers dans votre atelier ? R.—Oui ; il y a des hommes à mon atelier.

Q.—Que gagnent les hommes ? R.—En moyenne, a peu près \$1.75.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Comment se fait-il que les femmes ne soient pas payées autant que les hommes ? R.—Parce que leur ouvrage est moins pénible ; les hommes font le gros ouvrage et surveillent les machines.

Q.—Est-ce que le travail des hommes exige plus de talent que celui des femmes ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu les dépositions des autres au sujet des détails du fonctionnement de la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous certifier la vérité de ces dépositions à ce sujet ? R.—Oui.

Par M. KELLY :—

Q.—Louez-vous un logement du propriétaire ? R.—Oui.

Q.—Combien de pièces y a-t-il dans le logement que vous occupez ? R.—Cinq.

Q.—Quel est votre loyer ? R.—Quatre piastres par mois.

Q.—Avez-vous à payer les taxes municipales ? R.—Oui.

Q.—A combien s'élevaient-elles ? R.—A environ \$5.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une autre fabrique de coton ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—Aux Etats.

Q.—Dans quelle partie des Etats ? J'ai travaillé à Lewiston dans le Massachusetts.

Q.—Comment trouvez-vous les gages d'ici comparés à ceux de Lewiston ? R.—Ce sont à peu près les mêmes.

Q.—Le coût de la vie est-il plus cher ici qu'aux Etats-Unis ? R.—Il est moins cher ici.

Q.—Avez-vous eu jamais à payer des taxes aux Etats ? R.—Oui.

Q.—A combien s'élevaient vos taxes dans ce pays par an ? R.—A peu près au même chiffre qu'ici.

Q.—Avez-vous jamais eu quelque tracas dans votre département ? R.—Non ; aucun.

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves ? R.—Aucune.

Q.—Etes-vous le contre-maitre de l'atelier des tisserands ? R.—Oui.

Q.—Quand un enfant, disons un garçon de seize ans, fait quelque chose de mal, que lui faites-vous ? R.—Je leur démontre comment ils ont mal fait et si, après cela, ils n'obéissent pas à mes ordres, je les renvoie.

Q.—Les châtiez-vous jamais ? R.—C'est tout le châtiment que je leur fais subir.

Q.—Vous les renvoyez si, après les avoir avertis, ils continuent à mal faire ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous citoyen américain, ou sujet britannique ? R.—Je suis citoyen américain.

Q.—Y a-t-il bien des américains à l'emploi de M. Gibson ? R.—Il y en a plusieurs.

Q.—Comment trouvez-vous les ouvriers ici comparés à ceux des Etats-Unis ? R.—Je trouve les ouvriers ici très bons ; ils sont très vifs et intelligents.

Q.—Les trouvez-vous plus portés à apprendre qu'aux Etats-Unis ? R.—Il n'y a pas beaucoup de différence ; mais s'il y en a une, ceux d'ici sont plus vifs.

Par M. CLARKE :—

Q.—Ainsi ils peuvent soutenir la comparaison avec ceux des Etats-Unis sous tous les rapports ? R.—Oui.

Q.—Sous le rapport moral et social ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque objection à nous dire quel est votre salaire ? R.—Je n'aimerais pas à le dire ici.

GEORGE TAPLEY, chargé du déchargeoir à la longue chaîne, à la fabrique de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :—

Q.—Veuillez avoir la bonté de dire à la Commission quelle est votre profession ? R.—Je suis chargé du déchargeoir à la fabrique de coton.

Q.—Dans quelle position ? R.—Dans celle de second.

Q.—Combien d'ouvriers y a-t-il dans l'atelier où vous êtes ? R.—Il y a dans mon atelier six machines qui fonctionnent.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires reçus dans votre atelier ? R.—Entre 75 centins et \$1.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Serait-ce là le taux général, à l'exception du contre-maître et du second ? R.—Oui, ils apprennent tous le métier.

Q.—Avez-vous quelque objection à nous dire quels gages vous recevez ? R.—Absolument aucune ; je gagne de \$1.50 à \$2.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans quelque autre localité ? R.—Oui.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—J'ai travaillé à la fabrique de Ste-Croix. Q.—Comment trouvez-vous les gages d'ici comparés à ceux de l'usine de Ste-Croix ? R.—Je les trouve bons ; ce sont à peu près les mêmes.

Q.—Quelle espèce de pension avez-vous ici, comparée à celle de Ste-Croix ? Que payez-vous de pension ? R.—Trois piastres par semaine, à la fabrique de Ste-Croix.

Q.—Et ici, combien ? R.—A peu près le même prix qu'à Ste-Croix.

Q.—Que coûtent les vêtements, comparés aux prix de là-bas ? R.—Ils sont à peu près aux mêmes prix.

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher ici que là-bas ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu aucun tracas à la fabrique ? R.—Jamais aucun.

Q.—Vous n'avez eu de tracas ni avec le contre-maître, ni avec les ouvriers ? R.—Je n'ai jamais eu le moindre tracas d'aucun genre.

Q.—Recevez-vous votre paie une fois par mois, comme les autres ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des amendes dans votre département de la fabrique ? R.—Jusqu'à présent, il n'y en a jamais eues.

Q.—Et y en a-t-il à celle de Ste-Croix ? R.—Oui ; les ouvriers qui sont aux pièces y sont quelquefois mis à l'amende.

Q.—Pourquoi les frappe-t-on d'ordinaire d'une amende ? R.—Pour du mauvais ouvrage, du tissage défectueux.

— — —

FRANK WHEELER, ouvrier de la fabrique de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Quel est votre nom ? R.—Frank Wheeler.

Q.—Que faites-vous, Frank ? R.—J'accroche les bandes à la machine à filer.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la fabrique de coton ? R.—Depuis environ deux ans.

Q.—Avez-vous jamais été à l'école ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Oui.

Q.—La plupart des garçons de la fabrique savent-ils lire et écrire ? R.—Oui ; la plupart de ceux que je connais savent lire et écrire.

Q.—Combien de temps avez-vous été à l'école ? R.—A peu près un an.

Q.—Quels gages gagnez-vous, Frank ? R.—Soixante centins par jour.

Q.—Quand pensez-vous que vous aurez davantage ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Faites-vous tous vos efforts pour gagner davantage ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :—

Q.—Etes-vous aux pièces ou à la journée ? R.—A la journée.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'ai quinze ans.

Q.—L'un des contre-mâîtres vous a-t-il jamais châtié, battu, attaché ou souffleté pour avoir fait quelque chose de mal, ou pour n'avoir pas fait votre ouvrage ?
R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais été maltraité à la fabrique ? R.—Non.

Par M. KERWIN :—

Q.—Avez-vous dit que vous savez lire et écrire ? R.—Oui, monsieur, je l'ai dit.

Q.—Et vous avez appris tout cela en un an ? R.—Oui.

Q.—Est-ce à l'école que vous avez appris à lire et à écrire ? R.—Oui.

Q.—Combien d'années y a-t-il de cela ? R.—Environ cinq ans.

Par M. WALSH :—

Q.—Comptez-vous continuer à travailler dans les fabriques de coton ? R.—Oui.

Q.—Comptez-vous continuer de faire ce genre d'ouvrage jusqu'à ce que vous deveniez tisserand ? R.—Oui,—c'est mon intention.

Par M. CLARKE :—

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la fabrique ? R.—Depuis à peu près deux ans.

Q.—Depuis combien de temps gagnez-vous 60 centins par jour ? R.—Depuis à peu près un an.

Q.—Que gagniez-vous lorsque vous avez commencé à travailler ? R.—Quarante centins.

Q.—Quarante centins par jour ? R.—Oui.

Q.—Gagniez-vous quarante centins à votre début ? R.—Oui.



JOSEPH CHEETHAM, chargé du renvideur à la fabrique de coton de Marysville, est appelé et mis sous serment.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous à la fabrique de coton de Marysville ? R.—Oui.

Q.—Que faites-vous à la fabrique ? R.—Je suis renvideur.

Q.—Combien d'ouvriers y a-t-il employés au renvideur ? R.—En tout, vingt-trois ou vingt-quatre.

Q.—Sont-ce des hommes ou des femmes ? R.—Tous des hommes.

Q.—Que gagnent les hommes ? Sont-ils aux pièces ou à la journée ? R.—Ils sont à la journée.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Une piastre et soixante-quinze centins par jour.

Q.—Gagnent-ils cela tout le long de l'année ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils employés tout le temps ? R.—Oui, ils sont employés tout le temps.

Q.—Achetez-vous au magasin du patron ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu quelque difficulté à ce magasin, au sujet des prix ou de tout autre détail ? R.—Aucune difficulté.

Q.—Y a-t-il comme une convention entre vous et le propriétaire, que vous irez acheter à ce magasin ? R.—Il n'y a aucune espèce de convention.

Q.—Croyez-vous que ce ne serait pas égal que vous allassiez acheter là ou non ? R.—Je crois que ce serait égal.

Q.—Le montant du compte du magasin vous est-il retenu ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu quelque difficulté avec les hommes employés sous vos ordres ? R.—A vrai dire, non.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'il y ait eu des difficultés à cette fabrique entre les ouvriers, les contre-maitres et les patrons ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des amendes prélevées dans votre département de la fabrique ? R.—Il n'y en a point.

Par M. CLARKE :

Q.—Il paraît que tout est ici dans un état satisfaisant ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Le travail de votre atelier est-il d'une nature tout à fait spéciale ? R.—Oui ; il l'est dans mon opinion.

Q.—Est-ce un travail tout aussi difficile que celui de n'importe quel autre département de la fabrique ? R.—Je dirais qu'il l'est même un peu plus ; c'est-à-dire qu'il faut une bien grande pratique pour devenir un bon ouvrier dans ce département.

Q.—Vous voulez dire pour devenir parfait ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais travaillé à une fabrique de coton dans une autre localité ? R.—Oui, dans plusieurs autres endroits.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—J'ai travaillé en Angleterre et aux États-Unis.

Q.—D'après ce que vous savez de ces contrées, celle-ci peut-elle soutenir la comparaison avec les autres pays où vous avez travaillé ? R.—Oui.

Q.—Les hommes peuvent-ils, eu égard aux circonstances dans lesquelles ils sont placés, vivre ici à aussi bon marché qu'en Angleterre ? R.—Je ne pourrais guère parler de l'Angleterre ; je ne sais pas dans quel état les choses s'y trouvent à présent ; car il y a bien des années que j'en suis absent.

Q.—D'après ce dont vous vous souvenez aux États-Unis, pouvez-vous dire si sous le rapport des dépenses elles sont les mêmes ici que là-bas ? R.—Un homme peut vivre un peu meilleur marché ici.

Par M. CLARKE :

Q.—Peut-il économiser plus d'argent ici que là-bas ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Etes-vous père de famille ? R.—Oui.

Q.—Louez-vous ici votre maison de votre patron ? R.—Oui.

Q.—Que payez-vous de loyer ? R.—Sept piastres par mois.

Q.—Quels impôts payez-vous ici ? R.—Jusqu'à présent, je n'ai payé qu'un compte de taxes—je crois que c'était \$4 ou \$5—je ne me rappelle pas le montant.

Q.—Avez-vous des enfants qui vont à l'école ? R.—Non, mes enfants sont tous grands.

Q.—Ainsi vous ne savez pas grand'chose au sujet des écoles du Nouveau-Brunswick ? R.—Je ne sais pas grand'chose à ce sujet.

Q.—Ainsi vous pensez, dans tous les cas, que les occasions pour un travailleur de gagner sa vie ici sont aussi avantageuses que partout ailleurs ? R.—Oui ; et un peu meilleures.

Par M. KELLY :

Q.—Payez-vous une taxe municipale ici ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Payez-vous une taxe quelconque ? R.—J'en paie une, mais je n'en sais pas le montant exact.

Q.—Avez-vous été employé dans plusieurs endroits aux Etats-Unis ? R.— Dans plusieurs endroits.

Q.—N'y a-t-il jamais eu de grèves dans votre département ? R.—Pas ici.

Q.—Y a-t-il eu des grèves dans votre département aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Est-ce la coutume d'avoir des grèves dans votre département ? R.— C'est la coutume.

Q.—Pour quelles raisons ont-elles lieu là, plus que dans les autres parties de l'usine ? R.—A cause du mécontentement.

Q.—Trouvez-vous tous les hommes sous vous satisfaits, dans cette usine-ci ? Viennent-ils quelquefois se plaindre à vous ? R.—Non.

Q.—Les gages que vous avez nommés sont-ils ceux que reçoivent, par semaine, vos hommes dans votre département ? R.—Oui.

Q.—Vos travailleurs employés dans votre fabrique sont-ils, généralement, des Américains qui ont déjà fait cet ouvrage aux Etats-Unis ? R.—Nous avons quelques Américains qui travaillent à la fabrique.

Q.—Sont-ils tous des hommes qui ont travaillé aux Etats-Unis ? R.—Voulez-vous dire tous les hommes ?

Q.—Oui. R.—Non, pas tous, parce que quelques-uns d'entre eux viennent de cette province-ci et des autres parties du Canada.

Q.—Trouvez-vous ceux qui sont venus de la province aussi capables que ceux qui sont venus des Etats-Unis ? R.—Oui, considérant le temps qu'ils ont été à l'ouvrage.

Q.—Croyez-vous que les hommes sont satisfaits du paiement qu'ils reçoivent et qu'ils sont aussi bien payés que les travailleurs du même genre le sont dans n'importe quelle partie des Etats-Unis ? R.—Oui, à peu près aussi bien.

Q.—Peuvent-ils vivre à aussi bon marché ici ? R.—Oui, à aussi bon marché.

Q.—Connaissez-vous des hommes qui demeurent ici et qui se sont bâti des maisons ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des hommes ont mis de l'argent de côté ? R.—Je ne puis répondre là-dessus.

Q.—Avez-vous jamais fait particulièrement attention à la sobriété des hommes ? R.—J'y ai fait attention.

Q.—Vous êtes plutôt porté à vous informer de la sobriété des hommes que de ce qu'ils font de leur argent ? R.—En général je ne m'informe pas de ce qu'ils font de leur argent, mais je leur donne des conseils quelquefois.

BLANCH WHEELER, ouvrier à la fabrique de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Que faites-vous ? R.—Je transporte ce qu'il faut pour emplir les machines à coton.

Q.—Depuis combien de temps avez-vous été employé à cela ? R.—A peu près quatre mois, je crois.

Q.—A quoi travailliez-vous avant de remplir les machines ? R.—Je travaillais à l'atelier de M. Chesewell à transporter de la filasse.

Q.—Quels gages avez-vous eus lorsque vous avez commencé à travailler à la fabrique ? R.—Quarante centins par jour.

Q.—Combien de temps y a-t-il de cela ? R.—J'ai eu cela lorsque j'ai commencé.

Q.—Combien y a-t-il de temps de cela ? R.—A peu près deux ans.

Q.—Quels gages avez-vous à présent ? R.—Soixante-dix centins par jour.

Q.—Y a-t-il d'autres garçons qui travaillent dans le même département que vous ? R.—Oui.

Q.—Alliez-vous à l'école avant d'aller travailler à la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que chaque chose dans une fabrique soit arrangée pour qu'un garçon puisse apprendre son métier ? R.—Que voulez-vous dire ?

Q.—Trouvez-vous que les hommes qui vous ont sous leur charge soient portés à vous enseigner le métier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous l'intention de continuer de travailler dans la fabrique de coton ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés dans la fabrique ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés ou quelque chose de la sorte ? R.—Non.

Q.—Les hommes vous ont-ils jamais repris pour avoir fait quelque chose de mal ? R.—Je n'ai jamais été repris.

Par M. KELLY :

Q.—Savez-vous s'il y a eu des garçons dans cette fabrique qui aient été battus par quelqu'un des surveillants ? R.—Non.

Q.—N'avez-vous jamais vu un garçon recevoir des coups de pied ou des soufflets de quelqu'un ? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Demeurez-vous ici ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Demeurez-vous chez vos parents ? R.—Oui.

JUDSON LIBBEY, second ouvrier dans la salle des étoffes à la fabrique de coton de Marysville, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Où travaillez-vous ? R.—A la fabrique de coton.

Q.—A quoi êtes-vous employé à la fabrique de coton ? R.—Je suis le second ouvrier à la salle des étoffes.

Q.—Auriez-vous quelque objection à dire le salaire que vous recevez ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps avez-vous été employé à la salle des étoffes ? R.—Trois ans.

Q.—Dans cette fabrique ? R.—Oui.

Q.—N'avez-vous jamais été employé dans quelqu'autre fabrique ? R.—Non.

Q.—Avez-vous appris le métier ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers employés à la salle aux étoffes ? R.—Il y en a à peu près quinze.

Q.—Sont-ils tous des hommes ? R.—Il y a quelques femmes.

Q.—Combien y a-t-il de femmes ? R.—Sept.

Q.—Quel salaire reçoivent ordinairement les hommes au département des étoffes ? R.—Une piastre et vingt-cinq centins par jour.

Q.—Quel salaire reçoivent ordinairement les filles au département des étoffes ? R.—A peu près 80 centins par jour.

Q.—L'ouvrage des filles n'est-il pas aussi pénible que celui des hommes ? R.—Il est moins pénible.

Q.—Je suppose que vous avez une famille? R.—Non.

Q.—Prenez-vous votre pension au dehors? R.—Je vis chez moi.

Q.—Avez-vous quelquefois des difficultés au département des aux étoffes avec vos ouvriers? R.—Je n'en ai pas.

Q.—Etes-vous parfaitement satisfait de ce qui se passe au département des étoffes? R.—Oui.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de quelques abus? R.—Non.

Q.—Recevez-vous tout le montant de vos gages chaque mois? R.—Oui.

Q.—Achetez-vous des marchandises au magasin de celui qui vous emploie? R.—Oui.

Q.—Payez-vous ce que vous prenez au magasin? R.—Oui.

Q.—Entendez-vous des murmures, dans votre département, parmi les filles, au sujet des gages qu'elles reçoivent? R.—Non.

Q.—Tout le monde, à la fabrique, paraît-il très satisfait? R.—Je n'ai encore jamais vu un homme qui fût très satisfait.

Q.—Généralement parlant alors, les hommes de cette fabrique sont aussi satisfaits que tous les autres ouvriers qui ont à travailler pour vivre? R.—Oui, je crois qu'ils le sont.

Par M. CLARKE :

Q.—Etes-vous marié? R.—Non.

Q.—Pensionnez-vous ici? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Les hommes et les femmes travaillent-ils dans la même salle? R.—Oui

Q.—Les commodités dans votre atelier sont-elles les mêmes que dans toute autre partie de la bâtisse? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'aucune conversation n'a lieu entre les filles, quand elles entrent et sortent de leurs lieux d'aisance? R.—Il n'y en a aucune.

Q.—Serai-elles trouvées en faute dans le cas où elles se tiendraient à la porte de ces lieux d'aisance? R.—On ne leur permet jamais de se tenir là.

Q.—Chaque personne doit alors aller à son propre cabinet? R.—Oui.

HARRY OSBURN, teinturier à la fabrique à coton de Marysville, est appelé et mis sous serment.

Par M. KELLY :

Q.—Où travaillez-vous? R.—A la fabrique à coton.

Q.—A quoi êtes-vous employé à la fabrique à coton? R.—Je travaille à la teinturerie.

Q.—Y a-t-il bien des employés à la teinturerie? R.—Environ neuf en tout.

Q.—Etes vous simplement ouvrier? R.—Je le suis.

Q.—Quels gages reçoivent les ouvriers de ce département? R.—Ils reçoivent de \$1 à \$1.25 et \$1.50 par jour.

Q.—Etes-vous de ceux qui reçoivent ces gages? R.—Je travaille à la pièce.

Q.—Ainsi le montant des gages que vous recevez dépend de votre adresse? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages les plus élevés que vous ayez reçus ici? R.—J'ai fait \$1.35 ici.

Q.—Avez-vous déjà travaillé dans quelqu'autre fabrique? R.—Oui.

Q.—Dans quelle autre fabrique avez-vous travaillé? R.—A la fabrique de coton du Nouveau-Brunswick.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les gages que vous receviez-là et ceux que vous avez ici ? R.—Ils sont à peu près les mêmes.

Q.—Avez-vous de l'emploi tout le temps ? R.—Oui.

Q.—Aimez-vous la règle d'aller à l'ouvrage à six heures et demie le matin, comme on le fait à la fabrique du Nouveau-Brunswick et de terminer de bonne heure le samedi ? R.—Je préfère travailler ici.

Q.—Etes-vous entièrement satisfait des choses comme elles sont ici ? R.—Je le suis.

Q.—Entendez-vous quelques murmures parmi les ouvriers sur les gages qu'ils reçoivent ? R.—Je n'en ai pas entendus.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la famille ? R.—Oui.

Q.—Louez-vous un logement du propriétaire ? R.—Non.

Q.—Pensionnez-vous ici ? R.—Oui.

Q.—Quelle pension payez-vous pour vous et votre femme ? R.—Ma femme et ma famille ne sont pas ici.

Par M. WALSH :—

Q.—Que payez-vous pour votre pension ? R.—Environ \$3 par semaine.

Par M. KELLY :—

Q.—Cela comprend-il le blanchissage ? R.—Oui.

Q.—Cela vous coûterait-il moins de vivre ici qu'à Saint-Jean avec votre famille ? R.—A peu près la même chose.

Q.—Quel loyer payiez-vous là ? R.—Je payais à peu près le même loyer que l'on paie ici.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous avoir à Saint-Jean un logis aussi confortable qu'ici pour l'eau et le reste au même prix ? R.—Je ne le crois pas.

Par M. KELLY :—

Q.—Quelle différence peut-il y avoir \$10, \$12, ou \$15 par année ? R.—Oui, je crois que c'est là la différence.

Q.—Croyez-vous que cette localité est plus salubre que Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Est-ce agréable de vivre ici ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de quelque chose ? R.—Non.

Q.—Etes-vous parfaitement satisfait du traitement que l'on vous donne ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous satisfait des contre-maitres des différents départements ? R.—Oui.

Saint-Etienne, 5 mai 1888.

G. W. GANONG, (GANONG FRÈRES) confiseurs, est appelé et mis sous serment.

Par M. F. REED :

Q.—Voulez-vous dire à la Commission quelle est votre profession ? R.—Je suis confiseur, l'un des associés de la maison Ganong Frères, fabricants de confiseries.

Q.—Dans quelle ville est le lieu de vos affaires ? R.—A Saint-Etienne.

Q.—Depuis combien d'années êtes-vous dans cette branche ? R.—Depuis environ quinze ans.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—De quatre-vingts à cent vingt-cinq, suivant la saison ; nous avons quatre-vingts ouvriers à l'œuvre maintenant.

Q.—Sont-ce des adultes, ou des enfants ou des uns et des autres ? R.—Il y en a des uns et des autres.

Q.—Combien y a-t-il d'adultes et combien de petits garçons ? R.—Eh bien ! je suppose qu'il y en a la moitié qui sont majeurs.

Q.—Quel est l'âge des plus jeunes personnes employées par vous ? R.—Le plus jeune employé que nous ayons a environ quinze ans.

Q.—Croyez-vous que vous n'avez aucun employé au dessous de quinze ans ? R.—Je ne crois pas que nous en ayons aucun au dessous de quinze ans.

Q.—Les adultes à votre emploi sont-ils des hommes ou des femmes, ou y a-t-il des uns et des autres ? R.—Il y en a des uns et des autres.

Q.—Quels gages donnez-vous à un ouvrier versé dans le métier ? R.—Nous payons un homme capable de \$12 à \$25 par semaine, les femmes n'ont pas autant.

Q.—Ceux qui reçoivent \$25 par semaine sont sans doute des contre-maitres ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous quelques ouvriers qui connaissent peu le métier ? R.—Oui, nous en employons quelques-uns.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Ils gagnent environ de \$6 à \$8 par semaine.

Q.—Ceux-là sont simplement journaliers ? R.—Oui.

Q.—Toutes les femmes employées par vous savent-elle le métier ou en partie seulement ? R.—Elles ne savent qu'un peu du métier.

Q.—Combien donnez-vous à une femme qui est avec vous depuis quelque temps et qui comprend parfaitement son travail ? R.—De \$4 à \$5 par semaine.

Q.—Et que donnez-vous à celles qui savent peu le métier ? R.—De \$2 à \$3 par semaine.

Q.—Et que payez-vous à vos garçons et aux filles ? R.—Aucun ne gagne moins de \$2 par semaine, de ce chiffre à \$3.

Q.—Et leurs gages augmentent-ils suivant leur temps de-service ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures vos hommes travaillent-ils ? R.—Dix heures d'ordinaire.

Q.—Travaillez-vous quelquefois la nuit ? R.—Depuis le premier septembre jusqu'au 20 décembre, ou à Noël, nous avons généralement à travailler la nuit.

Q.—Quand vos ouvriers travaillent la nuit les payez-vous au même taux qu'à la journée ? R.—Non, nous les payons plus, c'est-à-dire que s'ils travaillent trois heures et demie la nuit ils ont les gages d'une demi-journée.

Q.—A combien d'ouvriers donnez-vous de l'emploi toute l'année ? R.—Je suppose qu'en moyenne, nos ouvriers dans la feuille de paie sont de quatre-vingts à quatre-vingt-dix.

Q.—Et ont-ils de l'emploi toute l'année ? R.—Ils ont de l'emploi toute l'année.

Q.—Et le reste reçoit de temps en temps de l'emploi ? R.—Oui, presque tout notre ouvrage arrive en août et janvier ; et c'est alors que nous avons le plus d'employés ; mais aux autres époques de l'année nous gardons comme j'ai dit déjà de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ouvriers à l'œuvre.

Q.—Vos affaires prospèrent-elles ou diminuent-elles ? R.—Elles prospèrent.

Q.—Où vendez-vous la plus grande partie de vos produits ? R.—Nous vendons nos produits, principalement, dans les Provinces Maritimes.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers possèdent des maisons ? R.—Je ne pourrais rien dire à ce sujet.

Q.—Avez-vous aucune idée si quelques-uns d'entre eux mettent de l'argent

de côté, ou non, ou bien vivent-ils en général suivant leurs moyens ? R.—Je crois que quelques-uns d'entre eux mettent de l'argent de côté.

Q.—Avez-vous aucune idée, si les gages dans votre industrie sont plus forts à Saint-Etienne ou à la ville, de l'autre côté de la rivière à Calais ? R.—Je ne crois pas que la comparaison entre la ville de Saint-Etienne et Calais soit juste pour la raison que Calais n'est pas un lieu d'expédition pour l'Etat du Maine. Très peu des marchandises de notre industrie sont fabriquées là, le seul qui en fabrique le fait sur une petite échelle. Le marché de Calais n'est certainement pas aussi avantageux que celui de Saint-Etienne. Je sais qu'à Saint-Etienne on paie de plus hauts gages qu'à Calais ; mais je ne crois pas que la comparaison entre les deux villes soit juste pour la raison que je vous ai mentionnée.

Q.—D'après vos connaissances de la classe ouvrière des deux villes, croyez-vous que la population de Saint-Etienne, celle des ouvriers, soit aussi confortable, aussi à l'aise qu'elle l'est à Calais ? R.—Je crois que les ouvriers de Saint-Etienne sont plus à l'aise que ceux de Calais.

Q.—Croyez-vous que la vie soit plus chère ici qu'à Calais ? R.—Je crois qu'il y a très peu de différence entre les deux villes.

Q.—Croyez-vous que les loyers soient aussi bas à Saint-Etienne qu'à Calais ? R.—Je crois que les loyers sont à peu près la même chose dans les deux villes.

Q.—Quelle classe de maisons occupent les artisans, généralement ? R.—Voulez-vous parler de la somme de loyer qu'ils payent.

Q.—Oui, du montant du loyer ? R.—Je crois qu'ils payent de \$80 à \$100, par an.

Q.—Les maisons qu'ils occupent sont-elles bonnes, bien bâties et confortables ? R.—Elles sont confortables, mais elles n'ont pas toutes les améliorations modernes.

Q.—Savez-vous si les jeunes personnes qui viennent travailler pour vous ont une bonne éducation anglaise ? R.—La plupart de celles qui viennent travailler chez moi ont une éducation convenable.

Q.—Vos employés sont-ils généralement natifs du Nouveau-Brunswick ou étrangers ? R.—Ils sont principalement natifs.

Par M. CLARKE :—

Q.—Quelle concurrence trouvez-vous ? R.—La principale concurrence nous vient d'Ontario et de Québec.

Par M. KELLY :

Q.—J'ai compris que vous aviez dit que vous aviez des femmes dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Nous avons deux chambres de toilette, avec des lieux d'aisance séparés.

Q.—Employez-vous des petits enfants ? R.—Nous n'avons pas de petits enfants qui travaillent pour nous.

Q.—Quel âge a votre plus jeune employé ? R.—A peu près quinze ans.

Q.—Croyez-vous qu'ils savent tous lire et écrire ? R.—Je crois que tous, à l'exception d'un seul, savent lire et écrire.

Q.—Avez-vous jamais eu à faire venir des ouvriers de l'étranger ? R.—Nous en faisons venir.

Q.—D'où viennent-ils ? R.—Des Etats-Unis.

Q.—Sont-ce des ouvriers expérimentés ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les gages payés au Canada soient les mêmes qu'aux Etats-Unis ? R.—Parlez-vous de tout le Canada ?

Q.—Oui ? R.—Je ne crois pas qu'ils le soient, dans notre ligne d'affaires.

Q.—Les gages de cette province-ci sont-ils au pair avec ceux de l'autre côté

de la frontière ? R.—Nous payons d'aussi bons gages, pour quelques classes d'ouvrage, qu'à Boston et à New-York.

Q.—Croyez-vous que la vie soit moins chère ici que là ? R.—Je crois que c'est moins cher.

Q.—Et croyez-vous que les avantages soient meilleurs là qu'ici ? R.—Je crois que sur quelques points ils le sont :

Par M. WALSH :

Q.—Trouvez-vous que vous obtenez quelques avantages des manufactures de sucre, en Canada, que vous n'aviez pas autrefois ? Croyez-vous que depuis qu'il y a des raffineries dans ce pays, vous avez eu des avantages que vous n'aviez pas en premier lieu, lorsque vous avez commencé les affaires ? R.—Non, je ne le crois pas, parce que le changement du tarif a fait une différence dans le prix du sucre.

Q.—Est-ce que tout revient au même ? R.—Avec l'ancien tarif, le sucre serait à peu près à aussi bon marché.

Q.—Le sucre alors venait avec une prime ? R.—Nous l'achetions alors à Boston et à New-York.

Q.—Le sucre était-il meilleur marché alors qu'à présent ? R.—Voulez-vous dire pour les prix.

Q.—Je veux dire pour le prix, et la qualité des articles ? R.—Je crois que le sucre est meilleur marché à présent qu'il n'était alors ; mais le prix du sucre varie d'après les demandes. Le sucre est décidément plus bas qu'il ne l'était alors.

Par M. KERWIN :

Q.—Parmi les employés que vous avez combien d'entre eux appartiennent à Calais ? R.—Je crois que nous en avons six qui appartiennent à Calais.

Q.—Six sur le nombre total ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Quelle quantité de marchandises faites-vous annuellement ? R.—A peu près un million deux cent cinquante mille livres de *pea-nuts*.

Q.—Quelle qualité de sucre employez-vous ? R.—Principalement du sucre granulé.

Q.—Est-il américain ou canadien ? R.—Il est presque tout canadien.

Q.—Le sucre, cette dernière année, a-t-il été aussi bas à Saint-Etienne qu'à Calais ? R.—Il est descendu plus bas.

Q.—Avez-vous acheté du sucre de l'autre côté ? R.—Nous travaillons des deux côtés. Pendant un temps le sucre monta plus haut en Canada qu'aux Etats Unis ; ceci arriva lorsque les difficultés eurent lieu à Montréal au sujet du sucre. En moyenne le prix du sucre a été plus bas ici que là.

Q.—Le sucre canadien est-il aussi bon que l'américain ; a-t-il les qualités voulues pour votre ouvrage ? R.—Nous le considérons aussi bon que l'américain.

Q.—Faites-vous du chocolat ? R.—Oui ; c'est une de nos principales denrées.

Q.—Où achetez-vous votre cacao ; l'importez-vous ? R.—Nous employons principalement celui de Jean P. Mott, d'Halifax.

Q.—En faites-vous un grand usage ? R.—Je ne pourrais dire l'exacte quantité, mais notre dernier achat était de vingt caisses ; environ 600 tonnes.

Q.—Combien rapporte, à peu près, votre commerce, quel en est le revenu annuel. Prospère-t-il ou diminue-t-il ? R.—Nos affaires prospèrent, le total de nos affaires en 1887 était d'environ \$225,000.

Par M. WALSH :—

Q.—Serait-ce une question convenable de vous demander quel est le mon-

tant collectif des gages que vous donnez ? R.—La question est très convenable, et si je savais le montant, je serais enchanté de vous le dire, mais je ne puis vous le dire au juste.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du montant de marchandises que vous envoyez à Québec et Ontario, et si vous y envoyez des marchandises du tout ? R.—Nous en avons envoyé aux deux provinces ; je crois que nos ventes à Québec, l'année dernière, se montaient à environ \$40,000.

Q.—Cela est-il dans la province de Québec ? R.—Oui ; dans la province de Québec. Nous avons vendu de \$20,000 à \$25,000 de marchandises dans Ontario.

Q.—Si quelque chose, qui pourrait vous être avantageux dans vos affaires, a été omise dans nos questions, nous aimerions que vous nous le disiez ? R.—Je ne puis penser à rien de la sorte à présent.

Par M. KERWIN :

Q.—A quelles époques payez-vous vos employés ? R.—Toutes les deux semaines.

Q.—Sont-ils payés complètement jusqu'au jour même ? R.—Oui, ils sont payés complètement.

Par M. CLARKE :—

Q.—Sont-ils payés en argent ? R.—Oui, en argent.

Q.—Les ouvriers ont-ils jamais demandé à être payés plus souvent ? R.—Non, les contre-maitres sont payés toutes les quatre semaines.

Q.—Pensez-vous que les hommes puissent vivre aussi économiquement et à aussi bon marché, en étant payés tous les quinze jours, que s'ils l'étaient toutes les semaines ? R.—Je crois qu'ils le peuvent.

Par M. KERWIN :

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible à un homme de vivre de deux à quatre semaines sans être payé et sans demander du crédit à quelqu'un ? R.—Je ne puis répondre à cela. Je crois que les ouvriers seraient plus à l'aise que maintenant s'ils étaient payés toutes les quatre semaines.

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible à un homme de travailler et de vivre économiquement en étant payé toutes les quatre semaines ? R.—Je le crois.

Q.—Un homme ne serait-il pas aussi à l'aise s'il était payé tous les ans que s'il l'était tous les mois ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Dans quel temps pensez-vous qu'il doive être payé ? R.—Je crois que toutes les deux ou quatre semaines c'est suffisant.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait plus à l'aise s'il était payé toutes les semaines ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—N'aurait-il pas alors de l'argent en mains sans avoir à demander crédit ? R.—Je crois que l'on doit considérer les habitudes des gens à ce sujet. Quand les ouvriers sont payés toutes les quatre semaines, l'épicier s'attend à vendre ses marchandises de cette manière et les ouvriers à payer leur compte. Il est peu commode pour l'épicier de faire des comptes toutes les semaines, et quand un homme porte de l'argent en petite monnaie, dans sa poche, elle s'échappe en quelque sorte.

W. F. VROOM, fabricant de meubles, est appelé et mis sous serment.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis fabricant de meubles et de cercueils ; nous avons toujours fait un bon commerce de meubles dans cette ville.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Seize en tout.

Q.—Sont-ils tous adultes, ou y a-t-il des garçons parmi eux ? R.—Il y a trois garçons parmi eux.

Q.—Quels gages payez-vous à un bon et capable ébéniste ? R.—Un bon ébéniste reçoit de \$10 à \$12 par semaine.

Q.—Dans quelle autre branche employez-vous vos ouvriers ; avez-vous des tapissiers ? R.—Nous en avons.

Q.—Que gagne un bon tapissier à Saint-Etienne ? R.—Les prix varient ; ils travaillent généralement à la pièce. Un bon tapissier gagne environ \$2.25 par jour maintenant ; le contre-maitre gagne plus et quelques-uns des ouvriers moins que cela ; mais je dis qu'en moyenne les gages d'un bon tapissier, sont pour quelqu'un d'habile d'environ \$2.25 par jour.

Q.—Avez-vous quelquefois des apprentis ? R.—Pas sous l'ancien système d'apprentissage.

Q.—Vous faites simplement un contrat verbal qu'ils travailleront avec vous pendant un certain nombre d'années ? R.—Nous avons des apprentis, mais ils ne sont liés d'aucune façon.

Q.—Combien donnez-vous à un garçon quand il commence à travailler chez vous ? R.—Nous lui donnons \$2 par semaine.

Q.—Les gages augmentent-ils d'année en année ? R.—Oui.

Q.—Que recevra-t-il la dernière année de son apprentissage ? R.—Cela dépend quelle sorte de garçon il est. Règle générale, il sera capable de gagner de bons gages quand il aura été environ quatre ans dans le métier.

Q.—Combien de temps un apprenti doit-il servir avant que vous le considériez comme un ouvrier ? R.—Généralement, quatre ans.

Q.—Règle générale, quand ils ont servi quatre ans, les apprentis restent-ils chez vous ou cherchent-ils de l'emploi ailleurs ? R.—Je ne puis dire que, règle générale, ils demeurent chez nous ; car nous ne sommes dans les affaires que depuis neuf ans. Nous avons commencé avec seulement deux ou trois ouvriers et nous avons augmenté nos affaires. Pendant ce temps nous n'avons eu que deux ou trois apprentis, mais je crois, d'après l'apparence des choses, que ceux qui apprennent leur métier resteront probablement dans notre emploi.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers, après avoir appris leur métier à Saint-Etienne ou dans les environs, aillent aux Etats-Unis ? R.—Oui, quelques-uns y vont.

Q.—Croyez-vous qu'ils sont attirés aux Etats-Unis par de plus hauts gages ou par l'amour des aventures et du changement ? R.—Probablement par les deux.

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Leur donnez-vous de l'emploi toute l'année ? R.—Dans presque tous les cas, nous le faisons.

Q.—Comment trouvez-vous vos ouvriers sous le rapport de la boisson. Beaucoup d'entre eux perdent-ils du temps en s'enivrant ? R.—Non, ils ne le font pas ; nous ne gardons et ne garderons pas de tels hommes à notre emploi.

Q.—Croyez-vous, (ou bien avez-vous quelque connaissance sur cette question), que quelques-uns des ouvriers à Saint-Etienne boivent assez pour interrompre leur travail ? R.—Je ne le crois pas, s'il y en a ils sont en petit nombre, du moins parmi les bons et habiles ouvriers.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers possèdent des maisons ? R.—

Je crois qu'un de mes ouvriers en possède, je crois même qu'il en a deux, mais je n'en suis pas certain.

Q.—Est-il aisé pour un artisan d'acheter un terrain à bâtir, s'il désire le faire, à une distance raisonnable du centre des affaires dans la ville ? R.—Je le crois.

Q.—S'il allait à un quart ou à un demi-mille du centre des affaires, que payerait-il pour un terrain ordinaire ? R.—Je ne suis pas bien renseigné sur le prix des terrains, mais ils ne sont pas chers, du moins en comparaison des autres localités de la Province.

Q.—Les ouvriers de Saint-Etienne ont-ils de la difficulté à louer des maisons convenables dans cette ville ? R.—Je crois qu'ils en ont quelquefois.

Q.—Croyez-vous qu'il n'y ait pas assez de maisons petites ou de moyenne grandeur pour la classe ouvrière de la ville ? R.—Il paraît ne pas y avoir assez de ces maisons pour le présent.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel loyer paient quelques-uns de vos ouvriers ? R.—Pas exactement, mais je crois qu'ils paient de \$75 à \$100 par année. Il n'y a pas un grand nombre de nos ouvriers qui soient mariés et qui tiennent maison.

Q.—Vous croyez que \$75 à \$100 soit la moyenne du loyer des maisons des ouvriers de cette ville ? R.—Je le crois.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des prix, à Saint-Etienne, pour les articles nécessaires à la vie, tels que le pain, la viande, les légumes et autres articles de ce genre ? R.—Je connais peu les prix de ces articles, car je n'ai jamais étudié cette question.

Par M. WALSH :

Q.—Où écoutez-vous vos marchandises ? R.—Principalement dans cette ville ; nous vendons en détail presque toutes les marchandises que nous fabriquons ; mais nous faisons maintenant des cercueils pour le gros et le détail. Nous avons commencé ce commerce au printemps et nous espérons les vendre dans les Provinces Maritimes et les Provinces d'en haut. Nous avons déjà envoyé des échantillons à Montréal.

Q.—Trouvez-vous aisément dans la ville toute la matière première dont vous avez besoin pour la fabrication ? R.—Non.

Q.—D'où tirez-vous ces articles ? R.—Nous importons la plus grande partie : le bois blanc, le cerisier, le chêne et toute cette espèce de bois nous vient de Boston. Nous employons ces articles en petite quantité et principalement pour les commandes ; mais les bois tels que le frêne sont natifs d'ici et nous en faisons grand usage ; nous devons cependant importer le noyer.

Q.—N'y a-t-il aucun noyer en Canada qui soit convenable à la fabrication ; n'y a-t-il pas non plus du chêne ? R.—Je ne sache pas qu'on ait jamais fait usage ici d'aucun noyer canadien, je crois qu'il est tout envoyé aux Etats. Il n'en croît certainement pas dans le voisinage ; peut-être y a-t-il quelques chênes ici, mais il n'est pas employé à la menuiserie dans le pays.

Q.—Ne connaissez-vous aucune localité dans la Puissance où vous pourriez avoir du chêne sans aller aux Etats-Unis ? R.—Non, quoiqu'on en coupe, je crois, à la Nouvelle-Ecosse. Je sais qu'il y a un homme dé là qui voulait nous en vendre deux mille pieds, il y a quelque temps ; mais comme nous ne pouvons l'acheter qu'en très petite quantité, nous n'avons pas pris l'embarras de l'acheter là ; car nous pouvons l'avoir de Boston, tout séché et dans une bien meilleure condition pour notre emploi.

J. E. GANONG, compagnie manufacturière de savon Ste-Croix, est appelé et mis sous serment.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis fabricant de savon.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Quinze.

Q.—Vos affaires consistent-elles entièrement en la fabrication du savon ? R.—Oui, entièrement.

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Environ dix heures ; de temps en temps ils travaillent des heures supplémentaires.

Q.—Payez-vous vos ouvriers à un taux supplémentaire la nuit ? R.—Oui, trois heures et demie la nuit comptent pour une demi-journée.

Q.—Donnez-vous de l'emploi continué à vos ouvriers toute l'année ? R.—L'année dernière nous avons perdu trois semaines. Cette année jusqu'à présent, nos ouvriers ont été employés tout le temps.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos employés possèdent des maisons ? R.—Je crois qu'il y a un de nos ouvriers qui possède sa propre maison ; et je crois que deux autres ont l'intention de bâtir.

Q.—Ceux qui ont bâti et ceux qui ont l'intention de le faire, ont-ils payé ou paieront-ils ces maisons avec leurs épargnes ; ont-ils d'autres moyens de payer ces maisons ? R.—Ils les paient sur leurs gages.

Q.—Que gagne un ouvrier capable dans votre industrie ? R.—Nos ouvriers sont tous des ouvriers ordinaires, excepté le contre-maître de la manufacture.

Q.—Que payez-vous votre contre-maître ? R.—Un peu plus de vingt piastres par semaine.

Q.—Que gagnent vos ouvriers peu capables ? R.—Ils gagnent de \$4 à \$9 par semaine.

Q.—Avez-vous des hommes qui travaillent à quatre piastres par semaine ? R.—Non, ce sont des garçons de seize ans.

Q.—Que payez-vous à un ouvrier adulte ? R.—Environ \$9 par semaine, et les garçons, \$4.

Q.—Avez-vous un contrat avec les garçons, ou travaillent-ils simplement à la manufacture ? R.—Ils travaillent simplement, nous les engageons quand nous en avons besoin.

Q.—Alors cela importe peu qu'ils restent plus ou moins longtemps ? R.—Cela est tout-à-fait sans importance.

Q.—Vous ne les considérez pas comme apprenant le métier ? R.—Nous attendons d'eux qu'ils fassent certaine espèce d'ouvrage.

Q.—Avez-vous de très jeunes garçons qui travaillent chez vous ? R.—Ceux de seize à dix-sept ans sont les plus jeunes que nous ayons.

Q.—Croyez-vous que ces garçons, qui travaillent chez vous, savent lire et écrire ? R.—Je crois qu'ils savent cela.

Q.—Croyez-vous que règle générale, les garçons de ce voisinage aient une éducation anglaise ordinaire avant de travailler ? R.—Je crois que généralement ils vont aux écoles publiques jusqu'à ce qu'ils atteignent un certain point.

Par M. GIBSON :

Q.—A quelles époques payez-vous vos hommes ? R.—Toutes les semaines.

Q.—Quel jour de la semaine les payez-vous ? R.—Le samedi.

Q.—Les ouvriers sont-ils satisfaits, en général, de ce jour pour recevoir leur paie ? R.—Ils paraissent l'être.

Par M. WALSH :

Q.—Où vous procurez-vous la matière première dont vous faites usage dans

votre fabrication de savon ? R.—De Boston et de New-York, nous en avons quelque peu de Montréal, et quelque peu de Saint-Jean, mais nous recevons la plus grande partie des Etats Unis.

Q.—Où écouliez-vous vos marchandises ? R.—Principalement dans les Provinces-Maritimes.

Q.—Avez-vous pour votre chaudière une salle séparée de votre principal atelier ? R.—Nous avons une loge pour la chaudière, bâtie en briques et séparée de la bâtisse principale.

Q.—Y a-t-il une ventilation suffisante là ? R.—Il s'échappe bien peu d'odeur de la chaudière ; très peu de chose de ce genre.

Q.—Avez-vous jamais entendu des plaintes au sujet de l'odeur de votre usine ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans les affaires ? R.—Voulez-vous dire celles dans lesquelles je suis maintenant.

Q.—Oui. R.—Depuis un peu plus de trois ans.

Q.—Les affaires se faisaient-elles autrefois sous un autre nom ? R.—Elles se faisaient autrefois sous un autre nom, mais sur une très petite échelle.

Q.—Les affaires ont-elle augmenté depuis que vous en avez la charge ? R.—Oui, elles ont augmenté.

Q.—Ont-elles augmenté de beaucoup ? R.—Oui, de beaucoup. Nous avons fait trois allonges à notre usine dans le cours des trois dernières années.

Par M. CLARKE :

Q.—Faites-vous seulement du savon pour les buanderies ? R.—C'est tout ce que nous faisons à présent ; mais nous avons l'intention de fabriquer le savon de toilette si c'est possible.

Q.—Est-ce que quelques-uns de vos employés sont des femmes ? R.—Nous avons deux femmes à notre emploi.

Q.—Que gagnent-elles ? R.—Elles travaillent aux pièces et gagnent de deux à trois piastres par semaine.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est leur emploi ? R.—Elles enveloppent le savon.

Q.—Faites-vous des caisses pour votre savon ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous la matière première toute préparée sous la forme que vous voulez ? R.—Oui ; nous la faisons couper à Saint-Jean.

Par M. GIBSON :

Q.—Quelle concurrence rencontrez-vous dans ce commerce ? R.—Notre concurrence est presque toute Maritime ;—Saint-Jean. Nous en avons à Montréal, mais pas beaucoup ; nous en avons peu aux Etats-Unis ; de fait pas du tout.

Q.—Avez-vous de la concurrence d'Ontario ? R.—Très peu des marchandises d'Ontario viennent ici.

Q.—Ainsi votre concurrence est généralement locale ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Envoyez-vous des marchandises à l'ouest de Montréal, ou de Québec ? R.—Quelquefois, nous y avons envoyé quelques chargements ; nous pouvons en avoir envoyé un char rempli de temps en temps.

Q.—Quel effet a la concurrence de Montréal sur vous ? R.—Elle ne nous nuit pas autant qu'il y a deux ans. Il y a quelque concurrence de Montréal ; mais pas autant qu'autrefois.

Q.—Y a-t-il un détail dans votre industrie, qui pourrait éclairer la Commission que vous pourriez nous dire, et auquel il n'a pas été touché dans les questions ?

R.—Nos hommes paraissent être tous satisfaits et vivent à l'aise ; un de nos hommes s'est bâti une maison et un autre a l'intention de s'en bâtir une à présent. Tous nos ouvriers semblent satisfaits. C'est tout ce que je puis dire, et je crois vraiment, que j'en ai déjà parlé.

Q.—N'avez-vous jamais eu de grèves parmi vos ouvriers ? R.—Nous n'avons pas eu de grèves, ni rien autre chose de semblable.

Par M. WALSH :

Q.—La plupart de vos employés demeurent-ils dans la localité ? R.—Je crois que tous nos employés sont d'ici ; excepté notre contre-maître. C'est un homme de l'ouest, il vient de Boston.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver les hommes qu'il vous faut ? R.—Non, notre ouvrage est de l'ouvrage ordinaire.

Q.—Les ouvriers dans votre établissement, qui sont sous votre contrôle, sont-ils, règle générale, sobres et industrieux ? R.—Ils le sont.

B. R. DEWOLFE, carrossier, est appelé et mis sous serment.

Par M. KELLY :

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est votre profession ? R.—Je suis fabricant de voitures.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans cette industrie ? R.—Pour mon propre compte, depuis à peu près douze ans. Je travaillais moi-même au métier avant cela ; mon établissement fonctionne depuis vingt ans, en tout.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Huit environ.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Un.

Q.—Quelle matière première employez-vous dans la fabrication de vos voitures ; est-elle importée ou principalement canadienne ? R.—Elle est toute importée, excepté le frêne blanc.

Q.—Combien payez-vous un peintre de première classe—un maître-peintre ? R.—A peu près \$12.

Q.—Combien payez-vous un ouvrier de première classe ? R.—Douze piastres.

Q.—Quel salaire donnez-vous à la plupart des hommes ? R.—L'homme qui a le moins dans l'atelier est payé \$7.50 par semaine.

Q.—Employez-vous des aides à la forge ? R.—Nous n'avons d'autres aides que les apprentis.

Q.—Vous les payez selon leur valeur—\$2 par semaine et au-dessus, je suppose ? R.—Les garçons apprentis, dans la forge, ont \$3 la première année, \$3.50 l'année suivante, \$4 la troisième, \$5 la quatrième.

Q.—Prenez-vous des apprentis dans l'atelier où l'on travaille le bois ? R.—Non.

Q.—Combien payez-vous ceux qui travaillent le bois ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Je suppose que vous en avez dans cet atelier qui travaillent à meilleur marché ? R.—Non.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—Et chacun en argent comptant ? R.—Toujours.

Q.—Vous employez des peintres de fantaisie, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire en moyenne de ces peintres de fantaisie ? R.— Leur ouvrage est à la pièce.

Q.—Que gagnent-ils en moyenne par semaine ? R.—A peu près de \$14 à \$15 ; l'année dernière ils gagnaient \$15.

Q.—N'avez-vous jamais pris de garçons pour apprentis, par contrat ? R.—Non, nous ne l'avons jamais fait.

Q.—Approuvez-vous le système d'engagement des apprentis par contrat ? R.—Je ne l'ai jamais essayé ; je ne crois pas que cela prendrait ici ; nous demeurons juste sur la frontière ici, et je ne crois pas qu'il vaille la peine d'essayer ce plan, car si les garçons n'aimaient pas à rester, ils passeraient de l'autre côté.

Q.—Vous servez-vous du plomb canadien dans vos peintures ? R.—Nous nous servons principalement du plomb anglais.

Q.—Ces plombs sont-ils de Brantham ? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous quelquefois du plomb canadien ? R.—Je m'en suis servi.

Q.—Comment les avez-vous trouvés comparés aux plombs anglais ? Je ne les ai jamais trouvés aussi bons.

Q.—Je présume qu'il y a une différence dans le prix du plomb ? R.—Oui.

Q.—La différence du prix est-elle en proportion de la qualité de la marchandise ? R.—Je n'ai jamais employé assez de plomb canadien pour le savoir.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait de l'amélioration dans les plombs faits en Canada à présent, plus que dans ceux d'il y a cinq ans ? R.—Oui ; décidément.

Q.—Croyez-vous que si les mêmes améliorations se font, dans les cinq années qui vont suivre, ils égalent les plombs anglais ? R.—Je l'espère.

Q.—Je suppose que vous employez beaucoup de couleurs ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des couleurs canadiennes ? R.—Nous avons, principalement, fait usage des couleurs canadiennes cette année.

Q.—Comment les trouvez-vous comparées aux américaines ? R.—Bonnes.

Q.—Je suppose que vous avez fait usage des couleurs canadiennes, depuis quatre ou cinq ans ? R.—Pas beaucoup dans cet intervalle.

Q.—Vous en êtes-vous servi avant le tarif protecteur ? R.—Non, pas avant les dernières quatre ou cinq années.

Q.—Avez-vous trouvé des améliorations dans les couleurs canadiennes ? R.—L'année dernière j'ai trouvé une grande amélioration dans ces couleurs et je crois qu'à présent, elles peuvent se comparer avantageusement à toutes autres couleurs faites ailleurs.

Q.—Avez-vous jamais fait usage de vernis canadiens ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a eu quelque progrès dans les vernis ? R.—Je ne sais pas ; je n'ai jamais pu m'en servir avec satisfaction.

Q.—Vos affaires ont-elles augmenté pendant les douze ans que vous avez été dans cette industrie ? R.—Quelque peu ; très peu.

Q.—D'où vous vient votre principale concurrence ? R.—Je trouve qu'à présent elle vient principalement d'Ontario.

Q.—Où trouvez-vous vos entrepôts, pour la vente de vos voitures ? R.—C'est principalement sur les lieux ; nous vendons nos voitures aux alentours ; mais nous en vendons quelques-unes dans la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Avez-vous quelque difficulté à vendre le nombre de voitures que vous faites ? R.—Je n'en ai jamais trouvée jusqu'à ces dernières années, la cause de nos difficultés provient de la concurrence que nous font les marchandises à bas prix d'Ontario et aussi des marchandises à bas prix américaines ; jusqu'à ces deux ou trois dernières années, nous n'avions eu aucune difficulté.

Q.—Je suppose que vous avez toutes les commodités à proximité de l'atelier ? R.—Oui.

Q.—N'avez-vous jamais eu de grève pour quelque sorte de travail ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos employés ont bâti des maisons ? R.—Uniquement.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des hommes dans votre emploi ont épargné de l'argent, ou en ont placé dans les fonds de banque, ses banques d'épargne, en

obligations ou en toute autre sécurité? R.—Il n'y en a qu'un seul que je sache avoir mis de l'argent de côté.

Q.—Quelles sont, en général, les habitudes des ouvriers; sont-ils sobres? R.—La plupart sont sobres.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ivrognerie dans la ville? R.—Il n'y en a pas du tout cette année.

Q.—Les marchandises que vous employez pour garnir les voitures sont-elles importées pour la plupart? R.—Elles sont pour la plupart importées.

Q.—Faites-vous quelquefois usage du cuir canadien; s'il en est ainsi, comment le trouvez-vous, comparé à l'américain? R.—Cette année, ils étaient à peu près pareils.

Q.—La qualité en a-t-elle été améliorée? R.—Je le crois; l'année dernière j'en ai fait un plus grand usage qu'auparavant, simplement pour cette raison.

Q.—Employez-vous des ouvriers américains dans votre manufacture? R.—J'ai un peintre à mon emploi qui est américain.

Q.—Les gages sont-ils plus élevés à Calais qu'à Saint-Etienne? R.—Nous payons d'aussi forts gages qu'à Calais, je ne sais pas s'ils sont aussi élevés plus à l'ouest.

Q.—Que donne un homme pour un logement de six ou sept chambres à Saint-Etienne? R.—Sept à huit piastres par mois.

Q.—Quel est le prix ordinaire donné à Saint-Etienne pour la pension d'une seule personne? R.—De \$3 à \$3.50 par semaine. C'est en moyenne le prix de la pension à St Etienne.

T. WINSLOW BROAD, fabricant de haches et d'outils tranchants, est appelé et mis sous serment.

Par M. FREED :

Q.—De quelles affaires vous occupez-vous? R.—Je suis fabricant de haches et d'outils tranchants.

Q.—Quelles classes d'outils tranchants fabriquez-vous? R.—Nous fabriquons les haches, les outils de charpentiers et les outils pour les chemins de fer.

Q.—Où est situé votre établissement? R.—A une place nommée le Ruisseau du moulin Porter.

Q.—Est-ce près de Saint-Etienne? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous maintenant? R.—Environ vingt-quatre dans ce moment.

Q.—Cela comprend-il les ouvriers en bois et en métal? R.—Cela comprend les deux.

Q.—Quels gages payez-vous à des forgerons de première classe? R.—De \$2 à \$3 par jour.

Q.—Avez-vous des ouvriers capables qui travaillent à moins de \$2 par jour? R.—Non, c'est le plus bas qu'un bon ouvrier reçoive.

Q.—Quels gages reçoivent les polisseurs? R.—Nous avons un polisseur qui travaille par contrat et je puis dire qu'il fait ses \$2.50 par jour. Il emploie ses propres aides.

Q.—Etes-vous responsable des aides qu'il emploie ou donnez-vous à l'homme une somme ronde? R.—Nous lui donnons une somme ronde et le lui laissons faire l'ouvrage.

Q.—Et vous laissez les aides régler pour eux-mêmes? R.—Oui.

Q.—Quels gages reçoivent les menuisiers? R.—Nous n'avons qu'un homme dans cette branche d'ouvrage, et il reçoit \$2.50 par jour.

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils? R.—Nos forgerons travaillent environ huit heures, les autres dix heures.

Q.—Vos ouvriers dans la forge travaillent-ils à la pièce ? R.—Tous à la journée ; le contre-maitre travaille à la pièce.

Q.—Comment payez-vous les aides ? R.—A la journée, \$1.50 par jour.

Q.—Sont-ils payés suivant leur habileté ou la durée de leur travail ? R.—D'après les deux.

Q.—Travaillent-ils dix heures par jour ? R.—Non, ils travaillent les mêmes heures que les forgerons.

Q.—Et quand leur ouvrage de la journée est fini, ils peuvent s'en aller ? R.—Oui.

Q.—Leur donnez-vous de l'emploi toute l'année ? R.—Oui, à l'exception d'une fois, quand l'eau nous manque.

Q.—Alors à l'exception de ce temps leur emploi chez vous a été continu ? R.—Il l'a été.

Q.—Trouvez-vous vos ouvriers stables ? R.—Oui ; à l'exception d'un ou deux ce sont tous des hommes sérieux et sobres.

Q.—Sont-ils du Nouveau-Brunswick, ou plusieurs d'entre eux sont-ils étrangers ? R.—Je crois que cinq ou six de nos hommes sont étrangers ; le reste est du Nouveau-Brunswick.

Q.—Ces étrangers sont-ils venus d'eux-mêmes ou les avez-vous fait venir ? R.—Nous avons eu à les faire venir.

Q.—Pouvez-vous avoir autant d'ouvriers capables que vous en avez besoin ? R.—Pas dans cette place.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers possèdent des maisons ? R.—Je crois que deux d'entre eux possèdent des maisons, mais je n'en suis pas certain. Il peut y en avoir plusieurs d'entre eux qui possèdent des maisons ; mais j'en connais deux.

Q.—Y a-t-il grand nombre de maisons à louer dans le voisinage de votre établissement ? R.—Pas dans le voisinage immédiat ; il y en a à environ trois quarts de mille.

Q.—Quel loyer paient les artisans pour des maisons convenables dans le voisinage ? R.—Je pense que c'est \$75 par an.

Q.—A quelles époques payez-vous vos ouvriers ? R.—Une fois par mois.

Q.—Vous ont-ils jamais représenté qu'ils aimeraient à être payés plus souvent ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'ils sont satisfaits d'être payés par mois ? R.—Oui.

Q.—Quand ils sont payés, le sont-ils en argent ? R.—Oui.

Q.—Et les payez-vous complètement ? R.—Oui ; nous les payons le troisième samedi du mois complètement, depuis la fin du mois précédent.

Q.—Vous demandent-ils souvent des avances entre les jours de paie ? R.—Quelquefois ils demandent une piastre ou deux.

Q.—Croyez-vous, que, règle générale, ils dépensent tout leur gain, ou savez-vous si quelques-uns mettent de l'argent de côté ? R.—Je crois que quelques uns des ouvriers font des épargnes.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Nous n'en prenons pas.

Q.—Je suppose que l'ouvrage serait trop fort pour de petits garçons ? R.—Oui, nous prenons des garçons d'environ seize ans ; ce sont les plus jeunes que nous prenons. Notre industrie se divise en deux ou trois branches. Dans la forge nous ne prenons pas de garçons pour apprendre le métier, en dessous de dix-neuf ans ; mais pour tout autre ouvrage nous les prenons à seize ans.

Q.—Votre industrie augmente-t-elle ou décroît-elle ? R.—Elle augmente.

Q.—Où vendez-vous vos marchandises pour la plupart ? R.—Saint-Jean, Halifax et Montréal sont nos principaux entrepôts. Nous envoyons quelques-uns de nos produits à la Colombie Britannique.

Q.—Envoyez-vous des marchandises à Ontario ? R.—Nous les envoyons à

Montréal et notre agent qui demeure là les envoie à Ontario et à la Province de Québec.

Q.—Vous fait-on de la concurrence ici d'Ontario dans votre branche de commerce? R.—Oui.

Q.—Vous fait-on de la concurrence de Québec? R.—Très peu, la plus grande concurrence, ici, nous vient d'Ontario.

Q.—De quel fer faites-vous usage? R.—Nous faisons usage en partie du fer anglais et en partie du fer de Londonderry.

Q.—Trouvez-vous le fer de Londonderry assez bon pour votre usage? R.—Pour nos haches étroites, il est très bon; mais pour nos outils, nous devons employer, ou plutôt devrais-je dire, nous employons le fer de Norvège.

Q.—D'où prenez-vous votre acier,—tout de l'Angleterre? R.—Non, nous le prenons principalement des Etats, maintenant.

Q.—Trouvez-vous que vous pouvez importer le fer à meilleur marché des Etats que de l'Angleterre? R.—Nous pouvons l'importer à aussi bon marché.

Q.—Je suppose que vous avez besoin d'un acier de très belle trempe pour votre ouvrage? R.—Oui et l'acier américain pour les haches est meilleur que l'anglais.

Q.—Où prenez-vous votre bois pour les manches de hache? R.—Nous l'obtenons des environs d'ici; nous l'obtenons des fermiers. Quelquefois nous l'importons des Etats.

Q.—Faites-vous usage du frêne? R.—Nous faisons usage du frêne blanc.

Q.—Avez-vous une bonne qualité de frêne blanc dans cette province? R.—Très bonne.

Par M. KERWIN :

Q.—Dans le cas où quelques-uns de vos employés vous quitteraient, les payeriez-vous le jour où finirait leur ouvrage? R.—Nous n'aimons pas à le faire, nous préférons les faire attendre jusqu'au jour de la paie.

Q.—Par exemple si quelqu'un d'eux quittait un jour ou deux, après avoir été payé, aurait-il à attendre sept semaines son argent? R.—Il ne nous arrive pas souvent d'avoir un cas de cette sorte; dans un tel cas beaucoup dépend des circonstances.

Par M. CLARKE :

Q.—Y a-t-il quelqu'autre information que vous pourriez donner à la Commission? R.—Je crois que j'ai dit qu'il y avait deux de nos hommes qui possédaient des maisons; mais après avoir réfléchi là-dessus, je suis d'opinion qu'il y en a quatre.—Nous fabriquons un tuyau d'égoût et à ce dessein nous achetons du ciment anglais.

Q.—Est-il à meilleur marché que le tuyau *terra cotta*? R.—Je pense qu'il coûte autant à faire; mais il est plus durable.

Q.—Quels gages payez-vous aux ouvriers engagés dans la fabrication des tuyaux? R.—Nous payons à peu près \$1 par jour en hiver et \$1.25 en été. Le contre-maitre a de plus hauts gages que ceux dont j'ai parlé.

Q.—Les ouvriers dans ces industries possèdent-ils les maisons dans lesquelles ils demeurent? R.—Le contre-maitre possède la maison où il demeure; il l'a bâtie depuis qu'il travaille à la fabrication des tuyaux d'égoût. Je ne connais qu'un seul homme qui possède sa maison.

Q.—Pensez-vous que plusieurs des hommes que vous employez mettent de l'argent de côté? R.—J'en connais qui le font; je ne sais combien; ce sont principalement ceux qui ont une famille à maintenir.

Q.—Croyez-vous qu'un ouvrier qui reçoit les gages dont vous parlez, \$1 par jour en hiver et \$1.25 en été, puisse vivre et maintenir sa famille dans l'aisance? R.—Je ne sais pas si ce serait de l'aisance; mais je sais que cela se fait. Je sais

que ce sont de bien meilleurs gages que ceux que gagnent les ouvriers qui travaillent dans les rues ou à bord des bâtiments. Je sais que les ouvriers à bord des bâtiments ont \$1.25 sur les quais, et ils perdent tous les jours de pluie, aussi bien que presque tout le temps en hiver.

Q.—Vous ne savez pas, alors, par expérience, quel confort un ouvrier peut obtenir avec \$1.25 par jour ? R.—Je ne le sais pas ; je crois qu'ils vivent aussi bien que les hommes dans leur position le font en général. Je n'ai jamais eu beaucoup à faire à eux.

Q.—Y a-t-il de la pauvreté absolue à Saint-Etienne ou dans la campagne environnante ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait.

Q.—Savez-vous si les autorités donnent beaucoup d'assistance aux pauvres ? R.—Les autorités donnent des secours considérables ; mais je crois qu'ils sont restreints à la maison des pauvres et à ceux qui sont laissés sans ressources, pour une raison ou pour une autre.

Q.—Pensez-vous que ceux qui sont capables de travailler puissent soutenir leur famille avec leur gain ? R.—Je le crois ; autant que je sache, ils le sont.

Par M. GIBSON :

Q.—Pourquoi les gages sont-ils plus bas en hiver, qu'ils le sont en été ? R.—Simplement parce que nous pouvons avoir les hommes à meilleur marché, en hiver ; c'est la seule raison que je sache.

Q.—Travaillent-ils le même temps ? R.—Oui.

Q.—Alors la seule raison est qu'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage ? R.—Oui, c'est tout. Les hommes sont satisfaits de travailler à une piastre par jour en hiver, et préfèrent travailler pour nous à ce prix, que d'aller travailler dans les bois.

Par M. WALSH :

Q.—Pensez-vous que votre manufacture de tuyaux va se développer en une grande industrie ici ? R.—Je le crois ; j'ai de grandes espérances que cela arrivera. Nous en avons fait un grand nombre, et nous employons la première qualité de ciment ; tout ce qu'il faut c'est que le monde les essaie, afin de prouver que c'est un aussi bon tuyau que n'importe quel tuyau importé des localités hors d'ici. Je puis dire que nous espérons faire beaucoup d'affaires dans cette industrie si le temps et la peine peuvent nous y faire parvenir.

Q.—Est-ce un tuyau verni ? R.—Il est enveloppé de ciment, et alors il subit une opération pour le carboniser.

Par M. GIBSON :

Q.—Est-il aussi bon qu'un tuyau vitrifié ? R.—C'est un meilleur tuyau, il est plus fort et il n'y a pas de contraction.

Par M. CLARKE :

Q.—Y a-t-il quelqu'autre information que vous pourriez nous donner, et qui n'a pas été touchée par nos questions ? R.—Je ne sais rien de spécial que je pourrais mentionner ; mais il y a une chose qui est contre nous dans la fabrication des tuyaux d'égoûts, je ne sache pas que vous ayez aucun contrôle la dessus ; mais je vais en parler ; c'est qu'il y a une taxe de quarante pour cent sur le ciment américain.

Q.—Aimeriez-vous que cette taxe de quarante pour cent fut maintenue ? R.—Nous voudrions qu'elle fût abolie. Je me suis adressé au gouvernement afin de la faire diminuer ; mais au lieu de réduire les droits sur le ciment, il a augmenté les droits sur les tuyaux d'égoûts. Je suppose qu'il y a quelque avantage à avoir les droits augmentés sur ce produit ; mais j'aimerais mieux les voir réduits sur le ciment, car alors nous pourrions en fournir à Calais, qui est à notre porte.

Par M. GIBSON :

Q.—Votre tuyau est-il une invention américaine ? R.—Oui.

Q.—Et croyez-vous que ce qui serait bon pour vous dans ce cas, serait bon pour le reste du Canada ; ainsi vous ne chercheriez que votre propre intérêt ?

R.—Oui, nous cherchons nos propres intérêts.

LOUIS DEXTER, jr, aide-surintendant de la fabrique de coton de Sainte-Croix ; est appelé et mis sous serment.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis aide-surintendant de la fabrique de coton de Sainte-Croix.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous à la fabrique de Sainte-Croix ? R.—Nous avons, en moyenne, six cent trente ouvriers.

Q.—Combien de métiers avez vous dans la fabrique ? R.—Nous avons neuf cent cinquante-sept métiers.

Q.—Combien de fuseaux avez-vous dans la fabrique ? R.—A peu près trente-deux mille.

Q.—Quelle est la moyenne des gages que vous payez à vos tisserands ? R.—Ils ont en moyenne de \$1 à \$1.50.

Q.—Par jour ? R.—Oui ; par jour.

Q.—Combien de métiers mènent ceux qui gagnent \$1.50 par jour ? R.—Ils mènent six métiers.

Q.—En avez-vous plusieurs qui mènent quatre métiers ? R.—Presque tous ceux que nous avons mènent quatre métiers.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—Ils gagnent de \$1 à \$1.25.

Q.—Sont-ce des hommes ou des femmes, ou bien y en a-t-il des deux sexes ? R.—Des deux sexes.

Q.—Est ce que les hommes dans la salle à tisser gagnent plus, généralement, que les femmes ? R.—Ce sont les femmes qui gagnent ces gages, pour la raison, probablement, que la plupart des tisserands dans notre usine sont des femmes.

Q.—Quand une personne de n'importe quel sexe vient pour de l'ouvrage en premier lieu, combien de métiers conduit-elle ? R.—Quand les ouvriers commencent à travailler, ils ont probablement un métier jusqu'à ce qu'ils puissent mener un certain nombre de métiers. Ils ont en premier deux ou trois métiers, et travaillent alors à la main ; ils continuent ainsi jusqu'à ce qu'ils puissent en mener quatre allant à la vapeur. Ils ont deux métiers pour l'ouvrage de fantaisie, etc. Les étoffes délicates sont les plaids et les belles toiles à chemises ; les étoffes unies sont rayées. Pour les étoffes unies il y a deux sortes de tisserands, qui gouvernent chacun six métiers. Il y a en tout trente tisserands et chacun d'eux gouverne, en général, six métiers—tous les autres tisserands ont quatre métiers.

Q.—Quel est à peu près l'âge de la personne la plus jeune parmi celles qui ont des métiers à gouverner ? R.—Environ quatorze ans ; il est très rare que des métiers soient confiés à des personnes en dessous de quatorze ans. Règle générale les tisserands ont de vingt à vingt-cinq ans.

Q.—Combien gagnent les personnes employées dans la salle à filer ? R.—Selon leur habileté, ils gagnent de 65 à 80 centins par jour.

Q.—Pensez-vous que parmi les ouvriers que vous regardez comme expérimentés il y en a plusieurs qui gagnent moins que 65 centins par jour ? R.—Non, je ne le crois pas. Ces ouvriers sont payés selon leur habileté. Ils commencent par dépouiller et servir les machines à filer ; ceux qui font ce travail

sont divisés en deux classes et c'est parmi ceux de la première classe que se recrutent les fileurs.

Q.—Combien gagnent vos fileurs ? R.—Ils gagnent de \$1.25 à \$1.50.

Q.—Par jour ? R.—Oui, par jour.

Q.—Ces ouvriers sont-ils à peu près les mieux payés ? R.—Oui.

Q.—Il ne s'agit pas des contre-mâtres ? R.—Il s'agit des ouvriers ordinaires.

Q.—Quel peut être l'âge du plus jeune ouvrier parmi ceux qui servent les machines à filer ? R.—Il y a parmi eux des jeunes garçons de quinze ans ; mais la plupart ont vingt-huit ans, ou plus ; la moyenne est de trente ans.

Q.—Combien gagnent les ourdisseurs ? R.—Ils gagnent de 85 centins à \$1. par jour, selon le nombre de machines à ourdir qu'ils gouvernent.

Q.—Quel est le salaire des découpeurs ? R.—Ils gagnent (toujours selon leur habileté) de \$1. à \$2.10 par jour. La moyenne est de \$1.50.

Q.—Combien gagnent les teinturiers ? R.—\$1. à \$1.25 par jour.

Q.—Combien gagnent les emballeurs ? R.—Ceux qui sont préposés à ce travail gagnent, en moyenne, \$1.25 par jour ; les garçons gagnent de 65 à 90 centins ; il y a des hommes et des garçons. Les garçons sont des jeunes gens de seize ou dix-huit ans ; leur salaire dépend beaucoup de leur habileté au travail.

Q.—Avez-vous dans votre manufacture des journaliers sans expérience ? R.—Non, il n'y en a point.

Q.—Quelles sont les heures de travail ? R.—Voulez-vous parler du matin au soir.

Q.—Oui, du matin au soir ? R.—Il y a deux tables d'heures, celle de l'été et celle de l'hiver. En été l'ouvrage commence à 6.30 heures le matin et finit à 6 heures le soir ; en hiver à 7 heures le matin et finit à 6 heures le soir. L'été la manufacture se ferme à midi le samedi, l'hiver, à 4.30 heures—c'est-à-dire durant six mois.

Q.—Fermez-vous la manufacture à certaines époques ? R.—Voulez-vous savoir si la manufacture est arrêtée durant un certain espace de temps.

Q.—Oui, est-elle arrêtée durant un certain espace de temps ? R.—Non, elle ne l'est pas.

Q.—Existe-t-il des amendes dans votre manufacture ? R.—Nous imposons des amendes à ceux qui tissent mal.

Q.—N'imposez-vous aucune autre amende ? R.—Nous en imposons quelquefois d'autres.

Q.—Que faites-vous à un ouvrier qui arrive tard le matin ? R.—Si cela lui arrive trop souvent, nous pouvons lui retrancher le temps ainsi perdu.

Q.—Ne faites-vous que lui retrancher le temps réellement perdu ? Oui, rien de plus.

Q.—Les portes de la manufacture se ferment-elles à une certaine heure le matin, de sorte que les ouvriers en retard ne peuvent plus entrer ? R.—Les portes se ferment durant quinze minutes.

Q.—Combien de temps après le commencement de la journée les portes se ferment-elles ainsi ? R.—Environ trois minutes avant l'heure fixée pour commencer à travailler.

Q.—Dans ce cas l'ouvrier qui arrive juste à l'heure où commence l'ouvrage perd quinze minutes ? R.—Tout ouvrier qui arrive à ce moment est certain de son temps.

Q.—Les portes de la manufacture ouvrent-elles à l'intérieur ou à l'extérieur ? R.—A l'extérieur.

Q.—Comment s'ouvrent les portes des grandes salles de travail ? R.—A chaque extrémité du bâtiment principal de la manufacture s'élève une tour, séparée de l'édifice même par un mur de brique qui est le même à tous les éta-

ges. Les grandes salles de travail ont leur entrée dans ces tours par des portes qui ouvrent en dehors, c'est-à-dire dans la tour, et on sort des tours mêmes par des portes qui ouvrent encore à l'extérieur.

Q.—Quelle est la largeur des escaliers qui conduisent d'un étage à l'autre ?
R.—Je ne saurais dire avec exactitude—dix-huit pieds.

Q.—Avez-vous déjà fait quelque expérience pour vous assurer en combien de temps vos ouvriers pourraient évacuer la manufacture en cas d'incendie ?
R.—Je n'ai jamais rien fait de tel ; mais je sais que lorsqu'arrive l'heure du dîner, par exemple, il ne faut pas beaucoup de temps pour que la manufacture se vide.

Q.—N'avez-vous pas une idée du temps qui est nécessaire aux ouvriers pour abandonner leur ouvrage et sortir de la manufacture ? R.—Cinq minutes après que l'ouvrage a cessé ils sont généralement tous sortis.

Q.—La manufacture est-elle pourvue d'appareils de sauvetage pour les incendies ? R.—Ces tours, à chaque extrémité de la bâtisse, sont de véritables lieux de sauvetage.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les hommes et pour les femmes dans la manufacture ? R.—Oui ; les lieux d'aisance sont dans une tour centrale ; mais ils sont séparés et dos à dos dans la tour ; l'entrée pour les femmes est d'un côté, celles des hommes, de l'autre côté.

Q.—L'entrée de ces lieux d'aisance est-elle aussi séparée ? R.—Non, les deux entrées sont à environ quatre pieds de distance. En laissant la bâtisse principale l'espace est libre ; les deux séries de cabinets sont séparées par un espace de chaque côté. Les cabinets des femmes sont séparés de ceux des hommes par une cloison ; chaque compartiment contient quatre cabinets, deux d'un côté, deux de l'autre côté, chacun de ces cabinets ayant son entrée particulière. Jusqu'à huit pieds environ en dehors de la tour, dans le bâtiment principal, on peut voir ce qui se passe dans le compartiment des lieux d'aisance, savoir si la personne qui est entrée dans un compartiment est dans un cabinet, ou si elle est occupée à se laver.

Q.—De la sorte il ne pourrait se passer de choses entre les personnes qui se rendent aux cabinets sans que les personnes qui travaillent dans la manufacture en eussent connaissance ? R.—Non.

Q.—Les cabinets des hommes sont-ils complètement séparés de ceux des femmes ? R.—Oui.

Q.—Chaque cabinet est-il séparé tout à fait des autres ? R.—Oui.

Q.—De sorte que toute communication d'un cabinet à l'autre est impossible ? R.—Il n'y a pas de communication possible.

Q.—Êtes-vous capable de nous dire quel montant ont produit les amendes imposées l'an dernier dans la manufacture ? R.—Non, je ne saurais dire.

Q.—Pensez-vous que ce montant soit petit ou considérable, comparé avec celui que produisent les amendes dans les autres manufactures de coton ? R.—Je ne sais pas ce que produisent les amendes dans les autres manufactures, de sorte que je ne suis pas capable de faire la comparaison ; je ne crois pas, cependant, que chez nous les amendes produisent un montant considérable.

Q.—Quoiqu'il en soit, vous pensez qu'il n'y a eu d'amendes imposées qu'à ceux qui faisait du mauvais ouvrage ? R.—Oui ; et aussi quelquefois, après un avertissement pour infraction aux règlements de la manufacture ; mais ce dernier cas n'est qu'une exception.

Q.—Quel âge environ ont les plus jeunes enfants qui travaillent dans la manufacture ? R.—Environ onze ans.

Q.—Que font les enfants de onze ans dans la manufacture ? R.—Ils balayent et servent les machines à filer.

Q.—Le travail de ceux qui servent ces machines exige-t-il une attention con-

tinuelle ? R.—Non, tantôt ils ont beaucoup d'ouvrage, tantôt ils peuvent se reposer ; c'est un travail intermittent.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Une fois par mois.

Q.—Les ouvriers vous ont-ils déjà dit qu'ils aimeraient à être payés plus souvent ? R.—Je ne les ai jamais entendus se plaindre parce qu'ils n'étaient payés qu'une fois par mois.

Q.—Pensez-vous que vos ouvriers font en sorte que ce salaire mensuel leur dure jusqu'à la fin du mois suivant, ou qu'ils recourent dans l'intervalle aux achats à crédit ? R.—Je crois qu'ils le font durer jusqu'à la paye suivante ; car il est rare qu'un ouvrier demande qu'on lui avance de l'argent.

Q.—A ceux qui vous demandent des avances, en faites-vous ? R.—La règle est que nous ne faisons des avances que dans les cas de nécessité.

Q.—Existe-t-il dans votre manufacture quelque système de punitions pour les enfants ? R.—Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

Q.—Vous arrive-t-il de frapper, de fustiger les enfants ? R.—Non.

Q.—Le contre-maître, ou toute autre personne dans la manufacture, a-t-il de la part du gérant, la permission de fustiger les enfants ? R.—Non ; il n'a point de permission comme celle-là.

Q.—Avez-vous un endroit où vous enfermez les enfants ? R.—Non.

Q.—Quand vous payez vos ouvriers, les payez-vous en entier, pour tout le temps qu'ils ont travaillé jusqu'au moment où se fait le rôle de paie ? R.—Oui ; mais pas tout-à-fait.

Q.—Combien de temps après que le rôle de paie est fini les ouvriers sont-ils payés ? R.—Le rôle de paie est clos le dernier samedi du mois et les ouvriers sont payés le troisième mercredi du mois suivant.

Q.—De sorte que les ouvriers ne touchent leur argent que près d'un mois après la clôture du rôle de paie ? R.—Environ trois semaines.

Q.—Les payez-vous en entier ? R.—Oui.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Donnez-vous des marchandises ou des bons de magasin à vos ouvriers comme partie de leur salaire ? R.—Rien du tout. Pardon-nous leur vendons quelquefois des coupons, quand ils en veulent ; mais à leur gré seulement.

Q.—D'où viennent la plupart de vos ouvriers ? R.—Nous les prenons pour la plupart dans les environs, dans un rayon de vingt milles.

Q.—Viennent-ils des deux côtés de la rivière ? R.—Oui.

Q.—Quel est en général le caractère de vos ouvriers ? R.—Les hommes et les garçons sont d'un caractère exceptionnellement bon.

Q.—Que pensez-vous de la morale des femmes ? R.—Je crois que ce sont des femmes très vertueuses.

Q.—Etes-vous souvent obligés de faire venir des ouvriers de l'étranger ? R.—Nous n'en faisons plus venir de l'étranger. Notre manufacture ne compte que cinq ans d'existence ; nous avons été obligé de faire venir des ouvriers étrangers pour commencer ; mais nous n'employons aujourd'hui que des gens du pays.

Q.—Faites-vous faire l'apprentissage à vos ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers que vous avez aujourd'hui soient aussi bons que ceux que vous avez fait venir de l'étranger au commencement ? R.—Je crois qu'ils sont assurément meilleurs.

Q.—Savez vous si parmi vos ouvriers il y a des propriétaires ? R.—Oui, il y en a.

Q.—Un grand nombre ? R.—La plupart de ceux qui sont propriétaires sont des chefs de familles. Naturellement, chaque famille fournit plusieurs ouvriers, ou ouvrières. Souvent le père, quelquefois la mère, et deux ou trois enfants de la même famille sont employés dans la manufacture, et, alors, le chef de la famille est quelquefois propriétaire. Il y a dans la manufacture un grand nom-

bre de jeunes filles, qui pensionnent soit dans leur propre famille, soit dans la famille de quelque ouvrier.

Q.—Quelques-unes d'entre elles demeurent aussi dans les maisons de pension de Milltown.

Q.—Combien ces filles payent-elles ordinairement pour leur pension ? R.—Elles payent \$2.25 par semaines dans les maisons de pension de Milltown ; mais il y en a qui se font pensionner à meilleur marché.

Q.—Les enfants qui travaillent dans la manufacture habitent-ils en général avec leurs parents ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quel est le degré d'éducation de la jeunesse employée dans votre manufacture ? R.—Je crois qu'elle jouit d'une bonne éducation.

Q.—Pensez-vous que le nombre de vos ouvriers qui ne savent ni lire ni écrire soit grand ? R.—Nous n'en trouvons que bien peu dans ce cas.

Q.—Leur faites-vous signer le rôle de paie, ou quelque chose comme cela ? R.—Quand nous les payons, nous leur faisons signer le rôle de paie ; nous en trouvons très peu qui ne puissent le faire, bien que l'âge de nos ouvriers varie de treize à quarante ans.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous été auparavant surintendant dans une autre manufacture de coton ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez été surintendant que dans cette manufacture ? R.—Oui.

Q.—La compagnie a-t-elle des maisons ? R.—Elle est propriétaire des maisons des contre-maitres, de celles du surveillant et de deux des ouvriers, ainsi qu'une maison de pension.

Q.—Quel est à peu près le loyer que les contre-maitres payent à la compagnie ? R.—\$75 à \$100 par année.

Q.—Les ouvriers payent-ils \$100 de loyer ? R.—Les contre-maitres payent \$100 et les ouvriers \$75.

Q.—La compagnie jouit-elle d'une exemption de taxes ? R.—Elle jouit d'une exemption de taxes qui doit durer dix ans, à compter de son origine.

Q.—Savez-vous s'il existe parmi les fabricants de coton quelque chose comme une coalition au moyen de laquelle on établit le prix des divers tissus de coton ? R.—Je sais qu'il y a une association des fabricants de coton.

Q.—Votre compagnie appartient-elle à cette association ? R.—Oui.

Q.—Le but de cette association est de tenir les prix à une certaine limite ? R.—Oui.

Q.—Elle a aussi pour but de vous protéger ? R.—Oui.

Q.—La tendance générale de l'association est-elle d'obtenir un bon prix pour ses marchandises et de fabriquer le coton à aussi bon marché que possible ? R.—Oui ; telle est sa tendance.

Q.—A-t-elle d'autres objets en vue ? R.—Comme toutes les coalitions, elle s'efforce de ruiner les manufactures étrangères sur notre marché ; c'est pour cette raison que toutes les manufactures n'entrent pas dans la coalition.

Par M. CLARKE :

Q.—L'association compte-t-elle dans son sein toutes les manufactures de coton au Canada ? R.—A part celle de M. Gibson.

Q.—Les ouvriers qui vivent dans les logements payent-ils des taxes ? R.—Ceux qui habitent les logements de la compagnie ne payent point de taxes.

Q.—La compagnie est-elle propriétaire d'un grand nombre d'immeubles ici ? R.—Non, elle ne possède que sa manufacture et un certain nombre de logements.

Q.—Alors elle ne loue pas de terrain à ses employés ? R.—Non, elle n'en

fait rien ; du reste les employés pourraient louer du terrain ailleurs à des conditions meilleures.

Q.—Avez-vous mentionné l'âge des plus jeunes enfants qui travaillent dans la manufacture ? R.—J'ai dit quel était à peu près l'âge du plus jeune ; je ne sais pas au juste quel est son âge ; mais je crois qu'il a l'âge que j'ai mentionné.

Q.—Est-ce vous qui engagez les ouvriers des divers départements de la manufacture ? R.—Non, ce sont les chefs de chaque département.

Q.—Ces chefs ont-ils ordre de n'engager que des enfants d'un certain âge ? R.—Non.

Q.—Cela est laissé entièrement à la discrétion des surveillants de chaque département ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire à combien se monte, en moyenne, les salaires que vous payez tous les ans, ou tous les mois ? R.—Nous déboursions en moyenne \$19,000 sous forme de salaires.

Q.—Annuellement ? R.—Non, par mois. Naturellement ce chiffre varie suivant le nombre de métiers qui sont en activité.

Q.—Les employés sont-ils très contents de leurs salaires ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous jamais entendu quelqu'un s'en plaindre parmi eux ? R.—Personne ne s'est jamais plaint.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il déjà eu des grèves dans votre manufacture ? R.—Oui, il y en a eu une, il y a environ deux ans.

Q.—Quelle a été la cause de cette grève ? R.—Une réduction sur les salaires des tisserands.

Q.—Comment se fait-il qu'il y a plus de trouble parmi les tisserands que parmi les autres ouvriers de la manufacture ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—N'est-ce pas un fait qu'il y a toujours beaucoup plus de difficultés dans ce département que dans les autres ? R.—Je crois qu'en général, c'est dans le département des tisserands et dans celui des fileurs qu'il y a le plus de difficultés ; du moins d'après mon expérience ; il est vrai que mon expérience n'est pas grande.

Q.—Je suppose qu'une grande partie des ouvriers de votre manufacture sont des ouvriers qui sont venus des États-Unis ? R.—Nous en avons fait venir un certain nombre au commencement ; mais à part quelques chefs très experts, nos meilleurs ouvriers sont des gens du pays.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers qui travaillent actuellement dans votre manufacture soient en général aussi habiles que ceux que vous avez fait venir de l'étranger il y a quelques années ? R.—Je pense qu'ils sont meilleurs de toute façon.

Q.—Avez-vous quelque embarras causé par l'ivresse ? R.—Très peu.

Q.—Les pique-niques gênent-ils votre travail ? R.—Nous avons fait des arrangements pour empêcher cela, en donnant congé à nos ouvriers le samedi après-midi, durant la saison d'été—la saison des pique-niques.

Q.—Je suppose que vous employez plus d'hommes à présent qu'une année après le commencement de vos travaux ? R.—Je le pense ; je n'étais pas alors aussi au courant des affaires de la manufacture que je le suis maintenant.

Q.—La production de la manufacture s'est-elle accrue ou est-elle demeurée stationnaire ? R.—Elle est à peu près la même ; nous faisons marcher de 750 à 850 ou 900—quelquefois 950 métiers.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous fabriquer ici le coton aussi bon marché qu'on le fait dans le Haut-Canada ? R.—Je ne connais rien au sujet de l'administration des fabriques

de coton dans les provinces d'en haut ; mais je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le faire.

Par M. KERWIN :

Q.—Combien de femmes avez-vous employées dans votre établissement ? R.—Je ne puis vous dire le nombre exact, mais je puis dire que la moitié ou les trois quarts de nos mains sont des femmes.

Q.—Combien de ces filles sont âgées d'environ onze ans ? R.—Très peu, je pense qu'il doit y en avoir moins de deux douzaines.

Q.—Beaucoup de garçons de cet âge sont-ils employés dans la fabrique ? R.—A peu près le même nombre.

Q.—Combien de vos ouvriers sont-ils Américains ? R.—Je ne puis vous en dire le nombre, car nous sommes si près des frontières qu'ils ont pu venir sans que nous connaissions leur origine.

Q.—Alors, vous ne pouvez nous dire dans quelle proportion vos ouvriers sont américains ? R.—Je ne puis le dire ; si je pouvais m'en faire une idée, je dirais qu'ils sont la moitié.

Q.—Avez-vous eu déjà quelques accidents dans la fabrique ? R.—Oui, occasionnellement.

Q.—Etaient-ils d'une nature grave ? R.—Autant que je puis me souvenir, nous en avons eu un qui a causé la mort d'un homme.

Q.—Comment cela est-il arrivé ? R.—Il fut pris dans quelque engrenage et sa tête fut écrasée.

Q.—Avez-vous jamais eu quelques autres accidents dans la fabrique ? R.—Une fois, un garçon est tombé d'un ascenseur, mais il est vivant ; c'était une assez mauvaise chute, car il fut obligé de garder le repos pendant quelque temps.

Q.—Les propriétaires de la fabrique ou leurs amis ont-ils fait quelque chose, après ces accidents, pour secourir les victimes ? R.—Oui ; en une circonstance, la fabrique les secourut ; en un autre cas, il ne fut donné aucun secours.

Q.—En quel cas le secours fut-il donné ? R.—Ce fut dans le cas de l'homme qui fut tué.

Q.—Comment est la ventilation de votre fabrique ? R.—Elle est de première classe.

Q.—Est-elle ainsi en hiver aussi bien qu'en été ? R.—Oui.

Q.—A propos des amendes imposées aux employés de la fabrique, existe-il des règlements affichés, mentionnant en quelles circonstances ces amendes doivent être imposées, ou les inspecteurs les imposent-ils à leur gré ? R.—Les amendes sont seulement imposées pour travail mal fait ; nous passons sur une première offense, mais s'il y a récidive, nous imposons une légère amende. Nous n'imposons pas d'amende pour une faute de peu d'importance, mais bien pour le travail fait négligemment et sans soin.

Q.—Les employés de la fabrique sortent-ils pour prendre leur dîner, ou mangent-ils dans la fabrique ? R.—Quelques-uns prennent leur repas dans la fabrique ; ceux dont la demeure est éloignée peuvent, s'ils le désirent, dîner dans la fabrique.

Q.—Avez-vous une salle spéciale pour cela, ou les ouvriers mangent-ils où ils travaillent ? R.—Ils mangent où ils travaillent.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire que quelqu'un des enfants de votre fabrique ait été maltraité, querellé, ou quelque chose du même genre ? R.—Je ne connais rien de semblable qui ait été fait.

Q.—Y a-t-il des enfants qui travaillent dans l'atelier de filage ? R.—Oui, les *doffers* (qui sont employés à enlever et replacer les bobines) sont des jeunes garçons ; quelques-uns sont aussi employés au filage à la mule-jenny. La plupart de ceux qui travaillent au filage à la mule-jenny sont des jeunes gens de seize à vingt ans ; ils sont du pays.

Q.—Sont-ils avertis qu'il ne faut pas aller entre les parties mouvantes et les parties stationnaires de la machinerie ? R.—Ils sont avertis ; nous empêchons les enfants de faire cela quand nous le savons. C'est justement en allant entre les machines où nous avons défendu d'aller, que l'homme fut tué.

Q.—Depuis que l'Association des Manufacturiers est en fonctions, les gages des ouvriers ont-ils augmenté ? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Les ascenseurs sont-ils entourés par des garde-fous automatiques ? R.—Oui, excepté où l'enfant a tombé et à l'autre bout de la salle.

Q.—Si une personne est blessée dans la fabrique, la compagnie paie-t-elle ou non les dépenses ? R.—Cela dépend si la blessure provient d'un manque de soin ou non et si la victime est capable de payer les dépenses. Si elle ne peut payer les dépenses et que l'accident ne provienne pas d'un manque total de soin, la compagnie prend les frais à sa charge, mais pas en d'autre cas. Dans ces cas, on ne suit aucun règlement usuel.

Q.—Voudriez-vous avoir l'obligeance de nous donner un relevé des gages payés durant les douze derniers mois et le montant des amendes reçues pendant le même laps de temps ? R.—Dans les ateliers de tissage, nos amendes, je pense, se montent à \$20 environ.

Par M. KERWIN :

Q.—L'humidité nécessaire, qui est requise dans les ateliers de tissage et de filage, est-elle produite par la vapeur ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que vous savez que dans quelques fabriques, elle est produite par l'eau ? R.—Je le sais. Le montant des amendes reçues durant les douze derniers mois doit être de \$20 à \$90 en tout. Quant aux gages des tisserands, la moyenne doit être de \$8 à \$9 par semaine. Vous m'avez posé différentes questions au sujet des lieux d'aisance ; j'en dessinerai un plan et je vous le remettrai.

CHARLES SMITH, cardeur à la fabrique de coton, est appelé et prête serment.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est votre travail ? R.—Je travaille dans l'atelier de cardage de la fabrique de coton.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé dans l'atelier de cardage ? R.—Environ sept ou huit semaines.

Q.—Avez-vous jamais travaillé avant dans l'atelier de cardage de quelqu'autre fabrique ? R.—Oui ; j'ai travaillé dans la fabrique de Grenville, New-Hampshire.

Q.—Quel âge aviez-vous quand vous avez commencé à travailler dans la fabrication du coton ? R.—Environ treize ou quatorze ans.

Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Je sais lire et écrire.

Q.—Quel salaire aviez-vous pour commencer ? R.—Vingt-cinq cents par jour pour la première année.

Q.—Quel salaire recevez-vous maintenant ? R.—Une piastre par jour.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre le salaire que vous recevez ici et celui que vous aviez ou que vous pourriez avoir aux Etats-Unis ? R.—Les gages sont meilleurs ici.

Q.—Le climat est-il meilleur pour travailler ici ? R.—Je pense que oui.

Q.—Le temps du travail est-il plus long ou plus court ici qu'aux Etats-Unis ? R.—Je pense que c'est à peu près la même chose.

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler ? R.—A sept heures moins.

un quart le matin ; je travaille jusqu'à six heures du soir, Nous arrêtons à trois heures et demie le samedi.

Q.—Quel système de paiement préférez-vous—celui d'ici ou celui des Etats-Unis ? R.—Je les aime autant l'un que l'autre.

Q.—Je suppose que vous devez pouvoir choisir entre les deux ? R.—Dans les autres fabriques nous cessons de travailler à quatre heures le samedi.

Q.—Pensez-vous que le salaire donné ici est aussi fort que celui que l'on donne dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Est-il plus élevé ici ? R.—Je pense que oui.

Q.—Durant combien d'heures êtes-vous employé dans la fabrique ? R.—Dix heures par jour ; soixante heures par semaine.

Q.—Avez-vous entendu les hommes et les garçons, employés dans la fabrique de coton, se plaindre de la manière dont ils étaient traités ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers qui travaillent dans votre atelier sont-ils aussi bons que ceux qui travaillent dans les autres fabriques ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des filles qui travaillent dans le même atelier que vous ? R.—Il y en a quelques-unes.

Q.—Avez-vous des portes d'entrée distinctes ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisance séparés pour les hommes et pour les femmes ? R.—Oui.

Q.—Les cabinets d'aisance sont-ils construits sur le même principe qui a été exposé ici ? R.—Ils sont divisés.

Q.—Ils sont l'un et l'autre séparés et de chaque côté de l'édifice ? R.—Oui ; d'un côté sont ceux des hommes et de l'autre côté ceux des femmes.

Par M. FREED :

Q.—La fabrique, ou plutôt les ateliers sont-ils tenus en bon ordre ? R.—A ma connaissance, la fabrique est tenue en bon ordre.

Q.—Avez-vous entendu jurer ou parler d'une façon inconvenable dans la fabrique ? R.—Non, monsieur, presque jamais.

Q.—La fabrique est-elle bien chauffée durant l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que vous ne connaissez rien au sujet de la saison d'été ? R.—Non, je ne sais rien.

Par M. WALSH :

Q.—La poussière provenant du cardage est-elle très mauvaise ? R.—Non.

Q.—Depuis que l'on enlève le montant des amendes pensez-vous que cela fait épargner de l'argent ? R.—Cela ne fait pas épargner beaucoup quand on est un homme marié à qui ces sommes sont nécessaires pour vivre.

Q.—Votre atelier est-il en bon ordre ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il existe quelque système d'amendes dans votre fabrique ? R.—Il y en avait un, mais il y a été mis de côté.

Q.—Savez-vous s'il y a quelques appareils pour enlever la poussière ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Loue-t-on les services de quelqu'un à cet effet ? R.—On n'inflige pas d'amende ici.

Par M. GIBSON.

Q.—Vous dites que la poussière reste dans l'atelier ? R.—Quoi ?

Q.—La poussière ? R.—C'est un atelier bien aéré.

JOHN McFARLANE, seconde main, atelier de filage, fabrique de coton, est appelé et prête serment.

Par M. KELLY :

Q.—Voulez-vous avoir l'obligeance de dire à la Commission quelle est votre occupation ? R.—Je suis le second dans l'atelier de filage.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans ce métier ? R.—Quatre ans, je pense.

Q.—Êtes-vous célibataire ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une autre fabrique que celle-ci ? R.—Je n'ai travaillé dans aucune autre fabrique de coton.

Q.—Quel est à peu près le salaire qui est payé à une personne faisant le travail que vous faites ? R.—Sept piastres et cinquante cents par semaine.

Q.—Combien d'ouvriers sont employés dans le même atelier que vous ? R.—Environ quarante-cinq, je pense.

Q.—Y a-t-il quelque femmes employées avec vous ? R.—La plupart des employés sont des femmes.

Q.—Y a-t-il quelques embarras entre les ouvriers et les ouvrières dans la fabrique ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Je suppose que vous avez des portes de sorties, cabinets d'aisance, etc., au même étage ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils divisés ? R.—Oui.

Q.—Comment les portes des escaliers s'ouvrent-elles ? En dedans ou en dehors ? R.—Elles s'ouvrent en dehors.

Q.—De quelle largeur sont les escaliers ? R.—Je pense qu'ils sont de 7 à 8 pieds.

Q.—Quand êtes-vous payé ? R.—Une fois par mois.

Q.—Êtes-vous payé intégralement ou non ? R.—Oui.

Q.—Vous donne-t-on quelquefois en paiement des bons de marchandises, ou autre chose du même genre ? R.—Non.

Q.—Combien environ payez-vous par semaine pour votre pension ? R.—De \$3 à \$3.50.

Q.—Est-ce à peu près aussi bon marché que de l'autre côté de la frontière ? R.—Je crois que c'est à peu près la même chose.

Q.—Y a-t-il quelque différence entre la vie là-bas et ici, dont vous puissiez nous parler par votre expérience personnelle ? R.—Je ne pourrais certainement rien vous dire là-dessus, car j'ai toujours demeuré à la maison.

Par M. CLARKE :

Q.—Le paiement mensuel satisfait-il les hommes ? R.—Ça en a l'air ; je n'en ai jamais entendu un seul grogner.

Q.—Quelques-uns d'entre eux ont-ils jamais demandé que la durée de la journée de travail soit réduite ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—Trouvez-vous que la ventilation est bonne durant l'été ? R.—Quelquefois, elle laisse à désirer ; mais nous pouvons ouvrir les lucarnes ; nous pouvons les ouvrir si nous voulons.

Q.—Ne pouvez-vous ouvrir les fenêtres de côté ? R.—Si.

Q.—N'avez-vous pas un courant d'air, alors ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il quelque moyen artificiel pour chauffer l'établissement durant l'hiver ? R.—Il y a la vapeur dont nous pouvons nous servir, mais nous ne nous en servons pas.

Q.—Est-elle employée pour amollir le coton, ou autre chose du même genre ? R.—Non ; on se sert toujours de la vapeur dans notre atelier.

Q.—Toutes les machines de votre atelier sont-elles mises en mouvement par le pouvoir de l'eau ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers avec qui vous êtes en contact ont-ils l'air d'être raisonnablement éduqués et intelligents? R.—Oui, à l'exception de très peu d'entre eux.

Q.—Ont-ils l'air de mener une bonne conduite? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des hommes font des excès alcooliques? R.—Non, je ne parle pas seulement pour l'atelier dans lequel je suis occupé. Parmi tous ceux qui ont quelque rapport avec mon atelier, je n'en connais pas un seul.

Par M. KELLY :

Q.—Connaissez-vous le nombre de vos ouvriers qui abusent des liqueurs? R.—Je ne sais pas; je ne pense pas qu'il y en ait aucun dans la fabrique de coton.

C. N. FROM, fabricant de pantoufles et de bottes de chasse préparées à l'huile, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre genre d'affaires? R.—Mon métier est la fabrication des pantoufles et de bottes de chasse préparées à l'huile; les "wigwam slippers" sont pour moi une spécialité.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans ce travail? R.—Juste à présent, nous avons vingt ouvriers au travail.

Q.—Ce nombre est-il plus grand ou plus petit qu'habituellement? R.—Durant l'hiver dernier, nous avons employé jusqu'à trente-neuf ouvriers.

Q.—Combien d'heures par jour vos hommes travaillent-ils? R.—Réglementairement, dix heures.

Q.—En hiver comme en été? R.—Oui, l'hiver et l'été. Ceux qui travaillent aux pantoufles travaillent à la tâche et ils travaillent aussi longtemps qu'ils veulent.

Q.—Quel est le salaire de ceux qui travaillent à la tâche? R.—Ils gagnent toujours de \$3.50 à \$5 par jour.

Q.—Sont-ce des hommes ou des femmes ou les uns et les autres? R.—Des hommes et des femmes. Quelques-uns des hommes travaillent la nuit dans l'établissement, mais les femmes emportent leur ouvrage à la maison.

Q.—Vos ouvriers ont-ils de l'ouvrage d'un bout de l'année à l'autre? R.—Nous n'avons pas d'ouvrier qui fasse cela; ceux dont j'ai parlé travaillent à la tâche et cela dépend de la quantité d'ouvrage qu'ils font; quelques-uns d'entre eux travaillent d'une façon stable tout le temps.

Q.—Quand payez-vous vos hommes? R.—Tous les samedis au soir.

Q.—Que reçoivent les ouvriers habiles qui travaillent à la semaine? R.—Ils reçoivent de \$1.25 à \$2 par jour.

Q.—Avez-vous quelque femme qui travaille à la semaine? R.—Non; nous avons quelques enfants qui gagnent \$2 et plus.

Q.—Deux piastres par semaine? R.—Oui.

Q.—Sont-ils apprentis? R.—Oui, les mains de \$2 sont des apprentis.

Q.—Durant combien de temps servent-ils? R.—Ils n'ont pas de temps fixé; peut-être ont-ils une augmentation de gages quand ils sont avec nous depuis six semaines, et après cela, tout dépend d'eux-mêmes.

Q.—Leur apprenez-vous le métier? R.—Non.

Q.—Où vendez-vous vos marchandises? R.—Principalement dans les provinces d'Ontario et de Québec; nous avons vendu des marchandises à Toronto et à Montréal.

Q.—Quel cuir employez-vous? R.—Nous employons un cuir tanné à

l'huile spécialement pour cet usage aussi bien pour les boîtes de chasse que pour les pantoufles.

Q.—Où achetez-vous votre cuir ? R.—La plus grande partie à Saint-Jean ; nous en avons maintenant que nous avons acheté à Toronto.

Q.—Quand payez-vous vos hommes ? R.—Je les paie tous les samedis au soir.

Q.—Les payez-vous intégralement ? R.—Oui, et je les paie jusqu'au samedi soir.

Q.—Les payez-vous en espèces ? R.—Ceux qui le désirent sont payés en espèce ; quelques-uns d'entre eux qui le désirent reçoivent des bons pour l'épicerie ; mais la plupart d'entre eux sont payés en espèces.

Q.—Faites-vous quelque différence pour ceux qui reçoivent des bons pour l'épicerie ? R.—Non, aucune.

Q.—Contraignez-vous les hommes à prendre des bons pour l'épicerie ? R.—Non, la plupart d'entre-eux sont payés en espèces.

Q.—Ils peuvent s'arranger avec vous, à ce sujet, comme il leur plaît ? R.—Oui.

Q.—Et cela n'a pas d'influence sur leur emploi ? R.—Non.

Q.—Etes-vous engagé dans quelqu'autre branche d'affaires ? R.—Je suis associé dans une compagnie qui s'occupe de la fabrication des tuyaux de drainage.

Q.—Votre fabrique de tuyaux de drainage est-elle située à Saint-Etienne ? R.—Elle est à trois quarts de mille environ en bas de la rivière.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans ce travail ? R.—Quand tout est en activité, nous employons environ six hommes.

Q.—Quel genre de tuyaux faites-vous ? R.—C'est ce qu'on appelle tuyaux de drainage en pierre carbonisée. Ils sont mis en usage pour les drains et les égouts.

Q.—Faites-vous ces tuyaux de toute dimension ? R.—Nous les faisons tous de 4 pouces de diamètre.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos tuyaux ? R.—Nous vendons nos tuyaux principalement dans les Provinces Maritimes et à Calais.

Q.—Depuis combien de temps cette industrie est-elle établie ici ? R.—Nous avons commencé il y a environ un an et demi.

Q.—De cette façon vous n'avez pas pu lui donner jusqu'à présent tout le développement désirable ? R.—Pas encore.

Q.—Trouvez-vous les matériaux pour la fabrication de vos tuyaux à une distance raisonnable de vos travaux ? R.—Les tuyaux sont composés de ciment, et nous achetons, à cet effet, du ciment anglais et américain.

FRANK MURPHY, confiseur, est appelé et prête serment.

Par M. CLARKE :

Q.—A quoi travaillez-vous ? R.—Je suis confiseur, à l'emploi de Ganong Frères.

Q.—Depuis quelle époque êtes-vous au service de Ganong Frères ? R.—Je ne sais pas au juste ; six mois environ.

Q.—Avez-vous commencé à travailler à ce métier en cette place ? R.—Non.

Q.—Où y avez-vous travaillé ? R.—J'ai travaillé à ce métier aux Etats-Unis.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à ce métier aux Etats-Unis et ici ? R.—Depuis environ neuf ans.

Q.—Dans quelle branche particulière du métier êtes-vous engagé ? R.—Je travaille dans le cacao, généralement, tout le temps.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du salaire gagné par les hommes employés au même travail que vous ? R.—Voulez-vous dire en Canada ?

Q.—Non ; ici, à Saint-Etienne ? R.—Ici, à Saint-Etienne, un ouvrier gagne environ \$15 par semaine ; le salaire s'élève toujours de \$12 à \$25 par semaine.

Q.—\$15, est-ce un joli prix ? R.—Oui.

Q.—Quelle comparaison établissez-vous entre les gages d'ici et ceux des Etats-Unis ? R.—En rapport au prix de la vie aux Etats-Unis, je pense qu'ils sont supérieurs. Nous ne pouvons vivre à aussi bon marché aux Etats-Unis qu'à Saint-Etienne.

Q.—Un homme vivant ici peut-il épargner plus d'argent qu'en vivant aux Etats-Unis ? R.—Je pense que oui.

Q.—Les salaires sont-ils meilleurs ici, ou à peu près les mêmes ? R.—Je pense qu'ils sont un peu meilleurs aux Etats-Unis ; mais pas beaucoup.

Q.—Quand êtes-vous payé ? R.—Je suis payé toutes les deux semaines.

Q.—Etes-vous payé en espèces ? R.—En espèces.

Q.—Etes-vous payé intégralement ? R.—Oui.

Q.—Préférerait-on, dans votre confiserie, être payé plus souvent ? R.—Je pense que non.

Q.—Le mode de paiement est-il satisfaisant ? R.—Je pense qu'il est satisfaisant pour tout le monde ; au moins autant que je connaisse.

Q.—Les ouvriers ont-ils jamais demandé quelque changement dans le mode de paiement ? R.—Ils n'ont jamais demandé cela.

Q.—Ont-ils jamais demandé à être payés à la semaine ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il quelques apprentis dans la confiserie ? R.—Oui ; il y en a.

Q.—Y en a-t-il quelques-uns dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Il y a environ trois garçons et cinq filles.

Q.—Combien les apprentis gagnent-ils, généralement ? R.—Ils gagnent environ \$4 par semaine en commençant, et leur salaire augmente chaque année.

Q.—Cela concerne-t-il les garçons ou les filles ? R.—Cela concerne les garçons.

Q.—Comment sont les commodités dans l'établissement ? Elles sont de première classe.

Q.—Les commodités pour les hommes et celles pour les femmes sont-elles entièrement séparées ? R.—Je ne puis dire qu'elles sont entièrement séparées.

Q.—Peut-être ne me comprenez-vous pas ; je veux dire : les cabinets d'aisance pour les hommes et ceux pour les femmes sont-ils entièrement séparés ? R.—Je ne vous avais pas compris ; ils sont séparés.

Q.—Soutiennent-ils favorablement la comparaison avec les autres établissements des Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—L'établissement peut-il être comparé favorablement avec ceux dans lesquels vous avez travaillé aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—L'établissement est-il bien aéré en été ? R.—Oui.

Q.—Est-il assez chaud pour travailler en hiver ? R.—Oui.

Q.—Comment l'établissement est-il chauffé ? R.—Par la vapeur.

Q.—Quelle comparaison peut-on établir entre les ouvriers qui travaillent ici et ceux avec qui vous avez travaillé aux Etats-Unis ? R.—Je pense qu'ils forment une classe supérieure à ceux avec qui j'ai travaillé aux Etats-Unis.

Q.—Est-ce une meilleure classe de gens ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils mieux éduqués ? R.—Oui.

Q.—Quelle comparaison peut-on établir entre les apprentis d'ici et ceux des Etats-Unis ? R.—Ils sont à peu près les mêmes.

Par M. FREED :

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Travaillez-vous fréquemment plus longtemps ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le prix moyen de location d'une maison ou d'un appartement à Saint-Etienne, convenable pour un artisan ? R.—Quelle espèce de maison ?

Q.—Une petite maison ou un appartement ? R.—Je ne puis vous dire combien on paye de location.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Pensionnez-vous dans cette ville ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel est le prix de votre pension ? R.—Je paie \$3.50 par semaine pour ma pension.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous de l'ouvrage toute l'année ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Pensez-vous qu'une journée de travail de dix heures est trop longue ? R.—Non.

Q.—Ne pensez-vous pas que vous pourriez faire autant et du meilleur ouvrage en huit heures que vous ne faites en dix heures ? R.—Je pense que je ne pourrais pas.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'en huit heures vous pourriez faire autant d'ouvrage que vous en faites maintenant en dix heures ? R.—Je ne pense pas.

Par M. KERWIN :

Q.—Les apprentis dans votre établissement peuvent-ils apprendre toutes les branches du métier ? R.—Oui.

Q.—Le contre-maitre de chaque atelier les instruit-il ? R.—Oui.

Q.—Quand les apprentis deviennent ouvriers, les garde-t-on comme tels et leur donne-t-on le salaire des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Restent-ils avec vous ? R.—Vous voulez dire aux pièces ?

Q.—Oui ? R.—Oui, ils restent avec nous ordinairement.

Q.—Les employés de l'établissement ont-ils quelques jour de fêtes durant l'année ? R.—Oui.

GEORGE McANDREWS, contre-maitre, confiserie de Ganong Frères, est appelé et prête serment.

Par M. GIBSON :

Q.—Dans quelle occupation êtes-vous engagé ? R.—Je suis chargé d'une partie de l'établissement de confiserie de Ganong Frères.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien d'années êtes-vous dans ce métier ? R.—Depuis six ans environ.

Q.—Avez-vous jamais travaillé du même métier dans quelqu'autre endroit ? R.—J'ai voyagé pour la même maison.

Q.—Avez-vous fait ce métier aux Etats-Unis ? R.—Non.

Q.—Cet endroit est le seul où vous avez fait ce métier ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous contre-maitre de l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous chargé de l'embauchage et du renvoi des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers travaillent dans les ateliers dont vous êtes chargé ? R.—Il y en a à présent quatre-vingts.

Q.—Y a-t-il des filles dans vos ateliers ? R.—La moitié environ des mains sont des filles.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune des enfants que vous employez ? R.—Je ne pense pas que nous en ayions aucun qui soit âgé de moins de seize ans ; je ne pense pas que nous en prenions pour travailler au-dessous de cet âge.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune enfant que vous employez ? R.—J'en ai un qui est âgé de quinze ans, mais il est assez formé pour paraître en avoir vingt.

Q.—Demandez-vous aux enfants qui viennent chercher de l'emploi s'ils savent lire et écrire ? R.—Non ; mais jugeant d'après les apparences, d'après leurs parents et leur entourage, j'ai pensé qu'ils savaient lire et écrire.

Q.—Vous pensez qu'ils savent lire et écrire ? R.—Je le pense ; les enfants de Saint-Etienne fréquentent généralement les écoles publiques.

Q.—Etes-vous propriétaire ; êtes-vous marié ? R.—Je suis marié, mais je ne possède pas de propriété.

Q.—Vous louez un logement ? R.—Oui.

Q.—Quel prix un artisan doit-il payer, à Saint-Etienne, pour une maison composée de six ou sept pièces ? R.—Le prix est toujours de \$80 à \$100 par année.

Q.—Y a-t-il l'eau dans ces maisons ? R.—Les unes l'ont et les autres ne l'ont pas.

Q.—Y a-t-il des cabinet d'aisance et des chambres de bain dans les maisons qu'on loue à ce prix ? R.—Il n'y en a pas dans la maison où je suis ; je ne puis parler pour toutes les maisons.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires reçus par les hommes dans votre établissement ? R.—Je pourrais dire que la moyenne des salaires, en bloc, est de \$15 à \$16 par semaine.

Par M. GIBSON :

Q.—Ce salaire est pour les hommes habiles, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas pour les hommes les plus habiles ? R.—Je puis dire que les plus jeunes mains que nous employons reçoivent en moyenne \$5 par semaine, et ils reçoivent une augmentation de salaire s'ils restent au travail avec nous ; tous les ouvriers reçoivent une augmentation de salaire, selon l'ouvrage qu'ils font et la durée de leur service. Au sujet de notre établissement, il y a une chose que j'ai remarqué, c'est que je n'ai jamais vu personne demander une augmentation de salaire ; mais si un homme mérite une augmentation, on la lui donne. Tous les ouvriers ont de bons gages ; mais s'ils ne sont pas convenables, on ne les garde pas.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la moyenne des gages pour les hommes qui sont experts dans le travail ? R.—Ceux qui sont experts gagnent \$15 et plus ; quelques-uns, pendant un certain temps, gagnent \$15 et arrivent jusqu'à \$25.

Q.—Après qu'une personne a été à votre service comme apprenti durant deux années, combien de temps devra-t-elle encore travailler pour être en mesure de gagner \$15 par semaine ? R.—Cela dépend entièrement d'elle.

Q.—Combien faut-il ordinairement de temps pour apprendre le métier ? R.—Les uns apprennent vite, les autres lentement. Nous avons des ouvriers qui ont appris plus vite que les autres ; d'autres, au bout de deux années étaient déjà très avancés et d'autres ont pris quatre années pour apprendre le métier.

Par M. CLARKE :

Q.—Peuvent-ils devenir très habiles au travail en quatre années ? R.—Oui.

Q.—Peuvent-ils gagner \$15 au bout de ce temps ? R.—Je ne puis dire qu'ils peuvent gagner cette somme, mais je pense qu'un homme de moyenne intelligence peut apprendre parfaitement le métier en quatre ou cinq années.

Q.—Quelle est la conduite, en général, des hommes que vous employez ? R.—Elle est bonne.

Q.—Sont-ils ordinairement stables ? R.—Ils sont stables, car nous ne voulons employer que des hommes stables.

Q.—Y a-t-il jamais eu quelque grève dans vos ateliers ? R.—Il n'y a jamais eu de grève, et il n'est pas nécessaire qu'il y en ait.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des hommes employés dans votre établissement possèdent des maisons ? R.—Je n'en connais aucun qui possède une maison.

Q.—Savez-vous si quelques-uns d'entre eux ont de l'argent dans les banques d'épargnes ou des fonds convertis en actions ou en obligations ? R.—Mon emploi ne me met pas à même de connaître les ressources des hommes.

Q.—Mais, généralement parlant, connaissez-vous quelqu'un des hommes employés dans l'établissement qui ait de l'argent ? R.—Je pense que plusieurs d'entre eux ont des épargnes.

Par M. GIBSON :

Q.—Vos hommes emploient-ils leur temps durant toute l'année ? R.—Oui, à l'exception, probablement, d'une semaine après Noël, alors que nous recevons des approvisionnements.

Q.—Ainsi, vous ne suspendez pas le travail à quelque période de l'année ? R.—Non.

Q.—Vous travaillez continuellement toute l'année ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Avez-vous entendu les témoignages des autres ouvriers de l'établissement ? R.—J'en ai entendu quelques-uns seulement.

Q.—Les cabinets d'aisance de l'établissement sont-ils entièrement séparés ? R.—Ils sont entièrement séparés.

Par M. KELLY :

Q.—Comment est la ventilation de l'établissement ? R.—Elle est bonne.

Q.—Y a-t-il quelque échelle de sauvetage dans la bâtisse ? R.—La bâtisse est construite de telle façon qu'en cas d'incendie on puisse se sauver aisément, et il n'y a guère besoin d'échelles de sauvetage.

Q.—A quel étage de l'établissement travaillez-vous ? R.—Je travaille partout, mais principalement au deuxième étage.

Q.—Où la majeure partie des quatre-vingts ouvriers travaillent-ils ? R.—Au deuxième étage.

Q.—Combien d'étages y a-t-il dans la bâtisse ? R.—Il y en a quatre.

Q.—Quelle est la largeur de l'escalier ? R.—Elle doit être de dix pieds environ.

Q.—Les portes en bas de l'escalier s'ouvrent-elles en dedans ou en dehors ? R.—En dehors ; les portes sont toujours ouvertes.

Q.—Si quelques-uns des ouvriers sont un peu en retard, comment sont-ils reçus ? Sont-ils réprimandés s'ils arrivent dix ou quinze minutes en retard ? R.—Si un homme arrivait dix ou quinze minutes trop tard on lui ferait remarquer le fait et on lui recommande d'arriver un peu plus tôt.

Q.—Ainsi vous ne les réprimez pas pour une aussi petite perte de temps ? R.—Nous espérons qu'ils agiront envers nous comme nous agissons envers eux ; nous faisons notre possible pour les bien traiter, afin qu'ils nous traitent de même. C'est une chose que nous laissons au jugement de nos hommes.

Par M. KERWIN:—

Q.—Savez vous quel salaire reçoivent les filles qui sont employées dans votre établissement ? R.—Les filles gagnent de \$2 à \$4 par semaine.

Q.—Y a-t-il des filles qui travaillent dans vos ateliers ? R.—Oui, elles travaillent toutes dans mes ateliers ; je suis un contre-maître.

Q.—Y a-t-il des filles qui font autant d'ouvrage que les hommes ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Si elles faisaient le même ouvrage, recevraient-elles le même salaire ? R.—Elles recevraient le même salaire si elles faisaient le même ouvrage.

Q.—Gagnent-elles autant que les hommes quand elles font des travaux supplémentaires ? R.—Quand elles travaillent en dehors des heures réglementaires, elles reçoivent double salaire.

Q.—Combien gagnent les filles qui gardent le magasin ? R.—Nous n'avons pas de fille au magasin ; nous avons seulement un magasin de gros dépendant de notre établissement.

Par M. CLARKE :

Q.—Les femmes ne sont-elles pas aussi habiles que les hommes à ce travail ? R.—Elles font un travail léger ; leurs forces ne leur permettraient pas de faire un ouvrage dur et les hommes sont obligés de le faire.

GEORGE JONES, fabricant de savon, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :

Q.—A quel travail êtes-vous employé ? R.—Je travaille dans la fabrique de savon.

Q.—Combien d'ouvriers travaillent dans la fabrique de savon ? R.—Environ neuf.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Sont-ils employés constamment durant toute l'année ? R.—Ils l'ont été l'an dernier.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires gagnés par les hommes ? R.—Neuf piastres par semaine.

Q.—Y a-t-il des enfants qui travaillent dans la fabrique ? R.—Il y a deux jeunes garçons.

Q.—Apprennent-ils à faire le savon ? R.—Non.

Q.—Alors, ils ne sont employés que comme aides ? R.—Ils sont employés comme aides.

Q.—Êtes-vous souvent obligés de travailler plus que le temps réglementaire ? R.—Pas très souvent.

Q.—Quand vous travaillez la nuit, êtes-vous payés au même tarif que dans la journée ? R.—Non ; nous recevons double paye.

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Le plus fort salaire payé dans la fabrique de savon est-il de \$9 ? R.—C'est le plus fort que puissent gagner les ouvriers ordinaires.

Q.—Combien gagne votre bouilleur de savon ? R.—Je ne saurais vous le dire.

Q.—Des petits garçons et des petites filles sont-ils employés dans la fabrique ? R.—Nous avons deux jeunes garçons ; ils ne sont pas très petits car ils ont environ quinze ans.

Q.—Savez-vous combien gagnent ces enfants ? R.—Ils gagnent environ \$5 par semaine, je pense,

Q.—Ces enfants apprennent-ils leur métier ? R.—Non.

Q.—Alors, ce sont simplement des aides ? R.—Oui.

Q.—S'ils continuent à travailler là, recevront-ils de meilleurs gages ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—A quelle époque êtes-vous payé ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Êtes-vous payé en espèces ? R.—Oui.

Q.—Votre métier est-il considéré comme sain ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Ne faites-vous que du savon pour le blanchissage ? R.—Nous en faisons d'autre parfois.

Par M. GIBSON :

Q.—Y a-t-il un système d'amendes, dans votre établissement, pour ouvrage mal fait ou pour retard le matin ? R.—Il n'y en a pas.

WILLIAM GIBSON, tapissier, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :

Q.—A quel métier êtes-vous employé ? R.—Je suis employé dans l'ameublement.

Q.—Êtes-vous ébéniste ? R.—Je suis ébéniste.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Avez-vous constamment de l'ouvrage durant l'année ? R.—Je suis resté une semaine sans travailler en mai dernier ; généralement je perds neuf jours par année.

Q.—Êtes-vous souvent obligés de travailler en plus des heures réglementaires ? R.—Pas très souvent.

Q.—Quand vous travaillez en plus des heures réglementaires, êtes-vous payés au même tarif que durant la journée ? R.—Nous sommes payés la moitié plus la nuit que le jour.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix raisonnable de la location d'une maison pour un ouvrier à Saint-Etienne ? R.—Il est difficile de répondre à cette question, car ce que je considérerais comme un prix raisonnable, un autre pourrait le trouver élevé.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel est le prix de la location d'une maison de cinq ou six appartements, avec toutes les améliorations modernes ? R.—J'ai quatre pièces dans ma maison et je paye \$4 ; je pourrais dire que je paye \$5.

Q.—Vous voulez dire \$5 par mois ? R.—Oui, quelques autres que je connais peuvent payer, si je ne me trompe, \$100 par année.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il quelques apprentis dans vos ateliers ? R.—Un.

Q.—Combien de temps un apprenti doit-il travailler avant d'être considéré comme un ouvrier ? R.—Trois ans.

Q.—Êtes-vous tapissier et ébéniste ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire moyen des tapissiers à Saint-Etienne ? R.—Environ \$2.25, je suppose.

Q.—Deux piastres et vingt-cinq cents par jour ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs du même métier ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Calais.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires à Saint-Etienne et à Calais ?
R.—Je pense qu'il n'y a guère de différence dans notre métier ; les gages sont à peu près les mêmes.

Q.—Pensez-vous qu'il y a beaucoup de différence dans le coût de la subsistance entre les deux places, loyer, aliments, vêtements et tous les articles ordinaires ? R.—Je ne vois pas beaucoup de différence dans le coût de ces articles.

Par M. CLARKE :

Q.—Travaillez-vous soixante heures par semaine ? Dix heures par jour ? R.—Oui, excepté le samedi où nous arrêtons à 4 h. 30.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il des apprentis dans votre établissement ? R.—Il y en a un.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Chaque semaine.

Par M. KELLY :

Q.—Êtes-vous payés intégralement ? R.—Presque toujours ; quand nous ne sommes pas payés intégralement le samedi, nous le sommes le lundi.

Par M. CLARKE :—

Q.—Le mode de paiement est-il satisfaisant ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Vous donne-t-on quelquefois des bons de marchandises à prendre dans un magasin quelconque ? R.—Je n'ai jamais reçu de bon de la maison pour paiement de salaire.

Q.—Savez-vous si quelque chose de semblable existe ? R.—Je n'ai pas connaissance de telle chose dans notre établissement.

Par M. CLARKE :

Q.—Combien y a-t-il d'hommes employés dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Je pense qu'il y en a sept dans le magasin où je travaille ; en plus, il y en a d'autres dans l'établissement.

Q.—Vous voulez parler des ateliers de meubles ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la moyenne des salaires dans ce métier ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Y a-t-il quelque personne dans cette salle, qui travaille dans le même établissement que vous ? R.—Oui.

Q.—Quel est son nom ? R.—Son nom est Fraser.

Par M. GIBSON :

Q.—Les logements pour les ouvriers sont-ils rares ou abondants à Saint-Etienne ? R.—Ils sont assez rares.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il quelque machinerie dans votre établissement? R.—Il n'y en a pas.

HIRAM MILL, charpentier, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—J'ai été employé pendant environ dix-neuf mois, depuis le mois d'août, l'an dernier, jusqu'au 1er avril, cette année, dans la fabrique de tuyaux de drainage. Je n'ai pas travaillé à ce métier depuis le 1er avril dernier.

Q.—A quoi avez-vous travaillé depuis le 1er avril? R.—J'ai travaillé au métier de charpentier après avoir laissé la fabrique de tuyaux de drainage.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires reçus par les charpentiers à Saint-Etienne? Je veux dire durant les mois d'été? R.—Environ \$1.75 à \$2 par jour, je pense.

Q.—Pendant combien de mois avez-vous de l'ouvrage, dans l'année? R.—Voulez-vous parler des charpentiers?

Q.—Oui? R.—Ordinairement, ils commencent à travailler à cette époque de l'année et continuent jusqu'à Noël.

Q.—Alors, ils travaillent environ huit mois par année? R.—Oui.

Q.—Ceux qui travaillent comme charpentiers durant l'été font-ils ordinairement un autre métier en hiver? R.—Oui; avec quelques entrepreneurs, ils ont de l'ouvrage en hiver; d'autres travaillent en dehors.

Q.—Possédez-vous une propriété? R.—Oui; une maison.

Q.—Est-elle construite sur un terrain loué ou sur un terrain qui vous appartient? R.—Sur un terrain qui m'appartient.

Q.—Quelle est la dimension du lot sur lequel la maison est construite? R.—R.—Vous voulez dire le terrain?

Q.—Oui? R.—70 x 144.

Q.—Quel est le prix de ce terrain dans votre voisinage? R.—Je pense que \$200 serait un bon prix.

Q.—Quelle taxe payez-vous sur une telle propriété? R.—Je paye une taxe de \$8 à \$9.

Q.—A quel genre de tuyau travaillez-vous? R.—Aux tuyaux de drainage en pierre carbonisée.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage toute l'année dans un métier ou l'autre? R.—Oui.

Q.—Avez-vous résidé en dehors de cette ville? R.—Oui.

Q.—Où avez-vous résidé? R.—J'ai résidé sur la rivière Saint-Jean et à Fredericton.

Q.—Avez-vous résidé aux Etats-Unis? R.—Non.

Q.—Quelle comparaison peut-on établir entre le coût de la subsistance ici et à la rivière Saint-Jean? R.—C'est un peu plus cher ici; mais je pense qu'il y a beaucoup d'avantages à vivre ici.

Q.—Pensez-vous que ces avantages sont plus grands? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Vous pensez que Saint Etienne est une jolie place pour vivre? R.—Oui; si je ne pensais pas que c'est une bonne place, je n'y resterais pas.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il peu d'ivrognes ? R.—Je ne pense pas qu'il y ait moins d'ivrognes à Saint-Etienne que dans beaucoup d'autres villes.

Q.—Croyez-vous que cette ville est aussi morale sous ce rapport, que la généralité des villes ? R.—Je crois que vous pouvez y trouver autant d'ivrognerie que partout ailleurs.

Par M. WALSH :

Q.—Le métier de charpentier, à Saint-Etienne est-il rémunérateur ? R.—Ce n'est pas un trop mauvais métier.

Q.—Y a-t-il beaucoup de charpentiers dans cette ville ? R.—Oui ; un bon nombre.

Q.—Y a-t-il des entrepreneurs ? R.—Oui.

JOHN LIEPPER, ajusteur, fabrique de coton de Sainte-Croix, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis ajusteur.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Dans la fabrique de coton.

Q.—Depuis quand travaillez-vous dans cette fabrique ? R.—Il y a environ deux ans.

Q.—Où travailliez-vous auparavant ? R.—Je travaillais en Ecosse.

Q.—Quel salaire par jour ou par mois, gagnez-vous ? R.—Entre \$1.95 et \$2.10.

Q.—Y a-t-il plusieurs employés dans votre département ? R.—Dix-sept ou dix-huit.

Q.—Etes-vous le contre-maitre ? R.—Non.

Q.—Vous travaillez tout simplement ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles employées dans ce département ? R.—Non.

Q.—Combien y en a-t-il dans la fabrique ? R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Y a-t-il des appartements séparés pour les hommes et les femmes, dans votre département ? Q.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Quelles relations existe-t-il généralement entre les patrons et les employés, dans votre département ? R.—Ça semble être de très bonnes relations maintenant.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de la manière dont vous êtes traité dans la fabrique ? R.—Non ; et je ne sache pas que quelqu'un ait des plaintes à faire.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous quelque chose à dire contre la fabrique ? R.—Non.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une famille ? R.—J'ai un enfant.

Q.—Louez-vous une maison ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous pour un logement ? R.—Sept piastres et cinquante cents.

Q.—Je suppose que vous pratiquiez le même métier en Ecosse ? R.—Oui.

Q.—Combien vous coûtait un logement de la même grandeur en Ecosse ? R. Je ne pourrais pas dire dans le moment.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous ne pouvez vous rappeler quel loyer vous payiez en Ecosse ? R.—Non.

Par M. GIBSON :—

Q.—Etiez-vous marié alors ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous loué une maison là-bas ? R.—Oui, je payais pour les taxes et la maison, £8 par année.

Q.—Je suppose que les taxes étaient de £1 par année ? R.—Environ 18 chelings.

Q.—Avez-vous les mêmes commodités là, le même nombre de chambres ? R.—Non.

Q.—Combien paieriez vous là-bas pour un logement semblable à celui que vous avez ici ? R.—Environ £12.

Q.—Cinquante piastres par année ? R.—Oui.

Q.—Combien trouvez-vous que coûte la vie ici comparativement à là-bas ? R.—Beaucoup plus.

Q.—La viande se vend elle aussi cher ici qu'en Ecosse ? R.—Elle est meilleur marché.

Q.—La farine vous coûte-elle plus cher ? R.—Oui.

Q.—Le vêtement vous coûte-t-il plus cher ? R.—Oui.

Q.—Les articles nécessaires à la vie, à l'exception de la viande coûtent plus cher ici qu'en Ecosse ? R.—Je crois que la viande se vend meilleur marché ici.

Q.—Et le combustible ? R.—Le combustible et la viande sont meilleur marché.

Par M. CLARKE :

Q.—Que sont les salaires ici comparés aux salaires en Ecosse ? R.—Je crois qu'il sont moins élevés ici.

Q.—En tenant compte du coût de la vie, les salaires sont-ils moindres en Ecosse qu'ici, c'est-à-dire qu'un homme avec son salaire peut vivre aussi à l'aise ici qu'à l'étranger ? R.—Les salaires sont plus élevés là-bas, et la vie coûte moins cher ; du moins c'était comme cela lorsque j'y étais.

Q.—Combien recevaient les ouvriers de votre métier en Ecosse ? R.—De \$13 à \$15 par semaine.

— —

WILLIAM FRASER, peintre d'ameublement est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis peintre d'ameublement.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers dans votre département ? R.—Moi et plusieurs autres.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillez-vous généralement à la pièce ou à la journée ? R.—Généralement à la pièce.

Q.—Quel est le salaire moyen des ouvriers employés au même genre de travail que vous ? R.—A Saint-Etienne, ils ont de \$12 à \$18 par semaine ; je gagne cela à la pièce.

Q.—Avez-vous déjà travaillé ailleurs qu'à Saint-Etienne ? R.—Oui, j'ai travaillé à Calais.

Q.—Comment les salaires des deux endroits peuvent-ils subir la comparaison?
R.—Nous gagnons à peu près les mêmes salaires.

Q.—Quelle est la différence dans le coût de la vie? Y a-t-il une grande différence?
R.—Je ne sais pas; je demeure de l'autre côté.

Q.—Est-ce parce que vous préférez Calais? R.—C'est parce que j'ai une propriété là.

Q.—Y a-t-il des apprentis dans votre département? R.—Il y en a un.

Q.—Apprend-il le métier? R.—Il fait toutes sortes de choses. Nous avons un apprenti qui est prêt à tout.

Q.—Comment êtes-vous payés? R.—A la semaine.

Q.—Etes-vous payés argent comptant? R.—Oui.

Q.—Etes-vous tenus de prendre des ordres sur des magasins, ou des marchandises en paiement? R.—Non.

Q.—Etes-vous toujours payés en entier? R.—Quelquefois oui, quelquefois non; nous sommes contents de ce système de paie.

Q.—Vous avez votre argent quand vous en avez besoin? R.—Oui.

T. M. BOYD, fabricant de wigwams, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :—

Q.—Quel est votre métier? R.—Je suis fabricant de wigwams.

Q.—Depuis combien de temps pratiquez-vous ce métier? R.—Depuis quatre mois.

Q.—Tenez-vous une boutique vous-même? R.—Non.

Q.—Etes-vous au service de quelqu'un? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers employés à ce genre d'affaires, dans cette ville? R.—Il y en a un certain nombre.

Q.—Combien y en a-t-il dans l'atelier où vous travaillez? R.—Il y en a dix à part de moi-même.

Q.—Etes-vous le contre-maître dans ce département? R.—Non.

Q.—Vous êtes un simple ouvrier? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire moyen des ouvriers de ce métier? R.—Ils sont tous payés à la pièce.

Q.—Quel salaire gagnent-ils généralement? R.—Quelques-uns font de \$8 à \$9 par semaine.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles dans votre établissement? R.—Non.

Q.—Combien d'étage a l'édifice où vous travaillez? R.—Deux étages; en réalité c'est un étage et demi.

Q.—Est-ce un atelier tout d'une pièce ou y a-t-il plusieurs départements? R.—Il y a un certain nombre de départements.

Q.—Quelles chances avez-vous de sortir de l'édifice en cas de feu, les portes ouvrent-elles en dedans ou en dehors? R.—Elles ouvrent en dehors et nous avons toutes les chances possibles d'échapper en cas d'incendie.

Par M. GIBSON :

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour? R.—Dix heures.

Q.—Cela pendant six jours par semaine? R.—Oui.

Q.—Ce qui fait soixante heures par semaine? R.—Oui.

R.—Oui.

Q.—Etes-vous payés tous les samedis? R.—Oui; si nous avons besoin d'argent.

Q.—Quand êtes-vous payés? R.—Chaque samedi si nous le voulons.

Q.—Quel est le temps ordinaire de la paie ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Etes-vous payés en entier ? R.—Oui.

Q.—La compagnie pour qui vous travaillez a-t-elle le système d'ordres ou d'échanges ? R.—Pas que je sache.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous de l'ouvrage toute l'année ? R.—Je le crois ; il y a un peu de temps perdu en automne, car alors les affaires diminuent.

Q.—Votre travail est-il tout le travail à la main ? R.—Il y a quelques machines ; les machines à coudre.

Q.—Vous ne faites pas usage de pouvoir à vapeur ? R.—Non.

Par M. WALSH :—

Q.—La fabrique où vous travaillez est-elle la seule de ce genre dans Saint-Etienne ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs dans une fabrique du même genre ? R.—Non.

Q.—Depuis quand travaillez-vous de ce métier ? R.—Depuis quatre mois environ.

N. E. SEDERQUEST, meublier, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis meublier.

Q.—Combien y a-t-il d'employés dans la fabrique où vous travaillez ? R.—

Six.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Avez-vous de l'emploi constamment, toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire des meubliers dans la fabrique où vous travaillez ? R.—Le salaire moyen est de \$11 par semaine.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—A la semaine et à la journée.

Q.—Y a-t-il des apprentis dans la fabrique où vous êtes ? R.—Il y en a un.

Q.—Vers quel âge environ les jeunes garçons commencent-ils à apprendre le métier de meublier ? R.—Généralement vers quatorze ou seize ans.

Q.—Savez-vous quel salaire gagnent ces jeunes garçons la première année ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Y a-t-il plusieurs meubliers, dans Saint-Etienne, qui ne peuvent pas trouver de l'emploi ? R.—Non.

Q.—Les fabricants ont-ils de la difficulté à trouver des meubliers, lorsqu'ils en ont besoin ? R.—C'est assez difficile.

Q.—Savez-vous quel est le salaire des meubliers à Calais comparativement à ce qu'ils gagnent à Saint-Etienne ? R.—Les salaires sont meilleurs à Saint-Etienne.

Q.—Avez-vous déjà travaillé ailleurs qu'à Saint-Etienne ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—Dans le Minnesota

Q.—Que sont les salaires ici, comparés à ceux du Minnesota ? R.—Ils sont meilleurs ici.

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher dans le Minnesota qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que plusieurs artisans partent d'ici pour aller aux Etats-Unis ? R.—Il y en a un bon nombre, je crois.

Q.—En connaissez-vous qui sont revenus ? R.—Oui ; et ils étaient contents de revenir, car ils n'avaient pu trouver de l'ouvrage.

Par M. WALSH :—

Q.—Travaillez-vous dans la fabrique ou dans le département ou l'on finit l'ouvrage ? R.—Dans la fabrique.

Q.—Quelles machines avez-vous dans la fabrique ? R.—Nous avons les planeurs, les scies circulaires et toutes les machines nécessaires pour faire les meubles.

Q.—Avez-vous les scies à découper et les scies à ruban ? R.—Nous n'avons pas de scie à ruban.

Q.—Est-il arrivé quelque accident à cause de ces machines ? R.—Quelques petits accidents.

Q.—De quelle nature étaient ces accidents ? R.—Des jeunes garçons en essayant d'arrêter les planeurs se sont pris les doigts.

Par M. GIBSON :

Q.—Ont-ils réussi à arrêter la machine ? R.—Non.

Q.—Ces jeunes garçons étaient-ils préposés à cette machine ? R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas une machine dangereuse pour les jeunes garçons ? R.—Elle est munie d'une poignée, et il n'y a aucun danger s'ils tiennent leurs doigts en place.

Q.—Vos machines sont-elles bien protégées de manière à prévenir les accidents ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Etes-vous citoyen américain, ou natif de cette ville ? R.—Je suis natif de cette ville.

Par M. KELLY :

Q.—Quand êtes-vous payés, dans votre établissement ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Etes-vous payés argent comptant ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez pas de " système d'échange " ? R.—Non.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Demeurez-vous en pension ? R.—Non.

Q.—Où demeurez-vous ? R.—Je demeure avec ma mère ; je n'ai aucun loyer à payer.

Q.—Payez-vous les taxes ? R.—Non.

Q.—Ne taxent-ils pas les beaux garçons comme vous ici ? R.—Le fait est que je n'ai pas été ici depuis quelques années ; je suis de Calais.

Q.—Travaillez-vous de ce côté-ci de la rivière ? R.—Oui.
Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers qui demeurent de l'autre côté et travaillent de ce côté-ci ? R.—Il y en a un bon nombre ; je ne pourrais pas dire combien.

Q.—Vous n'en savez pas le nombre ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a des ouvriers de ce côté-ci qui travaillent de l'autre côté ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il autant d'un côté que de l'autre ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Avez-vous quelque plainte à faire au sujet de votre travail ? R.—Non ; je n'ai rien à dire qui vaille la peine.

JOSEPHUS MURCHIE, marchand général, est appelé et assermenté.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous nous donner un état comparatif des prix des articles nécessaires à la vie à Saint-Etienne, pendant les dix dernières années ? R.—Oui ; je crois que je puis vous donner une idée des prix ; je n'ai pas eu le temps d'examiner mes livres en détail, mais je crois que je puis parler assez exactement de mémoire.

Q.—Pouvez-vous, en autant que possible, nous donner une idée du prix de la farine, du blé, du porc, du café, du thé, de la mélasse ; en un mot tout ce qui entre dans la consommation de chaque jour d'une famille ? R.—Le prix de la farine est, en moyenne, aussi bas qu'il l'a été depuis plusieurs années ; je crois qu'il est plus bas qu'il y a dix ans. La farine se vendait un peu plus cher il y a deux jours, mais elle est baissée depuis. Il y a sept ou dix ans, je crois que nous détaillions la farine pour \$8—c'est-à-dire une farine de bonne qualité—et elle est baissée un peu.

Q.—Combien se vend-elle aujourd'hui ? R.—De \$5 à \$5.25 le baril.

Q.—La farine de meilleure qualité ? R.—Oui.

Q.—Que vaut le porc aujourd'hui, comparé à il y a dix ans ? R.—Il se vend aussi cher maintenant. Nous vendons le porc en détail, ici, pour 12 cents, ce qui fait \$24 le baril. Le porc se vendait plus cher il y a dix ans à cause de la guerre américaine, mais les variations de l'argent américain ici fait une différence dans le prix.

Q.—Dites-vous que le porc se vend 12 cents la livre ? R.—Oui.

Q.—Est-ce le prix du dé ? R.—Oui ; nous le payons \$21 ou \$22 le baril et nous le vendons \$24.

Q.—Quels sont les prix du thé et du café aujourd'hui, comparés à ce qu'ils étaient il y a dix ans ? R.—Le thé et le café n'ont jamais été meilleur marché qu'aujourd'hui.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que vaut le bon bœuf, comparé à ce qu'il valait il y a dix ans ? R.—Il n'y a pas eu beaucoup de changement dans le prix de cet article. Il se vend plus cher à cette époque de l'année qu'en automne. Nous le vendons ainsi que le bifteck très bon marché. Nous avons pour le bifteck 18 cents par livre, pour la première qualité, c'est-à-dire pour l'aloyau, tandis que la ronde et autres tranches se vendent 12 et 15 cents.

Q.—Et le sucre, comment comparez-vous les prix d'aujourd'hui avec ceux des années dernières ? R.—Le sucre se vend aussi bon marché aujourd'hui qu'il y a douze ou quinze ans. Les prix varient continuellement, mais ils sont plus bas maintenant qu'il y a dix ans.

Par M. WALSH :

Q.—Le sucre est-il d'une meilleure qualité aujourd'hui qu'il y a dix ans ? R.—Je ne sais pas, car nous n'avons pas fabriqué de sucre en Canada, depuis plus de six ou sept ans, et je ne crois pas qu'elles pouvaient alors—les raffineries—atteindre la perfection. Il y a sept ans nous vendions le sucre américain et je ne crois pas qu'il diffère beaucoup du sucre que nous vendons maintenant. Je n'ai jamais entendu de plainte au sujet du sucre que nous vendions alors, et de celui que nous vendons aujourd'hui. Je sais que nous vendons aujourd'hui 12 livres de sucre granulé pour \$1. L'automne dernier il était un peu moins cher, nous donnions 13 livres pour \$1 ; mais les prix ont haussé durant l'hiver, et il n'est pas baissé au prix de l'automne dernier, de sorte que nous donnons 12 livres pour \$1. Toutefois les prix sont moins élevés maintenant qu'il y a six mois. Nous payons 6½ et 6½ dans le gros. A l'époque où le gouvernement mit un droit additionnel sur le sucre nous ne donnions que 8 ou 9 livres pour \$1. C'était avant que l'on commençât à faire le sucre en grande quantité en Canada.

Avant cela, je crois que l'on faisait du sucre à Montréal, mais en petite quantité. Je crois que l'on raffine le sucre depuis seize ou vingt ans, mais jusqu'à il y a sept ans il n'y avait pas de raffinerie dans la partie est du Canada. Depuis cette époque on en a établies à Moncton et Halifax et le commerce des provinces de l'est est partagé entre ces deux raffineries. Avant la création de ces deux raffineries nous vendions le sucre américain et nous ne donnions pas plus que 7 ou 8 livres pour une piastre, tandis que nous en donnons 12 livres depuis quatre ans environ. L'automne dernier nous avons même donné 13 livres pour une piastre, mais cela ne dura pas longtemps. Je crois, en somme, que depuis cinq ans nous avons vendu, en moyenne, 12 livres de sucre pour une piastre.

Q.—Existe-t-il quelque chose comme un "combine" entre les acheteurs en gros de Saint-Etienne ? R.—Nous n'avons rien de la sorte ici. C'est un des meilleurs marchés que je connaisse, et une des meilleures villes de la province pour le commerce. Nous n'avons pas de ligue à combattre ici. De fait nous n'avons aucune difficulté.

Q.—Vendez-vous tous les mêmes marchandises ? R.—Presque tous ; mais il n'y a pas de difficultés entre nous. Il n'y a pas de ligues, ni de fausse concurrence.

Q.—Le commerce ici, au point de vue général, est-il dans un état prospère ? R.—Très prospère ; il n'y a pas eu de faillites considérables ici depuis six ou sept ans, ce qui contribue admirablement au développement de la ville.

Q.—L'année dernière a-t-elle été aussi bonne que les années précédentes pour le commerce ? R.—En autant que je sache, je crois que c'est à peu près la même chose.

Q.—Le commerce s'est-il développé depuis quelques années ? R.—Je ne crois pas que ce soit le cas dans la ville de Saint-Etienne, pour la raison qu'il y a eu de petits magasins d'ouverts à divers endroits où il n'y en avait pas auparavant dans la campagne. Dans Milltown il y a deux ou trois grands magasins, et deux dans Mill Stream et ils embrassent une certaine partie de la campagne. Il y en a un à Dyer et un à Duplisse qui font d'assez grandes affaires. Le commerce que font ces marchands se faisait autrefois dans Saint-Etienne, de sorte que cela diminue quelque peu le commerce de Saint-Etienne. Je crois que l'ouverture de certaines fabriques, la fabrique de coton par exemple, et autres industries de ce genre, tel que celle Broad, a contribué grandement au développement du commerce qui sans cela se fut trouvé dans une mauvaise position ici. A cette époque le commerce de bois avait diminué jusqu'à un certain point ; il ne se coupait pas autant de bois qu'auparavant, et par conséquent l'expédition était moins considérable ; et même sans cela, le fret était bon marché. Les industries sont alors arrivées, de sorte que je crois que les affaires, pour la classe ouvrière, sont meilleures que les années dernières. Les gens paient leurs comptes aussi bien que jamais, et peut-être mieux, car ils ont de l'argent, ce qui n'était pas toujours le cas lors du commerce de bois.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose du prix du combustible ? R.—Le combustible n'a pas changé beaucoup depuis dix ans. Le bois franc se vend en moyenne \$4 la corde et le bois mou, coupé dans le pays, —l'épinette, le pin et le sapin—se vend, je suppose, \$2 50 ; il se vend très bien ici.

Q.—Les ouvriers de cette ville font-ils généralement usage du bois ou du charbon ? R.—Le bois et le charbon sont, je crois, également en usage.

Q.—Que vaut le charbon dur à Saint-Etienne ? R.—Environ \$5.50 ou \$6 la tonne. Vous pouvez avoir du charbon livré sur les quais ici pour \$5 environ. Beaucoup de gens profitent de cet avantage et achètent leur charbon en automne. Les commerçants le vendent \$5.50, et au milieu de l'hiver il monte jusqu'à \$6.

Q.—Brûlez-vous du charbon mou ? R.—Nous en avons brûlé considérable-

ment à la maison, l'hiver dernier. Nous en avons brûlé trois ou quatre tonnes durant l'année. C'était du charbon de la Nouvelle-Ecosse, de Pictou. Nous l'avons brûlé dans la cheminée et dans la salle.

Q.—Combien vaut le charbon mou ici ? R.—\$4.50 la tonne, je crois.

Q.—Est-ce le charbon de Spring Hill ? R.—Il est par gros morceaux, je ne crois pas que ce soit le Spring Hill.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les prix des hardes, ici, par comparé aux prix des mêmes articles à Calais ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait une grande différence maintenant. Il y avait auparavant une différence considérable pour certains articles qui étaient meilleur marché à Calais. Prenez, par exemple, les cotonnades ; durant la dernière décade, à venir jusqu'à il y a trois ans, l'avantage était du côté de Calais ; et conséquemment les gens d'ici achetaient une qualité de ces articles à Calais. Mais depuis que le gouvernement a imposé un droit de 30 et 40 pour cent sur le coton, et depuis l'ouverture de la fabrique de coton ici, et celle de Gibson, ce commerce a été réduit en bonne partie, et la population d'ici se sert maintenant du coton canadien. Cela me porte à croire qu'il n'y a pas de différence considérable dans le prix de ces articles dans les deux endroits. Pour ce qui est des marchandises en laine, tels que les étoffes et les articles pesants qui sont faits avec de la laine commune, nos prix sont moins élevés que les prix de Calais.

Q.—Quels sont les prix des chaussures dans les deux villes ? R.—Les marchands de Saint-Jean viennent ici vendre des chaussures, et ils vont quelquefois à Calais.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les prix des vêtements et des chaussures aujourd'hui, comparés à ce qu'ils étaient il y a dix ans ? R.—Ces articles sont bien meilleur marché maintenant. Dans les vêtements de femme il peut y avoir une différence de 30 pour cent, et dans certaines lignes, peut-être 40 ou 50 pour cent. Les fabricants de chaussures font une paire de chaussures communes pour femme, pour \$1.25 ou \$1.50. On pouvait à peine trouver ces chaussures il y a dix ans. Il y a dix ans vous aviez difficilement des chaussures pour femme à moins de payer \$2.50 ou \$2.75. Les chaussures de première qualité sont meilleur marché aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Q.—Ne prennent elles pas des formes plus gracieuses qu'auparavant ? R.—Il était difficile alors de vendre les chaussures canadiennes parce qu'elles n'étaient pas à la mode et nos gens n'en faisaient pas de cas. Nos fabricants nous fournissent aujourd'hui des articles aussi élégants que n'en peuvent vendre les américains. Je sais que nous vendons facilement leurs articles car ils sont d'aussi bonne qualité que les articles américains.

Q.—Savez-vous combien chargent les boulangers pour le pain de deux ou quatre livres ? R.—Je ne sais pas quel est le poids du pain ordinaire, mais le prix varie de 8 à 10 cents. Les boulangers le vendent aux magasins pour 7 ou 8, et les marchands le vendent 10 cents. Je suppose que c'est le pain de deux. En outre on fait ici un pain brun qui se vend très bien au même prix. Nous avons en outre deux confiseries domestiques qui font beaucoup d'argent. Elles font les pets-de-nonne et autres articles de ce genre qu'ils vendent dans les environs de la ville. C'est devenu une grande industrie, et comme il n'y a rien de ce genre dans Calais ces confiseries font beaucoup d'affaires dans les deux villes.

Q.—Que coûtent les pommes de terre en automne ? R.—Environ une piastre le baril.

Q.—Le prix de ces articles est-il quelquefois plus ou moins élevé ? R.—Certaines années les pommes de terre coûteront 80 cents et d'autres \$1.25.

Q.—Quelle est la grandeur d'un baril ici ? R.—Il contient deux boisseaux et demi. Cette année les pommes de terre ont coûté plus cher que d'habitude ; depuis le mois de décembre on les paie en moyenne \$1.80.

Q.—Croyez-vous qu'il y beaucoup de pauvres parmi la classe ouvrière de Calais et de Saint-Etienne? R.—Il y en a bien peu.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait beaucoup d'ivrognerie dans cette ville? R.—Non ; je ne crois pas. Je ne pense pas que ce soit le quart de ce que c'était il y a dix ans.

Q.—Croyez-vous que le changement sous ce rapport est dû à la loi Scott, ou aux habitudes du peuple, ou aux deux à la fois? R.—Je pourrais dire aux deux à la fois ; peut-être plus à la loi Scott. Nous avons été très persévérants dans l'application de la loi Scott, et nous avons ici de forts travailleurs qui ont à cœur les intérêts de la ville et veulent de toutes manières l'améliorer si possible. Je sais que la plupart de nos jeunes gens ici prennent la tempérance et sont les premiers à appliquer la loi Scott.

Q.—Ces qui veulent de la boisson peuvent en trouver, je suppose? R.—Oui ; mais il est difficile d'en avoir beaucoup. Je connais des gens de la campagne qui sont venus ici, prétendant être malades, faisant les malades, et ils ont eu beaucoup de difficulté à obtenir des ordres de médecins pour avoir des liqueurs spiritueuses. Je suppose qu'il y a des endroits où l'on peut en avoir, mais je n'y suis pas connu et je ne saurais pas où aller.

Q.—Si vous ne le savez pas, je suppose que personne ne le sait? R.—En réalité, je m'y connais peu dans cette matière. J'ose dire cependant qu'il y a des endroits où on peut obtenir des liqueurs.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est le système d'éducation dans cette partie du pays? R.—Sous ce rapport nous sommes plus avancés que partout ailleurs. Je puis vous prouver la vérité de mon assertion. L'hiver dernier je suis allé à Eastport par affaires et j'ai rencontré un homme très désireux d'aller à Calais. Comme on n'était pas certain si le bateau se rendait là à cette époque de l'année nous ne l'attendîmes pas, nous prîmes une voiture. J'ai trouvé cet homme très gentil et très aimable en conversation. Dans le voyage, au cours de la conversation je découvris qu'il avait été, pendant nombre d'années, surintendant en chef des écoles du Maine. C'est un homme de grande expérience, qui a beaucoup voyagé et a une grande connaissance du système d'éducation actuel. Parlant sur la question d'éducation il a déclaré être d'opinion que nous avions, dans le Nouveau-Brunswick, le meilleur système du monde.

Q.—A-t-il établi une comparaison entre le système du Maine et le système du Nouveau-Brunswick? R.—Il a dit que notre système était bien supérieur à celui du Maine. Je connais aussi un homme qui vient de l'ouest de l'Ohio, et réside à Calais (je crois qu'il s'est marié à Calais). Il dit avoir étudié soigneusement les différents systèmes d'éducation, et comparé les différentes écoles du Nouveau-Brunswick, et un jour qu'il assistait à un examen scolaire, il trouva que nos écoles étaient supérieures à toutes celles qu'il avait vues. Je ne vous rapporte pas ses paroles mêmes, mais le sens. Je puis vous dire que j'étais heureux d'entendre cela d'un américain ; car bien qu'ils aient une haute idée de nos institutions, ils admettent rarement leur supériorité.

Q.—Était-ce un homme de grande expérience? R.—Oui.

M. Walsh.—Je suis heureux d'apprendre cela.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui font affaire avec vous? R.—J'ai un grand nombre de pratiques parmi eux.

Q.—Sont-ils généralement exacts dans leurs paiements? R.—En général, ils paient bien.

Q.—Alors, vous n'avez pas de difficulté avec eux sous ce rapport? R.—Oui ; bien peu, ou point du tout. Je crois que M. Clarke, un des avocats de cette ville,

peut vous dire qu'il a peu à faire sous ce rapport, et nous savons tous qu'il est capable de prendre tout ce qui entre dans ses attributions.

Q.—Que sont les loyers ici, comparés à ce qu'ils étaient auparavant ? R.—Les maisons se louent un peu plus cher.

Par M. WALSH :—

Q.—Les ouvriers sont-ils portés à prendre de meilleures maisons qu'auparavant ? R.—Oui ; nous avons un aqueduc maintenant, et les gens font mettre l'eau dans leurs maisons et l'appliquent aux latrines, aux bains et à toute commodité sanitaire. Les maisons qui n'ont pas ces améliorations se louent difficilement.

Q.—Avez-vous une idée de ce que coûte un logement pour un commerçant ordinaire, dans cette ville ? R.—Je crois que les logements, ici, coûtent de \$60 à \$100 par année ; les loyers sont aussi bon marché à Saint-Etienne qu'ailleurs.

Q.—Avez-vous de bons logements pour ces loyers ? R.—Oui. Les loyers sont de 50 pour cent moins élevés qu'aux Etats-Unis.

Q.—Quelles taxes payez-vous ? Quelle est l'assiette de l'impôt ? R.—Pour un ouvrier ordinaire qui n'a pas de propriété, l'impôt est de \$7 à \$10. Cela comprend la taxe des écoles, des rues, du comté et de la ville. Celui qui a une petite propriété, et qui est coté peut-être à \$1,000, paie un impôt de \$12 ou \$15. Les taxes ne sont pas très élevées ici.—Il est une question dont vous n'avez pas parlé, c'est la question des paroisses environnantes. Je fais le commerce des instruments aratoires, de sorte que j'ai fait des affaires considérables avec les villages environnants. Je fais ce commerce depuis quelques années. J'ai vendu des rateaux, des charrues, des moissonneuses et toutes sortes de machines de ce genre qui sont surtout fabriquées dans Ontario, et d'après les ventes que j'ai faites, et la manière dont j'ai été payé, je puis dire que les cultivateurs de ce comté sont aujourd'hui dans une bien meilleure position qu'il y a dix ans. Je voyage beaucoup dans le comté—dans le haut du comté—et je crois que les habitants paraissent prospères et contents. Le comté est très étroit et on peut facilement voyager, et je l'ai souvent parcouru depuis dix ans. Je sais que lorsque je commençai à vendre des faucheuses, des rateaux, des charrues, etc., très peu de cultivateurs dans le comté voulaient et pouvaient les acheter.

Q.—Quel genre de mobilier les cultivateurs ont-ils dans leurs maisons maintenant ? R.—Il en est de même que pour les instruments aratoires. Lorsque je parcourus le comté pour la première fois, il y a quelques années, les cultivateurs avaient peu de choses dans leurs maisons, mais aujourd'hui ; je constate qu'ils ont même des articles de luxe. Quelques-uns—la plupart—ont des orgues et plusieurs articles de luxe que l'on trouve dans les villes. Plusieurs ont des oiseaux, des cages d'oiseaux et des voitures spéciales pour se promener dans le village.

Q.—Cependant si vous demandez à ces gens comment vont les affaires ils vous répondront peut-être que les temps sont durs ? R.—Les cultivateurs sont bien plus avancés qu'autrefois. Nous leur avons vendu toutes ces choses à crédit, mais ils les ont toutes payées maintenant. Je sais qu'il y a dix ans les cultivateurs n'étaient pas aussi à l'aise qu'aujourd'hui, car chez plusieurs de ceux qui vivent dans les environs de la ville, il y a des garçons et des filles qui travaillent dans les fabriques et qui apportent de l'argent à la maison, ce qui permet au cultivateur d'acheter des articles de luxe et les instruments nécessaires à la ferme.

Q.—La jeune génération de la campagne tend-elle à s'en aller dans les villes ou se livre-t-elle à l'agriculture ? R.—Elle se place dans les villes généralement, bien que dans certaines parties du comté, cependant, beaucoup de jeunes gens se livrent à l'agriculture. Je vois que quelques-uns se livrent à l'horticulture, et ils trouvent un bon marché dans Saint-Etienne pour leurs produits. C'est assez commun de voir maintenant des cultivateurs ordinaires qui, il y a quelques années avaient à peine un cheval, récolter environ 800 barils de navets qui lui rapportent \$700 par année. Il vend ces produits sur le marché de Saint-Etienne,

et souvent même à sa porte, car il a toujours plusieurs pratiques prêtes à acheter sa marchandise. La majeure partie de ces produits vont aux Etats-Unis ; il s'en vend à Saint-Jean, mais la majeure partie va de l'autre côté de la frontière.

Q.—Trouvez-vous à la campagne des fermes négligées ou abandonnées ?
R.—C'est très rare. Hier j'ai rencontré, au-delà de Saint-André, un homme qui est allé à la Colombie-Anglaise où il a voyagé durant quatre ans, cherchant de l'ouvrage, et il est revenu au Nouveau-Brunswick, bien content de reprendre sa ferme. Les cas de gens abandonnant leur ferme sont très rares. De fait nos Canadiens reviennent plus que jamais, car tout est à meilleur marché qu'autrefois. Je ne crois pas que le comté de Charlotte ait jamais été plus riche qu'aujourd'hui.

Q.—Je suis bien content d'apprendre cela, Monsieur ? R.—Merci. Il y a une chose que je ne vous ai pas expliqué c'est le commerce de la viande. En automne la viande est très bon marché, et l'on peut acheter le bœuf pour 4 ou 5 cents la livre.

Par M. FREED :

Q.—Les quartiers de devant ? R.—Quatre cents pour cette partie, et cinq cents pour l'autre. Il y a une autre chose dont je n'ai pas parlé, c'est le beurre, que nous vendons ici 20 cents la livre. Le beurre de première qualité se vend 24 cents. Nous le payons 22 et le vendons 24 cents. Le bon beurre empaqueté se vend 20 cents. Nous exportons beaucoup d'œufs à Boston, car il n'y a pas de droits sur cet article. Les cultivateurs les emportent ici et nous les expédions aux Etats-Unis. Les cultivateurs trouvent facilement à en vendre des milliers et des milliers. Ils trouvent aussi un bon marché pour le cuir de veau et autres cuirs.

Saint-George, N.-B., 7 mai 1888.

ALEXANDER NICLUE, (de Coutts, Niclue et Cie, fabricants de marbre et de granit,) est appelé et assermenté.

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis fabricant de marbre et de granit.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous ce genre d'affaires ? R.—Environ dix ans, je crois.

Q.—Combien d'hommes avez-vous employés dans vos ateliers ? R.—Voulez-vous savoir le nombre d'hommes que nous employons ?

Q.—Oui ? R.—Nous avons cinquante-deux hommes maintenant.

Q.—Est-ce la le nombre d'hommes que vous avez employés dans votre établissement, vos carrières, vos ateliers en général ? R.—Non. Ce ne sont pas les tailleurs de pierre ; ce sont nos hommes dans les carrières et tout.

Q.—Combien d'hommes avez-vous pour le polissage de l'ouvrage ? R.—Quatorze.

Q.—Combien avez-vous de tailleurs de pierre ? R.—Vingt-six.

Q.—Quel est le salaire moyen d'un polisseur ? R.—Environ \$1.12.

Q.—Par jour ? R.—Oui ; il gagne de 75 cents à \$1.50.

Q.—Quel est le salaire moyen d'un tailleur de pierre ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Les polisseurs et les tailleurs de pierre sont-ils employés toute l'année ? R.—Ils travaillent presque toute l'année. Vers Noël nous fermons pour un mois ; ils travaillent toute l'année, excepté pendant ce mois-là.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Une fois par mois.

Q.—Leur payez-vous leur salaire en entier ? R.—Oui.

Q.—Tenez-vous un magasin en rapport avec votre industrie ? R.—Nous en avons eu un cette année.

Q.—Obligé-*vous* vos employés d'acheter à votre magasin ? R.—Non.

Q.—Payez-*vous* vos ouvriers argent comptant, les laissez libres d'acheter eux-mêmes ce dont ils ont besoin, ou retenez-*vous* sur leur salaire ce qu'ils ont eu au magasin ? R.—Le jour de paie, nous déduisons de leur salaire le montant de leur compte. Chacun, je crois, a un livre où il tient compte de ce qu'il achète et cela est déduit de son salaire.

Q.—Donnez *vous*, de préférence, de l'emploi à un homme qui achète de *vous* ? R.—Non ; pas du tout.

Q.—Arrive-t-il souvent que quelques-uns de vos hommes sont blessés dans les carrières ? R.—Non ; c'est très rare.

Q.—Si un homme est blessé dans vos carrières, payez-*vous* le compte du médecin ? R.—Jamais personne n'a été blessé dans nos carrières, jusqu'à présent. Un homme peut s'écraser les doigts et perdre une ou deux journées de travail, mais il n'est pas arrivé d'accident sérieux.

Q.—Savez-*vous* si quelques-uns de vos hommes sont propriétaires d'une maison ? R.—Oui.

Q.—Combien y en a-t-il ? R.—Presque tous les hommes mariés.

Q.—La plupart des hommes mariés sont propriétaires ? R.—Oui. Quelques-uns demeurent dans des maisons qu'ils louent.

Q.—Ces hommes ont-ils acheté ces maisons alors qu'ils étaient à votre service ? R.—Quelques-uns.

Q.—Savez-*vous* si quelques-uns d'entre vos ouvriers ont de l'argent de placé à quelque banque ? R.—Je ne pourrais pas *vous* dire.

Q.—Quel est le caractère, en général, des hommes à votre service ; sont-ils sobres ou non ? R.—En général ce sont des hommes sobres.

Q.—Avez-*vous* déjà pratiqué votre industrie dans d'autres pays ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—Aux Etats-Unis et en Angleterre.

Q.—Pouvez-*vous* dire aux commissaires quelle différence il y a entre le salaire que *vous* payez à vos employés, aux Etats, et le salaire que *vous* payez ici ? R.—Lorsque je travaillais aux Etats-Unis, les temps étaient bons alors, et par conséquent le salaire était élevé ; il y a quinze ans de cela.

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis avez-*vous* travaillé ? R.—Dans l'état du Maine.

Q.—Combien gagnaient les tailleurs de pierre dans cet Etat ? R.—Ils gagnent alors \$4 par jour. Depuis je suis allé dans d'autres Etats, il y a onze ou douze ans, je crois, et le salaire était alors de \$3 par jour ; mais c'était de l'ouvrage du dehors, et un homme ne peut faire autant de ce travail, qu'il en fait ici.

Q.—Pourquoi les tailleurs de pierre ne pouvaient-ils pas trouver de l'emploi constant dans ce pays, à cette époque ? R.—Parce qu'ils faisaient le travail du dehors, et dans les mauvais temps ils ne travaillaient pas.

Q.—Combien d'heures par jour, vos hommes travaillent-ils ? R.—Dix heures par jour.

Par M. FREED :

Q.—Combien gagnent les hommes qui travaillent dans vos carrières ? R.—Ils gagnent depuis une piastre jusqu'à \$1.60 par jour.

Q.—Sont-ils payés selon leur habileté ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de mois de l'année travaillent-ils dans les carrières ? R.—Neuf mois environ.

Q.—Cessent-ils de travailler, les jours de pluie, en été ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-*vous* calculer le nombre de jours que travaille chacun de vos hommes ? R.—Vingt jours en moyenne, je pense.

Q.—Vingt jours par mois ? R.—Oui.

Q.—Pour chacun des neuf mois ? R.—Je le crois.

Q.—Fournissez-vous à vos hommes les outils et la poudre ? R.—Oui, nous leur fournissons tout.

Q.—Alors ils n'ont rien à payer de leur propre argent ? R.—Non.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Quel temps servent-ils ? R.—Trois ans.

Q.—Sont-ils sous engagement ? R.—Non, nous n'en avons aucun qui soit sous engagement.

Q.—Vous faites simplement un arrangement en vertu duquel ils sont tenus de travailler trois ans ? R.—Oui.

Q.—Combien donnez-vous à ces apprentis ? R.—50 cents par jour pour la première année, 75 pour la deuxième, et \$1 pour la troisième.

Q.—Vous donnez-vous la peine de leur enseigner le métier ? R.—Oui.

Q.—Règle générale, restent-ils avec vous trois ans ? R.—Oui.

Q.—Une fois que leur temps est expiré restent-ils avec vous, ou s'en vont-ils ailleurs ? R.—Quelques-uns s'en vont, d'autres restent.

Q.—Ont-ils quelque avantage à aller travailler dans le Maine ? R.—Ils semblent le penser.

Q.—Plusieurs de ceux qui vont dans le Maine, reviennent-ils ici ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils contents de revenir, croient-ils qu'ils peuvent réussir aussi bien en Canada ? R.—Quelques-uns sont revenus, se sont mariés et établis ici ; ils avaient été absents du pays pendant des années.

Par M. WALSH :

Q.—Combien avez-vous d'hommes qui travaillent dans la carrière ? R.—Nous en avons huit.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos produits ? R.—Surtout dans Ontario.

Q.—Expédiez-vous de votre pierre dans les Provinces Maritimes ? R.—Pas beaucoup. Quelquefois nous vendons un monument.

Par M. GIBSON :

Q.—Faites-vous usage de quelque machine ? R.—Oui.

Q.—Quelles sortes de machine ? R.—Des machines à polir ; nous en avons de plusieurs espèces.

Q.—Faites-vous usage de tours ? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous de scies ? R.—Nous ne nous servons pas de scies mais de tours, de coupeurs de colonnes et de "Jenny-Linds".

Q.—Les ouvriers qui travaillent à la machine ont-ils de meilleurs salaires que ceux préposés au coupage des colonnes ? R.—Nous avons un homme préposé à cette machine.

Q.—Les machines dont vous vous servez sont-elles dangereuses ? R.—Il n'est jamais arrivé d'accident ; aucun.

Par M. FREED :

Q.—Comment transportez-vous votre pierre à Ontario, par chemin de fer, ou par eau ? R.—Par chemin de fer.

Q.—Quelle concurrence rencontrez-vous dans Ontario ? R.—Nous avons la concurrence du granit écossais.

Par M. CLARKE :—

Q.—Le granit à l'état brut ou travaillé ? R.—Travaillé. Le fret sur les chars pour le transport de la pierre à Ontario est tellement élevé que les commerçants prétendent qu'ils peuvent faire venir le granit écossais des vieux pays, via Halifax, par l'Intercolonial, à aussi bon marché que de Saint-Jean.

Q.—Envoyez-vous vos produits à Ontario, via Halifax ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—A propos de ces tours je voulais vous poser cette question-ci : avez-vous un moyen de faire disparaître la poussière autour des hommes qui y travaillent ?
R.—Non.

Q.—Cette poussière est-elle contraire à la santé ? Ce travail est-il malsain ?
R.—Les tailleurs de pierre ont tout autant de poussière autour d'eux.

Par M. GIBSON :—

Q.—Jusqu'à quel point de l'ouest envoyez-vous vos produits ? R.—Jusqu'à Manitoba et la Colombie Anglaise.

Par M. CLARKE :

Q.—Le granit écossais vient-il ici travaillé comme vous travaillez le vôtre ?
Q.—Oui, et il nous fait une forte concurrence.

Q.—Pourquoi ? R.—A cause du fret.

Q.—Y a-t-il un droit sur le granit écossais ? R.—Oui.

Par M. WALSH :—

Q.—Il vient en bateau jusqu'à Halifax ? R.—Oui ; mais en vertu de certains arrangements avec l'Intercolonial et le Grand-Tronc, les commerçants peuvent le transporter à meilleur marché d'Halifax que de Saint-Jean.

Par M. GIBSON :—

Q.—Comment votre granit souffre-t-il la comparaison avec le granit écossais ?
R.—Favorablement.

Q.—Votre pierre porte-t-elle un aussi grand poli que le granit écossais ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Lorsque la ligne courte sera terminée, votre granit pourra-t-il rivaliser avec le granit écossais ? R.—Je crois que oui.

Par M. KELLY :

Q.—Alors vous faites du granit aussi bon marché qu'ils le peuvent faire en Ecosse, en dehors de taux de fret ? R.—Non, nous ne le pouvons pas.

Q.—Où est la différence ? R.—Nous payons de plus forts salaires à nos hommes ; la main-d'œuvre coûte plus cher ici qu'en Ecosse.

Q.—Avez-vous déjà travaillé en Ecosse ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent les tailleurs de pierre en Ecosse ? R.—Ils gagnent 25 ou 30 chelins par semaine.

Q.—Etiez-vous marié en Ecosse ? R.—Non. Il y a longtemps de cela, et j'étais jeune garçon alors.

Q.—Savez-vous combien se louent les maisons en Ecosse ? R.—Je connais peu de chose touchant les loyers en Ecosse, mais je sais qu'ils sont très élevés dans les villes de ce pays-ci ; mais en outre la main-d'œuvre coûte très bon marché là-bas, car leurs polisseurs ne gagnent que 2 chelins par jour, tandis qu'ici ils gagnent \$1.25 pour le même travail.

Par M. CLARKE :

Q.—Alors la seule difficulté que vous ayez à rencontrer dans la concurrence contre le granit écossais, dans Ontario, c'est le fret sur les chars ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous déjà envoyé quelque communication au gouvernement, vous plaignant de la chose ? R.—Non.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il soit de votre devoir de le faire ? R.—Oui ; si nous pouvions nous liguier tous ensemble et envoyer des délégués.

Par M. CLARKE :

Q.—Je suppose que le droit sur l'autre granit suffit pour vous protéger ? R.—Un droit un peu plus élevé sur l'article venant d'Ecosse ne nous nuirait pas. Pour ce qui est des Etats-Unis, nous pouvons soutenir la concurrence.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites que vous envoyez du granit à la Colombie Anglaise ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous à soutenir la concurrence du granit écossais dans cette partie du pays ? R.—Nous n'avons pas vendu beaucoup de pierre à la Colombie Anglaise ; pour quelques centaines de piastre seulement.

Par M. WALSH :

Q.—Expédiez-vous de vos marchandises aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Avez-vous autre chose à dire à la Commission ? R.—Oui ; nous payons un droit fort élevé sur les marteaux à panne arrondie.

Q.—Ne sont-ils pas faits dans le pays ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Où sont, surtout, fabriquées vos machines ? R.—A Worcester.

Par M. WALSH :

Q.—Faites-vous venir d'autres instruments de l'étranger ? R.—Oui ; les pointes d'acier dont nous nous servons pour tailler ; nous les avons en Europe ou aux Etats-Unis.

Par M. KELLY :

Q.—Expédiez-vous vos marchandises à la Colombie Anglaise, par chemin de fer ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous obtenir un taux de fret raisonnable de Saint-Jean ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Les taux de l'Intercolonial établissent-ils une différence avantageuse au granit écossais ? R.—Je ne sais pas ; mais une de nos pratiques nous a écrit de Toronto qu'elle pouvait avoir des monuments écossais, via Halifax, à meilleur marché que nous ne pouvons les envoyer de Saint-Jean.

Par M. WALSH :

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos outils sont fabriqués en Canada ? R.—Je n'en ai jamais vu de faits ici.

Par M. KELLY :

Q.—Quelques-uns ne sont-ils pas faits à Galt, Ontario ? R.—Non.

Q.—Vos marteaux à panne arrondie ne viennent-ils pas de là ? R.—Non ; nous n'en avons jamais vus d'acier canadien.

Q.—Est-ce que Broad, de Saint-Etienne, ne fait pas ces marteaux ? R.—Je le crois, mais il ne les fait pas avec l'acier canadien.

Q.—N'y a-t-il pas qu'une seule fabrique d'acier en Canada ? R.—Oui ; mais ces marteaux sont très difficiles à faire.

Q.—Où sont-ils faits maintenant ? R.—Quelques-uns sont faits en Angleterre et d'autres à Jersey City.

Q.—Lesquels préférez-vous ? R.—Je préfère le marteau de Jersey City.

Q.—Voyez-vous pourquoi ces articles ne peuvent être faits dans le pays ? R.—Je ne vois aucune raison.

Q.—Vous n'auriez pas d'objection à vous en servir s'ils étaient faits ici ? R.—Je les prendrais de préférence, car il serait plus facile de se les procurer et on épargnerait le droit.

Par M. GIBSON :

Q.—Combien croyez-vous que valent les maisons que possèdent vos employés ? R.—\$600 ou \$700 environ.

Par M. KERWIN :

Q.—Là où vous travailliez aux Etats-Unis, les employés avaient-ils coutume d'acheter des marchandises de leurs patrons ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien pour cent de leur salaire, les employés laissent dans le magasin ? R.—Je ne crois pas pouvoir vous le dire ; quelques-uns achètent beaucoup de nous, d'autres n'achètent pas du tout.

Q.—Quelle serait la moyenne ? R.—Peut-être 20 pour cent.

Q.—Avez-vous des hommes non mariés, à votre service ? R.—Oui ; un grand nombre.

Q.—La majorité de vos hommes sont mariés, je suppose, je veux dire ceux qui font affaires avec vous au magasin ? R.—Oui. Les garçons ne prennent rien au magasin.

Q.—Y en a-t-il parmi les hommes mariés qui ne font pas d'affaires au magasin ? R.—Oui ; il y en a. Quelques-uns ne prennent qu'une demi livre de tabac par mois, de nous.

Q.—Quel est le droit sur le marteau à panne arrondie ? R.—Trente-cinq pour cent.

MICHAEL COFFEE, (Epps, Dodds & Cie), est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis engagé dans la fabrication de granit et je fais partie de la société Epps, Dodds & Cie.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Trente-sept, dans le moment.

Q.—Faites vous le travail des carrières de même que le polissage du granit ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos hommes ? R.—De \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Niclue, relativement au nombre de jours que les hommes travaillent dans le mois ? R.—Oui.

Q.—Combien employez-vous d'hommes dans la carrière ? R.—Neuf.

Q.—Le salaire du contre-maitre est de \$2 ? R.—Oui. Il y a deux jeunes garçons avec nous, lesquels gagnent 60 ou 75 cents environ, par jour.

Q.—Pensez-vous que l'évaluation faite par M. Niclue touchant le travail d'un ouvrier dans un mois soit assez juste ? R.—Certaines saisons nous faisons plus que dans d'autres ; je ne serais pas prêt à déterminer une moyenne, bien que je pense que M. Niclue soit assez exact.

Q.—Quel salaire payez-vous aux tailleurs de pierre ? R.—Nous payons \$2 à ceux qui travaillent à la journée.

Q.—Y a-t-il des tailleurs de pierre qui travaillent à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils plus ou moins que ceux qui travaillent à la journée ? R.—Les salaires varient selon les talents ; quelques-uns gagnent \$60 par mois, et d'autres \$38 ou \$39.

Q.—Ont-ils constamment de l'ouvrage toute l'année ? R.—Oui ; mais il y a généralement une saison inactive, en hiver, qui dure quatre ou cinq semaines, et quelques-uns sont sans ouvrage.

Q.—Alors, excepté durant ce temps, ils ont constamment de l'emploi ? R.—Oui.

Q.—C'est-à-dire, s'ils veulent travailler ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous aux polisseurs ? R.—De \$1.50 à \$2.25 pour les hommes, et les jeunes garçons, lorsqu'ils apprennent le métier, ont 50 cents, et leur salaire augmente avec leur expérience.

Q.—Vous dites que quelques-uns gagnent 50 cents par jour ? R.—Oui ; c'est le salaire des jeunes garçons.

Q.—Ces jeunes gens servent-ils trois ans ? R.—Pas précisément ; le premier mois ils ont généralement 50 cents, puis leur salaire est élevé à 75 cents, lequel ils reçoivent jusqu'au cinquième mois. A partir de là ils ont généralement une piastre par jour. Nous avons eu des hommes qui ont travaillé pour nous, au polissage, pour \$1.25 et \$1.50 par jour.

Q.—Quelques-uns de vos hommes sont-ils propriétaires ? R.—Les hommes mariés.

Q.—Quand payez-vous vos hommes ? R.—Une fois par mois.

Q.—Vont-ils souvent vous demander de l'argent, dans l'intervalle ? R.—Très rarement. Les hommes mariés ne demandent jamais d'avances, mais les jeunes gens le font quelquefois, lorsqu'il y a des excursions ou autres amusements.

Q.—Règle générale, croyez-vous que vos employés qui sont mariés ont assez d'argent pour vivre d'une paie à l'autre ? R.—Oui ; j'en suis convaincu.

Par M. CLARKE :

Q.—Vos hommes ont-ils déjà demandé à être payés plus fréquemment ? R.—Non.

Par M. FRÉED :

Q.—Y a-t-il déjà eu quelques difficultés entre les patrons et les tailleurs de pierre, ici ? R.—Pas que je sache.

Q.—N'avez-vous jamais eu de grève dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous corroborer le témoignage du dernier témoin, M. Niclue, au sujet de la sobriété et des bonnes mœurs des employés en général ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu amélioration sous ce rapport, ou vos hommes ont-ils toujours été tempérants ? R.—La plupart l'ont toujours été, et nous n'avons pu les trouver en faute sous ce rapport.

Q.—Les jeunes gens qui travaillent chez vous sont-ils sous engagement ? R.—Oui ; tous nos apprentis sont sous engagement, c'est-à-dire tous ceux qui sont restés avec nous après quatre mois de service.

Q.—Combien de temps ces apprentis restent-ils avec vous ? R.—Trois ans.

Q.—Font-ils leur terme en entier ? R.—Oui. Nous nous engageons de leur fournir de l'emploi, tout en leur enseignant le métier.

Q.—Quand leur terme est fini et qu'ils ont appris le métier, restent-ils généralement à votre service ? Généralement, ils restent avec nous.

Par M. KELLY :—

Q.—Depuis quand êtes-vous engagé dans cette industrie ? R.—Depuis cinq ans.

Q.—Avez-vous toujours fait partie de la société Epps, Doods & Cie ? R.—Oui.

Q.—Cette compagnie existait-elle avant que vous en fassiez partie ? R.—Non.

Q.—Alors, c'était une nouvelle compagnie ? R.—Oui.

Q.—Tenez-vous quelque magasin en rapport avec vos ateliers ? R.—Non.

Q.—Alors, vous n'avez aucun système d'échange ? R.—Non.

Par M. GIBSON :

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos produits ? R.—Surtout dans Ontario. Les deux tiers de nos produits vont là.

Q.—Pouvez-vous vendre aussi bon marché que les fabricants d'Ontario, ou donnez-vous des articles de meilleure qualité ? R.—Il y a peu de fabriques de notre genre dans Ontario. Généralement, nous approvisionnons les marchands de gros en même temps que les marchands de détail.

Q.—Savez-vous qu'il y a une grande fabrique de ce genre à Ottawa ? R.—Nous ne vendons rien à Ottawa, mais je crois que nous pouvons soutenir la concurrence, à raison de leur carrière ; je ne puis rien dire de certain à ce sujet, cependant.

Par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous trouvé que les taux de fret sur les chemins de fer vous nuisaient ? R.—Oui ; l'automne dernier, les taux ont été élevés de 33 à 64 cents.

Q.—Pour cent livres ? R.—Oui ; et ils ont été mis à 36 cents ce printemps.

Par M. KELLY :

Q.—Combien employiez-vous d'hommes il y a trois ans ? R.—Je ne puis dire le nombre exact, vingt ou vingt-cinq, je crois ; je ne suis pas certain, cependant.

Q.—Avez-vous une idée du chiffre qu'à atteint votre production cette année-là ? R.—Je ne pourrais pas le dire dans le moment.

Q.—Quel chiffre a-t-elle atteint l'année dernière ? R.—Environ \$30,000, je crois.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous quelque difficulté à trouver des pointes et des marteaux ? R.—Nous ne faisons pas usage de pointes et de marteaux canadiens. Nos pointes d'acier viennent d'Angleterre et nos marteaux des Etats-Unis.

Q.—Avez-vous essayé les marteaux canadiens ? R.—Nous avons essayé les marteaux à panne arrondie de Broad, et nous avons constaté qu'ils ne pouvaient pas faire.

Q.—Quel défaut leur trouvez-vous ? R.—Nous trouvons qu'ils sont trop mous. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire par là.

Q.—Si je vous comprends ? R.—Je veux dire qu'ils sont trop tendres pour résister à la force de notre travail.

Q.—Avez-vous quelque machine dans votre établissement ? R.—Nous avons une machine à polir.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous servez-vous d'un pouvoir à vapeur ? R.—Oui ?

Par M. WALSH :—

Q.—Vous servez-vous d'un tour à polir ? Oui.

Q.—Est-ce que votre machine est munie de préservatifs contre les accidents — est-ce qu'aucun accident n'est jamais arrivé par votre machine ? R.—Nous n'avons jamais eu d'accidents jusqu'à présent—je veux dire, d'accidents sérieux.

Par M. KERWIN :

Q.—Lorsque vous payez vos hommes, les payez-vous pour jusqu'à la date qu'ils reçoivent leur argent, ou pour jusqu'au premier du mois ? R.—Ils sont payés le dix de chaque mois pour jusqu'à la fin du mois précédent, de sorte qu'il y a, à la date de chaque paiement, dix jours d'échus pour lesquels ils ne sont pas

payés. Ils reçoivent le montant de leur salaire pour ces dix jours lors de la paye subséquente.

Par M. KELLY :

Q.—On leur retient donc ainsi dix jours de salaire chaque mois ? R.—Oui.

THOMAS COLEMAN, fabricant d'ouvrages en granit, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :—

Q.—Avez-vous entendu le témoignage rendu par M. Coffee ? R.—Oui.

Q.—Pouvez vous corroborer ce qu'il a dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'il a dit ? R.—Non.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de quelques griefs ? R.—D'aucuns, si ce n'est du fret sur la ligne du chemin de fer Intercolonial, comme l'a dit M. Coffee, on nous charge trop de fret sur cette ligne de chemin de fer.

Q.—Comment payez-vous vos hommes ? R.—Nous n'employons pas un grand nombre d'hommes à présent ; nous les payons chaque mois.

Q.—Depuis quand avez-vous commencé vos opérations ? R.—Depuis un an.

Q.—Avez-vous une carrière ? R.—Non, nous avons abandonné notre carrière ; nous trouvons que nous ne faisons pas assez d'affaires pour exploiter notre carrière.

Q.—Achetez-vous la pierre à votre besoin ? R.—Oui, nous l'achetons d'une autre maison.

NICHOLAS MEATING, (Tate, Meating & Co, fabricants d'ouvrages en granit), est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Voulez-vous dire à la Commission quelle est votre occupation ? R.—J'ai la direction du polissage de l'établissement.

Q.—Faites-vous partie de la société de Epps, Dodd & Cie ? R.—Non, j'appartiens à la société Tate, Meating & Cie.

Q.—Depuis quand êtes-vous en affaires ? R.—Depuis trois ans.

Q.—Combien d'hommes avez-vous à votre emploi ? R.—Vingt-et-un.

Q.—De ce nombre, combien y a-t-il de polisseurs ? R.—Cinq.

Q.—Combien avez-vous de tailleurs de pierre ? R.—Il y en a neuf.

Q.—Avez-vous un forgeron ? R.—Nous avons une couple de forgerons.

Q.—Avez-vous une carrière qui vous appartienne ? R.—Nous en avons une.

Q.—Et employez-vous le reste de vos hommes à la carrière ? R.—Oui.

Q.—Que payez-vous à vos polisseurs par jour ? R.—Nous les payons \$1 à \$1.35 par jour.

Q.—Faites-vous faire quelqu'ouvrage à moins de \$1 par jour ? R.—Non.

Q.—Quel salaire par jour payez-vous à vos tailleurs de pierre ? R.—Nous leur donnons \$2 dans un département.

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne par jour du salaire de ces hommes ? R.—Je crois qu'en prenant tous les mois l'un dans l'autre, ils peuvent faire \$2.25 par jour ; ils font quelquefois plus et quelquefois moins.

Q.—Que payez-vous à vos carriers ? R.—\$1.25, \$1.40 et \$1.50 par jour.

Q.—Avez-vous un contre-maître à votre carrière, ou est-ce un de vos associés qui remplit cet office ? R.—C'est un des associés qui voit à la carrière.

Q.—Vous voulez dire que l'un des associés dirige la carrière ? R.—Oui.

Q.—Comment payez-vous vos hommes ? R.—Nous les payons au mois.

Q.—Les payez-vous jusqu'au jour qu'ils reçoivent leur argent ? R.—Non, nous les payons le 15 du mois pour jusqu'à la fin du mois précédent. D'habitude, nous les payons le premier samedi après le dix de chaque mois ; nous tâchons toujours de les payer vers le 10, ou le plus tôt possible après ; mais il arrive quelquefois que c'est un peu plus tard, et quelquefois un peu avant ; généralement nous les payons vers le 15 du mois.

Q.—Leur payez-vous le plein montant de leurs salaires ? R.—Oui, si ce n'est que nous retenons quinze jours ou à peu près en arrière.

Q.—Tenez-vous un magasin en rapport avec votre industrie ? R.—Non.

Q.—Est-ce que vous pratiquez en quoi que ce soit le "système d'échange" ?
—Non.

Q.—Vous ne retenez jamais rien à vos hommes que les quinze jours en question ? R.—Rien autre chose.

Q.—Prenez-vous des apprentis qui apprennent votre industrie ? R.—Oui.

Q.—Combien en avez-vous ? R.—Cinq.

Q.—Combien payez-vous à ces apprentis ? R.—50 cents la première année, 75 cents la seconde, et \$1 par jour la troisième.

Q.—Passez-vous un acte d'engagement avec eux ? R.—Non.

Q.—Comment les engagez-vous—verbalement ? R.—Oui, c'est tout ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Q.—Avez-vous jamais éprouvé quelque difficulté à garder ces jeunes gens après leur apprentissage terminé ? R.—Non.

Q.—Règle générale, est-ce que ces apprentis restent avec vous, après leur temps d'apprentissage terminé ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous actuellement quelques-uns avec vous qui aient fini leur apprentissage ? R.—Nous en avons un.

Q.—Est-il disposé à rester avec vous ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire reçoit-il maintenant ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Après avoir passé trois ans avec vous ? R.—Oui.

Q.—Vous informez-vous si ces jeunes gens qui viennent ainsi apprendre votre industrie avec savent lire et écrire, ou est il nécessaire de le leur demander ? R.—Non, il n'est pas nécessaire de le faire, parce que nous savons que tous peuvent lire et écrire.

Q.—Quelle est la conduite générale des hommes qui travaillent pour vous. Sont-ils sobres ? R.—Eh bien ! oui, moyennement sobres ; nous ne pouvons pas les trouver en défaut. De temps à autre, il y en a quelques-uns qui s'oublient. Quelques-uns d'entr'eux sont sobres, et quelques autres un peu adonnés à boire.

Q.—Ne croyez-vous pas que si vos hommes étaient payés plus souvent, ils pourraient acheter leurs provisions à meilleur marché qu'ils ne le font à présent ? R.—Je ne sais pas s'il y aurait avantage pour eux d'être payés plus souvent, ou non. Je sais qu'ils ne l'ont jamais demandé, et ils paraissent satisfaits de la manière dont ils sont payés.

Q.—Je suppose que c'est la manière de faire les affaires en général ici que de payer les salaires mensuellement ? R.—Oui ; je ne pense pas qu'en étant payés plus souvent, les ouvriers pourraient acheter leurs effets à meilleur marché.

Q.—Y a-t-il jamais eu de grèves parmi les hommes engagés dans votre industrie ? R.—Jamais.

Q.—Avez-vous jamais eu quelques difficultés avec vos hommes quant à leur travail ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques plaintes à faire au sujet de choses qui pourraient être préjudiciables à votre industrie ? R.—J'en connais peu, à l'exception des taux du fret sur le chemin de fer Intercolonial. Nous avons un peu à nous plaindre de cette ligne, parce que l'automne dernier, je crois, elle nous a très mal traités—du moins, je considère que nous avons été très mal traités.

Q.—Voulez-vous bien expliquer vos griefs à ce sujet ? R.—Je crois que l'on charge trop cher de fret sur toute la ligne. Il y a eu deux ans l'automne dernier, le taux du fret a été augmenté presque du double de ce qu'il était auparavant à Toronto, et nous avons perdu un bon nombre de commandes par suite de cette augmentation. L'automne dernier, leurs taux nous ont causé un grand dommage, et nous avons été obligés de garder un lot d'ouvrages que nous aurions dû y expédier ; il nous a fallu garder ces ouvrages tout l'hiver, ce qui nous a fait perdre beaucoup d'argent.

Q.—Avez-vous jamais fait quelque rapport de cela au gouvernement ? R.—Non, cependant nous avons représenté la chose aux employés du chemin.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait utile aux gens de Saint-George, engagés dans la fabrication des ouvrages en granit, de soumettre un mémoire au gouvernement, indiquant la nature exacte des griefs dont on se plaint, et de porter plainte en personne ? R.—Je ne sais pas ce qui en résulterait, je ne puis pas dire quel avantage nous retirerions de porter une telle plainte.

Q.—Est-ce que ça ne serait pas la place où vous pourriez régler vos griefs ? R.—Je n'en sais rien, il y a beaucoup de choses que le gouvernement pourrait faire pour nous aider, lorsqu'il fait le contraire. Le gouvernement charge un droit sur beaucoup d'objets dont nous nous servons, et que nous devons importer des Etats-Unis.

Q.—Quelle sorte d'objets devez-vous faire venir des Etats-Unis ? R.—Notre verre et notre potée.

Q.—Est-ce qu'il n'y a aucun de ces objets manufacturés en Canada ? R.—Je ne connais personne qui fabrique les matériaux dont nous nous servons.

Q.—Avez-vous jamais travaillé ailleurs qu'à St-George ? R.—Oui.

Q.—A tailler la pierre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des hommes à votre emploi qui possèdent en propre des maisons à eux ? R.—Non, je ne crois pas.

Q.—Est-ce que vos hommes sont généralement prospères et heureux ? R.—Passablement.

Q.—Croyez-vous que quelques-uns d'entr'eux aient du moins quelques économies ? R.—Je ne connais pas cela ; je crois que s'ils ont autant de difficultés à vivre que les bourgeois, ils ne doivent pas avoir beaucoup d'argent de côté.

Q.—Croyez-vous que les hommes à votre emploi soient plus à l'aise aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a trois ou cinq ans ? R.—Je ne puis pas dire s'ils le sont, parce que je ne sais pas comment ils sont.

Q.—Croyez-vous que la prospérité soit plus grande à St-George, généralement parlant, qu'il y a trois ans ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Est-ce que la prospérité de la ville va en déclinant ou si elle reste dans le même état ? R.—Je suis porté à croire qu'elle reste dans le même état ; je ne pourrais pas dire pourtant qu'elle soit aussi rétrograde qu'il y a six ans.

Q.—Est-ce que l'industrie du granit n'a pas augmenté ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Ne faites-vous pas plus d'affaires qu'il y a cinq ans ? R.—Nous n'avons commencé nos affaires qu'il y a trois ans, et alors nous ne faisons rien ou presque rien.

Par M. KERWIN :

Q.—Dans le cas où quelques-uns de vos hommes voudraient vous laisser, pour une cause quelconque, auraient-ils de la difficulté à recevoir leur argent ? R.—Ils n'en ont jamais eu jusqu'à présent.

Q.—Pourraient-ils recevoir leur argent en aucun temps ? R.—Ils le pourraient s'ils le demandaient. Je ne sais pas s'ils recevraient le montant entier de leur salaire.

Q.—Dans le cas où ils quitteraient votre emploi, est-ce qu'ils recevraient leur

argent ? R.—Dans ce cas, ils le recevraient en aucun temps. Je crois qu'une autre chose que le gouvernement pourrait faire, ce serait de surveiller certaines choses de plus près qu'il ne le fait. Le gouvernement est assez rigoureux pour certaines choses dont nous nous servons pour manufacturer le granit, tel que la potée, l'acier et autres articles comme cela, que nous sommes obligés de faire venir des Etats-Unis, et sur lequel nous payons un droit; il surveille assez rigoureusement la perception de l'impôt sur ces articles, mais il y a certaines choses dont il paraît s'occuper assez peu, tel que, par exemple, le granit qui vient d'Ecosse en Canada. Ce granit écossais est expédié d'Europe jusqu'à Toronto à moins de frais qu'il nous est possible de manufacturer le nôtre et l'y expédier. Ceci provient de ce qu'il est permis aux manufacturiers écossais d'évaluer leurs marchandises trop bas.

Par M. CLARKE :

Q.—Pensez-vous que le droit ou le montant pour lequel il leur est permis d'évaluer leurs marchandises dans la facture qui doit servir à fixer l'impôt soit trop peu élevé ? R.—Je ne pense pas qu'on puisse manufacturer le granit à meilleur marché en Ecosse qu'ici, mais je crois que l'impôt et le fret pourraient être perçus d'une manière quelque peu différente de celle dont on les perçoit.

Par M. KELLY :

Q.—Pourquoi ne soumettez-vous pas cette question au gouvernement ? R.—Je ne pense pas que ça nous servirait à quelque chose d'en agir ainsi.

Par M. CLARKE :—

Q.—Vous avez un député au parlement pour ce comté ? R.—Oui.

Q.—Ne pourriez-vous pas lui soumettre la chose afin qu'il s'en occupe ? R.—Nous pourrions le faire.

ALEXANDER TAYLOR, manufacturier en granit, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :—

Q.—Dans quel genre d'affaires êtes-vous engagé ? R.—Je suis engagé dans la manufacture du granit rouge.

Q.—Depuis quand manufacturez-vous le granit rouge ? R.—J'y ai travaillé depuis vingt-quatre ans.

Q.—Vous êtes-vous occupé de cette industrie depuis vingt-quatre ans dans cette ville ? R.—Je suis ici depuis treize à quatorze ans.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—J'ai environ une douzaine de polisseurs.

Q.—Combien de tailleurs de pierre ? R.—A peu près le même nombre que les polisseurs.

Q.—Exploitez-vous une carrière ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous à la carrière ? R.—Environ six.

Q.—Combien payez-vous vos polisseurs par jour ? R.—De 50 cents à \$1.50.

Q.—Combien payez-vous vos tailleurs de pierre ? R.—Voulez-vous dire les ouvriers ou les apprentis ?

Q.—Les ouvriers ? R.—De \$1.50 à \$2.50, par jour.

Q.—En avez-vous qui travaillent à la pièce pour vous ? R.—Oui.

Q.—Combien peut gagner par jour un ouvrier tailleur de pierre de première classe ? R.—Il peut faire quelquefois \$3 ou \$4 par jour ; cela dépend entièrement de la nature de son entreprise.

Q.—Combien peut gagner un bon ouvrier tailleur de pierre en moyenne par année? R.—Un bon tailleur de pierre peut faire \$600 par année, en moyenne, à Saint-George.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année, faudra-t-il qu'un tailleur de pierre travaille pour réaliser ce montant d'argent? R.—J'oserais dire environ dix mois.

Q.—Prenez-vous des apprentis? R.—Oui.

Q.—Comment les engagez-vous? R.—Nous les engageons pour trois ans.

Q.—Quel salaire leur donnez-vous? R.—50 cents pour la première année, 75 cents pour la seconde année, et \$1 par jour pour la troisième année.

Q.—Est-ce que vous passez un acte d'engagement avec eux? R.—Je ne les ai jamais encore engagés par contrat écrit.

Q.—Y a-t-il de vos hommes qui possèdent des maisons qui leur appartiennent en propre? R.—Je présume qu'il doit y en avoir quelques-uns.

Q.—En connaissez-vous par vous-même quelques-uns? R.—Je pourrais difficilement en nommer quelques-uns d'ici, mais je crois qu'il y a deux ou trois de nos hommes qui possèdent des maisons dans le voisinage.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos hommes ont des épargnes d'aucunes façons, autres que de posséder des maisons? R.—Je ne puis rien en dire.

Q.—Quelle est la conduite ordinaire de vos hommes,—sont-ils sobres, réguliers et industriels? R.—Mes hommes sont généralement sobres et industriels; la plupart sont assez réguliers.

Q.—Combien de fois payez-vous vos hommes? R.—Une fois par mois.

Q.—Leur payez-vous leur salaire jusqu'au jour de la paie? R.—Non, nous leur retenons de dix à vingt jours.

Q.—Vous retenez de dix à vingt jours de leur salaire? R.—Oui.

Q.—Au cas où un homme laisserait votre emploi sans finir son temps, jusqu'au jour de la paye, serait-il payé le jour qu'il laisserait le service, ou serait-il obligé d'attendre pour son argent jusqu'au jour de la paye suivante? R.—Il aurait à attendre jusqu'à la paye suivante.

Q.—Avez-vous jamais travaillé aux Etats-Unis? R.—J'y ai travaillé.

Q.—Est-ce que vous y travailliez à la journée ou à la pièce? R.—Quand je travaillais aux Etats-Unis, j'y travaillais à la pièce.

Q.—Combien les tailleurs de pierre gagnent-ils aux Etats-Unis? R.—Lorsque j'y étais, je pouvais gagner \$10 par jour en travaillant à la pièce, et \$4 à \$5 en travaillant à la journée.

Q.—Combien les hommes y font-ils actuellement, en moyenne? R.—De \$3 à \$3.50.

Q.—Avez-vous jamais travaillé en Ecosse? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire d'un bon tailleur de pierre en Ecosse?

R.—Lorsque j'y travaillais, la moyenne du salaire était de 26 chelings.

Q.—Etait-ce par jour? R.—Non, par semaine; 26 chelings par semaine était le taux régulier.

Q.—Etiez-vous marié quand vous étiez en Ecosse? R.—Oui.

Q.—Y teniez-vous maison? R.—Oui.

Q.—Quelle différence existe-t-il entre le coût de la vie en Ecosse et ici? R.—Nous pouvions y vivre pour un peu moins de la moitié de ce que coûte la vie ici.

Q.—Avez-vous autant d'appartements dans votre maison en Ecosse que dans ce pays? R.—Nous pouvions en avoir bien près autant—peut-être y avait-il quelque différence.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de quelques griefs, ou avez-vous quelques plaintes à faire? R.—Notre commerce souffre de plusieurs manières dans cette partie du pays. En premier lieu, le taux du fret, que nous avons à payer pour

nos marchandises en Canada, constitue le principal grief dont nous avons à nous plaindre. L'Intercolonial nous charge un taux énorme de fret sur nos marchandises, de Saint-Jean à Montréal et à Toronto ; nos pratiques trouvent qu'elles peuvent faire venir leur granit de Glasgow jusqu'à Toronto, à meilleur marché que nous pouvons l'y expédier d'ici. Je ne sais pas comment cela peut se faire, parce que la distance est plus courte d'ici à Toronto que de Glasgow ; je sais que c'est un grand désavantage pour notre commerce.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-ce que les taux élevés sont causés par le délai sur la route ? R.—Non, les lignes de chemin de fer chargent des taux élevés quand même sur nos marchandises.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais fait des plaintes à ce sujet ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que vous n'avez jamais reçu satisfaction quant à cela de la part du gouvernement ? R.—Non ; nous avons porté plaintes aux employés du chemin de fer.

Q.—Croyez-vous que tous les apprentis que vous employez peuvent lire ou écrire ? R.—Je ne pense pas qu'il y en ait un seul qui ne sache lire ou écrire.

Q.—Avez-vous été dans les affaires ici pendant treize ans ? R.—Oui, pendant treize années consécutives.

Q.—Est-ce que vos affaires ont augmenté depuis les trois ou cinq dernières années ? R.—Elles ont augmenté considérablement.

Q.—Que pensez-vous que soit le montant de vos affaires ? R.—Environ \$18,000 par année ; je n'aime pas beaucoup à dire cela, parce que j'ai vu des états faits par des personnes engagées dans le même commerce qui dépassent beaucoup ce chiffre, mais je sais qu'ils sont exagérés ; je ne crois à aucune sorte d'exagération.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous voulez dire la vérité ? R.—Je veux dire la vérité.

Q.—Si ce granit écossais était éloigné du marché, pourriez-vous approvisionner le marché canadien ? R.—Je ne pense pas qu'il puisse y avoir aucune difficulté à le faire. Nous avons dans nos fabriques les moyens de manufacturer les ouvrages en granit de toutes espèces. J'ai dans mon établissement toutes les machines nécessaires pour cela, et j'en aurais davantage si nous avions la faculté libre et entière d'approvisionner le marché canadien.

Q.—Avez-vous jamais demandé qu'un droit fut imposé sur le granit écossais importé dans ce pays ? R.—Je n'ai jamais rien demandé de la sorte.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous quelques autres informations que vous désireriez donner au gouvernement ou à la Commission qui n'auraient pas été élucidées par les questions déjà passées ? R.—Je ne sache pas que je puisse donner d'autres informations.

Par M. KERWIN :

Q.—Au cas où vous réaliseriez un profit par la réduction du fret sur les lignes de chemins de fer et par l'augmentation des droits de douane sur le granit écossais, est-ce que vous éléveriez les salaires de vos ouvriers ? R.—Eh, bien ! ça ne serait d'aucun bénéfice pour nous.

Q.—Alors l'ouvrier qui travaille pour vous ne recevrait aucun bénéfice de l'augmentation du profit que vous feriez par la diminution des taux des chemins

de fer, ou par l'accroissement du marché pour vos produits, au cas où des droits seraient imposés sur les produits écossais ? R.—S'il y avait quelques bénéfices à réaliser de cela, je crois que c'est nous qui devrions en profiter.

Q.—Quand vous travailliez vous-même comme ouvrier, avez-vous jamais eu à attendre pour l'argent que vous aviez gagné ? R.—Oui, j'eus une fois à attendre trois mois pour mon argent de la part du gouvernement des États-Unis.

Q.—Mais vous faisiez d'autre chose dans l'intervalle ? R.—Oui, je travaillais tout le temps.

Q.—Au cas où vous congédieriez un de vos hommes après six jours de travail à votre emploi, est-ce qu'il aurait à attendre soixante jours pour recevoir son argent ? R.—Dans un pareil cas, je le paierais de suite.

Q.—J'ai compris que vous aviez dit que si un de vos hommes était congédié, il aurait à attendre jusqu'au jour de la paye suivante pour son argent ? R.—Non, j'ai dit que s'il laissait le service, s'il était congédié, je le paierais de suite.

Q.—Et s'il était congédié par vous, vous le paieriez ? R.—Oui.

CHARLES JOHNSON, manufacturier en granit, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis manufacturier d'ouvrages en pierre—le granit rouge.

Q.—Faites-vous affaires pour vous-même ? R.—Oui.

Q.—Quelle société représentez-vous ? R.—Milne, Coutts & Cie.

Q.—Depuis quand êtes-vous en affaires avec Milne, Coutts & Cie ? R.—Depuis environ trois ans.

Q.—Depuis quand sont-ils en affaires ? R.—Depuis cinq ans.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Je crois que nous employons environ cinquante hommes.

Q.—Combien y a-t-il de polisseurs parmi ces hommes ? R.—Je crois que j'en ai marqué quatorze sur la liste, et en référant à la liste, je trouve que nous avons cinquante-deux hommes en tout.

Q.—Combien avez-vous de tailleurs de pierre ? R.—Trente-six en comptant les apprentis.

Q.—Combien avez-vous d'hommes qui travaillent à la carrière ? R.—Nous en avons huit actuellement.

Q.—Quel est le salaire ordinaire donné aux polisseurs ? R.—Leur salaire varie de 75 cents par jour à \$1.75 :—et il y en a qui ont \$1.25, quelques-uns \$1.50 et d'autres \$1.75.

Q.—Que payez-vous aux tailleurs de pierre par jour ? R.—peuvent faire en moyenne de \$2 et \$2.25 par jour.

Q.—Que donnez-vous à ce que vous appelez un bon tailleur de pierre travaillant à la journée ? R.—Deux piastres.

Q.—Et que donnez-vous aux hommes qui travaillent à la pièce ? R.—Ils font de \$35 à \$75 par mois, soit une moyenne de \$50 à \$60 par mois. Il y en a quelques-uns qui feront 50 pour cent de plus dans un mois que dans un autre.

Q.—Quel est le salaire moyen d'un bon tailleur de pierre ? R.—Je puis dire qu'un bon tailleur de pierre fera \$2 par jour d'un bout de l'année à l'autre en travaillant à la pièce.

Q.—Mais cela ne serait que pour le temps qu'il travaille ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de mois durant l'année êtes-vous en opération ? R.—Environ onze mois en moyenne. Je crois que nous avons été arrêtés pendant quatre semaines l'hiver dernier. Certains hivers, nous n'arrêtons que deux semaines.

Q.—Mais vous croyez qu'un bon tailleur de pierre peut faire \$2 par jour en moyenne pendant onze mois dans l'année ? R.—Je crois qu'il le peut.

Q.—Combien payez-vous vos apprentis ? R.—Nous les payons 50 cents par jour la première année, 75 cents la seconde et une piastre par jour la troisième.

Q.—Avez-vous quelques ouvriers travaillant avec vous actuellement qui auraient fait leur temps d'apprentissage chez vous ? R.—Il n'y en a qu'un actuellement dans l'atelier qui ait appris son métier avec nous. Je ne suis dans l'établissement que depuis trois ans.

Q.—Combien gagne-t-il maintenant ? R.—Je n'en sais rien ; je crois qu'il a 40 cents du pied.

Q.—Avez-vous un magasin ? R.—Oui.

Q.—Donnez-vous des ordres à vos hommes pour prendre au magasin ? R.—Oui, s'ils le désirent ; nous tenons le magasin pour notre propre commodité.

Q.—Donnez-vous quelque préférence dans l'ouvrage à ceux des hommes qui prennent à votre magasin ? R.—Non, quelques-uns des hommes ne prennent rien au magasin ; nous les payons une fois par mois, et ils ne prennent rien au magasin d'un bout du mois à l'autre.

Q.—Payez-vous vos hommes complètement au jour de la paye ? R.—Oui ; nous les payons le 15 de chaque mois pour jusqu'à la fin du mois précédent le jour de la paye ; nous les payons vers le 15 de chaque mois.

Q.—Quel salaire donnez-vous à vos carriers ? R.—Règle générale, ils ont de \$1 à \$1.50 et \$1.60 par jour. Je crois qu'ils font en moyenne \$1.50 par jour.

Q.—Y a-t-il jamais eu de grèves dans votre établissement ? R.—Il n'y en a jamais eues.

Q.—Vos hommes paraissent-ils tout-à-fait satisfaits ? R.—Je n'ai jamais rien entendu au contraire.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de quelques griefs ? R.—Oui, nous en avons un relativement aux taux du fret chargés par le chemin de fer Intercolonial ; cette ligne nous fait tort en transportant le granit écossais.

Q.—N'avez-vous jamais fait aucunes remontrances à ce sujet à qui que ce soit ? R.—Nous avons fait mention de cette question de fret aux employés du chemin de fer.

Q.—Savez-vous où se trouve la véritable difficulté ? R.—La difficulté provient des lignes de chemin de fer. Nous nous sommes plaints à ce sujet tant au chemin de fer Intercolonial qu'au Grand-Tronc.

Q.—Quelles sont les habitudes de vos hommes—sont-ils généralement sobres ? R.—Je suis d'opinion qu'ils le sont.

Q.—Trouvez-vous toujours vos hommes réguliers et sobres ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il quelques-uns de vos hommes qui possèdent des maisons en propre ? R.—Plusieurs d'entre eux en possèdent.

Q.—Ont-ils payé leurs maisons avec l'argent qu'ils ont gagné pendant qu'ils étaient à l'emploi de Milne Coutts & Cie ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il y a de vos hommes qui aient fait des épargnes ? R.—J'en connais trois actuellement qui se sont acheté une propriété chacun, et se sont bâti des maisons pour eux-mêmes. Je ne puis pas dire s'il y en a d'autres qui aient fait des économies.

Par M. GIBSON :

Q.—Vous servez-vous de machines dans votre établissement ? R.—Oui, nous employons beaucoup de machines.

Q.—De quel pouvoir moteur vous servez-vous ? R.—D'un pouvoir d'eau.

Q.—Votre machine est-elle bien protégée contre les accidents ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu d'accidents par votre machine ? R.—A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'accidents par notre machine dans l'établissement, depuis que nous avons commencé nos opérations.

Par M. KERWIN :

Q.—Chargez-vous à vos ouvriers le même prix qu'à tout autre pour les marchandises qu'ils achètent à votre magasin ? R.—Nous leur chargeons les mêmes prix que nous chargeons pour nous-mêmes. Nous sommes cinq membres dans la société et un teneur de livres, et nous chargeons à tous, tant aux membres de la société qu'au teneur de livres et aux ouvriers, les mêmes prix pour les marchandises.

Q.—Quel est le nom de la société ? R.—“Milne, Coutts & Cie.”

Q.—Depuis quand la société est-elle en affaires ? R.—Je ne pourrais pas dire ; depuis environ huit à neuf ans.

Q.—Est-ce que tous les patrons de cette société sont des hommes sobres ? R.—Dites-vous les patrons ?

Q.—Oui, les patrons ? R.—Je crois qu'ils sont tous des hommes sobres, sans exception.

Par M. CLARKE :

Q.—Comment savez-vous que le montant du fret chargé par les lignes de chemin de fer depuis cette ville jusqu'à Toronto sur le granit est tel que vous ne puissiez faire de compétition aux produits écossais ? R.—Je le sais par une lettre que nous avons reçue en décembre dernier de M. Guilett, de Toronto Je crois que j'ai cette lettre dans ma poche, (produisant la lettre) ; dans cette lettre, M. Guilett dit qu'il avait reçu deux lots de granit de Glasgow, au taux de 27s. 6d., qui s'étaient rendus par voie d'Halifax, et dans le même temps nous payions 65 cents d'ici à Toronto.

Q.—Est-ce que ces marchandises étaient livrées à Toronto ? R.—Oui, livrées à Toronto par voie d'Halifax.

Q.—Est-ce que ce taux ne comprenait pas le fret et l'impôt ? R.—Non, le fret seulement.

Q.—Vous payez le fret par les cent livres, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous 39 cents par tonne ? R.—Nous avons payé cela.

Q.—Et ils payent 27s. 6d. de Glasgow ? R.—Oui ; nous nous sommes ligués ensemble à ce sujet, et le gouvernement a abaissé le taux à 36 cents.

Q.—Avez-vous jamais soumis la chose à votre député au parlement ? R.—Nous en avons parlé, mais je ne crois pas que nous ayons soumis la question au parlement. Je vais vous lire maintenant une partie de la lettre de M. Guilett. Il est sculpteur à Toronto, et il a sa place d'affaire au coin des rues Church et Lombard. Voici ce qu'il dit : “Vous devriez demander à M. Chipman de s'adresser au ministre des chemins de fer au sujet des taux du fret de Saint-Jean à Toronto, ou de fait à Ontario. Depuis le dernier jour d'octobre, le taux a été augmenté de 33 à 60 cents par cent livres, tandis que sur deux lots que j'ai reçus de Glasgow depuis cette date, *via* Halifax, nous avons eu à payer 27s. 6d., par tonne jusqu'à Toronto, y compris le fret sur le transfert océanique.” Cette lettre était écrite du 28 décembre 1887.

Q.—Y a-t-il d'autres griefs dont vous ayiez à vous plaindre ? R.—Nous payons des droits très élevés sur les marteaux et l'acier ; sur les marteaux, nous payons 35 pour cent, et sur l'acier 12½ pour cent.

Q.—Est-ce que ces droits sont excessifs pour votre commerce ? R.—Ils nous sont préjudiciables.

Q.—Pourquoi vous sont-ils préjudiciables ? Est-ce que vous ne pouvez pas acheter votre acier dans ce pays ? R.—Nous ne pouvons nous y procurer l'acier trempé (*chilled steel*).

Q.—Est-ce que vous ne pouvez pas vous procurer du fer trempé ici ? R.—Nous pouvons en avoir, mais il n'est pas aussi bon que celui venant des États-Unis.—Il y a une chose dont je n'aime pas à parler. Nous avons entendu dire que le granit écossais était envoyé au Canada sans que les dimensions en fussent.

spécifiées. Lorsque nous expédions du granit aux Etats-Unis, nous devons en donner une description, ainsi que la dimension de chaque monument, pour servir à l'évaluation des droits de douane, mais pour le granit écossais qui vient au Canada, rien de tel n'est exigé. Sur l'acier de marteaux à panne, il y a un droit de 35 pour cent. En 1886, il était de 30 pour cent; il est de 12½ pour cent sur d'autres qualités d'acier; de 20 pour cent sur la pôtée et la fondre, ainsi que sur le fer trempé. Les gens qui exploitent notre pierre en Haut Canada nous disent que le granit écossais est apporté au Canada sans être soumis à aucune évaluation, et il n'y a rien pour en gêner l'importation. Nous prétendons que cette préférence nous est préjudiciable.

JAMES DODDS, (le Epps, Dodds & Cie, manufacturiers en granit), est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous entendu le témoignage rendu par M. Coffee? R.—Oui.

Q.—Dans quelle ligue d'affaires êtes-vous engagé? R.—Dans l'exploitation du granit. J'appartiens à la société Epps, Dodds & Cie.

Q.—Depuis quand faites-vous partie de la société Epps, Dodds & Cie.? R.—Je crois que nous sommes en affaires depuis six ans.

Q.—Êtes-vous un des membres qui ont formé la société? R.—Oui.

Q.—Combien employez-vous d'hommes? R.—Je crois que nous avons actuellement à notre emploi trente-sept hommes—c'est-à-dire, si ma mémoire ne me fait pas défaut.

Q.—Combien avez-vous de polisseurs? R.—Sept.

Q.—Combien de tailleurs de pierre? R.—Je crois que nous en avons quatorze.

Q.—Que payez-vous à vos polisseurs par jour? R.—De \$1.50 en descendant jusqu'à cinquante cents.

Q.—Quel salaire donnez-vous à ceux qui travaillent comme tailleurs de pierre? R.—Nous payons \$2.25 par jour aux hommes qui travaillent pour nous comme tailleurs de pierre.

Q.—Combien ceux de vos hommes qui travaillent à la pièce gagnent-ils? R.—Voulez-vous dire en moyenne?

Q.—Oui? R.—De \$35 à \$60 par mois.

Q.—Est-ce qu'ils sont constamment employés? R.—Oui, pendant les deux dernières années, nos tailleurs de pierre n'ont pas perdu plus de deux mois; l'année dernière, nous avons travaillé onze mois dans le cours de l'année.

Q.—Prenez-vous des apprentis? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous d'apprentis? R.—Nous en avons sept.

Q.—Combien donnez-vous à vos apprentis? R.—50 cents la première année, 75 cents la seconde et \$1 par jour la troisième.

Q.—Avez-vous actuellement des hommes qui travaillent pour vous, qui ont fait leur apprentissage dans votre établissement? R.—Oui.

Q.—Quel salaire ont-ils? R.—De \$35 à \$60 par mois.

Q.—Comment payez-vous vos hommes? R.—Une fois par mois.

Q.—Les payez-vous complètement pour jusqu'au jour où ils reçoivent leur argent? R.—Nous les payons le 15 du mois pour jusqu'à la fin du mois précédent. Nous leur retenons toujours dix à quinze jours en arrière.

Q.—Où se trouve votre marché principal? R.—Ontario surtout, et les Provinces Maritimes.

Q.—Rencontrez-vous une forte compétition dans votre ligne d'affaires? R.—Oui.

Q.—D'où vous vient cette compétition généralement? R.—De l'Ecosse, la plus forte venant d'Aberdeen.

Q.—Est-ce que l'on peut se procurer la pierre à meilleur marché là qu'ici? R.—Il paraît en être ainsi.

Q.—La qualité de la pierre d'Ecosse est-elle supérieure à la nôtre? R.—Je ne pense pas qu'elle le soit. Je crois que la nôtre est la meilleure. Je ne le sais pas par expérience, mais par ce que m'ont dit des ouvriers venant de l'Ecosse qui ont travaillé pour nous, la pierre écossaise ne serait pas aussi bonne que la nôtre; je sais que la nôtre se travaille mieux que celle-là.

Par M. WALSH :

Q.—Comment la compétition venant de l'Ecosse se fait-elle—est-ce que la pierre venant de là se vend à meilleur marché que la nôtre? R.—Oui.

Q.—Est-ce que l'on importe la pierre d'Ecosse à Ontario à meilleur marché que vous ne pouvez l'y expédier? R.—On expédie de la pierre d'Ecosse à Ontario à meilleur marché qu'on peut le faire d'ici. Le taux du fret de l'Ecosse à Toronto est plus bas que ce que nous avons à payer pour placer notre pierre à Toronto d'ici.

Q.—A quelle partie du pays arrive cette importation pour se rendre à Toronto? R.—J'ai entendu dire que c'était principalement par Halifax—du moins c'est ce qu'on m'a dit.

Q.—Comment cette compétition entre Halifax et Toronto peut-elle vous affecter—est-ce parce que les taux du fret y seraient moins élevés? R.—Je crois que c'est cela.

Q.—Savez vous s'il s'importe beaucoup de ce granit écossais dans ce pays? R.—Il s'en importe une grande quantité; je ne puis pas vous en préciser le montant, je ne suis pas prêt à vous dire le nombre de tonnes, mais je sais qu'il en vient une grande quantité.

Q.—Y a-t-il de ce granit qui va aux Etats-Unis? R.—Oui, il en va aux Etats-Unis.

Q.—Est-ce qu'il en vient dans cette province ou dans la Nouvelle-Ecosse? R.—Je ne sache pas qu'il en soit venu ici depuis ces années dernières—je veux dire dans cette province.—Je sais qu'il en est venu à Saint-Jean, il y a dix à douze ans.

Q.—Depuis quand ces carrières sont-elles exploitées ici? R.—Je sais que c'est depuis environ une quinzaine d'années.

Q.—Est-ce depuis que ces carrières sont en opération que ce granit écossais est venu à Saint-Jean? R.—Je n'en suis pas bien sûr maintenant, mais je crois que c'est depuis qu'elles sont en opération. Je crois qu'il y a quinze ans que l'exploitation du granit se fait à Saint-George—c'est-à-dire, si ma mémoire ne me fait pas défaut.

Q.—Est-ce depuis que l'exploitation du granit a commencé ici que ce granit écossais dont vous parlez est venu à Saint-Jean? R.—Je ne suis pas certain si c'est avant ou depuis.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de quelques griefs dans votre ligne d'affaire? R.—Je n'en connais pas d'autres pour le moment que les taux élevés du fret sur les lignes de chemin de fer.

Q.—D'où vous procurez-vous vos pointes d'acier, vos marteaux et autres articles de même nature? R.—Nous achetons la plupart de ces articles aux Etats-Unis.

Q.—N'en avez-vous jamais essayé qui auraient été fabriqués dans ce pays? R.—Oui, l'hiver dernier nous avons fait l'essai de quelques échantillons, c'était des marteaux à panue.

Q.—De qui les aviez-vous eus? R.—De Broad, de Saint-Etienne; ils n'étaient pas bons cependant.

Q.—N'en avez-vous jamais fait venir d'Ontario ? R.—Non, je ne savais pas qu'on y en fabriquait.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce que les polisseurs à qui vous payez 50 cents par jour sont des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous le plus bas à ceux de vos polisseurs qui sont des hommes faits ? R.—90 cents à \$1 par jour ; 90 cents le premier mois, et nous augmentons ensuite leur salaire à mesure qu'ils progressent.

Q.—Je suppose que les polisseurs à 90 cents sont ceux qui n'ont encore aucune expérience dans le métier ? R.—Oui.

WILLIAM COUTTS, (de Milne, Coutts & Cie.) est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :—

Q.—Veuillez dire à la Commission dans quelle ligne d'affaires vous êtes engagé ? R.—Je dirige les travaux de carrière dans les montagnes pour la maison Milne, Coutts & Co., ou j'extrais la pierre.

Q.—Est-ce la partie de la besogne que vous avez entreprise ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous d'hommes qui travaillent à la carrière ? R.—A peu près neuf hommes.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Est-ce que vos hommes employés à la carrière sont employés toute l'année ? R.—Oui, presque toute l'année car lorsque les travaux de carrière cessent, nous les employons généralement à couper du bois.

Q.—Quelle espèce de bois ? R.—Du bois franc.

Q.—Y possédez-vous du terrain ? R.—Oui, nous faisons du bois de corde presque tous les mois d'hiver, de sorte que les hommes n'arrêtent pas de travailler plus d'un mois.

Q.—Je suppose alors que vous extrayez plus de pierre que vous n'en avez besoin pour votre propre consommation ? R.—Nous n'en avons pas plus qu'il nous en faut.

Q.—Etes-vous tailleur de pierre de votre métier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais travaillé de votre métier aux Etats-Unis ? R.—J'y ai travaillé.

Q.—Avez-vous jamais exercé votre métier en Europe ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous dire à la Commission quelle est la différence des salaires payés aux Etats-Unis, en Europe et ici ? R.—Nous payons tout autant à nos carriers qu'aux Etats-Unis, savoir : \$1.50 par jour. J'ai travaillé au Cap-Ann, et les carriers ordinaires y avaient alors \$1.50 par jour, il y a de cela quatorze à quinze ans.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires d'ici et ceux des Etats-Unis ? R.—Ils sont un peu moindres ici, mais pas beaucoup cependant.

Q.—Est-ce que le coût de la vie est moindre ici qu'aux Etats-Unis ? R.—Il est un peu moins élevé ici.

Q.—Est-ce que le coût de la vie qui est moindre ici se trouve proportionné à la différence dans le salaire ? R.—Je n'en sais rien. Je puis difficilement vous l'assurer, mais je crois que les tailleurs de pierre gagnent \$3 par jour aux Etats. C'est le plus haut salaire qu'on y donne, et nous avons ici des hommes qui peuvent faire \$2.50 à \$3 par jour à travailler à la pièce ; ils feront quelquefois \$3 à \$3.50.

Q.—D'où trouvez-vous que vous vient la plus forte compétition ? R.—Elle nous vient d'Europe par le granit écossais.

Q.—Où se trouve votre marché pour la pierre ? R.—Principalement les Etats-Unis et Ontario.

Q.—Y a-t-il quelque raison pour que vous ne puissiez pas manufacturer votre pierre à aussi bon marché qu'on le fait en Ecosse ? R.—Le salaire en est une ; il y a une bonne différence quant au salaire des hommes ici.

Q.—Quelle différence peut-il y avoir entre l'Ecosse et ici quant aux tailleurs de pierre ? R.—Près de la moitié ; il peut y avoir cette différence entre \$2.50 et \$3 ici, et 5 schellings par jour là-bas.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de quelques griefs ? R.—De rien, si ce n'est des taux du fret par chemins de fer. Les manufacturiers du granit écossais peuvent expédier leurs produits de chez eux, et les placer à Toronto à meilleur marché que nous pouvons y expédier les nôtres d'ici.

Q.—Pourquoi peuvent-ils expédier leur pierre de là-bas à Toronto à meilleur marché que vous ne pouvez y expédier la vôtre ? R.—Parce que les taux du fret qu'ils ont à payer sont moins élevés que ce que nous avons à payer.

FRED. BOGUE, ouvrier en granit, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis tailleur de pierre—tailleur de granit.

Q.—Depuis quand travaillez-vous de ce métier ? R.—Depuis treize ans.

Q.—N'avez-vous jamais travaillé ailleurs qu'à Saint-George ? R.—Oui, j'ai travaillé quelque peu aux Etats-Unis.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires des tailleurs de pierre aux Etats-Unis et ceux d'ici ? R.—Quand je travaillais aux Etats-Unis à la journée, je gagnais \$2.50. Je crois que c'est le plus que j'ai fait quand j'étais là.

Q.—Quel est le plus haut salaire que vous avez ici, quand vous travaillez à la journée ? R.—Je gagne ici \$2.25 par jour.

Q.—Est-ce qu'il vous en coûtait plus cher pour vivre aux Etats-Unis qu'ici ? R.—Je crois que oui.

Q.—Proportionnellement plus que le montant de vos gages ? R.—Oui, je crois qu'il m'en coûtait proportionnellement plus.

Q.—Travaillez-vous jamais à la pièce ici ? R.—Pas très souvent.

Q.—Quand vous travaillez à la pièce, gagnez-vous plus que quand vous travaillez à la journée ou à la semaine ? R.—Non, je ne pense pas faire plus en moyenne.

Q.—Combien d'heures de travail faites-vous par jour ? R.—Dix heures, c'est-à-dire que nous sommes supposés faire.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Je suis payé une fois par mois, si j'attends la fin du mois. Quelquefois, je suis payé plus souvent, quelquefois je suis payé deux ou trois fois par mois.

Q.—Vous trouvez-vous bien d'être payé une fois par mois ? R.—Je m'en trouve satisfait.

Q.—En êtes-vous parfaitement satisfait ? R.—Oui, je n'ai pas de raison d'être d'être satisfait d'être payé de la manière que je le suis.

Q.—Comment paie-t-on les tailleurs de pierre dans la même ligne d'affaires aux Etats-Unis ? R.—J'ai travaillé à des places où nous étions payés toutes les semaines, à d'autres où nous étions payés tous les 15 jours, à d'autres encore où nous étions payés tous les mois, et même à d'autres où il n'y avait pas de jour de paye régulier, mais où l'on était payé généralement une fois par mois.

Q.—Recevez-vous votre salaire pour jusqu'au jour de la paye ? R.—Je suis payé le 15 du mois pour jusqu'à la fin du mois précédent.

Q.—Alors il se trouve quelques jours pour lesquels vous n'êtes pas payé le jour de la paye ? R.—Oui, environ dix jours.

Q.—Comment sont les rapports entre les patrons et les employés dans votre établissement ? R.—Ils sont bons.

Q.—N'existe-t-il pas aucun mécontentement entre eux ? R.—Je suis satisfait de la manière dont je suis traité.

Q.—Êtes-vous tellement satisfait que vous n'ayiez aucune plainte à faire ? R.—Je n'ai aucune plainte à faire ?

Q.—Croyez-vous que dix heures de travail par jour soit un temps raisonnable pour une journée d'homme ? R.—Je préférerais travailler sept heures et avoir le même salaire ; mais je préfère travailler dix heures que de travailler sept heures avec un moindre salaire.

Par M. GIBSON :—

Q.—Croyez-vous que vous puissiez faire autant d'ouvrage en sept heures qu'en dix heures ? R.—Je ne le crois pas, peut-être le pourrais-je.

Q.—Existe-t-il quelques griefs dans la ligne des tailleurs de pierre que vous désireriez faire connaître à la Commission ? R.—Il n'y en a pas que je sache.

Par M. CLARKE :

Q.—Y a-t-il des apprentis qui travaillent à votre atelier ? R.—Je ne puis pas dire combien il y en a en tout, mais je crois qu'il y en a neuf ou dix,—ou environ ce nombre qui travaillent dans notre établissement.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage ici ou aux Etats-Unis ? R.—Je l'ai fait ici.

Q.—Etiez-vous engagé par contrat ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps avez-vous servi ? R.—J'ai servi trois années.

Q.—Croyez-vous qu'il soit préférable pour un jeune garçon d'être engagé par contrat, ou d'être laissé libre ? R.—Je crois qu'il est préférable pour lui d'être engagé par contrat.

Q.—Croyez-vous qu'en étant engagé par contrat, il acquiert une meilleure connaissance du métier ? R.—Je le crois.

DAVID McADAM, polisseur en granit, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis polisseur en granit.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous le métier de polisseur ? R.—Depuis quatorze ou quinze ans, je ne puis pas dire exactement.

Q.—Avez-vous toujours travaillé comme polisseur ? R.—Non, pas toujours.

Q.—Êtes-vous tailleur de pierre de votre métier ? R.—J'avais coutume de travailler dans les moulins.

Q.—Et lorsqu'on a commencé à polir à Saint-George, vous avez appris ce métier ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire d'un polisseur ici ? R.—Je ne puis pas vous le dire.

Q.—Je suppose que vous savez quel est votre propre salaire ? R.—Oui, je sais quel est mon salaire.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que gagnent les ouvriers qui travaillent de votre métier à St-George ? R.—Ils gagnent \$1 et \$1.25 par jour ; quelques-uns ont \$1.35.

Par M. KELLY :

Q.—Faut-il de l'habilité pour travailler le métier de polisseur ? R.—Quelques-uns croient qu'il n'en faut pas, mais je pense qu'il en faut.

Q.—Est-ce que le métier est nuisible à la santé ? R.—Il y en a qui le pensent.

Q.—Est-ce que vous le pensez ? R.—Je ne puis pas dire que je le pense ; j'ai toujours eu une assez bonne santé, et je n'aurais pas travaillé comme polisseur pendant quatorze ans si le métier m'eût été contraire.

Q.—En quoi doit consister l'habilité requise pour le métier ? R.—Je pourrais difficilement vous expliquer cela.

Q.—Prenez-vous de jeunes garçons pour servir leur temps d'apprentissage à polir ? R.—Nous ne les prenons pour aucun temps spécifique. On les engage pour le temps qu'on peut les avoir, et quand nous ne pouvons pas en avoir, nous nous en passons.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Une fois par mois, ou à peu près.

Q.—Êtes-vous satisfait de la manière dont vous êtes payé ? R.—Je le suis.

Q.—Êtes-vous obligé d'accepter des ordres pour marchandises en paiement de votre salaire ? R.—Je n'y suis pas obligé à moins que j'y consente.

Q.—Y a-t-il un magasin attaché à l'établissement ? R.—Il y en a un.

Q.—Y prenez-vous toute espèce de marchandises ? R.—Je puis dire que oui.

Q.—Êtes-vous tout à fait libres d'en agir ainsi ou non ? R.—Nous le sommes.

Q.—Est-ce que les marchandises y sont à aussi bon marché que partout ailleurs ? R.—Je pense qu'elles y sont à aussi bon marché que partout ailleurs, aux alentours d'ici.

Q.—Devez-vous prendre des ordres sur tout autre magasin en paiement de votre salaire ? R.—Non, nous ne faisons pas de ces sortes d'affaires.

Q.—Êtes-vous un homme marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une propriété qui vous appartient en propre ? R.—Oui, j'ai une maison.

Q.—L'avez-vous construite pendant que vous étiez à l'emploi de la maison où vous êtes actuellement ? R.—Non.

Q.—L'aviez-vous avant d'entrer dans le métier de polisseur ? R.—Je l'avais.

Q.—Savez-vous s'il y a plusieurs ouvriers polisseurs qui soient propriétaires de maisons ? R.—Je crois qu'il n'y en a pas plus de trois ou quatre.

Q.—Ainsi, si je vous comprends bien, vous êtes parfaitement satisfait de l'état des choses dans votre établissement—vous n'avez à vous plaindre d'aucuns griefs ? R.—Qu'entendez-vous par griefs ?

Q.—Aucune plainte à faire quant aux heures de travail, ou la manière dont vous êtes payé ? R.—Les heures sont convenables et moins longues que celles que j'avais coutume de faire.

Q.—Vous aviez donc coutume de travailler pendant de plus longues heures que maintenant ? R.—J'ai travaillé pendant de plus longues heures.

Q.—Alors vous ne croyez pas que dix heures de travail par jour soient trop pour un homme ? R.—Je ne puis pas dire que ce soit trop.

Q.—Ainsi vous n'avez pas de plaintes à faire ? R.—Non, je ne sache pas que j'aie aucun grief contre ceux qui m'emploient.

GEORGE MARSHALL, polisseur en granit, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis polisseur en granit.

Q.—Depuis quand êtes-vous polisseur en granit ? R.—Depuis un certain nombre d'années—environ quatorze ans.

- Q.—Quel est votre salaire par jour ? R.—J'ai \$1.35.
- Q.—Est-ce qu'il faut une certaine habileté pour travailler de votre métier ? R.—Je ne sache pas qu'il en faille beaucoup.
- Q.—Est-ce qu'il n'est pas nécessaire qu'un homme soit attentif à son ouvrage ? R.—Il le faut ; il faut qu'un homme ait servi quelque temps en apprentissage.
- Q.—Etes-vous un homme marié ? R.—Oui.
- Q.—Avez-vous une famille ? R.—Oui.
- Q.—Possédez-vous une propriété en propre ? R.—Non.
- Q.—Occupez-vous une maison à loyer ? R.—Oui.
- Q.—Combien y a-t-il d'appartements dans la maison que vous occupez ? R.—Il y en a cinq dans la maison que j'occupe actuellement.
- Q.—Quel loyer payez-vous pour cette maison ? R.—Environ \$40.
- Q.—Quarante piastres par année ? R.—Oui.
- Q.—Est-ce que cette maison appartient à vos patrons ? R.—Oui.
- Q.—Est-ce qu'il y a un magasin attaché à l'établissement où vous êtes employé ? R.—Il n'y en a pas.
- Q.—Etes-vous obligé d'accepter des ordres sur quelque magasin dans la ville en paiement de votre salaire ? R.—Non.
- Q.—Avez-vous quelque plainte à faire concernant vos patrons ? R.—Je n'en ai pas.
- Q.—Est-ce que tout vous est agréable ? R.—Oui.
- Q.—Avez-vous jamais travaillé de votre métier de polisseur ailleurs qu'en cette ville ? R.—Non.
- Q.—Avez-vous jamais travaillé dans aucune autre ligne ? R.—J'ai travaillé à faire du bois de construction avant que le métier de polisseur de pierre ne fut venu en vogue ici.

— — —

PATRICK DRUMOALD, tailleur de pierre, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

- Q.—Voulez-vous dire à la Commission quelle est votre occupation ? R.—Je suis tailleur de pierre.
- Q.—Depuis quand travaillez-vous de ce métier ? R.—J'y travaille depuis environ vingt ans, j'y ai travaillé tout le temps depuis.
- Q.—Avez-vous travaillé en cette ville depuis vingt ans comme tailleur de pierre ? R.—Non, je travaille en cette ville depuis environ quinze ans.
- Q.—Quel est le salaire ordinaire d'un bon tailleur de pierre en cette ville ? R.—Le salaire varie, mais la moyenne générale du salaire des tailleurs de pierre est d'environ \$2 par jour.
- Q.—Travaillez-vous à la pièce ou à la journée ? R.—Je travaille à la pièce.
- Q.—Comment faites-vous à peu près par semaine ? R.—On peut difficilement y arriver par semaine.
- Q.—Pouvez-vous nous donner un aperçu de vos recettes dans le cours de toute l'année ? R.—Un tailleur de pierre peut faire dans le cours d'une année de \$450 à \$475.
- Q.—Est-ce que la recette ne dépasse jamais \$475 dans une année ? R.—Il y a des années où la recette peut dépasser un peu ce chiffre, et d'autres où elle serait moindre, mais elle ne se rend jamais à \$500.
- Q.—Etes-vous un homme marié ? R.—Oui.
- Q.—Avez-vous une famille ? R.—Oui.
- Q.—Possédez-vous une maison en propre ? R.—Oui.
- Q.—L'avez-vous payée avec les produits de votre travail comme tailleur de

Pierre ? R.—Je l'ai bâtie depuis une couple d'années.

Q.—Connaissez-vous plusieurs tailleurs de pierre qui possèdent des maisons en propre à Saint-George ? R.—Il y en a quelques-uns, mais ils sont peu nombreux.

Q.—Y a-t-il un magasin attaché à l'établissement où vous travaillez ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous obligé d'y prendre des marchandises en paiement de votre salaire ? R.—Non.

Q.—Est-ce qu'on ne vous a jamais demandé de prendre des effets au magasin ? R.—J'y prends des effets, mais je ne suis pas tenu d'en prendre, je puis prendre de l'argent ou des effets, car les patrons ne nous forcent pas à prendre des effets.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Une fois par mois.

Q.—Recevez-vous le montant entier de votre argent pour l'ouvrage fait jusqu'au temps où vous êtes payés ? R.—Non, on retient quelques jours en arrière.

Q.—Combien de temps en arrière ? R.—Environ quinze jours.

Q.—Êtes-vous parfaitement satisfait de la manière dont les choses se passent à votre établissement ? R.—Certainement.

Q.—Avez-vous quelques plaintes à faire ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission quelques informations quelconques en ce qui concerne la ville ? R.—Je ne sache pas que je puisse vous donner aucune information ; je suppose qu'il y a beaucoup de griefs de par la ville dont on puisse se plaindre.

Q.—Est-ce qu'il y a quelques nouvelles industries qui surgissent dans cette ville ? R.—Il n'y a rien de tel que je sache.

Q.—Croyez-vous que les choses seraient bien tranquilles si ce n'était des travaux en granit ? R.—Il n'y aurait aucune affaire ici si ce n'était que du granit. Je sais qu'une de nos manufactures établie depuis une année a cessé ses opérations.

Q.—Est-ce que tous les tailleurs de pierre et les polisseurs qui travaillent ici sont de Saint-George ? R.—Ils ne sont pas tous d'ici.

Q.—Règle générale, sont-ils Ecossais ou Américains ? R.—Ils sont Ecossais, Irlandais, Anglais, Hollandais, (Nez Bleus) *Blue-noses* et Américains.

Q.—Avez-vous jamais travaillé aux Etats-Unis ? R.—Je n'y ai jamais travaillé.

Par M. KELLY :

Q.—Est-ce que les tailleurs de pierre et les polisseurs ont jamais formé de combinaison ou de société entre eux ? R.—Ils n'ont pas de société ou combinaison entre eux.

Par M. CLARKE :

Q.—Croyez-vous qu'ils seraient mieux s'ils en formaient une ? R.—Je ne sais pas s'ils seraient mieux. Il y a de ces sortes de sociétés ailleurs entre les ouvriers, pourquoi n'en auraient-ils pas une ici.

Par M. GILSON :

Q.—Comment se fait la répartition des taxes à Saint-George ? R.—Les taxes ici sont assez élevées, mais pas le quart aussi élevées que dans les villes, parce que nous n'avons pas les taxes de l'eau et du gaz.

Q.—Pourriez-vous nous en donner le montant prélevé par \$100 ? R.—Je le pourrais si j'avais mon livre de mémoires, mais je ne l'ai pas, et je ne puis vous en dire rien d'exact.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel montant de taxes aurait à payer un ouvrier qui gagnerait \$400 et qui ne posséderait pas de propriété ? R.—Le montant de ses taxes à payer serait de \$3.80 à \$3.90.

Par M. KELLY :

Q.—Est-ce que sa taxe d'école serait comprise dans ce montant ? R.—Oui, elle le serait.

Q.—Alors il paye la taxe d'école, la taxe de comté et la taxe de voirie ? R.—Oui, le tout se monte à cette somme environ.

Q.—Si la question est convenable, quelles taxes payez-vous ? R.—Je paye environ \$6 à \$7 sur le petit emplacement que je possède près du coin.

Q.—A quel montant est évalué votre propriété ? R.—Je ne pourrais pas trop vous le dire.

Q.—Vous savez que le montant de vos taxes sur cette propriété s'élève à \$6 par année ? R.—Oui, entre \$6 et \$7.

Par M. KERWIN :

Q.—Est-ce que le montant des effets que vous prenez au magasin est déduit de votre salaire avant que vous en touchiez le montant au jour de paye ? R.—Il doit l'être.

Q.—Serait-ce une question convenable de vous demander combien de piastres de votre salaire reçoit le magasin chaque mois ? R.—La question est assez juste. Il y a des mois où le magasin reçoit \$20. Mon compte de magasin est de \$10 à \$20 tous les mois. Il y a des mois où je ne laisse que \$14 à \$15. Je prends plus d'effets dans un mois que dans un autre, mais le montant que je prends au magasin varie tous les mois de \$10 à \$20 par mois.

Q.—Ne pensez-vous pas que ce serait plus avantageux pour vous d'être payé tous les quinze jours plutôt que tous les mois ? R.—Je ne sais pas si ce serait plus avantageux pour moi ici.

Q.—Ne pensez-vous pas que ce serait plus avantageux pour vous d'acheter pour argent comptant plutôt qu'à crédit ? R.—Je ne sais pas si ce serait beaucoup plus avantageux ici à St George ; ce pourrait être préférable, mais je ne vois pas que ce serait beaucoup plus avantageux. Je suis satisfait de la manière que les choses se font, et que nous sommes payés.

GUY CLINCH, tailleur de pierre, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Voulez-vous dire à la Commission quelle est votre occupation ? R.—Je suis tailleur de pierre.

Q.—Depuis quand faites-vous le métier de tailleur de pierre ? R.—Depuis environ quatorze ans.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage à Saint-George ? R.—Oui, et les quatorze ans comprennent le temps que j'ai servi comme apprenti.

Q.—Combien de temps un apprenti a-t-il à servir avant de devenir un ouvrier ? R.—J'ai servi pendant trois années.

Q.—Etiez-vous engagé par contrat ? R.—Oui.

Q.—En passant votre contrat, vos patrons se sont-ils engagés à vous enseigner le métier ? R.—Ils se sont engagés à m'enseigner le métier de tailleur de pierre.

Q.—Quel salaire aviez-vous ? R.—J'avais \$3 par semaine la première année et la troisième année j'avais \$4.

Q.—Après avoir fini votre temps d'apprentissage, quel salaire aviez-vous ? R.—J'ai travaillé pour la même maison pendant trois mois à la pièce.

Q.—Maintenant travaillez-vous à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée.

Q.—Avez-vous objection à nous dire ce que vous recevez par jour actuellement ? R.—Je fais \$2.25 par jour.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Une fois par mois.

Q.—Êtes-vous payé pour jusqu'au jour où vous recevez votre argent ? R.—Non, pour jusqu'au premier du mois.

Q.—Y a-t-il un magasin attaché à l'établissement pour lequel vous travaillez ? R.—Il y en a un.

Q.—Avez-vous jamais acheté des effets à ce magasin ? R.—J'y ai acheté des effets.

Q.—Croyez-vous avoir les effets à ce magasin à aussi bon marché que vous pourriez les acheter ailleurs ? R.—Je crois que j'ai les effets à aussi bon marché à ce magasin que je puis les avoir ailleurs.

Q.—Êtes-vous un homme marié ? R.—Je ne suis pas marié.

Q.—Êtes-vous en pension ? R.—Je vis avec ma mère.

Q.—Savez-vous quel est le coût ordinaire de la pension ? R.—Voulez-vous dire à Saint-George ?

Q.—Oui ? R.—Je pense que la pension est d'environ \$3 par semaine.

Q.—Êtes-vous employé assez régulièrement pendant tout le cours de l'année ? R.—J'ai perdu un mois et demi l'année dernière.

Q.—Pouvez-vous avoir de l'ouvrage assez constamment pendant toute l'année—est-ce que l'atelier ne se ferme pas pendant un mois ou à peu près dans le cours de l'année ? R.—Je ne pense pas que je puisse avoir de l'ouvrage constamment pendant toute l'année.

Q.—Tenez-vous un compte régulier de ce que vous gagnez pendant l'année ? R.—Je n'ai jamais tenu en mémoire ce que je gagnais.

Q.—Ai guisez-vous vos outils à vos frais ? R.—Cela ne me regarde pas.

Q.—Êtes-vous tenus de vous servir de certains outils plutôt que d'autres ? R.—Quant aux marteaux, oui.

Q.—Combien coûte l'outillage d'un tailleur de pierres ? R.—A peu près \$30.

Q.—A part l'aiguisement des ciseaux, les frais sont-ils entièrement à la charge de l'établissement (en ce qui concerne l'outillage) ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des plaintes à faire au sujet de la paye ? R.—Non.

Q.—A votre avis, une journée de dix heures est-elle une journée raisonnable pour un tailleur de pierre ? R.—Je le crois.

Q.—La diminution du nombre d'heures serait-elle profitable ? R.—Il va sans dire que neuf heures de travail profiteraient à l'ouvrier, si, pour ces neuf heures, il recevait le même salaire que pour dix heures.

Q.—Feriez-vous en six heures, autant d'ouvrage qu'en dix heures ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission des renseignements qui pourraient lui profiter ? R.—Je n'en sais trop rien ; je me permettrai d'attirer votre attention sur le fait que dans "*Charlotte county*" ou peut-être, dans toute la province, il n'y a pas de loi qui nous protège contre des entrepreneurs frauduleux ou en faillite : les fournisseurs sont payés les premiers, et les ouvriers viennent en dernier lieu.

Q.—Avez-vous fait part de cette idée à votre député dans la législature locale ? R.—Personnellement, non, mais j'ai lieu de croire que des observations ont été faites, à ce sujet, à nos députés et qu'ils ont promis de s'en occuper.

Q.—Vous savez que cette Commission ne dépend pas du gouvernement local, et que, partant, elle ne peut s'occuper d'affaires locales ? R.—Oui.

Q.—Toutefois, votre déposition a pour nous une valeur réelle ? R.—Merci.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous travaillez dans l'atelier ou vous avez servi votre temps d'apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Vous avez fait votre temps d'apprentissage dans Saint-George ? R.—J'ai fait mon apprentissage au service de la Compagnie de la Baie de Fundy.

Q.—A Saint-George, les apprentis sont-ils généralement sous contrat ? R.—Il y en a en des contrats de ce genre dans la Compagnie de la Baie de Fundy, et je crois qu'il y a des apprentis engagés dans ces conditions à Saint-George.

Q.—Un apprenti sous contrat a-t-il plus d'avantages que celui qui n'est pas sous contrat ? R.—Je n'en sais rien ; en ce qui me concerne, je dois dire que j'ai été content de mon apprentissage.

HARRY MCGOWAN, forgeron, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est votre occupation ? R.—J'aiguise les outils ; je suis *ressueur*,

Q.—Vous avez été apprenti dans ce métier ? R.—J'ai appris le métier sous mon père.

Q.—Quel était le métier de votre père ? R.—Il était forgeron.

Q.—Depuis combien de temps aiguisez-vous les outils ? R.—Depuis six ou sept ans.

Q.—Quel est le salaire des forgerons qui aiguissent les outils ? R.—Je ne saurais le dire ; quant à moi, mon salaire est de \$2 par jour.

Q.—Etes-vous employé durant toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Vous ne perdez pas de temps ? R.—Nous ne perdons du temps que durant les jours de fêtes, de Noël et du Jour de l'An.

Q.—Combien de jours perdez-vous durant l'année ? R.—Nous perdons environ quinze jours durant les fêtes du Jour de l'An.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Etes-vous célibataire ? R.—Dame ! je le crois.

Q.—Vous avez une maison de pension ? R.—Je demeure avec mon père ; je suis là chez moi.

Q.—Pouvez-vous me dire quel est le prix de la pension d'un ouvrier, dans Saint-George ? R.—Environ \$3 par semaine.

Q.—Avez-vous travaillé, comme forgeron, en dehors de Saint-George ? R.—Oui, dans le Maine.

Q.—Et les forgerons qui font votre besogne, quel salaire reçoivent-ils dans l'Etat du Maine ? R.—Ils reçoivent un salaire de \$2.25 à \$2.50 par jour.

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher dans le Maine qu'à Saint-George ? R.—A peu près le même prix, \$3.00 par semaine.

Q.—L'habillement vous coûtait-il plus cher dans le Maine ? R.—Non.

Q.—En sorte que le salaire d'un forgeron est à peu près le même dans le Maine et à Saint-George ? R.—La différence peut être de 25 à 50 cents par jour.

Q.—Quels sont vos jours de paie ici ? R.—Nous sommes payés une fois le mois.

Q.—Etes-vous toujours payés jusqu'à journée faite ? R.—Non, il reste toujours des arrérages.

Q.—Vous ne vous plaignez pas du mode de paiement ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Ce mode de paiement vous satisfait pleinement ? R.—Oui.

Q.—Et la méthode d'affaires de la maison dans laquelle vous êtes employé vous satisfait également ? R.—Oui.

Q.—Vous offre-t-on des bons sur magasins, en paiement de vos gages ? R.—Non.

Q.—Au bout du mois, vous touchez votre salaire en entier ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—En hiver travaillez-vous à la forge ? R.—Oui.

Q.—La boutique est-elle confortable ? R.—Oui.

Q.—Les boutiques où se fait la taille et le polissage de la pierre sont-elles confortables ? R.—Je n'en sais rien.

RUSSELL ARMSTRONG, tailleur de pierre, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis tailleur de pierre.

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ? R.—Depuis à peu près douze ans.

Q.—Avez-vous appris votre métier, dans cette ville ? R.—Je n'ai jamais fait d'apprentissage.

Q.—Travaillez-vous à la journée ou à la pièce ? R.—Je travaille à la pièce.

Q.—Combien les tailleurs de pierre gagnent-ils ? R.—De \$50 à \$60 par mois.

Q.—Etes-vous employé tout le long de l'année ? R.—Nous avons fermé boutique, durant un certain temps, l'année dernière. En hiver, il y a un certain relâche, dans l'ouvrage.

Q.—Dans l'atelier où vous travaillez, y a-t-il de l'ouvrage, durant toute l'année ? R.—L'atelier ferme ordinairement, durant un mois, dans l'année.

Q.—Alors comment se fait-il, que vous n'ayiez travaillé que pendant sept mois, l'année dernière ? R.—Parce que je suis entré à l'atelier le dernier et que j'en suis sorti le premier.

Q.—Quels sont vos jours de paie ? R.—Nous sommes payés, une fois par mois.

Q.—L'établissement pour lequel vous travaillez tient-il un magasin ? R.—Non.

Q.—De combien d'heures se compose votre journée de travail ? R.—De dix heures.

Q.—Une journée de dix heures est-elle une bonne journée d'ouvrier, dans votre métier ? R.—Je crois, qu'un tailleur de pierre rend toute sa journée, en dix heures ; qu'il fait autant en dix heures qu'il pourrait faire en douze.

Q.—Avez-vous des plaintes à porter devant cette Commission ? R.—Non, aucune.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Vous avez des enfants ? R.—Oui.

Q.—Votre domicile vous appartient ? R.—Oui.

Q.—Quel montant de taxes paieriez-vous sur une propriété d'une valeur de \$600 ? R.—Je ne saurais dire quel est le montant des taxes imposées sur une propriété de cette valeur.

Q.—En combien de pièces votre maison est-elle divisée ? R.—Je ne comprend pas votre question.

Q.—Combien de chambres y a-t-il dans la maison que vous occupez ? R.—Sept.

Q.—A combien votre maison est-elle évaluée ? R.—Je crois qu'elle est évaluée à environ \$1,000.

Q.—Quel est le montant des taxes que vous payez sur cette maison ? R.—Je

paie environ \$25 par année ; je paie des taxes sur d'autres propriétés : j'en paie, à la fois, et sur mon revenu et sur le fonds.

Q.—En tout, vous payez \$25 de taxes, par année ? R.—Je crois avoir payé à peu près ce montant, l'année dernière.

LAWRENCE MURPHY, polisseur de granit ou marbrier, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Veuillez-nous dire quelle est votre occupation ? R.—Je suis marbrier.

Q.—Depuis combien de temps pratiquez-vous ce métier ? R.—Depuis environ treize ans.

Q.—Avez-vous fait un apprentissage ? R.—Non.

Q.—Avant d'être marbrier, quelle était votre occupation ? R.—Je travaillais dans les chantiers de bois carré.

Q.—Et vous êtes entré dans cette nouvelle industrie à son début ? R.—Oui.

Q.—Le polissage du granit demande-t-il une certaine somme d'habileté ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire peut gagner un polisseur ? R.—Autant que je puis savoir, un polisseur doit gagner environ \$1.30 par jour—peut-être un peu plus.

Q.—Etes-vous employé durant toute l'année ? R.—Oui, à l'exception de quelques jours, pendant les fêtes.

Q.—Combien dure le temps des fêtes ? R.—Environ deux semaines.

Q.—Ainsi, vous êtes occupé, durant toute l'année, sauf ces deux semaines ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes propriétaire de votre domicile ? R.—Oui.

Q.—En combien de pièces votre maison est-elle divisée ? R.—En six pièces.

Q.—Combien une pareille maison coûterait-elle de loyer, par année ? R.—Je ne saurais le dire exactement.

Q.—A peu près ? R.—Je crois qu'une maison comme la mienne vaut de \$40 à \$50 par année.

Q.—Le terrain sur lequel votre maison est bâti vous appartient-il ? R.—Oui.

Q.—Quel est le montant de vos taxes ? R.—A peu près \$8.

Q.—A combien les évaluateurs ont-ils porté votre propriété ? R.—Je crois qu'ils l'ont évaluée à \$600.

Q.—Vos patrons vous demandent-ils parfois de prendre des effets ou des marchandises, au lieu d'argent comptant, pour votre salaire ? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui trouvent le moyen d'épargner, sur leur salaire, suffisamment pour s'acheter une maison ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Vous croyez qu'ils préfèrent appliquer autrement leurs économies ? R.—Je crois que leur salaire est absorbé par les besoins ordinaires de la vie ; je parle ici des gens de mon métier.

Q.—Votre atelier est-il confortable en hiver ? R.—Oui, il offre tout le confort désirable.

FREDERICK CRAWLEY, tailleur de pierre, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est votre occupation ? R.—Je suis tailleur de pierre.

Q.—Depuis combien d'années exercez-vous ce métier ? R.—Depuis dix ans.

Q.—Avez-vous appris votre métier, dans cette ville ? R.—Oui.

Q.—Votre apprentissage a-t-il été de deux ans ? R.—Non, il a duré trois ans.

Q.—Quel salaire avez-vous touché, la première année ? R.—Trois piastres par semaine.

Q.—Et l'année suivante ? R.—Notre salaire augmentait tous les six mois ; nous avions \$3 pour les premiers six mois, \$4 pour les six mois subséquents ; et ainsi de suite jusqu'à \$4.50, \$5, \$5.50 et \$6. Voilà quels étaient nos salaires, au temps de mon apprentissage.

Q.—Présentement travaillez-vous à la journée ? R.—Je travaille à la pièce.

Q.—Combien les tailleurs de pierre de Saint-George gagnent-ils, en travaillant à la pièce ? R.—Ils gagnent de \$2 à \$2.10 par jour ; c'est à mon sens le prix moyen de la journée de travail, durant l'année.

Q.—Serait-ce le salaire de toute l'année ? R.—Je crois qu'un salaire de \$2 par jour est à peu près la moyenne du salaire de l'année.

Q.—Croyez-vous qu'un bon tailleur de pierre à Saint-George, puisse gagner \$600, dans son année ? Je le crois, à condition qu'il soit constamment occupé, ou, que du moins, il perde peu de temps ?

Q.—Au plus, combien un tailleur de pierre peut-il gagné dans Saint-George, bon an mal an ? R.—Pas plus de \$600 et encore, ils sont assez rares ceux qui réalisent autant.

Q.—En comptez-vous un certain nombre qui réalisent cette somme ? R.—Oui, il y en a un certain nombre.

Q.—Y en a-t-il qui réalisent davantage ? R.—Il y en a peu, je crois qu'un bon nombre gagnent \$600, en moyenne ; il y en a plus qui gagnent \$600 et il n'y en a qui gagnent moins.

Q.—Y a-t-il un certain nombre de tailleurs de pierre qui gagnent moins que \$500 ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait un grand nombre, quoiqu'il y ait beaucoup de chômage.

Q.—Avez-vous travaillé dans les Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire des tailleurs de pierre, aux Etats-Unis ? R.—Je ne saurais vous dire quel est leur salaire, cette année ; j'ai toujours reçu \$2.75 et \$3.00 par journée de travail, aux Etats-Unis.

Q.—Votre besogne était-elle plus rude qu'ici ? R.—Non généralement, elle était moins rude.

Q.—Le nombre d'heures de travail était-il plus considérable ? R.—Non.

Q.—Moins considérable ? R.—Non.

Q.—Etait-il le même, à peu près ? R.—Oui, il était de dix heures.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire de votre domicile ? R.—Non.

Q.—Vous êtes à loyer ? R.—Oui.

Q.—Combien de pièces y a-t-il dans la maison que vous habitez ? R.—Quatre.

Q.—Le prix de votre loyer ? R.—\$40 par année.

Q.—Avez-vous un puits sur votre terrain ? R.—Non.

Q.—Vous avez des lieux d'aisance dans la maison ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des artisans dans Saint-George, qui sont propriétaires ? R.—Il y en a, mais ils sont rares.

Q.—Avez-vous des apprentis, dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—De quel œil les patrons voient-ils ces apprentis ? R.—Ils ont l'autorité sur eux.

Q.—Les patrons veillent-ils à leur instruction dans le métier ? R.—Pour ce qui est de notre atelier, les patrons font leur devoir à l'égard des apprentis.

Q.—Les patrons les rudoient-ils ? R.—Non jamais.

Q.—Ces apprentis savent-ils lire et écrire ? R.—Je le crois, je crois qu'il y a peu de gens, dans cette ville, qui ne savent pas lire et écrire ; je n'en connais aucun qui ne possèdent pas ces éléments de l'instruction.

WAVERLY MURRAY, marbrier, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis marbrier.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Depuis cinq ans.

Q.—Vous avez fait un apprentissage ? R.—Oui, sans doute.

Q.—Pendant combien de temps ? R.—Je ne saurais dire : un an peut-être ; mais j'ai travaillé pendant deux ans avant de toucher le salaire que j'ai présentement.

Q.—Ce métier peut-il s'apprendre en une année ou deux ? R.—Oui, et non ; cela dépend des aptitudes d'un chacun.

Q.—Au commencement de votre apprentissage, quel salaire receviez-vous ? R.—Cinquante centins.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Et la seconde année, quel salaire receviez-vous ? R.—Une piastre, je crois.

Q.—Quel salaire recevez-vous maintenant ? R.—Une piastre et vingt-cinq cents.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Vous êtes en pension ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des plaintes à formuler ? R.—Non.

Q.—Quels sont vos dates de paie ? R.—Nous sommes payés une fois le mois.

Q.—Et vous êtes payés en espèces et jusqu'à la journée due ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous payé jusqu'à la dernière journée due, ou vous garde-t-on des arrérages ? R.—Au jour de la paie nous recevons tout ce qui nous revient jusqu'au dernier du mois, qui précède la paie.

Q.—Et vous recevez votre paie jusqu'au dernier du mois ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—En hiver, l'atelier est-il chauffé convenablement ? R.—Je le crois ; du reste, vous avez visité l'atelier aujourd'hui même, et vous devez savoir à quoi vous en tenir.

ELYMER A. YOUNG, apprenti tailleur de pierres, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre besogne ? R.—Je suis tailleur de pierres.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans le métier ? R.—Depuis deux ans et demi ou à peu près.

Q.—Etes-vous en apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous sous contrat d'apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Vos patrons vous enseignent-ils convenablement le métier ? R.—Oui.

Q.—Enseignent-ils à tous les apprentis les principes du métier ? R.—Je le crois.

Q.—Vous donnent-ils à demande les instructions dont vous pouvez avoir besoin ? R.—Oui.

Q.—Et surveillent-ils vos travaux de manière à vous instruire et vous corriger, à propos ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des plaintes à formuler ? R.—Non.

Q.—Trouvez-vous que votre salaire de semaine est trop élevé ? R.—Parfois, je le trouve trop faible.

Q.—Croyez-vous qu'une journée de dix heures est une journée trop forte ? R.—Non, mais j'aimerais autant fournir une journée moins longue.

Q.—Avez-vous des plaintes à porter contre la maison qui vous emploie ? R.—Non.

Q.—Les employés dans votre atelier se sont-ils jamais plaints ? R.—Non.

Q.—En somme, votre atelier est dans un bon état ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous nous dire quel salaire vous touchez en votre qualité d'apprenti ? R.—Cinquante centins.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—La première année ? R.—Oui.

Q.—Et la seconde année ? R.—Soixante-quinze centins.

Q.—Et la troisième année ? R.—Une piastre par jour.

Q.—Vous en êtes à votre troisième année ? R.—Oui.

Q.—Quels sont vos jours de paie ? R.—Nous sommes payés une fois le mois.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous de l'ouvrage à la longue année, ou restez-vous bras balants quand la boutique se ferme ? R.—L'hiver venu, la boutique se ferme et je suis désœuvré.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous tenez maison ? R.—Pardon, je suis en pension.

TABLE DES MATIERES

ARRANGÉ PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES SUJETS

NOUVEAU-BRUNSWICK

AMENDES DES EMPLOYÉS—

BROSSIÈRE.—Mlle Nixon, St-Jean, 174.

CONDUCTEUR.—Chemin de fer Intercolonial,—G. H. Trueman, St-Jean, 289

CORROYEUR.—Wm. McKenzie, St-Jean, 92.

CORDERIE.—T. Connor & Fils, St-Jean, 39.

FABRICANT DE SACS DE PAPIER, St-Jean, 234.

FABRIQUE DE BAS.—Alfred Stevens, Moncton, 400.

FABRIQUE DE BOITES ET D'ALLUMETTES.—G. & G. Flewelling, St-Jean, 80.

FABRIQUE DE CIGARES.—A. H. Bell, St-Jean, 14. Abraham Isaacs, St-Jean, 17. Thos. Glen, St-Jean, 287.

FABRIQUE D'ÉCROUS ET DE VEROUX.—L. H. Young, St-Jean, 334.

FABRIQUE DE WAGONS.—Jos. Harris & Cie., St-Jean, 146.

MAITRE DES BAGAGES.—Chemin de fer du Nouveau-Brunswick, St-Jean, 242.

MANUFACTURES DE COTONNADES.—John H. Parks, St-Jean, 36. (Voir pièces justificatives, 37 et 39), 225, 226, 229, 231, 303, 305, 306. Hocken, Directeur, Moncton, 355, 357, 358, 359, 360. Walmsley, contre-maitre des tisserands, Moncton, 384, 385. Fileur Pierre Duxberry, Moncton, 390. Employé Arthur Ambrose, Moncton, 392. Employée Jane Ashworth, Moncton, 396. Employée Ruth Vail, Moncton, 397. Alex. Gibson, Marysville, 529. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 533. W. E. Cheswell, atelier de filature, Marysville, 540. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 545. George Tapley, ouvrier, Marysville, 550. Joseph Cheatham, ouvrier, Marysville, 551. Louis Dexter, aide surintendant de Ste-Croix, St-Stephen, 572. Charles Smith, cardeur, St-Stephen, 574.

NOUVEAUTÉS.—Manchester, Robertson & Allison, St-Jean, 192.

PAPETERIE.—C. L. Nelson, St-Jean, 61.

SURINTENDANT-EN-CHEF DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—D. Pottinger Moncton, 376.

TRAMWAYS.—G. Moore, cocher, St-Jean, 308.

APPRENTISSAGE—

BATIMENTS RADOUBÉS.—John Ruddock, St-Jean, 266.

BISCUITS.—T. Rankine & Fils, St-Jean, 68.

BOTTES ET SOULIERS.—William O'Neil, Moncton, 406.

CALFAT.—John C. Thomas, St-Jean, 170.

CARROSSIERS.—Nevil Shaw, St-Jean, 22. Samuel Crothers, St-Jean, 125, Alexandre Robinson, Chatham, 447. Alfred Edgecombe, Fredericton, 508. B. R. de Wolfe, St-Stephen, 565.

CHARPENTIERS.—Wm. McCarthy, St-Jean, 284. W. E. Day, Moncton, 361. George Brown, Chatham, 498.

CONFISEURS.—J. R. Woodburn, St-Jean, 43. Franck Murphy, St-Stephen 583. George McAndrews, St-Stephen, 585.

COUVREURS.—G. F. Fisher & Fils, St-Jean, 175.

FABRICANTS DE WAGONS.—James Harris & Cie., St-Jean, 144.

FABRIQUES DE BOBINES.—Wm. Kane, St-Jean, 41. Tim McCarthy, St-Jean, 151. Edward Lawlor, St-Jean, 167. Alex. Milne, St-George, 603. Michael Coffee, St-George, 608. Nicholas Meeting, St-George, 610. Alex. Taylor, St-George, 613. Charles Johnson, St-George, 615. James Dods, St-George, 619. Gay Clinet, St-George, 627.

FABRICANTS DE CIGARS.—A. H. Bell, St-Jean, 13. Henri Frederickson, St-Jean, 85. Peter Quinn, St-Jean, 89. Abraham Isaacs, St-Jean, 116. Thomas Glen, St-Jean, 286.

FABRIQUE DE MEUBLES.—Hazelhurst & Co, St-Jean, 153. Walter H. Allan, St-Jean, 208. Joshua Peters, Moncton, 364. Wm. Rippey, Moncton, 387. Thomas F. Gillespie, Chatham, 434. Wm. Muirhead, Chatham, 437. James Murray, Newcastle, 487.

FABRIQUE DE PORTES ET DE CHASSIS.—A. Christie, St-Jean, 6. George Emery, St-Jean, 97. Paul Lea, Moncton, 366. Joseph Risteen, Fredericton, 519.

FERBLANTIER.—Samuel Winter, Moncton, 383.

FONDEURS DE BRONZE.—MacAvity, St-Jean, 34. John Nichols, St-Jean, 353. Robert Nugent, St-Jean, 355.

FORGERONS.—Charles Doherty, St-Jean, 344. John Buckley, Chatham, 499.

IMPRIMERIE.—Hugh Finlay, *Daily Telegraph*, St-Jean, 132. Richard O'Brien, *Evening Globe*, St-Jean, 141. John C. Key, St-Jean, 166. W. H. Burke, St-Jean, 202. Joseph Seymour, St-Jean, 203. W. C. Herling, *Daily Sun*, St-Jean, 206.

MACONS ET ENTREPRENEURS DE BATISSES.—B. Mooney & Fils, St-Jean, 113.

MANTEAUX DE CHEMINÉE ET GRILLES.—Thos. D. Henderson, St-Jean, 222.

MARCHANDS TAILLEURS.—May & Fils, St-Jean, 139.

MÉCANICIENS.—Edward Stephenson, St-Jean, 55. Fred. Williamson, St-Jean, 95. Wm. F. Myers, St-Jean, 97. Jonathan Weir, Moncton, 382. John Nugent, Moncton, 429. Robert Baxter, Chatham, 460.

MENUISIERS.—Frank Lane, St-Jean, 82. N. E. Sederquest, St-Stephen, 593.

OUTILS D'AGRICULTURE ET MACHINES ARATOIRES.—T. P. Thompson, Fredericton, 524.

PANTOUFLES ET LARRIGANS TANNÉS A L'huile.—C. N. Vroom, St-Stephen, 581.

PEINTRES.—William Fraser, St-Stephens, 593.

PLOMBIER ET FABRIQUE DE SCIÉS.—William Greig, St-Jean, 11.

PLOMBIER ET GAZIER.—D. Doyle, St-Jean, 179.

POËLIER.—Andrew Damery, St-Jean, 275.

RELIEURS.—R. R. Barnes, St-Jean, 26. J. A. Edwards, St-Jean, 352.

SELLIER.—Andrew Brown, St-Jean, 271.

TAILLANDIERS.—J. Fowler, St-Jean, 47. T. W. Broad, Fredericton, 568.

TANNEUR.—William Peters, St-Jean, 157.

TAPISSIERS.—W. Dunham, St-Jean, 130. Edward McSweeny, Moncton,

381. William Gibson, St-Etienne, 589.

ARBITRAGE—

AGENT MARITIME.—Samuel Scofield, St-Jean, 249, 254.

IMPRIMEURS.—John C. Key, St-Jean, 167. Henry Buchanan, St-Jean, 182. W. H. Burke, St-Jean, 201.

TAILLEUR DE PIERRE.—Edward Lawlor, St-Jean, 168.

CITÉS OUVRIÈRES ET MAISONS A PETITS LOGEMENTS—

AGENT D'ASSURANCE.—W. Jarvis, St-Jean, 319.

AGENT MARITIME.—Samuel Scofield, St-Jean, 253.

CARROSSIER.—B. R. de Wolfe, St-Etienne, 567.

COMMISSION DES ASSESSEURS.—W. F. Bunting, président, St-Jean, 27.

COMPAGNIE PHÉNIX DES CHARBONNAGES.—James Kennedy, St-Jean, 72.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—John Fielding, Moncton, 386. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 533. W. E. Cheswell, contre-maître de l'atelier de filature, Marysville, 541. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 545. John Hatch, atelier des tisserands, Marysville, 549. John Lieper, ouvrier, St-Etienne, 591.

SAVONNERIES.—Charles Engle, St-Jean, 89. David Foohey, St-Jean, 173.

TAILLEURS DE PIERRE.—Wm. Kane, St-Jean, 42. George Marshall, St-George,

624

TANNEURS.—Samuel Lane, St-Jean, 18. Wm. Todd, Fredericton, 514.

TAPISSIER.—Wm. Gibson, St-Etienne, 589.

TONNELIER.—George Porteous, Moncton, 412.

COALITION—

AGENT MARITIME.—Samuel Scofield, St-Jean, 250.

BOIS DE CONSTRUCTION.—Tapley Frères, St-Jean, 106. Hilliard Frères, St-Jean, 197.

CARROSSIER.—A. Edgecombe, Fredericton, 512.

CHEMINS DE FER.—D. Pottinger, surintendant en chef du chemin de fer Intercolonial, Moncton, 376.

CONDUCTEURS.—Melbourne Burgess, chemin de fer du N.-B., St-Jean, 239.

FABRIQUE DE CIGARES.—Henry Fredericson, St-Jean, 87.

FONDERIES.—Joseph Peters, directeur de la fonderie Record, Moncton, 365. Wm. Rippey, contre-maître, do, Moncton, 389.

FONDEUR.—Hazelburst, St-Jean, 155.

IMPRIMERIES.—John Berry, St-Jean, 150. Jacob S. Clarke, contre-maître du *Globe*, 162. Henry Buchanan, compositeur, 181. W. M. Burke, compositeur, 199. Joseph Seymour, compositeur, 204. W. C. Sterling, administrateur du *Daily Sun*, 206.

MAÇONS ET ENTREPRENEURS DE BATISSES, B. Mooney & Fils, St-Jean, 113.

MANUFACTURES DE COTONNADES.—John H. Parks, directeur, St-Jean, 37. Alex. Gibson, propriétaire, Marysville, 530. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 538. Louis Dexter, aide-surintendant, St-Stephens, 576.

SOCIÉTÉ DES PORTEFAIX DES QUAIS.—M. Kelly, secrétaire, St-Jean, 250.

TAILLEURS DE PIERRES.—Edward Lawlor, St-Jean, 169.

UNION DES CHARRETIERS.—John Cullinan, président, St-Jean, 49.

ECOLES TECHNIQUES ET PUBLIQUES—

ARTISTES.—John C. Myles, St-Jean, 52. Frederick H. Myles, St-Jean, 53.

CARROSSIER.—Nevil Shaw, St-Jean, 23.

CORDERIE.—T. O'Conner & Fils, St-Jean, 40.

CONFISEUR.—J. R. Woodburn, St-Jean, 43.

DOCTEUR MÉDECIN.—Dr. Hutchison, St-Jean, 310.

ENTREPRENEURS DE BATISSES.—W. E. Day, Moncton, 362.

FABRIQUE DE CIGARES.—Wm. Hamilton, St-Jean, 91.

FABRIQUE DE MEUBLES.—A. J. Lordly, St-Jean, 16.

FABRIQUE DE PORTES ET FENETRES.—George Emery, St-Jean, 98.

FONDERIE DE FER.—W. H. Allan, St-Jean, 209.

IMPRIMERIE.—Hugh Finlay, *Daily Telegram*, St-Jean, 134.

INSPECTEUR D'ECOLES PUBLIQUES.—Wm. S. Carter, St-Jean, 184, 189.

INSTITUT DES ARTS D'OWENS.—R. Reed, président, St-Jean, 323.

LA PHÉNIX, COMPAGNIE DE CHARBONNAGES.—James Kennedy, président, St-Jean, 73.

MAÇONS ET ENTREPRENEURS.—B. Mooey & Fils, St-Jean, 114.

MAGISTRAT DE POLICE.—R. Murray, Chatham, 455, 457.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—Albert Sutcliffe, contre-maître, St-Jean,

311. Louis Dexter, aide-surintendant, St-Stephen, 574.
 MÉCANICIEN.—Fred Williamson, St-Jean, 95.
 NÉGOCIANT.—J. Murchie, St-Stephen, 599.
 ORPHELINAT DE WIGGINS.—Rév. R. Mathers, St-Jean, 330.
 SAVONNERIE.—J. E. Ganong, St-Stephen, 563.

EPARGNE DES OUVRIERS ET SES PLACEMENTS—

- AGENT MARITIME.—Samuel Scofield, St-Jean, 254.
 AIDES-FORGERON.—Pat. Walsh, St-Jean, 284. William Lewis, St-Jean,
 327. Charles Doherty, St-Jean, 345.
 ARRIMEUR.—John Woods, Chatham, 451.
 ASSOCIATION DES PORTEFAIX DES QUAIS.—M. Kelly, secrétaire, St-Jean, 179.
 ATELIER DE MACHINES.—J. Brophy, St-Jean, 342.
 CAISSE D'ÉPARGNE.—S. B. Patterson, comptable, St-Jean, 258, 259, 260,

261.

- CALFAT.—John C. Thomas, St-Jean, 172.
 CARRIÈRE DE FRENCHFORT.—C. E. Fish, propriétaire, Newcastle, 504.
 CAREOSSIER.—A. Edgcombe, Fredericton, 509. B. R. De Wolfe, St-
 Stephen, 566.

- CHARPENTIER.—Hiram Mill, St-Jean, 590.
 CHARPENTIER DE NAVIRE.—Thomas Kelly, St-Jean, 471.
 CIE DE SAVONNERIE.—J. E. Ganong, St-Stephen, 564.
 CLOUTIER.—Fred. Burtin, St-Jean, 274.
 COMMISSION DES ASSESSEURS.—Wm. F. Bunting, président, St-Jean, 27.
 COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE GRANIT.—Coutts Milne & Cie., St-George,
 602. Epps, Dodds & Cie., St-George, 618. Tate, Meating & Cie., St-George,
 610. Alexander Taylor, St-George, 613. Charles Johnson, St-George, 616.
 CONFISEUR.—Ganong Frères, St-Stephen, 558. George McAndrews, St-
 Stephen, 586.

- ENTREPRENEUR DE BATISSES.—W. E. Day, Moncton, 362.
 FABRICANT DE BOITES ET D'ALLUMETTES.—G. Flewelling, St-Jean, 80.
 FABRICANT DE MALLS.—John F. Munro, St-Jean, 161.
 FABRIQUES DE MEUBLES.—John D. Howe, St-Jean, 9. S. B. Lordly, St-
 Jean, 117. Duncan Sharp, St-Jean, 183. W. M. Vroom, St-Stephen, 562.
 FABRIQUE DE PORTES ET DE FENÊTRES.—Alex. Christie, St-Jean, 7. Haley
 Frères & Cie., St-Jean, 339. Jos. C. Risteen, Fredericton, 521.
 FABRIQUE DE WAGONS.—Jos. Harris & Cie., St-Jean, 146.
 FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES.—S. Winter, Moncton, 383.
 FONDERIE CHATHAM.—T. F. Gillespie, propriétaire, Chatham, 435.
 FONDERIE DE FER.—Walter H. Allan, St-Jean, 208.
 INSPECTEUR D'ÉCLAIRAGE.—James P. Mitchell, Newcastle, 491.
 JOURNALIERS.—Thomas Kingston, Chatham, 459. John Mahoney, Cha-
 tham, 460.

- LAMINOIR.—George Quigley, surintendant, St-Jean, 128.
 MANUFACTURE DE COTONNADES.—John Fielding, tisserand, Moncton, 386.
 Alex. Gibson, propriétaire, Marysville, 529.

- W. E. Cheswell, contre-maître de l'atelier de filature, Marysville, 541.
 Jos. Cheetham, ouvrier, Marysville, 552. Louis Dexter, aide-surintendant
 Ste-Croix, St-Stephen, 574.

- MARCHANDS DE BOIS DE CONSTRUCTION.—Hilliard Frère, St-Jean, 197.
 Alexander Gibson, Maryville, 529.

- MARCHANDS TAILLEURS.—J. S. May & Fils, St-Jean, 140. Andrew Gilmour

152.

- MÉCANICIEN.—Schyler, Fredericton, 516.
 MÉCANICIEN DE LOCOMOTIVE.—John Stewart, St-Jean, 340.
 MENUISERIE DE BATISSE.—Wm. Gardiner, Moncton, 431.

MEUNIER.—J. A. Humphry, Moncton, 414.

OUTILS AGRICOLES.—F. P. Thompson, Fredericton, 525.

PAPETERIE.—C. L. Nelson, St-Jean, 60.

PETITE QUINCAILLERIE.—W. McFarland, Fredericton, 507.

POISSONNIER.—Enoch B. Colwell, St-Jean, 347.

POLISSEURS DE GRANIT.—David McAdam, St-George, 623. Lawrence Murphy, St-George, 630.

RADOUB DE NAVIRES.—John Ruddock, St-Jean, 266.

SCIÈRIE.—W. A. Hickson, Newcastle, 483.

TAILLANDIER ET FABRICANT DE HACHES.—T. W. Broad, St-Stephen, 569.

TAILLEURS DE PIERRE.—Wm. Kane, St-Jean, 42. Edward Lawlor, St-Jean, 168. Pat. Drumgold, St-George, 624. Russell Armstrong, St-George, 629.

TANNEUR.—Wm. Peters, St-Jean, 157.

TONNELIER.—George Porteous, Moncton, 412.

TUILIER ET BRIQUETIER.—James Lee, St-Jean, 67.

USINE DE PLOMBERIE ET DE SCIÈS.—Wm Greig, St-Jean, 11, 12.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.—E. C. Cole, Moncton, 406.

EXECUTION DES JUGEMENTS—

AVOCAT.—L. R. Harrison, St-Jean, 209.

COMMISSION DES FONTAINES ET DES EGOUTS.—A. C. Smith, président, St-Jean, 325.

HEURES DE TRAVAIL ET SALAIRES.—

ARRIMEURS.—John Woods, Chatham, 451. Henry Kelly, Chatham, 467. William Cherry, Chatham, 468.

BAS.—Alfred Stevens, Moncton, 400.

BISCUITS.—T. RANKINE & Fils, St-Jean, 69.

CAGEUX ET FLOTTEURS.—Henry Logan, St-Jean, 268.

CALFATS.—John C. Thomas, St-Jean, 170. John Haslam, St-Jean, 173.

CARRIÈRE.—Wm. Sutherland, Newcastle, 497.

CARROSSIERS.—Nevel Shaw, St-Jean, 22. Saml. Crothers, St-Jean, 125. Alex. Robinson, Chatham, 448. Wm. Robinson, Chatham, 501. Alfred Edgcombe, Fredericton, 508. B. R. de Wolfe, St-Stephen, 565.

CHARPENTIERS.—Wm. McCarthy, St-Jean, 285. W. E. Day, Moncton, 361. Robert Johnson, Moncton, 395. Duncan McKinnon, Moncton, 417. Isaac Nase, Moncton, 426. Hiram Mill, St-Stephen, 590.

CHARPENTIERS DE NAVIRE.—Thos. Kelly, Chatham, 471. N. V. McLaughlin, Chatham, 472. Wm. McGrath, Chatham, 473.

CHARRETIERS.—John Cullinen, St-Jean, 48. James Murray, St-Jean, 50.

CHAUSSURES.—D. G. Doherty, St-Jean, 119. Wm. O'Neil, Moncton, 406.

CIE DE TRAMWAYS.—H. B. Zebley, St-Jean, 213.

CLOUS A FEBRER.—James Pender, St-Jean, 1. Fred. Marvin, St-Jean, 57.

CLOUTERIES.—E. R. Moore & Fils, St-Jean, 118. Fred. Burtin, St-Jean, 273.

COMMIS DU BUREAU DU FRÊT DE L'INTERCOLONIAL.—John W. Rush, St-Jean, 296. Fred. Tapley, St-Jean, 297.

COMPAGNIE DE COMMERCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—G. F. Thompson, St-Jean, 159.

CONDUCTEURS DE CHEMIN DE FER.—F. McClennan, St-Jean, 237. George H. Trueman, St-Jean, 288. Alfred E. Olive, Moncton, 420. John Casey, Moncton, 423.

CONFISEURS.—J. R. Woodburn, St-Jean, 43. G. W. Ganong, St-Stephen, 557. Frank Murphy, St-Stephen, 583. George McAndrews, St-Stephen, 586.

CORDERIE.—T. Connor & Fils, St-Jean, 39.

CORROYEURS.—David Carmichael, St-Jean, 91. Joseph Winslow, St-Jean, 131. David Curvey, St-Jean, 131.

- COUVREURS.—G. F. Fisher & Fils, St Jean, 176.
- CULTIVATEURS.—Samuel Laney, St-Jean, 18. William Peters, St-Jean, 157. John Niven, Newcastle, 494.
- FABRICANTS DE BOITES ET D'ALLUMETTES.—G. Flewelling, St-Jean, 80.
- FABRICANT DE MALLES.—John J. Munro, St-Jean, 161. George Munro, St-Jean, 163.
- FABRIQUE DE BOITES DE PAPIER.—G. F. Simonson, St-Jean, 224.
- FABRIQUE DE BOBINES.—John Russell, Newcastle, 477. John Patton, Newcastle, 492.
- FABRIQUE DE BRAQUETTES.—E. C. Foster, St-Jean, 71.
- FABRIQUES DE BROSSES ET DE BALAIS.—T. S. Simms, St-Jean, 4. Wm. Rogers, St-Jean, 45. Melle Nixon, St-Jean, 174. John Sullivan, St-Jean, 180.
- FABRIQUE DE CIGARES.—A. H. Bell, St-Jean, 13. Henri Frederickson, St-Jean, 86. Peter Quinn, St-Jean, 89. Abraham Isaacs, St-Jean, 116. Thomas Glen, St-Jean, 286.
- FABRIQUE DE PETITE QUINCAILLERIE.—W. McFarland, Fredericton, 506.
- FABRIQUE DE PEINTURE.—G. F. Thompson, St-Jean, 160.
- FABRIQUE DE PORTES ET DE CHASSIS.—A. Christie, St-Jean, 6. George Emery, St-Jean, 98. Howard Marshall, St-Jean, 100. Joseph C. Risteen, Fredericton, 519.
- FABRIQUE DE SACS DE PAPIER.—Melle ***, St-Jean, 232. Robert Leetch, St-Jean, 234.
- FABRIQUE DE VAISSELLE.—J. A. White, St Jean, 263.
- FABRIQUE DE WAGONS.—Jas. Harris & Cie., St-Jean, 143. Alfred Haines, St-Jean, 250.
- FAISEURS DE PATRONS.—William Firth, Chatham, 461.
- FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES.—S. Winter, Moncton, 383.
- FINISSEUR SUR MÉTAL.—R. Farhant, Moncton, 401.
- FONDERIE.—Hazelhurst & Fils, St-Jean, 154. Walter H. Allan, St-Jean, 208. Joshua Peters, Moncton, 364. William Rippez, Moncton, 388. Thomas F. Gillespie, Chatham, 434. William Muirhead, Chatham, 437. James Murray, Chatham, 487.
- FONDEUR DE BRONZE.—T. McAvity & Fils, St-Jean, 34. John Nicholls, St-Jean, 353. Robert Nugent, St-Jean, 355.
- FORGERONS.—Joseph Ryder, St-Jean, 180. Pat. Walsh, St-Jean, 284. Charles Doherty, St-Jean, 344. William Cahill, Chatham, 463. John Buckley, Newcastle, 499. Harry McGowan, St-George, 628.
- FOURNITURE DE NAVIRES.—G. Watt, Chatham, 446.
- IMPRIMERIES.—Hugh Finlay, *Daily Telegraph*, St-Jean, 133. Richard O'Brien, *Evening Globe*, St-Jean, 141. Jacob S. Clarke, contre-maitre de l'*Evening Globe*, St-Jean, 164. James C. Key, St-Jean, 166. Henry Buchanan, St-Jean, 182. John McGourty, St-Jean, 198. Wm. H. Burke, St-Jean, 200. W. C. Sterling, *Daily Sun*, St-Jean, 206. T. W. Gilmour, *Daily Telegraph*, St-Jean, 214.
- INSPECTEURS DU BOIS DE CONSTRUCTION.—F. E. Danville, Chatham, 447. John Loggie, Chatham, 450.
- INSPECTEUR D'ÉCLAIRAGE.—J. P. Mitchell, Chatham, 489.
- JOURNALIERS.—Thomas Hingston, 458. John Mahoney, Chatham, 460. George Synnet, Chatham, 464.
- LAMINOIRS.—George Ketchem, St-Jean, 21. James Quigley, St-Jean, 127. George Quigley, St-Jean, 127.
- MAÇONS ET ENTREPRENEURS.—Pat. Mooney, St-Jean, 112.
- MACHINISTES.—E. Stephenson, St-Jean, 55. John Lynch, St-Jean, 93. Wm. F. Myers, St-Jean, 95. Fred. Williamson, St-Jean, 96. Henry Moran, St-Jean, 275. John Brophy, St-Jean, 342. Jonathan Weir, Moncton, 382. John

Nugent, Moncton, 429. George Moore, 430. Robert Mather, Chatham, 460, George Groat, Moncton, 465. Alex. Fraser, Moncton, 472.

MAÎTRES DE BAGAGES.—J. C. Johnston, chemin de fer N.-B., St-Jean, 241, W. J. Kelly, chemin de fer Intercolonial, St-Jean, 299.

MANTEAUX DE CHEMINÉE ET GRILLES.—T. D. Henderson, St-Jean, 222.

MANUFACTURES DE COTONNADES.—J. H. Parks, St-Jean, 36. Melle Ellen McLean, St-Jean, 225. James Hargreaves, surintendant, St-Jean, 303. R. S. Hocken, directeur, Moncton, 356. John Walmsley, contre-maître, Moncton, 384. John Fielding, tisserand, 386. Peter Duxberry, fleur, Moncton, 390. Arthur Ambrose, employé, Moncton, 393. Jane Asworth, ouvrière, Moncton, 396. Ruth Vail, cardeuse, Moncton, 397. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 533. W. E. Cheswell, contre-maître de la filature, Marysville, 539. J. C. McPherson, teinturier, Marysville, 542. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 545. John Murdoch, contre-maître de l'atelier des cardeurs, Marysville, 547. John Lieper, ouvrier de la fabrique Ste-Croix, St-Etienne, 591. Louis Dexter, aide surintendant, St-Etienne, 572. Charles Smith, cardeur, St-Etienne, 577. John McFarlane, ouvrier, St-Etienne, 580.

MARCHANDS DE BOIS DE CONSTRUCTION.—John Tapley, St-Jean, 105. Henry Hilliard, St-Jean, 194. Seymour Peters, Moncton, 402. Ernest Hutchison, Chatham, 439. M. Desbrisay, Chatham, 442. Willam Ryan, Newcastle, 502. Alex. Gibson, Marysville, 527.

MARCHAND TAILLEUR.—J. S. May, St-Jean, 138. Andw. Gilmour, St-Jean, 152.

MECANICIENS.—David Miller, St-Jean, 20, John McCann, St-Jean, 129, Thomas McKenna, St-Jean, 240. Robert Bartlett, St-Jean, 241. John Stewart, St-Jean, 292. Silas White, Moncton, 413. J. P. Weir, Moncton, 415. John Hunter, Moncton, 429. Henry Eddy, Chatham, 469. John Schlyer, Fredericton, 415.

MENUISIERS.—Frank Lane, St-Jean, 82. John McMurkey, St-Jean, 84. John Miller, St-Jean, 85. N. E. Sederquest, St-Stephen, 593.

MENUISERIE DE BATISSE.—William Gardiner, Moncton, 431.

MEUBLES.—J. D. Howe, St-Jean, 9. A. G. Lordly, St-Jean, 16. S. L. T. Burnham, St-Jean 32. Fred. Thompson, St-Jean, 132. Sterling B. Lordly, St-Jean, 177. Duncan Sharp, St-Jean, 183. W. F. Vroom, St-Stephen, 561.

MEUNIER.—W. J. Fraser, Moncton, 408. A. Humphry, Moncton, 414. W. A. Hickson, Newcastle, 482. Allan Ritchie, Newcastle, 485.

MINES DE CHARBON.—James Kennedy, président de la Phénix, St-Jean, 72.

MONTEUR DE POELES.—Andrew Damery, St-Jean, 275.

NÉGOCIANTS.—T. Taylor, Moncton, 403. Henry Muirhead, Chatham, 452. J. McLaggan, New-Castle, 495.

NOUVEAUTÉS.—Joseph Allison, St-Jean, 191.

OUTILS AGRICOLES.—F. P. Thompson, Fredericton, 524.

PANTOUFLES ET LARRIGANS TANNÉS A L'HUILE.—C. N. Vroom, St-Stephen, 582.

PAPETERIE.—C. L. Nelson, St-Jean, 58.

PÊCHEURS ET POISSONNIERS.—J. C. Loggie, Chatham, 469.

PEINTRES.—Henry McAfee, Moncton, 428. Wm. Fraser, St-Stephen, 593.

PLOMBIER ET GAZIER.—D. Doyle, St-Jean, 178.

RADOUB DE NAVIRES.—John Ruddock, St-Jean, 266.

RAFFINERIE DE SUCRE.—T. P. Williams, Moncton, 379. Wm. Bray, tonnelier, 410. George Porteous, tonnelier, Moncton, 411. Barnabus White, emballer, Moncton, 416. Paschal White, Moncton, 419. Edouard Donahoe, Moncton, 424.

RELIEURS.—R. R. Barnes, St-Jean, 24. J. A. Edwards, St-Jean, 352.

SAVONNERIES.—J. L. Logan, St-Jean, 8. Charles Engle, St-Jean, 88. David Foohey, St-Jean, 173. Joseph Howard, Moncton, 399. J. E. Ganong, St-Stephen, 563.

SERRE-FREINS.—M. Daly, chemin de fer Intercolonial, Moncton, 422. H. Melançon, chemin de fer Intercolonial, Moncton, 426.

SURINTENDANT DIVISIONNAIRE.—CHEMIN DE FER DU N.-B.—H. D. McLeod, St-Jean, 242.

SURINTENDANT DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—D. Pottinger, Moncton, 368.

TAILLANDIERS.—Josiah Fowler, St-Jean, 45. T. W. Broad, St-Stephen, 567.

TAILLEURS DE PIERRE.—William Kane, St-Jean, 42. Tim McCarthy, St-Jean, 151. Edward Lawlor, St-Jean, 168. Robert Butler, St-Jean, 349. Alex. Milne, St-George, 602. Michael Coffee, St-George, 606. Nicholas Meating, St-George, 610. Alex. Taylor, St-George, 613. Charles Johnson, St-George 615. James Dodds, St-George, 614. Fred. Bogue, St-George, 621. Guy Clinch, St-George, 621. Fred. Crawley, St-George, 631.

TAPISSIERS.—W. Dunham, St-Jean, 130. E. McSweeney, Moncton, 381. Alfred Milnes, Moncton, 417. Wm. Gibson, St-Stephen, 589.

TUILERIE ET BRIQUETERIE.—James Lee, St-Jean, 67.

USINE DE PLOMB ET DE SCIÉS.—Wm. Greig, St-Jean, 11.

VÊTEMENTS—E. C. Cole, Moncton, 404.

IMMIGRATION—

AGENT D'IMMIGRATION.—Samuel Gardner, St-Jean, 61. (Voir les pièces justificatives, 64-65.)

FABRIQUE DE BOBINES.—John Russell, Newcastle, 477.

FABRIQUE DE WAGONS.—James Harris & Cie., St-Jean, 144.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—James Hargraves, surintendant, St-Jean, 306. Thomas Whalen, ouvrier, St-Jean, 313. C. H. Doig, teinturier, St-Jean, 314. Wm. Cox, ouvrier, St-Jean, 314. John Garside, ouvrier, St-Jean, 315. Peter Duxberry, fleur, Moncton, 390.

NÉGOCIANT ET CULTIVATEUR.—John Coleman, Chatham, 465.

LOIS SUR LES CONSPIRATIONS ET LES LISTES DE PROSCRIPTION—

CHEMIN DE FER.—H. D. McLeod, surintendant divisionnaire du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, St-Jean, 245.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 538.

LOIS DES FABRIQUES—

CARROSSERIE.—N. Shaw, St-Jean, 22.

CORDERIE.—P. L. O'Connor, St-Jean, 39.

FABRIQUE DE BROSSES ET DE BALAIS.—T. S. Simms, St-Jean, 5.

IMPRIMEUR.—S. Seymour, St-Jean, 203.

MARCHAND DE BOIS DE CONSTRUCTION.—C. L. Nelson, St-Jean, 196.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—J. H. Parks, St-Jean, 36, 37, 158. R. S. Hocken, Moncton, 357. G. Walmsley, 384.

MÉCANICIENS.—D. Miller, St-Jean, 20. H. Eddy, Chatham, 470. J. Schuyler, Fredericton, 515.

PAPETERIE.—C. L. Nelson, St-Jean, 60.

LOIS SUR L'EMPLOI DES MACHINES—

COMPAGNIE DE COMMERCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—George G. Fisher, Chatham, 475.—Mesures particulières pour prévenir les accidents.

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE GRANIT.—Epps, Dodds & Cie, St-George, 608—Mesures partielles pour prévenir les accidents. Charles Johnson, St-George, 617—Mesures complètes pour prévenir les accidents.

CONFISEUR.—J. R. Woodburn, St-Jean, 43—Mesures complètes pour prévenir les accidents.

FABRIQUE DE BOBINES.—John Russell, Newcastle, 478—Mesures préventives complètes.

FABRIQUE DE PORTES ET DE CHASSIS.—A. Christie, St-Jean, 7—Pas de mesures préventives contre les accidents qui peuvent arriver aux ouvriers. George Emery, St-Jean, 98—Pas de mesures contre les accidents. Robert Boyer, St-Jean, 100—Mesures partielles contre les accidents. Rupert G. Haley, St-Jean, 340—Mesures partielles contre les accidents. Paul Lea, Moncton, 366—Pas de mesures contre les accidents. Jos. C. Risteen, Fredericton, 519—Mesures complètes contre les accidents.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—R. S. Hocken, Moncton, 358—Mesures partielles pour prévenir les accidents. Peter Duxberry, fleur, Moncton, 390—Mesures complètes contre les accidents. Louis Dexter, St-Stephen, 577—Mesures complètes contre les accidents.

MARCHANT DE BOIS DE CONSTRUCTION.—Hilliard Frères, St-Jean, 196—Mesures complètes pour prévenir les accidents.

MÉCANICIEN.—David Miller, St-Jean, 20—Pas de mesures contre les accidents.

MEUBLES.—Fabrique de G. D. Howe, St-Jean, 10—Mesures partielles contre les accidents.

MENUSIERS.—Frank Lane, St-Jean, 82—Pas de mesures préventives. John Miller, St-Jean, 83—Mesures préventives partielles. N. E. Sederquest, St-Etienne, 595—Mesures préventives complètes.

PAPETERIE.—Charles L. Nelson, St-Jean, 60—Mesures partielles contre les accidents.

LOIS SUR LES SAISIES—

AVOCAT.—L. R. Harrison, St-Jean, 210.

FABRICANTS DE WAGONS.—James Harris & Cie., St-Jean, 148.

MAGONS ET ENTREPRENEURS.—B. Mooney & Fils, St-Jean, 114.

MAGISTRAT DE POLICE ET AVOCAT.—Robert Murray, Chatham, 454.

MARCHANT DE BOIS DE CONSTRUCTION.—Hilliard Frères, St-Jean, 196.

LOYERS DES TERRES ET AUTRES—

AGENT D'ASSURANCE.—William Jarvis, St-Jean, 319.

AGENT MARITIME.—Samuel Scofield, St-Jean, 254.

CALFAT.—John C. Thomas, St-Jean, 172.

CARROSSIER.—B. R. de Wolf, St-Stephen, 567.

CHARPENTIERS.—Duncan McKinna, Moncton, 419. William Gardiner, Moncton, 431.

COMMISSION D'ASSESEURS.—Wm. F. Bunting, président, St-Jean, 27.

COMMISSION DES FONTAINES ET DES ÉGOUTS.—A. C. Smith, président, St-Jean, 325.

CONFISEURS.—Ganong Frères, St-Etienne, 558. Frank Murphy, St-Etienne, 584. George McAndrews, St-Stephen, 585.

ENTREPRENEUR DE BATISSES.—W. E. Day, Moncton, 362.

FONDERIE DE CHATHAM.—T. F. Gillespie, 435. William Muirhead, Chatham, 437.

FABRIQUE DE BOBINES.—John Russell, Newcastle, 480.

FABRIQUES DE MEUBLES.—A. J. Lordly, St-Jean, 17. W. F. Vroom, St-Etienne, 562.

FABRICANT DE PORTES ET DE CHASSIS.—Alex. Christie, St-Jean, 7.

INSPECTEUR D'ÉCLAIRAGE.—G. J. P. Mitchell, Newcastle, 489.

JOURNALIERS.—Pat. Kennedy, St-Jean, 317. Thomas Kingston, Chatham, 459.

LE PHÉNIX, COMPAGNIE DE CHARBONNAGE.—James Kennedy, président, St-Jean, 72.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—Thomas Whalen, ouvrier, St-Jean, 313. John Fielding, tisserand, Moncton, 386. Alex. Gibson, propriétaire, Marysville, 529. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 534, 535. W. E.

Cheswell, contre-maître de filature, Marysville, 541. J. C. McPherson, teinturier, Marysville, 543. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 545. John Hatch, contre-maître des tisserands, Marysville, 549. Joseph Cheetham, ouvrier, Marysville, 552. Harry Osburn, teinturier, Marysville, 555. Louis Dexter, surintendant à la fabrique Ste Croix, St-Stephen, 574, 575. John Lieper, ouvrier, St-Etienne, 591.

MARCHAND DE BOIS DE CONSTRUCTION.—Hilliard Frères, St-Jean, 197.

MÉCANICIEN.—John McCann, St-Jean, 129.

NÉGOCIANT.—Josephus Murchie, St-Etienne, 599.

OUTILS AGRICOLES.—F. P. Thompson, Fredericton, 526.

PEINTRE.—Joseph Seymour, St-Jean, 204.

POLISSEURS DE GRANIT.—George Marshall, St-George; 624. Lawrence Murphy, St-George, 630.

SAVONNERIE.—Charles Engle, St-Jean, 88. David Foohey, St-Jean, 173.

SCIERIE.—W. A. Hickson, Newcastle, 484.

TAILLANDIER ET FABRICANT DE HACHES.—T. W. Broad, St-Stephen, 568.

TAILLEURS DE PIERRE.—William Kane, St-Jean, 18. William Tood, Fredericton, 514.

TANNEURS.—Samuel Lane, St-Jean, 18. William Tood, Fredericton, 514.

TAPISSIER.—William Gibson, St-Stephen, 589.

TONNELIER.—George Porteous, Moncton, 412.

MESURES PREVENTIVES CONTRE LES ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER—

VOIES FERRÉES.—F. McClennan, conducteur du chemin de fer Nouveau-Brunswick, St-Jean, 237. H. D. McLeod, surintendant divisionnaire, du chemin de fer Nouveau-Brunswick, St-Jean, 244. Geo. H. Trueman, conducteur du chemin de fer Intercolonial, St-Jean, 290. D. Pottinger, surintendant en chef du chemin de fer Intercolonial, Moncton, 370, 378. John Casey, conducteur du chemin de fer Intercolonial, Moncton, 423. Henry Melançon, serre-freins, Moncton, 426.

MESURES DE SALUBRITÉ DANS LES USINES, LES ATELIERS ET LES DEMEURES DES OUVRIERS.

ATELIER DE MACHINES.—J. Brophy, St-Jean, 342.

CARROSSIERS.—Price & Shaw, St-Jean, 23.

CHAUSSURES.—D. J. Doherty, St-Jean, 122.

CLOUTIER.—Fred. Bustin, St-Jean, 274.

COMMISSION DES ASSESEURS.—Wm. F. Bunting, St-Jean, 27.

CORROYEURS.—D. Carmichael, St-Jean, 92. James Winslow, St-Jean, 131.

COUPEUR DE CLOUS A FERRER.—F. Marvin, St-Jean, 57.

FABRICANT DE BOITES ET D'ALLUMETTES.—G. & G. Flewelling, St-Jean, 80.

FABRIQUES DE BROSSES ET DE BALAIS.—T. S. Simms, St-Jean, 5. Wm. Nixon, St-Jean, 174.

FABRIQUES DE CIGARES.—A. H. Bell, St-Jean, 14. Peter Quinn, St-Jean, 90. Thomas Glen, St-Jean, 287.

FABRIQUES DE SACS DE PAPIER.—Mlle ***, St-Jean, 234. Robert Leetch, St-Jean, 235.

FABRIQUES DE PORTES ET DE CHASSIS.—Jos. C. Risteen, Fredericton, 522.

FABRIQUE DE WAGONS.—Jas. Harris & Cie., St-Jean, 148.

FONDERIES.—La Record, Jos. Peters, directeur, Moncton, 365. Wm. Rippley, Moncton, 388. F. F. Gillespie, propriétaire de la fonderie Chatham, 435.

FONDERIE DE FER.—W. H. Allan, St-Jean, 209.

FONDEURS ET FABRICANTS DE BOURRE DE BOIS, (EXCELSIOR).—Hazelhurst & Fils, St-Jean, 154.

FORGERONS.—Jos. Ryder, St-Jean, 180. Pat. Walsh, St-Jean, 284.

IMPRIMEURS.—W. J. Clarke, St-Jean, 205. W. C. Sterling, St-Jean, 206. John W. Gilmour, *Daily Telegraph*, St-Jean, 215, 216.

IMPRIMEUR-RELIEUR.—R. R. Barnes, St-Jean, 25.

INSPECTEUR D'ÉCOLES PUBLIQUES.—Wm. S. Carter, St-Jean, 185.

LAMINOIR.—G. Quigley, surintendant, St-Jean, 128.

MACHINISTE.—Jas. Arkwright, St-Jean, 354.

MANUFACTURES DE COTONNADES.—J. H. Parks, St-Jean, 37. Ellen McLean, St-Jean, 225. ** Ouvrière, St-Jean, 226. ** Ouvrière, St-Jean, 227. ** Ouvrière, St-Jean, 230. ** Ouvrière, St-Jean, 231. Surintendant James Hargreaves, St-Jean, 305, 306, 307. R. S. Hocken, directeur, Moncton, 357, 360. John Walmsley, contre-maître des tisserands, Moncton, 384. Jane Ashworth, ouvrière, Moncton, 396. Alex Gibson, propriétaire, Marysville, 533, 534, 535. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 545. Judson Libhey, ouvrier, salle des pièces d'étoffe, Marysville, 555. Louis Dexter, aide-surintendant de la fabrique de Ste-Croix, St-Stephen, 573, 577. Charles Smith, cardeur, St-Stephen, 579.

JOHN McFARLANE, ouvrier, atelier de filature, St-Stephen, 580. John Lieper, ouvrier à la fabrique Ste-Croix, St-Stephen, 592.

MARCHANDS TAILLEURS.—J. S. May & Fils, St-Jean, 139.

MÉCANICIEN.—John McCann, St-Jean, 129.

MENUISIER.—J. McMurkery, St-Jean, 84.

MONTEUR DE POELES.—Andrew Damery, St-Jean, 276.

NOUVEAUTÉS.—Manchester, Robertson & Allison, St-Jean, 192.

OUTILS AGRICOLES.—F. P. Thompson, Fredericton, 526.

PAPETERIE.—C. L. Nelson, St-Jean, 59.

PLOMBIER ET GAZIER.—Daniel Doyle, St-Jean, 178.

SAVONNERIES.—David Foohey, St-Jean, 173, Cie manufacturière de Ste-Croix. J. E. Gannong, St-Stephen, 558.

SELLIER.—Andrew Brown, St-Jean, 272.

TAILLEUR DE PIERRE.—Timothy McCarthy, St-Jean, 151.

TANNEURS.—Samuel Lane, St-Jean, 18. Wm. Peters, St-Jean, 157.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.—E. C. Cole, Moncton, 405.

PAYEMENTS EN MARCHANDISES—

CARRIÈRE DE FRENCHFORT.—Wm. Sutherland, Newcastle, 496, 497. C. E. Fish, propriétaire, 503, 504.

CHARPENTIERS.—D. McKinnon, Moncton, 418. Wm. Gardiner, Moncton, 432.

CHARPENTIERS DE NAVIRE.—W. McLaughlin, Chatham, 472.

CIE DE COMMERCE.—Agent au N.-B., Chatham, 475, 476.

EBÉNISTE.—N. E. Sederquest, St-Stephen, 595.

FABRIQUE DE BOBINES.—J. Russell, Newcastle, 477, 478. John Patton, contre-maître, Newcastle, 494.

FABRICANT DE WIGWAMS.—T. M. Boyd, St-Stephen, 593.

FONDERIE DE CHATHAM.—T. F. Gillespie, propriétaire, Chatham, 436.

FORGERONS.—Harry McGowan, St-George, 629.

INSPECTEUR D'ÉCLAIRAGE.—Jos. P. Mitchell, Newcastle, 488, 489, 490.

JOURNALIERS.—J. Kingston, Chatham, 459. George Synnot, Chatham, 464.

MANUFACTURE DES COTONNADES.—Jos. Garside, ouvrier, Moncton, 394. W. E. Cheswell, contre-maître, Marysville, 540. J. E. McPherson, teinturier, Marysville, 542. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 545. C. O. Shaw, contre-maître de la salle des pièces d'étoffe, Marysville, 546. Jos. Cheetham, ouvrier, Marysville, 552. Judson Libby, ouvrier, salle des pièces d'étoffe, 555. Louis Dexter, aide-surintendant de la fabrique de Ste-Croix, St-Stephen, 574. John McFarlane, fileur, 580.

MANUFACTURE DE GRANIT.—Coutts, Milne & Cie., St-George, 601. Epps Dodds & Cie., St-George, 607. N. Meating (Tate Meating & Cie.,) 610. C. Johnson (Milne Coutts & Cie.,) 616.

MARCHANDS DE BOIS DE CONSTRUCTION.—E. Hutchinson, 440. T. Desbrisay, contre-maitre de M. Snowball, 443, 444.

NÉGOCIANTS.—John Coleman, Chatham, 464. T. Taylor, Moncton, 403. J. McLaggam, Newcastle, 496.

PANTOUFLES ET LARRIGANS TANNÉS A L'HUILE.—C. N. Vroom, St-Stephen, 582.

PEINTRE DE MEUBLES.—Wm. Fraser, St-Stephen, 593.

POLISSEURS DE GRANIT.—David McAdam, St-George, 623. George Marshall, St-George, 624. Lawrence Murphy, St-George, 630.

RAFFINERIE DE SUCRE DE COOPER.—G. Porteous, Moncton, 413.

SCIERIES.—W. A. Hickson, Newcastle, 482, 483. Allan Ritchie, Newcastle, 485, 486. John Hearn, contre-maitre, Newcastle, 500.

TAILLEURS DE PIERRE.—Pat. Drumgold, St George, 624. Guy Clinch, St-George, 627. Russell Armstrong, St-George, 629.

TAPISSIER.—W. Gibson, St-Stephen, 589.

VÊTEMENTS.—E. C. Cole, Moncton, 406.

RÉDUCTION DES FRAIS PAR LES MACHINES—

IMPRIMERIE.—J. W. Gilmour, propriétaire, *Daily Sun*, St-Jean, 220.

RELATIONS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS—

AGENT MARITIME.—Samuel Scofield, St-Jean, 249.

ARRIMEUR.—John Woods, Chatham, 451.

CAGEUX ET FLOTTEUR.—Henry Logan, St-Jean, 268.

CALFAT.—John C. Thomas, St-Jean, 171.

CARRIÈRE FRENCHFORT.—C. E. Fish, Newcastle, 503.

CARROSSIERS.—B. R. De Wolfe, St-Stephen, 566. A. Edgecombe, Fredericton, 511.

CHARPENTIER.—W. E. Day, Moncton, 363.

CHAUSSURES.—D. J. Doherty, St Jean, 120.

CHEMINS DE FER.—D. Pottinger, surintendant-en-chef de l'Intercolonial, Moncton, 377.

CLOUS A FERRER.—James Pender, St-Jean, 2.

COMPAGNIE DE COMMERCE.—George E. Fisher, agent, Chatham, 475.

CONFISEURS.—George McAndrews, St-Stephen, 585.

FABRIQUE DE BROSSES.—John Sullivan, St-Jean, 181.

FABRIQUES DE MEUBLES.—J. D. Howe, St-Jean, 10. Sterling B. Lordly, St-Jean, 177.

FABRIQUES DE PORTES ET DE CHASSIS.—A. Christie, St-Jean, 6. George Emery, St-Jean, 98. Paul Lea, Moncton, 367.

FERBLANTIERS.—Samuel Winter, Moncton, 383.

FONDERIES.—Hazelhurst & Fils, St-Jean, 155. Joshua Peters, Moncton, 365, 389. William Muirhead, Chatham, 438.

IMPRIMERIES.—Hugh Finlay, *Daily Telegraph*, St-Jean, 136. Richard O'Brien, *Evening Globe*, St-Jean, 143. Jacob S. Clarke, contre-maitre *Evening Globe*, St-Jean, 164. John C. Key, *Evening Globe*, St-Jean, 166. Henry Buchanan, compositeur *Evening Globe*, St-Jean, 182. John McGourty, St-Jean, 198. W. H. Burke, St-Jean, 200. W. J. Clarke, St-Jean, 205. John W. Gilmour, propriétaire du *Daily Telegraph*, St-Jean, 218.

LAMINOIRS.—George Ketchem, St-Jean, 21.

MAÇONS ET ENTREPRENEURS.—Mooney & Fils, St-Jean, 113.

MACHINISTES.—Fred. Williamson, St-Jean, 95.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—J. H. Parks, directeur, St-Jean, 36. R. S. Hocken, directeur, Moncton, 360. C. S. Googhan, surintendant, Marys-

ville, 538. W. E. Cheswell, contre-maître, Marysville, 540. J. C. McPherson, teinturier, Marysville, 542. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 549. Joseph Cheetham, ouvrier, Marysville, 551. B. Wheeler, ouvrier, Marysville, 554. John Hatch, contre-maître de l'atelier des cardeurs, Marysville, 549. Louis Dexter, aide surintendant, St-Etienne, 575. Charles Smith, cardeur, St-Etienne, 579. John Lieper, ouvrier, St-Etienne, 591.

MARCHANT DE BOIS DE CONSTRUCTION.—Tapley Frères, St-Jean, 106. Hilliard, Frères, St-Jean, 196. T. Desbrisay, contre-maître de S. Snowball, Chatham, 445. Alexander Gibson, Marysville, 531.

MEUNIER.—W. A. Hickson, Newcastle, 482.

NOUVEAUTÉS.—Manchester, Robertson & Allison, St-Jean, 193.

PLOMBIER & GAZIER.—D. Doyle, St-Jean, 178.

SOCIÉTÉ DES PORTEFAIX DES QUAIS.—M. Kelly, St-Jean, 272, 280.

TAILLEURS DE PIERRE.—Edward Lawlor, St-Jean, 168. Michael Coffee, St-George, 607. Nicholas Meating, St-George, 610. Charles Johnson, St-George, 616. David McAdam, St-George, 622. George Marshall, St-George, 624.

RESPONSABILITÉ DES PATRONS—

CLOUTERIE.—E. R. Moore & Fils, St-Jean, 117.

COUVREURS & C.—G. F. Fisher & Fils, St-Jean, 176.

FABRIQUE DE BROSSES ET DE BALAIS.—T. S. Simms, St-Jean, 5.

FABRIQUE DE CLOU A FERRER.—John Cordon, St-Jean, 57.

MANUFACTURES DE COTONNADES.—Albert Sutcliffe, St-Jean, 311. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 535. Louis Dexter, aide surintendant, St-Stephen, 576.

MÉCANICIEN DE LOCOMOTIVE.—John Stewart, St-Jean, 293.

MENUISIER.—John Miller, St-Jean, 85.

PAPETERIE.—Charles L. Nelson, St-Jean, 60.

SALAIRES COMPARÉS AUX PRIX DES PREMIERES NÉCESSITES DE LA VIE—

AGENT D'ASSURANCE.—Wm. Jarvis, St-Jean, 319.

BROSSIÈRE.—Mlle Nixon, St-Jean, 174.

CARROSSIER.—A. Edgcombe, Fredericton, 510.

CHARPENTIER.—Thos. Kelly, Chatham, 471.

CIE DE FABRICATION DES HACHES ET DES OUTILS TRANCHANTS.—T. W. Broad, St-Stephen, 569.

FABRIQUE DE MEUBLES.—W. F. Vroom, St-Etienne, 562.

FABRIQUE DE PORTES ET DE CHASSIS.—Alex. Christie, St-Jean, 7.

FABRIQUE DE SACS DE PAPIER.—Melle ***, St-Jean, 233. Melle ***, 234.

FONDERIE DE CHATHAM.—Thomas F. Gillespie, Chatham, 435.

FONDEURS DE BRONZE.—T. McAvity & Fils, St-Jean, 34.

IMPRIMEURS.—Joseph Seymour, St-Jean, 203. John Gilmour, propriétaire du *Daily Telegraph*, St-Jean, 220.

INSPECTEUR D'ÉCLAIRAGE.—Jas. P. Mitchell, Newcastle, 489.

JOURNALIER.—Patrick Kennedy, St-Jean, 317. John Mahoney, Chatham, 461.

MARINES.—ATELIERS.—John Brophy, St-Jean, 342.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—John Fielding, tisserand, Moncton, 386. Peter Duxberry, fleur, Moncton, 390. Isidore Legaré, Moncton, 391. C. S. Googhan, surintendant de la Marysville, Marysville, 534. John Lieper, ouvrier à la Ste-Croix, St-Stephen, 592.

MARCHANTS DE BOIS DE CONSTRUCTION.—Hilliard Frères, St-Jean, 197. Ernest Hutchinson, Chatham, 440. (Voir pièces justificatives, 441.)

MARCHANTS EN GROS.—Hall & Fairweather, St-Jean, 109.

MÉCANICIEN DE LOCOMOTIVE.—John Stewart, St-Jean, 293.
 NÉGOCIANT.—Josephus Murchie, St-Stephen, 596.
 ORPHELINAT DE WIGGENS.—Rèv. R. Mathers, St-Jean, 331.
 TANNEURS.—Samuel Lane, St-Jean, 18. Wm. Todd, Fredericton, 514.
 TAPISSIERS.—Whitney Dunham, St-Jean, 130.

SALAIRES HEBDOMADAIRES ET JOURS DE PAYE—

AGENT DE POLICE DE L'INTERCOLONIAL.—J. G. Stevens, St-Jean, 211.
 ARRIMEUR.—Thomas Hollerin, Newcastle, 499.
 ASSOCIATION DES PORTEFAIX DES QUAIS.—M. Kelly, St-Jean, 276.
 ATELIER DE MACHINES.—Henry Moran, St-Jean, 274. John Nugent, Intercolonial, Moncton, 429. George Groat, Chatham, 465. Alex. Fraser, Chatham, 472.
 CAGEUX ET FLOTTEURS.—Henry Logan, St-Jean, 268. W. Mason, St-Jean, 285.
 CARRIÈRE DE FRENCHFORT.—Wm. Sutherland, Newcastle, 496. C. E. Fish, propriétaire, Newcastle, 503.
 CARROSSIERS.—Nevil Shaw, St-Jean, 24. Alfred Edgecombe, Fredericton, 508. B. R. DeWolfe, St-Stephen, 566.
 CLOUS POUR FERRER.—J. Pender, St-Jean, 2.
 COMPAGNIE DE COMMERCE.—George E. Fisher, agent, N. B., Chatham, 475.
 CIE DE FABRICATION DE HACHES ET D'INSTRUMENTS TRANCHANTS.—T. W. Broad, St-Stephen, 568.
 CONDUCTEUR.—John Casey, chemin de fer Intercolonial, Moncton, 424.
 CONFISEURS.—Ganong Frères, St-Stephen, 560. Frank Murphy, St-Stephen, 583.
 CONSTRUCTEURS DE WAGONS.—Jas. Harris & Cie., St-Jean, 146. Alfred Haines, St-Jean, 351.
 CORDIER.—P. L. Conroy, St-Jean, 40.
 CORROYEUR.—Joseph Winslow, St-Jean, 131.
 EBÉNISTES.—Franck Lane, St-Jean, 82. Sterling B. Lordly, St-Jean, 177. N. E. Sederquest, St-Stephen, 595.
 ENTREPRENEUR DE BATISSES.—W. E. Day Moncton, 363. George Brown, Newcastle, 498.
 FABRIQUES DE BOBINES.—John Russell, Newcastle, 478. John Patton, Newcastle, 493.
 FABRIQUES DE BROSSES ET DE BALAIS.—T. S. Simons, St-Jean, 5. Wm. Rogers, St-Jean, 46. Mlle Nixon, St-Jean, 174. John Sullivan, St-Jean, 181.
 FABRIQUE DE COTONNADES.—John H. Parks, directeur, St-Jean, 37. Mlle Ellen McLean, ouvrière, St-Jean, 225. Mlle ***, ouvrière, St-Jean, 227. R. S. Hocken, directeur, Moncton, 358. Jane Ashworth, ouvrière, Moncton, 396. John Fielding, tisserand, Moncton, 386. Alex. Gibson, propriétaire, Marysville, 523. J. C. McPherson, teinturier, Marysville, 543. John Murdock, contre-maitre, atelier des cardeurs, Marysville, 546. Franck Wheeler, ouvrier, Marysville, 550. Judson Libbey, ouvrier, salle des pièces d'étoffe, Marysville, 555. Louis Dexter, aide-surintendant, St-Stephen, 573. John McFarlane, ouvrier, fileur, St-Stephen, 580.
 FABRIQUE DE MALLES.—J. G. Munro, St-Jean, 161.
 FAISEURS DE MODÈLES.—Victor Dykerman, St-Jean, 353. Wm. Firth Chatham, 461.
 FABRIQUE DE PEINTURES.—G. F. Thompson, St-Jean, 160.
 FABRIQUES DE PORTES ET DE CHASSIS.—Alex. Christie, St-Jean, 7. George Emery, St-Jean, 98. Rupert Haley, St-Jean, 340. Paul Lea, Moncton, 367. Joseph Risteen, Fredericton, 521.
 FABRIQUE DE SACS DE PAPIER.—Mlle*** St-Jean, 233.
 FERBLANTIER.—S. Winter, Moncton, 383.

FONDERIES.—Hazelhurst & Fils, St-Jean, 156. Joshua Peters, directeur, Moncton, 364. Wm. Rippey, contre-maitre, Moncton, 389. Thos. F. Gillespie, propriétaire, Chatham, 435. Wm. Muirhead, Chatham, 438. James Murray, Newcastle, 487.

FONDEUR DE BRONZE.—T. McAvity, & Fils, St-Jean, 34.

FORGERONS.—Joseph Ryder, St-Jean, 179. Charles Doherty, St-Jean, 345. John Fraser, Intercolonial, Moncton, 430.

IMPRIMEURS.—*Daily Telegraph*, St-Jean, 133. *Evening Globe*, 141. *Globe*, 164. Barnes & Cie, 318.

JOURNALIERS.—Pat. Kennedy, St Jean, 317. Thomas Kingston, Chatham, 458. George Synnot, Chatham, 464.

LAMINOIR.—G. Quigley, St-Jean, 127.

MAÇON ET CONSTRUCTEUR. Pat. Mooney, St-Jean, 115.

MARCHAND DE BOIS.—Seymour Peter, Moncton, 402. Ernest Hutchinson, Chatham, 439. T. Desbrisay, Chatham, 443. D. McLaughlin, Chatham, 449. Wm. Ryan, Newcastle, 502.

MARCHANDS TAILLEURS.—G. S. May & Fils, St-Jean, 140. E. C. Cole, Moncton, 405.

MAITRE DE VOIE INTERCOLONIAL, R. Irvine, St-Jean, 265.

MECANICIENS.—John McCann ; St-Jean, 129. John Steward, St-Jean, 293.

MONTEUR DE POELES.—A. Damery, St-Jean, 275.

MESUREUR DE BOIS.—G. R. Johnston, Chatham, 473.

NEGOCIAINT.—T. Taylor, Moncton, 403.

NOUVEAUTÉS.—Joseph Allison, St-Jean, 191.

OUTILS AGRICOLES.—T. P. Thompson, Fredericton, 524, 526.

PANTOUFLES ET LARBIGANS TANNÉS A L'HUILE.—C. N. Vroom, St-Stephen, 581.

PANTOUFLES ET WIGWAMS.—T. M. Boyd, St-Stephen, 593.

PEINTRE.—Wm. Fraser, St-Stephen, 593.

PETITE QUINCAILLERIE.—W. McFarlane, Fredericton. 506.

PLOMBIER ET GAZIER.—D. Doyle, St-Jean, 178.

RAFFINERIES DE SUCRE.—T. P. William, Moncton, 380. Barnabas White, emballer. Moncton, 416. Paschal White, Moncton, 419.

SAVONNIERS.—Charles Engle, St-Jean, 88. David Foohey, St-Jean, 173. Joseph Howard, Moncton, 399. J. E. Ganong, St-Stephen, 563. George Jones, St-Stephen, 587.

SCIERIES.—W. A. Hickson, Newcastle, 482. Allan Ritchie, Newcastle 485. John Hearn, 500.

SURINTENDANT DIVISIONNAIRE DU CHEMIN DE FER DU NOUVEAU-BRUNSWICK, St-Jean, 244.

TAILLEURS DE PIERRE.—Tim. McCarthy, St-Jean, 151. Edward Lawlor, St-Jean, 168. Coutts, Milne, & Cie, St-George, 602. Charles Johnson, St-George, 616. Epps, Dodds, & Cie., St-George, 618. Tate, Meating & Cie., St-George, 610. Alex. Taylor, St-George, 513. David McAdam, St-George, 622. Patrick Drumgold, St-George, 625. Guy Clinch, St-George, 627. Waverly Murray, St-George, 632. Elymer A. Young, St-George 633.

TANNEUR ET FAISEUR DE LARRIGANS.—W. Todd, Fredericton, 514.

TAPISSIERS.—W. Gibson, St-Stephen, 589.

SALAIRES DU CANADA COMPARÉS A CEUX DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DES ETATS-UNIS.—

AGENT MARITIME.—Samuel Scofield, St-Jean, 338.

CARROSSIERS.—Nevil Shaw, St-Jean, 22. Alfred Edgecombe, Fredericton 520. B. R. De Wolfe, St-Stephen, 567.

CIE MANUFACTURIÈRE DE GRANIT.—Coutts, Milne & Cie, St-George, 602. Alex. Taylor, St-George, 513. Wm. Coutts, St-George, 602. Fred Bogue, St-George 621.

CONFISERIES.—Ganong frères, St-Stephen, 558, 559. Frank Murphy, St-Stephen, 583.

CORROYEUR.—Joseph Winslow, St-Jean, 131.

EBÉNISTE.—N. E. Sederquest, St-Stephen, 594.

FABRIQUE DE BOBINES.—John Patton, Newcastle, 492.

FABRICANTS DE CIGARES.—H. Fredericton, contre-maitre, St-Jean, 87. Thomas Glen, St-Jean, 286. John Lowell, St-Jean, 291.

FONDEURS DE BRONZE.—T. McAvity & Fils, St-Jean, 34.

IMPRIMEURS ET RELIEURS.—R. R. Barnes, St-Jean, 26. Hugh Finley, contre-maitre du *Daily Telegraph*, 134.

LAMINOIR.—J. H. Pool, tourneur de rouleau, St-Jean, 344.

MACHINISTES.—Edward Stephenson, St-Jean, 55. Wm. F. Myers, St-Jean, 97.

MAÇONS ET ENTREPRENEURS.—B. Mooney, & Fils, St-Jean, 115.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—Jas Hargreaves, surintendant, N.-B. St-Jean, 305. Thos. Whalen, ouvrier, St-Jean, 313. John Garside, ouvrier, St-Jean, 315. Peter Duxberry, ouvrier, Moncton, 390. Jane Ashworth, ouvrière, Moncton, 396. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 533. W. E. Cheswell, contre-maitre de l'atelier de filature, Marysville, 540. J. C. McPherson, teinturier, Marysville, 543. Frank Wood, ouvrier, Marysville, 545. John Hatch, atelier des tisserands, Marysville, 549. John Cheetham, ouvrier, Marysville, 552. Charles Smith, cardeur, St-Etienne, 578. John Lieper, ouvrier, St-Etienne, 592.

MARÉCHAL.—Harry McGowan, St-George, 628.

PEINTRE DE MEUBLES.—Wm. Fraser, St-Etienne, 593.

RADOUB DE NAVIRES.—John Ruddock, St-Jean, 267.

SAVONNERIE.—Charles Engle, St-Jean, 88.

SELLIER.—Andrew Brown, St-Jean, 273.

TAILLEURS DE PIERRE.—Edward Lawlor, St-Jean, 168. Frederick Crawley, St-George, 631.

TAPISSIERS.—Whinney Dunham, St-Jean, 130. Wm. Gibson, St-Stephen, 589.

TONNELIER.—George Porteous, Moncton, 412.

TRAVAIL DU DIMANCHE.—

AGENT DE POLICE.—Chemin de fer Intercolonial, Isaac G. Stevens, St-Jean, 211.

ARRIMEURS.—John Woods, Chatham, 451. Thos. Hollerin, Newcastle, 499.

COMMIS EN CHEF DU BUREAU DE FRÊT.—Fred. Tapley, St-Jean, 298.

COMPAGNIE DE TRAMWAYS.—H. B. Zebley, St-Jean, 213. George Moore, cocher, St-Jean, 309.

GARDIEN DE NUIT.—Chemin de fer Intercolonial, J. R. Humphrey, St-Jean, 297.

JOURNALIER.—Thomas Kingston, Chatham, 458.

MAITRE DE BAGAGES DE L'INTERCOLONIAL.—W. J. Kelly, St-Jean, 299.

MÉCANICIEN.—Thomas McKenna, St-Jean, 240.

POISSONNIER.—Enoch B. Colwell, St-Jean, 346.

SAVONNERIE.—George Jones, St-Etienne, 587.

TAPISSIER.—Wm. Gibson, St-Etienne, 589.

TRAVAIL DES ENFANTS.—

BISCUITS.—Thomas A. Rankine & Fils, St-Jean, 69.

BOTTES ET SOULIERS.—D. J. Doherty, teneur de livres, St-Jean, 119. Wm. O'Neil, Moncton, 407.

BROSSES ET BALAIS.—T. S. Simms, St-Jean, 4. William Rogers, ouvrier, St-Jean, 45. Mlle Nixon, St-Jean, 174. John Sullivan, St-Jean, 180.

- CARROSSIERS.**—Nevil Shaw, St-Jean, 22. Samuel Crothers, St-Jean, 125. Alfred Edgecombe, Fredericton, 508.
- CLOUTERIES POUR FERRER.**—James Pender, St-Jean, 1, 2. Coupeur de clous à ferter, Fred. Marvin, St-Jean, 57.
- CLOUTERIES.**—E. R. Moore & Fils, St-Jean, 118. Fred. Bustin, St-Jean, 274.
- CONFISEURS.**—J. R. Woodburn, St-Jean, 43. Ganong Frères, St-Stephen, 357. George Andrews, ouvrier, St-Etienne, 585.
- CORDERIE.**—T. CONNORS & Fils, St-Jean, 39, 40.
- CORROYEURS.**—David Carmichael, St-Jean, 92. Joseph Winslow, St-Jean, 431.
- ECROUS ET VEBROUX.**—Levy H. Young, directeur d'usine, St-Jean, 335.
- FABRIQUE DE BAS.**—Alfred Stephens, Moncton, 406.
- FABRIQUE DE BOBINES.**—John Russell, Newcastle, 477. John Patton, Newcastle, 492.
- FABRIQUE DE BOITES ET D'ALLUMETTES.**—G. Flewelling, St-Jean, 80.
- FABRIQUES DE BROQUETTES.**—Edwin C. Foster, St-Jean, 71.
- FABRIQUE DE CICARES.**—Adam H. Bell, St-Jean, 13, 14. Henry Frederickson, contre-maitre, St-Jean, 86. Peter Quinn, St-Jean, 89. Edward Quinn, St-Jean, 90. Wm. Hamilton, apprenti, St-Jean, 91. Abraham Isaacs, St-Jean, 116. Thomas Glenn, St-Jean, 287.
- FABRIQUES DE COTONNADES.**—J. H. Parks, directeur, St-Jean, 36. Mlle Ellen McLean, ouvrière, St-Jean, 225. Mlle ***, ouvrière, St-Jean, 227. Mlle ***, ouvrière, St-Jean, 229. Mlle ***, ouvrière, St-Jean, 230. Mlle ***, ouvrière, St-Jean, 230. Mlle ***, ouvrière, St-Jean, 231. James Hargreaves, surintendant, N. B., St-Jean, 303. Albert Sutcliffe, contre-maitre, St-Jean, 311. J. W. Cudlip, ouvrier, St-Jean, 312. Charles Doig, teinturier, St-Jean, 314. John Garrett, atelier à carder, usine de Parks, St-Jean, 316. R. S. Hocken, directeur, Moncton, 356. John Walmsley, contre-maitre des tisseurs, Moncton, 384. Peter Duxberry, filature, Moncton, 390. Arthur Ambrose, employé, Moncton, 393. Joseph Garside, ouvrier, Moncton, 393. Jane Ashworth, ouvrière, Moncton, 396. Annie Vail, ouvrière, Moncton, 397. Annie Tower, ouvrière, Moncton, 398. C. S. Googhan, surintendant, Marysville, 533. W. E. Cheswell, contre-maitre, atelier filature, Moncton, 539. J. C. McPherson, teinturier, Moncton, 542. Frank Wheeler, ouvrier, Moncton, 550. Louis Dexter, aide-surintendant, Ste-Croix, St-Stephen, 572.
- FABRIQUE DE MALLS.**—John F. Munro, St-Jean, 161.
- FABRIQUE DE MEUBLES.**—J. D. Howe, St-Jean, 10. A. J. Lordly, St-Jean, 16. S. L. T. Burnham, St-Jean, 32. Frederick Thompson, St-Jean, 132. Sterling B. Lordly, St-Jean, 177.
- FABRIQUE DE PEINTURE.**—G. F. Thompson, St-Jean, 160.
- FABRIQUE DE PORTES ET DE CHASSIS.**—Alex. Christie, St-Jean, 6. George Emedy, contre-maitre, St-Jean, 98. Paul Lea, Moncton, 367.
- FABRIQUE DE SACS DE PAPIER.**—Mlle ***, St-Jean, 233. Robert W. Leetch, St-Jean, 235.
- FABRIQUE DE WAGONS.**—James Harris & Cie, St-Jean, 144.
- FONDEUR DE BRONZE.**—T. M. McAvity & Fils, St-Jean, 34.
- FONDERIES CHATHAM.**—Thomas F. Gillespie, propriétaire, Chatham, 434. William Muirhead, 438.
- FONDERIE DE FER.**—Walter H. Allan, St-Jean, 208.
- FONDEUR ET FABRICANT DE BOURRE DE BOIS. (EXCELSIOR.)**—Hazehurst & Fils, St-Jean, 153.
- FORGERONS.**—Joseph Ryder, St-Jean, 180. William Lewis, St-Jean, 327. Charles Doherty, St-Jean, 344.
- HACHES ET OUTILS TRANCHANTS.**—T. W. Broad, St-Etienne, 568.

IMPRIMEURS.—Hugh Finlay, contre-maitre, *Daily Telegraph*, St-Jean, 132. Ellis Robertson & Cie., *Evening Globe*, St-Jean, 141. John McGourty, St-Jean, 198. W. H. Burke, St-Jean, 199, 140.

INSPECTEURS DES ÉCOLES PUBLIQUES.—Wm. S. Carter, St-Jean, 184.

LAMINOIRS.—George Ketchem, St-Jean, 21. James Quigley, St-Jean, 127. George Quigley, St-Jean, 128.

LE PHÉnix, CHARBONNAGES.—James Kennedy, président, St-Jean, 73.

MARCHAND DE BOIS DE CONSTRUCTION.—Hilliard Frères, St-Jean, 194.

MÉCANICIENS.—Edward Stephenson, St-Jean, 55. John Lynch, St-Jean, 94. Frederick Williamson, St-Jean, 95. William F. Myers, St-Jean, 96. Jonathan Weir, Moncton, 382. John Nugent, chemin de fer Intercolonial, Moncton, 428. George Moore, chemin de fer Intercolonial, Moncton, 430. George Groat, Chatham, 465.

MENUISIERS.—Frank Lane, St-Jean, 82. N. E. Sederquest, St-Stephen, 593.

MOMTEUR DE POELES.—Andrew Damery, St-Jean, 275.

NOUVEAUTÉS.—Manchester, Robertson & Allison, St-Jean, 190.

POISSONNIERS.—Enoch B. Colwell, St-Jean, 346. A. G. Lordly, St-Jean, 177.

PLOMBERIE ET FABRIQUE DE SCIÉS.—Wm. Greig, St-Jean, 11.

PLOMBIER ET GAZIER.—D. Doyle, St-Jean, 178.

POLISSEURS DE BRONZE.—John Nicholls, contre-maitre, St-Jean, 353. Robert Nugent, St-Jean, 355.

POTERIE.—James A. White, St-Jean, 263, 264.

RADOUB DE NAVIRES.—John Ruddock, St-Jean, 267.

SAVONNERIES.—James T. Logan, St-Jean, 9. Charles Engle, St-Jean, 88. Joseph Howard, Moncton, 399. J. E. Ganong, Cie manufacturière de Ste-Croix, St-Stephen, 563. George Jones, St-Stephen, 587.

TAILLEURS DE PIERRE.—Wm. Kane, St-Jean, 42. Edward Lawlor, St-Jean, 168.

TRADING CIE.—George E. Fisher, Chatham, 474.

TUILERIE & BRIQUETERIE.—James Lee, St-Jean, 67.

TRAVAIL DES FEMMES—

BROSSIÈRE.—Melle Nixon, St-Jean, 174.

CHAUSSURES.—D. J. Doherty, St-Jean, 119.

CONFISEURS.—J. R. Woodburn, St-Jean, 43. Ganong Frères, St-Stephen, 557. Frank Murphy, St-Stephen, 583. George McAndrews, St-Stephen, 584.

CORDERIE.—T. Connor & Fils, St-Jean, 39.

FABRIQUE DE BAS.—Alfred Stevens, Moncton, 399.

FABRIQUE DE BISCUITS.—T. Rankine & Fils, St-Jean, 68.

FABRIQUE DE BOBINES.—John Russell, Newcastle, 477. John Patton, Newcastle, 492.

FABRIQUE DE BOITES ET D'ALLUMETTES.—G. Flewelling, St-Jean, 80.

FABRIQUE DE BOITES DE PAPIER.—Geo. F. Simonson, St-Jean, 223.

FABRIQUE DE BROQUETTES.—Edwin C. Foster, St-Jean, 71. Ed. C. Moore, St-Jean, 118.

FABRIQUE DE BROSSES ET DE BALAIS.—T. S. Simms, St-Jean, 80.

FABRIQUE DE CIGARES.—Adam H. Bell, St-Jean, 13. H. Frederickson, contre-maitre, St-Jean, 86. Peter Quinn, St-Jean, 90. Abraham Isaacs, St-Jean, 116. Thomas Glen, St-Jean, 288.

FABRIQUE DE MALLÉS.—John J. Munro, St-Jean, 162.

IMPRIMEUR ET RAPPORTEUR.—James Berry, St-Jean, 149.

IMPRIMEURS-RELIEURS.—Robt. R. Barnes, St-Jean, 25. J. A. Edwards, St-Jean, 352.

MANUFACTURE DE COTONNADES.—John H. Parks, directeur, St-Jean, 36. Melle. Ellen McLean, ouvrière, St-Jean, 225. Melle. ***, ouvrière, St-Jean, 227. Melle. ***, ouvrière, St-Jean, 228. Melle. ***, ouvrière, St-Jean, 230. Melle. ***, ouvrière, St-Jean, 230. Melle. ***, ouvrière, St-Jean, 231. James Hargreaves, surintendant, N.-B., St-Jean, 303. John Garrett, ouvrier, atelier de filature, St-Jean, 316. R. S. Hocken, directeur de la Moncton, Moncton, 356. John Walmsley, contre-maitre des tisserands, Moncton, 384. Peter Duxberry, fleur, Moncton, 390. Joseph Garside, ouvrier, Moncton, 393. Jane Ashworth, ouvrière, Moncton, 396. Annie Vail, ouvrière, Moncton, 397. Annie Tower, ouvrière, Moncton, 398. C. S. Googhan, surintendant de la Marysville, Marysville, 533. W. E. Cheswell, contre-maitre de l'atelier de filature, Marysville, 539. D. C. McPherson, teinturier, Marysville, 542. C. O. Shaw, contre-maitre de la salle des pièces d'étoffe, Marysville, 546. John Hatch, contre-maitre, Marysville, 548. Blanch Wheeler, ouvrière, Marysville, 553. Judson Libbey, ouvrier, salle des pièces d'étoffe, Marysville, 553. Louis Dexter, aide-surintendant de la Ste-Croix, Marysville, 571. John McFarlane, ouvrier, atelier de filature, Marysville, 580.

MARCHAND-TAILLEUR.—Wm. Robt. May, St-Jean, 139.

NÉGOCIANTS.—H. A. Muirhead, Chatham, 452. J. McIlgan, Newcastle, 496.

NOUVEAUTÉS.—Manchester, Robertson, & Allison, St-Jean, 190.

PAPETERIE.—Charles L. Nelson, St-Jean, 58.

SACS DE PAPIER.—Melle. ***, St-Jean, 232. Melle. ***, St-Jean, 196. Melle. ***, St-Jean, 234. Robert Leetch, St-Jean, 235.

SAVONNERIES.—Joseph Howan, Moncton, 399. J. E. Ganong, de la Cie., Ste. Croix, St-Stephen, 563.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.—E. C. Cole, Moncton, 404.

VOIES FERRÉES.—Le surintendant-en-chef du chemin de fer Intercolonial, D. Pottinger, Moncton, 378.

TRAVAIL DES PRISONS—

CARROSSERIE.—A. Robinson, Chatham, 448.

FABRIQUE DE BROSSES.—Wm. Rogers, St-Jean, 46, 47.

FABRIQUE D'ÉCROUS ET DE VERRUX.—Levy H. Young, St-Jean, 335.

SELLERIE.—Andrew Brown, St-Jean, 271.

LISTE ALPHABETIQUE.

DES PERSONNES QUI ONT COMPARU DEVANT LA COMMISSION
ROYALE DU TRAVAIL.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

- ALLAN, WALTER, H., *fondeur de fer, St-Jean*..... **207-209**
Heures de travail des mouleurs. Salaires. Genres de fonte faits. Apprentis.
Rareté des différends avec les ouvriers. Travail des enfants. Ventilation.
- ALLISON, JOSEPH, *de la maison de nouveautés, Manchester, Robertson & Allison, St-Jean. Chemiserie, linge de femme, confection s, modes Robes etc.*..... **190-194**
La maison emploie jusqu'à 160 personnes. Salaires. Retraits séparés pour les deux sexes. Travail au dehors. Amendes. Mode de paiement. Ecoulement des produits.
- AMBROSE, ARTHUR, *employé à la manufacture de cotonnades, de Moncton*..... **392-393**
Salaires. Travail des enfants. Amendes. Traitement des petits garçons.
- ARKWRIGHT, JAMES, *mécanicien, taillandier*..... **354**
Moyenne des salaires. Bonne ventilation dans les ateliers.
- ARMSTRONG, RUSSELL, *tailleur de pierres, St-George*..... **629**
Salaires. Chômages. Impôts.
- ASHWARD, JANE, *ouvrière à la manufacture de cotonnades de Moncton*... **396-397**
Salaires. Règlement des ateliers. Petites filles. Arrêt pour le dîner Chômages.
- BAGNALL, THOMAS, *flotteur et cageux*..... **270-271**
Heures de travail. Repos du dimanche. Pas d'enfants dans ce métier.
- BARNES, R. R., *imprimeur-relieur, St-Jean*..... **24-27**
Payements hebdomadaires. Salaires. Apprentis en nombre illimité. Livres d'école importés.
- BARRY, JOHN, *conducteur du chemin de fer Intercolonial*..... **422**
- BARTLETT, THOMAS, *mécanicien du chemin de fer, Nouveau-Brunswick*..... **241**
- BELL, ADAM, H. *Fabricant de cigares, St-Jean*..... **13-15**
Ouvriers des deux sexes. Travail aux pièces. Retraits séparés pour les deux sexes. Amendes. On ne fouille pas. Concurrence de Montréal. Effet du travail des enfants. Emploi constant.
- BERRY, JAMES, *imprimeur et rapporteur, St-Jean*..... **148-150**
Les livres d'écoles devraient s'imprimer ici. Ils seraient à meilleur marché.
- BOGUE, Fred, *tailleur de granit, St-George*..... **621-622**
Salaire de 25 centins par jour plus bas qu'aux Etats-Unis ; mais il fait plus cher vivre là-bas. Heures de travail. Payements mensuels. Bonnes relations avec les patrons.
- BOYD, P. M., *fabricant de wigwams, St-Stephen*..... **593-595**
Moyens de sortie en cas d'incendie. Dix heures de travail par jour. Salaires hebdomadaires.
- BOYER, R., *employé dans une fabrique de portes et de châssis*..... **99-101**
Précautions contre les accidents. Grâce aux machines, on se passe des enfants.

- BRAY, WILLIAM, *contre-maitre des tonneliers de la Raffinerie de Sucre de Moncton*..... **410-411**
Moyenne des salaires. Heures du travail. Barils pour le sucre.
- BROAD, F. W., *haches et taillanderie, St-Stephen*..... **567-571**
Salaires des différentes classes d'ouvriers. Heures du travail. Emploi constant. Tous ses ouvriers sont du pays. Loyers. Paiements mensuels. Pas d'apprentis. Tuyaux d'écoulement.
- BROPHY, JOHN, *contre-maitre d'une fabrique de machines*..... **341-343**
Heures de travail. Ouvriers propriétaires. Montant des dépenses nécessaires.
- BROWN, ANDREW, *sellier, St-Jean*..... **271-273**
Salaires. Tort que fait le travail des prisons des provinces de l'ouest. Matières premières importées. Apprentis. Fouets étrangers. Excès de la production sur la demande.
- BROWN, CHARLES, *ouvrier dans une fabrique de cigares* **295**
Pourquoi il reste, malgré l'infériorité des salaires.
- BROWN, GEORGE, *entrepreneur de bâtisses et charpentier*..... **498-499**
Salaires des charpentiers. Rareté des ouvriers. Salaire des plâtriers. Apprentis.
- BRANDIGE, THOMAS, *voilier, St-Jean*..... **240-241**
Salaires. Heures de travail. Paiements hebdomadaires. Toile et cordes, de la Nouvelle-Ecosse.
- BUCHANAN, FREDERICK, *pêcheur, St-Jean*..... **348-350**
Il pêche toute l'année. Pêche du hareng. Salaires. Dangers du métier.
- BUCHANAN, HENRY, *compositeur, St-Jean*..... **181-183**
Prix de la composition des feuilles du soir. Grèves. Clichés. Arbitrage. Membres de l'Union.
- BUCKLEY, JOHN, *forgeron, Newcastle* **499**
La besogne ne marche pas.
- BUNTING, WILLIAM, *président de la commission des assesseurs, St-Jean* **24-32**
Assiette de l'impôt à St-Jean. Maisons à petits logements. Evaluation du revenu des ouvriers. Ceux qui sont propriétaires. Taxe de l'eau. Conditions de salubrité. Saisie pour payer les taxes. Exemption de taxes. Statistiques des taxes.
- BURGESS, MELBOURNE, *conducuteur, chemin de fer du Nouveau-Brunswick*..... **239**
- BURNHAM, S. L. P., *meubles, St-Jean*..... **32-33**
Diminution de production à St-Jean. Salaires. Pas d'apprentissage par contrat. Heures de travail. Demande purement locale. Provenance du bois.
- BURKE, W. H., *imprimeur, St-Jean* **199-203**
Se plaint des clichés. Récents différends entre patrons et ouvriers. Heures de travail. Apprentis.
- BUSTINE, FREDERICK, *cloutier, St-Jean*..... **273-274**
Importance de cette industrie à St-Jean. Salaires. Heures de travail.
- BUTLER, ROBERT, *artiste tailleur de pierre*..... **349**
Salaires. Provenance du marbre. Toute la pierre de taille est canadienne.
- CAHILL, W., *forgeron, Chatham*..... **463**
Salaires. Heures de travail. Travail constant.
- CALWELL, E. B., *poissonnier, St-Jean*..... **345-348**
Genres de pêche. Nombre de bateaux. Saison de la pêche. Écoulement du poisson. Marché à Halifax et aux États-Unis. Poisson gelé. Nationalité des pêcheurs.
- CARMICHAEL, DAVID, *corroyeur, St-Jean*..... **91-92**
Métier sain. Cuir tanné pour larrigans et moccasins. Pas d'amendes. Travail constant.
- CARTER, WM. S., *inspecteur d'écoles publiques*..... **184-190**
Age des écoliers. Fréquentation des écoles. Plusieurs écoliers quittent à 12

- ans. Conditions sanitaires. Salaires des instituteurs. Les institutrices moins bien payées. Importation des livres d'école.
- CASEY, JOHN, *Conducteur du chemin de fer Intercolonial*..... **422-424**
Voyage d'une journée. Salaire. Attelage des wagons. Serre-freins. Payements mensuels.
- CHEETHAM, J. *Renvideur, Maryville*..... **551-553**
Ni femmes, ni différends, ni amendes, dans cette partie. Il fait moins cher vivre qu'aux Etats-Unis. On peut économiser. Loyers. D'où viennent les ouvriers.
- CHERRY, WM., *arrimeur, Chatham*..... **467-468**
Marasme du commerce de bois. Gains des arrimeurs. Mois de travail.
- CHESWELL, W. E., *Contre-maitre d'atelier de filature, Maryville*... **539-542**
Travail des jeunes filles. Leur salaire. Ouvriers plus intelligents qu'aux Etats-Unis. Pas de punitions. Journée de travail. Loyer. Prix des nécessités de la vie, Enseignement. Travail de nuit.
- CHISHOLM, H., *employé des chars urbains, St-Jean*..... **342**
Ecuries. Gages et travail des hommes.
- CHRISTIE, ALEX., *fabrique de portes et de châssis, St-Jean*..... **6-8**
Etat de cette industrie. Apprentis. Pas de différends. Heures de travail. Prix des vivres.
- CLARKE, J. S., *chef d'atelier, imprimerie de journal, St-Jean*..... **163-165**
Union typographique. Echelle des salaires. Différends à propos de clichés.
- CLARKE, W. J., *imprimeur, St-Jean*..... **204-205**
Les propriétaires exploitent l'ouvrier. Pas de moyens de sortie en cas d'incendie.
- CLINCH, J., *tailleur de pierre, St-George*..... **626-628**
Trousse d'outils d'un tailleur de pierre. Demande une loi pour faire payer les mauvais débiteurs.
- COFFEE, M., *carrière de granit, St-George*..... **606-609**
Emploi constant. Ouvriers mariés, propriétaires. Pas de paiement en marchandises. Principal écoulement dans l'Ontario. Prix du fret nuit à l'industrie. Ciseaux d'acier importés d'Angleterre.
- COLE, E. C. *Vêtements confectionnés, Moncton*..... **404-406**
Salaires. Neuf mois de travail. Ce que gagnent les femmes.
- COLEMAN, JOHN, *cultivateur et marchand*..... **464-465**
- COLEMAN, T., *carrière de granit, St-George*..... **609**
- CONNOR, P. L., *Cordier, St-Jean*..... **38-41**
Développement de cette industrie. Envoi de ficelle au Manitoba et à l'Ontario. Travail des garçons et des filles. Leur salaire. Jamais de différents sérieux. Emploi contant. Paye supplémentaire pour travail supplémentaire. Ficelle meilleure qu'aux Etats-Unis.
- COUTTS, WILLIAM, *carrière de granit, St-George*..... **620-621**
Travail tout le long de l'an. Même salaire qu'aux Etats-Unis. Vivres moins cher. Concurrence d'Ecosse.
- COX, WILLIAM, *Ourdisseur*..... **314**
- CRAWLEY, F., *tailleur de pierre*..... **631-632**
Gagne \$600 par an. Salaires. Loyers. Apprentis.
- CROTHERS, SAMUEL, *carrossier*..... **124-126**
Salaires. Ecoulement des produits. Faible importation. Concurrence de Montréal et de Toronto. Supériorité des moyeux et des rais des Etats-Unis. Industrie stationnaire.
- CUDLIP, J. W., *ouvrier d'une usine de cotonnades*..... **311-312**
- CULLINAN, JOHN, *président de l'Union des Charretiers*..... **48-50**
La corporation de St-Jean fixe les prix. Plaintes contre les chemins de fer. Avantages de l'association.

CUNNINGHAM, R., <i>brossier, St-Jean</i>	183
CURRAN, J., <i>charpentier de navire, Chatham</i>	470-471
Travail intermittent. Cette industrie peu prospère depuis quelques années.	
CURRY, DAVID, <i>carroyeur, St-Jean</i>	131
DALY, M., <i>serre-frein, chemin de fer Intercolonial</i>	425
DAMERY, A., <i>monteur de poêles, St-Jean</i>	275
DANVILLE, F. E., <i>mesureur de bois, Chatham</i>	446-447
Le vendeur de bois choisit le mesureur et l'acheteur le paie.	
DEVIS, WILLIAM, <i>cigares, St-Jean</i>	90
DAY, W. E., <i>entrepreneur de bâtisses</i>	361-362
Salaires des charpentiers, des maçons, des plâtriers. Apprentis. Pas d'enseignement technique. Saison morte.	
DESBRISAY, P., <i>contre-maitre d'usine, Chatham</i>	442-445
Salaires des ouvriers de chantier. Heures de travail. Mois de chômage. Salaires des manœuvres de quais.	
DE WOLFE, B. R., <i>carrossier, St-Stephen</i>	565-567
Fournitures généralement importées. Plomb anglais. Couleurs canadiennes, bonnes. Pas de grèves.	
DEXTER LOUIS, <i>Aide-Surintendant de la fabrique de cotonnades, St-Stephen</i>	571-578
Nombre des ouvriers, des métiers et des fuseaux. Salaires différents. Amendes rares. Retraits séparés pour les sexes. Payments mensuels. Pas de punitions corporelles. Bonne moralité des femmes. Gens du pays, préférables aux étrangers. Prix des vivres. Instruction des ouvriers.	
DODDS, J., <i>carrière de granit, St-George</i>	618-622
Apprentis. Paiement mensuel. Ecoulement à Toronto et aux provinces maritimes. Concurrence de l'Écosse. Frais de transport trop élevé. Achat des ciseaux d'acier aux États-Unis.	
DOHERTY, C., <i>forgeron, St-Jean</i>	344
Salaires, de \$10 à \$11 par semaine. Il possède trois maisons. Il économise depuis son mariage.	
DOHERTY, D. J., <i>Teneur de livres, St-Jean</i>	119-123
Employé dans une fabrique de chaussures. Travail constant. Provenance du cuir. Salaires des coupeurs et des autres. Retraits séparés. Droits d'entrée trop élevés sur les machines américaines. Concurrence de Québec.	
DOIG, C. H., <i>Manufacture de cotonnades, St-Jean</i>	313-314
DONOHUE, EDWARD, <i>Raffinerie de sucre, Moncton</i>	424-425
DOYLE, D., <i>plombier et gazier, St-Jean</i>	178-179
DRUMGOLD, P., <i>tailleur de pierre, St-Jean</i>	624-626
DUNHAM, W., <i>Tapissier, St-Jean</i>	129-130
DUXBERRY, PETER, <i>Manufacture de cotonnades, de Moncton</i>	389-391
DYKEMAN, V., <i>modeleur, St-Jean</i>	352-353
EARHARDT, R., <i>finisseur sur métaux, Moncton</i>	401-402
EDDY, HENRY, <i>mécanicien, Moncton</i>	469-470
EDGECOMBE, A., <i>carrossier, Fredericton</i>	508-513
Travail constant. Dix heures par jour. Paiements hebdomadaire. Apprentis Roues importées des États meilleures qu'au Canada. Voitures de Montréal et d'Ontario, de qualité inférieure. Il fait moins cher vivre qu'aux États. Concurrence d'Ontario. Frêt de l'est à l'ouest plus élevé que de l'ouest à l'est. Pas de grève. Le chêne <i>hickory</i> d'une seconde pousse, le meilleur pour les roues.	
EDWARD, J. A., <i>relieur, St-Jean</i>	352
EMERY, C., <i>contre-maitre d'une fabrique de châssis</i>	97-99
ENGLE CHARLES, <i>savonnier, St-Jean</i>	88-89

- FAIRWEATHER, C. H., Négociant St-Jean 108-111**
 Prix des vivres.
- FIELDING, J., Tisserand, manufacture de cotonnades, Moncton.....386-387**
- FINLAY, H., contre-maitre d'atelier de journal, St-Jean..... 132-138**
 Apprentis. Salaires des typographes. Heures de travail. Livres d'école. Pas de différends au sujet du salaire.
- FIRTH, W., mouleur, Chatham..... 461-462**
- FISH, C. E., propriétaire de carrière, Newcastle..... 503-504**
 Payments mensuels. Pas de différends au sujet des salaires. Ouvriers propriétaires.
- FISHER, G. H., agent de la Cie de Commerce du Nouveau-Brunswick, Chatham..... 474-477**
 Heures de travail à la scierie. Payements par quinzaine. Fabrique de boîtes
 Payements en marchandises.
- FISHER, G. F., couvreur, St-Jean..... 175-177**
- FLENELLING, G. Fabricant de boîtes et d'allumettes, St-Jean..... 79-81**
 Travail d'ouvriers des deux sexes. Vente principalement locale. Concurrence de Hull. Ouvriers propriétaires. Confection des boîtes. Gages. Brevets.
- FOOHEY D., savonnier, St-Jean 172-175**
- FOSTER, E. C., fabriquant de broquettes..... 70-71**
 A une quinzaine d'apprentis ; développement de cette industrie. Soutient la concurrence du dehors.
- FOWLER, J., taillandier, St-Jean..... 44-45**
 Emploi de machines. Envoie ses essieux et ses ressorts à Québec et au Maine.
- FRASER, A., machiniste, Chatham..... 472**
- FRASER, J., forgeron, Moncton..... 430**
- FRASER, W., peintre de meubles, St-Stephen..... 92-593**
- FRASER, W. J., Meunier, Moncton. 408-410**
 Baisse des prix de la farine. On devrait supprimer les droits sur le grain.
- FREDERICKSON, H., contre-maitre de fabrique de cigares, St-Jean..... 85-88**
 A 40 ouvriers, presque tous petits garçons et jeunes filles. Est d'opinion que ces dernières font de bons cigares. Salaires. Lieux de vente. Les cigares de Montréal faits par des enfants font la concurrence. Pas d'amendes dans son atelier. Pas d'organisation ouvrière.
- GANONG, J. E., savonnier, St-Etienne..... 567**
 Ouvriers propriétaires. Provenance de la matière première. Développement de cette industrie.
- GANONG, G. W. Confiseur, St-Stephen..... 556-560**
 Travail supplémentaire, salaire supplémentaire. Travail constant. Ouvriers canadiens dans de meilleures conditions qu'ouvriers américains. Concurrence de Québec et d'Ontario. Salaires aussi élevés qu'à Boston et vivres moins chers. Le sucre du Canada vaut celui des Etats.
- GARDINER, S., agent d'immigration, St-Jean..... 61-66**
 Chiffre croissant des immigrants ; demande constante de servantes ; statistiques sur la population.
- GARDINER, W., menuiserie de maison, Moncton..... 431-432**
 Travail pendant huit mois de l'année.
- GABRET, J., Ouvrier cardeur, St Jean 316**
- GARSDIE, J., déchargeur, fabrique de cotonnades, Moncton..... 315**
 L'ouvrier n'est pas mieux ici qu'en Angleterre ; mais il préfère le climat du Nouveau-Brunswick.
- GARSDIE, J. Ouvrier, filature de coton, Moncton.393**
- GIBSON, A., fabrique de cotonnades et bois de construction..... 527-532**
 A un vaste établissement pour la coupe et le travail du bois de construction,

- et pour la fabrication des cotonnades. 700 hommes pour le seul charroyage des billots, 200 cageux, 425 ouvriers à l'usine des cotonnades. Ses exportations en 1887 s'élevèrent au chiffre de \$761.000 ; ses importations, à celui de \$418.000. Ne permet pas la vente des boissons alcooliques dans sa ville. Construit à ses frais un bureau de poste et une banque d'épargne. Déposition longue et intéressante.
- GIBSON, W., *Tapissier, St-Stephen*..... **588-589**
Surplus de travail, salaire supplémentaire. Il ne fait pas plus cher vivre à St Stephen qu'aux Etats.
- GILLESPIE, T. F., *propriétaire de fonderie, Chatham*..... **434-437**
Système d'apprentissage. Ouvriers propriétaires. Loyers. Ventillation. Distinction dans le taux de frêt.
- GILMOUR, A., *Marchand-Tailleur, St-Jean*..... **152-153**
Ouvriers propriétaires. Pas d'indigents dans ce métier.
- GILMOUR, J. W., *propriétaire du "Daily Telegraph," St-Jean*..... **213-221**
Clichés. Travail et salaires. Atelier de composition. Précautions contre l'incendie et les accidents. Conditions sanitaires. Le contre-maître ne peut pas faire partie de l'Union. Machines pour diminuer la main-d'œuvre. Leur effet. Echelle des prix. Profits.
- GLEN, T., *ouvrier dans une fabrique de cigares, St-Jean*..... **286-288**
Salaires. Travail constant. Apprentis. Avantages de travailler aux Etats.
- GOOGHAN, C. S., *Surintendant de la fabrique de cotonnades de Maryville*..... **533-538**
Un tiers des ouvriers sont des hommes. Peu de garçons de moins de 12 ans. Pas d'amendes. Salaires aussi bons que dans les Etats du Sud. Coût de la vie moins élevé ici. Ecole des ouvriers. Le propriétaire paie le ministre de l'église. En cas d'accident dans la fabrique, il paie le médecin et les remèdes. Tout le monde est content.
- GORDON, J., *fabrique de clous pour maréchaux, St-Jean*..... **57**
- GORHAM, J., *marqueur, chemin de fer Intercolonial*..... **300**
- GREIG, W., *directeur des ateliers de plomberie et de la fabrication de scies, de St-Jean*..... **11-13**
Fenilles d'acier pour la fabrication des scies viennent d'Angleterre. Les droits de douane insuffisants.
- GROAT, G., *machiniste, Chatham* **465-466**
- HAINES, A., *charpentier, St-Jean*..... **350**
Se plaint de ce que les ouvriers ont à travailler le dimanche.
- HALEY, R. J., *fabricant de portes et de fenêtres, St-Jean*..... **339-340**
- HAMILTON, W., *apprenti dans une fabrique de cigares, St-Jean*..... **91**
Tous les petits garçons de la fabrique savent lire et écrire.
- HARGREAVES, J., *Surintendant d'une usine de cotonnades, St-Jean*..... **303-307**
Emploie 300 personnes. Travail les enfants. Pas de punitions corporelles. Mœurs bonnes. Prix des vivres.
- HARRISON, J. R., *avocat, St-Jean*..... **209-211**
Lois de sequestration et de saisie. Privilèges du propriétaire. Dépenses légales pour collecter de petites dettes. C'est le locataire qui est le "seigneur et maître.
- HASLAM, *calfat St-Jean* **172**
- HATCH, W. J., *Contre-maître d'un atelier de tisserands, Maryville*..... **548-549**
Pourquoi les femmes reçoivent moins que les hommes. Loyers. Salaires, les mêmes qu'aux Etats. Vivres à meilleur marché. Pas de grèves.
- HAZELHURST, J. W., *Fondeurs, St-Jean*..... **153-156**
- HEARN, J., *contre-maître de scierie, Newcastle*..... **500-501**
Les hommes travaillent 5 mois de l'année et peuvent trouver ensuite à travailler dans les bois. Paiements en argent ou en marchandises.

HENDERSON, J. D., marchand de manteaux et de grilles de cheminée, St-Jean.....	221-223
HICKSON, W. A., scierie Newcastle	482-485
Travaille pendant six mois. Paiements en entier toutes les quinzaines. Ouvriers propriétaires. Pas d'ordres sur les magasins. Prix des vivres.	
HILLIARD, H. marchand de bois de construction, St-Jean.....	195-197
Travaille pendant sept mois. Des Américains à St-Jean même luttent avec les Canadiens sur les marchés anglais. Accidents. Ouvriers propriétaires.	
HOCKEN, R. S., Directeur d'une fabrique de cotonnades, Moncton.....	355-361
Amendes. Bon traitement des enfants. Paiement par quinzaine. Poussière. Heure du dîner.	
HOLLEBIN, J., arrimeur, Newcastle.....	499-500
Prix du chargement des planches. Pas de travail le dimanche.	
HOWARD, J., savonnier, Moncton.....	399-400
Provenance de la matière première.	
HOWE, J. D., fabricant de meubles, St-Jean.....	9-10
HUMPHREY, J. A., meunier et propriétaire de scierie, Moncton.....	414-415
Travaille neuf mois de l'année. Plusieurs de ses ouvriers sont propriétaires.	
HUMPHREY, J. R., garde de nuit, chemin de fer Intercolonial.....	297
HUNTER, J., mécanicien, Moncton	429
HUTCHINGSON, Dr en médecine, St-Jean.....	309-310
Renseignements sur l'instruction publique.	
HUTCHINGSON, E. Commerce du bois de construction.....	438-441
Mois de travail. Paiements par quinzaine. La moitié des ouvriers sont propriétaires. Le commerce du bois diminue. Prix des provisions pendant quatre ans.	
IRVINE, R. maître de voie, chemin de fer Intercolonial.....	264-266
ISAACS, A., cigares, St-Jean.....	116-117
JARVIS, W., agent d'assurances, St-Jean.....	319-323
Taux d'assurances contre l'incendie. Les maisons à petits logements paient plus cher que les autres demeures. Critique des prix de M. Kennedy (316, 317)	
Prix des vivres. Taux d'assurance comparés.	
JOHNSON, C., commerce de granit.....	615-616
Se plaint du prix du fret sur l'Intercolonial et des droits de douane sur les marteaux et l'acier.	
JOHNSTON, G. R., mesureur de bois, Chatham	473
JOHNSTON, J. C., préposé aux bagages, chemin de fer du Nouveau-Brunswick	241-242
Conseils au sujet des portefaix qui sont la terreur du bagage.	
JONES G., savonnier, St-Stephen	587-588
JONES, J. B., mécanicien, Moncton.....	392
JONES, W., commis, département du fret, chemin de fer Intercolonial	300
KANE, J., tailleur de pierre, St-Jean.....	181
KANE, W., tailleur de pierre, St-Jean.....	41-43
KELLY, H., arrimeur, Chatham.....	466-467
Le poisson en hiver.	
KELLY, M., secrétaire de la société des portefaix des quais, St Jean.....	275-283
Les chargeurs et l'union font un arrangement pour l'année. Détails sur le chargement d'un navire—Il y a des arrimeurs propriétaires—Copie d'un accord entre chargeurs et arrimeurs.	
KELLY, THOMAS, charpentier de navire, Chatham.....	471
KELLY, W. J., préposé aux bagages, chemin de fer Intercolonial.....	298-299

KENNEDY, J., <i>le Phénix, Cie. de charbonnages, St-Jean</i>	72-74
Mines dans la Nouvelle-Ecosse. Gages, travail, loyers. Les mineurs ont un magasin à eux.	
KENNEDY, P., <i>manœuvre, St-Jean</i>	316-318
Coût de l'entretien d'une famille. Loyer et impôts. Détails navrants.	
KETCHUM, G., <i>laminoir de Coldbrook</i>	20-22
KEY, J. C., <i>imprimeur, St-Jean</i>	166-167
KING, A., <i>imprimeur, St-Jean</i>	205
KING, J., <i>modeleur, St-Jean</i>	354-355
KINGSTON, J., <i>contre-maitre des journaliers qui entretiennent les tramways de la ville, Chatham</i>	458-459
Propriétaire de sa maison. Paiements en marchandise.	
KINGSTON, P., <i>employé des chars urbains, St-Jean</i>	310
LANE, F., <i>ébéniste, St-Jean</i>	82-84
LANE S., <i>Tarneur, St-Jean</i>	18-19
Dépenses nécessaires. Loyer. Production.	
LAWLOB, E., <i>tailleur de pierre, St-Jean</i>	167-169
Ne peut pas économiser. Circonstances où les organisations d'ouvriers rendent service.	
LEA, P., <i>fabrique de portes et de fenêtres, Moncton</i>	366-367
LEE, J., <i>tuilerie et briqueterie, St-Jean</i>	66-68
LEETCH, R. W., <i>fabricant de sacs de papier, St-Jean</i>	234-236
N'emploie généralement que des femmes. Provenance de la matière première. Machines à brevets. Américaines.	
LÉGARÉ, J., <i>repasser de cardes, usine de cotonnades, Moncton</i> ..	391
Se fait environ \$300 par an.	
LEWIS, W., <i>forgeron, St-Jean</i>	563-565
Les bons forgerons ne se ramassent pas à la pelletée, quand il y en a un, il ne manque jamais d'ouvrage.	
LIBBY, J., <i>usine de cotonnades, magasin des pièces, Maryville</i>	554-555
Pas de différend, pas de plaintes, pas de causes de mécontentement.	
LIEPEE, J., <i>usine des cotonnades, Ste-Croix</i>	591-592
Il gagne plus qu'en Ecosse, vit mieux, à meilleur marché et a plus de logement.	
LOGAN, H., <i>flotteur et cageux, St-Jean</i>	268-271
Pas d'organisation. Saisons mortes. Quelquefois on perd la vie à ce métier	
LOGAN G. T., <i>savonnier, St-Jean</i>	8-9
LOGGIE, J., <i>mesureur de bois, Chatham</i>	450
Comment l'acheteur et le vendeur du bois s'arrangent pour le payer.	
LOGGIE, J. C., <i>pêcheur, Chatham</i>	468-469
Travail pendant cinq mois de l'année—Gagne de \$350 à \$393.	
LORDLY, A. J., <i>fabrique de meubles, St-Jean</i>	16-17
Avantages d'une instruction professionnelle. Institut des ouvriers. Loyer	
Provenance de la matière première.	
LORDLY, S. B., <i>fabrique de meubles, St-Jean</i>	177-178
LOWELL, I., <i>fabrique de cigares, St-Jean</i>	291-294
Aime mieux vivre au Canada.	
LYNCH, J., <i>mécanicien, St-Jean</i>	93-95
Dirige une machine à vapeur, sans avoir de certificat.	
MACADAN, D., <i>polisseur de granit, St-George</i>	622-623
Payé par mois ; paiements en marchandises ; propriétaire de sa maison ; n'a pas de sujet de plaintes ; est parfaitement content de son sort.	

- McAFFEE, H., peintre, chemin de fer Intercolonial 427-428**
Peintre de wagons. Heures de travail et salaires.
- McANDREWS, —, contre-maitre d'une confiserie, St-Etienne..... 584-587**
Nombre, âges et sexes des ouvriers. Loyers- Occupation constante. Pas de grèves. Double salaire pour travail supplémentaire.
- McARTHUR, D., libraire, St-Jean..... 351**
Détails relatifs à la collection des livres d'école de Nelson.
- McAVITY, G., fondeur de bronze, St-Jean..... 33-35**
Travail sain au Canada. Pourquoi. Ecoulement dans l'Ontario. S'établit au Nouveau-Brunswick à cause du bon marché du charbon. Ses ouvriers vont aux Etats; mais ils reviennent. Vivres moins cher ici. Occupation constante.
- MACCANN, J., mécanicien, St-Jean 128-129**
- MACGARTHY, J., tailleur de pierre, St-Jean..... 151-152**
- MACGARTHY, W., charpentier, St-Jean..... 284-286**
Comment les cultivateurs interviennent au désavantage des charpentiers.
- McCLELLAN, F., conducteur, chemin de fer du Nouveau-Brunswick..... 236-238**
Comment on établit la journée de travail. Repos suffisant. Accidents. Précautions.
- MACDONALD, J., charpentier, Moncton..... 453**
- MACFARLAND, W., fabricant de petits outils, Fredericton..... 506-507**
Travail constant. Affaires grandissent. Vente dans tout le Canada. Ouvriers propriétaires. Provenance de la matière première. Concurrence d'Ontario. Acier de Londonderry aussi bon que tout autre.
- MACFARLANE, J., fabrique de cotonnades de Ste-Croix, atelier et filature 580-591**
- McGOURTY, J., imprimeur, St-Jean..... 197-199**
Echelle des prix. Objections contre les clichés.
- MACGOWAN, H., forgeron, St-George..... 628-629**
Prix de la pension. Paiements mensuels.
- MACGRATH, W., charpentier de navire, Chatham..... 473**
- MACKAY, W., échevin, Fredericton..... 516-518**
Indigents très rares à Fredericton. Entretien des pauvres \$3,400 par an. Ceux qui travaillent se passent de secours. La loi de Scott a eu pour effet de diminuer l'ivrognerie. Impôt capital; impôt sur la propriété foncière.
- MACKENNA, T., mécanicien, chemin de fer du Nouveau-Brunswick..... 239-241**
La compagnie n'empêche pas ses ouvriers de faire partie d'une union. Charbon employé; travail du dimanche. Explosion. Pas de certificat demandé; pas d'examen au sujet des couleurs.
- MACKENZIE, W., corroyeur, St-Jean..... 92-93**
Un homme marié peut vivre avec six piastres par semaine. Se croitassez payé et ne saurait où aller pour l'être mieux.
- MACKINNON, D., charpentier, Moncton 417-418**
Il ne fait pas plus cher vivre à présent qu'il y a cinq ans. Propriétaire de sa maison. Paiements en marchandises, rares. Loyer. Voudrait que tous les apprentis fussent liés par un contrat.
- MACLYGAN, J., négociant, Newcastle..... 495-497**
Prix des provisions en 1882, 1885 et 1887.
- MACLEAN, D., imprimeur, St-Jean..... 339**
Au sujet des livres d'école imprimés à Boston et employés dans les écoles du Nouveau-Brunswick.
- MACLEAN, ELLEN, ouvrière, fabrique de cotonnades, St-Jean..... 224-225**
Age des ouvrières. Amendes. Ventilation. Précautions contre l'incendie.
- McLEOD, H. D., surintendant divisionnaire du chemin de fer du Nouveau-Brunswick..... 242-246**
Gages des différentes classes d'employés. Explosion de locomotive. Paiements

- mensuels. Echange de certificats. Ouvriers propriétaires. Pas de listes de proscription. Ne donne pas facilement des recommandations.
- MACLAUGHLIN, D., contre-maitre pour compte des chargeurs, Chatham.. 449-450**
Paye des hommes qui portent le bois à bord — Tâche des arimeurs — Saison morte.
- MACLAUGHLIN, N., charpentier de navire, Chatham..... 472**
Le taux des salaires a diminué depuis quelques années. Ne travaille pas depuis deux ou trois ans.
- MACMURKERY, J., ébéniste, St-Jean..... 84**
- MACPHERSON, J. C., teinturier, fabrique de cotonades de Marysville..... 542-544**
Gages aussi bons qu'ailleurs. Emploi constant. Gages des enfants. Ils ne sont pas frappés; on les renvoie s'ils persistent à mal faire. Loyer. Il fait moins cher vivre qu'aux Etats. Paiements mensuels satisfaisants.
- MACSWEENEY, E., Tapissier Moncton..... 381-382**
Gages des commis.
- MAHONEY, J., journalier, Chatham 460-461**
Travaille sept mois de l'année à faire des tas de planches. Peut maintenir sa famille. Propriétaire de sa maison. Avec \$1, il peut acheter autant qu'il y a cinq ans et beaucoup plus qu'il y a 25 ans.
- MARSHALL, G., polisseur de granit, St-George..... 623-624**
Pas de paiements en marchandises. Tout va bien.
- MARSHALL, H., employé à une fabrique de châssis, St-Jean..... 100-101**
Ne gagne que \$1 par jour et ne pourrait pas à ce prix maintenir une famille.
- MARTIN, C., conservatrice de la bibliothèque publique de St-Jean..... 301-302**
Bibliothèque établie en 1883. Elle contient 6,000 volumes. Ouverte trois jours par semaine et pendant six heures par jour. Entretien aux frais de la ville.
- MARVIN, F., coupeur de clous à ferrer, St-Jean..... 56-58**
- MASON, W., flotteur et cageux, St-Jean..... 286**
- MATHER, R., Machiniste, Chatham..... 459-460**
- MATHERS, Rév. R., principal de l'asile des orphelins, St-Jean..... 330-334**
Asile fondé par S. Wiggins et maintenu par ses donations. Enfants nés dans le comté de St-Jean et dans la ville, seuls admis. Enseignement. Les enfants gardés jusqu'à 17 ans. Question de la nourriture.
- MAY, R. W., Marchand-Tailleur, St-Jean 138-141**
Il croit que les hommes sont plus habiles que les femmes. Apprentis.
- MEATING, N., ateliers de taille granit, St-George..... 609-612**
- MELANÇON, H., serre frein, chemin de fer Intercolonial..... 425-426**
- MILES, A., Tapissier, Moncton..... 416-417**
Système d'assurance.
- MILES, G. H., transport de bois, St-Jean..... 123-124**
- MILL, H., charpentier, St-Jean..... 596-591**
Travaille huit mois de l'année. Propriétaire de sa maison.
- MILLER, D., Mécanicien, St-Jean..... 19-20**
Inspection des chaudières.
- MILLER, J., ébéniste, St-Jean..... 84-85**
- MILNE, A., ateliers de taille de granit, St-George..... 601-606**
Presque tous les ouvriers mariés ont une maison. Travail neuf mois de l'année. Concurrence d'Ecosse. Travail mieux payé. Frêt des chemins de fer trop cher. Machines généralement des Etats. Ne peut se servir des marteaux canadiens.
- MITCHELL, J. P., Inspecteur de l'éclairage..... 488-491**
Bons sur magasin en guise de salaire. Loyer stationnaire. Marchandises moins chères. Salaires les mêmes; mais les paiements en argent sont plus généraux qu'autrefois. Un cultivateur peut vivre à son aise. Les ouvriers

- mieux qu'autrefois. Commerce du bois moins florissant qu'autrefois. 40 indigents seulement dans le comté.
- MOBAN, H., machiniste, St-Jean..... 274-275**
- MOONEY, P., maçon et entrepreneur de bâtisses..... 111-116**
Ouvriers employés du mois de mars à celui de décembre. A eu des différends avec les ouvriers, à cause des organisations ouvrières. Pas de saisie de gages.
- MOORE, E. C., Cloutier, St-Jean 117-118**
- MOORE, G., machiniste, chemin de fer Intercolonial..... 429-430**
- MOORE, G., cocher de chars urbains, St-Jean..... 308-309**
Cochers n'ont pas le droit de s'asseoir.
- MURHEAD, H. A., négociant, Chatham..... 452-453**
Est fournisseur de navire. Fait travailler des commis, parfois, de 4 h. au matin à 11 h. du soir.
- MURHEAD, W., Fondateur, Chatham..... 437-438**
Il paie par semaine et en plein. Quelques ouvriers sont propriétaires. Loyers. Peu de pauvres à Chatham.
- MUNRO, G., fabricant de malles, St-Jean..... 163**
Protecte contre le dire d'un témoin au sujet de la supériorité des malles américaines sur les malles canadiennes.
- MUNRO, J. J., fabricant de malles, St-Jean..... 160-162**
Affaires augmentent. Concurrence de Montréal et de Toronto. N'a jamais eu tant de commandes.
- MURCHIE, J., négociant St-Stephen 596-601**
Comparaison des prix, des provisions pendant dix ans. Affaires excellentes. Prix du bois de chauffage, des vêtements. Très peu d'indigents. Effet de la loi Scott, admirable. Instruction au Nouveau-Brunswick en avance de celle du Maine. Bons salaires ; bons logements d'ouvriers. Loyers moitié moins chers qu'aux Etats.
- MURDOCK, J., contre-mâitre de l'atelier des cordeurs, Maryville..... 547-548**
Aussi peu de poussière que possible. Aime cette fabrique mieux que toute autre. Vivre à aussi bon marché qu'ailleurs.
- MURPHY, F., confiseur, St-Etienne..... 582-584**
Ne peut pas vivre aux Etats à aussi bon marché qu'à St-Etienne. Payé toutes les quinzaines en plein. Ouvriers de beaucoup supérieure, sous le rapport de l'éducation, à ceux des Etats-Unis. Prix de la pension.
- MURPHY, L., polisseur de granit, St-George..... 630**
- MURRAY, J., fondeur, Newcastle..... 487**
- MURRAY, J., charretier, St-Jean..... 50-51**
Coût de l'entretien d'un cheval. Prix du foin et de l'avoine. Plaintes contre l'administration de la ville.
- MURRAY, R., magistrat de police, Chatham..... 453-455**
Très peu de crimes à Chatham ; très peu d'ivrognerie, grâce à la loi de Scott. Pas de saisie des gages.
- MURRAY, W., polisseur de granit, St-George..... 632**
- MYERS, W. F., machiniste, St-Jean..... 95**
Affaires augmentent à St-Jean. Les ouvriers émigrent ; mais ils reviennent. L'enseignement donner aux enfants laisse à désirer.
- MYLES, F. H., artiste, St-Jean..... 53-54**
Enseigne le dessin linéaire. Est d'opinion que l'on ne peut pas recevoir aux écoles publiques d'instruction technique.
- MYLES, J. C., artiste, St-Jean..... 52-53**
Renseignements sur des efforts pour fournir à la ville de St-Jean un enseignement technique.

NASE, J., <i>charpentier, chemin de fer Intercolonial</i>	426-427
NEVES, R., <i>ouvrier fabrique de cotonnades de St-Jean</i>	316
NELSON, C. L., <i>fabricant de papier, St-Jean</i>	58-61
Fabrique du papier de Manille. Prix des vivres. Industrie des sacs de papier. Ouvriers propriétaires.	
NICHOLS, J., <i>contre-maitre d'une fonderie de bronze, St-Jean</i>	353
NIVEN, J., <i>tanneur, Newcastle</i>	494
NIXON MELLE, <i>brossière, St-Jean</i>	174-175
Filles qu'elle emploie. Coût de la pension des jeunes filles.	
NUGENT, J., <i>machiniste, chemin de fer Intercolonial</i>	428-429
NUGENT, R., <i>finisseur de bronze, St-Jean</i>	355
O'BRIEN, R., " <i>Evening Globe</i> ," <i>St-Jean</i>	141-143
Différends entre patrons et ouvriers.	
OLIVE, A. E., <i>conducteur, chemin de fer Intercolonial</i>	420-422
Gratifications. Temps de repos. La direction n'est pas hostile à l'Association des Conducteurs.	
O'NEIL, W., <i>fabricant de bottes et de souliers, Moncton</i>	406-408
Concurrence de Québec. Amélioration marquée, depuis quelques années, dans le matériel canadien.	
OSBORN, H., <i>teinturier, fabrique de cotonnades de Maryville</i>	555-556
PARKER, W. R., <i>contre-maitre d'une fabrique d'articles en bois</i>	394-395
PARKS, J. H., <i>directeur d'une fabrique de cotonnades, St-Jean</i>	35-38
Il emploie 500 personnes. Gages des enfants et des adultes. Payments hebdomadaires. Total des amendes.	
PARKS, J. H., (<i>rappelé</i>).....	158-159
Amendes. Renseignements sur le renvoi des ouvriers.	
PATTERSON, S. B., <i>banque d'épargnes, St-Jean</i>	257-262
Classes des déposants. Limite des dépôts. Plusieurs ouvriers arrivent à la limite de \$1,000. Au printemps, il y en a qui retirent leurs dépôts pour se construire une maison. Dépôts des couturières. Classes ouvrières sont plus à même qu'autrefois de faire des économies. Ouvriers des Etats, qui font des dépôts à St-Jean, dans l'intention de revenir. Les gens de Portland, N. B., plus tempérants que ceux de St-Jean.	
PATTON, J., <i>filature, Newcastle</i>	491-494
De meilleurs gages qu'en Ecosse ; l'existence plus facile ici.	
PRENDER, J., <i>fabricant de clous à ferrer, St-Jean</i>	1-4
Provenance du fer. Concurrence possible avec les Etats-Unis aux Antilles, en Australie et dans l'Amérique du Sud. Les défauts qu'il trouve au tarif.	
PETERS, J., <i>directeur de la fonderie Record, de Moncton</i>	363-366
Fait principalement des poêles. Importe ses modèles. Payments hebdomadaires en plein et en argent.	
PETERS, S., <i>marchand de bois, Moncton</i>	402
PETERS, W., <i>tanneur, St-Jean</i>	156-157
POOL, J. H., <i>laminoir, St-Jean</i>	343-344
PORTOUSE, G., <i>tonnelier, Moncton</i>	411-413
Les tonneliers travaillent neuf mois sur douze.	
POTTINGER, D., <i>surintendant en chef du chemin de fer Intercolonial</i>	367-378
Combien de miles dans un voyage. Garanties exigées de tous les employés qui manient de l'argent. Questions techniques au sujet des wagons. Système des bénéfices. Epreuves au sujet des couleurs. La Cie ne défend pas aux ouvriers d'appartenir à une organisation, etc.	
POWER, ANNIE, <i>fileuse, fabrique de cotonnades de Moncton</i>	398
Travail des enfants. Pension.	

QUIGLEY, G., <i>surintendant des laminoirs, St-Jean</i>	127-128
Grande concurrence. Nombre de chauffés par jour.	
QUIGLEY, J., <i>lamineur, St-Jean</i>	126-127
QUINN, E., <i>fabrique de cigares, St-Jean</i>	90
QUINN, P., <i>fabrique de cigares, St-Jean</i>	89-90
RANKINE, T. A., <i>fabrique de biscuits, St-Jean</i>	68-70
Statistiques au sujet de cette industrie. N'emploie que de la farine canadienne Concurrence d'Ontario et de Québec. Prix de vente ruineux.	
REED, R., <i>président de l'institut des arts Owens, St-Jean</i>	323-324
L'institut commença en 1884 avec 20 élèves et il en compte 157 à présent, venant des différentes provinces et de deux Etats.	
REYNOLDS, J., <i>président de la société de secours, St-Jean</i>	101-108
Société fondée à l'occasion du grand incendie de 1877. Il y a moins de cas d'indigence cette année que précédemment.	
RIPPEY, W., <i>contre-maître de la fonderie Record, Moncton</i>	387-389
RISTEEN, J. C., <i>fabrique de portes et de fenêtres, Fredericton</i>	518-523
Fabrique tout ce qu'il faut pour construire. Apprentis. Amélioration des maisons des cultivateurs depuis quelque temps, ainsi que dans celles des artisans. Pas un seul accident en 18 ans. Ouvriers employés dix mois et demi de l'année. Ouvriers propriétaires. Taxe personnelle.	
RITCHIE, A., <i>Scierie, Newcastle</i>	485-488
Payement en marchandises facultatifs pour les ouvriers.	
RITCHIE, A., (<i>rappelé</i>).....	505
La taxe d'estampillage très lourde. Comparaison avec les autres provinces.	
ROBERTSON, J. C., <i>fabrique de wagons, St-Jean</i>	143-148
Il emploie 282 personnes, presque toutes ont appris chez lui. Pas une seule grève en six ans. Il se sert de fer de Londonderry. Les ouvriers font leurs propres modèles.	
ROBINSON, A., <i>carrossier, Chatham</i>	447-450
Fait venir d'Ontario une partie de ses voitures. Les ressorts américains sont les meilleurs ; et les vernis anglais sont ceux qu'il préfère. Apprentissage par contrat.	
ROBINSON, W. <i>carrossier, Newcastle</i>	501
Matière première d'Ontario. Concurrence d'Ontario.	
ROGERS, W., <i>ouvrier d'une fabrique de brosses, St-Jean</i>	45-48
Matière première des Etats-Unis. Concurrence de la prison centrale de Toronto.	
RADDOCK, J., <i>Radoub de navires, St-Jean</i>	266-268
St-Jean devrait avoir un bassin de radoub. Il peut faire les réparations à moitié moins cher qu'à New-York. Les ouvriers disent qu'à Boston les prix sont le double de ceux d'ici.	
RUSK, J. W., <i>commis du département du frêt, chemin de fer Intercolonial</i>	295-296
Système de contrôle. Le travail a augmenté ; la paye, non.	
RUSSEL, J., <i>Fabricant de bobines, Newcastle</i>	477-481
Fait venir des premiers ouvriers de la Grande-Bretagne. Paie partie en marchandises. Envoi ses produits à Paisley, en Ecosse. La bourre Excelsior se vend toute au Canada, le taux du frêt lui est défavorable. Affaires grandissent.	
RYAN, W., <i>commerce de bois, Newcastle</i>	502-503
RYDER, J., <i>forgeron, St-Jean</i>	179-180
SCHLYER, J., <i>mécanicien, Fredericton</i>	515-516
Les salaires des ouvriers sont insuffisants, mais par fierté ils repoussent l'aide de la ville.	

SCOFIELD, S., <i>courtier maritime, St-Jean</i>	246-257
Frais pour charger un navire à St-Jean. Les différends entre les ouvriers et les patrons ont fait du tort au port. Société des journaliers des quais. Les arrimeurs et leurs prix. Pourquoi on prend plus cher pour charger un vapeur qu'un voilier. Loyer. La loi de Québec.	
SCOFIELD, S., (<i>rappelé</i>).....	336-339
Explications sur les prix des arrimeurs de Québec. Salaires annuels des journaliers des quais.	
SEDERQUEST, N. E., <i>ébéniste, St-Etienne</i>	594-595
Les salaires meilleurs qu'aux Etats. Il fait plus cher vivre au Minnesota qu'ici. Bien des ouvriers canadiens sont heureux de revenir. Accidents en voulant arrêter le rabot avec les doigts. Il y a autant d'ouvriers qui travaillent au Canada et qui demeurent aux Etats, qu'il y en a dans le cas opposé.	
SEYMOUR, S., <i>imprimeur, St-Jean</i>	203-204
N'aime pas les clichés. Voudrait que les apprentis fussent tenus par contrat. Organisation des imprimeurs. Les livres d'école devraient être imprimés dans la province. Les loyers ont augmenté.	
SHARP, D., <i>fabrique de meubles, St-Jean</i>	183-184
SHAW, C. E., <i>contre maître de la fabrique de cotonnades de Marysville</i> ..	546-547
SHAW, N., <i>carrossier, St-Jean</i>	22-24
Concurrence. Enseignement technique. Se sert du bois des Etats.	
SIMMS, T. S., <i>fabricant de balais, St-Jean</i>	4-6
Gages. Heures de travail. Souffre de la concurrence des prisons. Le prix du fret de Toronto lui est favorable.	
SIMONSON, G. F., <i>fabricant de boîtes de papier, St-Jean</i>	223-224
SIMON, A. C., <i>président de la commission de l'aqueduc, St-Jean</i>	324-326
Taux de la taxe—Personne n'en est exempt. Le propriétaire la paie, à moins qu'il n'y ait accord avec le locataire.—Système des égouts assez bon.	
SMITH, C., <i>Atelier des cardes, fabrique des cotonnades de Marysville</i>	578-579
Les gages sont meilleurs que dans le New-Hampshire—Longueur des journées comparées.	
SMITH, D. G., <i>journaliste, Chatham</i>	456-457
Population du Northumberland. Nombre des indigents. Population de Chatham. Nombre des agents de police. Gages des journaliers employés par la ville. Condition des ouvriers, excellente.	
SMITH, J., <i>modeleur, St-Jean</i>	343
STEPHENSON, E., <i>machiniste, St-Jean</i>	55-56
STERLING, W. C., <i>administrateur du "Sun," St-Jean</i>	205-207
STEPHENS, A., <i>Fabricant de bas, Moncton</i>	400-402
STEVENS, J. G., <i>agent de police du chemin de fer Intercolonial</i>	211-212
STEWART, J., <i>mécanicien de locomotive, St-Jean</i>	292-294
SULLIVAN, J., <i>brossier, St-Jean</i>	180-181
SUTCLIFFE, A., <i>contre-maître de la Fabrique de cotonnades, St-Jean</i>	311
SUTHERLAND, W., <i>chauffeur, Newcastle</i>	496-497
SYNNOTT, G., <i>journalier, Chatham</i>	463-464
TAPLEY, F., <i>commis en chef du bureau du fret, chemin de fer Intercolonial</i>	297-298
TAPLEY, G., <i>ouvrier de la fabrique de cotonnades de Marysville</i>	549-550
TAPLEY, J., <i>marchand de bois</i>	104-108
Frais du transport des billots; c'est la marée qui règle le travail.	
TAYLOR, A., <i>atelier de granit, St-George</i>	612-615
TAYLOR, J., <i>négociant, Moncton</i>	402-404
THOMAS, J. C., <i>calfat, St-Jean</i>	169-172
THOMPSON, F., <i>finisseur de meubles, St-Jean</i>	132

- THOMPSON, F. P., *fabricant d'instruments aratoires, &c., Fredericton*... 523-529
- THOMPSON, G. F., *fabricant de peinture, St-Jean*..... 159-160
- THOMPSON, J., *armateur, St Jean*..... 74-79
- Le commerce maritime de St-Jean n'est que les deux tiers de ce qu'il était, il y a cinq ans—Une des raisons est que l'association des ouvriers des quais a établi un tarif trop élevé. Une autre raison est que les petites villes et même les bourgades expédient directement. Comparaison entre les tarifs de St-Jean et de Québec—Les beaux jours des bâtiments en bois sont passés.
- TITUS, B., *contre-maitre, chemin de fer Intercolonial*..... 432-437
- TODD, W., *tanneur, Fredericton*..... 513-515
- TRAYNOR, P., *charpentier de maisons, Chatham*..... 462-463
- TRUEMAN, G. H., *conducteur, chemin de fer Intercolonial* 288-291
- VAIL, ANNIE, *Repriseuse, Fabrique de cotonnades Moncton*..... 397
- VAIL, RUTH, *atelier des cardes, Fabrique de cotonnades Moncton*..... 397-398
- VROOM, C. N., *fabricant de pantoufles et de larigans, St-Stephen*..... 581-582
- VROOM, W. F., *fabricant de meubles, St-Stephen* 561-562
- WALMSLEY, J., *contre-maitre des tisserands Moncton*..... 333-334
- WALSH, P., *aide-forgeron, St-Jean*..... 285
- Diminution des salaires.
- WARNER, D. B., *fabricant de chaux et marchand de bois, St-Jean*..... 327-330
- Explication des privilèges que les traités assurent aux Américains sur le fleuve St-Jean. Le bois, flotté sur ce fleuve des Etats-Unis au Nouveau-Brunswick, peut être scié par les Américains dans la province et envoyé aux Etats-Unis. Expédition dans l'année de 130 millions de pieds de bois. Importance de la fabrication de la chaux.
- WATT, G., *fournisseur de navires, Chatham*..... 445-447
- Importance de la pêche du jeune saumon. Elle produit de \$25,000 à \$30,000 en une saison.
- WEIR, J., *machines à travailler le fer*..... 382
- WHALEN, T., *fileur en fin, St-Jean*..... 313-314
- Avec le même salaire, il vit mieux qu'en Angleterre. Détails
- WHEELER, B., *ouvrier à l'usine de Marysville*..... 553-554
- WHEELER, F., *ouvrier de l'usine de Marysville*..... 550-551
- N'a jamais reçu à l'usine de punition corporelle
- WHITE, B., *Emballer à la raffinerie de sucre de Moncton*..... 416
- Peut maintenir sa femme sans vivre trop économiquement
- WHITE, J. A., *fabricant de vaisselle, St-Jean*..... 263-264
- Regrette que l'on ait enlevé le droit d'entrée sur la brique à feu. Travail de nuit. Argile de Jersey, du Nouveau-Brunswick et du New-Jersey. Combustible. Gages.
- WHITE, P., *raffinerie de sucre de Moncton*..... 419-420
- Travail pénible. Paiements mensuels.
- WHITE, S., *mécanicien, Moncton*..... 416
- WEIB, J. P., *mécanicien, Moncton*..... 415
- WILLIAMS, T. P., *Surintendant de la raffinerie de sucre de Moncton*..... 379-381
- Travail de nuit, emploi constant. Paiements mensuels et complets. Coalition.
- WILLIAMSON, F., *machiniste, St-Jean* 95-96
- WILSON, J. C., *imprimeur, St-Jean*..... 318
- Paiements hebdomadaires et en plein. Au sujet des livres d'école.
- WINSLOW, J., *corroyeur, St-Jean*..... 130-131
- Salaires, Paiements hebdomadaires, en argent et en plein. Emploi constant.
- WINTER, S., *ferblantier et marchand de poêles, Moncton*..... 383
- Matière première sort du pays. Nombre d'ouvriers propriétaires. Paiements hebdomadaires et entiers.

WOOD, F., <i>préposé au découpage à la manufacture de cotonnades de Maryville</i>	544-546
Il travaille une heure par jour de moins qu'aux Etats-Unis, Salaires pareils.	
WOODBURN, J. R., <i>confiseur St-Jean</i>	43-44
Les affaires ont doublé depuis 1873. Concurrence ; Sucre canadien meilleur que les autres.	
WOODS, J., <i>arrimeur, Chatham</i>	451
Billets équarris. Saison des chargements. Grand nombre de manœuvres des quais, propriétaires.	
YOUNG, E. A., <i>apprenti tailleur de pierre, St-George</i>	632-634
YOUNG, L. H., <i>directeur de l'usine des écroux et des verroux, St-Jean</i> ...	334-336
N'emploie que du fer canadien. Apprentis restent à son atelier. Travail de nuit. Concurrence.	
ZEBLEY, H. B., <i>compagnie des chars urbains, St-Jean</i>	212-213
Travail du dimanche.	
MELLE***, <i>ouvrière à la fabrique de cotonnades de Parks — Atelier des tisserands</i>	226
MILLE***, <i>ouvrière, atelier des tisserands</i>	226-228
MILLE***, <i>ouvrière, atelier des dévideuses</i>	228
MILLE***, <i>ouvrière dévideuse</i>	229
MME***, <i>ouvrière atelier des devidoirs</i>	229-230
MILLE***, <i>ouvrière tordeuse</i>	230-231
MILLE***, <i>ouvrière fileuse</i>	231
MILLE***, <i>fileuse</i>	231-232
MILLE***, <i>ouvrière, atelier des tisserands</i>	232
MELLE***, <i>fabrique de sacs de papier</i>	232-233
MELLE***, <i>fabrique de sacs de papier</i>	233-234
MELLE***, <i>fabrique de sacs de papier</i>	234